



**Document
d'enregistrement
universel 2021**

INCLUANT LE
RAPPORT FINANCIER ANNUEL DE LA BFCM

SOMMAIRE

ÉDITO DE NICOLAS THÉRY & DANIEL BAAL	2-3
CHIFFRES CLÉS 2021	4
NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES	6
NOS MISSIONS ET ENGAGEMENTS	8
NOTRE PLAN STRATÉGIQUE	10

1 PRÉSENTATION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE ET DE LA BFCM 13

1.1 Organisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	14
1.2 Le groupe Crédit Mutuel	18
1.3 Présentation des métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	20
1.4 Historique	37

2 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE ET DE LA BFCM 41

Introduction	42
2.1 Environnement économique et réglementaire en 2021	42
2.2 Activités et résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	45
2.3 Activités et résultats consolidés de la BFCM	61
2.4 Activités et résultats sociaux de la BFCM	69

3 RESPONSABILITÉ SOCIALE ET MUTUALISTE 75

3.1 Préambule	77
3.2 Présentation	77
3.3 Les risques et opportunités extra-financiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	87
3.4 Ambitions sociétales et clients	98
3.5 Ambitions de gouvernance	103
3.6 Ambition sociétale	108
3.7 Ambition sociale	112
3.8 Ambition environnementale	118
3.9 RSE du pôle technologique	136
3.10 RSE du pôle presse	155
3.11 Plan de vigilance	159
3.12 Note méthodologique	170
3.13 Informations relatives aux exigences réglementaires	174
3.14 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière	175
3.15 Rapport du comité de mission	178

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 213

4.1 Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Rapport sur le gouvernement d'entreprise	215
4.2 BFCM – Rapport sur le gouvernement d'entreprise	243

5 RISQUES ET ADÉQUATION DES FOND PROPRES – PILIER 3 265

Introduction	267
5.1 Chiffres clés	268
5.2 Facteurs de risque (EU OVA)	274
5.3 Gestion des risques (EU OVA & EU OVB)	283
5.4 Champ d'application du cadre réglementaire (EU LIA & EU LIB)	293
5.5 Fonds Propres	297
5.6 Indicateurs prudentiels	305
5.7 Adéquation du capital (EU OVC)	312
5.8 Risque de crédit	314
5.9 Risque de contrepartie (EU CCRA)	348
5.10 Techniques d'atténuation du risque de crédit (EU CRC)	354
5.11 Titrisation (EU SECA)	358
5.12 Risque des activités de marché (EU MRA)	362
5.13 Risque de gestion de bilan	366
5.14 Risque opérationnel (EU ORA)	378
5.15 Informations sur les actifs grevés et non grevés (EU AE4)	381
5.16 Risque actions	383
5.17 Capital-Investissement	384
5.18 Rémunération (EU OVB & EU REMA)	385
Annexes	396
Index des tableaux et graphiques	409

6 COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE 413

6.1 États financiers consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	414
6.2 Notes annexes aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	420
6.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	492

7 COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM 497

7.1 États financiers consolidés de la BFCM	498
7.2 Notes annexes aux comptes consolidés de la BFCM	504
7.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	575

8 COMPTES SOCIAUX DE LA BFCM 583

8.1 États financiers de la BFCM	584
8.2 Renseignements relatifs aux filiales et participations	612
8.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	616

9 CAPITAL ET INFORMATIONS JURIDIQUES 621

9.1 Capital social	622
9.2 Actionnariat	622
9.3 Dividendes	623
9.4 Assemblée générale ordinaire du 10 mai 2022	624
9.5 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	626
9.6 Renseignements divers	628

10 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 631

10.1 Documents accessibles au public	632
10.2 Responsable de l'information	632
10.3 Responsable du document	632
10.4 Responsables du contrôle des comptes	633
10.5 Tables de concordance	634
10.6 Glossaire	639

Document d'enregistrement universel 2021

incluant le rapport financier
annuel de la BFCM

Ce document général de présentation est rédigé par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) dans le cadre de l'élargissement de sa base d'investisseurs, afin de répondre à la spécificité de certains marchés sur lesquels elle se présente.

Afin de donner le même niveau d'information à l'ensemble des investisseurs se situant sur le continent européen, en Amérique du Nord et dans la région d'Asie-Pacifique, la BFCM a décidé, pour plus de clarté et de lisibilité, de mettre en place un document d'enregistrement universel unique reprenant les informations financières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (qui offre une vision économique complète des activités du groupe) et celles de la BFCM (l'émetteur). Ce document sera utile à l'ensemble des programmes de refinancement de la BFCM (Programme *Euro Medium-Term Notes* ; *U.S. Medium-Term Notes Program* ; *Euro Commercial Paper* ; *Titres de créances négociables*).



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 13 avril 2022 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce document d'enregistrement universel est une reproduction de la version officielle du document d'enregistrement universel incluant le rapport financier annuel 2021 qui a été établie au format ESEF (European Single Electronic Format) et est disponible sur notre site internet bfc.m.creditmutuel.fr

2021, une année exceptionnelle, au service de nos clients et de la société

ÉDITO NICOLAS THÉRY & DANIEL BAAL

Nicolas Théry
Président

Après une période inédite de crise sanitaire, quel bilan tirez-vous de 2021 ?

Une nouvelle fois, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a démontré son utilité pour ses sociétaires et clients, et de façon générale pour la société. Cette crise nous a transformés. Elle nous a conduits à mettre pleinement en action le « mutualisme de la preuve » auquel nous sommes attachés, comme l'ont illustré les mesures solidaires prises au cours des deux dernières années.

En 2021, nous avons enregistré une forte hausse de notre activité, qui atteint 15,9 milliards d'euros de produit net bancaire. Notre efficacité opérationnelle s'est encore accrue avec un coefficient d'exploitation à 57,4 %. Au total, notre résultat net atteint 3,5 milliards d'euros, en croissance de 39 %. Ces performances, les meilleures de notre histoire, ont été rendues possibles, grâce à la mobilisation de nos 72 500 collaborateurs et 15 000 élus. Nos remerciements s'adressent avant tout à eux. Malgré le contexte d'incertitude, ils ont réussi à renforcer nos relations de confiance et de proximité avec nos clients et sociétaires.

Ces résultats solides confirment la pertinence de notre modèle mutualiste, de notre plan stratégique *ensemble#nouveaumonde, plus vite, plus loin !* et du choix que nous avons fait d'adopter le statut d'entreprise à mission.

Comment ce statut d'entreprise à mission se traduit-il dans les actes ?

Nous avons pris 14 engagements qui illustrent de manière concrète notre engagement mutualiste et solidaire. Ils placent nos clients et sociétaires au cœur de nos actions, qu'il s'agisse de lutter contre les discriminations, de protéger l'intimité numérique de nos clients, d'agir pour le développement des territoires ou encore de contribuer à rendre la société plus juste et plus durable. Dès 2021, nous avons mis en œuvre cette transformation en étant

Daniel Baal
Directeur général



toujours plus présents aux côtés de nos sociétaires et clients dans l'ensemble des régions, prouvant notre capacité à sans cesse s'adapter. Nous avons pris, à cet égard, plusieurs mesures fortes. En novembre dernier, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est devenu le premier assureur à supprimer le questionnaire de santé pour ses clients fidèles dans le cadre du financement de leur résidence principale. Nous estimons, en effet, que la santé ne doit pas être un frein à l'accès à la propriété.

Parce que nous sommes résolus à renforcer notre proximité avec le monde associatif et notre appui aux initiatives locales, nous avons également décidé d'offrir la garantie responsabilité civile aux dirigeants des associations clientes du Crédit Mutuel ou du CIC et de mettre gratuitement à leur disposition notre solution de paiement Pay Asso. Nous tenons à soutenir et protéger celles et ceux qui s'engagent.

Sur le plan environnemental, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été la première banque à annoncer ne plus financer de nouveaux projets liés au charbon, au pétrole ou au gaz. Une initiative forte qui traduit notre volonté de rejoindre au plus vite la trajectoire carbone fixée par l'Accord de Paris sur le Climat.

Dans quel état d'esprit avez-vous abordé 2022 ?

Dans le contexte de fortes tensions géopolitiques en Europe en ce début d'année 2022, nous sommes mobilisés et vigilants. Nous allons notamment renforcer notre accompagnement aux entrepreneurs impactés par la guerre en Ukraine. Une attention toute particulière sera également apportée pour répondre aux problèmes de pouvoir d'achat liés au retour de l'inflation.

Notre culture mutualiste répond à des aspirations sociétales de plus en plus profondes et qui s'amplifient en situation de crise. Depuis le début de la crise sanitaire, nous avons su soutenir activement l'économie. Aujourd'hui, dans la situation incertaine que nous connaissons, nous restons mobilisés pour accélérer nos engagements au service de tous et construire un avenir durable pour chacune et chacun.

Les collaboratrices et collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont pleinement acteurs et moteurs de ce projet. Leur engagement nourrit notre développement et la réussite de notre stratégie de diversification et de mutualisation de nos moyens. Nous les en remercions.

Chiffres clés 2021

5,2
MILLIONS
SOCIÉTAIRES

27,9
MILLIONS
CLIENTS

72 500
COLLABORATEURS

+ DE
4 200
POINTS DE VENTE

COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'€)	DÉCEMBRE 2019	DÉCEMBRE 2020	DÉCEMBRE 2021
Produit net bancaire	14 569	14 238	15 923
Résultat brut d'exploitation	5 627	5 371	6 787
Résultat net	3 145	2 595	3 527
Coefficient d'exploitation	61,4 %	62,3 %	57,4 %

NOTATIONS

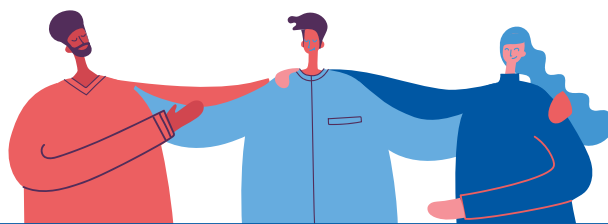
	Standard & Poor's Au 16/12/2021	Moody's Au 10/12/2021	Fitch Ratings Au 17/11/2021*
Émetteur/ Dette senior préférée LT	A+	Aa3	AA-
Perspective	Stable	Stable	Stable
Dette senior préférée CT	A-1	P-1	F1+

Standard & Poor's :
note groupe
Crédit Mutuel.

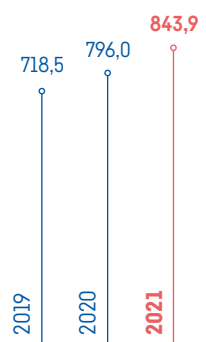
Moody's :
note Crédit Mutuel
Alliance Fédérale /
BFCM et CIC.

Fitch Ratings :
note Crédit Mutuel
Alliance Fédérale.

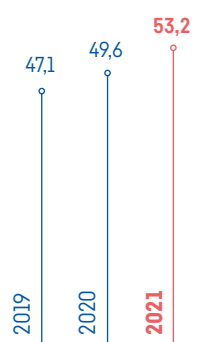
* La note « Issuer Default Rating » est stable à A+.



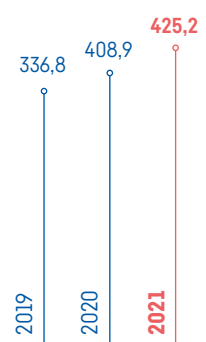
BILAN



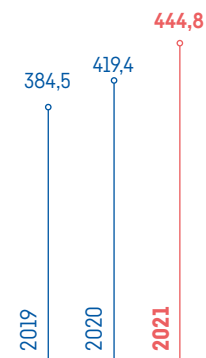
TOTAL BILAN
(en milliards d'euros)



CAPITAUX PROPRES
(en milliards d'euros)

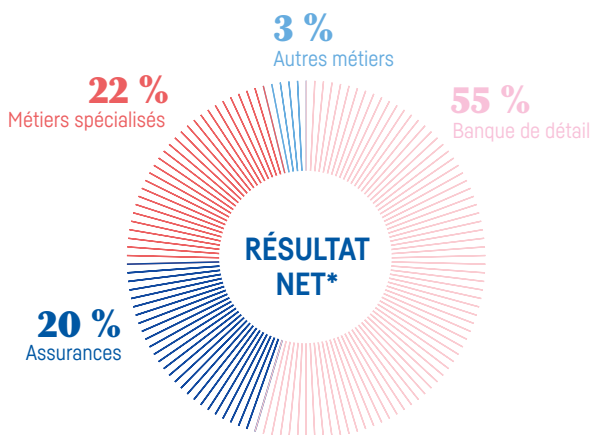
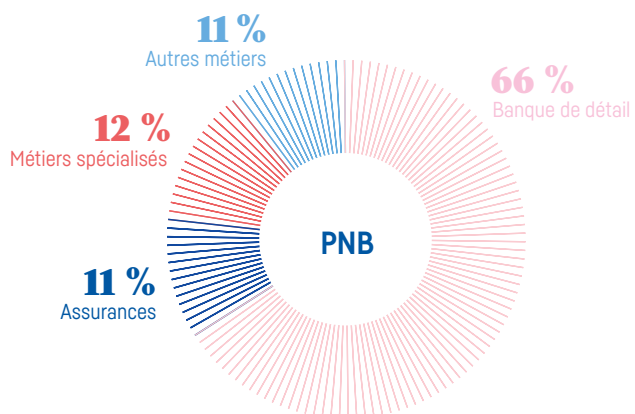


DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE
(en milliards d'euros)



CRÉDITS À LA CLIENTÈLE
(en milliards d'euros)

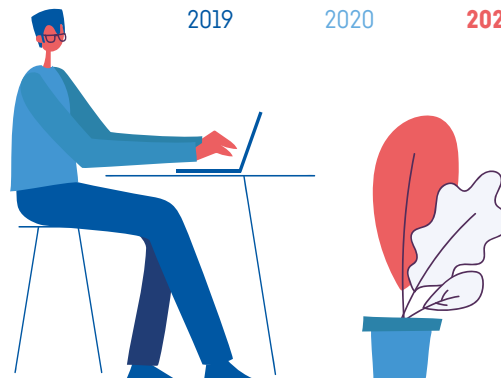
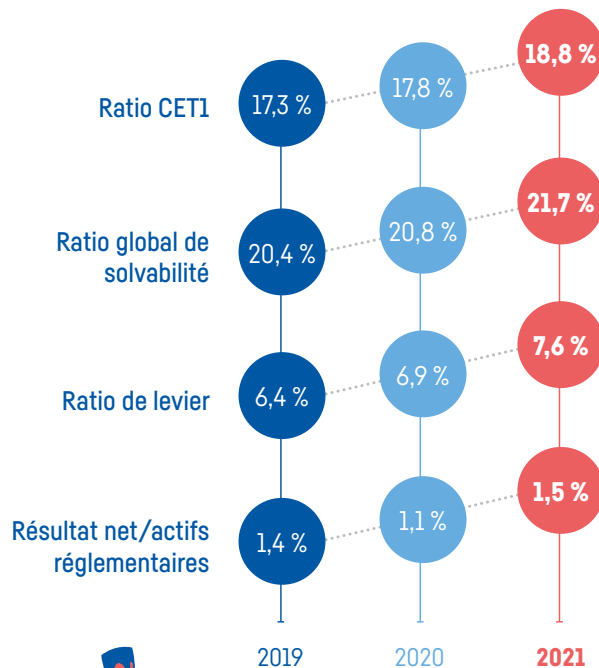
RÉPARTITION DU PNB ET DU RÉSULTAT NET PAR ACTIVITÉ



* Hors secteur « holding ».

CAPITAL

Données calculées sans mesures transitoires.



Notre modèle d'affaires

UNE
RAISON
D'ÊTRE

CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE,
ENTREPRISE À MISSION

4 priorités stratégiques 2019 - 2023

NOS RESSOURCES ET ATOUS

Une banque qui appartient à ses clients

Plus de **5 230 000** de sociétaires
15 000 élus mutualistes
Un sociétaire = une voix

Une banque territoriale et omnicanale

Plus de **4 200** points de vente
28 000 conseillers clients
3 Md€ investis dans l'économie réelle en capital-investissement

Une banque engagée auprès de ses clients

72 480 collaborateurs au service de **27 900 000** clients

Des marques puissantes

Crédit Mutuel, CIC, TARGOBANK, Cofidis

Une banque technologique et innovante

Euro-Information, filiale technologique dédiée au développement des **solutions d'aujourd'hui et de demain**

Une banque solide

Ratio CET1 à **18,8 %**
53,2 Md€ de capitaux propres

NOS MÉTIERS UNE BANCASSURANCE MULTISERVICE

BANQUE DE DÉTAIL

Nos réseaux :
Crédit Mutuel, CIC, BECM, TARGOBANK

Crédit à la consommation :
Cofidis Group

Filiales métiers : Affacturage, crédit-bail, gestion d'actifs, épargne salariale, immobilier

55%⁽¹⁾

ASSURANCE

Assurance de biens et de personnes, Assurance-vie, Assurance des emprunteurs

20%⁽¹⁾

MÉTIERS SPÉCIALISÉS

Banque privée, banque de financement, activités de marché, capital-investissement

22%⁽¹⁾

NOS AUTRES MÉTIERS

Informatique, logistique, presse et holding

3%⁽¹⁾

(1) Contribution des métiers opérationnels au résultat net 2021 hors secteur "holding".

(2) Réseaux Crédit Mutuel et CIC.

(3) Périmètre global. Y compris intra-groupes.

(4) Stores Apple et Android. Mars 2021. Panel : banques de réseau françaises.

(5) Groupes bancaires français.

Les données de ce modèle d'affaires sont à fin 2021.

ENSEMBLE, ÉCOUTER & AGIR

5 missions qui guident notre action au service de nos sociétaires, de nos clients et contribuent au bien commun.



Relation



Engagement



Innovation



Solidité

**NOTRE
CRÉATION DE
VALEUR**
UNE PERFORMANCE
COLLECTIVE
DURABLE

NOS OFFRES

CONSEIL

Au cœur de notre offre, un conseil spécifique aux besoins de chacun de nos clients



FINANCEMENTS

Des financements adaptés aux projets de vie et de développement de nos clients



ASSURANCE

Une protection au quotidien pour nos clients et leur famille, leur patrimoine, leur activité professionnelle ou leur entreprise



ÉPARGNE & INVESTISSEMENTS

Des solutions pour anticiper et préparer l'avenir



OFFRE MULTISERVICE

Partenaire de proximité et facilitateur des projets de nos clients



Un engagement durable auprès de nos clients

444,8 Md€ d'encours de crédits
9 crédits sur 10⁽²⁾ octroyés

Une proximité relationnelle omnicanale

Un conseiller dédié pour chaque client
219 000 rendez-vous clients visio

Des actions concrètes pour le climat

Réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles crédits et investissements
Plan de **sortie du charbon** à l'horizon 2030
Arrêt du financement de tout nouveau projet pétrole et gaz

Une entreprise qui agit dans l'intérêt de la société

77 % du PNB réalisé en France
Plus de 4 800 embauches en CDI⁽³⁾

Une démarche d'innovation constante

11,9 M d'actes de souscription ou de gestion de contrats validés numériquement
Banque à distance : 2,3 Md de connexions
Crédit Mutuel et CIC, parmi les applications bancaires **les mieux notées** sur les *stores*⁽⁴⁾

Une entreprise pérenne et efficiente

PNB : 15,9 Md€
Résultat net : 3,5 Md€
Meilleure efficacité opérationnelle du secteur⁽⁵⁾ avec un coefficient d'exploitation à 57,4 %

CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE, PREMIÈRE BANQUE **Entreprise à mission**



Banque mutualiste, éthique, solidaire et responsable,
Crédit Mutuel Alliance Fédérale marque sa différence avec
son statut d'entreprise à mission.

Nos **5** missions

1

ORGANISATION
COOPÉRATIVE ET MUTUALISTE,
NOUS ACCOMPAGNONS NOS
CLIENTS ET SOCIÉTAIRES
AU MIEUX DE LEURS
INTÉRÊTS

2

BANQUE DE TOUS,
SOCIÉTAIRES ET CLIENTS,
SALARIÉS ET ÉLUS, NOUS
AGISSONS POUR CHACUN
ET REFUSONS TOUTE
DISCRIMINATION

3

RESPECTUEUX DE LA VIE
PRIVÉE DE CHACUN, NOUS
METTONS LA TECHNOLOGIE ET
L'INNOVATION AU SERVICE
DE L'HUMAIN

4

ENTREPRISE SOLIDAIRE,
NOUS CONTRIBUONS
AU DÉVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES

5

ENTREPRISE RESPONSABLE,
NOUS ŒUVRONS POUR
UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE
ET PLUS DURABLE



Être entreprise à mission,
c'est agir concrètement pour vous ”

14

engagements

concrets à atteindre d'ici fin 2022,
pour améliorer notre impact sur l'environnement
qui nous entoure

- 1 | Faire vivre la démocratie dans la banque en doublant le nombre de sociétaires votant aux Assemblées Générales
- 2 | Garantir à chaque client un conseiller dédié et non commissionné
- 3 | Donner plus de place aux jeunes et se rapprocher de la parité dans les conseils d'administration dès 2022
- 4 | Former tous nos collaborateurs et collaboratrices, élues et élus, à la lutte contre les discriminations
- 5 | Recruter 25 % d'alternants issus des quartiers prioritaires et des zones rurales
- 6 | Défendre l'égalité salariale femmes / hommes à tous les échelons de l'entreprise
- 7 | Garantir l'intimité des données de nos clients en traitant 99,9 % de leurs informations dans nos infrastructures et systèmes localisés en France
- 8 | Investir les gains de productivité issus de l'intelligence artificielle dans l'emploi et le développement
- 9 | Ancrer les centres de décision dans les territoires avec plus de 90 % de nos décisions de crédit prises en caisse ou en agence
- 10 | Offrir la solution de paiement digitale Pay Asso à nos associations et la garantie responsabilité civile à leurs dirigeants
- 11 | Investir 5 % de nos fonds propres essentiellement dans des entreprises françaises qui innovent
- 12 | Réduire les émissions carbone du groupe de 20 % et l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'investissement de 12 % d'ici fin 2022*
- 13 | Arrêter dès maintenant le financement des nouveaux projets dans le pétrole et le gaz
- 14 | Assurer le crédit immobilier de nos clients fidèles sans aucune formalité médicale.

Des engagements évalués et vérifiés par un Comité de mission

Le Comité de mission s'assurera que Crédit Mutuel Alliance Fédérale met en place les moyens, la gouvernance et l'ambition nécessaire pour progresser dans ses missions. Il s'appuiera sur l'expertise de ses neuf membres pour proposer des pistes de travail et des initiatives possibles à moyen terme.



Fleur Pellerin Présidente du Comité
de mission de Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Fondatrice et CEO de Korelya

« Face aux défis économiques, sociaux et climatiques, l'entreprise doit se positionner comme un véritable vecteur de changement. Je suis honorée de prendre la présidence du Comité de Mission de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour participer à la transition de nos économies vers un modèle de développement plus inclusif et durable. »

* Réduction par rapport à 2018.

Notre plan stratégique

Le plan stratégique 2019-2023 *ensemble#nouveaumonde*, plus vite, plus loin !, révisé en 2020 dans le contexte de crise sanitaire, est un véritable accélérateur de développement et de transformation au service d'une performance durable et responsable.



RELATION

Être la banque relationnelle de référence, dans un monde omnicanal

Un **conseiller dédié** au rôle renforcé, pivot d'une relation omnicanale en constante accélération : physique, téléphonique ou numérique, au choix du client

Des **réseaux de proximité** optimisés pour une réponse adaptée aux attentes des clients et une efficacité opérationnelle accrue dans chaque territoire

La poursuite du **développement d'offres** en propre (assurance, crédit-bail...) et le lancement d'une plateforme de services proposés aux clients avec des entreprises partenaires

Une organisation encore **plus efficace** pour commercialiser l'offre multiservice

Le **renforcement** des synergies entre les réseaux de proximité et l'ensemble des métiers et fonctions support du groupe



INNOVATION

Être une banque multiservice innovante

Un renforcement de l'**orientation client** dans la gestion des projets informatiques

Des offres et des process **simplifiés**, portés par des outils cognitifs performants

Le maintien de notre **avance technologique** au service du développement, de la sécurité et de la protection des données (intimité numérique)



ENGAGEMENT

Être une banque engagée et adaptée au nouveau monde

Des engagements renforcés pour **soutenir et protéger** les sociétaires et clients fragilisés par la crise, et accompagner les acteurs du développement des territoires

Des **engagements sociaux, sociétaux et environnementaux forts**, accentués dans le cadre d'une politique exigeante de « responsabilité sociale et mutualiste »

Une **formation accrue** des élus et salariés pour accompagner l'évolution des métiers, dans un dialogue social confiant et responsable

La mise en commun de moyens pour une **efficacité collective** accrue



SOLIDITÉ

Mettre la solidité au service du développement du modèle mutualiste

Le renforcement de la **sélectivité** dans l'allocation du capital et de la liquidité

Un **développement** centré sur la bancassurance et les services financiers et technologiques dans la zone euro, notamment autour de ses filiales Targobank et Cofidis

L'accroissement de la **rentabilité** par le développement de nouvelles synergies métiers au service des réseaux

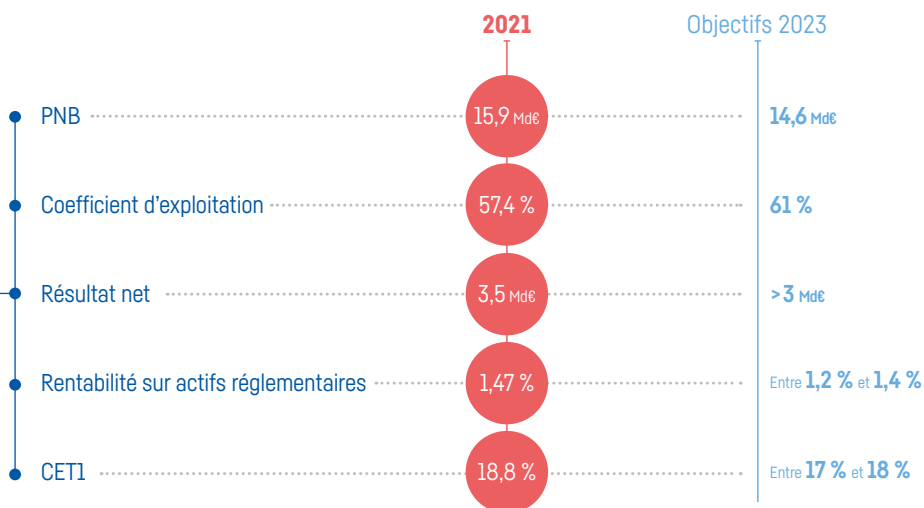


Nos ambitions



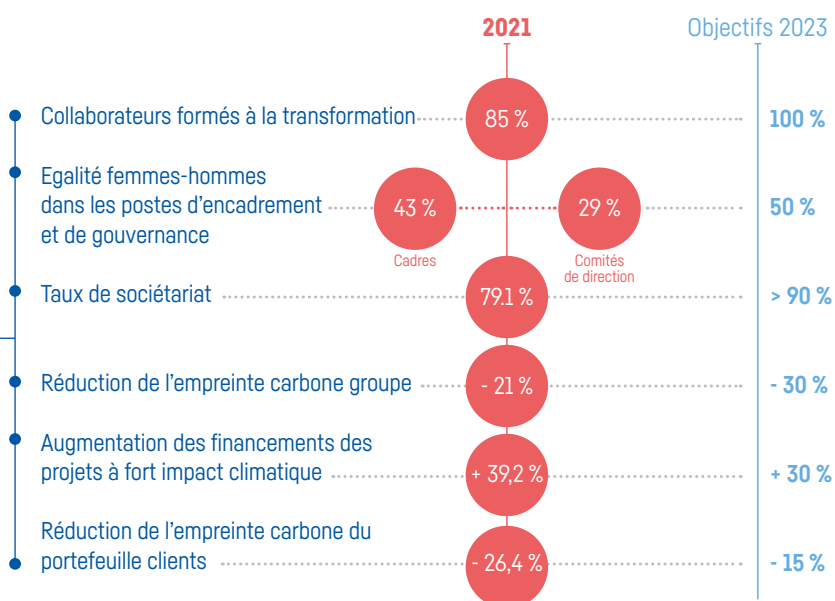
OBJECTIFS FINANCIERS

Une performance 2021 nettement au-dessus des objectifs 2023



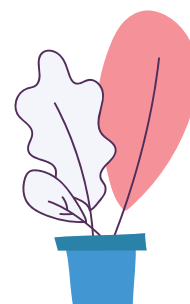
AMBITIONS DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET MUTUALISTE

En bonne voie à fin 2021



INDICATEURS TECHNOLOGIQUES

Une accélération technologique au service de la relation





Début septembre 2021, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est engagé à proposer dès 2022 le Prêt Avance Rénovation à ses sociétaires et clients. Adopté dans le cadre de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, le Prêt Avance Rénovation permettra d'accompagner les propriétaires de logements à investir dans la rénovation énergétique de leur bien classé « F » ou « G » et d'accélérer les travaux de modernisation et d'isolation.



Présentation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la BFCM

1.1	ORGANISATION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	14	1.3	PRÉSENTATION DES MÉTIERS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	20
1.1.1	Les caisses de Crédit Mutuel ou caisses locales	16	1.3.1	La banque de détail et le crédit à la consommation en France et en Europe	21
1.1.2	Les fédérations	16	1.3.2	L'assurance	28
1.1.3	La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	16	1.3.3	Les métiers spécialisés	30
1.1.4	La Banque Fédérative du Crédit Mutuel	17	1.3.4	L'informatique, la logistique et la presse	35
1.1.5	Gouvernance au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	17	1.4	HISTORIQUE	37
1.2	LE GROUPE CRÉDIT MUTUEL	18	1.4.1	Les origines du Crédit Mutuel	37
1.2.1	Les groupes régionaux	18	1.4.2	Les principales dates	37
1.2.2	La Confédération Nationale du Crédit Mutuel	18			
1.2.3	Les liens de solidarité au sein du groupe Crédit Mutuel et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	18			
1.2.4	Dispositions applicables au niveau des groupes régionaux	19			
1.2.5	Dispositions applicables au niveau national	19			

Préambule

Au 31 décembre 2021, Crédit Mutuel Alliance Fédérale compte 27,9 millions de clients, environ 4 200 points de vente et emploie près de 72 500 collaborateurs.

La Fédération Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) a rejoint Crédit Mutuel Alliance Fédérale le 1^{er} janvier 2022. Crédit Mutuel Nord Europe et Crédit Mutuel Alliance Fédérale concrétisent ainsi leur rapprochement et renforcent leurs synergies au service de leurs clients et sociétaires.

Banque mutualiste de proximité, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est désormais l'alliance de 14 fédérations et compte désormais plus de 29 millions de sociétaires et clients. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est l'outil coopératif technique et financier partagé par 1 512 caisses de Crédit Mutuel. Ainsi, au 1^{er} janvier 2022 Crédit Mutuel Alliance Fédérale est composé de 1 512 caisses locales de Crédit Mutuel, de 13 caisses régionales, de 14 fédérations, de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM), de la Banque Fédérative de Crédit Mutuel (BFCM) et ses filiales.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est affilié à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central qui a pour vocation de représenter les droits et intérêts communs du groupe Crédit Mutuel auprès des pouvoirs publics. La Confédération Nationale du Crédit Mutuel est chargée de veiller à la cohésion du réseau Crédit Mutuel et de s'assurer du bon fonctionnement des établissements et sociétés qui lui sont affiliés.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale constitue un réseau important de commercialisation des produits et services des filiales spécialisées détenues directement et indirectement par la BFCM. Ces dernières rétribuent les courants d'affaires apportés *via* le versement de commissions aux caisses locales.

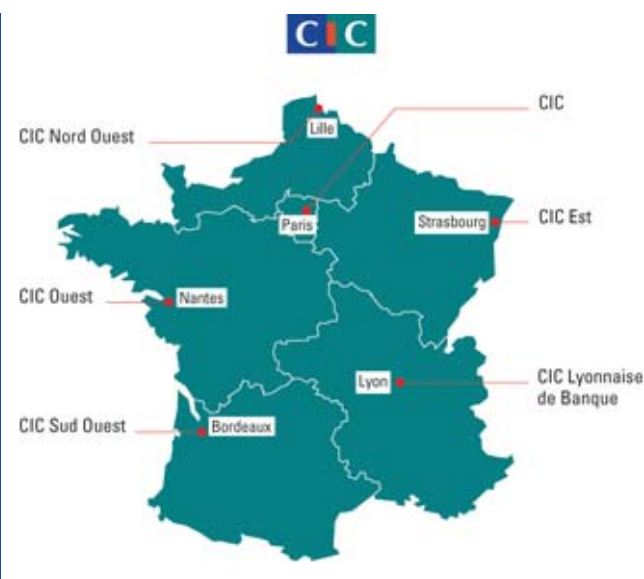
Les éléments financiers consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale offrent une vision économique complète des activités du groupe. Ils incluent des entités non comprises dans le périmètre de consolidation de la seule BFCM en particulier le réseau des caisses locales, ACM Vie SAM (société d'assurance mutuelle), les filiales informatiques et le GIE Centre de Conseil et de Services (CCS).

1.1 ORGANISATION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

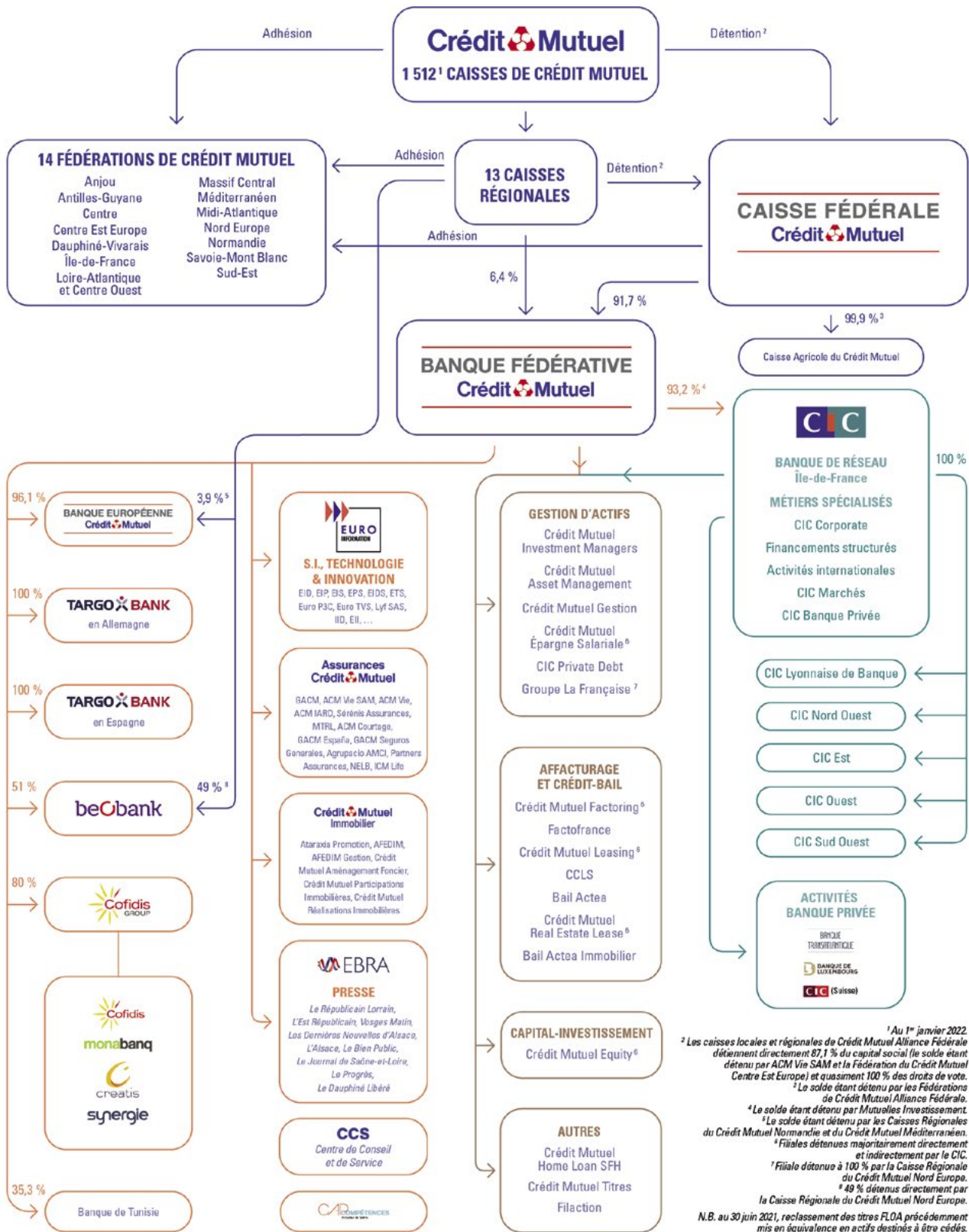
L'organisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, reflète son statut de banque coopérative et son ancrage territorial au plus près de ses clients et sociétaires.

Le maillage territorial favorise à chaque niveau - local, régional, national - une plus grande implication des collaborateurs et élus permettant d'assurer une grande réactivité et un meilleur service aux

clients et sociétaires. Il autorise un circuit de décision court, permet une bonne répartition des risques et un contrôle de qualité. Les différents degrés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale fonctionnent selon le principe de la subsidiarité : au niveau le plus proche du sociétaire, la caisse locale est un véritable acteur local, les autres échelons effectuant les missions qu'une caisse locale ne peut elle-même assumer.



ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE



1.1.1 Les caisses de Crédit Mutuel ou caisses locales

Les caisses de Crédit Mutuel (CCM), associations coopératives selon leur implantation géographique (départements 57 - Moselle, 67 - Bas Rhin, 68 - Haut-Rhin) ou sociétés coopératives de crédit à capital variable (tous les autres départements), constituent le socle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce sont des établissements de crédit en vertu du Code monétaire et financier.

Juridiquement autonomes, dans le respect de la réglementation bancaire, les caisses locales exercent les fonctions de banque de proximité : elles collectent l'épargne, distribuent des crédits et proposent des services financiers variés. Cette autonomie favorise la réactivité et la qualité de service. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (voir infra) centralise l'ensemble des dépôts des caisses et assure leur refinancement.

Leur capital est détenu par les sociétaires, à la fois sociétaires et clients : tout client peut souscrire une part A - d'un montant de 15 euros - et ainsi devenir sociétaire, c'est-à-dire membre de la coopérative qu'est sa caisse locale et voter à son assemblée générale selon le principe « une personne, une voix ». Chaque sociétaire peut ainsi prendre part aux décisions et élire ses représentants administrateurs. Ces bénévoles élus, présents aux trois niveaux du Crédit Mutuel - local, régional et national -, assument la responsabilité et le contrôle du groupe. Ils représentent les sociétaires, sont à l'écoute de leurs besoins et de leurs projets.

Au 31 décembre 2021, le réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel compte 1 379 caisses locales et 1 919 points de vente, 7,6 millions de clients dont 5,2 millions de sociétaires.

1.1.2 Les fédérations

Les fédérations sont des entités ayant le statut d'associations auxquelles les caisses locales adhèrent obligatoirement. Organes politiques, elles déterminent les orientations stratégiques du groupe et organisent la solidarité entre caisses. Elles représentent le Crédit Mutuel dans leur région.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe au 1^{er} janvier 2022 14 fédérations adhérentes : le Crédit Mutuel Centre Est Europe (Strasbourg), le Crédit Mutuel Île-de-France (Paris), le Crédit Mutuel Midi Atlantique (Toulouse), le Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (Annecy), le Crédit Mutuel Sud-Est (Lyon), le Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest (Nantes), le Crédit Mutuel du Centre (Orléans), le Crédit Mutuel Normandie (Caen), le Crédit Mutuel Méditerranéen (Marseille), le Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (Valence), le Crédit Mutuel Anjou (Angers), le Crédit Mutuel Massif Central (Clermont-Ferrand), le Crédit Mutuel Antilles-Guyane (Fort de France) et le Crédit Mutuel Nord Europe (Lille).

Ces fédérations ont mis en place progressivement des partenariats agréés par les instances de tutelle qui ont abouti à faire de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe une caisse commune : la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM).

1.1.3 La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM) est une société anonyme à statut de société coopérative de banque. Elle est responsable de l'ensemble des services communs au réseau et assure son animation. La CFCM centralise l'ensemble des dépôts des caisses locales et assure parallèlement leur refinancement, tout en portant les emplois réglementaires pour leur compte (réserves obligatoires, dépôts affectés...).

La CFCM a, au fil des accords de partenariats signés entre 1993 et 2022, mis ses moyens de supports logistiques et financiers au service des caisses des 13 autres fédérations.

Au plan réglementaire, technique et financier, la CFCM porte l'agrément collectif en qualité d'établissement de crédit, dont profite l'ensemble des caisses locales qui lui sont affiliées conformément au Code monétaire et financier.

De plus, elle répond de la solvabilité et de la liquidité du périmètre réglementaire comme du respect au sein de ce groupe de la réglementation bancaire et financière, en application de l'article R.511-3 du Code monétaire et financier.

Ainsi, la CFCM assure pour les caisses locales les fonctions financières telles que la gestion des liquidités, mais aussi des prestations de services techniques, juridiques et informatiques, directement ou à travers des filiales de la BFCM (assurance, crédit-bail...).

La CFCM est détenue conjointement par les caisses de Crédit Mutuel, les ACM Vie à forme mutuelle et les fédérations.

En date du 7 septembre 2020 une assemblée générale extraordinaire a approuvé plusieurs modifications statutaires dont l'adoption d'une **raison d'être** et la qualification **d'entreprise à mission** dans son objet social.

Ensemble, écouter et agir devient cette raison d'être pour réussir les cinq missions désormais intégrées aux statuts de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et du CIC. Crédit Mutuel Alliance Fédérale devient ainsi la première banque à adopter le statut d'entreprise à mission.

1.1.4 La Banque Fédérative du Crédit Mutuel

La BFCM a plusieurs activités principales :

- elle détient les filiales du groupe et coordonne leurs activités : le Crédit Industriel et Commercial à hauteur de 100 % – détention directe et indirecte – holding du CIC et banque de tête de réseau, qui exerce également les activités d'investissement, de financement et de marché, le GACM SA à hauteur de 50,04 % qui contrôle notamment les sociétés ACM IARD SA, ACM Vie SA et qui conçoit et gère les gammes de produits en matière d'assurance de biens et de responsabilité, d'assurance de personnes et d'assurance vie. Enfin, elle détient les établissements spécialisés par métier présents en France et à l'étranger (notamment Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM), Cofidis Group, TARGOBANK en Allemagne et en Espagne, Crédit Mutuel Asset Management, Crédit Mutuel Factoring...).
- elle assume la fonction de refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et intervient de ce fait sur les marchés financiers en tant qu'émetteur d'instruments financiers à court terme et moyen long terme. La gestion de la trésorerie centrale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale repose sur un calibrage pertinent des ressources à court terme et à moyen et long terme avec l'objectif de refinancer le groupe de manière efficace et prudente. Elle se formalise par des émissions publiques et des placements privés sur les marchés nationaux et internationaux ainsi que par la détention d'une réserve de liquidité adaptée au respect des ratios réglementaires de liquidité ainsi qu'à la résistance du groupe à un stress sévère. La BFCM met aussi en place les couvertures de risques de taux pour le compte du groupe et de ses filiales.

Dans le cadre de l'adhésion, le 1^{er} janvier 2022, de Crédit Mutuel Nord Europe, une opération d'apport partiel d'actif de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (CFCMNE) soumis au régime des scissions a été réalisée au profit de la BFCM, emportant le transfert universel des actifs et passifs concernés. Cet apport partiel d'actif a eu pour effet de transférer à BFCM la qualité d'émetteur pour la totalité des émissions obligataires de CFCMNE. Conformément à la loi, cette opération est intervenue après obtention des autorisations réglementaires requises, consultations des obligataires et approbation par les assemblées générales extraordinaires de CFCMNE et BFCM.

- La BFCM exerce la fonction de dépositaire essentiellement des Organismes de placement collectif (OPC) des sociétés de gestion de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le rôle du dépositaire consiste à préserver l'intérêt des porteurs de parts d'OPC en s'assurant de la régularité des décisions de gestion. La BFCM assure, à ce titre, trois missions réglementaires : (i) la garde des actifs, c'est-à-dire la conservation et la tenue sur registre des autres valeurs (instruments financiers à terme et autres instruments financiers nominatifs purs) ; (ii) le contrôle de la régularité des décisions de gestion des OPC ; (iii) le suivi des flux de liquidités ou *Cash Monitoring*. En outre, la BFCM exerce la mission contractuelle de tenue du passif des OPC si le mandat lui est confié par la société de gestion.

La BFCM est affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

1.1.5 Gouvernance au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne dispose pas d'une instance délibérante unique. Chaque caisse de Crédit Mutuel désigne un conseil d'administration composé de membres bénévoles élus par les sociétaires en assemblée générale. Les caisses élisent ensuite parmi ces membres leur représentant au niveau de la fédération. Le Président de la fédération (ou d'un District pour la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe) peut devenir membre du Conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de sa filiale, la BFCM.

Compte tenu de ces éléments, le chapitre « Gouvernement d'entreprise », présentera deux rapports sur le gouvernement d'entreprise : un pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en tant que représentante de la société mère consolidante et un pour la BFCM.

Par ailleurs, les procédures de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme sont homogènes au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

1.2 LE GROUPE CRÉDIT MUTUEL

Bancassureur de premier plan en France, le groupe Crédit Mutuel est composé du réseau du Crédit Mutuel et de l'ensemble de ses filiales regroupés sous l'organe central du réseau : la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM). La CNCM est en charge de la défense des intérêts du groupe Crédit Mutuel dont la Caisse centrale est l'outil de finance.

Le Crédit Mutuel est une banque coopérative régie par la loi du 10 septembre 1947. Il appartient à ses sociétaires qui détiennent son capital et orientent sa stratégie dans le cadre d'un fonctionnement démocratique.

1.2.1 Les groupes régionaux

Le groupe Crédit Mutuel est constitué d'une fédération du Crédit Agricole et Rural (CMAR) – et de quatre groupes régionaux comprenant 18 fédérations :

- Crédit Mutuel Alliance Fédérale englobant 14 fédérations régionales regroupées autour de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ;
- le groupe Crédit Mutuel Arkéa et ses deux fédérations régionales formant ensemble la Caisse interfédérale Crédit Mutuel Arkéa : Bretagne (Brest), et Sud-Ouest (Bordeaux) ;
- le groupe régional Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (Laval) ;
- le groupe régional Crédit Mutuel Océan (La Roche-sur-Yon).

La caisse fédérale peut être interfédérale comme c'est le cas pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la Caisse interfédérale Crédit Mutuel Arkéa. Les caisses locales et la caisse fédérale, dont elles sont actionnaires, adhèrent à la fédération de leur région. La fédération est l'organe de stratégie et de contrôle qui représente le Crédit Mutuel dans sa région. La caisse fédérale assure les fonctions financières telles que la gestion des liquidités et des prestations de services techniques et informatiques. Fédérations et caisses fédérales sont administrées par des conseils élus par les caisses locales.

1.2.2 La Confédération Nationale du Crédit Mutuel

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) est l'organe central du réseau aux termes du Code monétaire et financier. Les 18 fédérations régionales, la fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural (CMAR), la Caisse Centrale du Crédit Mutuel (CCCM) sont adhérentes de la CNCM. Y sont affiliés les caisses locales de Crédit Mutuel et la BFCM.

Début 2021, la majorité des dirigeants du groupe Crédit Mutuel a adopté une mesure qui participe au renforcement du modèle mutualiste et des caractéristiques fondant sa pertinence et sa force dans la situation économique et sociale actuelle : l'autonomie des caisses locales et des fédérations du Crédit Mutuel selon le principe de subsidiarité, leur proximité avec les territoires et la solidarité, alliées à la mobilisation de leurs sociétaires, élus et salariés (ci-après la décision à caractère général "Cohésion").

La CCCM, organisme financier national qui a la forme d'établissement de crédit, gère le fonds d'intervention destiné à être utilisé en cas de mise en jeu de la solidarité financière du Crédit Mutuel. Son capital est détenu par l'ensemble des caisses fédérales ou interfédérales de Crédit Mutuel.

1.2.3 Les liens de solidarité au sein du groupe Crédit Mutuel et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Le dispositif de solidarité du Crédit Mutuel vise à assurer en permanence la liquidité et la solvabilité de l'ensemble des établissements affiliés à la CNCM afin de prévenir toute défaillance. Il repose sur un ensemble de règles et de mécanismes mis en place au niveau des groupes régionaux et au niveau confédéral.

Pour rappel, la solidarité entre les affiliés - incluant notamment Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la CFCM et la BFCM - à la CNCM est illimitée.

1.2.4 Dispositions applicables au niveau des groupes régionaux

Le mécanisme de solidarité prévu au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un mécanisme qui prend appui sur l'article R.511-3 du Code monétaire et financier indépendamment des dispositions statutaires relatives à la responsabilité solidaire des sociétaires dans la limite de la valeur nominale des parts sociales souscrites par le sociétaire.

Chaque fédération doit mettre en place un dispositif de solidarité entre les caisses locales de son ressort territorial.

Ce dispositif doit permettre à une caisse locale de ne pas être durablement déficitaire et/ou d'assurer le redressement d'une situation dégradée. Il assure la péréquation des résultats des caisses adhérentes au moyen d'un fonds fédéral, par le biais de contributions, prenant la forme de cotisations ou de subventions. L'obligation de contribution s'impose à toutes les caisses (y compris la caisse fédérale ou interfédérale), ou aux seules caisses dont les résultats sont positifs, selon le règlement du fonds fédéral concerné en vigueur. Les cotisations, qui assurent la péréquation, ainsi que les subventions doivent permettre de couvrir les pertes constatées dans l'exercice et le report fiscal déficitaire éventuel. Les subventions de péréquation doivent comprendre les sommes nécessaires au versement de la rémunération des parts sociales. Les subventions versées par le fonds fédéral sont normalement remboursables.

Mise en œuvre des mesures de redressement au niveau des groupes régionaux

Un dispositif revu et actualisé annuellement permet au groupe régional de suivre un certain nombre d'indicateurs clés, inclus dans le cadre d'appétence aux risques, adopté par le conseil d'administration de la CNCM et de mettre en œuvre des mesures correctrices prévues au plan de redressement si les indicateurs venaient à être franchis.

En cas de difficulté et sous contrôle de la CNCM, un groupe régional peut solliciter l'aide d'un autre groupe régional, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan de redressement.

Dès lors qu'aucune solution de solidarité régionale n'a été mise en place ou n'a permis de rétablir le respect des indicateurs clés dans les délais prévus dans le plan de redressement ou si des éléments objectifs permettent de conclure de manière anticipée que la mise en œuvre de ces solutions se révélerait insuffisante, le dispositif de solidarité nationale est mis en œuvre.

1.2.5 Dispositions applicables au niveau national

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel est de manière non limitative chargée de veiller à la cohésion de son réseau et de s'assurer du bon fonctionnement des établissements qui lui sont affiliés. À cette fin, elle doit prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun de ces établissements comme de l'ensemble du réseau (art. L.511-31 du Code monétaire et financier).

Selon les modalités fixées par les décisions à caractère général, les interventions nécessaires peuvent être décidées par le conseil d'administration de la CNCM s'il s'avère que les mécanismes existant au niveau des groupes régionaux sont insuffisants pour régler les éventuelles difficultés auxquelles peut être confronté un groupe ou l'ensemble des affiliés à la CNCM.

1.3 PRÉSENTATION DES MÉTIERS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

ORGANISATION DES MÉTIERS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Crédit Mutuel
Alliance Fédérale

CONTRIBUTION DES MÉTIERS
OPÉRATIONNELS⁽¹⁾ AU RÉSULTAT NET

Banque de détail

Réseaux de bancassurance

- Crédit Mutuel
- CIC
- BECM (Banque Européenne du Crédit Mutuel)
- TARGOBANK

Crédit à la consommation

- Cofidis Group

Filiales métiers

- Leasing
- Factoring
- Gestion d'actifs
- Immobilier

55%

Assurances

Groupe des Assurances
du Crédit Mutuel

20%

Métiers spécialisés

Banque privée

Banque de financement

Activités de marché

Capital-investissement

22%

Autres activités

- Technologie (Euro Information)
- Presse

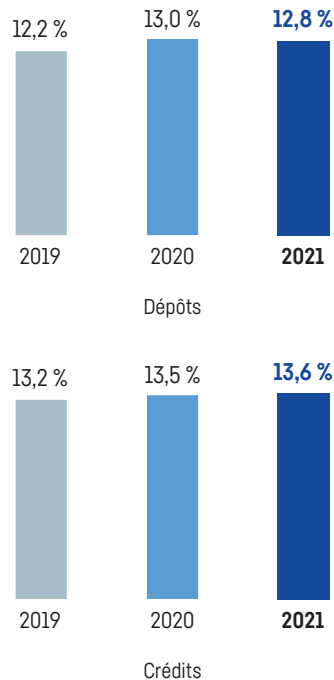
3%

(1) Hors secteur « holding ».

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, via ses 14 fédérations de Crédit Mutuel qui le contrôlent, adhère à la Confédération Nationale de Crédit Mutuel, organe central qui a pour vocation de représenter le groupe auprès des pouvoirs publics, d'assurer la promotion et la défense de ses intérêts et d'exercer un contrôle sur les fédérations.

Le positionnement concurrentiel⁽²⁾ est analysé au niveau de l'ensemble de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont les métiers de la banque de détail et de l'assurance en font un acteur majeur de la bancassurance de détail en France. Les parts de marché en dépôts et en crédits bancaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élèvent ainsi respectivement à 12,8 % et 13,6 %. De son côté, le groupe Crédit Mutuel affiche 17,3 % de part de marché en crédits bancaires et 16,5 % de part de marché en dépôts.

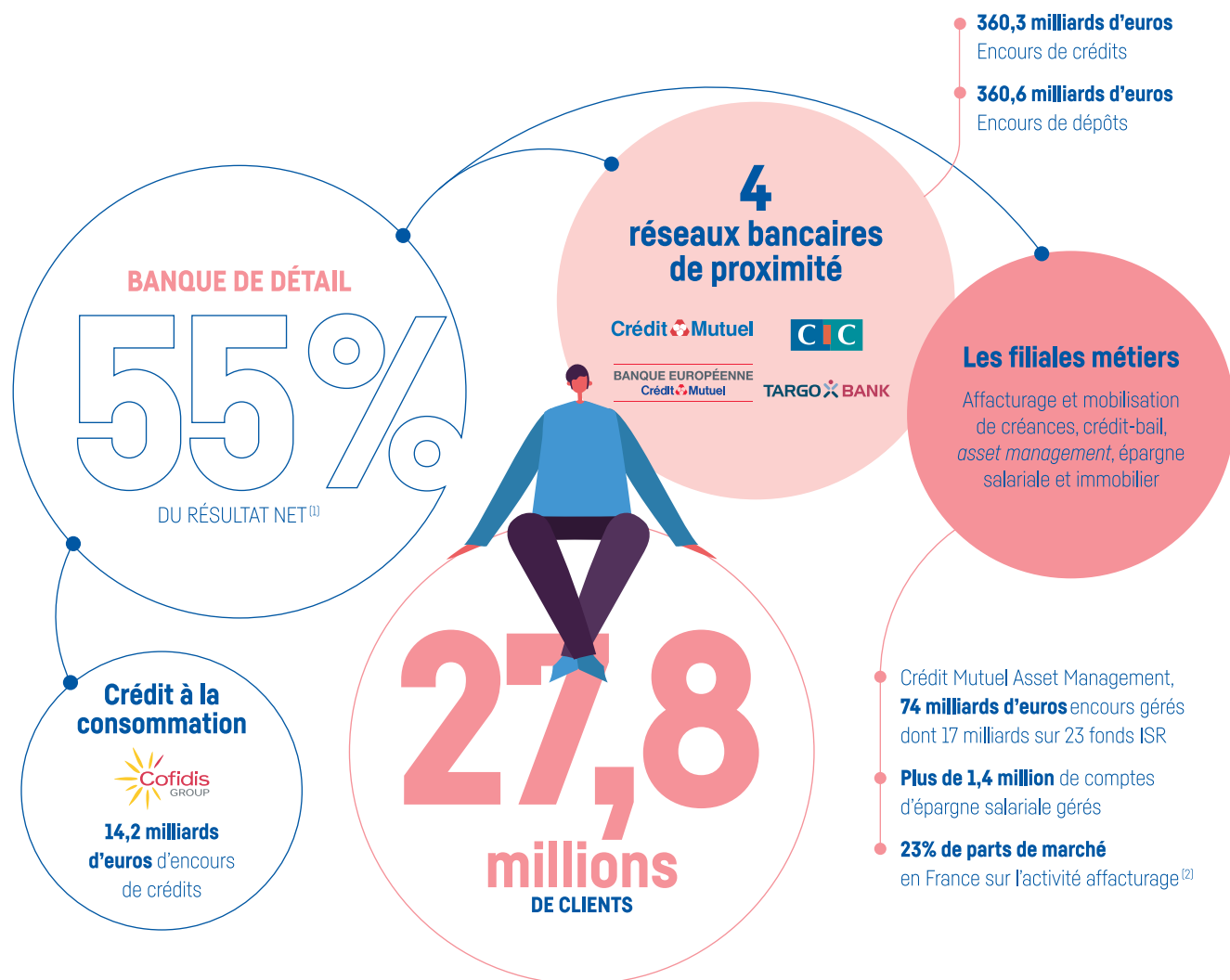
PARTS DE MARCHÉ⁽³⁾



(3) Source : Centralisations Financières Territoriales - Banque de France.

(2) Les sources des classements sont mentionnées explicitement, à défaut, l'information est de source interne.

1.3.1 La banque de détail et le crédit à la consommation en France et en Europe



(1) Part du résultat net de Crédit Mutuel Alliance Fédérale hors secteur «Holding».

(2) Source : calculs internes sur la base de données ASF.

Cœur de métier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la banque de détail représente 66 % de son produit net bancaire en 2021. Elle regroupe le réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel, le réseau de bancassurance du CIC, la Banque Européenne du Crédit Mutuel, les agences TARGOBANK en Allemagne et en Espagne, Cofidis Group et toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par les réseaux : intermédiaire en assurances, crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturage, gestion d'actifs, épargne salariale, vente et gestion immobilières.

En 2021, les réseaux de banque de détail présentent une activité soutenue grâce à une bonne dynamique commerciale et à la vente croisée de nouveaux produits et services pour s'adapter aux besoins des clients et au contexte de taux d'intérêt durablement bas. Sur l'ensemble de l'année, l'activité commerciale de la banque de détail est en hausse. La collecte de ressources ressort à 374 milliards d'euros en 2021. Les encours de crédits accordés à la clientèle s'établissent à 407 milliards en 2021, en progression de plus de 10 % sur un an.

1.3.1.1 Les réseaux bancaires

1.3.1.1.1 Réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel et BECM

Réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel

Le réseau de Crédit Mutuel, constitué de 1 379 caisses locales, accompagne 7,5 millions de clients particuliers, professionnels, agriculteurs et associations dans la réalisation de leurs projets. La banque de détail couvre, pour tous ces clients, leurs besoins en matière de tenue de compte courant, de moyens de paiement, d'épargne, de financement et d'assurance. Afin d'établir une relation de proximité, 1 919 points de vente sont mis à disposition des clients complétés d'un dispositif omnicanal dédié. L'accès aux services proposés peut être fait à tout moment par téléphone, *via* l'application mobile ou encore depuis le site internet.

En 2021, les encours de dépôts à la clientèle atteignent 152,6 milliards d'euros, en hausse de 7,7 %. La recherche de placements de court terme pour sanctuariser une partie des revenus non consommés s'illustre par l'accroissement des encours de comptes courants créditeurs de 12,1 % et des livrets de 10,4 %. Les encours de crédits progressent de 6,6 % à 158,4 milliards d'euros sous l'impulsion des crédits à la consommation, des crédits d'investissement en hausse de 2,0 %, et des crédits à l'habitat qui progressent de 8,3 %.

La diversification des revenus se poursuit sur l'exercice comme l'illustre la progression des stocks des services complémentaires vendus. Ainsi, le nombre de contrats d'assurance de biens et de personnes augmente de 2,7 %. Les contrats de téléphonie mobile progressent de 1,0 % tandis que, sur le segment de la télésurveillance (Homiris), les abonnements sont en progression de 3,0 %.

Marché des particuliers

Cœur d'activité du Crédit Mutuel, le marché des particuliers répond à la demande des personnes physiques non professionnelles. À ses 6,5 millions de clients particuliers, le Crédit Mutuel propose des produits spécifiques, adaptés à chaque étape de la vie, comme le financement du permis de conduire, la location ou l'achat du premier appartement ou encore la souscription d'une assurance vie. Il répond également aux besoins du quotidien avec une gamme de services pratiques comprenant la téléphonie mobile, l'abonnement internet ou encore la télésurveillance.

Afin de répondre au besoin d'immédiateté des clients, le Crédit Mutuel propose un accès 24h/24 aux comptes et contrats depuis un ordinateur ou un smartphone grâce au service de banque à distance. Cette offre totalise plus d'un milliard de connexions sur l'année, avec une hausse des consultations depuis les outils mobiles (832 millions de connexions en progression de 14,5%).

L'exercice 2021 est marqué par l'accompagnement des jeunes clients dans leurs réflexions d'orientation *via* Objectif Emploi Orientation et le partenariat Option Innovation. Fort de son engagement solidaire, sociétal, environnemental et de son implication territoriale, le Crédit Mutuel donne la possibilité aux clients de soutenir des organismes acteurs de l'économie sociale et solidaire, *via* un don depuis leur Livret de Développement Durable et Solidaire. Ce concept d'économie sociale et solidaire désigne des coopératives, mutuelles, associations ou fondations dont le fonctionnement repose sur un principe de solidarité et d'utilité sociale, en adoptant des modes de gestion démocratiques et participatifs.

Marché des professionnels

Les 587 000 artisans, commerçants et professions libérales qui constituent la clientèle professionnelle bénéficient également de solutions dédiées. Le Crédit Mutuel leur propose une gamme complète de solutions pour répondre à leurs besoins de financement, de gestion des comptes, d'épargne et d'assurance. Il accompagne également leurs dirigeants ou collaborateurs avec des couvertures adaptées en prévoyance et en santé. La protection des locaux professionnels peut être assurée grâce à Homiris Pro, solution de télésurveillance qui inclut l'intervention sur site d'un agent de sécurité en cas d'infraction.

Durant l'exercice, la conquête de nouveaux clients professionnels a été dynamique avec un portefeuille en augmentation de 6,4 %. Le Crédit Mutuel répond tant aux besoins en termes de trésorerie qu'aux demandes de financements. En 2021, 5,2 milliards de crédits d'investissements ont été accordés. Par ailleurs, le développement de produits et services pour répondre aux besoins des clients et faciliter leur quotidien (rendez-vous visio, digitalisation des crédits, etc.) s'est poursuivi. Ainsi, la plateforme de services, le Kiosque à Services, leur permet d'accéder à une offre de partenaires de confiance et responsables. Par ailleurs, le Crédit Mutuel a accompagné les professionnels dont les activités étaient impactées par la crise par des

mesures adaptées. Les Assurances du Crédit Mutuel ont également poursuivi le développement d'une gamme d'assurances adaptée pour couvrir leurs besoins.

En 2021, le Crédit Mutuel a poursuivi ses actions de communication et a accompagné ses partenaires dans l'organisation de salons. Ainsi, de nombreux franchisés et créateurs d'entreprise ont pu voir leurs projets se réaliser grâce à un accompagnement dédié.

Marché des agricultures

Le Crédit Mutuel répond aux besoins de tous les agriculteurs, grâce à des offres spécifiquement adaptées à leurs métiers et leurs risques. Il accompagne les exploitants de l'installation à la transmission, avec des offres spécifiques de financements, de gestion de comptes et d'assurance. Partenaire historique de l'agriculture, le Crédit Mutuel dispose de chargés d'affaires spécialisés pour conseiller plus de 90 000 clients.

L'exercice est marqué par le déploiement du projet de digitalisation d'ACTIMAT, offre de financement du matériel chez les concessionnaires de matériel et l'achèvement de la digitalisation pour Crédit Mutuel APPRO, offre de financement des achats d'approvisionnements directement chez les agro fournisseurs. Ces processus permettent de sécuriser et de développer les relations avec les partenaires.

Le Crédit Mutuel poursuit l'accompagnement de la transition énergétique, avec plus de 400 projets liés aux énergies renouvelables agricoles financés en 2021.

Marché des organismes à but non lucratif

Les besoins spécifiques des associations, fondations, comités sociaux et économiques et organismes à but non lucratif, qui représentent 3,8 % des clients de la banque de détail, sont également couverts. Crédit Mutuel leur propose ainsi des solutions de gestion de comptes, d'épargne, de financement, d'assurance et d'épargne salariale. Les encaissements de dons ou encore de cotisations sont également facilités grâce à des solutions dédiées proposées.

Portée par une dynamique commerciale ciblée, l'activité du marché des organismes à but non lucratif s'est intensifiée en 2021 avec plus de 289 000 clients. Dans le but de mieux les accompagner au cours de la crise, les clients détenteurs de Pay Asso ont pu bénéficier d'une gratuité totale de frais.

Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)

La BECM est la filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, au service de l'économie des régions, sur le marché des entreprises et des professionnels de l'immobilier. Banque à taille humaine dont les valeurs reposent sur la proximité et la réactivité, elle apporte à l'ensemble des entreprises une technicité et une forte valeur ajoutée. La BECM offre un accompagnement dédié aux entreprises allemandes y compris celles implantées en France. Aux filiales allemandes de groupes français, elle apporte sa connaissance fine des marchés locaux. Sur le marché de l'immobilier, elle intervient comme partenaire des promoteurs et des sociétés foncières.

Pour accompagner ses 20 377 clients, la BECM s'appuie sur ses 428 collaborateurs et dispose des services des centres de métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le réseau commercial est constitué de 55 points de vente dont 45 en France et 10 en Allemagne. Il est organisé par marché avec 38 points de ventes pour le marché des entreprises, 15 pour celui des professionnels de l'immobilier et 2 orientés clientèle Grand Public. En 2021, la BECM a fait évoluer son réseau. Fort de la coopération avec le Crédit Mutuel Antilles Guyane, une agence en Martinique et une en Guadeloupe ont ouvert le 1^{er} janvier. En Allemagne, deux nouvelles agences sont créées, à Essen en juin et à Berlin en septembre. La BECM Monaco est transférée au CIC Lyonnaise de Banque en octobre afin de renforcer la cohérence sur la clientèle Grand Public développée par les deux marques en Principauté.

Mesurés en capitaux moyens mensuels, les crédits à la clientèle sont stables à + 0,4 % à 18 milliards d'euros. Conséquence de la mise en œuvre d'un plan de rééquilibrage, les ressources comptables sont en baisse de 8,2 % à 17,8 milliards d'euros.

En 2021, le passage des activités de la BECM en Allemagne sous la marque TARGOBANK est validé. Les travaux visant à la cession du fonds de commerce sont en cours avec pour objectif de réaliser l'opération en 2022. Afin d'accompagner la transformation et la gestion des risques, le management des équipes dédiés est renforcé. La mise en commun des fonctions technico-commerciales avec les fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et les banques régionales du CIC est en cours de finalisation. Coté commercialisation, l'accord de distribution avec Bouygues Telecom a permis de stimuler la vente de flottes de téléphonie envers la clientèle *corporate*.

1.3.1.1.2 Réseau de bancassurance du CIC

Cœur de métier du CIC, la banque de détail regroupe le réseau bancaire – composé de cinq banques régionales et du CIC en Île-de-France – et les métiers spécifiques dont les produits sont commercialisés par celui-ci : intermédiaire en assurances, crédit-bail mobilier et immobilier, affacturation, gestion d'actifs, épargne salariale, vente et gestion immobilières. S'appuyant sur le savoir-faire de ses collaborateurs, le réseau de banque de détail du CIC répond aux besoins et attentes de 5,46 millions de clients particuliers, professionnels, agriculteurs, organismes à but non lucratif et entreprises.

Soucieux d'établir une relation de proximité avec ses clients, le CIC leur offre un dispositif omnicanal performant, efficace et moderne. Les clients ont le choix d'avoir recours à leur conseiller au sein de 1 781 points de vente en France ou d'utiliser des outils technologiques – sites internet et applications mobiles – pour plus d'autonomie. Le modèle d'entreprise du CIC vise l'excellence du service client, ambition régulièrement récompensée. En 2020, le CIC obtient six trophées sur six possibles au palmarès des Trophées de la Banque^[1] avec la meilleure note dans quatre catégories : Conseiller bancaire au quotidien, Conseiller projet, Site internet et Service client à distance.

À chaque instant, le réseau poursuit l'accompagnement de ses clients et contribue au financement de leurs projets. En 2020, les engagements du réseau progressent de près de 5,6 % sous l'impulsion des crédits à la consommation, d'investissement, et à l'habitat, ce dernier ressortant en hausse de 9,1 %. Dans le même temps, les encours de dépôts terminent en hausse de 5,9 % grâce aux comptes créditeurs, dépôts sur livrets et dépôts à terme détenus principalement par les entreprises et professionnels. Sur les secteurs de diversification, la vente de produits et services au bénéfice de la clientèle poursuit sa dynamique commerciale. Le nombre de contrats signés est en progression de 0,7 % pour la banque à distance, de 4,1 % pour l'offre de télésurveillance Homiris et de 2,3 % pour la téléphonie.

En 2021, le CIC renforce ses offres pour chaque segment de clientèle :

- le Kiosque à Services, une plateforme de services qui permet aux clients d'être mis en relation avec des partenaires pour faciliter leur quotidien ;
- la poursuite du déploiement de la digitalisation de CICAGRI et de CIC-APPRO qui permettent de sécuriser et développer les relations avec les partenaires ;
- le lancement de nouveaux prêts destinés à financer les projets de relocalisation des entreprises ou à accompagner les entreprises à fort potentiel de croissance ;
- la commercialisation de nouvelles offres d'assurance *corporates*.

Tout au long de l'année, le CIC a œuvré pour apporter un soutien auprès de ses partenaires sportifs dont la Fédération Française de Cyclisme ou encore la Fédération Française de natation. Cette même démarche d'accompagnement s'est traduite par un soutien auprès de ses partenaires musique et culture (le Festival de Pâques d'Aix-en-Provence, le musée de l'Armée aux Invalides) ou encore de ses partenaires présents aux côtés des jeunes entrepreneurs (Moovjee, WorldSkills, Union des auto-entrepreneurs).

1.3.1.1.3 Réseaux bancaires en Europe

TARGOBANK en Allemagne

Implantée dans plus de 250 villes allemandes, TARGOBANK répond aux besoins de 3,6 millions de clients particuliers et entreprises en proposant des solutions en banque, assurance, affacturation et crédit-bail. Avec une forte présence notamment sur le marché du crédit à la consommation et de l'affacturation, TARGOBANK combine les avantages d'une banque en ligne et d'une banque de réseau. Cette complémentarité offre un service efficace et personnalisé à distance comme au sein des 335 points de vente.

La production de crédits amortissables directs s'élève à près de 5 milliards d'euros en 2021, en léger retrait par rapport à 2020. Le secteur des entreprises est en nette reprise avec une progression de l'activité d'affacturation et de crédit-bail. Les encours de crédits affichent une croissance de 7 % à 22,2 milliards d'euros. Les volumes de dépôts clientèle atteignent 23,7 milliards d'euros, en hausse de 11 %.

TARGOBANK a lancé une offre de crédit-bail automobile en 2021, dans le cadre d'un projet pilote, dont le déploiement à l'échelle nationale est prévu en 2022. En matière de relation client, TARGOBANK est de nouveau récompensée pour la qualité de son service. Elle obtient la 2^e place du classement général parmi les banques de réseau au baromètre *Kundenmonitor*. Chaque année, cet indicateur recueille des chiffres clés auprès de clients sur la satisfaction, les avantages concurrentiels identifiés, la recommandation ainsi que les principales tendances de consommation.

TARGOBANK met en œuvre les politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale contribuant à la décarbonation de l'économie et excluant le financement de certains biens et entreprises. Ces conditions sont appliquées dans le processus d'octroi de crédits de l'affacturation et du crédit-bail notamment. Consciente de sa responsabilité sociale et sociétale, TARGOBANK et ses collaborateurs ont de nouveau soutenu de nombreux projets, financièrement et sous forme de journées de volontariat.

Pour la 16^e fois consécutive, TARGOBANK figure parmi les établissements désignés Meilleur employeur par l'institut *Top Employers*. Le jury a en particulier reconnu la cohérence des actions mises en œuvre en matière de qualité de vie au travail et de santé. En outre, l'accompagnement des nouveaux collaborateurs, les avantages destinés aux salariés ainsi que la communication autour de la marque employeur « BANK.ECHT.ANDERS » ont été particulièrement soulignés par le jury.

TARGOBANK en Espagne

Détenue à 100 % par la BFCM, TARGOBANK en Espagne est une banque généraliste ouverte aux particuliers, professionnels et entreprises. Elle offre une large gamme de produits et services de bancassurance. Le dispositif propose un réseau de conseillers bilingues ainsi qu'une application mobile en français destinés à la clientèle francophone.

TARGOBANK en Espagne compte près de 167 000 clients. Des conseillers spécialisés sont mis à disposition à travers 79 points de vente répartis sur les principales zones d'activité économique du pays. Les encours de crédits bruts atteignent 2,9 milliards d'euros, en progression de 15 %. Les encours de dépôts de la clientèle progressent de 10 % à 2,2 milliards d'euros.

[1] Étude « Les Trophées de la Banque 2022 – Qualité » par MoneyVox.fr

En 2021, TARGOBANK en Espagne franchit une nouvelle étape dans le déploiement de son modèle omnicanal de bancassurance. Un nouveau site internet ainsi qu'une nouvelle application mobile ont été créés. Un centre unique de contact et de services à distance, le Hub Digital, est lancé pour une expérience client enrichie. Dans cette perspective, l'offre de la banque au quotidien s'étoffe avec un nouveau compte courant PRIME qui associe de nombreux services, dont une offre de systèmes d'alarmes et de télésurveillance. Ces évolutions, déjà bien accueillies, doivent permettre d'accélérer la conquête de nouveaux clients et l'octroi de crédits à l'habitat dont les performances en 2021 ont été significatives.

Beobank

Beobank est une filiale de Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) qui a adhéré depuis le 1^{er} janvier 2022 à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Beobank accompagne 745 000 clients particuliers, indépendants et de petites entreprises dans la réalisation de leurs projets. Elle propose des offres de banque et d'assurance en Belgique au travers de 218 points de vente et points de contact.

1.3.1.2 Le crédit à la consommation : Cofidis Group

Cofidis Group est le centre de métier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale spécialisé dans le crédit à la consommation et les services financiers à distance. Son activité se déploie à travers trois marques commerciales : Cofidis, Créatis et Monabanq. Implanté dans neuf pays en Europe - France, Belgique, Espagne, Italie, Portugal, République Tchèque, Hongrie, Slovaquie et Pologne -, Cofidis Group emploie 5 500 collaborateurs au service de ses clients.

En 2021, Cofidis Group poursuit sa croissance avec des financements, y compris les facilités de paiement, en progression de 13 % par rapport à 2019. Cette croissance provient de la diversification des produits et des canaux d'acquisition entamée ces dernières années. De nouveaux produits, dédiés au prêt personnel et rachat notamment, sont commercialisés. Les activités de partenariat *retail*, e-commerce et auto se développent également. La croissance s'accélère plus particulièrement en Italie et dans les quatre pays d'Europe centrale.

L'année 2021 conforte la réussite de la stratégie de Cofidis Group portée par les ambitions du projet Expérience First. Mis en place en 2019, il vise à améliorer la relation client et l'expérience collaborateur.

Les filiales de Cofidis Group ont reçu de nombreuses récompenses témoignant d'un investissement continu dans la qualité de la relation client, axe de différenciation majeur du groupe. Cofidis Espagne et Monabanq conservent leur label élu Service Client de l'année en 2021 respectivement pour la 7^e et 4^e fois. Cofidis Italie et Portugal reçoivent également un trophée pour leur relation client. Cofidis France obtient le trophée Qualiweb qui met à l'honneur la qualité de la relation client *online*. Enfin, Monabanq est récompensé par les trophées Qualité de la Banque dans trois catégories : conseiller bancaire au quotidien, site internet et application mobile.

En 2021, Cofidis Group poursuit ses travaux, en lien avec Euro Information, sur ses différents parcours afin d'améliorer l'expérience client et partenaire. Les développements portent sur la refonte des applications mobiles, la dématérialisation des pièces échangées, la signature électronique, ou encore l'optimisation des procédures d'acceptation. Des projets omnicanaux sont également en cours de déploiement pour offrir une relation client plus interactive et humaine, *via* notamment les rendez-vous vidéo ou *Whatsapp*.

Cofidis Group s'engage continuellement pour la diversité, l'inclusion et le développement durable. Dans le cadre du programme « 1 jeune, 1 solution », 300 jeunes ont bénéficié d'un contrat en CDI, CDD ou en

alternance sur le campus de Villeneuve d'Ascq. Dans le cadre du sponsoring cycliste, une équipe féminine est créée au côté de l'équipe masculine et handisport. Enfin, dans le cadre de la démarche *#LikeMyPlanet*, de nombreuses actions autour du développement durable se sont concrétisées. Ainsi, de nouveaux locaux éco-responsables ont été inaugurés au Portugal et une offre Green a été lancée par Monabanq.

1.3.1.3 Les filiales métiers

1.3.1.3.1 L'affacturage et la mobilisation de créances

La filière affacturage de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France est constituée de deux entités : Crédit Mutuel Factoring et Factofrance. Ces deux modèles de distribution complémentaires représentent 23 % de parts de marché de l'affacturage au 30 septembre 2021 (source : calculs internes sur la base de données ASF). Crédit Mutuel Factoring, centre de métier historique du groupe, commercialise ses solutions dans les réseaux Crédit Mutuel et CIC. Factofrance distribue ses produits en direct grâce à des commerciaux dédiés et des apporteurs tels que courtiers en assurance-crédit, experts-comptables, etc.

Plus de 11 000 clients entreprises et professionnels en France et à l'international ont bénéficié de financements court terme en 2021. S'appuyant sur 874 collaborateurs, la filière propose des solutions d'affacturage et de mobilisation de créances professionnelles notifiées dites Dailly. Ces offres sont assorties d'autres services en matière de suivi du poste clients (relance, recouvrement, encaissement et lettrage des règlements) et de garantie contre le risque d'insolvabilité. Factofrance dispose en outre d'un produit de financement sur stocks adossé au contrat d'affacturage.

Après une baisse de l'activité en 2020 liée au contexte sanitaire, le volume de créances achetées atteint en 2021 un niveau record à 84,1 milliards d'euros, en hausse de 12 %. La part d'activité à l'international représente environ de 30 % du chiffre d'affaires global. Les encours de la filière affacturage s'établissent à 12 milliards d'euros, en évolution positive de 6 %.

Selon la dernière enquête satisfaction clients réalisée en décembre 2021, le taux de satisfaction de la filière atteint 96 % et met tout particulièrement en avant la disponibilité et la réactivité des interlocuteurs. Autres faits marquants de la période, l'engagement renforcé de la filière pour soutenir le développement des TPE-PME. Cela se concrétise par des innovations simplifiant les offres et les services ou encore des partenariats privilégiés avec la Banque de France et ses bureaux régionaux. Enfin, la filière a pu élargir son périmètre d'intervention internationale notamment pour les transactions multi-juridictionnelles. Cet enrichissement permet d'accompagner davantage les clients dans leur développement.

1.3.1.3.2 Le crédit-bail

Crédit-bail mobilier

Crédit Mutuel Leasing et CCLS constituent la filière leasing de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Avec une part de marché proche de 13 %^[1] en France, la filière est un acteur majeur du financement locatif d'équipements.

Depuis plus de 50 ans, Crédit Mutuel Leasing est spécialisé dans le financement des biens d'équipement en crédit-bail et en location. Il propose des solutions locatives adaptées aux projets d'investissement des particuliers, des associations, des professionnels et des entreprises. Les produits sont distribués sous la marque Crédit Mutuel Leasing dans le réseau Crédit Mutuel et sous la marque CIC Leasing au sein du réseau du CIC.

[1] Source ASF pour les encours du marché.

En France, l'organisation de Crédit Mutuel Leasing est largement décentralisée. Au plus proche des réseaux et des clients, cette filiale s'appuie sur une technologie de pointe, une expertise complète et un conseil de qualité. À l'international, elle est présente au Benelux, en Allemagne et en Espagne. À l'étranger, Crédit Mutuel Leasing finance les investissements des entreprises françaises ayant des filiales ou leur maison mère sur place. Il répond également aux besoins des entreprises étrangères qui ont des entités ou leur maison mère en France. Les équipes bilingues et biculturelles mettent leur savoir-faire au service des clients grâce à des solutions locatives dédiées ou au travers de convention-cadres.

CCLS est spécialisée dans le financement des biens d'équipement professionnels. Cette filiale travaille en étroite collaboration avec des partenaires distributeurs ou constructeurs de matériels. CCLS leur permet de développer leurs ventes grâce à des programmes de financement sur mesure, tout en conservant l'exclusivité de leur relation commerciale. Grâce à sa forte expertise sectorielle, elle opère généralement sur les marchés de la bureautique, de l'informatique, des matériels roulants, de levage ou encore médicaux.

En 2021, l'activité de la filiale sur l'ensemble du périmètre est en croissance de 16 % atteignant 5,4 milliards d'euros. En conséquence, l'encours de la filiale est en hausse de près de 3 % et s'établit à 12,3 milliards d'euros. Avec près de 760 millions d'euros, la production réalisée à l'international est également en hausse de 19 %. L'apport d'affaires des réseaux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale permet de compenser le ralentissement de l'activité des loueurs courte durée, principaux clients des implantations situées à l'étranger.

En 2021, la filiale a décliné les quatre priorités du plan stratégique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. CCLS a finalisé un projet de refonte de son organisation qui sera déployé début 2022. Ainsi, les décisions de gestion peuvent être prises au plus proche des clients, favorisant la qualité de service et la proximité. Les moyens dégagés permettent d'accélérer la conquête commerciale grâce à des profils dédiés au développement des relations à fort potentiel.

Afin d'améliorer la qualité de sa relation client, la filiale leasing a lancé plusieurs enquêtes de satisfaction. Côté Crédit Mutuel Leasing, elles ont été menées auprès des réseaux du Crédit Mutuel et du CIC. Pour CCLS, les clients finaux ont été sollicités en utilisant une approche multicanale.

Crédit Mutuel Leasing a mené plusieurs actions de communication autour de son offre locative *Eco-mobilité* favorisant la transition environnementale. Ces actions de communication ont permis de mettre en avant les avantages des véhicules hybrides et électriques. Elles ont aussi vocation à sensibiliser les clients aux évolutions de la politique des mobilités portées par la Loi d'Orientation des Mobilités et la loi Climat et Résilience. Crédit Mutuel Leasing a également poursuivi la digitalisation de son offre de services en élargissant la signature électronique aux professionnels. Cette offre est assortie d'une assurance emprunteur sans formalités médicales. Par ailleurs, CCLS a développé son offre de services. Elle propose à ses partenaires un package complet pour la commercialisation de ses produits de financement locatif en marque blanche.

Parallèlement, la filiale a renforcé ses investissements dans l'innovation technologique. Des solutions cognitives et robotisées (RPA) ont été déployées. Dans les activités quotidiennes, les traitements opérationnels sont optimisés ce qui permet de gagner en disponibilité pour les clients.

Enfin, la filiale leasing participe pleinement au projet sociétal de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Dans ce cadre, elle a signé une convention de partenariat avec les Restos du Cœur pour les accompagner dans le renouvellement de leur flotte de véhicules utilitaires.

Crédit-bail immobilier

Crédit Mutuel Real Estate Lease est un acteur majeur sur le marché du crédit-bail immobilier en France. Il répond aux besoins d'investissements

immobiliers des clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il couvre ainsi les entreprises, les professionnels, les acteurs de l'économie sociale et les institutions. Crédit Mutuel Real Estate Lease propose des financements adaptés pour l'acquisition ou la construction d'immeubles professionnels. Les projets peuvent porter sur des locaux commerciaux, logistiques, industriels, ou encore des établissements de santé, bureaux ou hôtels. L'entité s'appuie sur l'expertise technique, juridique, fiscale, financière et réglementaire de ses spécialistes en régions. Ses financements sont distribués sous la marque Crédit Mutuel Real Estate Lease dans les caisses de Crédit Mutuel et sous la marque CIC Real Estate Lease dans les points de vente du CIC.

Fort de son expertise et du dynamisme des réseaux, Crédit Mutuel Real Estate Lease termine l'année 2021 en dépassant le milliard d'euros de financements octroyés. Ses encours totaux sont en croissance et s'établissent à plus de 6 milliards d'euros. Avec ce niveau de production historique, Crédit Mutuel Real Estate Lease se positionne de nouveau en 2021 comme l'un des tous premiers crédits bailleurs immobiliers en France.

Le développement et la mise en place d'outils digitaux destinés à caractériser les projets dans les réseaux bancaires ont permis de répondre rapidement aux attentes des clients. De nombreuses études de financement sont ainsi réalisées instantanément permettant aux équipes de travailler toujours au plus près des clients. La poursuite des travaux en matière de digitalisation devrait accélérer le déploiement de la signature électronique des offres de financement à l'ensemble des clients.

Enfin, Crédit Mutuel Real Estate Lease a intégré les performances environnementales des projets dans ses modalités d'analyse des financements étudiés et favorise ainsi les travaux de rénovation et les immeubles à haute performance énergétique, labellisés ou disposant de procédés de production électrique.

1.3.1.3 L'Asset Management

Crédit Mutuel Investment Managers

Crédit Mutuel Investment Managers, lancé début 2020, est le centre de métier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dédié à la gestion d'actifs. Il regroupe les équipes commerciales de toutes les entités de gestion de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ces équipes assurent la commercialisation de l'ensemble des solutions d'investissement proposées par ces entités. Celles-ci conservent leur autonomie et indépendance de gestion.

Crédit Mutuel Investment Managers a pour vocation de promouvoir, au travers d'un modèle multi-entités, les solutions d'investissement de sept structures de gestion de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les entités partenaires du centre d'expertise sont : Crédit Mutuel Asset Management, BLI-Banque de Luxembourg Investments, CIC Market Solutions pour les émissions de produits structurés du CIC, Cigogne Management, Crédit Mutuel Capital Privé, CIC Private Debt et Dibly Transatlantique Gestion. Elles totalisent 124 milliards d'euros d'encours à fin décembre 2021.

Crédit Mutuel Investment Managers accompagne les réseaux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les distributeurs externes (banques privées, sélectionneurs de fonds...), les investisseurs institutionnels et les entreprises. Il leur propose une offre large de produits et de solutions adaptées à leurs besoins. Avec 52 collaborateurs dont 32 commerciaux, Crédit Mutuel Investment Managers, installé en France et au Luxembourg, intervient dans six pays en Europe.

En 2021, Crédit Mutuel Investment Managers a poursuivi son développement à l'international. Les équipes tournées vers la Belgique et la Suisse se voient renforcées et le pôle commercial pour l'Allemagne structuré. La création de véhicules d'investissement adaptés, le « passeportage » de nombreux fonds et le référencement auprès des principales plateformes permettent aux équipes de distribuer une offre diversifiée en Europe. Les équipes animation se sont chargées de promouvoir l'offre à destination des clients professionnels. Elles ont

également accompagné le déploiement de la gestion pilotée compte-titres dans les réseaux Grand Public.

Crédit Mutuel Investment Managers représente également les producteurs dans le cadre de la gouvernance épargne. Des actions de communication permettant de promouvoir l'offre Finance responsable des producteurs ont été mises en place. Jinko, la marque de produits structurés destinée aux conseillers en gestion de patrimoine, a fait également l'objet d'une communication.

L'année 2021 est marquée par une collecte nette importante de 3,2 milliards d'euros sur les fonds autres que monétaires en Europe en regard de la décollecte de 1 milliard d'euros pour les fonds monétaires. Crédit Mutuel Investment Managers ressort ainsi parmi les acteurs de premier plan du marché français.

Crédit Mutuel Investment Managers a pour ambition d'augmenter les encours de gestion hors fonds monétaires de 26 milliards d'euros sur la période comprise entre 2018 et 2023.

Crédit Mutuel Asset Management

Crédit Mutuel Asset Management est une société de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle propose une large gamme de fonds et de solutions de gestion d'actifs pour compte de tiers à destination des particuliers, des entreprises et des institutionnels. Présente sur toutes les classes d'actifs cotées et tous les styles de gestion, sa stratégie est fondée prioritairement sur l'équilibre entre la recherche de performance et la maîtrise du risque.

Acteur majeur de la gestion d'actifs, avec 74 milliards d'euros d'encours gérés en France, Crédit Mutuel Asset Management propose à ses clients des solutions d'investissements performantes, innovantes et durables. Elle est particulièrement reconnue pour ses solutions de court terme en trésorerie flexible comme alternative aux fonds monétaires, ainsi que pour ses solutions de conviction de long terme en gestion directe obligataire et actions de toutes zones géographiques et de toutes tailles de capitalisation. Son expertise à la fois globale et spécialisée de gestion de taux, de gestion actions, de gestion diversifiée ou bien encore de gestion quantitative se traduit par la gestion de près de 400 fonds dédiés représentant plus de 10 milliards d'euros d'encours.

Sa priorité est de mettre en œuvre une démarche responsable et durable dans chacune de ses activités et domaines d'expertise. Sa gamme de produits répond aux besoins de chacun et permet de contribuer au financement de solutions vertueuses pour une transition écologique et énergétique juste pour tous. Ses processus de gestion et ses équipes d'experts affirment ses convictions en matière de finance responsable.

Crédit Mutuel Asset Management a l'ambition d'intégrer pleinement les questions ESG à trois niveaux : dans les analyses des émetteurs, les décisions d'investissement et la construction des portefeuilles. L'offre regroupe au total 23 fonds ISR dont le montant total des encours atteint près de 17 milliards d'euros. En 2021, huit fonds supplémentaires de Crédit Mutuel Asset Management ont reçu le label ISR dont CM-AM Global Climate Change, labellisé GreenFin. Ce fonds investit dans des sociétés participant activement à la lutte contre le réchauffement climatique, à la transition énergétique et au développement durable. Ces offres sont également mises à disposition des plans d'investissement de l'épargne salariale externe. En 2021, 89 % des fonds ouverts en gestion active de Crédit Mutuel Asset Management sont classés Article 8 ou Article 9 selon la réglementation SFDR et Catégorie 1 ou Catégorie 2 selon la réglementation française AMF.

En 2021, Crédit Mutuel Asset Management reçoit plusieurs récompenses, reconnaissance de l'expertise de près de 250 collaborateurs dont une cinquantaine de gérants. Ainsi, elle obtient le label Transparence de la gestion financière distribué par *L'Agefi*. Le magazine *Le Revenu* la récompense également avec trois trophées d'or - trophées de la meilleure société de gestion, de la meilleure gamme de

fonds investis en actions européennes et de la meilleure gamme de fonds diversifiés. En 2021, plusieurs fonds sont également récompensés. Ainsi, CM-AM PME-ETI Actions reçoit un Globe de la gestion décerné par le magazine *Globe de Fortune* ainsi qu'une Pyramide de la performance du magazine *Investissement Conseils*. CM-AM Pierre est récompensé de trois Refinitiv Lipper Fund Awards 2021 en France, Allemagne et Autriche. Le Grand prix de la gestion d'actifs de *L'Agefi* est décerné au fonds CM-AM Flexible Euro. Enfin, l'épargne salariale est récompensée par la Corbeille d'or long terme du magazine *Mieux Vivre Votre Argent* pour ses performances sur cinq ans.

Acteur engagé dans la finance responsable, Crédit Mutuel Asset Management reverse une partie des revenus de placement du fonds CM-AM France Emploi, sous forme de dons à l'association France Active. Cette année, une somme équivalente à 50 % des frais de gestion du fonds est reversée dans une démarche solidaire et pour donner du sens à l'épargne de ses clients. En décembre 2021, Crédit Mutuel Asset Management a lancé son premier fonds professionnel spécialisé investi en Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale (Entreprises bénéficiant de l'agrément ESUS), CM-AM Engagement solidaire. La politique d'investissement du fonds vise à accompagner les organismes solidaires qui servent des objectifs sociaux et/ou environnementaux qui rejoignent ceux des ODD de l'ONU et s'inscrivant dans les valeurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il s'agit en particulier de servir/faciliter : l'insertion par l'emploi, l'accès à la santé, l'accès à un toit, l'inclusion par l'activité, l'accès à la formation, la préservation de l'environnement et de la biodiversité, etc. L'analyse des opportunités d'investissement comporte un volet extra-financier complet, couvrant l'ensemble des engagements de l'organisme en matière d'ESG, RSE, toute la mesure de l'Impact. CM-AM Engagement Solidaire bénéficie à fin décembre 2021 d'un encours de 42 millions d'euros.

En 2021, Crédit Mutuel Asset Management déroule son plan d'action RSM en cohérence avec les ambitions de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ainsi, les collaborateurs ont été sensibilisés grâce à des conférences sur les thèmes de finance responsable. Ils ont également participé à l'*Eco Clean Up Week* qui consiste à trier fichiers et mails pour libérer de l'espace de stockage et réduire la consommation énergétique. Crédit Mutuel Asset Management a publié trois *White paper* à destination des clients et collaborateurs. Ces publications, en lien avec les sujets d'actualité, contribuent à une réflexion sur les thématiques de finance responsable et durable. Les thèmes abordés ont porté sur l'hydrogène, la biodiversité et la captation de CO2.

Crédit Mutuel Asset Management a publié sur LinkedIn et sur son site internet, de nouvelles vidéos pédagogiques destinées au réseau, aux collaborateurs et aux clients sociétaires. Elles abordent de façon pédagogique les notions de finance responsable et durable.

Crédit Mutuel Gestion

Filiale de Crédit Mutuel Asset Management, Crédit Mutuel Gestion est la société de gestion des fédérations et banques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle propose différentes prestations de services de gestion d'actifs financiers qu'ils soient détenus au travers de compte-titres, plans d'épargne en actions, contrats d'assurance vie ou capitalisation. Particuliers, professionnels, entreprises ou associations peuvent bénéficier de l'expertise des gérants d'actifs de Crédit Mutuel Gestion. Ils peuvent opter soit pour une délégation de la gestion de leurs avoirs *via* la gestion sous mandat, le mandat d'arbitrage ou les fonds dédiés, soit pour un accompagnement du suivi de leurs avoirs *via* la gestion conseillée ou le conseil en arbitrage.

Agissant en étroite collaboration avec les réseaux, Crédit Mutuel Gestion a choisi la proximité en répartissant ses 170 collaborateurs sur six pôles régionaux dont dépendent 21 centres de gestion. Crédit Mutuel Gestion accompagne également les réseaux dans le développement de leurs offres financières. Elle participe, par exemple, à la sélection de fonds et au conseil en allocation pour certains portefeuilles des Assurances du Crédit Mutuel.

L'activité commerciale a permis l'ouverture de 7 617 nouveaux contrats se traduisant par 3,3 milliards d'euros d'apports bruts. Grâce à des apports nets de capitaux de 1,45 milliards d'euros, les encours gérés atteignent 17,8 milliards d'euros, un plus haut historique.

En 2021, Crédit Mutuel Gestion a poursuivi l'accompagnement des sociétaires et clients vers des investissements plus responsables. L'investissement responsable couvre progressivement l'ensemble des activités de Crédit Mutuel Gestion, au travers d'un dispositif d'intégration ESG dans la sélection des instruments financiers utilisés. La prise en compte de critères ESG aux côtés d'indicateurs financiers vise à identifier des entreprises à la fois performantes, innovantes et porteuses de solutions pour répondre aux défis environnementaux et sociaux.

Crédit Mutuel Gestion accompagne également les réseaux dans le développement de leurs offres financières. Elle a contribué, par exemple, au lancement d'une offre pilotée sur compte-titres du groupe au travers de la sélection de fonds et du conseil en allocation.

L'outil de souscription des mandats de gestion et des conventions de conseil a été déployé dans les réseaux pour simplifier les process. Par ailleurs, les gérants d'actifs poursuivent la diversification des sources de contacts avec les clients et les réseaux en recourant aux nouveaux outils de communication à distance comme la vidéoconférence.

La Française

La Française est une société de gestion, filiale à 100 % de Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) qui a adhéré depuis le 1^{er} janvier 2022 à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. La Française déploie un modèle multi-boutiques auprès d'une clientèle institutionnelle et patrimoniale en France et à l'international. Son activité est organisée autour de deux piliers : les actifs financiers et les actifs immobiliers.

Outre sa présence en France, La Française possède des bureaux à Paris, Francfort, Genève, Hambourg, Hong-Kong, Londres, Luxembourg, Madrid, Milan et Séoul. Acteur engagé elle possède un centre de recherche propriétaire situé à Londres : *La Française sustainable investment research* qui propose des fonds labellisés ISR.

1.3.1.3.4 L'épargne salariale

Crédit Mutuel Épargne Salariale est le centre de métier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale spécialisé dans la gestion et la tenue de compte d'épargne salariale. Il propose un accompagnement dédié et personnalisé des entreprises et de leurs salariés dans la constitution de leur épargne salariale et de leur épargne retraite. Les offres sont distribuées par les caisses de Crédit Mutuel et les points de vente du CIC sous des marques commerciales propres, ainsi que par un réseau de cabinets d'expertise comptable. Crédit Mutuel Épargne Salariale intervient sur tous les marchés, mais se singularise également par une offre clé en main dédiée aux entreprises de moins de 50 salariés.

Crédit Mutuel Épargne Salariale totalise plus de 1,38 million de comptes d'épargne salariale et près de 65 000 entreprises clientes. Le montant global d'encours gérés est de 11,1 milliards d'euros. La distribution de nouveaux contrats s'élève à 13 457 contrats dont 9 961 alimentés dès la première année. La collecte brute atteint un nouveau sommet à 1 516,9 millions d'euros, en hausse de 5,6 %, dont 231,7 millions d'euros (+ 28,3 %) pour les versements sur les nouveaux contrats. La collecte nette s'établit à 219,1 millions d'euros. La baisse de 59 % par rapport à 2020 est due notamment à un niveau élevé des retraits.

En termes d'activité, l'exercice a permis de poursuivre l'accompagnement des clients et des réseaux sur les nouvelles offres introduites par la loi PACTE. La situation de crise a mis en lumière, pour

de nombreuses entreprises, l'intérêt de s'équiper de dispositifs de partage de valeur, de motivation et de fidélisation de leurs collaborateurs.

En complément du *robo-advisor* lancé en 2019, un accompagnement humain est dorénavant proposé aux épargnants pour les guider dans leurs choix de fonds. Preuve de la qualité de sa gamme de fonds, Crédit Mutuel Épargne Salariale reçoit la Corbeille Long terme Epargne Salariale décernée par le magazine *Mieux Vivre Votre Argent*.

1.3.1.3.5 Autres

Crédit Mutuel Immobilier

Crédit Mutuel Immobilier et ses huit filiales^[1] constituent la filière d'expertise immobilière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle rassemble l'ensemble des activités immobilières sur le territoire national et compte 340 collaborateurs à fin d'exercice.

Crédit Mutuel Immobilier :

- acquiert des fonciers pour développer des zones d'aménagement concerté et produire des terrains à bâtir ;
- réalise et commercialise des opérations immobilières de logements en résidence principale et en investissements locatifs ;
- réalise des opérations immobilières en co-promotion avec des promoteurs clients des réseaux bancaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- participe à des tours de table dans des opérations de promotion ;
- commercialise des biens neufs aux clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale par l'intermédiaire d'AFEDIM, l'agence immobilière de la filière. AFEDIM s'appuie sur AFEDIM Gestion pour les activités de location et gestion des biens immobiliers. 50 % des investisseurs/bailleurs *via* AFEDIM ont signé en 2021 un mandat de gestion auprès d'AFEDIM Gestion ;
- commercialise des logements anciens au travers des agences dédiées AFEDIM Transactions. En 2021, 205 ventes de biens pour les clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont été actées.

La filiale Crédit Mutuel Aménagement Foncier a renforcé la commercialisation de ses terrains à bâtir *via* AFEDIM. Au total, 271 réservations ont été effectuées par AFEDIM représentant 32 % du volume de la commercialisation.

Cette filiale consacrée à l'aménagement/lotissement a été récompensée dans le cadre du Challenge de l'Habitat Innovant attribué par le pôle Habitat de la Fédération Française du Bâtiment. Une médaille d'or, dans la catégorie Territoires et Villes durables, vient récompenser l'écoquartier Vauban à Besançon. Une médaille de bronze a été remise au projet de base de vie à L'Houmeau (Charente-Maritime). Crédit Mutuel Aménagement Foncier a également reçu le Prix Envirobat Grand Est 2021 pour son projet d'aménagement du quartier Les Rives du Bohrie à Ostwald (Bas-Rhin).

La filiale Ataraxia Promotion a reçu le Prix de l'Innovation Industrielle des Pyramides d'Argent 2021 de la Fédération des Promoteurs Immobiliers - Centre Val de Loire pour sa résidence Le Renaissance située à Tours (Indre-et-Loire).

Le nouveau site internet d'AFEDIM, mis en ligne en septembre, concentre en un seul et unique point d'entrée les annonces immobilières de location, d'achat et d'investissement. Cette évolution permet d'accroître la performance des dispositifs de marketing digital et les possibilités de synergies avec le réseau bancaire.

[1] Liste des huit filiales : aménagement/lotissement : Crédit Mutuel Aménagement Foncier ; distribution de biens et services immobiliers : AFEDIM et AFEDIM Gestion ; promotion immobilière : ATARAXIA Promotion ; co-promotion immobilière : Crédit Mutuel Réalisations Immobilières ; tours de table : Crédit Mutuel Participations Immobilières ; valorisation immobilière : Valorisation Immobilière ; distribution de biens anciens : AFEDIM Transactions.

Crédit Mutuel Home Loan SFH

Crédit Mutuel Home Loan SFH, filiale de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, est en charge de lever des fonds auprès des investisseurs internationaux. Elle emprunte sur les marchés financiers en émettant des obligations à l'habitat notées AAA par les agences de notation dès lors qu'elles sont garanties par des crédits immobiliers du réseau.

L'année 2021 a été marquée par la persistance de la pandémie et le retour de l'inflation sur des niveaux plus vus depuis longtemps. Cette résurgence de l'inflation est la conséquence d'un redémarrage de l'économie, de la hausse du prix des matières premières, de la persistance de goulets d'étranglement et de la poursuite de mesures de relance budgétaire.

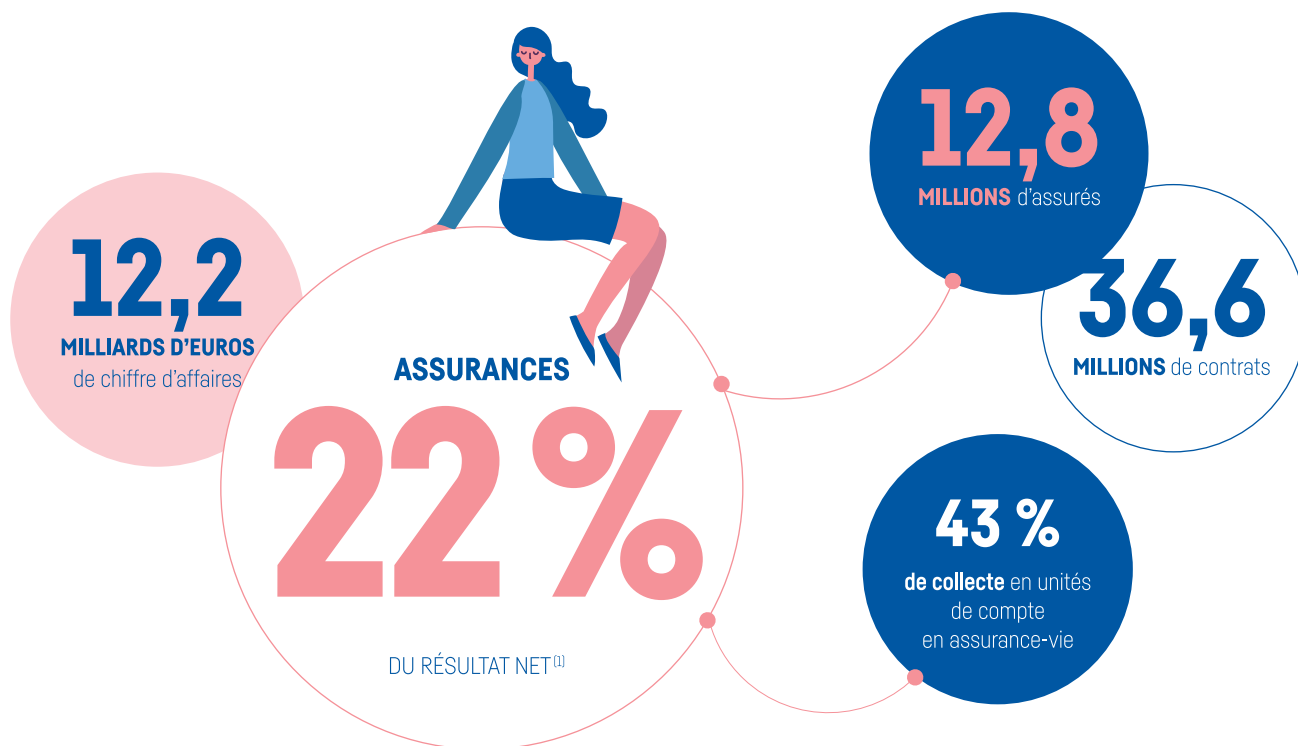
Cela a conduit les banques centrales à accélérer la normalisation de leurs politiques accommodantes et notamment d'annoncer l'arrêt prochain de leur programme d'achat d'actifs et d'envisager de futures hausses des taux sur 2022 et les années suivantes.

Cependant, sur 2021, les marchés obligataires se sont montrés résilients malgré une certaine volatilité sur les taux et continuent d'offrir aux émetteurs de bonnes conditions de refinancement

Dans ce contexte, Crédit Mutuel Home Loan SFH a réalisé deux émissions majeures pendant cette année :

- En mai : 1 250 millions d'euros à 10 ans (taux coupon de 0,01 %)
- En juillet : 1 000 millions d'euros à 7 ans (taux coupon de 0,01 %)

1.3.2 L'assurance



(1) Part du résultat net de Crédit Mutuel Alliance Fédérale hors secteur « Holding ».

Depuis 50 ans, l'activité d'assurance est portée par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM). Acteur majeur dans ce domaine en France, il couvre les besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises. L'activité du GACM est, depuis son origine, totalement intégrée sur le plan commercial et technologique à Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La distribution s'effectue principalement par les réseaux bancaires du Crédit Mutuel, du CIC et de Cofidis. D'autres filiales situées en France, en Espagne, en Belgique et au Luxembourg se chargent également de la commercialisation.

Le GACM accompagne ses assurés au quotidien dans la protection de leur famille, de leur patrimoine, de leur activité professionnelle et de leur entreprise. En assurance vie, le GACM dispose d'offres diversifiées permettant de s'adapter à l'objectif recherché par le client : financer ses projets, préparer sa retraite ou encore transmettre un capital. Les clients disposent d'une gamme de services de gestion comprenant des formules packagées, de la gestion pilotée et des mandats d'arbitrage. Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociale et mutualiste, le

GACM propose, depuis fin 2020, le Pack Environnement 50 offrant aux assurés la possibilité de placer leur épargne sur des supports en unités de compte finançant le développement durable.

Les assurances de biens commercialisées par le GACM permettent, notamment au travers d'assurances comme l'automobile et l'habitation, de couvrir les biens et le patrimoine des particuliers. Le GACM propose également des assurances couvrant l'ensemble des risques liés à l'activité des professionnels et des entreprises : locaux, matériel, véhicule, responsabilité civile professionnelle et protection juridique.

En assurance de personnes, l'offre en complémentaire santé est modulable, de manière à répondre au profil et aux besoins de chaque client. Par ailleurs, tous les contrats santé bénéficient de l'accès à la Carte Avance Santé pour l'avance des frais de santé. En prévoyance, le GACM propose une gamme complète à destination des particuliers, des professionnels et des entreprises.

Enfin, en assurance des emprunteurs, le GACM prend en charge les crédits contractés par les particuliers, professionnels et entreprises en cas de décès, incapacité de travail voire perte d'activité. En 2021, le GACM a supprimé les formalités médicales en assurance des emprunteurs pour les clients fidèles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans le cadre du financement de leur résidence principale^[1]. Ainsi, les clients fidèles ne font plus l'objet de surprimes ou d'exclusions liées à leur état de santé. Ce dispositif fait partie des engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans le cadre de son statut d'entreprise à mission.

En 2021, l'activité assurance couvre 12,8 millions d'assurés, en augmentation de 2,2 %^[2]. Le chiffre d'affaires consolidé du GACM s'élève à 12,3 milliards d'euros, en progression de 17,6 %. Cette évolution est portée principalement par la forte croissance de la collecte brute en assurance vie, après un repli marqué en 2020 lié au confinement et à la volatilité des marchés actions. La stratégie de diversification des supports d'investissement se poursuit, avec une part des unités de compte dans la collecte totale qui s'élève à près de 43 % et qui a presque doublé en deux ans.

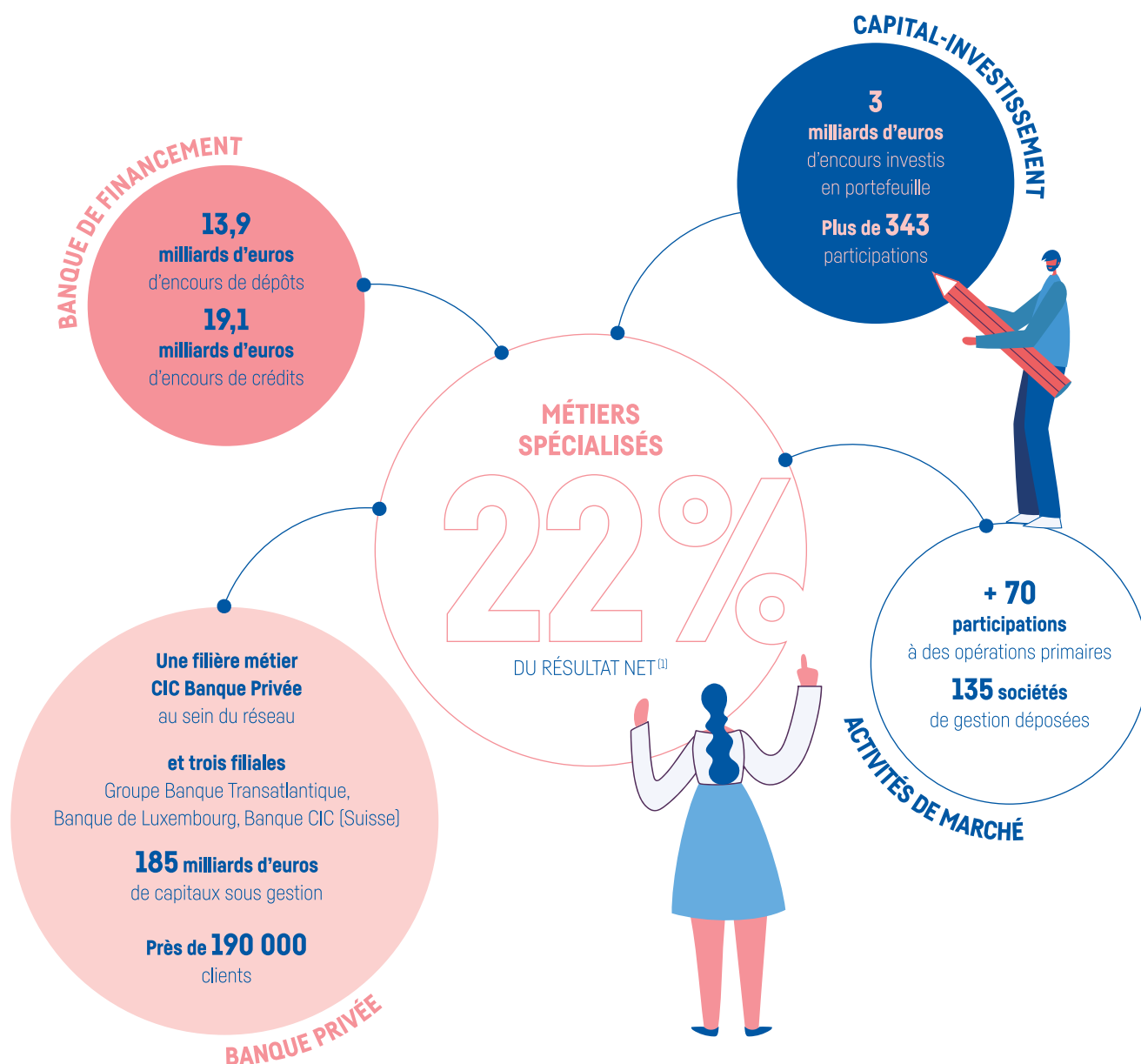
S'agissant des assurances de biens, le chiffre d'affaires poursuit sa progression, porté par la croissance des portefeuilles automobile et habitation, mais aussi de la multirisque professionnelle sous l'impulsion de la nouvelle offre Multi Pro lancée en septembre 2020. Les assurances de personnes enregistrent également une croissance soutenue de leur chiffre d'affaires.

En 2021, le GACM a continué d'équiper les clients des réseaux bancaires avec des offres couvrantes et des services performants. Afin d'accélérer le développement sur le marché du professionnel et de l'entreprise, de nouvelles offres ont été déployées en prévoyance collective et à destination des associations. Le GACM a également simplifié la distribution en mettant à la disposition des réseaux un nouvel outil d'avant-vente ainsi que des équipes spécialisées pour assister les chargés d'affaires dans la commercialisation de ces produits. Enfin, le GACM propose une large gamme d'e-services à ses assurés particuliers et professionnels, notamment l'e-déclaration qui permet de déclarer leurs sinistres automobile, habitation, arrêt de travail, à tout moment et en quelques clics.

[1] Offre soumise à conditions cumulatives, réservée à l'achat de la résidence principale, aux clients ayant domicilié leurs revenus principaux depuis au moins 7 ans au Crédit Mutuel ou au CIC, âgés de moins de 62 ans, dans la limite d'un capital assuré de 500 000 euros par emprunteur, pour toute première souscription aux ACM d'un contrat d'assurance emprunteur pour leur résidence principale, ou pour tout client.

[2] Evolution pro forma, suite à la mise à jour du nombre d'assurés du GACM en Espagne.

1.3.3 Les métiers spécialisés



(1) Part du résultat net de Crédit Mutuel Alliance Fédérale hors secteurs « Holding ». Hors CIC Banque Privée (activité logée au sein du réseau du CIC et de ses cinq banques régionales).

1.3.3.1 La banque privée

L'activité banque privée de Crédit Mutuel Alliance Fédérale vise à apporter à la clientèle un service de qualité, conforme aux meilleurs standards de la profession. Elle repose sur plusieurs entités qui disposent chacune d'un positionnement spécifique. En France, l'activité est portée par CIC Banque Privée et Banque Transatlantique. CIC Banque Privée, filière métier intégrée au réseau CIC, s'adresse prioritairement aux dirigeants d'entreprises. Banque Transatlantique propose des prestations sur mesure de banque privée et de

stock-options. Elle propose aussi des prestations dédiées à la clientèle des Français à l'étranger. À l'international, le groupe dispose d'entités de banque privée dans les zones présentant un fort potentiel de croissance comme le Luxembourg, la Suisse et la Belgique.

Ces enseignes proposent, tant en France qu'à l'étranger, à près de 190 000 clients une offre large de services à haute valeur ajoutée. Chaque entité peut intervenir, en fonction de son marché et de ses compétences, sur d'autres segments de clientèle que la seule clientèle privée.

L'activité banque privée⁽²⁾ totalise 185 milliards d'euros de capitaux sous gestion et 28 milliards d'euros de crédits.

(2) Données sur l'ensemble de l'activité banque privée (CIC Banque Privée, Groupe Banque Transatlantique, Banque de Luxembourg et Banque CIC (Suisse)).

1.3.3.1.1 CIC Banque Privée

Depuis plus de 150 ans, CIC Banque Privée accompagne les familles patrimoniales et les dirigeants d'entreprise dans le développement de leur patrimoine personnel et professionnel. CIC Banque Privée s'appuie sur plus de 300 collaborateurs répartis dans 45 points de vente en France qui proposent des services à forte valeur ajoutée dans les domaines de l'ingénierie financière et patrimoniale, de l'allocation d'actifs et de la gestion financière.

Aux côtés des ingénieurs patrimoniaux, les banquiers privés vont à la rencontre des chefs d'entreprise pour identifier leurs besoins et définir leur stratégie entrepreneuriale et patrimoniale. Des solutions sont alors proposées en synergie avec les métiers du réseau experts dans l'accompagnement des entreprises. CIC Banque Privée bénéficie du maillage territorial national du réseau CIC et de ses bureaux de représentation dans le monde.

En 2021, CIC Banque Privée poursuit son développement en proposant de nouvelles offres en termes de produits structurés et de fonds d'investissement en actifs non cotés. Un fonds à impact positif, le WCP Impact Dev#1, est mis à disposition de la clientèle. Ce fonds investit dans des sociétés françaises dont les produits et services ont un impact sociétal et/ou environnemental positif, ou qui s'engagent dans un projet à impact similaire. La commission de surperformance réalisée par ce fonds est reversée à Télémaque. Cette association accompagne professionnellement les jeunes méritants et motivés issus de milieux modestes. La dynamique de commercialisation permet à CIC Banque Privée d'intégrer en 2021 le classement *Décideurs Magazine* dans la catégorie Banques privées affiliées à un niveau « Excellent ».

Par ailleurs, la simplification des *process* s'accélère. Ainsi, les opérations de gestion sur les contrats d'assurance vie vont être dématérialisées et le parcours d'allocation d'actifs sera intégré dans le système d'information. D'autres projets ont été menés dans le cadre du plan stratégique et des engagements liés au statut d'entreprise à mission. Ainsi, un outil de *reporting* client vient d'être déployé et le plan de formation des collaborateurs a été totalement refondu.

1.3.3.1.2 Banque Transatlantique

Banque de gestion privée depuis 1881, la Banque Transatlantique est une filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Singulière dans le paysage des banques privées, la Banque Transatlantique a acquis, par la spécificité de ses services et métiers, la confiance de ses clients : cadres dirigeants, grandes familles, expatriés, hauts fonctionnaires de l'Etat, entrepreneurs de la Tech.

Exigeante dans la qualité des savoir-faire mis en œuvre, la Banque Transatlantique allie une approche transgénérationnelle et transfrontalière. Sa priorité est de construire une stratégie patrimoniale cohérente sur le long terme selon les objectifs du client, son profil d'investisseur et son contexte familial. La Banque Transatlantique s'est par ailleurs positionnée depuis un siècle sur le marché des diplomates et plus largement des Français expatriés, présents dans 170 pays.

Leader en France dans la gestion des plans d'actionnariat-manager, la Banque Transatlantique possède des expertises connues et reconnues en matière de gestion privée. Ainsi, l'allocation et la gestion d'actifs sont pris en charge par ses filiales Transatlantique Private Wealth et Dubly Transatlantique Gestion. Cette dernière a intégré, en 2021, les nouvelles politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en matière d'investissement et a ratifié les Principes pour l'Investissement Responsable. Investie dans des actions de mécénat et de partenariat, la Banque Transatlantique accompagne également ses clients désireux de donner du sens à leur argent grâce au Fonds de Dotation Transatlantique mis à leur disposition.

La Banque Transatlantique continue de se développer en France à travers ses dix implantations et à l'étranger, à Genève, Londres, Luxembourg, Bruxelles, Hong Kong, Singapour, Montréal, New York, Boston et San Francisco. Ses 413 collaborateurs apportent et garantissent une expertise de gestion privée de proximité. Grâce au développement soutenu des activités en 2021, le montant des encours gérés progresse de 15,1 % pour s'établir à 55,6 milliards d'euros.

En 2021, la Banque Transatlantique est classée Banque incontournable dans la catégorie Gestion de patrimoine - Banques affiliées, ainsi qu'Excellent dans la catégorie Gestion de patrimoine - Multi-Family offices bancaires par *Décideurs Magazine*. Les résultats d'une enquête de satisfaction client, menée en fin d'exercice, dévoilent un Net Promoter Score de 26. Près de neuf clients sur dix se déclarent satisfaits des services de la Banque Transatlantique. Dans le même temps, la 3^e édition de L'Observatoire de l'expatriation Banque Transatlantique est lancée en partenariat avec l'association Union des Français de l'Etranger et *Opinionway*. Cet observatoire, issu d'un sondage réalisé auprès d'un grand nombre de Français de l'étranger, dessine les grandes tendances et motifs d'expatriation.

La banque poursuit par ailleurs son projet de transformation à travers 22 chantiers du programme dit « Nouvel R ». Ce projet a pour objectif de redonner de l'attractivité aux locaux du siège et repenser les espaces de travail, de promouvoir l'autonomie des collaborateurs et de faciliter l'appropriation par les clients de l'offre de la banque et de son expertise.

1.3.3.1.3 Banque de Luxembourg

Fondée en 1920, la Banque de Luxembourg compte parmi les banques les plus importantes au Luxembourg. Avec plus de 1 000 collaborateurs, elle est au service d'une clientèle locale et internationale de particuliers, d'entrepreneurs et de professionnels issus des métiers de la gestion d'actifs.

Elle offre aux clients privés un accompagnement sur mesure dans la gestion, la valorisation, la transmission de leur patrimoine et le financement de leurs projets. Elle accompagne également les familles sur des questions de gouvernance ou de mise en place de projets philanthropiques. Elle s'appuie sur sa filiale Banque de Luxembourg Investments (BLI) pour proposer à ses clients une expertise en gestion d'actifs au travers d'une gamme de fonds d'investissement diversifiée.

La Banque de Luxembourg accompagne également les entrepreneurs et les promoteurs immobiliers dans le financement de leurs projets et dans leur gestion financière. Par ailleurs, pionnière dans le développement d'un pôle de compétences dédié aux fonds d'investissement, elle fournit aux initiateurs de fonds une large gamme de services. L'accompagnement va de la création de véhicules d'investissement à l'administration centrale et jusqu'à la distribution internationale. Les gestionnaires indépendants bénéficient des services de banque dépositaire. Ils ont ainsi la possibilité de déléguer leurs tâches administratives pour se consacrer pleinement à la gestion et au développement de leur fonds de commerce.

En 2021, la Banque de Luxembourg est désignée Meilleure Banque privée au Luxembourg dans la catégorie Next Generation par *Euromoney*, publication de référence en finance internationale. Elle est également récompensée à plusieurs reprises pour sa gestion d'actifs et la performance de ses fonds à travers sa société de gestion BLI. Elle reçoit l'European Funds Trophy 2021 attribué par *Fundclass* dans la catégorie Meilleure société de gestion au Luxembourg. La BLI est aussi nommée Fund boutique of the year par *Goldener Bulle* en Allemagne. Le fonds BL-Global Flexible EUR est récompensé à trois reprises comme meilleur fonds de sa catégorie par les Lipper Fund Awards (UK), L'Echo/Tijd Fund Awards (Belgique) et le Trophée d'Or du *Revenu* (France).

En 2021, la Banque de Luxembourg lance un 4^e fonds de *private equity* en collaboration avec Ardian et EQT. Par ailleurs, la gestion sous mandat, premier produit d'investissement, est maintenant enrichie d'une offre ESG proposée aux clients.

La Banque de Luxembourg accélère le développement des outils digitaux afin d'améliorer l'expérience client. Elle déploie des nouvelles technologies comme la signature digitale. L'*electronic document management* est dorénavant utilisé pour réaliser des gains d'efficacité et mieux servir les clients. Un socle technologique nouveau doit être créé pour permettre l'optimisation des ouvertures de compte. La banque poursuit le déploiement des offres simplifiant l'expérience bancaire des clients dans le domaine des paiements et du digital. Itsme, solution d'authentification digitale en Belgique, et Apple Pay sont désormais proposés.

Côté innovation, la banque étend les pratiques dites agiles au niveau de la mise en œuvre et de la gestion des projets. Ainsi, un système de gestion de l'information s'appuyant sur un entrepôt de données unique, transversal et sécurisé est mis en place. Il permet de pouvoir capitaliser sur les données de la banque.

Enfin, dans le cadre de son plan BLU 2025, la Banque de Luxembourg met, au cœur de sa stratégie de développement, les intérêts des parties prenantes au travers de critères ESG. En 2021, elle a initié sa demande de certification BCorp. Dans ce cadre, elle a défini ses axes d'engagement, notamment dans le domaine social et sociétal, dont les actions concrètes émergeront en 2022.

1.3.3.1.4 Banque CIC (Suisse)

Etablie depuis plus que 100 ans en Suisse, la Banque CIC (Suisse) a vocation à répondre aux besoins financiers des entreprises, entrepreneurs et particuliers. Cette banque omnicanale allie tradition et esprit d'innovation, efficacité et flexibilité. La Banque CIC se distingue en Suisse par son engagement en faveur de l'action entrepreneuriale, ses circuits de décision courts, sa stabilité financière, son conseil axé sur la valeur ajoutée et la mise à disposition de solutions sur mesure.

Au service de ses clients, la Banque CIC (Suisse) les accompagne en privilégiant l'humain tout au long de la relation. D'une part, des conseillers dédiés à la clientèle assurent un suivi personnalisé pour répondre au mieux aux besoins des clients. D'autre part, les clients bénéficient d'un accès à différentes solutions digitales leur permettant d'interagir avec la banque 24/24h et 7/7 jours.

En 2021, la Banque CIC (Suisse) a ouvert son 10^e site en Suisse, à Lucerne. Elle poursuit ainsi sa croissance ciblée et est désormais présente en Suisse centrale, région importante sur le plan économique. Avec un total de bilan dépassant 12 milliards d'euros et plus de 420 collaborateurs, la Banque CIC (Suisse) est un élément pérenne du paysage bancaire suisse. Elle tire profit de son approche omnicanale en combinant l'accompagnement personnel et la proximité des clients avec la solution d'*e-banking* eLounge.

Soucieuse de répondre aux besoins évolutifs des clients et de s'adapter aux nouveaux modes de consommation, la Banque CIC (Suisse) propose Cleverinvest. Ce produit numérique destiné au développement de fortune en continu permet aux clients de placer facilement leur argent en fonction de leurs intérêts. Le *self onboarding* constitue une autre solution numérique novatrice. En cinq minutes, le client peut ouvrir une relation bancaire et s'enregistrer sans aucune formalité papier.

1.3.3.2 La banque de financement

La banque de financement répond aux enjeux stratégiques de la clientèle grandes entreprises et institutionnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle intervient dans le cadre d'une approche globale de leurs besoins. Les équipes sont basées à la fois en France et dans les

succursales du CIC situées à Londres, Bruxelles, New York, Singapour et Hong Kong. La banque de financement propose des solutions de financements spécialisés et de développement adaptées aux besoins de chaque client en France et à l'international. Elle vient également en appui de l'action des réseaux entreprises pour leur grande clientèle.

1.3.3.2.1 CIC Corporate : grandes entreprises et investisseurs institutionnels

CIC Corporate est le point d'entrée et de contact pour les grands comptes clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il accompagne les grandes entreprises industrielles françaises ou étrangères, cotées ou non, dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions d'euros. Il propose également ses solutions aux investisseurs institutionnels tels que les compagnies d'assurances et les caisses de retraite. Enfin, il répond aux besoins des organismes publics/parapublics tels que les grandes associations ou les organismes sociaux.

Structurée par secteurs économiques, l'équipe du CIC Corporate est composée de collaborateurs commerciaux titulaires d'un portefeuille clients. Ils conseillent et proposent des solutions de financement adaptées en fonction des besoins ou de l'activité. Les collaborateurs s'appuient également sur l'expertise des différents métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France et à l'international, dont ils coordonnent l'intervention.

En 2021, une équipe de quatre collaborateurs, dédiée à la structuration et à la finance durable, est créée. Chargée de structurer des financements à impact pour les clients, elle vient en appui des commerciaux de CIC Corporate et des équipes moyennes et grandes entreprises des banques régionales du CIC. Elle répond également aux demandes de la BECM, de la structuration obligataire ou encore de la direction des financements spécialisés.

1.3.3.2.2 Financements structurés

La direction des financements structurés du CIC accompagne les projets des clients entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle est constituée de quatre lignes métier : financement d'acquisitions, financement de projets, financement d'actifs et titrisation. Le CIC propose des solutions d'accompagnement adaptées à chaque type de transaction. Les équipes opèrent en France et à l'international, en s'appuyant sur les succursales de New York, Londres, Bruxelles, Hong Kong et Singapour. Enfin, la société de gestion CIC Private Debt, filiale du CIC, offre une activité de gestion pour compte de tiers.

La ligne métier financement d'acquisitions accompagne les clients dans leurs projets de transmission d'entreprise, de croissance externe et de développement. Son expertise et son savoir-faire en matière de structuration lui permettent de proposer des financements adaptés en fonction des besoins.

En matière de financement de projets, le CIC élabore des montages financiers sur mesure, après analyse approfondie des projets. Il s'appuie sur l'expertise et l'expérience d'une équipe dédiée d'analystes de projets. Le CIC intervient, notamment sur des financements de projets dans les domaines de l'énergie et des infrastructures. Il dispose d'une expertise spécifique dans les énergies renouvelables. Les financements à impact climatique positifs totalisent 2,5 milliards d'euros. L'Europe reste prédominante dans la répartition géographique des encours avec plus de 70 % des autorisations accordées. Les autres projets sont originaires d'Asie Pacifique et d'Amériques.

La ligne métier dédiée au financement d'actifs propose son expertise en France et à l'étranger. Elle opère sur le secteur de l'aéronautique pour le financement de flottes d'avions. Dans le transport maritime, elle propose de financer les navires de transport, de passagers et les conteneurs. Elle couvre également le domaine de l'énergie, avec le financement de méthaniers et, depuis 2019, le secteur ferroviaire.

La ligne métier titrisation est en charge de la cession de créances en titres négociables. Depuis 2019, le CIC est doté d'un véhicule de titrisation « Satellite ». Il permet de refinancer les opérations de titrisation de la banque avec sa clientèle *corporate*.

CIC Private Debt est un acteur de référence du financement désintermédié à destination des PME et ETI européennes. Il propose une gamme de dette privée comportant quatre solutions de financement : Mezzanine et Unitranche, Dette senior Mid Cap, Dette senior Large Cap et Dette infrastructure. Avec neuf fonds sous gestion, cette entité gère 2,5 milliards d'euros d'actifs. En 2021, CIC Private Debt a remporté le prix décerné par *Private Equity Magazine* du prêteur private debt dans la catégorie *smid*.

1.3.3.2.3 Les activités internationales et les succursales étrangères

Le CIC, *via* sa direction des activités à l'international, accompagne les clients entreprises dans la réalisation de leurs projets à l'international. L'accompagnement de cette clientèle et le développement de leurs activités sont réalisés grâce au soutien des réseaux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale présents en Allemagne, en Espagne et en Suisse, aux succursales et bureaux de représentation du CIC et aux partenariats stratégiques.

Les cinq succursales du CIC localisées en Grande-Bretagne, aux États-Unis, à Hong Kong, à Singapour et en Belgique ont pour objectif d'accompagner et financer les clients entreprises dans les zones stratégiques du monde. Les 37 bureaux de représentation – dont les cinq bureaux de développement international installés dans ces succursales – ont pour mission d'assister la clientèle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans leurs projets de développement. Ils répondent ainsi aux demandes de la clientèle en quête d'informations sur des marchés ou recherchant un distributeur, un fournisseur ou un agent commercial. En local, ces bureaux de représentation entretiennent des relations efficaces avec les banques et les filiales des clients. Ils interviennent également pour le compte d'autres métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en étroite collaboration avec la filiale CIC Aidexport. L'accompagnement à l'international de la clientèle s'appuie également sur des partenariats stratégiques : au Canada avec Desjardins, en Chine avec Bank of East Asia, au Maghreb avec la Bank of Africa BMCE Group et la Banque de Tunisie. Au global, à travers ses différents réseaux, plus de cinquante pays sont couverts.

La direction des activités internationales met à disposition de ses clients une gamme complète d'offres pour répondre aux problématiques de développement hors Hexagone. Elle propose des services et produits bancaires destinés à garantir, sécuriser et financer les transactions de commerce international. Les clients disposent ainsi de lettres de crédits documentaires, de garanties internationales, de solutions de gestion des flux et du risque de change, ou encore de financement des exportations et du besoin en fonds de roulement.

Géré par un centre de métier unique certifié ISO 9001, le traitement des opérations documentaires et des garanties à l'international est réparti en France en cinq pôles régionaux afin d'assurer une collaboration de proximité avec les agences entreprises.

En complément des métiers traditionnels d'intermédiaire de confiance dans les transactions de commerce international, le CIC propose aux entreprises un accompagnement à l'étranger. À travers sa filiale spécialisée, CIC Aidexport, les clients disposent d'aide et de conseils personnalisés pour leur développement à l'international. Des collaborateurs dédiés travaillent en étroite proximité avec les chargés d'affaires du réseau, des succursales et des bureaux de représentation. Leur rôle consiste à élaborer un ciblage multi marché, sélectionner des partenaires, assister à l'implantation commerciale ou industrielle et offrir

une analyse fine et réaliste du marché visé. En 2021, près de 425 entreprises ont été accompagnées par CIC Aidexport, en progression de 94 % par rapport à 2020. Les équipes des bureaux de représentation ont joué, pour les clients, un rôle d'ambassadeurs constituant un relais efficace en période de pandémie affectant les déplacements.

1.3.3.3 Les activités de marché

CIC Marchés regroupe les activités commerciales de marché – sous la marque CIC Market Solutions – à destination de la clientèle entreprises et institutions financières, l'activité Investissement, ainsi que les prestations de Post Marché au service de ces activités.

En juillet 2021, une nouvelle gouvernance a été mise en œuvre au sein de CIC Marchés afin d'accroître le partage d'expertises, les synergies entre ses différents métiers et avec les autres métiers et entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Dans un contexte sanitaire toujours dégradé, CIC Marchés réalise une très belle performance avec 379 millions d'euros de PNB IFRS, contre 319 millions d'euros l'an passé. Soit un niveau d'activité non atteint depuis 2016. Les résultats de CIC Marchés contribuent au renforcement des fonds propres du Groupe.

1.3.3.3.1 Les activités commerciales [CIC Market Solutions]

CIC Market Solutions accompagne les clients entreprises dans leurs besoins d'accès à des financements de marché, de couverture de risque de taux, change et matières premières et de *corporate brokerage* ; et les institutions financières pour leurs besoins d'accès aux marchés et de solutions d'*asset servicing*. En mettant en relation émetteurs et investisseurs, CIC Market Solutions permet la bonne réalisation des opérations financières qui lui sont confiées.

Ainsi, CIC Market Solutions conseille et accompagne les entreprises et les institutions financières dans leurs problématiques de couverture de risque de taux, change et matières premières. CIC Market Solutions fournit aussi bien des solutions standardisées de couverture que des solutions sur-mesure totalement personnalisées et adaptées à la problématique de risque identifiée. En 2021, plus de 80 000 opérations de couverture ont été traitées pour le compte de plus de 5 000 clients. CIC Market Solutions intervient sur le marché des taux en euros, sur le marché des devises et sur les principales catégories de matières premières : énergie, métaux industriels et matières premières agricoles. En 2021, l'offre matières premières a été étendue à de nouveaux sous-jacents (acier, gaz naturel, éthanol).

CIC Market Solutions exécute pour ses clients des opérations sur les instruments financiers : obligations, actions, ETF et dérivés sur les marchés réglementés.

Centre de métier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour les opérations de financement de marché et autres opérations financières, CIC Market Solutions a participé en 2021 à 70 opérations primaires. CIC Market Solutions a ainsi accompagné une cinquantaine d'émetteurs français sur le marché obligataire et a participé à cinq introductions en bourse et trois augmentations de capital, marquant un net rebond après une année 2020 atone. CIC Market Solutions propose également aux entreprises des prestations de *corporate brokerage* (contrat de liquidité, rachat d'actions, *execution corporate*, reclassement de participations), de service aux émetteurs (tenue de registre actionnaires, préparation et tenue d'assemblées générales, services financiers sur OST), de communication financière (conseil en communication financière, *listing sponsor*) ainsi que de recherche sponsorisée et d'évaluation et diagnostic.

Avec 6,7 milliards d'euros d'encours d'EMTN structurés à fin 2021 (2,5 milliards d'euros émis en 2021) et 1 500 produits émis, CIC Market Solutions permet aux clients entreprises et institutions financières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale de disposer, au travers des réseaux distributeurs, d'une offre performante de produits de placement dans le cadre du programme d'émissions CIC.

CIC Market Solutions propose également une gamme de prestations dédiées aux institutions financières, qu'elles soient sociétés de gestion ou investisseurs institutionnels : solutions d'aide à la décision d'investissement, solutions d'exécution et de post marché, et solutions de tenue de compte-conservation et de dépositaire d'OPC. Avec plus de 135 sociétés de gestion déposées et plus de 35 000 comptes clients administrés, CIC Market Solutions est leader sur le segment des sociétés de gestion de portefeuilles et d'OPC indépendantes en matière de tenue de compte-conservation et de fonction dépositaire. 2021 a notamment marqué le fort développement de l'activité Table Buy-Side, une offre d'exécution externalisée à forte valeur ajoutée qui permet aux clients sociétés de gestion d'améliorer la performance de leurs fonds tout en réduisant leurs coûts. CIC Market Solutions accompagne aussi ses clients à l'international notamment grâce à sa présence aux Etats-Unis (CIC Market Solutions Inc).

S'appuyant sur l'expertise de ses analystes – économie et stratégie, action et crédit – et sur ses partenaires (M.M.Warburg & Co et ESN LLP – European Securities Network), CIC Market Solutions propose un large suivi en recherche actions de plus de 550 sociétés européennes. En 2021, le bureau de recherche de CIC Market Solutions intègre le Top 5 du classement *Institutional Investor Research* France, témoignant de l'expertise des équipes de recherche et de vente actions et confirmant la position forte du bureau de recherche.

En 2021, CIC Market Solutions a poursuivi la stratégie de digitalisation de son offre. Les vidéos d'analyses financières et stratégiques ont été visionnées plus de 60 000 fois sur la période, soit une hausse de 60% par rapport à l'année précédente. Ces contenus numériques sont accessibles en mobilité grâce à l'application mobile.

CIC Market Solutions a en outre développé son offre de produits et services en lien avec la transition environnementale et en ligne avec la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale : création d'un pôle Recherche Durable pour compléter l'offre de Recherche globale à destination des clients investisseurs, accompagnement d'émetteurs dans leurs opérations obligataires ESG (6 *Sustainability-Linked Bonds*, 5 *Green Bonds* et 2 *Social Bonds* ; soit 25% des mandats sous format ESG en 2021), accompagnement de deux entreprises du secteur de la transition dans leur introduction en bourse, mise en œuvre de six émissions EMTN indexées sur l'indice Solactive France Transition, réalisation de la première opération de swap de taux avec une composante ESG (*Sustainability-Linked Swap*).

1.3.3.3.2 Le métier Investissement taux-actions-crédits

Les activités d'investissement recouvrent essentiellement des achats et ventes de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que des opérations sur les instruments financiers qui leur sont liés. Ces opérations, réalisées par CIC Marchés au bilan du CIC, donnent à Crédit Mutuel Alliance Fédérale une maîtrise des principaux produits de marché utile pour sa clientèle et pour lui-même. La stratégie d'investissement vise à obtenir une performance positive en limitant la volatilité des résultats financiers issus de ces activités.

Le métier Investissement couvre une large gamme d'instruments financiers. Il est organisé autour de trois *desks* : *desk* taux (*Fixed Income*), *desk* actions (M&A, opérations spéciales et hybrides) et *desk* crédit (ABS/MBS, crédit *corporates* et institutions financières, trésorerie titres). Ces activités s'organisent elles-mêmes en spécialités définies dans le Corps de Règles. Les équipes en charge de ces activités

réalisent ces opérations dans un cadre précis de limites. En 2021, ces limites ont été abaissées et des couvertures récurrentes ont été mises en place afin de diminuer la volatilité observée pendant la première vague de crise sanitaire.

En 2021, le métier Investissement a ajusté ses portefeuilles aux évolutions des politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, reflétant ainsi l'engagement du Groupe dans l'accompagnement de la transition environnementale.

L'expertise ainsi déployée est par ailleurs mise au service de la société de gestion alternative de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Cigogne Management SA, pour laquelle CIC intervient en tant que conseil en investissement. L'encours de Cigogne Management SA à fin 2021 ressort à 2 milliards d'euros.

1.3.3.4 Le capital-investissement

Crédit Mutuel Equity regroupe l'ensemble des activités de capital investissement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale : capital développement, capital transmission et capital innovation. Depuis près de 40 ans, cette entité accompagne en capital les dirigeants. À tous les stades de développement de leur entreprise, elle leur donne les moyens et le temps nécessaires pour mettre en œuvre leurs projets de transformation. Crédit Mutuel Equity est présent en France *via* huit implantations : Paris, Lyon, Nantes, Bordeaux, Lille, Strasbourg, Marseille et Toulouse. Elle est également implantée à l'international au travers de ses filiales en Allemagne, en Suisse et au Canada.

Crédit Mutuel Equity réunit près de 350 dirigeants de *start-up*, PME et ETI, qui partagent leurs convictions et leurs interrogations au sein d'un véritable réseau d'entrepreneurs. Il offre à chacun, quelle que soit la nature de son projet, l'assurance de bénéficier de l'expérience des autres. Crédit Mutuel Equity investit ses propres capitaux, lui permettant de financer les projets des entreprises selon des horizons de temps adaptés à leur stratégie de développement.

L'exercice 2021 est marqué par une très forte dynamique d'activité et une résilience du portefeuille qui démontrent une grande solidité générale. Au total, 612,9 millions d'euros sont investis en gestion pour compte propre, dont près de 2/3 dans de nouvelles opérations.

En 2021, Crédit Mutuel Equity réalise 23 nouveaux investissements parmi lesquels : Charles & Alice [spécialiste des desserts de fruits], Minafin [chimie finie - pharmaceutique], Activ Medical Disposable [fabricant de protections pour incontinence adultes], INTM [conseil en systèmes d'information], Groupe Santé Victor Pauchet [établissements de santé, réseau de crèches et résidences sénior], PKF Arsilon [société d'expertise comptable et CAC], Expondo [plateforme de e-commerce], Roth Gerüste [gamme de services d'échafaudages], Grain de Sail [torréfacteur et chocolatier], Maisons Pierre [construction de maisons individuelles].

Crédit Mutuel Equity procède à des réinvestissements dans Lim Group [conception, fabrication et distribution de selles haut de gamme et d'accessoires équestres], Visible Patient [chirurgie guidée par l'image 3D] ou encore Norac [fabrication de viennoiserie, pâtisserie, traiteur frais].

La rotation du portefeuille est une nouvelle fois très active. Les désinvestissements permettent de dégager un total de plus-values historiques supérieures à 355 millions d'euros. Les principaux désinvestissements portent sur NGE [travaux d'infrastructures, travaux publics et ferroviaires], La Compagnie des Vétérinaires [crémation d'animaux domestiques], Dodo [confection et commercialisation de couettes, oreillers, protège-matelas...], Universign [solutions de signatures électroniques, d'horodatage et de gestion de la preuve], Factory Systèmes [solutions logiciels et matériels permettant de gérer et optimiser les processus industriels et tertiaires], Edison Software [application d'assistant personnel et gestion de courriels] et Armafina [BTP - armatures pour béton].

À fin 2021, le portefeuille pour compte propre représente 3 milliards d'euros d'encours investis dans près de 335 participations diversifiées.

En gestion pour compte de tiers, Crédit Mutuel Capital Privé finalise le lancement du fonds Siloé Infrastructures, doté de 500 millions d'euros de capitaux. Il finance en fonds propres des projets d'infrastructures répondant aux enjeux de transitions écologiques et énergétiques, démographiques et numériques. Son approche long terme permet de répondre aux besoins d'investissements structurels liés à ces mutations afin de générer des impacts positifs, concrets et mesurables au bénéfice des territoires. À cet effet, les projets soutenus en capital par Crédit Mutuel Capital Privé *via* Siloé Infrastructures, doivent répondre à l'une de ces trois nécessités :

- assurer la transition vers des énergies décarbonées et développer une production électrique décentralisée et flexible ;
- accompagner le vieillissement de la population et faciliter les mobilités de demain ;
- développer de nouvelles infrastructures et des services numériques favorisant le développement économique des territoires.

À fin d'exercice, plus de 100 millions d'euros sont déployés dans ces projets, principalement dans la transition énergétique.

L'encours des fonds sous gestion s'élève à 199,5 millions d'euros.

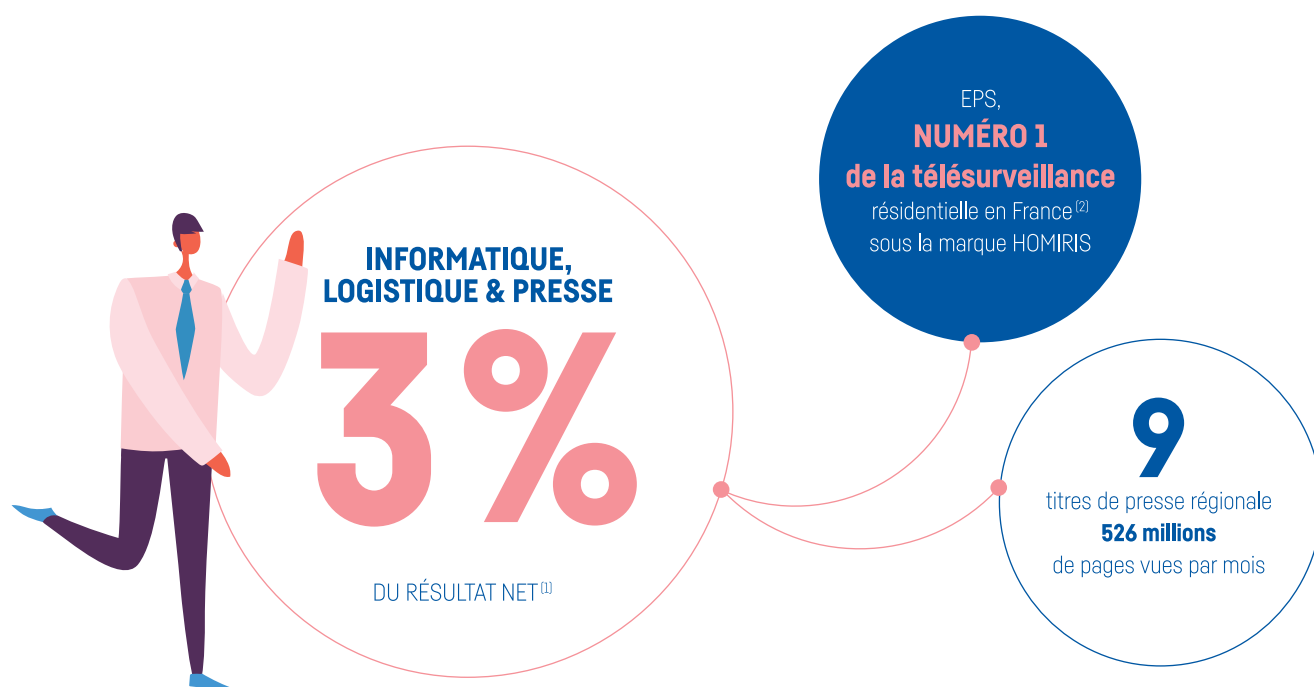
De son côté, CIC Conseil a finalisé 23 opérations lui permettant d'effectuer une année record en commissions.

Crédit Mutuel Equity accélère également la structuration de l'accompagnement de ses participations. L'objectif est de mettre en œuvre une transformation durable des participations sous l'angle de leurs valeurs humaines et de leur approche économique et environnementale. Cette orientation vise à les rendre plus solides financièrement et extra-financièrement. Cela passe notamment par la définition d'une feuille de route responsable et durable utilisant la gouvernance comme levier, ou par la mise en place d'outils de suivi d'impacts.

Enfin, pour répondre à la nécessité des entreprises de repenser leur modèle d'affaires et d'innover pour pérenniser leurs activités, Crédit Mutuel Equity leur donne accès à une plateforme dédiée à l'innovation. Cet espace de travail collaboratif rassemble plusieurs milliers de *start-up*, des centres de recherches et des incubateurs. Ainsi, chaque dirigeant peut identifier les meilleures technologies répondant à ses besoins de transformation et publier des appels d'offres en lien avec ces thématiques.

1

1.3.4 L'informatique, la logistique et la presse



[1] Part du résultat net de Crédit Mutuel Alliance Fédérale hors secteur «Holding».

[2] Source : Atlas 2020 en toute sécurité.

Ce pôle rassemble les sociétés informatiques, les structures à vocation logistique et l'activité presse de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Euro-Information

Euro-Information assure le rôle de sous-holding informatique pour le groupe ; elle assure notamment le financement de tous les investissements informatiques, péri-informatiques et des filiales techniques du groupe.

En 2021, son chiffre d'affaires s'établit à 1 422 millions d'euros.

Euro-Information Développements

Euro-Information Développements assure la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des développements informatiques du groupe en étant garant de l'évolution du système d'information commun à 15 Fédérations de Crédit Mutuel, aux banques CIC et aux différents centres de métiers Crédit Mutuel et CIC.

En 2021, l'activité des équipes de développement EID a fortement augmenté : + 11,47 % de jours-homme produits en 2021 par rapport à 2020.

Euro Protection Surveillance (EPS)

Euro Protection Surveillance propose un service de télésurveillance résidentielle et professionnelle distribué sous la marque Homiris. Son service est commercialisé, principalement par l'intermédiaire des réseaux bancassurance, sous la forme d'un abonnement « tout compris ». EPS est un leader de la télésurveillance résidentielle en France^[1] avec environ 32 % de parts de marché en nombre de raccordements.

En 2021, EPS poursuit son développement avec la signature de plus de 59 700 nouveaux contrats et compte désormais plus de 532 000 abonnés. Au cours de l'exercice, EPS a réalisé l'acquisition de Protection 24, comptant plus de 73 000 abonnés, filiale de BNP Paribas qui a pris une participation minoritaire dans EPS.

La qualité de service d'EPS à travers Homiris a été récompensée par le trophée Élu Service Client de l'Année 2022^[2] dans la catégorie Alarme et Télésurveillance, et par le label Meilleure Enseigne de l'Année 2022^[3] dans la catégorie télésurveillance décerné par le magazine *Capital*.

Le portefeuille électronique Lyf Pay

Lyf est la première Fintech française à simplifier le paiement et réinventer les parcours d'achats du quotidien grâce au mobile. L'application associée, Lyf Pay, intègre toujours plus de services innovants et sécurisés et compte plus de 2,4 millions d'utilisateurs inscrits.

Lyf accompagne les grandes enseignes et les professionnels indépendants dans la digitalisation de la relation client ainsi que dans la fluidification et la diversification du parcours d'achat à l'ère de l'omnicanal. Gratuite et sécurisée, l'application Lyf Pay offre une grande diversité de services autour du paiement. Elle permet aux particuliers :

- de payer entre amis avec l'envoi et la réception d'argent ou le service cagnotte ;
- de payer en magasin et en ligne (paiement et fidélité sont combinés et le reçu est dématérialisé) ;
- de payer sans passer en caisse avec les services Scan & go, Click & Collect ou le paiement à table.

Avec la crise sanitaire, le besoin de digitalisation du milieu commercial s'est accru afin de répondre aux nouveaux usages de consommation,

aux règles sanitaires et de distanciation, et aux problématiques de recrutement de personnels. Ainsi, l'offre Lyf répond pleinement à ces besoins et plusieurs succès commerciaux et partenariats sont venus confirmer ce positionnement. À titre d'exemples :

- déploiement du service de Scan & Go dans les magasins Brico-Dépôts pour faciliter la vie des clients pressés et dégager du « temps de conseil » pour les vendeurs afin de mieux servir la clientèle. Ce projet a été récompensé lors de la 8^e Nuit du Commerce Connecté ;
- lancement du pourboire dématérialisé pour la réouverture des restaurants en juin 2021 ;
- mise en place d'un partenariat inédit avec l'Association Française des Maîtres Restaurateurs. Il a pour objectif d'accompagner les maîtres restaurateurs dans leur transformation numérique avec le déploiement du service de paiement à table dans leurs établissements ;
- poursuite du déploiement de la solution d'encaissement à distance. L'application Lyf Pro permet ainsi de simplifier l'encaissement "nomade" des professionnels.

Afin de mener à bien son développement, Lyf est soutenue dans sa croissance par des actionnaires leaders de la banque, du paiement et de la grande distribution tels que BNP Paribas, Crédit Mutuel^[4], Auchan, le groupe Casino, Mastercard et Oney.

La presse

Le groupe EBRA, qui rassemble les activités presse de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, est le premier groupe de presse quotidienne régionale (PQR) en France avec plus de 800 000 exemplaires vendus par jour. Ses principaux titres - *Le Dauphiné Libéré*, *L'Est Républicain*, *Vosges Matin*, *Le Républicain Lorrain*, *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, *L'Alsace*, *Le Progrès*, *Le Journal de Saône et Loire* et *Le Bien Public* - couvrent l'information sur 23 départements en France. En complément du *print*, ces publications disposent de sites internet et d'applications mobiles de plus en plus consultés. À titre d'exemple, en septembre, plus de 4 millions de visites quotidiennes ont été comptabilisées et 17,5 millions de pages ont été vues par jour.

Activement engagé dans une démarche socialement responsable, EBRA devient en 2021 le premier groupe de PQR récompensé du label RSE Positive Workplace®. Durant cet exercice, le groupe s'est également engagé sur le thème du « Vivre ensemble » en signant un accord dédié à la qualité de vie au travail des collaborateurs.

Situé à Houdemont en Meurthe-et-Moselle, la mise en route d'un nouveau site d'impression permet d'imprimer les journaux *L'Est Républicain*, *Le Républicain Lorrain* et *Vosges matin* en 100% couleur. Cette modernisation a pour objectif d'améliorer les performances industrielles du groupe, de réduire les charges fixes ainsi que l'impact environnemental.

La transformation digitale du groupe EBRA s'intensifie. Le nombre d'abonnés aux éditions numériques est en augmentation et représente 11,6% de la base en décembre contre 5,8 % à fin 2019. La nouvelle application « ASAPP » dédiée au public de jeunes urbains qui propose une sélection d'informations locales est en test dans deux métropoles : Strasbourg et Lyon. La digitalisation impacte également le marché de l'événementiel qui a vu le lancement de multiples salons virtuels. La croissance du marché publicitaire reprend progressivement, mais reste affectée par la crise sanitaire et les nouvelles règles sur le consentement aux données personnelles mises en place.

[1] Source : « Atlas 2021 En toute sécurité ».

[2] Catégorie Alarme et télésurveillance – Étude BVA – Viséo CI – Plus d'infos sur escda.fr.

[3] Enquête en ligne réalisée par Statista auprès de 20 000 consommateurs en 2021, et publiée dans le magazine *Capital* de novembre 2021.

[4] Crédit Mutuel Alliance Fédérale (fédérations Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Île-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivaraïs, Méditerranéen, Anjou, Massif Central et Antilles-Guyane), Crédit Mutuel Nord Europe, Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie et Crédit Mutuel Océan.

1.4 HISTORIQUE

1.4.1 Les origines du Crédit Mutuel

À la fin du XIX^e siècle, l'usure appauvrit les populations agricoles de la Rhénanie (Allemagne).

Frédéric-Guillaume Raiffeisen [1818-1888] développe alors un nouveau concept afin de lutter contre la misère. Il s'agit d'organiser des prêts pour financer les moyens nécessaires à l'agriculture (semences, bétail...), à partir des économies et de la responsabilité de tous les villageois : les sociétaires. L'épargne ainsi collectée est rémunérée. Déjà, les fondements du Crédit Mutuel sont posés :

- les crédits ne sont accordés qu'aux sociétaires ;
- une responsabilité solidaire limitée (à l'origine, illimitée) des sociétaires ;
- une organisation démocratique : une personne égale une voix, la libre adhésion, le bénévolat des administrateurs ;
- des circonscriptions géographiques limitées ;
- l'excédent financier n'est pas distribué ;
- les réserves sont impartageables.

Sur ces fondations, le Crédit Mutuel va construire son histoire jusqu'à l'époque contemporaine...

1.4.2 Les principales dates

- | | | | |
|-------------|---|-------------|--|
| 1882 | Création de la première caisse de Crédit Mutuel, à La Wantzenau. | 2002 | Partenariat CMCEE et CMCSE avec le Crédit Mutuel Île-de-France. |
| 1885 | Création des premières fédérations : Basse-Alsace et Haute-Alsace. | 2004 | Création par Euro Information, en partenariat avec la Banque de Tunisie dont le CIC détient 20 %, de deux filiales en Tunisie, spécialisées dans le développement informatique (IID) et les appels sortants (Direct Phone Services). |
| 1897 | Création de la fédération de Lorraine. | 2006 | Adhésion de la fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc à la Caisse interfédérale désormais commune à quatre fédérations. |
| 1905 | Création de la fédération d'Alsace-Lorraine. | 2007 | Acquisition du Groupe Républicain Lorrain.
Création de la filiale CM-CIC Covered bonds et lancement d'un programme EMTN (Euro Medium Term Notes) de 15 milliards d'euros. |
| 1933 | Création, le 1 ^{er} juin, de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel sous la dénomination de Banque Mosellane. | 2008 | Acquisition de 100 % du capital de la filiale française du Groupe Banco Popular Español par la BFCM.
Prise de la majorité du capital de L'Est Républicain par la BFCM <i>via</i> la société France Est.
Acquisition de 100 % du capital de Citibank Allemagne par la BFCM. |
| 1958 | Obtention d'un statut légal au niveau national du Crédit Mutuel. La Fédération d'Alsace-Lorraine devient la Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace et de Lorraine. La Banque Mosellane devient Banque Centrale des Caisses de Lorraine. En 1966, elle prend le nom de Banque du Crédit Mutuel Lorrain (BCML). | 2009 | Adhésion de la fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique à la Caisse interfédérale commune à cinq fédérations.
Prise de contrôle majoritaire de Cofidis Participations par la BFCM et Trois Suisses International [« 3SI »] : acquisition de 51 % de Cofidis Participations par une société holding commune entre BFCM et 3SI contrôlée à 67 % par la BFCM. |
| 1971 | Création des Assurances du Crédit Mutuel. Ouverture du centre de formation du Bischenberg. | 2010 | Création avec Banco Popular d'un réseau qui renforce le réseau du groupe en France et dans les pays limitrophes, notamment en Espagne. |
| 1972 | Élargissement à la Franche-Comté, le groupe prend le nom de Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté. | 2011 | Adhésion des Fédérations du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest, du Centre, Normandie, Dauphiné-Vivaraïs et Méditerranéen à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel commune à dix fédérations.
Partenariat du groupe avec le groupe Casino pour la commercialisation de produits financiers <i>via</i> la Banque Casino. |
| 1992 | Restructuration des entités de siège : fusion de l'ex-Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et de l'Expansion Rurale et Urbaine (ERU) pour constituer la Caisse Fédérale Centre Est Europe ; transferts de l'activité banque commerciale de l'ex-BFCM à la Banque de l'Économie Crédit Mutuel (BECM), de l'activité de holding de l'ex-BFCM à la Banque du Crédit Mutuel Lorrain (BCML), de l'activité de banque commerciale de la BCML à la BECM ; changement de dénomination sociale de la BCML devenant BFCM.
Naissance du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CMCEE) de l'union des deux fédérations d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté d'une part et de Bourgogne-Champagne d'autre part. | | |
| 1993 | Partenariat CMCEE avec le Crédit Mutuel du Sud-Est (CMSE). | | |
| 1998 | Acquisition de 67 % du capital du CIC pour 2 milliards d'euros par la BFCM. | | |
| 2001 | Acquisition par la BFCM de 23 % du CIC détenus par Groupama. | | |

- 2012** Adhésion de la Fédération du Crédit Mutuel Anjou à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel commune à 11 fédérations.
- 2013** Création de la société Monético International par le groupe Crédit Mutuel CM11 et le mouvement Desjardins – premier groupe financier coopératif du Canada.
- Signature d'un ensemble d'accords permettant à la BFCM de détenir directement ou indirectement le capital de Cofidis Participations à hauteur de 54,63 %.
- Partenariat par l'intermédiaire d'Euro-Information, avec Banco Popular Espanol SA pour la création d'une co-entreprise détenue à 50 % de gestion de l'activité globale d'un parc d'automates implanté en Espagne.
- 2014** Augmentation de la participation du groupe Crédit Mutuel CM11 dans Banque de Tunisie qui passe à 34 %.
- 2015** Acquisition d'Atlantis par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel faisant suite à l'intégration d'Agrupació en 2012.
- Acquisition par le Groupe Cofidis Participations de la société portugaise Banif spécialisée dans le crédit automobile de voitures d'occasion et de la société italienne Centax spécialisée dans la garantie des paiements par chèque ou par carte dans la distribution.
- 10e année d'activité dans la téléphonie. Nouveau partenariat avec Bouygues permettant à l'opérateur du groupe, El Telecom, d'être le seul opérateur de réseau mobile virtuel à avoir signé trois contrats full MVNO 4 G (SFR, Orange et Bouygues).
- 2016** Détention à 51,02 % de TARGOBANK Espagne par la BFCM.
- Cession de la Banque Pasche à la banque luxembourgeoise Havilland.
- Acquisition par la BFCM des activités de leasing et d'affacturage de General Electric en France, sous les noms de CM-CIC Leasing Solutions et Factofrance, et en Allemagne sous le nom de Targo Commercial Finance.
- 2017** Rachat par la BFCM de 16 % du capital de Cofidis Participations, portant ainsi sa participation à 70,63 %.
- Création de Lyf Pay, issu de la fusion des portefeuilles électroniques soutenus par le groupe Crédit Mutuel CM11 (Fivory) et BNP Paribas (Wa !).
- Acquisition par la BFCM de 48,98 % du capital de TARGOBANK Espagne auprès de Banco Popular.
- Cession par la BFCM de l'intégralité de la participation de Banco Popular Español (3,95 %) à Banco Santander.
- Retrait de l'action CIC de la cote, en août, après prise de contrôle par la BFCM et la société Mutuelle Investissement suite à une offre publique d'achat simplifiée.
- Vente par le CIC de l'activité banque privée en Asie au Groupe Crédit Agricole Indosuez Wealth Management. Le CIC demeure pleinement présent en Asie avec ses activités de Corporate Banking, de financements structurés et de services aux institutionnels.
- 2018** Fusion-absorption, le 1^{er} janvier, de Nord Europe Assurances et de ses filiales par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
- Changement de nom du groupe Crédit Mutuel CM11 qui devient Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le 9 novembre.
- Lancement par Crédit Mutuel Alliance Fédérale de son plan stratégique pour 2019-2023 *ensemble#nouveau monde*, co-construit avec les administrateurs et les salariés. Ce plan fixe le cap et les ambitions du groupe en mettant les sociétaires et clients au cœur de sa stratégie et la technologie au cœur de ses priorités.
- 2019** Franchissement d'une nouvelle étape du plan stratégique 2019-2023 *ensemble#nouveau monde* en faisant évoluer l'architecture des marques. L'objectif est de renforcer la visibilité des deux principaux réseaux Crédit Mutuel et CIC et des filiales métiers.
- 2020** Adhésion, le 1^{er} janvier, de Crédit Mutuel Antilles-Guyane et Crédit Mutuel Massif Central à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.
- Lancement de Crédit Mutuel Investment Managers, centre de métier de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- Rachat par la BFCM de 9,36 % du capital de Cofidis Participations portant ainsi sa participation à 80 %.
- Adoption par la Chambre syndicale et interfédérale (CSI), le 11 juin, de la raison d'être de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFdeCM) : *Ensemble, écouter et agir*. Le 7 septembre, la CFdeCM adopte également le statut d'entreprise à mission.
- Approbation, le 3 décembre, du plan stratégique révisé *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !* par la CSI, en cohérence avec la raison d'être et les missions précédemment adoptées.
- Fusion du CIC Iberbanco avec le CIC.
- Cession de 100 % du capital d'Euro-Information Télécom à Bouygues Télécom. Mise en place d'un accord distribution de long terme permettant aux caisses locales du Crédit Mutuel et agences bancaires du CIC de distribuer les produits et services fixes et mobiles de Bouygues Telecom.
- 2021** Création et lancement officiel de la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale ayant pour ambition de fédérer l'ensemble des réseaux, filiales, collaborateurs et élus autour d'actions de mécénat dans deux domaines d'intervention : l'environnement et les territoires.
- Conclusion d'un accord de partenariat de long terme avec BNP Paribas portant sur :
- L'acquisition par Euro Protection Surveillance (marque Homiris) de 100 % des titres de Protection 24, filiale de télésurveillance de BNP Paribas,
 - L'entrée simultanée de BNP Paribas au capital d'Euro Protection Surveillance (EPS) en tant qu'actionnaire minoritaire,
 - La mise en place d'un accord de distribution de long terme permettant à BNP Paribas de proposer les offres Homiris d'EPS à ses clients en France et en Belgique, *via* sa filiale BNP Paribas Fortis.
- 2022** Adhésion, le 1^{er} janvier, de Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Avec 250 points de vente, le CMNE dispose d'un solide maillage territorial sur sept départements au nord de la France (Aisne, Ardennes, Marne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme). Il agit chaque jour au service de près d'un million de clients et sociétaires sur cinq marchés : le particulier, le professionnel, l'entreprise, l'agriculture et les associations. Cette adhésion ouvre de nouvelles perspectives de développement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale ainsi que pour Crédit Mutuel Nord Europe et ses deux filiales :
- Beobank qui commercialise ses offres de banque et d'assurance en Belgique au travers de 218 points de vente et/ou points de contact pour ses 745 000 clients ;
 - La Française, groupe d'*asset management* organisé autour de deux piliers principaux : les actifs financiers et les actifs immobiliers.

Cette page a été laissée blanche intentionnellement.

MUSIC - HALL
CREDIT MUTUEL

PRESENTE

RIFFX.FR

TOUTES LES MUSIQUES
TOUS LES TALENTS

LOCATION: 0892 68 33 68 <0,40€/MN>

www.olympiahall.com

Depuis vingt ans, le Crédit Mutuel s'engage auprès de nombreux partenaires du monde de la musique. Sous la signature « Le Crédit Mutuel donne le LA », il soutient près de 600 événements musicaux sur le territoire français. La plateforme de musique RIFFX by Crédit Mutuel réunit une communauté de passionnés de musique.



Rapport d'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la BFCM

INTRODUCTION	42	2.3 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE LA BFCM	61
2.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGLEMENTAIRE EN 2021	42	2.3.1 Activités et résultats de la BFCM – périmètre consolidé	61
2.1.1 Environnement économique	42	2.3.2 Évolutions récentes et perspectives	68
2.1.2 Environnement réglementaire	43	2.4 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS SOCIAUX DE LA BFCM	69
2.2 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	45	2.4.1 Activités la BFCM	69
2.2.1 Description de certains facteurs affectant les résultats et la situation financière	45	2.4.2 Rapport de gestion sur les comptes sociaux de la BFCM	70
2.2.2 Activités et résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	46		
2.2.3 Évolutions récentes et perspectives	60		

INTRODUCTION

Le rapport d'activité porte sur les deux périmètres Crédit Mutuel Alliance Fédérale d'une part (point 2.2) et BFCM d'autre part (points 2.3 et 2.4).

Le rapport d'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale - dans lequel est intégré la BFCM - offre une vision économique plus complète des activités du groupe. Il inclut des entités non comprises dans le

périmètre de consolidation de la seule BFCM tels que le réseau des caisses locales, ACM Vie SAM (société d'assurance mutuelle), les filiales informatiques et le GIE Centre de Conseil et de Services (CCS).

Le rapport d'activité du périmètre BFCM est également présenté pour répondre aux obligations de publication du rapport financier annuel.

2.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGLEMENTAIRE EN 2021

2.1.1 Environnement économique

2021 : poursuite de la reprise malgré l'inflation et la pandémie

Dans le sillage de l'année 2020, 2021 a été conditionnée par l'évolution de la situation sanitaire. La période a oscillé entre forts rebonds économiques grâce aux progrès de la vaccination et ralentissements du fait de l'apparition de nouveaux variants. Les banques centrales et les États ont, dans un premier temps, poursuivi leurs politiques de soutien budgétaire et monétaire pour stimuler la reprise économique. Cependant, l'inflation, jugée transitoire au préalable, s'est révélée plus persistante qu'anticipé, suscitant de l'inquiétude. Alimentées par l'envolée des prix des matières premières et par les tensions sur les chaînes d'approvisionnements, les pressions inflationnistes ont conduit les institutions à réagir. La Fed, la Banque d'Angleterre et, dans une moindre mesure, la Banque centrale européenne (BCE) se sont montrées moins accommodantes. Toutefois, l'appétit des investisseurs pour le risque s'est maintenu, convaincus des perspectives de croissance à venir et d'une amélioration de la situation sanitaire grâce à l'efficacité de la vaccination. Cette confiance a permis aux marchés d'actions d'atteindre de nouveaux records historiques.

En **zone euro**, le début d'année est marqué par la résurgence épidémique, pesant sur la croissance à cause des restrictions sanitaires mises en place par les pays. Toutefois, l'optimisme est revenu dès la fin du printemps avec la réouverture progressive des économies et la reprise de l'activité, portée notamment par la consommation des ménages. La politique monétaire très accommodante de la BCE a largement contribué à maintenir des conditions de financement favorables en zone euro. Cela a permis aux États de rester en soutien de l'économie malgré les vagues épidémiques successives. Grâce à la montée en puissance de la vaccination, l'impact de l'épidémie sur l'activité est désormais décroissant malgré l'apparition du variant Omicron en fin d'année. Cependant, la crise sanitaire continue d'exacerber les tensions inflationnistes. Ainsi, la BCE a dû entamer un resserrement monétaire par la confirmation de l'arrêt en 2022 de son programme d'achats d'actifs lié à la pandémie. Ceci a contribué à la

remontée des taux souverains européens même si le mouvement est resté globalement limité. Les marchés d'actions européens ont bien tenu, en particulier le CAC 40 qui a enregistré une progression de + 29 % en 2021 pour atteindre un nouveau point haut historique à 7 153 points fin 2021.

Le **Royaume-Uni** a débuté l'année par l'entrée en vigueur de l'accord commercial découlant du Brexit. Les conséquences négatives de la sortie de l'UE ont toutefois été en partie occultées par la situation sanitaire qui a conduit Boris Johnson à prendre des mesures strictes pour enrayer la progression de l'épidémie. La vaccination a fait ses preuves permettant une réouverture de l'économie dès le début de l'été. Cependant, des tensions politiques liées au Brexit et la hausse de l'inflation ont progressivement assombri les perspectives économiques du pays. L'envolée de l'inflation a amené la Banque d'Angleterre à annoncer une hausse des taux directeurs. Ceci a eu pour impact de renforcer l'appréciation de la livre sterling face à l'euro, de + 7 % sur l'année 2021.

Aux États-Unis, la politique budgétaire volontariste, mise en place par Joe Biden dès le début de l'année, a largement contribué à la vigueur du dollar. Le cours s'est renforcé de + 7 % face à l'euro et a progressé face à toutes les devises. Fort de sa courte majorité au Sénat, le parti démocrate a entériné un plan de relance de 1 900 milliards de dollars en réaction à l'épidémie et a validé un plan d'infrastructures en fin d'année. Ce soutien à la demande, couplé à l'amélioration progressive de la situation sanitaire, a alimenté une reprise économique très rapide. Les marchés d'actions ont pu conserver une dynamique haussière tout au long de l'année atteignant un nouveau record historique à près de 4 800 points pour le S&P 500. Mais, les problèmes des chaînes d'approvisionnements, la flambée des prix de l'énergie et la normalisation plus lente qu'anticipé du marché du travail ont entraîné une augmentation de l'inflation, jugée inquiétante par la Fed. Pour freiner ces pressions inflationnistes, la Fed a annoncé une réduction de ses achats d'actifs et a envisagé des hausses de taux directeurs en 2022. Ces annonces ont eu un impact sur la hausse des taux souverains américains, aussi bien sur la partie courte que longue de la courbe.

La **Chine** a été l'un des premiers pays à voir sa situation sanitaire s'améliorer et à retrouver son niveau de PIB d'avant-crise. Cette dynamique économique s'est graduellement essoufflée en raison de plusieurs facteurs. La stratégie zéro-Covid a eu un impact lourd sur l'activité. Les tensions diplomatiques avec les États-Unis ont persisté. Les autorités ont resserré l'étau réglementaire sur de nombreux secteurs d'activité afin de renforcer la politique de prospérité commune et redonner ainsi du pouvoir d'achats aux classes moyennes. Le défaut de paiement du promoteur immobilier Evergrande a également accentué ce climat d'incertitude. Ceci a entraîné une nette sous-performance des actifs chinois par rapport au reste des pays développés. Face à ces vents contraires, les autorités chinoises ont néanmoins envoyé des signaux quant à leur détermination à contenir tout risque de contagion du secteur immobilier vers le reste de l'économie. Cette prise de position s'est d'ailleurs reflétée dans le rebond partiel de l'économie au 4^{ème} trimestre.

2.1.2 Environnement réglementaire

Les mesures réglementaires émises par les différentes autorités au plan international et européen sont susceptibles d'impacter significativement Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans les pays où il opère. La mise en conformité avec ces règles concerne tous les métiers, activités et marchés géographiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et exige la mobilisation de moyens humains et matériels importants.

L'année 2021 est marquée par de nombreuses évolutions réglementaires impactant diverses activités. Elles concernent :

Les risques de crédit

Les priorités de supervision de la BCE pour les années 2022 à 2024 ont été publiées. Ainsi, afin de réduire les retombées négatives de la pandémie de Covid-19 et d'assurer la résistance du secteur bancaire, la BCE renforce ses exigences prudentielles sur le risque de crédit avec :

- le suivi de la capacité opérationnelle à gérer les débiteurs en difficulté et à suivre les risques de crédit dans le cadre de la crise de la Covid-19 ;
- le renforcement de la surveillance et le suivi régulier des expositions aux secteurs dits « vulnérables », les plus affectés par la pandémie, notamment l'immobilier commercial ;
- le renforcement de la surveillance concernant la finance *leveragée*. La BCE entend intensifier ses efforts afin d'éviter l'accumulation des risques bruts dans le domaine du financement à effet de levier.

Plusieurs évolutions concernant la revue des modèles internes ont eu lieu en 2021, dont la finalisation des revues TRIM (Targeted Review of Internal Model). Celles-ci évaluent les modèles internes utilisés par les banques. La BCE incite ces dernières à prendre des mesures pour corriger les lacunes identifiées dans leurs modèles internes. Par ailleurs, la BCE a lancé de nouvelles enquêtes ciblées sur les modèles internes dans le cadre de la mise en œuvre du programme « IRB Repair » de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE).

En juin, les orientations de l'ABE relatives à l'octroi et au suivi des prêts sont entrées en vigueur. L'ABE renforce les critères d'octroi et les paramètres de suivi des prêts, afin de prévenir la survenance de prêts non-performants.

Depuis le 1er janvier 2022, le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) rend juridiquement contraignantes ses recommandations relatives aux conditions d'octroi de crédits immobiliers. Il fixe le taux d'endettement maximum à 35 % et relève la durée maximale d'emprunt à 25 ans ou 27 ans sous certaines conditions, avec une marge de flexibilité sur 20 % de la production des banques.

La propagation du variant Delta a posé de grandes difficultés aux **pays émergents**, pénalisés par une vaccination moins large et plus tardive que dans les pays développés. Les problématiques d'approvisionnements et l'accélération de l'inflation poussent les banques centrales à relever leurs taux directeurs. Leur réactivité est d'autant plus rapide qu'elles se retrouvent contraintes par le resserrement monétaire de la Fed.

L'année 2021 a été faste pour l'or noir avec une progression de près de 57 % du Brent. L'OPEP+ a renforcé sa main mise sur le marché du pétrole. Cela a eu pour conséquence de freiner la hausse de la production par rapport à la reprise de la demande. En outre, elle n'a pas cédé aux pressions américaines en faveur d'une hausse rapide de l'offre. Enfin, l'envolée du cours du gaz et de l'électricité s'explique par les tensions sur les moyens de production, dans un contexte géopolitique tendu entre la Russie et l'OTAN. Cet élément est de nature à alimenter l'inflation.

Les risques informatiques

Le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen et la Commission européenne poursuivent leurs discussions initiées en 2020. Cela concerne le projet de règlement DORA sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier. Ce règlement vise à améliorer la résilience opérationnelle informatique des acteurs des services financiers en mettant en place un cadre de gouvernance et de contrôle interne renforcé sur le sujet.

Le 31 décembre dernier, les orientations de l'ABE concernant l'externalisation sont entrées en vigueur. Elles prévoient, notamment le renforcement des exigences et des contrôles concernant les accords d'externalisation avec des prestataires de services essentiels.

La BCE, dans ses priorités de supervision pour les trois prochaines années, inclut un renforcement de l'évaluation prudentielle sur le risque en matière d'externalisation des services informatiques et sur la cyber-résilience.

Les risques climatiques

Le paquet climat européen poursuit son déploiement. Certaines dispositions des règlements *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD) et *Sustainable Finance Disclosure Regulation* (SFDR) dit *Disclosure*, concernant la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, ont été mises en application. Les exigences en matière de suivi des risques climatiques ont aussi été renforcées avec l'adoption d'actes délégués du règlement Taxonomie. Un nouveau ratio, le *Green Asset Ratio* (GAR), calculant la proportion des actifs d'une banque investis dans des activités économiques durables, ainsi qu'une classification des actifs selon six critères de durabilité, seront mis en place progressivement à partir de 2022. Ces réglementations viendront aussi renforcer les exigences de déclaration dès 2022.

La BCE, dans ses priorités de supervision pour les trois prochaines années, inclut un renforcement de l'évaluation prudentielle sur les risques climatiques. En 2022, elle réalisera une revue thématique sur le climat dans différentes banques. La BCE mènera également un stress test prudentiel climatique. Ceci pour évaluer l'état de préparation des banques face aux risques climatiques.

La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT)

L'arrêté du 6 janvier 2021 renforce les exigences réglementaires en matière de LCB-FT et de gel des avoirs. Le texte accroît les mesures et le dispositif de contrôle interne en matière de LCB-FT ainsi que l'indépendance des fonctions de contrôle associées.

Le 1er mars, les orientations de l'ABE relatives à l'évaluation des facteurs de risques en matière de LCB-FT ont été publiées. Elles exposent les facteurs que les établissements doivent prendre en compte lors de leurs évaluations du risque de LCB-FT.

En juillet, la Commission européenne a présenté un paquet législatif visant à renforcer les règles de l'Union européenne en matière de LCB-FT. Une nouvelle autorité de supervision européenne compétente en la matière, *Anti-Money Laundering Authority* (AMLA), devrait être créée.

La gouvernance

L'ABE a révisé trois de ses principales orientations concernant la gouvernance interne, les politiques de rémunération et l'évaluation de l'aptitude des dirigeants et responsables de fonctions clés. Les évolutions concernant ce dernier point sont accompagnées de la révision, par la BCE, du guide et du questionnaire sur le thème du *Fit & Proper*. Ces modifications sont entrées en application au 31 décembre 2021.

L'arrêté du 25 février 2021 a révisé l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements bancaires. Les exigences en matière de contrôle interne, de gouvernance, de systèmes de mesure des risques et procédures et de gestion des risques informatiques sont renforcées.

La capacité de pilotage des organes de direction fait partie des priorités de supervision de la BCE. Elle renforce ses exigences quant à la composition et au fonctionnement des organes de direction.

Les activités d'assurance et risque lié au conglomérat financier

Plusieurs chantiers réglementaires entamés en 2021 devraient se poursuivre en 2022 et dans les années à venir, dont :

- la mise en place des nouvelles normes techniques d'exécution (ITS) en vertu de la directive sur les conglomérats financiers (FICOD). Cela concerne les reportings de déclaration des transactions intra-groupe (IGT) et de la concentration des risques (RC) ;
- la préparation de la mise en place en 2023 de la norme comptable IFRS 17 qui induit des changements significatifs en termes d'évaluation des passifs d'assurance et du résultat des compagnies d'assurance
- le projet de refonte de la directive Solvabilité II relative aux exigences de solvabilité des sociétés d'assurance.

Par ailleurs, d'autres échanges et discussions réglementaires abordés en 2021 se poursuivent en 2022

Le règlement Benchmark (BMR) doit entrer en vigueur en 2022 avec la mise en œuvre opérationnelle des nouveaux indices de référence.

La transposition en droit européen (projet de CRR3/CRD6) des accords de Bâle III va se poursuivre. Un *output floor* limitant les gains en fonds propres des modèles internes par rapport aux modèles standards doit être mis en place. Le dispositif de suivi des risques de marché *Fundamental Review of the Trading Book* (FRTB) sera discuté.

Les banques centrales et plusieurs instances réglementaires poursuivent leurs réflexions portant sur les crypto-actifs et les monnaies digitales de banques centrales (MDBC). Elles travaillent notamment sur le projet de règlement européen sur les marchés de crypto-actifs (MiCA).

Avec le Comité de Stabilité Financière (FSB), les banques centrales et d'autres instances réglementaires, poursuivent leurs travaux sur l'encadrement croissant des acteurs financiers non-bancaires et des activités dites de *shadow banking*.

2.2 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

2.2.1 Description de certains facteurs affectant les résultats et la situation financière

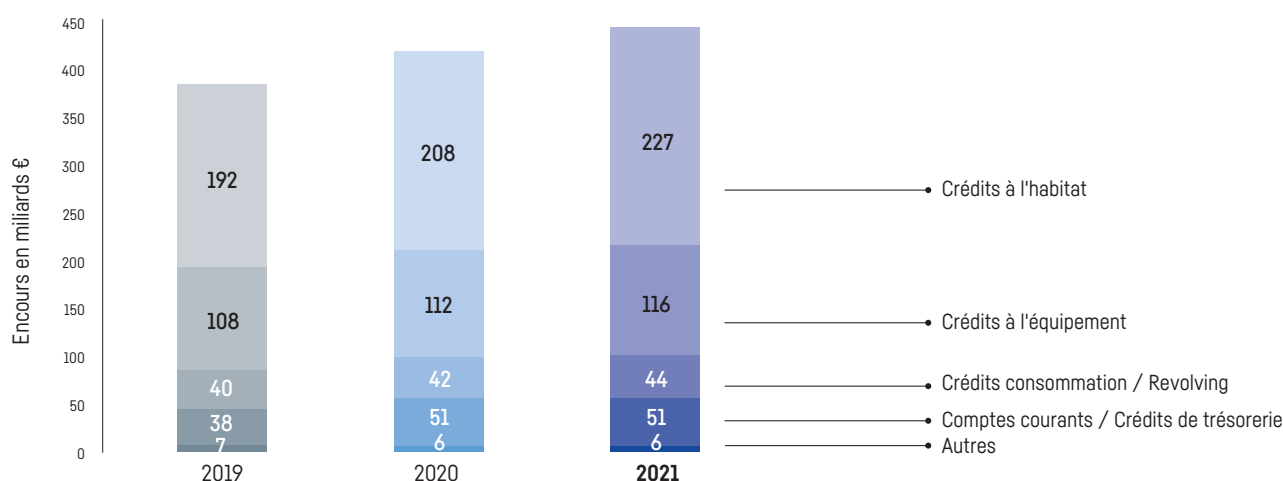
2

Structure et secteurs d'activité

Les résultats et la situation financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale reflètent le poids important de la banque de détail et de l'assurance au sein de ses activités. La banque de détail contribue avec régularité à plus des deux tiers du produit net bancaire des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (66 % en 2021). De façon générale, la banque de financement et d'investissement, incluant l'activité de négociation pour compte propre, de même que la banque privée et le capital-investissement, représentent une part plus faible du produit net bancaire. En outre, les clients des secteurs de l'assurance et de la banque privée sont souvent clients de la banque de détail ; les réseaux bancaires du groupe

commercialisent les produits d'assurance du groupe, souvent en lien avec la fourniture d'un autre service par la banque de détail ou simplement par le biais de contacts avec le réseau bancaire. Celui-ci s'efforce de développer les relations avec les clients et de leur offrir le maximum de services. Ainsi, l'acquisition de clients par ces secteurs constitue un moyen d'améliorer les résultats de la banque de détail grâce aux commissions versées aux réseaux distributeurs et à la vente croisée de produits.

Les prêts à l'habitat représentent la moitié du total des prêts accordés à la clientèle par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le graphique ci-dessous illustre les types de prêts consentis au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.



Coûts de structure

Crédit Mutuel Alliance Fédérale accorde une attention particulière à la maîtrise de ses frais généraux en recherchant à industrialiser, autant que possible, les processus mis en œuvre par la banque de détail, et ce en vue de réaliser des gains d'efficacité opérationnelle. La quasi-totalité des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale utilise le même système d'information générant des gains d'efficacité importants. De plus, le personnel de la banque de détail est incité à promouvoir tous les produits et services du groupe, plutôt que de se spécialiser par types de produits. En conséquence des efforts déployés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale et malgré les effets défavorables des charges liées à la réglementation fiscale et sociale, le coefficient d'exploitation s'est amélioré sur l'exercice. Il ressort à un niveau inférieur à la moyenne des cinq plus grandes banques françaises.

Coût du risque

Le coût du risque avéré de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est relativement limité en raison de la nature de son modèle économique fondé sur la banque de détail, de son approche prudente en matière de prise de risque et de la rigueur adoptée pour gérer et surveiller les risques. En particulier, dans la mesure où les activités de Crédit Mutuel Alliance

Fédérale sont principalement exercées en France, les provisions pour risques pays sont peu importantes. Le coût du risque avéré de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est aussi le reflet des activités de crédit à la consommation de TARGOBANK en Allemagne et de Cofidis qui affichent un coût du risque supérieur à celui des réseaux du Crédit Mutuel et du CIC.

Structure du capital

En raison du statut de banque mutualiste de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, son capital est détenu par les caisses locales, lesquelles sont détenues par leurs sociétaires. Les résultats nets de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont majoritairement portés en réserve, les sociétaires recevant une rémunération fixe déterminée chaque année pour leurs parts sociales de catégorie B (les « parts B »).

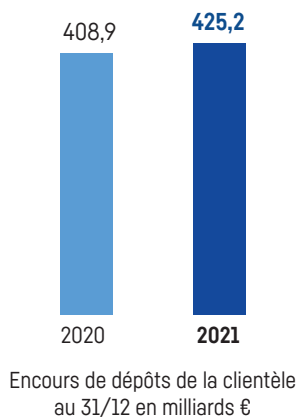
Le groupe encourage régulièrement la souscription de nouvelles parts sociales au moyen de campagnes commerciales. Les parts sociales représentent un moyen de fidéliser la clientèle tout en constituant une source régulière de nouveaux capitaux. En revanche, dans la mesure où le groupe n'est pas coté en bourse, il ne peut pas lever de capitaux par voie d'offre au public. Des informations sur les exigences de fonds propres réglementaires du groupe sont présentées sous le chapitre 5 « Risques et adéquation des fonds propres - Pilier 3 ».

2.2.2 Activités et résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

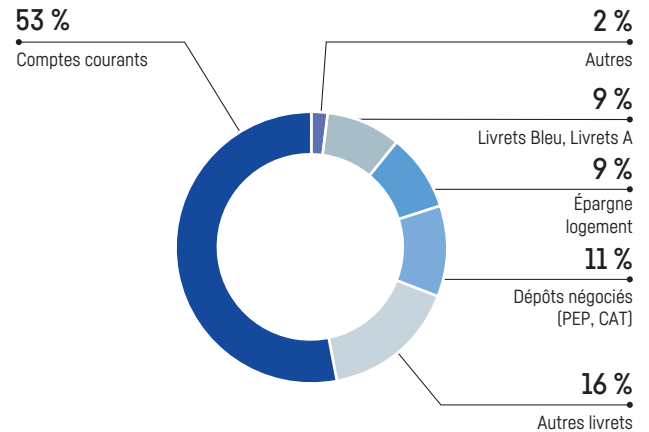
2.2.2.1 Évolution de l'activité en 2021

Les encours de dépôts s'élevaient à 425,2 milliards d'euros à fin 2021 en hausse de 4,0 %. Cette hausse est à mettre en perspective avec une année 2020 exceptionnelle en termes de collecte de dépôts en raison de disponibilités accrues des ménages dans un contexte d'épargne de précaution, d'aides publiques et de dépenses limitées par les confinements. En 2021, la croissance des encours de dépôts reste marquée sur les comptes courants (+12,2 %), tandis que les comptes à terme sont en décollecte nette (-19,5 %).

DÉPÔTS CLIENTÈLE



STRUCTURE DES DÉPÔTS AU 31/12/2021

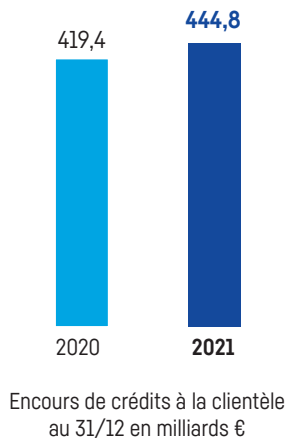


À fin 2021, les encours de crédits atteignent 444,8 milliards d'euros en hausse de 6,1 % sur un an. En 2020, la forte hausse des encours de 9,1 % avait été portée par les crédits de trésorerie dont l'encours avait été multiplié par trois, suite aux débloquages des prêts garantis aux entreprises.

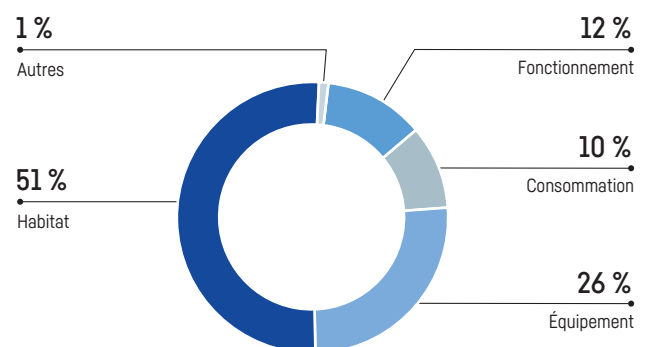
En 2021, l'activité a été très soutenue sur les principales catégories de prêts :

- +9,0 % pour les encours de crédits habitat à 227,1 milliards d'euros ;
- +6,4 % pour les encours de crédits à la consommation à 44,2 milliards ;
- +3,1 % pour les encours de crédits d'équipement à 99,3 milliards et
- +7,1 % pour le crédit-bail à près de 17 milliards d'encours traduisant la reprise de l'activité et le haut niveau d'accompagnement des clients.

CRÉDITS CLIENTÈLE

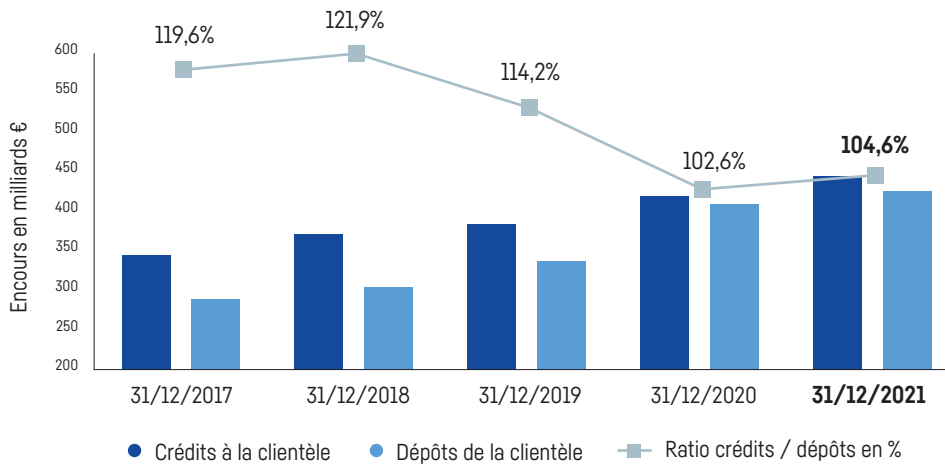


STRUCTURE DES CRÉDITS AU 31/12/2021



En 2021, la croissance des encours de dépôts inférieure à celle des crédits [+ 4,0 % contre + 6,1 %] conduit à une augmentation de 2 points du ratio crédits/dépôts qui s'établit à 104,6 % à fin décembre 2021.

ÉVOLUTION DU RATIO CRÉDITS/DÉPÔTS



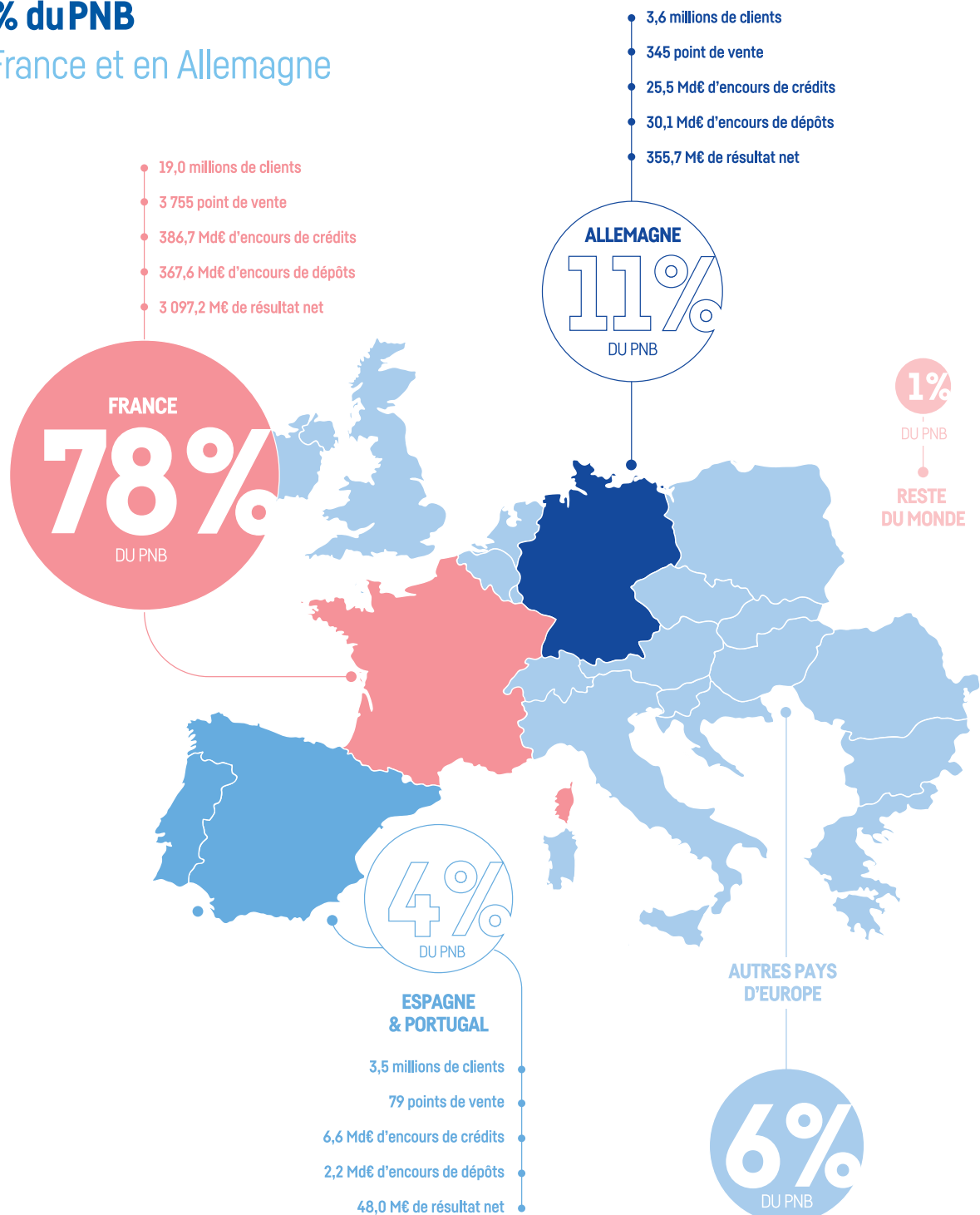
2.2.2.2 Ventilation géographique des revenus

L'activité du groupe en France représente plus des trois quarts du produit net bancaire des métiers commerciaux du groupe (78 % en 2021). À l'international, le groupe dispose d'activités importantes en Allemagne et, dans une moindre mesure, en Espagne. Le CIC dispose également de succursales internationales à Londres, Bruxelles, New York, Hong Kong et Singapour, et de bureaux de représentation dans plusieurs autres pays. Ces activités internationales représentent près d'un quart (22 %) du produit net bancaire des métiers commerciaux du groupe.

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DU PNB AU 31/12/2021

89 % du PNB

en France et en Allemagne



Poids PNB	France	Étranger
31/12/2021	78 %	22 %
31/12/2020	75 %	25 %
31/12/2019	76 %	24 %
31/12/2018	77 %	23 %

2.2.2.3 Résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

(en millions d'euros)	2021	2020	évol. à pér. constant ⁽³⁾	2019	évolution 2021/2019 à pér. cst
Produit net bancaire	15 923	14 238	+12,8%	14 569	+8,7%
Frais de fonctionnement	-9 136	-8 867	+3,6%	-8 942	+1,7%
<i>dont contribution au fonds de résolution unique, aux frais de supervision et aux cotisations au FDG⁽¹⁾</i>	-314	-270	+16,3%	-212	+47,2%
Résultat brut d'exploitation	6 787	5 371	+28,1%	5 627	+20,0%
Coût du risque	-699	-2 377	-70,5%	-1 061	-34,3%
<i>coût du risque avéré</i>	-585	-1 023	-42,5%	-945	-38,2%
<i>coût du risque non avéré</i>	-114	-1 354	-91,6%	-116	-2,7%
Résultat d'exploitation	6 088	2 994	x 2	4 566	+32,6%
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽²⁾	-866	570	ns	86	ns
Résultat avant impôt	5 222	3 563	+49,4%	4 652	+11,5%
Impôt sur les bénéficiaires	-1 703	-968	+78,1%	-1 507	+12,5%
Gains / pertes nets sur activités abandonnées	9	-	ns	-	ns
Résultat net	3 527	2 595	+39,0%	3 145	+11,2%
Intérêts minoritaires	284	306	-7,1%	313	-9,3%
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	3 243	2 289	+45,3%	2 832	+13,5%

(1) Fonds de garantie des dépôts.

(2) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

(3) Neutralisation de l'entrée de périmètre de Protection24 en 2021 et de la sortie de EI Telecom fin 2020.

Produit net bancaire (PNB)

En 2021, le produit net bancaire (PNB) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale progresse très nettement de 12,8 % par rapport à 2020, à 15,9 milliards d'euros, porté tant par la bonne performance des réseaux bancaires (+4,4 %) et de l'assurance (+31,4 %) que par la forte croissance des métiers spécialisés (+32,1 %).

Le PNB est également supérieur de près de 9 % à son niveau d'avant crise (14,6 milliards d'euros en 2019).

(en millions d'euros)	2021	2020	évol. à pér. constant ⁽¹⁾	2019	évolution 2021/2019 à pér. cst
Banque de détail	11 014	10 543	+4,5%	10 537	+3,4%
<i>dont réseaux bancaires</i>	8 965	8 585	+4,4%	8 631	+2,5%
Assurance	1 915	1 457	+31,4%	1 778	+7,7%
Métiers spécialisés	2 004	1 517	+32,1%	1 557	+26,2%
Banque privée	677	626	+8,2%	572	+18,5%
Banque de financement	430	381	+12,8%	383	+12,3%
Activités de marché	379	319	+18,8%	337	+12,3%
Capital-investissement	518	190	x 2,7	265	+80,8%
Presse	265	246	+7,6%	274	-3,1%
Informatique & logistique	1 584	1 565	+9,7%	1 533	+8,3%

(1) Neutralisation de l'entrée de périmètre de Protection24 en 2021 et de la sortie de EI Telecom fin 2020.

Le PNB de la **banque de détail**, à 11 milliards d'euros, représente 66 % du PNB des métiers opérationnels du groupe. En 2021, il s'est apprécié de 4,5 % grâce à la bonne activité des réseaux bancaires, qui a permis de générer une hausse de près de 6 % des commissions et un maintien de la marge d'intérêt.

Après une année 2020 marquée par des initiatives fortes telles que la prime de relance mutualiste, le produit net **assurances** progresse fortement de 31,4 % porté par une activité importante et la bonne tenue des marchés financiers.

Les revenus de la **bancassurance de détail** sont au total de 12,9 milliards d'euros (77 % du PNB des métiers opérationnels) en hausse de 7,7 % sur un an.

L'activité de **banque privée**, portée par une collecte dynamique dans un contexte de valorisations élevées, réalise un PNB de 677 millions d'euros en progression de 8,2 %.

Le produit net bancaire de la **banque de financement** est en hausse sensible de 12,8 % à 430 millions d'euros grâce à une reprise de l'activité, tant sur les financements structurés que sur l'activité d'accompagnement des grandes entreprises.

Les deux segments des **activités de marché** (investissement et commercial) réalisent une bonne performance dans un contexte porteur, notamment au premier semestre, avec un PNB annuel de 379 millions d'euros en hausse de près de 19 % sur un an.

Un portefeuille de qualité, une bonne politique d'investissement et le fort rebond de l'activité économique ont été favorables au PNB du secteur du **capital-investissement** (518 millions d'euros contre 190 millions en 2020).

Frais de fonctionnement et résultat brut d'exploitation

Les frais de fonctionnement sont en hausse de 3,6 % en lien avec des mesures salariales, l'accompagnement de la croissance, la poursuite des investissements dans la transformation digitale du groupe et une

(en millions d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Crédits à la clientèle (encours nets au bilan)	444 825	419 413	384 535
Crédits bruts	454 020	429 024	392 979
Créances douteuses brutes	11 723	12 497	12 079
Provisions pour dépréciation des créances	9 195	9 611	8 444
dont provisions pour dépréciations sur encours douteux [Statut 3]	5 949	6 509	6 471
dont provisions pour dépréciations sur encours sains [Statuts 1 & 2]	3 246	3 102	1 973
Part des douteux dans les crédits bruts	2,6%	2,9%	3,1%

Autres éléments

Le poste « Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE » présente, en 2021, une charge nette de 866 millions d'euros, contre un produit net de 570 millions en 2020.

En 2021, une dépréciation de l'écart d'acquisition de TARGOBANK Deutschland a été comptabilisée au regard de perspectives de sa rentabilité révisées à la baisse. L'impact net dans les comptes 2021 est de 775 millions d'euros.

En 2020, le poste avait enregistré, notamment, la plus-value de cession de la filiale de téléphonie mobile Euro-Information Telecom.

reprise des investissements publicitaires par rapport à 2020. Ils sont impactés par la hausse continue subie des contributions au fonds de résolution unique (+16,9 % à 231 millions d'euros) et aux cotisations au fonds de garantie des dépôts (FGD : +48,9 % à 48 millions). Hormis l'ensemble des contributions au fonds de résolution unique, aux frais de supervision et aux cotisations au FGD, la hausse des frais de fonctionnement est limitée à +3,2 %. Le coefficient d'exploitation s'établit à 57,4 %, en avance sur l'objectif du plan stratégique (61 %). Le résultat brut d'exploitation augmente de 28,1 % sur un an à 6 787 millions d'euros.

Coût du risque et résultat d'exploitation

Le coût du risque est en forte baisse, à 699 millions d'euros contre 2,4 milliards en 2020 :

- le coût du risque avéré ressort à 585 millions d'euros, en baisse de 438 millions ; les dotations aux provisions de l'année reflètent en partie les effets des mesures de soutien aux agents économiques pour faire face à la crise sanitaire (forte baisse du niveau de faillites constatée en France par rapport à 2019) ;
- le coût du risque non avéré est de 114 millions d'euros contre 1,4 milliard en 2020, année marquée par une hausse des provisions en anticipation d'une dégradation future des risques dans le contexte de crise sanitaire. En 2021, les hypothèses de scénario IFRS9 sont restées inchangées par rapport à 2020 et les provisions sectorielles, réalisées en 2020, demeurent à un niveau élevé.

Le taux de créances douteuses est en baisse – sur un an – à 2,6 % à fin 2021 contre 2,9 % à fin 2020, et le taux de couverture s'établit à un niveau de 50,8 %, en partie lié à l'effet des prêts garantis par l'État.

En pourcentage des encours de crédits, le coût du risque clientèle atteint 15 points de base à fin 2021, contre 47 à fin 2020 et 27 à fin 2019.

Le résultat d'exploitation est multiplié par deux à 6,1 milliards d'euros.

Résultat avant impôt

Le résultat avant impôt augmente de 49,4 % par rapport à 2020 et s'établit à 5,2 milliards d'euros.

Résultat net

Le résultat net s'établit à un niveau élevé de 3,5 milliards d'euros, en forte hausse de 39 % par rapport à 2020.

Après déduction des intérêts minoritaires (284 millions d'euros, essentiellement sur le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel), le résultat net part du groupe s'établit à 3,2 milliards d'euros (+45,3 %).

Cette bonne performance est en ligne avec les objectifs du plan stratégique 2019-2023.

2.2.2.4 Résultats par activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

2.2.2.4.1 Banque de détail et crédit à la consommation en France et en Europe

En 2021, la banque de détail représente 66 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

<i>[en millions d'euros]</i>	2021	2020	Évolution
Produit net bancaire	11 014	10 543	+4,5%
Frais de fonctionnement	-6 806	-6 487	+4,9%
Résultat brut d'exploitation	4 208	4 056	+3,7%
Coût du risque	-705	-2 070	-66,0%
<i>coût du risque avéré</i>	-565	-907	-37,7%
<i>coût du risque non avéré</i>	-140	-1 163	-88,0%
Résultat d'exploitation	3 503	1 986	+76,4%
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	-5	-2	x 2,7
Résultat avant impôt	3 498	1 984	+76,3%
Impôt sur les bénéficiaires	-1 089	-718	+51,6%
Gains / pertes nets sur activités abandonnées	9	-	ns
RÉSULTAT NET	2 418	1 266	+91,1%

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

Ce métier regroupe les caisses locales de Crédit Mutuel des 13 fédérations, le réseau CIC, la Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM), TARGOBANK en Allemagne et en Espagne, Cofidis Group et toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par les réseaux : crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturage, *asset management*, épargne salariale, ventes et gestion immobilières.

Le résultat net de la banque de détail est en forte progression de 91,1 % à 2 418 millions d'euros. Cette évolution résulte d'une bonne progression des revenus (+4,5 %) et d'un fort recul du coût du risque [-66 %].

Réseaux bancaires

Le réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel réalise, en 2021, un produit net bancaire de 3,3 milliards d'euros en hausse de 4,2 %. En lien avec la progression de l'activité, notamment en crédits et en assurances, les commissions progressent au total de 7,0 % [+10,9 % pour les crédits et +4,1 % pour les assurances]. La progression des volumes de crédits permet à la marge d'intérêt de se maintenir.

Les frais de fonctionnement évoluent de 4,6 % à 2,3 milliards d'euros. Les frais de personnel s'apprécient en raison des mesures salariales mises en place dans un contexte de stabilisation des effectifs. Les efforts déployés pour les développements et les équipements informatiques ainsi que pour la communication expliquent également la hausse des frais généraux.

La forte baisse du coût du risque [52 millions d'euros en 2021 contre 279 millions en 2020] est une composante majeure de l'amélioration du résultat :

- le coût du risque avéré baisse de 24 millions d'euros à -28 millions, les dotations aux provisions de l'année ont fortement chuté, traduisant la bonne qualité du portefeuille et les mesures de soutien aux agents économiques pour faire face à la crise sanitaire ;
- le coût du risque non avéré baisse de 203 millions d'euros à -24 millions contre -227 millions en 2020, année exceptionnelle de provisionnement en anticipation d'une dégradation future des risques dans le contexte de crise sanitaire.

Le résultat net s'inscrit à 664 millions d'euros en 2021, en hausse de 35,0 % par rapport à 2020 [492 millions] et de 30,5 % par rapport à son niveau d'avant crise [509 millions en 2019].

Le produit net bancaire de la BECM (hors BECM Monaco) est en augmentation de 14,0 % à 342,9 millions d'euros et le résultat net, après la très forte baisse du coût du risque, est de 167,4 millions, supérieur de 33 % à son niveau d'avant crise [112,5 millions en 2019].

Le réseau bancaire du CIC réalise, en 2021, un produit net bancaire de 3,7 milliards d'euros en hausse de 7,2 %. Tant la marge d'intérêt, dans un contexte de progression des volumes de crédits, que les commissions participent à cette hausse des revenus.

Les frais de fonctionnement évoluent de 4,1 % à 2,2 milliards d'euros. Les frais de personnel s'apprécient en raison des mesures salariales mises en place dans un contexte de baisse des effectifs. Les efforts déployés pour les développements et les équipements informatiques ainsi que pour la communication expliquent également la hausse des frais généraux.

Le coefficient d'exploitation s'améliore de 1,8 point de pourcentage à 61,0 % et le résultat brut d'exploitation augmente de 12,4 % à 1,4 milliard d'euros.

La forte baisse du coût du risque [65 millions d'euros en 2021 contre 758 millions en 2020] est une composante majeure de l'amélioration du résultat :

- le coût du risque avéré baisse de 110 millions d'euros, les dotations aux provisions de l'année ont fortement chuté, traduisant la bonne qualité du portefeuille et les mesures de soutien aux agents économiques pour faire face à la crise sanitaire ;
- le coût du risque non avéré est en reprise nette de 3 millions d'euros contre -580 millions en 2020 ; année exceptionnelle de provisionnement de risques non avérés en anticipation d'une dégradation future des risques dans le contexte de crise sanitaire.

Le résultat net s'inscrit à 956 millions d'euros en 2021, multiplié par 3,3 par rapport à 2020 [286 millions] et en hausse de 25 % par rapport à son niveau d'avant crise [766 millions en 2019].

Le résultat avant impôt contributif du réseau bancaire de **TARGOBANK en Allemagne** est de 480 millions d'euros en hausse de 11,9 % après une légère baisse du PNB et une forte baisse du coût du risque liée à l'amélioration de la qualité du portefeuille.

Le produit net bancaire de **TARGOBANK en Espagne** progresse de 13,1 % par rapport à 2020. Le coût du risque bénéficie d'une nette amélioration (divisé par trois) grâce à l'assainissement du portefeuille de la banque, permettant d'améliorer le résultat de façon significative.

Crédit à la consommation : Cofidis Group

Le résultat avant impôts progresse de 23 millions d'euros (+11,3 %) par rapport à 2020. Ces bons résultats s'expliquent par la croissance de

l'activité, des frais maîtrisés et un coût du risque au plus bas avec des entrées en impayés en baisse et de bonnes performances dans le recouvrement des encours en impayés et douteux. Le résultat net s'établit à 152 millions d'euros (+12,2 %).

Filiales métiers

Les filiales métiers regroupent les entités spécialisées qui commercialisent leurs produits *via* leur propre outil et/ou *via* les caisses locales ou agences de Crédit Mutuel Alliance Fédérale : affacturage et mobilisation de créances, crédit-bail, gestion collective, épargne salariale et immobilière.

2.2.2.4.2 Assurances

En 2021, l'assurance représente 11 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le tableau ci-dessous détaille les éléments constitutifs du résultat du métier assurance pour les exercices 2020 et 2021.

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020	Évolution
Produit net assurance	1 915	1 457	+31,4%
Frais de fonctionnement	-670	-629	+6,5%
Résultat brut d'exploitation	1 245	829	+50,2%
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	-2	1	ns
Résultat avant impôt	1 243	829	+49,9%
Impôt sur les bénéfices	-358	-286	+25,3%
RÉSULTAT NET	884	543	+62,8%

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Après une année 2020 marquée par la pandémie de Covid-19 et les mesures de confinement, l'activité des réseaux de distribution renoue en 2021 avec la dynamique commerciale antérieure à la crise sanitaire. Les ventes de contrats d'assurance sont ainsi en hausse de 9,3 % par rapport à 2020 et le portefeuille du GACM enregistre une progression de 2,8 %, soit 35,6 millions de contrats à fin 2021. À 12,1 milliards d'euros, le chiffre d'affaires assurance retrouve son niveau de 2019 et affiche une hausse de 17,9 % par rapport à 2020.

À 884 millions d'euros, le résultat net contributif du GACM retrouve ainsi un niveau comparable à 2019 (873 millions d'euros), en nette hausse par rapport à 2020 (543 millions d'euros). Il est aussi porté par la reprise économique, le redressement des marchés financiers et la remontée des taux d'intérêt.

2.2.2.4.3 La banque privée

En 2021, la banque privée représente 4 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020	Évolution
Produit net bancaire	677	626	+8,2%
Frais de fonctionnement	-434	-413	+5,1%
Résultat brut d'exploitation	244	213	+14,2%
Coût du risque	-8	-32	-73,8%
Résultat avant impôt	236	181	+30,0%
Impôt sur les bénéfices	-46	-39	+16,3%
RÉSULTAT NET	190	142	+33,9%

Les sociétés qui composent ce métier opèrent en France et à l'international par le biais de la Banque Transatlantique, de la Banque de Luxembourg et de Banque CIC Suisse.

L'année 2021 a été marquée, sur le marché de la banque privée, par un nombre important de cessions d'entreprises, par des valorisations élevées, par une excellente performance des marchés financiers et par une recherche accrue de nouvelles solutions d'investissement de la part de la clientèle.

Dans ce contexte, la collecte a été dynamique avec une progression des encours d'épargne de 13,5 % à 154 milliards d'euros à fin 2021.

L'encours de crédit est également en forte croissance (+10,3 %) pour atteindre 17 milliards d'euros d'encours à fin 2021.

Le produit net bancaire à 677 millions d'euros est de fait en hausse de 8,2 %. Les frais de fonctionnement évoluent de 5,1 % et le coût du risque chute à -8 millions d'euros en 2021 contre -32 millions en 2020. Le résultat net à 190 millions d'euros évolue favorablement de 33,8 % et dépasse son niveau d'avant-crise de 57 millions.

Ces données n'intègrent pas l'activité banque privée logée au sein du réseau du CIC et de ses cinq banques régionales soit 224,1 millions d'euros de PNB (+20,8 %) et 104,5 millions de résultat net (+48,0 %).

2.2.2.4.4 La banque de financement et les activités de marché

En 2021, les activités de banque de financement et activités de marché représentent 5 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(en millions d'euros)	2021	2020	Évolution
Produit net bancaire	809	700	+15,5%
Frais de fonctionnement	-367	-347	+5,6%
Résultat brut d'exploitation	442	353	+25,3%
Coût du risque	35	-272	ns
Résultat d'exploitation	477	80	x 5,9
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	-	4	ns
Résultat avant impôt	477	85	x 5,6
Impôt sur les bénéfices	-111	-11	x 10,2
RÉSULTAT NET	367	74	X 4,9

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

La banque de financement

Avec ses équipes basées à la fois en France et dans les succursales du CIC à l'étranger (Londres, Bruxelles, New York, Singapour et Hong Kong), la banque de financement offre des services à une clientèle de grandes entreprises et d'institutionnels, dans le cadre d'une approche globale de leurs besoins. Elle appuie également l'action des réseaux « entreprises » pour leur grande clientèle et contribue au développement de l'activité internationale ainsi qu'à la mise en œuvre de financements spécialisés (acquisitions, actifs, projets).

Les encours de la banque de financement augmentent de près de 1 % à 55 milliards d'euros. Les encours tirés de la banque de financement sont, quant à eux, stables à 20,6 milliards d'euros.

Le produit net bancaire s'apprécie de près de 13 % à 430 millions d'euros. Les frais généraux restent maîtrisés (+4,0 %) permettant d'atteindre un coefficient d'exploitation de 30 %.

Le coût du risque est en fort recul par rapport à 2020 : le coût du risque avéré est en reprise nette (contre une dotation de 93 millions d'euros en 2020) et le non avéré est également en reprise nette de 32 millions d'euros après les fortes dotations sur encours sains de 2020.

Le résultat net à 264 millions d'euros est multiplié par deux par rapport à son niveau d'avant crise de 2019 (133 millions).

Les activités de marché

CIC Marchés regroupe les activités commerciales de marché – sous la marque CIC Market Solutions – à destination de la clientèle entreprises et institutions financières, l'activité investissement ainsi que les prestations de post-marché au service de ces activités.

Dans un contexte sanitaire toujours dégradé, CIC Marchés réalise une très belle performance avec 379 millions d'euros de PNB (+18,8 %), soit un niveau d'activité non atteint depuis 2016.

CIC Market Solutions connaît une solide dynamique globale sur l'année 2021. Le produit net bancaire s'établit ainsi à 127 millions d'euros contre 95 millions à fin 2020 (+34 %), après 64 millions de commissions versées au réseau. Cette croissance est principalement portée par les émissions d'EMTN (avec 2,5 milliards d'euros émis) et les activités d'émissions primaires actions et obligations des clients du CIC (plus de 70 opérations financières accompagnées en 2021).

Le métier Investissement (incluant la France, les succursales de New York et de Singapour ainsi que Cigogne Management SA) génère, en 2021, un PNB de 252 millions d'euros contre 223 millions en 2020. Cette performance provient en très grande partie du premier semestre, portée par les politiques très accommodantes des différentes Banques Centrales, politiques plus difficiles à interpréter au second semestre de l'année.

Le résultat net global des activités de marché est de 103 millions d'euros, en hausse de 51,3 %.

2.2.2.4.5 Le capital-investissement

En 2020, le capital-investissement représente 3 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

	2021	2020	Évolution
Produit net bancaire	518	190	x 2,7
Frais de fonctionnement	-77	-65	+18,2%
Résultat brut d'exploitation	442	126	x 3,5
Coût du risque	-21	-1	ns
Résultat avant impôt	420	125	x 3,3
Impôt sur les bénéfices	-4	3	ns
RÉSULTAT NET	416	128	X 3,2

Crédit Mutuel Alliance Fédérale finance en capital des start-up, PME et ETI via son entité Crédit Mutuel Equity qui regroupe l'ensemble des métiers de « haut de bilan » du groupe : capital innovation, capital investissement, capital transmission, mais également investissements dans des projets d'infrastructures et conseil en fusions-acquisitions. Crédit Mutuel Equity finance des projets de développement principalement en France via ses huit implantations dans les régions – Paris, Lyon, Nantes, Bordeaux, Lille, Strasbourg, Marseille et Toulouse – mais aussi à l'international au travers de ses filiales en Allemagne, en Suisse ou au Canada.

Crédit Mutuel Equity investit les capitaux propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et s'engage durablement aux côtés des dirigeants pour leur permettre de se développer, se transformer, s'enrichir d'expériences, de savoir-faire, de trajectoires. Preuve de cet engagement : plus d'un quart de ses 335 participations sont détenues depuis plus de dix ans. La rotation du portefeuille reste, pour autant, très dynamique et révélatrice de la force de frappe de Crédit Mutuel Equity : plus d'un milliard d'euros en moyenne sont investis et désinvestis tous les deux ans.

L'exercice 2021 a été favorable au métier du capital-investissement grâce au fort rebond de l'activité économique.

Le niveau d'investissement est en hausse avec 613 millions d'euros investis, dont deux tiers dans de nouvelles opérations.

Le portefeuille en encours investi dépasse, quant à lui, les 3 milliards d'euros prouvant la forte dynamique de ces métiers dans l'ensemble de ses segments.

Les revenus, à 518 millions d'euros contre 190 millions un an plus tôt, intègrent un niveau très élevé de 408 millions d'euros de plus-values générées. Le résultat net atteint un niveau historique de 416 millions

d'euros, résultant d'une activité soutenue en opportunités de croissance et de rapprochements au sein des lignes du portefeuille évaluées avec grande prudence, notamment dans les secteurs affectés par la crise. L'année 2021 a également été une année record en termes de commissions facturées en fusions / acquisitions.

2.2.2.4.6 Informatique, logistique, presse & Holding

Ces activités sont constituées de deux secteurs distincts.

Le premier secteur, Informatique, logistique et presse, rassemble les activités non rattachées à l'un des autres métiers, telles que les participations historiques du groupe dans des sociétés du secteur de la presse et des médias implantées dans l'est de la France, Euro Protection Surveillance pour les prestations de télésurveillance aux particuliers sous la marque Homiris, et Lyf, le portefeuille électronique du groupe. Il comprend également les systèmes d'information, l'immobilier du groupe, les prestations de Centre de Conseil et de Service – CCS, filiale créée en mai 2008 pour centraliser et rationaliser la logistique, les processus de paiement, les plateformes de services et les services de support destinés aux membres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et aux caisses locales d'autres fédérations.

Le second secteur, Holding, regroupe les activités de coordination et de portage des filiales, les participations et les acquisitions du groupe (notamment les amortissements d'écarts d'évaluation et les coûts de refinancement des acquisitions), les frais de démarrage des nouvelles succursales et caisses locales et la quote-part de mise en équivalence d'entités dans lesquelles le groupe détient des participations minoritaires. Ce secteur comprend également les activités de refinancement du groupe.

Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat du métier informatique, logistique et presse pour les exercices 2020 et 2021.

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020	évol. à pér. constant ⁽²⁾
Produit net bancaire	2 010	1 618	+34,5%
Frais de fonctionnement	-1 803	-1 824	+1,6%
Résultat brut d'exploitation	207	-206	ns
Coût du risque	0	-1	ns
Résultat d'exploitation	207	-207	ns
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	-859	567	ns
Résultat avant impôt	-653	359	ns
Impôt sur les bénéfices	-95	83	ns
RÉSULTAT NET	-748	442	NS

⁽¹⁾ MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

⁽²⁾ Neutralisation de l'entrée de périmètre de Protection24 en 2021 et de la sortie de El Telecom fin 2020.

Le produit net bancaire issu des activités informatique, logistique et presse & Holding ressort à 2 010 millions d'euros en 2021 contre 1 618 millions d'euros en 2020 :

- l'activité Informatique, logistique et presse du groupe génère un produit net bancaire ou des marges commerciales pour un montant total de 1 849 millions d'euros en 2021 contre 1 812 millions d'euros en 2020, soit une hausse de 9,4 %. La plus forte contribution étant celle d'Euro-Information dont les revenus à 1,3 milliard d'euros sont en hausse de 165 millions d'euros ; le chiffre d'affaires de la presse est également en progression (+19 millions d'euros) avec, notamment, une reprise des revenus publicitaires ;

- les activités Holding du groupe génèrent un produit net bancaire de 161 millions d'euros en 2021.

Les frais généraux augmentent de 1,6 %, passant de 1 824 millions d'euros en 2020 à 1 803 millions d'euros en 2021.

Le poste « gains/pertes nets sur autres actifs et MEE » enregistre en 2020 la plus-value de cession de El Telecom et en 2021 la dépréciation de l'écart d'acquisition de TARGOBANK Deutschland notamment.

Les activités Informatique, logistique et presse & Holding affichent un résultat net négatif de 748 millions d'euros en 2021 contre + 442 millions d'euros en 2020.

2.2.2.5 Situation financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

2.2.2.5.1 Bilan

La structure de bilan est le reflet de l'activité de banque commerciale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et des mesures prises par le groupe pour renforcer sa structure financière en vue de satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires qui seront applicables dans les années à venir. En particulier :

- Crédit Mutuel Alliance Fédérale finance une plus grande partie des crédits à la clientèle au moyen des dépôts. Cette évolution s'inscrit dans le prolongement de la stratégie déployée au cours des dernières années. Le ratio crédits/dépôts s'est progressivement amélioré : 104,6 % au 31 décembre 2021 contre 119,6 % en 2017 ;
- le risque de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait l'objet d'une gestion stricte dans le cadre d'un dispositif piloté par la BFCM sur la base d'un système de gestion centralisée du risque, décrit dans le chapitre 5 « Risques et adéquation des fonds propres – Pilier 3 ». Ainsi, une progression significative est réalisée dans le cadre des ratios de liquidité Bâle III qui s'affichent au-delà du seuil de 100 % ; le LCR ressort à 181,3 % en moyenne sur l'année 2021 ;

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres s'élèvent à 53,2 milliards d'euros et les fonds propres Common Equity Tier 1 à 46 milliards. Le ratio de fonds propres Common Equity Tier 1 sans mesures transitoires ressort à 18,8 %, l'un des meilleurs au niveau européen. Le ratio global sans mesures transitoires s'élève à 21,7 % et le ratio de levier avec application de l'acte délégué sans mesures transitoires à 7,6 % contre 6,9 % en 2020.

Actifs

Synthèse. Les actifs consolidés du groupe s'élèvent à 843,9 milliards d'euros au 31 décembre 2021 contre 796 milliards d'euros au 31 décembre 2020 (+ 6 %).

Cette hausse de 6 % du total des actifs (+ 48 milliards d'euros) découle principalement de la hausse des prêts et créances sur la clientèle (+ 25,4 milliards soit + 6,1 %), des avoirs en caisse/banques centrales (+ 21,6 milliards) et des prêts et créances sur les établissements de crédit.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat. Les actifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent les instruments financiers détenus à des fins de transaction (y compris les instruments dérivés) et certains actifs financiers désignés par le groupe à la juste valeur par résultat à la date de leur acquisition (y compris les titres du métier de capital-investissement). Ces actifs sont réévalués à leur juste valeur lors de chaque arrêté.

Le montant total des actifs financiers à la juste valeur par résultat ressort à 22,4 milliards d'euros au 31 décembre 2021 contre 27,8 milliards d'euros au 31 décembre 2020. Les actifs financiers à la juste valeur par résultat représentent 3 % du total des actifs du groupe au 31 décembre 2021.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres. Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres comprennent principalement des obligations et autres titres de dettes pour 19,7 milliards d'euros et des effets publics pour 11,7 milliards d'euros.

Prêts et créances sur les établissements de crédit. Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont constitués des dépôts à vue, des prêts interbancaires et des prises en pension de titres. Les prêts et créances sur les établissements de crédit atteignent 60,9 milliards d'euros au 31 décembre 2021 contre 56,3 milliards au 31 décembre 2020.

Prêts et créances sur la clientèle. Les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 444,8 milliards d'euros au 31 décembre 2021 contre 419,4 milliards au 31 décembre 2020, soit une hausse brute de 6,1 %.

Passifs (hors capitaux propres)

Synthèse. Les passifs consolidés du groupe hors capitaux propres s'élèvent à 790,7 milliards d'euros au 31 décembre 2021 contre 746,4 milliards au 31 décembre 2020 (+ 5,9 %). Ces passifs comprennent des dettes subordonnées à hauteur de 8,1 milliards d'euros au 31 décembre 2021 et 7,3 milliards au 31 décembre 2020. La hausse des passifs hors capitaux propres constatée en 2020 provient principalement de la hausse des dettes envers les établissements de crédit 31,5 milliards d'euros (+ 78,1 %) et des dettes envers la clientèle de 16,3 milliards.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat. Le montant total des passifs financiers à la juste valeur par résultat (détenus à des fins de transaction) ressort à 12,1 milliards d'euros au 31 décembre 2021 contre 15,3 milliards au 31 décembre 2020.

Dettes envers les établissements de crédit. Les dettes envers les établissements de crédit progressent de 31,5 milliards d'euros (+ 78,1 %) pour s'établir à 71,8 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

Dettes envers la clientèle. Les dettes envers la clientèle sont essentiellement constituées des dépôts à vue, des comptes à terme, des comptes d'épargne réglementée et des mises en pensions de titres. Les dettes envers la clientèle s'élèvent à 425,2 milliards d'euros au 31 décembre 2021 contre 408,9 milliards au 31 décembre 2020. Cette progression provient pour l'essentiel de celle des comptes courants et des comptes sur livrets.

Dettes représentées par un titre au coût amorti. Les dettes représentées par un titre sont constituées des certificats de dépôt négociables et des émissions obligataires. Les dettes représentées par un titre s'élèvent à 121,1 milliards d'euros au 31 décembre 2021 en baisse de 4,6 % par rapport au 31 décembre 2020.

Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance. Les passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance s'établissent à 131,4 milliards d'euros au 31 décembre 2021 contre 126,5 milliards au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 3,9 %.

Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés part du groupe s'établissent à 50,1 milliards d'euros au 31 décembre 2021 contre 46,5 milliards au 31 décembre 2020, l'évolution correspondant en majeure partie au report du résultat net.

Les intérêts minoritaires passent de 3 115 millions d'euros au 31 décembre 2020 à 3 059 millions au 31 décembre 2021.

2.2.2.5.2 Liquidité et refinancement

La gestion de la trésorerie centrale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale repose sur des règles prudentes et un dispositif efficace d'accès aux ressources de marché.

Les impasses de la banque commerciale sont couvertes par des ressources à moyen et long terme alors que le coussin ou buffer de liquidité fait appel à des refinancements de marché monétaire. Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose de nombreux programmes d'émission bien adaptés permettant l'accès aux investisseurs des principales zones au niveau international à travers des émissions publiques et privées. Le dispositif est complété par la détention d'une réserve de liquidité confortable adaptée au respect des ratios réglementaires ainsi qu'à la résistance à des stress sévères.

L'année 2021 a été marquée par la persistance de la pandémie et le retour de l'inflation sur des niveaux plus vus depuis longtemps. Cette résurgence de l'inflation est la conséquence d'un redémarrage de l'économie, de la hausse du prix des matières premières, de la persistance de goulots d'étranglement et de la poursuite de mesures de relance budgétaire.

Ces facteurs conduiront les banques centrales à accélérer en 2022 la normalisation de leurs politiques accommodantes et notamment d'annoncer la réduction (si ce n'est l'arrêt) de leur programme d'achat d'actifs et d'évoquer de futures hausses des taux sur 2022 et les années suivantes.

Cependant, sur 2021, les marchés obligataires se sont montrés résilients malgré une certaine volatilité sur les taux et ont offert aux émetteurs de bonnes conditions de refinancement.

La BFCM, à travers l'ensemble de ses programmes d'émission, a donc tiré profit de ce contexte favorable.

Au total, l'encours des ressources externes levées sur les marchés ressort à 144,7 milliards d'euros à fin décembre 2021, soit une diminution de 1,5 % par rapport à la fin 2020.

En effet, les ressources courtes de marché monétaire (moins d'un an) représentent un encours de 43,1 milliards d'euros à fin 2021 et diminuent de 11,3 % par rapport à l'exercice précédent. Elles représentent 30 % de l'ensemble des ressources de marché levées, soit une baisse de 3 points par rapport à 2020. L'amélioration sensible du coefficient d'engagement du groupe a permis à la trésorerie centrale de continuer à diminuer son accès aux ressources à court terme.

Les ressources à moyen et long terme (MLT) ressortent à 101,6 milliards d'euros à fin 2021, soit un accroissement de 3,2 % par rapport à l'année 2020. En 2021, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a levé 13,9 milliards d'euros de ressources à MLT en utilisant majoritairement la signature BFCM, mais également celle de Crédit Mutuel Home Loan SFH, son entité émettrice d'obligations à l'habitat (Covered bonds) qui bénéficie du meilleur échelon de notation par les agences. 72,6 % de ces ressources à MLT ont été levées en euros et le solde en devises étrangères (dollar US, yen, livre sterling, franc suisse et dollar australien), illustrant la bonne diversification de la base d'investisseurs.

Le total des réserves de liquidité sur le périmètre consolidé se répartit de la façon suivante :

Crédit Mutuel Alliance Fédérale (en milliards d'euros)	31/12/2021
Cash déposé en banques centrales dont encaisses	122,2
Titres LCR (après haircut LCR)	25,5
dont titres HQLA Level 1	21,1
Autres actifs éligibles banques centrales (après haircut BCE)	42,9
TOTAL DES RÉSERVES DE LIQUIDITÉ	190,6

La réserve de liquidité couvre très largement les tombées de ressources de marché à 12 mois.

Opérations de refinancement ciblées

Dans le cadre de l'enveloppe « Jeunes Agriculteurs & Action Climatique » allouée par la BEI en mars 2020 et dédiée aux PME & ETI des secteurs agricoles et de la bio-économie, la BFCM a procédé en juin 2021 au second tirage pour 50 millions d'euros sur une durée de huit ans *in fine* à taux fixe.

Par ailleurs, dans le cadre du programme « EU PL response to Covid-19 crisis for SME & MIDCAPS », l'enveloppe « COVID19 CRISIS RESPONSE FOR SME&MIDCAP » allouée par la BEI en juin 2020 pour un montant de 350 millions d'euros a fait l'objet d'un tirage unique en juin 2021 sur une durée de cinq ans *in fine* à taux fixe. Ce dispositif inédit dédié au soutien

de PME & ETI fragilisées par la crise sanitaire vient en complément des prêts garantis par l'État (PGE).

Programme de refinancement 2021

En 2021, les émissions sous un format public ont représenté une contre-valeur de 12,8 milliards d'euros et se répartissent de la manière suivante :

- BFCM sous format EMTN senior :
 - 750 millions d'euros à sept ans sous la forme d'un Green bond, émis en juin,
 - 3,0 milliards d'euros sous le format senior à 5 et 3 ans,
 - 900 millions de livres sterling à 5 ans et plus, émis en janvier et septembre,
 - 325 millions de francs suisses à + 7 ans émis en juin et décembre,
 - 2 milliards de dollars US à 3 et 5 ans, émis en octobre sous un format US144A,
 - 55,0 milliards de yens à 5, 7 et 10 ans, émis en octobre sous un format Samourai,
- BFCM sous format EMTN *Non Preferred Senior* : 2,5 milliards d'euros à 7 ans, émis en janvier et mai dans le cadre de la gestion du MREL ;
- Crédit Mutuel Home Loan SFH : 2,25 milliards d'euros à 10 ans et 7 ans réalisés en mai et juillet.

LCR et buffer de liquidité

Sur le périmètre consolidé, la situation de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est la suivante :

- un ratio LCR moyen sur l'année 2021 de 181,3 % (vs 165,2 % en 2020) ;
- des actifs moyens de liquidité HQLA (*High Quality Liquid Asset*) de 138,7 milliards d'euros, dont 85 % déposés auprès des banques centrales (principalement la BCE).

2.2.2.5.3 Solvabilité

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élèvent à 53,2 milliards d'euros, contre 49,6 milliards fin 2020, en hausse de 3,6 milliards grâce au report des résultats.

À fin décembre 2021, Crédit Mutuel Alliance Fédérale affiche une solvabilité très solide, avec un ratio Common Equity Tier 1 (CET1) de 18,8 % (sans mesures transitoires) en hausse de 100 points de base sur un an. Le ratio Tier 1 sans mesures transitoires s'établit également à 18,8 % à fin décembre 2021 et le ratio global de solvabilité atteint 21,7 %.

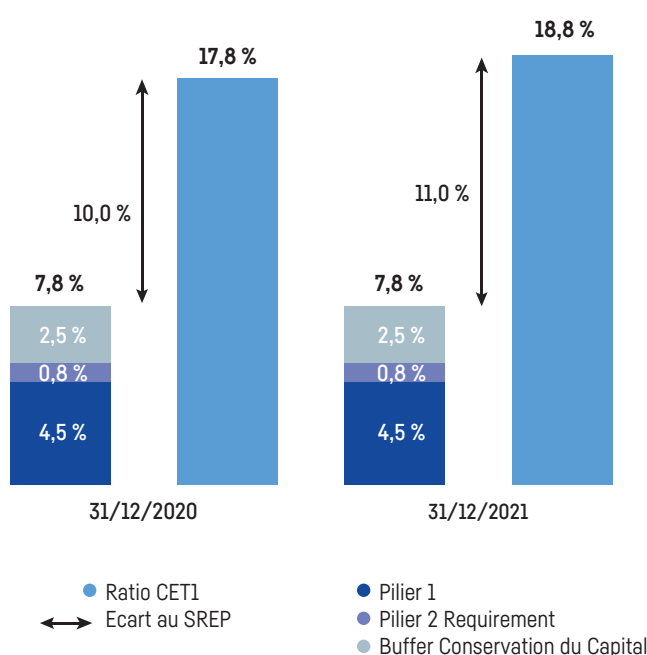
Les fonds propres prudentiels CET1 atteignent 46 milliards d'euros et évoluent de 10,4 % grâce au report du résultat et à l'émission de parts sociales.

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) a réalisé avec succès une émission inaugurale de titres subordonnés remboursables (Tier 2) placée auprès d'investisseurs institutionnels européens, asiatiques et américains pour un montant total de 750 millions d'euros.

Les encours pondérés par les risques (RWA) s'élèvent à 245,1 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (contre 233,8 milliards à fin décembre 2020 soit +4,8 %). Les encours pondérés au titre du risque de crédit représentent 90 % du total, à 220,7 milliards d'euros.

La mise en réserve de la quasi-totalité du résultat permet de conforter le niveau de CET1 par rapport aux exigences réglementaires fixées par les autorités de supervision bancaire européenne.

EXIGENCES CET1 SREP ET ÉCART AU RÉEL (en %)



Le ratio de levier (sans mesures transitoires) est de 7,6 % au 31 décembre 2021 (6,9 % à fin décembre 2020) après exclusion des expositions en banque centrale telle qu'autorisée par la BCE fin 2020.

Le rendement des actifs pondérés du risque (RoRWA - Return on Risk-weighted Assets) atteint un niveau de 1,47 % à fin décembre 2021 contre 1,43 % au 31 décembre 2019 (niveau avant crise).

2.2.2.5.4 Notations externes

La solidité financière et la pertinence du modèle d'affaires sont reconnues par les trois agences de notation qui notent Crédit Mutuel Alliance Fédérale et le groupe Crédit Mutuel :

	Contrepartie LT/CT**	Émetteur/Dette senior préférée LT	Perspective	Dette senior préférée CT	Notation intrinsèque****	Date de la dernière publication
Standard & Poor's ¹	AA-/A-1+	A+	Stable	A-1	a	16/12/2021
Moody's ²	Aa2/P-1	Aa3	Stable	P-1	a3	10/12/2021
Fitch Ratings ³	AA-	AA-	Stable	F1+	a+	17/11/2021

* La note Issuer Default Rating est stable à A+

** Les notes de contrepartie correspondent aux notations des agences suivantes : Resolution Counterparty chez Standard & Poor's, Counterparty Risk Rating chez Moody's et Derivative Counterparty Rating chez Fitch Ratings.

***La notation intrinsèque correspond à la note Stand Alone Credit Profile (SACP) chez Standard & Poor's, à la note Adjusted Baseline Credit Assessment (Adj. BCA) chez Moody's et à la note Viability Rating chez Fitch.

¹ Standard & Poor's : note groupe Crédit Mutuel.

² Moody's : notes Crédit Mutuel Alliance Fédérale/BFCM et CIC.

³ Fitch Ratings : note Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le 24 juin 2021, Standard & Poor's (S&P) a relevé la perspective sur les notations du groupe Crédit Mutuel de négative à stable, ainsi que pour plusieurs banques françaises et européennes, considérant que l'amélioration de l'environnement économique a réduit le risque d'une dégradation significative de la qualité d'actifs et de la capitalisation.

Le 16 décembre 2021, S&P a amélioré la note long terme (Issuer Credit Rating) du groupe Crédit Mutuel de A à A+, avec perspective stable, suite à l'obtention d'un cran supplémentaire reflétant un coussin d'absorption des pertes (ratio ALAC) supérieur au seuil requis par l'agence, dans le cadre de sa nouvelle méthodologie de notation. De plus, S&P a décidé de confirmer la notation intrinsèque SACP (« a »), mettant en avant la récurrence des résultats du groupe Crédit Mutuel ainsi que la solidité de son bilan.

Le 28 octobre 2021, l'agence Fitch Ratings a procédé à un relèvement de perspective de négative à stable sur les notes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, compte tenu de la résilience de ses indicateurs de rentabilité, de qualité d'actifs et de capitalisation, dans un environnement économique plus favorable.

Pour mémoire, les perspectives négatives chez Fitch Ratings et S&P avaient été attribuées, entre mars et avril 2020, à la suite du développement de la pandémie et dans le cadre d'actions de notations groupées sur les banques européennes.

De son côté, l'agence Moody's a confirmé, le 12 octobre 2021, les notes et la perspective stable de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, compte tenu de ses fondamentaux financiers très résilients dans un contexte de crise sanitaire.

2.2.2.6 Précisions méthodologiques

Des variations à périmètre constant sont calculées en neutralisant :

- sur l'exercice 2021, l'entrée de Protection 24 (secteur informatique, logistique et presse) ;
- sur l'exercice 2020, les données de Euro-Information Telecom (secteur informatique, logistique et presse), filiale cédée fin 2020.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale <i>(en millions d'euros)</i>	2021 hors variation de périmètre	2020 hors variation de périmètre	2021/2020 à périmètre constant
Produit net bancaire	15 913	14 106	+12,8%
Frais de fonctionnement	-9 129	-8 811	+3,6%
<i>dont contribution au fonds de résolution unique, aux frais de supervision et aux cotisations au FDG</i>	-314	-270	+16,3%
Résultat brut d'exploitation	6 784	5 295	+28,1%
Coût du risque	-699	-2 372	-70,5%
<i>coût du risque avéré</i>	-585	-1 018	-42,5%
<i>coût du risque non avéré</i>	-114	-1 354	-91,6%
Résultat d'exploitation	6 085	2 923	x2
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE	-866	570	ns
Résultat avant impôt	5 219	3 493	+49,4%
Impôt sur les bénéfices	-1 703	-956	+78,1%
Gains / pertes nets sur activités abandonnées	9	-	ns
Résultat net	3 525	2 536	+39,0%
Intérêts minoritaires	284	306	-7,1%
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	3 241	2 230	+45,3%

Informatique et logistique <i>(en millions d'euros)</i>	2021 hors variation de périmètre	2020 hors variation de périmètre	2021/2020 à périmètre constant
Produit net bancaire	1 573	1 434	+9,7%
Frais de fonctionnement	-1 386	-1 297	+6,9%
Résultat brut d'exploitation	187	137	+36,9%
Coût du risque	0	1	ns
Résultat d'exploitation	187	137	+36,1%
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE	1	569	-99,8 %
Résultat avant impôt	188	707	-73,4%
Impôt sur les bénéfices	-50	-53	-4,4%
RÉSULTAT NET	138	654	-79,0%

2.2.2.7 Indicateurs alternatifs de performance

INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) – ARTICLE 223-1 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF/ORIENTATIONS DE L'ESMA (ESMA/20151415)

Libellé	Définition/mode de calcul	Pour les ratios, justification de l'utilisation
Coefficient d'exploitation	Ratio calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : rapport entre les frais généraux (sommes des postes « charges de personnel », « autres charges générales d'exploitation » et « dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles ») et le « produit net bancaire »	Mesure de l'efficacité d'exploitation de la banque
Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits (exprimé en % ou en points de base)	Coût du risque clientèle de la note de l'annexe des comptes consolidés rapporté aux encours de crédits bruts de fin de période	Permet d'apprécier le niveau de risque en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux
Coût du risque	Poste « coût du risque » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau de risque
Crédits à la clientèle	Poste « prêts et créances sur la clientèle au coût amorti » de l'actif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de crédits
Coût du risque avéré	Actifs dépréciés [S3] voir note annexe « coût du risque de contrepartie »	mesure le niveau de risque avéré (encours douteux)
Coût du risque non avéré	Pertes attendues à 12 mois [S1] + pertes attendues à maturité [S2] voir note annexe « coût du risque de contrepartie ». Application de la norme IFRS 9.	Mesure le niveau de risque non avéré (sur encours sains)
Dépôts de la clientèle ; dépôts comptables	Poste « dettes envers la clientèle au coût amorti » du passif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de ressources bilanciales
Épargne assurance	Encours d'assurance vie détenus par nos clients <ul style="list-style-type: none"> ■ données de gestion (compagnie d'assurance) 	Mesure de l'activité clientèle en matière d'assurance vie
Épargne financière bancaire, épargne gérée et conservée	Encours d'épargne hors bilan détenus par nos clients ou conservés (comptes titres, OPCVM...) <ul style="list-style-type: none"> ■ données de gestion (entités du groupe) 	Mesure représentative de l'activité en matière de ressources hors-bilan (hors assurance vie)
Épargne totale	Somme des dépôts comptables, de l'épargne assurance et de l'épargne financière bancaire	Mesure de l'activité clientèle en matière d'épargne
Frais de fonctionnement ; frais généraux ; frais de gestion	Somme des lignes « charges générales d'exploitation » et « dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau des frais de fonctionnement
Marge d'intérêt ; revenu net d'intérêt ; produit net d'intérêt	Calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés : <ul style="list-style-type: none"> ■ intérêts reçus = poste « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat consolidé publiable ■ intérêts versés = poste « intérêts et charges assimilés » du compte de résultat consolidé publiable 	Mesure représentative de la rentabilité
Ratio crédits/dépôts ; coefficient d'engagement	Ratio calculé à partir de postes du bilan consolidé : rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits à la clientèle et des dépôts de la clientèle	Mesure de la dépendance aux refinancements externes
Taux de couverture	Déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (dépréciations S3) aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation (créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle S3)	Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut (« douteux »)
Part des douteux dans les crédits bruts	Rapport entre les encours de créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle [S3] et les encours de crédits clientèle bruts (calcul à partir de l'annexe « Prêts et créances sur la clientèle » des comptes consolidés : créances brutes + location financement)	Indicateur de qualité des actifs

INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) : RÉCONCILIATION AVEC LES COMPTES (en millions d'euros)

Coefficient d'exploitation	2021	2020	2019
Frais généraux	-9 136	-8 867	-8 942
Produit net bancaire	15 923	14 238	14 569
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	57,4%	62,3%	61,4%

Résultat net / actifs réglementaires moyens	2021	2020	2019
Résultat net total (y compris intérêts minoritaires)	3 527	2 595	3 145
Actifs réglementaires (RWA) moyens	239 460	229 769	219 881
RESULTAT NET / ACTIFS RÉGLEMENTAIRES MOYENS	1,47%	1,13%	1,43%

Crédits/dépôts	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Crédits nets à la clientèle	444 825	419 413	384 535
Dépôts de la clientèle	425 197	408 901	336 806
CRÉDITS/DÉPÔTS	104,6%	102,6%	114,2%

Taux de couverture	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3)	5 949	6 509	6 471
Créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle (S3)	11 723	12 497	12 079
TAUX DE COUVERTURE GLOBAL	50,8%	52,1%	53,6%

Taux de créances douteuses	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle (S3)	11 723	12 497	12 079
Crédits bruts à la clientèle	454 020	429 024	392 979
TAUX DE CRÉANCES DOUTEUSES	2,6%	2,9%	3,1%

Coût du risque clientèle rapporté aux encours de crédits	2021	2020	2019
Coût du risque clientèle	-701	-2 008	-1 071
Crédits bruts à la clientèle	454 020	429 024	392 979
COÛT DU RISQUE TOTAL CLIENTÈLE RAPPORTÉ AUX ENCOURS DE CRÉDITS	0,15%	0,47%	0,27%

2.2.3 Évolutions récentes et perspectives

2.2.3.1 Événements postérieurs à la clôture

Le 1^{er} janvier 2022, la fédération Crédit Mutuel Nord Europe a rejoint Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Banque mutualiste de proximité, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est désormais l'alliance de 14 fédérations. Crédit Mutuel Nord Europe et Crédit Mutuel Alliance Fédérale concrétisent ainsi leur rapprochement et renforcent leurs synergies au service de leurs clients et sociétaires. Le groupe se renforce sur ses territoires en France et en Europe, avec une ouverture forte sur la Belgique (Beobank) et un renforcement notable dans la gestion d'actifs (La Française).

Postérieurement à la clôture du 31 décembre 2021, le conflit en cours entre la Russie et l'Ukraine risque d'entraîner un choc sur l'économie mondiale et un ralentissement de l'activité. Cela pourrait accentuer certains risques affectant notamment ceux liés aux conditions macro-économiques et à l'évolution potentiellement défavorable des marchés ainsi que ceux de cyber-sécurité. Du fait des conséquences géopolitiques, économiques, financières et sociales encore incertaines de ce conflit et des incertitudes concernant sa propagation aux différents pans de l'économie mondiale, il n'est pas à ce stade possible

d'en estimer l'impact exact pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ses filiales. *Stricto sensu*, en termes de risques sur la Russie et l'Ukraine, Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas de présence directe (via une filiale ou une joint-venture) dans ces deux pays. De manière globale, l'exposition de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur ces pays est extrêmement limitée.

2.2.3.2 Perspectives

Première banque entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a dévoilé son projet sociétal et environnemental pour une société plus durable et plus solidaire. Il s'articule autour de 14 preuves, engagements concrets à atteindre d'ici fin 2022, pour améliorer l'impact du groupe mutualiste sur l'environnement qui l'entoure. Ces 14 engagements concrets forment le projet sociétal et environnemental. Ils traduisent l'engagement éthique et solidaire de la banque mutualiste envers ses sociétaires-clients et les territoires. Dès aujourd'hui, les près de 16 000 élus mutualistes et plus de 76 000 salariés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale mobilisent leurs compétences et les énergies autour de cette dynamique commune.

2.3 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE LA BFCM

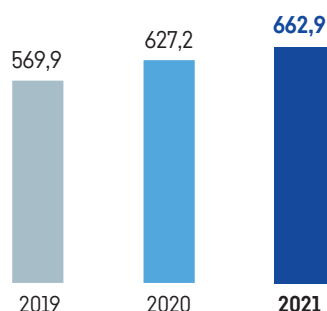
2.3.1 Activités et résultats de la BFCM – périmètre consolidé

2.3.1.1 Chiffres clés

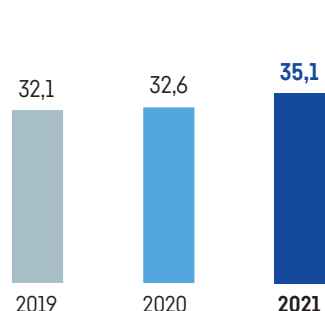
(en millions d'euros)	2021	2020	2019
Produit net bancaire	11 902	10 262	10 865
Résultat d'exploitation	4 906	2 091	3 641
Résultat net	2 842	1 508	2 663
Résultat net part du groupe	2 487	1 284	2 282
Coefficient d'exploitation*	53,3%	59,2%	57,3%

* Frais généraux rapportés au produit net bancaire.

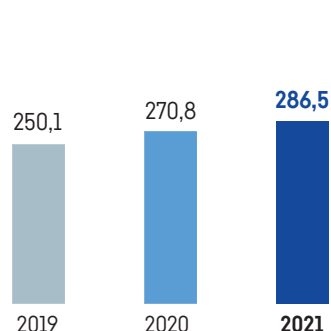
TOTAL BILAN
 (en milliards d'euros au 31 décembre)



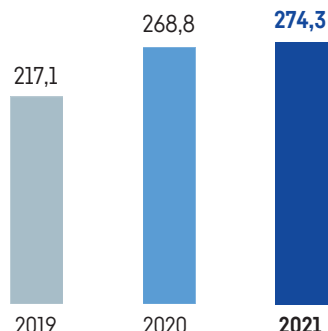
CAPITAUX PROPRES
 (en milliards d'euros au 31 décembre)



CRÉDITS NETS À LA CLIENTÈLE
 (en milliards d'euros au 31 décembre)



DÉPÔTS BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE
 (en milliards d'euros au 31 décembre)



2.3.1.2 Analyse du bilan consolidé

Le total du bilan consolidé de la BFCM est de 662,9 milliards d'euros fin 2021 contre 627,2 milliards au 31 décembre 2020 (+ 5,7 %).

Les encours des dépôts bancaires de la clientèle s'élèvent à 274,3 milliards d'euros à fin décembre 2021 en progression de 2 % par rapport à 2020. Cette hausse est à mettre en perspective avec une année 2020 marquée par une forte épargne de précaution liée au début de la pandémie. En 2021, la croissance des encours de dépôts reste marquée sur les comptes courants (+12,1 %) tandis que les comptes à terme sont en décollecte nette (-20,5 %).

L'encours total des crédits nets à la clientèle s'établit à 286,5 milliards d'euros en hausse de 5,8 % sur un an. En 2020, la forte hausse des encours de 8,3 % avait été portée par les crédits de trésorerie dont l'encours avait été multiplié par trois suite aux déblocages des prêts garantis aux entreprises. En 2021, l'activité a été très soutenue sur les principales catégories de prêts : +10,0 % pour les encours de crédits habitat à 103,1 milliards d'euros ; +7,6 % pour les encours de crédits à la consommation à 37,2 milliards ; +3,4 % pour les encours de crédits d'équipement à 77,1 milliards et +7,1 % pour le crédit-bail à près de 17 milliards d'encours traduisant la reprise de l'activité et le haut niveau d'accompagnement des clients.

Au passif, la hausse provient essentiellement des dettes envers les établissements de crédit (+ 32 milliards d'euros).

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 12,1 milliards d'euros en 2021, contre 15,5 milliards au 31 décembre 2020.

Les dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à 76,9 milliards d'euros contre 44,8 milliards un an plus tôt (+ 32 milliards).

Le poste « Dettes envers la clientèle » au passif du bilan est constitué des dépôts de la clientèle sous forme d'épargne comptable, créances rattachées incluses. Ces dépôts ont progressé de 2 % pour atteindre 274,3 milliards à fin 2021. La contribution des entités du CIC représente à elle seule 79 % de ce total, soit 217,6 milliards, tandis que TARGOBANK

en Allemagne contribue à hauteur de 9 % (23,6 milliards) et la BECM pour 6 % (17,7 milliards).

Les émissions de titres, autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat, s'élèvent à 121,5 milliards d'euros en baisse de 4,6 % sur un an. Les emprunts obligataires en représentent l'essentiel, avec un encours de 64,8 milliards d'euros, suivis par les titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (49,4 milliards). Le solde du poste est constitué des bons de caisse et des dettes rattachées.

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance, représentatifs des engagements envers les assurés, s'élèvent à 117,5 milliards d'euros (+ 4,4 %).

Les intérêts minoritaires au passif, 3,8 milliards d'euros fin 2021, concernent pour l'essentiel les autres groupes de Crédit Mutuel associés dans le GACM et les actionnaires externes de Cofidis Group.

Les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 31,3 milliards d'euros, en hausse de 9,7 % (+ 2,8 milliards) sur un an.

À l'actif, les placements sur le marché interbancaire sont constitués des avoirs en caisse et auprès de la Banque Centrale pour 120,7 milliards d'euros et auprès des établissements de crédit pour 57,1 milliards.

L'encours global des créances à la clientèle passe de 270,8 milliards à 286,5 milliards (+ 5,8 %) à fin 2021.

Les crédits sont accordés à 77 % par l'intermédiaire des entités du CIC (220,6 milliards). Les encours de TARGOBANK en Allemagne (20,7 milliards d'euros) contribuent à hauteur de 7 % de l'encours global suivi de la BECM (17,3 milliards) et de Cofidis Group (14,2 milliards).

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 21,9 milliards d'euros contre 27,7 milliards l'an passé.

Les écarts d'acquisition à l'actif (3,1 milliards d'euros au total) découlent essentiellement de l'acquisition des titres TARGOBANK en Allemagne en décembre 2008 (2,0 milliards), de la prise de participation dans Cofidis Group (378 millions) et Cofidis France (79 millions) début mars 2009, et des titres CIC (506 millions d'écart d'acquisition résiduel).

2.3.1.3 Analyse du compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020	évolution	2019	évolution 2021/2019 à pér. cst
Produit net bancaire	11 902	10 262	+16,0%	10 865	+9,2%
Frais de fonctionnement	-6 349	-6 077	+4,5%	-6 226	+1,8%
<i>dont contribution au fonds de résolution unique, aux frais de supervision et aux cotisations au FDG ⁽¹⁾</i>	-242	-216	+9,3%	-120	x 2
Résultat brut d'exploitation	5 553	4 185	+32,7%	4 639	+19,0%
Coût du risque	-647	-2 094	-69,1%	-998	-35,2%
<i>coût du risque avéré</i>	-557	-966	-42,4%	-884	-37,0%
<i>coût du risque non avéré</i>	-90	-1 128	-92,0%	-114	-21,1%
Résultat d'exploitation	4 906	2 091	x 2,3	3 641	+33,9%
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽²⁾	-793	138	ns	145	n.s.
Résultat avant impôt	4 113	2 229	+84,5%	3 786	+7,8%
Impôt sur les bénéfices	-1 280	-721	+77,4%	-1 124	+13,6%
Gains / pertes nets sur activités abandonnées	9	-	ns	-	n.s.
Résultat net	2 842	1 508	+88,5%	2 663	+5,7%
Intérêts minoritaires	356	224	+58,8%	381	-6,6%
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 487	1 284	+93,7%	2 282	+7,8%

(1) Fonds de garantie des dépôts.

(2) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Produit net bancaire (PNB)

En 2021, le produit net bancaire (PNB) progresse très nettement de 16,0 % par rapport à 2020, à 11,9 milliards d'euros, porté tant par la bonne performance des réseaux bancaires (+4,5 %) et de l'assurance (+33,1 %) que par la forte croissance des métiers spécialisés.

Le PNB est également supérieur de près de 7 % à son niveau d'avant crise (10,9 milliards d'euros en 2019).

Le PNB de la **banque de détail** s'affiche à 7,7 milliards d'euros. En 2021, il s'est apprécié de 4,6 % grâce à la bonne activité des réseaux bancaires.

Après une année 2020 marquée par des initiatives fortes telles que la prime de relance mutualiste, le produit net **assurances** progresse fortement de 33,1 % porté par une activité importante et la bonne tenue des marchés financiers.

L'activité de **banque privée**, portée par une collecte dynamique dans un contexte de valorisations élevées, réalise un PNB de 677 millions d'euros en progression de 8,2 %.

Le produit net bancaire de la **banque de financement et des activités de marché** est en hausse sensible de 15,5 % à 809 millions d'euros grâce à une reprise de l'activité, tant sur les financements structurés que sur l'activité d'accompagnement des grandes entreprises et un contexte porteur sur les marchés financiers.

Un portefeuille de qualité, une bonne politique d'investissement et le fort rebond de l'activité économique ont été favorables au PNB du secteur du **capital-investissement** (518 millions d'euros contre 190 millions en 2020).

Le taux de créances douteuses est en baisse – sur un an – à 3,3 % à fin 2021 contre 3,7 % à fin 2020, et le taux de couverture s'établit à un niveau de 52 %.

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Crédits à la clientèle (encours nets au bilan)	286 482	270 836	250 142
Crédits bruts	294 206	278 953	257 340
Créances douteuses brutes	9 740	10 451	10 107
Provisions pour dépréciation des créances	7 724	8 117	7 198
dont provisions pour dépréciations sur encours douteux (Statut 3)	5 068	5 576	5 562
dont provisions pour dépréciations sur encours sains (Statuts 1 & 2)	2 656	2 541	1 636
Part des douteux dans les crédits bruts	3,3%	3,7%	3,9%

Autres éléments

Le poste « Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE » présente en 2021 une charge nette de 793 millions d'euros. En 2021, une dépréciation de l'écart d'acquisition de TARGOBANK Deutschland a été comptabilisée au regard de perspectives de sa rentabilité révisées à la baisse. L'impact net dans les comptes 2021 est de 775 millions d'euros.

Résultat avant impôt

Le résultat avant impôt augmente de 84,5 % par rapport à 2020 et s'établit à 4,1 milliards d'euros.

Résultat net

Le résultat net s'établit à un niveau élevé de 2,8 milliards d'euros, en forte hausse de 88,5 % par rapport à 2020.

Après déduction des intérêts minoritaires (356 millions d'euros, essentiellement sur GACM) le résultat net part du groupe s'établit à 2,5 milliards d'euros contre 1,3 milliard un an plus tôt.

Frais de fonctionnement et résultat brut d'exploitation

Les frais de fonctionnement sont en hausse de 4,5 % en lien avec des mesures salariales, l'accompagnement de la croissance et la poursuite des investissements dans la transformation digitale du groupe.

Ils sont impactés par la hausse continue subie des contributions au fonds de résolution unique et aux frais de supervision (+9,3 % à 242 millions d'euros).

Le coefficient d'exploitation s'établit à 53,3 %.

Le résultat brut d'exploitation augmente de 32,7 % sur un an à 5,6 milliards d'euros.

Coût du risque et créances douteuses

Le coût du risque est en forte baisse à 647 millions d'euros contre 2,1 milliards en 2020 :

- le coût du risque avéré ressort à 557 millions d'euros, en baisse de 409 millions ; les dotations aux provisions de l'année reflètent en partie les effets des mesures de soutien aux agents économiques pour faire face à la crise sanitaire (forte baisse du niveau de faillites constaté en France par rapport à 2019) ;
- le coût du risque non avéré est de 90 millions d'euros contre 1,1 milliard en 2020, année marquée par une hausse des provisions en anticipation d'une dégradation future des risques dans le contexte de crise sanitaire. En 2021, les hypothèses de scénario IFRS9 sont restées inchangées par rapport à 2020 et les provisions sectorielles réalisées en 2020 demeurent à un niveau élevé.

Opérations avec les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

En 2021, le résultat brut d'exploitation du périmètre consolidé de la BFCM est issu à hauteur de -302 millions d'euros d'opérations réalisées avec des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne faisant pas partie du périmètre consolidé de la BFCM (principalement les caisses locales et la CFCM).

Les revenus nets d'intérêts de ces opérations atteignent 390 millions d'euros en 2021 contre 375 millions d'euros en 2020. Les commissions nettes progressent à - 9 millions d'euros. Les charges nettes des autres activités enregistrées par ces entités ressortent à 553 millions d'euros en 2021 contre des charges nettes de 520 millions d'euros en 2020.

Au 31 décembre 2021, les encours de crédits accordés aux entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne faisant pas partie du périmètre consolidé de la BFCM s'établissent à 30,5 milliards d'euros.

2.3.1.4 Analyse des résultats par activité

Les activités retenues sont les mêmes que celles correspondant à l'organisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le lecteur pourra également se reporter à la note 2 des annexes « Répartition du compte de résultat par activité et par zone géographique » ainsi qu'à la note 3 « Composition du périmètre de consolidation » qui fait apparaître les regroupements retenus.

2.3.1.4.1 La banque de détail

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020	Évolution
Produit net bancaire	7 688	7 352	+4,6%
Frais de fonctionnement	-4 496	-4 279	+5,1%
Résultat brut d'exploitation	3 192	3 073	+3,8%
Coût du risque	-653	-1 791	-63,6%
<i>coût du risque avéré</i>	-537	-855	-37,2%
<i>coût du risque non avéré</i>	-116	-936	-87,6%
Résultat d'exploitation	2 539	1 282	+98,0%
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	-8	-4	n.s.
Résultat avant impôt	2 531	1 278	+98,0%
Impôt sur les bénéfices	-787	-505	+55,9%
Gains / pertes nets sur activités abandonnées	9	-	n.s.
RÉSULTAT NET	1 753	773	x 2,2

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le produit net bancaire de la banque de détail est de 7,7 milliards d'euros (+4,6 %).

Les frais généraux évoluent de 5,1 % à 4,5 milliards.

Le coût du risque est en forte baisse (-64 %) à 653 millions dont 537 millions sur le risque avéré et 116 millions sur le non avéré.

Il en ressort un résultat net de 1,8 milliards d'euros (x 2,2).

2.3.1.4.2 L'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020	Évolution
Produit net assurance	1 810	1 360	+33,1%
Frais de fonctionnement	-649	-603	+7,6%
Résultat brut d'exploitation	1 161	757	+53,4%
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	-0	2	n.s.
Résultat avant impôt	1 161	759	+53,0%
Impôt sur les bénéfices	-326	-251	+30,2%
RÉSULTAT NET	834	508	+64,2%

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Après une année 2020 marquée par la pandémie de Covid-19 et les mesures de confinement, l'activité des réseaux de distribution renoue en 2021 avec la dynamique commerciale antérieure à la crise sanitaire. Les ventes de contrats d'assurance sont ainsi en hausse de 9,3 % par rapport à 2020 et le portefeuille du GACM enregistre une progression de 2,8 %, soit 35,6 millions de contrats à fin 2021. À 12,1 milliards d'euros, le chiffre d'affaires assurance retrouve son niveau de 2019 et affiche une hausse de 17,9 % par rapport à 2020.

À 834 millions d'euros, le résultat net contributif du GACM est en nette hausse par rapport à 2020 (508 millions d'euros). Il est aussi porté par la reprise économique, le redressement des marchés financiers et la remontée des taux d'intérêt.

2.3.1.4.3 La banque privée

(en millions d'euros)	2021	2020	Évolution
Produit net bancaire	677	626	+8,2%
Frais de fonctionnement	-434	-413	+5,1%
Résultat brut d'exploitation	244	213	+14,2%
Coût du risque	-8	-32	-73,8%
Résultat avant impôt	235	181	+30,0%
Impôt sur les bénéfices	-46	-39	+16,3%
RÉSULTAT NET	190	142	+33,8%

2021 a été marquée, sur le marché de la banque privée, par un nombre important de cessions d'entreprises, par des valorisations élevées, par une excellente performance des marchés financiers et par une recherche accrue de nouvelles solutions d'investissement de la part de la clientèle.

Le produit net bancaire à 677 millions d'euros est de fait en hausse de 8,2 %.

Les frais de fonctionnement évoluent de 5,1 % et le coût du risque chute à -8 millions d'euros en 2021 contre -32 millions en 2020.

Le résultat net à 190 millions d'euros évolue favorablement de 33,8 %.

2.3.1.4.4 La banque de financement et les activités de marché

(en millions d'euros)	2021	2020	Évolution
Produit net bancaire	809	700	+15,5%
Frais de fonctionnement	-367	-347	+5,6%
Résultat brut d'exploitation	442	353	+25,3%
Coût du risque	35	-272	ns
Résultat d'exploitation	477	80	x 5,9
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	-	4	ns
Résultat avant impôt	477	85	x 5,6
Impôt sur les bénéfices	-111	-11	x 10,2
RÉSULTAT NET	367	74	x 4,9

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

La banque de financement

Le produit net bancaire s'apprécie de près de 13 % à 430 millions d'euros. Les frais généraux restent maîtrisés (+4,0 %) permettant d'atteindre un coefficient d'exploitation de 30 %. Le coût du risque est en fort recul par rapport à 2020 : le coût du risque avéré est en reprise nette et le non avéré est également en reprise nette de 32 millions d'euros après les fortes dotations sur encours sains de 2020.

Le résultat net à 264 millions d'euros est multiplié par 2 par rapport à son niveau d'avant crise de 2019 (133 millions).

Les activités de marché

Dans un contexte sanitaire toujours dégradé, CIC Marchés réalise une très belle performance avec 379 millions d'euros de PNB (+18,8%), soit un niveau d'activité non atteint depuis 2016.

CIC Market Solutions connaît une solide dynamique globale sur l'année 2021. Sa croissance est principalement portée par les émissions d'EMTN (avec 2,5 milliards d'euros émis) et les activités Equity Capital Market et Debt Capital Market (plus de 70 opérations financières accompagnées en 2021).

Le métier Investissement (incluant la France, les succursales de New York et de Singapour ainsi que Cigogne Management SA) a réalisé ses performances en très grande partie au 1er semestre, en lien avec les politiques très accommodantes des différentes Banques Centrales.

Le résultat net global des activités de marché est de 103 millions d'euros, en hausse de 51,3 %.

2.3.1.4.5 Le capital-investissement

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020	Évolution
Produit net bancaire	518	190	x 2,7
Frais de fonctionnement	-77	-65	+18,2%
Résultat brut d'exploitation	442	126	x 3,5
Coût du risque	-21	-1	ns
Résultat avant impôt	420	125	x 3,3
Impôt sur les bénéfices	-4	3	ns
RÉSULTAT NET	416	128	x 3,2

Le niveau d'investissement est en hausse avec 613 millions d'euros investis, dont 2/3 dans de nouvelles opérations. Le portefeuille en encours investi dépasse quant à lui les 3 milliards d'euros prouvant la forte dynamique de ces métiers dans l'ensemble de ses segments.

Les revenus, à 518 millions d'euros contre 190 millions un an plus tôt, intègrent un niveau très élevé de 408 millions d'euros de plus-values générées.

Le résultat net atteint un niveau historique de 416 millions d'euros résultant d'une activité soutenue en opportunités de croissance et de rapprochements au sein des lignes du portefeuille évaluées avec grande prudence notamment dans les secteurs affectés par la crise. 2021 a également été une année record en termes de commissions facturées en fusions / acquisitions.

2.3.1.4.6 Informatique, logistique, presse & Holding

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020	Évolution
Produit net bancaire	488	103	x4,7
Frais de fonctionnement	-415	-440	-5,8%
Résultat brut d'exploitation	73	-337	ns
Coût du risque	0	3	ns
Résultat d'exploitation	73	-335	ns
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ^[1]	-785	136	ns
Résultat avant impôt	-712	-199	ns
Impôt sur les bénéfices	-5	81	ns
RÉSULTAT NET	-717	-118	NS

[1] MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Les activités informatique, logistique, presse affichent un produit net bancaire de 267 millions d'euros en 2021 contre 236 millions en 2020. Le résultat net est positif de 75 millions d'euros en 2021 contre 112 millions en 2020

2.3.1.5 Indicateurs alternatifs de performance

INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) – ARTICLE 223-1 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF/ORIENTATIONS DE L'ESMA (ESMA/20151415)

Libellé	Définition/mode de calcul	Pour les ratios, justification de l'utilisation
Coefficient d'exploitation	Ratio calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : rapport entre les frais généraux (sommes des postes « charges de personnel », « autres charges générales d'exploitation » et « dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles ») et le « produit net bancaire »	Mesure de l'efficacité d'exploitation de la banque
Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits (exprimé en % ou en points de base)	Coût du risque clientèle de la note de l'annexe des comptes consolidés rapporté aux encours de crédits bruts de fin de période	Permet d'apprécier le niveau de risque en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux
Coût du risque	Poste « coût du risque » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau de risque
Crédits à la clientèle	Poste « prêts et créances sur la clientèle au coût amorti » de l'actif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de crédits
Coût du risque avéré	Actifs dépréciés (S3) voir note annexe « coût du risque de contrepartie »	Mesure le niveau de risque avéré (encours douteux)
Coût du risque non avéré	Pertes attendues à 12 mois (S1) + pertes attendues à maturité (S2) voir note annexe « coût du risque de contrepartie ». Application de la norme IFRS 9.	Mesure le niveau de risque non avéré (sur encours sains)
Dépôts de la clientèle ; dépôts comptables	Poste « dettes envers la clientèle au coût amorti » du passif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de ressources bilanciales
Épargne assurance	Encours d'assurance vie détenus par nos clients <ul style="list-style-type: none"> ■ données de gestion (compagnie d'assurance) 	Mesure de l'activité clientèle en matière d'assurance vie
Épargne financière bancaire, épargne gérée et conservée	Encours d'épargne hors bilan détenus par nos clients ou conservés (comptes titres, OPCVM...) <ul style="list-style-type: none"> ■ données de gestion (entités du groupe) 	Mesure représentative de l'activité en matière de ressources hors-bilan (hors assurance vie)
Épargne totale	Somme des dépôts comptables, de l'épargne assurance et de l'épargne financière bancaire	Mesure de l'activité clientèle en matière d'épargne
Frais de fonctionnement ; frais généraux ; frais de gestion	Somme des lignes « charges générales d'exploitation » et « dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau des frais de fonctionnement
Marge d'intérêt ; revenu net d'intérêt ; produit net d'intérêt	Calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés : <ul style="list-style-type: none"> ■ intérêts reçus = poste « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat consolidé publiable ■ intérêts versés = poste « intérêts et charges assimilés » du compte de résultat consolidé publiable 	Mesure représentative de la rentabilité
Ratio crédits/dépôts ; coefficient d'engagement	Ratio calculé à partir de postes du bilan consolidé : rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits à la clientèle et des dépôts de la clientèle	Mesure de la dépendance aux refinancements externes
Taux de couverture	Déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (dépréciations S3) aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation (créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle S3)	Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut (« douteux »)
Part des douteux dans les crédits bruts	Rapport entre les encours de créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3) et les encours de crédits clientèle bruts (calcul à partir de l'annexe « Prêts et créances sur la clientèle » des comptes consolidés : créances brutes + location financement)	Indicateur de qualité des actifs

INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) : RÉCONCILIATION AVEC LES COMPTES (en millions d'euros)

Coefficient d'exploitation	2021	2020	2019
Frais généraux	-6 349	-6 077	-6 226
Produit net bancaire	11 902	10 262	10 865
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	53,3%	59,2%	57,3%

Crédits / dépôts	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Crédits nets à la clientèle	286 482	270 836	250 152
Dépôts de la clientèle	274 257	268 802	217 103
COÛT DU RISQUE CLIENTÈLE RAPPORTÉ AUX ENCOURS DE CRÉDITS	104,5%	100,8%	115,2%

Taux de couverture	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3)	5 068	5 576	5 562
Créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle (S3)	9 740	10 451	10 107
TAUX DE COUVERTURE GLOBAL	52,0%	53,4%	55,0%

Taux de créances douteuses	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle (S3)	9 740	10 451	10 107
Crédits bruts à la clientèle	294 205	278 953	257 340
TAUX DE CRÉANCES DOUTEUSES	3,3%	3,7%	3,9%

Coût du risque clientèle rapporté aux encours de crédits	2021	2020	2019
Coût du risque clientèle	-643	-1 749	-991
Crédits bruts à la clientèle	294 205	278 953	257 340
COÛT DU RISQUE TOTAL CLIENTÈLE RAPPORTÉ AUX ENCOURS DE CRÉDITS	0,22%	0,63%	0,38%

2.3.2 Évolutions récentes et perspectives

2.3.2.1 Événements postérieurs à la clôture

Le 1er janvier 2022, la fédération Crédit Mutuel Nord Europe a rejoint Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Banque mutualiste de proximité, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est désormais l'alliance de 14 fédérations. Crédit Mutuel Nord Europe et Crédit Mutuel Alliance Fédérale concrétisent ainsi leur rapprochement et renforcent leurs synergies au service de leurs clients et sociétaires. Le groupe se renforce sur ses territoires en France et en Europe, avec une ouverture forte sur la Belgique (Beobank) et un renforcement notable dans la gestion d'actifs (La Française).

Postérieurement à la clôture du 31 décembre 2021, le conflit en cours entre la Russie et l'Ukraine risque d'entraîner un choc sur l'économie mondiale et un ralentissement de l'activité. Cela pourrait accentuer certains risques affectant notamment ceux liés aux conditions macro-économiques et à l'évolution potentiellement défavorable des marchés ainsi que ceux de cyber-sécurité. Du fait des conséquences géopolitiques, économiques, financières et sociales encore incertaines de ce conflit et des incertitudes concernant sa propagation aux différents pans de l'économie mondiale, il n'est pas à ce stade possible

d'en estimer l'impact exact pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ses filiales. *Stricto sensu*, en termes de risques sur la Russie et l'Ukraine, Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas de présence directe (via une filiale ou une joint-venture) dans ces deux pays. De manière globale, l'exposition de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur ces pays est extrêmement limitée.

2.3.2.2 Perspectives

Première banque entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a dévoilé son projet sociétal et environnemental pour une société plus durable et plus solidaire. Il s'articule autour de 14 preuves, engagements concrets à atteindre d'ici fin 2022, pour améliorer l'impact du groupe mutualiste sur l'environnement qui l'entoure. Ces 14 engagements concrets forment le projet sociétal et environnemental. Ils traduisent l'engagement éthique et solidaire de la banque mutualiste envers ses sociétaires-clients et les territoires. Dès aujourd'hui, les près de 16 000 élus mutualistes et plus de 76 000 salariés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale mobilisent leurs compétences et les énergies autour de cette dynamique commune.

2.4 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS SOCIAUX DE LA BFCM

2.4.1 Activités la BFCM

La BFCM a plusieurs activités principales :

- elle assume la fonction de centrale de refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- elle tient la fonction de dépositaire d'organismes de placement collectif de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- elle porte les filiales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et coordonne leurs activités.

Fonction de centrale de refinancement

Voir le paragraphe « 2.2.2.5.2 Liquidité et refinancement » du présent chapitre.

Fonction de dépositaire d'organismes de placement collectif (OPC)

Le dépositaire met en place son dispositif au travers des missions réglementaires suivantes :

- la garde des actifs : la conservation (principalement les valeurs mobilières classiques) et la tenue sur registre (instruments financiers à terme et autres instruments financiers) qui sont prestées par les structures spécialisées de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- le contrôle de la régularité des décisions de gestion ;
- le suivi des flux de liquidités.

La mission contractuelle de tenue du passif lui est généralement déléguée par la société de gestion.

À fin décembre 2021, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est dépositaire de 977 OPC totalisant 78,5 milliards d'euros d'actifs. Le nombre d'OPC est en augmentation (+48 OPC), l'encours déposé augmente de 7,5 % par rapport à fin 2020.

La très grande majorité des OPC déposés à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (81,3 % en nombre, 94,4 % en encours) sont gérés par les sociétés de gestion de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Asset Management, Crédit Mutuel Gestion, Crédit Mutuel Capital Privé, CIC Private Debt et Dubly Transatlantique Gestion.

Les autres OPC déposés essentiellement spécialisés dans le capital-investissement sont répartis entre une vingtaine de sociétés de gestion externes au Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En 2021, les principaux points sont les suivants :

- l'entrée en relation avec de nouvelles sociétés de gestion, les cibles se situant dans le domaine du capital-investissement ;
- le renforcement du dispositif de supervision des Prestations de Services Essentiels Externalisées ;
- la certification ISAE 3402 Type 2 du contrôle dépositaire pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021. La couverture du plan de contrôle a atteint les 100 %, aucune réserve n'a été émise ;
- la mission de l'audit métier sur l'organisation de la fonction dépositaire ;
- la participation régulière aux réunions du Groupe Dépositaire et de l'Observatoire Juridique de l'AFTI, Association Française des Professionnels des Titres.

2.4.2 Rapport de gestion sur les comptes sociaux de la BFCM

2.4.2.1 Le bilan

Le bilan arrêté au 31 décembre 2021 totalise 230,8 milliards d'euros, en hausse de 13,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Au passif, les dettes envers les établissements de crédit pour 111,8 milliards d'euros comprennent principalement des emprunts à terme aux organismes du groupe, des comptes à vue (27,9 milliards d'euros) et des valeurs données en pension dans le cadre du TLTRO (43 milliards d'euros). Les emprunts à terme aux organismes du groupe se montent à (37,3 milliards d'euros) dont la majorité est issue de ressources collectées par la filiale Crédit Mutuel Home Loan SFH (26,6 milliards d'euros) et par le CIC et ses banques régionales (9,9 milliards d'euros).

Les comptes créditeurs de la clientèle inscrits au passif s'élèvent à 9,5 milliards d'euros. Ce poste est principalement constitué des comptes créditeurs à vue (8,3 milliards d'euros) et de comptes et emprunts à terme de la clientèle financière (1,2 milliard d'euros).

Les ressources sous forme de titres s'élèvent à 83,8 milliards euros et sont composées de titres du marché interbancaire (3,1 milliards d'euros), de titres de créances négociables (29,7 milliards d'euros), d'emprunts obligataires et d'EMTN monétaires (51 milliards d'euros).

Le montant des titres super subordonnés (TSS) est de 1 milliard d'euros. Il n'y a eu aucun remboursement durant le dernier exercice comptable.

Les fonds pour risques bancaires généraux, d'un montant de 61,6 millions d'euros sont restés stables d'un exercice à l'autre. L'ensemble des capitaux propres et assimilés ressort à 14,4 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (intégrant le résultat 2021 de 1 230 millions d'euros) contre 13,2 milliards d'euros fin 2020.

À l'actif, le rôle de centrale de trésorerie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale se traduit notamment par des créances détenues sur les établissements de crédit à hauteur de 124,6 milliards d'euros. Le refinancement accordé à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) représente 29,6 milliards d'euros, afin de nourrir les crédits distribués par les caisses de Crédit Mutuel et pour assurer la liquidité de la CF de CM. L'activité de refinancement à terme de la BFCM s'étend également à la Banque Européenne de Crédit Mutuel (5,1 milliards d'euros), au CIC et à ses filiales de crédit-bail et d'affacturage (60,7 milliards d'euros), à Cofidis group (11,7 milliards d'euros), au groupe FactoFrance (4,5 milliards d'euros), et à d'autres filiales (4,3 milliards d'euros). La BFCM refinance également 3,5 milliards d'euros de besoins d'autres groupes de Crédit Mutuel.

Les opérations avec la clientèle totalisent 2,0 milliards d'euros. Ce montant correspond à des interventions en crédit, principalement orientées vers les grandes entreprises, ainsi qu'au refinancement de structures d'acquisition de participations détenues par la BFCM. Par ailleurs, un montant de créances douteuses figure dans ce poste pour un encours net de 21,9 millions d'euros après déduction de provisions pour un montant de 3,1 millions d'euros.

Les titres de placement, d'investissement et accessoirement de transaction constituent les autres emplois de trésorerie (24,3 milliards d'euros).

Les parts dans les entreprises liées, qui atteignent 16,1 milliards d'euros, sont majoritairement composées par les participations dans TARGOBANK en Allemagne (5,7 milliards d'euros), le CIC (4,1 milliards d'euros), FactoFrance (1,5 milliard d'euros), le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (1,3 milliard d'euros) et le Cofidis group (1,6 milliard d'euros). Le montant des titres de participation est stable (0,4 milliard d'euros).

2.4.2.2 Informations sur les délais de paiement clients et fournisseurs

Les articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients.

Conformément à l'alinéa 8 de l'article L.441-6 du Code de commerce, les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients de notre société ne dépassent pas 45 jours fin de mois ou 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Compte tenu du statut d'établissement de crédit, les informations communiquées relatives aux délais de paiement prévues par l'article D.441-4 du Code de commerce n'intègrent pas les opérations de banque et les opérations connexes régies par le Code monétaire et financier.

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (en euros)

Il n'y a aucune facture non réglée à la fin de l'exercice.

Factures reçues ayant connu un retard de paiement en cours d'exercice (article D.441-4 § II)

Il n'y a pas d'opérations significatives ayant connu des retards de paiement au cours de l'année 2021.

2.4.2.3 Le compte de résultat

Les intérêts et produits assimilés s'élèvent à 2,709 milliards d'euros (formés à hauteur de 2,4 milliards d'euros par les opérations avec les établissements de crédit) et les intérêts et charges assimilés ressortent à 2,685 milliards (1,7 milliard d'euros d'intérêts servis aux établissements de crédit et 0,9 milliard d'euros sur titres émis), soit une marge nette d'intérêt de 23,5 millions d'euros, contre - 41,7 millions d'euros en 2020.

Les revenus des titres à revenu variable (actions) pour 1,398 milliard d'euros sont majoritairement constitués de dividendes reçus des filiales de la BFCM (1,377 milliard d'euros).

Les impacts positifs réalisés sur les portefeuilles de négociation pour 9,3 millions d'euros sont principalement issus de gains de change sur actifs libellés en devises (22 millions d'euros) et de reprises nettes de provisions sur le portefeuille obligataire *swappé* (6 millions d'euros) liées aux variations de taux. Par contre l'activité de change et d'arbitrage sur instruments financiers à terme enregistre une perte de -18,6 millions d'euros.

Les reprises (nettes des dotations) de provisions pour dépréciation (+ 154,3 millions d'euros), et les plus-values de cessions (+ 38,7 millions d'euros) constituent l'essentiel du poste gains et pertes sur portefeuilles de placement (+ 193 millions d'euros).

Après comptabilisation des commissions et d'autres éléments liés à l'exploitation, notamment une dotation aux provisions pour risques et charges sur le continent Afrique (- 99,5 millions d'euros), le produit net bancaire atteint 1,537 milliard d'euros, contre 901,3 millions d'euros en 2020.

Les frais généraux en légère hausse (+2,3%), totalisent 74,4 millions d'euros (contre 72,7 millions en 2020).

En 2021, le coût du risque enregistre un montant (reprise) de 6,3 millions d'euros lié pour partie au transfert du risque (couvert par provisions) sur une créance clientèle qui a fait l'objet d'une restructuration.

Le solde du poste gains et pertes sur actifs immobilisés de - 208,2 millions d'euros est constitué de plus et moins-values réalisées et latentes sur les titres de participations, correspondant principalement à des ajustements de valorisation, des mouvements de reprises de provisions et de cessions internes convenues dans le cadre de la simplification de l'organigramme des sociétés de presse.

Le poste impôt sur les sociétés pour - 31 millions d'euros est constitué pour l'essentiel de l'impôt société à payer (-24,1 millions d'euros) et de dotations aux provisions pour risques et charges liées à l'impôt (-6,9 millions).

2.4.2.4 Les propositions du conseil à l'assemblée

Finalement, la BFCM affiche en 2021 un bénéfice de 1,230 milliard d'euros.

L'affectation proposée à l'assemblée générale porte sur les sommes suivantes :

- bénéfice 2021 : 1 299 991 596,22 euros ;
- report à nouveau : 322 330,50 euros ;
- soit un total de : 1 230 313 926,72 euros.

Il est ainsi proposé :

- de verser un dividende de 6,72 euros à chacune des 33 770 590 actions existantes au 31 décembre 2021 ;
- de verser un dividende de 6,72 euros à chacune des 455 004 actions portant jouissance à compter du 1er janvier 2022 suite à l'augmentation de capital du 6 janvier 2022 ;

Soit une distribution globale de 229 995 991,68 euros. Ces dividendes sont éligibles à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI ;

- de ne verser aucune somme à la réserve légale, cette dernière ayant atteint le minimum réglementaire de 10 % du capital social ;
- d'affecter à la réserve facultative un montant de 1 000 000 000 euros ;
- de reporter à nouveau le solde de 317 935,04 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, les dividendes versés par action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	2018	2019	2020
Montant en euros	3,85 €	8,90 €	3,02 €
Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	Oui	Oui	Oui

2.4.2.5 Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

<i>[en euros]</i>	2017	2018	2019	2020	2021
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital Social	1 688 529 500,00	1 688 529 500,00	1 688 529 500,00	1 688 529 500,00	1 688 529 500,00
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	33 770 590	33 770 590	33 770 590	33 770 590	33 770 590
c) Valeur nominale des actions	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
2. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
a) Produit net bancaire, produits du portefeuille-titres et divers	593 256 096,24	1 105 048 350,22	1 998 597 811,55	901 303 696,79	1 537 311 765,31
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	451 465 440,48	1 606 289 203,09	1 866 736 070,27	952 920 846,80	738 192 649,26
c) Impôts sur les bénéfices	- 476 290,93 (NB)	1 955 240,36	141 414,89	- 70 286,50	-24 027 041,70
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	130 512,29	112 693,25	164 089,45	172 342,04	253 920,45
e) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 162 400 325,59	991 617 934,79	2 003 541 913,11	679 724 686,90	1 229 991 596,22
f) Résultat distribué	81 049 416,00*	130 016 771,50	300 558 251,00	101 987 181,80	229 995 991,68**
3. RÉSULTATS PAR ACTIONS					
a) Résultats après impôts, participation salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	13,38	47,50	55,27	28,21	21,14
b) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 4,81	29,36	59,33	20,13	36,42
c) Dividende attribué à chaque action sur l'année complète	2,40	3,85	8,90	3,02	6,72
d) Dividende attribué à l'action nouvelle émise dans le cadre de l'augmentation de capital du 06-01-2022					6,72
4. PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	68	67	69	71	72
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	8 148 624,87	7 933 548,00	7 815 574,59	8 657 266,62	7 798 169,22
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)	3 665 236,87	3 528 052,07	3 521 611,95	4 066 721,55	3 665 573,31

* Le dividende distribué en 2017 a été prélevé sur les réserves.

** 33 770 590 actions portant jouissance sur l'année 2021 complète et 455 004 actions portant jouissance rétroactivement au 01-01-2022 suite à l'augmentation de capital du 6 janvier 2022.

NB : Le montant de l'impôt sur les bénéfices indiqué comprend en sus des impôts dus au titre de l'exercice, les mouvements sur provisions se rapportant à ces impôts. Ce changement résulte de l'application des principes définis par le règlement CRC n° 2000-03 qui s'applique à compter de l'exercice 2001.

Cette page a été laissée blanche intentionnellement.



Formation
#RemiseEnSelle

Le CIC, partenaire de la Fédération Française de Cyclisme, s'engage en faveur de la mobilité douce notamment afin d'améliorer la qualité de vie au travail. Pour accompagner et encourager les collaborateurs à utiliser le vélo pour leur trajet domicile-travail, le CIC a organisé, en partenariat avec la FFC, des sessions de formation « Remise en selle » dans l'objectif de rappeler les règles de bonne conduite en vélo.



Responsabilité sociale et mutualiste

3.1	PRÉAMBULE	77	3.5	AMBITIONS DE GOUVERNANCE	103
3.2	PRÉSENTATION	77	3.5.1	L'efficacité des instances de gouvernance	103
3.2.1	Périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale	77	3.5.2	La dynamique du sociétariat	104
3.2.2	Modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	79	3.6	AMBITION SOCIÉTALE	108
3.2.3	Crédit Mutuel Alliance Fédérale : Ire banque à mission	79	3.6.1	Politique d'achats ESG	108
3.2.4	Gouvernance et orientation stratégique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	81	3.6.2	Relations responsables	108
3.3	LES RISQUES ET OPPORTUNITÉS EXTRA-FINANCIERS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	87	3.6.3	Développement du territoire	108
	Méthodologie appliquée pour créer la cartographie des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)	87	3.6.4	Valoriser les initiatives locales	109
	Intégration des risques climatiques	90	3.6.5	Des initiatives créées pour développer l'entrepreneuriat sur tous les territoires et soutenir l'innovation	110
	Engagements de l'entreprise à mission/cartographie des risques ESG significatifs/objectifs du plan stratégique 2019-2023 – Tableau de correspondance	93	3.7	AMBITION SOCIALE	112
3.4	AMBITIONS SOCIÉTAIRES ET CLIENTS	98	3.7.1	Diversité et égalité des chances	112
3.4.1	L'écoute des sociétaires et clients	98	3.7.2	Accompagner les carrières et les mobilités	113
3.4.2	L'inclusion bancaire	99	3.7.3	Favoriser la qualité de vie au travail (QVT)	114
3.4.3	La maîtrise des risques	100	3.7.4	Promotion de la dynamique du dialogue social	115
			3.7.5	Emploi	115
			3.8	AMBITION ENVIRONNEMENTALE	118
			3.8.1	Réduction de l'impact environnemental du groupe directe et indirecte	118

3.8.2	Renforcer les solutions et offre de qualité et service responsable	123	3.11	PLAN DE VIGILANCE	159
3.8.3	Évolution des financements d'énergies renouvelables	125	3.11.1	Introduction	159
3.8.4	Gestion des risques climatiques	127	3.11.2	Présentation du plan de vigilance	159
3.8.5	Politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	131	3.11.3	Les mesures du plan de vigilance	160
3.8.6	Intégration des obligations liées à l'article 173 de la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 pour les activités des assurances de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et Crédit Mutuel Asset Management	134	3.11.4	Compte rendu de la mise en œuvre effective du plan de vigilance	169
3.9	RSE DU PÔLE TECHNOLOGIQUE	136	3.12	NOTE MÉTHODOLOGIQUE	170
3.9.1	Données quantitatives	136	3.12.1	Périmètre des indicateurs	170
3.9.2	Rapport spécifique pôle technologique (Euro-Information, EI)	138	3.12.2	Périmètre des entités	171
3.10	RSE DU PÔLE PRESSE	155	3.12.3	Principales règles de gestion	173
3.10.1	Données quantitatives	155	3.13	INFORMATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES	174
3.10.2	Rapport spécifique du pôle presse	157	3.14	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	175
			3.15	RAPPORT DU COMITÉ DE MISSION	178

3.1 PRÉAMBULE

En application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est tenu d'établir au titre de l'exercice 2021 une déclaration consolidée de performance extra-financière conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques.

Cette déclaration intègre les informations requises par les articles L.225-102-1, R.225-105-1 et R.225-105, les articles 70 et 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, l'article 14 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire du 11 février 2016, la loi Sapin 2 n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, l'article L.225-102-4 issu de la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre du 27 mars 2017, de l'article 8 du règlement Taxonomie 2020/852 (NFRD), du règlement SFDR (dit *Disclosure*) du 9 décembre 2019, de l'article 29 de la loi Énergie Climat.

3.2 PRÉSENTATION

3.2.1 Périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Regroupés sous le terme Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le pôle mutualiste (également appelé périmètre réglementaire) et le pôle capitalistique (également appelé BFCM) sont complémentaires et liés. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) est la société holding du groupe. Son capital est détenu par les caisses et la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Elle gère la trésorerie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et intervient sur les marchés financiers. Elle intervient auprès des entreprises et des collectivités territoriales dans le traitement des flux, des activités de crédit ainsi que des opérations de financements spécialisés et assure la correspondance avec les partenaires internationaux. Elle gère les participations détenues dans toutes les filiales spécialisées qui soutiennent l'activité des caisses.

Eu égard à notre organisation, les informations requises dans la déclaration de performance extra-financière sont indiquées ci-après au nom de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour le compte du périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel porte pour le périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale l'agrément collectif (code banque 10 278) de l'ensemble des caisses qui lui sont affiliées et constitue la tête de groupe de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et de ses filiales au sens de l'article L.233-3 et L.233-16 du Code de commerce.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale inclut des sociétés qui ne sont pas soumises individuellement à l'obligation de publication d'un rapport spécifique :

- pour les banques régionales du CIC et le CIC, un rapport spécifique est publié dans leur rapport financier annuel ;
- pour le pôle technologie :

- Euro-Information Services,
- Euro-Information Développements,
- Euro-Information Production ;
- pour le pôle presse :
 - Le Dauphiné libéré,
 - Groupe Progrès,
 - L'Est Républicain,
 - Dernières Nouvelles d'Alsace,
 - Est Bourgogne Médias,
 - L'Alsace,
 - Le Républicain lorrain,
 - Liberté de l'Est,

En cohérence avec l'organisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les sociétés du pôle technologie et du pôle presse font l'objet d'une déclaration séparée des autres données chiffrées du groupe et de rapports spécifiques compris dans le présent document.

La liste complète des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, des pôles presse et technologie figurent en fin de rapport.

Le périmètre retenu pour la collecte et la consolidation du présent rapport représente 67 % du périmètre consolidé. De façon générale, sont exclues du périmètre les entités sans consommation énergétique ni effectif et les filiales du CIC à l'étranger sauf la Banque de Luxembourg et Banque de Luxembourg Investments SA.

Les fédérations, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et les filiales

Les caisses locales adhèrent à une fédération. La fédération est, selon l'implantation géographique de la caisse locale, une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ou une association régie par le Code civil local en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle pour les caisses locales de ces trois départements.

La fédération, organe de stratégie et de contrôle, représente ainsi le Crédit Mutuel dans sa région.

Au plan réglementaire, technique et financier, la caisse interfédérale dénommée Caisse Fédérale de Crédit Mutuel dispose de l'agrément collectif en qualité d'établissement de crédit, dont profitent toutes les caisses locales qui lui sont affiliées conformément au Code monétaire et financier et qui sont adhérentes à la fédération.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel répond de la solvabilité et de la liquidité du groupe comme du respect de la réglementation bancaire et financière.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel assure ainsi pour les caisses locales les fonctions financières telles que la gestion des liquidités mais aussi des prestations de services, techniques, juridiques et informatiques, directement ou à travers des filiales d'assurances, d'informatique ou de crédit-bail.

En application du Code monétaire et financier, chaque groupe régional de Crédit Mutuel est structuré autour d'une fédération, d'une caisse régionale et de l'ensemble des caisses locales qui sont affiliées à cette fédération, et qui utilisent le même code banque (CIB) que la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

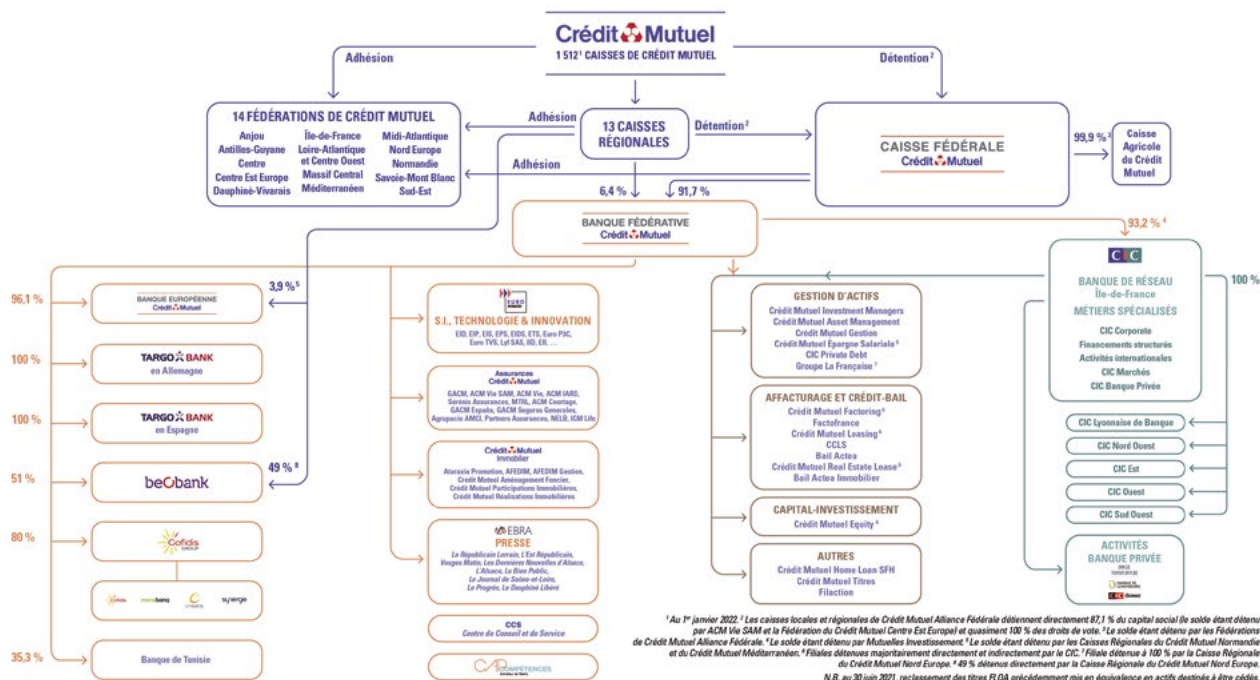
Le périmètre réglementaire regroupe 13 fédérations ^[1] de Crédit Mutuel ayant mis en place des partenariats agréés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et regroupées au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel :

- le Crédit Mutuel Centre Est Europe – CMCEE – (Strasbourg) ;
- le Crédit Mutuel Île-de-France – CMIDF – (Paris) ;
- le Crédit Mutuel Midi-Atlantique – CMMA – (Toulouse) ;
- le Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc – CMSMB – (Annecy) ;
- le Crédit Mutuel Sud-Est – CMSE – (Lyon) ;
- le Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest – CMLACO – (Nantes) ;
- le Crédit Mutuel Normandie – CMN – (Caen) ;
- le Crédit Mutuel Méditerranéen – CMM – (Marseille) ;
- le Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarois – CMDV – (Valence) ;
- le Crédit Mutuel Centre – CMC – (Orléans) ;
- le Crédit Mutuel Anjou – CMA – (Angers) ;
- le Crédit Mutuel Antilles – Guyane (Fort-de-France) ;
- le Crédit Mutuel Massif-Central (Clermont-Ferrand).

Chaque caisse locale est adhérente à la fédération de son implantation géographique et chaque fédération est autonome sur son territoire.

Ce périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale à la définition du périmètre consolidé présent dans le document unique : Rapport annuel – Document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE



[1] Depuis le 1^{er} janvier 2022, une 14^e Fédération Crédit Mutuel Nord Europe-CMNE a rejoint Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cette fédération sera intégrée en 2022 dans le périmètre réglementaire.

3.2.2 Modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Banque coopérative et mutualiste, Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait le choix de la responsabilité, de la proximité et de la solidarité et démontre sa capacité à construire collectivement un bien commun. Reposant sur une puissance technologique reconnue, le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est à la fois décentralisé, relationnel et intégré dans les territoires.

Le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est décrit aux pages 6-7 du présent Document d'enregistrement universel.

Suivi des effets de la crise sanitaire de la Covid-19

Face au contexte de crise sanitaire, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a poursuivi ses actions visant à accompagner ses clients et sociétaires en assurant la continuité de l'activité, et la protection des clients, des salariés et des tiers.

3.2.3 Crédit Mutuel Alliance Fédérale : 1^{re} banque à mission

En 2020, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adopté une raison d'être en phase avec ses valeurs : *Ensemble, écouter et agir*.

Elle devient la première banque avec le statut d'entreprise à mission au terme d'une démarche participative impliquant élus mutualistes et salariés, avec cinq missions de long terme qui visent à affirmer son identité et ses valeurs, et à mobiliser les compétences et les énergies autour d'une dynamique commune :

- organisation coopérative et mutualiste, nous accompagnons nos clients et sociétaires au mieux de leurs intérêts ;
- banque de tous, sociétaires et clients, salariés et élus, nous agissons pour chacun et refusons toute discrimination ;
- respectueux de la vie privée de chacun, nous mettons la technologie et l'innovation au service de l'humain ;
- entreprise solidaire, nous contribuons au développement des territoires ;
- entreprise responsable, nous œuvrons pour une société plus juste et plus durable.

Ces cinq missions, regroupées autour d'un projet sociétal et environnemental, s'articulent autour de 14 preuves, engagements concrets à atteindre d'ici fin 2022 pour améliorer l'impact du groupe mutualiste sur l'environnement qui l'entoure.

Le suivi de l'exécution de ces engagements est confié à un comité de mission qui s'assurera que l'entreprise met en place les moyens, la gouvernance et l'ambition nécessaire pour progresser dans ses missions. Il s'appuiera sur l'expertise de ses membres pour proposer des pistes de travail et des initiatives possibles à moyen terme.

Le comité de mission présentera annuellement un rapport joint au rapport de gestion à l'assemblée générale. L'exécution des objectifs sociaux et environnementaux fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant qui émet un avis joint au rapport du comité de mission.

Ces engagements renforcent ceux de la démarche RSM (responsabilité sociale et mutualiste) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et plus particulièrement les engagements #12 et #13 liés à la stratégie climat du groupe et à son ambition environnementale d'aligner ses activités avec la trajectoire des Accords de Paris ^[1].

[1] Un tableau de correspondance entre les engagements de l'entreprise à mission, les objectifs du plan stratégique 2019 - 2023 et ceux de la démarche RSM est proposé en fin de section 3.3 de ce présent chapitre.

LES 14 ENGAGEMENTS À HORIZON 2022

**MISSION 1**

Organisation coopérative et mutualiste, nous accompagnons nos clients et sociétaires au mieux de leurs intérêts

1

Faire vivre la démocratie dans la banque **en doublant le nombre de sociétaires votant aux Assemblées générales**

2

Garantir à chaque client **un conseiller dédié et non commissionné**

3

Donner plus de place aux jeunes et se rapprocher de la parité dans les conseils d'administration dès 2022

MISSION 2

Banque de tous, sociétaires et clients, salariés et élus, nous agissons pour chacun et refusons toute discrimination

4

Former tous nos collaborateurs et collaboratrices, élues et élus à la **lutte contre les discriminations**

5

Recruter **25% d'alternants** au sein des **quartiers prioritaires et des zones rurales**

6

Défendre l'**égalité salariale femmes / hommes** à tous les échelons de la banque

MISSION 3

Respectueux de la vie privée de chacun, nous mettons la technologie et l'innovation au service de l'humain

7

Garantir l'intimité des données de nos clients **en traitant 99,9% de leurs informations dans nos infrastructures et systèmes localisés en France**

8

Investir les gains de productivité issus de l'intelligence artificielle dans l'emploi et le développement

MISSION 4

Entreprise solidaire, nous contribuons au développement des territoires

9

Ancrer les centres de décision dans les territoires **avec plus de 90% de nos décisions de crédit prises en caisse ou en agence**

10

Offrir la solution de paiement digitale Pay Asso à nos associations et la **garantie responsabilité civile** à leurs dirigeants

11

Investir 5% de nos fonds propres essentiellement dans les entreprises françaises qui innovent

MISSION 5

Entreprise responsable, nous œuvrons pour une société plus juste et plus durable

12

Réduire les émissions carbone du groupe de 20% et l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'investissement de 12% d'ici fin 2022

13

Arrêter dès maintenant le financement des nouveaux projets dans le pétrole et le gaz

14

Assurer le crédit immobilier de nos clients fidèles sans aucune formalité médicale

3.2.4 Gouvernance et orientation stratégique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un groupe porteur de valeurs. Sa démarche RSE volontairement renommée en 2016 « Responsabilité sociale et mutualiste » [RSM] s'inscrit en cohérence avec son identité génétique faite de démocratie, proximité, développement économique et social local, entraide et solidarité.

La démarche RSM de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'articule autour de cinq ambitions déclinées en 15 engagements. Cette stratégie complète les objectifs de développement du groupe en intégrant les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux dans l'activité de chacune des entités du groupe.

Afin de renforcer la stratégie RSM du groupe, un travail de mise en regard de ces cinq ambitions avec les objectifs de développements durables (ODD) adoptés en 2015 par les Nations Unies a été réalisé. Ces

travaux ont abouti à la sélection des ODD correspondant aux objectifs stratégiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur lesquels un important levier d'action est possible. L'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (périmètre France) a été sollicité, sur base volontaire, pour participer à ce projet d'entreprise.

La méthodologie a consisté à développer un questionnaire mettant en corrélation les catégories des 17 ODD avec les actions menées dans le cadre de la stratégie RSM afin d'évaluer le niveau de contribution à chaque ODD.

Les résultats ont permis de sélectionner six ODD (numéro 3, 4, 5, 8, 9 et 13) dont l'analyse des enjeux était cohérente avec les engagements de la démarche RSM du groupe.



3.2.4.1 La gouvernance RSM de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Le dispositif de gouvernance en matière de responsabilité sociale et environnementale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale réunit l'ensemble des fonctions du groupe et s'appuie sur le département RSM rattaché à la direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité. Ce positionnement stratégique traduit la volonté de la gouvernance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale de s'assurer que les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux soient identifiés comme des facteurs de risque dont le traitement assurera la bonne exécution de la stratégie de développement.

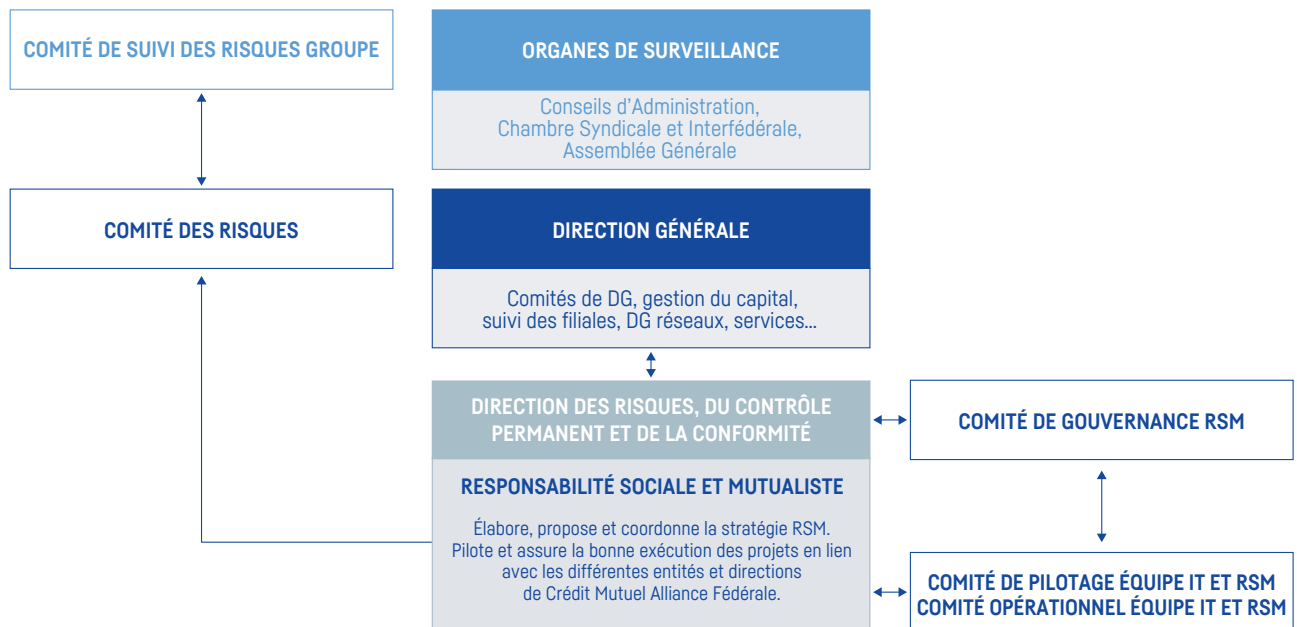
La démarche RSM de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appuie sur une gouvernance responsable et engagée. Ses administrateurs bénévoles contribuent activement à la vie du groupe dans le respect des règles

d'indépendance, d'éthique et d'intégrité. La Chambre syndicale et interfédérale (organe de décision réunissant à minima deux fois par an les présidents élus des caisses locales, régionales, des fédérations et les directeurs généraux) valide dans le cadre d'un groupe de travail dédié le plan d'action RSM. Ce groupe de travail est sous l'autorité du président de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En 2021, dans un contexte de multiplication des enjeux RSM, un comité de gouvernance RSM vient renforcer la gouvernance en place. Le comité de gouvernance RSM coordonné par la direction des risques regroupe les principaux dirigeants effectifs et responsables d'activité du groupe. Il est placé sous l'autorité du directeur général de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et le président participe en tant qu'invité.

Ce comité propose les orientations stratégiques, valide la feuille de route et en assure la bonne exécution.

SCHÉMA DE GOUVERNANCE



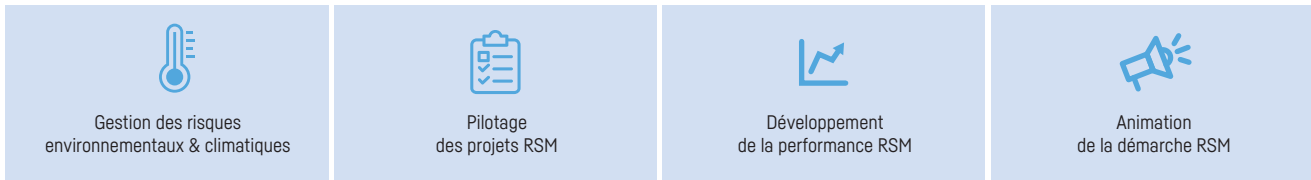
Rôle et responsabilités du pôle RSM

Le pôle RSM a pour principales missions et objectifs de :

- définir et mettre en œuvre la politique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en matière de RSM pour l'ensemble des entités et métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- piloter le dispositif de maîtrise des risques ESG de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en liaison avec la direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM), afin de répondre aux réglementations et exigences prudentielles en vigueur, notamment en implémentant des procédures adéquates dans les outils décisionnels et de *reporting* des entités du groupe (politiques sectorielles en particulier) ;
- coordonner et s'assurer de la bonne exécution des projets RSM en lien avec les experts métiers (directions RH, logistique, informatique, commerciale, conformité, etc.) ;

- rendre compte des actions menées au comité de gouvernance RSM et aux organes exécutifs (comité des risques groupe) et de surveillance (comité de suivi des risques groupe) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- participer à différents comités spécialisés : comité clientèle fragile et vulnérable, comité réclamations clients, comité nouveaux produits, comité RSM de la banque de financement, comités opérationnels et de pilotage avec Euro-Information ;
- suivre et assurer les relations avec les agences de notation extra-financière et d'autres parties prenantes ;
- animer le réseau des référents RSM en charge, au sein des différentes entités et structures de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, de diffuser la démarche RSM du groupe aux collaborateurs et aux élus ;
- communiquer et former les collaborateurs du groupe pour une meilleure appropriation des politiques et des plans d'actions liés aux enjeux ESG.

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET MUTUALISTE



Veille réglementaire, économique, technique et prospective

Intervenants dans la stratégie RSM :

Référents RSM

Experts Métiers

COMITÉS SPÉCIALISÉS

Comité Clientèle Fragile ou Vulnérable Pilote la mise en œuvre du plan d'actions	Comité Nouveaux Produits Statue sur la cohérence des nouveaux produits en lien avec la démarche RSM	Comité RSM de la banque de financement Émet un avis consultatif sur les critères ESG dans le cadre des dossiers d'octroi au financement	Comité Réclamations Clients Suivi des dispositifs de gestion des réclamations clients
---	--	--	--

3.2.4.2 Démarche RSM structurée autour de cinq ambitions



- Ambition sociétaires et clients.
- Ambition de gouvernance.
- Ambition sociétale.
- Ambition sociale.
- Ambition environnementale.

La démarche RSM, centrée autour de cinq ambitions et déclinées en 15 engagements porte les valeurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et met en exergue les priorités environnementales, sociale et sociétale. C'est pourquoi, chaque entité adopte, adapte en fonction de ses métiers et déploie les engagements de la politique RSM. C'est en s'appuyant sur cette mobilisation collective basée sur la responsabilité et l'autonomie que le développement de la stratégie RSM garantit la cohérence des actions au plus proche des territoires.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a renforcé ses ambitions en matière de lutte contre le changement climatique avec un objectif de réduction de 15 % de l'empreinte carbone des financements réalisés dans ses portefeuilles de clients *corporate*, gestion d'actifs et d'assurance à horizon 2023. Cet objectif inscrit dans la révision de son plan stratégique *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin!* s'ajoute à ceux déjà présents dans le plan stratégique initial.

En 2021, Crédit Mutuel Alliance Fédérale accentue ses engagements pour lutter contre le réchauffement climatique et décide de stopper tout financement de nouveau projet d'exploration, de production et d'infrastructure ^[1] dans le pétrole et le gaz, dans le prolongement de ses précédents engagements pour une sortie du secteur du charbon.

À travers ces différentes mesures et objectifs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pour finalité de rejoindre la trajectoire des Accords de Paris sur le climat visant à limiter l'augmentation des températures de 1,5 à 2 °C d'ici 2100.

De plus, Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait sien l'engagement signé par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel de rejoindre l'alliance bancaire Net Zéro organisée par les Nations Unies ^[2], motivé par la force des actions collectives à mener pour soutenir la transition mondiale de l'économie réelle vers des émissions nettes nulles.

La démarche RSM, intégrée au plan stratégique, est un vecteur de performance et de solidité durable qui se concrétise par des ambitions de développements humains et mutualistes :

- 100 % des collaborateurs formés à la transformation ;
- égalité femmes/hommes aux postes d'encadrement et de gouvernance ;
- taux de sociétariat supérieur à 90 % ;
- réduction de l'empreinte carbone ^[3] groupe de plus de 30 % ^[4] ;
- hausse des financements de projets à fort impact climatique de 30 % ;
- baisse de l'empreinte carbone des portefeuilles clients ^[5] de 15 %.

L'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale contribue à l'atteinte de ces objectifs. En 2021, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a poursuivi la mise en œuvre du plan stratégique sur ses indicateurs de développement humain et mutualiste :

- l'objectif de 100 % des collaborateurs formés à la transformation digitale est en passe d'être atteint avec un taux de 85 % au 31 décembre 2021 ;
- la représentativité des femmes aux postes d'encadrement et de gouvernance est encore trop faible (43 % de cadres et 29 % de femmes membres de comités de direction). En 2022 et 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale accentuera sa politique de parité et de diversité en vue d'atteindre ses objectifs ;
- le taux de sociétariat s'élève à 79,1 %, en retrait de l'objectif de 90 %, notamment affecté par les effets de la crise sanitaire qui impactent l'organisation de la vie mutualiste.

Fortement engagé pour respecter la trajectoire des Accords de Paris sur le Climat, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix d'une stratégie "climat" ambitieuse et a inscrit à son plan stratégique trois objectifs ambitieux en matière de transition écologique et climatique. Au 31 décembre 2021 ^[6], les résultats sont les suivants :

- l'objectif de réduction de l'empreinte carbone directe (sans compensation) s'élève déjà à - 21 % (depuis 2018) ;
- l'objectif de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille *corporate* de - 15 % est atteint avec une baisse de l'empreinte carbone de - 28 % ;
- l'objectif de financement de projets à fort impact climatique est de + 53 %, dépassant son objectif de + 30 % pour la durée du plan.

[1] Hors politique sectorielle maritime :

https://www.bfcm.creditmutuel.fr/partage/fr/CC/BFCM/assets/articles/rsm-politiques-sectorielles/Politique_Mobilite_Secteur_Maritime.pdf

[2] <https://presse.creditmutuel.com/credit-mutuel-devient-la-premiere-banque-mutualiste-francaise-a-rejoindre-lalliance-bancaire-net-zero-organisee-par-les-nations-unies/>

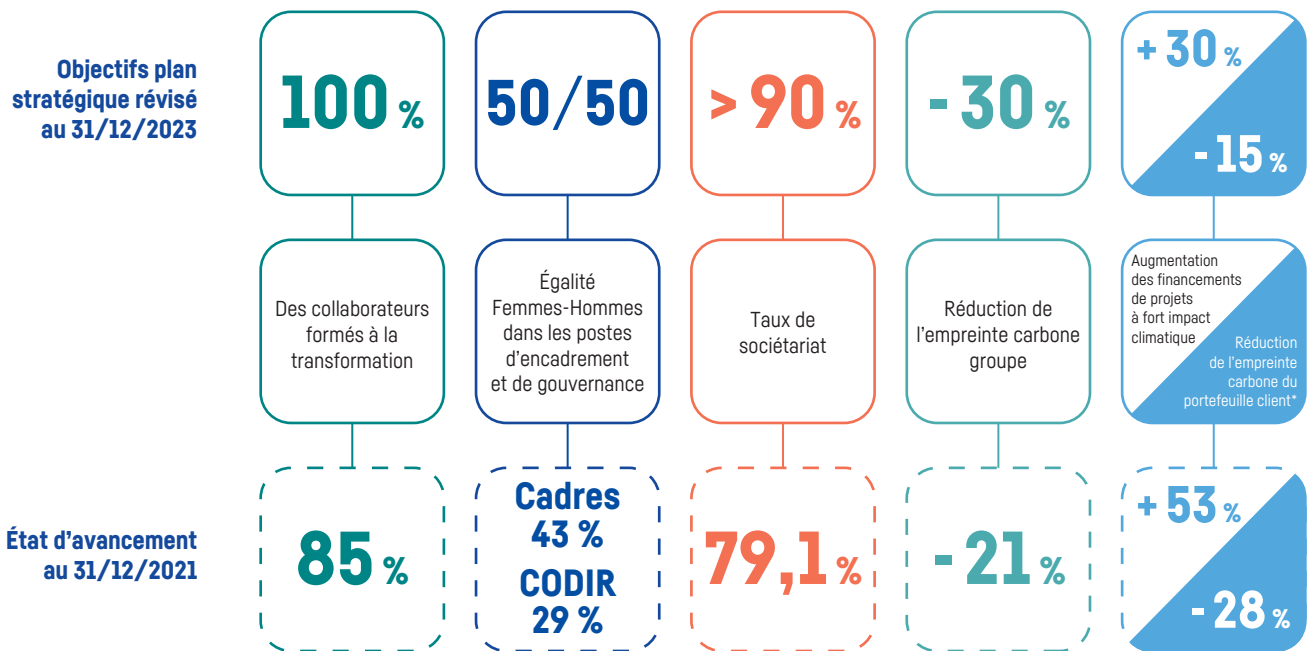
[3] Méthodologie de calcul : GHG protocol- norme ISO 14 064.

[4] Périmètre France scope 1, 2 & 3 consommations énergétiques, fluides frigorigènes, immobilisations liées à la flotte automobile et déplacements professionnels.

[5] Portefeuille crédits corporate et portefeuilles investissements en gestion d'actifs et assurances.






[6] Les objectifs sont calculés sur la base des résultats de l'exercice 2018, année de référence.

Stratégie climat



* Portefeuille clients corporate.

LA DÉMARCHE RSM

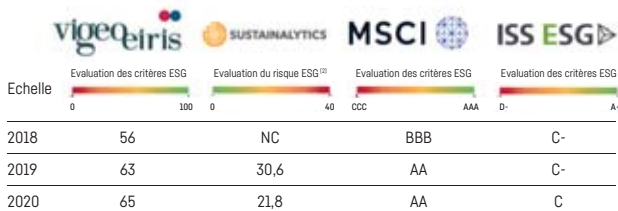
 <p>AMBITION SOCIÉTAIRES & CLIENTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Écoute Sociétaires & Clients • Inclusion Bancaire • Maîtrise des risques 	
 <p>AMBITION DE GOUVERNANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité des instances de gouvernance • Dynamique de la gouvernance coopérative 	
 <p>AMBITION SOCIÉTALE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Politique d'achat ESG • Relations responsables • Développement du territoire • Valoriser les initiatives locales 	
 <p>AMBITION SOCIALE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité et égalité des chances • Accompagner les carrières et la mobilité • Favoriser la QVT • Promouvoir la dynamique du dialogue social 	
 <p>AMBITION ENVIRONNEMENTALE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de l'impact environnemental du groupe • Renforcer les solutions et offres de qualité, et service responsable 	

Évolution de la notation extra-financière

Chaque année, Crédit Mutuel Alliance Fédérale répond aux questionnaires des agences de notation extra-financière pour évaluer ses actions environnementales, sociales et son modèle de gouvernance sur un principe d'amélioration continue. Dès 2020, le groupe obtient la

note C auprès d'ISS Oekom et acquiert le statut « prime » réservé aux entreprises les mieux notées dans leur secteur. De plus, avec une note de 65/100, l'évaluation de Vigéo confirme le rang de leader de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en le plaçant à la 5^e position des banques européennes les mieux notées. Enfin, Sustainalytics consolide la position du groupe avec un risque ESG modéré avec un score de 21,8 ⁽¹⁾.

NOTATIONS EXTRA FINANCIERES BFCM⁽²⁾



(1) Les agences de notation extra-financière notent les entités BFCM et CIC en prenant compte de l'ensemble du périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) L'échelle de notation de l'agence Sustain Analytics a été modifiée au profit d'une méthodologie d'analyse de risque (0 à 10 : négligeable ; 10 à 20 : faible ; 20 à 30 : moyen ; 30 à 40 : élevé ; > 40 : sévère).

(1) La révision annuelle des notations extra-financières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'étaient pas encore finalisées par les agences de notation extra-financières à date de rédaction et feront l'objet d'une publication immédiate sur le site institutionnel au fur et à mesure de leur connaissance.

(2) Les agences de notation extra-financière notent les entités BFCM et CIC en prenant compte de l'ensemble du périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

3.3 LES RISQUES ET OPPORTUNITÉS EXTRA-FINANCIERS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Méthodologie appliquée pour créer la cartographie des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

La direction des risques dispose d'une cartographie des risques permettant d'appréhender l'ensemble des facteurs susceptibles d'affecter les activités et leur performance. Cette cartographie est le point de départ des travaux menés par une équipe dédiée pour identifier, évaluer et hiérarchiser les enjeux ESG du groupe. La démarche mise en place en 2018, (inspirée par le guide méthodologique *reporting* RSE publié par le MEDEF), s'appuie sur un travail collaboratif des équipes risques et RSM qui a consisté à identifier (à dire d'expert) les facteurs de risque pour chaque domaine ESG.

En 2020, la procédure de notation des risques (à dire d'expert) avait été revue sur la base d'indicateurs chiffrés communs à toutes les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cette procédure permet de noter les risques en fonction de leur probabilité d'occurrence, de leur gravité en termes d'impact et de leur possibilité de non-détection.

Ainsi, les risques climatiques sont volontairement intégrés dans la cartographie des risques ESG significatifs, en amont des travaux d'intégration des risques climatiques dans la cartographie générale des risques du groupe en cohérence avec ceux réalisés au niveau de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

L'échelle de notation varie d'un (risque très significatif) à cinq (risque très faible). La note obtenue peut être modulée à la hausse ou à la baisse d'un cran uniquement et sur avis d'expert. Cette méthodologie chiffrée a également été appliquée pour revoir les notations de la cartographie des risques ESG. Les résultats n'avaient pas généré de modification sur la classification des risques significatifs ESG précédemment identifiés.

La cartographie des risques significatifs ESG présente également les mesures de prévention et d'atténuation du risque ainsi que les principaux indicateurs de performance. Elle est validée par le comité des risques (organe exécutif) et le comité de suivi des risques (organe délibérant) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

À noter que, comme le risque juridique, le risque de réputation défini comme risque non quantifiable issu d'une perception négative ayant pour conséquence une atteinte à la confiance modifiant le comportement des différents partenaires (clients, investisseurs, fournisseurs, employés, régulateurs, etc.) vis-à-vis de la banque, est vu comme la conséquence des autres risques (financier, opérationnel, crédit, commercial notamment). Crédit Mutuel Alliance Fédérale gère le risque de réputation par l'intermédiaire des autres risques. Toutefois, les menaces d'atteinte à la réputation peuvent avoir des conséquences importantes. C'est pourquoi Crédit Mutuel Alliance Fédérale évalue avec soin les conséquences possibles des différents risques (mesures préventives) et s'assure lors de la survenance d'un risque de réputation avéré du bon fonctionnement de la cellule de crise.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES SIGNIFICATIFS ESG

SYNTHÈSE

Catégorie d'informations extra-financières	Risques significatifs extra-financiers	Mesures de prévention
GOVERNANCE		
Défaut de formation des élus	<ul style="list-style-type: none"> Risque de décisions incohérentes avec la stratégie du groupe 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de formation dédié à chaque profil d'élus
Manque d'attractivité du sociétariat	<ul style="list-style-type: none"> Risque de remise en cause du modèle mutualiste 	<ul style="list-style-type: none"> Animation de la vie coopérative Encourager l'implication des élus dans la vie locale
Défaut de conseil à la clientèle Biens et services vendus inadaptés	<ul style="list-style-type: none"> Risque de perte de clients 	<ul style="list-style-type: none"> Mesures régulières de la qualité Enquête de satisfaction Adaptation des offres proposées
SOCIAL		
Transformation des compétences Défaut de formation des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> Risque de non-conformité des opérations bancaires et d'assurance 	<ul style="list-style-type: none"> Budget de formation significatif (>6 % de la masse salariale) Formations spécifiques liés aux produits d'assurance Accompagnement de tous les collaborateurs dans la transformation digitale
Démobilisation des collaborateurs (Management, reconnaissance professionnelle, QVT...)	<ul style="list-style-type: none"> Risque de non-respect des procédures Risque de défaut de conseil aux clients/prospects – Perte de PNB 	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif interne d'accompagnement des collaborateurs (entretiens réguliers, chartes et accords groupe, mesures pour améliorer la QVT...)
SOCIÉTAL		
Absence de prise en compte des enjeux ESG dans la politique d'achats du groupe	<ul style="list-style-type: none"> Risque de non-respect du plan de vigilance 	<ul style="list-style-type: none"> Respect de la politique d'achats Signature de la charte fournisseurs
Malveillance dans le traitement des opérations bancaires des clients/prospects	<ul style="list-style-type: none"> Risque de fraude interne et/ou externe Risque de conflits d'intérêts Risque de vol d'informations 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des procédures de contrôles des opérations bancaires et d'assurance
Défaillance de la sécurité des systèmes d'information	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'indisponibilité des systèmes d'information de la banque Risque de cybercriminalité Risque de non-respect de la réglementation générale de la protection des données clients 	<ul style="list-style-type: none"> Comité de sécurité des systèmes d'information Certification ISO 27 001 Formation des collaborateurs à la RGPD
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION		
Non-respect des procédures	<ul style="list-style-type: none"> Risque de corruption 	<ul style="list-style-type: none"> Formation régulière des collaborateurs Contrôle interne
DROITS DE L'HOMME		
Controverses sur le non-respect des droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'exposition au travers des activités bancaires et d'assurance Risque de non-respect du plan de vigilance 	<ul style="list-style-type: none"> Clauses contractuelles Dispositif de gestion de crise Veille assistée par un outil de <i>scoring</i> Reporting mensuel et établissement d'une liste des titres exclus pour la gestion d'actifs Communication du plan de vigilance
ENVIRONNEMENTALE		
Absence de gouvernance RSM dédiée	<ul style="list-style-type: none"> Risque réglementaire (mauvaise application des textes réglementaires) 	<ul style="list-style-type: none"> Engagements RSE de Crédit Mutuel Alliance Fédérale Validation des décisions par les conseils d'administration des organes faïteurs Organisation dédiée avec des correspondants dans chaque entité
Non-prise en compte de l'empreinte carbone des entités du groupe dans l'exercice de leurs activités	<ul style="list-style-type: none"> Risque de réputation Risque réglementaire 	<ul style="list-style-type: none"> Mécanisme de compensation de l'empreinte carbone Processus de certification ISO 50001 (management de l'énergie)
Non-prise en compte dans l'octroi des crédits et la gestion des investissements de règles spécifiques sur les secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre	<ul style="list-style-type: none"> Risque de perte de clientèle et d'attractivité (impacts PNB) 	<ul style="list-style-type: none"> Politiques sectorielles & intégration de critères ESG dans l'octroi des crédits et la gestion des investissements
Absence de mesures de prévention pour réduire l'empreinte carbone des opérations bancaires et d'investissements	<ul style="list-style-type: none"> Risque financier (dépréciation des valeurs controversées en portefeuille) 	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement de la stratégie Climat pour les activités charbon et hydrocarbures non conventionnels
Non-prise en compte des risques liés au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Risque de transition Risque physique 	<ul style="list-style-type: none"> Approche exploratoire de l'évaluation des risques climatiques : mise en place de limites par pays intégrant les risques climatiques et ESG

(1) Baromètre Ifop-Posternak : <https://presse.creditmutuel.com/le-credit-mutuel-reste-ndeg1-des-banques-au-barometre-posternak-ifop-1/>.

(2) Changement de périmètre en 2021 : les réclamations enregistrées sont uniquement celles du périmètre France de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui sont seules soumises aux exigences ACPR.

Informations extra-financières	Indicateurs de performance
GOUVERNANCE	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux de formation des élus [Chapitre 3.5.2] 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux de formation des élus locaux : 70,8 %
<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux de sociétariat [Chapitre 3.5.2 – GOUV62 ; GOUV63 ; GOUV65] 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux de sociétariat : 79,13 % [Progression de 2 points]
<ul style="list-style-type: none"> ■ Baromètre Posternak Ifop ⁽¹⁾ [Chapitre 3.4.1] ■ Indicateur de suivi des réclamations [Chapitre 3.4.1] 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indicateur de suivi des réclamations : 45 418 ⁽²⁾ réclamations enregistrées en 2021 (69 547 en 2019)
SOCIAL	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Indicateurs Formations [Chapitre 3.7 – SOC46 ; SOC47 ; SOC48 ; SOC50] ■ Taux de collaborateurs ayant validé les formations aux produits d'assurance ■ Taux de formation à la transformation [Chapitre 3.7.2.] 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indicateurs Formations (i) SOC46 : montant de la masse salariale investie dans la formation : 149,6 M€ (ii) SOC47 : pourcentage de la masse salariale dédiée à la formation : 4,75 % (iii) SOC50 : nombre d'heures consacrées à la formation : 2,3 MH ■ Taux de collaborateurs ayant validé les formations aux produits d'assurance : 95 % des formations assurance ont été certifiées en 2021 ■ Taux de formation à la transformation : 85 % ⁽³⁾ des collaborateurs sont formés à la transformation digitale
<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux de rotation de l'emploi [Chapitre 3.7] ■ Indicateur d'absentéisme : nombre de jours d'absence [Chapitre 3.7 – 3.9.1 – 3.10.1. SOC38 ; SOC39 ; SOC40 ; SOC41] 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux de rotation de l'emploi : 4,2 % [Hors filiales étrangères] ■ Indicateur d'absentéisme – nombre de jours d'absence : 785 093
SOCIÉTAL	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de chartes fournisseurs signées [Chapitre 3.6.1] 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de chartes fournisseurs signées : près de 4 090 chartes ont été signées par les fournisseurs de CCS et de Euro-Information
<ul style="list-style-type: none"> ■ Pourcentage du montant total des sinistres de l'année lié à la fraude externe ou à la fraude interne [Chapitre 3.4.3] 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pourcentage du montant total des sinistres de l'année lié à la fraude externe ou à la fraude interne : la fraude interne et externe atteint 26,3 M€ et représente 13,48 % du total des sinistres ■ Au niveau des ACM : plus de 1 700 dossiers frauduleux. La fraude porte sur 6 % des sinistres
<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux de disponibilité des principales application TP ⁽⁴⁾ [Chapitre 3.9.2] ■ Impact des sinistres > 1 000 € [Chapitres 3.11.3.3 – 3.9.2] ■ Taux de formation à la RGPD [Chapitre 3.11.3.3] 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux de disponibilité des principales applications TP² : 99,72 % (99,43 % en 2020) ■ Impact des sinistres > 1 000 € : 173 sinistres (269 en 2020) ■ Taux de formation à la RGPD : 63 % des collaborateurs ont suivi dans son intégralité un e-learning sur la RGPD et la CNIL
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Pourcentage de collaborateurs formés à la lutte contre la corruption [Chapitre 3.11.3.5] 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pourcentage de collaborateurs formés à la lutte contre la corruption : 79 % des formations ont été effectuées par les collaborateurs concernés en 2021
DROITS DE L'HOMME	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de signalements issus de l'outil de suivi « faculté de signalement » [Chapitre 3.11.3.4 – Données auditées mais non publiées] 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de signalements issus de l'outil de suivi « faculté de signalement » : Données auditées mais non publiées
ENVIRONNEMENTAL	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Trois indicateurs RSM intégrés au plan stratégique ensemble#nouveaumonde 2019-2023 : indicateurs Humains et Mutualistes [Chapitre 3.2.4.2] 	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Émission de GES : objectif à cinq ans de réduction de 30 % de l'empreinte carbone des entités du groupe [Chapitre 3.2.4.2 et 3.8.1] 	<ul style="list-style-type: none"> Évolution en pourcentage de l'empreinte carbone groupe périmètre France vie de bureau concernant les énergies, fuites de gaz réfrigérants, déplacements professionnels et les flottes de véhicules : baisse de 21 % entre 2018 et 2021 ⁽⁵⁾
<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux de croissance des engagements des financements de projets d'énergies renouvelables [Chapitre 3.8.3] 	<ul style="list-style-type: none"> Évolution en pourcentage des engagements de financements de projets d'énergies renouvelables : globalement hausse de 53 % entre 2018 et 2021
<ul style="list-style-type: none"> ■ Émission de GES du portefeuille corporate gestion d'actif et assurance : objectif à cinq ans de réduction de 30 % de l'empreinte carbone [Chapitre 3.2.4.2 et 3.8.1] 	<ul style="list-style-type: none"> Évolution en pourcentage de l'empreinte carbone du portefeuille corporate : baisse de 28 % entre 2018 et 2021
<ul style="list-style-type: none"> ■ Évolution des encours pour les activités charbon et hydrocarbures non conventionnels groupe ■ Hydrocarbures 	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Suivi trimestriel des limites par pays 	

(3) Changement de la règle calcul de cet indicateur : l'indicateur intègre les collaborateurs ayant été certifié au passeport digital comme en 2020, ainsi ceux ayant suivi un entraînement au passeport digital et ceux qui ont passé le visa relationnel (grand public ou entreprises)

(4) TP : Transaction Processing – Applications majeures utilisées par le réseau bancaire et les clients.

(5) L'évolution est en partie due aux mesures prises pendant la crise de la Covid-19.

Intégration des risques climatiques

Définitions

Les risques liés au climat et à l'environnement sont communément considérés comme comprenant deux principaux facteurs de risque que sont le risque physique et le risque de transition ^[1] (source BCE) :

- le risque physique fait référence aux pertes directes causées par le changement climatique (notamment la multiplication des événements climatiques extrêmes et des modifications progressives du climat) et la dégradation de l'environnement (comme la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation) ;
- le risque physique peut être qualifié « d'aigu » quand il découle d'événements extrêmes, tels que la sécheresse, les inondations et les tempêtes, et de « chronique » lorsqu'il résulte de changements graduels, comme la hausse des températures, l'élévation du niveau de la mer, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la pénurie de ressources,
- il peut avoir des conséquences directes, par exemple des dommages causés aux biens immobiliers ou une baisse de productivité, ou indirectes, comme la perturbation des chaînes d'approvisionnement ;
- le risque de transition fait référence aux pertes financières qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental. Il peut provenir, par exemple, de l'adoption relativement brutale de politiques climatiques et environnementales, du progrès technologique ou de changements du sentiment et des préférences de marché.

Au cours du premier semestre 2021, les risques climatiques ont intégré la cartographie générale des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale :

- risque physique : ce risque a été qualifié à un niveau 4 (risque faible), du fait des expositions globalement situées dans des zones jugées peu vulnérables au regard des scénarios de changement climatique actuellement disponibles, majoritairement en France où il existe un dispositif efficace de prise en compte des catastrophes naturelles. La couverture assurantielle permet également de limiter le risque pour la banque ;
- risque de transition : ce risque a été qualifié à un niveau 4 (risque faible), au vu d'une estimation de pertes limitées à horizon 2-3 ans (dimension prospective de la cartographie, en cohérence avec l'ICAAP ^[2]).

L'évaluation des impacts des risques climatiques fait l'objet d'une révision annuelle afin de s'assurer que le niveau sélectionné est conforme aux différentes analyses d'exposition actualisées à ces risques du portefeuille.

[1] Guide BCE relatif aux risques liés au climat et à l'environnement : Attentes prudentielles en matière de gestion et de déclaration des risques : <https://www.bankingsupervision.europa.eu/ecb/pub/pdf/ssm.202011finalguideonclimate-relatedandenvironmentalrisks~58213f6564.fr.pdf>

[2] ICAAP : Internal Capital Adequacy Assessment Process – Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne.

Projection sur les risques climatiques intégrés à la cartographie des risques ESG significatifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale



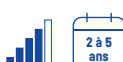


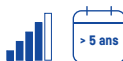

Au cours de l'exercice 2021, et selon une approche méthodologique « à dire d'expert » proposée par les équipes risques et RSM de la direction des risques, une première analyse exploratoire des risques climatiques a été initiée afin d'identifier les facteurs de risque, les impacts de risque, leur probabilité de survenance sur une échelle temporelle ainsi que les mesures de prévention et d'atténuation de ces risques. Cette étape

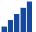
nécessaire à la bonne appropriation des risques climatiques est une projection des indicateurs de suivi à développer pour assurer un dispositif adapté de suivi des risques climatiques. Cette proposition sera également affinée suite à des travaux additionnels en lien avec ceux effectués au niveau de la CNCM au cours de l'exercice 2022.

TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES IMPACTS DES RISQUES CLIMATIQUES : LE RISQUE DE TRANSITION

IDENTIFICATION DES FACTEURS DE RISQUES	QUALIFICATION ET IMPACTS DU RISQUES	MESURE DE L'IMPACT DU RISQUE ET HORIZON TEMPOREL	MESURE D'ATTÉNUATION DU RISQUE
<ul style="list-style-type: none"> Absence de définition de la trajectoire climatique : Non intégration de critères climatiques à l'octroi de crédits/décisions d'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> → Risque financier Impact sur les fonds propres (exigences réglementaires) → Risque de solvabilité, réglementaire et de réputation, risque opérationnel 		<ul style="list-style-type: none"> Plan de sortie du charbon Arrêt des financements de tout nouveau projet d'exploration, de production et d'infrastructure dans le pétrole et le gaz. Objectif de réduction de 15% entre 2019 et 2023 de l'empreinte carbone des portefeuilles corporate, gestion d'actifs et assurance. Application des politiques sectorielles (grilles d'analyse intégrant les notations extra financières des contreparties et les controverses).
<ul style="list-style-type: none"> Financement/investissement sur une contrepartie controversée 	<ul style="list-style-type: none"> Risque de dépréciation d'actifs existants pour non respect de réglementation environnementale Risque d'impacts sur les provisions → Risque de crédit / risque de marché / risque de liquidité 		<ul style="list-style-type: none"> Création d'une gamme de prêts pour favoriser l'éco mobilité et la transition énergétique des professionnels, entreprises, agriculteurs et particuliers.
<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance d'offres de produits et services environnementaux par manque de connaissance /compétence pour structurer les offres 	<ul style="list-style-type: none"> Perte de clientèle → Risque stratégique et risque financier Défaut d'attractivité externe → Risque de réputation 		<ul style="list-style-type: none"> Certification ISO 50001 AFNOR du SME du groupe. Recherche de compétences techniques adaptées dans les différents métiers du groupe.
<ul style="list-style-type: none"> Non application des dispositifs réglementaires et de supervision 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en défaut réglementaire pouvant constituer une menace sur l'environnement et les populations] → Risque de responsabilité juridique entraînant un risque opérationnel 		<ul style="list-style-type: none"> Objectifs de la stratégie climat : Alignement des activités avec la trajectoire climatique.
<ul style="list-style-type: none"> Non respect des engagements environnementaux et climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Non atteinte des objectifs environnementaux du plan stratégique. → Risque de réputation 		<ul style="list-style-type: none"> Identification des secteurs avec des expositions sensibles aux risques climatiques. Application des politiques sectorielles. Processus d'intégration du risques climatiques dans la cartographie des risques et dans le cadre d'appétence aux risques Intégration de critères ESG à l'octroi des financements et identification des diagnostics de performance énergétique (DPE) sur les biens immobiliers.
<ul style="list-style-type: none"> Inadaptation des modèles d'affaires des clients et de la technologie aux nouveaux enjeux climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Défaut de paiement et baisse de la valeur des garanties → Risque de crédit Impact sur les provisions Perte de PNB entraînant une baisse des résultats financiers → Risque financier Dévaluation de la valeur des portefeuilles (actions, obligations,...) → Risque de marché, risque de liquidité 		

Légende - mesure de l'impact : Très faible Faible Moyen Significatif Très significatif

IDENTIFICATION DES FACTEURS DE RISQUES	QUALIFICATION ET IMPACTS DU RISQUES	MESURE DE L'IMPACT DU RISQUE ET HORIZON TEMPOREL	MESURE D'ATTÉNUATION DU RISQUE
<ul style="list-style-type: none"> ■ Forte exposition à des secteurs ou entreprises très exposées au risque physique 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmentation du nombre de sinistres et de la typologie de sinistres en lien avec le dérèglement climatique → Risque assurance ■ Retrait des dépôts et de l'épargne par les clients suite à un sinistre → Risque de liquidité ■ Perte de PNB en raison de la réduction des financements (réorientation de la politique d'offres) et refus de traiter certaines opérations → Risque stratégique ■ Inadaptation du tarif des polices d'assurance → Risque assurance ■ Baisse de la valeur des biens immobiliers en garantie ■ Fragilisation de la situation financière de certains clients → Risque de crédit 	    	<p>Assurance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Identification dans le portefeuille des actions obligations d'entreprises détenus les plus exposées au risque physique. ■ Suivi de l'évolution attendue des pertes liées aux catastrophes naturelles. ■ Cartographie du risque physique du portefeuille immobilier.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Défaut d'anticipation ou réponse inadaptée des autorités à la prise compte de ce risque 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Défaut de paiement et baisse de la valeur des biens immobiliers en garantie → Risque de crédit ■ Impact sur les provisions comptables ■ Dévaluation de la valeur des portefeuilles (actions, obligations, obligations d'état) → Risque de marché ■ Baisse des revenus financiers ■ Perte de PNB 		<ul style="list-style-type: none"> ■ Suivi d'une veille réglementaire ■ Travaux en cours pour identifier l'impact des risques physiques par secteur d'activité et par zone géographique
<ul style="list-style-type: none"> ■ Forte exposition physique du groupe en raison de la fréquence et intensité des événements climatiques (catastrophes naturelles) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Perturbations logistiques, indisponibilité des outils et du processus de production lié à la survenance de catastrophe naturelle → Risques opérationnels ■ Dommages physiques sur les actifs de production et traitement → risques opérationnels ■ Mise en danger des clients et des collaborateurs → risques opérationnels 		<ul style="list-style-type: none"> ■ Procédure interne du groupe sur la poursuite d'activité ■ Suivi de la sinistralité en lien avec les catastrophes naturelles ■ Participation au stress-test BCE 2022

Légende - mesure de l'impact :  Très faible  Faible  Moyen  Significatif  Très significatif

Engagements de l'entreprise à mission/cartographie des risques ESG significatifs/objectifs du plan stratégique 2019-2023 – Tableau de correspondance

Cet exercice a pour but d'illustrer l'articulation des engagements de l'entreprise à mission, de la démarche RSM, des objectifs du plan stratégique, et de leurs indicateurs de performance qui concourent à renforcer la maîtrise des risques ESG significatifs identifiés au sein de

la cartographie des risques. Ce travail de cohérence permet également d'assurer une meilleure compréhension et lisibilité des actions de l'entreprise à mission au cœur du plan de développement des activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.



GRILLE D'ANALYSE







« ENSEMBLE, ÉCOUTER ET AGIR » : 5 MISSIONS	ENGAGEMENTS DE LA DÉMARCHE RSM	RISQUES SIGNIFICATIFS ESG	AMBITIONS – OBJECTIFS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
				
Dénomination de la mission	Identification de l'engagement RSM en lien avec la mission	Identification des risques ESG liés à la mission	Articulation des actions communes Mission / RSM / Risques ESG	Mesure des indicateurs Mission / RSM / Risques ESG

Mesures des indicateurs de performances :






Plan stratégique : Mesure annuelle. Atteinte de l'objectif à horizon 2023.





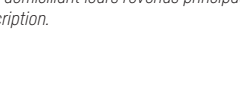

Entreprise à mission : Mesure annuelle. Atteinte de l'objectif à horizon 2022.

MISSION 1 : Organisation coopérative et mutualiste, accompagner les clients et les sociétaires au mieux de leurs intérêts.			<ul style="list-style-type: none"> Garantir à chaque client un conseiller dédié et non commissionné [Engagement #2 - mission 1] 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi des portefeuilles clients des réseaux pour répondre à l'objectif Absence de commissions versées aux conseillers
		<ul style="list-style-type: none"> Risque de perte de clients (défaut de conseil à la clientèle, biens et services vendus inadaptés) 	<ul style="list-style-type: none"> Traiter et analyser les réclamations/questionnaires de satisfaction 	<ul style="list-style-type: none"> Nbre de réclamations
		<ul style="list-style-type: none"> Risque de fraude interne et externe (malveillance dans le traitement des opérations bancaires des clients/prospects) 	<ul style="list-style-type: none"> Sécuriser les opérations bancaires 	<ul style="list-style-type: none"> Montant des sinistres de l'année internes et externes, Pourcentage par rapport au montant total des sinistres.
		<ul style="list-style-type: none"> Risque d'indisponibilité du SI de la banque (défaillance de la sécurité des systèmes d'information) 	<ul style="list-style-type: none"> Offrir un service de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de disponibilité des principales applications TP
		<ul style="list-style-type: none"> Risque de manque d'attractivité du sociétariat 	<ul style="list-style-type: none"> Faire vivre la démocratie dans la banque en doublant le nombre de sociétaires votant aux Assemblées Générales [Engagement #1 - mission 1] 	<ul style="list-style-type: none"> Variation du nombre de vote de sociétaires aux AG des caisses locales : x2 par rapport à 2020.
		<ul style="list-style-type: none"> Risque de remise en cause du modèle mutualiste 	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser les sociétaires 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de sociétariat Objectif : taux de 90 % Nbre de connexions à l'AGORA
<ul style="list-style-type: none"> Risque de remise en cause du modèle mutualiste 		<ul style="list-style-type: none"> Donner plus de place aux jeunes et se rapprocher de la parité dans les conseils d'administration dès 2022 [Engagement #3 - mission 1] 	<ul style="list-style-type: none"> Nbre de jeunes élus dans l'année Variation du nombre de vote de sociétaires aux AG des caisses locales → Objectif : augmenter le nombre de jeunes X 2 par rapport à 2020 	




« ENSEMBLE, ÉCOUTER ET AGIR » : 5 MISSIONS	ENGAGEMENTS DE LA DÉMARCHE RSM	RISQUES SIGNIFICATIFS ESG	AMBITIONS – OBJECTIFS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
<p>MISSION 2 : Banque de tous, clients et salariés, agir pour chacun et refuser toute discrimination.</p>	  <p>DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES</p>		<ul style="list-style-type: none"> ■ Recruter 25% d'alternants au sein des quartiers prioritaires et des zones rurales (Engagement #5 - mission 2) ■ Former tous nos collaborateurs et collaboratrices, élus et élus à la lutte contre les discriminations (Engagement #4 - mission 2) ■ Défendre l'égalité salariale femmes/ hommes à tous les échelons de la banque (Engagement #6 - mission 2) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ % d'alternants recrutés au sein des QPV et des zones rurales entre 2019 et 2024. → Objectif : 25 % des alternants recrutés au sein QPV et zones rurales ■ % d'alternants recrutés en CDI ■ % des collaborateurs formés à la lutte contre la discrimination → Objectif : 100 % des collaborateurs formés à la lutte contre les discriminations ■ Ecart entre les rémunérations moyennes des hommes et des femmes en France par niveau de classification et par tranche d'âge → Objectif : égalité salariale homme et femmes par tranche d'âge et niveau classification⁽¹⁾
	 <p>ACCOMPAGNER LES CARRIÈRES ET LA MOBILITÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risques de non-conformité des opérations bancaires et d'assurance (transformation des compétences, défaut de formation des collaborateurs) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développer l'employabilité et la compétence des collaborateurs par la formation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ % de la masse salariale dédiée à la formation ■ Nbr. d'heures consacrées à la formation ■ % des formations assurance certifiées ■ % des collaborateurs inscrits à la formation "le passeport digital" certifiés. → Objectif 100 % des collaborateurs
	 <p>FAVORISER LA QVT</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risque de non respect des procédures ■ Risque de défaut de conseil ■ Perte de PNB (démobilisation des collaborateurs) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en application dans chaque entité concernée l'accord cadre portant sur la qualité de vie au travail ainsi que sur le télétravail 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux de rotation de l'emploi ■ Nbr. de jours d'absences ■ Nbr. d'entités ayant mis en place le travail à distance
	 <p>PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL</p>		<ul style="list-style-type: none"> ■ Maintenir un dialogue permanent avec les partenaires sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nbr. d'accords groupe signés dans l'année
	 <p>EFFICACITÉ DES INSTANCES DE GOUVERNANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risque de décisions incohérentes par rapport à la stratégie du groupe (défaut de formation des élus) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Former tous nos collaborateurs et collaboratrices, élus et élus à la lutte contre les discriminations (Engagement #4 - mission 2) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nbr. de dispositifs, de formations disponibles pour les élus par niveau de mandat (organes faitiers, caisses locales, présidents de CA) ■ Nbr. d'heures de formation ■ Taux de formation des élus locaux ■ Pourcentage d'élus formés à la lutte contre discrimination. → Objectif 100 %

(1) Écart moyen strictement inférieur à 3% fin 2020 dans les 2 sens, pour les femmes et pour les hommes.

« ENSEMBLE, ÉCOUTER ET AGIR » : 5 MISSIONS	ENGAGEMENTS DE LA DÉMARCHE RSM	RISQUES SIGNIFICATIFS ESG	AMBICTIONS – OBJECTIFS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
<p>MISSION 3 : Respectueux de la vie privée de chacun, mettre la technologie et l'innovation au service de l'humain.</p>	  <p>MÂÎTRISE DES RISQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> Risque de non respect de la réglementation générale de la protection des données clients 	<ul style="list-style-type: none"> Garantir l'intimité des données de nos clients en traitant 99,9% de leurs informations dans nos infrastructures et systèmes localisés en France [Engagement #7 - mission 3] 	<ul style="list-style-type: none"> % de collaborateurs formés à la RGPD % des traitements d'information sur des infrastructures et des systèmes localisés en France et opérés par Euro Information → Objectif : 99,9 % des traitements des informations clients sur des infrastructures et systèmes localisés en France
	 <p>ÉCOUTE CLIENTS</p>		<ul style="list-style-type: none"> Investir les gains de productivité issus de l'intelligence artificielle dans l'emploi et le développement [Engagement #8 - mission 3] 	<ul style="list-style-type: none"> Gain de temps réalisé par le recours à l'IA (en Nbr. d'ETP) et progression des effectifs entre 2019 et 2022 % des ventes générées avec l'appui de l'IA et du big data dans les réseaux CM et CIC
<p>MISSION 4 : Entreprise solidaire, contribuer au développement des territoires.</p>	 <p>DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES</p>		<ul style="list-style-type: none"> Ancrer les centres de décision dans les territoires avec plus de 90% de nos décisions de crédit prises en caisse ou en agence [Engagement #9 - mission 4] 	<ul style="list-style-type: none"> % de décisions prises au niveau des points de vente → Objectif : plus de 90 % des décisions de crédit prises en caisse ou en agence
		<ul style="list-style-type: none"> Accompagner le tissu associatif 	<ul style="list-style-type: none"> Evolution du nombre de clients OBNL Nbr. d'assurances multi Asso souscrites dans l'année avec la protection juridique Nbe. de contrats Pay Asso souscrits 	
	 <p>VALORISER LES INITIATIVES LOCALES</p>		<ul style="list-style-type: none"> Investir 5% de nos fonds propres essentiellement dans les entreprises françaises qui innovent [Engagement #11 - mission 4] 	<ul style="list-style-type: none"> % de fonds propres investis dans les PME et ETI innovantes ou en croissance. → Objectif : 5% fonds propres investis dans les PME et ETI innovantes ou en croissance
		<ul style="list-style-type: none"> Encourager le microcrédit Signer des partenariats en faveur de projets pour l'éducation, le sport, la musique, la culture, et la réinsertion professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Budget de mécénat et sponsoring 	

« ENSEMBLE, ÉCOUTER ET AGIR » : 5 MISSIONS	ENGAGEMENTS DE LA DÉMARCHE RSM	RISQUES SIGNIFICATIFS ESG	AMBITIONS – OBJECTIFS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
<p>MISSION 5 : Entreprise responsable, œuvrer pour une société plus juste et plus durable.</p>	 <p>AMBITION ENVIRONNEMENTALE RÉDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU GROUPE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risque réglementaire ■ Risque de réputation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réduire les émissions carbone du groupe de 20% et l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'investissement de 12% d'ici fin 2022 [Engagement #12 - mission 5] 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Empreinte carbone interne → Objectif : baisse de 20 % de l'empreinte carbone interne du groupe sur le périmètre énergies fuites de gaz réfrigérants, flotte automobile, déplacements professionnel
	 <p>AMBITION ENVIRONNEMENTALE RENFORCER LES SOLUTIONS ET OFFRES DE QUALITÉ ET SERVICES RESPONSABLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risque réglementaire ■ Risque de réputation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles Corporate assurance 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Empreinte carbone des portefeuilles Corporate assurance et gestion d'actifs → Objectif : baisse de 12 % de l'empreinte carbone des portefeuilles Corporate, assurance et gestion d'actifs.
	 <p>AMBITION SOCIÉTAIRES & CLIENTS INCLUSION BANCAIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risque financier/climatique 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Arrêter dès maintenant le financement des nouveaux projets dans le pétrole et le gaz [Engagement #13 - mission 5] 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Suivi des expositions éligibles aux politiques sectorielles → Objectif : pas de nouveaux projets dans le pétrole et gaz. Arrêt total du financement du charbon.
	 <p>AMBITION SOCIÉTAIRES & CLIENTS INCLUSION BANCAIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risques climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Appliquer des limites d'expositions par pays qui intègrent les risques climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Suivi trimestriel des limites par pays
 <p>AMBITION ENVIRONNEMENTALE RENFORCER LES SOLUTIONS ET OFFRES DE QUALITÉ ET SERVICES RESPONSABLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risques de perte de clientèle 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmenter les financements d'énergie renouvelables entre 2019 et 2023 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Evolution de l'encours des autorisations cumulées des financements d'énergies renouvelables par les financements de projets → Objectif : augmentation de 30 % des financements d'énergie renouvelables entre 2019 et 2023 	
 <p>AMBITION SOCIÉTAIRES & CLIENTS INCLUSION BANCAIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Être la banque de tous les clients : accompagner les clients en situation de fragilité 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurer le crédit immobilier de clients fidèles sans aucune formalité médicale⁽²⁾ [Engagement #14 - mission 5] 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nbre de clients équipés de l'Offre Clientèle Fragile (OCF) ■ Nbre de collaborateurs formés à la clientèle fragile ■ Nbre de clients détectés 	

(2) Ce dispositif est réservé aux clients domiciliant leurs revenus principaux depuis 7 ans dans le groupe, le montant assuré va jusqu'à 500 000 € par emprunteur et l'assuré doit être âgé de moins de 62 ans lors de la souscription.

« ENSEMBLE, ÉCOUTER ET AGIR » : 5 MISSIONS	ENGAGEMENTS DE LA DÉMARCHE RSM	RISQUES SIGNIFICATIFS ESG	AMBITIONS – OBJECTIFS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
<p>MISSION 5 : Entreprise responsable, œuvrer pour une société plus juste et plus durable.</p>	  <p>ÉCOUTE CLIENTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> Risque de corruption (non respect des procédures) Risque d'exposition à travers des activités bancaires et d'assurance Risque de non respect du plan de vigilance (controverses sur le non respect des droits de l'homme) 	<ul style="list-style-type: none"> Lutter contre la corruption Respecter les droits de l'homme 	<ul style="list-style-type: none"> % des collaborateurs formés à la lutte contre la corruption Nbre de signalements
	 <p>POLITIQUE D'ACHAT ESG</p>	<ul style="list-style-type: none"> Risque de non respect du plan de vigilance (absence de prise en compte des enjeux ESG dans la politique d'achat du groupe) 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer la politique d'achat ESG Faire signer la charte des achats durables aux fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> Nbre de chartes fournisseurs signées



3.4 AMBITIONS SOCIÉTAIRES ET CLIENTS

3.4.1 L'écoute des sociétaires et clients

Le groupe a pour objectif de créer une relation durable avec les clients et sociétaires. L'objectif est de s'assurer que les sociétaires et clients reçoivent les meilleurs conseils pour toujours leur offrir les produits et services correspondant à leur besoin.

La clarté des offres et le contrôle de tous les messages publicitaires, les explications contractuelles, le respect du droit des sociétaires et clients en toutes circonstances, et lors des opérations de recouvrement, les règles liées aux opérations de démarchage, le traitement des réclamations, concernent l'ensemble des équipes de toutes les entités du groupe quel que soit le métier exercé.

Pour mesurer et renforcer la qualité de la relation client, les équipes des départements marketing et commercial réalisent des analyses permettant d'être à l'écoute des clients *via* une approche multicanale en allant requérir leur avis lors du parcours client, et en les associant à des réflexions sur des créations de produits.

Un dispositif de différentes mesures de la satisfaction client est déployé au sein de l'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce dispositif piloté et coordonné par la direction commerciale repose en priorité sur deux piliers :

- mesure de la satisfaction client *via* des enquêtes pluriannuelles (en 2021, une étude sur l'utilisation et les services de la carte bancaire a permis de réaliser plus de 3 000 entretiens) dont l'enquête de satisfaction dédiée aux traitements des réclamations (en 2021, 22 % des répondants sont prêts à recommander le groupe après le traitement d'une réclamation) et celle liée à la qualité des prestations rendues par les chargés d'affaires des points de vente des réseaux ;
- mesure de la satisfaction client *via* un questionnement immédiat. Après chaque rendez-vous, les clients sont sollicités pour répondre à une unique question sur le niveau de recommandation de la banque. Si l'évaluation obtenue est inférieure à 6/10, un échange est organisé pour comprendre les points d'amélioration, corriger le service attendu et ainsi améliorer l'expérience des clients. Près de 300 000 avis ont ainsi été recueillis depuis la mise en place de ces enquêtes. De plus, les points de vente des réseaux disposent d'un outil dédié de *reporting* permettant de consulter différents indicateurs quantitatifs, d'identifier des dysfonctionnements dans la relation avec leurs clients et de mettre en place des actions

correctives. Un applicatif complémentaire est également mis à disposition pour consulter en direct les *verbatim* des clients. Ces moyens déployés dans les points de vente des réseaux servent un seul objectif : prioriser la qualité de la relation client.

Par ailleurs, le baromètre Posternak-Ifop ^[1], classement trimestriel de l'image des entreprises, confirme au quatrième trimestre 2021 le *leadership* du Crédit Mutuel dans le secteur des banques avec un score de 47/100. De plus, les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC ont respectivement remporté des prix lors des trophées Qualité de la banque 2022. Le CIC se distingue dans toutes les catégories avec six récompenses et la meilleure note dans quatre catégories (conseiller bancaire au quotidien, conseiller projet, site internet, application mobile).

Écoute des sociétaires et clients aux Assurances du Crédit Mutuel

Les Assurances du Crédit Mutuel ont relancé une enquête en 2021 à destination des assurés ayant subi un sinistre. Le taux de satisfaction est supérieur à 90 % sur l'ensemble des branches. Par ailleurs, une étude « Voix du client » concernant les services digitaux mis à disposition des assurés sur l'Espace Assurance sur internet a été déployée en 2021. Cette étude a permis de recueillir plus de 20 000 avis clients, pour une note globale de 4,6/5. Les questions portaient sur l'accès aux fonctionnalités et l'expérience utilisateur notamment la facilité de navigation et d'utilisation, la rapidité pour déclarer un sinistre et la simplicité de gestion des documents à fournir.

Le traitement des réclamations

En 2021, Crédit Mutuel Alliance Fédérale enregistre 45 418 ^[2] réclamations au niveau de ses entités implantées en France.

Sur le périmètre des 13 fédérations adhérant à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et des banques du CIC, le volume global des réclamations en 2021 est de 32 782. Les réclamations prises en charge par le niveau 2 représentent 0,52 réclamation pour 1 000 clients.

[1] Le baromètre Posternak-Ifop a été créé il y a 21 ans afin d'aider les entreprises à analyser les réactions du citoyen et les comportements du consommateur. <https://presse.creditmutuel.com/barometre-posternak-ifop1-limage-des-entreprises-poursuit-son-redressement-le-credit-mutuel-toujours-banque-preferee-des-francais-2trimestre-2021/>.

[2] Changement de périmètre en 2021 : les réclamations enregistrées sont uniquement celles du périmètre France de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui sont seules soumises aux exigences ACPR.

3.4.2 L'inclusion bancaire

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est la banque de tous les clients et reste attentif à accompagner ceux qui traversent des situations de vie difficiles que celles-ci soient structurelles, sociales ou conjoncturelles. La diversité des situations de fragilité peut entraîner une précarité financière nécessitant la mise en place d'une stratégie à l'écoute des populations concernées.

Dans le cadre de cette démarche, les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engagent au travers d'un plan d'actions concret dans le respect des valeurs mutualistes, des règles d'éthique professionnelle et de déontologie. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a publié en novembre 2018 une politique en faveur des clientèles fragiles ou vulnérables.

Cette politique décrit l'ensemble des engagements spécifiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en faveur de l'inclusion bancaire des clients en situation de fragilité et vient compléter les autres dispositifs de protection de la clientèle visant à encourager les comportements respectueux des intérêts des clients et des bonnes pratiques commerciales.

À l'instar des années précédentes, sous l'égide du Comité clientèle fragile ou vulnérable, la mise en œuvre des préconisations de l'OIB – Banque de France, des attentes des pouvoirs publics et des recommandations de l'ACPR issues des contrôles diligentés en 2019 et 2020 concernant la clientèle fragile et le plafonnement des frais bancaires s'est poursuivie dans le cadre de la revue des évolutions ayant le plus d'impact :

- déploiement du nouveau dispositif de plafonnement des frais d'incidents permettant de plafonner dès le mois d'entrée en fragilité et globalement sur le Tiers et non par compte détenu ;
- poursuite du dispositif pilote suite à la signature d'une convention de partenariat avec CRESUS, l'objectif étant de favoriser l'accompagnement des clients en situation de fragilité financière.

Des travaux sont en cours pour finaliser la mise en place d'un mécanisme de détection statistique de la fragilité prédictive. Les dossiers des clients ainsi détectés seront proposés aux chargés de clientèle, *via* l'applicatif de gestion des débiteurs, afin de mettre en place les mesures adéquates d'accompagnement des clients ainsi détectés.

En 2021, les entités concernées de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont procédé aux *reportings* réglementaires intégrant des données quantitatives et qualitatives concernant la clientèle fragile ou vulnérable destinés à l'ACPR (au titre du questionnaire sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle) et à l'Observatoire de l'inclusion bancaire.

Par ailleurs, dans le prolongement de cette politique, les Assurances du Crédit Mutuel ont décidé de ne procéder à aucune augmentation tarifaire sur l'ensemble de leurs contrats d'assurance santé particuliers, professionnels et entreprises. Cette mesure permet de soutenir le pouvoir d'achat des assurés et de faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.

De plus, les assurés bénéficient de services qui simplifient leurs démarches :

- la carte Avance Santé évite aux assurés des Assurances du Crédit Mutuel d'avancer leurs frais de santé et facilite ainsi l'accès aux soins. Les conjoints et enfants de plus de quinze ans, également couverts par les contrats, peuvent obtenir cette carte sans aucun frais supplémentaire. Grâce à des fonctionnalités régulièrement enrichies, 95 % des utilisateurs sont satisfaits de cette carte et le paiement sans contact est désormais possible jusqu'à 50 euros ;
- la suppression pure et simple des formalités médicales pour ses clients fidèles dans le cadre de souscription d'une assurance emprunteur pour l'achat de la résidence principale sous certaines conditions. Les clients ne feront plus l'objet de surprimes ou exclusions liées à leur état de santé. Sont éligibles à ce dispositif solidaire mis en place en novembre 2021, les clients bancaires qui ont domicilié leurs revenus principaux au sein du groupe depuis au moins sept ans ou qui sont déjà titulaires d'une assurance des emprunteurs ACM pour leur résidence principale.

DONNÉES CHIFFRÉES DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE FRAGILE ET VULNÉRABLE



3.4.3 La maîtrise des risques

Crédit Mutuel Alliance Fédérale assure un niveau élevé de formation continue à ses collaborateurs pour leur assurer une bonne connaissance des mesures de prévention liées à la lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme et développe des solutions technologiques, notamment cognitives, renforçant leur efficacité. S'ajoute à cela la volonté du groupe de permettre aux collaborateurs concernés de ne pas se retrouver en situation de conflit d'intérêts et/ou de corruption, par une bonne connaissance des pratiques actives et/ou passives d'acteurs privés comme d'agents publics.

En complément des mesures déjà mises en place dès 2019, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en œuvre un plan de vigilance^[1] destiné à prévenir les atteintes graves aux droits de l'homme, à la santé, à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement dans le cadre de ses activités. Les actions liées à la bonne application du plan de vigilance sont identifiées notamment vis-à-vis des clients (financements de projets, politiques sectorielles...), des fournisseurs (politique d'achats groupe, charte des relations fournisseurs...) et des salariés (procédures internes et moyens préventifs).

Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques est en place ainsi qu'un dispositif de suivi pour analyser les mesures mises en œuvre. L'indicateur de suivi, piloté par la direction de la conformité, est vérifié par l'organisme tiers indépendant mais non publié pour des raisons de confidentialité.

Le recueil de déontologie du groupe

Il est mis en œuvre par chaque entité du groupe. Ce document de référence, annexé au règlement intérieur, reprend les principales dispositions conventionnelles, réglementaires et législatives en vigueur en matière de déontologie. Il rappelle les principes généraux que doivent respecter tous les salariés du groupe dans l'exercice de leurs activités tels que :

- la réglementation, les procédures et normes internes ;
- la protection de l'information (secret professionnel et confidentialité) ;
- la qualité du service due à la clientèle (devoir de conseil et d'information) ;
- le devoir de vigilance dans le cadre de la réalisation des opérations de la clientèle ;
- l'intégrité et la probité ;
- la prévention des conflits d'intérêts ;
- la lutte contre la corruption.

Il y est fait référence aux obligations des collaborateurs qui occupent des fonctions qualifiées de « sensibles », notamment au sein des activités de marché, de la banque de financement et d'investissement, de la gestion de portefeuille et de l'analyse financière, exposant leurs titulaires à se trouver en situation de conflits d'intérêts ou à détenir des informations confidentielles ou privilégiées. Ils sont soumis à cet égard à des règles encadrant et limitant leurs transactions personnelles sur instruments financiers.

La dernière version du recueil de déontologie, actualisée début 2020, a été adoptée au terme du processus légal de consultation des partenaires sociaux. Elle comporte notamment un chapitre dédié à la

lutte contre la corruption depuis 2018 qui constitue le code de conduite en la matière.

La hiérarchie est appelée à veiller au respect de ces principes dont l'application fait l'objet de vérifications régulières par les services de contrôle et de conformité.

S'agissant de la fraude interne et externe pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, il est à noter que le montant des sinistres a atteint 26,3 millions d'euros en 2021. Le pourcentage des sinistres par rapport au total des sinistres est de 0,6 % pour la fraude interne et 12,6 % pour la fraude externe.

Focus sur le dispositif de lutte contre la corruption

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un dispositif de détection, de prévention et de lutte contre la corruption conforme à la loi n° 2016-1691 du 09/12/2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin 2) et qui s'appuie sur un ensemble de procédures internes et d'actions spécifiques :

- des cartographies des risques de corruption et de conflits d'intérêts ;
- un corps de règles de déontologie et de bonne conduite ;
- la formation du personnel relative au respect des bonnes pratiques commerciales et à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence ;
- l'obligation de déclaration des cadeaux et avantages reçus ou offerts ;
- un système d'alerte interne dédié aux collaborateurs ;
- un dispositif de traitement des réclamations de la clientèle ;
- un plan de contrôle et d'évaluation interne de l'application de ces mesures.

Ce dispositif s'appuie par ailleurs sur un régime disciplinaire intégré au règlement intérieur permettant de sanctionner les salariés de la société en cas de violation des règles internes.

L'engagement de lutter contre toute corruption dans le groupe et de ne tolérer aucun acte de ce type est porté à la connaissance des collaborateurs, de la clientèle et des partenaires commerciaux. Il figure dans la « politique de lutte contre la corruption » qui s'applique à tous les salariés, qu'ils soient techniciens ou cadres, à tous les dirigeants ainsi qu'aux personnes extérieures mises à la disposition de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2021, 79 % des formations sur les règles de déontologie dans laquelle figure la lutte contre la corruption et/ou à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ont été terminées par les collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La direction de la conformité est notamment chargée de s'assurer du déploiement des procédures de prévention et de lutte contre la corruption, de la vérification de leur respect, d'organiser, en s'appuyant sur les services compétents, les investigations en cas de soupçon et de répondre aux interrogations des collaborateurs sur des situations potentielles ou réelles en lien avec la corruption. La direction de la conformité, hiérarchiquement rattachée à la direction des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose de l'indépendance propre et des moyens nécessaires pour remplir sa mission en toute impartialité.

[1] Plan de vigilance détaillé au paragraphe 3.11 de ce chapitre.

Focus sur le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Crédit Mutuel Alliance Fédérale met également en œuvre un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme conforme aux exigences légales et réglementaires et adapté aux risques générés par les différentes activités exercées sur le territoire national comme à l'étranger. Celui-ci, comprenant un corps de procédures et des outils, est mis en œuvre par des collaborateurs formés à la détection des opérations suspectes. Il est lui-même soumis à des contrôles internes approfondis et fait l'objet d'évaluations régulières de la part des autorités de tutelle.

Dans ce contexte, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'attache à respecter les exigences réglementaires qui consistent à :

- connaître au mieux le client, ses opérations et évaluer les risques de blanchiment dans le but d'écartier toute relation dont l'identité ou les activités seraient mal cernées ;
- exercer une vigilance proportionnelle à ces risques, en fonction du type de clientèle, de l'implantation, des produits et canaux de distribution, sur l'origine des fonds déposés et/ou sur les flux qui lui sont confiés afin de détecter les opérations inhabituelles ou atypiques ;
- impliquer l'ensemble des collaborateurs dans la lutte contre le blanchiment par des actions régulières de formation et de sensibilisation.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale interdit toute relation directe ou indirecte avec des sociétés de domiciliation *offshore* ou avec des cabinets de conseil proposant des structures *offshores*. Il interdit également de conseiller de tels sociétés ou cabinets à la clientèle.

Focus sur le dispositif de lutte contre l'évasion fiscale

Crédit Mutuel Alliance Fédérale met en œuvre, tant en France que dans les États étrangers où il est établi, l'ensemble des réglementations visant à améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et à permettre la transparence fiscale, dont la directive 2011/16/UE du 15/02/2011 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal (directive DAC 1) telle que modifiée, notamment, par la directive 2014/107/UE du 09/12/2014 relative à l'échange automatique d'informations [EAI] sur les comptes financiers selon une norme commune de déclaration (directive DAC 2) et par la directive 2018/822/UE du 25/05/2018 concernant l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration (directive DAC 6).

Crédit Mutuel Alliance Fédérale met également en œuvre la réglementation américaine dite FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act*) aux termes des accords intergouvernementaux (*InterGovernmental Agreement - IGA*) signés par les États-Unis avec les autres États, dont notamment l'IGA entre la France et les États-Unis signé le 14 novembre 2012 en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est doté de politiques sectorielles dont une politique concernant la clientèle banque privée

- i) qui rappelle que les opérations liées à la structuration du patrimoine des clients ne doivent pas favoriser la dissimulation, la fraude ou l'évasion fiscale et, plus largement, que les activités transfrontières, notamment de conseil et de commercialisation, sont exercées dans le strict respect des lois et normes en vigueur dans le pays de résidence du client ; et
- ii) qui impose le respect de procédures de connaissance des clients (*Know You Customer - KYC*) renforcées en présence de clients non-résidents, avec exigence d'une attestation de conformité fiscale dans leur pays de résidence.

En outre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale interdit toute entrée en relation avec une personne domiciliée dans un État qui ne met pas en œuvre l'échange automatique de renseignements susvisé, sauf exception dûment validée selon une procédure strictement contrôlée. Les entrées en relation avec des personnes politiquement exposées (PPE) domiciliées dans un tel pays ne sont pas autorisées dans tous les cas.

Absence d'implantation dans des États ou territoires non coopératifs à des fins fiscales

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas d'établissement et n'exerce pas d'activité dans un État ou territoire non coopératif à des fins fiscales, tant de la liste établie par la France en application des dispositions de l'article 238-0 A du Code général des impôts (CGI) que de celle établie par l'Union européenne.

Respect de la réglementation en matière de prix de transfert

Crédit Mutuel Alliance Fédérale met en œuvre, tant en France que dans les États étrangers où il est implanté, l'ensemble des législations et réglementations fiscales en matière de prix de transfert, c'est-à-dire l'obligation, conformément aux principes de l'OCDE, d'appliquer un prix de « pleine concurrence » aux opérations réalisées entre entités du groupe établies dans des États différents :

- établissement de la déclaration pays par pays conformément aux standards OCDE (cf. article 223 quinquies C du CGI en France), que les autorités fiscales peuvent échanger automatiquement, par application de l'Accord multilatéral signé par la France le 27/01/2016 ;
- établissement annuel de documentations prix de transfert conformes aux recommandations OCDE et aux exigences de la législation fiscale de l'État d'établissement (cf. article L 13 AA du CGI en France).

Critères d'entrée en relation avec les clients

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adopté une politique interne d'entrée en relation applicable dans toutes ses entités en France et à l'étranger. Le groupe accompagne ses clients dans la réalisation de leurs projets en étant attentif à la gestion des risques, notamment le risque de réputation. Dans cette perspective, il refuse par principe toute relation avec des tiers dont on peut raisonnablement penser qu'ils réalisent ou font la promotion, explicite ou implicite, de pratiques illégales ou contraires à ses valeurs, telles que :

- l'apologie ou l'incitation au terrorisme ;
- l'appel à la haine, à la violence ou les atteintes à la personne ;
- la discrimination, notamment à caractère raciste ou homophobe ;
- la pédophilie, le proxénétisme ;
- la corruption, active ou passive, le blanchiment ;
- le travail dissimulé ou la fraude fiscale.

En outre, pour les risques particuliers qu'elles génèrent pour la banque, les relations avec des personnes physiques ou morales en lien avec certaines activités ne sont pas acceptées comme la prostitution ou la pornographie, les sectes, la voyance ou l'astrologie, le commerce des armes, etc.

Plus généralement, la banque ne poursuit pas de relation avec des tiers lorsque l'intérêt économique ou social et/ou la proximité locale ou régionale n'apparaissent pas évidents, mais également lorsque les conditions de transparence ou de confiance ne sont pas (ou plus) réunies.

Entrées en relation et clientèle des pays dits « sensibles »

Le dispositif existant en matière de gestion des opérations et des clients situés dans les pays jugés « sensibles » a été renforcé depuis 2016. La direction de la conformité est chargée d'identifier, établir et diffuser au sein du groupe des listes de pays selon leur degré de sensibilité : verte (risque faible), orange (risque standard) et rouge (risque élevé et procédure renforcée). L'objectif est de définir des diligences progressives ou des interdictions relatives aux entrées en relation avec les clients qui résident dans les pays concernés.

En complément des critères réglementaires utilisés dans le cadre de la méthodologie de classement (pays listés par le GAFI, pays tiers à haut risque listés par l'UE, etc.), les pays qui ne pratiquent pas les échanges automatiques d'information selon les normes de l'OCDE sont classés en liste rouge. Pour ces pays, les entrées en relation ne sont pas autorisées sauf exception dûment validée selon une procédure strictement contrôlée. Les entrées en relation avec des personnes politiquement exposées domiciliées dans un pays de la liste rouge ne sont pas autorisées dans tous les cas.

Les représentants d'intérêts

La loi Sapin 2 a créé un régime particulier pour les représentants d'intérêts, supervisé par la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), prévoyant :

- l'obligation d'appliquer des règles de déontologie strictes ;
- l'obligation de se déclarer sur un répertoire numérique *ad hoc* destiné à informer les citoyens de leurs activités ;
- l'établissement d'un rapport annuel.

Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2017. La procédure cadre du groupe Crédit Mutuel relative aux représentants d'intérêts, établie sous l'égide de la CNCM, est le document de référence qui s'applique uniformément aux différents groupes régionaux le composant. Ainsi pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, quelques entités sont potentiellement concernées. Le secrétariat général de la CNCM a en charge l'inscription des entités répondant aux critères requis sur le répertoire numérique de la HATVP ainsi que l'envoi à la HATVP des rapports annuels respectifs.



3.5 AMBITIONS DE GOUVERNANCE

3.5.1 L'efficacité des instances de gouvernance

Les données présentées dans les ambitions de gouvernance ont pour but de refléter le mode de fonctionnement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ces données proviennent de plusieurs sources :

- le bilan mutualiste saisi du 1^{er} février au 2 mars 2022 par les caisses de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les directeurs des caisses saisissent ces informations lors d'un conseil d'administration, en concertation avec les élus. Ce bilan permet d'établir un diagnostic de l'année écoulée, sur les sujets institutionnels de la caisse. Pour la saisie réalisée début 2022 sur l'exercice 2021, 1265 caisses ont répondu et validé le questionnaire sur 1377 caisses, soit un taux de réponse de 91,86 % ;
- les données administratives des élus : mandats, fonctions, âge, etc. Ces données sont saisies par les directeurs des caisses, tout au long de l'année, quand cela est nécessaire et notamment au fur et à mesure des renouvellements de mandat ;
- la formation des élus : un applicatif commun est utilisé pour les 13 fédérations. Il fournit des données sur les formations suivies, le taux de présence, les durées des formations. Pour les fédérations n'utilisant pas cet outil, les données sont les mêmes, mais gérées au sein du secrétariat général de chaque fédération. Le code d'éthique et de déontologie, applicable à tous les élus et salariés du groupe, précise que les « élus et salariés mettent régulièrement à jour leurs connaissances pour parfaire leurs compétences et mieux exercer leurs responsabilités ». À ce titre, un catalogue de formation est proposé aux élus, sur des thématiques multiples, et notamment sur les sessions rappelant les devoirs et responsabilités fondamentales pour exercer correctement son mandat. Un plan de développement des compétences pour les élus mutualistes a été mis en place pour permettre la reconnaissance des parcours professionnels et académiques des élus. Ce dispositif mis en place en 2020 permet à chaque élu de disposer d'une offre étendue et diversifiée de formations adaptées à son rôle et à sa responsabilité au sein de l'organisation mutualiste ;
- le bilan post assemblée générale : les directeurs des caisses sont invités à saisir des informations relatives à l'organisation de leur assemblée générale. Les informations fournies renseignent sur la durée des assemblées générales, leur coût, le taux de présence, les sujets traités, etc. ;
- enfin, certaines données proviennent du système d'information du contrôle de gestion, notamment les données relatives au nombre de sociétaires.

Le sociétariat, adhésion volontaire

[Source : Bilan mutualiste + contrôle de gestion, données 2021]

Le taux de clients sociétaires des 13 fédérations est en hausse et représente 79,13 % des clients éligibles^[1].

En 2021, les caisses de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont accueilli 388 930 nouveaux sociétaires et ont enregistré le départ de 211 695 sociétaires. Ces sociétaires élisent à leur tour les administrateurs des différents conseils des caisses locales, en assemblée générale.

Accueil des nouveaux sociétaires

Lors de l'entrée en relation avec de nouveaux sociétaires, le modèle mutualiste, facteur différenciant dans son mode de fonctionnement est expliqué dans 71,54 % des cas. En parallèle, les salariés sont formés à la gouvernance mutualiste et 76,28 % des collaborateurs des caisses ont réalisé cette formation.

Pour accroître le nombre de clients sociétaires dans les caisses, 36,92 % d'entre elles réalisent des actions spécifiques comme des réunions d'accueil pour présenter le rôle et la responsabilité d'un sociétaire [3,4 %]^[2] et/ou envoient des informations spécifiques notamment sur les informations traitées lors de la tenue de l'assemblée générale [21,74 %].

Les conseils – Contrôle démocratique

En 2021, les élections aux assemblées générales des caisses ont permis à 636 nouveaux élus d'intégrer les conseils des caisses. La durée moyenne d'un mandat est en légère augmentation et se situe à huit ans et quatre mois pour les administrateurs des conseils de surveillance et à sept ans et dix mois pour les conseils d'administration.

Les données relatives aux mandats sont saisies par les directeurs de caisse, tout au long de l'année et notamment au fur et à mesure des renouvellements de mandat. L'âge moyen des administrateurs est de 59 ans [57 ans pour les femmes, 61 ans pour les hommes].

De plus, il est à noter que 37,66 % des caisses mènent des actions pour améliorer la féminisation des conseils d'administrations et/ou de surveillance. Certaines caisses placent cet objectif comme une priorité [476 caisses].

[1] Définition du taux de sociétariat : nombre de sociétaires / (nombre de clients particuliers majeurs + personnes morales).

[2] Le pourcentage est en forte baisse en raison du contexte sanitaire.

En parallèle des actions identifiées dans le cadre du bilan mutualiste et de la mise en place du plan stratégique, les fédérations intègrent les enjeux RSM à la vie institutionnelle. Les fédérations produisent des documents spécifiques pour promouvoir les engagements RSM lors des conseils d'administration des caisses et lancer des projets tels que :

- la création de commission interne « Transition Écologique » (Crédit Mutuel Centre Est Europe), visant à sensibiliser les sociétaires/clients à cette problématique et les inviter à devenir écosociétaires ;
- la mise en place de tandems élus et collaborateurs au sein de chacune des 90 caisses locales et de chaque service du siège de Crédit Mutuel Normandie (CMN) dans l'objectif de porter le projet RSM et déployer des actions concrètes au sein des réseaux. Le concept du jeu de l'oie a été revisité pour créer un exercice de sensibilisation au sein des conseils d'administration des caisses afin d'accroître la connaissance des élus sur les sujets d'environnement, de diversité, d'écoresponsabilité, de qualité de vie au travail, de handicap ;

- le lancement du recrutement de 244 référents regroupant des élus et des salariés au sein des différents services du siège de la Fédération Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest afin de mettre en œuvre la démarche RSM. Par ailleurs, il a été demandé à chacune des 122 caisses de la Fédération de nommer au sein de chaque conseil d'administration un référent formation et un référent de la plateforme Agora^[1]/OBNL. Le rôle de ces référents est de prendre en charge l'animation de temps d'échanges dédiés aux enjeux liés à la formation des élus, à l'animation de la plateforme collaborative Agora en lien avec le développement de partenariats noués auprès des associations ;
- la création de commissions RSM pour soutenir la démarche RSM. Ces commissions agissent pour renforcer le plan d'action RSM et être force de propositions dans les orientations des conseils d'administration des caisses locales. Elles étudient aussi les moyens à développer pour augmenter la participation des sociétaires aux AG des caisses locales pour le bon fonctionnement mutualiste.

Par ailleurs, les équipes RSM partagent ces différentes réalisations lors de réunions périodiques pour identifier les meilleures actions et les proposer aux fédérations grâce à des outils collaboratifs disponibles pour l'ensemble des référents RSM de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DES ÉLUS EN 2021

	2021	2020
Agriculteurs exploitants	673	702
Artisans – commerçants – chefs d'entreprise	1 717	1 781
Cadres professions supérieures	3 762	3 896
Professions intermédiaires	1 626	1 694
Employés	1 423	1 473
Ouvriers	251	282
Retraités	4 729	5 229
Autres personnes sans activité professionnelle	319	360

3.5.2 La dynamique du sociétariat

L'animation de la vie coopérative s'appuie sur la richesse des points de vue et des attentes des sociétaires. La volonté est de renforcer l'attractivité des valeurs mutualistes, notamment auprès des jeunes actifs, et de profiter des assemblées générales des caisses locales, base du modèle démocratique mutualiste, pour favoriser de véritables espaces d'échanges. De plus, le rôle des conseils d'administration est de permettre la validation des choix d'orientations de la caisse locale et d'assurer la représentation de la collectivité des sociétaires.

Les principales actions à mener sont :

- renforcer l'attractivité, notamment auprès des jeunes actifs, des assemblées générales des caisses locales, base du modèle démocratique, et en faire de véritables espaces d'échanges ; conforter le rôle des conseils d'administration dans le choix des orientations de la caisse locale et dans la représentation de la collectivité des sociétaires. À cet effet, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pris un engagement dans le cadre de son statut d'entreprise à mission consistant à conférer plus de place aux jeunes dans les conseils d'administration dès 2022.

Ainsi, en octobre 2021, la Fédération Crédit Mutuel Sud-Est a organisé pendant une semaine des rencontres avec ses sociétaires,

afin de leur présenter d'une part le Crédit Mutuel, son organisation, ses valeurs, la force et les intérêts du sociétaire et d'autre part d'expliquer le fonctionnement de leur caisse. Par ailleurs, une matinée était dédiée à la promotion du sociétariat et de la relation augmentée grâce aux services de la banque à distance ;

- privilégier la diversité, sous tous ses aspects, des sociétaires et de leurs représentants élus dans les conseils d'administration et de surveillance ;
- développer les compétences des élus en proposant des programmes de formations différenciés et personnalisables ;
- encourager l'implication des élus dans les événements de la vie locale, aux côtés du directeur de caisse et des salariés.

Pour dynamiser la vie mutualiste et faciliter les interactions entre sociétaires, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a créé, en 2020, Agora Sociétaires. Agora Sociétaires, réseau social et plateforme d'échanges collaborative, a pour principaux objectifs de :

- promouvoir le modèle de fonctionnement de la banque coopérative auprès des clients par l'engagement des élus, des sociétaires et des salariés ;

[1] Plateforme d'échanges pour les sociétaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

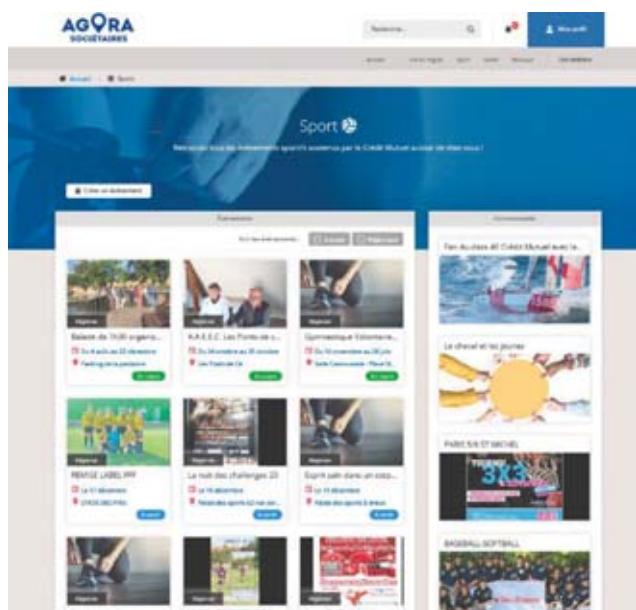
- créer des liens autour de centres d'intérêt communs et permettre aux sociétaires d'être acteurs de leur banque, de soutenir et valoriser les actions locales de leur caisse ;
- d'informer les sociétaires, de partager et de faire vivre les initiatives locales portées par les territoires autour de différentes thématiques : santé, musique, bons plans, etc. ;
- permettre à chaque fédération de créer sa communauté et d'animer un fil d'actualités commenté, relayé, partagé par les sociétaires. De même, les caisses locales peuvent créer leurs propres communautés afin de dynamiser le rôle des sociétaires en les impliquant directement dans ces événements ;
- proposer aux sociétaires de tester des nouvelles offres, de donner leur avis sur des projets et de proposer des idées pour améliorer les offres et les services.

Agora Sociétaires a été déployé en 2021 sur l'ensemble des fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et près de 180 000 utilisateurs ont partagé leurs avis et commentaires sur la plateforme autour d'événements ou de communautés liés à la musique, à la santé, à la vie locale et aux activités sportives. 570 communautés de caisses locales ont déjà été créées par les élus pour promouvoir les actions de leur caisse sur leur territoire, les partenariats noués ainsi que les soutiens aux associations et proposent des échanges directs avec les sociétaires.

S'ajoutent plus de 1 800 événements partagés sur la plateforme Agora Sociétaires et 1 235 communautés supplémentaires ont été créés par des sociétaires et des collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En 2021, Agora Sociétaires a également réuni des sociétaires autour d'ateliers de co-constructions sur des évolutions de produits et services ainsi que de conférences sur la santé.

Afin de parfaire l'expérience utilisateur des élus et sociétaires, la plateforme bénéficie d'améliorations ergonomiques permanentes basées sur les retours des sociétaires telles que la possibilité d'insérer des liens dans les publications, d'afficher le nombre de sociétaires qui suivent une communauté ou de regrouper les notifications.



Cursus de formation et accompagnement des élus

Les membres des conseils d'administration et de surveillance des établissements bancaires sont soumis à des exigences de compétences imposées par la réglementation bancaire européenne. Au-delà de ces exigences, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'assure que les membres des conseils peuvent assumer leur mission dans les meilleures conditions et à ce titre a adopté un plan de développement des compétences des élus mutualistes et des administrateurs structuré autour de trois objectifs.

Le premier objectif est de développer les compétences des élus en proposant des programmes de formations ciblées et personnalisables animés par des élus mutualistes et des salariés. Ces parcours doivent se décliner suivant les différents niveaux de mandats de chaque élu, membres des conseils des structures faitières et des fédérations, présidence de conseils d'administration et/ou de surveillance, élus de caisses locales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ces parcours sont complétés par des thématiques déclinant le plan stratégique *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !*

Le développement des compétences des élus structure le deuxième objectif dont l'ambition est d'encourager les sociétaires à devenir élus, à favoriser la diversité parmi les élus, grâce à de multiples dispositifs pédagogiques et digitaux (formations présentielles, webinaires, microformations lors des conseils, dispositifs d'autoformation en ligne) complétés par des modules certifiants permettant aux élus de valoriser leur engagement mutualiste dans un cadre professionnel. Une attention particulière est portée à l'accompagnement des jeunes élus dans les premières années de leur mandat en leur dédiant un parcours de formation approfondie sur les métiers du groupe. L'enjeu majeur est de réussir l'intégration des jeunes élus dans la vie mutualiste et de les fidéliser dans la durée.

Le troisième objectif concerne la mise à disposition d'outils digitaux afin d'améliorer et faciliter l'expérience de l'élu en formation. Grâce à un système d'information commun à l'ensemble des 13 fédérations, l'élu est accompagné tout au long de son processus de formation : catalogue de formation, inscription en ligne, évaluation de la qualité de la formation, portail d'autoformation, et prochainement signature électronique pour émarger la feuille de présence et le remboursement des notes de frais.

Ces actions s'inscrivent dans un écosystème mutualiste qui vise à construire un plan communautaire mobilisant toutes les parties prenantes de l'écosystème de la formation des élus (correspondants dans chaque caisse, commissions fédérales et interfédérales, animateurs élus et salariés) et mis en œuvre par chaque fédération dans le cadre du principe de subsidiarité.

En 2021, le taux d'élus locaux formés est de 70,84 % avec 32 579 formations réalisées, en progression de 176 % par rapport à 2020. Cette hausse s'explique par l'efficacité de la stratégie multicanale adoptée pour la formation des élus et administrateurs, adossée à un fort taux de satisfaction des participants. Un diplôme d'université en partenariat avec l'Université de Strasbourg a été créé et une première promotion de 69 élus et administrateurs a été lancée en octobre. Ce diplôme vise à faire reconnaître les acquis de leur engagement bénévole dans un conseil d'administration ou de surveillance d'une caisse de Crédit Mutuel, et de valoriser leurs compétences afin d'accompagner leur évolution professionnelle.



Données quantitatives

Code	Libellé indicateur	Données fin 2021	Données fin 2020
GOUV63	Nombre total de sociétaires	5 230 209	5 052 180
GOUV62	Nombre de clients particuliers majeurs et personnes morales	6 609 964	6 505 017
GOUV65	Pourcentage de sociétaires parmi les clients particuliers majeurs et personnes morales	79,13 %	77,66 %

Les conseils – Contrôle démocratique

COMPOSITION

	Femmes	Hommes
Nombre d'élus en caisses locales en 2021 – Distinction Femmes/Hommes	5 661	8 839

	CA	CS
Nombre d'élus en 2021 en caisses locales – Distinction conseil d'administration/conseil de surveillance*	10 242	4 258

* Ne concerne que les fédérations CMCEE, CMDV, CMN, CMSE et CMSMB. Données au 31/12/2021.

L'assemblée générale (AG)

Les assemblées générales des caisses locales sont le fondement de la gouvernance mutualiste, et illustrent la force de ce modèle grâce à ces moments privilégiés d'écoute, d'information et d'expression de la démocratie mutualiste. La crise sanitaire en 2021 a conduit les caisses à adapter la tenue des assemblées générales qui, par nécessité, se sont déroulées majoritairement sous forme de diffusion vidéo sur le site www.creditmutuel.fr. En conséquence, les données chiffrées traditionnelles (sociétaires présents et représentés aux assemblées générales, taux de participation, coût moyen...) n'ont pas fait l'objet d'un suivi en 2021.

Malgré ces contraintes, les assemblées générales ont pu avoir lieu, grâce à la mise en place d'outils technologiques novateurs et d'une organisation entièrement dédiée au bénéfice de l'exercice de la démocratie mutualiste. De manière générale, l'organisation des assemblées générales a été la suivante :

- dans un premier temps, les sociétaires ont été invités à se déplacer dans leur caisse locale pour voter les résolutions de l'assemblée générale ;
- par la suite, l'assemblée générale a été retransmise sous forme de diffusion vidéo sur le site www.creditmutuel.fr.

Au total, 1 243 assemblées générales digitales se sont tenues, visionnées par 25 191 spectateurs, pour un total de 8 790 heures de visionnage.

La répartition des modalités de tenue des AG ⁽¹⁾ est la suivante :

- 7,50 % sous forme de téléconférence ;
- 2,41 % sous forme mixte présentiel/téléconférence ;
- 0,27 % sous forme présentielle ;
- 88,76 % sous forme de *streaming* vidéo.

En prévision de la tenue des AG en 2022, les équipes technologiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont développé des fonctionnalités permettant aux sociétaires d'être informés en amont des conditions d'exercice de leur AG, de disposer de l'ensemble des documents présentés et de voter de façon sécurisée aux résolutions proposées grâce à la disposition de ces éléments sur l'espace personnel de la banque à distance.

[1] Source : formulaire « Bilan post AG » saisi par les caisses locales.

Éducation et formation

DÉVELOPPEMENT DU SOCIÉTARIAT

Lors de l'entrée en relation, la différence mutualiste est-elle présentée aux nouveaux clients ?	Oui pour 905 caisses (71,54 %)
Des documents sont-ils remis ?	Oui pour 592 caisses (46,80 %)
Avez-vous organisé une réunion à l'intention des nouveaux sociétaires ?	Oui pour 36 caisses (2,85 %)
Leur avez-vous dit qu'ils seront invités à l'AG ?	Oui pour 275 caisses (21,74%)

FORMATION DES ÉLUS

Comptes rendus des formations faits en réunion de conseil	Oui pour 1077 caisses (85,14 %)
Formations ayant répondu aux attentes	Oui pour 1159 caisses (91,62 %)
Des suggestions de nouveaux thèmes de formation sont-elles transmises au président de la Commission des élus ?	Oui pour 350 caisses (27,67 %)

Intercoopération

VIE ASSOCIATIVE

Associations clientes des caisses de Crédit Mutuel	Actions auprès des associations : nombre de caisses allouant un budget
226 588	1 110 caisses (88,24 % des répondants)

AUTRES INDICATEURS DE GOUVERNANCE

Indicateur	Code Indicateur	Unité	Valeur 2021	Valeur 2020
Nombre de nouveaux administrateurs – caisses locales	GOUV14	Nb	636	872
Nombre de nouveaux administrateurs – femmes – caisses locales	GOUV15	Nb	322	414
Nombre total d'heures de formation dispensées aux administrateurs de caisses locales	GOUV56	Nb	29 319	10 510



3.6 AMBITION SOCIÉTALE

3.6.1 Politique d'achats ESG

L'acquisition de biens et/ou services constitue un acte de gestion et participe à la déclinaison opérationnelle de la stratégie. La politique d'achats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, déployée auprès de toutes les entités, intègre des critères économiques de qualité, de respect d'exigences techniques ainsi que les facteurs ESG.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale favorise les relations avec les fournisseurs et/ou prestataires incluant dans les contrats des clauses spécifiques liées au respect des textes de référence sur les droits de l'homme, mais également sur la mise en œuvre des principes relatifs à la corruption sous toutes ses formes. Il favorise des relations pérennes et de proximité.

3.6.2 Relations responsables

Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce cette initiative en proposant à la signature de l'ensemble de ses fournisseurs une charte des achats durables et responsables reprenant les engagements internes de la politique d'achats pour assurer des relations commerciales pérennes avec des partenaires engagés dans une démarche de respect des enjeux de développement durable.

Au travers de la signature de cette charte, le fournisseur s'engage à respecter, dans le cadre des activités avec les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et de l'environnement et les droits des salariés. Il s'engage à respecter les législations applicables à la protection des données personnelles et à mettre en œuvre toutes les

mesures nécessaires à la sécurité et à la confidentialité des informations transmises par les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le fournisseur s'engage à disposer de procédures internes destinées à assurer la conformité de son activité au regard des lois et réglementations relatives à la lutte contre la corruption. Par ailleurs, les fournisseurs ont la capacité de signaler les manquements au Crédit Mutuel Alliance Fédérale en utilisant l'adresse mail dédiée.

En 2021, 3 882 chartes ont été signées par des fournisseurs de CCS [fournisseurs dont le chiffre d'affaires est supérieur à 5 000 euros] et près de 210 par des fournisseurs d'Euro-Information [SOT100] [fournisseurs dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 million d'euros].

3.6.3 Développement du territoire

Le groupe, employeur de premier plan et fortement implanté en région grâce à la stabilité de son réseau, fonde sa stratégie sur une volonté d'investissement à long terme pour développer l'écosystème économique et social de chaque région. Il poursuit en direct ou en partenariat la distribution d'offres de microcrédits personnels et professionnels pour favoriser le développement d'activités en région.

Soutenir la distribution des offres de microcrédit personnel et professionnel

Crédit Mutuel Alliance Fédérale permet à des clients en situation de fragilité de bénéficier d'un soutien financier en développant des partenariats avec plusieurs associations comme l'ADIE, Initiative France, France Active pour favoriser l'octroi de microcrédits. Les objectifs liés à la distribution de microcrédits sont de créer et consolider des emplois pour ceux qui en sont exclus (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, personnes handicapées...).

Favoriser le maintien ou le retour à l'emploi

Permettre le maintien ou le retour à l'emploi est un des axes privilégiés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour accompagner les personnes en situation de fragilité. À ce jour plus de 200 conventions régionales ont été signées sur l'ensemble du territoire avec des réseaux associatifs d'aide à l'insertion sociale dont CCAS, Secours Catholique, UDAF, Secours Populaire, Restaurants du Cœur, Conseils départementaux pour accompagner nos clients et recevoir les conseils adaptés à chaque situation.

Cet engagement pour faciliter l'accès à l'emploi en région se matérialise par la signature de nouveaux partenariats à l'échelle nationale et/ou locale afin de compléter les dispositifs déjà en place au sein des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. À titre d'exemple, dans le cadre du partenariat signé avec le Secours Catholique, 85 dossiers ont été signés en 2021 pour un montant de 280 177 euros au sein de la Fédération Crédit Mutuel Midi-Atlantique. Ces crédits ont pour objet l'insertion professionnelle (permis de conduire, achat de moyens de locomotion pour se rendre sur le lieu de travail) et favorisent le retour à l'emploi.

Par ailleurs, la Fédération Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre-Ouest, à travers sa structure « Crédit Mutuel Solidaire » accompagne les professionnels porteurs de projets qui créent ou maintiennent l'emploi grâce à l'octroi de microcrédits sous forme de prêts d'honneur. En 2021, 28 dossiers ont été accordés pour un montant de 350 000 euros et 118 emplois ont été créés.

De plus, le Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre-Ouest avait été labellisé « Entreprise accueillante » en 2020 pour récompenser sa contribution à favoriser la diversité dans les entreprises et à renforcer la lutte contre les formes de discrimination dans l'accès à l'emploi. En 2021, la fédération a poursuivi le développement d'actions sur le territoire à travers l'accueil de plus de 150 stagiaires écoles.

3.6.4 Valoriser les initiatives locales

Fort de son modèle coopératif et mutualiste, le groupe accompagne notamment les associations clientes sociétaires en développant des partenariats financiers ou matériels impliquant des élus et des collaborateurs. Il participe également à des opérations de mécénat et *sponsoring* en faveur de projets liés à l'éducation, le sport, la musique, la culture et la réinsertion professionnelle. Ces actions sont portées par les caisses locales de Crédit Mutuel, les agences du CIC et l'ensemble des filiales. Le budget global dédié aux mécénats et *sponsoring* est de 42,3 millions d'euros pour l'exercice 2021 (SOT 52) et de 29 millions pour les 13 fédérations du Crédit Mutuel.

Le groupe a la volonté d'accompagner les associations d'intérêt général dans leur développement et leur mission d'intérêt général. La nouvelle offre Pay Asso déployée en 2019 donne la possibilité aux associations de proximité de proposer aux adhérents de régler leur cotisation par carte bancaire bien qu'elles ne disposent pas de site internet. Comme en 2020, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a maintenu en 2021 sa décision de rendre le service Pay Asso gratuit pour toutes les associations jusqu'à la fin de l'exercice afin de venir en aide aux associations affectées par la crise sanitaire. Dans cette période de renouvellement des adhésions, le service Pay Asso permet également aux associations de maintenir un contact étroit avec leurs membres.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose aussi l'application mobile Lyf Pro, solution de paiement, de collecte de dons dématérialisée et sécurisée par mobile, qui permet également aux associations de créer et développer leur relation avec leurs donateurs, en utilisant le mobile comme nouveau canal de communication, de simplifier l'organisation et la gestion de leurs événements grâce à une solution allant de la vente de billets à l'encaissement et au paiement.

Zoom sur certains partenariats des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

La Fédération de Crédit Mutuel Normandie (CMN)

La Fédération Crédit Mutuel de Normandie, grâce à son association Créavenir, a accompagné l'association Matulu avec la remise d'un prix d'une valeur de 5 000 euros pour l'aménagement d'un camion livre permettant aux habitants des quartiers défavorisés de Caen un accès facilité à la lecture. Par cette action, la Fédération CMN contribue aux actions de cette association qui lutte contre l'illettrisme, les exclusions et favorise la création de lien entre les adultes et les enfants par le biais de la lecture.

La Fédération CMN a également participé à l'action « OuiLive » réunissant les collaborateurs autour d'une action commune : la marche. À travers l'application « OuiLive », préalablement téléchargée sur leur téléphone portable, les collaborateurs ont pu comptabiliser plusieurs kilomètres de marche sur une durée de deux mois. L'équipe gagnante a versé un don de 3 000 euros à l'association « Manger la vie » qui vise à soutenir la recherche sur le gène USP7-Syndrome HAO-FOUNTAIN.

À ce dispositif peuvent s'ajouter également les commissions de solidarité mises en place par les conseils d'administration des caisses locales pour accompagner des clients sociétaires en difficulté. Le Crédit Mutuel Normandie, à travers son association Créavenir créée en 1996, a attribué en 2021 dix prêts d'honneur aux sociétaires en difficulté pour un montant total de 29 000 euros. L'objectif de l'association est d'apporter un soutien financier aux sociétaires victimes d'accidents de la vie comme le chômage ou la maladie.

La Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre-Ouest (CMLACO)

La Fédération CMLACO a organisé une collecte de vêtements au profit de l'association La Cravate solidaire Nantes qui œuvre pour l'accès à l'emploi en luttant contre les discriminations, notamment celles liées à l'apparence. Cette démarche a permis de contribuer à offrir des tenues adaptées pour les entretiens d'embauche. L'opération a permis de récolter 521 kilogrammes de vêtements et accessoires.

La Fédération du Crédit Mutuel Anjou (CMA)

La Fédération CMA a signé un partenariat avec l'association AITA dont la mission est de favoriser l'accès à l'emploi par la mobilité. Elle assure l'accueil, le suivi et l'accompagnement des personnes privées d'emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. L'association met en place un système de location de véhicules à tarif solidaire pour permettre aux personnes en difficulté de se rendre sur leur lieu de travail. La Fédération CMA a apporté son soutien à l'association en versant une subvention de 5 000 euros.

La Fédération CMA a également accompagné l'association Siel Bleu à travers un partenariat portant sur un projet de restauration de bateau à visée thérapeutique. L'objectif est d'aider les personnes avec un handicap et/ou en situation de précarité à se reconstruire par l'intermédiaire de ce projet. Le bateau, une fois rénové, permettra de faire naviguer des personnes qui n'ont jamais eu accès à ce type de loisirs. La Fédération CMA a contribué à la réalisation de ce projet en versant une subvention de 3 000 euros à l'association.

Cofidis

Dans la continuité de sa démarche *#like* pour lutter contre l'exclusion, Cofidis France a choisi de soutenir l'association le Coaching suspendu qui favorise le retour à l'emploi des femmes touchées par le cancer. À travers un *coaching* professionnel de qualité et solidaire, les femmes sont accompagnées dans leur retour à l'emploi après de longs mois d'absence. Les collaborateurs de Cofidis France, Monabanq, Créatis et Synergie se sont mobilisés pour une marche à l'occasion d'Octobre Rose permettant de verser une subvention à l'association correspondant à la prise en charge de six *coachings*.

Les Assurances du Crédit Mutuel (ACM)

En 2021, les Assurances du Crédit Mutuel ont noué des partenariats avec des acteurs innovants en France afin que les assurés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale puissent bénéficier des dernières technologies médicales. Des solutions sont mises à disposition gratuitement telles que NeuroCoach pour dépister les facteurs de risque d'AVC et Visible Patient, un outil de modélisation 3D des organes pour améliorer les procédures chirurgicales. De plus, afin que la santé soit accessible sur tous les territoires, des téléconsultations médicales avec MédecinDirect et des téléconsultations psychologiques avec PSYA sont proposées.

3.6.5 Des initiatives créées pour développer l'entrepreneuriat sur tous les territoires et soutenir l'innovation

Au service de l'économie réelle et des territoires, les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC s'engagent à faciliter le développement des sociétés innovantes et des start-up. Ainsi, la Fédération du Crédit Mutuel Sud-Est reste le partenaire fondateur et exclusif pour le secteur banque et assurance d'H7, principal lieu de vie à Lyon des *start-up* et de l'innovation. H7 a pour mission d'accompagner et d'accélérer les *start-up*, et d'être un lieu fédérateur ouvert à tous les entrepreneurs. Pour renforcer ce dispositif, dès 2019, une filière spécifique dédiée aux *start-up* et entreprises innovantes a été mise en place avec des chargés d'affaires formés à l'accompagnement de l'innovation et de la croissance au sein des réseaux bancaires du Crédit Mutuel et du CIC incluant des offres et des mesures spécifiques.

Au niveau national, 57 chargés d'affaires dédiés travaillent quotidiennement pour faciliter le développement des clients et sociétaires porteurs de projets en lien avec les acteurs de l'écosystème de l'innovation dans un esprit de synergie. En 2021, la filière innovation a accompagné 2 500 *start-up* innovantes représentant une évolution de 25 % par rapport à 2020. Deux dispositifs de communication spécifiques au CIC et au Crédit Mutuel ont été déployés : « *Start innovation CIC* » et « Semeur d'innovation » pour le Crédit Mutuel.

En 2021, Crédit Mutuel a lancé la 1^{re} édition du concours 4S Semeur d'innovation, qui illustre la volonté du groupe de s'engager sur des projets innovants. Six fédérations ont participé à cet appel à projet auprès de tous les particuliers, entrepreneurs ou responsables associatifs désireux de participer à ce projet et une dotation globale de 96 000 euros a été versée aux 24 lauréats. Les participants étaient invités à présenter un projet relevant des trois thématiques suivantes : l'environnement, la solidarité et le territoire. Le CIC a également déployé la 2^e édition nationale des *Start Innovation Business Awards* qui s'adresse uniquement aux *start-up* et constitue un véritable accélérateur de *business* pour ces entreprises. Cet appel à projets représente 200 000 euros de dotations globales, 18 lauréats régionaux et trois gagnants nationaux pour l'année 2021. Par ailleurs, un partenariat a été signé avec ABF Décisions pour inciter les entreprises à se relocaliser en France.

DONNÉES QUANTITATIVES

Volet	Indicateur	Code Indicateur	Unité	Valeur 2021	Valeur 2020
Sociétal	Encours ISR	SOT28	Mds€	16,7 ⁽¹⁾	5
	Encours total géré par la société de gestion	SOT28BASE	Mds€	74,3	70,1
	Encours de l'épargne salariale solidaire	SOT37	M€	1 427	1 065
	Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprise...)	SOT40	Nb	428 926	420 675
	Budget total dédié au mécénat et au sponsoring	SOT52	€	42 342 559 ⁽²⁾	37 899 197 ⁽²⁾
	Nombre de dossiers traités – ADIE	SOT16	Nb	3 854	3 009
	Montant des lignes de crédit mises à disposition – ADIE	SOT17	M€	11,3	9,4
	Nombre de nouveaux microcrédits financés – France Active	SOT19A	Nb	1 348	Valeur publiée dans le rapport CNCM
	Montants garantis – France Active	SOT20A	M€	33,39	Valeur publiée dans le rapport CNCM
	Nombre de prêts complémentaires accordés – Initiative France	SOT22	Nb	Valeur publiée dans le rapport CNCM	
Montant des prêts bancaires complémentaires accordés – Initiative France	SOT23	M€	Valeur publiée dans le rapport CNCM		

(1) Crédit Mutuel Asset Management a poursuivi en 2021 des travaux pour réviser sa gamme Finance Responsable afin d'accroître la visibilité de son offre, tant pour la gestion en intégration ESG (Environnement, Social, Gouvernance) que la gestion ISR (Investissement Socialement Responsable). Cette classification inclut les fonds labellisés en matière de finance responsable (ISR, Greenfin, CIES et Finansol). Cette donnée intègre les données de BLI.

(2) Périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale et du CIC.

Code	Libellé indicateur	Données fin 2021	Données fin 2020
SOT01	Nombre de points de vente de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	4 205 ⁽¹⁾	4 313 ⁽¹⁾
SOT27	Nombre de crédits de proximité (3 000 €) accordés	1 138 013 ⁽²⁾	1 553 281 ⁽²⁾
SOT26	Montant des crédits de proximité (3 000 €) accordés	991 805 056 € ⁽²⁾	853 179 895 € ⁽²⁾
SOT33	Encours hors capitalisation des livrets d'épargne pour les autres	205 238 847 €	167 344 478 €
SOT35	Montant reversé aux associations venant des produits solidaires	469 827 €	364 043 €
SOT37	Encours de l'épargne salariale solidaire	1 427 313 070 €	1 065 661 226,25 €
SOT13	Montant des micros crédits accordés	369 617 €	366 965 €
SOT63	Éco-prêt - nombre de prêts accordés dans l'année	14 324	9 784
SOT65	Montant total des prêts à taux zéro sur l'année	182 138 956 €	123 817 992 €
SOT68	Montant des prêts dans les énergies renouvelables accordés aux professionnels et agriculteurs	149 100 000 €	151 400 000 €
SOT83	Encours crédit à la clientèle	448 825 000 000 €	419 413 000 000 €
SOT84	Crédit à l'habitat	227 097 000 000 €	208 265 000 000 €
SOT85	Crédit à la consommation	44 184 000 000 €	41 542 000 000 €
SOT52	Budget global dédié au mécénat et au <i>sponsoring</i>	42 342 559 ⁽³⁾	37 899 197 € ⁽³⁾

(1) Périmètre : Fédérations + CIC.

(2) Périmètre : Crédit Mutuel Alliance Fédérale + Cofidis France + TARGOBANK Allemagne.

(3) Périmètre : Crédit Mutuel Alliance Fédérale + CIC.



3.7 AMBITION SOCIALE

Les informations et éléments chiffrés portent sur les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France.

3.7.1 Diversité et égalité des chances

Diversité et égalité des chances

La promotion de la diversité, l'égalité des chances et l'inclusion sont au cœur des engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Signataire du PAQTE (Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises) depuis 2018, Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce son engagement en faveur des quartiers et des territoires.

Le PAQTE est un programme triennal qui s'articule notamment autour des axes d'engagements suivants :

1. « Sensibiliser » : donner aux jeunes une meilleure compréhension du monde de l'entreprise, de l'entrepreneuriat, des secteurs d'activité et des métiers, avec des accès renforcés aux stages. C'est ainsi que des collégiens accueillis en stage de 3^e dans plusieurs des structures de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont issus des collèges REP et REP+.

Pour être au plus près des acteurs de terrain et permettre de relancer l'ascenseur social pour les jeunes, des partenariats avec des associations comme Nos Quartiers ont du Talent, l'Institut Télémaque, Sport dans la Ville, Tous en Stage sont signés avec les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale permettant à des élèves ou des étudiants d'être parrainés de façon durable par un tuteur d'entreprise.

2. « Former » : faciliter l'accès à l'alternance pour permettre l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers prioritaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un acteur engagé en faveur de l'alternance et des stages et mène une politique d'ouverture active.

Dans le cadre du plan stratégique *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !*, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est engagé à accroître de 40 % le recrutement d'alternants passant de 900 à 1 300 par an, avec une proposition de contrat à durée indéterminée à l'issue pour 80 % d'entre eux. Par ailleurs, une attention particulière est portée aux jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville et des communes de moins de 5 000 habitants, en leur réservant 25 % des postes de stagiaires et d'alternants. En 2021, ce sont ainsi plus de 1 500 recrutements d'alternants réalisés au niveau national dont un peu plus de 38 % issus des quartiers prioritaires ou des communes rurales. En outre pour accompagner son engagement en faveur de l'alternance, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a créé un centre de formation des apprentis.

3. « Recruter » : promouvoir la promotion du recrutement sans discrimination. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a sensibilisé à la non-discrimination l'ensemble de ses collaborateurs *via* une vidéo dans laquelle sont réaffirmées les valeurs du groupe. Par ailleurs, une formation « Recruter sans discriminer » destinée aux recruteurs est disponible dans le catalogue de formation. Pour diversifier les

possibilités de recrutements de nouveaux collaborateurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale bénéficie de l'expertise de Pôle Emploi dans le cadre d'un partenariat national signé en 2019. Ce partenariat très opérationnel a permis d'instaurer une relation de proximité entre les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et les directions régionales ou territoriales de Pôle Emploi.

Les équipes ressources humaines ont ainsi pu participer à des salons en ligne organisés avec Pôle Emploi en l'Île-de-France, à Strasbourg, Nantes ou Marseille. Crédit Mutuel Alliance Fédérale est également engagé auprès du Collectif d'entreprises pour une économie plus inclusive créé en décembre 2018. Des actions en faveur de l'inclusion des jeunes sont menées sur dix territoires : la Seine-Saint-Denis, Strasbourg, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, Lille, Toulouse, Nantes et Grenoble. Sur chacun de ces territoires, des représentants de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont présents pour participer activement à un certain nombre d'initiatives, comme par exemple le « Forum pour l'Avenir » qui s'est tenu dans les locaux du CIC Est en novembre 2021 pour aider les jeunes à construire leur avenir. Cette journée portes ouvertes représente une opportunité pour les jeunes de rencontrer les ressources humaines des entreprises du collectif et de s'entraîner aux entretiens de recrutement.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a lancé une démarche de cooptation qui s'appuie sur la plateforme Keycoopt. Elle permet aux collaborateurs de recommander des personnes qu'elles connaissent et de bénéficier d'un suivi de ces recommandations. Les premiers retours d'expérience ont démontré toute la pertinence de cette démarche avec des résultats très positifs, tout en développant l'engagement des collaborateurs.

Depuis 2019, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a renforcé son engagement en faveur de la diversité par la nomination d'un responsable diversité et inclusion qui a en charge l'animation du réseau de correspondants mis en place dans chaque équipe RH. Ces correspondants sont des relais au plus près des territoires des actions déployées en faveur de la diversité et de l'inclusion.

Concernant l'égalité de traitement, des mesures sont prises en faveur de l'égalité femmes/hommes. La féminisation des postes d'encadrement est un objectif majeur du groupe qui se matérialise par un des indicateurs humain et mutualiste du plan stratégique *révisé ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !* L'ambition est d'atteindre l'égalité femmes/hommes d'ici 2023 dans les postes d'encadrement (emploi de cadres incluant notamment les postes de directeurs/directrices de caisses du réseau Crédit Mutuel et/ou d'agences du réseau CIC) et de gouvernance (membres des comités de direction des entités du groupe relevant du socle social commun).

De plus, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes est une des causes portées par le Gouvernement, qui a décidé de mettre en place une obligation de résultat. Depuis l'année 2020, les entreprises de 50 salariés ou plus doivent mesurer et publier leur situation au regard d'une série d'indicateurs dont il ressort une note globale appréciée sur 100 points ; en deçà du seuil de 75 points, elles ont l'obligation de mettre en œuvre des mesures correctives. Pour la deuxième année consécutive, près des trois quarts des entreprises du groupe affichent un score supérieur à 85 points. À titre d'exemple, Crédit Mutuel Épargne Salariale et Cofidis ont atteint les scores respectifs de 99 et 94 points sur 100. En 2021, plus de la moitié des entreprises ont vu leur note globale progresser.

Handicap

En juin 2016, une charte sur le handicap a été signée. Elle se matérialise par des actions de mobilisation régulière afin de faciliter le recrutement et l'intégration des travailleurs handicapés et de s'assurer qu'ils bénéficient des mêmes conditions que tout autre salarié.

Par la suite, un référent handicap national au sein de la direction des ressources humaines de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été nommé. Il a en charge l'orientation, l'information et l'accompagnement des collaborateurs en situation de handicap ainsi que des actions de sensibilisation sur ce thème.

En décembre 2021, la direction du groupe et les organisations syndicales ont signé un accord en faveur des salariés en situation de handicap et des salariés proches aidants. Cet accord réaffirme la volonté partagée de s'inscrire dans une dynamique positive et ambitieuse en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et des salariés proches aidants.

Une communauté des référents handicap de proximité réunissant les référents de chaque entreprise de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été mise en place. Les référents handicap de proximité ont tous suivi une formation intitulée : « Être référent handicap au Crédit Mutuel Alliance Fédérale ». Les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont, en 2021, également participé aux deux salons en ligne organisés par Hello Handicap.

À l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées 2021, plusieurs événements ont été réalisés dans les différentes entités afin de sensibiliser les collaborateurs au handicap invisible lors d'ateliers en ligne, d'animations sur le terrain, et des mesures spécifiques permettant aux collaborateurs d'échanger et de s'informer en toute confidentialité. Plus de 20 entités du groupe ont participé à l'opération Duoday qui confère une opportunité de rencontres entre personnes en situation de handicap éloignées de l'emploi. Ces rencontres constituent des occasions de découverte d'un métier, de sensibilisation au handicap et de repérage des compétences.

Cofidis Group a également participé à la 9^e édition Handi Haut'lympics qui permettait de réunir six collaborateurs et trois personnes en situation de handicap dans le but de relever le défi d'épreuves sportives et collectives adaptées à tous. L'équipe Cofidis Group a remporté la 6^e place sur 12 équipes. La Fédération Crédit Mutuel Sud-Est a réalisé une campagne de sensibilisation Ensemble contre l'Handi'férence, visant à expliquer aux collaborateurs les modalités et l'intérêt de se déclarer en situation de handicap contribuant ainsi à proscrire les clichés sur le handicap. Au niveau du groupe, une campagne de sensibilisation sur la base d'articles et de vidéos a été faite sur le handicap sur l'espace de communication interne.

3.7.2 Accompagner les carrières et les mobilités

Accord sur la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) du 30 juin 2020

La finalité de la GEPP est d'anticiper les évolutions prévisibles des emplois et des métiers, des compétences et des qualifications, liées aux mutations économiques, démographiques et technologiques prévisibles, au regard de la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Afin de renforcer son dynamisme et son attractivité, il est indispensable que les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'adaptent en permanence aux évolutions des marchés et des attentes des clients sociétaires. Ainsi, une démarche de GEPP constructive représente une réelle opportunité pour accompagner l'ensemble des salariés dans leur évolution professionnelle tout en accompagnant la démarche de transformation des métiers de la banque et de ses filiales.

Le dernier accord de Crédit Mutuel Alliance Fédérale signé unanimement en juin 2020 par les organisations syndicales s'inscrit dans cet objectif. Cet accord s'articule principalement autour des thèmes suivants :

- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- la formation professionnelle et l'accompagnement des parcours professionnels ;
- les conditions de mobilité interne à l'entreprise ;
- la prise en compte de la diversité dans la gestion de l'emploi ;

- le déroulement de carrière des salariés titulaires de mandats désignatifs ou électifs ;
- le mécénat de compétences pour les salariés en fin de carrière.

L'ensemble de ces dispositifs visent à garantir des projets d'évolution professionnelle à l'ensemble des salariés. Cette stratégie de développement des compétences des collaborateurs a permis aux filiales les plus importantes d'être unanimement reconnues comme Meilleurs employeurs 2022.



Crédit Mutuel Alliance Fédérale investit massivement dans la formation de ses collaborateurs afin de développer leurs compétences et leur permettre d'évoluer vers d'autres métiers. Même dans un contexte aussi perturbé que l'année 2021, 5,60 % de la masse salariale ^[1] a été consacrée à la formation des collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance

[1] Périmètre ressources humaines comprenant les fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les banques du CIC et les filiales du socle social.

Fédérale. Pour répondre aux besoins de formations pendant les périodes de confinement, 250 modules ont été transformés en formation à distance. Cet investissement pédagogique a permis d'accompagner les évolutions professionnelles et d'assurer toutes les formations stratégiques et réglementaires indispensables à l'exercice des métiers. En 2021, afin de répondre aux contraintes sanitaires, 81 % des 253 000 jours de formation^[1] ont été réalisés sur ce format.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'une structure entièrement dédiée à la formation des collaborateurs. Les parcours métiers sont construits en s'appuyant systématiquement sur une démarche pédagogique progressive, pour accompagner au plus près les collaborateurs. Ces parcours centrés sur la relation client intègrent toutes les compétences techniques et commerciales requises pour exercer les métiers de la banque et de l'assurance. Ils alternent des mises en situation, des périodes d'expérimentation et de consolidation. Ils sont amenés à évoluer sur le contenu et la durée. Chaque année, plus de 5 000 collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont en formation sur un parcours, adapté à l'exercice de leur futur métier et gage d'une évolution de carrière régulière au sein de l'entreprise. De plus, l'ensemble des collaborateurs du groupe ont accès à la plateforme de formation à distance qui propose des modules diversifiés. Un catalogue est disponible sur l'intranet.

Par ailleurs, de nombreux directeurs et directrices de caisses de Crédit Mutuel et d'agences du CIC ont suivi le parcours de l'École des directrices et directeurs, réalisé sur une période de quatre à cinq mois sachant que les candidats et candidates au poste de

directeurs/directrices sont déchargés de toute activité en dehors de l'apprentissage lui-même. À l'aide de ce parcours, plus de 1 200 collaborateurs ont été formés au métier de directeur/directrice de caisse ou d'agence.

L'objectif du plan stratégique révisé *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !* du groupe est d'accompagner 100 % des collaborateurs à la transformation digitale à horizon 2023. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a créé depuis 2019 le passeport digital pour permettre à chacun de se positionner sur son niveau de maîtrise bureautique et digitale. Les évaluations portent sur la connaissance de l'environnement digital, le traitement des données et informations, la protection dans un environnement digital, les moyens de communication et de collaboration [réseaux sociaux, conférence en ligne, discussion en ligne, etc.]. Il s'agit pour les collaborateurs, à partir du diagnostic réalisé à l'aide d'un questionnaire et de mise en situation, d'acquérir de nouvelles capacités et de progresser à leur rythme. Ce passeport intègre une certification qui valide un niveau de connaissances. Cette certification permet aux collaborateurs de valoriser leurs compétences, et aux équipes de Cap Compétences de définir les mesures adéquates pour améliorer la maîtrise du sujet.

Par ailleurs, un visa relationnel permet aux collaborateurs des réseaux de situer leur niveau de maîtrise des outils comme la signature électronique, l'analyseur d'e-mails, les assistants virtuels, la banque à distance et le rendez-vous vidéo. Fin décembre, 85 % des personnes inscrites ont bénéficié de l'accompagnement à la transformation digitale, grâce aux dispositifs de passeport digital et de visa relationnel.

3.7.3 Favoriser la qualité de vie au travail (QVT)

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est engagé dans une démarche de QVT encouragée par ses valeurs mutualistes. Concilier à la fois l'amélioration des conditions de travail pour les collaborateurs et la performance globale dans un environnement en pleine mutation reste une priorité. Cet engagement se concentre sur plusieurs conditions de travail : contenu du travail, opportunités de développement professionnel, qualité du management, satisfaction des clients sociétaires et bon fonctionnement de l'entreprise. Afin d'installer de telles conditions dans la durée, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a intégré ces sujets dans l'agenda du plan stratégique *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !* et dans les projets techniques, sociaux et organisationnels de l'entreprise.

Dans un environnement qui se complexifie et dans un contexte de crise sanitaire, la prise en compte de la Qualité de Vie au Travail devient de plus en plus essentielle. À ce titre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a souhaité dès le mois de mai 2020 engager de nouvelles négociations autour de la Qualité de Vie au Travail, incluant la mise en place du travail à distance. En effet, la direction de Crédit Mutuel Alliance Fédérale considère que le recours au travail à distance est un facteur de la Qualité de Vie au Travail des salariés car il peut notamment permettre de réduire les nuisances liées à l'usage des transports pour se rendre au travail, de mieux concilier la vie professionnelle avec la vie personnelle ou encore d'acquérir plus d'autonomie dans le travail.

La direction a alors proposé aux organisations syndicales de négocier un accord-cadre constituant un socle commun de mesures applicables à l'ensemble des entités qui relèvent de la convention de groupe lesquelles doivent ensuite le décliner au sein de leur organisation dans une logique de proximité et de responsabilité. L'accord-cadre portant sur la Qualité de Vie au Travail ainsi que sur le travail à distance a été

signé à la majorité des organisations syndicales en date du 28 octobre 2020. Cet accord-cadre prévoit un socle de mesures qui peut être complété par des engagements spécifiques dans chacune des entités du groupe. Le socle de mesures communes de l'accord-cadre QVT est le suivant :

- optimiser l'organisation du travail au quotidien : l'analyse régulière des tâches, l'instauration d'échanges privilégiés avec les managers au sujet de la Qualité de Vie au Travail et plus spécifiquement, l'inclusion de la charge de travail comme thème spécifique de l'entretien professionnel ;
- favoriser la santé au travail : la mise en place d'une plateforme santé afin de simplifier et d'élargir les services existants, l'amélioration de l'aménagement des locaux et des postes de travail, la lutte contre les risques psychosociaux et la prévention de la dépression ou encore l'encouragement de la pratique du sport en entreprise ;
- améliorer la mobilité des salariés entre leur domicile et leur travail : adoption d'un forfait Mobilités durables de 400 euros pour l'ensemble des salariés qui privilégie les modes de déplacement « doux ». Cette mesure s'inscrit dans la démarche écoresponsable de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- encourager le développement d'un modèle de management « responsable », inciter les collaborateurs à être participatifs notamment *via* le réseau social d'entreprise et les enquêtes engagements et favoriser l'engagement des salariés dans les activités solidaires ;
- faciliter l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle : promotion du droit à la déconnexion, développement des services collaborateurs et facilitateurs.

[1] Périmètre ressources humaines comprenant les entités du socle social commun.

En plus des mesures communes, des actions concrètes sont également menées au sein des différentes entités du groupe afin d'améliorer la qualité de vie au travail des collaborateurs. À titre d'exemple, la Fédération de Crédit Mutuel Normandie a initié plusieurs démarches telles que le yoga des yeux, la marche à pied et un vendredi comme à la maison qui permettent aux collaborateurs de partager des moments de détente.

Le travail à distance

Outre les mesures décrites précédemment, l'accord-cadre prévoit la mise en place du travail à distance régulier et volontaire selon deux formules possibles : un rythme de 22 jours maximum de travail à distance par an et/ou un rythme d'un jour minimum de travail à

distance par semaine. Ce dispositif permet à un collaborateur volontaire de travailler à distance soit depuis son domicile, soit depuis un autre site des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale plus proche de son domicile.

De nombreux outils sont mis à disposition des collaborateurs et de leurs managers pour les accompagner dans ce nouveau mode de travail. Plusieurs modalités de mise en place ont été laissées à la négociation des entités, notamment, les postes éligibles au travail à distance, la ou les formules de travail à distance applicables et les moyens fournis aux salariés.

Les négociations au sein des entités ont démarré dès la signature de l'accord-cadre et ont toutes abouti à la signature d'accords ou de chartes de déclinaison au sein des entités.

3.7.4 Promotion de la dynamique du dialogue social

L'organisation du dialogue social, la négociation collective, les procédures d'information et de consultation du personnel répondent à la volonté de travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise et de poser les questions prioritaires du groupe sur les sujets stratégiques.

Cette volonté est réaffirmée dans notre plan stratégique révisé lequel intègre clairement la nécessité d'un dialogue social de qualité et de proximité au service de nos ambitions. Les évolutions technologiques des métiers passent par un dialogue social de qualité. Un certain nombre de sujets donnent lieu à des accords-cadres au niveau du groupe, mais l'essentiel du dialogue se fait en proximité, dans une logique de responsabilité, au plus près du terrain. Les représentants des salariés sont étroitement associés aux décisions.

Au sein des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le dialogue social de proximité se construit principalement avec les instances et interlocuteurs suivants :

- le Comité Social et Économique (CSE) et ses éventuelles commissions dont la CSSCT dédiée aux questions relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail. Les attributions principales du CSE sont :
 - d'assurer l'expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production,
 - de promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise,
 - de présenter à l'employeur les réclamations individuelles et collectives, relatives aux salaires, à l'application du Code du travail et aux autres dispositions légales concernant notamment la protection sociale, ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise.

À ce titre le CSE est informé et consulté sur les thèmes suivants :

- les orientations stratégiques de l'entreprise,

- la situation économique et financière de l'entreprise,
- la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi, et
- ponctuellement sur les thèmes relevant de sa compétence comme les projets de réorganisation, l'introduction de nouvelles technologies, le règlement intérieur, les horaires collectifs de travail ;
- les représentants de proximité mis en place dans certaines entités à implantation géographique dispersée ou multisites pour conserver la proximité avec le terrain. Ils viennent en appui du CSE. Ils peuvent notamment relayer les préoccupations locales des salariés et contribuer à la résolution des problèmes locaux ;
- les délégués syndicaux, qui sont les interlocuteurs privilégiés de l'employeur pour négocier des accords d'entreprise.

Au-delà de l'ensemble de ces instances, des délégués syndicaux sont également désignés sur le périmètre des entités qui relèvent de la convention de groupe. Il s'agit des délégués syndicaux groupe (DSG). Ces DSG ont compétence pour négocier les accords de groupe dans le périmètre convention de groupe. Leur rôle est précisé dans l'accord de groupe sur le droit syndical du 5 décembre 2018.

En 2021, de nombreux accords ont été signés avec les DSG, preuve de la dynamique du dialogue social au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Parmi ces accords, on peut retenir notamment les accords suivants :

- accord de groupe relatif à l'intéressement ;
- accord de groupe relatif à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise ;
- accord de groupe en faveur des salariés en situation de handicap et des salariés proches aidants ;
- avenant à l'accord-cadre portant sur la qualité de vie au travail ainsi que sur le télétravail ;
- avenant à l'accord sur le don de jours au sein du groupe ;
- accord portant sur le versement d'une prime exceptionnelle pour soutenir le pouvoir d'achat en 2021.

3.7.5 Emploi

Effectif total

Crédit Mutuel Alliance Fédérale emploie 72 805^[1] salariés à fin 2021 dont près de 58 000 travaillent en France.

Embauches

Les nouvelles embauches en contrat à durée indéterminée (CDI) sont principalement effectuées dans les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC ainsi que dans la filiale Euro-Information. En 2020, la direction des

[1] Entités gérées par la direction des ressources humaines comprenant les entités consolidées et non consolidées de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

ressources humaines a lancé deux nouveaux sites carrière dédiés permettant de mettre en avant les offres d'emploi, les métiers, des témoignages de collaborateurs ainsi que les engagements Ressources Humaines de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Par ailleurs, des campagnes de communication marque employeur appuient la démarche de recrutement tout au long de l'année.

Depuis octobre 2021, la direction des ressources humaines a lancé un nouvel espace carrière dédié aux collaborateurs permettant de dynamiser et simplifier la mobilité au sein du groupe.

Afin de mieux accompagner les salariés dans le cas de mobilité intra-entreprises et interentreprises, la direction des ressources humaines de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a signé deux contrats-cadres avec les sociétés MUTER-LOGER et CSE Executive Relocations. S'il n'y a aucune obligation, tant pour l'employeur que pour le salarié, à faire appel à l'une ou l'autre de ces sociétés, ces dernières, en tant que professionnels, disposent d'une expérience, d'une compétence et d'un savoir-faire reconnus dans les prestations d'assistance à la mobilité.

Données quantitatives

EFFECTIFS ⁽¹⁾

Volet	Indicateur	Code Indicateur	Unité	Valeur 2021	Valeur 2020
Social	Effectif inscrit	SOC01_BIS	Nb	69 981	70 311
	Effectif : Femmes cadres en CDI – France	SOC01_F201	Nb	10 771	10 512
	Effectif : Femmes non cadres en CDI – France	SOC01_F202	Nb	20 010	20 467
	Effectif : Femmes cadres en CDD – France	SOC01_F203	Nb	38	41
	Effectif : Femmes non cadres en CDD – France	SOC01_F204	Nb	1 539	1 349
	Effectif : Hommes cadres en CDI – France	SOC01_H211	Nb	14 028	13 986
	Effectif : Hommes non cadres en CDI – France	SOC01_H212	Nb	9 682	9 870
	Effectif : Hommes cadres en CDD – France	SOC01_H213	Nb	48	55
	Effectif : Hommes non cadres en CDD – France	SOC01_H214	Nb	1 328	1 157
	Effectif : Femmes à l'étranger	SOC01_F205	Nb	7 039	7 228
	dont : Femmes avec responsabilité managériale	SOC01_FM205	Nb	896	918
	dont : Femmes sans responsabilité managériale	SOC01_FNM205	Nb	6 143	6 310
	Effectif : Hommes à l'étranger	SOC01_H215	Nb	5 498	5 646
	dont : Hommes avec responsabilité managériale	SOC01_HM215	Nb	1 309	1 375
	dont : Hommes sans responsabilité managériale	SOC01_HNM215	Nb	4 189	4 271

RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR SEXE ET PAR ÂGE ⁽²⁾

Code indicateur	Libellé indicateur	Données à fin 2021	Code indicateur	Libellé indicateur	Données à fin 2021
SOC88	Effectifs < 25 ans	4 369	SOC89	Effectifs femmes < 25 ans	2 390
SOC90	Effectifs 25-29 ans	7 045	SOC91	Effectifs femmes 25-29 ans	4 013
SOC92	Effectifs 30-34 ans	8 831	SOC93	Effectifs femmes 30-34 ans	5 220
SOC94	Effectifs 35-39 ans	10 012	SOC95	Effectifs femmes 35-39 ans	5 995
SOC96	Effectifs 40-44 ans	10 600	SOC97	Effectifs femmes 40-44 ans	6 285
SOC98	Effectifs 45-49 ans	9 159	SOC99	Effectifs femmes 45-49 ans	5 082
SOC100	Effectifs 50-54 ans	7 704	SOC101	Effectifs femmes 50-54 ans	4 159
SOC102	Effectifs 55-59 ans	7 874	SOC103	Effectifs femmes 55-59 ans	4 248
SOC104	Effectifs 60 ans et +	4 387	SOC105	Effectifs femmes 60 ans et +	1 974

EMBAUCHES ⁽³⁾

Code	Libellé indicateur	Données fin 2021	Données fin 2020
SOC13	Recrutement : Nombre total d'embauches	13 481	12 054
SOC15	Embauches femmes	7 135	6 483
SOC16	Embauches en CDI	4 809	4 987

(1) Entités comprenant les entités consolidées France et hors France de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Données disponibles pour les effectifs totaux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(3) Cet indicateur intègre les embauches en CDD et en CDI.

LICENCIEMENTS

Code	Libellé indicateur	Données fin 2021	Données fin 2020
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	5 412	5 373
SOC20	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation pour licenciement	792	779

RÉMUNÉRATIONS ET LEURS ÉVOLUTIONS

Code	Libellé indicateur	Données fin 2021	Données fin 2020
SOC73	Masse salariale brute non chargée	3 157,52 M€	3 135,31 M€
SOC107	Rémunération annuelle totale brute des CDI	3 052,99 M€	3 039,99 M€
SOC108	Rémunération annuelle totale brute des CDI non cadres	1 288,70 M€	1 312,64 M€
SOC109	Rémunération annuelle totale brute des CDI cadres	1 764,29 M€	1 727,34 M€
SOC80	Montant global des charges sociales versées	1 704,99 M€	1 678,27 M€

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Code	Libellé indicateur	Données fin 2021*	Données fin 2020*
SOC29	Nombre de collaborateurs à temps plein (CDI, CDD, y compris congé parental à temps plein)	61 633	61 805
SOC30	Nombre de collaborateurs à temps partiel (CDI, CDD et cadres à forfait jour réduit)	8 281	8 506

* Ces données correspondent au périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale, hors filiales étrangères du CIC. Les données de la BECM ne sont pas renseignées en 2021.

ABSENTÉISME

Code	Libellé indicateur	Données fin 2021	Données fin 2020
SOC38	Nombre total de jours d'absence	785 093 ^[1]	806 090 ^[1]
SOC39	Nombre de jours d'absence pour maladie	765 461	789 092
SOC40	Nombre de jours d'absence pour accidents du travail	19 632	16 998
SOC41	Nombre de jours d'absence pour maternité/paternité	331 916	325 456

[1] La donnée ne tient compte que des jours d'absence pour maladie et accident.

FORMATIONS

Code	Libellé indicateur	Données fin 2021	Données fin 2020
SOC46*	Masse salariale investie dans la formation (masse salariale chargée de la formation)	149,8 M€	122,6 M€
SOC47*	Pourcentage de la masse salariale investie dans la formation	4,75 %	3,91 %
SOC48*	Nombre de salariés ayant suivi une formation	65 751	66 355
SOC49*	Pourcentage de salariés formés	93,96 %	94,37 %
SOC50*	Nombre total d'heures consacrées à la formation des salariés	2 302 635	1 801 447

* Hors périmètre ACM Partners et certaines entités de la presse.

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Code	Libellé indicateur	Données fin 2021	Données fin 2020
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés dans l'effectif total	1 799	1 760
SOC39	Pourcentage de travailleurs handicapés dans l'effectif total	2,57 %	2,50 %
SOC63	Pourcentage de femmes parmi les promotions cadres	43,44 %	40,9 %



3.8 AMBITION ENVIRONNEMENTALE

3.8.1 Réduction de l'impact environnemental du groupe directe et indirecte

Conscient de son rôle au service de l'économie et du développement, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à conduire l'ensemble de ses activités de façon responsable. La prise en compte des enjeux environnementaux dans l'exercice de ses métiers constitue un des axes majeurs de sa politique de développement durable.

Calcul de l'empreinte carbone périmètre vie de bureau

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est engagé à réduire de 30 % son empreinte carbone à l'horizon du plan stratégique révisé 2019-2023 *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !* L'objectif porte sur les postes d'émission (périmètre France scope 1, 2 & 3 : consommations énergétiques, fluides frigorigènes, immobilisations liées à la flotte automobile et déplacements professionnels) où des leviers d'actions concrets sont possibles pour les entités du groupe.

Dès 2018, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mandaté un cabinet spécialisé pour l'accompagner et a choisi d'appliquer la norme ISO 14064 qui fournit un cadre de comptabilisation et de vérifications des gaz à effet de serre sur le périmètre vie de bureau pour l'ensemble des scopes et choisit de publier en toute transparence l'empreinte carbone Périmètre vie de bureau pour les entités du groupe situées en France. L'actualisation des facteurs d'émission de chacun des postes oblige à publier les résultats avec une année de décalage expliquant que le calcul de l'empreinte carbone France soit réalisé sur la base des données 2020.

Au cours de l'exercice 2021, les équipes ont poursuivi d'une part les travaux de fiabilisation des données et d'autre part ceux liés au développement d'un outil interne de restitution de l'empreinte carbone pour chaque entité du groupe. Le déploiement de ce nouvel outil sera effectué au courant de l'année 2022.

Points d'attention au regard du contexte de crise sanitaire qui a perduré au cours de l'exercice

La mise en place du travail à distance dans un contexte de pandémie a affecté de façon significative certains postes de l'empreinte carbone tels que les déplacements, le parc automobile et le fret amont. Globalement, l'empreinte carbone de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur les entités consolidées basées en France a baissé de 13 % entre 2019 et 2020. Le poste énergie enregistre une baisse de 4 % entre 2019 et 2020.

Le contexte sanitaire a entraîné une baisse des émissions de 54 % sur le poste des déplacements professionnels. D'autres dispositions comme la politique voyage et celle en faveur de véhicules moins émetteurs de CO₂ (réduction des émissions liées aux combustibles et à l'énergie) ont également contribué à cette baisse. Par ailleurs les déplacements domicile-travail et la flotte automobile ont généré respectivement une baisse des émissions de 21 % et de 19 %.

En 2020, le nombre de visioconférences organisées est passé de 1 847 677 en 2020 à 2 353 730 en 2021 permettant une économie de plus de 442 millions de kilomètres. Cette hausse est liée au déploiement massif du travail à distance pendant la crise sanitaire.

Politique de déplacements professionnels

La filiale CCS (Centre de Conseil et de Service) favorise la transition énergétique des flottes automobiles de ses adhérents en choisissant de ne plus acquérir de véhicule avec une motorisation diesel. En 2021, le nombre de kilomètres parcourus avec la flotte diesel a baissé de 18 %.

La charte véhicule d'entreprise intègre des aspects environnementaux : prise en compte dans le choix des véhicules de toutes les énergies, y compris électriques, de certains modèles de véhicules hybrides, présence d'un bonus écologique RSM de 3 000 euros pour tout véhicule à énergie alternative en plus du bonus gouvernemental. La charte dédiée a été revue en 2020 dans le but d'accélérer l'acquisition de véhicules hybrides et électriques contribuant ainsi à atteindre l'objectif de réduction de 30 % de l'empreinte carbone. Les commandes de véhicules électriques et hybrides sont passées de 38,6 % en 2020 à 62,9 % en 2021. Les commandes de véhicules hybrides non rechargeables ont augmenté de 16,5 %. De plus, la charte véhicule d'entreprise ne permet plus l'achat de véhicule avec une motorisation diesel.

Ces décisions sont appuyées par une campagne de communication interne incitant à la diminution du nombre de kilomètres parcourus notamment grâce à la production de *reportings* et de préconisations pour limiter les déplacements. La politique voyage, mise en place en 2020, priorise les transports collectifs, le covoiturage et encourage l'utilisation des vélos par le biais de la mise en place de plans de déplacements entreprises (PDE) dans certaines entités du groupe. Elle incite également les collaborateurs à réduire l'impact environnemental de leurs déplacements en intégrant des restrictions sur le recours à l'avion au profit du rail. Sur certains trajets réalisables en train, l'avion n'est plus proposé dans l'outil de réservation des voyages.

En 2021, les collaborateurs de la Fédération Crédit Mutuel Sud-Est (CMSE) ont participé à un *challenge* mobilité visant à promouvoir les modes de transports alternatifs à l'utilisation individuelle de la voiture. Grâce à cette initiative de sensibilisation, la Fédération CMSE valorise les bonnes pratiques en matière de mobilité : 46 % des collaborateurs ont participé à ce *challenge* et près de 1 000 kilomètres ont été effectués en modes alternatifs à la voiture.

De plus, la Fédération CMSE a choisi de rejoindre la 1^{re} promotion Climat proposée par la start-up Lyonnaise WECOUNT afin d'affirmer son engagement dans la lutte pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. Six caisses locales ont participé à des ateliers en présence d'experts pour mesurer les impacts sur le climat liés aux déplacements professionnels et identifier des solutions de mobilité durable à valoriser auprès des collaborateurs.

En outre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a lancé le forfait mobilités durables pour ses collaborateurs, qui s'inscrit dans la mise en œuvre du travail à distance fixé par l'accord-cadre qualité de vie au travail signé en 2020. Ce dispositif offre un choix plus large de mobilité (vélo personnel, scooter, trottinette électrique en location, covoiturage) et favorise les modes alternatifs à la voiture individuelle permettant ainsi de réduire l'impact environnemental des trajets domicile-travail. En 2021, le forfait mobilité a été versé à 2 859 personnes.

Politique de contribution carbone

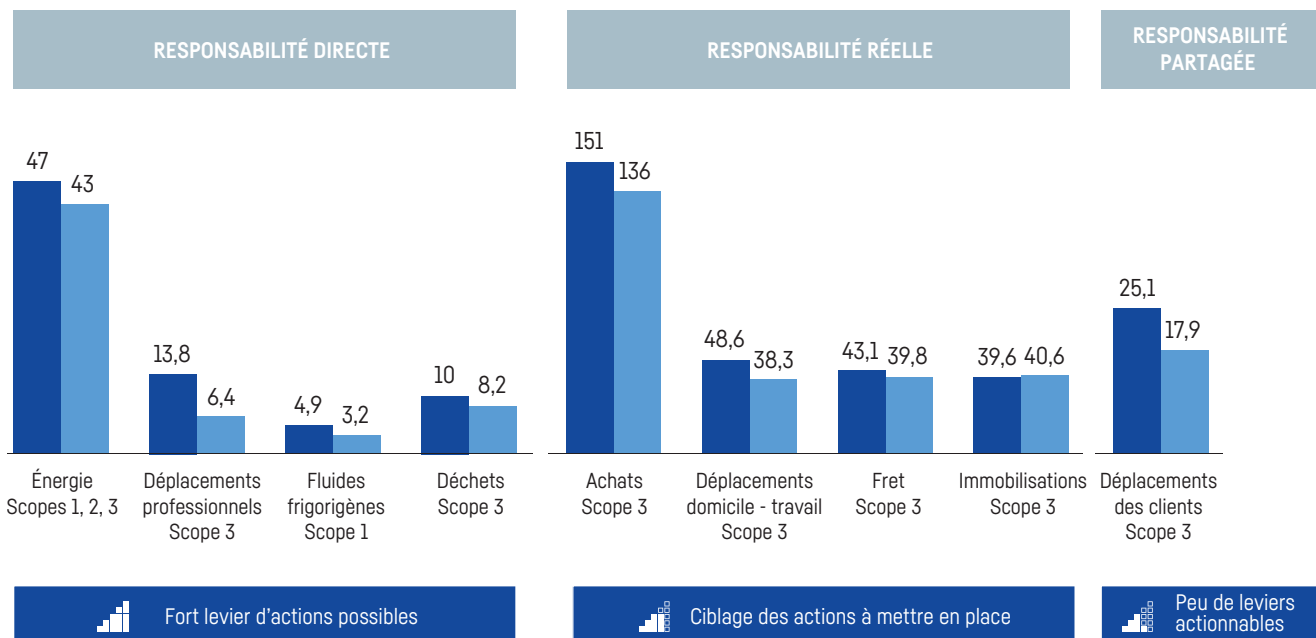
Crédit Mutuel Alliance Fédérale crée un cercle vertueux en incitant ses entités à travailler sur la réduction de leur émission de gaz à effet de serre et développe un mécanisme de compensation de l'empreinte carbone. Une contribution est calculée pour l'ensemble des entités en fonction de leur empreinte de CO₂, basée sur des postes d'émission où les leviers d'actions sont possibles. Ces contributions volontaires permettent de doter de fonds la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale créée début 2021, dont l'objectif est notamment d'accompagner le financement de projets à fort impact climatique. En complément s'ajoute un deuxième niveau de contribution lié à l'empreinte carbone du portefeuille de clients *corporate*, gestion d'actifs et assurance. En 2021, la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale a notamment apporté son soutien à France Nature Environnement à travers le déploiement d'un projet d'observation des zones humides et de haute altitude.

S'ajoutant à cette initiative, la filiale Cofidis a poursuivi l'action *#likemyplanet* offrant à ses collaborateurs la possibilité de porter des projets environnementaux. À titre d'exemple, dans le but de renforcer les efforts de réduction des émissions de CO₂, les collaborateurs de Cofidis Group se sont mobilisés pour un *challenge* au profit de la reforestation dont l'objectif était de réaliser un maximum de pas en cinq jours. Au total, plus de 125 millions de pas ont été effectués permettant la plantation de 5 249 arbres.

ANALYSE COMPARATIVE DE L'EMPREINTE CARBONE FRANCE [EN KTCO₂EQ], PÉRIMÈTRE VIE DE BUREAU



2020 : 333 kTCO₂eq
2019 : 383 kTCO₂eq



Fort levier d'actions possibles

Ciblage des actions à mettre en place

Peu de leviers actionnables

● 2019 ● 2020

* En raison d'opérations exceptionnelles de mécénat en 2019, les dépenses afférentes n'ont pas été prise en compte dans le calcul de l'empreinte carbone.

Actions menées pour réduire l'empreinte carbone de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Certification ISO 50001

Le système de management de l'énergie, mis en place par la filiale métier CCS et certifié en décembre 2020 ISO 50001, a fait l'objet d'un audit de contrôle en octobre 2021. Le rapport de ce dernier audit réaffirme l'obtention de la certification et atteste de la réalisation de nombreuses actions d'amélioration et notamment du renforcement de la coordination de l'équipe dédiée au suivi du projet.

Le système de management de l'énergie suit le cycle d'amélioration continue prévu par la norme et un travail important sur la structuration et la fiabilisation des données a été réalisé. La revue annuelle a notamment pris en compte les attendus du décret tertiaire tout en s'inscrivant dans la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. En conséquence, des rencontres ont été organisées avec toutes les banques du CIC en y associant les acteurs RSE. Une attention particulière a été portée aux bâtiments les plus énergivores ainsi que ceux soumis au décret tertiaire afin que chaque entité intègre ces bâtiments dans leur stratégie immobilière. De plus, la communication interne proposée aux réseaux incite aux bons gestes à adopter et en particulier, l'application des consignes de température dans les bureaux.

CONSIGNE DE TEMPÉRATURE INTÉRIEURE

	Hiver		Été	
	En période jour	En période nuit	En période jour	En période nuit
	7-19 h	19-7 h et le week-end	7-19 h	19-7 h et le week-end
Bureau	21 °C	16 °C	25 °C	Dérive de la température limitée à 30 °C
Salle de réunion	21 °C	16 °C	25 °C	Dérive de la température limitée à 30 °C

Partenariat avec Voltalia

Dès 2020, Crédit Mutuel Alliance Fédérale signe un partenariat avec Voltalia pour se fournir en électricité verte et s'engage sur un contrat long terme d'achat direct d'électricité renouvelable avec un producteur d'énergie verte permettant la construction en France d'une nouvelle centrale solaire de 10 mégawatts. Concrètement, 5 % de la consommation totale en énergie électrique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sera fournie en énergie verte par Voltalia. Le but de cette alliance exclusive est de réduire la consommation d'énergie, mais également d'accompagner durablement Voltalia en vue de construire de nouvelles capacités de production renouvelables.

Gestion des ressources

Le tri sélectif et participatif pour le recyclage est mis en place pour l'ensemble des sites de plus de 250 salariés et une extension aux bâtiments de moins de 250 salariés sera réalisée en 2022. Ce projet permet de répondre aux exigences du décret de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, imposant aux entreprises de trier et valoriser cinq flux : papier, plastique, métal, bois et verre.

Plusieurs entités du groupe ont pris des initiatives notables. Ainsi, Cofidis Belgique, grâce à son investissement continu pour la réduction des déchets, a remporté le trophée Pilote Déchets dans la catégorie Grandes Entreprises. Ce prix récompense les actions et innovations des entreprises de Wallonie Picarde investies sur le sujet. Cofidis Belgique a également lancé une initiative d'envergure en faisant le choix d'une énergie plus propre et plus respectueuse de l'environnement : le photovoltaïque.

En 2022, les axes d'amélioration retenus porteront sur :

- le perfectionnement des indicateurs de performances ;
- une prise en compte plus fine des facteurs locaux dans le diagnostic des évolutions de consommations ;
- des méthodes plus robustes de mesure de l'efficacité des actions d'amélioration entreprises.

Recommandations sur les consignes de température dans les bâtiments

Ces recommandations sont basées sur le code de l'énergie et la norme NF EN ISO 7730 et permettent d'avoir plus de 90 % des collaborateurs en zone de confort. Pour optimiser le confort des occupants, une télécommande d'ambiance permet un décalage de la consigne de ± 2 °C.

Les nouvelles consignes permettent un gain d'1 °C en moyenne sur l'année, en intégrant la possibilité de variation de ± 2 °C. Pour l'ADEME cela se traduit par 7 % d'économies d'énergie.

Avec l'installation de ses 2 000 panneaux solaires pour couvrir ses besoins énergétiques, Cofidis Belgique permettra d'éviter le rejet de plus de 3 750 tonnes de CO₂ sur les 25 prochaines années. TARGOBANK Allemagne a intensifié ses efforts pour limiter les émissions de gaz à effet de serre en choisissant un producteur d'énergie verte et a converti ses agences et points de conseils à utiliser une électricité 100 % verte en 2021 soit 23 millions de kilowattheures.

Pour l'ensemble des entités du groupe, une politique de gestion des mails, d'impression papier et d'utilisation de la visioconférence est mise en place depuis 2019. Un mode opératoire sur l'utilisation des mails a été rédigé afin d'inciter les collaborateurs à diminuer leur nombre et limiter les pièces jointes. Un logiciel permettant un nouveau mode de pilotage des périphériques d'impression partagé a été déployé. L'objectif est de mesurer l'empreinte écologique des impressions, de responsabiliser les utilisateurs, de limiter les impressions. Un papier recyclé gris, plus écologique, non désencré, non blanchi est utilisé sur l'ensemble des sites.

En 2021, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Euro-Information continuent d'organiser l'opération Eco Clean-Up Week pour l'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cette opération, renouvelée tous les six mois, invite les collaborateurs à optimiser leur empreinte carbone numérique grâce à la réduction et à la suppression des fichiers et mails. Les deux opérations de l'année 2021 ont permis de supprimer plus de 45 millions de fichiers numériques pour environ 25 millions de Mo soit l'équivalent de 463 tonnes de CO₂, ce qui représente une évolution de 671 % par rapport à la première édition lancée en 2020.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Le restaurant interentreprises du site du Wacken possède une gestion rigoureuse des matières premières et des déchets issus des repas servis chaque jour. Les biodéchets sont valorisés en compostage avec une entreprise locale. Le nombre de plats servis est également adapté en fonction de divers critères comme la saisonnalité ou le nombre de personnes potentiellement présentes en tenant compte de données RH comme la formation, les congés et les aléas tels que la météo ou d'autres événements susceptibles de réduire la fréquentation du restaurant.

Sensibilisation des collaborateurs

Un univers dédié : « Être écocitoyen au travail ! ». Il s'agit d'une initiative déployée sur l'ensemble des postes de travail des collaborateurs des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour les inciter à réaliser des gestes simples et efficaces pour protéger leur environnement et participer à réduire l'empreinte énergétique. L'outil informe de toutes les initiatives : lancement du papier recyclé gris, utilisation d'enveloppes labellisées, adoption des chèquiers écoresponsable sur papier FSC mixte, calcul de l'empreinte carbone des impressions par collaborateur, etc. L'univers « Être écocitoyen » est accessible à l'ensemble des élus.

Par ailleurs, la construction d'un programme de formation dédié à la connaissance RSE et aux enjeux de développement a mobilisé les équipes au cours de l'exercice. Ce dispositif composé de plusieurs modules de durée différente doit permettre aux référents RSM et aux collaborateurs de toutes les entités de maîtriser les sujets environnementaux y compris les risques climatiques, sociaux et de gouvernance ainsi que leur déclinaison stratégique au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce sont près de 50 référents RSE/RSM qui ont déjà suivi ce module de huit heures.

Les modules de formation sont adaptés en fonction du niveau de maîtrise souhaité pour les différentes équipes des entités du groupe. Pour 2022, un calendrier est en place pour assurer un nombre important de formations permettant ainsi d'accélérer une meilleure connaissance des enjeux de développement durable pour les collaborateurs des différentes activités de la banque. Un module de *e-learning* est en cours de développement et intégrera le parcours de formation obligatoire des collaborateurs dès sa mise en production courant 2022. Le dispositif prévoit également des modules pour les élus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ainsi qu'un autre dispensé systématiquement aux élèves des promotions de l'École des directeurs.

En outre, Crédit Mutuel Asset Management a décidé de former l'ensemble de ses collaborateurs à la fresque du climat, un atelier ludique et participatif visant à reconstituer, sur la base d'un jeu de 42 cartes, les causes à effet du réchauffement climatique.

Poursuivant le même objectif, à l'occasion du séminaire annuel de janvier 2022, l'ensemble des dirigeants de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont participé à des ateliers visant à identifier les bons gestes et réflexes pour diminuer leur empreinte carbone et accélérer la prise de conscience des impacts au quotidien des éco gestes.

Actions menées pour réduire l'empreinte carbone des portefeuilles de crédit de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

La majeure partie des émissions de CO₂ produites par les activités des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale résident dans les produits et/ou services proposés à ses clients. L'intérêt du calcul de l'empreinte carbone des portefeuilles de crédit est d'analyser le poids [impact CO₂]

de chaque financement dans le choix de l'orientation pour décarboner l'économie et de s'orienter vers les entreprises les plus vertueuses dans ce domaine. Une attention particulière sur les secteurs à forts enjeux pour la transition énergétique et climatique est portée pour définir les stratégies à déployer.

Dans le cadre du plan stratégique révisé, Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce ses ambitions environnementales et s'engage à réduire de 15 % l'empreinte carbone de son portefeuille de crédit *corporate* d'ici 2023. Pour atteindre cet objectif, Crédit Mutuel Alliance Fédérale calcule l'empreinte carbone des financements octroyés sur son portefeuille de financements. L'objectif de cette évaluation est d'intégrer les enjeux carbone dans les politiques d'investissement et de mesurer celles fortement émettrices pour instaurer un dialogue constructif avec les entreprises concernées à l'instar de la stratégie climat annoncée par le groupe.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale sélectionne La Française *Sustainable Investment Research* – LF SIR ^[1] pour réaliser la mesure de l'empreinte carbone de ses portefeuilles de crédit. LF SIR, filiale de la Fédération Crédit Mutuel Nord Europe, est une équipe d'experts de recherche sur l'investissement durable qui a établi une méthodologie propriétaire pour quantifier les émissions de carbone.

Modalités d'analyses :

- périmètre restreint aux entreprises (hors *retail* et SCI) ;
- exclusions : administrations centrales, collectivités locales, souverains et les financements de projets sur des sociétés *ad hoc* ;
- encours utilisés du portefeuille de crédits entreprises sans le hors-bilan.

Le périmètre couvert par des données carbone, publiées ou calculées par proxy, représente 56 % des expositions soit près de 1500 contreparties pour lesquelles les données financières consolidées étaient disponibles. Les résultats distinguent trois types d'indices carbone exprimés en tonnes de CO₂ par million d'euros.

Le premier indice, l'empreinte carbone, donne une indication de la quantité de carbone que l'entreprise génère au *pro rata* de la contribution de la banque ramenée au montant des crédits que la banque lui octroie. Le second, l'intensité carbone, donne une indication relative de la quantité de carbone générée par million d'euros de chiffre d'affaires réalisé, et permet ainsi de rendre compte du degré d'émissions de CO₂ qu'engendre l'entreprise notamment par rapport à ses concurrents du secteur ou d'un secteur à l'autre. Le troisième, l'intensité carbone en moyenne pondérée, permet de se rendre compte du degré d'émissions de CO₂ du portefeuille en fonction du poids des encours par contrepartie dans le portefeuille. Cet indicateur permet une analyse fine des choix de financement à réaliser pour accompagner certains secteurs à investir vers des modèles d'affaires respectueux de la transition énergétique.

Résultats :

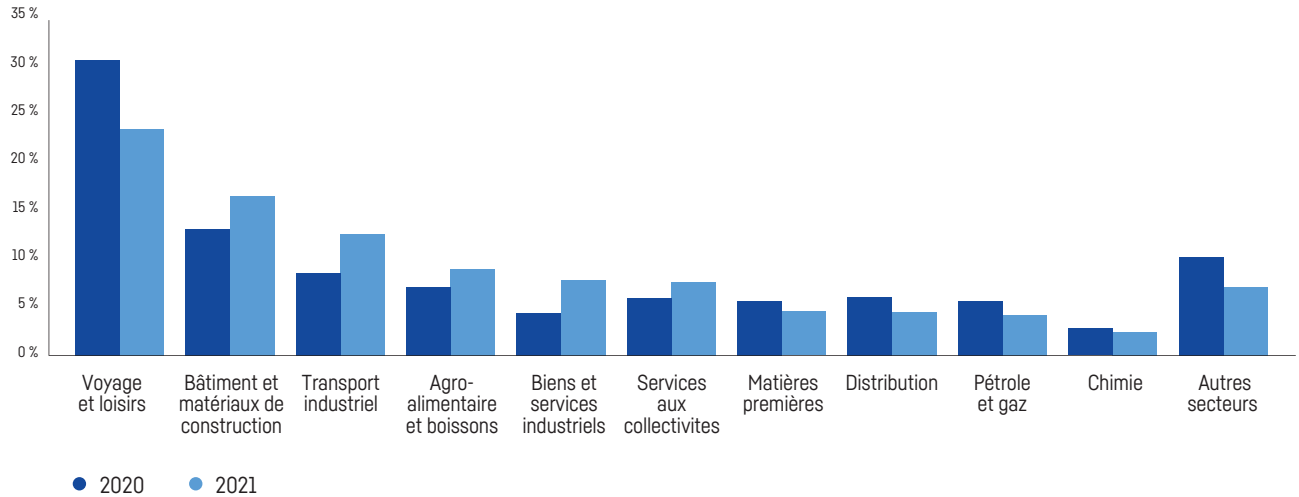
L'empreinte carbone des financements a baissé de 2 % entre 2020 et 2021 sur la base d'un périmètre plus large (+ 63 % de contreparties couvertes). Cette baisse s'explique, d'une part, par une amélioration de la couverture du portefeuille par des données carbone d'entreprises françaises peu émissives et, d'autre part, par la diminution des lignes de crédit attribuées aux entreprises identifiées comme les plus émettrices sans pour autant réaliser leurs activités dans les énergies fossiles [qui représentent environ 4 % de l'empreinte carbone]. La répartition géographique est en adéquation avec le profil des entreprises clientes des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale concentrée sur l'accompagnement des entreprises françaises : 55,6 % de l'empreinte carbone est concentrée sur des entreprises françaises contre 52 % en 2020.

[1] <https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaître/nos-expertises/linvestissement-durable/>

EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT CORPORATE

	2021	2020	2019	2018
Empreinte Carbone (t CO ₂ /M€ Prêtés)	251,3	256,6	286,0	348,6
Intensité Carbone du portefeuille (Émissions totales/Chiffre d'affaires total)	175,5	209,3	288,0	351,0
Intensité Carbone en moyenne pondérée (Poids dans le portefeuille x Intensité Carbone)	281,0	299,1	286,9	387,1

ANALYSE SECTORIELLE



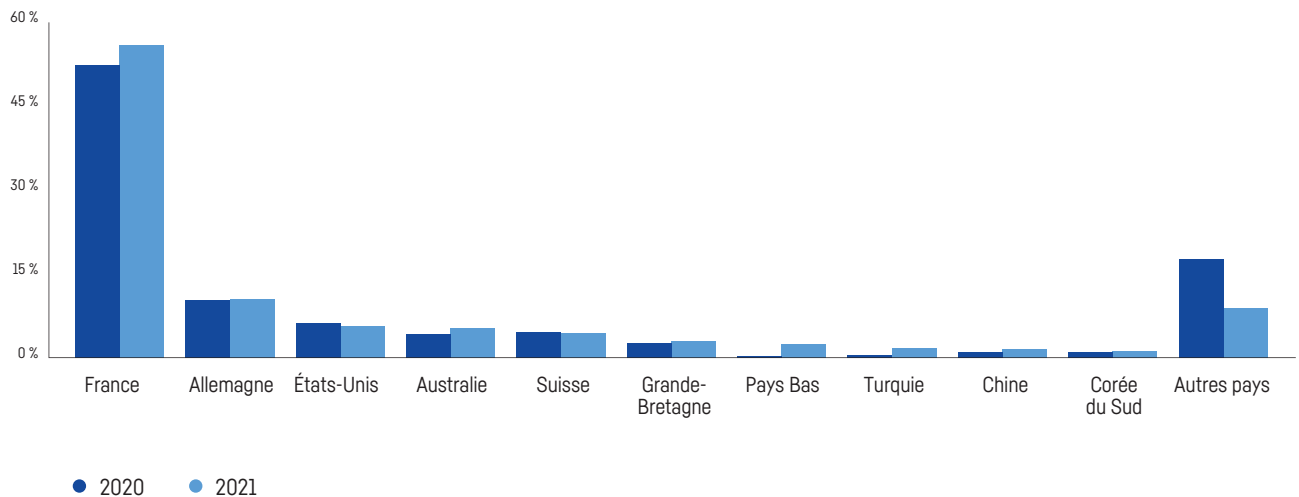
Les secteurs d'activité les plus émissifs sont les Voyages et loisirs, incluant les compagnies aériennes, le Bâtiment et matériaux de construction et le Transport industriel qui totalisent 52,6 % de l'empreinte carbone du portefeuille. Le secteur Pétrole et gaz ne vient qu'en 9^e position avec une contribution de 4,2 %.

La répartition de l'empreinte carbone du portefeuille en 2021 a sensiblement changé avec une baisse du poids relatif du secteur d'activité des Voyages et loisirs de 7,1 points. A contrario, les secteurs d'activité du Bâtiment et matériaux de construction, et du Transport industriel ont été plus émissifs, avec respectivement des poids qui ont augmenté de 3,4 points et 4 points.

COMPARAISON DES TROIS SECTEURS LES PLUS ÉMISSIFS

Secteur	% dans le portefeuille couvert	% dans l'empreinte carbone
Voyages et Loisirs	8,8 %	23,5 %
Bâtiment et matériaux de construction	8,1 %	16,5 %
Transport Industriel	8,9 %	12,6 %

ANALYSE GÉOGRAPHIQUE



Cette année encore, l'amélioration de la couverture du portefeuille a surtout bénéficié aux entreprises françaises. Ainsi, la part des entreprises françaises a augmenté en passant de 52 % en 2020 à 55,6 % de l'empreinte carbone du portefeuille analysé en 2021.

Engagement pour la décarbonisation du portefeuille maritime

CIC, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a signé dès 2019 les *Poseidon Principles*. Ils prévoient l'introduction de critères d'évaluation climatique dans les décisions de financements maritimes. Ils permettent d'en mesurer l'impact et de pousser les opérateurs vers la décarbonisation significative de l'industrie du transport maritime.

Les *Poseidon Principles* s'inscrivent dans la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre adoptée en avril 2018 par les États membres de l'Organisation Maritime Internationale. Cette stratégie vise, à horizon 2050, une réduction d'au moins 50 % des émissions totales de gaz à effet de serre issues du transport maritime. À plus long terme, elle s'oriente vers un objectif de zéro émission.

Le CIC se fixe l'objectif d'être en dessous de la courbe de l'Organisation Maritime Internationale dès 2025, dans le cadre de sa politique transport maritime qui exclut le financement de tous bateaux transportant du pétrole et dédiés au transport de gaz non conventionnel. Le score du portefeuille pour les données au 31 décembre 2020 ressort à - 6,98 en dessous de la courbe de l'IMO. Cette analyse a fait l'objet d'une validation par le cabinet Bureau Veritas.

3.8.2 Renforcer les solutions et offre de qualité et service responsable

Le groupe propose des offres et des financements spécifiques au sein des univers de besoins pour accompagner les clients sociétaires et les entreprises dans leur démarche environnementale. Au-delà des éco-prêts à taux zéro, des crédits économie d'énergie à court et long terme, de l'épargne solidaire et du financement des projets d'énergies renouvelables, Crédit Mutuel Alliance Fédérale offre des prêts bonifiés pour encourager la croissance et le développement des entreprises adoptant une démarche RSE ou investies dans des actions concrètes pour accompagner la finance durable et la transition énergétique.

À cet effet, Crédit Mutuel Alliance Fédérale commercialise depuis le 1^{er} décembre 2018 l'offre Éco-Mobilité à destination des particuliers et des professionnels. L'objectif est d'accompagner les clients et sociétaires dans la transition écologique et de répondre à leurs besoins de mobilité électrique ou hybride, mais également de leur permettre de bénéficier des aides à l'achat d'un véhicule électrique (bonus écologique et/ou prime à la conversion). Depuis le lancement de l'offre plus de 126 000 véhicules hybrides, électriques ou peu polluants ont été financés par les réseaux Crédit Mutuel et du CIC.

De plus, avec la gamme des prêts Transition pour les entreprises, le groupe souhaite affirmer son engagement à soutenir les projets innovants dans le domaine du développement durable, en finançant les investissements qui accompagnent la transformation de l'entreprise vers une économie plus responsable et plus performante. La gamme Transition répond à trois objectifs :

- accélérer la transition écologique des entreprises. Le Prêt Transition Énergétique permet aux entreprises de financer des investissements porteurs de gains énergétiques, d'amélioration de la performance énergétique et de réduction des coûts. Les entreprises de tous secteurs peuvent en bénéficier pour effectuer des investissements corporels (matériels, installations, équipements, travaux liés, nouveaux produits), sources de performances énergétiques accrues et à effet écologique positif ;
- renforcer la démarche RSE des entreprises. Le Prêt Transition RSE permet de financer l'ensemble des investissements, corporels et incorporels, inhérents à la responsabilité sociale de l'entreprise. Il s'adresse aux entreprises ayant engagé une démarche (audit RSE requis) et permet de financer des actions relevant de l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs, de l'économie d'énergie, des transports et, au-delà, de toute action bénéfique pour l'environnement ;
- accompagner la transformation des modèles économiques. Pour accompagner les clients dans leur démarche de transformation digitale, le Prêt Transition Numérique finance des investissements liés à la digitalisation des activités de l'entreprise. Les entreprises

peuvent moderniser leurs outils et/ou transformer leur modèle économique avec le numérique, y compris par la création de nouveaux produits ou services utilisant de nouvelles technologies : objets connectés, intelligence artificielle, robotique, etc.

En synthèse, le cumul des encours de crédits octroyés dans le cadre de la gamme Transition s'élève à plus de 70 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Pour renforcer ce dispositif, le Prêt Transition Industrielle, disponible depuis 2021, est venu enrichir la gamme pour financer les entreprises souhaitant investir dans des actifs corporels ou incorporels répondant à l'esprit du plan de relance initié par l'État autour de quatre axes : [re]localiser les activités stratégiques, décarboner l'industrie, moderniser l'appareil productif et innover en soutenant les investissements en recherche et développement. Les encours des crédits au 31 décembre 2021 sont de 32,7 millions d'euros.

Crédit Mutuel Asset Management

Crédit Mutuel Alliance Fédérale affirme sa stratégie d'investisseur responsable *via* sa filiale de gestion d'actifs, Crédit Mutuel Asset Management en donnant une nouvelle dimension à ses activités de gestion en matière de finance durable. Cette démarche se structure au travers d'un modèle d'analyse extra-financière propriétaire s'appuyant sur plusieurs fournisseurs de données ESG et experts climat, afin d'étoffer sa gamme de fonds ISR et en intégration ESG.

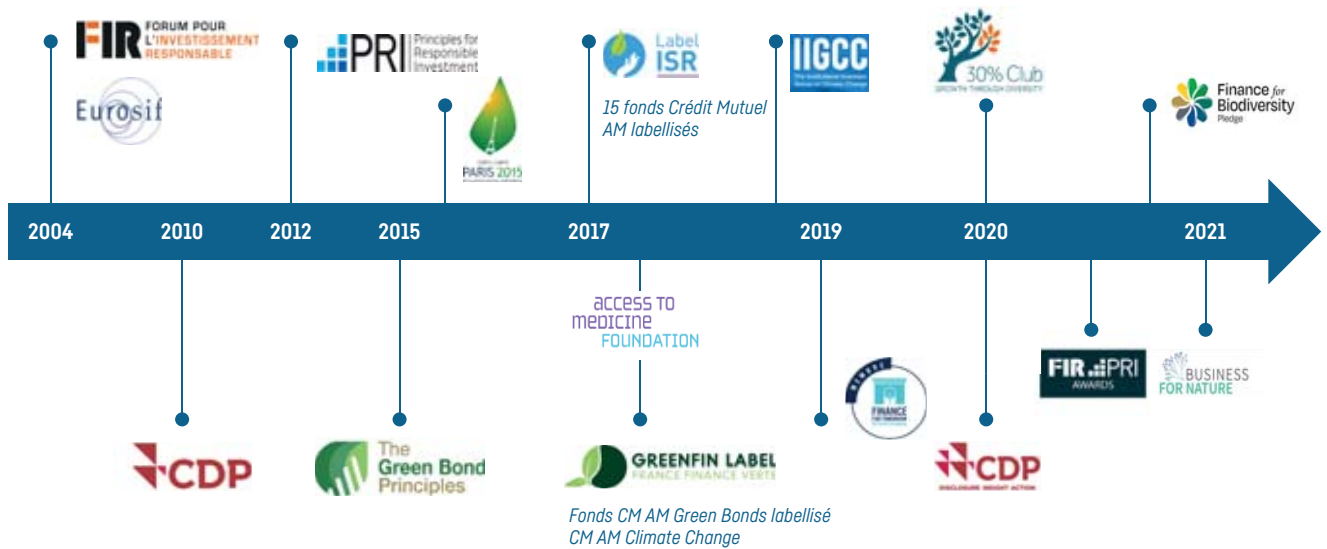
Crédit Mutuel Asset Management est déterminé à basculer l'ensemble de sa gestion dans une démarche de finance durable et responsable, fort de son engagement responsable depuis plus de 15 ans. Ces engagements se concrétisent par la labellisation de cinq fonds en 2021 s'ajoutant aux 15 fonds déjà labellisés. Au total, l'encours de la gamme de fonds labellisés ISR ressort à 12,9 milliards d'euros à la fin d'exercice.

S'inscrivant dans le cadre des objectifs environnementaux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Asset Management évalue l'exposition de ses portefeuilles aux risques climatiques et a notamment publié une politique carbone début 2020, actualisée en 2021, présentant les enjeux d'une telle analyse et les méthodologies retenues pour calculer l'exposition de ses portefeuilles à ces risques.

Crédit Mutuel Asset Management a été récompensé pour ses performances. En 2021, il a remporté trois trophées d'or délivrés lors de la cérémonie des trophées des meilleurs SICAV et Fonds organisé par le magazine Le Revenu : prix de la meilleure société de gestion, prix de la meilleure gamme de fonds investie en actions européennes, prix pour la meilleure gamme de fonds diversifiée.

Enfin, fort du rôle pédagogique de sa société de gestion d'actifs, des actions de sensibilisation auprès des épargnants sont mises en place via une saga de vidéos sur le thème de la finance durable et responsable. En outre, Crédit Mutuel Asset Management a contribué

aux côtés du service formation du groupe à la création d'un kit dédié de formation des élus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à la finance responsable.



Assurances du Crédit Mutuel

La gamme des offres d'épargne permet aux assurés d'investir dans des produits financiers à impact positif sur l'environnement et la société. Ainsi, plus d'une dizaine de supports en unité de compte labellisés (investissements socialement responsables, Greenfin, Finansol...) ou poursuivant une démarche responsable et solidaire sont proposés au sein de l'offre financière des contrats d'assurance vie et de capitalisation, ainsi que des contrats d'épargne retraite PER. Tous ces supports ont rigoureusement été sélectionnés pour leurs objectifs en faveur de la transition écologique, d'une croissance durable et de la création d'emplois en France. Les assurés ont ainsi accès à 60 fonds responsables en assurance vie et en épargne retraite. Par ailleurs, les assurés disposent également d'une offre de gestion clé en main, le Pack UC Environnement 50, investi à 50 % sur les fonds en euros des ACM et à 50 % sur un support d'actions européennes labellisées ISR, CM-AM Objectif environnement, dont l'ambition est de participer activement à la protection de l'homme et son environnement.

En outre, le fond Funds For Good-Global Flexible Sustainable géré par Banque de Luxembourg est proposé en assurance vie aux clients des Assurances du Crédit Mutuel. Ce fonds a versé en 2021 la moitié de ses bénéfices nets à la fondation Funds for Good Philanthopy qui poursuit un objectif de lutte contre la pauvreté en proposant un accompagnement à des personnes précarisées disposant d'un projet d'entreprise.

Les Assurances du Crédit Mutuel incitent également leurs clients à réduire l'empreinte carbone des déplacements à travers :

- l'avantage « Mobilité » qui couvre gratuitement les assurés pour leurs trajets domicile travail effectués en transports en commun ou à vélo ;
- l'avantage « Taxi Covoiturage » favorisant l'écopartage en mettant à disposition des assurés un taxi que l'assuré covoiture en tant que conducteur ou passager en cas d'immobilisation du véhicule.

Ces avantages sont inclus dans l'offre automobiles et habitation des clients. De plus, les assurances habitation des Assurances du Crédit Mutuel offrent un avantage environnemental aux assurés à travers la couverture des installations d'énergie renouvelable dans le socle commun de garantie ou dans l'option pour les aménagements extérieurs.

3.8.3 Évolution des financements d'énergies renouvelables

En 2021, le département financement de projets du CIC ^[1] a financé 31 projets dont :

- 18 projets énergies renouvelables : six projets de parcs éoliens *onshore*, totalisant près de 1 097 MW (cinq en France, un aux États-Unis), deux projets de parcs *offshore* en Europe représentant près de 1 650 MW (parc éolien de Courseulles-sur-Mer en France et parc éolien Dogger Bank C au Royaume-Uni), un projet de biomasse représentant près de 100 MW localisé en France, un projet de géothermie représentant près de 135 MW localisé aux États-Unis, huit projets solaires totalisant près de 495 MW selon les données disponibles (sept projets en France, un aux États-Unis). Les autorisations cumulées des projets énergies renouvelables atteignent à fin décembre 2,1 milliards d'euros, soit une augmentation de 15 % par rapport à fin 2020. Hors sous-participations, les autorisations cumulées des projets énergies renouvelables à fin décembre 2021 s'élèvent à 2 milliards d'euros en hausse de 10 % par rapport à fin 2020. Tous les projets financés répondent strictement aux normes environnementales du pays d'implantation ;
- 10 projets infrastructures : quatre projets en France (un réseau de chaleur, un réseau fibré, une usine de valorisation énergétique de déchets, un projet aéroportuaire), trois projets en Australie (deux centres hospitaliers et une ligne de tramway), un projet aux Pays-Bas (réseau fibré), un projet au Royaume-Uni (réseau ferroviaire), un projet à Singapour (infrastructure éducative) ;
- 2 projets télécoms : un projet aux Pays-Bas, un projet au Royaume-Uni ;
- 1 projet réseau et stockage : projet de batteries de stockage d'électricité totalisant près de 188 MW en France.

Le plan stratégique 2019-2023 *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !* du groupe fixe la progression des financements de projets à fort impact climatique à 30 %. Cet objectif concerne, dans un premier temps, l'activité de la banque de financement notamment à travers les financements de projets. Tous les projets financés répondent strictement aux normes environnementales du pays d'implantation. Ces financements font l'objet d'une procédure d'évaluation interne incluant des critères ESG décrite dans le plan de vigilance (paragraphe 3.11.3.3). En parallèle, les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC ont réalisé plus de 3 000 projets de financements d'énergies renouvelables (+ 41,5 % par rapport à 2020) pour accompagner les clients des marchés professionnels, particuliers, agriculteurs et entreprise.

De plus, l'entité Crédit Mutuel Capital Privé a poursuivi en 2021 le déploiement d'un fonds d'investissement dédié aux infrastructures, Siloé Infrastructures. Ce fonds a vocation à apporter des fonds propres ou des quasi fonds propres dans des projets contribuant au développement des territoires en France, dans la zone euro, au Royaume-Uni, et en Suisse. La stratégie d'investissement de ce fonds prévoit qu'au moins 50 % des capitaux soient investis dans des projets

liés à la transition énergétique. En complément de l'opération *Hexagon Renewable Energy* réalisée fin 2020 aux côtés de TTR Energy (développement de parcs éoliens pour une puissance potentielle de plus de 770 MW), Siloé a investi dans deux autres projets éoliens développés par Volitalia (puissance : 35 MW) et dans deux parcs photovoltaïques développés par TSE (puissance : 95 MW). Sur ces deux derniers investissements, des mesures spécifiques ont été mises en œuvre pour contribuer à la reconquête de la biodiversité.

Enfin, Siloé accompagne en capital deux développeurs, Solveo à Toulouse sur des projets éoliens et photovoltaïques représentant un potentiel d'énergie verte de 1 200 MW, et TSE à Sophia Antipolis aux côtés de la Banque des Territoires via une plateforme de développement de projets solaires Aphaia représentant un potentiel de production d'énergie verte de plus de 1 000 MW. L'ensemble de ces projets représentera, si tous les investissements sont réalisés, une production d'énergie renouvelable de près de 3 000 MW. Crédit Mutuel Capital Privé poursuivra le déploiement du fonds Siloé en 2022 en maintenant sa stratégie d'accompagnement des projets liés aux transitions énergétiques, numériques et démographiques.

Émission Green Bond de la BFCM

Le groupe dispose de nombreux programmes d'émission bien adaptés qui permettent d'accéder aux investisseurs des principales zones sur le plan international à travers des émissions publiques et privées. Dans le cadre de la stratégie RSM de Crédit Mutuel Alliance Fédérale relayée par les ambitions du plan stratégique, la décision logique et volontaire de s'inscrire dans un programme pérenne d'émission de *Green Bonds* a été naturellement actée pour répondre aux attentes des investisseurs. Après une première émission inaugurale en 2020, une deuxième émission a été réalisée toujours concentrée sur des actifs verts (financement de projets renouvelables éoliens, solaires et bâtiments résidentiels neufs norme RT2012). Le montant cumulé de ces deux émissions atteint 1,5 milliard d'euros.

En outre, l'équipe constituée à cet effet a choisi de proposer un cadre de référence définissant des actifs éligibles à des émissions *green* et sociales permettant ainsi à la BFCM de renforcer sa démarche active sur le financement de ces segments d'activité. Ces deux émissions, dont les modalités de mise en place respectent les meilleurs standards du marché et ont été reconnues pour la transparence des méthodologies appliquées (calcul des émissions évitées, sélection des actifs éligibles...), ont connu un fort succès auprès des investisseurs obligataires. Comme le *Green Bond* émis en 2020 inclus dans le Bloomberg Barclays MSCI Green Bond Index de décembre 2020, celui émis en 2021 a été inclus dans le Bloomberg Barclays MSCI Green Bond Index de décembre 2021.

L'ensemble des documents est disponible sur le site dédié aux investisseurs à l'adresse : <https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/investisseurs/presentation.html>

[1] Intégrant le CIC Sud Ouest qui gère directement certains projets.

GREEN, SOCIAL & SUSTAINABLE BOND

Définir les catégories éligibles

1. Green : Financement de projets éoliens, solaires et biomasse.
2. Green : Financement de logements résidentiels répondant aux normes RT 2012.
3. Social : Financement des entreprises dans des départements où le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale.

Financement de véhicules électriques pour les collectivités locales.

Identifier les indicateurs d'impacts pour chaque catégorie

- 1 & 2. Green : Calcul des émissions évitées.
 3. Social : Favoriser le maintien de l'emploi dans les zones défavorisées.
- Lien avec les objectifs de développement durable.



Rédiger le cadre d'intervention

Green & social Bond : Définition précise des critères de sélection des actifs en respectant les principes de l'ICMA, des GBP et de l'application de la taxonomie.

Présentation de la stratégie RSM et des objectifs poursuivis.

Modalités de calcul des indicateurs de performance.

Reporting des performances des actifs sélectionnés.

Audit par une agence de notation extra-financière

Certification à obtenir afin de garantir aux investisseurs la sélection des actifs, le processus de calcul des indicateurs de suivi et la qualité du reporting.

Présentation investisseurs

Émission

Reporting

DONNÉES QUANTITATIVES

Code	Libellé indicateur	Données fin 2021	Données fin 2020
ENV05	Consommation totale d'énergie	401 153 059 kWh	389 726 065 kWh
ENV06	Consommation d'électricité	313 717 882 kWh	310 678 560 kWh
ENV07	Consommation de gaz	63 700 253 kWh	54 523 261 kWh
ENV08	Consommation de fioul	2 883 702 kWh	3 894 147 kWh

Code	Libellé indicateur	Données fin 2021	Données fin 2020
ENV32	Nombre de visio-conférences	2 353 730	1 847 677

Code	Libellé indicateur	Données fin 2021	Données fin 2020
ENV15	Papier usagé recyclé en sortie (déchet)	5 266 tonnes	5 433 tonnes
ENV16	Nombre de cartouches de toner usagées recyclées après usage	59 594	61 659

CONSOMMATION D'EAU

Code	Libellé indicateur	Données fin 2021	Données fin 2020
ENV04	Consommation d'eau (m ³)	437 343*	505 200*

* Toutes les entités hors TARGOBANK Allemagne.

CONSUMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES

Code	Libellé indicateur	Données fin 2021	Données fin 2020
ENV09	Consommation totale de papier	5 761 tonnes	6 668 tonnes
ENV10	Consommation totale de papier à usage interne	1 738 tonnes	1 986 tonnes
ENV11	Consommation totale de papier à usage externe	4 023 tonnes	4 682 tonnes
ENV15R	Total papier recycle acheté	1 031 tonnes	1 093 tonnes

3.8.4 Gestion des risques climatiques

Dans un monde toujours plus soucieux de lutter contre le dérèglement climatique et la dégradation de l'environnement, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à prendre en compte les impératifs climatiques dans la conduite de l'ensemble de ses activités pour rejoindre la trajectoire

des Accords de Paris sur le Climat visant à limiter l'augmentation des températures de 1,5 à 2 °C d'ici 2100.

La gouvernance de la gestion des risques climatiques s'articule autour de trois piliers en cours de déploiement :

Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> Une gouvernance au plus haut niveau Une prise en compte dans la gestion des risques financiers Les politiques sectorielles comme la clé de la stratégie
Organisation	<ul style="list-style-type: none"> Fonction de gestion des risques majeur en coordination avec les autres directions (juridique, commercial ...) Des outils et effectifs dédiés Intégration dans le suivi des risques au même titre que les autres risques critiques
Outils	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs de performance de la stratégie climat (émissions, encours, etc.) Intégration de limites/seuils d'alerte dans le RAF^[1] Données exhaustives, fiables et granulaires du bilan carbone Projections via des stress dans l'ICAAP^[2] Contrôles et audits adéquats

[1] Dispositif ou cadre d'appétence aux risques - Risk Appetite Framework.

[2] Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne - Internal Capital Adequacy Assessment Process.

La gestion des risques liés au changement climatique (risque physique et risque de transition) est intégrée dans le dispositif de gestion des risques financiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale^[1]. L'ensemble des projets développés sont présentés au comité de gouvernance RSM, au comité des risques (organe exécutif) puis au comité de suivi des risques (organe délibérant) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et font partie du suivi stratégique des risques, en lien direct avec la présidence et la direction générale.

Les objectifs ambitieux portés par la politique exigeante de responsabilité sociale et mutualiste contribue à améliorer la performance collective de long terme et se fondent sur :

- des investissements dans le financement des projets à fort impact climatique ;
- un accompagnement des entreprises dans la transformation de leurs modèles économiques ;
- le renforcement des exigences environnementales dans les règles d'octroi de financement ;
- l'alignement des politiques sectorielles pour lutter contre l'utilisation du charbon et des hydrocarbures conventionnels et non conventionnels au travers de la stratégie climat ;

- l'intégration des impacts directs et indirects du risque climatique des activités du groupe dans la cartographie des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale^[1].

Intégration qualitative du risque climatique dans le cadre d'appétence aux risques

Le dispositif – ou cadre – d'appétence aux risques (RAF ou *Risk Appetite Framework*) est présenté au chapitre 5 du présent Document d'enregistrement universel. Dans le domaine des risques liés à l'environnement et au climat, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'assure d'intégrer pleinement ces risques dans le développement de ses activités, en incluant une vision long terme. Cela se traduit par :

- l'intégration de la surveillance des risques environnementaux dont climatiques, ainsi que leurs mécanismes de transmission aux autres risques (notamment crédit), au dispositif de gestion des risques ;
- la mise en place d'outils dédiés pour identifier, mesurer, gérer et suivre l'ensemble de ces risques (aussi bien physiques que de transition) ;
- le déploiement de mesures d'atténuation de l'impact des risques environnementaux et de mesures d'adaptation au changement climatique.

[1] Dispositif présenté au chapitre 3.3 « Les risques et opportunités extra-financiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ».

Ainsi, les risques liés à l'environnement et au climat sont intégrés de manière qualitative au cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour la revue annuelle de 2022.

En parallèle, des groupes de travail et un comité de pilotage sont constitués afin de définir, de valider les métriques permettant d'identifier les indicateurs relatifs au risque climatique. Après une période d'observation de plusieurs arrêts trimestriels, semestriels voire annuels, la gouvernance pourra se prononcer sur l'intégration de certains de ces indicateurs dans le cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. À terme, des seuils d'alerte et des limites d'appétence seront fixés en fonction de l'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur ce risque. Des actions correctrices seront également définies en cas de dépassement de seuil d'alerte ou de limite d'appétence.

Risques climatiques limite pays

Dans le cadre de la montée en puissance des risques liés au changement climatique pouvant impacter les pays et leur économie, les recherches sur l'évaluation des risques climatiques ont permis d'intégrer une composante ESG dans la définition de ces limites pays. Ces limites consistent à plafonner les niveaux d'exposition que le groupe s'autorise à prendre sur les contreparties avec lesquelles il traite dans chaque pays. Ainsi, le calcul de la limite pays tient compte de l'indice *Notre Dame Global Adaptation Index* ou ND-GAIN^[1] qui reflète :

- la vulnérabilité des pays au changement climatique (*vulnerability*), basé sur 36 critères quantitatifs et qualitatifs (thématiques principales : santé, nourriture, écosystèmes, habitat, accès à l'eau, infrastructures) ;
- la capacité d'adaptation à ces changements (*readiness*), basée sur neuf critères économiques, sociaux et de gouvernance.

En fonction du niveau de l'indice, la limite se voit affecter d'un malus plus ou moins important en fonction du niveau de l'index. Au cours de l'exercice 2021, le calcul des limites pays tenant compte de l'indice ND-GAIN n'a volontairement pas été actualisé. Les notations pays des agences financières intègrent de plus en plus l'aspect environnemental. Afin de ne pas pénaliser, par une double approche les limites pays de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, une étude complémentaire sera diligentée courant 2022 pour apprécier la meilleure option à implémenter.

Premiers exercices de stress tests climatiques

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a participé en 2020 au premier exercice pilote de stress-tests climatiques proposé par l'ACPR et coordonné par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Cet exercice avait pour but de sensibiliser les établissements financiers au risque climatique (horizon 2050), de mesurer les vulnérabilités des établissements, le coût induit par le non-respect des objectifs de l'Accord de Paris et de développer des méthodes de suivi et d'évaluation des risques liés au changement climatique.

Résultats de l'exercice de stress test ACPR – Enseignement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Les six principales caractéristiques de l'exercice pilote de l'ACPR sont :

1. un horizon long : 30 ans (2020-2050) ;
2. un exercice *bottom-up*, couvrant les banques et les assurances ;
3. une dimension internationale : nature systématique du risque climatique et expositions internationales des grands groupes bancaires et d'assurance français ;
4. une approche granulaire sectorielle (55 secteurs d'activité) ;
5. deux hypothèses : « bilan statique » jusqu'en 2025 et « bilan dynamique » de 2025 à 2050 ;
6. prise en compte d'effets de second tour pour mesurer l'exposition des banques au risque physique.

L'exercice couvre sur un horizon de 30 ans le risque de transition et les risques physiques sur les activités dommages aux biens et santé. L'exercice confirme une exposition globalement « modérée » des banques aux risques de transition qui s'adapteraient à l'horizon 2050. En dépit de cet effort d'adaptation, le coût du risque augmenterait significativement. Au total, le risque climatique apparaît sous-estimé.

Enseignements

Le choix du scénario de transition ordonnée : les résultats montrent un coût plus élevé pour le scénario de transition ordonnée à court terme avec une augmentation de la probabilité de défaut et en conséquence du coût du risque (= coût de l'adaptation des clients). Néanmoins, à terme, le scénario de transition ordonnée se révèle le choix le plus optimisé comparé aux scénarios de transition retardée et accélérée qui montrent une croissance exponentielle des coûts du risque.

Certains secteurs du portefeuille sont plus exposés à la hausse du coût du risque comme ceux de l'agriculture, l'agroalimentaire, l'énergie et le transport terrestre. Il s'agit sans surprise des secteurs où les enjeux de transformation sont les plus importants.

Exercice de stress test BCE 2022

La méthodologie utilisée par l'ACPR sert de base au stress-test climatique de 2022 pour les banques directement supervisées par la BCE. Depuis novembre 2021, un groupe de travail dédié et animé par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel se consacre à la complétude des trois modules proposés pour l'exercice :

- le premier module porte sur un questionnaire qualitatif relatif à l'intégration des risques climatiques dans les exercices de stress test ;
- le second module concerne la récolte des données carbone et financières du top 15 des clients pour chacun des 22 secteurs suivis ;
- le troisième module permet d'analyser l'impact des risques de transition et physiques sur la base de quatre scénarios prédéfinis par la NGFS (*The Network of Central Banks and Supervisors for Greening the Financial System*).

La BCE publiera les résultats du stress-test fin juillet 2022.

[1] <https://gain.nd.edu/>

Travaux d'intégration des éléments relatifs à l'application du règlement Taxonomie

Définition

La réglementation Taxonomie ^[1] s'inscrit dans le cadre du *Green Deal* ^[2] de l'Union européenne, avec comme objectifs l'harmonisation des normes et l'orientation des investissements et des financements vers des activités durables.

La taxonomie de l'Union européenne constitue un ensemble de critères de développement durable destiné aux entreprises, aux investisseurs et aux gouvernements. Elle identifie les activités économiques qui peuvent être considérées comme durables ou écoresponsables. Elle permet ainsi aux acteurs de la finance et aux entreprises d'avoir un langage commun et de faciliter les investissements et les financements durables afin d'atteindre l'objectif net zéro carbone en 2050 en Europe.

La taxonomie propose ainsi une classification standardisée pour évaluer la durabilité de près de 70 activités économiques (répartis essentiellement en huit macrosecteurs : sylviculture ; industrie ; énergie : électricité, gaz, vapeur et air conditionné ; gestion de l'eau, égouts, déchets et assainissement ; transport ; BTP et immobilier ; technologies de l'information et de la communication, Ingénierie), représentant 93 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'Union européenne

Pour qu'une activité soit qualifiée de durable, elle doit répondre à quatre conditions :

- l'activité économique doit être en mesure de démontrer qu'elle apporte un bénéfice substantiel à au moins un des six objectifs environnementaux : atténuer le changement climatique, s'adapter au changement climatique, utiliser durablement et protéger les ressources aquatiques et marines, faire la transition vers une économie circulaire, prévenir et réduire la pollution, protéger et restaurer la biodiversité ;
- elle ne doit pas nuire à l'un des autres objectifs environnements ;
- elle doit respecter les garanties sociales minimales ;
- elle doit respecter les seuils techniques de performance.

En complément, pour répondre à l'objectif d'atténuation du changement climatique, c'est-à-dire réduire l'impact d'une organisation sur l'environnement, l'activité peut être classée parmi trois niveaux de qualification :

- activités durables : les activités purement vertes neutres en carbone ou bas-carbone, compatibles avec l'accord de Paris (exemple : les transports bas-carbone) ;
- activités de transition : qui contribuent à réduire les GES quand il n'existe pas d'activités alternatives déjà durables. (exemple : la rénovation de bâtiments) ;
- activités habilitantes : celles qui rendent possible la transition, le « verdissement » ou la réduction des émissions des autres activités/secteurs (exemple : usine de fabrication d'éoliennes).

Taxonomie et autres textes réglementaires

Par ailleurs, la taxonomie renvoie également vers d'autres textes réglementaires majeurs de la finance durable :

- la réglementation SFDR *Sustainable Finance Disclosure Regulation* qui impose aux investisseurs institutionnels d'informer leurs clients des risques de durabilité ayant des impacts sur les investissements et des principales incidences négatives de leurs investissements sur les facteurs de durabilité. La taxonomie précise ce qui est considéré comme un produit d'investissement durable dans la réglementation *via* la publication d'informations détaillées en matière de finance durable ;
- la réglementation NFRD *Non Financial Reporting Directive* qui régit la divulgation des politiques d'une entreprise en matière de protection de l'environnement, responsabilité sociale, traitement des employés, droits humains, lutte contre la corruption et le trafic d'influence. La taxonomie modifie les informations non financières que les entreprises doivent déclarer dans leurs comptes conformément à la directive. Les entreprises soumises à cette réglementation devront déclarer le pourcentage du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation alignées sur la taxonomie dans leur Déclaration de performance extra-financière en 2023 pour les entreprises non-financières et en 2024 pour les entreprises financières.

Méthodologie

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est organisé afin d'identifier la part de ses actifs éligibles aux deux premiers objectifs de la taxonomie européenne (atténuation et adaptation au changement climatique).

Après étude des textes réglementaires, des travaux internes ont eu lieu afin de renseigner l'annexe VI au règlement délégué du 6 juillet 2021 (format attendu des informations taxonomiques au sein de la DPEF à compter de 2024).

L'année 2021 s'est concentrée sur l'appropriation de la méthodologie de calcul, l'identification du code NACE par contrepartie NFRD (afin de déterminer l'éligibilité de la contrepartie), le calcul du numérateur et dénominateur. Le calcul du ratio d'éligibilité est réalisé sur la base des données 2021. Les travaux se poursuivront en 2022 pour affiner la collecte des données et en améliorer la qualité, intégrer les quatre autres objectifs environnementaux et identifier l'alignement des activités financées sur le règlement taxonomie.

En application du règlement (UE) 2020/852 du Parlement Européen, dit règlement taxonomie et du règlement délégué (UE) 2021/2139, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a procédé à l'identification de la part de ses actifs éligibles à la taxonomie dans son portefeuille de clients.

Conformément à la réglementation, seuls les actifs éligibles aux deux objectifs environnementaux ont été pris en compte pour cette première publication réglementaire. Crédit Mutuel Alliance Fédérale publie dans sa déclaration de performance extra-financière ses ratios sur une base dite obligatoire, pour laquelle, les expositions sur les entreprises non-financières n'entrent pas dans le calcul, car le code NACE disponible ne traduit pas entièrement l'activité de l'entreprise. Il s'agit donc de ce fait d'une estimation qui est communiquée de manière volontaire dans les ratios ci-dessous.

[1] Règlement (UE) 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088. Parution au Journal Officiel de l'Union européenne le 22/06/2020.

[2] Pacte vert européen

Afin de calculer ses ratios, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adopté les arbitrages suivants :

- les entreprises incluses dans le périmètre de la taxonomie sont les entreprises dites soumises à la *Non-Financial Reporting Directive*. Pour des raisons de comparabilité et d'accès à la donnée, la définition européenne des entreprises a été considérée. Sont dites entreprises NFRD, les entreprises européennes dont l'effectif excède 500 salariés ;
- les codes NACE des entreprises ne reflètent pas l'exactitude de leur activité. Ils constituent en soit une estimation. De ce fait, les

expositions sur les entreprises non-financières sont exclues du *reporting* dit obligatoire, mais font l'objet d'une publication volontaire afin de fournir une estimation de l'éligibilité du portefeuille bancaire du groupe. Ainsi, si le code NACE d'une entreprise est associé à une activité couverte par la taxonomie, alors l'ensemble des expositions à cette entreprise sont comptabilisés comme éligibles ;

- les ratios relatifs à l'éligibilité des actifs sont établis selon le total des actifs couverts par la taxonomie et non le total des actifs du groupe.

PUBLICATION DES INDICATEURS D'ÉLIGIBILITÉ DES ACTIFS CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE AU 31 DÉCEMBRE 2021 (HORS INVESTISSEMENT ET ASSURANCES)

	2021 Base obligatoire	2021 Base volontaire
Part, dans leurs actifs couverts par le GAR ⁽¹⁾ , d'expositions sur des activités économiques éligibles à la taxonomie	28,4 %	32,4 %
Part, dans leurs actifs couverts par le GAR ⁽¹⁾ , d'expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxonomie	32,8 %	28,8 %
Part, dans leur actif total, des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales, des émetteurs supranationaux et des produits dérivés	19,1 %	19,1 %
Part, dans leur actif total, des expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières en vertu de l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE	24,7 %	24,7 %
Part, dans leur actif total, de leur portefeuille de négociation et de leurs prêts interbancaires à vue	3 %	3 %

Publication des indicateurs d'éligibilité des actifs du GACM au 31 décembre 2021

Avec l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et ses actes délégués, le GACM publie cette année les indicateurs d'éligibilité de ses actifs à la taxonomie européenne. Deux jeux d'indicateurs sont présentés : un premier jeu d'indicateurs obligatoires, ne se basant sur aucune donnée estimée et un second jeu optionnel, se basant sur une estimation de la part éligible des investissements à la taxonomie. Que ce soit pour l'un ou l'autre jeu d'indicateurs, l'assiette de calcul retenue est, conformément au règlement, le total des actifs déduit des expositions sur des administrations centrales, locales (souverains), banques centrales ou des émetteurs supranationaux.

Indicateurs obligatoires

Les entreprises en portefeuille n'ayant à ce stade pas encore publié la part de leur chiffre d'affaires ni de leurs dépenses d'investissement éligibles à la taxonomie, les indicateurs obligatoires d'actifs éligibles à la taxonomie publiés ci-après ne comprennent que les actifs immobiliers investis en direct ou via des fonds. Ces derniers représentent 7 % des actifs de l'assiette de calcul. Aucune donnée estimée d'éligibilité ou de non-éligibilité des activités des entreprises à la taxonomie n'est utilisée. Par conséquent, la part des expositions sur des activités non éligibles à la taxonomie (B) est de 0. La différence entre le total de l'assiette de calcul (E) et la part d'exposition sur des activités éligibles (A) et non éligibles (B) à la taxonomie, correspond aux actifs pour lesquels aucune donnée n'est disponible et dont nous ne sommes pas en mesure de fournir la part éligible et non éligible à la taxonomie, ainsi qu'aux actifs n'entrant pas dans le périmètre de calcul, soit les lignes (C) et (D).

Indicateurs obligatoires	En % de l'assiette de calcul	En valeur de marché au 31/12/2021 (en millions d'euros)
Part d'expositions sur des activités éligibles à la taxonomie (A)	7 %	6 595
Part des expositions sur des activités non éligibles à la taxonomie (B)	0 %	0
Part des expositions à des produits dérivés (C)	0 %	0
Part des expositions sur des entreprises non soumises à la NFRD (D)	Non disponible	Non disponible
Assiette de calcul (E) = (1) - (2)	100 %	92 269
Part des expositions sur des administrations centrales, locales (souverains), banques centrales ou des émetteurs supranationaux (2)		25 884
Total des actifs hors unités de compte (1)		118 153

(1) Actifs qui excluent les encours auprès des administrations centrales, des banques centrales ainsi que le portefeuille de négociation.

Indicateurs optionnels (NACE)

En complément, le GACM publie ce second jeu d'indicateurs optionnels, dans lequel la part du chiffre d'affaires des entreprises éligibles à la taxonomie européenne est estimée en fonction du code sectorielle NACE de chaque entreprise, que celle-ci soit soumise ou non à la directive de publications d'informations non financières (NFRD). Si le code NACE d'une entreprise est associé à une activité couverte par la taxonomie, alors l'ensemble des expositions à cette entreprise sont

comptabilisées comme éligibles. Ces montants viennent s'ajouter aux montants d'investissements immobiliers déjà présents dans les indicateurs obligatoires en ligne (A). Sur la base de ces codes NACE, nous calculons également la part des expositions sur des activités non éligibles à la taxonomie (B). La différence entre l'assiette de calcul (E) et les montants (A) et (B) correspond aux actifs pour lesquels aucune donnée n'est disponible et dont nous ne sommes pas en mesure de fournir la part éligible et non éligible à la taxonomie.

Indicateurs optionnels (NACE)	En % de l'assiette de calcul	En valeur de marché au 31/12/2021 (en millions d'euros)
Part d'expositions sur des activités éligibles à la taxonomie (A)	28 %	25 415
Part des expositions sur des activités non éligibles à la taxonomie (B)	55 %	50 553
Part des expositions à des produits dérivés (C)	0 %	0
Part des expositions sur des entreprises non soumises à la NFRD (D)	Non disponible	Non disponible
Assiette de calcul (E) = [1] - [2]	100 %	92 269
Part des expositions sur des administrations centrales, locales (souverains), banques centrales ou des émetteurs supranationaux [2]		25 884
Total des actifs hors unités de compte [1]		118 153

Publication des indicateurs d'éligibilité des actifs Crédit Mutuel Asset Management

L'objectif fixé est de communiquer les résultats conformément à l'exigence du décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat, publié le 27 mai 2021 qui confirme l'ambition forte de la France en matière de finance durable, dans la continuité de l'article 173-VI de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Dans ce cadre, et afin de répondre au plus juste à cette exigence, les équipes se concentrent sur le développement d'un outil d'analyse dédié basé sur la création d'un référentiel valeurs.

La publication des indicateurs d'éligibilité des actifs de Crédit Mutuel Asset Management est prévue dans le cadre du rapport article 29 au 1^{er} semestre 2022.

3.8.5 Politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Crédit Mutuel Alliance Fédérale peut être sollicité au travers de ses différentes activités pour intervenir dans des opérations concernant des secteurs sensibles impliquant des risques sociaux et environnementaux. Entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale veut œuvrer pour une société plus juste et plus durable. À ce titre, le groupe a entrepris de définir des politiques sectorielles qui visent à délimiter un champ d'intervention, à fixer des critères et des principes pour l'exercice de ses activités dans les domaines où les impacts sociaux et environnementaux sont les plus élevés.

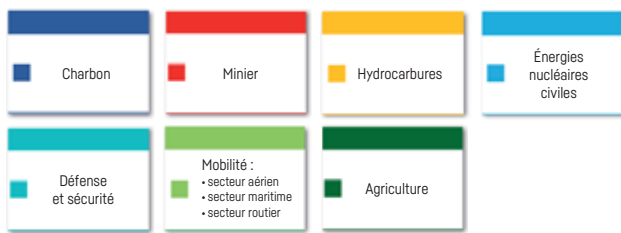
Les mesures découlant de ces politiques s'appliquent à l'ensemble des entités sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires propres à chaque entité. Elles peuvent faire l'objet de révision chaque fois que nécessaire.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait le choix de politiques sectorielles responsables en lien avec ses valeurs mutualistes. Son ambition est d'accompagner ses clients dans la transformation de leur modèle d'affaires et contribuer ainsi à lutter contre le réchauffement climatique, la réduction de la biodiversité et la dégradation de l'environnement. Les politiques sectorielles et leurs évolutions sont systématiquement soumises à l'approbation des conseils d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, de la BFCM et du CIC.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} trimestre 2021, les expositions liées aux secteurs d'activité éligibles à une politique sectorielle font l'objet d'un suivi dédié. Ce *reporting* spécifique intègre le dispositif en place de suivi des risques présenté au comité des risques (organe exécutif) et au comité de suivi des risques groupe (organe délibérant). Au 31 décembre 2021, 36,2 milliards d'euros étaient éligibles aux politiques sectorielles contre 39,5 milliards d'euros à fin 2020 dont 22,7 milliards d'euros sur le portefeuille *corporate*. Sur ce portefeuille, la part des expositions liées aux politiques sectorielles charbon et hydrocarbures s'élève à respectivement 1,18 % et 17,09 %.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a renforcé son engagement pour accompagner la transition environnementale de l'économie grâce au renforcement de sa politique hydrocarbures et à la mise en place d'une politique agricole.

POLITIQUES SECTORIELLES



Notation ESG et intégration des critères à l'octroi de financement

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a choisi de renforcer les règles liées à l'application de ses politiques sectorielles en créant des grilles d'analyses spécifiques pour les secteurs d'activités soumis aux politiques sectorielles. Ces documents sont à compléter par les équipes instruisant le dossier et présentés à la commission des engagements. Ces grilles d'analyse intègrent les notations extra-financières des contreparties analysées lors des décisions d'octroi des opérations bancaires et financières.

Auparavant, une attention particulière était portée à certains secteurs d'activité, ces secteurs sous surveillance (au nombre de 8) concernaient les industries de la chimie et les produits dérivés (y compris l'industrie pharmaceutique), l'industrie du tabac, l'exploitation forestière, l'agroalimentaire, les matières premières agricoles, les transports, les industries du fer et de l'acier ainsi que le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Aujourd'hui, le groupe a développé une grille d'analyse générale renforçant son exigence à tous les secteurs ne faisant pas partie des politiques sectorielles, permettant aux équipes commerciales de s'assurer du respect des engagements de la démarche RSM du groupe. Cette grille d'aide à la décision intègre également l'étude de la politique ESG de la contrepartie ainsi que la prise en compte des controverses liées aux Droits de l'Homme, aux Droits du Travail, à l'environnement, et à la lutte contre la corruption.

Afin de disposer d'une analyse ESG contradictoire, les analystes et équipes en charge de l'octroi des financements ont accès à des données ESG fournies par l'agence de notation extra-financière ISS-OEKOM. De plus, les équipes ont la possibilité de présenter le dossier étudié pour avis au comité RSM de la banque de financement spécialement créé pour traiter les sujets relatifs aux enjeux ESG et analyse des controverses pour décision par la commission des engagements. En 2021, 46 dossiers ont été présentés en comité RSM.

Ainsi, les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale valorisent des relations d'affaires éthiques et proposent de compléter l'analyse financière des entreprises financées par une analyse objective de leur performance extra-financière et plus particulièrement sur leur engagement en matière environnementale, sociale et de gouvernance. C'est une démarche engagée en faveur du financement de la transition environnementale de promouvoir comme élément de décision objectif les performances extra-financières des clients. C'est également une source de dialogue avec les clients pour mieux les accompagner dans leur projet de croissance durable.

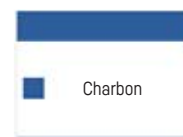
De plus, le risque de réputation liée à la non-application des engagements de la stratégie RSM peut engendrer un risque financier important pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale. L'image et l'intégrité du groupe pourraient être ternies par des polémiques liées à des financements et/ou des investissements accordés à des contreparties qui ne seraient pas en cohérence avec la stratégie RSM, les valeurs éthiques et responsables du groupe notamment en faveur des enjeux de développement durable.

En 2021, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a démarré un groupe de travail dédié avec la banque régionale CIC Lyonnaise de Banque pour intégrer les critères ESG dans les décisions à l'octroi des financements pour les agences entreprises des réseaux. Ce groupe de travail s'appuie sur le dispositif déployé au sein du périmètre de la banque de financement pour l'adapter à la clientèle des PME et ETI implantées sur les territoires. Selon le même procédé, une grille d'application a été réalisée comprenant l'étude de critère ESG, l'analyse d'éventuelles controverses et l'éligibilité aux politiques sectorielles.

À nouveau, la complétude des grilles est de la responsabilité des chargés d'affaires en amont de la présentation du dossier à la commission des engagements pour statuer sur l'octroi de financement. Ce pilote a la responsabilité de valider le bon fonctionnement opérationnel du dispositif avant de le déployer auprès des banques régionales du CIC et des fédérations du Crédit Mutuel Alliance à horizon 2023.

Zoom sur les politiques sectorielles

Les politiques sectorielles renforcent les engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour rejoindre au plus vite la trajectoire des Accords de Paris sur le Climat visant à limiter l'augmentation des températures de 1,5 à 2 °C d'ici 2100 et permettent d'accompagner les clients dans la transformation de leur modèle d'affaires.



Politique sectorielle Charbon

1. Entreprises relevant de la liste d'exclusion *Global Coal Exit List*

- gel immédiat des opérations bancaires, financements de projets et d'investissements,
- sortie immédiate des positions d'investissement prises en assurance, *asset management* et salle des marchés ;

2. Seuil absolu

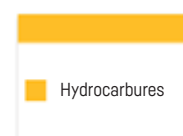
- production annuelle de charbon < 10 MT,
- capacités installées basées sur le charbon < 5 GW ;

3. Seuil d'application relatif

- part du charbon dans le CA < 20 %,
- part du charbon dans le mix énergétique < 20 %.

Ces critères ne sont pas cumulatifs. Ils ont pour objectif de supprimer totalement le financement de l'énergie charbon à horizon 2030. Ils seront révisés tous les ans pour devenir de plus en plus exigeants.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale conditionnera la continuité de ses soutiens financiers aux entreprises clientes exposées au secteur du charbon à la publication d'un plan daté et détaillé de fermeture de l'ensemble de leurs actifs charbon d'ici 2030. Ces demandes pourront faire l'objet d'une procédure d'escalade auprès de la direction générale.



Politique sectorielle Hydrocarbures

En octobre 2021, Crédit Mutuel Alliance Fédérale stoppe tout financement de nouveau projet d'exploration, de production,

d'infrastructure ^[1] [oléoduc, gazoduc et unités de stockage] ou de transformation [raffineries de pétrole, terminaux de liquéfaction de gaz] dans le pétrole et le gaz. Cette décision vient renforcer celle initialement prise en février 2020 de ne plus financer les financements des projets liés aux hydrocarbures non conventionnels incluant les projets en Arctique.

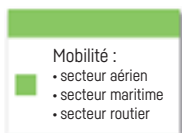
De même, Crédit Mutuel Alliance Fédérale entendra s'abstenir de fournir des services bancaires et financiers aux entreprises listées dans la liste de référence *Global Oil & Gaz Exit List* (GOGEL) de l'ONG Urgewald dont la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieur à un seuil défini ^[2].

Périmètre des hydrocarbures non conventionnels :

- pétrole ou gaz de schiste ;
- pétrole issu de sables bitumineux ;
- pétrole lourd ^[3] et extra-lourd ^[4] ;
- pétrole en eau profonde ^[5] ;
- pétrole extrait en Arctique ^[6] ;
- méthane de houille.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à dialoguer avec les entreprises de son portefeuille afin de les convaincre de renoncer à développer de nouveaux champs pétroliers et gaziers après une échéance courte, sous peine d'être exclues de futurs soutiens.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale se réserve la possibilité de maintenir ses financements pour les entreprises du secteur des énergies fossiles publiquement engagées dans une stratégie d'adaptation de leurs activités favorisant la transition énergétique et notamment au travers de financement et/ou investissement dans la mise en place d'infrastructures d'énergies renouvelables.



Politique sectorielle Mobilité

Politique dont l'objectif est de limiter strictement les financements accordés aux actifs les plus sobres en émission carbone.

Elle concerne le transport aérien (financement des compagnies aériennes, financement d'acquisition d'avions), le transport maritime (financement des activités de construction et démantèlement navals) et le transport routier (financement des véhicules utilitaires légers et industriels).

En matière de transport aérien

Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ses filiales réserveront leurs financements aux seuls modèles de dernière génération des

constructeurs Airbus, Boeing, ATR, Embraer et Bombardier. Pour assurer le rajeunissement des flottes d'appareils, et jusqu'en 2025, seuls les appareils dont l'ancienneté n'excède pas huit ans pourront être financés. Au-delà de 2025, ce délai sera ramené à cinq ans. De même, Crédit Mutuel Alliance Fédérale limite ses financements aux compagnies dont l'âge moyen de la flotte n'excède pas 15 ans, ramené à 12 ans à compter de 2025.

En matière de transport maritime

Signataire dès 2019 des Principes de Poséidon à travers le CIC, Crédit Mutuel Alliance Fédérale se fixe l'objectif d'être en dessous de la courbe de l'*International Maritime Organization* dès 2025, dans le cadre de sa politique transport maritime.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale exclut le financement de tous bateaux transportant du pétrole et dédiés au transport de gaz non conventionnel.

En matière de transport routier

Crédit Mutuel Alliance Fédérale concentre ses financements réalisés sur le marché des entreprises dans les activités de leasing, de crédit et le financement d'actifs ferroviaires de fret et de passagers sur les actifs les moins émissifs en CO₂. Seuls les véhicules utilitaires légers et industriels répondant *a minima* de la norme Euro six peuvent bénéficier d'un financement.



Politique Agricole

Politique dont l'objectif est de soutenir une agriculture performante, durable et bas carbone grâce à la mise en place d'un dispositif complet : subvention pour accompagner la réalisation d'un diagnostic carbone et pour soutenir les démarches de certification, gamme de prêts dédiés bonifiés.

Ces dispositifs permettent d'encourager les exploitants à investir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer le potentiel de stockage de carbone dans les sols et préserver la biodiversité.

De plus, une analyse objective des plans d'actions menés par les agriculteurs en matière environnementale, sociale, et de gouvernance, fondée sur les principes de conditionnalités des aides de la Politique Agricole Commune (PAC), vient renforcer le dispositif des décisions d'octroi de financement des opérations bancaires du marché de l'agriculture.

C'est une démarche engagée favorisant la transition agroécologique et affirmée par un dialogue constructif avec les exploitants agricoles pour mieux les accompagner dans leurs projets.

[1] Hors politique sectorielle maritime :

https://www.bfcm.creditmutuel.fr/partage/fr/CC/BFCM/assets/articles/rsm-politiques-sectorielles/Politique_Mobilite_Secteur_Maritime.pdf

[2] Seuil en cours de validation.

[3] Densité comprise entre 22.3° à 10° API (American Petroleum Institute).

[4] Densité inférieure à 10°API.

[5] Pétrole en eaux profondes : l'activité pétrole eau profonde, s'entend comme les opérations d'exploration, de développement et de production sur des champs pétroliers offshore qui se situent à des profondeurs excédant 5 000 ft (1 500 m).

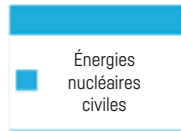
[6] Périmètre de l'Arctic Monitoring and Assessment Programme (AMAP) Zone recouvrant huit pays bordant l'océan Arctique : le Canada, le Danemark (avec le Groenland), la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Russie, la Suède et les États-Unis (Alaska), avec les aires marines associées, pour une superficie totale d'environ 18 millions de km².



Politique Minier

Politique s'appliquant à toutes les opérations financières destinées à des entreprises du secteur minier quelle que soit la ressource minière et quel que soit le mode d'extraction utilisé. Elle couvre l'ensemble de la filière depuis l'exploration jusqu'à l'acheminement du minerai.

- Engagement de ne plus intervenir dans le financement ou les investissements directement affectés ou liés au développement, à la construction ou à l'extension d'installations minières ou métallurgiques si une des caractéristiques suivantes est présente : projet de mines d'amiante, mines artisanales, impact critique sur une zone protégée ou une zone humide inscrite sur la liste de Ramsar, sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.



Politique Énergies Nucléaires Civiles

Politique encadrant les opérations et conseils fournis à des entreprises du secteur du nucléaire civil. Le groupe s'assure que toute demande s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur ainsi que des standards et/ou recommandations émanant d'organismes indépendants du secteur nucléaire.

- Un processus de décision interne est défini et suit un cadre de référence prenant en compte notamment le pays hôte, le type de financement des projets concernés ainsi que les règles de financement internationales.



Politique Défense et Sécurité

Politique sectorielle afférente aux opérations réalisées avec des entreprises du secteur de la défense et de la sécurité. Elle reconnaît l'existence des conventions, des traités, accords et réglementations spécifiques à l'industrie de l'armement.

- Le groupe refuse toute participation dans des opérations relatives à des armes controversées et respecte des principes drastiques quant aux armes non conventionnelles ainsi qu'aux pays concernés par les financements.

3.8.6 Intégration des obligations liées à l'article 173 de la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 pour les activités des assurances de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et Crédit Mutuel Asset Management

ACM (rapport relatif à la loi de transition énergétique) ^[1]

Engagé depuis plusieurs années en faveur du développement durable, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) confirme son statut d'entreprise responsable au travers de sa politique d'investissement.

Investisseur sélectif, le GACM dispose d'une politique ESG mise à jour régulièrement et validée en comité financier, comité auquel participent notamment le directeur financier et le directeur général. Cette politique permet au GACM de prendre en compte les risques de durabilité sur ses actifs ainsi que les impacts environnementaux ou sociaux de ses investissements. Elle repose notamment sur une politique d'exclusion des émetteurs présentant un risque ESG trop important. En pratique, à chaque achat d'une action ou obligation, les gestionnaires d'actifs du GACM ont accès à une analyse ESG de l'émetteur grâce, notamment, à des données fournies par l'entreprise ISS. Cette analyse constitue une

aide à la décision dans le processus d'investissement, aide complémentaire aux critères financiers usuellement analysés. Ainsi, la politique ESG du GACM incite à investir conformément aux valeurs du Crédit Mutuel Alliance Fédérale en matière de respect des droits de l'homme, de l'environnement et des règles de bonne gouvernance.

En outre, afin de limiter son exposition et son soutien à certaines activités à fort impact environnemental ou social, le GACM s'est doté de politiques sectorielles ambitieuses. C'est le cas en particulier du secteur de l'énergie : en ligne avec l'engagement pris en 2020 par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le GACM réduira à zéro son exposition au charbon thermique d'ici 2030. En 2021, le GACM a également mis en place une politique sectorielle excluant le financement d'infrastructures d'hydrocarbures non conventionnels (pétrole et gaz) au travers de fonds d'actions et de dette non cotées. Le GACM s'interdit également tout investissement sur des entreprises du secteur du tabac ou tout financement d'entreprise impliquée dans la vente d'armes non conventionnelles (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, etc.).

[1] Consultable à l'adresse <https://www.acm.fr/fr/notre-actualite/nos-publications/publications-des-assurances-du-credit-mutuel.html>

Actionnaire actif, le GACM attache une importance particulière au dialogue actionnarial et à l'exercice de ses droits d'actionnaire dans les entreprises dans lesquelles il investit. Par ce biais, le GACM entend défendre les intérêts financiers des assurés pour le compte desquels il investit tout en encourageant les entreprises qu'il finance dans leur démarche de responsabilité environnementale, sociale et de bonne gouvernance. Le GACM est convaincu que le respect de bonnes pratiques ESG permet une meilleure valorisation à long terme des entreprises.

Lorsqu'il investit *via* des fonds externes, des questionnaires ESG *ad hoc* sont envoyés aux sociétés de gestion afin de s'assurer qu'elles disposent d'une politique ESG compatible avec celle du GACM. Enfin, investisseur engagé, le GACM réalise des investissements à vocation environnementale ou sociale. Plus de 5,7 milliards d'euros d'investissements en portefeuille à fin 2021 sont consacrés au financement d'activités favorisant la transition vers une économie bas carbone ou des projets à thématique sociale. Les investissements sur ces deux thématiques représentent près de 5,6 % des actifs du groupe, hors unités de compte.

Crédit Mutuel Asset Management (rapport relatif à la loi de transition énergétique) ^[1]

Crédit Mutuel Asset Management a poursuivi en 2021 son projet stratégique « Vers une Finance Responsable et Durable », lequel s'inscrit pleinement dans le plan moyen terme *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !* de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Dans ce cadre, Crédit Mutuel Asset Management opère une refonte de la classification de sa gamme finance responsable afin d'accroître la visibilité de son offre. Désormais, la gamme se structure en deux volets :

- intégration ESG : comprenant l'ensemble des fonds dont la gestion repose sur des critères extra-financiers aux côtés de critères financiers, permettant d'identifier les opportunités de marchés dans le respect des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance, et de limiter les risques (physiques, financiers et de marchés, réglementaires, de réputation). Ce dispositif s'accompagne d'un dialogue régulier avec les émetteurs afin de faire évoluer leurs pratiques ;
- ISR : comprenant les fonds gérés selon les principes du label d'état ISR, incluant une forte sélectivité des valeurs en portefeuille et une transparence accrue au travers de reportings dédiés.

Les fonds font désormais l'objet d'une classification selon le règlement SFDR [*Sustainable Finance Disclosure Regulation*]. Ce règlement européen renforce la communication auprès des porteurs sur le risque de durabilité ^[2] [prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la stratégie d'investissement des fonds]. Les fonds doivent ainsi être classés selon les catégories suivantes :

- les fonds dits « article 6 » : règle générale de communication commune à tous les fonds au sein de la documentation précontractuelle (prospectus), en matière de prise en compte ou non du risque de durabilité ;

- les fonds dits « article 8 » : les fonds relevant de cet article intègrent des caractéristiques environnementales et sociales de manière systématique. Ils font la promotion de ces caractéristiques pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des pratiques de bonne gouvernance ;
- les fonds dits « article 9 » : les fonds relevant de cet article contribuent à la réalisation d'un objectif environnemental et/ou social définis et quantifiables, par exemple en matière de réduction des émissions carbone. Ce sont aussi des produits ayant un objectif social, tels que les fonds à impact.

Ce nouveau cadre réglementaire a été l'opportunité pour Crédit Mutuel Asset Management de redéfinir ses objectifs en termes de prise en compte de critères extra-financiers au sein de la gestion de ses fonds. Aussi l'ambition pour Crédit Mutuel Asset Management est de classer 100 % des fonds ouverts en gestion active ^[3] en article 8 ou en article 9.

De manière globale et selon les classifications du règlement européen SFDR, les encours de Crédit Mutuel Asset Management se répartissent au 31 décembre comme suit :

- les fonds Art. 9 – Class AMF I : 117 millions d'euros ;
- les fonds Art. 8 – Class AMF I et II : 53 264 millions d'euros.

Ces classifications représentent 71,8 % des encours de Crédit Mutuel Asset Management au 31 décembre 2021.

La politique d'investissement responsable de Crédit Mutuel Asset Management a été modifiée afin de prendre en compte le projet d'implémentation de la réglementation SFDR. Ainsi, l'investissement responsable couvre progressivement l'ensemble des activités de Crédit Mutuel Asset Management au travers d'un dispositif d'intégration ESG pour la plupart des fonds et d'une démarche ISR pour une gamme de fonds ciblés.

Afin de rendre effective cette politique d'investissement responsable, Crédit Mutuel Asset Management a fait le choix engagé de construire un modèle d'analyse ESG propriétaire, en appui avec des agences de notation extra-financières sélectionnées (ISS ESG, Sustainalytics, Trucost), portant sur les entreprises et les États.

Ce modèle est conçu autour d'une méthodologie dédiée constituée de 45 indicateurs au sein de 15 catégories reflétant l'approche globale retenue par Crédit Mutuel Asset Management, couvrant tous les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux et environnementaux, dont le climat. Cette approche quantitative extra-financière, actualisée sur une base mensuelle, compare les entreprises, au sein de leur propre secteur d'activité, pour déterminer celles qui progressent le mieux dans l'appréhension des risques (physiques, de marché, financiers, de réglementation et de réputation) et des opportunités au regard des enjeux liés au développement durable tels que définis par les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. En complément, une analyse qualitative (basée sur le dialogue avec les dirigeants notamment) est conduite en interne par une équipe d'experts sur les sujets ESG. Cette approche vise à évaluer en tendance, *a minima* sur trois ans, la capacité de l'entreprise à intégrer et innover sur les cinq piliers ESG composant cette démarche. *In fine*, les entreprises de l'univers de Crédit Mutuel Asset Management sont classées en cinq groupes reflétant leur performance extra-financière tant historique que prospective. Pilotée par une équipe dotée d'une expérience de plus de 20 ans en investissement responsable, cette expertise est mise à disposition de l'ensemble des équipes de gestion.

[1] Consultable à l'adresse

https://www.creditmutuel-am.eu/fr/institutionnels/nos-expertises-et-services/finance-responsable/rapport-article-173_loi-sur-la-transition-energetique.html

[2] <https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM/telechargements/reglementaire/sfdr/sfdr-art3.pdf>

[3] Hors OPC de type indiciel ou fonds à formule dont l'objectif est de répliquer ou d'être investi sur un indice donné, indépendamment de toute prise en compte du risque de durabilité.

3.9 RSE DU PÔLE TECHNOLOGIQUE

3.9.1 Données quantitatives

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	Quantité collectée 2021
ENV04	Consommation d'eau	Mètres cubes	35 005
ENV05	Consommation totale d'énergie	Kilo Watt Heure	72 238 043
ENV05_01	Réseaux urbains vapeur d'eau	Kilo Watt Heure	4 178 173
ENV05_02	Réseaux urbains eau glacée	Kilo Watt Heure	352 634
ENV06	Consommation d'énergie électrique	Kilo Watt Heure	62 562 497
ENV07	Consommation d'énergie gaz	Kilo Watt Heure	4 780 269
ENV08	Consommation d'énergie fioul	Litres	36 337,96
ENV09	Consommation totale de papier	Tonnes	83,24
ENV10	Consommation totale de papier à usage interne	Tonnes	28,73
ENV11	Consommation totale de papier à usage externe	Tonnes	54,51
ENV13	Consommation cartouches de toner	Numérique entier	4 463
ENV15	Papier usagé recyclé en sortie (déchet)	Tonnes	258
ENV15L	Total papier labellisé acheté	Tonnes	59,77
ENV15R	Total papier recyclé acheté	Tonnes	6,17
ENV16	Cartouches de toner usagées recyclées après usage	Numérique entier	3 963
ENV18	Déplacement professionnel - avion	Kilomètres	983 257
ENV19	Déplacement professionnel - train	Kilomètres	2 182 008
ENV20	Flotte automobile de l'entité - nombre de km tous véhicules	Kilomètres	18 231 553
ENV23	Déplacement professionnel - automobile salarié	Kilomètres	89 244
ENV24	Déplacement professionnel - transports collectifs - bus-cars-metro-tram	Kilomètres	42 433
ENV25	Déplacement professionnel - taxi & voiture de location	Kilomètres	378 596
ENV31	Nombre de matériels de visioconférence	Numérique entier	319
ENV32	Nombre de visioconférences	Numérique entier	546 621
ENV33	Durée totale des visioconférences	heures centésimales	760 340,07
ENV34	Documents numérisés (papier évité)	Tonnes	13,64
GOUV01	Nombre total de membres dans le conseil d'administration de la structure (au sens société capitalistique)	Numérique entier	60
GOUV02	Nombre de femmes dans le conseil d'administration de la structure (au sens société capitalistique)	Numérique entier	16
GOUV09_02	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge < 40 ans	Numérique entier	1
GOUV09_03	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge 40-49 ans	Numérique entier	5
GOUV09_04	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge 50-59 ans	Numérique entier	33
GOUV09_05	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge ≥ 60 ans	Numérique entier	21
SOC01	Effectif total en ETP	Équivalent Temps Plein	5 337
SOC01_BIS	Effectif inscrit PPH	Personnes Physiques	5 378
SOC01_FM205	Effectif des femmes manager à l'étranger	Personnes Physiques	0
SOC01_FNM205	Effectif des femmes non manager à l'étranger	Personnes Physiques	0
SOC01_F201	Effectif femmes cadres en CDI en France	Personnes Physiques	957
SOC01_F202	Effectif femmes non cadres en CDI en France	Personnes Physiques	324
SOC01_F203	Effectif femmes cadres en CDD en France	Personnes Physiques	2
SOC01_F204	Effectif femmes non cadres en CDD en France	Personnes Physiques	31

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	Quantité collectée 2021
SOC01_F205	Effectif femmes à l'étranger	Personnes Physiques	0
SOC01_HM215	Effectif des hommes manager à l'étranger	Personnes Physiques	0
SOC01_HNM215	Effectif des hommes non manager à l'étranger	Personnes Physiques	0
SOC01_H211	Effectif hommes cadres en CDI en France	Personnes Physiques	2 951
SOC01_H212	Effectif hommes non cadres en CDI en France	Personnes Physiques	957
SOC01_H213	Effectif hommes cadres en CDD en France	Personnes Physiques	6
SOC01_H214	Effectif hommes non cadres en CDD en France	Personnes Physiques	150
SOC01_H215	Effectif hommes à l'étranger	Personnes Physiques	0
SOC02	Effectif total France (CDI + CDD) en PPH	Personnes Physiques	5 378
SOC03	Effectif total CDD + CDI hors France	Personnes Physiques	0
SOC04	Effectif total CDD + CDI cadres	Personnes Physiques	3 916
SOC05	Effectif total CDD + CDI non cadres	Personnes Physiques	1 462
SOC07	Effectif PPH - Femmes	Personnes Physiques	1 314
SOC08	Effectif CDI	Personnes Physiques	5 189
SOC08_NCADRE	Effectif CDI non cadres	Numérique entier	1 281
SOC08BIS	Effectif CDI femmes	Numérique entier	1 281
SOC09	Effectif CDD	Personnes Physiques	189
SOC12	% de salariés en CDI	Pourcentage taux	96,48
SOC13	Nombre total d'embauches	Personnes Physiques	622
SOC14	Embauches hommes	Personnes Physiques	470
SOC15	Embauches femmes	Personnes Physiques	152
SOC16	Embauches en CDI	Personnes Physiques	471
SOC17	Embauches en CDD	Personnes Physiques	151
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	Personnes Physiques	227
SOC20	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation sur licenciement	Personnes Physiques	18
SOC27	Turnover (démissions + licenciements + fin période essai + rupture conv.)/(effectif en PPH)	Pourcentage taux	2,96
SOC29	Nombre de collaborateurs à temps plein CDI CDD (y compris congé parental à temps plein)	Personnes Physiques	5 189
SOC30	Nombre de collaborateurs à temps partiel CDI CDD et cadres à forfait jour réduit	Personnes Physiques	189
SOC31	% de collaborateurs à temps plein	Pourcentage taux	96
SOC32	% de collaborateurs à temps partiel	Pourcentage taux	4
SOC38	Nombre total de jours d'absence	Jours ouvrés	41 001
SOC39	Nombre de jours d'absence pour maladie	Jours ouvrés	39 735
SOC40	Nombre de jours d'absence pour accidents du travail	Jours ouvrés	1 266
SOC41	Nombre de jours d'absence pour maternité/paternité	Jours ouvrés	9 042
SOC44	Nombre d'accidents de travail déclarés avec arrêt de travail	Numérique entier	31
SOC46	Masse salariale investie dans la formation (masse salariale chargée de la formation en euros)	Euros	5 372 911,43
SOC47	% masse salariale investie dans la formation	Pourcentage taux	2,22
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	Numérique entier	3 952
SOC49	% de salariés formés	Pourcentage taux	73,85
SOC50	Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés	Heures centésimales	68 413
SOC52	Nombre de formations en alternance	Numérique entier	50
SOC53	Nombre de formations en alternance avec contrat de professionnalisation	Numérique entier	5
SOC54	Nombre de formations en alternance avec contrat d'apprentissage	Numérique entier	45
SOC59	Nombre de femmes parmi les cadres	Numérique entier	959
SOC60	% de femmes parmi les cadres	Pourcentage taux	24
SOC61	Nombre de cadres promus dans l'année dans un niveau de fonction supérieur	Personnes Physiques	155

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	Quantité collectée 2021
SOC62	Nombre de femmes parmi les promotions cadres	Numérique entier	34
SOC63	% de femmes parmi les promotions cadres	Pourcentage taux	21,9
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés dans l'effectif total	Numérique entier	95
SOC71	% de travailleurs handicapés dans l'effectif total	Pourcentage taux	1,76
SOC73	Masse salariale brute non chargée (euros)	Euros	242 084 148
SOC74	Rémunération annuelle moyenne des CDI tous statuts	Euros	45 802
SOC75	Rémunération annuelle moyenne des CDI non cadres tous statuts	Euros	32 902
SOC76	Rémunération annuelle moyenne des CDI cadres tous statuts	Euros	50 030
SOC81	Montant global de la prime (intéressement + participation) (en euros - hors charges patronales)	Euros	28 515 327
SOC82	Nombre de salariés ayant touché une prime d'intéressement/participation	Numérique entier	5 302
SOC88	Effectifs < 25 ans	Personnes Physiques	278
SOC89	Femmes < 25 ans	Personnes Physiques	45
SOC90	Effectifs 25-29 ans	Personnes Physiques	554
SOC91	Femmes 25-29 ans	Personnes Physiques	140
SOC92	Effectifs 30-34 ans	Personnes Physiques	774
SOC93	Femmes 30-34 ans	Personnes Physiques	201
SOC94	Effectifs 35-39 ans	Personnes Physiques	841
SOC95	Femmes 35-39 ans	Personnes Physiques	183
SOC96	Effectifs 40-44 ans	Personnes Physiques	781
SOC97	Femmes 40-44 ans	Personnes Physiques	191
SOC98	Effectifs 45-49 ans	Personnes Physiques	872
SOC99	dont femmes 45-49 ans	Personnes Physiques	234
SOC100	Effectifs 50-54 ans	Personnes Physiques	588
SOC101	Femmes 50-54 ans	Personnes Physiques	129
SOC102	Effectifs 55-59 ans	Personnes Physiques	447
SOC103	Femmes 55-59 ans	Personnes Physiques	128
SOC104	Effectifs 60 ans et +	Personnes Physiques	243
SOC105	Femmes 60 ans et +	Personnes Physiques	63
SOC107	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI	Euros	237 669 608
SOC108	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI non cadres	Euros	42 148 690
SOC109	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI cadres	Euros	195 520 918

3.9.2 Rapport spécifique pôle technologique (Euro-Information, EI)

Ce document regroupe les actions des différentes entités qui travaillent sur les métiers de l'informatique. Après réduction du périmètre suite à la vente d'Euro-Information Télécom au 31 décembre 2020, les principales filiales d'Euro-Information en 2021 sont :

- Euro-Information Développements (EID) qui développe les outils logiciels du groupe ;
- Euro-Information Production (EIP) qui prend en charge l'infrastructure technique et la production du groupe ;
- Euro-Protection Surveillance (EPS) qui offre des services de télésécurité ;
- Euro-Information Services (EIS) qui installe, maintient et remplace les équipements informatiques (postes de travail, automates bancaires, téléphones, etc.).

Ces entités, dont la forme juridique peut varier, sont toutes contrôlées par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. En conséquence, elles en appliquent les règles et procédures notamment dans leurs aspects sociaux, déontologiques et de responsabilité environnementale.

Nouvelle réglementation

En 2019, la réglementation en vigueur a amené Euro-Information à réfléchir sur la Responsabilité sociétale des entreprises en termes de risque, à définir une cartographie des risques ESG contenant des scénarios et à définir nos actions concrètes en termes de scénarios.

Les principaux scénarios auxquels Euro-Information doit répondre sont :

- l'absence de gouvernance RSM dédiée ;
- la non-prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achats ;

- la défaillance du dispositif de sécurité informatique du système d'information ;
- la non-prise en compte de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre contribuant au changement climatique dans l'exercice des métiers du groupe ;
- au niveau du fonctionnement interne des entités du groupe : l'absence de politique de réduction des consommations des ressources (eau et papier liés à une activité tertiaire) ;
- au niveau fonctionnement interne des entités du groupe : l'absence de dispositif de prévention et de gestion des déchets.

De nouveaux indicateurs ont été définis en même temps et mis en œuvre, visant à répondre à ces scénarios et à permettre un suivi de la gestion de ces risques. Le groupe peut donc pour la troisième fois juger de leur pertinence, permettant d'analyser sur quelle tendance il se situe et ainsi les améliorer.

Les actions par scénarios

L'absence de gouvernance RSM dédiée

Le groupe a défini en 2018 un nouveau plan stratégique *ensemble#nouveau monde* dans lequel la RSM s'exprime pleinement. Les conditions de la crise épidémique ont contraint Crédit Mutuel Alliance Fédérale à réviser ce plan stratégique avec une volonté d'accélérer sa transformation et d'affirmer la pertinence de son modèle mutualiste face à la crise. Il se nomme désormais *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !* Euro-Information s'inscrit toujours dans ce plan stratégique et a un objectif complémentaire visant à fournir au groupe le socle informatique nécessaire à cette démarche.

En complément de ce plan stratégique révisé, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est devenue la première entreprise à mission du secteur bancaire. Le groupe s'est doté de la raison d'être *Ensemble, écouter et agir* avec pour objectif de réussir cinq missions désormais intégrées à l'objet social de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et du CIC :

- organisation coopérative et mutualiste, nous accompagnons nos clients et sociétaires au mieux de leurs intérêts ;
- banque de tous, sociétaires et clients, salariés et élus, nous agissons pour chacun et refusons toute discrimination ;
- respectueux de la vie privée de chacun, nous mettons la technologie et l'innovation au service de l'humain ;
- entreprise solidaire, nous contribuons au développement des territoires ;
- entreprise responsable, nous œuvrons pour une société plus juste et plus durable.

La RSM est pleinement intégrée à la gouvernance du groupe et des indicateurs de développement humain et mutualiste ont été définis et seront suivis. Les filiales d'Euro-Information participent à l'objectif commun de réduction de l'empreinte carbone de 30 %. Le groupe a renforcé ses ambitions environnementales à travers la mise en place de deux objectifs : l'augmentation de 30 % des financements de projets à fort impact climatique et la réduction de 15 % de l'empreinte carbone des portefeuilles clients *corporate*, gestion d'actifs et assurance.

Le pilotage groupe est réalisé par une équipe de la direction des risques. Dans ce cadre, des réunions de partage des actions avec l'ensemble des correspondants RSM de Crédit Mutuel Alliance Fédérale auxquelles participe le correspondant Euro-Information sont organisées et un partage documentaire a été créé en 2020 permettant de coordonner, réutiliser et optimiser les actions de chacun au sein du groupe. Euro-Information a annoncé la mise en place d'une stratégie numérique responsable et dans ce cadre prépare la mise en place d'indicateurs, de projets et d'instance de pilotage de cette stratégie.

La non-prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achats

Pour rappel, le processus Gestion de la relation fournisseurs fait partie des processus qualité certifiés ISO 9001 V2015 suivis et audités par l'AFNOR, le dernier renouvellement date d'octobre 2021. Ce processus rentre également dans le périmètre de certification du système de management de la sécurité de l'information ISO 27001. Le processus est écrit, publié et permet de montrer les différentes étapes d'une mise en relation, d'une contractualisation et de la gestion de la relation fournisseurs.

Dans le cadre de ce processus, les fournisseurs ont été classés en catégories dont la principale est fournisseurs essentiels et/ou sensibles. Cette classification se fait dans le cadre des règles liées notamment à l'identification de l'externalisation des prestations selon les règles définies par le groupe. Pour les appels d'offres et de manière régulière, les équipes achats demandent à ces fournisseurs de leur communiquer les documents permettant d'attester de leur démarche RSE, ou de transmettre le lien vers la localisation internet du document, afin d'en connaître le contenu. Ce fonctionnement est appliqué dans le processus achat de matériels ou logiciels, mais aussi dans le cadre de l'achat de prestations immatérielles informatiques vis-à-vis des fournisseurs de type SSII (Société de Services en Ingénierie Informatique). Une réactualisation est régulièrement effectuée.

En complément, une politique sectorielle d'achats a été élaborée pour le groupe. Elle a été mise en place en 2017 et rend plus lisible les pratiques RSE en matière d'achats. Euro-Information a pris en compte cette politique sectorielle d'achats dans ses procédures. La politique d'achats inclut la signature d'une charte avec les fournisseurs. Le groupe a décidé d'entamer cette démarche auprès des fournisseurs préexistants les plus importants. Ce processus d'adhésion a commencé début septembre 2018 en adressant la charte aux fournisseurs concernés. La signature de la charte fait aussi maintenant partie de la politique d'entrée en relation. Certains fournisseurs refusent de signer la charte en transmettant une politique interne similaire. Cette charte remplace la collecte des documents formalisant leur démarche RSE sauf pour les fournisseurs de services (SSII).

En complément, une nouvelle version du règlement intérieur diffusée fin 2018 rappelle un certain nombre d'éléments concernant la politique d'Euro-Information en matière de relations avec les fournisseurs. Une délégation de pouvoirs a été signée par les acheteurs leur rappelant le respect des obligations en termes de politique sectorielle d'achats. Un comité suivi fournisseurs veille à :

- la mise en place et l'actualisation des procédures d'entrée en relation avec les fournisseurs ;
- leur suivi ;
- la récupération des notations (qualité du contrat et qualité des prestations) pour les fournisseurs essentiels et sensibles ;
- la récupération des notations financières pour les fournisseurs essentiels et sensibles établis en France ; cela ayant été étendu dès 2019 aux fournisseurs étrangers ;
- la récupération et réactualisation des rapports RSE pour ces mêmes fournisseurs, même si ce fonctionnement a été abandonné en 2020 en raison de la signature de la charte par les fournisseurs ;
- l'application de pratiques cohérentes au sein d'autres filiales d'Euro-Information à savoir EIS, EPS, ETVS, EP3C et EIDS dès lors qu'ils ont des achats spécifiques à réaliser.

Les équipes juridiques, achats, risques opérationnels, contrôle périodique et contrôle permanent sont représentées au comité suivi fournisseurs avec, en invité régulier, une personne de l'audit interne Euro-Information. La direction Euro-Information est informée des travaux du comité suivi fournisseurs. Deux évolutions ont eu lieu en 2020 :

- la qualité des prestations : le formulaire de notation de la qualité de la prestation (nommé annexe 7 dans le processus) a évolué avec des critères d'escalades et/ou de plan d'actions à mener selon les notes obtenues ;
- l'identification des prestations (nommé annexe 5 dans le processus) : deux critères de risque RSE ont été intégrés à l'analyse de risque, à savoir le risque de réputation RSE et le risque de non-conformité RSE en lien avec les politiques sectorielles.

En 2021, ces deux formulaires ont évolué à la marge et un formulaire qualité de la prestation a été créé pour les prestations intragroupe notamment pour Euro-Information, CCS et quelques autres entités communautaires. Il s'agit d'une version spécifique de l'annexe 7.

Les notations financières et qualité telles qu'établies ci-dessus sont effectuées chaque année.

Un contrôle CINT permet de s'assurer pour les fournisseurs critiques et sensibles, par une notation qualité, que le travail a été effectué conformément aux engagements contractuels et surtout que les notations attribuées concourent bien à la qualité globale du SI.

En complément, l'étude des nouvelles versions de matériels (postes de travail, imprimantes, scanners, copieurs) intègre depuis 2013 une approche RSE de consommation énergétique. Le déploiement d'équipements de plus en plus économes en énergie se poursuit. Le renouvellement constant du parc (voir partie circuit matériel) contribue donc à la réduction de la consommation énergétique.

Un groupe de travail sur le cycle de vie du matériel a été lancé fin 2021. Les conclusions de ce travail affecteront le processus d'achat l'année prochaine si nécessaire. Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a décidé au travers de sa filiale Euro-Information d'effectuer un don d'un peu plus de 500 ordinateurs portables à différentes associations et universités (Les Restos du Cœur, Emmaüs, etc.) afin de participer, avec ces associations, à l'accompagnement des personnes en difficulté.

La non-prise en compte de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre contribuant au changement climatique dans l'exercice des métiers du groupe et, au niveau fonctionnement interne des entités du groupe, l'absence de dispositif de prévention et de gestion des déchets

Ces deux scénarios sont pris en compte dans plusieurs parties des activités d'Euro-Information. En voici les actions majeures.

Stratégie Sobriété Numérique

Fin 2019, le CIGREF a décidé de constituer un groupe de travail dont le nom est GT Sobriété Numérique. Il considère que la prise de conscience autour des enjeux énergétiques et environnementaux du numérique est encore naissante, même si elle progresse et que l'impact croissant du numérique sur l'émission de GES devient alarmant. Euro-Information a répondu présent lors de la constitution de ce groupe de travail et a participé à la réflexion engagée tout au long de l'année 2020. Ces réflexions ont abouti à un document de synthèse ainsi qu'à un référentiel pour accompagner les entreprises dans leurs démarches de

transformation numérique appelé « Les 100 bonnes pratiques de sobriété numérique ». Ces documents fournissent un guide méthodologique pour orienter les entreprises dans la mise en œuvre d'actions concrètes. Ils s'articulent autour des grands domaines de l'entreprise (stratégique, RH, achats, infrastructures, risques, etc.). L'analyse des pratiques confirme qu'Euro-Information mène déjà beaucoup d'actions en termes de sobriété numérique, sans pour autant communiquer fortement dessus.

De nombreuses bonnes pratiques sont en place comme :

- favoriser la réutilisation ou seconde vie des équipements (EIS/Circuit broker) ;
- si la seconde vie n'est pas possible, s'assurer d'un recyclage ou de la destruction dans les règles ;
- optimiser l'architecture et l'agencement des salles des Datacenters ;
- virtualiser les serveurs et les unités de stockage ;
- définir des règles d'archivage et de nettoyage des données en cohérence avec le RGPD.

En 2021, les travaux du GT Sobriété Numérique se sont poursuivis. L'objectif majeur de ce GT est d'en définir les métriques. En effet, il est nécessaire de définir des métriques et les suivre. Il existe à ce jour encore peu de métriques. Le référentiel CIGREF a été enrichi, fin 2021, par la remise de livrables sur le travail effectué sur les métriques et également sur l'obsolescence logicielle et matérielle qui a été le sujet d'un groupe de travail transverse. En 2022, le GT Sobriété Numérique deviendra le Cercle Sobriété Numérique et Euro-Information poursuivra son implication au sein de ce dernier.

Le positionnement d'Euro-Information sur les 100 bonnes pratiques de sobriété numérique a conduit au lancement d'une stratégie autour du numérique responsable. Après réflexion, il a été décidé de promouvoir cette démarche en priorité à travers les axes suivants :

- achats responsables et cycle de vie : le matériel est un élément majeur dans l'empreinte carbone ;
- services numériques : l'utilisation des ressources informatiques a un grand impact au vu du nombre de collaborateurs dans le groupe ;
- infrastructures : un sujet déjà lancé dans lequel il faut poursuivre dans la même direction ;
- projets : tout nouveau projet doit contenir une dimension sobriété numérique.

Pour chacun des sujets, des groupes de travail ont débuté au 4^e trimestre 2021. Le 1^{er} trimestre 2022 permettra d'atteindre les premiers objectifs de chacun des groupes de travail :

- définir des indicateurs de pilotages sur chacune des priorités ;
- élaborer une feuille de route sobriété numérique.

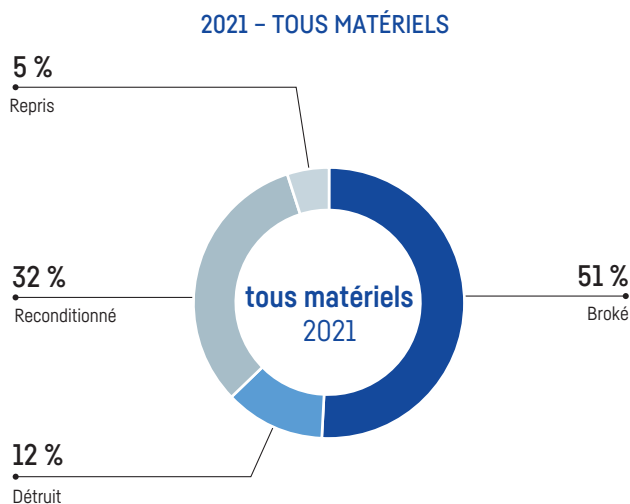
L'année 2022 permettra de commencer à décliner les différents plans d'actions mis en place par chacun des groupes de travail. Ces actions s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue. Le but est d'obtenir des gains environnementaux rapides et mesurables à court terme. Sur le long terme, le but est d'ancrer la stratégie sobriété numérique au sein du groupe afin d'atteindre les objectifs environnementaux des prochaines années.

Le circuit matériel

Euro-Information Services (EIS) réalise pour le compte d'Euro-Information les prestations d'installation et de maintenance du matériel informatique et les prestations logistiques associées. En 2021, plus de 14 800 jours/hommes ont été dédiés au remplacement de produits en fin de vie (imprimantes, postes, portables, onduleurs, automates, terminaux de paiement électronique, etc.). Près de 154 321 produits défectueux ont été traités par l'atelier de réparation, 48 514 produits désinstallés ont été reconditionnés et 56 298 orientés vers notre *broker*.

EIS a poursuivi les échanges techniques réguliers avec les structures d'appels du groupe (SAM et STU) pour disposer de diagnostics précis par la mise en place d'un outil d'aide au diagnostic dit OAD, évitant les déplacements inutiles. Par ailleurs, EIS continue de suivre, pour optimiser les déplacements de ses techniciens, un indicateur de résolution du premier coup (RPC) dont l'objectif est de résoudre la panne dès la première intervention. Cette démarche a permis d'économiser en 2021 plus de 19 200 déplacements par rapport à 2011. En complément, la baisse du pourcentage de récurrence sur le périmètre des automates bancaires a permis d'économiser 3 827 interventions par rapport à 2010.

Voici les constats :

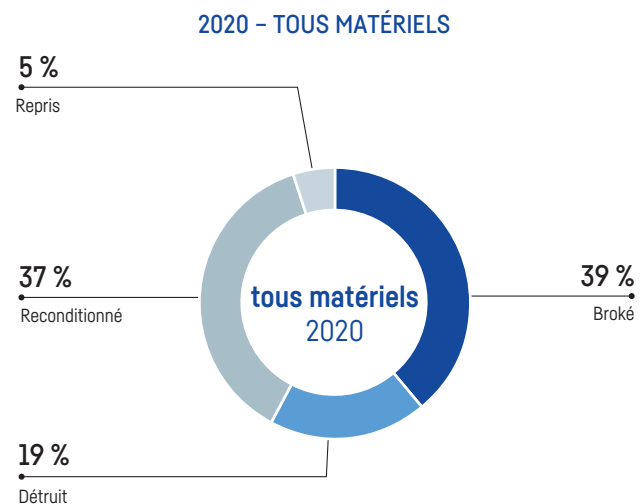


Un focus réalisé sur le parc 2021 permet de constater une évolution du traitement. La répartition du parc Reconditionné/Détruit, qui représente 44 % du parc, a évolué à travers la diminution du pourcentage de destruction de 7 % entre 2020 et 2021. La part de produit reconditionné a diminué de 5 points et représente 32 % du matériel retiré du parc. Le pourcentage de transfert au *broker* est passé de 39 % en 2020 à 51 % en 2021. L'analyse met en évidence la forte augmentation des transferts au *broker* liés en majeure partie à la diminution des équipements détruits. Cette évolution concerne les *smartphones* et téléphones

L'activité de négoce des matériels informatiques usagés (*broke*) continue d'évoluer et permet d'éviter au maximum la destruction du matériel. Pour suivre cette activité et son évolution, des statistiques ont été mises en place en 2015 permettant de suivre, sur la base d'une situation du parc à l'instant T, son devenir suite à une intervention. Un appareil qui n'est plus en place est dans l'un des quatre états suivants :

- repris (état initial) ;
- reconditionné (si réparé pour retour dans le circuit clients) ;
- broké (revendu) ;
- détruit (si ni réparable ni revendable).

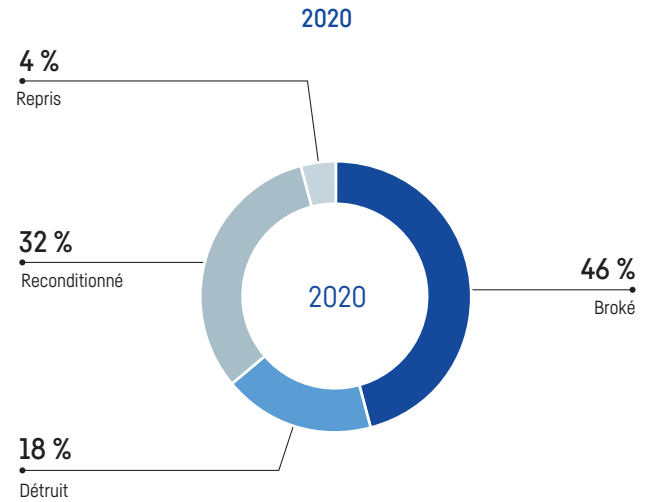
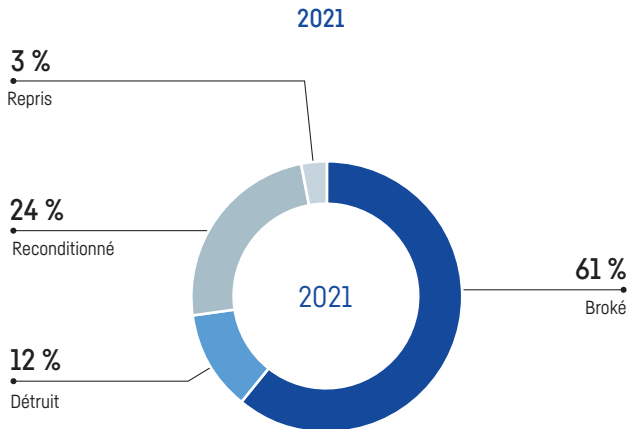
Le but est de réduire le temps dans l'état « repris » et de transmettre si nécessaire le plus tôt possible au *broker* pour permettre une réutilisation. Cette analyse peut être réalisée par familles de produits et par entités clientes depuis janvier 2014. Il est possible de comparer les cinq dernières années et voir le devenir au bout de deux, trois, quatre ou cinq ans. Les entités clientes peuvent aussi faire leur propre analyse. Cette vision est cependant partielle et basée sur les étapes du circuit physique. Le nouveau site de gestion d'EIS sur Mulhouse permettra d'affiner ce suivi et la mise en place de nouveaux processus et outils.



(de 38 % à 70 % brokés et de 29 % à 16 % détruits), les écrans (de 45 % à 53 % brokés et de 21 % à 11 % détruits) ainsi que les postes et portables (de 53 % à 60 % brokés et de 9 % à 5 % détruits).

La tendance pour les familles importantes de matériels (écrans, postes et portables, imprimantes, smartphones et téléphones) qui représentent 64 % des mouvements 2021 suit cette logique. En 2021, la part de matériels brokés passe de 46 % à 61 %, le reconditionnement de 32 % à 24 %, la destruction diminue pour atteindre 12 % contre 18 % en 2020.

RÉPARTITION DE LA FAMILLE MATÉRIELLE : ÉCRANS, POSTES ET PORTABLES, IMPRIMANTES, SMARTPHONES ET TÉLÉPHONES



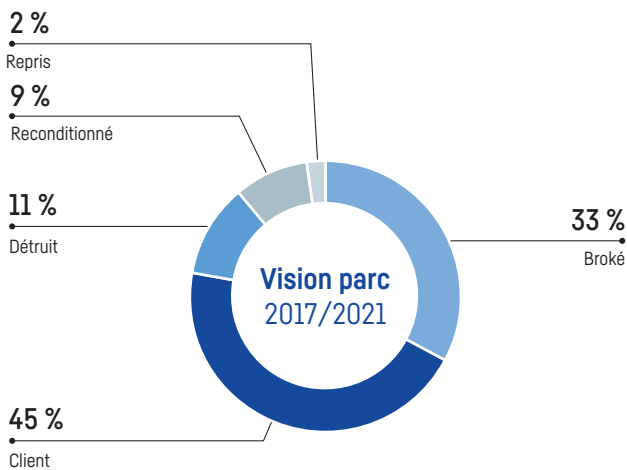
L'analyse de l'historique permet depuis 2018 d'appréhender le devenir d'un parc à cinq ans et donc de comparer deux générations. Sur un parc de 665 500 références en 2016, la situation en 2020 est la suivante :

- 48,8 % ont été renouvelées ;
- 57 % revendues aux *brokers* ;
- 22 % détruites ;
- 16 % reconditionnées.

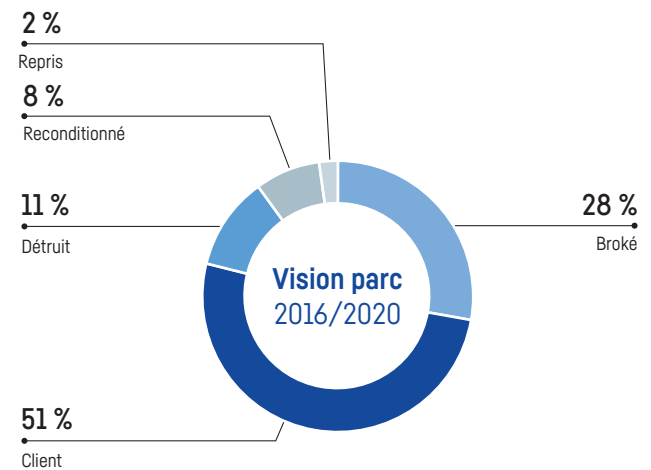
En comparaison des deux historiques, on constate :

- une augmentation régulière du parc géré [parc de départ. 2016 quantité : 665 500, parc de départ. 2017 quantité : 703 123 en 2017, parc 2021 quantité : 888 639] ;
- une stabilité des volumes détruits et repris [11 % et 2 %] ;
- une variation importante entre le parc clients et le parc *broker* causée principalement par le passage en 2021 vers la softphonie, impliquant de se séparer d'une grande partie du parc de téléphones IP [- 32 % sur le parc clients et + 19 % vers le *broker*].

VISION PARC 2017-2021



VISION PARC 2016-2020



Une variation sur les familles majeures de produits, en corrélation avec la durée de vie et d'amortissement du matériel est notable. Pour les postes et portables, outils majeurs des collaborateurs, 81 % ont été renouvelés dans la période de cinq ans avec 70 % vers le *broker*, 6 % reconditionnés et donc seulement 5 % détruits. La durée de vie moyenne est comprise entre cinq et six ans selon le type de poste. À l'inverse, pour la famille écrans et imprimantes, 40 % du parc seulement est renouvelé avec 24 % vers le *broker*, 9 % en reconditionnement et 7 % de destruction. La durée de vie sur cette famille est proche de dix ans. De manière uniforme, 2 % des produits dans l'état repris correspondent au matériel en cours d'affectation dans une nouvelle catégorie.

En 2020, un circuit de recyclage complémentaire pour les claviers et souris a été mis en place. Les caisses, agences et sièges ont désormais

la possibilité de retourner ces éléments à EIS afin d'être recyclés. Ce système s'appuie sur les navettes du groupe existantes et facilite la récupération du matériel usagé. En 2021, ce processus a entraîné une augmentation de la part des produits recyclés et a facilité, pour ces accessoires, la maîtrise du processus de fin de vie des DEEE.

Le groupe réalise de manière réglementaire la destruction des DEEE avec l'aide d'un partenaire agréé. Le suivi des quantités permet de voir l'évolution réelle des volumes. En 2021, 208 tonnes de déchets ont été confiées à la filière de revalorisation DEEE. En 2020, le volume était très inférieur (183 tonnes) aux années précédentes car l'activité globale de dépannage et réparation avait été fortement ralenti par la crise sanitaire.

	Qté 2017	Qté 2018	Qté 2019	Qté 2020	Qté 2021
TOTAL DEEE (en kg)	256 096	251 125	244 683	183 107	208 050

La gestion des téléphones IP

Depuis plusieurs années, Euro-Information a signé un partenariat avec CONNEXING pour les achats de téléphones fixes IP. Cette société revend des téléphones IP d'occasion recyclés et a une forte démarche écoresponsable [entreprise à mission certifiée B-Corp]. En effet, elle relaie le projet AFIBERIA assuré par l'ONG Planète Urgence et s'engage à planter un arbre par téléphone éco-recyclé acheté ou par téléphone repris à ses clients. Par ailleurs, EIS travaille aussi avec CONNEXING pour la réparation et le reconditionnement des postes téléphoniques IP afin de prolonger leur durée de vie.

CONNEXING a défini trois niveaux de partenariat éco-recyclé :

- Silver, pour 100 arbres plantés ;
- Gold, pour 200 arbres plantés ;
- Platine, pour 500 arbres plantés.

Pendant quatre ans, le groupe a obtenu le niveau Platine : 3 854 en 2020, 3 850 en 2019, 3 848 en 2018 et 3 598 en 2017 ce qui représentait 36 305 kg de CO₂ économisés en 2020. En 2021, la bonification CO₂ de CONNEXING n'est que de 66 kg. Cette très forte diminution en 2021 est liée à l'implémentation de la softphonie, arrêtant de fait les achats de téléphones IP.

Évolution des Datacenters en utilisant les meilleures pratiques écologiques du marché

L'évolution du groupe nécessite des évolutions informatiques permanentes et donc une capacité de traitement et de stockage en constante évolution. L'extension du site lillois d'Euro-Information avec la construction d'une nouvelle salle machine a été livrée en septembre 2021 et se déploie en mode confiné. Les installations principales du nouveau Datacenter de ce site utilisent des nouvelles techniques, notamment celles du confinement (disparition des points chauds en séparant mieux les baies et en réalisant des allées froides) et du *free chilling* [adaptation de la méthode de refroidissement en fonction de la température extérieure] qui sont actuellement en cours de finalisation. Pour les salles historiques, des optimisations d'isolation ont été réalisées.

Le projet suivant sera de remplacer les salles machines de Strasbourg par un nouveau Datacenter qui lui aussi déploiera les dernières innovations en matière d'optimisation énergétique. Ce nouveau Datacenter aura pour ligne directrice le *Code of Conduct* Européen sur les meilleures pratiques énergétiques. Des terrains ont été acquis aux alentours de Dijon pour effectuer ce nouveau projet, il est donc en ordre de marche et a pour horizon 2023/2024. Tous ces projets emploieront les techniques de *free chilling* et de confinement. Cela représente pour le site lillois en cible une économie de 3 800 000 kWh pour une charge de 1 000 W/m² (soit environ 280 000 euros par an).

La mise en œuvre de ces évolutions devrait permettre d'obtenir un PUE (*Power Usage Effectiveness*) inférieur à 1,6 sur ces nouvelles salles du nord de la France. Lorsque c'est possible, ces méthodes seront appliquées aux autres Datacenters existants.

Optimisation énergétique dans l'approche immobilière

Euro-Information est acteur de l'approche économie d'énergie du groupe. Euro-Information fait partie du périmètre de la certification ISO 50001 obtenu fin 2020, sous la conduite de CCS. Ce projet, lancé en 2019, cible les caisses et agences, les sièges et les Datacenters. Euro-Information est concerné par les deux derniers périmètres.

Le périmètre du SME de Crédit Mutuel Alliance Fédérale couvre l'ensemble du parc immobilier soit 1,85 million de mètres carrés répartis sur plus de 3 800 bâtiments disposant de plus de 5 000 compteurs, ainsi que l'ensemble de la flotte automobile regroupant près de 3 300 véhicules. Au niveau d'Euro-Information, cette certification cible les Datacenters, les bâtiments occupés par les personnels EI, les filiales ainsi que la flotte automobile (véhicules de fonction et de services) et l'entièreté du matériel informatique. Cette certification servira de base à la mise en place du décret Tertiaire ciblant une réduction progressive des consommations énergétiques des bâtiments à l'horizon 2050. Cette certification a, par exemple, permis la valorisation de l'augmentation de 1 degré de la température à Osny représentant une économie estimée à 196 399 kWh par an. De même, elle aura permis de formaliser les consignes de températures s'appliquant aux locaux techniques des agences du groupe.

L'audit de renouvellement qui s'est déroulé début octobre 2021 a été concluant et la norme ISO 50001 a été reconduite par l'AFNOR. Un important travail a été mené en 2021 autour de la mesure énergétique des Datacenters en collaboration entre les équipes EIP et CCS. Cela aura permis la fiabilisation des mesures et la définition d'indicateurs en complément du PUE, pour pouvoir mesurer l'efficacité de fonctionnement et comparer la consommation avec l'activité informatique des Datacenters.

Deux indicateurs vont donc être mis en place début 2022, un sur le nombre de transactions des machines Z d'IBM relié à la consommation énergétique de l'IT et un second lié à la volumétrie de stockage par rapport à la consommation énergétique de l'IT. La consommation d'énergie est également améliorée dans le cadre des travaux récurrents avec le déploiement de l'éclairage par LED aussi bien dans les bureaux administratifs que dans les salles machines des Datacenters.

Mise en place de moyens de visioconférence pour éviter les déplacements

Euro-Information mène depuis plusieurs années un projet de communication unifiée pour permettre à travers la visioconférence d'organiser des réunions avec des personnes de différentes régions et de différents pays sans déplacement. La montée en charge se poursuit avec les formations et en utilisant ce mode de contact avec les clients et sociétaires. Le groupe continue à développer la solution qui permet de réaliser des rendez-vous par vidéo avec les clients en utilisant Skype web ou mobile avec les enjeux suivants :

- proposer un canal complémentaire de communication aux clients ;
- s'adapter aux nouvelles habitudes de communication avec l'image d'une banque moderne 2.0 ;
- garder le contact avec les clients moins disponibles ;
- rencontrer régulièrement les clients délocalisés, à mobilité réduite ;
- assister les clients dans leurs démarches sur nos sites de banque à distance ;
- faciliter les rendez-vous tripartis : client-conseiller-expert métier (immobilier, flux, patrimoine, etc.) à distance pour augmenter ses disponibilités et réduire ses déplacements (agilité, coûts, risques) ;
- réduire l'impact carbone en réduisant les déplacements physiques.

Les chiffres concernant les rendez-vous vidéo en caisses/agences en 2021 :

- l'ensemble du réseau Crédit Mutuel Alliance Fédérale et du groupe est opérationnel ;
- 236 264 rendez-vous en visioconférence soit une moyenne d'environ 20 000 chaque mois.

Euro-Information continue à déployer de nouveaux services pour simplifier l'accès aux visioconférences. À titre d'exemple, la mise en place de nouveaux équipements dans les salles de réunion en caisses et agences va faciliter les réunions hebdomadaires du personnel grâce à l'outil Polycom Trio permettant une communication facilitée avec un grand nombre de personnes dans la même salle.

L'utilisation de ces nouveaux moyens a aussi fortement augmenté suite aux mesures de lutte contre la Covid-19. YouTube a également été utilisé pour réaliser des réunions importantes comme les assemblées générales Crédit Mutuel ou les réunions du personnel. Cette solution a évolué en une solution de *streaming* créée par Euro-Information pour diffuser de la vidéo en temps réel. Les formations présentielles ont été remplacées, en très grande partie, par des formations à distance depuis juin 2020.

Le télétravail a entraîné une priorisation du déploiement de la softphonie (téléphonie sur le poste de travail sans téléphone physique), permettant de rester en contact *via* son numéro de téléphone fixe quel que soit son lieu de travail. Ce plan de déploiement a été accompagné d'un taux d'équipement de 100 % des collaborateurs du groupe en casque et micro.

Extinction des postes de travail la nuit

Euro-Information a déployé en caisses et agences une solution d'extinction des postes de travail la nuit depuis plusieurs années. Une nouvelle version a été déployée en 2018 qui permet d'être plus précis dans le planning d'extinction. En effet, l'outil est connecté avec le référentiel caisses/agences qui contient les horaires réels de présence. Cet outil fonctionne chaque jour et plus de 45 000 postes de travail sont concernés. En parallèle, une version siège a été mise en place à partir du deuxième semestre 2018 (7 300 postes fin 2018) et déployée sur la quasi-totalité du périmètre en 2019 permettant de cibler plus de 30 000 postes. Cette version s'est accompagnée de la construction d'un *reporting* permettant de mieux connaître l'impact de cette extinction et de mesurer l'évolution de la consommation d'énergie en fonction des actions menées. Les mesures montrent que l'économie maximale possible est d'environ 60 % du temps pour les postes caisses/agences et environ 45 % pour les postes sièges. Le gain réel actuel se situe entre 35 % et 40 %. Pour 2021, l'estimation du gain cumulé du groupe est de 252 124 euros d'électricité correspondant à environ 408,7 tonnes de CO₂ non produites.

La pandémie, le confinement et la mise en place d'un accord de QVT sur le télétravail entraînent des conséquences qui devront être analysées et détaillées. Plusieurs nouveaux paramètres sont à prendre en compte :

- la consommation électrique pendant la période de télétravail est à l'initiative du groupe, mais l'impact de l'extinction se retrouve dans les consommations du domicile des collaborateurs. La consommation réelle sur les sites du groupe est donc quasi nulle en réel ces jours-là ;
- le pilotage d'un arrêt et redémarrage automatique à distance est complexe à effectuer et à suivre ;
- l'approche consommation est très différente, car les collaborateurs ne disposant pas de place permanente chez eux ont tendance à démarrer/arrêter manuellement leur poste, ce qui est bénéfique mais, comme indiqué auparavant, est plus difficile à suivre.

En 2022, il est prévu d'étendre ce dispositif aux entités de la partie presse du groupe. Une phase pilote sur le périmètre des postes de travail administratif est actuellement en cours de déploiement.

Réduction et traitements des déchets non électroniques

Euro-Information se met progressivement en conformité et en cohérence avec la réglementation sur la disparition du plastique dans le respect des directives groupe et améliore son traitement des déchets :

- gobelets recyclables dans les distributeurs de boissons ;
- serviettes en papier recyclé ;
- fournitures de tasses et/ou de bouteilles en verre ;
- bornes de tri des déchets de façon centralisée avec circuit de recyclage.

La mise en place de ces mesures a continué en 2021 sur les différents sièges et agences. Cependant, la poursuite de la pandémie de la Covid-19 a fragilisé ces évolutions avec la nécessité d'individualiser certains services (exemple de la restauration collective avec la mise à disposition de plateaux-repas individuels). Dans ce cadre, plusieurs initiatives ont été mises en place sur les sites de Strasbourg, Paris et Nantes d'Euro-Information : des bacs spéciaux ont été déployés afin de collecter et recycler les masques usagés des collaborateurs.

En 2021, une des filiales d'Euro-Information, Euro P3C, a déployé les cartes bleues en PVC recyclés à 85,5 %, pour le réseau Crédit Mutuel. Ce déploiement est toujours en cours pour que chaque agence du réseau y ait accès. L'objectif est à terme de proposer des cartes en PVC 100 % recyclés. On estime l'empreinte carbone d'un kilogramme de PVC à 4,1 kg équivalent CO₂ contre 2,1 kg équivalent CO₂ pour le PVC recyclé. En parallèle, un circuit de collecte des cartes usagées a été mis en place en 2021 afin de valoriser le PVC de ces cartes une fois détruite.

Gestion des impacts des politiques sectorielles et de la réglementation ESG dans le métier bancaire

Dans le cadre de l'objectif du groupe de réduire 15 % des émissions de CO₂ lié à son portefeuille client, Euro-Information a fortement contribué en mettant à disposition plusieurs avancées techniques :

- dans le cadre de la sortie du charbon, pétrole et gaz, Euro-Information a permis l'identification des tiers poursuivant le développement des activités liées aux charbons, pétrole et gaz, par la mise en place de risques dédiés. Cela va permettre d'assurer un meilleur pilotage des évolutions du portefeuille client, et d'analyser début 2022, l'état des encours de nos clients concernés par les émissions polluantes ;
- en 2021, la notation extra-financière ESG du fournisseur ISS a été intégrée dans le système d'information. Cette notation va être exploitée par plusieurs applications du système Euro-Information ;
- la récolte du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) des biens immobiliers garantis est devenue obligatoire dans un premier temps à des fins de *reporting*. Euro-Information a permis le retraitement des données mises à disposition par l'ADEME. Il conviendra en 2022 d'intégrer la récolte systématique des données du DPE dans le système d'information, de telle sorte à permettre l'exploitation de celles-ci à des fins commerciales. Il s'agira d'accompagner le client dans les mesures d'amélioration à prendre pour la mise aux normes écologiques, mais également de répondre aux *reportings* réglementaires.

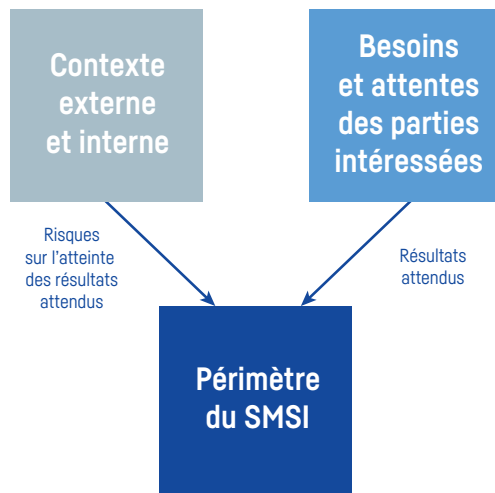
Défaillance de la sécurité informatique

Plusieurs actions concourent à traiter ce scénario, tant sur l'aspect sécurité au sens large que sur les aspects disponibilité ou sécurité des données.

La sécurité du SI

Compte tenu du traitement des données bancaires sensibles et des nombreuses offres de service proposées par Euro-Information, une attention très particulière est portée à tous les aspects de la sécurité du système d'information qui évolue donc chaque année pour s'adapter aux nouveaux risques et renforcer nos défenses. Tous les moyens sont mis en œuvre pour sécuriser le système communautaire. Ainsi, s'appuyant sur la norme ISO 27001:2013, un système de management de la sécurité de l'information (SMSI) est déployé sur l'ensemble de nos sites de production décrits précédemment. Cette norme ISO 27001:2013 constitue un référentiel de certification reconnu. Elle apporte un cadre de mise en œuvre, de maintien et d'amélioration d'un système de management de la sécurité de l'information dans le temps. Le SMSI prend en compte :

- le contexte externe ;
- le contexte interne ;
- les besoins et attentes des parties intéressées.



Les enjeux du SMSI sont :

- d'améliorer concrètement la sécurité du système d'information en :
 - mettant en place une gouvernance opérationnelle de la sécurité,
 - pilotant la sécurité par une approche risque,
 - définissant les règles de sécurité,
 - garantissant l'application de ces règles ;
- d'améliorer continuellement la sécurité du système d'information en :
 - mesurant les niveaux de sécurité atteints,
 - réalisant une veille sécuritaire,
 - prenant en compte les nouvelles menaces et les évolutions du SI,
 - réduisant l'impact et la fréquence des incidents de sécurité.

Ce SMSI permet donc :

- d'accroître la confiance envers les parties prenantes (actionnaires, autorités de tutelle, banques, fédérations, partenaires, fournisseurs, personnel d'Euro-Information) ;
- de disposer d'un avantage concurrentiel lors de la réponse aux appels d'offre ;

- de traiter systématiquement les risques de sécurité informatique sur les périmètres concernés ;
- de piloter la sécurité au moyen d'indicateurs et non par des mesures d'efforts (coûts, temps, nombre de personnes, etc.).

Conformément aux engagements pris dans le cadre du plan à moyen terme 2014, Euro-Information a passé avec succès en 2017 l'audit de certification ISO/IEC 27001 : 2013, certification confirmée lors des audits de surveillance 2018 et 2019, puis renouvelée en 2020 dans le cadre d'un premier audit combiné ISO 9001 (système de management de la qualité) et ISO 27001 (système de management de la sécurité de l'information). Cette certification (n° 2017/77568.10) valide ainsi le système de management de la sécurité de l'information mis en œuvre sur nos centres de production informatique.

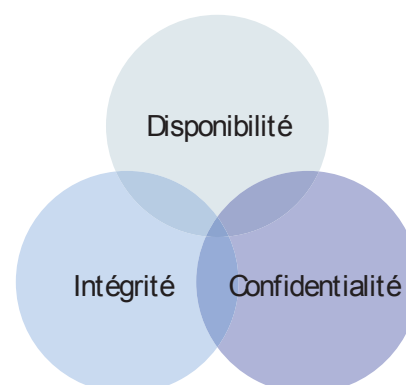
La validité de ce certificat peut être contrôlée à l'aide du QR code suivant :



L'année 2020 constituait donc le début d'un nouveau cycle de trois ans avec l'affirmation de la synergie SMSI-SMQ. La combinaison de ces deux systèmes de management, en intégrant les mesures de sécurité dans la cartographie des processus d'entreprise, permet d'en assurer la prise en compte dans les phases amont de la fourniture des produits et services. Cette méthodologie permettra l'extension du SMSI aux activités de développement, en adaptant les processus, l'appréciation et le traitement des risques, le plan de contrôle, les actions de formation et sensibilisation.

L'extension du périmètre du SMSI aux activités développement a été inscrite dans le plan stratégique *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !* avec pour objectif d'avoir le système de management ISO 27001 appliqué en 2022 et certifié en 2023 à travers le nouveau cycle de certification. Les principes de base restent les suivants :

- disponibilité : fournir un système fiable avec une accessibilité permanente ;
- confidentialité : sécuriser les accès, les traitements et les données ;
- intégrité : garantir la fiabilité des données.



À ces principes de base s'ajoutent :

- traçabilité : la traçabilité d'une information représente le fait de savoir d'où elle vient, par où elle est passée et où elle a terminé sa route ;
- identification/authentification : la sécurité de l'information et de son accès doit également passer par l'identification de ceux qui y accèdent et également leur authentification (le fait qu'une personne prouve qu'elle soit bien celle qu'elle dit être).

La supervision de la sécurité est réalisée par l'intermédiaire de la tour de contrôle sécurité dont les missions peuvent se résumer en trois mots :

- anticipation ;
- détection ;
- réaction.

Pour couvrir ces missions, la tour de contrôle sécurité est constituée :

- d'un point de contact unique sécurité (SPOC Sécurité) ;
- d'un *Security Operations Center* (SOC), véritable radar de la sécurité Informatique en charge de tous les aspects liés à la détection des non-conformités ;



- du CERT Crédit Mutuel Euro-Information pour le pilotage de la résolution des incidents de sécurité, la veille ainsi que le renseignement sur les menaces.



Le CERT CM EI est aussi en charge du renseignement sur la menace cyber (*Cyber Threat Intelligence*). À ce titre, il est le point de contact privilégié pour les entités externes qui souhaitent prévenir le groupe d'une menace à son encontre ou à celui de ses clients.

La tour de contrôle sécurité opérationnelle publie chaque semaine une *newsletter* Sécurité. Elle présente l'actualité de la semaine passée sur les thématiques liées à la sécurité de manière générale et/ou à l'actualité bancaire sécurité. La *newsletter* est disponible chaque mercredi (hors contrainte opérationnelle) en français, anglais, espagnol et allemand.

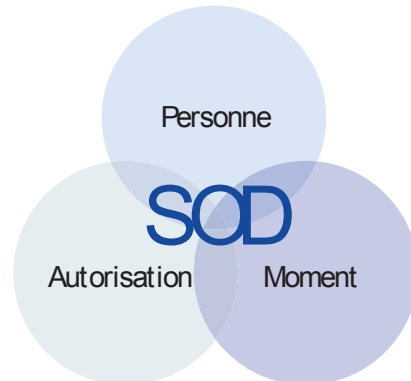


La sécurité liée aux ressources humaines et à l'organisation se base principalement sur :



- une gouvernance sécurité renforcée et claire avec une équipe spécialisée autour du RSSI et un réseau des correspondants sécurité dans les entités et les centres de métiers du groupe ;
- une sensibilisation permanente à la sécurité de l'ensemble du personnel d'Euro-Information que ce soit en *e-learning* et/ou en présentiel ;
- une charte utilisateur associée au règlement intérieur. Cette charte illustre le comportement professionnel, respectueux et responsable que chaque salarié d'Euro-Information doit satisfaire à l'occasion de l'utilisation des ressources du système d'information ;
- un plan de formation annuel garantissant le maintien des compétences aux aspects sécurité du personnel d'Euro-Information ;
- une gestion des droits d'accès des utilisateurs par des outils performants avec des révisions régulières et formalisées.

La sécurité fonctionne sur les principes du concept SOD (*Segregation of Duties/Séparation des tâches*) répondant aux exigences des normes et des obligations légales (SOX, Bale II, ISO 27000, COBIT, ITIL, ISACA, CRFB 97-02, etc.) et basé sur l'adéquation des trois éléments :



Depuis avril 2020, Euro-Information s'est doté d'une *Red Team*. Cette équipe a pour mission d'effectuer des simulations d'attaques permettant d'évaluer la sécurité globale de l'entreprise en mettant à l'épreuve ses différents moyens de protection, qu'ils soient techniques, physiques ou humains. Les campagnes *Red Team*, en plus d'évaluer le niveau de sécurité d'un système d'information de manière générale, permettent aussi d'évaluer et d'améliorer les actions et réactions de la TCS (*Blue Team*) face à la détection d'intrusions, quelles qu'elles soient. Cette équipe, en plus d'évaluer la sécurité et la conformité aux exigences de l'entreprise, travaille donc en étroite collaboration avec la TCS dans le but d'améliorer et tester nos moyens de détection et réponse aux incidents de sécurité.

L'ensemble des éléments du système de sécurité permet notamment à notre solution de paiement commerçant Monetico Paiement, d'être certifiée chaque année depuis novembre 2007, PCI/DSS niveau 1 (niveau de sécurité le plus élevé). Cette certification garantit à nos clients la qualité de l'exécution de cette solution sur notre infrastructure technologique pour stocker, traiter et transmettre des informations relatives aux cartes de paiement.



Monetico Paiement

Le groupe a décidé d'augmenter le périmètre de certification. Ce projet ambitieux et innovant a débouché sur une première réussite avec l'obtention, le 30 avril 2019, de la certification du lot 1.0 (périmètre acquisition) concrétisant cinq ans de chantiers de la part de plus de 70 équipes Euro-Information et visant à mettre à disposition ce nouvel environnement à près de 300 utilisateurs. La mise en place de ce nouvel environnement, composé de près de 500 machines (dont deux partitions *mainframe*) et 170 applications, en fait le plus grand périmètre certifié PCI/DSS en France et l'un des plus grands d'Europe.

Ce premier succès a été suivi, le 30 avril 2020, d'une nouvelle étape avec le renouvellement de la certification du lot 1.0, ainsi que la certification de l'extension du lot 1.1 (toujours périmètre acquisition) et lot 1.2 en 2021. L'environnement a été étendu à plus de 530 machines et 208 applications. Cet environnement dédié est uniquement accessible avec des moyens d'accès très restrictifs. Les applications et systèmes sont soumis à des règles draconiennes de revue de code, de revue des configurations machines, de revue des accès, etc.

Les prochaines étapes seront :

- ajouter dans cet environnement les applications d'acquisition restantes (le dernier lot 1.3 pour 2022). Le libre-service bancaire (LBS) ne rejoindra probablement pas la plate-forme PCI pour le moment, mais certaines interactions entre le LSB et l'acquisition pourront basculer PCI ;
- poursuivre l'uniformisation des processus et méthodes de travail du périmètre PCI/DSS Service Monetico Paiement avec le périmètre PCI/DSS Acquiring and Central Acceptance (l'acquisition) ;
- maintenir les environnements conformes au fil du temps afin de renouveler, chaque année, les certifications PCI/DSS.

Pour parvenir à ces objectifs, Euro-Information a mis en place une équipe PCI Office interne, équipe dont la vocation est de s'assurer notamment, en challengeant les équipes au fil de l'année, que tout reste conforme en vue du renouvellement annuel des certifications.

Un nouvel audit de certification PCI 3DS sur le traitement 3D/Secure, traitement effectué par Euro-Information pour le compte des banques et clients du groupe, a été mis en place. Suite à un audit à blanc et à des contraintes liées aux différents moratoires de fin 2020 dont ceux relatifs à *Prime Day* et *Black Friday*, la certification a eu lieu en avril 2021. Un autre audit, PCI PIN, est également en préparation par les équipes monétiques. Il pourrait se réaliser au 2^e trimestre 2022. Il sera suivi probablement en 2022 par la certification PCI P2PE et l'analyse d'écart aura lieu au premier trimestre 2022.



PROJET INITIÉ



PROJET À L'ÉTUDE

Ces nouveaux audits génèrent une activité supplémentaire à l'équipe Gouvernance PCI [ZS30] pour l'organisation des audits et l'accompagnement des équipes, mais également au PCI Office pour le suivi de la conformité de ces nouveaux périmètres. La conception d'un nouveau module de sensibilisation à la sécurité de l'information dans le cadre de PCI DSS a également été réalisée. Les actions entreprises dans le domaine de la sécurité de l'information sont animées et coordonnées par le responsable de la sécurité des systèmes d'information :

- sensibilisation à la sécurité des informaticiens du groupe et des utilisateurs des systèmes d'information opérés par Euro-Information (*e-learning*, fiches de bonnes pratiques, etc.) ;
- gouvernance de la sécurité ;
- existence d'une tour de contrôle sécurité opérationnelle centralisée ;
- existence d'équipes spécialisées et spécifiques pour la sécurité des serveurs, des réseaux de transports de données, et pour le PRA ^[1] ;
- création d'une *Red Team* ayant pour principales missions d'identifier les failles de sécurité potentielles, de tester les moyens de détection et de réponse face aux attaques et d'apporter la vision *hackers éthiques* aux équipes de développement ;
- réalisation par des sociétés externes de tests d'intrusion et de revues de code source sur la base d'un plan annuel ;
- certification PCI/DSS de la plate-forme de paiement commerçant (Monetico Paiement) et de la plate-forme d'acquisition et de l'acceptation centralisée ;
- certification ISO 27001 ;
- revues périodiques au nombre de 43, essentiellement basées sur l'annexe A de l'ISO 27001 dont la description et les résultats sont matérialisés dans un portail de contrôle interne.

[1] PRA : plan de reprise d'activité.

En 2021, Euro-Information a poursuivi des actions déjà initiées en 2020 dans cinq catégories :

- les activités récurrentes annuelles ;
- la gestion des projets en cours issus des engagements pris dans le passé ;
- les améliorations des dispositifs existants ;
- le lancement de nouveaux projets ;
- la sensibilisation.

Le bilan des actions les plus significatives, dans la catégorie des activités récurrentes annuelles, se présente comme suit (campagne 2021) :

- la réalisation des tests intrusifs, dont les statistiques chiffrées à ce jour sont :
 - 7 DMZ (DeMilitarized Zone : zone contenant les serveurs accessibles depuis internet),
 - 3 tests d'infrastructures,
 - 23 applications mobiles,
 - 171 applications web,
 - 2 audits de code source ;
- la réalisation par la *Red Team* de :
 - 23 tests d'infrastructure,
 - 25 applications web,
 - 24 analyses liées à des vulnérabilités ;
- en complément, le SOC :
 - a scanné 91 sites web,
 - a scanné 12 846 équipements,
 - assure le suivi des vulnérabilités techniques.

Des campagnes de mail de faux *phishing* sont aussi menées. D'autres actions ont été réalisées en 2021 :

- la participation à l'exercice de crise organisé le 15 juin par la Banque De France pour la préparation à une cyberattaque de grande ampleur (22 entités de la Place et près d'une centaine de collaborateurs du groupe Crédit Mutuel mobilisés) ;
- dans le cadre de sa stratégie en matière de finance numérique, la Commission européenne a présenté un projet de règlement visant à renforcer la résilience opérationnelle numérique dans le secteur financier. Dora (*Digital Operational Resilience Act*) vise un large périmètre du secteur financier à savoir, les établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements de paiement, de monnaie électronique, prestataires de services sur actifs numériques, sociétés de gestion, entreprises d'assurance et de réassurance, etc. Euro-Information suivra avec attention l'évolution de ce projet de règlement, et ses impacts sur le groupe, par l'intermédiaire de ses participations aux groupes de travail avec la FBF et la FFA. Le règlement Dora viendrait se substituer à la directive NIS pour le secteur financier. Sa sortie est prévue en 2023 avec un délai de mise en conformité de 12 mois ;
- plusieurs actions de sensibilisation ont été réalisées :
 - la publication de fiches de bonnes pratiques concernant :

- le *phishing*,
- le nomadisme,
- la messagerie,
- les données sensibles,
- la poursuite de l'*e-learning* sous Formad,
- le guide du nouvel arrivant,
- un webinaire cybersécurité organisé avec le CIC Ouest pour les clients Entreprise,
- des actions récurrentes de communication à la une de Pixis, selon l'actualité ou à la demande :
 - courriers indésirables - *Phishing*,
 - profils LinkedIn suspects,
 - solutions de visioconférence : règles de sécurité,
 - rappels des règles de sécurité pendant la période de confinement,
 - usage des clés USB,
 - rappels des règles de sécurité liées aux achats sur internet en période de solde,
- participation à la rédaction du guide du salarié en télétravail (chapitre sécurité) ;
- création d'un *e-learning* spécifique pour EID et un autre pour EIP ;
- planification d'une formation juridique pour les équipes sécurité en priorité pour le CERT et le SOC.
- des évolutions ont eu également lieu dans l'animation du réseau des correspondants sécurité métier avec :
 - la mise en place de réunions régulières,
 - la présentation de sujets et d'activités sécurité,
 - la mise à disposition de documents,
 - l'envoi de communications ciblées selon l'actualité sécurité,
 - la désignation de nouveaux correspondants,
 - un accompagnement adapté pour répondre aux problématiques de conformité et contractuelle.

Suivi de la période pandémique sur la cyber sécurité

Le niveau de menace observé sur l'année 2021 reste élevé. Les éléments principaux de l'année sont :

- des e-mails malveillants ciblant nos collaborateurs, notamment *via* l'activité du groupe d'attaquants EMOTET ou TR/SquirrelWaffle qui sont des menaces de premier plan ;
- des attaques par déni de service, plus élaborées sur la période et notamment avec une approche plus applicative et plus précise ;
- plusieurs partenaires et clients compromis, conduisant à des investigations pour s'assurer de l'absence de compromission du système d'information et la mise en œuvre de mesures conservatoires durant la réponse sur incident. Cela laisse craindre une recrudescence de ce mode opératoire avec une potentielle finalité de *Supply Chain Attack* ;

- des vulnérabilités majeures, avec plusieurs vulnérabilités très critiques qui ont été traitées toutes affaires cessantes mais sans constater de compromission. Le cas de la vulnérabilité *log4shell*, notamment, est totalement hors-norme.

Malgré ce niveau élevé de menace, aucun incident notable n'a été relevé en dehors de quelques postes de travail compromis qui ont été très rapidement détectés, isolés du réseau et réinstallés.

Mise en place de la nouvelle technologie Z15 d'IBM

En 2021, deux nouvelles machines IBM en technologie Z15 ont été implémentées sur les sites de Strasbourg (un Z15 dédié à la production) et Lille, le dernier Z14 de Lille devrait prochainement être remplacé. Ces machines doivent apporter une meilleure sécurité, résilience et agilité à travers :

- le chiffrement systématique : protection des données et garantie de la confidentialité dans des multi-*cloud* hybrides. Contrôle des accès aux données *via* des contrôles basés sur des règles, avec la possibilité de révoquer des droits d'accès au-delà de la partie Z15 ;
- le développement du *cloud* natif : simplification de la tâche des développeurs afin qu'ils gagnent en flexibilité. Intégration plus facile d'IBM Z15 dans un *cloud* hybride à l'aide d'un déploiement agile. Modernisation simplifiée des applications ;
- la reprise instantanée : IBM Z15 offre des niveaux optimaux de stabilité et de disponibilité garantissant une exécution continue des applications métier vitales. La fonction de reprise instantanée d'IBM Z15 doit diviser par deux le temps nécessaire au retour aux SLA avant arrêt.

Ces évolutions simplifient notamment les projets à base de technologie de type *blockchain* ou intelligence artificielle.

IBM communique également sur la maîtrise des consommations énergétiques de sa gamme Z [sujet intégré dans ces objectifs stratégiques]. Chaque nouvelle génération doit avoir une meilleure efficacité énergétique que la précédente. Les tests de certains organismes annoncent un gain de 14 % entre Z14 et Z15 [51 % entre Z13 et Z15]. IBM annonce une nouvelle gamme de machine, le Z16. Cette machine devrait remplacer le dernier Z14 en place sur le Datacenter de Lille en 2022. Euro-Information fera partie des dix premiers clients mondiaux à déployer cette machine. IBM fournira les éléments relatifs aux économies d'énergie dans le cadre de sa relation avec le groupe.

ZEC12, Z13 AND Z15 ENERGY CONSUMPTION OVER FIVE YEARS

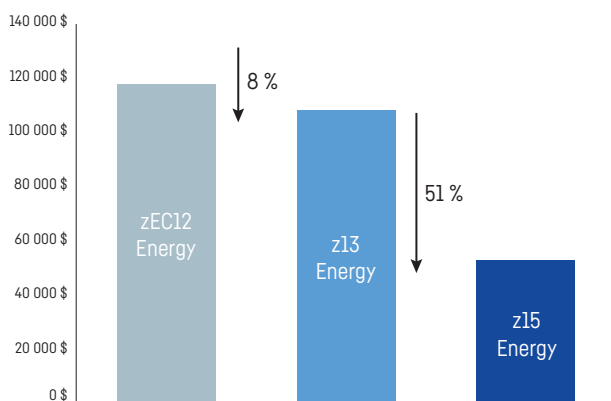


Figure 4: Total energy costs over five years for zEC12, z13 and z15

Certification TIER-4 des nouvelles salles machines

En 2019, Euro-Information a obtenu, pour les nouvelles salles de Lille, la certification officielle *Tier-4 Design*, première partie de la certification. Celle-ci a été publiée sur le site de l'Uptime le 24 avril 2019. La décision a été également prise, début 2020 au niveau Euro-Information, de lancer l'étude de la certification *Tier-4 Operation Sustainability* de la nouvelle génération de Datacenters. Les premiers comités de pilotage de ce projet ont eu lieu et l'instruction du projet est en cours. Les propositions des mainteneurs, qui sont parties prenantes du projet dont ils doivent assurer la mise en œuvre opérationnelle, sont à l'étude conjointement par CCS et Euro-Information. Un bureau d'études a été retenu pour l'accompagnement et les premiers *workshops* avec l'Uptime Institute (Organisme certificateur) ont démarré.

En fin d'année 2021, avec la fin de son projet d'extension, le Datacenter de Lille obtient la certification *Uptime Tier-4 Facility*. Cette certification garantit un niveau de disponibilité de 99,995 %, correspondant à une indisponibilité annuelle moyenne de 0,4 heure, ainsi qu'une redondance de 2N+1 (l'installation à deux fois ce qui est nécessaire pour fonctionner plus une sauvegarde).

Projet de sécurisation des données personnelles

Euro-Information participe depuis 2018 à la mise en conformité des entités adhérentes au système d'information communautaire dans le cadre de la nouvelle réglementation européenne RGDP. Le règlement vise à mieux protéger les données à caractère personnel (DCP) des clients, des prospects et des salariés, et à accroître le contrôle de ces personnes sur leurs propres données. Cela a engendré de nouvelles obligations et exigences sur l'information du client, la collecte, l'enregistrement et le stockage de ses données à caractère personnel.

La réponse aux exigences du règlement s'est réalisée par le programme RGDP, démarré en 2018 et en cours de finalisation à fin 2021. Le programme est composé de 15 projets couvrant l'ensemble du périmètre. Sur le volet organisationnel, des *Data Protection Officer* (DPO) et de correspondants à la protection des données (CPD) ont été désignés dès 2018 pour chacune des banques, fédérations et filiales. Des correspondants RGDP dans les secteurs de développement d'Euro-Information ont également été nommés.

Pour la gestion des traitements, un référentiel de conformité a été mis en œuvre. La définition des durées de conservation des données a donné lieu à un important travail de suppression des données, en particulier les tiers clients et prospects. Le stock a été traité sur la majorité des entités métiers pour lesquelles le processus de suppression et d'archivage mensuel fonctionne de manière régulière. Le nettoyage concerne aussi bien les données de production, du système décisionnel, pour les tiers et les données liées, y compris les documents stockés dans la Gestion électronique des documents (GED). Plusieurs millions de références clients et prospects ont ainsi été supprimées des systèmes depuis 2019.

Un projet d'amélioration de la maîtrise de la localisation des données à caractère personnel est en cours *via* le déploiement d'un dictionnaire de données. Une analyse des fichiers bureautique stockés sur les serveurs est en cours d'expérimentation, permettant de détecter la présence de données à caractère personnel en vue de leur suppression à l'issue de leur durée de conservation. Enfin, la gestion des consentements a été mise en œuvre sur les près de 400 sites web hébergés par Euro-Information.

Dans le cadre du droit des personnes, les requêtes des clients et prospects sont traitées selon une procédure définie, avec un suivi statistique du nombre de demandes. Une formation *e-learning* a été dispensée à l'ensemble des collaborateurs d'Euro-Information et à l'École des directeurs afin de mieux les sensibiliser et les responsabiliser sur cette nouvelle réglementation. Cette formation a été étendue à l'ensemble du personnel des réseaux Crédit Mutuel et du CIC. Coté communication, une *newsletter* mensuelle sur le RGDP est publiée depuis 2020 afin de continuer la sensibilisation/formation.



Au niveau du fonctionnement interne des entités du groupe : l'absence de politique de réduction des consommations des ressources (eau et papier liés à une activité tertiaire)

Suivi de la politique papier groupe

WWF établit régulièrement un baromètre visant à évaluer la politique papier des grandes entreprises implantées en France, dans le but de les inciter à améliorer leurs performances environnementales. Le groupe s'est interrogé dans le périmètre PAP50 Banque et Assurance. Dans le cadre de cette étude, plusieurs données sont analysées :

- les consommations de papier ;
- la responsabilité environnementale du papier ;
- le tri et la collecte sélective des papiers usagés ;
- les engagements d'amélioration de la politique.

Lors de la dernière étude en 2014, le Crédit Mutuel, le CIC et Cofidis avaient été sollicités de manière séparée et s'étaient alors mal classés dans le rapport final. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a volontairement participé à l'enquête 2020 dans le but de constater la réelle situation sur ces sujets. En 2020, Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ses filiales occupent la 4^e place du classement final et ressort 1^{er} banque du classement. Le score est passé de 22 à 79 (sur 100). L'année 2021 aura permis, sur base des préconisations faites par Riposte verte, d'échanger avec les différents acteurs concernés afin d'améliorer le score de 2020. Les actions se mettent en place progressivement et devraient permettre un maintien à minima de ce score.

Réduction de la consommation de papier

L'usage de la signature électronique a continué de progresser en 2021 avec plus de 20 millions de signatures contre 10,5 en 2020. Cela correspond environ à 17 millions de contrats (dont contrats avec multisingataires) signés pour 8 millions en 2020. L'augmentation en 2021 a été importante avec l'ouverture de la signature électronique à de nouvelles entités du groupe et de nombreux nouveaux périmètres. En 2021, environ 16 millions de documents ont été signés électroniquement

Ce déploiement a un impact indirect sur la consommation d'énergie (Scope 3), car les documents papiers n'ont plus à circuler en navettes vers les centres de numérisation.

Euro-Information continue à déployer des projets permettant de limiter les documents papier en augmentant le périmètre de la signature électronique, la souscription en ligne et en facilitant/sécurisant l'échange des documents en version électronique. Ainsi le volume de documents GED a dépassé de 6,44 milliards en 2021 contre 5,3 milliards en 2020. La signature électronique a été déployée dans le cadre de la Haute Disponibilité pour les partenaires (Amazon), le projet *Paperless* pour TARGOBANK Espagne, les crédits immobiliers, etc. Le projet ENM Agri/viti a par exemple permis une réduction de 0,5 tonnes de CO₂ en six mois en ayant dématérialisé et supprimé les liasses papier physiques des contrats.

Des projets du type amarrage dynamique de la tablette au poste de travail, et de nouveaux mécanismes de relance ont été mis en place.

Les projets à venir en 2022 concernent l'intégration de l'authentification *via* confirmation mobile (cette solution permettra d'éviter l'envoi de SMS aux clients au profit d'une solution intégrée à l'application), la mise en place de Docusign comme *backup* de Logalty, l'intégration Connective pour Beobank et des évolutions génériques pour Cofidis (HU, SK, FR), etc.

Fin 2021, plus de 30 000 tablettes sont installées dans les réseaux contre environ 29 000 en 2020. Le taux d'utilisation de la tablette est de 58 % pour les contrats éligibles avec comme objectif 70 %. Un projet de compression des images avant mise en GED a été initié par Cofidis. Cette compression permet notamment un gain de stockage non négligeable, sans pour autant altérer la qualité des images. Ce projet sera présenté aux autres entités du groupe afin de voir si elles souhaitent s'inscrire dans cette démarche.

La dématérialisation du bulletin de paie électronique (BPE) pour tout le groupe est généralisée. En 2021, elle augmente légèrement avec 96 % (95 % en 2019) des salariés du groupe qui reçoivent le BPE (96 % dans les filiales d'Euro-Information). Le pourcentage restant correspond à des collaborateurs ayant refusés le bulletin électronique et donc ayant conservé l'option papier.

En un an (de septembre 2019 à septembre 2020), 4,4 millions de documents ont été imprimés et envoyés par courrier interne dans les réseaux et sièges. Ces documents ne sont pas forcément utiles, ni utilisés par les destinataires. Un groupe de travail a été constitué pour optimiser ces envois (réduction, suppression) pour gagner à la fois en papier, en impression et en navette courrier. En 2021, ce projet validé en tant que projet E#NM donne des résultats importants puisqu'il a permis, en un an, de réduire ce chiffre de 15 % représentant une économie d'environ 600 000 documents. Ce projet se poursuit par la mise en place d'un second projet E#NM qui est en phase initiale, les documents représentant 80 % des envois ont été identifiés. La suite du projet se déclinera sur 2022.

Fin 2021, le niveau de documents papier à usage interne au sein du groupe continue de diminuer passant de 0,43 % à 0,29 % de la production totale. Cela s'accompagne par une baisse de 31,48 % en volume au cours de l'année 2021. Par ailleurs, le volume de plis clients diminue de 7,96 % sur la même période. Dans une logique de rationalisation des moyens, le centre éditique de Carquefou a fermé fin 2021. L'activité de ce centre a été complètement transférée fin 2021 sur les centres de Lille et Strasbourg.

Impression sur MFP (Imprimantes multifonction permettant impression, photocopies, scanner, fax...) par boîtes à lettres virtuelles

L'impression sur MFP par boîte à lettre virtuelles constitue une nouvelle approche de l'impression réseau (l'impression reste en mémoire de l'imprimante jusqu'à déblocage par l'utilisateur). Ce procédé renforce le niveau de sécurité et permet un gain de papier en évitant les impressions que les personnes ne viennent pas chercher, ou celles plus lourdes que prévu, que l'utilisateur peut interrompre en cours. Ce fonctionnement se base sur un outil Watchdoc qui possède en plus une approche statistique des impressions pour permettre une optimisation des ressources nécessaires. Cet outil permettra de sensibiliser et responsabiliser l'utilisateur quant aux impacts environnementaux et économiques de ses impressions, en précisant sa consommation. Watchdoc est déployé pour permettre des impressions sécurisées sur tous les sites du groupe.

En 2021, un projet a débuté pour rationaliser les moyens d'impression et remplacer les imprimantes locales dans chaque bureau par des imprimantes réseau partagées. Cette solution est désormais opérationnelle pour tout type d'impression (bureautique, intranet, 3270, etc.). Une vingtaine de guichets sont déjà équipés. Fin mai 2021, deux entités ont été nommées pilotes de ce projet : Crédit Mutuel Normandie et du CIC Ouest. Cette phase consiste à tester la procédure de collecte des besoins en équipement de chaque point de vente.

La phase pilote du projet « Centralisation et sécurisation des impressions dans le réseau » s'est achevée en novembre 2021, et les premières planifications des interventions EIS ont démarré sur le périmètre des entités qui étaient pilotes. Le processus d'industrialisation est désormais validé. Le projet entrera dans sa phase d'industrialisation à partir de 2022. Il concerne environ 2 760 agences et guichets issus des banques et fédérations volontaires, répartis sur quatre lots, sur un périmètre géographique national (1 006 points de vente pour le lot 1). L'objectif est d'assurer un lissage en cohérence avec les ressources EIS par région. La répartition/volumétrie des lots a été construite de telle sorte qu'il sera possible pour EIS d'absorber une charge supplémentaire, au cas où de nouvelles entités se porteraient volontaires. Le déploiement se fera de manière progressive pour chaque entité sur deux ans (2022-2023).

L'impression centrale sécurisée est la norme dans la mise en place de nouvelles organisations du côté réseau autant que siège. Un projet devra être mené afin de déployer cette solution dans l'ensemble des sièges existants. Des outils statistiques permettent d'évaluer de manière précise les gains effectués grâce au recto/verso et à la sécurisation, mais aussi le potentiel de gains restant. Les chiffres 2021 traduisent des impressions d'environ 88 % en recto/verso avec une progression d'environ 28 % depuis fin 2020. Les gains dus à la non-impression finale ont plus que doublé entre 2020 et 2021. Ce gain a certainement augmenté en raison du contexte pandémique avec le télétravail. Les collaborateurs impriment par habitude alors qu'ils n'ont pas la capacité à aller chercher les documents en étant à leur domicile.

Papier recyclé non blanchi

La volonté de déployer l'utilisation du papier recyclé non blanchi s'inscrit dans le cadre de la politique RSE de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Un nouveau type de papier intégrant les contraintes techniques et fonctionnelles et en accord avec l'approche coût a été validé au premier trimestre 2018 et mis au catalogue. La décision d'utilisation ou non est pour l'instant laissée à l'appréciation des sociétés ; les volumes sont encore faibles. Cela représente néanmoins 35 940 ramettes correspondant à environ 90 tonnes de papier en 2021 contre 120 tonnes en 2020. Cela pourrait s'expliquer par la forte tendance de diminution des consommations de papier dans le groupe représentant - 23 % en 2021.

Les résultats de l'étude PAP50 citée précédemment seront pris en compte pour continuer dans la bonne direction.

Gestion du vrac Caisse et Service

En un an (septembre 2019 à septembre 2020), 4,4 millions de documents ont été imprimés et envoyés par courrier interne dans les réseaux et sièges. Ces documents ne sont pas forcément utiles, ni utilisés par les destinataires. Un groupe de travail a été constitué pour optimiser ces envois (réduction, suppression) pour gagner à la fois en papier, en impression, en navette courrier. En 2021, ce projet validé en tant que projet E#NM génère des résultats importants puisqu'il a permis en un an de réduire ce chiffre de 15 % représentant une économie d'environ 600 000 documents. Ce projet se poursuit par la mise en place d'un second projet E#NM qui est en phase initiale. Les documents qui représentent 80 % des envois ont été identifiés. La suite du projet se déclinera sur 2022.

Actions réalisées en complément dans le cadre des scénarios des différents volets Social, Gouvernance et Sociétal pilotés par le groupe

Déplacement domicile/travail

Le groupe utilise depuis plusieurs années OPTIMIX qui permet d'optimiser la gestion du covoiturage sur la région de Strasbourg. OPTIMIX ne donne pas complètement satisfaction notamment pour son extension à d'autres agglomérations.

Une étude a été menée avec un outil plus étoffé : 7° SENS. Ce système est basé sur l'itinéraire exact parcouru par les conducteurs qui proposent des places dans leurs véhicules. Ce progiciel intègre un système d'information géographique permettant la localisation des adresses et celles des lieux de transports (gares, aéroports, métros, RER). Il offre aux candidats une recherche multicritère ainsi qu'une restitution des propositions au covoiturage basées sur les itinéraires. Cette recherche tient également compte des différents facteurs inhérents à chaque situation professionnelle ou personnelle tels que la gestion des horaires postés (équipes), la nature du trajet (aller-retour ou aller simple), la possibilité de proposer une place de passager à mobilité réduite, le motif du déplacement (domicile-travail, formation, séminaire, etc.) et/ou la périodicité du déplacement (fréquence quotidienne pour le domicile-travail, etc.). La mise en place de ce nouvel outil débutera par une phase pilote à compter de mi-janvier 2022 au sein de la banque CIC Ouest. Son lancement au niveau groupe est prévu en 2022. Le lien vers ce site sera indiqué automatiquement dans toutes les invitations aux formations en présentiel ainsi qu'aux grands événements du groupe.

Dans le cadre du calcul de l'empreinte carbone groupe, un projet a débuté fin 2021 pour améliorer le recueil des données domicile-travail. Ce projet permettra, en plusieurs phases, d'affiner les calculs de l'empreinte carbone en recueillant les jours de présence sur site et de télétravail et calculera directement la distance qui sépare le domicile du lieu de travail. À terme, il permettra de récupérer le mode de transport principal de chaque collaborateur en lien avec l'évolution des accords QVT sur la prime mobilité.

Euro-Information a participé également aux réflexions du groupe permettant de favoriser/maîtriser les nouveaux modes de transports et de déployer le télétravail. Des nouvelles possibilités ont été ouvertes pour le télétravail avec plusieurs adaptations notamment au niveau de la capacité d'utilisation. Cette capacité a été considérablement augmentée dans le cadre de la pandémie de Covid-19 et afin d'assurer la redondance des équipements concernés.

Les nouveaux accords signés sur la QVT ont été accompagnés par le déploiement de configurations types pour le télétravail conçues et validées afin de faciliter l'installation du matériel au domicile personnel. Un ou deux écrans sont actuellement fournis selon les besoins ainsi que le nécessaire de communication (*webcam*, casques ou *speaker phone* selon le périmètre métier) et un kit de base (clavier et souris). Un écran plus grand est à l'étude pour améliorer le confort visuel des collaborateurs en manque de place, cela devrait être déployé au sein du groupe durant 2022.

Le télétravail a également mis en lumière des problématiques d'impression pour le personnel des caisses/agences. Des chantiers ont été lancés afin d'harmoniser les processus (impression, signature électronique, génération de PDF) permettant de se passer des imprimantes physiques. Cela a abouti, début 2021, à la mise en place d'une importante mise à jour permettant de générer un PDF dans tous les cas. D'autres projets en termes de GED et de signature électronique sont actuellement en cours.

Déploiement des objectifs de l'entreprise à mission

Euro-Information participe activement au déploiement des objectifs que se fixe Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans le cadre de l'entreprise à mission. Pour la Mission 4 « Entreprise solidaire, nous contribuons au développement des territoires », il est prévu en 2022, sur la partie assurance, de prendre part aux travaux sur la garantie protection juridique offerte aux dirigeants des associations. Pour la Mission 5 « Entreprise responsable, nous œuvrons pour une société plus juste et plus durable », l'équipe assurance d'Euro-Information Développement a été mobilisée pour mettre en place l'abandon des formalités médicales dans le contexte de l'assurance emprunteur en 2021. Les travaux se poursuivront en 2022.

Outils RSE pour les déclaratifs et outil de suivi du bilan carbone

Euro-Information contribue à l'évolution chaque année de l'outil de déclaration RSE, ainsi qu'au calage du périmètre de déclaration. Cet outil constitue la base des indicateurs de la DPEF du groupe sur le volet RSM.

Euro-Information a travaillé sur la déclaration RSM pour SOFEDIS, afin de reprendre l'existant de leur ancien logiciel GENERIX dans les outils internes Euro-Information pour la version utile le 1^{er} janvier 2020. Certaines propriétés nécessaires à la déclaration RSM ont été intégrées dans la fiche produit et les équipes travaillent sur le traitement de déclaration qui permettra à SOFEDIS de fournir de manière automatisée les informations nécessaires à ses clients. Cette version a été déployée en 2020 et a donc servi pour le déclaratif 2021.

L'alimentation mensuelle, au lieu de l'annuelle, des statistiques de visioconférence et des données de SOFEDIS a été mise en place afin de mieux suivre l'essor de la visioconférence et l'évolution des consommations de papier. En complément de cet outil déclaratif et destiné aux experts, une démarche a débuté en 2020 afin de créer un nouvel outil destiné aux banques et aux caisses/agences. Il permettra de mettre à disposition le suivi de l'empreinte carbone détaillée et regroupée par SCOPE (qu'on retrouve au bilan carbone) pour chaque entité du groupe.

Après le calcul de l'empreinte 2018 fait avec Carbone 4, Euro-Information a participé au calcul de l'empreinte carbone 2019 et 2020 en interne. Ces deux expériences permettront de créer un outil qui concernera chaque acteur de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et permettra une meilleure appréhension de l'empreinte carbone de chaque entité. Il a pour objectif de permettre à chaque agence, caisse et entité de pouvoir agir à son niveau. En 2021, ce projet s'est inscrit dans les projets E#NM. Il est désormais disponible pour la partie administration. Le lancement du déploiement de la partie destinée aux directeurs d'agence aura lieu début 2022.

Accessibilité des applications

Dans le cadre la mise à disposition d'applications web et des App, Euro-Information veille à rendre ses interfaces accessibles. Fin 2019, Euro-Information s'est engagé dans un plan d'action pour inscrire l'accessibilité dans les pratiques, documents, outils et formations des processus des équipes de développement ainsi que pour les processus digitaux des entités adhérentes au système d'information d'Euro-Information afin de respecter les obligations légales du Décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019. L'ensemble des actions est suivi *via* un groupe projet.

Le groupe travaille en collaboration avec les référents accessibilité issus des entités du groupe et d'Euro-Information, avec le pôle diversité et inclusion de la DRH groupe, les référents handicap de proximité et les salariés du groupe sur la base du volontariat. Euro-Information anime une coordination des correspondants accessibilité numérique des entités (quatre à six réunions par an), pilote les audits internes et externes (32 ont été réalisés ou sont en cours) ainsi que le suivi des améliorations à mettre en œuvre.

Le portail Accessibilité sur le site de l'Ergonomie donne accès à la documentation sur l'accessibilité, les obligations légales, les solutions et les outils mis à disposition des équipes de développements et des webmasters des entités.

L'accessibilité sur les automates est prise en compte depuis plus de dix ans. Il est possible de faire un retrait avec assistance vocale à travers la fonction « retrait rapide » (retrait sur compte de la carte), ouvert pour tout porteur venant avec un casque sur un automate avec une prise casque (possible en français et anglais en France par exemple).

Eco Clean Up Week

En 2020, dans le cadre de la semaine du développement durable, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a participé pour la première fois à une opération de nettoyage numérique, à travers l'action *Eco Clean Up Week* afin d'impliquer les collaborateurs dans l'objectif de réduction de l'empreinte numérique. L'objectif de cette opération était de supprimer et de comptabiliser la taille de tous les fichiers jugés non utiles afin de déterminer combien de CO₂ pourrait être éliminé en supprimant ces données. L'action concernait aussi le nettoyage des messageries personnelles. Les économies réalisées en 2020 étaient de l'ordre de 77,5 tonnes de CO₂ pour les fichiers et de 25,7 tonnes de CO₂ pour la suppression des mails.

En 2021, cette opération a été renouvelée à deux reprises en mars et en octobre. L'opération de mars 2021 a été étendue aux dossiers partagés et aux lecteurs U, les résultats ont cette fois été plus importants. L'ensemble des fichiers supprimés représentaient 9 086 Go soit un gain de 173 tonnes équivalent CO₂. Cette opération a eu du succès dans le groupe puisque la 3^e édition ayant eu lieu début octobre a été élargie au périmètre presse. Elle a permis les résultats suivants :

- 3 718 999 fichiers supprimés au niveau du poste de travail ;
- 2 387 519 mails supprimés ;
- 7 364 461 fichiers des dossiers partagés supprimés ;
- 2 097 772 fichiers des lecteurs U supprimés.

Cette opération aura permis d'économiser l'équivalent de 290 tonnes de CO₂ en supprimant 15 270 Go de données. De plus, une opération spécifique aux sièges a été organisée pour le compte du CIC Sud Ouest sur les mois de juillet et août 2021 dans le cadre d'une opération RSM sur le papier. Une seconde action a été réalisée pour Cofidis France en novembre 2021. La prochaine édition de cette opération en 2022 pourrait être étendue à de nombreuses entités du groupe à l'international notamment du côté de TARGOBANK Allemagne et de Cofidis.

Intégration des travailleurs handicapés

Une action importante est menée depuis plusieurs années dans le cadre de l'intégration des personnes handicapées. Un partenariat a été conclu avec l'organisme COMPETHANCE avec l'attribution de deux subventions pour former des autistes Asperger souhaitant accéder au métier d'informaticien. Dans le cadre de ce partenariat, Euro-Information Développements a accueilli depuis le début de ce partenariat :

- deux personnes sur les sites de Lille en 2020 ;
- une personne sur le site de Strasbourg arrivée en 2021 ;
- un apprenti sur le site de Lyon arrivé en 2021.

Euro-Information intègre aussi les travailleurs handicapés à travers des partenaires. À titre d'exemple, pour la collecte des déchets sur le site de Lyon, un partenariat est mis en place avec Tribü, association qui emploie des travailleurs handicapés. En 2021, ce partenariat a été étendu et la part des déchets collectés par Tribü a augmenté.

Eco Conduite chez EIS

EIS a mis en œuvre depuis 2012 un dispositif spécifique pour favoriser l'écoconduite. Cette démarche s'est poursuivie en 2021 et les actions suivantes sont à signaler :

- formation écoconduite : six sessions en 2021 soit 32 participants ;
- rappels écoconduite sur les sujets suivants :
 - la conduite par temps de pluie,
 - la vitesse : réglementation et sanctions,
 - la vue et la conduite,
 - conseils pour bien préparer votre véhicule à l'hiver ;
- suivi de la consommation de carburant (6,70 en 2012 au lancement) :
 - 6,14 l/100 km en moyenne en 2017,
 - 6,10 l/100 km en moyenne en 2018,
 - 6,02 l/100 km en moyenne en 2019,
 - 6,19 l/100 km en moyenne en 2020,
 - 6,20 l/100 km en moyenne en 2021.

L'augmentation de la consommation de 0,2 l constatée depuis deux ans est liée pour une moitié à l'augmentation de la motorisation des Partners diesel de 75 à 100 CV imposée par le constructeur depuis 2018 et pour l'autre moitié à l'introduction dans la flotte de 208/Partner essence qui consomme un à deux litres de plus.

AGORA – Plate-forme collaborative des sociétaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

À l'issue d'une première phase de déploiement sur les réseaux des deux Fédérations CMA et CMSE de septembre à décembre 2020, l'application est entrée en phase de déploiement généralisé sur les caisses des 11 autres Fédérations Crédit Mutuel Alliance Fédérale, à partir du 11 janvier 2021. Elle est désormais généralisée à l'ensemble du groupe depuis mai 2021. L'AGORA constitue :

- une plateforme collaborative et d'échanges pour les sociétaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, visant à les réunir autour de centres d'intérêt communs, par le biais d'évènements, de thèmes et de communautés locales, régionales et nationales. Chaque sociétaire peut interagir, participer, liker, commenter des évènements et des communautés ;

- un réseau social accessible aux collaborateurs des caisses, aux collaborateurs qui ont un lien avec l'Agora et à tous les sociétaires particuliers et associations munis d'une banque à distance ;
- un outil de communication, d'engagement et de renouvellement du sociétariat.

Depuis sa création, cet outil a évolué afin de proposer de plus en plus de fonctionnalités aux clients sociétaires et collaborateurs du groupe. Des fonctions animateurs pour la partie *back office* ont été ajoutées et la gestion des votes dans les conversations a été mise en place. Cet outil évolue grâce aux retours des collaborateurs et des clients sociétaires. Quelques chiffres pour illustrer ce projet :

- plus de 187 500 sociétaires différents ont accédé à l'Agora depuis le lancement ;
- 1 302 communautés ont été créées et 1 922 évènements ont été publiés depuis la mise en place de la plateforme.

Projet Green (Monabanq) : Analyse carbone des dépenses

Monabanq proposait en 2021 à ses clients une *newsletter* trimestrielle incluant une analyse de l'empreinte carbone de leurs dépenses. Euro-Information travaille actuellement sur l'automatisation de cette action pour la faciliter et la rendre interactive *via* l'outil de gestion de budget. L'objectif est de proposer aux clients un équivalent CO₂ des dépenses effectuées en analysant la catégorie des dépenses de l'utilisateur. Cet outil est développé pour l'application smartphone ainsi que le site web et est actuellement en phase recette. Un pilote réservé à une sélection d'utilisateurs de Monabanq est prévu pour février 2022.

Par la suite, il est prévu de développer un espace de documentations et/ou de recommandations afin de permettre aux clients de mieux comprendre et de situer leur empreinte carbone et d'agir en conséquence. Cet outil pourra être mis en place sur chacune des apps et des sites webs des entités demandeuses du groupe.

Mise en place du Nutri-Score dans un restaurant d'entreprise

Le site de Lyon en partenariat avec Elixir, qui gère le restaurant interentreprises, a commencé à indiquer le Nutri-Score sur les menus du restaurant. Elixir est le premier restaurateur d'entreprise en France qui déploie cet indicateur sur ses menus et permet donc à ce restaurant interentreprises d'être le premier restaurant du groupe à mettre en place ce système.

Le Nutri-Score a été mis au point par des équipes de recherche internationales indépendantes composées de scientifiques, de médecins et de nutritionnistes, pour rendre les informations nutritionnelles plus faciles à décrypter. Pour classer chaque produit, le Nutri-Score prend en compte, pour 100 grammes de produit, la teneur :

- en nutriments et aliments à favoriser : fibres, protéines, fruits et légumes, légumes sec... ;
- en nutriments à limiter : calories, acides gras saturés, sucres, sel...

Après calcul, le score obtenu par un produit permet de lui attribuer une lettre et une couleur allant du produit le plus favorable sur le plan nutritionnel (classé A) au produit le moins favorable sur le plan nutritionnel (classé E). Pour tenir compte des spécificités de certaines familles d'aliments telles que les matières grasses ajoutées (beurre, huile...), les fromages ou encore les boissons, la méthode de calcul du score a été adaptée.

Relations avec le groupe La Poste

La Poste est un partenaire important de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et principalement d'Euro-Information. En tant que société fortement impliquée dans la transition écologique, La Poste, en lien avec les courriers du groupe remis, a compensé 3 581 tonnes équivalent CO₂ en 2019 afin d'obtenir une neutralité carbone. Cette neutralité est certifiée par un organisme et un certificat de neutralité carbone a été remis à Euro-Information en 2020 et 2021. La remise de ce certificat a ouvert une discussion entre les deux groupes sur les avancées de leurs démarches RSE respectives.

Depuis, un projet pour la mise en place d'une nouvelle offre de gestion des courriers industriels a été étudié et sera déployé en mars 2022. Cette nouveauté permet un meilleur suivi des courriers, mais aussi des diminutions d'émissions de carbone, de déchets et de consommables :

- moins de trajets en camion grâce à l'optimisation du remplissage ;
- moins de Pli non distribué (PND) transportés grâce au diagnostic adresse ;
- simplification des règles de dépôts ;
- moins d'encre utilisée pour l'affranchissement ;
- moins de papier utilisé (AR numérique, moins de références d'enveloppes...).

Les indicateurs

Pour suivre les actions du groupe, une réflexion a été menée depuis 2019 pour définir des indicateurs pertinents. Concernant l'approche sécurisation du système d'information, trois angles sont pris en considération :

- **L'angle Disponibilité** : le système d'Euro-Information est fiable et la lettre du SMQ [ISO 9001] détermine une cible de fonctionnement à 100 %, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Un suivi des applications principales est réalisé avec un objectif de plus de 99 %. La disponibilité est très élevée sur l'ensemble de l'année avec une moyenne annuelle de 99,76 %.

Euro-Information atteint des niveaux de disponibilité très importants. La moyenne annuelle est plus importante qu'en 2020 (+ 0,33 %). L'évolution de cet indicateur depuis le début de son suivi en 2019 est restée globalement stable avec tout de même une progression de + 0,22 % [valeur 2019 : 99,54 %].

TAUX DE DISPONIBILITÉ DES PRINCIPALES APPLICATIONS TP

Granularité	2020-12	2021-01	2021-02	2021-03	2021-04	2021-05	2021-06	2021-07	2021-08	2021-09	2021-10	2021-11	2021-12
Global	99,96 %	99,97 %	99,58 %	99,71 %	99,74 %	99,53 %	99,59 %	99,84 %	99,82 %	99,95 %	99,89 %	99,82 %	99,72 %

- **L'angle Sinistralité** : les traitements d'Euro-Information doivent être fiables et les dysfonctionnements doivent être les moins impactants possibles. L'ensemble des incidents informatiques est suivi dont les sinistres avec un impact financier supérieur à 1 000 euros pour le groupe Crédit Mutuel. La sinistralité Euro-Information était de 298 pour 2019, de 269 en 2020 et de 173 en 2021. Le nombre de sinistres a baissé de manière significative en 2021 sachant que ce nombre intègre cinq sinistres liés à la pandémie de Covid-19. Ces cinq sinistres ont un impact financier de 67 % des montants liés aux sinistres. Les sinistres ayant des impacts sur les activités bancaires sont au nombre de 38 en 2021 contre 48 en 2020, avec une diminution de 35 % en valeur nette.
- **L'angle Sécurité** : le système d'Euro-Information est soumis en permanence à des attaques visant à éprouver sa solidité. Là aussi, les incidents découlant de ses attaques doivent être limités en nombre lorsque la cause est interne (volumétrie externe non maîtrisée) avec des impacts les plus faibles possibles. Dix catégories d'incidents de sécurité ont été définies en s'appuyant sur les référentiels de l'ENISA (*European Network and Information Security Agency* - Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information) avec par exemple :
 - **Intrusion** (exploitation de vulnérabilités, comptes ou applications compromis) : Cette catégorie a pour but de classer tous les incidents de sécurité qui concernent la détection d'une intrusion sur les systèmes ou dans les locaux. Cela concerne par exemple :
 - la découverte d'un nouveau compte non connu par les administrateurs d'une machine ;
 - l'exploitation de vulnérabilité ;
 - des opérations détectées qui ne sont pas expliquées (pas d'AGATE associé, pas d'intervention prévue).
 - **Atteinte à la disponibilité** (DDoS, vol, sabotage, etc.) : Cette catégorie a pour but de classer tous les incidents de sécurité qui concernent l'atteinte à la disponibilité logique ou physique d'un des systèmes. Cela concerne par exemple :
 - le vol d'un ordinateur portable ;
 - une attaque en dénie de services (DDoS) sur nos réseaux ;
 - le sabotage d'une salle ou d'un système.

En 2018, 175 attaques de type atteinte à la disponibilité et 57 de type tentatives d'intrusion ont été relevées. En 2019, 277 attaques de type atteinte à la disponibilité et 27 tentatives d'intrusion ont été identifiées. En 2020, une seule tentative d'intrusion et 244 atteintes à la disponibilité ont été constatées. En 2021, aucune tentative d'intrusion et 261 atteintes à la disponibilité ont été identifiées. Ces deux indicateurs sécurité confirment la nécessité de s'équiper pour contrer les attaques de type DDoS et la solidité du système de surveillance et de défense.

3.10 RSE DU PÔLE PRESSE

3.10.1 Données quantitatives

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	Quantité collectée 2021
ENV01P	Papier journal	Tonnes	44 750
ENV02P	dont papier labellisé	Tonnes	31 540
ENV03P	Plaques en aluminium	Tonnes	296
ENV04	Consommation d'eau	Mètres cubes	27 536
ENV04P	Encre journaux et imprimés	Tonnes	619,06
ENV05	Consommation totale d'énergie	Kilo Watt Heure	42 480 790
ENV05_01	Réseaux urbains vapeur d'eau	Kilo Watt Heure	1 122 623
ENV05_02	Réseaux urbains eau glacée	Kilo Watt Heure	766 021
ENV05P	Emballages	Tonnes	214,18
ENV06	Consommation d'énergie électrique	Kilo Watt Heure	27 968 075
ENV06P	Déchets - débuts & fins de bobine	Tonnes	1 387,57
ENV07	Consommation d'énergie gaz	Kilo Watt Heure	12 321 846
ENV07P	Déchets - chute de blanc sur rotatives	Tonnes	1 244
ENV08	Consommation d'énergie fioul	Litres	30 132
ENV08P	Déchets - retour imprimés	Tonnes	5 216
ENV09	Consommation totale de papier	Tonnes	118
ENV09P	Déchets - encarts	Tonnes	725
ENV10	Consommation totale de papier à usage interne	Tonnes	81
ENV11	Consommation totale de papier à usage externe	Tonnes	36
ENV13	Consommation cartouches de toner	Numérique entier	2 122
ENV15	Papier usagé recyclé en sortie (déchet)	Tonnes	88,99
ENV15L	Total papier labellisé acheté	Tonnes	90,53
ENV15R	Total papier recyclé acheté	Tonnes	6,94
ENV15RP	Papier journal d'origine recyclé	Tonnes	39 289
ENV16	Cartouches de toner usagées recyclées après usage	Numérique entier	3 023
ENV18	Déplacement professionnel - avion	Kilomètres	72 850
ENV19	Déplacement professionnel - train	Kilomètres	828 165
ENV20	Flotte automobile de l'entité - nombre de km tous véhicules	Kilomètres	15 521 880
ENV23	Déplacement professionnel - automobile salarié	Kilomètres	2 501 652
ENV25	Déplacement professionnel - taxi & voiture de location	Kilomètres	14 569
ENV29P	Transport transalliance	Tonnes	45 823
ENV30	Émissions fugitives de gaz frigorigènes	Kilogrammes	164,76
ENV30P	Transport La poste	Tonnes	2 036
ENV31	Nombre de matériels de visioconférence	Numérique entier	7
ENV32	Nombre de visio-conférences	Numérique entier	173
ENV33	Durée totale des visio-conférences	Heures centésimales	497
ENV34	Documents numérisés (papier évité)	Tonnes	58,20
GOUV01	Nombre total de membres dans le conseil d'administration de la structure (au sens société capitalistique)	Numérique entier	49
GOUV02	Nombre de femmes dans le conseil d'administration de la structure (au sens société capitalistique)	Numérique entier	15
GOUV09_02	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge < 40 ans	Numérique entier	4
GOUV09_03	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge 40-49 ans	Numérique entier	7
GOUV09_04	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge 50-59 ans	Numérique entier	14

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	Quantité collectée 2021
GOUV09_05	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge ≥ 60 ans	Numérique entier	24
SOC01	Effectif total en ETP	Équivalent Temps Plein	3 723
SOC01_BIS	Effectif inscrit PPH	Personnes Physiques	5 698
SOC01_F201	Effectif femmes cadres en CDI en France	Personnes Physiques	879
SOC01_F202	Effectif femmes non cadres en CDI en France	Personnes Physiques	1 632
SOC01_F203	Effectif femmes cadres en CDD en France	Personnes Physiques	19
SOC01_F204	Effectif femmes non cadres en CDD en France	Personnes Physiques	159
SOC01_H211	Effectif hommes cadres en CDI en France	Personnes Physiques	1 186
SOC01_H212	Effectif hommes non cadres en CDI en France	Personnes Physiques	1 582
SOC01_H213	Effectif hommes cadres en CDD en France	Personnes Physiques	27
SOC01_H214	Effectif hommes non cadres en CDD en France	Personnes Physiques	214
SOC02	Effectif total France (CDI + CDD) en PPH	Personnes Physiques	5 698
SOC04	Effectif total CDD + CDI cadres	Personnes Physiques	2 111
SOC05	Effectif total CDD + CDI non cadres	Personnes Physiques	3 587
SOC07	Effectif PPH - femmes	Personnes Physiques	2 689
SOC08	Effectif CDI	Personnes Physiques	5 279
SOC08_NCADRE	Effectif CDI non cadres	Numérique entier	3 214
SOC08BIS	Effectif CDI femmes	Numérique entier	2 511
SOC09	Effectif CDD	Personnes Physiques	419
SOC12	% de salariés en CDI	Pourcentage taux	92,64
SOC13	Nombre total d'embauches	Personnes Physiques	3 406
SOC14	Embauches hommes	Personnes Physiques	2 087
SOC15	Embauches femmes	Personnes Physiques	1 319
SOC16	Embauches en CDI	Personnes Physiques	482
SOC17	Embauches en CDD	Personnes Physiques	2 924
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	Personnes Physiques	821
SOC20	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation sur licenciement	Personnes Physiques	147
SOC29	Nombre de collaborateurs à temps plein CDI CDD (y compris congé parental à temps plein)	Personnes Physiques	3 141
SOC30	Nombre de collaborateurs à temps partiel CDI CDD et cadres à forfait jour réduit	Personnes Physiques	2 557
SOC38	Nombre total de jours d'absence	Jours ouvrés	101 600
SOC39	Nombre de jours d'absence pour maladie	Jours ouvrés	91 602
SOC40	Nombre de jours d'absence pour accidents du travail	Jours ouvrés	9 998
SOC41	Nombre de jours d'absence pour maternité/paternité	Jours ouvrés	6 044
SOC46	Masse salariale investie dans la formation (masse salariale chargée de la formation en euros)	Euros	2 598 281,01
SOC47	% masse salariale investie dans la formation	Pourcentage taux	1,48
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	Numérique entier	2 482
SOC49	% de salariés formés	Pourcentage taux	43,55
SOC50	Nombre total d'heures consacrées à la formation des salariés	Heures centésimales	26 235
SOC52	Nombre de formations en alternance	Numérique entier	67
SOC53	Nombre de formations en alternance avec contrat de professionnalisation	Numérique entier	40
SOC54	Nombre de formations en alternance avec contrat d'apprentissage	Numérique entier	27
SOC59	Nombre de femmes parmi les cadres	Numérique entier	898
SOC60	% de femmes parmi les cadres	Pourcentage taux	42,53
SOC61	Nombre de cadres promus dans l'année dans un niveau de fonction supérieur	Personnes Physiques	236
SOC62	Nombre de femmes parmi les promotions cadres	Numérique entier	104
SOC63	% de femmes parmi les promotions cadres	Pourcentage taux	44
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés dans l'effectif total	Numérique entier	181

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	Quantité collectée 2021
SOC71	% de travailleurs handicapés dans l'effectif total	Pourcentage taux	3,17
SOC73	Masse salariale brute non chargée (euros)	Euros	176 137 401
SOC74	Rémunération annuelle moyenne des CDI tous statuts	Euros	31 758,11
SOC75	Rémunération annuelle moyenne des CDI non cadres tous statuts	Euros	15 576,47
SOC76	Rémunération annuelle moyenne des CDI cadres tous statuts	Euros	56 943,48
SOC81	Montant global de la prime [intéressement + participation] (en euros - hors charges patronales)	Euros	862 971,01
SOC82	Nombre de salariés ayant touché une prime d'intéressement/participation	Numérique entier	2081
SOC88	Effectifs < 25 ans	Personnes Physiques	243
SOC89	Femmes < 25 ans	Personnes Physiques	111
SOC90	Effectifs 25-29 ans	Personnes Physiques	312
SOC91	Femmes 25-29 ans	Personnes Physiques	131
SOC92	Effectifs 30-34 ans	Personnes Physiques	289
SOC93	Femmes 30-34 ans	Personnes Physiques	152
SOC94	Effectifs 35-39 ans	Personnes Physiques	414
SOC95	Femmes 35-39 ans	Personnes Physiques	216
SOC96	Effectifs 40-44 ans	Personnes Physiques	526
SOC97	Femmes 40-44 ans	Personnes Physiques	254
SOC98	Effectifs 45-49 ans	Personnes Physiques	712
SOC99	Femmes 45-49 ans	Personnes Physiques	351
SOC100	Effectifs 50-54 ans	Personnes Physiques	903
SOC101	Femmes 50-54 ans	Personnes Physiques	423
SOC102	Effectifs 55-59 ans	Personnes Physiques	1 074
SOC103	Femmes 55-59 ans	Personnes Physiques	527
SOC104	Effectifs 60 ans et +	Personnes Physiques	1 225
SOC105	Femmes 60 ans et +	Personnes Physiques	524
SOC107	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI	Euros	167 651 081,7
SOC108	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI non cadres	Euros	50 062 779,57
SOC109	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI cadres	Euros	117 588 302,1

3.10.2 Rapport spécifique du pôle presse

Le groupe EBRA, pôle presse du Crédit Mutuel, regroupe une trentaine de sociétés dont huit sociétés éditrices de neuf journaux de presse quotidienne régionale et départementale, et deux sociétés éditrices de trois journaux de presse hebdomadaire régionale. Employant environ 3 500 salariés, les sociétés du groupe couvrent l'information sur 23 départements de l'Est de la France, avec plus de 800 000 exemplaires vendus par jour. Le groupe EBRA compte également quatre régies publicitaires au service des éditeurs ainsi qu'un nouveau centre de services partagés, opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2021, qui apporte les expertises métiers nécessaires à la réalisation des journaux. S'inscrivant dans les engagements et missions poursuivis par le Crédit Mutuel, première banque dotée du statut d'entreprise à mission, les sociétés du groupe EBRA cherchent continuellement à s'améliorer en mettant en œuvre de nouvelles règles et procédures notamment aux niveaux social, déontologique et de la responsabilité environnementale.

Opérations de transformation

L'année 2021 a été marquée par un projet majeur : la mise en route, fin juin, du nouveau site d'impression situé à Houdemont. Cette nouvelle infrastructure permet d'imprimer les journaux *L'Est Républicain*, *Le Républicain Lorrain* et *Vosges Matin* tout en couleur, d'améliorer les

performances industrielles du groupe, de réduire ses charges fixes ainsi que son impact environnemental.

Obtention du Label RSE POSITIVE WORKPLACE®

Afin de répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux auxquels notre planète fait face, le groupe EBRA a décidé de renforcer ses engagements en se lançant dans le programme de labellisation RSE POSITIVE WORKPLACE®. Ce label international *made in France* regroupe les sociétés désireuses d'être actrices d'une économie plus durable. Chaque année, le label réalise un palmarès national des entreprises les plus responsables et durables. Pour obtenir le label, un audit a été réalisé auprès des journaux afin d'évaluer leurs niveaux de maturité RSE à travers cinq thématiques : la préservation de l'environnement, la responsabilité de la gouvernance, le développement du capital humain, l'impact positif sur l'écosystème et le territoire et la pérennité dans l'exercice des activités. En parallèle, une campagne d'enquêtes anonymes a été lancée auprès des parties prenantes de l'entreprise : salariés, clients et annonceurs.

Le 8 décembre 2021, le groupe EBRA est devenu le premier groupe de presse quotidienne en France récompensé du label RSE POSITIVE WORKPLACE® avec une étoile. La régie nationale de la presse quotidienne régionale, 366, qui s'était engagée dans une démarche similaire, a également obtenu le 1^{er} niveau de reconnaissance du programme. Le rapport délivré par POSITIVE WORKPLACE® va permettre au groupe de planifier et orienter ses prochaines démarches RSE en 2022 et 2023. Le groupe EBRA souhaite aujourd'hui initier une nouvelle dynamique au sein des médias et de la presse quotidienne régionale, notamment en partageant des pratiques en adéquation avec les cinq thématiques du label RSE POSITIVE WORKPLACE® ainsi qu'en envoyant un message positif aux actionnaires, aux salariés, aux fournisseurs et aux lecteurs.

Responsabilité élargie du producteur (REP)

Soucieux de diminuer leur impact environnemental, les sociétés du groupe EBRA poursuivent les actions initiées en 2018, visant à réduire la production d'emballages plastiques et à favoriser les emballages en papier kraft et thermoscellants.

Par ailleurs, en raison de leur engagement dans une gestion plus durable des forêts, les journaux imprimés dans les quatre centres d'impression du groupe ont obtenu et renouvelé la certification PEFC (*Programme for the Endorsement of Forest Certification*). Cette certification atteste d'une part, des bonnes pratiques dans la gestion des approvisionnements en papier, et apporte d'autre part la garantie au consommateur qu'il achète un produit issu d'une gestion responsable et durable des forêts. Conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte, les sociétés d'édition déclarent annuellement le tonnage de papier mis sur le marché auprès de Citeo, société à but non lucratif née du rapprochement d'Écoemballages et d'Ecofolio. En outre, en accord avec sa charte d'achats responsables, le groupe EBRA privilégie également son approvisionnement en papier auprès de fournisseurs de proximité.

Enfin, les centres d'impression du groupe ont une nouvelle fois obtenu le droit d'utiliser le label Imprim'Vert confortant ainsi l'engagement du groupe EBRA dans la réduction de son impact environnemental engendré par l'activité d'imprimerie.

Engagements socialement responsables

Afin d'assurer au mieux la protection de ses salariés, le groupe EBRA a mis en place différentes mesures de lutte contre la propagation de Covid-19 en adaptant les consignes sanitaires relatives aux gestes barrières et à la distanciation physique. Le groupe EBRA a également poursuivi sa démarche socialement responsable sur le thème du Vivre ensemble en signant le 1^{er} décembre 2021 un accord dont l'objectif est de contribuer à la qualité de vie au travail des collaborateurs. Le groupe souhaite ainsi améliorer les conditions de travail et d'emploi afin de favoriser l'engagement, le bien-être et la motivation des employés.

L'académie du groupe, EBRA Académie, accompagne l'ensemble des collaborateurs en proposant différents parcours de formation adaptés à distance et en présentiel. Du fait de la crise sanitaire, une partie de ces formations initiées en 2020 se sont poursuivies en 2021. En 2021, 2 344 salariés ont bénéficié de nouveaux parcours : 2 en e-learning ainsi que 3 en présentiel, ces derniers représentant 44 jours de programmes de formations. Par ailleurs, le comité exécutif du groupe EBRA observe une parité femmes/hommes afin de donner l'exemple pour engager cette démarche à l'échelle des différents services des sociétés du groupe.

Éthique

Sensible aux questions éthiques, le groupe EBRA s'est engagé dans le déploiement d'un programme visant à prévenir et détecter les faits de

corruption. À ce titre, les sociétés du groupe ont adopté un code de conduite ainsi que différentes procédures dédiées, et mis en place un dispositif d'alerte interne permettant de renforcer la confiance des lecteurs, des salariés et des partenaires commerciaux. De plus, les collaborateurs du groupe EBRA ont été sensibilisés aux enjeux de la loi Sapin 2 par l'intermédiaire d'une formation en ligne dédiée à la lutte contre la corruption.

Poursuite des démarches engagées les années précédentes

En 2021, les sociétés du groupe EBRA ont notamment poursuivi les démarches suivantes :

- au niveau des conditions de travail, en développant des actions conséquentes de prévention des risques psychosociaux ainsi que des actions de sensibilisation aux risques au travail (troubles musculo-squelettiques, ergonomie des postes de travail, crise sanitaire...);
- au niveau des bâtiments, en poursuivant les travaux d'isolation thermique et phonique des locaux et en modernisant les systèmes d'éclairage et de chauffage, permettant ainsi d'optimiser les consommations énergétiques;
- au niveau de l'utilisation des matières premières et autres consommables, en réduisant de manière importante l'utilisation du papier, de l'encre, des produits de nettoyage ainsi que des plaques qui constituent des produits indispensables à la production d'un journal;
- au niveau du transport, en déployant des infrastructures dédiées aux véhicules électriques et en encourageant l'usage du vélo par les salariés *via* des campagnes de communication;
- dans la réduction de l'empreinte carbone et numérique, en multipliant les actions écoresponsables. La forte participation des collaborateurs à l'opération « Range ton PC ! », qui visait à supprimer les fichiers et mails devenus inutiles ou obsolètes, a notamment permis de réaliser une économie estimée à 41 tonnes de CO₂, soit l'équivalent de 20 allers-retours Paris-New York;
- en renouvelant les différentes démarches environnementales : publicités en faveur du tri sélectif, édition d'un supplément dédié à l'environnement et au recyclage (« Ici on agit » - dix numéros), animations locales...

Par ailleurs, le groupe EBRA participe aux démarches RSM du Crédit Mutuel en déployant conjointement des opérations écoresponsables. Le partenariat avec la société Véolia assure le tri ainsi que le traitement des matières recyclables et non recyclables issues des imprimeries ou des travaux de bâtiment, permettant ainsi de favoriser un circuit court *via* les usines de proximité et de valoriser les chutes de papier (blanc papier, etc.), les journaux invendus et autres déchets.

S'agissant des encres et autres produits chimiques, les sociétés éditrices poursuivent leurs recherches afin d'utiliser des produits moins dangereux pour l'homme et l'environnement. Une des imprimeries du groupe expérimente ainsi de nouvelles solutions à base d'encres végétales. En parallèle, les sociétés poursuivent la modification des machines afin de pouvoir supprimer le nylon des processus d'emballage postaux dès cette année.

Opérations à venir

En 2022, le groupe EBRA prévoit de renouveler les opérations écoresponsables à succès tels que « Noël sans déchets » et « Range ton PC ! ». Un bilan des émissions de gaz à effet de serre sera également réalisé pour l'ensemble des sociétés du groupe.

3.11 PLAN DE VIGILANCE

3.11.1 Introduction

La loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre est la loi dite « devoir de vigilance ». Par cette loi, les grandes entreprises ont l'obligation d'établir et de mettre en œuvre un plan de vigilance, destiné à prévenir les atteintes graves aux droits de l'homme et à l'environnement dans le cadre de leurs activités et de celles de leurs sous-traitants ou fournisseurs avec qui elles ont une relation commerciale durable. Cette obligation, qui s'applique aux sociétés (filiales comprises) employant au moins 5 000 salariés en France ou au moins 10 000 salariés en France et à l'international, concerne notamment Crédit Mutuel Alliance Fédérale et les entités qui le composent.

Le présent document est soumis au comité de contrôle et de conformité et au comité d'audit et des comptes représentant l'organe de surveillance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il pourra faire l'objet de modifications au fur et à mesure des avancées en la matière et intégrer des spécificités de certains métiers.

Le plan de vigilance et sa mise en œuvre sont rendus publics par le biais de la Déclaration de performance extra-financière (DPEF) consultable sur le site dédié ⁽¹⁾.

3

3.11.2 Présentation du plan de vigilance

3.11.2.1 Définition du plan de vigilance

« Le plan comporte les mesures de vigilance raisonnables propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la société et de celles des sociétés qu'elle contrôle au sens du II de l'article L.233-16, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation. » [cf. article 1^{er} de la loi n° 2017-399].

Le plan de vigilance s'intègre totalement dans le cadre de la démarche de responsabilité sociale mutualiste qui est mise en œuvre depuis quelques années par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cette démarche a été renforcée en 2020 par l'adoption d'une raison d'être, *Ensemble, écouter et agir*, que le statut d'entreprise à mission est venu compléter pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et pour le CIC.

- le droit de propriété implique la liberté de disposer de ses biens et d'entreprendre,
- le droit à la sûreté justifie l'interdiction de tout arbitraire, la présomption d'innocence, le respect des droits de la défense, la protection de la liberté individuelle par la justice ;
- **les droits sociaux**, c'est-à-dire les prestations à la charge de la collectivité : on peut citer le droit à l'emploi, à la protection de la santé, à la gratuité de l'enseignement public ;
- **les droits liés à l'environnement** qui affirment le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé et qui consacrent la notion de développement durable et le principe de précaution.

Le plan de vigilance couvre les atteintes aux droits humains et aux libertés fondamentales générées par les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou les partenaires (fournisseurs et intermédiaires) sur leurs parties prenantes dans le cadre des relations commerciales établies.

3.11.2.2 Périmètre du plan de vigilance

Le plan de vigilance permet d'identifier les risques et de prévenir les atteintes graves dans les domaines qui suivent :

1/ Les droits humains et les libertés fondamentales

Il en existe différentes catégories :

- **les droits inhérents à la personne humaine** : il s'agit de l'égalité, de la liberté, de la propriété, de la sûreté et de la résistance à l'oppression ;
- **les droits qui sont des aspects ou des conséquences des précédents** :
 - du principe d'égalité découlent, par exemple, le suffrage universel, l'égalité des sexes, mais aussi l'égalité devant la loi, l'emploi, l'impôt, la justice, l'accès à la culture,
 - le principe de liberté induit l'existence de la liberté individuelle, d'opinion, d'expression, de réunion, de culte, de la liberté syndicale et du droit de grève,

2/ La santé et la sécurité des personnes

a) Définitions

- L'OMS définit la santé comme « l'état complet de bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité » ;
- La sécurité désigne l'ensemble des dispositions destinées à assurer la protection des personnes et des biens de façon à se trouver dans une situation dans laquelle l'ensemble des risques est acceptable.

b) Exemples de risques de sécurité et de santé au travail

Activité physique (travail sur écran, lombalgies...), bruit, cancers professionnels, risques chimiques (amiante...), déplacements, risques psychosociaux (agression et violence externe, épuisement professionnel ou *burn out*, harcèlement et violence interne, stress, suicides), etc.

(1) <https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/investisseurs/information-financiere-reglementee.html>

c) Le plan de vigilance couvre les atteintes à la sécurité et à la santé au sein de l'entreprise mais aussi en dehors de l'entreprise

- en interne, l'employeur doit veiller à la sécurité et à la protection de la santé de ses salariés. Il doit prendre les mesures de prévention des risques professionnels nécessaires et informer et former ses salariés sur ces risques. Il doit aussi respecter certaines règles dans l'aménagement et l'utilisation des locaux de travail ;
- en externe, l'employeur doit également s'assurer que les activités de l'entreprise comme celles de ses fournisseurs n'ont pas de répercussions négatives sur la sécurité et la santé des salariés de ses fournisseurs, des clients et de toutes autres personnes.

3/ L'environnement

Les risques liés à l'environnement sont les risques industriels ou technologiques générés par l'entreprise ou les partenaires qui ont un impact sur l'environnement : eau, air, sites et sols, bruit, etc. Les risques liés aux activités de financement et d'investissement sont également inclus, l'objectif étant de réduire au maximum les conséquences environnementales découlant de ces activités. Ils concernent :

- la vitalité de l'écosystème (protection de l'écosystème, gestion des ressources, pollution) ;
- la gestion des ressources en eau, de l'agriculture, de la pêche, des forêts, mais aussi du changement climatique, de la biodiversité ou de l'air ;

3.11.3 Les mesures du plan de vigilance

Conformément à la loi, il comprend les cinq principales mesures suivantes :

- une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation ;
- des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, au regard de la cartographie des risques ;
- des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
- un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques ;
- un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

3.11.3.1 La cartographie des risques sociaux et environnementaux

La cartographie des risques couvre les domaines évoqués ci-dessus en s'appuyant sur la prise en compte des situations de travail des salariés, des relations avec les clients et partenaires, des activités exercées par l'entreprise et de celles des sous-traitants et fournisseurs.

- la santé environnementale (l'impact de l'environnement sur la santé humaine).

3.11.2.3 Personnes concernées par le plan de vigilance

Toutes les personnes susceptibles d'être affectées par un risque ou une atteinte d'ordre social ou environnemental sont celles qui interviennent dans le cadre des activités de l'entreprise ou de la relation commerciale notamment avec ses fournisseurs et sous-traitants. Il s'agit des employés, des travailleurs temporaires, du personnel (détaché ou non), des fournisseurs, des sous-traitants, des clients et de toutes autres personnes impliquées. Ces personnes peuvent être à l'origine de la violation des droits sociaux ou environnementaux, elles peuvent aussi en être complices (actives ou passives) ou bien victimes. En schématisant, il est à distinguer :

- les risques générés par l'entité/filiale sur ses collaborateurs ;
- les risques générés par l'entité/filiale sur les clients *via* l'activité, les financements octroyés, les investissements réalisés, les produits et services proposés ;
- les risques générés par l'entité/filiale sur ses partenaires (fournisseurs et sous-traitants, intermédiaires...) et tiers ;
- les risques générés par les partenaires (fournisseurs, intermédiaires...) avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie par l'entité/filiale, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation, sur leurs salariés et tiers.

Les objectifs recherchés consistent à :

1/ Identifier les risques

Il s'agit de repérer tous les dangers auxquels peuvent être exposés les salariés (de l'entreprise ou des fournisseurs), les clients et les tiers.

2/ Analyser les risques

Le risque encouru pour chaque situation dangereuse relevée est à définir et à évaluer en fonction :

- de la nature du danger ;
- des moyens de prévention existant déjà (techniques, organisationnels, humains).

3/ Classer les risques

La classification des risques permet de :

- déterminer les priorités du plan d'action en fonction de leur gravité potentielle et de leur probabilité d'apparition ;
- mettre en œuvre des actions de prévention.

Pour chaque domaine (droits humains et libertés fondamentales, santé et sécurité des personnes, environnement), un travail d'identification des principaux risques a été mené. Ces risques ont fait l'objet d'analyses (à dire d'expert) permettant de les évaluer en deux temps en utilisant les notions de risque brut puis celle de risque résiduel. Le

risque brut ^[1] tient compte de la probabilité d'apparition et de sa fréquence ainsi que de l'impact que le cas traité pourrait avoir sur les activités de l'entité et sur les services fournis à la clientèle. Sa cotation est établie en fonction des cinq niveaux suivants :

Cotation	1	2	3	4	5
Degré de risque	Très significatif	Significatif	Moyen	Faible	Très faible

Pour chaque cas, le risque résiduel est ensuite apprécié selon l'étendue de la couverture du risque constaté en fonction de l'existence et de la pertinence des mesures de prévention et d'atténuation mises en œuvre. Sa cotation est établie en fonction de cinq niveaux de risque suivants :

Cotation	1	2	3	4	5
Degré de couverture du risque	Couverture défaillante : risque non couvert et mesures correctives à mettre en œuvre rapidement	Couverture insuffisante : risque partiellement couvert avec des points importants d'amélioration identifiés	Couverture moyenne : risque couvert mais avec un ou plusieurs points d'amélioration identifiés	Couverture satisfaisante : risque couvert par un dispositif adéquat (organisation, procédures, contrôles...)	Couverture très satisfaisante : risque couvert par un dispositif maîtrisé

Sur cette base, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a identifié les principaux risques potentiels suivants :

- s'agissant des droits humains et des libertés fondamentales : la discrimination, l'atteinte à l'égalité, au respect de la vie privée familiale, à la liberté du droit de grève, à la liberté de réunion et d'association ainsi que l'atteinte à la liberté d'opinion ;
- s'agissant de la santé et de la sécurité des personnes : le risque sanitaire, le non-respect des conditions de travail légales, l'atteinte à la sécurité des travailleurs et l'inégalité d'accès au droit à la santé ;
- s'agissant de l'environnement, le risque de pollution : l'atteinte à la lutte contre le réchauffement climatique, l'atteinte à la biodiversité et la gestion des déchets.

La cartographie est susceptible d'évoluer au fur et à mesure des avancées accomplies dans chaque domaine.

3.11.3.2 Les procédures d'évaluation de la situation des fournisseurs et des sous-traitants

L'évaluation régulière de la situation des sous-traitants ou fournisseurs notamment externes avec lesquels est entretenue une relation commerciale est réalisée à l'appui de différentes procédures opérationnelles au Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

1/ Les procédures d'appel d'offres

La plupart des achats sont effectués par les centres de métiers internes. Certains métiers ont défini des procédures d'appel d'offres au regard de l'importance des négociations. Ainsi, chez Euro-Information, les fournisseurs ont été classés en catégories dont les principales sont fournisseurs essentiels et/ou sensibles (importance économique ou stratégique pour Euro-Information ou pour ses clients). Pour les appels d'offres et de manière régulière, les équipes achats demandent à ces fournisseurs de leur communiquer les documents permettant d'attester de leur démarche RSE (ou de leur transmettre le lien vers la localisation internet du document) afin d'en connaître le contenu. Ce fonctionnement est appliqué dans le processus achat de matériels/logiciels mais aussi dans le cadre de l'achat de prestations immatérielles informatiques vis-à-vis des fournisseurs ESN (Entreprises

de Services du Numérique). Euro-Information en effectue une réactualisation régulière.

L'évaluation des fournisseurs est également effectuée à travers des politiques établies par le groupe (politiques sectorielles, politique d'achats et charte des fournisseurs, prestations essentielles externalisées... cf. *infra*). Par exemple, Euro-Information intègre la charte fournisseur dans ses appels d'offres.

2/ La collecte des documents et informations sur les fournisseurs externes

De nombreux éléments permettant de s'assurer de l'identité du fournisseur, de son honorabilité ou de la qualité des prestations qu'il fournit sont recueillis dans le cadre des procédures du groupe.

Les informations collectées sur les fournisseurs et prestataires sont les suivantes :

- au titre des obligations de vigilance dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé (article L.8222-5 du Code du travail) pour tous les fournisseurs dont le chiffre d'affaires est supérieur à 5 000 euros : extrait Kbis, déclaration URSSAF, authentification URSSAF, liste nominative des travailleurs étrangers (LNTE), certificat de vigilance ;
- autres documents demandés par certains centres de métiers en fonction de leur activité : assurance RCP, attestation d'assurance décennale, licence de transport intérieur, agrément dirigeant du CNAPS ^[2] pour les entreprises de sécurité privée, carte professionnelle des agents de sécurité... ;
- les fiches INSEE et les informations légales qui peuvent être consultées par l'application BILI (entreprises, associations, entrepreneurs individuels) ;
- pour les fournisseurs référencés dans l'applicatif CONTRAT : contrats, comptes rendus d'entretien, éléments opérationnels ;
- la charte fournisseur signée pour toute nouvelle entrée en relation avec les centres de métiers internes.
- les données réglementaires du fournisseur (forme juridique, adresse, SIRET, NAF, catégorie juridique...) sont renseignées dans l'applicatif - PIEFOU - outil de gestion des factures fournisseurs ;
- les éléments liés à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT), lorsque le fournisseur est également client, sont demandés au fournisseur ou prestataire.

[1] Le risque brut est défini sans prendre en compte l'environnement de contrôle.
[2] Conseil national des activités privées de sécurité.

3/ La sélection des intermédiaires et la collecte d'information

- Pour les banques de détail, l'application PRESC dédiée aux IOBSP (intermédiaires en opérations de banque et services de paiement) permet de recenser les documents suivants : inscription ORIAS, assurance responsabilité civile, garantie financière, mandat...
- En complément, chaque banque de détail, ou métier spécialisé, établit une procédure de référencement des IOBSP qui permet de formaliser le recueil des informations exigées et la mise en place de certains contrôles.
- Pour les activités de marché, une politique de sélection des établissements financiers, courtiers ou autres intermédiaires auxquels les ordres des clients sont confiés pour exécution sur les marchés français et étrangers est mise en œuvre. Les entités sélectionnées doivent disposer de procédures et de mécanismes d'exécution des ordres qui correspondent aux objectifs fixés dans la politique d'exécution [disponible sur internet] et notamment à certains critères [règles de bonne conduite, modalités de transmission et d'exécution, sécurité des traitements]. La sélection des intermédiaires peut être modifiée en fonction de grilles d'évaluation et des contrôles effectués.
- En complément, chaque banque de détail, ou métier, chaque entité concernée [cas notamment des sociétés de gestion] est responsable de l'agrément des courtiers en instruments financiers avec lesquels elle traite et du suivi de la relation avec ceux-ci. À cet effet, l'entité :
 - formalise une procédure d'entrée en relation, incluant notamment la lutte contre le blanchiment ;
 - établit et tient à jour une liste formalisée des courtiers autorisés à traiter avec elle ;
 - met en place une grille d'appréciation des courtiers permettant leur évaluation régulière selon des critères qualitatifs.

4/ L'externalisation des prestations critiques ou importantes

Le cadre procédural relatif au contrôle de l'externalisation des activités dites « critiques ou importantes », élaboré par la direction de la conformité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, comprend la politique, la procédure et ses annexes. Ces documents sont actualisés en tant que de besoin.

Le cadre procédural prévoit que chaque entité mettant en place un dispositif de sous-traitance établit un contrat écrit avec le prestataire. Lorsqu'il s'agit de prestations critiques ou importantes, l'entité doit veiller à ce que l'engagement contractuel reprenne les exigences réglementaires, notamment relatives au niveau de qualité, aux mécanismes de secours, à la protection des informations confiées, à l'accès pour l'ACPR (ou l'AMF) aux informations liées à l'externalisation et plus généralement se conforme aux lois et règlements applicables à l'entité.

Chaque entité est tenue d'obtenir la signature de la charte des relations fournisseurs [exigences RSE/RSM] pour chaque prestation essentielle externalisée. Chaque année, la partie externalisation du rapport sur le contrôle interne (RACI) est actualisée.

3.11.3.3 Les actions d'atténuation et de prévention des risques

Un ensemble de mesures visant à réduire et à prévenir ces risques est mis en œuvre vis-à-vis des clients, des fournisseurs et des salariés. Ces mesures sont présentées ci-après.

[1] Règlement général pour la protection des données.

1/ Dans la relation avec les clients

a) Des relations basées sur l'éthique et la déontologie

Des règles de bonne conduite existent pour prévenir les risques que les clients pourraient subir. Elles sont fixées par le règlement intérieur qui s'applique à l'ensemble des entités et auquel sont annexés la charte de sécurité, le recueil de déontologie, la charte sur la prévention et la lutte contre le harcèlement et la violence au travail. Le code d'éthique et de déontologie, qui est un document public, vient coiffer ce dispositif.

b) Protection des données personnelles

La connaissance du client et la relation entre la banque et le client nécessitent de recueillir, utiliser et conserver un certain nombre d'informations le concernant. La collecte, l'utilisation et le traitement de ces données sont protégés et également couverts par le secret professionnel :

- les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale concernées respectent le principe de pertinence et de proportionnalité des données collectées au regard de la finalité du traitement, afin de garantir le respect des dispositions légales ;
- l'information du client est réalisée de manière claire et pédagogique notamment sur :
 - l'identité du responsable du traitement,
 - la finalité du traitement, en écartant les formulations trop génériques,
 - le caractère obligatoire ou facultatif des réponses et les conséquences d'un défaut de réponse,
 - les destinataires de cette information,
 - ses droits d'accès, d'opposition, de rectification.

Des informations sur la protection des données personnelles sont diffusées auprès des clients sur la banque à distance ainsi que sur les conventions d'ouverture de compte.

Le 27 avril 2016 a été adopté par le Parlement européen et le Conseil le règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Ce règlement, applicable à partir du 25 mai 2018, renforce la protection des données personnelles.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adapté ses outils et référentiels pour intégrer les évolutions réglementaires issues du RGPD ^[1]. Ces adaptations portent sur les points suivants :

- la création d'un registre des activités de traitement ;
- la réalisation d'une analyse d'impact pour les traitements susceptibles de présenter un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques ;
- la mise en œuvre des mécanismes et des procédures internes permettant de démontrer le respect des règles relatives à la protection des données ;
- la mise en place d'un délégué à la protection des données ;
- l'application du principe de protection des données personnelles dès la conception du traitement ;
- le droit des personnes.

En outre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adopté une charte de sécurité concernant la gestion des données personnelles, diffusée sur son site internet. En 2021, 63 % des collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont suivi dans son intégralité un *e-learning* sur le RGPD et la CNIL.

c) Système de management de la sécurité informatique

Compte tenu du traitement des données bancaires sensibles et des nombreuses offres de service proposées, une attention très particulière est portée par Euro-Information, filiale informatique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, sur tous les aspects de la sécurité du système d'information. Celle-ci évolue chaque année pour s'adapter aux nouveaux risques et renforcer les défenses. Tous les moyens sont mis en œuvre pour sécuriser le système communautaire. Ainsi, s'appuyant sur la norme ISO 27001:2013, un système de management de la sécurité de l'information (SMSI) est déployé sur l'ensemble des sites de production. Cette norme apporte un cadre de mise en œuvre, de maintien et d'amélioration d'un système de management de la sécurité de l'information dans le temps.

Le SMSI prend en compte le contexte externe, le contexte interne, les besoins et attentes des parties intéressées. Ses enjeux sont :

- d'améliorer concrètement la sécurité du système d'Information en :
 - mettant en place une gouvernance opérationnelle de la sécurité,
 - pilotant la sécurité par une approche risque,
 - définissant les règles de sécurité,
 - garantissant l'application de ces règles,
- d'améliorer continuellement la sécurité du système d'Information en :
 - mesurant les niveaux de sécurité atteints,
 - réalisant une veille sécuritaire prenant en compte les nouvelles menaces et les évolutions du SI,
 - réduisant l'impact et la fréquence des incidents de sécurité.

La certification d'Euro-Information a été renouvelée en 2020 dans le cadre d'un premier audit combiné ISO 9001 (Système de management de la qualité) – ISO 27001 (Système de management de la sécurité de l'information). Cette certification (n° 2017/77568.10) valide ainsi le système de management de la sécurité de l'information mis en œuvre sur les centres de production informatique. Les principes de base restent les suivants :

- disponibilité : fournir un système fiable avec une accessibilité permanente ;
- confidentialité : sécuriser les accès, les traitements et les données ;
- intégrité : garantir la fiabilité des données ;

Auxquels viennent s'ajouter :

- traçabilité de l'information ;
- identification/authentification des personnes qui accèdent à l'information.

En 2020 et en 2021, la pandémie a entraîné une augmentation des cyberattaques. La sécurité a été renforcée, à la fois par des actions de sensibilisation des collaborateurs aux risques actuels, des mesures techniques de détection et de protection, ainsi que par des mesures organisationnelles dans les équipes de sécurité. Une équipe *Red Team* ayant pour principales missions d'identifier les failles de sécurité potentielles, de tester les moyens de détection et de réponse face aux attaques et d'apporter la vision *hackers* éthiques aux équipes de développement a été créée.

Différents indicateurs de suivi sont mis en place tels que :

- le taux de disponibilité des principales applications TP ^[1] qui est de l'ordre de près de 100 % en 2021 comme en 2020 (SOT102) ;
- le nombre de sinistres informatiques dont le coût est supérieur à 1 000 euros. Ce dernier est en baisse pour 2021 avec 173 sinistres (dont 39 liés à la pandémie de Covid-19) contre 269 (SOT103) en 2020.

[1] TP : Transactionnel process (applications majeures utilisées par le réseau bancaire).

Les collaborateurs sont aussi formés et sensibilisés à la sécurité, aux fraudes les plus courantes et aux règles déontologiques applicables notamment en matière d'utilisation des outils informatiques et de messagerie. Un onglet Infos Sécurité sur la page d'accueil de l'intranet publie les informations relatives à la sécurité des opérations bancaires, des personnes et des biens, à la sécurité informatique, des alertes Fraude, des mises en garde, etc. Une *newsletter* sécurité est aussi publiée par Euro-Information sur l'intranet de tous les salariés.

d) Protection des clients dans la conception des nouveaux produits et services

Les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale prévoient des procédures spécifiques d'examen préalable de la conformité des nouveaux produits ou des transformations significatives apportées aux produits existants, incluant un avis écrit du responsable de la conformité ou d'une personne dûment habilitée par ce dernier à cet effet, ainsi que de tout dispositif de nature à conseiller et assister les clients. Le processus d'examen des nouveaux produits peut être réalisé dans le cadre du comité nouveaux produits Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou délégué à l'entité concernée avec information de la direction de la conformité.

Lorsqu'un produit est destiné à être commercialisé dans le réseau ou dans plusieurs entités, l'avis du comité nouveaux produits Crédit Mutuel Alliance Fédérale est nécessaire. Lorsque la commercialisation est restreinte à une entité métier, l'avis donné par le métier est communiqué, pour information, au comité nouveaux produits Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui peut émettre ses propres recommandations s'il l'estime nécessaire. Le comité nouveaux produits Crédit Mutuel Alliance Fédérale valide préalablement le processus de contrôle mis en œuvre par le métier.

e) Personnes fragiles et vulnérables

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a structuré son dispositif d'inclusion bancaire pour assurer l'effectivité de la mise en œuvre de la réglementation et des engagements y afférant :

- en adoptant une politique d'engagements en faveur de la clientèle fragile ou vulnérable : elle décrit les actions menées et en cours au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis fin 2017 pour promouvoir l'inclusion bancaire, assurer la protection des clientèles fragiles financièrement, vulnérables (notamment, les majeurs protégés) et valoriser leur accompagnement dans l'objectif de répondre aux attentes des autorités (OIB-BDF-ACPR) et des pouvoirs publics ;
- en se dotant d'un organe de gouvernance centrale dédié, le comité clientèle fragile ou vulnérable, afin de garantir l'effectivité de la mise en œuvre des obligations réglementaires et des bonnes pratiques concernant la protection de la clientèle fragile ou vulnérable et promouvoir l'inclusion bancaire.

À l'instar des années précédentes, c'est sous l'égide du comité clientèle fragile ou vulnérable que la mise en œuvre des préconisations de l'OIB – Banque de France, des attentes des pouvoirs publics et des recommandations de l'ACPR issues des contrôles diligents en 2019 et 2020 concernant la clientèle fragile et le plafonnement des frais bancaires s'est poursuivie. Revue des évolutions ayant le plus d'impact :

- déploiement du nouveau dispositif de plafonnement des frais d'incidents permettant de plafonner dès le mois d'entrée en fragilité et globalement sur le Tiers ;
- suite à la signature d'une convention de partenariat avec CRESUS, le dispositif pilote s'est poursuivi sur trois départements. L'objectif étant de favoriser l'accompagnement des clients en situation de fragilité financière.

Des travaux sont en cours pour finaliser la mise en place d'un mécanisme de détection statistique de la fragilité prédictive ; les dossiers des clients ainsi détectés seront proposés aux chargés de clientèle, *via* l'application de gestion des débiteurs, afin de mettre en place les mesures adéquates pour leur accompagnement.

En 2021, les entités concernées de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont procédé aux *reportings* réglementaires intégrant des données quantitatives et qualitatives concernant la clientèle fragile ou vulnérable destinés à l'ACPR (au titre du questionnaire sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle) et à l'Observatoire de l'inclusion bancaire.

f) Accessibilité aux services bancaires

Dans le cadre de la réglementation sur l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) aux personnes handicapées, un registre public d'accessibilité (RPA) est en place dans tous les points de vente afin d'informer le public du degré d'accessibilité du lieu ainsi que des dispositions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes handicapées, de bénéficier des prestations de l'agence. Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale met à disposition sur tous les territoires où il est présent près de 5 900 DAB dont 97,6 % sont accessibles aux malvoyants. Des relevés de compte en braille sont mis à disposition.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'accessibilité pour rendre ses sites et ses applications accessibles à tous, y compris aux seniors ou aux personnes handicapés ou ayant des limitations fonctionnelles, sur tout type de support (ordinateur, smartphone, tablette, etc.). Ainsi, un service d'interprétation de la langue des signes à distance est mis à disposition des clients déficients auditifs. Des opérateurs assistent les clients gratuitement, par chat ou par visioconférence, dans leur prise de contact avec les services dont ils ont besoin. Et depuis l'application mobile, les clients peuvent bénéficier de cette assistance lors de leurs entretiens en agence. Par ailleurs, les clients sourds ou malentendants ayant souscrit un abonnement téléphonique auprès de Crédit Mutuel Alliance peuvent désormais bénéficier d'une heure gratuite par mois de traduction, conformément à la réglementation.

En parallèle, une veille technologique régulière est effectuée sur les outils techniques et la sensibilisation à l'accessibilité a été intégrée dans le cursus de formations internes suivi par les équipes en charge du développement informatique. Certains collaborateurs sont désormais experts en accessibilité. Ils accompagnent les projets à tous les stades, auditent sites ou applications à la demande et traitent les retours des clients. Le niveau d'accessibilité du site [creditmutuelalliancefederale.fr](https://www.creditmutuelalliancefederale.fr) est précisé dès la page d'accueil. Dans un autre domaine, Crédit Mutuel Alliance Fédérale respecte la dénomination commune des principaux frais et services bancaires définie dans le décret du 27 mars 2014, qui vise à simplifier pour le consommateur l'accès aux informations tarifaires.

g) Le traitement des réclamations clients

Pour déposer une réclamation, Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose à ses clients un dispositif de traitement à trois niveaux.

Ainsi, en cas de mécontentement, le client est invité à contacter :

- son conseiller clientèle ou le directeur de son agence (niveau 1) en vue de trouver la solution la mieux adaptée à sa situation ;
- le service relation clientèle (niveau 2) si la réponse apportée au niveau 1 ne le satisfait pas ;
- le médiateur (niveau 3), uniquement après épuisement des recours internes à la banque et sous réserve que le litige entre dans son champ de compétence.

Les moyens proposés pour déposer une réclamation auprès des niveaux 1 et 2 se sont diversifiés depuis 2019 : formulaire en ligne accessible après authentification *via* le service banque à distance, formulaire en ligne complet pour les non-détenteurs d'un contrat banque à distance, courriel, courrier, face à face et numéro téléphonique unique dédié aux réclamations.

Une information complète sur les réclamations précisant les interlocuteurs à contacter, les moyens ainsi que les recours possibles est portée à la connaissance des clients à partir :

- de la page dédiée aux réclamations des sites internet Crédit Mutuel et du CIC ;
- des plaquettes d'information réclamations disponibles dans les points de vente.

Le groupe a fait le choix d'un outil unique de saisie et de gestion des réclamations permettant d'en effectuer un suivi et de conserver des pistes d'audit. Depuis décembre 2020, cet outil a adopté la nouvelle classification des réclamations permettant de renseigner précisément les nouveaux questionnaires ACPR Banque et Assurance.

La priorité donnée à la satisfaction des clients en toutes circonstances explique l'intérêt marqué de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour l'amélioration constante du traitement des réclamations clients et de son suivi. C'est pourquoi, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a créé en janvier 2019 le service réclamations groupe, directement rattaché au directeur général adjoint du Crédit Mutuel et au directeur général adjoint du CIC, en vue de piloter les réclamations et coordonner les services relations clientèle des différentes entités. Début 2020, ce dispositif est renforcé par la création d'un comité réclamations clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce comité a pour mission principale de définir les actions à mettre en œuvre d'une part sur la base d'une analyse qualitative et quantitative complète des réclamations, et d'autre part sur la base de la synthèse des points à améliorer détectés dans le cadre du traitement des réclamations.

Enfin, depuis fin avril 2021, une enquête de satisfaction est adressée à chaque client à l'issue de sa réclamation afin de connaître son ressenti quant au traitement de sa réclamation ainsi que les améliorations souhaitées.

h) Le processus de médiation (SOT74 à SOT78)

La médiation de la consommation, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, s'est traduite par la mise en place d'un site internet dédié, présentant le dispositif de médiation et permettant aux clients un accès en ligne (à l'adresse : <https://www.lemediateur-creditmutuel.com>). Le rapport annuel du médiateur y est également consultable. Le médiateur est inscrit sur la liste des médiateurs, notifiée à la Commission européenne, par la commission d'évaluation et de contrôle de la médiation.

En 2017, le médiateur groupe et le médiateur AMF ont signé un accord donnant la possibilité au client de présenter toute réclamation relevant du périmètre AMF, soit au médiateur AMF soit au médiateur groupe, sachant que son choix est définitif.

i) L'intégration de critères ESG dans les métiers (SOT88)

Politiques sectorielles

Entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale veut œuvrer pour une société plus juste et plus durable. À ce titre, le groupe souhaite encadrer strictement les opérations concernant des secteurs sensibles impliquant des risques sociaux et environnementaux. Soucieux de prendre en compte de manière responsable ces enjeux, il a entrepris de définir des politiques sectorielles qui visent à délimiter un champ d'intervention et à fixer des critères et des principes pour l'exercice de ses activités et à contribuer ainsi à la transformation écologique et au progrès social.

Dès 2015, des politiques sectorielles ont été formalisées pour définir les modalités d'intervention dans le secteur du charbon, hydrocarbures, mobilités, défense et sécurité, énergie nucléaire civile et mines. L'ensemble de ces politiques sont régulièrement révisées pour tenir compte des différents engagements pris par Crédit Mutuel Alliance Fédérale notamment dans l'objectif d'aligner ses activités avec ses objectifs de lutte contre le réchauffement climatique. C'est pourquoi, en 2021, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a renforcé son engagement pour accompagner la transition environnementale de l'économie grâce au renforcement de sa politique hydrocarbures et à la mise en place d'une politique agricole :

- politique hydrocarbures : Crédit Mutuel Alliance Fédérale a renforcé ses engagements, le 26 octobre, à travers un communiqué de presse, visant à stopper le financement de tout nouveau projet d'exploration, de production et d'infrastructure dans le pétrole et le gaz. De plus, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est engagé à dialoguer avec les entreprises de son portefeuille afin de les convaincre de renoncer à développer de nouveaux champs pétroliers et gaziers après une échéance courte, sous peine d'être exclues de futurs soutiens ;
- politique agricole : à travers cette politique Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce ses ambitions environnementales et accompagne ses clients agriculteurs vers un modèle d'exploitation agroécologique durable. Ainsi Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un document d'aide à la connaissance client, lors de la décision d'octroi de financement, intégrant les critères ESG. Ces critères ESG, fondés sur les conditionnalités des aides de la PAC, permettent une analyse objective et une meilleure appréhension des actions menées par les agriculteurs afin de les accompagner dans leurs démarches. Ainsi, pour soutenir les exploitants agricoles dans leurs approches environnementales, Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose deux mesures fortes :
 - une subvention de 200 euros pour financer le reste à charge du coût du bon diagnostic carbone proposé dans le cadre du plan France Relance,
 - une prime d'accompagnement de 500 euros pour financer les frais de certification des labels environnementaux d'excellence HVE niveau 3 et agriculture biologique.

Par ailleurs, le groupe choisi de renforcer les règles liées à l'application de ses politiques sectorielles en développant des grilles d'analyses spécifiques à chaque secteur d'activité. Ces grilles d'analyse intègrent les notations extra-financières des contreparties analysées (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) lors des décisions d'octroi des opérations bancaires et financières.

De plus, une grille d'analyse générale est mise en place pour tous les secteurs qui ne sont pas soumis aux politiques sectorielles.

En 2021, un pilote sur l'intégration des critères ESG dans la décision d'octroi de financement au sein des réseaux et des agences a été lancé auprès du CIC Lyonnaise de Banque. Une grille d'application a été réalisée comprenant les critères ESG et les critères liés aux différentes politiques sectorielles afin d'analyser l'engagement ESG des PME et des grandes entreprises.

D'autres politiques liées à la banque privée, le crédit à la consommation, les achats et les relations fournisseurs ou encore la politique d'engagement en faveur de clientèles fragiles ou vulnérables complètent cette liste. Elles sont toutes consultables sur les sites du Crédit Mutuel, du CIC et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les financements de projets ^[1]

Le CIC dispose d'une méthodologie d'évaluation interne, reprenant l'échelle de classification « Principes de l'équateur ».

- projets de catégorie A – Projets présentant des risques adverses potentiels sérieux sur le plan environnemental et social, et/ou susceptibles de générer des impacts hétérogènes, irréversibles et sans précédent. Ces projets font l'objet d'une *due diligence* renforcée en matière environnementale et sociale. Le processus d'évaluation a pour objectif d'analyser les impacts et les risques environnementaux et sociaux liés au projet proposé, et de proposer des mesures visant à minimiser, atténuer et compenser les risques et les impacts adverses de manière pertinente et adaptée à la nature et à l'échelle du projet proposé ;
- projets de catégorie B – Projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux limités, moins nombreux, généralement propres à un site, largement réversibles et faciles à traiter par des mesures d'atténuation ;
- projets de catégorie C – Projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux minimes ou nuls.

Tout nouveau financement de projet fait l'objet de *due diligences* externes incluant un volet relatif à son impact environnemental. Ce dernier fait également l'objet d'un suivi dans le cadre de revue de portefeuille annuelle.

Les dossiers sont sélectionnés sur un ensemble de paramètres intégrant notamment des critères sociaux, environnementaux et mutualistes, en fonction des secteurs d'activité et des pays choisis. Une grande attention est ainsi accordée aux critères d'utilité sociale (par exemple, sont analysés le caractère plus ou moins stratégique du projet pour un pays, l'alignement des intérêts des différentes parties prenantes, la rationalité économique globale), d'acceptabilité locale (opposition connue de groupes de défense de l'environnement ou de la population locale, nuisances sonores, impact paysager, etc.) et de respect de critères environnementaux (conformité aux normes actuelles et prévisibles).

Sur le secteur de l'énergie, le CIC accompagne ses clients dans le financement de la transition énergétique et s'est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre au travers de ses choix de financement.

En ce qui concerne la lutte contre la corruption, le décaissement qui intervient après satisfaction des procédures KYC, et sur attestation délivrée par un tiers de confiance (expert technique indépendant), est un moyen de contrôle efficace sur la conformité des dépenses. La stratégie interne du département est de se concentrer sur les secteurs qu'il connaît bien et dont l'utilité collective est fondée sur la satisfaction de besoins de base (approvisionnement ou production d'énergie, de moyens de communication, télécommunications, délégations de services publics).

Le département finance habituellement des projets dans des pays où le risque politique et de solvabilité est maîtrisé (c'est-à-dire des « pays désignés » au sens des Principes Équateur). Quand le département intervient dans des pays plus fragiles, à la fois politiquement et sur le plan des normes environnementales, c'est en considération de la nécessité économique du projet et en participation aux côtés de banques ayant signé les Principes Équateur ou de multilatéraux. Dans chacun de ces projets, l'impact social et environnemental est non seulement pris en compte dès la sélection de l'opération mais également suivi tout au long de la vie du projet (par exemple : obligation de suivi de la phase construction et de son impact environnemental par

[1] « Financement de projets » s'entend ici comme une catégorie bien précise de financement corporate, dite financement spécialisé (défini en particulier par l'article 147.8 du règlement européen 575/2013) et répondant à des critères précis. Ces critères, tels qu'homologués par l'ACPR en octobre 2012, sont utilisés pour fixer l'éligibilité des opérations au portefeuille CIC Financements de projets.

un ingénieur indépendant si la taille du projet le justifie, obligation contractuelle de l'emprunteur de respect des normes et de leur évolution au cours de la vie du projet].

Capital-investissement et critères ESG

La responsabilité sociale de Crédit Mutuel Equity, qui regroupe l'ensemble des activités de capital-investissement, est intégrée dans sa doctrine d'investissement. Un questionnaire d'évaluation de la politique en matière de responsabilité sociale et environnementale est soumis aux entreprises de son portefeuille. Ce questionnaire est utilisé pour toute nouvelle étude de projet d'investissement. Les points d'amélioration identifiés font l'objet d'un suivi durant toute la période de détention de la participation. En 2021, une étude portant sur la refonte de l'ensemble du questionnaire a été lancée et une nouvelle version devrait voir le jour courant 2022.

Impliqué dans une démarche de développement harmonieux des territoires, Crédit Mutuel Capital Privé s'est doté d'une charte d'investisseur responsable en cohérence avec les ambitions de Crédit Mutuel Equity et les engagements de responsabilité sociale et mutualiste de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Finance responsable et durable

Le 10 mars 2020, le règlement européen SFDR est entré en vigueur, exigeant des gestionnaires d'actifs qu'ils fournissent des informations sur les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance de leurs investissements, et leur impact sur la société et la planète. Les fonds sont classés dans l'une des trois catégories, articles 6, 8 ou 9, en fonction de l'objectif de durabilité :

- article 6 : l'article de la transparence, le prospectus devant préciser si le fonds intègre ou non le risque de durabilité ;
- article 8 : les produits qui favorisent la durabilité environnementale et sociale en intégrant la durabilité de manière contraignante ;
- article 9 : les fonds à impact qui se fixent des objectifs extra-financiers (investissement durable ou réduction des émissions carbone).

Ce règlement a pour objectif de fournir une plus grande transparence ainsi qu'une grille de comparaison de l'offre de fonds d'investissement, au niveau de leur approche environnementale, de gouvernance et sociale (ESG). Ainsi, les investisseurs identifient plus facilement les produits et disposent d'une documentation extra-financière avec des standards minimums au niveau européen.

Pour les sociétés de gestion, la mise en place de la réglementation SFDR est l'occasion de réaffirmer leurs engagements et leur implication forte en matière de finance responsable.

Ainsi, l'investissement responsable couvre progressivement l'ensemble des activités de Crédit Mutuel Asset Management, au travers d'un dispositif d'intégration ESG pour la plupart des fonds et d'une démarche ISR pour une gamme de fonds ciblée à destination de la clientèle. Elle a aujourd'hui pour ambition que la majeure partie de ses fonds ouverts respectent les critères de l'article 8 ou de l'article 9 du règlement européen SFDR.

BLI – Banque de Luxembourg Investments a renforcé la place de l'ESG au sein de son offre de solutions de placement. La classification apportée par le règlement SFDR s'inscrit dans cette dynamique et formalise des pratiques existantes. Plusieurs fonds de la gamme BLI répondent déjà aux exigences de l'article 8 ou 9 de la réglementation SFDR. L'objectif est que la majeure partie de la gamme tende vers ces classifications à terme.

2/ Dans la relation avec les sous-traitants et fournisseurs (SOT81)

a) Politique d'achats du groupe

Une politique d'achats s'applique à l'ensemble des achats des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

L'acquisition de biens et/ou services constitue un acte de gestion et participe à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de l'entreprise. Cette politique intègre des critères économiques, de qualité, de respect d'exigences techniques ainsi que les facteurs ESG.

L'ensemble des contrats avec les fournisseurs et/ou prestataires inclut une clause dédiée au respect des dispositions en vigueur en matière de droit du travail. En complément, dans le cadre de la charte des relations fournisseurs, les fournisseurs et/ou prestataires s'engagent à respecter les textes de référence sur les droits de l'homme et du travail.

D'autres mesures viennent compléter cette politique et encourager les conduites responsables des fournisseurs et/ou prestataires. Ainsi le groupe favorise les relations avec les fournisseurs et/ou prestataires qui, à niveau de prestation technique et financière équivalent, adoptent une démarche environnementale intégrant les critères ESG et respectent la politique sociale de lutte contre les discriminations.

Une délégation de pouvoirs a été signée par les acheteurs d'Euro-Information leur rappelant le respect lié aux obligations en termes de politique sectorielle d'achats.

b) La charte des relations fournisseurs et prestataires pour des achats durables

Elle décrit l'ensemble des engagements, notamment en matière de droits humains, de vigilance [accès à la « faculté de signalement »] et de lutte contre la corruption, à respecter par les fournisseurs et prestataires contractant avec une ou plusieurs entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont celles du CIC. Une attention particulière est portée au respect des meilleures pratiques de l'éthique professionnelle et en particulier au strict respect des principes relatifs à la corruption sous toutes ses formes, notamment concernant les usages en matière de cadeaux et autres avantages.

c) Centres de métiers fournisseurs

Une grande partie des achats est réalisée par les centres de métiers fournisseurs du groupe comme CCS, SOFEDIS et Euro-Information.

L'intégration de critères RSE dans les relations de CCS moyens généraux avec ses fournisseurs se matérialise par :

- la prise en compte dans la rédaction du cahier des charges pour un appel d'offres des obligations de vigilance et de la politique RSE de l'entreprise ;
- l'existence de grilles de dépouillement des réponses aux appels d'offres qui fixent par nature d'activité (ménage, recyclage, accueil) le poids des réponses des entreprises sur les aspects environnementaux et sociaux dans la cotation générale ;
- l'intégration dans l'ordre du jour des revues de compte du suivi et du contrôle des aspects sociaux selon le Code du travail [notamment dans le cadre de la lutte du travail dissimulé] ;
- l'inclusion de paragraphes *ad hoc* sur les aspects RSE dans les contrats type ;
- l'obligation annuelle pour tous les responsables de la filière moyens généraux ayant un pouvoir de décision en matière de fournisseurs, de déclaration de cadeaux dès le premier euro.

La gestion de la relation fournisseurs au sein de la structure d'Euro-Information fait partie des processus Qualité certifiés ISO 9001 V2015 suivis et audités par l'AFNOR. De plus, ce processus rentre également dans le périmètre de certification du Système de Management de la Sécurité de l'Information ISO 27001.

En complément, un comité suivi fournisseurs veille à :

- la mise en place et l'actualisation des procédures d'entrée en relation avec les fournisseurs ;
- leur suivi ;
- la récupération des notations (qualité du contrat et qualité des prestations) pour les fournisseurs essentiels et sensibles ;
- la récupération des notations financières pour les fournisseurs essentiels et sensibles établis en France et depuis 2019 aux fournisseurs étrangers ;
- la récupération/réactualisation des rapports RSE des fournisseurs de service (la signature de la charte fournisseur remplaçant la collecte de ces documents pour les autres fournisseurs depuis 2020) ;
- l'application de pratiques cohérentes au sein d'autres filiales d'Euro-Information à savoir EIS, EPS, ETVS, EP3C et EIDS dès lors qu'ils ont des achats spécifiques à réaliser.

Les équipes juridiques, achats, risques opérationnels, contrôle périodique et contrôle permanent sont représentées au comité suivi fournisseurs avec en invité régulier une personne de l'audit interne Euro-Information. La direction Euro-Information est informée des travaux du comité suivi fournisseurs. Un formulaire permet de noter la qualité de la prestation. Il intègre depuis 2020 des critères d'escalades et/ou de plan d'actions à mener selon les notes obtenues.

Dans le cadre du processus d'identification des prestations, le risque de réputation RSE et le risque de non-conformité RSE (en lien avec les politiques sectorielles) sont intégrés à l'analyse du risque aussi depuis 2020. Les notations financières et qualité sont effectuées chaque année. Euro TVS, filiale d'Euro-Information, dédiée à la numérisation et au traitement informatique de documents et moyens de paiement, a également mis en place un management environnemental et est certifiée ISO 14001.

3/ Dans la relation avec les salariés

Des relations basées sur l'éthique et la déontologie

Crédit Mutuel Alliance Fédérale promeut certaines valeurs et principes tels que la solidarité, la liberté, la responsabilité et la protection de l'environnement et affirme ses engagements ainsi que les règles de comportement et de bonne conduite qui en résultent.

Cette culture commune à tous les salariés s'applique au travers de la mise en place d'un ensemble d'actions portant sur :

- les principes fondamentaux en matière de règles de bonne conduite qui sont notamment fixés par le règlement intérieur et, ses trois annexes, dont le recueil de déontologie ;
- le nouveau code d'éthique et de déontologie, qui est entré en vigueur le 5 décembre 2019. Il fixe les règles et les principes à respecter par l'ensemble des salariés dont ceux du CIC dans l'exercice de leurs fonctions et met en avant les valeurs et engagements du groupe :
 - agir en entreprise socialement responsable, pour une société plus solidaire, engagée dans la préservation de l'environnement,
 - lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité homme-femme et la diversité,
 - être à l'écoute des clients, les conseiller, les aider dans leurs projets et leurs difficultés,
 - accompagner les clients fragiles,

- mettre en place une gouvernance éthique des données personnelles,
- lutter contre la fraude fiscale et la corruption ;
- le bilan d'application du code d'éthique et de déontologie qui s'adresse entre autre aux directeurs d'agence ainsi qu'à un certain nombre de responsables des sièges et métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Son périmètre a été élargi depuis 2020 à l'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France comme à l'étranger. En 2020, le questionnaire qui sert de support au bilan a été revu et adapté au nouveau code d'éthique et de déontologie. L'outil dédié ETHIK a été totalement transformé et rendu plus complet et convivial. Il a été enrichi en 2021 d'un focus dédié à la lutte contre la corruption.
- le dispositif de formation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale vient compléter et enrichir la culture des salariés en matière de respect des droits humains notamment :
 - le nouveau module sur la déontologie, destiné à tous les salariés, qui est déployé depuis 2019/2020,
 - le module sur Bien travailler ensemble/Lutter contre les discriminations,
 - les modules sur le handicap invisible.

Les mesures mises en œuvre

Il existe de multiples procédures et moyens préventifs en fonction du type de risque (atteinte aux droits de l'Homme, risque en matière de santé et sécurité, d'environnement) que les salariés peuvent subir ou qu'ils peuvent engendrer dans le cadre de leurs activités.

a) Prévention des atteintes envers les salariés et mesures mises en place :

- Violences et harcèlement : le règlement intérieur et la charte relative à la prévention et à la lutte contre le harcèlement et la violence au sein du groupe ;
- Sécurité et santé : CSSCT, médecine du travail, signature d'un accord-cadre de groupe sur la qualité de vie au travail en octobre 2020, etc. ;
- Accord de groupe sur l'accompagnement des salariés dans l'usage des outils numériques et le droit à la déconnexion ;
- Incivilités : procédure de lutte contre les incivilités et application INCIV ;
- Agressions et *hold-up* : procédure vol à main armée ;
- Libertés syndicales : accord sur la négociation syndicale de groupe, convention collective de la banque... ;
- Droit du travail : législation du travail, convention collective de la banque... ;
- Droit d'alerte : procédure faculté de signalement ;
- Protection des données personnelles : recueil de déontologie du groupe, procédures relatives à la CNIL ;
- Protection de la vie privée : procédures sur les enregistrements et écoutes téléphoniques, procédure sur la vidéosurveillance, RGPD, etc. ;
- Corruption et trafic d'influence : dispositif anticorruption interne au groupe ;
- Lutte contre les discriminations : charte relative à la lutte contre les discriminations, la promotion de la diversité, et à l'insertion ainsi qu'au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés au sein du groupe.

b) Prévention de l'impact environnemental direct généré par l'activité des salariés au sein de l'entreprise

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage dans le cadre de son plan stratégique 2019-2023 *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !* à réduire de 30 % son empreinte carbone interne France. C'est dans ce contexte qu'une démarche de gestion méthodique de l'énergie a été mise en place (certification ISO 50001 délivrée par l'AFNOR en 2020 et confirmée en 2021). De part son activité, les mesures de prévention portent essentiellement sur la réduction de la consommation de papier et sur le recyclage des déchets :

- gaspillage du papier : dématérialisation de nombreux documents (simulation de crédit ou devis et souscription de produits en ligne, signature électronique, messagerie électronique, etc.) ;
- gestion des déchets : procédure « collecte des cartouches imprimantes usagées », dispositif de tri sélectif (recyclage des papiers, récupération des batteries usagées...) ;
- réduction de la consommation numérique : en 2020 et 2021, la réalisation de l'opération *Eco Clean Up Week* a contribué à la réduction de l'empreinte carbone des salariés à travers la suppression des fichiers obsolètes et le nettoyage des messageries électroniques. En 2021, près de 25 000 giga octets ont été supprimés, représentant 463 tonnes de CO₂.

3.11.3.4 La faculté de signalement (SOT109)

La faculté de signalement est un système d'alertes professionnelles mis à la disposition des collaborateurs internes, externes ou occasionnels pour les inciter, en complément des modes normaux d'alerte de l'entité, à signaler à leur employeur les manquements graves au regard du respect des obligations professionnelles et légales.

Les signalements s'étendent à tous les domaines (corruption, fraude, etc) et notamment aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement.

Conformément à la réglementation, cette procédure garantit la stricte confidentialité de l'identité des auteurs du signalement et des personnes visées par celui-ci. Le collaborateur lanceur d'alerte n'encourt aucune sanction lorsque ce signalement est effectué de bonne foi. Par ailleurs, elle prévoit le recours aux autorités externes en cas de situation d'urgence. Ce dispositif est supervisé par la direction de la conformité qui en assure le *reporting* régulier.

3.11.3.5 Le dispositif de suivi

Le suivi des actions mises en œuvre repose sur un ensemble d'indicateurs et sur la collecte de données chiffrées portant sur les thématiques évoquées précédemment ^[1].

Bilan d'application du code d'éthique et de déontologie ETHIK 2021

Le bilan 2021 a été marqué par une participation soutenue de 97,8 % des 3 825 responsables concernés, malgré une légère baisse (98,7 % en 2020). Il a permis de vérifier que les règles de bonne conduite énoncées dans le code d'éthique et de déontologie (respect des valeurs et des textes, devoir de confidentialité, devoir de réserve, respect de la personne, prévention des conflits d'intérêts, etc.) étaient respectées, avec des évaluations allant de 4,4 à 5 sur une échelle croissante graduée de 0 à 5 et une moyenne générale de 4,7 sur 5. Il a mis en valeur les relatives difficultés de mise en œuvre qui pouvaient être

rencontrées sur certains thèmes tels que la protection et le respect de l'environnement ou encore la formation (adéquation et gestion des agendas) et d'identifier les axes d'amélioration possibles.

Les règles abordées dans le bilan sont les suivantes :

- respect de la personne ;
- parité et ouverture ;
- protection et respect de l'environnement ;
- devoir de bonne gestion ;
- devoir de confidentialité et protection des données ;
- devoir de réserve ;
- devoir de formation ;
- conflits d'intérêts et indépendance des élus ;
- respect des valeurs et des textes.

En complément, un focus permet de développer un thème lié à l'une de ces règles. Pour 2021, il est dédié à la lutte contre la corruption,

Suivi des modules d'autoformation

Par ailleurs, en 2021, 79 % des formations à distance sur les règles de déontologie dans laquelle est évoquée la lutte contre la corruption ont été terminées par les collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale inscrits (SOT104). En outre, en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, 82 % des formations ont été terminées par les collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale inscrits.

Traitement des réclamations et médiation

Le dispositif de traitement des réclamations en vigueur au sein du groupe permet à la clientèle de transmettre tous types de réclamations, qu'elles concernent le fonctionnement des comptes, l'épargne ou les sujets extra-financiers.

Sur le périmètre des 13 fédérations adhérant à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et des banques du CIC, le volume global des réclamations en 2021 est de 32 782. Les réclamations prises en charge par le niveau 2 représentent 0,52 réclamation pour 1 000 clients.

S'agissant de la médiation, la proportion de dossiers recevables (éligibles à une médiation) reste stable représentant 21,3 % en 2021 des saisines (21 % en 2020).

Clientèle fragile

Le suivi trimestriel réalisé au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale recense le nombre de tiers détectés et le nombre de packages souscrits. En 2021, le nombre de clients bénéficiant de l'offre bancaire de base était de 18 637 et le nombre de clients équipés de l'offre clientèle fragile (OCF) s'élevait à 44 927, soit une augmentation de près de 12 % par rapport à 2020.

Autres indicateurs (liste non exhaustive)

Charte fournisseur

3 882 chartes sont signées par des fournisseurs de CCS et plus de 200 par les fournisseurs d'Euro-Information (SOT100) à fin décembre 2021.

Financements de projets

Parmi les 31 projets financés en 2021, 25 sont classés en catégorie B, six en catégorie C et aucun en catégorie A.

[1] Concernant la faculté de signalement, l'indicateur de suivi, piloté par la direction de la Conformité est vérifié par l'organisme tiers indépendant mais non publié pour des raisons de confidentialité.

ISR

De manière globale et selon les classifications du règlement européen SFDR, les encours de Crédit Mutuel Asset Management se répartissent au 31/12/2021 comme suit :

- Les fonds Art. 9 – Class AMF I : 117 millions d’euros
- Les fonds Art. 8 – Class AMF I et II : 53 264 millions d’euros

Ces classifications représentent 71,8 % des encours de Crédit Mutuel Asset Management au 31/12/2021.

Le label ISR permet d’indiquer aux épargnants les produits significativement engagés répondant à un cahier des charges exigeant non seulement sur la transparence et sur la qualité de la gestion ESG mais aussi sur la démonstration de l’impact concret sur l’environnement ou la société. Crédit Mutuel Asset Management compte 20 fonds labellisés ISR dont cinq obtenus sur 2021 :

- CM-AM GLOBAL SELECTION SRI ;
- CM-AM EUROPE DIVIDENDES ;
- CM-AM OBLI CORPO ISR ;

- CM-AM CASH ;
- CM-AM SELECTION RESPONSABLE ISR.

Au global, les fonds labellisés ISR représentent 17,4 % de l’encours de Crédit Mutuel Asset Management. Ces fonds totalisent un encours de 12 914 millions d’euros au 31 décembre 2021, soit une hausse de 10,5 milliards d’euros sur l’exercice.

Concernant les fonds gérés par BLI (Banque de Luxembourg Investments), le fonds ISR BL Sustainable Horizon a le label ESG LuxFLAG attribué par l’organisation à but non lucratif basée à Luxembourg et a obtenu le label ISR français en 2020. Les fonds BL Equities Europe et BL Equities America, ont également reçu le label ISR début 2021. À fin décembre 2021, l’encours avec label de BLI atteint 3,8 milliards d’euros.

Les encours gérés par la BLI se répartissent au 31/12/2021 comme suit :

- les fonds Art. 9 : 421 millions ;
- les fonds Art. 8 : 3 721 millions.

3.11.4 Compte rendu de la mise en œuvre effective du plan de vigilance

L’équipe RSM de la direction des risques élabore le plan de vigilance et son dispositif de suivi en lien avec les différentes parties prenantes : direction de la conformité, centres de métier. Le plan de vigilance et son Compte rendu sont intégrés dans le dispositif de gestion et de surveillance des risques groupe.

En 2021, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a continué de renforcer les dispositifs de prévention, d’atténuation, de gestion des risques.

Dans la relation client, les principales mesures concernent la gestion des risques dans les métiers :

- la formalisation d’une politique sectorielle agricole basée sur l’accompagnement à la transition agroécologique et sur l’intégration de critères ESG à l’octroi des financements ;
- lancement d’un pilote au sein du CIC Lyonnaise de Banque pour la création d’une grille d’analyse intégrant des critères ESG pour les demandes de financements des clients du marché entreprises et réseaux ;
- la révision de la politique sectorielle hydrocarbures ;
- la mise en œuvre du comité opérationnel RSM à visée sociale et mutualiste (le « Comité ») au niveau de la banque de financement qui a pour mission d’émettre des avis sur les dossiers posant ou susceptibles de poser des préoccupations sociales, environnementales et/ou de gouvernance en vue de sécuriser la prise de décision à l’octroi d’un financement ou lors du renouvellement des lignes. Il a également vocation à faire progresser les méthodes d’analyse RSM des dossiers de la banque de financement ;

- la mise à disposition du guide d’utilisation de la plateforme ISS pour remplir les grilles d’analyse des politiques sectorielles ;

Dans la relation avec les salariés, les actions menées ont été les suivantes :

- au niveau du code d’éthique et de déontologie : L’application ETHIK est dorénavant accessible en cinq langues. Outre le français et l’anglais, trois nouvelles langues sont utilisables depuis 2021 : l’espagnol, l’allemand et le néerlandais belge. Par ailleurs, un historique a été créé afin pouvoir consulter les précédents bilans depuis l’exercice 2020. Et à partir de 2021, des questions complémentaires sont posées sur un thème, différent chaque année, lié à l’une des règles de conduite. Cette année, le focus du bilan ETHIK porte sur la règle relative au devoir de bonne gestion et en particulier sur la lutte contre la corruption ;
- la signature de l’accord-cadre portant sur la Qualité de Vie au Travail, la santé au travail (risques psychosociaux…) et les sujets liés (organisation, transports, management responsable, etc.) ;
- la déclinaison au niveau des entités de l’accord-cadre signé en 2020 La signature d’un accord de groupe en faveur des salariés en situation de handicap et des salariés proches aidants.

Dans la relation avec les sous-traitants et fournisseurs :

- création d’un formulaire qualité de la prestation pour les prestations intragroupe, notamment pour Euro- Information et CCS ;
- travaux en cours portant sur une meilleure connaissance des fournisseurs et sous traitants avec une intégration des données dans les outils prévus en 2022.

DOCUMENTS CONSULTABLES SUR INTERNET

Titre	Réf/lien
Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d’ordre	https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2017/03/27/2017-399/jo/texte
Les politiques sectorielles	https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/rsm/politiques-sectorielles/index.html

3.12 NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Pour le détail de la composition des périmètres, il convient de se reporter aux périmètres déclarés dans les rapports des entités déclarantes.

Le pôle technologique inclut les entités suivantes : Euro-Information Services, Euro-Information, Euro-Information Production, Euro-Information Développements, Euro-Information Telecom, Euro-Protection Surveillance.

Le pôle presse inclut les entités suivantes : Affiches d'Alsace Lorraine ; Alsacienne de Portage DNA ; Est Bourgogne Médias ; groupe Républicain Lorrain Imprimerie (GRLI) ; groupe Dauphiné Média, groupe Progrès ; groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC) ; La Liberté de l'Est ; La Tribune ; le Dauphiné Libéré ; Le Républicain Lorrain ; Les dernières nouvelles d'Alsace ; L'Est Républicain ; Médiaportage ; Presse Diffusion ; Publiprint Province n°1 ; Républicain Lorrain – TV news ; Républicain Lorrain Communication ; SAP Alsace ; SCI Le Progrès Confluence ; Société d'édition de l'hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ) ; Société d'investissements médias (SIM), Ebra Events, Ebra Media Alsace, Ebra Media Lorraine Franche Comté, Ebra Services.

3.12.1 Périmètre des indicateurs

Sauf mention contraire dans le rapport et dans le tableau ci-après, tous les indicateurs s'entendent collectés et consolidés sur la totalité du périmètre de référence (voir en annexe).

Thème	Indicateur	Précision note méthodologique
SOC01bis	Effectif PPH	Les données sont manquantes pour : CIC filiales étrangères hors Banque du Luxembourg et Banque du Luxembourg Investments
SOC13	Recrutement : Nombre total d'embauches	
SOC19 SOC 20	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	
SOC38	Nombre total de jours d'absence en jours ouvrés	
SOC46	Masse salariale investie dans la formation	
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi une formation	
SOC50	Formation : Nombre total d'heures dispensées	Données manquantes certaines entités de la presse
SOC107	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) des CDI	
SOC108	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) – CDI non cadres	
SOC109	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) – CDI cadres	
GOUV14	Nombre de caisses locales	Cet indicateur concerne : les 13 fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale
GOUV15	Nombre de nouveaux administrateurs femmes – caisses locales	
GOUV56	Heures de formation dispensées aux administrateurs (niveau fédération ; Alliance Fédérale sauf Crédit Mutuel Normandie)	
SOT27	Montant des microcrédits de proximité (< 3 000 €) accordés	Cet indicateur concerne : les 13 fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale TARGOBANK Allemagne Cofidis France
SOT28	Encours ISR	Données de la société Crédit Mutuel Asset Management
SOT28 BASE	Encours gérés par la société de gestion	
SOT37	Encours de l'épargne salariale solidaire	
SOT40	Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprise...)	Cet indicateur concerne : les 13 fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale les banques régionales du CIC en France BECM Banque Transatlantique
SOT52	Budget global dédié au mécénat et au <i>sponsoring</i> *	Cet indicateur concerne : les 13 fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale CIC hors filiales étrangères sauf Banque du Luxembourg et Banque Luxembourg Investment

* Cet indicateur peut inclure des budgets alloués en 2021, mais non encore intégralement décaissés sur l'année.

La méthodologie de mesure et de *reportings*, élaborée depuis 2006, a été étendue progressivement à l'ensemble du périmètre bancassurance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et a fait l'objet en 2018 d'une révision complète des indicateurs afin de fiabiliser la procédure de collecte avec l'ensemble des correspondants du groupe.

Cette méthodologie organise les règles de collecte, de calcul et de consolidation des indicateurs, leur périmètre, et les contrôles effectués. Elle s'adresse aux collecteurs nationaux des fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et des filiales contribuant au *reportings*. Elle formalise la piste d'audit tant pour les vérifications internes et externes.

La période de référence des données collectées (sociales, sociétales et de gouvernance) correspond à l'année civile 2019.

3.12.2 Périmètre des entités

Palier	Société
ACM	ACM GIE
	ACM IARD
	ACM Services
	ACM VIE SA
	Agrupacio AMCI d'Assegurances I Reassegurances
	Agrupacio Serveis Administratius
	AMDIF
	GACM Seguros Generales Compañía de Seguros Y Reaseguros
	Asesoramiento en Seguros y Prevision Atlantis
	Assistencia Avancada Barcelona
	Atlantis Asesores
	Atlantis Correduria de Seguros y Consultoria Actuarial
	Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros
	GACM España
	Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)
	ICM Life
	MTRL
	Partners
	ACM Courtage
	Serenis Assurances
	ACM Vie SAM
	Targopensiones entidad gestora de fondos de pensiones

Palier	Société
CIC	Crédit Industriel et Commercial
	Banque de Luxembourg
	Banque Transatlantique (BT)
	CIC EST
	CIC Lyonnaise de Banque
	CIC Nord Ouest
	CIC Ouest
	CIC Sud Ouest
	Crédit Mutuel Leasing
	Crédit Mutuel Leasing Espagne
	CIC Conseil
	Crédit Mutuel Épargne Salariale
	Crédit Mutuel Factoring
	Crédit Mutuel innovation
	Crédit Mutuel Equity
	Crédit Mutuel Equity SCR
	Crédit Mutuel Real Estate Lease
	Dubly Transatlantique Gestion
	Crédit Mutuel Capital
	Cofidis
Cofidis Espagne	
Cofidis France	
Cofidis Hongrie	
Cofidis Italie	
Cofidis Portugal	
Cofidis République Tchèque	
Cofidis SA Pologne	
Cofidis SA Slovaquie	
Creatis	
Synergie	
Monabanq	

Palier	Société
	Euro-Information Production
	Euro-Protection Surveillance
	Euro-Information
	Euro-Information Développements
	Euro-Information Services
Fédérations	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
	Caisse Régionale CMAG
	Caisse Régionale CMMC
	Caisse Régionale CMA
	Caisse Régionale CMC
	Caisse Régionale CMDV
	Caisse Régionale CMIDF
	Caisse Régionale CMLACO
	Caisse Régionale CMM
	Caisse Régionale CMMA
	Caisse Régionale CMN
	Caisse Régionale CMSE
	Caisse Régionale CMSMB
	Caisses CMMC
	Caisses CMAG
	Caisses CMA
	Caisses CMC
	Caisses CMCEE
	DRBC
	DRN
	DRO
	DRS
	Caisses CMDV
	Caisses CMIDF
	Caisses CMLACO
	Caisses CMM
	Caisses CMMA
	Caisses CMN
	Caisses CMSE
	Caisses CMSMB
	Fédération CMMC
	Fédération CMAG
	Fédération CMC
	Fédération CMCEE
	Fédération CMDV
	Fédération CMIDF
	Fédération CMLACO
	Fédération CMM
	Fédération CMMA
	Fédération CMN
	Fédération CMSE
	Fédération CMSMB
	Fédération CMA

Palier	Société
Filiales	Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)
	Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)
	BECM Francfort
	Crédit Mutuel Asset Management
	Crédit Mutuel Gestion
	Crédit Mutuel Immobilier
	Crédit Mutuel Caution Habitat
	Centre de Conseil et de Service
	CCLS
	Factofrance
	Targo Deutschland GmbH
	Targo Dienstleistungs GmbH
	Targo Factoring GmbH
	Targo Finanzberatung GmbH
	Targo Technology GmbH
	Targo Technology GmbH Singapour Branch
	Targo Leasing GmbH
	TARGOBANK AG
	TARGOBANK Espagne
Presse	Affiches d'Alsace Lorraine
	Alsacienne de Portage des DNA
	Est Bourgogne Médias
	Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)
	Groupe Dauphiné Média
	Groupe Progrès
	Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)
	<i>La Liberté de l'Est</i>
	<i>La Tribune</i>
	<i>Le Dauphiné libéré</i>
	<i>Le Républicain lorrain</i>
	<i>Les Dernières Nouvelles d'Alsace</i>
	<i>L'Est républicain</i>
	Média portage
	Presse Diffusion
	Publiprint Province n° 1
	Républicain Lorrain - TV News
	Républicain Lorrain Communication
	SAP Alsace
	SCI Le Progrès Confluence
	Société d'édition de l'hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)
	Ebra Events
	Ebra Médias Alsace
	Ebra Services
	Ebra Médias Lorraine Franche Comté
	Société d'Investissements Médias (SIM)

3.12.3 Principales règles de gestion

La collecte des données 2021 a démarré dès septembre 2020 afin de mobiliser l'ensemble des services concernés, organiser les paliers de remontée d'informations et les contrôles de cohérence. La collecte a été décomposée en recherche d'informations qualitatives puis quantitatives.

Les indicateurs RSE retenus s'appuient notamment sur :

- l'article 225 de la loi Grenelle 2 ;
- la réalisation des bilans d'émission de gaz à effet de serre ;
- le Décret 2011-829 du 11 juillet 2011 ;
- le bilan mutualiste ;
- la loi de transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 18 août 2015 ;
- l'article 173 de la loi sur la transition énergétique publiée le 31 décembre 2015 ;
- la transposition de la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité (Ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017) ;
- la loi Sapin 2 sur la lutte contre la corruption adoptée le 8 novembre 2016 ;
- la loi sur le devoir de vigilance adoptée le 21 février 2017.

Indicateurs de gouvernance

Une partie des indicateurs est consacrée à la gouvernance mutualiste du groupe et du réseau des caisses locales. Les données de ce volet proviennent principalement d'une base informatique utilisée pour la gestion des mandats et fonctions des élus (alimentée par les directeurs des caisses de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au fur et à mesure des modifications institutionnelles intervenues dans leurs conseils) et par le bilan mutualiste (saisie dans un applicatif entre mi-janvier et fin février par les directeurs de caisses, pour renseigner les actions et faits institutionnels de l'année écoulée). Des données proviennent également du système d'information groupe contrôle de gestion, notamment les données sur le sociétariat.

Indicateurs sociaux

Concernant l'effectif, il s'agit des salariés (personnes physiques) inscrits au 31 décembre hors stagiaire, hors intérimaires, hors prestataires. Concernant les données sociales, le nombre total de jours d'absence inclut toutes les absences suivantes des collaborateurs en CDI, CDD ou alternance : les congés maladie indemnisés, les congés maladie non indemnisés, les congés maladies sans certificat médical, les accidents de travail, les congés spéciaux, les congés maladie enfant, les congés sans solde de longue durée (durée supérieure à un mois), les congés sabbatiques, et les congés d'invalidité. Les absences non comptabilisées sont les congés payés ou jours conventionnels (RTT, ancienneté, mariage...) et les congés de maternité et de paternité. Enfin, la masse salariale dédiée à la formation n'intègre pas les subventions Fongecif. Concernant les entités françaises du groupe, les indicateurs de formation comprennent les heures de formations en présentiel et les heures en ligne pré requises aux heures en présentiel. À partir de l'exercice 2018, les heures de formation en *e-learning* sont également comptabilisées.

Indicateurs sociétaux

La majorité des indicateurs sociétaux proviennent du système informatique groupe contrôle de gestion. Les critères et paramètres sont informatisés pour une plus grande fiabilité et traçabilité des informations fournies. En revanche, les indicateurs sociétaux sont largement complétés par des indicateurs qualitatifs prouvant les actions menées par les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur leur territoire.

Indicateurs environnementaux

Du fait de la nature des activités du groupe, les nuisances sonores, pollutions des sols ou autres formes de pollutions de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement sur les lieux d'implantation n'apparaissent pas significatifs. Le groupe n'a pas non plus d'impact majeur sur la biodiversité. Cependant, ces enjeux ont été nouvellement intégrés dans la réflexion globale RSE sans être inclus dans ce présent rapport. Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a enregistré aucune provision ou garantie dans sa comptabilité en matière d'environnement.

Les informations relatives au suivi des consommations énergétiques et des consommations d'eau n'étant pas disponibles pour l'ensemble des agences de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, un système de calcul a été déployé par Centre de Conseil et de Service (CCS) pour permettre d'estimer ces consommations lorsque cela était nécessaire.

Pour les entités étrangères non intégrées dans le système informatique du groupe, une collecte manuelle a été réalisée, puis importée dans l'applicatif de consolidation RSE. Cela concerne principalement la presse, les entités hors France de Cofidis, les entités hors France du GACM, TARGOBANK en Allemagne et TARGOBANK en Espagne.

L'essentiel des données reportées pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale (réseaux, sièges et filiales) est issu des consommations figurant sur les factures d'eau et d'énergies. Les données :

- consommation de chaud et froid issu des réseaux urbains : les consommations sont issues des fichiers fournis par les fournisseurs ;
- consommation d'électricité et gaz : les consommations sont issues des fichiers fournis par les fournisseurs. Seules les données concernant les régions font encore l'objet d'une saisie manuelle dans l'outil de collecte CONSOS et d'une extrapolation comme les consommations d'eau et celles des autres énergies ;
- consommation d'eau et d'autres énergies : les informations relatives au suivi de certaines consommations énergétiques et des consommations d'eau n'étant pas disponibles pour l'ensemble des bâtiments, un système de calcul a été déployé par CCS pour permettre d'estimer ces consommations lorsque cela est nécessaire. Une extrapolation est effectuée pour compléter :
 - les consommations mensuelles manquantes (proportionnellement aux mois saisis dans l'outil CONSOS),
 - les consommations manquantes de certains compteurs (consommation moyenne au m² multipliée par la surface du bâtiment). Les données publiées couvrent, dans la majorité des cas, la période du 1^{er} novembre 2018 au 30 juin 2019 ; la période de la collecte a été modifiée en 2019 afin de permettre de garantir une meilleure couverture ;

- consommation de papier à usage interne : elle résulte des informations fournies par Sofedis (centrale d'achat de Crédit Mutuel Alliance Fédérale), de CCS pour l'activité reprographie, de fournisseurs extérieurs le cas échéant et du service en charge des abonnements de revues pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- consommation de papier à usage externe : en dehors des données de Sofedis, sont prises en compte les informations transmises par des entités de la filière informatique du groupe : Euro-Information Production et Euro P3C (envois de chèques, de cartes bleues, des extraits de compte) et de fournisseurs autres notamment pour l'élaboration de documents destinés à la communication ;
- déplacements : le nombre de kilomètres parcourus par les flottes automobiles et les nombres de litres de gasoil et d'essence consommés par ces flottes sont estimés à partir des informations transmises par CCS en charge de la gestion des flottes, sur la base des données obtenues à partir des cartes de règlement du carburant ou sur la base du suivi interne des entités consommatrices.

Cinquante-deux indicateurs font l'objet d'une revue de la publication, d'un audit des données (sur site ou à distance) sur la base d'une revue analytique, de tests substantifs par échantillon, de comparaison avec des ratios de performance sectoriels, d'entretiens et d'un rapport d'assurance comprenant l'attestation de présence et l'avis sur la sincérité par les commissaires aux comptes choisis comme organismes tiers indépendants. Ces indicateurs concernent majoritairement la totalité du périmètre de référence, sauf pour certains indicateurs spécifiques, comme précisé dans le tableau ci-dessous.

3.13 INFORMATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Informations sur les thématiques nouvellement traitées dans le cadre de la DPEF et exclues du tableau de concordance :

- lutte contre la précarité alimentaire : non applicable ;
- respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable : non applicable ;

- les actions de lutte contre la fraude fiscale : au vu de la publication tardive de la loi [23 octobre 2018], ce thème n'est pas détaillé au sein du document. En revanche, Crédit Mutuel Alliance Fédérale respecte ses obligations réglementaires en matière fiscale et assure une vigilance renforcée à la conformité fiscale de ses clients.

Présentation du modèle d'affaires	3.2.2 – Modèle d'affaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Présentation des principaux risques extra-financiers	3.3 – Les risques et opportunités extra-financiers de Crédit Mutuel Alliance
Présentation des politiques et indicateurs	3.2.4 – Gouvernance et orientation stratégique de la RSM

3.14 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC [Accréditation COFRAC Inspection, n° 3-1681, portée disponible sur www.cofrac.fr] et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre coopérative [ci-après « entité »], nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 [ci-après la « Déclaration »] aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques [constatées ou extrapolées] fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce [ci-après les « Informations »] préparées selon les procédures de l'entité [ci-après le « Référentiel »], présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques [constatées ou extrapolées] fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)^[1].

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre novembre 2021 et mars 2022 sur une durée totale d'intervention de quinze semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions en charge de la définition des politiques, de leur déploiement et de la collecte des informations.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour les risques : non prise en compte des risques liés au changement climatique et non prise en compte dans l'octroi des crédits et la gestion des investissements de règles spécifiques sur les secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : Crédit Mutuel Sud Est et CIC Est ;

[1] ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 [le cas échéant : avec les limites précisées dans la Déclaration]] ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent 7,5 % des effectifs et 7,3 % des consommations d'énergie du groupe ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 5 avril 2022
 L'organisme tiers indépendant
 EY & Associés
 Caroline Delérable
 Associée, Développement Durable



Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

INFORMATIONS SOCIÉTALES ET GOUVERNANCE	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance) <ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de réclamation 	Informations qualitatives (actions ou résultats) <ul style="list-style-type: none"> ■ Les actions menées en faveur de l'attractivité du sociétariat ■ Les actions mises en place pour le traitement des réclamations clients
INFORMATIONS SOCIALES	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance) <ul style="list-style-type: none"> ■ Effectifs en CDI au 31/12/2021 ■ Taux de rotation des employés ■ Part des femmes à des postes d'encadrement et de gouvernance ■ Part des salariés formés à la transformation ■ Nombre de jours de formation moyen par employé formé ■ Nombre total de jours d'absence 	Informations qualitatives (actions ou résultats) <ul style="list-style-type: none"> ■ Plan de formation des collaborateurs dont le Passeport digital ■ Les actions menées en faveur de la parité ■ Les actions en faveur de la mobilisation des collaborateurs
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET MÉTIERS	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance) <ul style="list-style-type: none"> ■ Consommation d'énergie des bâtiments ■ Montant des autorisations de financement de projets d'énergies renouvelables 	Informations qualitatives (actions ou résultats) <ul style="list-style-type: none"> ■ Diminution de l'empreinte carbone des bâtiments du groupe ■ Politiques sectorielles pour l'intégration de règles extra-financières lors des financements ■ Actions d'intégration des notations ESG dans l'octroi des financements ■ Actions de prise en compte du risque climatique dans les investissements

3.15 RAPPORT DU COMITÉ DE MISSION

En 2020, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adopté une raison d'être en phase avec ses valeurs, Ensemble, écouter et agir, et est devenue la première banque disposant du statut d'entreprise à mission. En ligne avec les dispositions de la Loi PACTE, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un Comité de Mission qui s'assurera que l'entreprise se dote des moyens, de la gouvernance et de l'ambition nécessaires pour progresser dans ses missions. Ce Comité s'appuiera sur l'expertise de ses membres pour proposer des initiatives possibles à moyen terme et de nouveaux engagements.

L'article 210-10 du Code de Commerce prévoit la publication annuelle d'un Rapport du Comité de Mission, joint au rapport de gestion, et

vérifié par un organisme tiers indépendant (OTI). Le 1^{er} rapport du Comité de mission établi en avril 2022 est présenté ci-après, ainsi que le rapport afférent de l'OTI.

Ce Rapport du Comité de Mission est publié en un document isolé sur le site de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Afin de faciliter la lecture dudit Rapport, le tableau suivant présente la correspondance de pagination au sein du présent document d'enregistrement universel :

Pagination dans le DEU

Faire bouger les lignes : interview croisée de Nicolas Théry et Daniel Baal	182
Une démarche participative et collaborative	183
L'entreprise à mission pour quoi faire ?	184
Un comité de mission engagé : le choix de l'utilité collective	186
Le mutualisme de la preuve : quatorze engagements concrets et mesurables	188
Suivi des engagements	204
Avis de l'organisme tiers indépendant	207



Rapport du

COMITÉ DE MISSION

Avril 2022

Un mutualisme de la preuve
pour construire une société
plus juste et plus durable

A portrait of Fleur Pellerin, a woman with dark, wavy hair, wearing a black leather jacket and a purple ring. She is looking slightly to the right of the camera with a gentle smile. The background is a light-colored wall with a repeating geometric pattern of yellow hexagons.

ÉDITO

Une démarche pionnière et innovante

Face aux défis économiques, sociaux et climatiques, l'entreprise doit se positionner comme un véritable vecteur de changement. Innovation, expérimentation, généralisation, tel est le triptyque qui permet de transformer, avec l'ambition de contribuer au bien commun.

Les modèles d'affaires d'hier ne sont plus ceux d'aujourd'hui : **au-delà de la performance économique, l'entreprise doit désormais développer un véritable projet social et environnemental.** Avec son statut d'entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale affiche clairement sa volonté de participer à la transition de nos économies vers un modèle de développement plus inclusif et durable.

Je suis très honorée de prendre part à ce projet d'envergure en présidant le comité de mission de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Au-delà du rôle de suivi et de vérification encadré par le législateur, **notre comité s'inscrit dans une logique de progrès collectif et permanent.** Nous souhaitons être force de proposition et contribuer au plein succès de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en tant qu'entreprise à mission.

Le 19 janvier 2022, le comité de mission s'est réuni pour la première fois. Nous avons pu croiser nos points de vue et bâtir notre feuille de route pour l'année 2022. **Je suis convaincue que la pluralité des parcours et l'expertise de chacun des membres apporteront une ouverture précieuse dans les débats et réflexions à venir sur les futurs engagements.**

Ce rapport du comité de mission vous présente une démarche innovante, mûrie depuis plus de deux ans, à laquelle nous sommes heureux de participer. Vous trouverez dans ce rapport un point d'avancement détaillé à fin 2021 sur les quatorze engagements concrets que s'est fixés Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour 2022. Nous ferons l'année prochaine dans notre second rapport le bilan de ces engagements.

Fleur Pellerin

Présidente du comité de mission de Crédit Mutuel Alliance Fédérale



SOMMAIRE

- P.4** Faire bouger les lignes : interview croisée de Nicolas Théry et Daniel Baal
- P.5** Une démarche participative et collaborative
- P.6** L'entreprise à mission, pour quoi faire ?
- P.8** Un comité de mission engagé : le choix de l'utilité collective
- P.10** Le mutualisme de la preuve : quatorze engagements concrets et mesurables
- P.26** Suivi des engagements
- P.29** Avis de l'organisme tiers indépendant



Chiffres clés

Crédit Mutuel Alliance Fédérale

72 480 collaborateurs

14 600 élus mutualistes

27,9 millions de clients

4 205 points de vente

Au 31 décembre 2021

FAIRE BOUGER LES LIGNES

Interview croisée de Nicolas Théry et Daniel Baal

Président et Directeur Général de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Pourquoi être entreprise à mission ?

Nicolas Théry : "Démocratie et solidarité constituent les deux piliers de notre ADN mutualiste. Ils font de nous une banque citoyenne reconnue. Mais, face à l'accélération des transformations sociales et environnementales, qu'est-ce que nos clients attendent de nous ? Quelle contribution concrète pouvons-nous apporter ?"

Daniel Baal : "À ces deux questions, notre réponse a été d'engager dès 2019 une réflexion participative autour de l'entreprise à mission avec nos élus et collaborateurs. Forts de cette volonté collective, nous avons naturellement adopté en 2020 notre raison d'être "ensemble, écouter et agir", et le statut d'entreprise à mission avec cinq missions¹. Cela permet d'impulser et de structurer une dynamique de changement."

En pratique, c'est quoi être entreprise à mission ?

Nicolas Théry : "Si notre première mission est de servir nos clients et sociétaires selon leurs besoins et de protéger leur épargne, nous avons la conviction que la performance de l'entreprise ne peut plus

se limiter à la seule performance financière. Nous devons agir plus vite contre le réchauffement climatique, aller plus loin dans le développement des territoires et dans le combat des inégalités sociales. C'est l'alliance de la performance économique et du bien commun qui garantira la pérennité des entreprises."

Daniel Baal : "Ce statut nous permet en interne d'interroger et de challenger notre modèle mutualiste pour donner plus de sens à nos actions, en termes d'innovation, de proximité, de relation. Il fédère nos élus et collaborateurs autour d'une ambition commune partagée et renforce la fierté collective. Il constitue également une véritable source d'attractivité pour nos clients, nos prospects ou jeunes candidats à l'embauche."

Être entreprise à mission, concrètement ça change quoi ?

Nicolas Théry : "Je prendrai l'exemple de la transition écologique et de la réduction des émissions carbone. Nous sommes partis d'un constat : que vaudront nos bilans avec trois degrés de plus ? C'est ainsi qu'après

l'arrêt du financement du charbon et des hydrocarbures non conventionnels, nous avons décidé d'arrêter le financement des nouveaux projets dans le pétrole et le gaz. Cet engagement exemplaire pris fin 2021 est révélateur de notre volonté de lutter contre le réchauffement climatique."

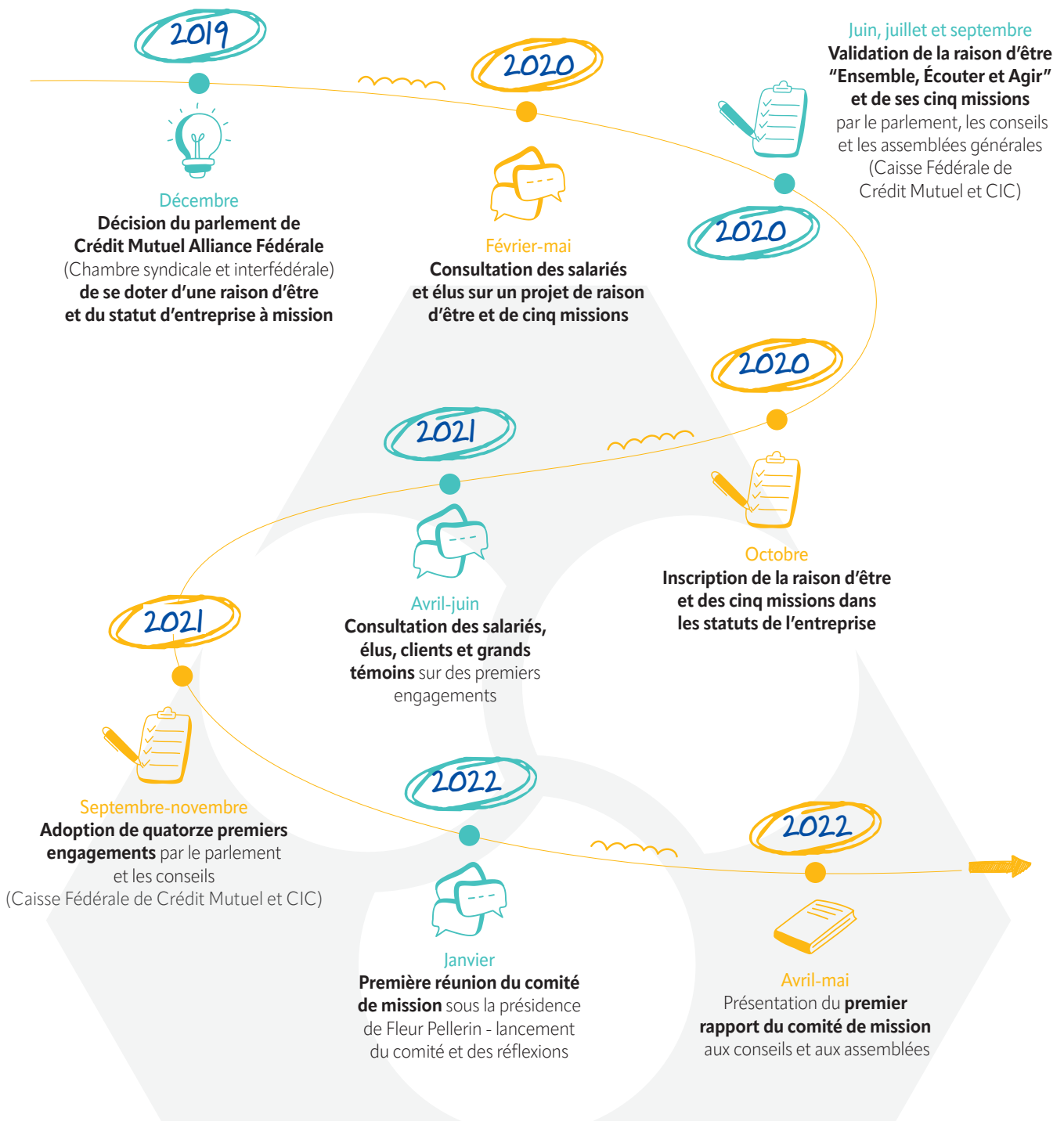
Daniel Baal : "La lutte contre les discriminations est également l'une de nos priorités. Il nous semblait intolérable que des clients victimes de maladies chroniques comme le diabète ou des clients qui avaient vaincu la maladie ne puissent avoir accès à la propriété. C'est pourquoi nous avons décidé d'assurer le crédit immobilier de nos clients fidèles pour leur résidence principale, sans aucune formalité médicale. Ce choix pionnier de supprimer le questionnaire médical nous a permis de faire un pas supplémentaire vers une société plus juste. Aujourd'hui, ce sont déjà plus de 125 000 de nos clients qui bénéficient de cet engagement."

¹ Les cinq missions sont détaillées page 7.

Dates clés

Une démarche participative et collaborative

En adoptant le statut d'entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de l'action collective de long terme. L'ensemble des collaborateurs et élus, mais aussi des clients et des "grands témoins" de la société, ont été consultés à chaque étape décisive du projet : définition de la raison d'être, de ses missions et engagements concrets.



L'ENTREPRISE À MISSION POUR QUOI FAIRE ?

Repenser la place des entreprises dans la société

Adoptée en avril 2019, la loi Pacte (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) vise à repenser la place des entreprises dans la société. Elle permet ainsi aux entreprises d'inscrire dans leurs statuts des ambitions sociales et environnementales claires et pérennes.

Le plus haut des niveaux d'engagement définis par la loi est de devenir entreprise à mission. À ce titre, les entreprises doivent respecter plusieurs conditions :

- Se doter d'une raison d'être et l'inscrire dans leurs statuts ;
- Préciser dans leurs statuts plusieurs objectifs sociaux et environnementaux en phase avec cette raison d'être ;
- Créer un comité de mission chargé de superviser les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs ;
- Désigner un organisme tiers indépendant chargé de vérifier la bonne exécution de la mission.

Réaffirmer l'identité du groupe et sa raison d'être

À l'issue d'une réflexion participative avec ses élus et salariés, Crédit Mutuel Alliance Fédérale* s'est doté fin 2020 d'une raison d'être "**Ensemble, écouter et agir**" et du statut d'entreprise à mission. Cette raison d'être a pour vocation d'orienter les décisions stratégiques et opérationnelles.

Ensemble, car le collectif est dans l'ADN de Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis sa création.

Écouter, parce que Crédit Mutuel Alliance Fédérale est ouvert et attentif aux grandes évolutions du monde et aux besoins de ses sociétaires et clients.

Agir, pour transformer la capacité collective d'écoute en action et être au service des parcours de vie et des ambitions de chacun, du particulier à l'entreprise.

"L'entreprise à mission, c'est une démarche collective et concrète pour développer et transformer vertueusement notre entreprise, au plus proche des attentes de nos clients et de la société."



Daniel Baal

Directeur Général de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Près de deux Français sur trois estiment que les entreprises ont le pouvoir d'améliorer le monde dans lequel on vit. **Les moins de 35 ans sont même 70 % à le penser** (enquête ELABE 2020 pour l'Institut de l'Entreprise). **Au-delà de la recherche de profit, l'entreprise doit être un lieu de création et de partage de sa valeur.**



Nicolas Théry

Président de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

"L'entreprise à mission, c'est tout simplement savoir faire vivre durablement un mutualisme de la preuve, efficace, innovant et différenciant."

*Les différents périmètres concernés sont repris dans le tableau de suivi des engagements p.26.

Transformer l'entreprise et le monde qui l'entoure

En devenant la première banque entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale affiche sa volonté irréversible de consacrer la force de son modèle mutualiste à la transformation de l'entreprise et du monde qui l'entoure. Cinq missions font désormais partie de son objet social. Elles traduisent ce que Crédit Mutuel Alliance Fédérale est : un groupe mutualiste, inclusif, éthique, solidaire et responsable.

À travers ces missions, Crédit Mutuel Alliance Fédérale réaffirme non seulement ses valeurs mutualistes historiques mais aussi leur pertinence pour relever les grands défis de demain. Pour donner vie à ces cinq grandes ambitions, quatorze engagements concrets applicables dès 2022 ont d'ores et déjà été pris.



UN COMITÉ DE MISSION ENGAGÉ : LE CHOIX DE L'UTILITÉ COLLECTIVE

Neuf expertises complémentaires composent le comité de mission : un tiers d'experts, un tiers d'administrateurs et élus et un tiers de représentants des salariés.

La composition tripartite du comité de mission (représentants des clients sociétaires, collaborateurs et indépendants) permet de croiser les regards et d'enrichir les réflexions. La présidence du comité de mission a été confiée à un acteur extérieur de l'entreprise en la personne de Fleur Pellerin. Les neuf membres du comité de mission ont été sélectionnés pour leurs expertises complémentaires et leur sensibilité aux enjeux sociaux, environnementaux et technologiques. Tous partagent la même volonté de contribuer au succès de la démarche vertueuse de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.



De gauche à droite : Nicolas Théry, Président de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Fleur Pellerin, Présidente du comité de mission, et Daniel Baal, Directeur Général de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à Paris le 19 janvier 2022 lors de la première réunion du comité de mission.

Trois experts indépendants

Trois experts indépendants offrent un regard extérieur et complémentaire sur les engagements pris et ceux à prendre :

- **Fleur Pellerin**, ancien ministre, fondatrice et CEO de Korelya Capital,
- **Christophe Robert**, délégué général de la Fondation Abbé Pierre,
- **Xavier Jaravel**, professeur à la London School of Economics (LSE) et membre du Conseil d'Analyse Economique (CAE).

Trois administrateurs

Trois administrateurs siègent au comité de mission. En tant que représentants des clients et sociétaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, ils portent leurs attentes - et plus largement celles de la société - au cœur des réflexions et débats du comité de mission. Leurs fonctions au sein des conseils d'administration et du comité de mission garantissent une juste connexion entre ces instances de gouvernance :

- **Marie-Jean Boog**, présidente du district de Sarrebourg (Fédération Crédit Mutuel Centre Est Europe),
- **Jean-Louis Maitre**, président de la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc,
- **Sandrine Pelletier**, présidente et directrice générale du groupe APLIX et administratrice du CIC Ouest.

Trois collaborateurs

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a souhaité un juste équilibre en nommant trois collaborateurs. En effet, leur parfaite connaissance de l'entreprise permet d'apporter un éclairage pertinent aux discussions :

- **Audrey Hammerer**, administratrice représentant les salariés de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (SNB),
- **Laurent Torre**, administrateur représentant les salariés de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFDT),
- **Ségolène Denavit**, administratrice représentant les salariés du CIC (FO).

Le comité de mission



Fleur Pellerin



Christophe Robert



Xavier Jaravel



Sandrine Pelletier



Jean-Louis Maitre



Marie-Jean Boog



Laurent Torre



Audrey Hammerer



Ségolène Denavit

3

Suivre et orienter la démarche

Le statut d'entreprise à mission implique la création d'un organe de gouvernance : le comité de mission. Ce comité poursuit deux ambitions :

- **Vérifier le bon accomplissement des engagements** pris par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Concrètement, le comité de mission doit suivre l'évolution des indicateurs et s'assurer que l'entreprise met en place les moyens nécessaires pour progresser et être à la hauteur des ambitions fixées.
- **Accompagner Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans ses réflexions et choix stratégiques relatifs au statut d'entreprise à mission.** Le comité de mission a pour rôle de questionner la stratégie et les actions mises en place par l'entreprise, dans une démarche de progrès permanent. La richesse des expertises de ses membres doit permettre au comité de mission d'orienter Crédit Mutuel Alliance Fédérale vers de nouvelles initiatives et pistes de travail.

Des interactions régulières avec la gouvernance du groupe

Pour mener à bien ses missions, le comité de mission de Crédit Mutuel Alliance Fédérale se réunira en séance plénière au moins trois fois par an. Le président et le directeur général

seront invités à y participer. Le comité de mission présentera ses réflexions et propositions au conseil stratégique et au parlement du groupe (Chambre syndicale et interfédérale). Les conseils d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et du CIC seront tenus régulièrement informés de l'avancement des travaux. Chaque année, un rapport du comité de mission sera soumis aux conseils et assemblées générales de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et du CIC.


Feuille de route 2022

Le comité de mission s'est réuni pour la première fois à Paris le **19 janvier 2022** en présence de Nicolas Théry et Daniel Baal. Cette réunion a permis à chacun de se présenter, puis de passer en revue les travaux en cours et calendriers associés. Le comité a fait **un point sur l'avancement des quatorze premiers engagements et validé sa feuille de route pour 2022**. À cette occasion, les neuf membres du comité ont ouvert les réflexions sur de nouveaux engagements. Ils ont d'abord échangé sur l'égalité des chances, la parité, les discriminations et l'inclusion bancaire. Leurs discussions ont ensuite porté sur le climat, l'environnement et la biodiversité ; la technologie, l'innovation et la fracture numérique. Ils ont enfin débattu sur le développement des territoires et le mutualisme ; les jeunes et leur regard sur la banque. Le prochain comité se réunira en juin 2022 avec des propositions de nouvelles preuves. D'ici là, les travaux intermédiaires et échanges se poursuivront avec le comité.



LE MUTUALISME DE LA PREUVE : QUATORZE ENGAGEMENTS CONCRETS ET MESURABLES

En devenant entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait le choix du mutualisme de la preuve en se fixant quatorze premiers engagements concrets, applicables dès 2022. Des preuves qui mettent ses clients et sociétaires au cœur de son action au quotidien, pour lutter contre toutes les discriminations, pour mettre la technologie au service de l'humain, pour agir en faveur du développement des territoires et contribuer à une société plus juste et plus durable.



Les engagements 2022

- 1 Faire vivre la démocratie dans la banque en doublant le nombre de sociétaires votant aux assemblées générales.
- 2 Garantir à chaque client un conseiller dédié et non commissionné.
- 3 Donner plus de place aux jeunes et se rapprocher de la parité dans les conseils d'administration dès 2022.
- 4 Former tous nos collaborateurs et collaboratrices, élus et élues à la lutte contre les discriminations.
- 5 Recruter 25 % d'alternants issus des quartiers prioritaires et des zones rurales.
- 6 Défendre l'égalité salariale femmes / hommes à tous les échelons de la banque.
- 7 Garantir l'intimité des données de nos clients en traitant 99,9 % de leurs informations dans nos infrastructures et systèmes localisés en France.
- 8 Investir les gains de productivité issus de l'intelligence artificielle dans l'emploi et le développement.
- 9 Ancrer les centres de décision dans les territoires avec plus de 90 % de nos décisions de crédit prises en caisse ou en agence.
- 10 Offrir la solution de paiement digitale Pay Asso à nos associations et la garantie responsabilité civile à leurs dirigeants.
- 11 Investir 5 % de nos fonds propres essentiellement dans des entreprises françaises qui innovent.
- 12 Réduire les émissions carbone du groupe de 20 % et l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'investissement de 12 % d'ici fin 2022*.
- 13 Arrêter dès maintenant le financement des nouveaux projets dans le pétrole et le gaz.
- 14 Assurer le crédit immobilier de nos clients fidèles sans aucune formalité médicale.

Tous les réseaux bancaires, les filiales et les directions métiers sont mobilisés pour mettre en œuvre et décliner opérationnellement les indicateurs. Pour chaque engagement, un plan d'action précis est mis en place : définition de l'indicateur, périmètre, dispositif de pilotage, phasage dans le temps et suivi.

*Réduction par rapport à 2018

FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE DANS LA BANQUE EN DOUBLANT LE NOMBRE DE SOCIÉTAIRES VOTANT AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

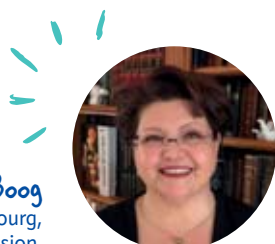
Parce que pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale chaque voix compte, la banque mutualiste s'engage à doubler le nombre de votants aux assemblées générales de leur caisse locale.

Les assemblées générales annuelles des caisses locales sont l'un des piliers de la vie démocratique et de la dynamique mutualiste. Véritables moments d'échanges et de dialogue direct entre sociétaires, élus et collaborateurs, elles permettent aux participants d'approuver les résultats de leur caisse et d'être informés des orientations stratégiques prises par leur banque. Il est donc nécessaire d'inciter très largement les sociétaires à participer et s'exprimer lors de ces rendez-vous incontournables.

Pour faciliter la participation aux assemblées générales, Crédit Mutuel Alliance Fédérale déploie des actions de communication spécifiques et élargit les modalités de vote : dès 2022, chaque sociétaire aura la possibilité de voter à distance ou de voter sur tablette au sein de sa caisse locale.

Une année 2022 particulière

Au regard de l'évolution de la situation sanitaire en début d'année, le comité de crise de Crédit Mutuel Alliance Fédérale du 13 janvier 2022 a fortement recommandé la tenue en distanciel des assemblées générales des caisses locales, et non en présentiel comme elles l'étaient traditionnellement. Ces dispositions inédites impacteront nécessairement les résultats relatifs à cet engagement.



Marie-Jean Boog
Présidente du district de Sarrebourg,
membre du comité de mission.

PREUVE

- En 2022, lancement du **vote à distance** sur smartphones et sur tablettes en caisse locale

EN COURS

- **Création de la direction de la vie mutualiste et coopérative**

“Nos assemblées générales incarnent pleinement notre modèle mutualiste. Elles permettent à nos sociétaires de se retrouver pour mieux comprendre leur banque, ses résultats, ses ambitions. Ce sont des moments privilégiés de partage et d'échanges que nous souhaitons ouvrir au plus grand nombre.”

GARANTIR À CHAQUE CLIENT UN CONSEILLER DÉDIÉ ET NON COMMISSIONNÉ

Parce que les clients attendent un conseil personnalisé et des solutions adaptées à leurs besoins, Crédit Mutuel Alliance Fédérale leur garantit un conseiller dédié et non commissionné. Cet engagement historique est réaffirmé dans le cadre du nouveau statut d'entreprise à mission.

La relation de confiance basée sur l'écoute et la proximité fait de Crédit Mutuel Alliance Fédérale la banque relationnelle de référence. L'évolution des besoins des clients nécessite d'aller plus loin dans la proactivité, la qualité des conseils et des services. Sans intéressement commercial, sans rémunération variable individuelle, le conseiller répond en effet aux besoins de ses clients au mieux de leurs intérêts.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a ainsi la conviction que la performance collective au service de ses clients vaut plus que la somme des performances individuelles. Les salariés des réseaux Crédit Mutuel et CIC bénéficient ainsi d'un salaire fixe, sans variable.

"Avoir un conseiller dédié nous permet de nouer et d'entretenir une relation durable avec tous nos clients. Grâce à l'absence de système de commissionnement, cette relation est d'emblée fondée sur la confiance. Notre expertise est valorisée car notre démarche s'inscrit dans une logique de conseil. Cette crédibilité marque vraiment notre différence."

Audrey Hammerer
Administratrice
représentant
les salariés, membre
du comité de mission.



L'humain reste un marqueur fort de confiance pour les clients. Pour obtenir une réponse précise à un besoin particulier, sept clients sur dix préfèrent s'adresser à leur conseiller habituel en qui ils ont confiance, plutôt qu'à un spécialiste plus pointu mais qui ne connaît pas leur profil personnel.

Source : enquête 2020 Deloitte "Relations banques-clients"

PREUVES

→ Sur plus de 13 millions de clients Crédit Mutuel et CIC,

99%

disposent d'un conseiller dédié au 31 décembre 2021

→ 0 commission versée en 2021 aux conseillers des réseaux Crédit Mutuel et CIC

DONNER PLUS DE PLACE AUX JEUNES ET SE RAPPROCHER DE LA PARITÉ DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DÈS 2022

Parce que la diversité et la parité sont des leviers majeurs d'action et d'innovation, Crédit Mutuel Alliance Fédérale encourage les jeunes et les femmes à se porter candidat dans les conseils d'administration.

Basée sur le principe de "une personne = une voix", tous les sociétaires peuvent élire leurs représentants lors des assemblées générales. Sans actionnaires, Crédit Mutuel Alliance Fédérale place ses sociétaires engagés au cœur de sa gouvernance, en les intégrant à tous les échelons de la décision.

Parce que le Crédit Mutuel est la banque de tous, les conseils d'administration de caisse locale doivent refléter la diversité de la société en s'ouvrant davantage aux femmes et aux jeunes. Crédit Mutuel Alliance Fédérale encourage ainsi leurs candidatures dès 2022, en renforçant sa communication et avec l'appui des présidents des conseils d'administration de caisse locale ainsi que par la création de la nouvelle direction de la vie mutualiste et coopérative.

Une attention particulière est portée sur le recrutement des jeunes de moins de 35 ans, actuellement trop peu représentés au sein des instances de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

PREUVE

→ **39,04 %** de femmes sur les 14 600 élus au 31 décembre 2021

EN COURS

→ **Création de la direction de la vie mutualiste et coopérative**

"Véritable moment d'échanges et de débat, le conseil d'administration d'une caisse locale, élu par l'ensemble des sociétaires, prend tout son sens lorsque ses membres reflètent la pluralité de la société. En rajeunissant et féminisant nos conseils, nous pouvons relever les défis du monde de demain tout en restant connectés avec les attentes de nos clients sociétaires d'aujourd'hui. La diversité des profils est une richesse pour tous."

Jean-Louis Maître
Président de la Fédération
du Crédit Mutuel
Savoie-Mont Blanc, membre
du comité de mission.



FORMER TOUS NOS COLLABORATEURS ET COLLABORATRICES, ÉLUS ET ÉLUES À LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Parce qu'être mutualiste, c'est agir pour un monde plus inclusif, en 2022, Crédit Mutuel Alliance Fédérale formera 100 % de ses collaborateurs et collaboratrices, élus et élues à la lutte contre les discriminations.

Dès 2022, Crédit Mutuel Alliance Fédérale va mettre en place une formation plus complète et pédagogique contre les discriminations (contenu adapté : représentations et stéréotypes, comportements...). Ce module de formation sera obligatoire pour tous les salariés. Il s'inscrit dans le cadre de la politique "Diversité et Inclusion"* du groupe. Des modules spécifiques seront également proposés aux experts ressources humaines et aux managers.

Une nouvelle formation concernera également les élus et viendra en complément des sessions de sensibilisation animées par les présidents de caisses locales. D'ici fin 2022, tous les conseils devront organiser une séquence de sensibilisation à la lutte contre les discriminations.

Au-delà de ces formations, des actions seront menées pour refondre le dispositif d'alerte et de suivi. Un système de signalement sera installé sur le bureau métiers, permettant à des témoins ou des victimes de déclarer toute situation discriminatoire, de harcèlement ou de manquement aux droits humains.

EN COURS

- Des formations obligatoires pour tous les salariés et élus
- Refonte du dispositif d'alerte

"La richesse d'une entreprise réside dans sa capacité à accueillir et valoriser tous les talents, pour faire des différences une complémentarité, une richesse et un levier de créativité. L'égalité des chances et la lutte contre toute forme de discrimination demeurent ainsi des axes majeurs de notre stratégie d'entreprise."

Laurent Torre
Administrateur représentant les salariés,
membre du comité de mission.



*Cf. Déclaration de performance extra-financière 2021 pour un descriptif détaillé des actions prises

RECRUTER 25 % D'ALTERNANTS AU SEIN DES QUARTIERS PRIORITAIRES ET DES ZONES RURALES

Parce que nous avons besoin de tous pour construire l'avenir,
Crédit Mutuel Alliance Fédérale recrute au moins 25 % d'alternants issus
des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des zones rurales.

Profondément ancré dans les territoires, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage pour l'égalité des chances, la diversité et l'accès à l'emploi. À ce titre, il est signataire du PAQTE (Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises) qui vise notamment à l'augmentation de la part d'alternants.

En 2022, Crédit Mutuel Alliance Fédérale recrutera au moins 25 % de nouveaux alternants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des zones rurales.

Par ailleurs, 10 000 jeunes ont bénéficié du "plan jeunes" de la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale en partenariat avec de nombreuses associations (Chemins d'avenirs, Nos Quartiers ont du Talent et L dans la ville..).

"Dans un contexte économique compliqué, les jeunes peinent parfois à trouver un stage ou un contrat d'alternance. Crédit Mutuel Alliance Fédérale démontre sa confiance en la jeunesse et conforte son positionnement de banque ancrée au cœur des territoires en s'engageant fortement dans divers partenariats."

PREUVES

→ **38,2 %** des alternants recrutés (580 jeunes) issus des quartiers prioritaires de la ville et des zones rurales au 31 décembre 2021

→ **10 000** jeunes accompagnés par la **Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale**

Jean-Louis Maître
Président de la Fédération
du Crédit Mutuel
Savoie-Mont Blanc, membre
du comité de mission.



DÉFENDRE L'ÉGALITÉ SALARIALE FEMMES / HOMMES À TOUS LES ÉCHELONS DE LA BANQUE

Parce qu'il défend l'égalité et le mérite, Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait une priorité de l'égalité salariale femmes / hommes à tous les échelons de la banque.

Conformément à son statut d'entreprise à mission et à son plan stratégique "ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !", Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait des carrières des femmes un élément central de son action.

Plus aucune session des écoles des directrices et des directeurs dans les réseaux ne démarre aujourd'hui sans être paritaire. Pour toutes les nominations à des postes d'encadrement supérieur et de direction, des candidatures de femmes sont examinées, avec le souci d'aboutir rapidement à la parité. En l'espace d'un an, ce sont 30 femmes qui ont rejoint des comités de direction au sein du groupe.

Dans le cadre de l'accord de groupe négocié avec les représentants des organisations syndicales en 2021, et suite à l'établissement d'un état des lieux réalisé en 2021 concernant les écarts de rémunérations, Crédit Mutuel Alliance Fédérale corrigera les écarts salariaux collectifs entre les femmes et les hommes. Au-delà de ces mesures, des actions de fond à moyen et long termes vont se poursuivre : sourcing des potentiels, accompagnement des talents par l'accélération de certaines carrières, suivi de la prise de poste (coaching, mentorat, immersions), programme de leadership...

"La parité au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne repose pas que sur la réduction des inégalités salariales. C'est avant tout une somme d'engagements pris sur la durée pour promouvoir et accompagner la carrière des femmes."

Ségolène Denavit
Administratrice représentant les salariés,
membre du comité de mission.



PREUVES

→ Davantage de femmes aux postes de direction

en 2021: 43 % de femmes cadres,
33 % de femmes directrices générales
et 26 % de femmes membres
d'un comité exécutif

EN COURS

→ 0,5 % de la masse salariale
consacré à la correction des écarts salariaux
entre les hommes et les femmes en 2022

GARANTIR L'INTIMITÉ DES DONNÉES DE NOS CLIENTS EN TRAITANT 99,9 % DE LEURS INFORMATIONS DANS NOS INFRASTRUCTURES ET SYSTÈMES LOCALISÉS EN FRANCE

Parce que toutes les données ne sont pas monnayables, Crédit Mutuel Alliance Fédérale garantit l'intimité des données de ses clients et s'engage à traiter d'ici fin 2022, 99,9 % de leurs informations dans ses infrastructures et systèmes localisés en France.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale agit en tiers de confiance auprès de ses clients et sociétaires en garantissant la protection de leurs données et en s'engageant à ne pas les commercialiser. Par l'intermédiaire de sa filiale technologique Euro-Information, il investit massivement dans ses infrastructures informatiques via des centres de données et un cloud privé hautement sécurisés.

Deux nouveaux data centers en Côte-d'Or viendront compléter les sites existants pour répondre notamment aux besoins générés par le développement des activités. Répondant aux **meilleures normes environnementales et de sécurité**, ils permettront au groupe de disposer d'une plateforme de cloud privé intégrée et performante et de traiter ainsi 99,9 % des informations des clients sur ses propres sites, en France.

EN COURS

→ **99,9 %** de traitements exécutés sur les infrastructures hébergées dans les centres de données de l'entreprise d'ici fin 2022

→ **Implantation de deux nouveaux centres de données informatiques** appartenant exclusivement à Euro-Information, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

"Dans un monde toujours plus digital, la protection des données est un sujet de préoccupation majeur pour la société. Face à cela, Crédit Mutuel Alliance Fédérale agit concrètement et mise sur le circuit court numérique. Il se donne les moyens techniques et financiers de préserver l'intégrité et la confidentialité des données qui lui sont confiées, grâce à une infrastructure maîtrisée totalement en interne et basée en France."

Fleur Pellerin
Présidente du
comité de mission.



INVESTIR LES GAINS DE PRODUCTIVITÉ ISSUS DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT

Parce que la technologie doit toujours servir l'humain, Crédit Mutuel Alliance Fédérale mesure les gains de productivité issus de la technologie et de l'intelligence artificielle et s'engage à les investir dans l'emploi et le développement.

L'innovation technologique est au cœur de la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle est déployée avec deux impératifs : l'efficacité et la valeur ajoutée sur le plan humain pour les collaborateurs. Elle est un moyen de libérer du temps administratif pour les conseillers qui peuvent ainsi se concentrer là où leur plus-value est essentielle : l'accompagnement des clients dans leurs projets.

Pour cela, Crédit Mutuel Alliance Fédérale développe des solutions technologiques qui assistent les conseillers au quotidien dans l'écoute, l'expertise, la proactivité et qui leur permettent d'établir une relation "augmentée" avec leurs clients : analyseur d'emails, serveur vocal interactif, assistant virtuel, reconnaissance optique de caractères... Les gains de productivité ainsi dégagés (900 ETP en 2021) permettent également au groupe d'améliorer les conditions de travail et les relations avec les clients.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique RH, le groupe entend maintenir dans l'emploi tous ses collaborateurs par la montée en compétences et la promotion interne. Des recrutements de nouvelles expertises viennent très régulièrement renforcer les différentes composantes du groupe. À ce titre, en 2021, le groupe a recruté 1 600 collaborateurs* en CDI.

"L'innovation est un moteur pour l'emploi. Qu'elle soit technologique ou organisationnelle par exemple, l'innovation contribue à la performance de l'entreprise. Réinvestir ces gains de productivité dans l'emploi enclenche alors un cercle vertueux favorable à la pérennité et à la compétitivité de l'entreprise."



→ 900 ETP : gains de productivité
issus de la technologie en 2021

→ 1 600 recrutements
en CDI en 2021



Xavier Jaravel
Professeur à la London School of Economics,
membre du comité de mission.

*Périmètre socle social

Engagement

#9

ANCRER LES CENTRES DE DÉCISION DANS LES TERRITOIRES AVEC PLUS DE 90 % DE NOS DÉCISIONS DE CRÉDIT PRISES EN CAISSE OU EN AGENCE

Parce que les clients attendent des réponses rapides et adaptées à leurs besoins, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à ce que plus de 90 % des décisions de crédit soient prises en agence en 2022.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale repose sur une organisation décentralisée qui s'appuie sur un réseau de 4 200 points de vente et l'expertise de ses 20 000 conseillers. Cette organisation permet que chaque décision soit prise au plus près du terrain.

Ce circuit court de décision est un réel atout au quotidien, aussi bien pour les directeurs et les collaborateurs que pour les clients. Un accord adressé rapidement au client, accompagné de conseils de qualité, facilite grandement le choix du partenaire bancaire.

"Aujourd'hui, les clients d'un établissement bancaire apprécient la qualité de service au regard des performances des outils numériques à leur disposition. Mais la technologie ne fait pas tout, ils souhaitent également un conseiller expert et réactif. En garantissant des prises de décision au cœur de ses agences par ses conseillers, Crédit Mutuel Alliance Fédérale se donne tous les moyens pour nouer et entretenir des relations commerciales durables."



→ 91,3 % des décisions de crédit ont été prises en local au sein des réseaux Crédit Mutuel et CIC en 2021.



Ségolène Denavit
Administratrice représentant les salariés,
membre du comité de mission.

OFFRIR LA SOLUTION DE PAIEMENT DIGITALE PAY ASSO À NOS ASSOCIATIONS ET LA GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE À LEURS DIRIGEANTS

Parce que ceux qui s'engagent doivent être protégés, Crédit Mutuel Alliance Fédérale offre la garantie Responsabilité Civile aux dirigeants d'association ainsi que la gratuité de la solution de paiement digitale Pay Asso.

Dans le contexte de crise sanitaire, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a souhaité renforcer son soutien aux associations. La solution de paiement dématérialisée Pay Asso - qui permet de régler par carte bancaire directement sur internet les adhésions, cotisations, billetterie, dons et de vendre les articles et services de l'association - a été rendue gratuite au début de la pandémie. Cette gratuité a été rendue permanente début 2022.*

Par ailleurs, le groupe bancaire a décidé d'offrir une couverture responsabilité civile* aux responsables des associations sportives et culturelles afin de les protéger des conséquences financières de dommages corporels, matériels et immatériels causés à des tiers lors d'un éventuel incident ou accident survenant dans un tel cadre.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale souhaite ainsi accompagner celles et ceux qui font vibrer ses territoires à travers leurs projets sportifs, culturels et associatifs. Ces dispositifs viennent enrichir une gamme de produits et services adaptée et dédiée aux associations.

"Les associations et le Crédit Mutuel, c'est une longue histoire et des valeurs communes de proximité, de solidarité et de développement des territoires. En tant que premier partenaire bancaire des associations, Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce son engagement auprès de celles et ceux qui développent la vie associative et la vitalité des territoires."

PREUVES

→ 100 % des associations sportives et culturelles peuvent bénéficier de la **solution Pay Asso***

→ **Gratuité de l'assurance responsabilité civile***



Marie-Jean Boog
Présidente du district de Sarrebourg, membre du comité de mission.

*Cf. suivi des engagements en page 28

#11

INVESTIR 5 % DE NOS FONDS PROPRES ESSENTIELLEMENT DANS LES ENTREPRISES FRANÇAISES QUI INNOVENT

Parce qu'une banque mutualiste doit être moteur de l'économie française, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à investir, en 2022, 5 % de ses fonds propres essentiellement dans des entreprises françaises qui innovent.

L'innovation est déterminante dans le développement et la compétitivité des entreprises. Elle n'est pas que technologique. Elle est également commerciale, sociale, organisationnelle ou environnementale.

Au 31 décembre 2021, 2,7 milliards d'euros ont été investis dans près de 300 participations sur des projets stratégiques de long terme créateurs de valeur. Le caractère innovant de chaque participation est évalué et suivi selon une grille établie sur **cinq niveaux de maturité d'innovation** :

- "sous pression" (réglementaire, digitale...)
- "clients" (réponse à un besoin précis)
- "anticipée" (projets identifiés)
- "organisée" (veille et R&D mises en place et coordonnées)
- "intégrée" (vision stratégique garantissant une démarche pérenne d'innovation au sein de l'organisation).

Sandrine Pelletier
Administratrice du CIC Ouest,
membre du comité de mission.



PREUVES

→ **5,05 %** des fonds propres du groupe investis essentiellement dans des entreprises françaises qui innovent (au sens des niveaux de maturité précisés ci-contre), au 31 décembre 2021

→ Mise en place d'une cartographie dynamique des entreprises innovantes concernant

94 % du périmètre

"Une entreprise ne saurait se développer sans innover. Il en va de sa pérennité. Crédit Mutuel Alliance Fédérale, par l'intermédiaire de sa filiale Crédit Mutuel Equity, accompagne les initiatives et projets innovants au service d'une croissance durable. Cet engagement, à hauteur de 5 % de ses fonds propres, contribue au développement économique de nos territoires."

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS CARBONE DU GROUPE DE 20 % ET L'EMPREINTE CARBONE DE NOS PORTEFEUILLES D'INVESTISSEMENT DE 12 % D'ICI FIN 2022

Parce que la sobriété énergétique est une priorité, Crédit Mutuel Alliance Fédérale réduit ses émissions carbone (groupe) de 20 % et l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'investissement de 12 % d'ici à fin 2022.

Fortement engagé pour respecter la trajectoire carbone des Accords de Paris en contenant le réchauffement à +1,5 °C, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est doté d'objectifs ambitieux en matière de transition écologique et climatique dans le cadre de son plan stratégique 2019-2023.

En complément, Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose de politiques sectorielles, encadrant les opérations proposées à des entreprises intervenant dans des secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre, mais également ayant des impacts sociaux, environnementaux ou sanitaires. À ce jour, il existe sept politiques sectorielles, la plus récente concernant l'agriculture. De façon plus générale, Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose à ses clients une palette de produits verts : l'offre éco-mobilité, la gamme transition, le livret de développement durable et solidaire, le crédit énergie, ainsi qu'une offre en investissement socialement responsable. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel propose de son côté un programme d'obligations vertes, sociales et durables.

“La stratégie climat de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'inscrit dans la trajectoire des Accords de Paris sur le climat. C'est de notre responsabilité d'entreprise à mission de prendre des mesures fortes, concrètes et ambitieuses pour les générations futures et la poursuite de nos activités d'aujourd'hui et de demain.”



→ 27,9 % de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille de crédit corporate entre juin 2018 et juin 2021*

→ 21 % de réduction de l'empreinte carbone groupe (périmètre énergies - fluides frigorigènes - flotte automobile - déplacements professionnels entre fin 2018 et fin 2020)*



Audrey Hammerer
Administratrice représentant les salariés,
membre du comité de mission.

*Cf déclaration de performance extra-financière 2021

ARRÊTER DÈS MAINTENANT LE FINANCEMENT DES NOUVEAUX PROJETS DANS LE PÉTROLE ET LE GAZ

Parce que le climat est l'affaire de tous, Crédit Mutuel Alliance Fédérale arrête dès maintenant le financement des nouveaux projets dans le pétrole et le gaz.

L'accélération du dérèglement climatique appelant à la mobilisation de tous, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix d'être pionnier dans ce domaine en renonçant volontairement à des revenus issus des filières les plus polluantes.

Salué en février 2020 par les organisations non gouvernementales pour sa décision de sortir intégralement des financements et investissements dans le charbon et les hydrocarbures non conventionnels (gaz et pétrole de schiste, arctique), Crédit Mutuel Alliance Fédérale a poursuivi sa politique en faveur de la transition climatique en 2021. Le 26 octobre 2021 lors du Climate Finance Day, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a annoncé renoncer à financer tout nouveau projet d'exploration, de production et d'infrastructure dans le pétrole et le gaz susceptible de conduire à une hausse des émissions carbone.

Parallèlement, il accélère ses investissements dans les énergies renouvelables.

PREUVES

- 0 nouveau financement de projets dans le pétrole et le gaz depuis octobre 2021
- 2,1 Md€ d'autorisations cumulées sur des projets liés aux énergies renouvelables à fin 2021

"Face au dérèglement climatique, la transition vers une économie bas carbone est impérative. Les modèles d'affaires doivent muter en profondeur pour que l'économie et ses entreprises relèvent avec succès les défis de la transition énergétique."

Fleur Pellerin
Présidente du
comité de mission.



ASSURER LE CRÉDIT IMMOBILIER DE NOS CLIENTS FIDÈLES SANS AUCUNE FORMALITÉ MÉDICALE

Parce que la santé ne doit pas être un frein à l'accès à la propriété, Crédit Mutuel Alliance Fédérale assure le crédit immobilier de ses clients fidèles pour leur résidence principale, sans aucune formalité médicale.

L'une des missions essentielles portée par Crédit Mutuel Alliance Fédérale est fondée sur la solidarité qui privilégie la mutualisation des risques aux mesures consuméristes. Plus que jamais dès le début de la pandémie, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a su rester proche de ses clients et sociétaires en lançant la prime de relance mutualiste pour soutenir les artisans, commerçants, professionnels et PME afin de compenser une partie des pertes de leurs revenus.

Dans le cadre de l'entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est engagé à favoriser l'accès à la propriété au plus grand nombre. Il a ainsi supprimé dès novembre 2021 le questionnaire de santé et les formalités médicales en assurance emprunteur pour la résidence principale de ses clients fidèles*, et mis fin aux discriminations liées à la santé : fin de la tarification en fonction de la pathologie ou de l'indice de masse corporelle du client, fin des exclusions des risques particuliers pour ces mêmes raisons de santé. L'état de santé d'un emprunteur n'est plus un critère d'exclusion ou de tarification spécifique (surprime) pour l'assurance emprunteur.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a ainsi contribué à une évolution de la législation pour une assurance plus inclusive et solidaire.

"La suppression du questionnaire de santé illustre parfaitement le levier d'action dont disposent les entreprises vis-à-vis des pouvoirs publics. En faisant bouger la loi, le Crédit Mutuel fait évoluer la logique assurantielle d'individualisation du risque vers une logique de mutualisation du risque. Il contribue ainsi à mettre fin à la discrimination liée à la santé dans l'accès à la propriété. Je me réjouis que des entreprises comme Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'inscrivent dans une démarche de performance solidaire et responsable."

PREUVES

- 91 000 clients et sociétaires ont bénéficié d'une augmentation de leur couverture et/ou d'une suppression des surprimes au 1^{er} décembre 2021
- 0 formalité médicale (jusqu'à 500 000 € par emprunteur et pour les assurés de moins de 62 ans)



Ségolène Denavit
Administratrice représentant les salariés,
membre du comité de mission.

*Cf. suivi des engagements en page 28

SUIVI DES ENGAGEMENTS

Rappel méthodologique : les objectifs des quatorze engagements sont fixés à fin 2022. Les périmètres concernés sont ceux des entités ayant adopté le statut d'entreprise à mission, à savoir la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et le CIC.

Les chiffres ci-dessous, audités par le cabinet KPMG en février-mars 2022, constituent un point d'avancement au 31 décembre 2021 dans la trajectoire de mise en œuvre. Ils ne sauraient à ce stade constituer les résultats finaux. Les résultats définitifs au 31 décembre 2022 seront publiés début 2023 dans le second rapport du comité de mission.

Tableau de synthèse Point d'avancement au 31 décembre 2021



Faire vivre la démocratie dans la banque en doublant le nombre de sociétaires votant aux assemblées générales

Moyens :

- Lancement du vote à distance sur smartphone et tablette en 2022.
- Déploiement d'actions de communication spécifiques.
- Création de la direction de la vie coopérative et mutualiste.

Indicateurs :

- **2019** : 5,4 % de sociétaires votants (soit 248 126 personnes)
- **2020** : NS (situation Covid)
- **2021** : NS (situation Covid)
- **2022** : en cours

Périmètre :

Caisses locales de Crédit Mutuel.



Garantir à chaque client un conseiller dédié et non commissionné

Moyen :

- Politique ressources humaines : pas d'intéressement commercial ni de rémunération individuelle variable.

Indicateur :

- **99 %** des clients affectés à un conseiller dédié en 2021.
Cette donnée couvre l'ensemble des titulaires d'un contrat, professionnels et particuliers, majeurs et mineurs, y compris inactifs.

Périmètre :

Réseau bancaire France (caisses de Crédit Mutuel, caisses régionales Crédit Mutuel, agences CIC et centres d'affaires entreprises).



Donner plus de place aux jeunes et se rapprocher de la parité dans les conseils d'administration dès 2022

Moyens :

- Renforcement de la communication avec l'appui des présidents des conseils d'administration des caisses locales.
- Création de la direction de la vie mutualiste et coopérative.

Indicateurs :

- **Parité** : **39,04 %** de femmes dans les conseils d'administration des caisses locales au 31 décembre 2021.
- **Jeunes** : indicateur à calculer en 2022 suite au renouvellement des conseils d'administration des caisses locales.

Périmètre :

Caisses locales de Crédit Mutuel.



Former tous nos collaborateurs et nos collaboratrices, élus et élues à la lutte contre les discriminations

Moyens :

- Module de formation obligatoire en 2022 pour tous les salariés.
- Séquence de sensibilisation obligatoire dans les conseils d'administration en 2022.
- Refonte du dispositif d'alerte et de suivi.

Indicateur :

- À mettre en place au cours du premier semestre 2022.

Périmètre :

- Socle social - environ 45 000 collaborateurs en France / périmètre global de la Convention de groupe
- Caisses locales - ensemble des élus.

5

Recruter 25 % d'alternants issus des quartiers prioritaires et des zones rurales

Moyens :

- Participation à des "job dating" dédiés.
- Renforcement des partenariats avec des associations.
- Expérimentation de nouveaux dispositifs pour développer des actions d'insertion.

Indicateur :

- **38,2 %** d'alternants recrutés en 2021 sont issus des quartiers prioritaires de la ville et des zones rurales.

Périmètre :

Socle social - environ 45 000 collaborateurs en France / périmètre global de la Convention de groupe.

6

Défendre l'égalité salariale femmes / hommes à tous les échelons de la banque

Moyens :

- Négociation d'un accord de groupe avec les représentants des organisations syndicales.
- État des lieux concernant les écarts de rémunération.
- 0,5 % de la masse salariale consacré à la correction des écarts salariaux entre les femmes et les hommes en 2022.

Indicateur :

- Écart moyen de salaire (inférieur à 3 %) pour un même niveau de classification et une même tranche d'âge.

Point de passage : juin 2022.

Périmètre :

Socle social - environ 45 000 collaborateurs en France / périmètre global de la Convention de groupe.

7

Garantir l'intimité des données de nos clients en traitant 99,9 % de leurs informations dans nos infrastructures et systèmes localisés en France

Moyens :

- Investissements en forte croissance dans les infrastructures informatiques du groupe, via des centres de données et un cloud privé hautement sécurisés.
- Implantation de deux nouveaux centres de données informatiques appartenant exclusivement à Euro-Information, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Indicateur :

- Indicateur en construction.

Périmètre :

Activités bancassurance en France concernant les traitements appliqués aux données des clients.

8

Investir les gains de productivité issus de l'intelligence artificielle dans l'emploi et le développement

Moyen :

- Investissements en forte croissance dans la technologie et l'intelligence artificielle.
- Politique sociale qui privilégie la formation, l'évolution des carrières et la création d'emploi.

Indicateurs :

- Gains de productivité au 31 décembre 2021 = 900 ETP : indicateur prenant en compte les gains de temps liés aux projets en développement (gains estimés) et aux projets déployés (gains effectifs en 2021).
- Recrutements : 1 596 CDI en 2021.

Périmètre :

- Périmètre des gains en ETP : réseau France.
- Périmètre des recrutements : socle social.

9

Ancrer les centres de décision dans les territoires avec plus de 90 % de nos décisions de crédit prises en caisse ou en agence

Moyen :

- Organisation décentralisée avec prises de décision d'octroi de crédits majoritairement en local.

Indicateur :

- **91,3 %** des décisions de crédit prises localement en 2021.

Périmètre :

Réseaux Crédit Mutuel et CIC.

10

Offrir la solution de paiement digitale Pay Asso à nos associations et la garantie responsabilité civile à leurs dirigeants

Moyens :

- Gratuité de la solution Pay Asso pour les associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 ou relevant du droit local d'Alsace-Moselle, à objet exclusivement sportif ou culturel et à but non lucratif, ayant un budget annuel inférieur à 500 000 €, titulaires d'un compte courant au Crédit Mutuel.
- Gratuité de la responsabilité civile pour les dirigeants d'association clientes, sportives et culturelles, dans la limite d'un plafond annuel de couverture de 50 000 €.

Indicateurs :

- **Pay Asso** : 100 % des associations sportives et culturelles bénéficient de la solution Pay Asso depuis janvier 2022.
- **Garantie responsabilité civile** : 100 % des dirigeants d'associations clientes sportives et culturelles sont éligibles à la gratuité.

Périmètre :

Réseau France (caisses de Crédit Mutuel et agences CIC).

11

Investir 5 % de nos fonds propres essentiellement dans des entreprises françaises qui innovent

Moyens :

- Structure de fonds propres dédiée.
- Mise en place d'une cartographie dynamique des participations.

Indicateur :

- **5,05 %** de fonds propres du groupe investis essentiellement dans des entreprises françaises ayant fait l'objet d'une analyse de maturité en matière d'innovation.

Périmètre :

Crédit Mutuel Equity.

12

Réduire les émissions carbone du groupe de 20 % et l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'investissement de 12 % d'ici à fin 2022

Moyens :

- Politiques sectorielles (charbon, mobilité, agriculture, hydrocarbures...).
- Produits verts (offre éco-mobilité, gamme transition, livret de développement durable et solidaire, crédit énergie...).

Indicateurs :

- **27,9 %** de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille de crédit corporate entre juin 2018 et juin 2021
- **21 %** de réduction de l'empreinte carbone groupe (périmètre énergies - fluides frigorigènes - flotte automobile - déplacements professionnels entre fin 2018 et fin 2020).

Périmètre :

Voir périmètre et précisions méthodologiques concernant ces indicateurs dans la déclaration de performance extra-financière 2021 du groupe.

13

Arrêter dès maintenant le financement des nouveaux projets dans le pétrole et le gaz

Moyens :

- Politique sectorielle charbon et hydrocarbures non conventionnels.
- Accélération des investissements dans les projets liés aux énergies renouvelables.

Indicateur :

- 0 financement de nouveau projet d'exploration, de production et d'infrastructure dans le pétrole et le gaz depuis octobre 2021.

Périmètre :

Périmètre groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

14

Assurer le crédit immobilier de nos clients fidèles sans aucune formalité médicale

Moyens :

- Suppression du questionnaire de santé pour les clients fidèles.
- Fin de la tarification en fonction de la pathologie ou de l'indice de masse corporelle du client.
- Fin des exclusions des risques particuliers.

Indicateur :

- Plus aucune formalité médicale demandée depuis le 1^{er} décembre 2021.
Éligibilité : clients domiciliant leurs revenus principaux depuis 7 ans ; montant assuré jusqu'à 500 000 € par emprunteur pour l'achat de la résidence principale ; assuré âgé de moins de 62 ans lors de la souscription.

Périmètre :

Réseau France (caisses de Crédit Mutuel et agences CIC).

KPMG S.A.

Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta - CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex - France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA VÉRIFICATION DE L'EXÉCUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

3

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

À l'assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant ("tierce partie") de votre société (ci-après "entité"), ayant déposé une demande d'accréditation dont la recevabilité a été admise par l'organisme d'accréditation¹, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans le rapport du comité de mission et relatives à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, joint au rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie "Nature et étendue des travaux", et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels² qu'elle a définis, pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2^o de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts, et que
- par conséquent, le Crédit Mutuel Alliance Fédérale respecte chacun des objectifs sociaux et environnementaux qu'il s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- Comme indiqué dans le rapport du comité de mission, les résultats relatifs à l'objectif opérationnel "Doublé le nombre de sociétaires votant aux assemblées générales des caisses de Crédit Mutuel" seront probablement impactés en 2022 par les restrictions imposées par la crise sanitaire ;
- Le périmètre de chacun des objectifs opérationnels a été adapté par rapport au périmètre strict de la société mission, en

cohérence avec la nature des engagements pris ou bien résultant du pilotage historique de certains objectifs avant l'adoption de la qualité de société à mission par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les périmètres relatifs à chaque objectif opérationnel sont présentés en note méthodologique du rapport du Comité de mission ;

- Comme indiqué dans le rapport du Comité de mission, les indicateurs relatifs aux objectifs "Réduire de 20 % les émissions carbone du groupe d'ici à fin 2022 par rapport à 2018" et "Réduire de 12 % l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'investissement d'ici à fin 2022 par rapport à 2018" sont présentés sur des périodes décalées, respectivement au 30 décembre 2020 et au 30 juin 2021.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps. Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité (ci-après le "Référentiel") dont les éléments significatifs sont présentés dans le Rapport du comité de mission (ou disponibles sur demande au siège de l'entité).

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement. Certaines informations sont notamment présentées sur un périmètre différent par rapport au périmètre concerné par la société à mission, comme indiqué dans le rapport du comité de mission.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;

¹ Voir article 5 du décret du 2 janvier 2020 relatif aux sociétés à mission ² Présentés en annexe du présent rapport.

- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir son rapport en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Ce rapport est joint au rapport de gestion du Conseil d'administration.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre février et avril 2022 sur une durée totale d'intervention de sept semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons notamment mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte

le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210 10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après "raison d'être") et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
- nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, échanges avec le comité social et économique, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;
 - la feuille de route de société à mission et le dernier rapport du comité de mission ;
 - le cas échéant, ses publications (par exemple, plaquette commerciale, rapport de gestion, rapport intégré, déclaration de performance extra financière, sur le site internet).
- nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :
 - les informations collectées ;
 - la raison d'être et
 - les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié

si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport du comité de mission ;
- nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous avons vérifié la présence dans le rapport du comité de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
- nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs, et notamment, nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés par des vérifications sur site et au siège de l'entité et couvrent 100 % des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;
 - apprécié la cohérence d'ensemble du rapport du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une

assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 8 avril 2022
KPMG S.A.



Anne Garans
Associée
Sustainability Services



Arnaud Bourdeille
Associé

Annexe

1. Faire vivre la démocratie dans la banque en doublant le nombre de sociétaires votant aux assemblées générales
2. Garantir à chaque client un conseiller dédié et non commissionné
3. Donner plus de place aux jeunes et se rapprocher de la parité dans les conseils d'administration dès 2022
4. Former tous nos collaborateurs et collaboratrices, élus et élues, à la lutte contre les discriminations
5. Recruter 25 % d'alternants issus des quartiers prioritaires et des zones rurales
6. Défendre l'égalité salariale femmes / hommes à tous les échelons de la banque
7. Garantir l'intimité des données de nos clients en traitant 99,9 % de leurs informations dans nos infrastructures et systèmes localisés en France
8. Investir les gains de productivité issus de l'intelligence artificielle dans l'emploi et le développement
9. Ancrer les centres de décision dans les territoires avec plus de 90 % de nos décisions de crédit prises en caisse ou en agence
10. Offrir la solution de paiement digitale Pay Asso à nos associations et la garantie responsabilité civile à leurs dirigeants
11. Investir 5 % de nos fonds propres essentiellement dans des entreprises françaises qui innovent
12. Réduire les émissions carbone du groupe de 20 % et l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'investissement de 12 % d'ici fin 2022 par rapport à 2018
13. Arrêter dès maintenant le financement des nouveaux projets dans le pétrole et le gaz
14. Assurer le crédit immobilier de nos clients fidèles sans aucune formalité médicale

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5458531008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758. Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.

• **Conception et réalisation** : Caillé associés • **Crédits photos** : Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Nicolas Reitzum, Antoine Doyen, Julien de Fontenay

Avril 2022 • **Imprimé en France sur du papier recyclé.**

Cette page a été laissée blanche intentionnellement.



Le concours 4S Semeur d'innovation Crédit Mutuel, organisé par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, récompense des projets innovants autour de grandes thématiques : l'environnement, la solidarité, le territoire et, depuis 2022, la culture. Les lauréats bénéficient d'une dotation financière, de séances de coaching et d'une mise en réseau pour accélérer leur projet.



Gouvernement d'entreprise

4.1	CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	215	4.2	BFCM – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	243
4.1.1	Introduction	216	4.2.1	Introduction	244
4.1.2	Composition des organes de direction au 31 décembre 2021	217	4.2.2	Composition des organes de direction au 31 décembre 2021	245
4.1.3	Mandats et fonctions exercés par les membres des organes de direction	219	4.2.3	Mandats et fonctions exercés par les membres des organes de direction	247
4.1.4	Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital en cours d'utilisation	231	4.2.4	Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital en cours d'utilisation	259
4.1.5	Préparation et organisation des travaux du conseil	231	4.2.5	Préparation et organisation des travaux du conseil	259
4.1.6	Principes et règles de rémunération de la population identifiée [L.511-71 et suivants du Code monétaire et financier]	240	4.2.6	Principes et règles de rémunération de la population identifiée [L.511-71 et suivants du Code monétaire et financier]	263
4.1.7	Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux	241	4.2.7	Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux	263

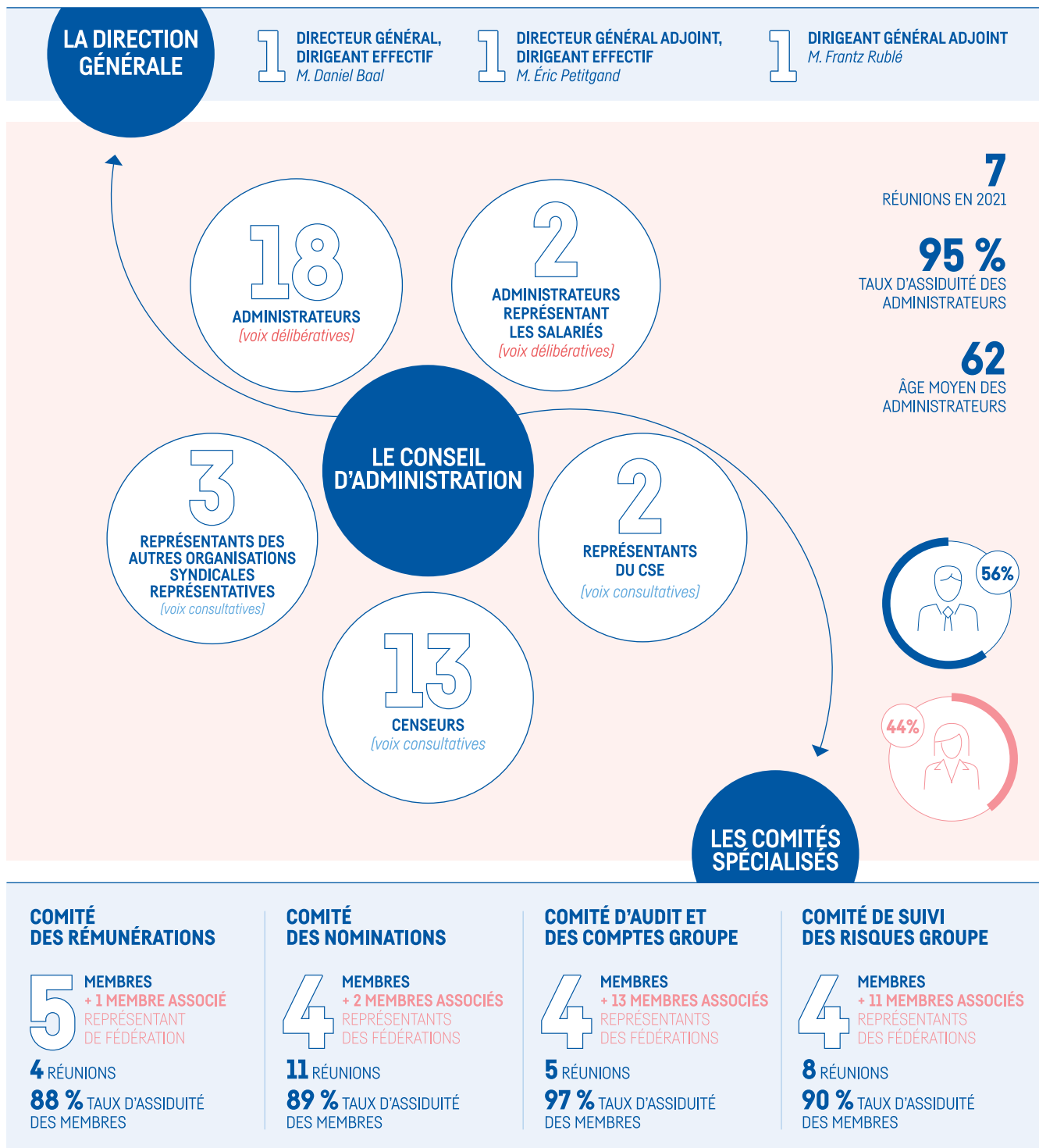


Préambule

Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne dispose pas d'une instance délibérante unique. Chaque caisse de Crédit Mutuel désigne un conseil d'administration composé de membres bénévoles élus par les sociétaires en assemblée générale. Les caisses élisent ensuite parmi ces membres leur représentant au niveau de la fédération. Le Président de la fédération (ou d'un District pour la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe) peut devenir membre du Conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de sa filiale, la BFCM.

Compte tenu de ces éléments, le chapitre « Gouvernement d'entreprise », présente deux rapports sur le gouvernement d'entreprise : un pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en tant que représentante de la société mère consolidante et un pour la BFCM.

4.1 CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE



Périmètre taux d'assiduité et âge moyen : administrateurs y compris administrateurs salariés. Âge moyen au 31/12/2021.
Périmètre parité : administrateurs hors administrateurs salariés.
Périmètre taux d'assiduité des comités : membres et membres associés.

4.1.1 Introduction

Les dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce précisent que le conseil d'administration présente à l'assemblée générale ordinaire un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

Conformément aux articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du Code de commerce, ce rapport comprend notamment :

- la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice ;
- la composition, ainsi que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ;
- les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L.233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;
- un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice ;
- à l'occasion du premier rapport ou en cas de modification, le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 ;
- une description de la politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration au regard de critères tels que l'âge, le sexe ou les qualifications et l'expérience professionnelle, ainsi qu'une description des objectifs de cette politique, de ses modalités de mise en œuvre et des résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé. Cette description est complétée par des informations sur la manière dont la société recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du comité mis en place, le cas échéant, par la direction générale en vue de l'assister régulièrement dans l'exercice de ses missions générales et sur les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité. Si la société n'applique pas une telle politique, le rapport comprend une explication des raisons le justifiant ;
- les éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général ;
- lorsqu'une société se réfère volontairement à un Code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, les dispositions qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été, ainsi que le lieu où ce code peut être consulté, ou, à défaut d'une telle référence à un code, les raisons pour lesquelles la société a décidé de ne pas s'y référer ainsi que, le cas échéant, les règles retenues en complément des exigences requises par la loi.

N'étant pas une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ne se réfère pas au Code Afep-Medef.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel se conforme à la réglementation en vigueur relative au gouvernement d'entreprise applicable aux établissements de crédit. À ce titre, il est rappelé que l'Autorité bancaire européenne (ABE) a émis des orientations relatives à la gouvernance interne [EBA/GL/2021/05] ainsi que des orientations en matière d'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des

titulaires de postes clés [EBA/GL/2021/06] en date du 2 juillet 2021. Dans ses notices de conformité du 7 décembre 2021, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) s'est déclarée conforme aux orientations sur la gouvernance interne et partiellement aux orientations sur l'évaluation de l'aptitude.

Un extrait de la notice de conformité de l'ACPR, relatif aux modalités d'application des orientations sur l'évaluation de l'aptitude est reproduit ci-après :

« La présente notice précise les paragraphes des orientations de l'ABE EBA/GL/2021/06 auxquelles l'ACPR (i) entend se conformer : c'est-à-dire les paragraphes 1 à 162 ; 164 à 171 ; 174 à 176 ; 178 à 207 des orientations et (ii) attend donc des établissements susmentionnés qu'ils se conforment à ces paragraphes.

En effet, l'ACPR n'entend pas se conformer aux dispositions des paragraphes 172 et 173 (évaluation de l'aptitude des responsables de fonctions de contrôle interne et du directeur financier par l'autorité compétente) ainsi qu'aux paragraphes 163 et 177 (transmission à l'autorité compétente des résultats et de la documentation relatifs à l'évaluation interne des responsables de fonctions de contrôle interne et du directeur financier). Cette déclaration ne remet pas en cause les procédures déjà en vigueur et qui continueront à s'appliquer sur l'évaluation des responsables de contrôle interne à l'agrément et en cas de changement de contrôle.

Par ailleurs, l'ACPR entend appliquer les orientations relatives à la présence et la définition de membres indépendants avec deux réserves d'interprétation :

- l'indépendance formelle des membres de l'organe de direction et des membres du comité des risques et du comité des nominations ne constitue pas un critère d'aptitude prévu par la législation et la réglementation française en vigueur, qui serait opposable dans le cadre de l'examen d'une candidature individuelle. En droit français, la mise en œuvre des orientations ne saurait donc conduire au refus sur ce seul motif d'une candidature individuelle au titre du « fit and proper ». [...] l'ACPR considère la présence de membres indépendants, au sein des organes de surveillance et autres comités spécialisés comme relevant de bonnes pratiques à encourager et non d'une exigence légale ou réglementaire ;
- en droit, le fait de ne pas respecter un ou des critères listés dans les orientations (paragraphe 89) n'est pas constitutif d'une présomption de non-indépendance d'un membre. Le non-respect de ces critères n'épuise pas la notion d'indépendance et l'analyse de cette qualité doit aussi prendre en compte d'autres mesures, notamment celles qui seraient élaborées par les établissements français dans le cadre des lois et règlements en vigueur et qui pourraient permettre d'atteindre le même objectif d'indépendance.

En application du paragraphe 88) b) des orientations sur l'évaluation de l'aptitude, l'ACPR entend également ne pas exiger la présence de membres indépendants dans les établissements concernés qui sont entièrement détenus par un établissement concerné, et dans les entreprises d'investissement qui satisfont aux critères énoncés à l'article 32, paragraphe 4, point a), de la directive 2019/2034/UE ou aux autres critères fixés par un État membre concerné conformément à l'article 32, paragraphes 5 et 6, de la directive n° 2019/2034/UE. »

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise explique comment la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a mis en œuvre les orientations conformément à la notice de l'ACPR et à sa propre interprétation.

Le rapport a également été établi conformément à l'annexe I du règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019.

4.1.2 Composition des organes de direction au 31 décembre 2021

Présentation du conseil d'administration au 31 décembre 2021

LES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Âge ⁽¹⁾	Sexe	Début de mandat	Fin de mandat	Comités ⁽²⁾	Assiduité en conseil
Nicolas THÉRY <i>Président</i>	56	H	2014	2022	CSRG	100 %
Chantal DUBOIS <i>Vice-présidente</i>	69	F	2017	2023	-	100 %
Gérard CORMORECHE	64	H	1995	2022	CACG	100 %
Bernard DALBIEZ	63	H	2019	2022	Nominations	100 %
Étienne GRAD	69	H	2018	2024	CACG	100 %
Nicolas HABERT	59	H	2020	2024	CSRG	100 %
Véronique HEMBERGER	70	F	2018	2024	CACG	100 %
Christine LEENDERS	65	F	2017	2023	CSRG Rémunérations	100 %
Mireille LEFEBURE <i>Décédée en 2021</i>	69	F	2017	2021	-	83 %
Jean-Louis MAÎTRE	64	H	2019	2022	-	100 %
Elia MARTINS	51	F	2018	2024	-	100 %
Laurence MIRAS	56	F	2017	2023	Nominations	100 %
Gérard OLIGER	70	H	2018	2022	Nominations Rémunérations	86 %
Frédéric RANCHON	55	H	2018	2024	-	100 %
Agnès ROUXEL	63	F	2017	2023	Nominations	86 %
Daniel SCHOEPF	66	H	2018	2023	CSRG	100 %
Annie VIROT	66	F	2017	2023	Rémunérations	100 %
Alex WEIMERT	67	H	2020	2023	-	71 %
Audrey HAMMERER <i>Administratrice représentant les salariés</i>	43	F	2016	2022	Rémunérations	86 %
Laurent TORRE <i>Administrateur représentant les salariés</i>	54	H	2020	2022	-	71%

Dans la colonne Comités, les présidents des Comités figurent en bleu gras.

(1) Âge au 31/12/2021

(2) CSRG : Comité de suivi des risques Groupe – CACG : comité d'audit et des comptes Groupe – Rémunérations : comité des rémunérations – Nominations : comité des nominations.

LES CENSEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Âge ⁽¹⁾	Sexe	Début de mandat	Fin de mandat	Comité ⁽²⁾	Assiduité en conseil
Bernard BASSE	69	H	2005	2023	CSRG	86 %
Jean-Pierre DELCASSO	74	H	2020	2023	-	43 %
Philippe GALLIENNE	65	H	2019	2022	Rémunérations	100 %
Charles GERBER	67	H	2020	2023	CACG	100 %
Jean-François JOUFFRAY	73	H	2001	2023	CACG CSRG Nominations Rémunérations	86 %
Damien LIEVENS	51	H	2017	2023	-	43 %
Gérard LINDACHER	70	H	2017	2023	-	86 %
Philippe RAGE	60	H	2020	2023	-	29 %
Gislhaine RAVANEL	69	F	2020	2023	-	86 %
Thierry REBOULET	59	H	2021	2024	CSRG	100 %
Alain TÊTEDOIE	57	H	2017	2023	-	86 %
Philippe TUFFREAU	66	H	2017	2023	-	86 %
Didier VIEILLY	64	H	2015	2024	-	100 %

Dans la colonne Comités, les présidents des Comités figurent en bleu gras.

(1) Âge au 31/12/2021

(2) CSRG : Comité de suivi des risques Groupe – CACG : comité d'audit et des comptes Groupe – Rémunérations : comité des rémunérations – Nominations : comité des nominations.

Au cours de l'année 2021, les mandats de censeurs de Messieurs Lucien Miara et Michel Vieux ont pris fin.

LES QUATRE COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité des rémunérations		Comité des nominations		Comité d'audit et des comptes groupe		Comité de suivi des risques groupe	
5 membres et 1 membre associé représentant de fédération		4 membres et 2 membres associés représentants des fédérations		4 membres et 13 membres associés représentants des fédérations		4 membres et 11 membres associés représentants des fédérations	
4 réunions	88 % d'assiduité	11 réunions	89 % d'assiduité	5 réunions	97 % d'assiduité	8 réunions	90 % d'assiduité

Le taux d'assiduité s'applique aux membres et aux membres associés

Autres participants

- Conformément à l'article L.2312-72 du Code du travail, deux représentants du comité social et économique assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration ;
- Les statuts de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel prévoient également que trois représentants des organisations syndicales représentatives, autres que celles ayant désigné des administrateurs représentant les salariés, assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration.

Direction générale

- Daniel Baal, directeur général et dirigeant effectif ;
- Éric Petitgand, directeur général adjoint et dirigeant effectif ;
- Frantz Rublé, directeur général adjoint.

4.1.3 Mandats et fonctions exercés par les membres des organes de direction

Administrateurs

Nicolas Théry

Né le 22 décembre 1965
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Nicolas Théry a débuté sa carrière à l'inspection des finances en 1989 avant de rejoindre la direction du Trésor en 1993. De 1997 à 2000, il est conseiller au cabinet du ministre de l'économie et des finances, chargé des questions monétaires et financières puis des questions internationales et européennes. En 2000, il devient directeur de cabinet de Florence Parly, Secrétaire d'État au Budget. De 2000 à 2002, il est secrétaire confédéral à la CFDT, chargé des questions économiques. Il a participé à la création du Comité intersyndical de l'épargne salariale et de l'agence de notation Vigeo créée par Nicole Notat. De 2002 à 2009, il travaille à la Commission européenne comme directeur de cabinet de Pascal Lamy, Commissaire au Commerce international avant de rejoindre la direction générale des entreprises et de devenir directeur à la direction générale de l'environnement où il a notamment travaillé sur le climat. En 2009, il rejoint le Crédit Mutuel après avoir exercé différentes fonctions au sein du groupe bancaire, il est président-directeur général du CIC Est de 2012 à 2016. Depuis 2014, il préside la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et le Crédit Industriel et Commercial. Depuis 2016, il est président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Il préside également le conseil de surveillance du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Enfin depuis le 1^{er} septembre 2021, il est devenu président de la Fédération Bancaire Française pour un an.

Nicolas Théry est diplômé de Sciences Po Paris et de l'École Nationale d'Administration (ENA) – major de la Promotion « Liberté, Égalité, Fraternité » – et diplômé d'un master de Droit, Économie, Gestion – mention Droit des affaires.

Président du conseil d'administration
Membre du comité de suivi des risques groupe
Première nomination au conseil : 2014
Échéance du mandat : 2022

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Président du conseil d'administration

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Banque CIC Est

Assurances du Crédit Mutuel Vie SA

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

ACM IARD SA

Président du conseil de surveillance

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Président

Fédération bancaire française

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges

Musée Rodin

Représentant permanent du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, administrateur

ACM GIE

Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, membre du conseil de direction

Euro-Information

Membre

Comité d'éthique de la Défense

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du conseil de direction

Euro-Information

Président du conseil d'administration

Banque CIC Nord Ouest

Administrateur

TARJOBANK Espagne

Chantal Dubois

Née le 8 octobre 1952

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

10 rue de Rieux
44040 Nantes

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Chantal Dubois a effectué sa carrière au sein de la société Legrand avant de prendre sa retraite en 2012.

Dès 1985, elle devient administratrice de la caisse de Crédit Mutuel de Limoges Bénédicins et est élue présidente de cette caisse ainsi que de la caisse de Crédit Mutuel de Limoges Jourdan Colisée en 2004. En 2010, elle est nommée administratrice de la Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest puis y est devenue vice-présidente en 2021. Elle est présidente de la Fondation du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest depuis 2017.

Vice-présidente du conseil d'administration

Première nomination au conseil : 2017

Échéance du mandat : 2023

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Présidente

Fondation du Crédit Mutuel Loire-Atlantique – Centre Ouest

Vice-présidente du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et du Centre Ouest

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et du Centre Ouest

Administratrice

Caisse de Crédit Mutuel de Limoges Centre

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Représentante permanente de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest, administratrice

DOM'AULIM ESH

Gérard Cormorèche

Né le 3 juillet 1957

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

8 rue Rhin et Danube
69009 Lyon

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École Supérieure d'Agricultures d'Angers, Gérard Cormorèche est gérant d'une exploitation de céréales et de légumes et de la SARL CORMORECHE spécialisée dans la transformation et cuisson de betteraves rouges. Il a reçu l'insigne de Chevalier du mérite agricole en 1999.

Dès 1993, il est élu à la présidence d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Il exerce des mandats au sein du Crédit Mutuel tant au niveau local, que régional et national. Depuis 1995, il est président de la Fédération et de la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est. Il est également président du conseil d'administration de la Caisse Agricole du Crédit Mutuel depuis 2004 et vice-président de la CNCM (Confédération Nationale du Crédit Mutuel).

Administrateur

Membre du comité d'audit et des comptes groupe

Première nomination au conseil : 1995

Échéance du mandat : 2022

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse Agricole Crédit Mutuel (CACM)

CECAMUSE

Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône

Vice-président du conseil d'administration

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural

MTRL

Assurances du Crédit Mutuel pour l'éducation et la prévention en santé

Administrateur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Représentant permanent de la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

SICA d'habitat Rural du Rhône et de la Loire

Censeur

CIC Lyonnaise de Banque

Gérant

SCEA CORMORECHE Jean-Gérard

SARL CORMORECHE

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Censeur

Crédit Industriel et Commercial

Bernard Dalbiez

Né le 7 août 1958
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
494 avenue du Prado
13008 Marseille

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un baccalauréat, Bernard Dalbiez a été conducteur de ligne et formateur au sein de la SNCF avant de prendre sa retraite en 2008. En parallèle de son activité principale, il a été officier de réserve de l'Armée de l'air, sous contrat jusqu'en juin 2019. En 2010, il est élu président de la caisse locale de Crédit Mutuel de Marseille Pelletan. En 2018, il devient président de District et vice-président de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen. Depuis 2021, il est président de la Fédération et Caisse Régionale de Crédit Mutuel Méditerranéen et président du conseil de surveillance de Centre de conseil et de service.

Administrateur
Membre du comité des nominations
Première nomination au conseil : 2019
Échéance du mandat : 2022

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du conseil de surveillance
Banque Européenne du Crédit Mutuel

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen
Caisse de Crédit Mutuel Marseille Pelletan

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel de Lunel
Caisse de Crédit Mutuel de Saint Cyr sur Mer
Caisse de Crédit Mutuel de Nice Saint Isidore

Président du conseil de surveillance

Société Actimut
Centre de conseil et de service

Représentant de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

Censeur

Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Étienne Grad

Né le 26 décembre 1952
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de la Chambre de commerce et d'industrie de Karlsruhe en Allemagne, Étienne Grad est président de la société Étienne Grad Conseil et Développement.

Il a débuté sa carrière au sein de Technal en qualité de responsable du secteur Est avant de poursuivre chez Sopromal en tant que responsable commercial. En 1992 il fonde le Bureau d'études Étienne Grad avant de créer la société Étienne Grad Conseil et développement en 2011.

Dès 1992, il est nommé président du conseil d'administration de la caisse de Crédit Mutuel du cours de l'Andlau. Depuis 2010, il est président du District de la Communauté Urbaine de Strasbourg de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Administrateur
Membre du comité d'audit et des comptes groupe
Première nomination au conseil : 2018
Échéance du mandat : 2024

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur
Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Président

SAS GRAD Étienne Conseil et Développement

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Cours de l'Andlau

Vice-président du conseil d'administration et président du District de la Communauté Urbaine de Strasbourg

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Administrateur

Crédit Industriel et Commercial

Nicolas Habert

Né le 27 avril 1962

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

6 rue de la Tuilerie
31130 Balma

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de l'ISEP et de l'ESSEC et titulaire d'une formation à l'actuariat, Nicolas Habert est consultant indépendant au sein de NH Consulting depuis 2007. En 1987, il débute sa carrière à la Banque Nationale de Paris en qualité de chargé de clientèle avant de rejoindre la Caisse des Dépôts et Consignations en 1989 puis la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 1993. De 1988 à 2012 il intervient en tant que formateur vacataire pour diverses entités du Centre de Formation de la Profession Bancaire ainsi qu'à l'École d'ingénieurs de Purpan de 1996 à 2007 en tant que professeur de gestion, finance et commerce international.

Dès 2001, il devient administrateur à la création d'une caisse locale de crédit mutuel avant d'en devenir le président en 2010. Depuis 2017, il est administrateur fédéral et président du conseil de surveillance de Cautionnement Mutuel de l'Habitat. En mai 2020, il a été nommé président de la Caisse Régionale et de la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique.

Administrateur

Membre du comité de suivi des risques groupe

Première nomination au conseil : 2020

Échéance du mandat : 2024

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique

Caisse du Crédit Mutuel de Toulouse Purpan

Président du conseil de surveillance

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

Administrateur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

Représentant permanent de Marsovalor, administrateur

Banque CIC Sud Ouest

Censeur

Confédération Nationale de Crédit Mutuel

Caisse centrale de Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Véronique Hemberger

Née le 24 décembre 1951

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un Certificat d'aptitude pédagogique de l'Académie de Strasbourg, Véronique Hemberger a exercé en tant qu'enseignante puis en tant que chargée de direction d'une école maternelle avant de rejoindre l'Association départementale de la coopération à l'École du Bas-Rhin en 1996 et de prendre sa retraite en 2005.

Depuis 2014, elle est présidente de la caisse de Crédit Mutuel Enseignant 67 ainsi que de l'UNCME depuis 2017. En 2018 elle a été désignée présidente de la commission fédérale et de la commission interfédérale de formation des élus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Administratrice

Membre du comité d'audit et des comptes groupe

Première nomination au conseil : 2018

Échéance du mandat : 2024

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Présidente

UNCME

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Enseignant 67

Représentante permanente de la BFCM, administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Christine Leenders

Née le 21 février 1956
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
1 place Molière
49000 Angers

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômée d'un BTS Tourisme et titulaire d'une formation *coaching and mentoring*, Christine Leenders est dirigeante du Haras des Landes.

En 2001, elle est nommée administratrice de la caisse de Crédit Mutuel de Durtal-Seiches-sur-le-Loir avant d'être élue présidente de cette caisse en 2003.

Depuis 2006, elle est administratrice de la caisse de Crédit Mutuel agricole et rurale de l'Anjou ainsi qu'administratrice de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Anjou depuis 2010. Depuis 2017, elle est membre du conseil de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Administratrice
Membre du comité de suivi des risques groupe et du comité des rémunérations
Première nomination au conseil : 2017
Échéance du mandat : 2023

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Présidente

Le pied à l'étrier

Écurie le mors aux dents

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Durtal-Seiches-sur-le-Loir

Administratrice

Fédération du Crédit Mutuel Anjou

Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou

Caisse de Crédit Mutuel Agricole et Rural de l'Anjou

Gérante

Les Landes

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Jean-Louis Maître

Né le 26 février 1957
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
99 avenue de Genève
74054 Annecy

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une formation en expertise comptable, Jean-Louis Maître a exercé sa carrière en expertise comptable pendant 39 ans dont 26 ans comme directeur d'un cabinet de dix personnes avant de prendre sa retraite le 1^{er} mars 2017.

Élu au sein du conseil d'administration de la caisse locale de Crédit Mutuel de Bourg Saint Maurice le 15 mars 1989, vice-président du conseil d'administration de cette même caisse locale le 16 mars 1994 puis président de ce même conseil le 16 mars 2000. En 2000, il devient administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc. Censeur à la Confédération Nationale et la Caisse Centrale du Crédit Mutuel depuis le 16 mai 2018. Administrateur au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel depuis le 10 mai 2019. Depuis 2020, il est président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc.

Administrateur
Première nomination au conseil : 2019
Échéance du mandat : 2022

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Caisse de Crédit Mutuel de Bourg Saint-Maurice

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Élia Martins

Née le 4 juin 1970

Nationalité : Portugaise

Adresse professionnelle :

18 rue de la Rochefoucauld
75009 Paris

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un DEA en droit européen de l'Université Paris 1 et d'un CAPA de l'EFB Paris, Elia Martins est juriste au sein du groupe L'ORÉAL depuis 2006. Auparavant, elle exerçait en tant que collaboratrice au sein du cabinet d'avocats Pierre Haik.

En 2013, elle est élue présidente du conseil d'administration de la caisse de Crédit Mutuel Paris 8 Europe. Depuis 2017, elle est membre du conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Île-de-France.

Administratrice

Première nomination au conseil : 2018

Échéance du mandat : 2024

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Paris 8 Europe

Vice-présidente

Fédération du Crédit Mutuel Île-de-France

Administratrice

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Laurence Miras

Née le 4 avril 1965

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

130-132 avenue Victor Hugo
26009 Valence

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une maîtrise en droit à la faculté de Droit d'Aix-Marseille et d'un diplôme de notaire, Laurence Miras a exercé divers postes dans des études de notaires en qualité de clerc puis a exercé en tant que notaire pendant dix ans avant de devenir jardinier paysagiste en entreprise individuelle en 2013.

En 2014, elle est élue présidente du conseil d'administration de la caisse de Crédit Mutuel Agriculture de Valréas et est membre du conseil d'administration de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais.

Administratrice

Membre du comité des nominations

Première nomination au conseil : 2017

Échéance : 2023

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Agriculture de Valréas

Administratrice

Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Gérard Oliger

Né le 7 juillet 1951
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une licence en histoire de la faculté de lettres de Strasbourg, Gérard Oliger a exercé en tant que professeur au rectorat de Nancy Metz pendant une trentaine d'années avant de prendre sa retraite en 2011.

Dès 1995, il devient administrateur d'une caisse locale de Crédit Mutuel. En 2006, il est nommé président du District de Sarreguemines de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Il exerce des mandats au niveau local mais également au niveau régional. Il est président du comité des nominations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel depuis 2018.

Administrateur

Président du comité des nominations et membre du comité des rémunérations

Première nomination au conseil : 2018

Échéance du mandat : 2022

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel du Pays de Bitche

Administrateur et président du District de Sarreguemines

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Représentant permanent du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SA

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Frédéric Ranchon

Né le 22 juin 1966
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
61 rue Blatin
63000 Clermont-Ferrand

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de la faculté de pharmacie de Châtenay-Malabry, Frédéric Ranchon a débuté sa carrière en tant que délégué médical ville et hospitalier en 1988 avant de suivre des formations en entrepreneuriat auprès de l'ESC de Clermont-Ferrand et de l'ESSEC Paris et de prendre la gérance de boutique Orchestra en 2003.

De 2005 à 2019, Key Account Manager pour les Laboratoires ABBOTT/ABBVIE (chargé grands comptes hospitaliers).

Il est président de la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central depuis 2017 ainsi que président de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central depuis 2016.

Administrateur

Première nomination au conseil : 2018

Échéance du mandat : 2024

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Massif Central

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel Chamalières

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

Gérant

SAXO

MAM

SAXO MOD

FARGES

Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Agnès Rouxel

Née le 20 avril 1958

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

17 rue du 11 novembre
14052 Caen

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Agnès Rouxel a suivi un diplôme universitaire de formateur pour adultes. Elle est gérante des sociétés JP2A et GENÈSE, deux cabinets internationaux de conseil et de formation en performance humaine.

En parallèle de son activité principale, elle est présidente de la Commission des élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire et membre du MEDEF Seine Estuaire et du Conseil européen Femmes Entreprises et Commerce. Depuis 2018, elle est présidente de la caisse de Crédit Mutuel Sainte-Adresse et membre du conseil d'administration de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie.

Administratrice
Membre du comité des nominations
Première nomination au conseil : 2017
Échéance du mandat : 2023

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Sainte-Adresse

Représentante permanente de la caisse de Crédit Mutuel de Sainte Adresse, administrateur

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Normandie

Conseiller technique

Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire

Membre du conseil

Conseil européen des entreprises et commerce – Conseil du commerce de France

Gérante

JP2A

Genèse

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administratrice

MEDEF Seine Estuaire

Titulaire et présidente de la Commission élus

Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire

Daniel Schoepf

Né le 9 mars 1955

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un BTS Action commerciale et de multiples formations dans les domaines informatiques, de la gestion et du management, Daniel Schoepf a effectué sa carrière dans le secteur informatique pendant presque quarante ans avant de prendre sa retraite en 2015.

Dès 1996, il est élu président de l'Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Saverne de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

En 2014, il est élu président de la caisse de Crédit Mutuel Dettwiller. Il est président du comité de suivi des risques groupe depuis 2016.

Administrateur
Président du comité de suivi des risques groupe
Première nomination au conseil : 2018
Échéance du mandat : 2023

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Dettwiller

Administrateur et président du District de Saverne

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Administrateur

Éditions des dernières nouvelles d'Alsace

SAP L'Alsace

Représentant permanent de la BFCM, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Annie Virot

Née le 6 mars 1955
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un CAPES en mathématiques de l'Université de Reims, Annie Virot a exercé en tant que professeur de mathématiques pendant une vingtaine d'années avant d'exercer en tant que consultante puis en tant que formatrice. En 2007, elle est élue présidente de la caisse de Crédit Mutuel de Dijon Darcy. Elle est présidente du District Bourgogne Champagne de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe depuis 2018. Depuis 2021, elle est devenue administratrice au sein de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Administratrice
Présidente du comité des rémunérations
Première nomination au conseil : 2017
Échéance du mandat : 2023

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Dijon Darcy

Vice-présidente du conseil d'administration et Présidente du District de Bourgogne-Champagne

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Administratrice

Confédération Nationale de Crédit Mutuel

Caisse Centrale de Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Alex Weimert

Né le 23 mai 1954
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
Rue du Prof Raymond Garcin
97201 Fort de France

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un diplôme en agro-économie et diplômé d'études supérieures spécialisées, Alex Weimert a débuté sa carrière en qualité de directeur de la Coopérative Fruitière de Guyane avant de devenir conseiller technique et pédagogique au ministère de la Jeunesse et des Sports. En 1984 il fonde l'IFODES, un organisme de formation professionnelle puis en 1988, il fonde Guyane Technologiques Systèmes, une société de services et ingénierie en informatique, Monsieur Alex Weimert est aujourd'hui retraité.

Dès 1992, il devient président de la caisse locale de Crédit Mutuel de Guyane avant de devenir président du Crédit Mutuel Antilles-Guyane en octobre 2016. Depuis 2021, il a rejoint la Confédération Nationale du Crédit Mutuel en tant qu'administrateur.

Administrateur
Première nomination au conseil : 2020
Échéance du mandat : 2023

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Antilles Guyane

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles Guyane

Caisse de Crédit Mutuel Le Crédit Populaire Guyanais

Administrateur

Confédération Nationale de Crédit Mutuel

Caisse Centrale de Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel VIE SAM

Associé-Gérant

Guyane Technologie Systèmes

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Censeur

Confédération Nationale de Crédit Mutuel

Caisse Centrale de Crédit Mutuel



Administrateurs représentant les salariés

Audrey Hammerer

Née le 8 janvier 1978
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
8 avenue Alsace Lorraine
38000 Grenoble

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une licence en histoire géographie et d'une licence ABF, Audrey Hammerer a rejoint le Crédit Mutuel dès 2002 en tant que conseillère d'accueil et occupe aujourd'hui le poste de chargée de clientèle professionnelle au sein du Pôle professionnel de Grenoble de Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais.

Depuis 2016, elle est administratrice représentant les salariés au conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Administratrice représentant les salariés
Membre du comité des rémunérations
Première nomination au conseil : 2016
Échéance du mandat : 2022

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Néant

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Laurent Torre

Né le 5 mai 1967
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une Maîtrise en Droit privé, Laurent Torre est responsable d'activité juridique au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Il a débuté sa carrière en 1995 en qualité de juriste au sein des Assurances du Crédit Mutuel avant de rejoindre la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en 2000.

Depuis janvier 2020, il est administrateur représentant les salariés au sein du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Administrateur représentant les salariés
Première nomination : 2020
Échéance du mandat : 2022

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Néant

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Administrateurs dont les mandats ont pris fin en cours d'année 2021

Mireille LEFEBURE^[1]

Né le 27 octobre 1952
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
105 Faubourg Madeleine 45920 Orléans

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une licence d'anglais et d'un DESS de gestion de PME, Mireille Lefebure a exercé les fonctions de directeur administratif et financier puis de directeur général adjoint au sein de l'École Supérieure de Commerce de Tours/Poitiers/Orléans avant de prendre sa retraite en 2013.

Dès 1991, elle devient administratrice de la caisse de Crédit Mutuel Tours Halles, qu'elle préside désormais depuis 2014. Depuis 2017, elle est membre du conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel du Centre et membre du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Administratrice
Première nomination au conseil : 2017
Échéance du mandat : 2023

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Tours-Halles

Administratrice

Fédération du Crédit Mutuel du Centre

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Dirigeants

Daniel Baal

Né le 27 décembre 1957
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Daniel Baal a débuté sa carrière en 1979, en tant que rédacteur crédits au siège de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à Strasbourg, avant d'exercer diverses fonctions de siège et de réseau à Strasbourg, Colmar et Mulhouse. En 1995, il devient directeur des Engagements à la direction régionale Sud de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe, puis devient directeur de la caisse de Crédit Mutuel Mulhouse-Europe en 2001. Il a été directeur général adjoint de la société du Tour de France et directeur des activités « cyclisme » Sport Amaury Organisation de 2001 à 2004. En 2004, il devient directeur à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe avant d'être nommé directeur général de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Île-de-France. Puis en 2010, il est nommé directeur général adjoint de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel puis directeur général adjoint du Crédit Industriel et Commercial en 2014 et directeur général de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 2015.

Depuis 2017, il est directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, directeur général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, directeur général du Crédit Industriel et Commercial, directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et membre du Directoire du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Daniel Baal est diplômé de l'EDC Paris Business School, option gestion financière.

Directeur général
Première nomination : 2017
Échéance du mandat : 2023

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Directeur général

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Membre du Directoire

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Président du conseil de surveillance

Cofidis

Cofidis Group

Euro-Information Production

Vice-président du conseil d'administration

Banque de Luxembourg

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président

SAS Les Gâtines

Président du conseil d'administration

CIC Sud-Ouest

CIC Ouest

Président du conseil de surveillance

CIC Iberbanco

Vice-président du conseil de surveillance

Targo Deutschland GmbH

TARGOBANK AG

Targo Management AG

Administrateur

Fivory SA

Fivory SAS

Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Île-de-France, membre du conseil de direction

Euro-Information

[1] Décédée le 8 septembre 2021.

Éric Petitgand

Né le 4 février 1964

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Éric Petitgand a débuté sa carrière en 1987 en qualité de responsable du back-office trésorerie au sein de BTP puis Renault Crédit International. En 1992, il rejoint la Caisse Centrale du Crédit Mutuel en tant que responsable des back-offices marchés. En 1996, il devient chargé de missions auprès du directeur général et directeur commercial au sein du Crédit Mutuel Centre Est Europe. En 1999, il est nommé directeur régional de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe avant d'être nommé directeur général de la Fédération et Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc en 2003, puis vice-président et chef d'exploitation du centre des services partagés du réseau des caisses Desjardins en 2013.

Depuis 2016, il est directeur général adjoint de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et directeur général adjoint de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Depuis 2017, il est également directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Antilles Guyane et de la Fédération du Crédit Mutuel Antilles Guyane.

Éric Petitgand est titulaire d'un DESS en contrôle de gestion et d'audit de l'IAE de l'Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne.

Directeur général adjoint et dirigeant effectif

Première nomination : 2016

Sans limitation de durée

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Président et représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Bischenberg

Directeur général adjoint

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Directeur général

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

Président du conseil d'administration

CIC Sud Ouest

LYF

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du conseil de surveillance

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du conseil de direction

Euro-Information

Membre du conseil de surveillance

Centre de Conseil et de Service – CCS

Administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Vice-président

Monetico International

Administrateur

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

Membre du conseil de surveillance

Euro-Information Production

Membre du conseil de direction

Euro-Information Direct Services

Euro-Information Télécom

Représentant permanent de Placinvest, administrateur

Crédit Mutuel Investment Managers

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du conseil de direction

Euro-TVS

Euro-Information Épithète

Représentant permanent du CIC Associés, administrateur

Crédit Mutuel Asset Management

4.1.4 Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital en cours d'utilisation

Néant.

4.1.5 Préparation et organisation des travaux du conseil

4.1.5.1 Fonctionnement du conseil d'administration

Règles de fonctionnement du conseil d'administration

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par les articles 13 à 17 des statuts et est complété par un règlement intérieur approuvé par le conseil d'administration du 20 février 2019 mis à jour le 25 novembre 2021.

Missions du conseil d'administration

En particulier et de manière non exhaustive, le conseil d'administration est compétent dans les domaines suivants : orientations stratégiques ; gouvernance ; contrôle interne et comptes ; gestion des risques ; communication ; rémunération ; rétablissement et résolution.

Composition du conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins et de 18 membres au plus, personnes physiques ou morales, représentantes des sociétaires.

Le conseil d'administration comporte en outre deux administrateurs représentant les salariés conformément au Code de commerce.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années.

Le conseil d'administration peut nommer des censeurs, dont le mandat est également de trois ans. Ils participent avec voix consultative aux délibérations du conseil d'administration. Ils peuvent, par décision prise à la majorité des voix des censeurs présents ou représentés, requérir une seconde délibération du conseil.

Limite d'âge

La limite d'âge individuelle est fixée à soixante-dix ans pour les administrateurs et à soixante-quinze ans pour les censeurs. Les fonctions en cours d'exercice à cet âge prennent fin lors de l'assemblée générale qui suit la date anniversaire pour les administrateurs et lors du conseil qui suit la date anniversaire pour les censeurs.

Cumul avec un contrat de travail

Aucun administrateur ne détient un contrat de travail avec la société et ses filiales contrôlées (à l'exception des administrateurs représentant les salariés, qui ne sont pas concernés par les règles de cumul d'un mandat d'administrateur avec un contrat de travail).

Compétence et formation des administrateurs

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel accorde une grande importance à la compétence de ses administrateurs. Pour accéder aux fonctions d'administrateur ou censeur au conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, chaque candidat doit disposer d'une

expérience d'élu et de président ou de vice-président de conseil d'administration ou de surveillance au sein d'une caisse locale de Crédit Mutuel, participer aux instances et travaux de son district ou de sa fédération de Crédit Mutuel, et participer aux actions de formation prévues pour les élus.

Conformément aux orientations communes de l'Autorité bancaire européenne (ABE) et de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) et aux dispositions du Code monétaire et financier, et dans un souci de renforcement continu des dispositifs de gouvernance, un nouveau parcours de formation réglementaire a été mis en place en 2019.

Ce parcours a été refondu et complété en 2020 par un plan de développement des compétences des élus et des administrateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce plan s'articule autour de quatre défis fondamentaux :

- **les compétences** qui doivent accompagner les élus dans leurs rôles grâce à des formations animées par des élus et des salariés ;
- **la diversité** encouragée par des dispositifs pédagogiques et digitaux en phase avec les situations professionnelles de chacun ;
- **la digitalisation** en facilitant et améliorant l'expérience de formation tout en maîtrisant notre empreinte carbone ;
- **l'écosystème mutualiste** mobilisant toutes les parties prenantes autour d'un plan commun.

Le plan de développement des compétences met en place plusieurs parcours permettant d'accompagner chaque administrateur dans les fondamentaux de son mandat, et notamment le parcours « Initiation et formation réglementaire » construit pour accompagner dans leur rôle les élus des structures faitières, dont la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Pour les élus et administrateurs faisant l'objet d'une exigence individuelle de formation dans un délai imparti par une autorité de supervision (ACPR/BCE), ce parcours peut également être déployé ou complété à distance sous la forme d'un accompagnement personnalisé organisé par le service formation des élus. Ce parcours est complété par des formations et webinaires ponctuels, animés par des dirigeants ou des experts, en fonction de l'actualité et des orientations stratégiques.

Dans le cadre de ce plan, un diplôme d'université « administrateur bancaire mutualiste », en partenariat avec la Faculté de Droit, Sciences Politiques et de Gestion de l'Université de Strasbourg a été créé en 2021. Il permet de former une promotion équilibrée et diversifiée (homme/femme, tranches d'âge, zone géographique, expériences) de 60 à 70 élus mutualistes par an sur les enjeux juridiques, réglementaires, stratégiques et mutualistes d'un administrateur de banque et de faire reconnaître leurs compétences, via un diplôme certifiant, tant dans un cadre professionnel que dans le cadre de l'exercice de leur fonction d'administrateur. La première promotion composée de 69 élus mutualistes a débuté le 22 octobre 2021 et se clôturera le 24 mai 2022.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

Il n'a pas été mentionné à ce jour de situation de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Les membres du conseil et de la direction générale sont soumis aux obligations légales et réglementaires applicables en matière de conflits d'intérêts. Chacun des dirigeants, administrateurs et censeurs de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel adhèrent aux valeurs et engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale décrits dans son recueil de déontologie. Ce recueil vise à prévenir et le cas échéant, à gérer les situations de conflits d'intérêts.

Par ailleurs, le fonctionnement du conseil est régi par son règlement intérieur qui affirme que « le membre du conseil s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Aussi, il s'engage à ne pas favoriser directement ou indirectement ses intérêts personnels ou professionnels ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts du Crédit Mutuel dans son ensemble ou d'une de ses entités. Il informe le conseil de tout conflit d'intérêt, y compris potentiel, dans lequel il pourrait être impliqué directement ou indirectement et dans ce cas, il s'abstient de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés. »

Contrats de service

Au 31 décembre 2021, il n'existe pas de contrats de service liant l'un des membres du conseil d'administration ou de la direction générale à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

Déclaration de non-condamnation

Au cours des cinq dernières années, aucun membre du conseil d'administration et aucun membre de la direction générale n'a été condamné pour fraude, n'a fait l'objet de faillite, n'a été associé à une mise sous séquestre, une liquidation ou un placement d'entreprises sous administration judiciaire, n'a fait l'objet de mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). De plus, aucune de ces personnes n'a déjà, au cours des cinq dernières années, été déchue par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction, ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Diversité du conseil d'administration

■ Parité

La loi Copé – Zimmermann n° 2011-103 du 27 janvier 2011 et modifiée en 2014, qui s'applique à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, a été mise en œuvre par la nomination de huit administratrices en 2017 et en 2018.

En 2021, la représentation des femmes au sein du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est de 44 %.

■ Représentation des territoires

Les administrateurs de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel proviennent de l'ensemble des fédérations réparties sur le territoire du périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

■ Représentation de la société

La diversité des administrateurs de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel sur les plans sociologiques, d'âge, d'origine et de genre tend à avoir un conseil d'administration représentatif des clients et de la société.

■ Plan stratégique

Les travaux lancés dans le cadre du plan stratégique *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !* de Crédit Mutuel Alliance Fédérale réaffirment l'ambition du groupe de renforcer la diversité dans la composition de sa gouvernance, avec notamment l'objectif d'atteindre une égalité de représentation entre les hommes et les femmes dans les postes d'encadrement et de gouvernance.

Indépendance des administrateurs

Certains membres du conseil d'administration peuvent être qualifiés d'indépendants, après examen de leur situation par le comité des nominations.

Cet examen doit notamment vérifier qu'il n'existe aucun lien entre l'administrateur et la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, qu'il s'agisse des relations financières, familiales ou personnelles :

- plus particulièrement, un administrateur ne peut être qualifié d'indépendant que s'il satisfait les conditions suivantes : ne pas être administrateur ou censeur du conseil d'administration d'une fédération, d'une entité bancaire faitière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou de la Confédération depuis plus de 12 ans ;
- ne pas recevoir d'indemnisation ou de rémunération, quelle que soit la forme (hors remboursements de frais), au sein du groupe Crédit Mutuel au-delà d'un montant annuel fixé dans la charte des moyens d'exercice des mandats des membres des conseils de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et dans les dispositions fixées par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a déterminé la part de membres indépendants conformément aux orientations de l'ABE qui considère la présence de membres indépendants comme une bonne pratique et n'impose pas en conséquence un nombre d'administrateurs indépendants.

Au regard de ces règles, sur les 17 administrateurs de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel au 31 décembre 2021, 8 administrateurs, soit 47% des administrateurs (hors administrateurs représentants des salariés), sont considérés comme indépendants.

Évaluation du conseil d'administration et de ses comités

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et ses comités procèdent à une évaluation annuelle de leur fonctionnement et de leur composition sous la responsabilité du comité des nominations.

Chacun des membres des comités réglementaires réalise, annuellement, son autoévaluation individuelle sur la base d'un questionnaire *ad hoc*. Cette autoévaluation porte à la fois sur une autoévaluation des compétences individuelles du membre et sur le fonctionnement du comité. À l'issue de cette autoévaluation, les membres des comités remettent leurs évaluations au président du comité dont ils sont membres qui en effectue la synthèse et la transmet, avec les évaluations individuelles, au président du comité des nominations et au président du conseil d'administration.

Le comité des nominations est ensuite chargé de préparer une évaluation collective et de rendre un avis pour le soumettre au conseil d'administration qui réalise l'évaluation sous l'autorité de son président.

Le fonctionnement de l'évaluation du conseil d'administration et la synthèse de la dernière évaluation sont présentés dans la partie relative au comité des nominations.

4.1.5.2 Les travaux du conseil en 2021

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an selon un calendrier préétabli.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une présentation, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

Réunion du 17 février 2021

Le conseil d'administration du 17 février 2021 a notamment porté sur les sujets suivants :

- présentation du bilan et des comptes consolidés au 31 décembre 2020 ;
- point ALM, risque de taux et de liquidité ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe ;
- observations des commissaires aux comptes ;
- rapport du comité de suivi des risques groupe,
- validation des politiques sectorielles Charbon, Hydrocarbure non-conventionnel et Mobilité ;
- risques opérationnels et risques de non-conformité : synthèses 2020 ;
- validation des corps de règles du CIC Marchés, du corps de règles de la Trésorerie Groupe, du plan d'urgence de liquidité et du référentiel de gestion de bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- validation de la mise à jour du Plan Préventif de Rétablissement ;
- rapports du comité des rémunérations et du comité des nominations ;
- épargne, crédits, assurances, services ;
- plan de développement ;
- comité de taux, règlement financier ;
- agréments, crédits aux collectivités et crédits spéciaux ;
- pérennisation d'un plafond des frais d'incidents pour tous les particuliers ;
- présentation des comptes au 31 décembre 2020 ;
- arrêté des comptes sociaux, globalisés et consolidés au 31 décembre 2020 ;
- frais généraux 2020 – réalisations définitives ;
- conventions réglementées ;
- extension du périmètre du comité des nominations et modification du règlement intérieur du conseil ;
- contribution de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel à la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Réunion du 9 avril 2021

Le conseil d'administration du 9 avril 2021 a notamment porté sur les sujets suivants :

- courriers de supervision ;
- sinistres exceptionnels ;
- lettre d'information sur la déontologie des membres des conseils ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 29 mars 2021, y compris l'évaluation des fonctions clés contrôle permanent, contrôle périodique et conformité ;
- présentation et examen du rapport annuel sur le contrôle interne ;

- approbation du rapport annuel sur le contrôle interne LCB-FT ;
- rapport du comité de suivi des risques groupe du 25 mars 2021 y compris la présentation de l'évaluation de la fonction clé de gestion des risques ;
- rapport du comité des rémunérations du 7 avril 2021 et validation du rapport sur la politique et pratiques de rémunération 2020. Validation de la liste des preneurs de risques et de l'enveloppe globale de rémunération versée aux preneurs de risques ;
- répartition de l'enveloppe globale d'indemnités au titre de la charte des moyens d'exercice des mandats des membres des conseils ;
- rapport du comité des nominations des 11 mars 2021 et 6 avril 2021, y compris la présentation de la synthèse des évaluations des comités réglementaires ;
- présentation de l'évaluation des membres de la direction générale, validation de l'ensemble des évaluations des comités et prise d'acte des évaluations des fonctions clés ;
- renouvellement d'un mandat de censeur ;
- proposition de nomination au conseil de la CNCM ;
- rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- préparation et convocation de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021.

Réunion du 10 juin 2021

Le conseil d'administration du 10 juin 2021 a notamment porté sur le sujet suivant :

- projet de cession des titres Visa Monde par la BFCM.

Réunion du 29 juin 2021

Le conseil d'administration du 29 juin 2021 a notamment porté sur le sujet suivant :

- approbation de l'opération de convergence du Crédit Mutuel Nord Europe vers Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de ses implications contractuelles et institutionnelles ;
- convocation de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2021 ;
- modification du règlement intérieur du conseil d'administration.

Réunion du 27 juillet 2021

Le conseil d'administration du 27 juillet 2021 a notamment porté sur les sujets suivants :

- projet de cession des actions FLOA par la BFCM.

Réunion du 29 juillet 2021

Le conseil d'administration du 29 juillet 2021 a notamment porté sur le sujet suivant :

- présentation des comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 30 juin 2021 ;
- présentation des comptes consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel au 30 juin 2021 ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 26 juillet 2021 ;
- observations des commissaires aux comptes ;
- rapport du comité de suivi des risques groupe des 21 avril, 24 juin et 23 juillet 2021 y compris : les dépassements de seuil d'alerte et de limite du cadre d'appétence aux risques et les sinistres exceptionnels ;

- relations avec les superviseurs ;
- cartographie des risques ;
- ICAAP / ILAAP ;
- limites unitaires corporate ;
- rapport du comité des nominations des 19 mai, 1^{er} juin, 9 juillet et 26 juillet 2021, y compris l'évaluation du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ;
- rapport du comité des rémunérations du 27 juillet 2021 ;
- politique d'égalité salariale ;
- épargne, crédits, assurances, services ;
- conditions d'exploitation ;
- comité de taux, règlement financier ;
- agréments, crédits aux collectivités et crédits spéciaux ;
- rapport du Comité Clientèles Fragiles ou Vulnérables ;
- arrêté des comptes consolidés Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 30 juin 2021 ;
- comité de mission ;
- composition du comité d'audit et des comptes groupe et du comité de suivi des risques groupe ;
- constatation de la démission de M. Lucien Miara en tant que censeur ;
- affiliation d'une nouvelle caisse de Crédit Mutuel ;
- temps de préparation des conseils et temps de formation des administrateurs salariés.

Réunion du 25 novembre 2021

Le conseil d'administration du 25 novembre 2021 a notamment porté sur les sujets suivants :

- point sur l'activité de la presse ;
- présentation des comptes consolidés Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 22 septembre 2021 ;
- synthèse des CSRG du 30 septembre 2021 et du 18 novembre 2021, y compris : Les dépassements du cadre d'appétence aux risques et les sinistres opérationnels exceptionnels ;
- synthèse des relations avec les superviseurs ;
- validation du cadre général de gestion de crise et de continuité d'activité ;
- présentation du dispositif de lutte contre la corruption de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- rapports du comité des nominations des 27 septembre, 28 octobre et 23 novembre 2021 ;
- rapport du comité des rémunérations du 23 novembre 2021 ;

- validation de la nouvelle politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- validation de la Charte de protection et d'utilisation des données personnelles des clients et sociétaires ;
- information sur la demande d'exemption sur base individuelle des exigences prudentielles de ratio de fonds propres ;
- épargne, crédits, assurances, services ;
- conditions d'exploitation : relèvement du plafond d'autorisation quinquennale d'émission des parts B ;
- plan d'animation de la relation client – Objectifs – Budget ;
- budget du plan de développement ;
- comité de taux, règlement financier : recommandation du taux de rémunération des parts B ;
- agréments, crédits aux collectivités et crédits spéciaux ;
- frais généraux 2021 – Budget des frais généraux 2022 ;
- gestion du risque de taux et du risque de liquidité à fin septembre 2021 ;
- remplacement d'un censeur ;
- indemnisation de la fonction de président de la commission interfédérale de formation des élus ;
- nomination des membres et de la présidente du comité de mission ;
- composition du comité d'audit et des comptes groupe et du comité de suivi des risques groupe ;
- validation des engagements pris dans le cadre de l'entreprise à mission ;
- extension du périmètre du comité des nominations - mise à jour du règlement intérieur du conseil d'administration ;
- affiliation d'une nouvelle caisse de Crédit Mutuel.

4.1.5.3 Les comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est doté de quatre comités spécialisés qui interviennent sur le périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale : le comité des rémunérations, le comité des nominations, le comité d'audit et des comptes groupe, le comité de suivi des risques groupe. Les dispositions encadrant la composition, le fonctionnement, le cadre réglementaire et les missions des comités réglementaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont détaillées dans le règlement intérieur du conseil d'administration mis à jour le 25 novembre 2021.

Les comités sont composés de trois à six membres du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, nommés par le conseil d'administration sur proposition du président du conseil pour la durée de leur mandat d'administrateur, auxquels peuvent s'ajouter des membres associés. Un des membres du comité des rémunérations est obligatoirement un administrateur salarié.

Comité des rémunérations

Composition du comité des rémunérations au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, le comité des rémunérations se compose d'un président, de quatre membres dont un administrateur salarié et d'un membre associé.

Membres	Qualité	Taux d'assiduité en 2021
Annie Virost	Présidente	100 %
Christine Leenders	Membre	100 %
Gérard Oligier	Membre	75 %
Philippe Gallienne	Membre	100 %
Audrey Hammerer	Membre	100 %
Jean-François Jouffray	Membre associé	50 %

Missions du comité des rémunérations

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, faisant l'objet d'une surveillance de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur une base consolidée, a décidé lors de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2015 de constituer un comité des rémunérations conformément à l'article L.511-89 du Code monétaire et financier.

Le comité a pour périmètre de compétence :

- l'ensemble des établissements de crédit et les sociétés de financement ;
- les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale consolidées par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel prise en qualité de société mère du groupe consolidé Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui à raison de leur taille, de leur organisation interne, ainsi que de la nature, l'ampleur, la complexité et le caractère transfrontalier de leur activité entrent dans le périmètre sur décision du conseil d'administration ;
- à l'exception des entités qui, à raison de leur activité, importance ou spécificité, sont dotées de comités conformes aux dispositions légales et réglementaires. Dans ce cas, ces comités individuels rendent compte aux comités faïtières de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel des travaux réalisés et des informations communiquées.

Le comité des rémunérations prépare les décisions que le conseil d'administration arrête concernant les rémunérations, notamment celles des collaborateurs qui ont une incidence sur le risque et la gestion des risques.

Il procède à un examen annuel :

- des principes de la politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- de la politique de rémunération et du niveau des enveloppes allouées, des catégories de personnel spécifiques, aussi appelées preneurs de risques : les dirigeants effectifs, les personnes exerçant une fonction de contrôle, les personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération que les preneurs de risques et dirigeants.

Il analyse et contrôle :

- la rémunération des cadres supérieurs des fonctions risques, conformité, contrôle permanent et contrôle périodique ;

- la liste des rémunérations dépassant un certain montant ainsi que celle de la population des collaborateurs, identifiés en tant que preneurs de risque sur toutes les activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- les modalités de répartition, d'attribution individuelle et de paiement et notamment le respect des règles de différés formulées dans la politique de rémunération.

Il formule régulièrement, et au moins tous les ans, des propositions sur la rémunération de l'organe exécutif et des mandataires sociaux.

Par ailleurs, le comité des rémunérations prend connaissance du rapport annuel de l'audit sur la politique de rémunération et/ou du rapport de suivi de mission d'audit.

En outre, le comité des rémunérations s'assure auprès de la direction générale que les directions risques, contrôles et conformité ont bien été consultées par la direction des ressources humaines pour la définition et la mise en œuvre de la politique de rémunération.

Il y formule également toutes propositions visant à améliorer l'efficacité des différentes procédures et du dispositif global ou à les adapter à une situation nouvelle et à des changements de réglementation.

Le comité des rémunérations rend compte au conseil d'administration de ses travaux et lui présente ses propositions. Il émet dans son compte rendu les avis et recommandations qu'il juge utiles.

Pour exercer ces missions, le comité des rémunérations s'appuie sur les pratiques de marché par tous moyens qu'il jugera utile.

Dans un but de cohérence au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, un processus de coordination pour l'évolution de la rémunération des cadres dirigeants – directeurs généraux des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été adopté lors du conseil d'administration du 26 février 2016.

Pour les directeurs généraux des fédérations, les présidents des fédérations sont associés à ce processus dont l'avis est consultatif.

Pour la rémunération des directeurs généraux de fédérations ou de caisses régionales partenaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la rémunération est fixée par le conseil d'administration de la fédération ou de la caisse régionale, sur proposition du président. Avant d'arrêter sa proposition, le président de la fédération ou de la caisse régionale consulte le président et le directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Pour la rémunération des autres cadres dirigeants de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, un processus de coordination et de concertation mené par la direction des ressources humaines implique en amont le président et le directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Le comité des rémunérations rend son avis à l'issue du processus de coordination. Le comité des rémunérations rend compte au conseil d'administration.

Comité des nominations

Composition du comité des nominations au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, le comité des nominations se compose d'un président, de trois membres et de deux membres associés.

Membres	Qualité	Taux d'assiduité en 2021
Gérard Oligier	Président	100 %
Bernard Dalbiez	Membre	100 %
Laurence Miras	Membre	82 %
Agnès Rouxel	Membre	82 %
Mireille Gavillon	Membre associé	91 %
Jean-François Jouffray	Membre associé	82 %

Missions du comité des nominations

Le comité des nominations émet des avis de nomination ou renouvellement et prépare les décisions que le conseil d'administration arrête.

Le comité des nominations a pour mission, sous la responsabilité du conseil d'administration et dans le respect des dispositions du Code monétaire et financier :

- d'identifier et recommander au conseil des candidats aptes à l'exercice des fonctions d'administrateur, de censeur, de dirigeant pouvant avoir la qualité de dirigeant effectif (directeur général, directeur général délégué, directeur général adjoint et autre cadre dirigeant), en vue de proposer leur candidature à l'organe compétent ;
- d'évaluer l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du conseil d'administration ;
- de préciser les missions et les qualifications nécessaires aux fonctions exercées au sein du conseil et évaluer le temps à consacrer à ces fonctions ;
- de fixer un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil et d'élaborer une politique ayant pour objet d'atteindre cet objectif ;
- de préparer périodiquement et au moins une fois par an l'évaluation de la structure, la taille, la composition et l'efficacité du conseil d'administration au regard des missions qui lui sont assignées, de la soumettre à ce conseil accompagnée de toutes recommandations utiles ;
- d'évaluer périodiquement et au moins une fois par an les connaissances, les compétences et l'expérience des membres du conseil d'administration, tant individuellement que collectivement, et lui en rendre compte ;
- d'examiner périodiquement les politiques du conseil d'administration, en matière de sélection et de nomination des personnes mentionnées à l'article L.511-13, des directeurs généraux délégués et du responsable de la fonction de gestion des risques et de formuler des recommandations en la matière ;
- de s'assurer que le conseil n'est pas dominé par une personne ou un petit groupe de personnes dans des conditions préjudiciables aux intérêts de la banque.

Évaluation du conseil d'administration

En conformité avec les dispositions du Code monétaire et financier et les orientations formulées par l'ABE, un questionnaire d'évaluation préparé par le comité des nominations est envoyé chaque année aux membres du conseil d'administration.

Le questionnaire est structuré en deux parties, une première partie relative à l'évaluation de l'instance et une seconde partie relative à l'autoévaluation de chaque personne. Il contient également une section relative aux forces, aux faiblesses et aux axes d'amélioration proposés.

Sur la base des questionnaires reçus, le comité réalise une synthèse, présentée au conseil d'administration et lui propose des axes d'amélioration.

La synthèse des résultats des questionnaires d'évaluation des membres du conseil d'administration portant sur l'année 2020 a été présentée au conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel le 29 juillet 2021. Il en ressort une appréciation globale très positive. Sont identifiées deux grandes forces au sein du conseil :

- la transparence des échanges qui ont lieu avec une liberté de parole appréciée ;
- et la diversité des membres.

Les axes d'améliorations identifiés sont la parité ainsi que le nombre important de sujets nécessitant une bonne organisation des travaux et des échanges entre les membres du conseil. Sur ce dernier point, la crise sanitaire a eu un impact fort et a freiné cette possibilité d'échanges, ce qui manque particulièrement aux membres du conseil. Il est proposé de poursuivre le travail de renforcement de la formation des membres, en veillant à l'approfondissement de sujets clés. La montée en compétence et l'intégration des nouveaux membres doit être une préoccupation permanente pour permettre une bonne cohésion et la bonne compréhension de tous des enjeux du Groupe. Enfin, la reprise des réunions en présentiel est particulièrement attendue pour faciliter les échanges.

Comité d'audit et des comptes groupe

Composition du comité d'audit et des comptes groupe au 31 décembre 2021 ^[1]

Au 31 décembre 2021, le comité d'audit et des comptes groupe se compose d'un président, de trois membres et de treize membres associés.

Membres	Qualité	Taux d'assiduité en 2021
Jean-François Jouffray	Président	100 %
Gérard Cormorèche	Membre	100 %
Étienne Grad	Membre	100 %
Véronique Hemberger	Membre	100 %
Jean-Pierre Bertin	Membre associé	100 %
Didier Belloir	Membre associé	100 %
Christian Fouchard	Membre associé	100 %
Patrice Garrigues	Membre associé	100 %
Charles Gerber	Membre associé	100 %
Jean-Claude Lordelot	Membre associé	100 %
Yves Magnin	Membre associé	100 %
Alexandre Martial	Membre associé	80 %
Bich Van Ngo	Membre associé	100 %
Jean-François Parra	Membre associé	100 %
Franck Emery	Membre associé	60 %
René Schwartz	Membre associé	100 %
Stéphane Servantie	Membre associé	100 %

Missions du comité d'audit et des comptes

Le comité d'audit et des comptes (CACG) est compétent pour tous les sujets liés au contrôle interne et au contrôle externe ainsi qu'à l'arrêté des comptes et à l'information financière. Il examine également périodiquement l'exposition de Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux risques de toute nature susceptibles d'affecter ses diverses activités.

Le CACG a notamment les missions suivantes :

- contrôle interne et contrôle externe :
 - s'assure de l'existence d'un document décrivant l'organisation et le fonctionnement des différentes fonctions de contrôle et de conformité,

[1] Au cours de l'année 2021, les mandats de membres associés de Messieurs Alain Pupel et Patrick Morel ont pris fin.

- examine le plan d'audit interne une fois par an et demande des éventuels compléments de travaux au contrôle périodique,
 - s'assure d'une bonne couverture du contrôle interne par le contrôle permanent et la conformité,
 - s'assure de l'adéquation des ressources des différentes fonctions de contrôle et de conformité,
 - prend connaissance d'une synthèse des principales missions du contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité,
 - reçoit communication du rapport annuel et du rapport semestriel de contrôle interne,
 - s'assure que la mise en œuvre des recommandations formulées par l'audit interne est effective,
 - est informé des conclusions des contrôles effectués par les autorités de tutelle et suit la mise en œuvre des recommandations formulées par ces autorités,
 - examine les questions posées, le cas échéant, par les autorités financières ou toute autre autorité réglementaire ou judiciaire ainsi que les réponses fournies,
 - s'assure de l'existence de règles de bonne conduite en matière d'éthique et de déontologie,
 - s'assure de la bonne complémentarité des fonctions de contrôle, de conformité et de suivi des risques,
 - s'assure qu'il existe un processus d'alerte ouvert aux salariés, sociétaires ou tiers,
 - s'assure que les procédures internes de collecte et de contrôle des données permettent de garantir la qualité de l'information fournie,
 - examine le résultat du processus d'évaluation annuelle du contrôle périodique ;
 - comptes et information financière :
 - s'assure que le processus de production de l'information comptable et financière répond aux exigences légales, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes,
 - examine les changements significatifs de méthodes comptables,
 - examine l'évolution, l'adéquation et la pertinence du périmètre de consolidation,
 - examine le traitement comptable d'opérations significatives,
 - examine les estimations retenues dans les tests de perte de valeur,
 - examine périodiquement les litiges et engagements hors bilan significatifs,
 - examine les états financiers (bilan, compte de résultat et annexe),
 - examine les principaux éléments de la communication financière relative aux comptes,
 - rencontre les interlocuteurs de la direction financière, préalablement à la diffusion de la communication financière,
 - échange périodiquement avec les auditeurs externes, dans les limites prévues par la loi sur le secret professionnel,
 - examine les éléments de communication financière relatifs aux comptes (notamment, les hypothèses et estimations retenues par la direction générale si la société communique sur des prévisions ou des tendances),
 - présente ses recommandations aux conseils compétents pour la sélection et le renouvellement des commissaires aux comptes,
 - examine périodiquement les lettres de mission relatives aux travaux autres que l'audit classique confiées aux contrôleurs légaux,
 - examine les conclusions des diligences des commissaires aux comptes,
 - examine tous désaccords significatifs entre les commissaires aux comptes et la direction générale,
 - examine les rapports complémentaires au comité d'audit établis par les commissaires aux comptes pour les EIP ayant délégué cette disposition réglementaire au CACG,
 - examine les lettres de recommandations des commissaires aux comptes et les suites données aux recommandations,
 - s'assure du respect des dispositions légales et réglementaires relatives aux incompatibilités des missions des commissaires aux comptes,
 - s'assure de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
 - risques :
 - examine au moins deux fois par an le coût du risque, les expositions du groupe, les limites de marché et les limites de concentration des crédits, les méthodologies de mesure des risques, les politiques de prise de risques ainsi que les politiques de gestion de crise,
 - s'assure de l'existence d'une procédure d'identification et de suivi des risques et de l'adéquation de ces procédures à une évolution de l'environnement externe et/ou de l'activité,
 - examine la cartographie des risques et les plans d'actions,
 - examine les incidences potentielles des risques significatifs, telles qu'estimées par la direction des risques,
 - s'assure de l'existence d'un tableau de bord des risques décrivant de manière détaillée l'exposition aux risques,
 - s'assure de l'existence de procédures de conformité aux obligations légales et réglementaires,
 - s'assure de l'existence d'un processus d'identification et de traitement des incidents et anomalies,
 - examine le programme d'assurance.
- Le CACG propose, le cas échéant, aux différents organes de surveillance concernés, les améliorations et décisions de nature prudentielle qu'il juge nécessaires par rapport aux constats dont il a pris connaissance, qu'ils émanent du contrôle interne ou de contrôles externes.

Comité de suivi des risques groupe

Composition du comité de suivi des risques groupe au 31 décembre 2021 ⁽¹⁾

Au 31 décembre 2021, le comité de suivi des risques groupe se compose d'un président, de trois membres et de onze membres associés.

Membres	Qualité	Taux d'assiduité en 2021
Daniel Schoepf	Président	100 %
Nicolas Habert	Membre	100 %
Christine Leenders	Membre	87,5 %
Nicolas Théry	Membre	87,5 %
Gilles Berrée	Membre associé	87,5 %
Bernard Basse	Membre associé	100 %
Didier Benonie	Membre associé	100 %
Hubert Chauvin	Membre associé	100 %
Patrick Hoche	Membre associé	75 %
Jean-François Jouffray	Membre associé	100 %
Claude Levêque	Membre associé	62,5 %
Laurent Benoît	Membre associé	87,5 %
Pascal Tissot	Membre associé	100 %
Marc Taieb	Membre associé	50 %
Thierry Reboulet	Membre associé	NA ⁽²⁾

⁽¹⁾ Au cours de l'année 2021, les mandats de Messieurs Bernard Dalbiez et Michel Vieux ont pris fin.

⁽²⁾ Non applicable car nomination après le dernier comité de l'année.

Missions du comité de suivi des risques

Le comité de suivi des risques émet des avis et des conseils visant à préparer les décisions que le conseil d'administration arrête concernant la politique générale, les seuils et limites en matière de gestion des risques.

Les missions et attributions du comité de suivi des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont notamment les suivantes :

- risques financiers :
 - procéder à une revue exhaustive des risques et des expositions (qualité, notations, concentration, dépréciation) auxquels Crédit Mutuel Alliance Fédérale est exposé. L'exhaustivité est observée tant en termes de types de risques qu'en termes de métiers exercés par les entités bancaires et non bancaires du groupe aussi bien en France qu'à l'étranger,
 - analyser les ratios de liquidité à court et moyen terme et surveiller leurs évolutions notamment dans le cadre de la procédure ILAAP,
 - examiner l'évolution des principaux ratios réglementaires (solvabilité et de levier) et d'exploitation et notamment ceux relatifs à la consommation de fonds propres, par métiers et entités, ainsi que le respect des montants de fonds propres alloués par les organes de surveillance notamment dans le cadre de la procédure ICAAP,
 - examiner l'évolution des résultats en perspective avec l'évolution des risques, des résultats et la consommation de fonds propres,
- apprécier la qualité du suivi et la maîtrise de tous les risques exposés dans l'arrêté du 3 novembre 2014 et notamment les risques de crédit, de marché, de taux d'intérêt global, d'intermédiation, de règlement, de liquidité et opérationnels, sur l'ensemble du périmètre des entités du groupe (notamment périmètre bancaire et compagnies d'assurances),
- assister l'organe de surveillance dans sa tâche de supervision de l'application des politiques et stratégies en termes de risques par la direction générale constituant l'organe exécutif du groupe. Dans ce cadre, sont notamment observés le respect des limites des indicateurs de risques et les éventuels dépassements,
- conseiller l'organe de surveillance sur les stratégies et tolérance relatives aux risques, tant actuels que futurs. Dans ce contexte, le comité peut proposer à l'organe de surveillance des modifications sur le dispositif de gestion de risques (ajout et modification d'indicateurs et/ou de limites), des *reportings* spécifiques ou des commentaires sur tel ou tel dossier ou risque particulier ou général,
- examiner les politiques de prise de risques, les stratégies globales de gestion des risques, les limites imposées, le coût du risque et les dispositifs de contrôle associés, les politiques de provisionnement, les méthodologies de mesure des risques, ainsi que les politiques de gestion de crise y compris les plans préventifs de rétablissement (PPR),
- proposer à la direction générale toutes les mesures éventuellement nécessaires sur le dispositif de limites ou de seuils d'alerte sur les principales contreparties, secteurs économiques ou géographiques, ainsi que les limites ou seuils d'alerte en matière de risque de taux, de liquidité et de marché,
- risques non-financiers et contrôles :
 - examiner l'évolution des *ratings* financiers ou non financiers des agences externes,
 - examiner les résultats des contrôles relatifs aux dispositifs de conformité dont celui relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme,
 - examiner les alertes ou incidents significatifs portés à sa connaissance et les mesures de réduction mises en œuvre, avec un suivi notamment de la sécurité du système d'information,
 - examiner de manière annuelle, la cartographie des risques et les plans de contrôle afférents,
 - examiner de manière annuelle, le plan d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA),
 - examiner, dans le cadre de sa mission, si les prix des produits et services mentionnés aux livres II et III du Code monétaire et financier proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie en matière de risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Lorsque ces prix ne reflètent pas correctement les risques, il en informe le conseil d'administration et donne son avis sur le plan d'action pour y remédier ;
- gouvernance :
 - veiller à ce que la nature, la couverture en périmètre, la granularité, la forme et la fréquence des informations relatives aux risques qui sont transmises au comité soient adéquates,
 - réaliser, deux fois par an, un focus sur les risques de l'activité du CIC New York au titre d'un *US Risks Committee* tel que demandé par les autorités de supervision locales,

- s'assurer de la bonne adéquation des ressources affectées aux fonctions de gestion des risques, de contrôle permanent et de conformité,
- examiner, de manière trimestrielle, le suivi des recommandations émises par les audits du groupe Crédit Mutuel affectées à la fonction de gestion des risques,
- suivre l'avancée des projets réglementaires ayant un impact sur Crédit Mutuel Alliance Fédérale,
- examiner et débattre des lettres de suite reçues des différents superviseurs et prendre connaissance des réponses à ces lettres,
- s'assurer de la bonne intégration des filiales acquises au sein du dispositif de gestion des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale,
- être informé des conclusions des missions de contrôles effectuées par les différents superviseurs et veiller au suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées par ces superviseurs,
- examiner, sans préjudice des missions du comité des rémunérations, si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunération sont compatibles avec la situation de l'entreprise au regard des risques auxquels elle est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus.

Missions principales du responsable de la fonction de gestion des risques

- le responsable de la fonction de gestion des risques rend compte de l'évolution des principaux risques tels qu'ils sont énumérés par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement et notamment les risques de crédit, de marché, de taux d'intérêt global, d'intermédiation, de règlement, de liquidité, opérationnels et de non-conformité ;
- le responsable de la fonction de gestion des risques informe le comité du suivi des modifications ou dépassements éventuels des limites et des seuils d'alerte, commente l'actualité réglementaire et les missions de contrôle de l'ACPR et de la JST (*joint supervisory team*). Il fait le point sur les évolutions du groupe sur ses marchés en France et à l'international.

4.1.5.4 Déontologie

Recueil de déontologie

Le recueil de déontologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été approuvé en juin 2018.

Ce document de référence, qui reprend les principales dispositions réglementaires et législatives en vigueur en matière de déontologie, rappelle les principes qui doivent être respectés par chaque entité et collaborateur du groupe dans l'exercice de ses activités. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux que se fixe le groupe en matière de qualité de service à la clientèle, d'intégrité et de rigueur dans le traitement des opérations ainsi que de respect de la réglementation. Il s'applique à toutes les entités du groupe, en France et à l'étranger, dans le respect des réglementations locales.

Le recueil de déontologie contient notamment des dispositions relatives à la prévention des conflits d'intérêts, à la lutte contre la corruption et aux règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées.

Le recueil de déontologie est communiqué à tous les collaborateurs et doit être consulté par tous sur l'intranet de chaque entité du groupe.

Ce recueil est complété par le code d'éthique et de déontologie qui s'applique à l'ensemble des élus et des salariés, mais aussi à l'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et a pour objet de faire connaître les engagements du groupe et les règles de comportement qui en découlent en termes de respect de la personne, parité et ouverture, protection et respect de l'environnement, devoir de bonne gestion, devoir de confidentialité et de protection des données, devoir de réserve, devoir de formation, conflits d'intérêts et respect des valeurs et des textes.

Comité d'éthique et de déontologie

Un comité d'éthique et de déontologie a été constitué de manière communautaire par la chambre syndicale en date du 9 décembre 2006 pour suivre le bilan d'application du code d'éthique et de déontologie au sein des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Il est composé de représentants de toutes les fédérations adhérant à Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il propose les orientations permettant de conforter l'exemplarité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de mettre en œuvre efficacement les objectifs de responsabilité sociale et mutualiste qu'il s'est fixés.

Le comité présente ses conclusions et ses orientations une fois par an à la Chambre syndicale et interfédérale.

4.1.5.5 Direction générale

Mode d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L.511-58 du Code monétaire et financier, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a opté pour la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. La direction effective de l'établissement qui est assurée par au moins deux personnes, bénéficie de tous les pouvoirs qui lui sont attachés par la législation et la réglementation bancaire et financière, tant en interne que vis-à-vis des tiers.

Composition de la direction générale

La direction générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est composée de :

- M. Daniel Baal, directeur général et dirigeant effectif ;
- M. Éric Petitgand, directeur général adjoint et dirigeant effectif ;
- M. Frantz Rublé, directeur général adjoint.

Prérogatives de la direction générale

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs des dirigeants effectifs, mais le règlement intérieur définit les cas dans lesquels une approbation préalable du conseil d'administration est requise, à savoir, les projets de prise ou de cession de participations (hors opérations de placements financiers) d'un montant supérieur à 100 millions d'euros.

4.1.6 Principes et règles de rémunération de la population identifiée (L.511-71 et suivants du Code monétaire et financier)

La politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui appartient à ses clients et sociétaires, se veut avant tout raisonnée et responsable, cherche en priorité à aligner les intérêts de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ceux de ses collaborateurs, et à préserver l'intérêt de ses sociétaires et clients. Elle prend donc en compte une stricte application du devoir de conseil.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est convaincu que la politique de rémunération d'une entreprise est un élément important de cohérence de la stratégie et de maîtrise des risques. Dans ce cadre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, fidèle à ses valeurs mutualistes, a défini une politique dont les principes sont conformes aux exigences réglementaires et aux pratiques de place visant à :

- porter ses valeurs mutualistes dans le respect de l'ensemble des parties prenantes : sociétaires, clients et collaborateurs ;
- favoriser la progression de carrière par la formation interne et encourager l'engagement sur le long terme des collaborateurs ;
- ne pas encourager la prise de risque excessive et éviter la mise en place d'incitations qui pourraient entraîner des conflits d'intérêts et ne pas inciter ou encourager des activités non autorisées ;
- assurer une cohérence entre les comportements des collaborateurs et les objectifs à long terme du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, particulièrement dans le domaine de la maîtrise de la gestion des risques,
- Assurer une juste rémunération du travail et fidéliser les collaborateurs de talent en leur offrant des niveaux de salaire appropriés, tenant compte du contexte concurrentiel et en relation avec leur séniorité, leur expertise et leur expérience professionnelle,
- respecter l'égalité hommes/femmes dans les salaires, en fonction de la classification, et plus généralement lutter contre toutes les formes de discriminations ;
- veiller au renforcement régulier des fonds propres.

La politique de rémunération s'inscrit dans le prolongement du cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui dispose que la rémunération des collaborateurs ne doit pas inciter à une prise de risque inconsidérée et vise à éviter tout conflit d'intérêts.

Dans cette optique, la politique de rémunération globale n'encourage pas à une prise de risque excédant le niveau de risque défini par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle s'inspire ainsi, des principes de modération et de prudence mis en œuvre par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et ce y compris pour la population des preneurs de risques.

Strictement cantonnées à quelques métiers ou fonctions, les rémunérations variables ne constituent pas une incitation pour les collaborateurs à la prise de risques qui ne serait pas en ligne avec les orientations de la direction générale et du conseil d'administration, et ce, particulièrement pour ceux dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de l'établissement.

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a validé la politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment la politique de rémunération globale des personnels dont les activités professionnelles sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement.

Cette politique générale tient compte des dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014, des articles L.511-71 et suivants du Code monétaire et financier, et du règlement délégué européen UE n° 2021/923 de la Commission publié le 25 mars 2021 qui fixe les critères qualitatifs et quantitatifs appropriés permettant de recenser ces catégories de personnel.

La dernière version de la note sur la politique de rémunération de la population des preneurs de risques a été approuvée par le conseil d'administration du 25 novembre 2021.

Les fédérations auxquelles la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel adhère sont attachées au principe du bénévolat des fonctions d'administrateur au sein des différentes instances qui composent Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le corollaire de ce principe est d'assurer aux administrateurs les moyens nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités, dans le seul souci d'assurer le développement, la pérennité et le respect des valeurs du Crédit Mutuel. Une charte relative aux moyens d'exercice des mandats des membres des conseils d'administration ou de surveillance a été mise en place à compter du 1^{er} janvier 2019. Elle fixe les modalités d'application du principe de bénévolat des élus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment en définissant strictement les modalités dans lesquelles des indemnités sont allouées pour assurer l'exercice de certaines fonctions stratégiques, dans les fédérations et les entités faitières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle complète ainsi le code d'éthique et de déontologie qui s'applique à tous les élus.

Pour l'ensemble des personnes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale répondant aux critères ci-dessus, l'enveloppe globale telle que visée par l'article L.511-73 s'élève à 147 580 214 euros au titre de 2021.

Le rapport sur les politiques et les pratiques de rémunération prévu à l'article 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement, est publié chaque année.

Il reprend les informations quantitatives agrégées prévues à l'article 450 h) et 450 G) du règlement UE 575/2013.

Strict cantonnement de la rémunération fixe avec des rémunérations variables à quelques activités spécialisées

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de privilégier une rémunération fixe en cohérence avec ses valeurs mutualistes et ses responsabilités au service de ses clients et sociétaires. Elle intègre dans sa politique la préoccupation permanente du développement durable et de progression de carrière pour ses collaborateurs.

Pour la majeure partie des collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment tous ceux travaillant pour les réseaux, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix ^[1] de ne pas fixer d'objectifs individuels de ventes aux clients pouvant générer une rémunération variable.

D'un point de vue général, les éléments de rémunération complémentaire (avantages en nature, rémunérations variables...) sont encadrés et ne concernent que des cas spécifiques de métier ou fonction, justifiés par des considérations particulières. Ainsi les métiers spécialisés, prévoient généralement comme dans les autres groupes bancaires des rémunérations variables : salle des marchés, financements spécialisés, *asset management*, capital-investissement, banque privée, crédit à la consommation.

[1] Sauf quelques exceptions à l'étranger.

Organisation du comité des rémunérations au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a validé le 21 février 2018 l'intégration des entités couvertes par les directives AIFMD et UCITS V ainsi que celles relevant de la directive Solvabilité II dans son périmètre à compter de l'exercice 2018.

Il est rappelé que l'article L.511-91 du Code monétaire et financier, créé par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 – art. 3, prévoit que lorsqu'un établissement de crédit fait partie d'un groupe soumis à la surveillance de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur une base consolidée, le conseil d'administration de cet établissement peut décider que les fonctions dévolues aux comités réglementaires (risques nominations, rémunérations) soient exercées par le comité de l'établissement de crédit au niveau duquel s'exerce la surveillance sur une base consolidée ou sous-consolidée.

Au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, tous les conseils d'administration des entités – quelles que soient les activités et la réglementation applicable, en France et à l'étranger – délèguent au comité « faitier » (Caisse Fédérale de Crédit Mutuel) leurs compétences en matière de rémunération. Cela inclut donc les fédérations et caisses régionales (qui « contrôlent » la Caisse Fédérale), l'activité de crédit à la consommation, l'activité de gestion d'actifs et les entités assurances (qui sont dans le périmètre consolidé comptable), les activités de capital investissement, de services et/ou l'informatique, les GIE et les activités de banque privée et filiales à l'étranger (dont la Banque Transatlantique, la Banque de Luxembourg, le CIC Suisse, TARGOBANK en Allemagne, TARGOBANK en Espagne).

Le périmètre dépasse donc le simple périmètre de surveillance réglementaire de l'activité bancaire.

Le comité « faitier » rend compte de ses travaux au conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, de même qu'aux conseils d'administration des entités pour les informations qui les concernent.

Dans le cadre de la convergence entre le Crédit Mutuel Nord Europe et le Crédit Mutuel Alliance fédérale, le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (devenue Caisse Régionale au 1^{er} janvier 2022) a décidé lors de sa séance du 29 novembre 2021 d'approuver l'adhésion de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe et de la Fédération aux comités réglementaires de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Les différents comités réglementaires de Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ainsi institués devront porter à la connaissance du conseil toute information relative à la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe.

Processus de coordination pour l'évolution de la rémunération des cadres dirigeants de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Dans un but de cohérence et en l'absence de mécanisme sur le sujet, un processus de coordination pour l'évolution de la rémunération des cadres dirigeants – directeurs généraux des entités a été adopté lors du conseil d'administration du 26 février 2016. Pour les directeurs généraux des fédérations, les présidents des fédérations sont associés à ce processus dont l'avis est consultatif. Ce dispositif associe au président de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la direction effective de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la direction des ressources humaines, la direction des risques et le secrétariat général.

Le comité des rémunérations rend son avis sur proposition du processus de coordination. Le comité des rémunérations rend compte au conseil d'administration.

4.1.7 Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux

Principes directeurs

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ne se réfère pas au Code Afep-Medef, inadapté à son cas pour un certain nombre de recommandations, compte tenu de la structure de l'actionnariat, composé à 100 % par des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'est pas concerné par le dispositif *Say on pay*.

Les mandataires sociaux non dirigeants, c'est-à-dire l'ensemble des administrateurs hors le président du conseil d'administration ne reçoivent pas de rémunérations. Les fédérations auxquelles la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel adhère sont attachées au principe du bénévolat des fonctions d'administrateur au sein des différentes instances qui composent Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le corollaire de ce principe est d'assurer aux administrateurs les moyens nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités, dans le seul souci d'assurer le développement, la pérennité et le respect des valeurs du Crédit Mutuel. Une charte relative aux moyens d'exercice des mandats des membres des conseils d'administration ou de surveillance a été mise en place à compter du 1^{er} janvier 2019.

Mise en œuvre

Les dirigeants concernés sont le président du conseil d'administration et le directeur général.

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 20 février 2019 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations du 18 février 2019, d'attribuer :

- pour Monsieur Nicolas Théry, en rémunération de son mandat social de président du conseil d'administration, une indemnité annuelle de 880 000 euros à compter du 1^{er} juin 2019. Cette rémunération est portée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Il a également été décidé le passage des indemnités de cessation de mandat à deux années d'indemnité de mandataire social au lieu d'une année précédemment, calculée sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat.

Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2019 à la date de cessation du mandat et sous réserve de l'absence de comportement répréhensible ou faute avérée.



Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe.

À cet effet, il est rappelé que Monsieur Nicolas Théry est salarié du groupe depuis le 1^{er} septembre 2009 et que son contrat de travail a été suspendu à effet du 14 novembre 2014.

- pour Monsieur Daniel Baal, en rémunération de son mandat social de directeur général, une indemnité annuelle de 880 000 euros à compter du 1^{er} juin 2019. Cette rémunération est portée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Il a également été décidé le passage des indemnités de cessation de mandat à deux années d'indemnité de mandataire social au lieu d'une année précédemment, calculée sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat.

Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2019 à la date de cessation du mandat et sous réserve de l'absence de comportement répréhensible ou faute avérée.

Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe.

À cet effet, il est rappelé que Monsieur Daniel Baal est salarié de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel du 1^{er} juillet 1979 au 30 septembre 2001 puis du 2 février 2004 à ce jour et que son contrat de travail a été suspendu à effet du 1^{er} juin 2017.

Lors de sa séance du 17 février 2021, le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a décidé de maintenir les mêmes niveaux de rémunérations pour l'exercice 2021.

Les autres mandats et fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général au sein des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont exercés à titre bénévole à compter de cette date.

Les rémunérations perçues par les deux mandataires sociaux sont détaillées dans les tableaux ci-après.

Ils ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite supplémentaire du groupe.

En revanche, les deux mandataires sociaux de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel n'ont bénéficié d'aucun autre dispositif de rémunération spécifique de type dispositif variable dans leur rémunération, conformément aux principes de la politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquiescer des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres, mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

À la date du 31 décembre 2021, seul Nicolas Théry détient des emprunts de cette nature.

RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES DIRIGEANTS DU GROUPE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

2021 <i>(en euros)</i> ^(a)	Origine	Part fixe ^(b)	Part variable	Avantages en nature ^(c)	Réintégrations sociales	Total
Nicolas Théry	Crédit Mutuel	880 000,08		12 341,94	8 664,24	901 006,26
Daniel Baal	Crédit Mutuel	880 000,05		4 769,40	8 664,24	893 433,72

(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) Voitures de fonction et/ou GSC.

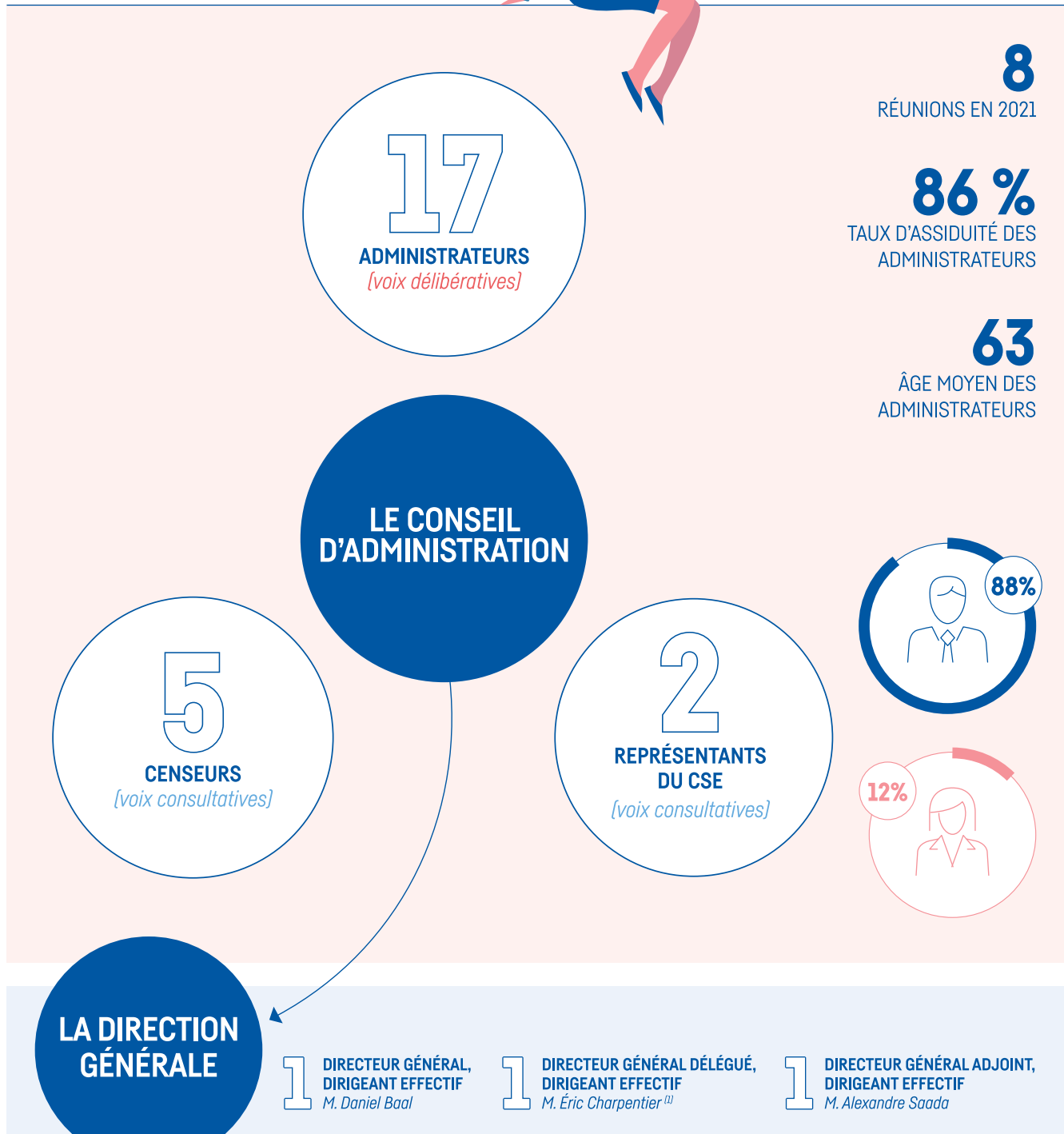
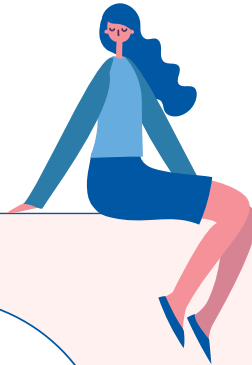
2020 <i>(en euros)</i> ^(a)	Origine	Part fixe ^(b)	Part variable	Avantages en nature ^(c)	Réintégrations sociales	Total
Nicolas Théry	Crédit Mutuel	836 000,07		11 441,14	9 589,80	857 031,01
Daniel Baal	Crédit Mutuel	836 000,07		3 684,99	9 589,80	849 274,86

(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) L'écart entre l'enveloppe prévue en 2020 et le montant versé sur la part fixe est lié à une décision personnelle des deux mandataires, en lien avec la crise sanitaire, de procéder à une retenue de 20% sur une durée de trois mois.

(c) Voitures de fonction et/ou GSC.

4.2 BFCM – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE



Périmètre taux d'assiduité et âge moyen : administrateurs y compris administrateurs salariés. Âge moyen au 31/12/2021.

Périmètre parité : administrateurs hors administrateurs salariés.

[1] Éric Charpentier a été nommé le 25 novembre 2021 à compter du 1^{er} janvier 2022.

4.2.1 Introduction

Les dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce précisent que le conseil d'administration présente à l'assemblée générale ordinaire un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

Conformément aux articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du Code de commerce, ce rapport comprend notamment :

- la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice ;
- la composition, ainsi que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ;
- les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L.233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;
- un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice ;
- à l'occasion du premier rapport ou en cas de modification, le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 ;
- une description de la politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration au regard de critères tels que l'âge, le sexe ou les qualifications et l'expérience professionnelle, ainsi qu'une description des objectifs de cette politique, de ses modalités de mise en œuvre et des résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé. Cette description est complétée par des informations sur la manière dont la société recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du comité mis en place, le cas échéant, par la direction générale en vue de l'assister régulièrement dans l'exercice de ses missions générales et sur les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité. Si la société n'applique pas une telle politique, le rapport comprend une explication des raisons le justifiant ;
- les éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général ;
- lorsqu'une société se réfère volontairement à un Code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, les dispositions qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été, ainsi que le lieu où ce code peut être consulté, ou, à défaut d'une telle référence à un code, les raisons pour lesquelles la société a décidé de ne pas s'y référer ainsi que, le cas échéant, les règles retenues en complément des exigences requises par la loi.

N'étant pas une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ne se réfère pas au Code Afep-Medef.

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel se conforme à la réglementation en vigueur relative au gouvernement d'entreprise applicable aux établissements de crédit. À ce titre, il est rappelé que l'Autorité bancaire européenne (ABE) a émis des orientations relatives à la gouvernance interne (EBA/GL/2021/05) ainsi que des orientations en matière d'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de postes clés (EBA/GL/2021/06) en date du 2 juillet 2021.

Dans ses notices de conformité du 7 décembre 2021, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) s'est déclarée conforme aux orientations sur la gouvernance interne et partiellement aux orientations sur l'évaluation de l'aptitude.

Un extrait de la notice de conformité de l'ACPR, relatif aux modalités d'application des orientations sur l'évaluation de l'aptitude est reproduit ci-après :

« La présente notice précise les paragraphes des orientations de l'ABE EBA/GL/2021/06 auxquelles l'ACPR (i) entend se conformer : c'est-à-dire les paragraphes 1 à 162 ; 164 à 171 ; 174 à 176 ; 178 à 207 des orientations et (ii) attend donc des établissements susmentionnés qu'ils se conforment à ces paragraphes.

En effet, l'ACPR n'entend pas se conformer aux dispositions des paragraphes 172 et 173 (évaluation de l'aptitude des responsables de fonctions de contrôle interne et du directeur financier par l'autorité compétente) ainsi qu'aux paragraphes 163 et 177 (transmission à l'autorité compétente des résultats et de la documentation relatifs à l'évaluation interne des responsables de fonctions de contrôle interne et du directeur financier). Cette déclaration ne remet pas en cause les procédures déjà en vigueur et qui continueront à s'appliquer sur l'évaluation des responsables de contrôle interne à l'agrément et en cas de changement de contrôle.

Par ailleurs, l'ACPR entend appliquer les orientations relatives à la présence et la définition de membres indépendants avec deux réserves d'interprétation :

- l'indépendance formelle des membres de l'organe de direction et des membres du comité des risques et du comité des nominations ne constitue pas un critère d'aptitude prévu par la législation et la réglementation française en vigueur, qui serait opposable dans le cadre de l'examen d'une candidature individuelle. En droit français, la mise en œuvre des orientations ne saurait donc conduire au refus sur ce seul motif d'une candidature individuelle au titre du « fit and proper ». [...] l'ACPR considère la présence de membres indépendants, au sein des organes de surveillance et autres comités spécialisés comme relevant de bonnes pratiques à encourager et non d'une exigence légale ou réglementaire ;
- en droit, le fait de ne pas respecter un ou des critères listés dans les orientations (paragraphe 89) n'est pas constitutif d'une présomption de non-indépendance d'un membre. Le non-respect de ces critères n'épuise pas la notion d'indépendance et l'analyse de cette qualité doit aussi prendre en compte d'autres mesures, notamment celles qui seraient élaborées par les établissements français dans le cadre des lois et règlements en vigueur et qui pourraient permettre d'atteindre le même objectif d'indépendance.

En application du paragraphe 88) b) des orientations sur l'évaluation de l'aptitude, l'ACPR entend également ne pas exiger la présence de membres indépendants dans les établissements concernés qui sont entièrement détenus par un établissement concerné, et dans les entreprises d'investissement qui satisfont aux critères énoncés à l'article 32, paragraphe 4, point a), de la directive 2019/2034/UE ou aux autres critères fixés par un État membre concerné conformément à l'article 32, paragraphes 5 et 6, de la directive n° 2019/2034/UE. »

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise explique comment la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a mis en œuvre les orientations conformément à la notice de l'ACPR et à sa propre interprétation.

Le rapport a également été établi conformément à l'annexe I du règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019.

4.2.2 Composition des organes de direction au 31 décembre 2021

Présentation du conseil d'administration

	Âge ⁽¹⁾	Début de mandat	Fin de mandat	Comités ⁽²⁾	Assiduité
Nicolas THÉRY <i>Président</i>	56	2014	2023	CSRG	100 %
Philippe TUFFREAU <i>Vice-président</i>	66	2021	2024	/	88 %
Jean-Marc BUSNEL <i>Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, administrateur</i>	62	2018	2024	/	100 %
Gérard CORMORÈCHE <i>Administrateur</i>	64	2001	2022	CACG	88 %
Claude COURTOIS <i>Administrateur</i>	67	2019	2022	/	88 %
Philippe GALLIENNE <i>Administrateur</i>	65	2019	2022	Rémunérations	100 %
Charles GERBER <i>Administrateur</i>	67	2020	2023	CACG	100 %
Olivier GUIOT <i>Administrateur</i>	54	2020	2023	/	100 %
Elio GUMBS <i>Administrateur</i>	60	2020	2023	/	0 %
Nicolas HABERT <i>Administrateur</i>	59	2020	2024	CSRG	100 %
Albert MAYER <i>Administrateur</i>	66	2018	2024	/	100 %
Bich Van NGO <i>Administratrice</i>	65	2021	2024	CACG	83 %
Gislhaine RAVANEL <i>Administratrice</i>	69	2019	2022	/	75 %
Thierry REBOULET <i>Administrateur</i>	59	2021	2024	CSRG	83 %
René SCHWARTZ <i>Administrateur</i>	64	2018	2024	CACG	100 %
Francis SINGLER <i>Administrateur</i>	65	2018	2024	/	88 %
Alain TÊTEDOIE <i>Administrateur</i>	57	2007	2024	/	75 %
Michel ANDRZEJEWSKI <i>Censeur</i>	70	2018	2024	/	75 %
Christian GUILBARD <i>Censeur</i>	63	2021	2024	/	100 %
Jean-Claude LordeLOT <i>Censeur</i>	67	2018	2024	CACG	88 %
Christian MULLER <i>Censeur</i>	64	2018	2024	/	75 %
Jacques SIMON <i>Censeur</i>	65	2018	2024	/	100 %

(1) Âge au 31/12/2021

(2) CSRG : comité de suivi des risques Groupe – CACG : comité d'audit et des comptes Groupe – Rémunérations : comité des rémunérations – Nominations : comité des nominations.

Au cours de l'année 2021, les mandats d'administrateurs de Messieurs Michel Vieux et Dominique Trinquet ainsi que les mandats de censeurs David Pascal et Jean-Louis Bazille ont pris fin.



Autres participants

- Conformément à l'article L.2312-72 du Code du travail, deux représentants du comité social et économique assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration ;

Direction générale

- Daniel Baal, directeur général et dirigeant effectif ;
- Alexandre Saada, directeur général adjoint et dirigeant effectif.

A noter qu'Éric Charpentier a été nommé directeur général délégué, dirigeant effectif le 25 novembre 2021 à compter du 1^{er} janvier 2022.

4.2.3 Mandats et fonctions exercés par les membres des organes de direction

Administrateurs

Nicolas Théry

Né le 22 décembre 1965
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Nicolas Théry a débuté sa carrière à l'inspection des finances en 1989 avant de rejoindre la direction du Trésor en 1993. De 1997 à 2000, il est conseiller au cabinet du ministre de l'économie et des finances, chargé des questions monétaires et financières puis des questions internationales et européennes. En 2000, il devient directeur de cabinet de Florence Parly, Secrétaire d'État au Budget. De 2000 à 2002, il est secrétaire confédéral à la CFDT, chargé des questions économiques. Il a participé à la création du Comité intersyndical de l'épargne salariale et de l'agence de notation Vigeo créée par Nicole Notat. De 2002 à 2009, il travaille à la Commission européenne comme directeur de cabinet de Pascal Lamy, Commissaire au Commerce international avant de rejoindre la direction générale des entreprises et de devenir directeur à la direction générale de l'environnement où il a notamment travaillé sur le climat. En 2009, il rejoint le Crédit Mutuel après avoir exercé différentes fonctions au sein du groupe bancaire, il est président-directeur général du CIC Est de 2012 à 2016. Depuis 2014, il préside la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et le Crédit Industriel et Commercial. Depuis 2016, il est président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Il préside également le conseil de surveillance du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Enfin depuis le 1^{er} septembre 2021, il est devenu président de la Fédération Bancaire Française pour un an.

Nicolas Théry est diplômé de Sciences Po Paris et de l'École Nationale d'Administration (ENA) – major de la promotion « Liberté, Égalité, Fraternité » – et diplômé d'un master de Droit, Économie, Gestion – Mention Droit des affaires.

Président du conseil d'administration
Membre du comité de suivi des risques groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Première nomination au conseil : 2014
Échéance du mandat : 2023

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Président du conseil d'administration

Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Crédit Industriel et Commercial
Banque CIC Est
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA
Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM
ACM IARD SA
Musée Rodin

Président du conseil de surveillance

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel
Banque Européenne du Crédit Mutuel

Président

Fédération bancaire française

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges

Représentant permanent du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, administrateur

ACM GIE

Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, membre du conseil de direction

Euro-Information

Membre

Comité d'éthique de la Défense

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du conseil de direction

Euro-Information

Directeur général

Banque CIC Est

Président du conseil d'administration

Banque CIC Nord Ouest

Président du directoire

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Administrateur

TARGOBANK Espagne

Banque Publique d'investissement

Représentant permanent de la BECM, administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Représentant permanent de GACM, administrateur

ACM IARD SA

Philippe Tuffreau

Né le 24 mai 1955

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

1, place Molière

49006 Angers

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une Maîtrise en Droit privé, d'un DESS Sciences juridiques et d'un Certificat d'aptitude à la profession d'avocat, Philippe Tuffreau est Président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou.

En 1995, il fonde le cabinet, Exaequo, spécialisé en droit des affaires. En parallèle, il s'implique dans la vie du barreau. En 1998, il est élu pour 2 ans bâtonnier d'Angers. En 2003, il devient membre du Conseil national des barreaux. Il assure la vice-présidence de cette institution de 2006 à 2008, et devient l'interlocuteur régulier de la chancellerie. Dans la foulée, il est élevé au rang de chevalier de l'ordre national du Mérite et de chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur. De 1995 à 2017, il est vice-président du cabinet d'avocats Oratio.

Dès 1991, il devient président d'une caisse locale de Crédit Mutuel et exerce divers mandats avant de mettre un terme à ses mandats du fait de ses autres activités. En 2014, il est nommé président d'une caisse locale de Crédit Mutuel puis devient administrateur fédéral du Crédit Mutuel d'Anjou en 2015 avant de devenir président en 2017. Il est administrateur confédéral depuis 2020.

Vice-président du conseil d'administration

Première nomination au conseil : 2021

Échéance du mandat : 2024

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Anjou

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Anjou

Vice-président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Angers Saint Laud

Membre du conseil de surveillance

Banque européenne du Crédit Mutuel

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

GIEMAT

Multifinancière de l'Anjou

SPL ALTEC

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Censeur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Jean-Marc Busnel

Né le 25 avril 1959
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
43 boulevard Volney
53083 Laval

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un DESS en administration et gestion d'entreprise, Jean-Marc Busnel a débuté sa carrière au sein d'Acome en tant que technicien puis cadre supérieur en 1980. Il a ensuite occupé différents postes de directeur des opérations (2002) à directeur industrie, achats et *supply chain* (2008) avant de devenir directeur de branche (2015) puis directeur industriel (2018) avant de prendre sa retraite en 2021.

Dès 1994, il est élu administrateur de la caisse locale de Crédit Mutuel de Saint-Hilaire du Harcouët. Il exerce aujourd'hui des mandats au niveau local mais aussi au niveau fédéral et confédéral. Depuis 2018, il est président de la Caisse Fédérale et de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou Basse-Normandie.

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, administrateur
Première nomination au conseil : 2018
Échéance du mandat : 2024

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Hilaire du Harcouët
Caisse de Crédit Mutuel Solidaire
Résidence foyer les hirondelles
Creavenir
Fondation d'entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Vice-président du conseil de surveillance

SODEREC

Vice-président du conseil d'administration

Union régionale des Scop de l'Ouest

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM
ACM IARD SA

Représentant permanent de la Fondation d'entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Association des résidences Escalys

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil d'administration

IDEA OPTICAL

Administrateur

ACOME SA

Gérard Cormorèche

Né le 3 juillet 1957

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

8 rue Rhin et Danube
69009 Lyon

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École Supérieure d'Agricultures d'Angers, Gérard Cormorèche est gérant d'une exploitation de céréales et de légumes et de la SARL Cormorèche spécialisée dans la transformation et cuisson de betteraves rouges. Il a reçu l'insigne de Chevalier du mérite agricole en 1999.

Dès 1993, il est élu à la présidence d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Il exerce des mandats au sein du Crédit Mutuel tant au niveau local, que régional et national. Depuis 1995, il est président de la Fédération et de la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est. Il est également président du conseil d'administration de la Caisse Agricole du Crédit Mutuel depuis 2004 et vice-président de la CNCM (Confédération Nationale du Crédit Mutuel).

Administrateur
Membre du comité d'audit et des comptes groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Première nomination au conseil : 2001
Échéance du mandat : 2022

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse Agricole Crédit Mutuel (CACM)

CECAMUSE

Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône

Vice-président du conseil d'administration

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural

MTRL

Assurances du Crédit Mutuel pour l'éducation et la prévention en santé

Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Représentant permanent de la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

Censeur

CIC Lyonnaise de Banque

Gérant

SCEA CORMORECHE Jean-Gérard

SARL CORMORECHE

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Censeur

Crédit Industriel et Commercial

Claude Courtois

Né le 6 janvier 1954

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

494 avenue du Prado
13008 Marseille

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de l'École Nationale de Police de Cannes-Écluse, Claude Courtois a exercé des fonctions d'inspecteur de police au sein de deux services actifs de la Police Nationale.

Dès 1998, il est élu membre de conseil de surveillance d'une caisse locale de Crédit Mutuel. En 2014, il devient administrateur fédéral et président du District Ouest de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen.

Administrateur
Première nomination au conseil : 2019
Échéance du mandat : 2022

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Montpellier Antigone

Caisse de Crédit Mutuel Bassin de Thau

Caisse de Crédit Mutuel de Lunel

Vice-président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen

Administrateur

Caisse Méditerranéenne Financement

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Vice-président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Frontignan

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel de Perpignan Kennedy

Caisse de Crédit Mutuel de Montpellier Alco

Censeur

Banque Fédérative de Crédit Mutuel

Philippe Gallienne

Né le 17 juin 1956
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
17 rue du 11 novembre
14052 Caen

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de l'École de Management de Normandie, Philippe Gallienne a été associé en charge du secteur association et gestion sociale du bureau du Havre de Mazars de 1990 à avril 2019.

Dès 1995, il est élu président fondateur de la caisse de Crédit Mutuel du Havre Sanvic. En 1998, il devient président de la caisse de Crédit Mutuel du Havre Hôtel de Ville et est élu administrateur fédéral la même année. Il a été nommé vice-président de la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie en 2003 avant d'être nommé président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie en 2019.

Administrateur
Membre du comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Première nomination au conseil : 2019
Échéance du mandat : 2022

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Normandie
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Normandie
Caisse de Crédit Mutuel Le Havre Hôtel de Ville

Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Normandie, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Charles Gerber

Né le 3 juin 1954
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un CAP en mécanique générale et d'un diplôme en management et recrutement du Comité d'action économique du Haut-Rhin, Charles Gerber a débuté sa carrière en tant que sergent-chef dans l'armée. Il a ensuite exercé 10 ans dans le secteur de la mécanique, 20 ans en tant que responsable d'un site de production et 10 ans en tant que responsable achat grand volume au sein de la même entreprise avant de prendre sa retraite en 2009. Dès 1991, il est nommé membre du conseil d'administration d'une caisse locale de Crédit Mutuel avant d'être nommé président de conseil d'administration en 2012.

Administrateur
Membre associé du comité d'audit et des comptes groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Première nomination au conseil : 2020
Échéance du mandat : 2023

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de la Largue

Administrateur et président du District d'Altkirch-St-Louis

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Administrateur

Confédération nationale du Crédit Mutuel
Caisse centrale du Crédit Mutuel

Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel



Olivier Guiot

Né le 21 juillet 1967

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

61 rue Blatin
63000 Clermont-Ferrand

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un CAP en comptabilité, Olivier GUIOT a été technicien logistique avant d'être élu maire de la commune de Saint-Hilaire dans l'Allier en 2001.

Dès 1999, il devient administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central. De 2018 à 2020, il est administrateur de plusieurs conseils d'administration provisoires (CCM Montferrand, CCM Cebazat, vice-président de la CCM Yzeure). En 2020, il devient président de la caisse de Crédit Mutuel d'Yzeure.

Administrateur

Première nomination au conseil : 2020

Échéance du mandat : 2023

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel d'Yzeure

Administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Massif Central

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Vice-président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Moulins

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel de Cebazat

Caisse de Crédit Mutuel de Montferrand

Elio Gumbs

Né le 23 novembre 1961

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

Rue du Prof Raymond Garcin
97201 Fort de France

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un DUT en Génie électrique, Elio GUMBS est Chef de groupe centrale au sein d'Électricité de France depuis 2001. En 1983, il débute sa carrière en tant que Professeur de technologie avant de rejoindre Électricité de France en 1984. Depuis 2020, il est président d'une société dans le BTP.

En 2008, il devient administrateur d'une caisse locale de Crédit Mutuel avant d'en devenir le président en 2017. Depuis 2005, il est Vice-Président des conseils d'administration de la Fédération et de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Antilles Guyane.

Administrateur

Première nomination au conseil : 2020

Échéance du mandat : 2023

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Président

Howlite Concept

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Martin

Vice-Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Antilles Guyane

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles Guyane

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant.

Nicolas Habert

Né le 27 avril 1962

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

6 rue de la Tuilerie
31130 Balma

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de l'ISEP et de l'ESSEC et titulaire d'une formation à l'actuariat, Nicolas Habert est consultant indépendant au sein de NH Consulting depuis 2007. En 1987, il débute sa carrière à la Banque Nationale de Paris en qualité de chargé de clientèle avant de rejoindre la Caisse des Dépôts et Consignations en 1989 puis la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 1993. De 1988 à 2012 il intervient en tant que formateur vacataire pour diverses entités du Centre de Formation de la Profession Bancaire ainsi qu'à l'École d'ingénieurs de Purpan de 1996 à 2007 en tant que professeur de gestion, finance et commerce international.

Dès 2001, il devient administrateur à la création d'une caisse locale de crédit mutuel avant d'en devenir le président en 2010. Depuis 2017, il est administrateur fédéral et président du conseil de surveillance de Cautionnement Mutuel de l'Habitat. En mai 2020, il a été nommé président de la Caisse Régionale et de la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique.

Administrateur
Membre du comité de suivi des risques groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Première nomination au conseil : 2020
Échéance du mandat : 2024

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique

Caisse du Crédit Mutuel de Toulouse Purpan

Président du conseil de surveillance

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

Représentant permanent de Marsovalor, administrateur

Banque CIC Sud Ouest

Censeur

Confédération Nationale de Crédit Mutuel

Caisse centrale de Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Albert Mayer

Né le 17 septembre 1955

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire de certificats d'études comptables supérieures, Albert Mayer est président du cabinet Albert Mayer Expertise et Audit Comptable depuis 2009. Albert Mayer est également membre de la Compagnie des commissaires aux comptes de Metz depuis 1994 et expert judiciaire près de la Cour d'Appel de Metz.

Dès 1993, il est nommé président d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Depuis 2018, il est président du District de Saint-Avold de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Administrateur
Première nomination au conseil : 2018
Échéance du mandat : 2024

Mandats exercés au 31 décembre 2021

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Freyming Hombourg-Haut

Président

Mayer Albert Expertise et Audit Comptable

Administrateur et président du District de Saint Avold

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Gérant

Secogem expertise comptable

Pôle d'expertise comptable

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant.

Bich Van Ngo

Née le 21 juillet 1956

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

18, rue de La Rochefoucauld
75439 Paris

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômée d'expertise comptable, titulaire d'une maîtrise d'économie de l'Université Paris Dauphine et certifiée Administrateur de Sociétés de l'école Sciences-Po Paris, Bich Van Ngo est Présidente Directrice Générale de la société NGO Audit et Conseil depuis 2018.

Elle a débuté sa carrière en 1979 et exercé dans différents groupes en qualité de directeur financier puis Président Directeur Général. En 1995, elle crée la société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes Audit et Conseil Europe qu'elle dirige jusqu'en 2018.

En 2013, elle est nommée administratrice au conseil d'administration de la Caisse de Crédit Mutuel de Verrières le Buisson avant d'en devenir la présidente en 2015. Elle est membre du conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France depuis 2018, du comité d'audit et des comptes groupe du Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis 2020 et du conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel depuis 2021.

Administratrice
Membre associé du comité d'audit et des comptes groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Première nomination au conseil : 2021
Échéance du mandat : 2024

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Présidente du conseil d'administration

Crédit Mutuel de Verrières le Buisson

Administratrice

Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France

Présidente – Directrice générale

NGO Audit et conseil

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Gishaine Ravanel

Née le 30 septembre 1952

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

99 avenue de Genève
74054 Annecy

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômée de l'École Pigier de Nice, Gishaine Ravanel est maire de la commune de Houches. Elle a exercé sa carrière au sein de la Mairie de Chamonix puis de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc avant de prendre sa retraite en 2013.

Elle est présidente d'une caisse locale de Crédit Mutuel depuis 2008 ainsi que présidente du District Arve/Genevois et membre du conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc depuis 2017.

Administratrice
Première nomination au conseil : 2019
Échéance du mandat : 2022

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Chamonix

Administratrice et présidente du District Arve/Genevois

Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Thierry Reboulet

Né le 3 août 1962
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
130-132 avenue Victor-Hugo
26009 Valence Cedex

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un DUT Gestion des entreprises et administration, Thierry Reboulet a exercé les fonctions de Directeur Général des Services à la Marie de Tain l'Hermitage pendant 17 ans (36 ans d'ancienneté).
Dès 1998, il est nommé vice-président d'une caisse locale de Crédit Mutuel. En 2001, il devient administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarois. Il devient président de la Caisse de Crédit Mutuel de Tain l'Hermitage en 2014. Depuis 2021, il préside la Fédération et la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphine-Vivarais.

Administrateur
Première nomination au conseil : 2021
Échéance du mandat : 2024

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Dauphine-Vivarais
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphine-Vivarais
Caisse de Crédit Mutuel Tain l'Hermitage

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphine-Vivarais, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

René Schwartz

Né le 14 janvier 1957
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une maîtrise en Droit et d'un DESS en administration des entreprises, René Schwartz exerçait jusqu'au 30 juin 2019, date de son départ en retraite, la profession d'avocat spécialisé en droit fiscal au sein de la société Fiduciaire d'Alsace et de Lorraine à Mulhouse.

Dès 1992, il est élu président de la caisse de Crédit Mutuel du Nouveau Monde à Bollwiller.

Depuis fin 2018, il est président de l'Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Mulhouse et administrateur de la Fédération Centre Est Europe et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Administrateur
Membre associé du comité d'audit et des comptes groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Première nomination au conseil : 2018
Échéance du mandat : 2024

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel du Nouveau Monde

Administrateur et président du District de Mulhouse

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur

CARPA Mulhouse

Francis Singler

Né le 18 juillet 1956

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un diplôme de technicien en méthodes industrielles, Francis Singler est retraité. Il a effectué sa carrière au sein d'APF Entreprises Alsace, occupant des fonctions de responsable de production puis de responsable informatique avant de prendre sa retraite en 2018.

Dès 2001, il est nommé administrateur d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Il a été président de la commission de formation des élus du District de Sélestat de 2006 à 2018. Depuis 2018, il est président du District de Sélestat de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et président du conseil d'administration de la caisse Ried Centre Alsace.

Administrateur
Première nomination au conseil : 2018
Échéance du mandat : 2024

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Ried Centre Alsace

Membre du conseil de surveillance

Euro-Information Production

Administrateur et président du District de Sélestat

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Alain Têtedoie

Né le 16 mai 1964

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
10 rue de Rieux
44040 Nantes

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé en horticulture, Alain Têtedoie est président-directeur général dans le secteur de l'agroalimentaire.

Dès 1991, il devient administrateur de caisse locale de Crédit Mutuel. Il est président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest depuis 2006 et est également administrateur confédéral depuis 2004.

Administrateur
Première nomination au conseil : 2007
Échéance du mandat : 2024

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Président

Thalie Holding

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest

Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest

Président du comité de surveillance

Crédit Mutuel Immobilier

Vice-président du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest, président

Investlaco

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Caisse de Crédit Mutuel de Loire Divatte

Représentant permanent de EFSA, administrateur

Banque CIC Ouest

Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Loire-Atlantique et du Centre Ouest, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

SODEREC

Représentant de Thalie Holding, président

La Fraiseraie SAS

Représentant de Thalie Holding, gérant

SCEA La Fraiseraie

Gérant

GFA La Fraiseraie

Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Président du conseil de surveillance

Centre de Conseil et de Service [CCS]

Dirigeants

Daniel Baal

Né le 27 décembre 1957

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Daniel Baal a débuté sa carrière en 1979, en tant que rédacteur crédits au siège de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à Strasbourg, avant d'exercer diverses fonctions de siège et de réseau à Strasbourg, Colmar et Mulhouse. En 1995, il devient directeur des engagements à la direction régionale Sud de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe, puis devient directeur de la caisse de Crédit Mutuel Mulhouse-Europe en 2001. Il a été directeur général adjoint de la société du Tour de France et directeur des activités « cyclisme » Sport Amaury Organisation de 2001 à 2004. En 2004, il devient directeur à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe avant d'être nommé directeur général de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Île-de-France. Puis en 2010, il est nommé directeur général adjoint de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel puis directeur général adjoint du Crédit Industriel et Commercial en 2014 et directeur général de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 2015.

Depuis 2017, il est directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, directeur général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, directeur général du Crédit Industriel et Commercial, directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et membre du directoire du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Daniel Baal est diplômé de l'EDC Paris Business School, option gestion financière.

Directeur Général et dirigeant effectif

Première nomination : 2017

Échéance du mandat : 2023

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Directeur général

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Président du conseil de surveillance

Cofidis

Cofidis Group

Euro-Information Production

Membre du Directoire

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Vice-président du conseil d'administration

Banque de Luxembourg

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil d'administration

CIC Sud Ouest

CIC Ouest

Président du conseil de surveillance

CIC Iberbanco

Vice-président du conseil de surveillance

Targo Deutschland GmbH

TARGOBANK AG

Targo Management AG

Administrateur

Fivory SA

Fivory SAS

Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Île-de-France, membre du conseil de direction

Euro-Information



Alexandre Saada

Né le 5 septembre 1965

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Alexandre Saada a débuté sa carrière en 1992 à Londres chez S.G. Warburg (fusionné en 1995 dans UBS Investment Bank) dans le département de *corporate* finance, spécialisé dans le secteur des institutions financières avant d'exercer en tant qu'associé gérant au sein de S Capital de 2002 à 2010. En 2010, il rejoint la Société Générale en tant que responsable des fusions-acquisitions pour le secteur des institutions financières pour la France et le Benelux. En 2015, il devient conseiller de direction générale puis directeur financier du Crédit Mutuel Nord Europe.

Depuis juin 2017, il est directeur général adjoint de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et président du conseil d'administration de Crédit Mutuel Home Loan SFH. Il est également président du conseil d'administration du CIC Ouest depuis 2018 et Directeur du "Pôle Finances" de Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis 2021.

Alexandre Saada est diplômé de Sciences Po Paris (1988 – section Économique et financière), titulaire d'une maîtrise de sciences de gestion (1987), d'un DEA d'économie et finance internationales (1988) de l'Université Paris Dauphine et d'un master of Science in Finance (1989 – bourse Jean Monnet) de Lancaster University (R.U).

Directeur général adjoint et dirigeant effectif

Première nomination : 2018

Mandat sans limitation de durée

Autres mandats exercés au 31 décembre 2021

Directeur Pôle Finances

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Président du conseil d'administration

CIC Ouest

Crédit Mutuel Home Loan SFH

Vice-Président du conseil de surveillance

Cofidis

Cofidis Group

Représentant permanent de la BFCM, administrateur

Banque de Tunisie

Membre du conseil de surveillance

TARGOBANK AG

Targodeutschland GmbH

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Représentant permanent de Marsovalor, administrateur

Crédit Mutuel Investment Managers

Représentant permanent de la BFCM, administrateur

Opuntia (LUXE TV) SA

Censeur

Cofidis

Cofidis Group

4.2.4 Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital en cours d'utilisation

Néant.

4.2.5 Préparation et organisation des travaux du conseil

4.2.5.1 Fonctionnement du conseil d'administration

Règles de fonctionnement du conseil d'administration

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par les articles 14 à 18 des statuts.

Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Composition du conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins et de 18 membres au plus, personnes physiques ou morales, élus pour une durée de trois ans renouvelable.

Le conseil d'administration peut nommer des censeurs, dont le mandat est de trois ans. Ils participent avec voix consultative aux délibérations du conseil d'administration. Ils peuvent, par décision prise à la majorité des voix des censeurs présents ou représentés, requérir une seconde délibération du conseil.

Limite d'âge

La limite d'âge est fixée à soixante-dix ans pour les administrateurs et à soixante-quinze ans pour les censeurs. Les fonctions en cours d'exercice à cet âge prennent fin lors de l'assemblée générale qui suit la date anniversaire pour les administrateurs et lors du conseil qui suit la date anniversaire pour les censeurs.

Cumul avec un contrat de travail

Aucun administrateur ne détient un contrat de travail avec la société et ses filiales contrôlées.

Compétence et formation des administrateurs

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel accorde une grande importance à la compétence de ses administrateurs. Pour accéder aux fonctions d'administrateur ou censeur au conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, chaque candidat doit disposer d'une expérience d'élus et de président ou de vice-président de conseil d'administration ou de surveillance au sein d'une caisse locale de Crédit Mutuel, participer aux instances et travaux de son district ou de sa fédération de Crédit Mutuel, et participer aux actions de formation prévues pour les élus.

Conformément aux orientations communes de l'Autorité bancaire européenne (ABE) et de l'Autorité Européenne des marchés financiers

(AEMF) et aux dispositions du Code monétaire et financier, et dans un souci de renforcement continu des dispositifs de gouvernance, un nouveau parcours de formation réglementaire a été mis en place en 2019.

Ce parcours a été refondu et complété en 2020 par un plan de développement des compétences des élus et des administrateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce plan s'articule autour de quatre défis fondamentaux :

- **les compétences** qui doivent accompagner les élus dans leurs rôles grâce à des formations animées par des élus et des salariés ;
- **la diversité** encouragée par des dispositifs pédagogiques et digitaux en phase avec les situations professionnelles de chacun ;
- **la digitalisation** en facilitant et améliorant l'expérience de formation tout en maîtrisant notre empreinte carbone ;
- **l'écosystème mutualiste** mobilisant toutes les parties prenantes autour d'un plan commun.

Le plan de développement des compétences met en place plusieurs parcours permettant d'accompagner chaque administrateur dans les fondamentaux de son mandat, et notamment le parcours « Initiation et formation réglementaire » construit pour accompagner dans leur rôle les élus des structures faitières, dont la Banque Fédérative du Crédit Mutuel grâce à des formations à distance. Pour les élus et administrateurs faisant l'objet d'une exigence individuelle de formation dans un délai imparti par une autorité de supervision (ACPR/BCE), ce parcours peut également être déployé ou complété à distance sous la forme d'un accompagnement personnalisé organisé par le service formation des élus. Ce parcours est complété par des formations et webinaires ponctuels, animés par des dirigeants ou des experts, en fonction de l'actualité et des orientations stratégiques.

Dans le cadre de ce plan, un diplôme d'université « administrateur bancaire mutualiste », en partenariat avec la Faculté de Droit, Sciences Politiques et de Gestion de l'Université de Strasbourg a été créé en 2021. Il permet de former une promotion équilibrée et diversifiée [homme/femme, tranches d'âge, zone géographique, expériences] de 60 à 70 élus mutualistes par an sur les enjeux juridiques, réglementaires, stratégiques et mutualistes d'un administrateur de banque et de faire reconnaître leurs compétences, via un diplôme certifiant, tant dans un cadre professionnel que dans le cadre de l'exercice de leur fonction d'administrateur. La première promotion composée de 69 élus mutualistes a débuté le 22 octobre 2021 et se clôturera le 24 mai 2022.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

Il n'a pas été mentionné à ce jour de situation de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Les membres du conseil d'administration et de la direction générale sont soumis aux obligations légales et réglementaires applicables en matière de conflits d'intérêts. Chacun des dirigeants, administrateurs et censeurs de la Banque Fédérative de Crédit Mutuel adhère aux valeurs et engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale décrits dans son recueil de déontologie. Ce recueil vise à prévenir et le cas échéant, à gérer les situations de conflits d'intérêts.

Contrats de service

Au 31 décembre 2021, il n'existe pas de contrats de service liant l'un des membres du conseil d'administration ou de la direction générale à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

Déclaration de non-condamnation

Au cours des cinq dernières années, aucun membre du conseil d'administration et aucun membre de la direction générale n'a été condamné pour fraude, n'a fait l'objet de faillite, n'a été associé à une mise sous séquestre, une liquidation ou un placement d'entreprises sous administration judiciaire, n'a fait l'objet de mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). De plus, aucune de ces personnes n'a déjà, au cours des cinq dernières années, été déchue par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Diversité du conseil d'administration

■ Parité

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel n'est pas soumise aux dispositions de l'article L. 225-18-1 du Code de commerce. Toutefois, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pour ambition de renforcer le nombre de femmes membres de ses organes de surveillance et de direction.

■ Représentation des territoires

Les administrateurs de la Banque Fédérative de Crédit Mutuel proviennent de l'ensemble des fédérations réparties sur le territoire du périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

■ Représentation de la société

La diversité des administrateurs de la Banque Fédérative de Crédit Mutuel sur les plans sociologiques, d'âge, d'origine et de genre tend à avoir un conseil d'administration représentatif des clients et de la société.

■ Plan stratégique

Les travaux lancés dans le cadre du plan stratégique *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !* de Crédit Mutuel Alliance Fédérale réaffirment l'ambition du groupe de renforcer la diversité dans la composition de sa gouvernance, avec notamment l'objectif d'atteindre une égalité de représentation entre les hommes et les femmes dans les postes d'encadrement et de gouvernance.

Indépendance des administrateurs

Certains membres du conseil d'administration peuvent être qualifiés d'indépendants, après examen de leur situation par le comité des nominations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Cet examen doit notamment vérifier qu'il n'existe aucun lien entre l'administrateur et la BFCM, qu'il s'agisse des relations financières, familiales ou personnelles.

- Plus particulièrement, un administrateur ne peut être qualifié d'indépendant que s'il satisfait les conditions suivantes : ne pas être administrateur ou censeur du conseil d'administration d'une fédération, d'une entité bancaire faitière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou de la Confédération depuis plus de 12 ans ;
- Ne pas recevoir d'indemnisation ou de rémunération, quelle que soit la forme (hors remboursements de frais), au sein du groupe Crédit Mutuel au-delà d'un montant annuel fixé dans la charte des moyens d'exercice des mandats des membres des conseils de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et dans les dispositions fixées par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

La BFCM a déterminé la part de membres indépendants conformément aux orientations de l'ABE qui considère la présence de membres indépendants comme une bonne pratique et n'impose pas en conséquence un nombre d'administrateurs indépendants.

Au regard de ces règles, 10 administrateurs, soit 59%, sont considérés comme indépendants au sein du conseil d'administration de BFCM.

Évaluation du conseil d'administration et de ses comités

Les comités faitiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale procèdent à une évaluation annuelle de leur fonctionnement et de leur composition sous la responsabilité du comité des nominations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

4.2.5.2 Les travaux du conseil en 2021

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an selon un calendrier préétabli.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une présentation, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

Réunion du 17 février 2021

Le conseil d'administration du 17 février 2021 a notamment porté sur les sujets suivants :

- présentation du bilan et des comptes consolidés au 31 décembre 2020 ;
- point ALM, risque de taux et de liquidité ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe ;
- observations des commissaires aux comptes ;
- rapport du comité de suivi des risques groupe ;
- validation des politiques sectorielles Charbon, Hydrocarbure non-conventionnel et Mobilité ;
- risques de non-conformité : synthèse 2020 ;
- validation du corps de règles de CIC Marchés, du corps de règle de la Trésorerie Groupe, du plan d'urgence de liquidité et du référentiel de gestion de bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- validation de la mise à jour du Plan Préventif de Rétablissement ;
- rapport du comité des rémunérations ;
- rapport du comité des nominations ;
- point sur la trésorerie et la liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- renouvellement des autorisations d'émission ;
- point sur les activités de fusion-acquisition ;

- point sur les activités des filiales ;
- présentation des comptes au 31 décembre 2020 sociaux et consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ;
- arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel au 31 décembre 2020 ;
- frais généraux 2020 – réalisations définitives ;
- conventions règlementées ;
- contribution de la BFCM à la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Réunion du 9 avril 2021

Le conseil d'administration du 9 avril 2021 a notamment porté sur les sujets suivants :

- sinistres exceptionnels ;
- lettre d'information sur la déontologie des membres des conseils ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 29 mars 2021 ;
- présentation et examen du rapport annuel sur le contrôle interne ;
- approbation du rapport annuel sur le contrôle interne LCB-FT ;
- rapport du comité de suivi des risques groupe du 25 mars 2021 ;
- rapport du comité des rémunérations du 7 avril 2021 ;
- répartition de l'enveloppe globale d'indemnités au titre de la charte des moyens d'exercice des mandats des membres des conseils ;
- rapport du comité des nominations des 11 mars 2021 et 6 avril 2021 ;
- direction effective ;
- rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- préparation et convocation de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021.

Réunion du 10 juin 2021

Le conseil d'administration du 10 juin 2021 a notamment porté sur le sujet suivant :

- projet de cession des titres Visa Monde par la BFCM.

Réunion du 29 juin 2021

Le conseil d'administration du 29 juin 2021 a notamment porté sur le sujet suivant :

- convergence du Crédit Mutuel Nord Europe vers Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Réunion du 27 juillet 2021

Le conseil d'administration du 27 juillet 2021 a notamment porté sur les sujets suivants :

- projet de cession des actions FLOA par la BFCM.

Réunion du 29 juillet 2021

Le conseil d'administration du 29 juillet 2021 a notamment porté sur le sujet suivant :

- présentation des comptes consolidés Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 30 juin 2021 ;
- présentation des comptes consolidés Banque Fédérative du Crédit Mutuel au 30 juin 2021 ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 26 juillet 2021 ;
- observations des commissaires aux comptes ;

- rapport du comité de suivi des risques groupe des 21 avril, 24 juin et 23 juillet 2021 : dépassements de seuil d'alerte et de limite du cadre d'appétence aux risques et sinistres exceptionnels ;
- relations avec les superviseurs ;
- cartographie des risques ;
- ICAAP / ILAAP ;
- limites unitaires corporate ;
- rapport du comité des nominations des 19 mai, 1^{er} juin, 9 juillet et 26 juillet 2021 ;
- rapport du comité des rémunérations du 27 juillet 2021 ;
- politique d'égalité salariale ;
- arrêté des comptes consolidés Banque Fédérative du Crédit Mutuel au 30 juin 2021 ;
- point sur les activités holding de fusion-acquisition ;
- filiales et participations ;
- pôle presse ;
- nomination de M. Philippe Tuffreau en tant que vice-président ;
- constatation de la démission de M. Jean-Louis Bazille en tant que censeur et nomination de M. Christian Guilbart en tant que censeur ;
- renouvellement de M. Jean-Claude Lordelot en tant que censeur ;
- affiliation d'une nouvelle caisse de Crédit Mutuel.

Réunion du 30 septembre 2021

Le conseil d'administration du 30 septembre 2021 a notamment porté sur les sujets suivants :

- opérations liées à la convergence du Crédit Mutuel Nord Europe vers Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Réunion du 25 novembre 2021

Le conseil d'administration du 25 novembre 2021 a notamment porté sur les sujets suivants :

- point sur l'activité de la presse ;
- présentation des comptes consolidés Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 22 septembre 2021 ;
- synthèse des CSRG du 30 septembre 2021 et du 18 novembre 2021, y compris : les dépassements du cadre d'appétence aux risques et les sinistres opérationnels exceptionnels ;
- synthèse des relations avec les superviseurs ;
- validation du cadre général de gestion de crise et de continuité d'activité ;
- présentation du dispositif de lutte contre la corruption de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- rapports du comité des nominations des 27 septembre, 28 octobre et 23 novembre 2021 ;
- rapport du comité des rémunérations du 23 novembre 2021 ;
- validation de la nouvelle politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- validation de la Charte de protection et d'utilisation des données personnelles des clients et sociétaires ;
- information sur la demande d'exemption sur base individuelle des exigences prudentielles de ratio de fonds propres ;



- frais généraux 2021 – Budget des frais généraux 2022 ;
- point sur la trésorerie et la liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- croissance externe / cessions : Information sur la cession de Bail Actéa à CCLS ;
- filiales et participations ;
- information sur l'assemblée générale extraordinaire du 6 janvier 2022 ;
- nomination d'un directeur général délégué, dirigeant effectif ;
- renouvellement de censeurs ;
- affiliation de nouvelle caisse de Crédit Mutuel.

4.2.5.3 Comités réglementaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Depuis l'adhésion, par le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel du 17 novembre 2017, aux comités des nominations et des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et plus largement à l'ensemble des comités réglementaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les comités faïtières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale rendent compte de leurs travaux au conseil de l'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (voir paragraphe 4.1.5.3 du rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel relatif aux comités réglementaires de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel).

4.2.5.4 Déontologie

Le recueil de déontologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été approuvé en juin 2018.

Ce document de référence, qui reprend les principales dispositions réglementaires et législatives en vigueur en matière de déontologie, rappelle les principes qui doivent être respectés par chaque entité et collaborateur du groupe dans l'exercice de ses activités. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux que se fixe le groupe en matière de qualité de service à la clientèle, d'intégrité et de rigueur dans le traitement des opérations ainsi que de respect de la réglementation. Il s'applique à toutes les entités du groupe, en France et à l'étranger, dans le respect des réglementations locales.

Le recueil de déontologie contient notamment des dispositions relatives à la prévention des conflits d'intérêts, à la lutte contre la corruption et aux règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées.

Le recueil de déontologie est communiqué à tous les collaborateurs et doit être consulté par tous sur l'intranet de chaque entité du groupe.

Ce recueil est complété par le code d'éthique et de déontologie qui s'applique à l'ensemble des élus et des salariés, mais aussi à l'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et a pour objet de faire connaître les engagements du groupe et les règles de comportement qui en découlent en termes de respect de la personne, parité et ouverture, protection et respect de l'environnement, devoir de bonne gestion, devoir de confidentialité et de protection des données, devoir de réserve, devoir de formation, conflits d'intérêts et respect des valeurs et des textes.

4.2.5.5 Direction générale

Mode d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L. 511-58 du Code monétaire et financier, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a opté pour la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. La direction effective de l'établissement est assurée par au moins deux personnes, bénéficie de tous les pouvoirs qui lui sont attachés par la législation et la réglementation bancaire et financière tant en interne que vis-à-vis des tiers.

Composition de la direction générale

La direction générale de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est composée de :

- M. Daniel Baal, directeur général et dirigeant effectif ;
- M. Alexandre Saada, directeur général adjoint et dirigeant effectif.

A noter qu'Éric Charpentier, a été nommé directeur général, dirigeant effectif le 25 novembre 2021 à compter du 1^{er} janvier 2022.

Prérogatives de la direction générale

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs des dirigeants effectifs mais une décision du conseil d'administration du 20 février 2019 définit les cas dans lesquels une approbation préalable du conseil d'administration est requise, à savoir, les projets de prise ou de cession de participations (hors placements financiers) d'un montant supérieur à 100 millions d'euros.

4.2.6 Principes et règles de rémunération de la population identifiée (L.511-71 et suivants du Code monétaire et financier)

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel applique les principes et règles de rémunération de la population identifiée décidés par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et présentés dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise.

4.2.7 Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de rémunération et d'indemnité de fin de mandat au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour le président et le directeur général à compter du 1^{er} juin 2019, le conseil d'administration de la BFCM du 20 février 2019 a décidé que les mandats de président du conseil d'administration et de directeur général ne seraient plus rémunérés à compter du 1^{er} juin 2019.

Pour les principes directeurs, la mise en œuvre et les rémunérations perçues, voir paragraphe 4.1.7 du rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel relatif aux principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux.



Depuis 2018, le Crédit Mutuel est partenaire du skippeur Ian Lipinsky. En 2021, il a parcouru la CIC Channel Race, les Sables-Horta-Les Sables et la Transat Jacques Vabre à bord du Class40 Crédit Mutuel. En novembre 2022, Ian Lipinski reliera Saint Malo depuis Pointe-à-Pitre lors de la Route du Rhum.



Risques et adéquation des fonds propres – Pilier 3

INTRODUCTION	267	5.5 FONDS PROPRES	297
5.1 CHIFFRES CLÉS	268	5.5.1 Composition des fonds propres	297
5.1.1 Solvabilité	268	5.5.2 Exigences de fonds propres	304
5.1.2 Liquidité	272	5.6 INDICATEURS PRUDENTIELS	305
5.1.3 Indicateurs clés [EU KM1]	273	5.6.1 Ratio de solvabilité	305
5.2 FACTEURS DE RISQUE (EU OVA)	274	5.6.2 Grands risques	307
5.2.1 Risques liés aux activités de bancassurance du groupe	275	5.6.3 Surveillance complémentaire des conglomérats financiers	308
5.2.2 Risques liés aux activités du groupe et aux conditions macroéconomiques	277	5.6.4 Ratio de levier [EU LRA]	309
5.2.3 Risques liés au contexte réglementaire du groupe	279	5.7 ADÉQUATION DU CAPITAL (EU OVC)	312
5.2.4 Risques liés à la conduite des activités du groupe	281	5.7.1 Gouvernance et démarche	312
5.3 GESTION DES RISQUES (EU OVA & EU OVB)	283	5.7.2 Les scénarios de stress	313
5.3.1 Profil de risque	283	5.8 RISQUE DE CRÉDIT	314
5.3.2 Appétence aux risques	283	5.8.1 Informations qualitatives générales sur le risque de crédit [EU CRA]	314
5.3.3 Gouvernance des risques	284	5.8.2 Expositions	316
5.3.4 Dispositif de contrôle interne	287	5.8.3 Qualité de crédit des actifs	317
5.4 CHAMP D'APPLICATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE (EU LIA & EU LIB)	293	5.8.4 Approche standard [EU CRD]	329
		5.8.5 Systèmes de notations internes [EU CRE]	330

5.9	RISQUE DE CONTREPARTIE (EU CCRA)	348	5.14	RISQUE OPÉRATIONNEL (EU ORA)	378
5.10	TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (EU CRC)	354	5.14.1	Principaux objectifs	378
5.10.1	Compensation et collatéralisation des pensions et des dérivés de gré à gré	354	5.14.2	Dispositif de mesure et de maîtrise	378
5.10.2	Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement	354	5.14.3	Reporting et pilotage général	379
5.10.3	Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles	354	5.14.4	Documentation et procédure	379
5.10.4	Principales catégories de fournisseurs de protection	355	5.14.5	Plans d'urgence et de poursuite de l'activité	379
5.11	TITRISATION (EU SECA)	358	5.14.6	Organisation de la gestion de crise	380
5.11.1	Objectifs poursuivis	358	5.14.7	Utilisation des techniques d'assurance	380
5.11.2	Procédures de suivi et de contrôle dans le cadre des activités de marché	358	5.14.8	Inventaire des sinistres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	380
5.11.3	Données chiffrées dans le cadre des activités de marché	359	5.14.9	Risques opérationnels particuliers	381
5.11.4	Politiques de couverture du risque de crédit dans le cadre des activités de marché	359	5.15	INFORMATIONS SUR LES ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS (EU AE4)	381
5.11.5	Approches et méthodes prudentielles	359	5.16	RISQUE ACTIONS	383
5.11.6	Principes et méthodes comptables	359	5.16.1	Actifs financiers en juste valeur par résultat	383
5.11.7	Expositions par type de titrisation	360	5.16.2	Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres	383
5.12	RISQUE DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ (EU MRA)	362	5.16.3	Placements des activités d'assurance	383
5.12.1	Organisation générale	362	5.17	CAPITAL-INVESTISSEMENT	384
5.12.2	Le dispositif de contrôle	363	5.18	RÉMUNÉRATION (EU OVB & EU REMA)	385
5.12.3	La gestion des risques	364	5.18.1	Fonctions de direction	385
5.12.4	Le risque lié au modèle	365	5.18.2	Organes supervisant la rémunération	386
5.12.5	Les dérivés de crédit	365	5.18.3	Conception et structure des processus de rémunération	389
5.13	RISQUE DE GESTION DE BILAN	366	5.18.4	Prise en compte des risques dans le processus de rémunération	390
5.13.1	Organisation générale	366	5.18.5	Rémunération de la performance	390
5.13.2	La gestion du risque de taux (EU IRRBBA)	366	5.18.6	Rémunération variable et différée	390
5.13.3	La gestion du risque de liquidité (EU LIQA)	370	ANNEXES		396
5.13.4	La gestion du risque de change	377	Annexe 1 : Description des écarts entre les périmètres de consolidation (EU LI3) – Détail par entité		396
			Annexe 2 : Informations détaillées sur les fonds propres (EU CCA)		398
			Annexe 3 : Indicateurs clés de CMNE (EU KM1)		408
			INDEX DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES		409

INTRODUCTION

En application de l'article 4.1 du règlement CRBF n° 2000-03 du 6 septembre 2000 relatif à la surveillance prudentielle sur base consolidée et à la surveillance complémentaire, la BFCM, incluse dans la consolidation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, n'est pas soumise au respect sur base sous-consolidée des ratios de gestion.

De ce fait, toutes les données qui sont présentées dans ce chapitre portent sur le périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

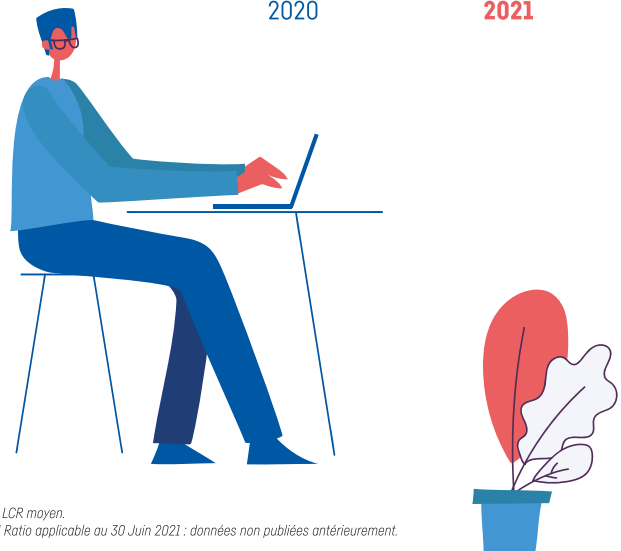
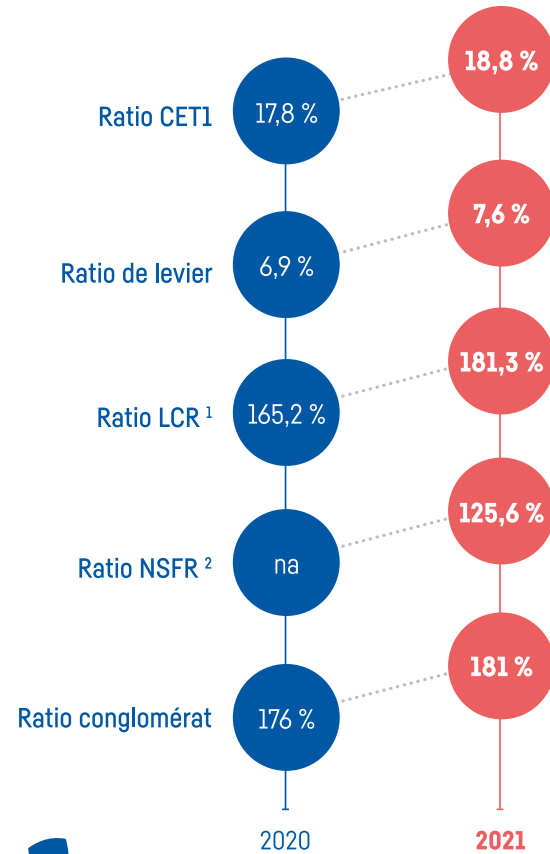
Le Pilier 3 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale vise à fournir des informations destinées à compléter les dispositions réglementaires minimales relatives aux fonds propres et aux risques telles que demandées dans les Piliers I et II des accords de Bâle *via* des données complémentaires relatives aux fonds propres et aux risques. Ces compléments répondent notamment aux orientations relatives aux exigences de publication au titre de la 8^e partie du règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 ainsi qu'au règlement (UE) n° 2019/876 (CRR2) du 20 mai 2019 modifiant le règlement (UE) n° 575/2013.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale au travers de son Pilier 3 fournit des informations réglementaires normées et pertinentes, cohérentes et comparables, à l'intention des parties intéressées. Ceci dans le respect des cinq principes édictés par le Comité de Bâle : des informations claires, exhaustives, pertinentes pour les utilisateurs, cohérentes dans le temps et comparables d'une banque à l'autre.

À compter du 1^{er} janvier 2022, Crédit Mutuel Nord Europe a été affilié à Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ainsi le Pilier 3 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en tant qu'entité absorbante, présente des éléments spécifiques et pertinents relatifs à CMNE pour 2021. Par ailleurs les tableaux du Pilier 3 de CMNE pour 2021 sont publiés dans leur intégralité sur le site de la BFCM.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale poursuit sa dynamique prudentielle en renforçant ses fonds propres et sa capacité à résister à toute crise quelle que soit son origine : financière, économique, sanitaire... Cela se traduit notamment par un renforcement constant du dispositif de mesure et de surveillance des risques comme l'attestent les éléments présentés dans cette partie « Pilier 3 ».

Ce chapitre intègre notamment les informations demandées par la norme IFRS 7 « informations à fournir sur les instruments financiers » sur les risques de crédit, des activités de marché et de gestion de bilan.



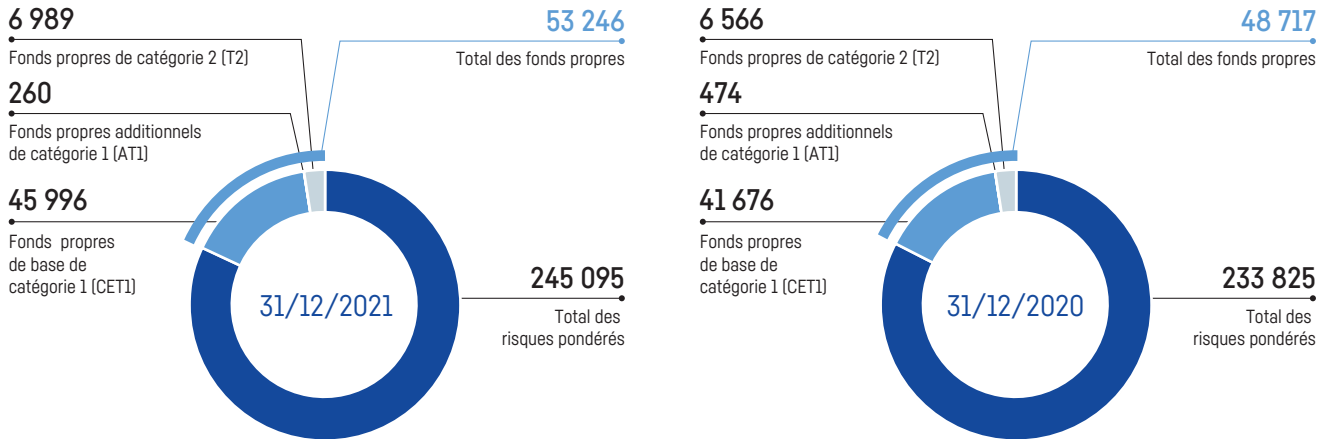
(1) LCR moyen.
(2) Ratio applicable au 30 Juin 2021 : données non publiées antérieurement.

5.1 CHIFFRES CLÉS

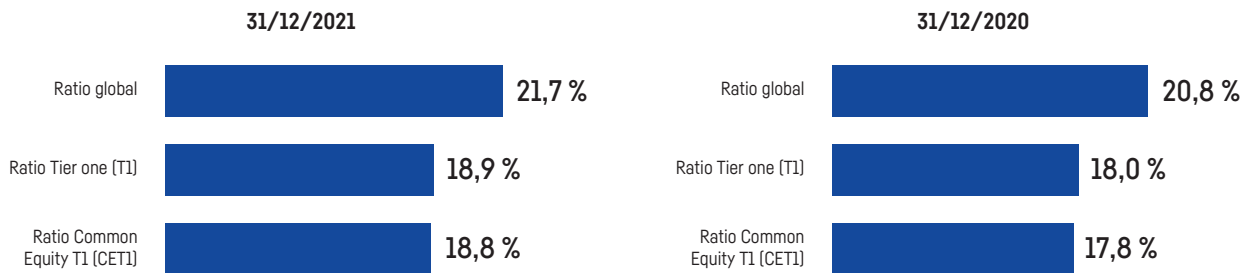
5.1.1 Solvabilité

Ratios de solvabilité

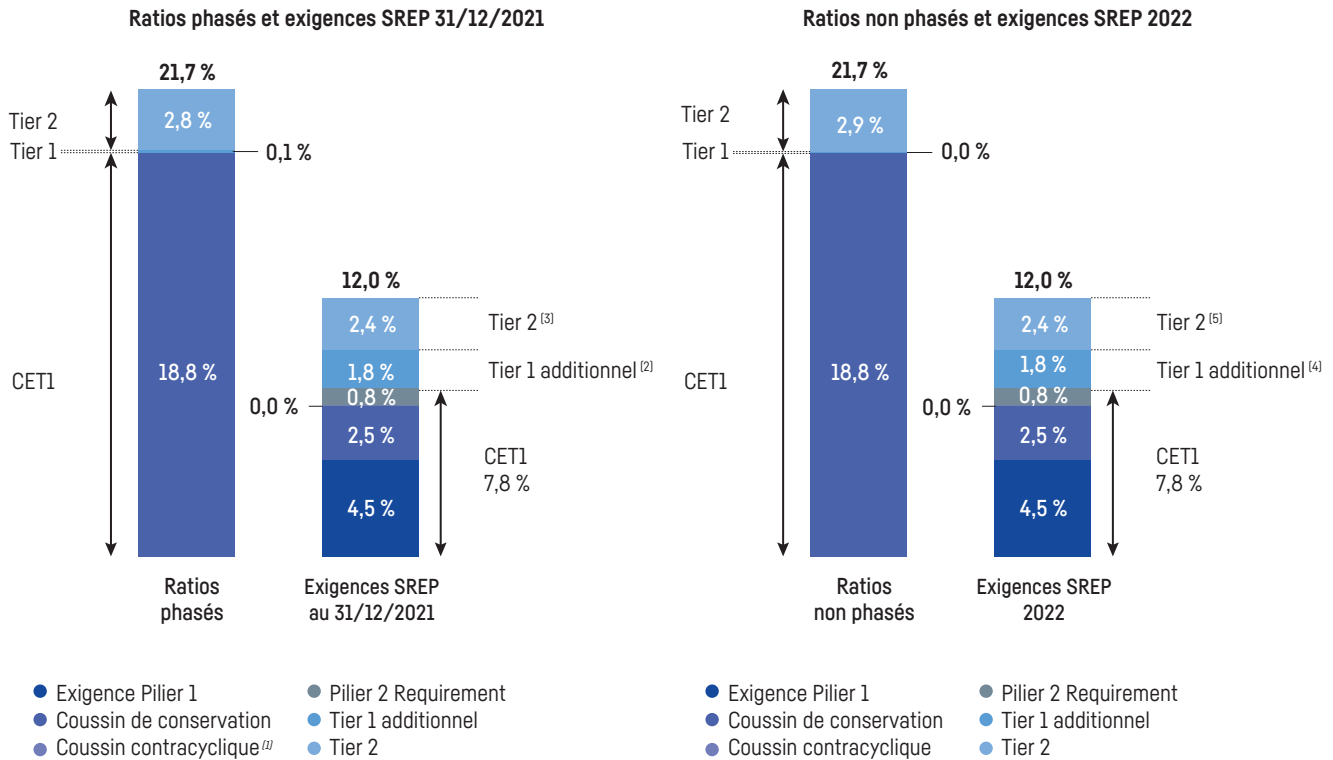
GRAPHIQUE 1 : FONDOS PROPRES ET RISQUES PONDÉRÉS (en millions d'euros)



GRAPHIQUE 2 : RATIOS DE SOLVABILITÉ



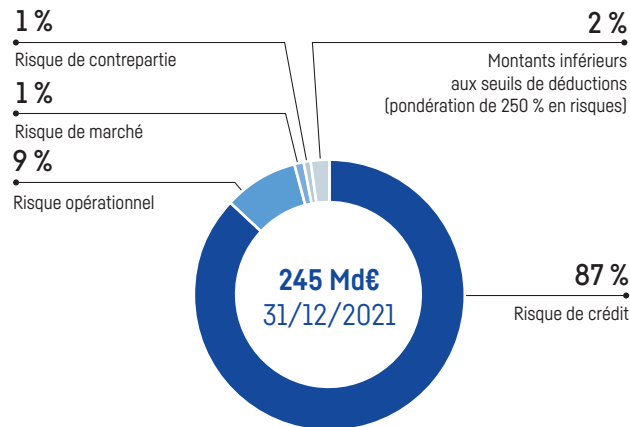
GRAPHIQUE 3 : EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES ET RATIOS DE SOLVABILITÉ



[1] Selon la décision du HCSF, de la BaFin et de la BNB de relâcher intégralement le coussin de fonds propres bancaires contra-cyclique, conséquence de la crise liée au Covid-19
 [2] Dont 0,3 % pour le Pilier 2 Requirement
 [3] Dont 0,4 % pour le Pilier 2 Requirement

[4] Dont 0,3 % pour le Pilier 2 Requirement
 [5] Dont 0,4 % pour le Pilier 2 Requirement

GRAPHIQUE 4 : ACTIFS PONDÉRÉS PAR LES RISQUES (RWA) RÉPARTIS PAR TYPE DE RISQUE (pourcentage)



Risque de crédit

GRAPHIQUE 5 : EXPOSITIONS AU DÉFAUT (EAD) RÉPARTIS PAR CATÉGORIE (pourcentage)

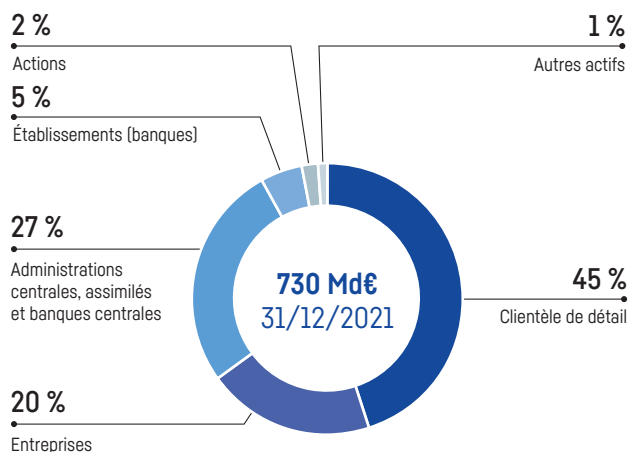


TABLEAU 1 : EXPOSITIONS AU DÉFAUT (EAD REPARTIS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (MONTANTS))

(en millions d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Zone Europe	698 722	651 346
France	606 642	568 717
Allemagne	38 210	35 092
Autres pays	53 870	47 537
Reste du monde	31 109	25 276
États-Unis	12 900	9 596
Autres pays*	18 209	15 680
TOTAL DES EAD	729 831	676 622

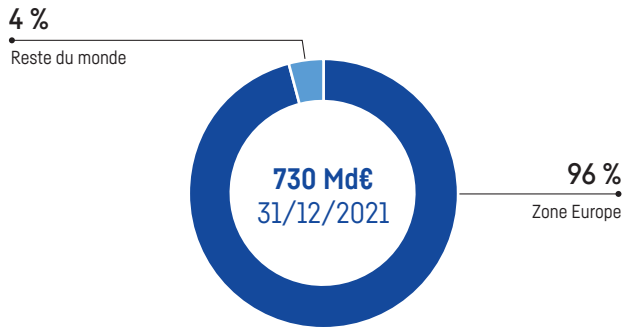
Hors risques de crédit de la contrepartie et expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire.

* ZOOM SUR L'UKRAINE ET LA RUSSIE

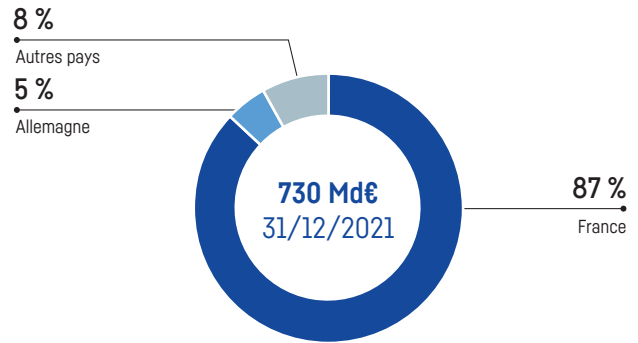
(en millions d'euros) Au 31/12/2021	Ukraine			Russie		
	EAD avant substitution	Garantie reçue ⁽¹⁾	EAD	EAD avant substitution	Garantie reçue	EAD
Clientèle de détail	5,1	-	5,1	24,6	-	24,6
Entreprises	0,0	-	0,0	10,6	-	10,6
Administrations centrales, assimilés et banques centrales	87,1	51,0	36,1	-	-	-
Établissements (banque)	0,4	-	0,4	15,3	-	15,3
Actions	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES EXPOSITIONS ⁽²⁾	92,7	51,0	41,7	50,5	-	50,5

⁽¹⁾ contre garantie BPI France.⁽²⁾ les expositions sur ces deux pays représentent environ 0,01 % des expositions globales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

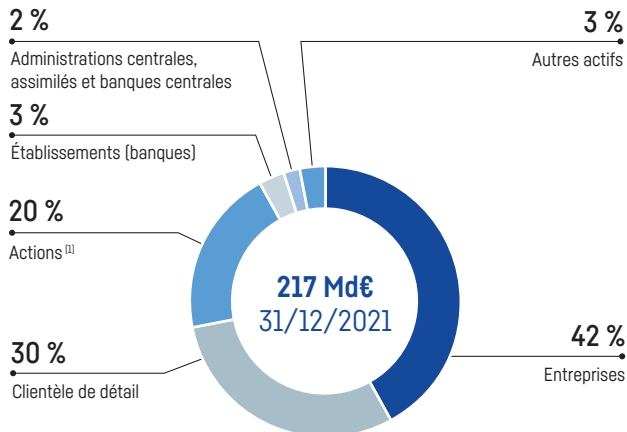
GRAPHIQUE 6 : EXPOSITIONS AU DÉFAUT (EAD) RÉPARTIS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (pourcentage)



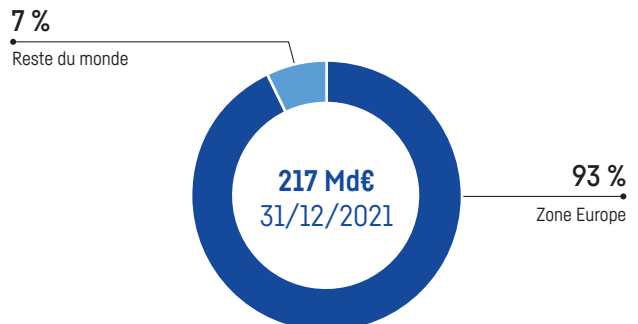
GRAPHIQUE 7 : EXPOSITIONS AU DÉFAUT (EAD) RÉPARTIS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE – EUROPE (pourcentage)



GRAPHIQUE 8 : RISQUES DE CRÉDIT PONDÉRÉS (RWA) RÉPARTIS PAR CATÉGORIE (pourcentage)

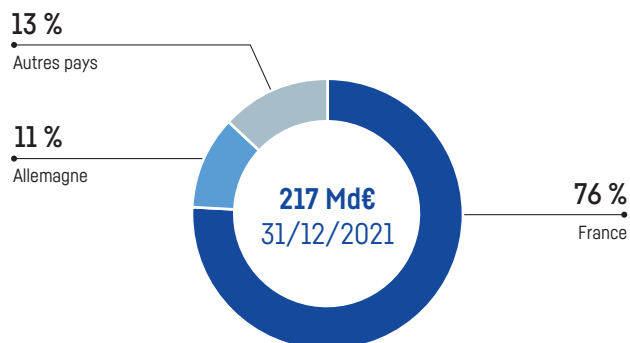


GRAPHIQUE 9 : RISQUES DE CRÉDIT PONDÉRÉS (RWA) RÉPARTIS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (pourcentage)



(1) Dont participations dans les sociétés d'Assurance du Crédit Mutuel.

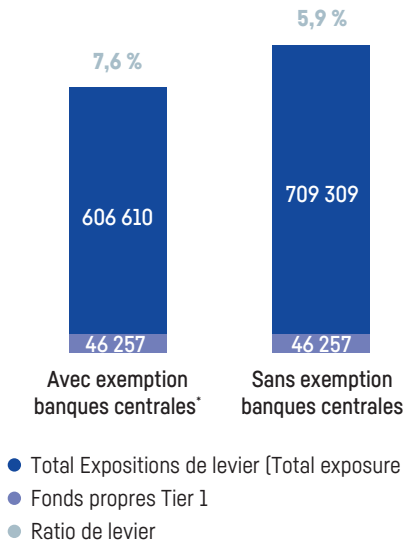
GRAPHIQUE 10 : RISQUES DE CRÉDIT PONDÉRÉS (RWA) RÉPARTIS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE – EUROPE (pourcentage)



Ratio de levier

GRAPHIQUE 11 : RATIOS DE LEVIER PHASÉ

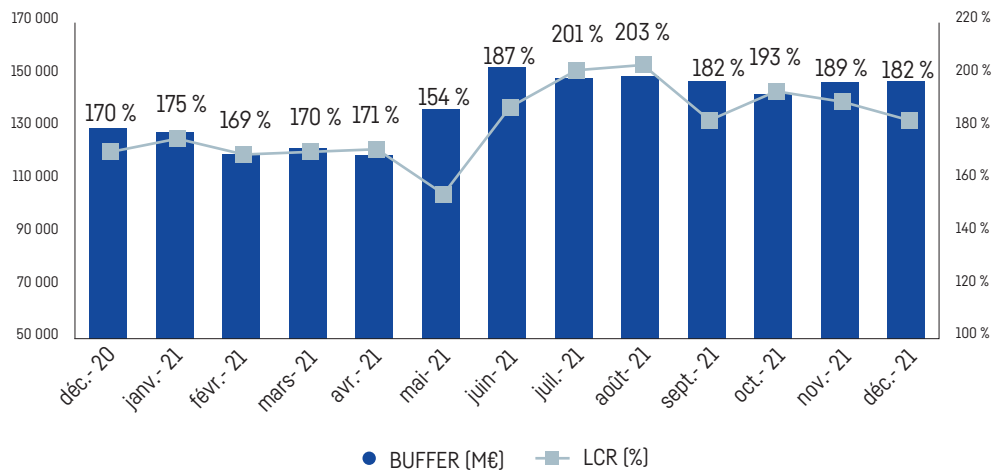
Expositions et fonds propres en millions d'euros.



* Comprend l'exclusion temporaire des expositions banques centrales eu égard à l'épidémie de COVID-19 selon l'article 429 bis du CRR2.

5.1.2 Liquidité

GRAPHIQUE 12 : ÉVOLUTION DU LCR ET DU BUFFER DE LIQUIDITÉ SUR L'ANNÉE 2021



5.1.3 Indicateurs clés (EU KM1)

TABLEAU 2 : INDICATEURS CLÉS SUR CINQ TRIMESTRES PASSÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	30/09/2021	30/06/2021	31/03/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES DISPONIBLES (MONTANTS)					
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	45 996	43 776	43 799	41 760	41 676
Fonds propres de catégorie 1	46 257	44 035	44 058	42 018	42 151
Fonds propres totaux	53 246	50 417	50 482	48 683	48 717
MONTANTS D'EXPOSITIONS PONDÉRÉS					
Montant total d'exposition au risque	245 095	240 274	238 853	235 253	233 825
RATIOS DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DU MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ)					
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 <i>(en %)</i>	18,8 %	18,2 %	18,3 %	17,8 %	17,8 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1 <i>(en %)</i>	18,9 %	18,3 %	18,5 %	17,9 %	18,0 %
Ratio de fonds propres totaux <i>(en %)</i>	21,7 %	21,0 %	21,1 %	20,7 %	20,8 %
EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AU SREP (EXIGENCES DE PILIER 2 EN POURCENTAGE DES ACTIFS PONDÉRÉS)					
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif <i>(en %)</i>	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %
<i>dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)</i>	0,8 %	0,8 %	0,8 %	0,8 %	0,8 %
<i>dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)</i>	1,1 %	1,1 %	1,1 %	1,1 %	1,1 %
Exigences totales de fonds propres SREP <i>(en %)</i>	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %
EXIGENCE GLOBALE DE COUSSIN ET EXIGENCE GLOBALE DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DU MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ)					
Coussin de conservation de fonds propres <i>(en %)</i>	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau de l'État membre <i>(en %)</i>	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement <i>(en %)</i>	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Coussin pour le risque systémique <i>(en %)</i>	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale <i>(en %)</i>	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Coussin pour les autres établissements d'importance systémique <i>(en %)</i>	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Exigence globale de coussin <i>(en %)</i>	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Exigences globales de fonds propres <i>(en %)</i>	12,0 %	12,0 %	12,0 %	12,0 %	12,0 %
Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP <i>(en %)</i>	6,8 %	6,2 %	6,3 %	5,8 %	6,3 %
RATIO DE LEVIER					
Mesure de l'exposition totale	606 610	586 929	612 938	600 479	603 022
Ratio de levier <i>(en %)</i>	7,6 %	7,5 %	7,2 %	7,0 %	7,0 %
EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLÉMENTAIRES POUR FAIRE FACE AU RISQUE DE LEVIER EXCESSIF (EN POURCENTAGE DE LA MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE)					
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif <i>(en %)</i>	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<i>dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)</i>	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Exigences de ratio de levier SREP totales <i>(en %)</i>	3,3 %	3,3 %	3,3 %	N/A	N/A
EXIGENCES DE COUSSIN LIÉ AU RATIO DE LEVIER ET EXIGENCE DE RATIO DE LEVIER GLOBALE (EN POURCENTAGE DE LA MESURE DE L'EXPRESSION TOTALE)					
Exigence de coussin lié au ratio de levier <i>(en %)</i>	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Exigence de ratio de levier globale <i>(en %)</i>	3,3 %	3,3 %	3,3 %	N/A	N/A
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ					
Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée moyenne)	138 753	133 584	126 796	122 962	116 765
Sorties de trésorerie - Valeur pondérée totale	98 000	97 003	96 607	94 843	92 037
Entrées de trésorerie - Valeur pondérée totale	21 351	21 668	22 255	22 057	21 374
Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	76 649	75 335	74 352	72 786	70 663
Ratio de couverture des besoins de liquidité <i>(en %)</i>	181,3 %	177,5 %	170,7 %	169,0 %	165,2 %
RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET					
Financement stable disponible total	492 874	456 123	487 646	N/A	N/A
Financement stable requis total	392 543	359 651	376 778	N/A	N/A
Ratio NSFR <i>(en %)</i>	125,6 %	126,8 %	129,4 %	N/A	N/A

5.2 FACTEURS DE RISQUE (EU OVA)

RISQUES LIÉS
AUX ACTIVITÉS DE
BANCASSURANCERISQUE DE
CRÉDIT

Risque lié à la dégradation de la qualité du portefeuille de crédit ou à sa concentration sur des contreparties, des secteurs, des devises ou des pays à risque.

844 Md€ Expositions brutes

86 % % des exigences de fonds propres bâloises

2,58 %
Taux des créances douteuses et litigieuses

0,15 %
Coût du risque clientèle

RISQUES LIÉS
AUX ACTIVITÉS
D'ASSURANCE

Risques auxquels le groupe est exposé via ses filiales d'assurance, regroupant principalement le risque lié à la dégradation de la valeur du portefeuille d'assurance-vie et le risque d'inadéquation entre les primes reçues par l'assureur et les sinistres couverts (risque de souscription).

213 %
ratio de couverture du SCR (ratio S2) du GACM

103 Md€
Taille globale du portefeuille de placement du GACM (hors UC)

RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DU GROUPE ET AUX CONDITIONS MACRO-ÉCONOMIQUES

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Aptitude d'un établissement à trouver les fonds nécessaires au financement de ses engagements à un prix raisonnable et ce, à n'importe quel moment.

181,3 %
LCR moyen en 2021

104,6 %
Coefficient d'engagement (crédits/ dépôts)

RISQUE DE TAUX

Écart subi par le résultat d'une banque lorsque les taux d'intérêt varient à la hausse ou à la baisse.

Résultat des scénarios de sensibilité du Produit Net d'Intérêt (PNI)

Plus forte sensibilité au scénario interne de baisse des taux longs et courts : -7,1 %

Résultat des scénarios de sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN)

Plus forte sensibilité au scénario de hausse des taux de 200bp : -3,94 %

RISQUE DE MARCHÉ

Risque de perte de valeur provoquée par toute variation défavorable des paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt, les prix des valeurs mobilières, les taux de change et les cours des matières premières.

1,3 % % des exigences de fonds propres bâloises

8,4 M€
VaR moyenne à 1 jour à 99 % en 2021

RISQUES LIÉS AU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DU GROUPE

RISQUES LIÉS A L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET PRUDENTIEL

Le groupe est soumis à une réglementation et supervision bancaire importante dont l'évolution peut avoir un impact significatif sur l'activité.

RISQUES LIÉS À LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE RÉSOLUTION

En cas de défaillance avérée ou prévisible de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de l'ensemble de ses affiliés, l'autorité de résolution dispose des pouvoirs afin d'entamer une procédure de résolution à l'égard du groupe. La mise en oeuvre de ce mécanisme conditionne le remboursement des créanciers qui peuvent subir des pertes.

RISQUES LIÉS À LA CONDUITE DES ACTIVITÉS DU GROUPE

RISQUES OPÉRATIONNELS

Risque de perte ou de gain découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique.

8,4 % % des exigences de fonds propres bâloises

211 M€
Sinistralité avérée

RISQUES D'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ

Risque d'indisponibilité du personnel, des locaux, des infrastructures informatiques et de télécommunication ou d'un prestataire de services essentiels externalisés pouvant conduire à un arrêt partiel ou complet de l'activité de la banque.

Coût induit par événement majeur

7 M€ liés à la pandémie de COVID-19 en 2021

RISQUES CLIMATIQUES

Risque physique résultant des impacts directs du changement climatique, notamment l'augmentation du nombre et de l'impact des événements climatiques et environnementaux défavorables et risque de transition lié aux impacts de la transition vers une économie bas carbone.

22,7 Md€ Expositions éligibles aux politiques sectorielles dans le portefeuille Corporate dont **1,2 %** et **17,1 %** des expositions éligibles respectivement aux politiques sectorielles Charbon et Hydrocarbures.

-20 % Evolution sur un an de l'empreinte carbone directe du Groupe, périmètre France

-2,1 % Evolution sur un an de l'empreinte carbone indirectes des financements Corporate du Groupe

· en % des encours de crédits bruts à la clientèle.
GACM : Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
Données 2021.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale (ci-après dénommé « le groupe »), regroupe l'ensemble des entités du « périmètre réglementaire » composé des caisses de Crédit Mutuel, des fédérations et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et du « périmètre consolidé BFCM » constitué de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et de l'ensemble de ses filiales.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est exposé à une multitude de risques associés à ses activités de banque de détail, d'assurance, de banque de financement et de marché, de banque privée et de capital investissement. Le groupe s'est doté d'un processus d'identification et de mesure des risques liés à ses activités qui lui permet, au moins une fois par an, d'établir la cartographie de ses risques les plus significatifs. La cartographie des risques est soumise à la validation des conseils d'administration du groupe.

CMNE – Le 1^{er} janvier 2022, Crédit Mutuel Nord Europe a été affilié à Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Compte tenu du business model et des profils de risques relativement similaires entre le CMNE et Crédit Mutuel Alliance Fédérale, cette affiliation n'est pas de nature à modifier significativement les facteurs de risque du groupe et ne remet pas en cause la présentation des facteurs de risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale faite ci-après.

5.2.1 Risques liés aux activités de bancassurance du groupe

5.2.1.1 Risques de crédit

Le risque de crédit constitue le principal risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en raison de son modèle d'entreprise. Les expositions brutes (bilan, hors bilan, dérivés et pensions) soumises quasi exclusivement au risque de crédit représentent 844 milliards d'euros au 31 décembre 2021 et mobilisent environ 86 % des exigences de fonds propres du groupe au titre du Pilier 1 de la réglementation Bâle III.

Dans le cadre de la pandémie de la Covid-19, les mesures de soutien des banques et des pouvoirs publics ont eu pour effet d'anesthésier les indicateurs classiques du risque de crédit. Par exemple, les défaillances d'entreprises ont fortement chuté en France en 2020 et en 2021 alors même que la pandémie a entraîné des chutes d'activités sans précédent, voire a mis à l'arrêt, certains secteurs d'activité, comme l'hôtellerie-restauration, avec un recours massif à l'emprunt, notamment en France *via* des prêts garantis par l'État (PGE, dont l'encours atteint 15,2 milliards d'euros au 31/12/2021). Le rebond d'activité en 2021 a quant à lui notamment entraîné des goulets d'étranglement dans certains secteurs, comme par exemple l'automobile suite à la crise des semi-conducteurs, alors que d'autres secteurs, comme le transport aérien, connaissent toujours un niveau d'activité sensiblement inférieur à celui d'avant crise.

Le détail des expositions par type de contrepartie est disponible dans les tableaux 29 « Expositions performantes et non-performantes et provisions associées – EU CR1 » et 27 « Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité – EU CQ5 » du Pilier 3.

En prenant exemple sur les conséquences de la crise de 2008 sur les comptes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la crise sanitaire actuelle pourrait avoir quatre types d'impacts significatifs sur les expositions du groupe au titre du risque de crédit.

Conflit Russie – Ukraine – Postérieurement à la clôture du 31 décembre 2021, le conflit en cours entre la Russie et l'Ukraine risque d'entraîner un choc sur l'économie mondiale et un ralentissement de l'activité. Cela pourrait accentuer certains des facteurs de risque décrits ci-après, notamment ceux liés aux conditions macroéconomiques et à l'évolution potentiellement défavorable des marchés ainsi que ceux de cyber-sécurité. Du fait des conséquences géopolitiques, économiques, financières et sociales encore incertaines de ce conflit et des incertitudes concernant sa propagation aux différents pans de l'économie mondiale, il n'est pas à ce stade possible d'en estimer l'impact exact pour le groupe. *Stricto sensu*, en termes de risques sur la Russie et l'Ukraine, Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas de présence directe (*via* une filiale ou une *joint venture*) dans ces deux pays. De manière globale, l'exposition du groupe sur ces pays est extrêmement limitée (cf. Pilier 3 – tableau 1 « Expositions au défaut, Zoom sur l'Ukraine et la Russie »).

Ci-dessous les principaux facteurs pouvant influencer significativement les risques du groupe. Les risques majeurs étant formalisés en premier au sein de chaque catégorie.

- a. Le premier impact serait lié au **risque de perte financière du fait de l'incapacité des contreparties à respecter leurs obligations contractuelles** (risque de défaut), d'autant que la crise de la Covid-19 a généré un recours massif à l'endettement pour faire face aux fortes chutes d'activité et de rentrées de trésoreries pendant les périodes de confinement. Les contreparties peuvent être des banques, des institutions financières, des entreprises industrielles ou commerciales, des États, des fonds d'investissement ou des personnes physiques. Ce risque concerne les activités de financement (qui apparaissent au bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) ou de garantie (qui apparaissent au hors bilan) ainsi que d'autres activités exposant le groupe au risque de défaut des contreparties, notamment les activités liées à la négociation et au règlement de livraison d'instruments financiers sur les marchés de capitaux, et à l'assurance. Au 31 décembre 2021, le taux des créances douteuses et litigieuses de Crédit Mutuel Alliance Fédérale atteint 2,58 % (2,91 % fin 2020) et le coût du risque est de 699 millions d'euros (2 377 millions d'euros en 2020). Rapporté aux encours de crédits bruts, le coût du risque clientèle est de 0,154 % en 2021 (0,468 % en 2020). Le groupe dispose d'un matelas de provisions sur encours sain de 3,6 milliards d'euros suite à un effort important de dotations en 2020 (près de 1,4 milliard d'euros de dotations), qui pourrait s'avérer insuffisant si le coût du risque avéré allait au-delà des prévisions les plus pessimistes du groupe. À la suite de la crise de 2008, le taux de CDL du groupe a grimpé jusqu'à 4,68 % (31 décembre 2009) générant un pic de coût du risque représentant 0,77 % des crédits bruts de l'époque.
- b. Le deuxième impact concerne le **calcul des risques pondérés composant le dénominateur du ratio de solvabilité**. Au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, 63 % des expositions totales au risque de crédit dépendent notamment de notes internes, dont la qualité conditionne le calcul des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit en méthode Bâle 3 et donc le ratio de solvabilité du groupe. Une dégradation des notes de tout ou partie du portefeuille entraînerait une détérioration de la solvabilité du groupe. La pandémie actuelle peut accroître ce risque compte tenu là aussi de la hausse de l'endettement des agents économiques et de la baisse de leurs rentrées financières, particulièrement

importantes dans certains secteurs d'activité (par exemple le transport aérien, les activités de loisirs ou l'hôtellerie-restauration) où le groupe est exposé (cf. Pilier 3 – tableau 27 « EU CQ5 »).

- c. Du fait de l'importance de son portefeuille de crédits immobiliers (51 % des crédits nets à la clientèle, soit 227 milliards d'euros au 31/12/2021), principalement en France, **le groupe est exposé à un retournement de la conjoncture immobilière**, dont la pandémie actuelle pourrait accroître la probabilité de survenance (par exemple, suite à une chute de la demande liée à la dégradation de la situation financière des ménages ou à une hausse du taux de chômage). Un scénario de ce type impacterait le coût du risque par la hausse des défauts mais aussi, s'agissant des financements garantis par des hypothèques, par la baisse de la valeur des logements donnés en garantie, si le marché immobilier devait être significativement et durablement affecté. À la suite de la crise de 2008, le coût du risque sur le portefeuille de crédits immobiliers du réseau a atteint 0,10 % des engagements au bilan pendant deux années (2009 et 2010). Il était de 0,01 % des crédits habitat au bilan en 2021 tout comme en 2020. Juste avant la crise Covid-19, ce taux atteignait 0,02 % (2019).
- d. Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'expositions unitaires relativement importantes sur certains États, sur des contreparties bancaires ou des grands groupes, principalement français, dont certains ont bénéficié de mesures de soutien des pouvoirs publics (i.e. des prêts garantis par l'État). **Le défaut d'un ou plusieurs des plus gros clients du groupe pourrait dégrader sa rentabilité.** Sur les États (192 milliards d'euros d'expositions brutes fin 2021), le groupe est principalement exposé sur la France (162 milliards d'euros), majoritairement sur la Banque de France (plus de 105 milliards d'euros), membre de l'Eurosystème, et sur la Caisse des Dépôts et Consignations (32 milliards d'euros, assimilée à un risque souverain France, du fait du mécanisme de centralisation des dépôts issus de l'épargne réglementée). En dehors des États, au 31 décembre 2021, les expositions unitaires bilan et hors bilan dépassant 300 millions d'euros (soit moins de 10 % du résultat net) représentaient 53 milliards d'euros sur les banques pour huit contreparties (principalement en hors bilan sur Crédit Logement qui garantit une partie du portefeuille de crédits habitat) et 37 milliards d'euros sur les entreprises pour 59 contreparties. La probabilité de voir plusieurs de ces contreparties se dégrader, voire faire défaut simultanément ne peut être exclue et impacterait défavorablement la rentabilité du groupe.

5.2.1.2 Risques liés aux activités d'assurance

De par son activité de bancassureur qui résulte de la détention majoritaire à près de 80 %^[1] du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), Crédit Mutuel Alliance Fédérale est soumis à une surveillance complémentaire au titre de la directive 2002/87/CE relative à surveillance des conglomérats financier (dite FICOD). Le GACM contribue en moyenne ces dernières années à environ 25 % des résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et distribue ses produits principalement *via* les réseaux bancaires du groupe auxquels il reverse des commissions. Une dégradation majeure de la situation de

solvabilité du GACM pourrait nécessiter une intervention de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pouvant réduire la solvabilité consolidée du groupe. Au 31 décembre 2021, le GACM présentait un ratio de Solvabilité 2 (ratio de couverture du capital de solvabilité requis, SCR) de 213 % (pour une exigence réglementaire de 100 %).

Les deux principaux facteurs de risque spécifiques aux activités d'assurance sont les risques de marché et les risques de souscription.

a. Risques de marché liés aux activités d'assurance : ils regroupent notamment le risque de taux lié à l'activité d'épargne en euros, le risque actions et assimilés et le risque immobilier.

En cas de hausse brutale des taux, le GACM pourrait servir un taux en dessous du marché sur ses contrats en euros entraînant la perte probable d'une partie de sa clientèle. Cela l'obligerait à vendre des titres obligataires et donc à constater des moins-values latentes si les rachats deviennent significatifs. À l'inverse, le maintien durable des taux bas pourrait diluer le taux de rendement de l'actif en deçà des taux minimums garantis prévus dans les contrats d'épargne en euros, ce qui pèserait sur la rentabilité du GACM.

Par ailleurs, un krach du marché actions ou immobilier entraînerait une dépréciation de ces actifs. Le GACM serait amené à constater des provisions liées aux moins-values latentes et verrait ses produits financiers diminuer.

Au 31 décembre 2021, les risques de marché représentaient 56 % du SCR du GACM. La structure du portefeuille de placement (103,1 milliards d'euros, hors placements en unités de compte) est répartie à 77,5 % sur des produits de taux, 12,6 % sur des actions et assimilés et 5,9 % sur l'immobilier (les 4 % restants étant placés sur des supports monétaires).

b. Les risques de souscription : ils concernent les activités de prévoyance, assurance emprunteurs, épargne, retraite et assurance non-vie et santé du GACM.

Trois types d'événements sont susceptibles de matérialiser le risque de souscription :

- une variation imprévue des taux de mortalité, longévité, incapacité ou invalidité pèserait sur les activités de prévoyance, d'assurance emprunteur ou de retraite en augmentant la sinistralité et les prestations fournies sur ces portefeuilles ;
- une hausse massive des rachats (ou résiliations) forcerait le GACM à rembourser par anticipation les porteurs de contrats d'assurance emprunteur ou non-vie changeant d'assureur entraînant un manque à gagner. En épargne, pour les contrats en euros bénéficiant d'une garantie en capital, cela présenterait un risque de pertes financières lié à la vente massive d'actifs à un moment potentiellement défavorable sur les marchés financiers ;
- une inadéquation de la tarification ou du montant des provisions techniques vis-à-vis de la structure des sinistres et des frais à couvrir générerait une perte de rentabilité.

Au 31 décembre 2021, les risques de souscription représentent 37 % du SCR du GACM dont 15 % liés au risque de souscription vie, 13 % au risque de souscription santé et 9 % au risque de souscription non-vie.

[1] À noter qu'au 1^{er} janvier 2022, l'intégration de Crédit Mutuel Nord Europe au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale conduit à un taux de détention du GACM par Crédit Mutuel Alliance Fédérale de près de 90 %.

5.2.2 Risques liés aux activités du groupe et aux conditions macroéconomiques

On entend par risques financiers liés aux contextes macroéconomiques et de marchés, les risques liés à l'évolution des conditions de marché et notamment ceux affectant les revenus, le niveau des cours, ainsi que de l'environnement macroéconomique telle que la conjoncture économique existante ou anticipée.

5.2.2.1 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'aptitude d'un établissement à trouver des fonds nécessaires au financement de ses engagements à un prix raisonnable et ce, à n'importe quel moment. Ainsi un établissement de crédit qui ne peut pas honorer ses flux nets sortants de trésorerie du fait d'une raréfaction de ses ressources financières sur l'ensemble des horizons court terme et moyen long terme est en risque de liquidité.

La pandémie de Covid-19 a généré une situation de marchés inédite qui a nécessité des mesures exceptionnelles de la part des autorités européennes et nationales. Dans le contexte du risque de liquidité, ces mesures ont accentué la diffusion de la liquidité dans le secteur bancaire. De plus, l'afflux des dépôts constatés dans le système bancaire français, et au Crédit Mutuel Alliance Fédérale, lié à l'épargne de précaution des particuliers et des entreprises s'est traduit par une hausse de la réserve de liquidité ainsi que du niveau du LCR. Cette situation a perduré tout au long de l'année 2021 et est encore visible dans les niveaux des principaux indicateurs. Du 31 mars 2020 au 31 décembre 2021, les dépôts ont ainsi crû de 69,2 milliards d'euros sur le périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale, soit une hausse de 19 % (du 31 mars 2020 au 31 décembre 2020, ceux-ci ont crû de 52,9 milliards d'euros, soit une hausse de 15 %).

Le risque de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale peut notamment être appréhendé par le ratio réglementaire de liquidité à court terme (LCR – *Liquidity Coverage Ratio*) qui met en rapport les actifs hautement liquides face à des sorties nettes de liquidité à trente jours en scénario de stress. Le LCR moyen de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élève à 181,3 % sur l'année 2021 ce qui représente un excédent moyen de 62,1 milliards d'euros par rapport aux exigences réglementaires minimum. La réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est constituée de dépôts auprès des banques centrales (principalement la Banque Centrale Européenne), de titres et de créances disponibles éligibles au refinancement banques centrales. Elle s'élève à 190,6 milliards d'euros au 31 décembre 2021. 2021 a vu également l'entrée en vigueur du NSFR (*Net Stable Fund Ratio*), illustrant la transformation d'un établissement à un an. Au 31 décembre 2021, le NSFR de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élève à 125,6 % avec un excédent de ressources stable de 100,3 milliards d'euros.

Le ratio crédits sur dépôts ou ratio d'engagement est un indicateur comptable et non pas réglementaire, mais complète la batterie d'indicateurs de liquidité. Cet indicateur affiche un niveau de 104,6 % au 31 décembre 2021.

a. L'accès de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au financement et les coûts de ce financement pourraient être impactés de manière défavorable en cas de situations de marchés fortement dégradées, de difficultés macroéconomiques majeures, de dégradation brutale de notation ou d'autres facteurs de crise.

Les ressources de marché à court et à moyen long terme sont une composante essentielle du financement des activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le financement s'entend par l'émission de dettes à moyen long terme et de titres de créances négociables (TCN) à court terme. Les opérations de financements garanties telles que les opérations de mise en pension sont également

concernées. Ainsi, si l'accès au marché et les conditions de marché se dégradaient sévèrement, les impacts sur le secteur financier en général et sur Crédit Mutuel Alliance Fédérale en particulier pourraient affecter de manière significative le niveau de sa liquidité et la situation financière du groupe notamment en matière de rentabilité.

b. Une dégradation significative de la notation de la BFCM pourrait avoir un impact important sur le coût de financement, la rentabilité et la poursuite d'activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

BFCM est l'émetteur principal de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et à ce titre porte les notations pour le compte du groupe. Les notations s'appuient notamment sur l'examen de la gouvernance, la stratégie, la qualité et la diversité des sources de revenus, l'adéquation des fonds propres, la qualité et la structure de bilan, la gestion des risques et l'appétit pour le risque. Les notations long terme (*Senior Preferred*) de la BFCM au 31 décembre 2021 sont AA-stable pour Fitch, Aa3 stable pour Moody's et A+ stable pour Standard & Poor's (cette dernière agence note le groupe Crédit Mutuel et ses principaux émetteurs).

Ainsi une baisse de ces notations de crédit pourrait avoir une incidence sur le refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cette situation pourrait limiter l'accès au refinancement, en renchérir les coûts à travers l'augmentation de son *spread* de crédit, déclencher des obligations dans certains contrats bilatéraux de financement collatéralisés et finalement réduire la capacité de développement du groupe.

c. Une importante « évolution/variation » des taux d'intérêt pourrait avoir un impact défavorable sur le comportement des clients et affecter le niveau de leurs dépôts bancaires.

L'environnement de taux bas qui prévaut depuis plusieurs années a modifié le comportement des clients et notamment la manière dont ils placent leurs dépôts. Ainsi, ces dernières années, les clients ont plutôt privilégié de déposer leurs fonds sur les comptes courants plutôt que sur les comptes de dépôts (livrets, comptes à terme, etc.) ces derniers étant rémunérés à un niveau peu attractif.

Ainsi une évolution significative à la hausse des taux d'intérêt pourrait engendrer une certaine volatilité de ces dépôts en comptes courants. Les clients pourraient soit les orienter vers des investissements, soit les placer sur d'autres types de comptes (comptes sur livret, comptes à terme), soit dans des fonds type assurance ou gestion d'actifs. Cette potentielle volatilité des dépôts est donc susceptible d'affecter la liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ainsi que son ratio crédits sur dépôts.

d. La hausse des décotes de la Banque de France sur les créances mises en garanties dans les opérations de refinancement type TRICP (Traitement informatique des créances privées) ou ACC (Additional Credit Claims) pourrait diminuer le niveau de la réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale se compose principalement de liquidités déposées au jour le jour en banques centrales, d'un portefeuille de titres d'un très haut degré de liquidité, et de collatéral éligible en banque centrale.

Ce collatéral comprend essentiellement des créances dont la nature, la composition et la qualité leur permettent d'être mises en garantie et d'être éligibles au financement de la Banque Centrale Européenne (BCE). La Banque de France détermine pour chaque type de créance un taux de décote qu'elle peut à tout moment réviser à la hausse ou à la baisse.

Ainsi, la révision à la hausse des décotes appliquées sur les créances mises en garanties dans les opérations de refinancement type TRICP (traitement informatique des créances privées) ou ACC (*Additional Credit Claims*) pourrait affecter à la baisse le niveau de la réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

5.2.2.2 Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt se définit comme l'écart subi par le résultat d'une banque lorsque les taux d'intérêt varient à la hausse ou à la baisse. La valeur d'un établissement étant directement liée à ses résultats, la variation des taux se traduit aussi par un changement de sa valeur patrimoniale avec une incidence sur l'équilibre du bilan et du hors bilan.

Les mesures exceptionnelles mises en place par les autorités européennes et nationales en raison de la pandémie de Covid-19 vont impacter les niveaux de taux sur le long terme et pourront impacter de manière significative le niveau de rentabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La sensibilité de la valeur actuelle nette (ou « VAN ») du bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale déterminée selon les six scénarios réglementaires est inférieure au seuil de 15 % des fonds propres de base (Tier 1). Crédit Mutuel Alliance Fédérale est sensible à une hausse de l'ensemble de la courbe des taux avec une sensibilité à la baisse de la VAN de - 3,94 % par rapport aux fonds propres de base (Tier 1) au 31 décembre 2021. La sensibilité du produit net bancaire à un an et à deux ans est déterminée selon plusieurs scénarios (hausse et baisse des taux de 100 bp, hausse et baisse des taux de 200 bp avec *floor*) et deux scénarios de stress (dépendantisation/inversion de la courbe des taux et stagflation/choc d'inflation à court terme avec hausse progressive des taux longs). Le scénario « stagflation avec adossement alternatif » est le scénario le plus défavorable pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale avec un impact de - 7,11 % à deux ans soit - 934 millions d'euros au 31 décembre 2021.

a. Un environnement prolongé de taux bas comporte des risques pouvant affecter les revenus ou la rentabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les revenus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont en grande partie liés à la marge nette d'intérêt, celle-ci influençant directement la rentabilité du groupe. Les taux d'intérêt évoluent en fonction de nombreux facteurs sur lesquels Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas d'influence, tels que le niveau de l'inflation, les politiques monétaires des Banques Centrales et également celle de l'État français notamment sur le niveau des taux réglementés (Livret A, Livret bleu, etc.). Ainsi l'évolution des taux d'intérêt sur les différents points de la courbe affectent les revenus et la rentabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les marchés évoluent depuis plusieurs années dans un environnement de taux bas impactant significativement la rentabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Cette situation de taux bas aura tendance à perdurer en raison des mesures mises en place par la BCE dans le contexte de la crise actuelle. Ainsi, les impacts pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourraient être de ne pas compenser suffisamment la baisse des revenus liée à l'octroi de prêts à des taux de marchés bas avec le

niveau des taux d'intérêt des ressources clientèle et notamment les produits d'épargne réglementée (type Livret A, livret bleu, PEL) rémunérés à des taux supérieurs au taux de marché. De même, cette situation entraîne la progression des remboursements anticipés et des renégociations sur les crédits immobiliers et autres crédits à taux fixe accordés aux particuliers et aux entreprises pouvant chercher à tirer parti de la baisse des taux d'intérêt. De plus, Crédit Mutuel Alliance Fédérale doit faire face à une nouvelle production de crédits à des taux particulièrement bas. Enfin, et toujours dans ce contexte, le respect des contraintes réglementaires de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale implique le placement en banque centrale des excédents de liquidité rémunérés à taux négatifs alors que par ailleurs les dépôts bancaires ne sont pas facturés à la majorité des clients ce qui contribue à diminuer la marge d'intérêt et la rentabilité de la banque. L'ensemble de ces facteurs pourraient affecter sensiblement l'activité du groupe, sa situation financière et ses résultats.

b. De même, une remontée brutale des taux de marché court et moyen/long termes (liée notamment à une hausse de l'inflation) pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le produit net bancaire et affecter la rentabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La fin d'une période prolongée de taux bas notamment en raison d'un resserrement de la politique monétaire comporte des risques pour le secteur bancaire en général et pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale en particulier. Ainsi, une hausse brutale de ces niveaux de taux (lié notamment à une hausse de l'inflation) pourrait avoir un impact défavorable sur les revenus et la rentabilité de la banque. Notamment, elle pourrait affecter sensiblement le coût de refinancement sur les marchés du secteur bancaire dans le cadre des émissions de dette à court terme et à moyen long terme. En parallèle, Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait avoir des difficultés à répercuter immédiatement la hausse de ces taux d'intérêt sur la production de crédits immobiliers et autres crédits à taux fixe accordés aux particuliers et aux entreprises, alors que le coût des dépôts clientèle serait amené à augmenter plus rapidement. Certains dépôts à vue aujourd'hui non rémunérés sont volatils et pourraient être transformés en dépôts plus onéreux (par exemple sur des comptes à terme ou livrets). Une partie des dépôts volatils serait également susceptible d'être réorientée par les épargnants vers des supports hors bilan, comme les OPCVM et l'assurance vie.

c. Des variations significatives de valeurs des portefeuilles titres et des produits dérivés affectés en couverture peuvent impacter de manière défavorable le résultat net et les capitaux propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En effet, la variation de valeur des actifs du portefeuille de liquidité étant comptabilisée sur la base de la juste valeur soit directement en compte de résultat soit par capitaux propres, toute évolution défavorable est susceptible d'avoir une incidence négative directe ou indirecte sur les capitaux propres et par conséquent sur la rentabilité, ainsi que sur les ratios prudentiels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

5.2.2.3 Risques de marché

Il s'agit du risque de perte de valeur provoquée par toute variation défavorable des paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt, les prix des valeurs mobilières, les taux de change et les cours des matières premières. Le risque de marché concerne plusieurs métiers de la banque dont les activités de marché réalisées par la filière CIC Marchés, l'activité de gestion de bilan et l'activité de gestion d'actifs réalisée par les sociétés de gestion du groupe. L'impact du risque de marché sur les activités d'assurance est décrit dans le facteur de risque 5.2.1.2 lié aux activités d'assurance *supra*.

L'impact potentiel du risque de marché sur l'activité de gestion de bilan est abordé *supra*. Le risque portant sur les activités de gestion d'actifs est dû au fait que les commissions perçues par ce métier sont fonction de la valorisation des fonds qui sont gérés, ceux-ci dépendant du niveau de valorisation des marchés.

Les principaux facteurs de risque associés aux risques de marché sont :

- a. **Une dégradation des perspectives économiques** impacterait négativement les marchés financiers qui sont censés refléter la santé financière des émetteurs des titres de capital et de dette qui y sont négociés.

La valorisation des valeurs mobilières baisserait et la volatilité des valorisations augmenterait. L'effet sur les activités du CIC Marchés serait alors négatif.

La volatilité des marchés financiers peut avoir un effet défavorable et entraîner des corrections sur les actifs risqués et générer des pertes pour le groupe. En particulier une augmentation des niveaux de volatilité peut rendre complexe ou plus coûteuse la capacité du groupe à couvrir certaines positions.

Le métier investissement souffrirait des conditions adverses des marchés financiers dans la mesure où il intervient dans une hypothèse d'amélioration de l'économie normalement reflétée par la hausse des marchés actions et par une meilleure qualité de signature des émetteurs de dette.

Les résultats du métier commercial seraient également négativement impactés par de mauvaises conditions de marché. Les commissions de l'activité d'intermédiation baisseraient proportionnellement à la baisse des valorisations des opérations. De même, le nombre d'opérations sur le marché primaire (introduction en bourse, augmentation de capital et émission de dette) diminuerait impliquant de facto moins de commissions.

- b. **La politique monétaire** est un autre facteur ayant un fort impact sur les risques de marché (cf. *supra* partie risque de taux). La politique monétaire accommodante de la BCE *via* sa composante « rachat d'actifs » soutient la valorisation des instruments de capital (actions) et de dette (obligations) créant un risque de survalorisation.

Le risque de marché auquel est exposée la filière CIC Marchés est faible. L'enveloppe de fonds propres allouée à CIC Marchés est de 580 millions d'euros, ce qui représente 1,1 % des fonds propres prudentiels globaux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (53 milliards d'euros). Au 31/12/2021, cette enveloppe était consommée à hauteur de 399,3 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2021, la VaR historique (un jour, 99 %) du portefeuille de négociation s'est élevée en moyenne à 8,4 millions d'euros pour le groupe.

Les marchés se sont redressés au cours de l'exercice 2021 avec une récupération sur les indices actions et un resserrement des *spreads* de crédit. CIC Marchés finit ainsi l'année 2021 en affichant un PNB IFRS de + 366,4 millions d'euros et un résultat avant impôts de 155,4 millions d'euros (contre respectivement + 299 millions d'euros et + 92 millions d'euros en 2020).

5.2.3 Risques liés au contexte réglementaire du groupe

5.2.3.1 Risques liés à l'environnement réglementaire et prudentiel

L'environnement réglementaire dans lequel Crédit Mutuel Alliance Fédérale évolue est décrit dans la partie dédiée, paragraphe 2.1.2 « Environnement réglementaire » du chapitre 2. Le groupe est soumis à une réglementation bancaire importante dont certains pans ne se traduisent pas encore dans ses ratios prudentiels et qui pourraient avoir un impact significatif sur ces derniers. Comme indiqué dans le facteur de risque relatif aux risques de crédit, une grande majorité des expositions du groupe bénéficie d'une homologation du superviseur pour le calcul en méthode interne des risques pondérés. Or, des évolutions de la réglementation dites « finalisation des accords Bâle 3 » vont impacter défavorablement le calcul des risques pondérés et donc le ratio de solvabilité du groupe. La probabilité de survenance de ce risque est quasi certaine mais sa survenance interviendrait progressivement vraisemblablement à partir de 2023 [selon le calendrier du Comité de Bâle] et son impact dépendra des modalités exactes de transposition de cette réglementation en droit national et européen.

- a. La finalisation des accords Bâle 3 prévoit que pour les portefeuilles à faible taux de défaut homologués en méthode IRB-A [calcul interne des paramètres probabilité de défaut et perte en cas de

défaut notamment], **le paramètre interne « perte en cas de défaut » ne pourra plus être utilisé pour le calcul des risques pondérés**. Il sera remplacé par une valeur standard fixée à 40 %, vraisemblablement à partir du 1^{er} janvier 2023, ce qui augmentera l'exigence de fonds propres sur les expositions. Cela concernera, pour le groupe, les contreparties « banques » et « grands comptes » (groupes de plus de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé), soit environ 111 milliards d'euros d'expositions brutes bilan et hors bilan au 31 décembre 2021.

- b. **À partir de 2023** [selon le calendrier du Comité de Bâle] **sera progressivement mis en place un plancher en capital (aussi appelé *output floor*) dont la vocation est de limiter les gains en fonds propres issus des modèles internes** pour le calcul des risques pondérés au dénominateur du ratio de solvabilité. 63 % des expositions du groupe ont une pondération en risque issue de modèles internes (85 % pour les seules expositions sur la clientèle *Corporate* et *Retail*), bien inférieure à la pondération en standard pour la plupart d'entre elles. D'après le calendrier du Comité de Bâle, l'application de l'*output floor* se fera par paliers progressifs entre 2023 (50 %) et 2028 (72,5 %) et impactera défavorablement le ratio de solvabilité. Le calendrier et les modalités exactes d'application de l'*output floor* dépendront de la transposition de cette mesure réglementaire en droit national et européen.

- c. Comme indiqué dans le facteur de risque relatif aux risques de crédit, les expositions sur l'immobilier du groupe sont significatives. **Elles seront aussi impactées défavorablement par la réglementation lorsque la nouvelle méthode standard s'appliquera (au plus tôt en 2023 d'après le Comité de Bâle).** Cette nouvelle approche utilisera notamment l'indicateur de la *Loan-To-Value* (LTV, rapport entre le montant du prêt et la valeur du bien sur le marché) pour pondérer en risque les expositions. Plus la LTV sera élevée, plus la pondération en risque le sera aussi et jusqu'à 100 %, alors que la pondération de la méthode standard actuelle pour les expositions garanties par une hypothèque ou une sûreté équivalente – soit 173 milliards d'euros d'expositions brutes au 31 décembre 2021 – est de 35 % [et environ 14 % en méthode interne]. Cette nouvelle méthodologie aura également pour conséquence de rendre les exigences de fonds propres relatives aux portefeuilles de créances immobilières plus sensibles à la dégradation des prix de l'immobilier.
- d. **La finalisation des missions de revue des modèles internes ou TRIM (Targeted Review of Internal Models)** menées par la Banque centrale européenne (BCE) auprès des établissements bancaires européens **peuvent se traduire par une dégradation du ratio de solvabilité CET1 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale** en raison d'exigences additionnelles sur les RWA ou de marges de prudence complémentaires sur les paramètres bâlois (PD, LGD, CCF). De même, le lancement des nouvelles enquêtes ciblées de la BCE sur les modèles internes dans le cadre de la mise en œuvre du programme « *IRB Repair* » de l'Autorité bancaire européenne, peut également se traduire par une revue des paramètres bâlois des modèles internes et une hausse des risques pondérés (RWA) en résultant.

5.2.3.2 Risques liés à la mise en place d'un dispositif de résolution

La réglementation confère à l'autorité de résolution le pouvoir d'entamer une procédure de résolution à l'égard du groupe Crédit Mutuel si, après application des mesures visées à l'article L.511-31, la défaillance de la CNCM, organe central du groupe et de l'ensemble de ses affiliés est avérée ou prévisible avec pour objectif d'assurer la continuité des fonctions critiques, d'éviter les risques de contagion, de recapitaliser ou de restaurer la viabilité du groupe Crédit Mutuel. Ces pouvoirs doivent être mis en œuvre de manière à ce que les pertes, sous réserve de certaines exceptions, soient supportées en priorité par la dépréciation ou la conversion d'instruments de fonds propres, ensuite des porteurs d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et de catégorie 2, les titulaires de créances subordonnées autres que celles retenus comme instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou comme instruments de fonds propres de catégorie 2 conformément au paragraphe 5 de l'article L.613-30-3 du Code monétaire et financier, puis par les porteurs d'obligations senior non préférées et enfin par les porteurs d'obligations senior préférées conformément à l'ordre de priorité de leurs créances.

L'autorité de résolution dispose de pouvoirs étendus pour mettre en œuvre les outils de résolution à l'égard de l'Émetteur, et du groupe Crédit Mutuel, ce qui peut notamment inclure la cession totale ou partielle des activités à un tiers ou à un établissement relais, la séparation des actifs de cet établissement, la substitution de l'Émetteur en qualité de débiteur au titre d'instruments de dette, la dépréciation totale ou partielle d'instruments de fonds propres réglementaires, la dilution d'instruments de fonds propres réglementaires à travers l'émission de nouveaux titres de capital, la dépréciation totale ou partielle ou la conversion en titres de capital d'instruments de dette, la modification des conditions des instruments de dette (y compris la modification de l'échéance et/ou du montant des intérêts payables et/ou la suspension temporaire des paiements), la suspension de la

cotation et de l'admission à la négociation d'instruments financiers, la révocation des dirigeants ou la nomination d'un administrateur spécial.

L'Émetteur bénéficie de la couverture du mécanisme de solidarité financière interne au groupe Crédit Mutuel. Néanmoins, l'attention des créanciers est attirée sur le fait que le remboursement intégral de leur créance reste sujet au risque de mise en œuvre de ce mécanisme de solidarité financière.

Lorsque le plan d'urgence ou les mesures prises au titre de la solidarité ne suffisent pas au rétablissement des affiliés à l'organe central, y compris le rétablissement de l'Émetteur, ou si des éléments objectifs permettent de conclure de manière anticipée que la mise en œuvre de ce plan d'urgence ou des mesures que pourrait prendre la CNCM se révélerait insuffisante pour rétablir le respect des exigences prudentielles, la résolution du groupe Crédit Mutuel sera appréhendée sur une base collective. En effet, la mise en œuvre de la solidarité, s'accompagne de la fusion entre les affiliés du groupe Crédit Mutuel.

En phase de difficulté financière avérée (c'est-à-dire lorsque la Banque centrale européenne alerte le Conseil de Résolution Unique du risque de défaillance [principe du « *Failing Or Likely To Fail* » ou FOLTF], appréhendé sur une base consolidée du groupe Crédit Mutuel, ou le Conseil de Résolution Unique procède à la déclaration de FOLTF sur une base consolidée du groupe Crédit Mutuel conformément à l'article 18.1 du règlement (UE) 806/2014 dit « SRMR » ou, ainsi que cela est prévu dans le dispositif de solidarité national, lorsque le plan d'urgence ou les mesures prises par la CNCM dans le cadre de ce dispositif ne suffisent pas au rétablissement d'un groupe défaillant ou si des éléments objectifs permettent de conclure de manière anticipée que la mise en œuvre de ce plan d'urgence ou des mesures que pourrait prendre la Confédération se révélerait insuffisante pour rétablir le respect des exigences prudentielles), la CNCM exerce, le cas échéant à la demande des autorités de supervision ou de résolution, tous ses pouvoirs en matière de solidarité afin de satisfaire les objectifs et les principes poursuivis par ces autorités.

En phase de difficulté financière avérée ou en phase de résolution, la solidarité entre les affiliés à la CNCM est illimitée.

La mise en œuvre de ces moyens et pouvoirs à l'égard de l'Émetteur et, ou du groupe Crédit Mutuel pourrait donner lieu à des modifications structurelles significatives.

Si la CNCM devait procéder à la fusion de la totalité des affiliés, les créanciers pourraient se trouver en concurrence avec les créanciers de même rang que les créanciers d'autres affiliés à la CNCM. Après le transfert de tout ou partie des activités, les créanciers (même en l'absence de toute dépréciation ou conversion de leurs créances) détiendraient des créances dans un établissement dont les activités ou les actifs restants pourraient être insuffisants pour honorer ces créances détenues par tout ou partie.

Si la CNCM n'a pas procédé à la fusion de la totalité des affiliés à l'entrée en résolution, l'autorité de résolution pourrait considérer d'autres stratégies de résolution (cession d'activités, établissement relais, mise en place d'une structure de séparation des actifs, ou renflouement interne coordonné de tous les affiliés à la CNCM). Dans l'hypothèse où l'autorité de résolution appliquerait le renflouement interne coordonné, la liquidité des affiliés à la CNCM et la totalité des instruments de capital, des engagements éligibles pourraient être mis à contribution pour absorber les pertes, et recapitaliser les affiliés à la CNCM. Dans ce cas, les mesures de réduction de la valeur ou la conversion des engagements éligibles suivrait le rang des créanciers en liquidation judiciaire. Le renflouement interne serait basé sur les besoins en fonds propres au niveau consolidé mais appliqué au prorata au niveau de l'entité, c'est-à-dire que le même taux de dépréciation ou de conversion sera appliqué à tous les actionnaires et créanciers de la même classe nonobstant l'entité juridique émettrice dans le réseau.

L'exercice des pouvoirs décrits ci-dessus pourrait emporter des pertes pour les investisseurs.

5.2.4 Risques liés à la conduite des activités du groupe

5.2.4.1 Risques opérationnels

Conformément au point 52 de l'article 4 du règlement (UE) 575/2013, le risque opérationnel est défini comme le risque de perte ou de gain découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. L'arrêté du 3 novembre 2014 précise que le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe définis à l'article 324 du règlement (UE) n° 575/2013 susvisé, et les risques liés au modèle.

L'arrêté du 3 novembre 2014 décrit le risque de modèle comme le risque de perte susceptible d'être subie du fait de décisions pouvant être fondées principalement sur les résultats de modèles internes, en raison d'erreurs dans leur mise au point, leur mise en œuvre ou leur utilisation.

Le risque opérationnel, ainsi défini exclut les risques stratégiques et de réputation (image).

Les principaux facteurs de risque associés aux risques opérationnels sont :

- a. **Les fraudes internes et externes** organisées par des personnes intérieures ou extérieures au groupe dans le but de détourner des fonds ou des données. La fraude externe représente le risque de fréquence le plus important pour le groupe, notamment la fraude sur les moyens de paiement.
- b. **Les risques juridiques** auxquels le groupe est exposé et qui pourraient avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats.
- c. **Un manque ou un retard du groupe à la mise en conformité** intégrale de ses activités avec les règles liées aux activités financières ou bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels. L'adoption par différents pays d'exigences légales ou réglementaires multiples et parfois divergentes exacerbe ce risque.
- d. **Toute défaillance ou attaque des systèmes informatiques du groupe** qui pourrait entraîner un manque à gagner, engendrer des pertes et fragiliser ponctuellement le dispositif de protection de la clientèle.

À fin 2021, 1,65 milliard d'euros de fonds propres étaient mobilisés pour couvrir les pertes générées par ce risque. À cette même date, le rapport entre allocation de fonds propres (sinistralité potentielle) et les pertes (sinistralité avérée) s'affichait à huit (soit 1,65 milliard d'euros de fonds propres mobilisés pour une sinistralité avérée de 211 millions d'euros). Les principaux risques de la sinistralité potentielle sont (i) les fraudes (externes et internes) et (ii) les risques liés à la politique envers les clients, les produits et les pratiques commerciales (dont le risque juridique).

Les risques ayant le plus fort impact dans la sinistralité avérée de 2021 ont été (i) la politique envers les clients, les produits et les pratiques commerciales, (ii) les défaillances du traitement des opérations ou de la gestion des relations avec les contreparties commerciales et les vendeurs et (iii) les fraudes.

Les fraudes ont représenté 18 % de la sinistralité avérée du groupe en 2021 (dont 17 % pour les fraudes externes) et 42 % de la sinistralité potentielle (part relative des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels). La sinistralité avérée globale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (hors récupérations des assurances le cas échéant) a représenté en 2021 environ 1,33 % du produit net bancaire du groupe.

5.2.4.2 Risque lié à l'interruption d'activité

L'indisponibilité du personnel, des locaux, ou des infrastructures pourrait conduire à un arrêt partiel ou complet de l'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale entraînant une baisse de ses résultats fonction de l'ampleur de l'arrêt en question. De manière analogue, une impossibilité pour les clients d'avoir accès aux services proposés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale nuirait à sa situation financière. De telles circonstances entraîneraient nécessairement des adaptations des dispositifs d'exercice de l'activité avec des surcoûts induits.

Après une année 2020 marquée par le début de la pandémie de Covid-19 et de fortes mesures de confinement ayant eu un impact sur les activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, l'année 2021 a également donné lieu à différentes mesures de restriction (dont un confinement en début d'année, puis un retour au télétravail obligatoire en fin d'année).

À titre indicatif, la pandémie de Covid-19 a entraîné une sinistralité opérationnelle totale évaluée à environ 26 millions d'euros dont 7 millions d'euros pour l'exercice 2021 (NB : la méthodologie de comptabilisation de la sinistralité liée à la crise Covid-19 a évolué au fur et à mesure de la pandémie).

5.2.4.3 Risques climatiques

Le changement climatique expose Crédit Mutuel Alliance Fédérale à :

- des risques physiques résultant de catastrophes naturelles (crue centennale, tempête, ouragan, tornade, typhon, séisme) et/ou entraînant des risques environnementaux ou accidentels (pollution, rupture d'un barrage, incendie majeur, catastrophe nucléaire) ;
 - des risques de transition regroupant les risques induits par la transition vers une économie bas-carbone et qui sont sectoriels. Ils sont notamment liés à l'évolution plus ou moins rapide des habitudes des consommateurs, des business model des entreprises, et de l'environnement réglementaire et fiscal lié au changement climatique.
- a. **Le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait être impacté par les risques physiques entraînant notamment :**
 - des pertes de valeur et destruction d'actifs, accentuant le risque de crédit,
 - une chute de la valorisation des dettes et titres financiers, accentuant le risque de marché,
 - une hausse des sinistres et des dédommagements d'assurance associée, accentuant le risque lié aux activités d'assurance,
 - une hausse des sinistres sur les infrastructures ou/et les collaborateurs du groupe, accentuant les risques opérationnels.
 - b. **Le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait être impacté par les risques de transition entraînant notamment :**
 - une perte de clientèle et une chute de la rentabilité des entreprises financées au business model trop carboné,
 - un coût de refinancement davantage conditionné aux performances extra-financières,
 - l'augmentation des charges liées à l'énergie et au transport,
 - une potentielle surcharge en capital, selon la taxonomie carbone, des financements et des titres en portefeuille.

Les politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale permettent de délimiter un champ d'intervention et de fixer des critères pour l'exercice de ses activités dans les domaines où les impacts sociaux et environnementaux (intégrant les risques climatiques) sont les plus élevés. Le suivi des expositions éligibles aux politiques sectorielles, pour l'ensemble des portefeuilles *corporate*, investissement et assurance, donne ainsi une première mesure des expositions potentiellement les plus concernées par les risques climatiques. Crédit Mutuel Alliance Fédérale compte six politiques sectorielles : Charbon, Minier, Hydrocarbures, Énergies nucléaires civiles, Défense et Sécurité, Mobilité sur les secteurs aérien, maritime et routier. Au 31/12/2021, 36,2 milliards d'euros étaient éligibles aux politiques sectorielles (contre 39,5 milliards d'euros au 31/12/2020), dont 22,7 milliards d'euros sur le portefeuille *Corporate*. Sur ce portefeuille, la part des expositions liées aux politiques sectorielles Charbon & Hydrocarbures s'élève à respectivement 1,18 % et 17,09 %.

L'empreinte carbone directe en France de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (liée aux consommations énergétiques, aux fluides frigorigènes, à la flotte automobile et aux déplacements professionnels du groupe) a diminué de 20 % entre 2020 et 2021. Tandis que l'empreinte carbone indirecte des financements de son portefeuille *Corporate* (mesurée en tonne de CO2 par million d'euros prêtés) a diminué de 2,1 % entre 2020 et 2021. Davantage d'éléments concernant la performance extra-financière et les engagements climatiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont disponibles dans le chapitre 3 dédié « Responsabilité Sociale et Mutualiste ».

5.3 GESTION DES RISQUES (EU OVA & EU OVB)

5.3.1 Profil de risque

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est une banque mutualiste, non cotée et propriété de ses seuls sociétaires, qui n'est pas recensée parmi les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIFIs) ^[1] au 31 décembre 2021. Seul le groupe Crédit Mutuel est recensé parmi les autres établissements d'importance systémique (A-EIS) listés par l'ACPR ^[2] conformément aux dispositions de l'article L.511-41-1 A du Code monétaire et financier.

La stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est fondée sur des valeurs de long terme qui favorisent un développement maîtrisé, durable et rentable. La banque de détail est son cœur de métier, comme en attestent la part du risque de crédit dans le total de ses exigences de fonds propres (90 % au 31/12/2021) et l'importance de son portefeuille *Retail* dans l'ensemble de ses expositions. Crédit Mutuel Alliance Fédérale intervient majoritairement en France et dans les pays européens frontaliers (Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse, Espagne).

5.3.2 Appétence aux risques

Le cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale émane de la volonté du groupe de se doter d'un cadre général exprimant ses principes fondamentaux en matière de risques. Ils découlent de son identité mutualiste et de son choix de la bancassurance de détail.

En synthèse, la politique de tolérance aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pour but de :

- donner à la direction générale et au conseil d'administration un niveau de confiance et de confort acceptable quant à la compréhension et à la gestion de la gamme complète des risques en lien avec l'atteinte des objectifs du groupe ;
- être mise en œuvre à tous les niveaux du groupe pour obtenir une vision globale et permettre une harmonisation des bonnes pratiques ;
- identifier les événements potentiels susceptibles d'affecter le groupe ainsi que la gestion des risques.

La politique de tolérance aux risques constitue un cadre cohérent pour un développement des différentes activités du groupe conforme aux valeurs du Crédit Mutuel. Elle est destinée à favoriser une culture de la gestion du risque forte et proactive. Elle est fondée sur une vision à moyen et long terme et intégrée dans le processus de prise de décision.

L'application des principes de tolérance aux risques est contrôlée et supervisée par l'audit groupe, la conformité et la fonction de gestion des risques.

La politique de tolérance aux risques est prise en compte lors de l'élaboration des objectifs stratégiques, financiers et de développement commercial au service des sociétaires et clients.

CMNE – L'intégration de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) dans le périmètre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale en 2022 confortera cet ancrage sur la clientèle *Retail* – qui représente 63 % des expositions brutes totales du CMNE, et sur les pays frontaliers, en particulier en Belgique où le CMNE possède une filiale (Beobank).

Fidèle à son modèle coopératif, Crédit Mutuel Alliance Fédérale veille à maintenir et à renforcer sa solidité financière, source de sécurité et de pérennité. Ainsi, les mises en réserve régulières consolident sa solidité financière. Son ratio de solvabilité *Common Equity Tier 1* (CET1) de 18,8 % (avec mesures transitoires), au 31 décembre 2021, le positionne parmi les banques européennes les plus sûres.

CMNE – L'intégration de CMNE, qui dispose d'un ratio CET1 de 25,1 % au 31 décembre 2021 renforcera ce positionnement.

Le dispositif de gestion des risques du groupe est défini en adéquation avec son profil de risques, sa stratégie et les systèmes de gestion des risques appropriés.

La politique de tolérance aux risques résulte des orientations stratégiques fixées par la direction générale et le conseil d'administration. Elle permet notamment de :

- s'engager dans des activités pour lesquelles le groupe s'est assuré que les risques sont compris, maîtrisés et gérés adéquatement ;
- rechercher un niveau et un horizon de rentabilité qui ne soient pas au détriment d'une saine gestion des risques ;
- présenter les profils de risques des métiers et entités au regard des résultats, de leur consommation de fonds propres et des besoins de financement générés ;
- identifier les risques en amont et les gérer de façon proactive en préservant le profil prudentiel de risques de l'entreprise.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fondé la définition de sa politique de risques sur trois piliers majeurs :

- le processus ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*, procédure d'évaluation de l'adéquation du capital) : en conclusion de l'analyse des risques, le niveau de fonds propres est estimé suffisant pour couvrir l'exposition aux risques ; le rapport ICAAP, élaboré selon la méthodologie de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM), et les projections de capital économique et de ratio d'adéquation de fonds propres à horizon trois ans, sont mis à jour annuellement et présentés au comité des risques groupe (CRG) et au comité de suivi des risques groupe (CSRG) ;

[1] Les indicateurs résultant des QIS dédiés à leur identification sont rendus publics sur le site institutionnel du groupe dans le document intitulé « indicateurs de systémicité ».

[2] La liste des A-EIS est publiée sur le site de l'ACPR.

- le processus ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*, procédure d'évaluation de l'adéquation de la liquidité) : la politique de tolérance au risque de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est marquée par une grande prudence pour garantir le refinancement durable des activités ; son suivi est effectué par les comités de contrôle, les comités de suivi et les comités techniques ; afin d'identifier, de mesurer, de gérer et de maîtriser le risque de liquidité, tout en répondant aux besoins des entités et métiers, la gestion de bilan (ALM) et la Trésorerie groupe ont mis en place des indicateurs de gestion accompagnés de limites et de seuils d'alerte ; des scénarios de stress réglementaires et internes permettent de vérifier régulièrement la robustesse du dispositif opérationnel ;
- la mise en place d'un dispositif complet de limites : plusieurs systèmes de limites couvrent l'essentiel des activités et des risques à savoir des limites sur les risques de crédit (limites de concentration unitaire, limites sectorielles, limites pays, souverains et géographiques, limites propres à chaque commission des engagements thématique, limites décentralisées dans chaque groupe régional pour la banque de réseau), des limites sur les risques de taux – liquidité – ALM, des limites sur les activités de marché (limites par métiers, Corps de règles, indicateurs de risques et niveaux d'alerte exhaustifs).

5.3.3 Gouvernance des risques

5.3.3.1 Le dispositif de surveillance des risques

5.3.3.1.1 La fonction de gestion des risques

La direction des risques Crédit Mutuel Alliance Fédérale couvre l'activité de l'ensemble des entités, réseaux, métiers, filiales et succursales françaises et étrangères de Crédit Mutuel Alliance Fédérale hors activités non-financières (presse, domotique, etc.). Elle est responsable de la Fonction de Gestion des Risques au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements bancaires au niveau central de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, pour l'ensemble des structures concernées.

Elle est en relation étroite avec la direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) et avec les correspondants risques nommées dans chaque entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en application de la procédure dédiée sur le rôle des correspondants risques.

La direction des risques, en toute indépendance par rapport aux fonctions opérationnelles, est chargée de détecter, mesurer, suivre et maîtriser les risques à l'échelle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et d'en rendre compte aux organes de gouvernance exécutifs et de surveillance, notamment à la direction générale et au conseil d'administration. Elle fait partie intégrante du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et s'appuie sur les travaux des équipes de la direction du contrôle permanent et de la direction de la conformité avec lesquelles elle forme la direction des risques, du Contrôle permanent et de la Conformité (DRCC).

Plus précisément, les missions et objectifs de la direction des risques sont les suivants :

Détecter

- Évaluer l'activité, les opérations, les résultats, le niveau et la qualité des expositions de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et de ses différentes composantes, afin de détecter les risques importants et les risques émergents, pris individuellement et à l'échelle globale.
- Collecter et traiter les données de risques concernant toutes les activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France et à l'étranger.
- Disposer des outils de collecte avec un niveau de granularité suffisant afin d'obtenir les données nécessaires à la mesure et à l'analyse des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- Mettre en place les circuits de collecte et de réception d'informations nécessaires à la détection des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, y compris auprès de parties prenantes externes à la direction des risques voire externes au groupe.

- Identifier et analyser les risques émergents au regard des contextes structurels ou conjoncturels des activités, contreparties, secteurs ou zones géographiques concernées.
- S'assurer de la bonne qualité des données produites et diffusées, et de l'application des principes réglementaires BCBS 239 de gouvernance, d'agrégation et de *reporting* des données de risques *via* l'élaboration et la déclinaison du cadre de gouvernance de la qualité des données.

Mesurer

- Cartographier l'ensemble des risques auxquels Crédit Mutuel Alliance Fédérale est exposé, sur la base des différents risques édictés dans la réglementation et de l'activité du groupe, en y associant un système de mesure et d'évaluation de la probabilité et de l'ampleur du risque.
- Élaborer, en lien avec la direction des risques de la CNCM, une cartographie des risques évaluant le niveau de significativité de chaque risque du groupe, et la décliner sur le périmètre pertinent.
- Mettre en place un système de mesure et de suivi d'indicateurs de risque associés à chaque famille de risque identifié (ex : crédit, liquidité, taux, marché, solvabilité, opérationnel, non-conformité, informatique, assurance, climat, etc.), conformément à l'appétence au risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- Instaurer un système de détection et d'alerte précoce (seuil d'alerte et limite) en cas d'infraction à l'appétence au risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou d'une de ses entités, et y décliner un schéma d'escalade associé.

Suivre et maîtriser

- Exercer un suivi permanent des activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale comportant une prise de risque ou une potentielle exposition au risque, compte tenu de l'appétence au risque du groupe, des limites de risque définies et des besoins de fonds propres ou de liquidité qui en découlent.
- Suivre l'appétence au risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et s'assurer que les éventuels dépassements de limites sont gérés conformément aux procédures d'escalade en vigueur, y compris en suivant l'efficacité des éventuelles mesures correctrices décidées pour résorber un dépassement.
- S'assurer que les risques identifiés sont effectivement suivis, mesurés, maîtrisés et contrôlés par les unités opérationnelles et que les dispositifs d'atténuation des risques et procédures applicables sont bien mis en œuvre.

- Veiller à ce que l'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'exerce dans le respect de la réglementation en vigueur en matière de gestion des risques. Le cas échéant, proposer les évolutions et le suivi nécessaires pour se mettre en conformité avec la réglementation.

Rendre compte et alerter

- Élaborer un tableau de bord des risques à minima trimestriel analysant l'ensemble des risques auxquels Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ses différentes composantes font face.
- Piloter et animer les comités des risques au niveau des organes de gouvernance exécutifs (comité des risques groupe) et de surveillance (comité de suivi des risques groupe).
- Élaborer les supports, notes et analyses des risques importants ou émergents à destination des organes de gouvernance exécutifs et de surveillance, en particulier la direction générale, le comité des risques et le conseil d'administration.
- Informer les organes de gouvernance exécutifs et de surveillance, en particulier la direction générale, le comité des risques et le conseil d'administration, de tous les risques significatifs devant être portés à sa connaissance, pour tout le périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- Alerter les organes de gouvernance exécutifs et de surveillance, en particulier la direction générale, le comité des risques et le conseil d'administration, en cas de dysfonctionnements constatés dans le cadre de sa mission de surveillance des risques, en particulier lors d'un dépassement de seuil d'alerte ou de limite d'appétence ou lors de l'identification d'un risque majeur ou sinistre exceptionnel.
- Conseiller les organes de gouvernance exécutifs et de surveillance, en particulier la direction générale, le comité des risques et le conseil d'administration, sur les mesures à envisager pour davantage encadrer ou réduire les risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en lien avec le cadre d'appétence au risque et la stratégie du groupe.
- Intervenir autant que de besoin pour orienter les décisions pouvant générer des risques importants, notamment lors du développement d'une nouvelle activité ou d'évolution stratégique, voire remettre en question les décisions générant une prise de risque excessive et en désaccord avec l'appétence au risque définie par Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- Le cas échéant, escalader auprès du conseil d'administration de la CNCM, et au niveau ultime auprès des autorités de supervision, les risques jugés très significatifs.

Gouvernance

- Élaborer et mettre en œuvre, sous réserve de l'examen et de l'approbation du conseil d'administration, le cadre de gouvernance et la politique de gestion des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en particulier le dispositif d'appétence pour le risque définissant les indicateurs et les limites de risque du groupe.
- Piloter, en articulation avec la direction des risques de la CNCM, les dispositifs annuels composant le processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (SREP) mené par la BCE, dont le cadre d'appétence aux risques, le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (ICAAP) et le processus interne d'évaluation de l'adéquation de la liquidité (ILAAP).

- Rédiger les différents *reportings* réglementaires portant sur les risques, notamment les parties risques du rapport annuel de Contrôle Interne (RACI), les facteurs de risque et le rapport Pilier 3 du document d'enregistrement universel du groupe (URD).
- Gérer, en liaison avec la direction des risques de la CNCM, le dispositif de gestion des risques opérationnels et mettre en œuvre le dispositif de gestion des crises et les plans d'urgence de poursuite de l'activité (PUPA) adaptés aux activités exercées.
- Piloter, en liaison avec la direction des risques de la CNCM, le plan préventif de rétablissement (PPR) du groupe Crédit Mutuel et les travaux portant sur la résolution du groupe au regard des demandes du Conseil de Résolution Unique (CRU).
- Veiller, en lien avec la direction des ressources humaines (DRH) et les organes de gouvernance afférents, à la conformité de la politique des rémunérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale avec la réglementation applicable – notamment s'agissant de l'encadrement des rémunérations des populations dites de « preneurs de risques ».
- Animer le réseau des correspondants risques en charge, au sein des différentes entités et structures de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, de la mesure, du suivi et de la maîtrise des risques,
- Assurer, en lien avec le réseau des correspondants risques, la diffusion de la culture du risque au sein de l'ensemble de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment *via* la sensibilisation et la formation aux thématiques de risques, ainsi que la rédaction et le partage de bonnes pratiques en la matière.
- S'assurer que la direction des risques dispose des moyens, outils et effectifs suffisants pour réaliser l'intégralité des missions décrites dans la Charte. Le cas échéant émettre une alerte aux organes de gouvernance exécutifs et de surveillance.

Par ailleurs, la direction des risques est notamment chargée par la direction générale :

- D'assurer l'interface globale avec les autorités de tutelle (BCE, ACPR, AMF, BDF, etc.) en France et à l'étranger et de coordonner le suivi des missions de contrôle, des entretiens de supervision, des questionnaires et demandes *ad hoc*, ainsi que la mise en œuvre et la clôture des recommandations émises.
- De mener une veille économique et prudentielle sur tous les sujets relatifs à l'environnement réglementaire bancaire et assurantiel, ainsi que des études comparatives [*benchmark*] concernant le positionnement du groupe par rapport à la place, l'évolution de la stratégie et les résultats des principaux concurrents.
- Du suivi et des relations avec les agences de notation financière et extra-financière.
- D'effectuer les analyses et les notations internes des banques des pays de l'OCDE, des *Covered*, des Compagnies d'Assurance et des Collectivités Locales.
- De définir et mettre en œuvre la politique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en matière de Responsabilité Sociale et Mutualiste (RSM), en particulier *via* l'élaboration des politiques sectorielles, la rédaction de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), et les différents travaux portant sur les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

5.3.3.1.2 Le pilotage du dispositif

Le comité de suivi des risques groupe (CSRG)

Il est composé d'administrateurs représentant toutes les fédérations de Crédit Mutuel adhérentes à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Outre les membres désignés par les organes délibérants, participent de manière permanente aux travaux du CSRG : le président de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (membre du comité), le directeur général, le directeur financier, le directeur des engagements et le directeur des risques, du contrôle permanent et de la conformité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le CSRG est un comité spécialisé du conseil d'administration, il assiste l'organe de surveillance et émet des avis et des conseils visant à préparer les décisions que le conseil d'administration arrête concernant la politique générale, les seuils et limites en matière de gestion des risques pour l'ensemble du périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il examine les risques et supervise les travaux de la direction des risques et du CRG sur la base des dossiers et tableaux de bord préparés et présentés par le directeur des risques. Le directeur des risques prépare les documents, dossiers et tableaux de bord soumis à l'examen du comité et anime les réunions. Les membres du CSRG disposent auprès des auditeurs, des contrôleurs internes et externes, des commissaires aux comptes, des directions financières et des risques, des moyens d'information et des sources documentaires nécessaires.

Les membres du CSRG rendent compte à leurs organes délibérants respectifs, avec l'assistance de la direction des risques, des informations et décisions résultant de leurs réunions. À chaque réunion, un rapport, recensant notamment les principaux indicateurs des risques suivis, est présenté et commenté. Les comptes rendus des comités des risques sont adressés aux secrétaires des conseils d'administration.

Le CSRG s'est réuni à huit reprises en 2021 (le 13 janvier, le 12 février, le 25 mars, le 21 avril, le 24 juin, le 23 juillet, le 30 septembre et le 16 novembre). Ces réunions ont fait l'objet de comptes rendus et synthèses destinés aux organes de surveillance des différentes fédérations.

Le comité des risques groupe (CRG)

Il est présidé par le directeur général de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et regroupe les principaux dirigeants effectifs et responsables d'activités du groupe. Le CRG assiste l'organe exécutif dans l'examen des risques sur l'ensemble des activités bancaires et non bancaires du périmètre consolidé de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Il émet des avis et des conseils visant à assister l'organe exécutif concernant la politique générale, les seuils et limites en matière de gestion des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il examine les risques auxquels le groupe est exposé sur la base des dossiers et tableaux de bord préparés et présentés par la direction des risques qui sont ensuite soumis à l'examen du CSRG. Cette surveillance indépendante s'exerce sur la base d'un *reporting* normalisé et périodique (tableau de bord des risques) donnant une information exhaustive sur les risques de crédit, de marchés, opérationnels, de taux, de liquidité, de non-conformité, informatiques, liées aux enjeux de Responsabilité Sociale et Mutualiste (RSM) et liés aux métiers spécialisés du groupe (assurance, crédit à la consommation, banque privée, affecturation, etc.).

Le CRG s'est réuni à quatre reprises en 2021 (le 22 mars, le 14 juin, le 13 septembre et le 16 décembre).

5.3.3.2 La gestion et la surveillance des risques

5.3.3.2.1 La gestion des risques

La gestion des risques de crédit est organisée autour de deux dispositifs : l'un consacré à l'octroi des crédits, l'autre à la mesure des risques et à la surveillance des engagements.

Un référentiel des engagements résume les procédures internes relevant des pratiques de la filière engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans le cadre des dispositions statutaires, organisationnelles et réglementaires. Il décrit notamment le dispositif en matière d'octroi de crédit. Il contient des annexes relatives aux activités de marché ainsi qu'aux filiales directement concernées.

Un référentiel de mesure et surveillance du risque de crédit a pour but de présenter de manière synthétique l'ensemble des pratiques et règles de gestion internes pour la bonne maîtrise du risque de crédit dans le cadre des dispositions réglementaires, comptables, statutaires et organisationnelles en vigueur au Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il décrit notamment les dispositifs en matière de mesure et de surveillance du risque de crédit, de gestion de la Masse Risquée, et de *reporting* et de communication.

La gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt des banques du groupe est centralisée au niveau de la BFCM. Les couvertures sont affectées aux entités concernées, en fonction de leurs besoins. Ces dernières ne sont plus habilitées à prendre individuellement des décisions de couverture.

La mesure globale des risques de marché s'appuie sur le cadre réglementaire. Les activités de marché sont suivies selon un dispositif formalisé et indépendant en termes d'organisation et de contrôle.

La gestion des risques opérationnels est assurée et contrôlée selon des procédures groupe, sous la coordination de compétences dédiées. La sécurité des systèmes d'information et la mise en place de plans de continuité d'activité font notamment partie des travaux conduits dans ce domaine.

La gestion des risques des filiales, métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appuie sur un réseau de correspondants risques locaux au sein de chaque entité, y compris à l'international. Les correspondants risques ont pour mission de veiller à la bonne maîtrise des risques pour leur entité et de diffuser auprès des unités opérationnelles la culture du risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ils alertent au plus tôt leur direction et la direction des risques sur les risques répondant au critère de significativité de leur entité ou qu'ils jugent significatifs relativement aux activités de leur périmètre.

5.3.3.2.2 La surveillance des risques

Elle est exercée par des équipes dédiées et indépendantes bénéficiant d'outils destinés d'une part à appréhender les engagements de manière exhaustive et agrégée et, d'autre part, à assurer un suivi permanent des risques à travers notamment un système de détection avancée des éventuelles anomalies, une vigilance sur le respect des limites ainsi que sur les changements de cotations internes.

Les éléments de nature à apprécier l'évolution des risques de crédit, de marché, liés à la gestion de bilan et opérationnels, sont fournis régulièrement aux instances dirigeantes et aux responsables concernés. La direction des risques assure un pilotage général en référence aux fonds propres réglementaires consommés par chaque activité au regard des risques encourus et de la rentabilité dégagée.

Dans ce cadre, elle dispose de différents outils réglementaires utilisés pour identifier, suivre, maîtriser et rendre compte des risques : en particulier, la cartographie des risques, le cadre d'appétence aux risques et le dispositif de suivi des seuils d'alerte et limites associés, les processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP) et de la liquidité interne (ILAAP), ainsi que le plan préventif de rétablissement.

5.3.4 Dispositif de contrôle interne

5.3.4.1 Le cadre général

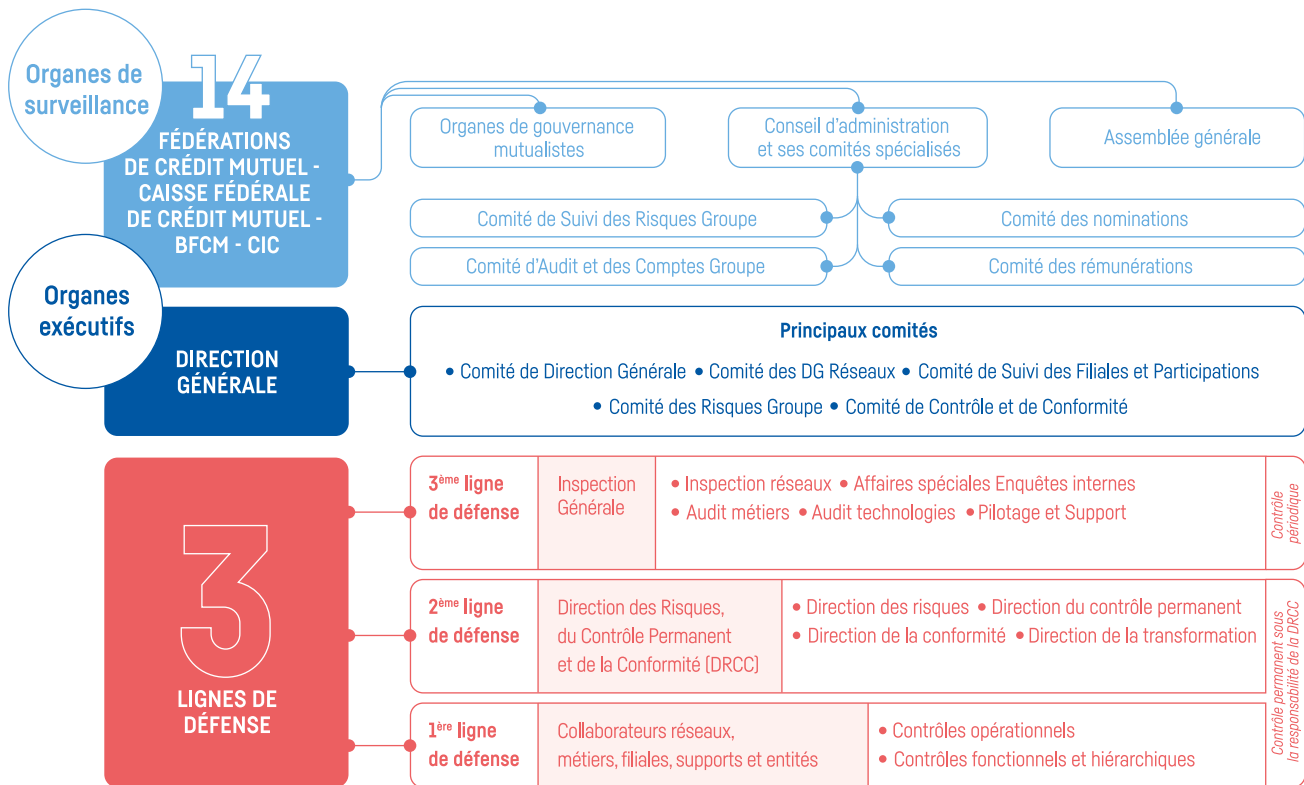
CMNE – Au 1^{er} janvier 2022, le Crédit Mutuel Nord Europe a rejoint Crédit Mutuel Alliance Fédérale. L'impact pour le dispositif de contrôle interne de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est très limité dans la mesure où le modèle d'affaires et le profil de risques des deux entités sont relativement similaires.

Au niveau des fonctions de contrôle interne centrales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les effectifs ont été renforcés par le transfert de quelques collaborateurs du Crédit Mutuel Nord Europe.

S'agissant des fonctions de contrôle interne de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe et de ses filiales également intégrées à Crédit Mutuel Alliance Fédérale (notamment Beobank et groupe La Française), elles étaient déjà organisées d'une manière similaire à celle des fonctions de contrôle interne des autres Fédérations et filiales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ceci permet de faciliter leur intégration dans le dispositif général de contrôle interne du groupe.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est pleinement intégré dans l'organisation du groupe avec l'objectif de veiller au respect des dispositions réglementaires, à une bonne maîtrise des risques, à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.

DISPOSITIF DE CONTRÔLE ET DE MAÎTRISE DES RISQUES DU GROUPE



5.3.4.1.1 Les références réglementaires

Les principes en matière de contrôle interne et de surveillance des risques et leurs modalités d'application sont encadrés par différentes dispositions législatives et réglementaires, tant françaises qu'européennes, complétées par des normes professionnelles internationales.

À ce titre, le principal texte de référence applicable au dispositif de contrôle interne de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est l'arrêté ministériel du 3 novembre 2014 (modifié par l'arrêté du 25 février 2021). Cet arrêté définit les conditions de mise en œuvre et de suivi du contrôle interne dans les établissements de crédit et les entreprises d'investissement et décline dans la réglementation française les exigences de la directive européenne 2013/36/UE du 26 juillet 2013 (dite directive CRD4).

5.3.4.1.2 Un dispositif commun

Dans le respect des dispositions de l'arrêté précité, le groupe s'assure que son dispositif de contrôle interne est adapté à sa taille et à ses opérations.

De manière analogue, il veille à ce qu'il soit adapté à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent et que les collaborateurs impliqués dans ce dispositif soient en capacité de réaliser leurs missions pour répondre aux exigences réglementaires.

Au sein du groupe, les principes gouvernant le contrôle interne sont retranscrits dans les orientations données par la direction générale et déployés en s'appuyant sur des méthodes et des outils communs permettant de développer des standards de qualité.

Ainsi, le système de contrôle interne vise notamment à :

- couvrir de manière exhaustive l'ensemble des activités de bancassurance du groupe ;
- recenser, appréhender, suivre et agréger les risques de manière homogène et sur une base consolidée ;
- communiquer une information (notamment comptable et financière) claire et fiable tant en interne qu'en externe ;
- assurer le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des normes internes et des instructions et orientations fixées par la direction générale ;
- veiller au bon fonctionnement des processus internes et à la sauvegarde des actifs.

Plus largement, le dispositif a pour objectif de contribuer à la bonne maîtrise des activités exercées tout en concourant à améliorer encore l'efficacité des processus et organisations.

5.3.4.1.3 Un dispositif structuré

L'organisation déployée a notamment pour objectif d'assurer la qualité et l'exhaustivité du système de contrôle interne. Le groupe veille, pour lui-même et pour les entreprises qu'il contrôle, à ce que ce dispositif se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes internes et professionnelles. Soucieux de la qualité de son dispositif de contrôle interne, le groupe le pilote dans une démarche d'amélioration continue, visant à l'adapter également aux évolutions réglementaires.

L'identification et la maîtrise des principaux risques par l'intermédiaire de référentiels et de cartographies des contrôles et leur suivi à l'aide de limites adaptées, de procédures formalisées et d'outils dédiés constituent des objectifs constants pour les services de contrôle et de surveillance des risques du groupe. Les outils d'analyse et les états de suivi permettent d'effectuer un examen régulier des différents risques auxquels le groupe est exposé (contrepartie, marché, gestion de bilan, opérationnels...). Conformément à la réglementation, il est établi chaque année un rapport sur le contrôle interne ainsi que sur la mesure et la surveillance des risques, qui est établi sur la base du canevas préconisé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et résulte de la revue détaillée des dispositifs.

5.3.4.1.4 Un dispositif intégré et indépendant

En adéquation avec les valeurs qui prévalent à son organisation, le dispositif de contrôle mis en place vise à développer une culture prudente et de haut niveau en termes de gestion des risques dans l'ensemble du groupe.

Dans ce cadre, la maîtrise des risques et l'exigence de contrôle appartiennent en premier lieu aux opérationnels, responsables des traitements qu'ils réalisent. Constituant le premier niveau de contrôle, le management opérationnel est partie intégrante du dispositif tant par la

prise en charge de la prévention des risques que par la mise en place d'actions correctives visant à corriger ou prévenir les dysfonctionnements identifiés.

Les entités du groupe sont également dotées d'un second niveau de contrôle, identifié au sein d'équipes dédiées. L'indépendance nécessaire de ces contrôles de second niveau est assurée notamment par l'absence de responsabilités opérationnelles et par un rattachement hiérarchique ou fonctionnel aux fonctions centrales des collaborateurs affectés à ces tâches de contrôle, assurant de fait la préservation de leur liberté de jugement et d'appréciation.

La responsabilité des fonctions centrales est de définir, animer et coordonner l'ensemble des dispositifs locaux ou transversaux. Elles organisent et supervisent l'exécution des travaux de contrôle. Par ailleurs, elles participent au titre de leur expertise et de leur indépendance, à la définition de contrôles normatifs

5.3.4.2 L'organisation du dispositif

Il répond à un triple objectif :

- séparer les différents types de contrôle existants au sein de filières distinctes (périodique, permanent, conformité) conformément aux dispositions réglementaires ;
- harmoniser les travaux réalisés au sein du groupe en matière de contrôle avec la mise en place d'une organisation fondée notamment sur des méthodes et outils homogènes, sur la complémentarité, la subsidiarité et l'indépendance des contrôles ;
- disposer d'une vision globale et transversale des risques de toute nature pour en assurer un *reporting* fiable, régulier et exhaustif à la direction générale et à l'organe délibérant.

5.3.4.2.1 L'organisation des contrôles

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 (modifié par l'arrêté du 25 février 2021), le dispositif comporte trois fonctions :

- le Contrôle périodique ;
- le Contrôle permanent ;
- la Conformité.

Les deux dernières fonctions, réunies au sein d'une direction commune (direction des risques, du Contrôle permanent et de la Conformité) sont soumises au contrôle de la première.

La cohérence de l'ensemble du dispositif est assurée par le comité de contrôle et de conformité (CCC), présidé par un dirigeant effectif. Ce Comité rend lui-même compte au comité d'audit et des Comptes groupe (CACG), représentant les organes de surveillance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Pour l'exercice de leurs fonctions, les services de contrôle ont par principe accès en permanence et sans restriction aux personnes, locaux, matériels, logiciels et informations de toute nature utiles à leurs missions sur la totalité du périmètre du groupe.

Une répartition par type de contrôle

L'exercice des contrôles, indépendamment de ceux effectués par les hiérarchies dans le cadre de leurs activités opérationnelles, est du ressort :

- du contrôle périodique pour les missions d'inspection ou d'audit, réalisées dans le cadre d'un plan d'intervention sur plusieurs exercices ;
- des contrôles permanents pour tous les travaux de nature récurrente et principalement opérés avec des outils à distance ;

- du contrôle de conformité notamment pour l'application des dispositions réglementaires, des normes internes et professionnelles, incluant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le contrôle périodique est chargé de superviser la qualité globale du dispositif de contrôle interne, l'efficacité de la gestion et de la surveillance des risques ainsi que le bon fonctionnement des contrôles permanents et de conformité.

Une répartition par lignes métiers

Les filières de contrôle sont structurées par lignes métiers, avec des équipes dédiées au contrôle des activités de banque de détail et d'autres équipes dédiées au contrôle des métiers spécialisés (banque de financement, activités de marché, gestion d'actifs, services financiers et flux...), qui exercent leurs activités au niveau de l'ensemble de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Un pôle de support commun aux différents types de contrôle

Les fonctions de contrôle périodique, de contrôle permanent et de conformité sont complétées par un pôle support commun chargé de :

- développer et maintenir à niveau les outils ;
- élaborer des outils de *reporting* requis pour le suivi des opérations et missions de contrôle, ainsi que pour l'information des organes dirigeants, au niveau central et au niveau local (régions et filiales),
- veiller à la complémentarité des outils entre les différentes fonctions pour une couverture optimale des risques du groupe.

5.3.4.2.2 Le pilotage du dispositif

Le comité de contrôle et de conformité du groupe

Le comité de contrôle et de conformité (CCC) émet des avis, assiste et conseille l'organe exécutif pour tous les sujets liés au dispositif de contrôle interne regroupant les fonctions d'inspection et audit interne, de contrôle permanent, de vérification de la conformité et de gestion des risques (en lien avec les travaux du comité des risques groupe pour cette dernière).

Sous l'autorité du directeur général, il réunit régulièrement les responsables du dispositif de contrôle (périodique, permanent, conformité) et de risques avec les objectifs suivants :

- arrêter les plans d'audit interne, et tout ajustement ultérieur apporté à ceux-ci, et examiner les résultats des missions effectuées et les recommandations critiques émises par l'Inspection Générale ;
- examiner les synthèses des travaux et des contrôles du contrôle permanent et de la conformité ainsi que les préconisations et actions correctrices proposées ;
- analyser la synthèse des relations avec les superviseurs notamment les résultats des missions de contrôles et entretiens menés par les autorités de tutelle ;
- alerter l'organe exécutif de toute défaillance majeure relevée lors d'un contrôle interne ou externe, proposer les mesures correctrices à mettre en œuvre et s'assurer du déploiement effectif des actions validées par le comité ou l'organe exécutif ;
- suivre la mise en œuvre et la clôture des recommandations formulées lors des contrôles internes et externes ;
- veiller à la bonne complémentarité des actions et des missions des différents acteurs du contrôle interne dans un souci d'efficacité et de couverture globale des risques. Cette complémentarité doit notamment être mise en œuvre à travers des outils performants de détection, de contrôle, de suivi et de restitution ;

- s'assurer de l'adéquation du dispositif de contrôle interne avec les dispositions réglementaires en vigueur, les zones de risques identifiées dans la cartographie des risques et le dispositif d'appétence aux risques, ainsi qu'avec la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;

- s'assurer de l'adéquation des ressources et des moyens des différentes fonctions de contrôle interne au regard de leurs missions ;
- adopter les évolutions régissant l'organisation et les missions des fonctions du contrôle interne représentées à ce comité ainsi que les documents cadre associés ;

- valider toute nouvelle procédure encadrant la gouvernance du dispositif de contrôle interne de même que les modifications importantes intervenant dans les procédures existantes ;

- décider de toute action ou mesure visant à renforcer le dispositif de contrôle interne en particulier la sollicitation d'un conseil externe ;

- plus généralement, prendre connaissance de tous les sujets mis à l'ordre du jour par ses membres en relation avec ses missions.

Le CCC rend compte de ses travaux au comité d'audit et des Comptes groupe (CACG).

Le comité de contrôle et de conformité s'est réuni à quatre reprises en 2021 (8 mars, 8 juin, 6 septembre, 6 décembre).

Le comité d'audit et des comptes groupe

En vue de répondre aux exigences réglementaires et aux normes de gouvernance, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est doté d'un comité d'audit et des comptes. Il est composé d'administrateurs bénévoles et indépendants issus de la base mutualiste du groupe. Plusieurs de ses membres disposent de compétences particulières en matière comptable et financière. La direction générale et les responsables des services de contrôle et de la direction financière assistent aux réunions. Des séminaires de formation permettent d'entretenir les connaissances des membres du comité.

Ce comité examine le plan d'audit interne :

- reçoit communication des conclusions des missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité ;
- prend connaissance des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les autorités de tutelle ;
- est informé des actions mises en œuvre pour donner suite aux principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe ;
- apprécie l'efficacité des systèmes de contrôle interne ;
- reçoit une information actualisée sur la situation des risques du groupe ;
- propose aux différents organes délibérants les améliorations qu'il juge nécessaires à l'appui des constats dont il a pris connaissance.

S'agissant des rapports financiers, le comité :

- est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- examine les comptes annuels et consolidés ;
- apprécie les conditions de leur établissement et s'assure de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables ;
- participe au choix des commissaires aux comptes ;
- supervise le contrôle légal des comptes.

Le comité d'audit et des comptes groupe met en œuvre un processus d'autoévaluation de ses activités, visant à améliorer son fonctionnement en tenant compte des expériences passées. La dernière autoévaluation a été réalisée en novembre 2021.

Le comité d'audit et des comptes groupe s'est réuni à cinq reprises en 2021 (12 février, 29 mars, 26 juillet, 22 septembre et 2 décembre). Ces réunions ont fait l'objet de comptes rendus destinés aux organes délibérants des différentes fédérations.

Il a également examiné les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 lors de sa séance du 3 février 2022 sans qu'il ne soit formulé d'observations majeures.

Le comité des rémunérations

Conformément aux articles L.511-89, 102 et 103 du Code monétaire et financier et 104 de l'arrêté du contrôle interne, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales. Celui-ci exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité et procède annuellement à la revue et à la validation de la politique de rémunération. Ce comité s'assure également que les principes définis par l'organe délibérant sont effectivement mis en œuvre. Dans ce cadre, le comité des rémunérations rend régulièrement compte de ses travaux à la direction générale du groupe.

Le comité d'éthique et de déontologie groupe

Créé dans le cadre du périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, ce comité a notamment contribué à la mise en place du recueil de déontologie groupe. Il établit annuellement un bilan sur l'application et le respect au sein du groupe des principes et des règles d'éthique et de déontologie.

5.3.4.3 Les méthodes et les outils

5.3.4.3.1 Les outils

L'harmonisation des méthodes et des outils de contrôle et de maîtrise des risques a été poursuivie. Des outils communs ont été développés, qui comprennent notamment des fonctionnalités dédiées au pilotage.

Les outils du contrôle périodique

Les missions de contrôle sont réalisées au moyen d'outils de cartographie des risques et de gestion opérationnelle des missions de toutes natures, sur la base de référentiels communs de points de contrôle qui font l'objet d'une actualisation régulière. Les informations nécessaires à l'exercice des contrôles sont accessibles par la consultation des applications du système d'information et des outils décisionnels.

Par ailleurs, un outil permet de suivre la mise en œuvre des recommandations émises dans leurs missions par les différents services de contrôle périodique du groupe et les autorités de tutelle.

Les outils de contrôle permanent

Les contrôles permanents sont réalisés à distance, essentiellement par l'exploitation des données du système d'information. Ils complètent ceux de premier niveau assurés quotidiennement par les responsables des entités opérationnelles (notamment les directeurs dans les réseaux d'agences et de caisses de Crédit Mutuel) et des fonctions régionales d'animation, d'assistance et de contrôle. Ils sont matérialisés dans les « portails de contrôle interne » qui structurent et planifient les différents travaux à réaliser en regard de la couverture des risques.

La détection automatisée des dossiers en « alerte risque », selon des critères de dysfonctionnement prédéterminés, constitue un élément essentiel de bonne maîtrise du risque de crédit. D'autres types de

contrôles permettent d'apprécier la qualité des traitements de toute nature. L'analyse des résultats obtenus, effectuée lors des revues des contrôles (« supervision ») vise également à répartir les moyens ou à orienter les missions de contrôle en conséquence.

Les outils de la conformité

Les travaux de mise en œuvre de la veille juridique et réglementaire et de suivi des risques de non-conformité ont été poursuivis. La fonction conformité dispose de ses propres domaines de contrôle au sein des « portails de contrôle interne » lui permettant de vérifier l'application des dispositions réglementaires, notamment pour la déontologie et l'éthique professionnelle, la protection des intérêts de la clientèle, l'exercice des services d'investissement ou la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

5.3.4.3.2 Les procédures

Des « procédures cadre » ont été définies au niveau des fonctions centrales de contrôle du groupe dans un certain nombre de domaines. Elles sont diffusées sur l'intranet du groupe et sont accessibles à l'ensemble des collaborateurs de manière permanente. Les outils de contrôle s'y réfèrent et des liens ont été créés afin d'en faciliter la consultation et l'exploitation.

5.3.4.4 Données comptables et mode de contrôle au niveau du groupe

La direction financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est en charge de la tenue des comptabilités générales des principaux établissements de crédit du groupe et elle procède à ce titre à des contrôles comptables.

L'établissement des comptes consolidés du groupe ainsi que la communication financière relèvent également de la direction financière, qui les soumet au comité d'audit et des comptes groupe puis les présente aux instances délibérantes.

5.3.4.4.1 Contrôles sur les comptes sociaux

Le système comptable

L'architecture comptable

Elle est fondée sur une plate-forme informatique commune à 16 fédérations de Crédit Mutuel et aux banques régionales du CIC, qui comprend des fonctionnalités comptables et réglementaires concernant notamment :

- le plan de comptes, dont la structure est identique à tous les établissements de même type gérés sur cette plate-forme ;
- la définition des schémas et procédures automatisés communs à l'ensemble des banques (moyens de paiement, dépôts et crédits, opérations courantes, etc.) ;
- les outils de restitution (SURFI, alimentation des logiciels de consolidation...) et de pilotage (contrôle de gestion).

L'administration du système d'information comptable commun est confiée à la division « Procédures et schémas comptables ».

Cette dernière est plus particulièrement chargée de :

- la gestion du plan de comptes commun (création des comptes, définition des caractéristiques des comptes, etc.) ;
- la définition des procédures et schémas comptables communs, dans le respect des prescriptions fiscales et réglementaires ; la division concernée consulte, si besoin, le service fiscal, et la mise en place des schémas fait l'objet d'une procédure de validation impliquant différents responsables opérationnels.

La division « procédures et schémas comptables » est indépendante, tant hiérarchiquement qu'opérationnellement des services de production comptable proprement dits, permettant ainsi une séparation entre les fonctions de conception et d'administration de l'architecture comptable et les autres services opérationnels.

Au sein du groupe, tous les comptes sont obligatoirement dédiés à un service opérationnel qui est en charge de leur fonctionnement et de leur contrôle. L'organisation et les procédures en place permettent d'être en conformité avec l'article 85 de l'arrêté du 3 novembre 2014 et de garantir l'existence de la piste d'audit.

Le plan de comptes

Il est articulé autour de deux grands types : les comptes de tiers, qui retracent des avoirs et créances sur des tiers individualisés, et ceux de comptabilité générale.

Ainsi, l'utilisation de comptes dédiés aux dépôts de tiers comme aux crédits accordés à des tiers permet un suivi de ceux-ci. Pour la conservation de valeurs mobilières, une comptabilité « matières » distingue la propriété des titres entre les tiers et le compte propre.

La nomenclature du plan de comptes de tous les établissements de crédit traités par la plate-forme informatique commune est unique et gérée par la division « Procédures et schémas comptables ».

Le plan de comptes définit les propriétés des comptes portant sur :

- les attributs réglementaires (correspondance avec le plan de comptes des établissements de crédit lié aux états réglementaires prudentiels – PCEC, raccordement au poste des états financiers publiables etc.) ;
- certains aspects fiscaux (régime TVA, etc.) ;
- les caractéristiques de gestion (présence obligatoire ou non, lien avec le plan de comptes de consolidation, durée de conservation des mouvements en ligne, caractéristiques IFRS, etc.).

Les outils de traitement

Ceux de l'information comptable reposent essentiellement sur les applicatifs internes élaborés par les services informatiques du groupe. S'y ajoutent des applicatifs spécialisés, externes ou internes, en particulier des logiciels de production du *reporting* de gestion, des balances ou états comptables, un utilitaire de traitement de requêtes sur fichiers, des logiciels de consolidation, de traitement des états réglementaires, de gestion des immobilisations et de déclarations fiscales.

La procédure d'agrégation des données

Selon le modèle défini par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les agrégats comptables sont constitués autour des entités suivantes :

- le groupe (exemple le CIC) ;
- la fédération comprenant une ou plusieurs banques ou autres entités juridiques ;
- la banque rattachée à une fédération. L'ensemble de la banque (agences et services centraux) est décomposé en guichets qui constituent l'unité de base du système comptable. C'est à leur niveau que sont passées les écritures comptables.

La cohérence comptable des données de gestion

Chaque guichet comprend un guichet externe et un interne. Le premier enregistre les écritures de la comptabilité générale et le second celles de la comptabilité analytique. Au niveau de chacun, le résultat de gestion est obtenu par agrégation des résultats des données internes et externes. Le résultat du groupe procède de la sommation des balances comptables des guichets. Un lien est établi entre les comptes de comptabilité générale et les codes attribués aux produits commercialisés par la banque. Les données analytiques sont utilisées pour déterminer les résultats par métier.

Le mode de contrôle

Les contrôles automatisés

Le traitement des fichiers comptables fait l'objet d'une série de contrôles automatisés avant imputation : équilibre et validité des fichiers, mise à jour de la piste d'audit des comptes concernés par le mouvement comptable. Des outils internes permettent de contrôler les mouvements de la journée comptable et de détecter les anomalies éventuelles.

Un applicatif dédié de contrôle automatisé des comptes est déployé depuis 2010, pour gérer des montants limites d'imputation comptable, différenciés par type de comptes (tiers/comptabilité générale), par sens (débit/crédit), par code application informatique, par entité et par secteur d'activité de l'entité. L'outil comporte deux niveaux de contrôle :

- un seuil d'alerte ;
- un montant limite.

Le contrôle s'applique aux traitements en temps réel ou en *batch* de tous les applicatifs qui ne nécessitent pas une validation des mouvements selon le principe des « 4 yeux ». Le dépassement de seuil d'alerte génère un Événement à destination du chargé de clientèle. Le dépassement du montant limite a pour effet de bloquer le flux comptable, qui est alors dévié vers un compte de régularisation et suppose une validation selon le principe des « 4 yeux » avant imputation définitive.

Dans tous les cas, les mouvements passés au-dessus du seuil d'alerte (automatiquement en traitement de fichiers et après forçage pour le temps réel) sont tracés et archivés dans la gestion des événements.

Les contrôles des arrêtés des comptes sociaux

Lors de chaque arrêté, les résultats comptables font l'objet d'une comparaison avec les données de gestion prévisionnelles, pour validation. Les données de gestion prévisionnelles sont élaborées par des pôles indépendants des services de production comptable (contrôle de gestion et contrôle budgétaire).

Cet examen analytique porte en particulier sur :

- la marge d'intérêt ; pour les instruments de taux (dépôts, crédits et hors bilan), le contrôle de gestion calcule les rendements et les coûts attendus à partir de capitaux moyens observés ; ces derniers sont ensuite comparés aux intérêts effectivement comptabilisés, pour une validation secteur d'activité par secteur d'activité ;
- le niveau des commissions ; à partir d'indicateurs d'activité, le contrôle de gestion estime le volume des commissions reçues et à verser, comparé aux données comptabilisées ;
- les frais généraux (frais de personnel et autres charges générales d'exploitation) ;
- la charge du risque (niveau de provisionnement et pertes constatées).

Les procédures mises en place

Les procédures et schémas comptables sont formalisés. Pour le réseau, les procédures figurent sur l'intranet de la banque.

Les niveaux de contrôle

Les contrôles comptables quotidiens sont exercés par les collaborateurs concernés au niveau de chaque guichet.

Les services de contrôle comptable assurent en outre une mission générale portant notamment sur les contrôles réglementaires, le suivi des justifications des comptes internes et des guichets, le contrôle de la position de change, celui du PNB par activité, les procédures et les schémas comptables en relation avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale, l'interface entre les back-offices et les commissaires aux comptes pour les arrêtés semestriel et annuel.

Par ailleurs, les services de contrôle [périodique, permanent, conformité] réalisent des travaux dans le domaine comptable. Un portail de contrôle dédié a été mis en place.

L'exercice des contrôles

Les contrôles comptables automatisés

Une procédure automatisée de contrôle quotidien permet à partir de la balance comptable journalière de la banque de vérifier les équilibres de bilan et de hors bilan, les équilibres actif/passif par guichet et par devise ainsi que le suivi des comptes techniques. Cette procédure est aussi appliquée en fin de mois sur la balance générale.

La justification des comptes

Tous les comptes de bilan sont justifiés soit par un contrôle automatisé soit par une validation de compte effectuée par le service responsable de celui-ci. Un *reporting* par service assurant cette dernière reprend les résultats des contrôles effectués.

5.3.4.4.2 Contrôles sur les comptes consolidés

Principes et méthodes comptables

L'adaptation aux évolutions réglementaires

Le système est périodiquement adapté aux évolutions réglementaires (IFRS) ou pour améliorer la fiabilité de la production des comptes.

L'application des normes IFRS

Les principes comptables fixés par les normes IFRS sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2005 dans les entités du groupe. Un résumé de ceux-ci est communiqué dans les états financiers consolidés.

Les filiales étrangères appliquent les principes et méthodes définies par le groupe pour procéder au passage des normes locales vers les normes françaises et internationales dans les liasses de consolidation et les *reportings* financiers.

Les comptes individuels établis selon les normes IFRS sont documentés dans le système d'information central pour les entités utilisant le système d'information commun.

Les responsables comptables des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont réunis deux fois par an pour préparer les arrêtés des comptes.

Les comptes individuels selon les normes IFRS sont établis dans le système d'information central pour les entités l'utilisant et arrêtés avec la même organisation et la même équipe que les comptes individuels établis selon les normes françaises (ANC).

Remontée des informations et consolidation

Le processus de consolidation

Le groupe dispose d'un plan de comptes de consolidation. Au sein du système informatique commun, chaque compte du plan de comptes comporte une correspondance avec le plan de comptes de consolidation. Celle-ci est donc unique pour un même compte pour toutes les sociétés gérées sous ce plan.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée selon un calendrier diffusé à toutes les filiales et aux commissaires aux comptes et incluant le cas échéant les changements de procédure ou de normes à intégrer. Au sein de chaque filiale consolidée sont désignés (i) le responsable comptable de l'arrêté des comptes de la filiale et (ii) celui du recensement des comptes réciproques entre sociétés intégrées globalement. Les commissaires aux comptes de la consolidation adressent parallèlement aux auditeurs légaux des sociétés intégrées des instructions visant à s'assurer du respect des différentes normes par la filiale, conformément à leurs normes professionnelles.

La consolidation des comptes est effectuée sur un logiciel dédié, qui est l'un des principaux standards du marché. Son alimentation (liasses de consolidation) est partiellement automatisée à partir d'une interface développée sur le système d'information comptable, assurant la récupération automatique des balances et l'homogénéité entre données sociales et consolidées.

La remontée des informations et le contrôle des données

La liasse de consolidation ne peut être transmise par les sociétés que sous condition d'un certain nombre de vérifications de cohérence programmées dans le logiciel de saisie. Ces règles de contrôle, élaborées par les services de consolidation, portent sur un grand nombre d'éléments (variation des capitaux propres, des provisions, des actifs immobilisés, des flux, etc.). Les contrôles qualifiés de « bloquants » empêchent la transmission de la liasse par la filiale, sauf dérogation accordée par les services centraux de consolidation.

Des contrôles de cohérence avec les données sociales sont aussi effectués par le service de consolidation à réception des liasses (niveau de résultat, soldes intermédiaires de gestion, etc.). Enfin, des états de rapprochements systématiques entre données sociales et consolidées sont élaborés pour les capitaux propres et le résultat. Ce processus, assurant la cohérence du passage entre ces deux séries sociales et consolidées, est effectué hors logiciel de consolidation, conduisant ainsi à la validation de ces éléments consolidés.

L'analyse des informations comptables et financières

Les comptes consolidés font l'objet d'analyses par rapport à l'exercice précédent, au budget et aux *reportings* trimestriels comptables et financiers. Celles-ci sont organisées par thèmes (coût du risque, progression des encours de crédits et de dépôts, etc.). Les évolutions observées sont corroborées par les services concernés tels que la direction des engagements et le contrôle de gestion des différentes entités.

Des analyses par contribution de chaque structure du groupe aux comptes consolidés sont également effectuées.

Les principes comptables retenus qui ont un impact significatif, ont préalablement été revus et validés par les commissaires aux comptes. Ces derniers sont régulièrement convoqués aux Conseils d'administration arrêtant les comptes ; ainsi qu'aux sessions du comité d'audit (cf. ci-après).

Lors de chaque arrêté relatif à des comptes ou à des éléments d'information financière faisant l'objet d'une publication, ces derniers sont présentés par la direction financière à la direction générale et aux différents conseils d'administration. La formation du résultat, la présentation de la situation financière et de l'activité donnent lieu à un exposé intégrant des rapprochements avec des données de gestion non comptables (taux, capitaux moyens, etc.).

Les travaux comptables sont régulièrement présentés au comité d'audit et des comptes du groupe.

Conclusion

S'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques s'inscrit dans l'organisation des contrôles au Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui constitue un ensemble cohérent et adapté aux différentes activités exercées en France comme à l'international. Il répond aux exigences de la réglementation bancaire et financière ainsi qu'aux principes de fonctionnement que le groupe s'est fixé. En poursuivre le renforcement et en améliorer encore l'efficacité constituent un objectif permanent.

5.4 CHAMP D'APPLICATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE (EU LIA & EU LIB)

En application des dispositions du règlement UE n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (dit « CRR »), les périmètres comptable et prudentiel se composent des mêmes entités, seule la méthode de consolidation change.

Pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la méthode de consolidation diffère notamment pour les entités relevant du secteur des assurances, des activités de presse et les fonds communs de titrisation qui sont consolidés par mise en équivalence, quel que soit le pourcentage de contrôle.

Les différences entre les périmètres comptable et prudentiel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 31 décembre 2021 sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

Le règlement ANC 2016-09 du 2 décembre 2016 homologué par arrêté du 26 décembre 2016, demande aux sociétés établissant des comptes consolidés en norme IFRS de publier des informations relatives aux entités non intégrées dans le périmètre de consolidation. Crédit Mutuel Alliance Fédérale exclut certaines sociétés en raison de leur caractère non significatif. La liste des sociétés est publiée sur le site institutionnel de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM).

TABLEAU 3 : DIFFÉRENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE ET CORRESPONDANCE ENTRE LES ÉTATS FINANCIERS ET LES CATÉGORIES DE RISQUES RÉGLEMENTAIRES (EU LI1)

	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Valeurs comptables des éléments :					non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
			soumis au cadre du risque de crédit	soumis au cadre du risque de contrepartie ⁽¹⁾	soumis aux dispositions relatives à la titrisation	soumis au cadre du risque de marché ⁽¹⁾		
<i>[en millions d'euros]</i>								
Actif								
Caisse, Banques centrales – Actif	121 181	121 181	121 181	-	-	-	-	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	22 356	22 484	5 660	10 551	-	16 817	-	
Instruments dérivés de couvert. – Actif	1 293	1 293	-	1 293	-	-	-	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	32 095	32 098	25 464	-	6 634	-	-	
Titres au coût amorti	3 674	3 674	3 159	-	-	-	515	
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	60 915	60 946	55 473	5 473	-	-	0	
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	444 825	445 256	444 093	1 124	-	-	39	
Écart de rééval des PTF couverts en taux	1 083	1 083	-	-	-	-	1 083	
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	135 552	0	0	-	-	-	-	
Actifs d'impôt courants	1 249	1 099	1 099	-	-	-	-	
Actifs d'impôt différés	1 774	1 244	1 205	-	-	-	38	
Comptes de régularisation et actifs divers	9 496	9 307	9 307	-	-	-	-	
Actifs non courants dest. à être cédés	107	1 077	1 077	-	-	-	-	
Participation aux bénéficiaires différée	-	-	-	-	-	-	-	
Participations dans les entreprises MEE	533	8 595	8 429	-	-	-	166	
Immeubles de placement	61	61	61	-	-	-	-	
Immobilisations corporelles et LF preneur	3 832	3 535	3 535	-	-	-	-	
Immobilisations incorporelles	740	604	- 0	-	-	-	604	
Écart d'acquisition	3 140	2 984	-	-	-	-	2 984	
TOTAL ACTIFS	843 906	716 521	679 745	18 441	6 634	16 817	5 429	

⁽¹⁾ Les actifs financiers peuvent contenir des risques de contrepartie et de marché. Cela concerne les dérivés et les pensions.

	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Valeurs comptables des éléments :				non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
			soumis au cadre du risque de crédit	soumis au cadre du risque de contrepartie ⁽¹⁾	soumis aux dispositions relatives à la titrisation	soumis au cadre du risque de marché ⁽¹⁾	
<i>(en millions d'euros)</i>							
Passif							
Banques centrales – Passif	605	605	-	-	-	-	605
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	12 080	12 109	-	10 112	-	11 978	7 692
Instruments dérivés de couvert. – Passif	1 874	1 874	-	1 874	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	71 755	71 962	-	5 115	-	-	66 847
Dettes envers la clientèle	425 197	425 815	-	713	-	-	425 101
Dettes représentées par un titre	121 116	127 596	-	-	-	-	127 596
Écart de rééval des PTF couverts en taux	13	13	-	-	-	-	13
Passifs d'impôt courants	774	659	-	-	-	-	659
Passifs d'impôt différés	1 126	435	421	-	-	-	13
Comptes de régularisation et passifs divers	12 783	12 253	-	-	-	-	12 253
Dettes liées aux actifs dest. être cédés	-	970	-	-	-	-	970
Provisions techniques	123 465	0	-	-	-	-	0
Dettes envers les EC – JVO	6 481	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre – JVO	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de <i>trading</i>	-	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	128	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couvert. – Passif	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	298	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées émises par les assurances	1 053	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	3 894	2 964	-	-	-	-	2 964
Dettes subordonnées émises par les banques	8 054	8 054	-	-	-	-	8 054
Capitaux propres totaux	53 211	51 214	-	-	-	-	51 214
Capitaux propres – part du groupe	50 152	50 152	-	-	-	-	50 152
Capital et primes liées	6 905	6 905	-	-	-	-	6 905
Réserves consolidées – Groupe	38 904	38 904	-	-	-	-	38 904
Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres – Groupe	1 100	1 100	-	-	-	-	1 100
Résultat – Groupe	3 243	3 243	-	-	-	-	3 243
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	3 059	1 062	-	-	-	-	1 062
TOTAL PASSIF	843 906	716 521	421	17 814	-	11 978	703 981

(1) Les actifs financiers peuvent contenir des risques de contrepartie et de marché. Cela concerne les dérivés et les pensions.

Les écarts entre les valeurs comptables d'après les états financiers publiés et les valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire concernent uniquement des différences de méthodes entre les périmètres statutaires et réglementaires.

CMNE - Au 31/12/2021, aucune société consolidée par CMNE, n'est traitée différemment entre les périmètres statutaires et réglementaires.

TABLEAU 4 : PRINCIPALES SOURCES D'ÉCARTS ENTRE LES VALEURS COMPTABLES ET RÉGLEMENTAIRES DES EXPOSITIONS
(EU LI2)

	Total des éléments soumis	Éléments soumis au :			
		cadre du risque de crédit	cadre du risque de contrepartie ⁽¹⁾	dispositions relatives à la titrisation	cadre du risque de marché
<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire [d'après le tableau LI1]	721 637	679 745	18 441	6 634	16 817
Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire [d'après le tableau LI1]	22 646	421	10 246	-	11 978
	-	-	-	-	-
Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	698 990	679 323	8 195	6 634	4 839
Engagements Hors Bilan	158 551	158 551	-	-	-
Écart de valorisation sur HB	- 112 025	- 112 185	-	160	-
Écarts de valorisation	2 989	-	2 989	-	-
Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2 ⁽²⁾	1 073	-	-	-	1 073
Écarts découlant de la prise en compte des provisions	5 436	5 436	-	-	-
Écarts découlant des filtres prudentiels	-	-	-	-	-
Autres	- 1 295	- 1 295	-	- 0	-
Valeur réglementaire des expositions	753 720	729 831	11 183	6 794	5 912

(1) Les données présentées correspondent à la valeur nette des actifs et des passifs des dérivés et des pensions.

(2) Les positions nettes compensées créditrices sont exclues du risque de contrepartie.

Les écarts entre les valeurs comptables nettes du bilan consolidé réglementaire et la valeur réglementaire des expositions concernent les engagements hors bilan diminués des écarts de valorisation sur le montant comptable du hors bilan.

TABLEAU 5 : DESCRIPTION DES ÉCARTS ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION (EU LI3)

Nom de l'entité/regroupement	Méthode de consolidation comptable	Méthode de réglementation					Description de l'entité
		Intégration globale	Intégration proportionnelle	Méthode de la mise en équivalence	Ni consolidée, ni déduite	Déduite	
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (1)	Intégration globale ⁽²⁾	-	-	X	-	-	Sociétés d'assurance
Activités de Presse ⁽¹⁾	Intégration globale ⁽³⁾	-	-	X	-	-	Autres activités
FLOA (ex Banque du groupe Casino)	Mise en équivalence	-	X	-	-	-	Filiales du réseau bancaire
Bancas	Mise en équivalence	-	X	-	-	-	Filiales du réseau bancaire
LYF SA (ex Fivory)	Mise en équivalence	-	X	-	-	-	Filiales du réseau bancaire
FCT Factofrance	Intégration globale	-	-	X	-	-	Filiales du réseau bancaire
Euro Automatic Cash	Mise en équivalence	-	X	-	-	-	Logistique et Holding
Euro Protection Surveillance	Intégration globale	-	-	X	-	-	Logistique et Holding
Protection 24	Intégration globale	-	-	X	-	-	Logistique et Holding
Lyf SAS (ex Fivory SAS)	Mise en équivalence	-	X	-	-	-	Logistique et Holding

(1) Le détail par entité figure dans l'annexe 1.

(2) Sauf ASTREE Assurances qui est mise en équivalence.

(3) Sauf Journal de la Haute Marne et Lumedia qui sont mises en équivalence.

Le détail par entité de la description des écarts entre les périmètres de consolidation est présenté en Annexe 1.

TABLEAU 6 : CORRECTIONS DE VALEUR À DES FINS D'ÉVALUATION PRUDENTE (EU PV1)

<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2021 AVA de catégorie	Catégorie de risque					AVA de catégorie - Incertitude d'évaluation			-	-
	Actions	Taux d'intérêt	Change	Crédit	Matières premières	AVA relatives aux écarts de crédit constatés d'avance	AVA relatives aux coûts d'investis- sissement et de financement	AVA de catégorie totale après diversi- fication	Dont: Total approche principal dans le portefeuille de négo- ciation	Dont: Total approche principal dans le portefeuille bancaire
Incertitudes sur les prix du marché	0	4	-	57	-	-	-	30	-	30
Coûts de liquidation	-	73	1	-	-	19	-	56	-	56
Positions concentrées	-	-	-	1	-	-	-	1	-	1
Résiliation anticipée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Risque lié au modèle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Risque opérationnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais administratifs futurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES CORRECTIONS DE VALEUR SUPPLÉ- MENTAIRES (AVA)	0	77	1	58	-	19	-	88	-	88

5.5 FONDS PROPRES

5.5.1 Composition des fonds propres

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément à la partie I du règlement UE n° 575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement UE n° 648/2012 (dit « CRR »), complété par des normes techniques (règlements délégués, et d'exécution UE de la Commission européenne).

Les fonds propres sont constitués par la somme :

- des fonds propres de catégorie 1 : comprenant les fonds propres de base de catégorie 1 nets de déductions (*Common Equity Tier 1 – CET1*), et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1 – AT1*) nets de déductions ;
- des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2 – T2*) nets de déductions.

Le règlement européen prévoit une période transitoire de mise en conformité des établissements de crédit. À ce titre, au 31 décembre 2021, quelques éléments de fonds propres bénéficient encore de clauses transitoires.

Les fonds propres de catégorie 1

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) correspondent aux instruments de capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves (dont celles sur les autres éléments du résultat global accumulés), aux résultats non distribués. Il est exigé une totale flexibilité des paiements et les instruments doivent être perpétuels.

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération). Les instruments d'AT1 sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio de CET1 est inférieur à un seuil qui doit au minimum être fixé à 5,125 %. Les instruments peuvent être convertis en actions ou bien subir une réduction de leur nominal. La totale flexibilité des paiements est exigée : suspension du versement des coupons à la discrétion de l'émetteur.

Les fonds propres de base de catégorie 1 sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du groupe ^[1], calculés sur le périmètre prudentiel, après application des « filtres prudentiels » et d'un certain nombre d'ajustements réglementaires.

À compter du 1^{er} janvier 2018 et en raison de la fin de clauses transitoires appliquées aux plus-values latentes liés à la mise en équivalence des participations (hormis les titres en couverture de flux de trésorerie), celles-ci ne sont plus filtrées et sont désormais intégralement retenues dans les fonds propres de base.

En revanche, les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie ainsi que celles relatives aux autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes, continuent à être neutralisées.

Les autres ajustements réglementaires en CET1 concernent principalement :

- l'anticipation de la distribution des dividendes ;
- la déduction des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels ;
- la différence négative entre les provisions et les pertes attendues ainsi que les pertes attendues sur actions ;
- les ajustements de valeur dus aux exigences d'évaluation prudente ;
- les impôts différés actif dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporaires nets des passifs d'impôts associés ;
- les pertes ou les gains enregistrés par l'établissement sur ses passifs évalués à la juste valeur, et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;
- les pertes et les gains en juste valeur des instruments dérivés au passif du bilan de l'établissement et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement.

Par ailleurs, les détentions directes et indirectes détenues dans des instruments CET1 d'entité du secteur financier sont intégralement incluses dans la franchise et ne sont pas déduites du CET1.

Au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale nous n'avons pas appliqué de mesure transitoire introduite par la réglementation « *Quick fix* » visant à atténuer les effets de la crise Covid-19 sur les provisions IFRS 9 à la date d'arrêté de décembre 2021.

L'exemption de déduction sur la valeur nette des immobilisations incorporelles sur les logiciels amortis sur trois ans prévue dans le cadre de CRR2, a été appliquée.

Les fonds propres de catégorie 2

Les fonds propres de catégorie 2 correspondent aux instruments de dette subordonnée d'une durée minimale de cinq ans. Les incitations au remboursement anticipé sont interdites.

Le montant des « fonds propres éligibles » s'avère plus restreint. Cette notion est utilisée pour le calcul des seuils des grands risques et des participations non financières pondérées à 1250 %, il s'agit de la somme des :

- fonds propres de catégorie 1 ; et
- fonds propres de catégorie 2, plafonnés à 1/3 des fonds propres de catégorie 1.

[1] Voir Tableau 12 : Rapprochement bilan financier/bilan réglementaire/fonds propres.

TABLEAU 7 : INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LES FONDS PROPRES (EU CC1)

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2021	31/12/2020	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) : INSTRUMENTS ET RÉSERVES				
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	6 899	6 767	3
	<i>dont : Parts sociales</i>	6 899	6 767	-
	<i>dont : Prime d'émission</i>	0	0	-
2	Bénéfices non distribués	40 208	37 806	4
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	- 204	- 408	-
3a	Fonds pour risques bancaires généraux	0	0	-
4	Montant des éléments éligibles visés à l'art. 484, paragraphe 3 et comptes de primes d'émissions y afférents qui seront progressivement exclus du CET1	0	0	-
5	Intérêts minoritaires éligibles au CET1	230	218	5
5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de toute distribution de dividendes prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	3 177	2 231	4
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	50 310	46 614	-
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) : AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES				
7	Corrections de valeurs supplémentaires (montant négatif)	- 88	- 65	-
8	Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôts associés) (montant négatif)	- 3 630	- 4 586	1
9	Ensemble vide dans l'UE	-	-	-
10	Actifs d'impôt différés dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles, nets des passifs d'impôt associés (nets des passifs d'impôts associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38 paragraphe 3 sont réunies) (montant négatif)	- 25	- 15	-
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	- 2	- 0	-
12	Montants négatifs résultant du calcul des pertes anticipées	- 238	- 259	-
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant des actifs titrisés (montant négatif)	0	0	-
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	- 2	- 2	-
15	Actifs de fonds de pension à prestation définie (montant négatif)	0	0	-
16	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	0	0	-
17	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0	0	-
18	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	0	-
19	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	0	-
20	Ensemble vide dans l'UE	-	-	-
20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	- 0	- 12	-
20b	<i>dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)</i>	0	0	-
20c	<i>dont : positions de titrisation (montant négatif)</i>	- 0	- 12	-
20d	<i>dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)</i>	0	0	-
21	Actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	0	0	-
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65 % (montant négatif)	0	0	-

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2021	31/12/2020	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
23	<i>dont : détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important</i>	0	0	-
24	Ensemble vide dans l'UE	-	-	-
25	<i>dont : actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles</i>	0	0	-
25a	Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)	0	0	-
25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1 (montant négatif)	0	0	-
26	Ensemble vide dans l'UE	0	0	-
27	Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)	0	0	-
27a	Autres ajustements réglementaires	- 329	0	-
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	- 4 314	- 4 938	-
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	45 996	41 676	-
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) : INSTRUMENTS				
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	-	-	2
31	<i>dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable</i>	-	-	-
32	<i>dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable</i>	-	-	-
33	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus de l'AT1	216	433	2
33a	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 494 bis, paragraphe 1, du CRR progressivement exclus de l'AT1	-	-	-
33b	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 494 ter, paragraphe 1, du CRR progressivement exclus de l'AT1	-	-	-
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	44	41	-
35	<i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>	-	-	-
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	260	474	-
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) : AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES				
37	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	-	-	-
38	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-	-
39	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	-
40	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	-
41	Ensemble vide dans l'UE	-	-	-
42	Déductions de T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)	-	-	-
43	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-	-	-
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	260	474	-
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	46 257	42 151	-
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) : INSTRUMENTS ET PROVISIONS				
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	7 019	6 834	2
47	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus du T2	0	0	2
47a	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 494 bis, paragraphe 2, du CRR, progressivement exclus de l'AT1	-	-	-

Source basée sur les
numéros/lettres de
référence du bilan
selon le périmètre de
consolidation
réglementaire

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2021	31/12/2020	
47b	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 494 ter, paragraphe 2, du CRR, progressivement exclus de l'AT1	-	-	-
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	59	55	-
49	<i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>	-	-	-
50	Ajustements pour risque de crédit	653	610	-
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	7 731	7 499	-
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) : INSTRUMENTS ET PROVISIONS				
52	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	- 10	-	-
53	Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-	-
54	Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	-
54a	Ensemble vide dans l'UE	-	-	-
55	Détentions directes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	- 515	- 500	-
56	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	- 217	- 433	-
56a	Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)	-	-	-
56b	Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2	-	-	-
57	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)	- 742	- 933	-
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	6 989	6 566	-
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	53 246	48 717	-
60	Total actifs pondérés	245 095	233 825	-
RATIOS DE FONDS PROPRES ET COUSSINS				
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	18,8 %	17,8 %	-
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	18,9 %	18,0 %	-
63	Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	21,7 %	20,8 %	-
64	Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'art. 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation des fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique, exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque	2,5 %	2,5 %	-
65	<i>dont : exigence de coussin de conservation des fonds propres</i>	2,5 %	2,5 %	-
66	<i>dont : exigence de coussin contracyclique</i>	0,01 %	0,00 %	-
67	<i>dont : exigence de coussin pour le risque systémique</i>	0,0 %	0,0 %	-
67a	<i>dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EIS^m) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)</i>	0,0 %	0,0 %	-
67b	<i>dont : exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif</i>	1,5 %	1,5 %	-
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	14,3 %	13,3 %	-
69	[sans objet dans la réglementation de l'UE]	-	-	-
70	[sans objet dans la réglementation de l'UE]	-	-	-

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2021	31/12/2020	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
71	[sans objet dans la réglementation de l'UE]	-	-	-
MONTANTS INFÉRIEURS AUX SEUILS POUR DÉDUCTION (AVANT PONDÉRATION)				
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	310	618	-
73	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	1 481	1 292	-
74	Ensemble vide dans l'UE	-	-	-
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions de l'art. 38 paragraphe 3, sont réunies)	785	804	-
PLAFONDS APPLICABLES LORS DE L'INCLUSION DE PROVISIONS DANS LES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2				
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	-	-	-
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche standard	736	678	-
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	- 274	- 236	-
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	653	610	-
INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES SOUMIS A EXCLUSION PROGRESSIVE (APPLICABLE ENTRE LE 1^{ER} JANVIER 2014 ET LE 1^{ER} JANVIER 2022 UNIQUEMENT)				
80	Plafond actuel applicable aux instruments de CET1 soumis à exclusion progressive	-	-	-
81	Montant exclu du CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-	-	-
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	216	433	-
83	Montant exclu de l'AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	- 767	- 551	-
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	9	18	-

A la date du 31/12/2021 les fonds propres de CMNE représentent environ 7 % des fonds propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les ratios de fonds propres sont tous supérieurs à ceux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, soient 21,10 % pour le ratio CET 1 ; 21,20 % pour le ratio AT1 et 25,10 % pour le ratio global.

L'impact de CMNE sur le ratio CET1 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale serait positif de +0,14 % à la date du 31/12/2021.

Les principales caractéristiques des instruments de fonds propres selon le format de l'annexe VIII du règlement d'exécution (UE) n° 2021/637 du 15 mars 2021 sont présentées en Annexe 2 (EU CCA).

TABLEAU 8 : PASSAGE DU BILAN COMPTABLE CONSOLIDÉ AU BILAN PRUDENTIEL (EU CC2)

<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2021	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Référence au tableau de fonds propres (EU CC1)
ACTIF			
Caisse, Banques centrales – Actif	121 181	121 181	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	22 356	22 484	-
Instruments dérivés de couvert. – Actif	1 293	1 293	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	32 095	32 098	-
Titres au coût amorti	3 674	3 674	-
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	60 915	60 946	-
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	444 825	445 256	-
Écart de rééval des PTF couverts en taux	1 083	1 083	-
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	135 552	0	-
Actifs d'impôt courants	1 249	1 099	-
Actifs d'impôt différés	1 774	1 244	-
Comptes de régularisation et actifs divers	9 496	9 307	-
Actifs non courants dest. à être cédés	107	1 077	-
Participation aux bénéficiaires différée	-	-	-
Participations dans les entreprises MEE	533	8 595	-
Immeubles de placement	61	61	-
Immobilisations corporelles et LF preneur	3 832	3 535	-
Immobilisations incorporelles	740	604	1
Écart d'acquisition	3 140	2 984	1
TOTAL ACTIF	843 906	716 521	-

<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2021	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Référence au tableau de fonds propres (EU CC1)
PASSIF			
Banques centrales – Passif	605	605	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	12 080	12 109	-
Instruments dérivés de couvert. – Passif	1 874	1 874	-
Dettes envers les établissements de crédit	71 755	71 962	-
Dettes envers la clientèle	425 197	425 815	-
Dettes représentées par un titre	121 116	127 596	2
Écart de rééval des PTF couverts en taux	13	13	-
Passifs d'impôt courants	774	659	-
Passifs d'impôt différés	1 126	435	-
Comptes de régularisation et passifs divers	12 783	12 253	-
Dettes liées aux actifs dest. être cédés	-	970	-
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	131 424	-	-
Provisions pour risques et charges	3 894	2 964	-
Dettes subordonnées émises par les banques	8 054	8 054	2
Capitaux propres totaux	53 211	51 214	-
Capitaux propres – part du groupe	50 152	50 152	-
Capital et primes liées	6 905	6 905	3
Réserves consolidées – Groupe	38 904	38 904	4
Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres – Groupe	1 100	1 100	-
Résultat – Groupe	3 243	3 243	4
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	3 059	1 062	5
TOTAL PASSIF	843 906	716 521	-

Le total du bilan comptable et prudentiel de CMNE est identique. Il représente environ 4 % du total du bilan prudentiel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

(en millions d'euros)
Au 31/12/2020

	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Référence au tableau de fonds propres (EU CC1)
ACTIF			
Caisse, Banques centrales – Actif	99 575	99 575	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	27 804	30 047	-
Instruments dérivés de couvert. – Actif	1 988	1 988	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	33 694	33 686	-
Titres au coût amorti	2 996	2 996	-
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	56 278	55 596	-
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	419 413	420 916	-
Écart de rééval des PTF couverts en taux	2 453	2 453	-
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	131 056	-	-
Actifs d'impôt courants	1 444	1 205	-
Actifs d'impôt différés	1 804	1 280	-
Comptes de régularisation et actifs divers	8 091	7 965	-
Actifs non courants dest. à être cédés	-	-	-
Participation aux bénéfices différée	-	-	-
Participations dans les entreprises MEE	637	9 262	-
Immeubles de placement	82	82	-
Immobilisations corporelles et LF preneur	3 897	3 611	-
Immobilisations incorporelles	730	620	1
Écart d'acquisition	4 036	3 927	1
TOTAL ACTIF	795 978	675 209	-

(en millions d'euros)
Au 31/12/2020

	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Référence au tableau de fonds propres (EU CC1)
PASSIF			
Banques centrales – Passif	575	575	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	15 263	17 462	-
Instruments dérivés de couvert. – Passif	2 084	2 084	-
Dettes envers les établissements de crédit	40 294	40 318	-
Dettes envers la clientèle	408 901	409 704	-
Dettes représentées par un titre	127 004	133 785	2
Écart de rééval des PTF couverts en taux	27	27	-
Passifs d'impôt courants	668	577	-
Passifs d'impôt différés	1 252	460	-
Comptes de régularisation et passifs divers	12 760	12 493	-
Dettes liées aux actifs dest. être cédés	-	-	-
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	126 461	-	-
Provisions pour risques et charges	3 808	2 965	-
Dettes subordonnées émises par les banques	7 304	7 304	2
Capitaux propres totaux	49 576	47 455	-
Capitaux propres – part du groupe	46 461	46 461	-
Capital et primes liées	6 773	6 773	3
Réserves consolidées – Groupe	36 463	36 463	4
Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres – Groupe	935	935	-
Résultat – Groupe	2 289	2 289	4
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	3 115	994	5
TOTAL PASSIF	795 978	675 209	-

5.5.2 Exigences de fonds propres

TABLEAU 9 : VUE D'ENSEMBLE DES RWA – EXIGENCES MINIMALES DE FONDs PROPRES (EU OVI)

	RWA (Actifs Pondérés des Risques – APR)		Exigences minimales de fonds propres
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021
<i>(en millions d'euros)</i>			
1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie – RCC)	211 008	201 319	16 881
2 dont approche standard	60 281	54 836	4 822
3 dont approche de base fondée sur les notations internes	14 380	13 419	1 150
4 dont approche avancée fondée sur les notations internes	98 013	91 525	7 841
5 dont actions en approche NI	38 334	41 539	3 067
6 Risque de contrepartie	3 084	2 618	247
7 dont valeur de marché	2 526	1 958	202
8 dont exposition initiale	-	-	-
9 dont approche standard appliquée au risque de contrepartie (AS – RCC)	-	-	-
10 dont méthode des modèles internes (MMI)	-	-	-
11 dont montant de l'exposition au risque pour les contributions au fonds de défaillance d'une CCP	85	159	7
12 dont CVA	473	501	38
13 Risque de règlement	-	-	-
14 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	1 413	1 272	113
15 dont approche fondée sur les notations internes (NI)	-	-	-
16 dont méthode de la formule prudentielle	-	-	-
17 dont approche par évaluation interne	-	-	-
18 dont approche standard (AS)	1 413	1 272	113
19 Risque de marché	3 277	3 400	262
20 dont approche standard (AS)	3 277	3 400	262
21 dont approches fondées sur la méthode des modèles internes (MMI)	-	-	-
22 Grands Risques	-	-	-
23 Risque opérationnel	20 649	19 975	1 652
24 dont approche indicateur de base	1 854	1 763	148
25 dont approche standard	742	732	59
26 dont approche de mesure avancée	18 053	17 481	1 444
27 Montants inférieurs aux seuils de déduction (faisant l'objet d'une pondération de 250 % en risques)	5 664	5 240	453
28 Ajustement du plancher	-	-	-
29 TOTAL	245 095	233 825	19 608

A la date du 31/12/2021 les RWA de CMNE représentent environ 6 % RWA de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
Le risque de crédit de CMNE représente environ 86 % des RWA de CMNE.

5.6 INDICATEURS PRUDENTIELS

5.6.1 Ratio de solvabilité

Les ratios de solvabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 31 décembre 2021, après intégration du résultat net de distribution de dividendes estimés, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 10 : RATIOS DE SOLVABILITÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	45 996	41 676
Capital	6 899	6 767
Réserves éligibles avant ajustements	43 411	39 847
Déductions des fonds propres de base de catégorie 1	- 4 314	- 4 938
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	260	474
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	6 989	6 566
TOTAL DES FONDS PROPRES	53 246	48 717
Emplois pondérés au titre du risque de crédit	220 696	209 948
Emplois pondérés au titre des risques de marché	3 750	3 901
Emplois pondérés au titre du risque opérationnel	20 649	19 975
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS	245 095	233 825
RATIOS DE SOLVABILITÉ		
Ratio Common Equity T1 (CET1)	18,8 %	17,8 %
Ratio Tier one	18,9 %	18,0 %
Ratio Global	21,7 %	20,8 %
Pour information : Ratios sans clauses transitoires		
Ratio Common Equity T1 (CET1)	18,8 %	17,8 %
Ratio Tier one	18,8 %	17,8 %
Ratio Global	21,7 %	20,8 %

Dans le cadre du CRR ^[1], l'exigence globale de fonds propres est maintenue à 8 % des actifs pondérés en fonction des risques [*Risk-Weighted Assets* ou « RWA »].

En complément de l'exigence minimale de CET1, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est soumis progressivement depuis le 1^{er} janvier 2016 à des obligations de fonds propres supplémentaires qui se traduisent par :

- un coussin de conservation, obligatoire pour tous les établissements : 2,5 % des risques pondérés au 31 décembre 2021 ;
- un coussin de fonds propres contracyclique spécifique à chaque établissement.

Le coussin contracyclique, mis en place en cas de croissance excessive du crédit (notamment une déviation du ratio crédit/PIB), est défini au niveau national sur décision d'une autorité désignée et porte sur les expositions situées dans les pays concernés, quelle que soit la nationalité de la banque concernée, grâce à des accords de réciprocité. En France, le taux de coussin de fonds propres contracyclique est fixé par le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF).

À compter du 1^{er} juillet 2019 le HSCF a fixé le coussin de fonds propres contracyclique à un niveau de 0,25 % pour les expositions France.

Le 3 avril 2019, le HCSF a publié sa décision de relever le taux du coussin de fonds propre contracyclique à un niveau de 0,5 %, avec entrée en vigueur au 2 avril 2020. Cette décision a été confirmée par le HSCF le 13 janvier 2020.

Toutefois dans son communiqué de presse du 18 mars 2020, le HCSF a décidé de relâcher intégralement le coussin de fonds propres bancaires contracyclique et de le fixer à 0 % jusqu'à nouvel ordre. Ceci afin de soutenir le crédit aux petites et moyennes entreprises, qui dépendent du financement bancaire.

Dans son communiqué du 24 mars 2022, le Haut Conseil a décidé de relever le taux à 0,5 % à compter du 31 mars 2023.

À compter du 1^{er} janvier 2019 la reconnaissance obligatoire des taux de coussin de fonds propres contracyclique mis en place dans d'autres États est plafonnée à 2,5 %. Au-delà de ce plafond, les taux nécessitent la reconnaissance explicite du HCSF.

[1] CRR : troisième partie/titre1/chapitre1/section 1/article 92.

Sur fond de crise Covid-19, les décisions suivantes ont été actées et perdurent :

- la BaFin, pour les expositions en Allemagne, dans son communiqué du 18 mars 2020 a relâché intégralement le coussin de fonds propres bancaire contracyclique qui devait s'activer à compter du 1^{er} juillet 2020, **cette décision a été maintenue durant toute l'année 2021**. À compter du 1^{er} février 2023 les expositions sur l'Allemagne devraient être soumises à un coussin de fonds propres contracyclique de 0,75 % ;
- la BNB, pour les expositions en Belgique, dans sa décision du 10 mars 2020 a relâché intégralement le coussin de fonds propres bancaires contracyclique qui devait s'activer à compter du 1^{er} juillet 2020, **cette décision a été maintenue durant toute l'année 2021** ;

- la FPC, pour les expositions au Royaume-Uni, a relâché intégralement le coussin de fonds propres contracyclique à compter du 24 mars 2020, **cette décision a été maintenue durant toute l'année 2021**. À compter du 13 décembre 2022 les expositions au Royaume-Uni devraient être soumises à un coussin de fonds propres contracyclique de 1,0 % ;
- aucun relâchement n'a été annoncé par le CSSF, au Luxembourg, durant l'année 2020 et le coussin de fonds propres bancaire pour les expositions au Luxembourg sont soumises à un taux de 0,50 % **depuis le 1^{er} janvier 2021**.

Le taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique Crédit Mutuel Alliance Fédérale est calculé comme étant la moyenne pondérée des taux de coussin contracyclique qui s'appliquent dans les pays où sont situées les expositions de crédit pertinentes du groupe.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'est pas assujéti au coussin AEIS (« Autre Établissement d'Importance Systémique »), uniquement applicable au niveau consolidé national.

TABLEAU 11 : MONTANT DU COUSSIN DE FONDOS PROPRES CONTRACYCLIQUE SPÉCIFIQUE À L'ÉTABLISSEMENT (EU CCY-B2)*(en millions d'euros)*

	31/12/2021	31/12/2020
Total des emplois pondérés	245 095	233 825
Taux de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	0,0138 %	0,0084 %
Exigences de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	34	20

TABLEAU 12 : RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN DE FONDOS PROPRES CONTRACYCLIQUE (EU CCY-B1)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021													
	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes – risque de marché				Exigences de fonds propres							
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon NI	Somme des positions longues et courtes des expositions du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Expositions de titrisation. Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Total	Montants d'expositions pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (en %)	Taux de coussin de fonds propres contracyclique (en %)	
Luxembourg	4 026	1 893	-	-	0	5 919	312	0	0	312	3 903	1,84 %	0,50 %	
Hong Kong	37	1 082	-	-	0	1 119	49	0	0	49	607	0,29 %	1,00 %	
Tchèque, république	266	11	-	-	0	277	18	0	0	18	231	0,11 %	0,50 %	
Slovaquie	185	2	-	-	0	186	11	0	0	11	139	0,07 %	1,00 %	
Norvège	40	558	-	-	0	598	9	0	0	9	111	0,05 %	1,00 %	
Bulgarie	7	1	-	-	0	8	0	0	0	0	6	0,00 %	0,50 %	

5.6.2 Grands risques

Les banques ont l'obligation de mesurer et de limiter la valeur de leurs expositions sur un même bénéficiaire, client ou groupe de clients.

L'article 395 du règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 précise que les encours nets sur un même bénéficiaire ne peuvent pas être supérieurs à 25 % des fonds propres de la banque [après exemptions et prise en compte des techniques d'atténuation du risque de crédit].

L'article 392 du règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 précise que les encours bruts, auprès d'un même bénéficiaire, supérieurs à 10 % des fonds propres de la banque doivent faire l'objet d'une déclaration au titre des grands risques.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne détient aucun encours brut auprès d'un seul bénéficiaire^[1] (client ou groupe de clients) atteignant le seuil de 10 % des fonds propres de la banque.

TABLEAU 13 : CONCENTRATION DES RISQUES

ENTREPRISES

Concentration des risques	31/12/2021	31/12/2020
ENGAGEMENT DÉPASSANT 300 MILLIONS D'EUROS		
Nombre de groupes de contreparties	59	64
Total engagements (en millions d'euros), dont	37 288	40 362
Total bilan	12 917	14 756
Total hors bilan de garantie et de financement	24 371	25 606
ENGAGEMENT DÉPASSANT 100 MILLIONS D'EUROS		
Nombre de groupes de contreparties	229	205
Total engagements (en millions d'euros), dont	63 710	62 210
Total bilan	26 477	25 233
Total hors bilan de garantie et de financement	37 233	36 977

Source : déclaratif « Grands Risques » périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Expositions nettes après exemptions et prise en compte des techniques d'atténuation du risque de crédit. Engagements : utilisations pondérées bilan + hors bilan garantie & financement. Ne sont pas considérés comme bénéficiaires uniques « clientèle » les administrations publiques, les banques centrales et les expositions intragroupes.

BANQUES

Concentration des risques	31/12/2021	31/12/2020
ENGAGEMENT DÉPASSANT 300 MILLIONS D'EUROS		
Nombre de groupes de contreparties	8	10
Total engagements (en millions d'euros), dont	53 318	6 316
Total bilan	50 578	5 005
Total hors bilan de garantie et de financement	2 740	1 312
ENGAGEMENT DÉPASSANT 100 MILLIONS D'EUROS		
Nombre de groupes de contreparties	23	24
Total engagements (en millions d'euros), dont	55 942	8 351
Total bilan	52 386	6 545
Total hors bilan de garantie et de financement	3 556	1 807

Source : déclaratif « Grands Risques » périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Expositions nettes après exemptions et prise en compte des techniques d'atténuation du risque de crédit. Engagements : utilisations pondérées bilan + hors bilan garantie & financement. Ne sont pas considérés comme bénéficiaires uniques « clientèle » les administrations publiques, les banques centrales et les expositions intragroupes.

[1] Ne sont pas considérés comme bénéficiaires uniques « clientèle » les administrations publiques, les banques centrales, les expositions intragroupes et autres clients exemptés.

5.6.3 Surveillance complémentaire des conglomérats financiers

Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait partie des conglomérats financiers supervisés par le SGACPR.

L'activité de conglomérat financier s'exerce à travers le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Cette filiale commercialise une large gamme d'assurance vie, assurances de personnes, assurances de biens et de responsabilité, très majoritairement *via* les réseaux bancaires du groupe Crédit Mutuel.

Par dérogation à l'article 36 et 43 du règlement CRR et conformément aux dispositions de l'article 49 de ce même règlement, le SGACPR (Secrétariat Général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) a autorisé le groupe à ne pas déduire de ses fonds propres de base de catégorie 1, les détentions d'instruments de fonds propres dans des entités du secteur assurance et à adopter la méthode dite de la « VME pondérée » consistant à pondérer les titres détenus dans des entités d'assurance filiales du groupe au dénominateur du ratio de solvabilité.

En conséquence et conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, le groupe est assujéti, en outre, à une exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres selon les modalités dites de la « consolidation comptable », aux normes IFRS.

Ainsi, dans ce cadre, les entités du secteur des assurances consolidées selon la méthode de l'intégration globale en comptabilité le sont également en consolidation prudentielle pour le calcul de l'exigence complémentaire.

Cette surveillance complémentaire se décline en trois volets, sur le périmètre du conglomérat :

- le calcul de l'exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres ;
- le contrôle de la concentration des risques par bénéficiaire ;
- le contrôle des opérations intragroupes intersectorielles, accompagné d'un détail de ces transactions excédant un certain seuil.

Le premier volet relatif au calcul de l'exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres permet de vérifier annuellement la couverture, par les fonds propres comptables consolidés du conglomérat incluant les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires prévues dans le règlement CRR, des exigences de solvabilité relatives au secteur bancaire d'une part, et au secteur assurances d'autre part.

L'exigence minimale de couverture des fonds propres du conglomérat est de 100 % et se calcule comme suit :

$$\text{Ratio Conglomérat} = \frac{\text{Fonds propres globaux du conglomérat}}{\text{Exigences bancaires} + \text{Exigences d'assurances}}$$

Au 31 décembre 2021, le groupe affichait un ratio de couverture des exigences de fonds propres de son conglomérat de 181 % [176 % en 2020], après intégration du résultat net de dividendes.

Le deuxième volet relatif au contrôle de la concentration des risques par bénéficiaire sur base consolidée consiste à déclarer les risques bruts (cumulés sur un même bénéficiaire) supérieurs à 10 % des fonds propres consolidés du conglomérat ou à 300 millions d'euros, avec à minima, les dix plus grands risques sur établissements et les dix plus grands risques sur entités financières non réglementées. Les secteurs banques et assurances sont distingués pour chaque bénéficiaire.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne détient aucun encours brut auprès d'un seul bénéficiaire ⁽¹⁾ (client ou groupe de clients) atteignant le seuil de 10 % des fonds propres du conglomérat.

Le dernier volet relatif au contrôle des opérations intragroupes, porte sur une synthèse et un détail par nature des transactions entre les secteurs Banque et Assurance du conglomérat sur le refinancement, les engagements en hors-bilan ainsi que sur les produits échangés.

TABLEAU 14 – PARTICIPATIONS NON DÉDUITES DANS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE (EU INS1)

<i>(en millions d'euros)</i>	12/2021	12/2020
Détentions d'instruments de fonds propres d'une entité du secteur financier dans laquelle l'établissement détient un investissement important non déduit des fonds propres (avant pondération en fonction des risques)	8 094	8 611
TOTAL RWA	29 949	31 862

CMNE présente un montant de RWA de 3 513 millions d'euros soit environ 12% du montant des RWA de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

TABLEAU 15 – INSTRUMENT DE FOND PROPRE T2 ÉMIS PAR UNE ENTITÉ DU SECTEUR FINANCIER DÉDUITE DES FONDS PROPRES (EU INS1)

<i>(en millions d'euros)</i>	12/2021	12/2020
Détentions d'instruments de fonds propres d'une entité du secteur financier dans laquelle l'établissement détient un investissement important déduit des fonds propres	500	500

TABLEAU 16 – CONGLOMÉRATS FINANCIERS – INFORMATIONS SUR LES FONDS PROPRES ET LES EXPOSITIONS RETENUES DANS LE RATIO DE LEVIER (EU INS 2)

<i>(en millions d'euros et en pourcentage)</i>	12/2021
Exigences complémentaires de fonds propres du conglomérat financier (montant)	33 334
Ratio d'adéquation des fonds propres du conglomérat financier <i>(en %)</i>	181,0%

(1) Ne sont pas considérés comme bénéficiaires uniques « clientèle » les administrations publiques, les banques centrales, les expositions intragroupes, et autres clients exemptés.

5.6.4 Ratio de levier (EU LRA)

Les procédures pour gérer le risque de levier excessif ont été validées par le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et s'articulent autour des points suivants :

- le ratio de levier fait partie des indicateurs clés de solvabilité et son suivi est intégré dans les dossiers des comités des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;

- une limite interne a été définie à l'échelle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- en cas de dépassement de la limite arrêtée par l'organe de surveillance, la procédure spécifique impliquant la direction générale du groupe concerné ainsi que les conseils d'administration du groupe et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a été définie.

TABLEAU 17 : RATIO DE LEVIER – DÉCLARATION COMMUNE (EU LR2-LRCOM)

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX COMPOSANTS DU RATIO DE LEVIER

<i>(en millions d'euros)</i>		Expositions au 31/12/2021	Expositions au 31/12/2020
EXPOSITIONS AU BILAN (EXCLUANT DÉRIVÉS ET SFT ⁽¹⁾)			
1	Éléments du bilan (excluant les dérivés, SFT et actifs fiduciaires, incluant les sûretés)	697 834	652 407
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	0	0
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	- 1 659	- 2 881
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	0	0
5	(Ajustement pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	0	0
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	- 238	- 259
7	Total des expositions au bilan (excluant les dérivés, SFT et actifs fiduciaires)	695 937	649 267
EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées (net des marges de variation en espèces éligibles)	1 441	1 395
EU-8a	Dérogation pour dérivés : contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	0	-
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	2 988	2 699
EU-9a	Dérogation pour dérivés : contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	0	-
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	166	-
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients – SA CCR)	0	-
EU-10a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients – approche standard simplifiée)	0	-
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients – méthode de l'exposition initiale)	0	-
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	5 428	4 781
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	- 3 212	- 3 017
13	Total des expositions sur dérivés	6 811	5 858
EXPOSITIONS SUR SFT			
14	Actifs SFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	10	0
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs SFT bruts)	8 274	14 406
16	Exposition au risque de contrepartie pour les actifs SFT	0	2
EU-16a	Dérogation pour SFT : exposition au risque de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR	0	-
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	0	-
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur SFT compensées par les clients)	0	-
18	Total des expositions sur opérations de financement sur titres	8 284	14 408
AUTRES EXPOSITIONS DE HORS-BILAN			
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	127 399	123 894
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	- 79 953	- 79 443
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)	0	-
22	Total des autres expositions hors-bilan	47 445	44 451

<i>(en millions d'euros)</i>		Expositions au 31/12/2021	Expositions au 31/12/2020
EXPOSITIONS EXEMPTÉES AU TITRE DE L'ARTICLE 429, PARAGRAPHERS 7 ET 14, DU RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013 (EXPOSITIONS AU BILAN ET HORS BILAN)			
EU-22a [Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR]		- 17 143	0
EU-22b [Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR – au bilan et hors bilan]		- 134 724	- 110 962
EU-22k Total des expositions exemptées		- 151 867	- 110 962
FONDS PROPRES ET MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE			
23 Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)		46 257	42 151
24 Mesure de l'exposition totale		606 610	603 022
RATIO DE LEVIER			
25 Ratio de levier <i>(en %)</i>		7,6 %	7,0 %
EU-25a Ratio de levier <i>(en %)</i> hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable		6,5 %	N/A
26 Exigence réglementaire de ratio de levier minimal <i>(en %)</i>		3,3 %	N/A
EU-26a Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif <i>(en %)</i>		0,0 %	N/A
EU-26b dont : à constituer avec des fonds propres CET1		0,0 %	N/A
27 Exigence de coussin lié au ratio de levier <i>(en %)</i>		0,0 %	N/A
EU-27a Exigence de ratio de levier global <i>(en %)</i>		3,3 %	N/A
CHOIX DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET EXPOSITIONS PERTINENTES			
EU-27b Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres		OUI	OUI
PUBLICATION DES VALEURS MOYENNES			
28 Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs SFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants		15 913	N/A
29 Valeur de trimestre des actifs SFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants		8 283	N/A
30 Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs SFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)		614 240	N/A
30a Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs SFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)		716 939	N/A
31 Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs SFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)		7,5 %	N/A
31a Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs SFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)		6,5 %	N/A

(1) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

Le ratio de levier de CMNE au 31/12/2021 est de 11,07 %. Celui de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est de 7,6 %.

TABLEAU 18 : RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX FINS DU RATIO DE LEVIER
 (EU LRI-LRSUM)

RAPPROCHEMENT ENTRE LES ACTIFS COMPTABLES CONSOLIDÉS ET LES EXPOSITIONS RETENUES DANS LE RATIO DE LEVIER

<i>(en millions d'euros)</i>		Expositions au 31/12/2021	Expositions au 31/12/2020 ⁽¹⁾
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	843 906	675 209
2	Ajustement sur les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	- 127 385	-
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences de transfert de risque significatif)	0	-
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales)	- 102 700	- 80 895
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	0	-
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	0	-
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	0	-
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	1 629	963
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (SFT)	8 274	9 591
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	47 445	44 451
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales déduit des fonds propres de catégorie 1)	0	0
EU-11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	- 17 143	0
EU-11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	- 32 024	- 30 067
12	Autres ajustements	- 15 392	- 16 230
13	TOTAL DE L'EXPOSITION DU RATIO DE LEVIER	606 610	603 022

(1) Le montant du total de l'actif est présenté au 31/12/2020 en normes prudentielles. Au 31/12/2021 il est présenté en normes comptables.

 TABLEAU 19 : VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN – EXCEPTÉ DÉRIVÉS, SFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES (EU LR3-LRSPL)
 RÉPARTITION DES EXPOSITIONS PRISES EN COMPTE POUR LE RATIO DE LEVIER

<i>(en millions d'euros)</i>		Expositions au 31/12/2021	Expositions au 31/12/2020
EU-1	Total des expositions du bilan ⁽¹⁾ dont :	537 395	538 564
EU-2	Expositions du trading book	2 216	14 413
EU-3	Expositions du banking book, dont :	535 180	524 151
EU-4	Obligations sécurisées	4 583	4 681
EU-5	Expositions traitées comme les souverains	55 882	58 519
EU-6	Expositions sur des gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales, et entités du secteur public non traitées comme des souverains	4 364	4 626
EU-7	Établissements	14 803	28 590
EU-8	Garanties par une hypothèque sur des biens immobiliers	187 084	172 092
EU-9	Expositions <i>retail</i>	141 866	136 000
EU-10	Expositions <i>corporate</i>	92 530	86 266
EU-11	Expositions en défaut	5 355	5 829
EU-12	Autres expositions (actions, titrisations, et autres actifs non liés à des expositions de crédit)	28 711	27 549

(1) Hors dérivés, cessions temporaires de titres et expositions exemptées.

5.7 ADÉQUATION DU CAPITAL (EU OVC)

Le Pilier 2 de l'accord de Bâle impose aux banques de conduire leur propre appréciation du capital économique et d'avoir recours à des scénarios de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique. Ce pilier a pour effet de structurer le dialogue entre la Banque et le Superviseur sur le niveau d'adéquation du capital retenu par l'établissement.

5.7.1 Gouvernance et démarche

Les travaux menés par le groupe Crédit Mutuel pour se mettre en conformité avec les exigences du Pilier 2 s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration du dispositif de mesure et de surveillance des risques. Courant 2008, le groupe Crédit Mutuel a initié son dispositif d'évaluation du capital interne dans le cadre de l'*Internal Capital Adequacy Assessment Process* (ICAAP). Cette démarche d'évaluation s'est depuis progressivement enrichie et est désormais formalisée par un dispositif général national cadre, validé par le conseil d'administration de la CNCM du 2 mars 2016 qui s'inscrit dans le prolongement du cadre général d'appétence aux risques et s'applique à tous les niveaux du groupe Crédit Mutuel.

La démarche ICAAP est pleinement intégrée au schéma de gouvernance en matière de risques. Celle-ci est appréhendée au travers des étapes suivantes :

- l'identification des risques significatifs encourus par la banque et des procédures associées, en liaison directe avec le pilotage des risques ;
- l'évaluation de la capacité d'absorption de ces risques de manière continue par les exigences de fonds propres réglementaires définies au titre du Pilier 1 ;
- la détermination, le cas échéant, du niveau de fonds propres économiques à allouer en additionnel.

Chaque année, Crédit Mutuel Alliance Fédérale met à jour sa démarche d'évaluation de l'adéquation de ses fonds propres en suivant un dispositif général commun à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. Il identifie les risques auquel son activité l'expose, il les cartographie et vérifie que les exigences de fonds propres réglementaires couvrent suffisamment les risques potentiels pesant sur ses fonds propres et, en cas contraire, détermine le montant additionnel d'exigences à prendre en compte au titre des besoins en fonds propres économiques. À l'issue de la démarche, il s'assure que les trajectoires des ratios réglementaires et économiques (en scénario central et en scénarios adverses) s'inscrivent bien dans le dispositif de seuils d'alerte fixés par le conseil d'administration Crédit Mutuel Alliance Fédérale, dans le cadre de l'appétence quantitative aux risques.

La démarche s'appuie en premier lieu sur l'identification des risques et l'appétence au risque associée, et sur le calcul, en application des méthodologies nationales, du niveau minimum de fonds propres économiques requis étant précisé que :

- les fonds propres économiques sont les mêmes que les fonds propres réglementaires prudentiels (de la meilleure qualité au niveau national puisque constitués dans leur large majorité en CET1 et en son sein de réserves). Lorsque l'évaluation économique des stress impacte la valeur des fonds propres, les fonds propres économiques sont égaux à la différence entre les fonds propres réglementaires et l'impact du stress sur les fonds propres (conformément au principe 5 § 68 du guide de la BCE relatif à l'ICAAP) ;
- les exigences de fonds propres économiques sont égales aux exigences réglementaires (le cas échéant) majorées des allocations économiques décidées par les instances dirigeantes.

Les impacts mesurés portent sur les chiffres comptables et prudentiels et non sur la valeur économique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (EBA/CP/2016/10, section 6.1, § 29.d). Les résultats sont intégrés dans les prévisions à trois ans de fonds propres prudentiels et de risques (EBA/CP/2016/10, section 6.1, § 29.e), en scénario central et sous conditions de stress.

Les méthodologies d'identification des risques et de quantification des besoins en fonds propres sont élaborées dans le cadre de la gouvernance nationale du groupe Crédit Mutuel. Leur application et l'allocation de fonds propres économique en complément des fonds propres réglementaires sur périmètre des filiales de la responsabilité de leurs dirigeants effectifs. Au terme de l'exercice, l'information construite doit être suffisante pour permettre aux instances dirigeantes de se positionner sur l'adéquation des fonds propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

De manière générale, et conformément à sa très faible appétence aux risques, les méthodologies développées sont robustes et construites à partir d'un degré de prudence élevé, au moins égal à celui retenu dans les modèles de Pilier 1. Ainsi, l'évaluation du niveau de fonds propres économiques requis pour couvrir les risques identifiés s'appuie en premier lieu sur les modèles internes développés pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires (homologués ou non). Dans tous les cas, les encours mesurés à partir des modèles internes sont confrontés avec les exigences de fonds propres réglementaires déclarées au superviseur (lesquelles peuvent être mesurées en standard lorsque les modèles utilisés n'ont pas été homologués).

Sur le périmètre des risques couverts par la démarche ICAAP et qui ne font pas l'objet d'une exigence de fonds propres spécifique au titre du Pilier 1, l'exigence de fonds propres économique est évaluée soit en étendant les modèles retenus en Pilier 1 au-delà du périmètre réglementaire (cas de la CVA par exemple), soit à partir de la différence entre une situation stressée et un scénario central (cas du risque de taux ou du risque de *spread* souverain notamment).

La vision économique est ensuite intégrée à l'exercice de projection du ratio de solvabilité (prévisions des fonds propres et des risques pondérés), lequel est effectué en scénario central (le même que celui retenu pour le *reporting* SREP) et selon deux approches stressées sur un horizon de trois ans.

Les résultats sont chiffrés sur périmètre consolidé de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les filiales les déclinent sur leur périmètre. La définition de méthodologies spécifiques (sur des zones de risques spécifiques à une entité ou à une ligne d'activité notamment) est demandée en complément, sur justification et en transparence avec les instances de la gouvernance des risques nationale.

5.7.2 Les scénarios de stress

Les méthodologies des stress sont définies et validées à l'échelle nationale pour déterminer les besoins en fonds propres économiques, par les mêmes instances, quel que soit l'objectif de l'exercice de stress (EBA/GL/2016/10, section 5.4, § 27.b et c). Elles s'appliquent à l'intégralité du périmètre assujetti à la démarche ICAAP.

L'élaboration des scénarios de stress est effectuée en lien avec la cartographie globale des risques permettant d'identifier les risques matériels pour le groupe.

Ainsi, les risques identifiés comme significatifs et principaux dans la cartographie sont pris en compte dans les scénarios de stress afin d'en quantifier l'impact potentiel sur Crédit Mutuel Alliance Fédérale en condition stressée.

Les stress sont calibrés sur la base d'hypothèses plausibles. Ils se fondent sur des scénarios macroéconomiques prospectifs (trois ans), en lien avec les taux d'intérêt ou sur des scénarios historiques, en lien avec le coût du risque, par exemple.

Le raisonnement sous-tendant la définition des scénarios de stress pertinents au regard de l'ICAAP tient compte du fait que Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait être soumis à un choc externe, lequel peut être d'ordre systémique ou isolé (idiosyncratique à une seule entité), interne ou externe.

De façon générale, le choc prospectif et hypothétique pourrait provenir :

- d'une dégradation conjoncturelle forte et potentiellement durable ;
- ou de manière plus isolée d'une crise externe au groupe en lien avec des marchés chahutés, ou avec la défaillance d'un acteur économique majeur (entreprise, banque ou voire d'un état) ;
- ou enfin de manière isolée mais sur Crédit Mutuel Alliance Fédérale, via la matérialisation d'un risque spécifique, essentiellement de type opérationnel (la notion de risque opérationnel utilisée au niveau du groupe couvrant notamment les risques juridiques et de conformité).

Les stress développés sont classiques pour un groupe bancaire largement axé sur la banque de masse. Concernant la solvabilité, il s'agit du risque de défaut et de migration de notes (ou risque de crédit), du risque de taux et de change, des risques opérationnels et de marché.

La méthodologie de *stress tests* est déclinée en tenant compte de la déclinaison régionale de la cartographie des risques, notamment en analysant la pertinence à enrichir le socle commun par des scénarios spécifiques en lien avec les vulnérabilités propres aux filiales.

Conformément aux exigences réglementaires (EBA/GL/2018/04 art. 84), Crédit Mutuel Alliance Fédérale effectue aussi des *reverse stress tests* au sein de son programme de *stress tests*, partageant la même gouvernance interne que les autres types de *stress test*.

À travers cet exercice de *reverse stress tests*, Crédit Mutuel Alliance Fédérale mesure la distance de la banque à une situation le plaçant au-delà de son appétence, voire en redressement, et détermine à partir de quand et sous quelle(s) circonstance(s) le dispositif gradué de pilotage des risques mis en place sur décision du conseil d'administration obligerait à la formalisation de plus en plus détaillée d'un plan d'action pour revenir dans l'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et analyse l'adéquation de ses *stress tests*, en particulier *stress tests* ICAAP et ILAAP, au regard de ces résultats.

Les résultats de l'application de l'ensemble des stress ICAAP sur les indicateurs clés majeurs de solvabilité (et notamment sur les résultats, les fonds propres, les risques pondérés et in fine sur les ratios de solvabilité projetés sur un horizon de trois ans) sont la source principale de la déclaration d'adéquation des fonds propres et forment un outil essentiel pour la détermination des allocations en fonds propres économiques.

Enfin, les résultats de l'ICAAP sont présentés trimestriellement aux instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel, qui permettent d'attester qu'il dispose d'un niveau de fonds propres adéquat pour couvrir son exposition selon son appétence aux risques.

5.8 RISQUE DE CRÉDIT

5.8.1 Informations qualitatives générales sur le risque de crédit (EU CRA)

5.8.1.1 Un modèle axé sur la clientèle de détail

Le risque de crédit constitue le principal risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en raison de son modèle d'entreprise. En effet, ce dernier est essentiellement axé sur le développement de la banque de détail, avec une extension sur la clientèle d'entreprises principalement françaises depuis l'acquisition du CIC. Depuis son intégration au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le CIC a lui aussi axé son développement sur la clientèle de particuliers. L'activité de banque de détail du groupe, couplée avec celle de distribution de produits d'assurances à la clientèle de détail, représente la grande majorité des sources de revenus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Près de la moitié des encours de crédits à la clientèle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est constituée de prêts immobiliers résidentiels aux particuliers et près de 64 % des expositions brutes sur la clientèle non financière concernent des clients *Retail*.

5.8.1.2 Une politique de crédit visant un développement prudent

La politique des risques de crédit définit les marchés et les types de financement sur lesquels chaque réseau et les départements spécialisés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale peuvent intervenir. Elle fixe les critères d'octroi par type de clientèle ou de produits, en se basant principalement sur la solvabilité des emprunteurs, et mentionne explicitement les restrictions éventuelles à la distribution de crédit, soit au travers de la politique générale (notamment marchés ou produits spécifiques ou interdits, personnes « interdit bancaire », anciens contentieux, selon les cotations...), soit au travers des politiques sectorielles respectueuses des engagements environnementaux du groupe et du financement de la transition énergétique. Ces politiques sont régulièrement révisées pour accroître l'analyse des risques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) en intégrant notamment dans le processus d'octroi les notations extra-financières des contreparties étudiées.

Cette politique de risque poursuit plusieurs objectifs :

- aider au pilotage par la maîtrise des engagements dans le respect des limites et plus largement de l'appétence aux risques du groupe ;
- réduire le coût du risque dans la durée ;
- mesurer les exigences de fonds propres ;
- répondre efficacement à la réglementation Bâle 3 ainsi qu'à la réglementation sur le contrôle interne, et assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire.

La politique de risque est déclinée dans le cadre d'appétence aux risques du groupe, validée par le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, *via* un dispositif de limites et de seuils d'alertes, notamment sur la concentration unitaire, sectorielle et géographique des engagements. Ces limites utilisent, notamment, le système de notation du groupe Crédit Mutuel décrit dans la partie « Gestion des risques » du rapport de gestion.

La politique de risque est diffusée dans l'ensemble des entités du périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale, *via* l'intranet déployé dans les entités françaises et étrangères du groupe.

5.8.1.3 Un dispositif renforcé de gestion des risques

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation de la gestion des risques distingue les deux fonctions suivantes :

- l'octroi de crédits ;
- la mesure des risques, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée.

Ces deux fonctions sont indépendantes l'une de l'autre et rapportent à des lignes hiérarchiques différentes. L'octroi est rattaché à la direction des engagements tandis que la mesure, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée sont rattachées à la direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité.

5.8.1.3.1 Dispositif d'octroi de crédits

L'octroi de crédits s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

Connaissance du client

La connaissance du client et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés avec l'environnement économique. La segmentation de la clientèle et sa répartition en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale. Un dossier de crédit sert de support à la décision d'octroi.

Évaluation du risque

L'évaluation du risque repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés avec notamment :

- la cotation clientèle ;
- les groupes risques ;
- la pondération des encours liée à la nature du produit et à la garantie retenue.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques, régulièrement renouvelée.

Cotation clientèle : un système unique pour l'ensemble du groupe

En conformité avec la réglementation, la cotation est au centre du dispositif des risques de crédit : octroi, paiement, tarification et suivi. À ce titre, toutes les délégations s'appuient sur la cotation de la contrepartie. D'une manière générale, la filiale engagements valide la cotation interne de tous les dossiers qu'elle est amenée à traiter.

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

Ce système de notation est commun à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs.

Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par des modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en neuf positions exclusives du défaut (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et trois positions pour le défaut (E-, E= et F).

Le suivi des modèles de notation s'articule autour de trois principaux volets qu'est l'étude de la stabilité, des performances et des analyses complémentaires. Ce suivi est réalisé sous l'égide de la CNCM sur chaque modèle de notation.

Groupes risques (contreparties)

Sont considérées comme « groupe de clients liés » les personnes physiques ou morales qui constituent un ensemble du point de vue du risque parce que l'une d'entre elles détient sur l'autre ou les autres directement ou indirectement un pouvoir de contrôle ou parce qu'il existe entre elles des liens tels qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, notamment des difficultés de financement ou de remboursement, les autres connaîtraient des difficultés de financement ou de remboursement.

Les groupes risques sont constitués sur la base d'une procédure qui reprend les dispositions de l'alinéa 39 du paragraphe 1 de l'article 4 du texte réglementaire de l'UE n° 575/2013.

Pondération des produits et des garanties

Pour l'évaluation du risque de contrepartie, une pondération de l'engagement nominal peut s'appliquer. Elle est une combinaison de la nature du crédit et de celle de la garantie.

Décision d'octroi

La décision d'octroi est principalement fondée sur :

- une analyse risque formalisée de la contrepartie ;
- la cotation de la contrepartie ou du groupe de contreparties ;
- les niveaux de délégations ;
- le principe du double regard ;
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres ;
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres.

La gestion des circuits de décision est automatisée et se fait en temps réel : dès la fin de l'instruction d'une demande de crédit, le dossier électronique est transmis au bon niveau décisionnaire.

Niveaux de délégations

Le chargé de clientèle est responsable de l'exhaustivité, de la qualité et de la fiabilité des informations collectées. Conformément à l'article n° 107 de l'arrêté du 3 novembre 2014, il constitue des dossiers de crédit destinés à formaliser l'ensemble des informations de nature qualitative et quantitative sur chaque contrepartie. Il vérifie la pertinence des éléments recueillis soit auprès des clients soit à partir des outils externes (études sectorielles, rapports annuels, informations légales, agences de notation) ou internes mis à sa disposition. Chaque chargé de clientèle est responsable des décisions qu'il prend ou fait prendre et dispose d'une délégation *intuitu personae*.

Pour les dossiers dont le montant excède les délégations *intuitu personae*, la décision relève d'une commission de décision engagements (CDE) dont les règles de fonctionnement font l'objet de procédures.

Les délégations reposent sur une modulation des plafonds d'engagement en fonction :

- de la cotation ;
- du montant total des engagements sur une contrepartie ou sur un groupe risques, éventuellement pondéré par la nature du crédit concerné ou par les garanties éligibles ;
- des exclusions de délégation.

Rôle de la filière engagements

Chaque banque régionale dispose d'une équipe engagements, rattachée à la direction générale et indépendante des directions opérationnelles. Sa mission principale est de veiller à la pertinence des décisions d'octroi au travers de l'analyse de second regard des dossiers de crédits en vérifiant que la rémunération des crédits soit en rapport avec le risque pris.

5.8.1.3.2 Dispositif de mesure des risques, de surveillance des risques de crédit et de gestion de la masse risquée

En conformité avec les dispositions réglementaires, le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales.

Mesure des risques

Pour mesurer les risques, Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose de différents outils permettant une approche agrégée, statique et dynamique :

- de l'exposition sur pays, un secteur d'activité, une contrepartie ou un groupe de contreparties ;
- de la production et des encours selon des axes adaptés aux lignes métiers concernés (cotation, marché, produits-crédits, pays, secteurs d'activité, rémunération).

Chaque entité commerciale bénéficie d'outils d'information et peut ainsi vérifier quotidiennement le respect des plafonds alloués à chacune de ses contreparties.

Surveillance des risques de crédit

La filière risques contribue, au côté des autres acteurs concernés, à une surveillance à minima trimestrielle et formalisée de la qualité des risques de crédit sur chaque ligne de métiers.

Le dispositif de surveillance de la filière risques intervient, de manière indépendante de l'octroi, en complément et en coordination avec les actions menées principalement par le contrôle de premier niveau et le contrôle permanent. L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères définis par segments de clientèle et/ou par secteur d'activité, de manière informatique ou par l'intermédiaire des responsables opérationnels et engagements compétents.

Dans le cadre du règlement CRBF 93-05, les limites réglementaires *corporate* de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont déterminées en fonction des fonds propres réglementaires et des cotations internes des contreparties. Les limites réglementaires sont suivies selon des modalités spécifiques (y compris fréquences) définies dans des procédures dédiées.

Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte est assuré à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs/risques sensibles/remontées automatiques en recouvrement amiable/...), basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers le plus en amont possible. Cette détection est automatisée, systématique et exhaustive.

Contrôle permanent des risques de crédit

La fonction de contrôle permanent réseau est indépendante de la fonction engagements. Elle assure un contrôle de second niveau sur le risque de crédit. Les contreparties présentant des signaux d'alertes sont passées en revue, et les entités cumulant des indicateurs négatifs sont identifiées. L'objectif du contrôle est de veiller à l'application de stratégies « risque » appropriées et à la mise en œuvre de mesures correctrices adaptées.

Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion du risque de crédit.

Gestion de la masse risquée

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. S'appuyant sur l'alignement du prudentiel sur le comptable [règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014/règlement [UE] n° 575/2013]. Elle se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés.

Détection de la masse risquée

La pratique consiste à identifier de manière exhaustive les créances à placer « sous masse risquée » puis à les affecter à la catégorie correspondant à leur situation : sensible (non déclassés), douteux, douteux compromis ou contentieux. Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection en fonction d'indicateurs d'origine interne ou externe paramétrés dans le système d'information. Le déclassement, selon les critères réglementaires en vigueur, se fait de manière automatisée.

Passage en défaut, provisionnement, retour en sain

Les traitements de passage en défaut, provisionnement et reclassement en sain répondent aux règles prudentielles en vigueur avec une automatisation sur base mensuelle qui permet l'exhaustivité du processus. En novembre 2019, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a déployé la nouvelle définition du défaut de l'EBA sur le périmètre des expositions homologuées en méthode interne. Le déploiement a ensuite été élargi aux entités en méthode standard.

Gestion des clients déclassés en douteux, contentieux

Les contreparties concernées sont gérées de façon différenciée en fonction de la gravité de la situation : en agence par le chargé de clientèle ou par des équipes dédiées et spécialisées par marché, type de contrepartie, ou mode de recouvrement.

5.8.2 Expositions

Le groupe Crédit Mutuel s'est orienté vers les formes avancées de l'accord Bâle 3 en commençant par la clientèle de détail, son cœur de métier. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a autorisé le Crédit Mutuel à utiliser son système de notations internes pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit :

- en méthode avancée, à partir du 30 juin 2008, pour le portefeuille de Clientèle de détail ;
- en méthode fondation, à partir du 31 décembre 2008 pour le portefeuille Banques ;
- en méthode avancée, à partir du 31 décembre 2012, pour le portefeuille *Corporate* et le portefeuille Banque ;
- en méthode avancée, à partir du 31 mars 2018, pour le portefeuille promotion immobilière.

5.8.1.4 Liens entre les fonctions de gestion du risque de crédit, de contrôle des risques, de vérification de la conformité et d'audit interne

Crédit Mutuel Alliance Fédérale veille à une bonne séparation des fonctions d'octroi et de gestion des engagements avec celles de contrôle et d'audit des opérations. Cette séparation est assurée notamment par le rattachement de ces fonctions à des directions différentes et indépendantes :

- les fonctions d'octroi et de gestion des crédits, localisées à la direction des engagements groupe ;
- les fonctions de suivi et de contrôle du risque et de la conformité des opérations sont localisées à la direction des risques, du contrôle et de la conformité ;
- l'audit interne est localisé au sein de l'Inspection Générale – Audit Réseaux, pour le contrôle de troisième niveau des opérations réalisées dans les réseaux et à l'Inspection Générale – Audit Métiers pour le contrôle de troisième niveau des engagements portés par les métiers spécialisés.

La direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité anime le dispositif de surveillance des crédits notamment *via* les Commissions trimestrielles de Surveillance des Engagements et les Commissions Masses Risquées pour le suivi des risques sensibles et des clients en défaut et *via* le suivi de la juste affectation aux différentes classes de risques des principaux engagements du groupe. Elle propose, en collaboration avec la direction des engagements et les lignes métiers concernés, les seuils d'alerte et les limites internes de risque de crédit et veille au bon fonctionnement du dispositif de suivi du risque de crédit et à l'information des instances exécutives et délibérantes sur le niveau des risques. *Via* le Contrôle Permanent, elle réalise les contrôles de second niveau des opérations de crédit et vérifie que les tâches de contrôle de premier niveau sont bien réalisées par les opérationnels et par la direction des engagements.

L'Inspection Générale s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble du dispositif, y compris le dispositif de second niveau mis en place par la direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité, *via* des missions générales ou thématiques sur les engagements.

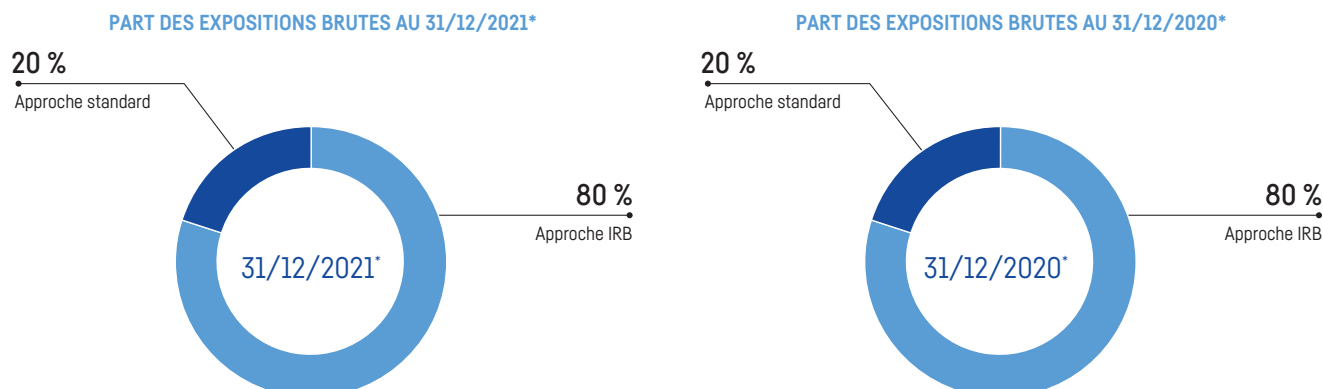
Le dispositif de gestion du risque de crédit, de contrôle des risques, de vérification de la conformité et d'audit interne est décrit de manière détaillée dans le chapitre 5.3 « Gestion des risques ».

Dans le cadre de l'exercice TRIM (Revue ciblée des modèles internes), la Banque Centrale Européenne a confirmé l'autorisation donnée au groupe Crédit Mutuel, sur le portefeuille des crédits habitat de la clientèle de détail en 2018, sur le portefeuille des entreprises et sociétés civiles de la clientèle de détail en 2019 ainsi que sur les portefeuilles des banques et des grands comptes *Corporate* en 2020.

Dans le cadre du plan de *roll out* (plan de passage en SNI), les projets d'utilisation de la méthode avancée sur les périmètres des filiales d'affacturage du groupe Crédit Mutuel en France, de Cofidis France et de TARGOBANK AG sont engagés. Ces dernières représentent 9 % des expositions des portefeuilles réglementaires Établissements, Entreprises et Clientèle de détail.

Le pourcentage des expositions homologuées en méthode notations internes avancée pour les portefeuilles réglementaires Établissements, Entreprises et Clientèle de détail s'élève à 80 % au 31 décembre 2021.

GRAPHIQUE 13 : PART DES EXPOSITIONS BRUTES EN MÉTHODE AVANCÉE ET STANDARD



* Mesure sur le périmètre des établissements, des entreprises et de la clientèle de détail. 68 % des expositions de CMNE sont en approche IRB.

5.8.3 Qualité de crédit des actifs

5.8.3.1 Expositions dépréciées et en souffrance (EU CRB-a)

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés. Les contrôles réalisés tant par l'Inspection interne que par les commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres.

Depuis novembre 2019, Crédit Mutuel Alliance Fédérale applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Les principales évolutions liées à l'implémentation de cette nouvelle définition sont les suivantes :

- l'analyse du défaut s'effectue au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours d'impayés/de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (*obligor*) ou d'un groupe d'emprunteurs (*joint obligor*) ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'impayés/retard consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteur. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 euros *Retail*, 500 euros *Corporate*) et relatif (plus de 1 % des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;

- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimum est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de déployer la nouvelle définition du défaut selon l'approche en deux étapes proposée (*two-step approach*) par l'ABE :

- étape 1 – elle consiste à présenter une autoévaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'accord de déploiement a été obtenu par Crédit Mutuel Alliance Fédérale en octobre 2019 ;
- étape 2 – elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à recalibrer les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Ce recalibrage des paramètres afin de prendre en compte la nouvelle définition du défaut a été reporté au 3^e trimestre 2021 dans le cadre des mesures d'assouplissement prises par la BCE en réponse à la crise sanitaire.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel.

5.8.3.2 Dépréciations pour risque de crédit (EU CRB-c)

La norme IFRS 9 est entrée en vigueur de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2018 et remplace la norme IAS 39 Instruments financiers « Comptabilisation et évaluation ». Elle définit de nouvelles règles en matière de :

- classement et d'évaluation des instruments financiers (Phase 1) ;
- dépréciation du risque de crédit des actifs financiers (Phase 2) ;
- comptabilité de couverture, hors opérations de macrocouverture (Phase 3).

À noter que le groupe n'applique pas les dispositions transitoires relatives à la norme IFRS 9 (les fonds propres, ratios de fonds propres et de levier reflètent déjà l'incidence totale de la norme IFRS 9).

En application de la norme IFRS 9, Crédit Mutuel Alliance Fédérale répartit en trois catégories l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres :

- statut 1 : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'aura été constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 2 : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit aura été constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 3 : catégorie regroupant les actifs financiers douteux ou litigieux pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours anciennement dépréciés individuellement sous IAS 39.

En conséquence, et en conformité avec la position de l'ABE, l'ensemble des dépréciations pour risque de crédit du groupe correspondent à des dépréciations spécifiques.

Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (*Low Default Portfolio*) ;
- les portefeuilles HDP (*High Default Portfolio*).

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ; et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties de Crédit Mutuel Alliance Fédérale étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques, ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ; ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que Crédit Mutuel Alliance Fédérale remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêt. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt.

Critères qualitatifs

Crédit Mutuel Alliance Fédérale associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés.

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

Statuts 1 et 2 – calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat, par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à un an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

Probabilités de défaut

Elles reposent pour les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A et pour les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique supérieure à 30 ans.

Pertes en cas de défaut

Elles reposent pour les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêt des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties et pour les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste).

Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits *revolving*, ils servent à convertir les encours hors bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarios (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur cinq ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du groupe Crédit Mutuel). Le groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de un an découle notamment de celle déterminée sur la maturité un an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

Statut 3 – Encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Crise sanitaire Covid-19

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été et est toujours totalement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire liée au Covid-19. Le groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie en proposant des prêts garantis par l'État pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels, mais également en accordant des reports d'échéances.

Le provisionnement des prêts garantis par l'état s'effectue en accord avec les principes de la norme compte tenu de la spécificité du produit et de la garantie.

Dans ce contexte exceptionnel de crise et dès le premier semestre 2020, le groupe a eu recours au jugement dans le cadre de la comptabilisation des pertes de crédit attendues. Le dispositif de mesure du risque de crédit a été adapté afin de tenir compte des incertitudes de la crise sanitaire compensées par des mesures de soutien d'état. Cette approche méthodologique a été maintenue dans le cadre de l'élaboration des comptes 2021.

En particulier :

- les pondérations des scénarios *Forward-Looking* ont été adaptées et durcies, tenant compte du caractère inédit et brutal de la crise Covid-19 sur l'environnement macroéconomique ;
- dans un premier temps et dans le cadre du dispositif de Place, les reports d'échéances octroyés jusqu'au 30 septembre 2020 ⁽¹⁾ n'avaient pas constitué mécaniquement un indicateur de dégradation significative du risque de crédit des actifs financiers concernés ou de reclassement en actifs restructurés (*forborne*). Au-delà de cette date, le transfert en statut 2 ou 3 ou en actif restructuré des crédits bénéficiant des nouvelles mesures individuelles d'accompagnement s'est appliqué en respect des règles groupe. Le groupe a néanmoins pris de nouvelles mesures en appliquant un critère additionnel de détérioration du risque de crédit pour les prêts ayant bénéficié d'un second report d'échéances, sans que le premier n'ait été remboursé. Sa mise en œuvre a entraîné des transferts complémentaires en actifs restructurés, et une hausse des pertes de crédit attendues (liée à un transfert en statut 2 ou à une détérioration de la cotation sur les encours déjà dégradés) ;
- en 2020, une provision complémentaire a été réalisée, pour anticiper l'augmentation de la sinistralité sur les secteurs jugés comme les plus vulnérables à la crise sanitaire (tourisme, jeux, loisirs, hôtels, restaurants, industrie automobile et aéronautique hors constructeurs, habillement, commerce de boissons, locations de véhicules légers, transport industriel de passagers, transporteurs aériens). Elle a été constituée conformément à une méthodologie groupe définie au niveau national, qui repose sur le transfert intégral des expositions concernées en statut 2 et l'application d'un taux de provisionnement minimum défini par groupe de secteurs.

Les expositions saines sur secteurs vulnérables ont été intégralement transférées en statut 2. Aucune modification n'a été apportée à la liste des secteurs retenus au cours de l'exercice 2020.

Une méthodologie de détermination de l'ajustement sectoriel a été définie et validée au niveau national.

Les secteurs « vulnérables » font l'objet d'un suivi spécifique selon deux volets :

- un volet à dire d'expert avec la mise en place d'un comité *ad hoc* en charge de donner une vision économique des secteurs d'activité et de proposer des avis motivant l'identification ou la suppression de secteurs vulnérables ;
- un volet quantitatif avec le suivi mensuel d'indicateurs internes tels que le taux d'encours sains ayant un arriéré supérieur à 30 jours sur le total des encours sains. Celui-ci permet de définir un taux de provisionnement minimum par groupe de secteurs au niveau national, qui peut faire l'objet d'un ajustement à dire d'expert.

[1] Final report on guidelines on legislative and non-legislative payment moratoria – EBA/GL/2020/02.

5.8.3.3 Expositions faisant l'objet d'une garantie d'état dans le cadre de la crise sanitaire

Dans le cadre du dispositif gouvernemental de soutien à l'économie en réponse à la crise sanitaire Covid-19, la garantie de l'État couvre un

pourcentage du montant du capital, intérêts et accessoires restant dus de la créance jusqu'à l'échéance de son terme, sauf à ce qu'elle soit appelée avant lors d'un événement de crédit. Ce pourcentage varie de 70 % à 90 %. Compte tenu de la composition du portefeuille, principalement orienté vers les TPE/PME, l'essentiel des PGE distribués au 31/12/2021 bénéficie d'une garantie de l'État à hauteur de 90 %.

TABLEAU 20 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

[en millions d'euros] Au 31/12/2021	Valeur comptable brute	Montant maximum de garantie pouvant être pris en considération		Valeur comptable brute
	dont : renégociés	Garanties publiques reçues		Entrées d'expositions non performantes
Nouveaux prêts et avances émis qui sont soumis à des régimes de garantie publique	15 205	320	13 601	529
dont : ménages	1	-	-	-
dont : garantis par des biens immobiliers résidentiels	-	-	-	-
dont : sociétés non financières	15 194	315	13 591	529
dont : petites et moyennes entreprises	12 806	-	-	320
dont : garantis par des biens immobiliers commerciaux	127	-	-	-

Le montant des nouveaux prêts et avances émis à des régimes de garantie publique de CMNE à la date du 31/12/2021 représente 1% du montant similaire affiché par Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

[en millions d'euros] Au 31/12/2020	Valeur comptable brute	Montant maximum de garantie pouvant être pris en considération		Valeur comptable brute
	dont : renégociés	Garanties publiques reçues		Entrées d'expositions non performantes
Nouveaux prêts et avances émis qui sont soumis à des régimes de garantie publique	17 619	204	15 761	209
dont : ménages	-	-	-	-
dont : garantis par des biens immobiliers résidentiels	-	-	-	-
dont : sociétés non financières	17 611	201	15 761	208
dont : petites et moyennes entreprises	14 344	-	-	155
dont : garantis par des biens immobiliers commerciaux	104	-	-	-

5.8.3.4 Expositions faisant l'objet d'un moratoire légal dans le cadre de la crise sanitaire

Crédit Mutuel Alliance Fédérale applique les orientations EBA concernant les moratoires législatifs et non législatifs sur les remboursements de prêts appliqués en raison de la pandémie de Covid-19 (EBA/GL/2020/02).

Les orientations s'appliquent à compter du 2 avril 2020. Cette mesure a été introduite une première fois pour trois mois puis prolongée à septembre 2020 pour finalement être reconduite à compter de décembre 2020 et ce jusqu'à mars 2021.

Lors de la première vague Covid-19, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de soutenir massivement sa clientèle d'entreprises et de professionnels en accordant des reports automatiques d'échéances.

TABLEAU 21 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES PRÊTS ET AVANCES SOUMIS À DES MORATOIRES SUR LES REMBOURSEMENTS DE PRÊTS APPLIQUÉS EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

	Valeur comptable brute				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit ⁽¹⁾								Valeur comptable brute			
	Performants		Non performants		Performants				Non performants							
	dont : instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (étape 2)	dont : paiements importants, faisant pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	dont : paiements importants, faisant pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	dont : instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (étape 2)	dont : paiements importants, faisant pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	dont : paiements importants, faisant pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	dont : paiements importants, faisant pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	dont : paiements importants, faisant pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	dont : paiements importants, faisant pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	dont : paiements importants, faisant pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	dont : paiements importants, faisant pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	dont : paiements importants, faisant pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours		Entrées d'expositions non performantes		
<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2021																
Prêts et avances soumis à des moratoires	42	35	33	33	7	7	6	-4	-2	-2	-2	-2	-2	-1	0	
dont : ménages	40	34	33	33	7	6	6	-4	-2	-2	-2	-2	-2	-1	0	
dont : garantis par des biens immobiliers résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
dont : sociétés non financières	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
dont : petites et moyennes entreprises	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
dont : garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

[1] Hors provisions complémentaires sur les secteurs sensibles liées à la crise Covid-19.

	Valeur comptable brute				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit ⁽¹⁾								Valeur comptable brute			
	Performants		Non performants		Performants				Non performants							
	dont : instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (étape 2)	dont : paiements importants, faisant pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	dont : paiements importants, faisant pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	dont : instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (étape 2)	dont : paiements importants, faisant pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	dont : paiements importants, faisant pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	dont : paiements importants, faisant pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	dont : paiements importants, faisant pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	dont : paiements importants, faisant pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	dont : paiements importants, faisant pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	dont : paiements importants, faisant pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	dont : paiements importants, faisant pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours		Entrées d'expositions non performantes		
<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2020																
Prêts et avances soumis à des moratoires	678	658	28	429	20	4	14	-27	-20	-1	-8	-7	-1	-3	10	
dont : ménages	182	173	1	5	9	2	4	-17	-11	-	-1	-5	-1	-2	3	
dont : garantis par des biens immobiliers résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
dont : sociétés non financières	496	485	27	424	11	2	9	-10	-9	-1	-7	-1	-1	-1	8	
dont : petites et moyennes entreprises	481	470	27	415	11	2	9	-10	-9	-1	-7	-1	-1	-1	8	
dont : garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

[1] Hors provisions complémentaires sur les secteurs sensibles liées à la crise Covid-19.

TABLEAU 22 : VOLUME DE PRÊTS ET AVANCES SOUMIS À DES MORATOIRES LÉGISLATIFS ET NON LÉGISLATIFS SELON L'ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE

[en millions d'euros] Au 31/12/2021	Nombre de débiteurs	Valeur comptable brute							
		Dont : moratoires législatifs	Dont : qui ont expiré	Échéance résiduelle des moratoires					
				≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 9 mois	> 9 mois ≤ 12 mois	> 1 an	
Prêts et avances pour lesquels un moratoire a été proposé	423 121	42 479	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances soumis à des moratoires (accordés)	423 086	42 479	1 055	42 437	2	40	-	-	-
dont : ménages	-	1 149	1 042	1 109	1	40	-	-	-
<i>dont : garantis par des biens immobiliers résidentiels</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont : sociétés non financières	-	41 214	13	41 213	1	-	-	-	-
<i>dont : petites et moyennes entreprises</i>	-	36 852	13	36 850	1	-	-	-	-
<i>dont : garantis par des biens immobiliers commerciaux</i>	-	778	-	778	-	-	-	-	-

Le montant des prêts et avances soumis à des moratoires de CMNE à la date du 31/12/2021 représente 1% du montant similaire affiché par Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

[en millions d'euros] Au 31/12/2020	Nombre de débiteurs	Valeur comptable brute							
		Dont : moratoires législatifs	Dont : qui ont expiré	Échéance résiduelle des moratoires					
				≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 9 mois	> 9 mois ≤ 12 mois	> 1 an	
Prêts et avances pour lesquels un moratoire a été proposé	545 041	56 927	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances soumis à des moratoires (accordés)	544 935	56 926	1 307	56 248	501	176	-	-	-
dont : ménages	-	1 411	1 261	1 228	8	174	-	-	-
<i>dont : garantis par des biens immobiliers résidentiels</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont : sociétés non financières	-	55 384	45	54 888	493	2	-	-	-
<i>dont : petites et moyennes entreprises</i>	-	49 124	45	48 644	478	2	-	-	-
<i>dont : garantis par des biens immobiliers commerciaux</i>	-	1 027	-	1 027	-	-	-	-	-

5.8.3.5 Expositions restructurées (EU CRB-d)

La restructuration d'une exposition fait suite aux difficultés financières du débiteur et se traduit par des concessions du groupe à son égard (modification des termes du contrat tels que le taux ou la durée,

abandon partiel, financement complémentaire qui n'aurait pas été accordé en l'absence de difficultés...). Le groupe dispose dans ses systèmes d'information des moyens permettant d'identifier les expositions restructurées dans ses portefeuilles sains et en défaut, définis selon les principes arrêtés par l'EBA le 23 octobre 2013. La restructuration ne se traduit pas par un passage en défaut (Statut 3) systématique et se traduit à minima par un passage en Statut 2.

Les tableaux ci-après répartissent les encours de créances et les provisions afférentes au 31 décembre 2021 selon différents axes d'analyses.

TABLEAU 23 : ÉCHÉANCE DES EXPOSITIONS NETTES – BILAN ET HORS BILAN (EU CR1-A)

(en millions d'euros) Au 31/12/2021	Valeurs nettes d'expositions					Aucune échéance déclarée	Total
	À vue	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans			
Prêts et avances	227 309	82 888	197 723	244 244	12 414	764 578	
Titres de créances	774	3 300	13 310	10 639	14 193	42 217	
TOTAL	228 083	86 189	211 033	254 883	26 606	806 795	

CMNE présente une répartition similaire à celle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

TABLEAU 24 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS RESTRUCTURÉES (EU CQ1)

(en millions d'euros) Au 31/12/2021	Encours brut de créances restructurées performantes				Dépréciations cumulées, variations cumulées de JV sur risque de crédit et provisions		Collatéral et garanties financières reçues sur encours restructurés	
	Encours brut de créances restructurées performantes	Encours non performants restructurés		Sur expositions performantes bénéficiant de mesures de restructuration	Sur expositions non performantes bénéficiant de mesures de restructuration		Dont collatéraux et garanties financières reçus sur des expositions non performantes	
		Dont en défaut	Dont dépréciés					
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	0	0	0	0	0	0	0	
Prêts et avances	2 956	3 267	3 267	3 267	- 308	- 1 349	2 753	1 164
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	
Administrations publiques	1	5	5	5	0	-1	4	4
Établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	25	96	96	96	-1	-58	50	37
Entreprises non financières	1 693	1 548	1 548	1 548	-154	-483	1 918	854
Ménages	1 237	1 617	1 617	1 617	-153	-807	780	268
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements de prêts donnés	42	11	11	11	0	0	12	0
TOTAL	2 998	3 278	3 278	3 278	- 309	- 1 349	2 766	1 164

Les encours bruts de créances restructurées performantes de CMNE représentent 124 millions d'euros soit 4,2 % des encours similaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les encours bruts de créances restructurées non performantes de CMNE représentent 139 millions d'euros soit 3,8 % des encours similaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(en millions d'euros) Au 31/12/2020	Valeur comptable brute/montant nominal des encours restructurés				Dépréciation et juste valeur négative cumulées liées au risque de crédit		Collatéral et garanties financières reçues sur les encours restructurés	
	Encours performants	Encours non performants		Sur encours restructurés performants	Sur encours restructurés non performants		dont collatéral et garanties sur encours non performants restructurés	
		dont encours en défaut	dont encours dépréciés					
Prêts et avances	1 027	3 074	3 074	3 074	- 71	- 1 382	1 325	919
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	0	2	2	2	0	0	2	2
Établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	2	118	118	118	0	-57	54	53
Entreprises non financières	307	1 229	1 229	1 229	-14	-445	871	616
Ménages	718	1 724	1 724	1 724	-57	-879	398	249
Instruments de dettes	0	125	125	125	0	0	0	0
Engagements de prêts donnés	13	19	19	19	0	0	17	0
TOTAL	1 040	3 218	3 218	3 218	- 71	- 1 382	1 342	919

TABLEAU 25 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES PAR DURÉE RESTANT À COURIR (EU CQ3)

(en millions d'euros) Au 31/12/2021	Valeur comptable brute/montant nominal											
	Encours performants				Encours non performants							
	Sans impayés ou impayés ≤ 30 jours	Impayés > 30 jours ≤ 90 jours	Probabilité d'impayés ou impayés ≤ 90 jours	Impayés > 90 jours ≤ 180 jours	Impayés > 180 jours ≤ 1 an	Impayés > 1 an	Impayés > 2 ans ≤ 5 ans	Impayés > 5 ans ≤ 7 ans	Impayés > 7 ans	Dont encours en défaut		
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	124 714	124 714	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	498 826	497 312	1 514	11 723	3 061	552	820	3 404	2 195	489	1 202	11 723
Banques centrales	408	407	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	5 662	5 598	65	26	11	0	1	2	11	0	0	26
Établissements de crédit	53 971	53 964	7	4	1	0	0	1	0	0	1	4
Autres entreprises financières	11 630	11 623	7	196	23	2	40	44	79	1	7	196
Entreprises non financières	218 435	217 423	1 011	6 516	1 879	171	193	2 467	747	299	762	6 516
<i>Dont PME</i>	184 972	184 260	712	5 629	1 423	164	186	2 185	620	294	757	5 629
Ménages	208 720	208 295	424	4 981	1 147	379	587	890	1 359	189	431	4 981
Instruments de dettes	35 736	35 736	0	110	110	0	0	0	0	0	0	110
Banques centrales	980	980	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	16 366	16 366	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	11 978	11 978	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1
Autres entreprises financières	4 943	4 943	0	2	2	0	0	0	0	0	0	2
Entreprises non financières	1 469	1 469	0	107	107	0	0	0	0	0	0	107
Engagements hors bilan	158 540	-	-	485	-	-	-	-	-	-	-	485
Banques centrales	20	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	0
Administrations publiques	1 570	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	0
Établissements de crédit	59 785	-	-	80	-	-	-	-	-	-	-	80
Autres entreprises financières	2 859	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	3
Entreprises non financières	67 727	-	-	351	-	-	-	-	-	-	-	351
Ménages	26 579	-	-	51	-	-	-	-	-	-	-	51
TOTAL	817 817	657 762	1 514	12 318	3 171	552	820	3 404	2 195	489	1 202	12 318

Le montant des encours non performants de CMNE au 31/12/2021 représente environ 7% du montant des encours non performants de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(en millions d'euros) Au 31/12/2020	Valeur comptable brute/montant nominal									
	Encours performants				Encours non performants					
	Sans impayés ou impayés ≤ 30 jours	Impayés > 30 jours ≤ 90 jours	Probabilité d'impayés ou impayés ≤ 90 jours	Impayés > 90 jours ≤ 180 jours	Impayés > 180 jours ≤ 1 an	Impayés > 1 an	Impayés > 2 ans ≤ 5 ans	Impayés > 5 ans ≤ 7 ans	Impayés > 7 ans	dont encours en défaut
Prêts et avances	470 356	468 913	1 444	12 591	3 064	700	1 056	7 771	12 591	
Banques centrales	100	100	0	0	0	0	0	0	0	
Administrations publiques	5 986	5 927	59	39	16	2	2	20	39	
Établissements de crédit	50 791	50 783	8	1	0	0	0	1	1	
Autres entreprises financières	10 887	10 878	9	217	29	8	7	172	217	
Entreprises non financières	207 985	207 019	965	6 746	1 734	285	403	4 324	6 746	
<i>dont PME</i>	171 425	170 776	649	5 830	1 286	223	252	4 069	5 830	
Ménages	194 607	194 205	402	5 588	1 284	404	645	3 255	5 588	
Instruments de dettes	36 609	36 609	0	206	206	0	0	0	206	
Banques centrales	978	978	0	0	0	0	0	0	0	
Administrations publiques	18 223	18 223	0	0	0	0	0	0	0	
Établissements de crédit	12 120	12 120	0	1	1	0	0	0	1	
Autres entreprises financières	1 026	1 026	0	130	130	0	0	0	130	
Entreprises non financières	4 262	4 262	0	75	75	0	0	0	75	
Engagements hors bilan	146 162	-	-	358	-	-	-	-	358	
Banques centrales	29	-	-	0	-	-	-	-	0	
Administrations publiques	1 302	-	-	0	-	-	-	-	0	
Établissements de crédit	49 208	-	-	61	-	-	-	-	61	
Autres entreprises financières	3 232	-	-	4	-	-	-	-	4	
Entreprises non financières	66 664	-	-	273	-	-	-	-	273	
Ménages	25 725	-	-	20	-	-	-	-	20	
TOTAL	653 128	505 522	1 444	13 155	3 270	700	1 056	7 771	13 155	

TABLEAU 26 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS NON PERFORMANTES PAR PAYS (EU CQ4)

(en millions d'euros) Au 31/12/2021	Encours totaux/montant nominal brut				Dépréciations cumulées	Dépréciations sur engagements hors bilan et sur garanties financières données	Variations négatives cumulées de JV dues au risque de crédit sur les expositions non performantes
		Dont encours non performants	Dont encours en défaut	Dont encours soumis à dépréciation			
Expositions Bilan	546 396	11 833	11 833	545 803	- 9 298	-	0
France	442 734	8 433	8 433	442 223	- 6 089	-	0
Allemagne	30 325	1 659	1 659	30 325	- 1 815	-	0
États-Unis d'Amérique	7 646	41	41	7 638	- 59	-	0
Suisse	9 561	242	242	9 557	- 72	-	0
Luxembourg	10 283	52	52	10 265	- 73	-	0
Espagne	6 782	449	449	6 782	- 474	-	0
Royaume-Uni	4 648	52	52	4 648	- 24	-	0
Belgique	4 448	124	124	4 413	- 142	-	0
Portugal	3 148	299	299	3 148	- 282	-	0
Pays-Bas	2 481	26	26	2 481	- 7	-	0
Singapour	2 540	14	14	2 540	- 6	-	0
Irlande	2 116	43	43	2 116	- 6	-	0
Italie	2 910	64	64	2 910	- 79	-	0
Canada	1 566	4	4	1 548	- 4	-	0
Australie	1 717	0	0	1 717	- 4	-	0
Japon	1 321	34	34	1 321	- 10	-	0
Hong Kong	1 123	0	0	1 123	- 1	-	0
Autres pays	11 048	299	299	11 048	- 150	0	0
Expositions hors bilan	159 024	485	485	-	-	477	-
France	132 973	452	452	-	-	392	-
Allemagne	4 709	7	7	-	-	35	-
États-Unis d'Amérique	4 196	0	0	-	-	4	-
Suisse	3 603	1	1	-	-	2	-
Luxembourg	2 034	1	1	-	-	4	-
Royaume-Uni	2 067	12	12	-	-	4	-
Belgique	1 390	0	0	-	-	2	-
Pays-Bas	1 408	0	0	-	-	7	-
Espagne	1 536	9	9	-	-	10	-
Australie	874	0	0	-	-	1	-
Singapour	492	0	0	-	-	0	-
Hong Kong	395	0	0	-	-	0	-
Italie	365	0	0	-	-	1	-
Irlande	143	0	0	-	-	0	-
Canada	118	0	0	-	-	0	-
Portugal	62	0	0	-	-	0	-
Japon	5	0	0	-	-	0	-
Autres pays	2 656	2	2	0	0	13	0
TOTAL	705 420	12 318	12 318	545 803	- 9 298	477	0

CMNE affiche essentiellement des expositions hors de France en Belgique. Ces expositions représentent 30,4 % des encours totaux de CMNE.

TABLEAU 27 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES PRÊTS ET AVANCES ACCORDÉS À DES ENTREPRISES NON FINANCIÈRES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ (EU CQ5)

<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2021	Encours totaux				Dépréciations cumulées	Variation négatives cumulées de JV dues au risque de crédit sur les expositions non performantes
	Dont encours non performants	Dont encours non performants en défaut	Dont encours totaux soumis à dépréciation			
Agriculture, sylviculture et pêche	7 341	283	283	7 341	- 163	0
Industries extractives	632	27	27	632	- 24	0
Industrie manufacturière	17 179	748	748	17 179	- 392	0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2 851	56	56	2 851	- 26	0
Production et distribution d'eau	988	20	20	988	- 16	0
Construction	12 331	492	492	12 331	- 308	0
Commerce	21 395	1 024	1 024	21 395	- 700	0
Transport et stockage	7 910	276	276	7 907	- 128	0
Hébergement et restauration	6 109	463	463	6 109	- 568	0
Information et communication	3 654	91	91	3 654	- 58	0
Activités financières et d'assurance	13 123	357	357	13 123	- 281	0
Activités immobilières	69 355	1 333	1 333	69 355	- 831	0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	17 701	451	451	17 701	- 301	0
Activités de services administratifs et de soutien	7 009	281	281	7 004	- 196	0
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	115	0	0	115	0	0
Enseignement	1 644	35	35	1 644	- 21	0
Santé humaine et action sociale	9 282	95	95	9 282	- 81	0
Arts, spectacles et activités récréatives	1 525	68	68	1 525	- 95	0
Autres services	24 806	416	416	24 806	- 278	0
TOTAL	224 951	6 516	6 516	224 942	- 4 468	0

CMNE concentre environ 26 % de ses encours dans des activités financières et d'assurances.

TABLEAU 28 : COLLATÉRAUX OBTENUS PAR PRISE DE POSSESSION ET PROCÉDURES D'EXÉCUTION (EU CQ7)

<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2021	Collatéral obtenu par prise de possession (accumulée)	
	Valeur à la comptabilisation initiale	Variation négatives accumulées
Immobilisations corporelles	0	0
Autres qu'immobilisations corporelles	54	- 17
<i>Biens immobiliers résidentiels</i>	38	- 9
<i>Immeubles commerciaux</i>	11	- 5
<i>Bien immobiliers</i>	0	0
<i>Instruments de capitaux propres et de dettes</i>	0	0
<i>Autres</i>	5	- 3
TOTAL	54	- 17

<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2020	Collatéral obtenu par prise de possession (accumulée)	
	Valeur à la comptabilisation initiale	Variation négatives accumulées
Immobilisations corporelles	-	-
Autres qu'immobilisations corporelles	49	- 13
<i>Biens immobiliers résidentiels</i>	49	- 13
<i>Immeubles commerciaux</i>	-	-
<i>Bien immobiliers</i>	-	-
<i>Instruments de capitaux propres et de dettes</i>	-	-
<i>Autres</i>	-	-
TOTAL	49	- 13

TABLEAU 29 : EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS ASSOCIÉES (EU CR1)

(en millions d'euros) Au 31/12/2021	Valeur comptable brute/montant nominal						Dépréciation cumulée et ajustement négatif de juste valeur attribuable au risque de crédit						Collatéral et garanties financières reçues		
	Encours performants			Encours non performants			Dépréciation cumulée et ajustement de juste valeur sur encours performants			Dépréciation cumulée et ajustement de juste valeur sur encours non performants			Reprises partielles cumulées	Sur encours perfor- mants	Sur encours non perfor- mants
	Dont statut 1	Dont statut 2	-	Dont statut 2	Dont statut 3	-	Dont statut 1	Dont statut 2	-	Dont statut 2	Dont statut 3				
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	124 714	124 712	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	304	0
Prêts et avances	498 826	462 537	36 277	11 723	0	11 723	- 3 248	- 1 233	- 2 015	- 5 949	0	- 5 949	-	273 109	3 513
Banques centrales	408	408	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0
Administrations publiques	5 662	5 604	59	26	0	26	- 2	- 1	- 1	- 3	0	- 3	-	1 237	11
Établissements de crédit	53 971	53 964	7	4	0	4	- 2	- 2	0	- 1	0	- 1	-	632	2
Autres entreprises financières	11 630	10 673	953	196	0	196	- 30	- 15	- 15	- 89	0	- 89	-	6 170	99
Entreprises non financières	218 435	194 254	24 173	6 516	0	6 516	- 1 605	- 361	- 1 244	- 2 862	0	- 2 862	-	143 564	2 671
Dont : petites et moyennes entreprises	184 972	163 884	21 088	5 629	0	5 629	- 1 383	- 275	- 1 108	- 2 552	0	- 2 552	-	126 319	2 250
Ménages	208 720	197 635	11 085	4 981	0	4 981	- 1 609	- 854	- 755	- 2 995	0	- 2 995	-	121 507	730
Instruments de dettes	35 736	35 650	87	110	0	110	- 20	- 15	- 5	- 80	0	- 80	-	0	0
Banques centrales	980	980	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0
Administrations publiques	16 366	16 366	0	0	0	0	- 3	- 3	0	0	0	0	-	0	0
Établissements de crédit	11 978	11 979	0	1	0	1	- 5	- 5	0	- 1	0	- 1	-	0	0
Autres entreprises financières	4 943	4 941	2	2	0	2	- 5	- 5	0	- 1	0	- 1	-	0	0
Entreprises non financières	1 469	1 384	85	107	0	107	- 7	- 2	- 5	- 79	0	- 79	-	0	0
Encours hors bilan	158 540	151 215	7 325	485	0	485	- 326	- 117	- 209	- 151	0	- 151	-	21 433	87
Banques centrales	20	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0
Administrations publiques	1 570	1 568	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	820	0
Établissements de crédit	59 785	57 747	2 037	80	0	80	- 9	- 3	- 6	- 23	0	- 23	-	144	3
Autres entreprises financières	2 859	2 420	438	3	0	3	- 12	- 5	- 7	- 2	0	- 2	-	523	0
Entreprises non financières	67 727	63 566	4 161	351	0	351	- 280	- 90	- 190	- 123	0	- 123	-	14 104	68
Ménages	26 579	25 893	687	51	0	51	- 25	- 19	- 6	- 3	0	- 3	-	5 841	15
TOTAL	817 817	774 113	43 690	12 318	0	12 318	- 3 594	- 1 365	- 2 229	- 6 181	0	- 6 181	-	294 847	3 600

(en millions d'euros) Au 31/12/2020	Valeur comptable brute/montant nominal						Dépréciation cumulée et ajustement négatif de juste valeur attribuable au risque de crédit						Collatéral et garanties financières reçues		
	Encours performants			Encours non performants			Dépréciation cumulée et ajustement de juste valeur sur encours performants			Dépréciation cumulée et ajustement de juste valeur sur encours non performants			Reprises partielles cumulées	Sur encours perfor- mants	Sur encours non perfor- mants
	dont statut 1	dont statut 2		dont statut 2	dont statut 3		dont statut 1	dont statut 2		dont statut 2	dont statut 3				
Prêts et avances	470 356	428 461	41 895	12 591	-	12 591	- 3 125	- 1 190	- 1 935	- 6 564	-	- 6 564	-	245 662	3 088
Banques centrales	100	100	0	0	-	0	0	0	0	0	-	0	-	0	0
Administrations publiques	5 986	5 924	62	39	-	39	-2	-1	-1	-3	-	-3	-	1 262	13
Établissements de crédit	50 791	50 782	9	1	-	1	-2	-2	0	0	-	0	-	1 257	0
Autres entreprises financières	10 887	10 372	514	217	-	217	-21	-15	-6	-95	-	-95	-	4 066	69
Entreprises non financières	207 985	176 409	31 576	6 746	-	6 746	-1 614	-379	-1 235	-3 079	-	-3 079	-	129 759	2 177
dont PME	171 425	149 248	22 177	5 830	-	5 830	-1 132	-262	-870	-2 708	-	-2 708	-	115 620	1 982
Ménages	194 607	184 873	9 735	5 588	-	5 588	-1 486	-793	-693	-3 387	-	-3 387	-	109 318	829
Instruments de dettes	36 609	36 062	45	206	-	206	- 15	- 15	- 1	- 183	-	- 183	-	0	0
Banques centrales	978	978	0	0	-	0	0	0	0	0	-	0	-	0	0
Administrations publiques	18 223	18 208	15	0	-	0	-4	-4	0	0	-	0	-	0	0
Établissements de crédit	12 120	12 073	16	1	-	1	-5	-5	-1	-1	-	-1	-	0	0
Autres entreprises financières	1 026	1 022	3	130	-	130	-2	-2	0	-128	-	-128	-	0	0
Entreprises non financières	4 262	3 781	11	75	-	75	-4	-4	0	-54	-	-54	-	0	0
Engagements hors bilan	146 162	138 288	7 874	358	-	358	- 362	- 116	- 246	- 147	-	- 147	-	19 572	79
Banques centrales	29	29	0	0	-	0	0	0	0	0	-	0	-	0	0
Administrations publiques	1 302	1 301	1	0	-	0	0	0	0	0	-	0	-	650	0
Établissements de crédit	49 208	48 039	1 169	61	-	61	-4	-3	-1	-24	-	-24	-	133	4
Autres entreprises financières	3 232	3 179	54	4	-	4	-6	-6	-1	-2	-	-2	-	325	3
Entreprises non financières	66 664	60 631	6 034	273	-	273	-328	-89	-239	-120	-	-120	-	13 474	67
Ménages	25 725	25 108	617	20	-	20	-24	-18	-6	-1	-	-1	-	4 991	5
TOTAL	653 128	602 811	49 814	13 155	-	13 155	- 3 503	- 1 321	- 2 182	- 6 894	-	- 6 894	-	265 234	3 166

TABLEAU 30 : PRÊTS ET AVANCES – FLUX DES EXPOSITIONS NON PERFORMANTES (EU CR2)

(en millions d'euros)
Au 31/12/2021

Valeur comptable brute

Stock initial de prêts et avances non performants	12 591
Entrées dans les portefeuilles non performants	5 420
Sorties des portefeuilles non performants	- 6 288
Sorties liées aux pertes	- 1 575
Sorties dues à d'autres raisons	- 4 714
Stock final de prêts et avances non performants	11 723

Le stock final de prêts et avances non performants de CMNE représente environ 7 % du stock final de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

5.8.4 Approche standard (EU CRD)

Les expositions traitées en méthode standard sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a recours aux évaluations des agences de notation Standard & Poors, Moody's et Fitch pour mesurer le risque souverain sur les expositions liées aux administrations et aux banques centrales. Dans le cas où plusieurs échelons de notation déduits des notations externes sont possibles, ils sont classés du plus favorable au moins favorable et le deuxième meilleur est retenu pour le calcul des risques pondérés.

Depuis septembre 2017, le groupe s'appuie notamment sur les estimations fournies par la Banque de France pour les expositions *Corporate*.

La table de correspondance utilisée pour allier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

TABLEAU 31 : VENTILATION DES EXPOSITIONS DANS LE CADRE DE L'APPROCHE STANDARD (EU CR5)

Catégories d'expositions (en millions d'euros) Au 31/12/2021	Pondérations										Autres	Total
	0 %	10 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	250 %	1 250 %		
Administrations centrales et banques centrales	151 495	0	543	0	136	0	245	0	785	0	0	153 205
Administrations régionales ou locales	260	0	4 486	0	0	0	0	0	0	0	0	4 746
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	35 401	0	22	0	0	0	0	0	0	0	0	35 423
Banques multilatérales de développement	1 199	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 199
Organisations internationales	1 047	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 047
Établissement (banques)	9	0	1 804	0	74	0	26	0	0	0	0	1 913
Entreprises	0	0	838	0	1 896	0	19 012	79	0	0	0	21 826
Clientèle de détail	0	0	0	0	0	38 013	0	0	0	0	0	38 013
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	0	0	0	6 953	2 346	244	598	0	0	0	0	10 141
Expositions en défaut	8	0	0	0	0	0	1 519	579	0	0	0	2 105
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	0	0	0	0	0	0	0	1 495	0	0	0	1 495
Obligations sécurisées (Covered bond)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	37	0	0	0	1	0	170	154	0	20	0	381
Expositions sur actions	0	0	0	0	0	0	425	0	1	0	0	425
Autres actifs	0	0	3	0	4	0	1 620	0	0	0	8	1 635
TOTAL	189 456	0	7 696	6 953	4 458	38 257	23 616	2 306	786	20	8	273 555

Les pondérations prépondérantes pour CMNE sont les pondérations de 35% et de 75%. Elles représentent respectivement environ 44% et 11% des pondérations similaires affichées par Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Catégories d'expositions au 31/12/2020 (en millions d'euros)	Pondérations										Autres	Total
	0 %	10 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	250 %	1 250 %		
Administrations centrales et banques centrales	131 944	0	489	0	96	0	51	0	804	0	0	133 384
Administrations régionales ou locales	399	0	4 742	0	13	0	1	0	0	0	0	5 155
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	34 054	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 054
Banques multilatérales de développement	1 086	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 086
Organisations internationales	1 057	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 057
Établissement (banques)	1	0	2 177	0	78	0	16	0	0	0	0	2 273
Entreprises	0	0	675	0	1 759	0	16 129	149	0	0	0	18 713
Clientèle de détail	0	0	0	0	0	35 565	0	0	0	0	0	35 565
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	0	0	0	5 108	2 700	261	629	0	0	0	0	8 698
Expositions en défaut	9	0	0	0	0	0	1 573	952	0	0	0	2 534
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	0	0	0	0	0	0	0	1 290	0	0	0	1 290
Obligations sécurisées (covered bond)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	0	0	0	0	0	0	59	0	0	0	0	59
Expositions sur actions	0	0	0	0	0	0	416	0	1	0	0	416
Autres actifs	0	0	3	0	7	0	1 447	0	0	17	0	1 474
TOTAL	168 550	0	8 087	5 108	4 653	35 827	20 321	2 391	804	17	17	245 757

Les totaux incluent les encours pondérés à 250% correspondant aux encours d'actifs différés.

L'exposition sur les administrations et les banques centrales est quasiment exclusivement pondérée à 0%. Les exigences de fonds propres associées à ce portefeuille témoignent d'un risque souverain limité à des contreparties de bonne qualité pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

5.8.5 Systèmes de notations internes (EU CRE)

5.8.5.1 Dispositif de notation et paramètres

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et de répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation, la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques, ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs. Les travaux d'homologation engagés dans les filiales s'appuient sur l'expertise de la structure concernée, sur les équipes de leur maison mère (Risque et Finance), ainsi que sur les équipes de la Confédération Nationale.

Au total, le système de notation des contreparties du groupe Crédit Mutuel est commun à l'ensemble du groupe.

La **probabilité de défaut** (PD) est la probabilité qu'une contrepartie fasse défaut sur une période d'un an. Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique qui se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque ;
- des grilles de cotation élaborées par des experts.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par ces modèles. L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en onze positions dont neuf saines (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et deux pour le défaut (E- et F).

Sur les périmètres *Corporate* dit « de masse » et *Retail*, à l'issue du processus interne de notation, chaque emprunteur se voit attribuer une cotation. À partir de celle-ci ainsi que d'autres caractéristiques, les emprunteurs sains sont regroupés en classes homogènes de risque, préalablement au processus de mesure du paramètre réglementaire PD. Les analyses de regroupement sont menées sur les segments définis dans le cadre de la modélisation des algorithmes. Les probabilités de défaut d'une classe de risque sont ensuite estimées à partir des taux de défaut historiques constatés sur les expositions appartenant à cette classe, à partir d'un historique de plus de dix années d'observations. Des marges de prudence sont prises en compte afin de tenir compte de l'incertitude des estimations.

Sur les autres périmètres, trop peu de défauts sont disponibles pour garantir la pertinence et la robustesse d'estimations statistiques. Les probabilités de défaut associées aux notes internes sont calibrées à partir de données externes.

La **perte en cas défaut** (LGD) est le rapport entre la perte subie sur une exposition en raison du défaut d'une contrepartie et le montant exposé au moment du défaut, intégrant également les tirages complémentaires effectués après le passage en défaut.

Des modèles internes d'estimation de la LGD ont été développés par le groupe et homologués sur les catégories d'exposition Banque, *Corporate* et *Retail*.

Sur les périmètres *Corporate* « de masse » et *Retail*, la LGD est calculée par classes définies selon le type de prêt et la nature des sûretés. L'estimation de la LGD s'appuie sur les récupérations mensuelles actualisées observées pour chaque classe. Des marges de prudence sont prises en compte afin de tenir compte des incertitudes des estimations et du caractère *downturn* de la LGD. Les calculs reposent sur un historique interne de défauts et de pertes de plus de 10 ans.

Sur les autres périmètres, pour lesquels trop peu de défauts sont disponibles pour garantir la pertinence et la robustesse d'estimations statistiques, des LGD sont estimées sur la base d'informations quantitatives et à dire d'experts, en s'appuyant sur des *benchmarks* et données externes et selon une approche conservatrice (prise en compte de l'effet *downturn*).

Le **facteur de conversion** (CCF) correspond au rapport entre la partie actuellement non prélevée d'une ligne de crédit qui pourrait être prélevée et serait donc exposée en cas de défaut et la partie actuellement non prélevée de cette ligne de crédit.

Pour les portefeuilles *Corporate* et de clientèle de détail, le groupe Crédit Mutuel calcule les facteurs de conversion (CCF) selon une méthode interne homologuée pour les engagements de financement. Pour les engagements de garantie et la catégorie d'exposition Banque, des valeurs réglementaires (méthode standard) sont appliquées.

Sur le périmètre *Corporate* et *Retail*, les CCF internes sont estimés à partir des CCF historiques moyens pondérés par le nombre de contrats, en opérant une segmentation basée sur l'axe produit. Ils sont calibrés sur des données internes.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du groupe.

5.8.5.2 Cartographie des modèles

Paramètre modélisé	Catégorie d'exposition	Portefeuilles	Nombre de modèles	Méthodologie	
PD	Établissements	Institutions financières	2 modèles : Banques, <i>Covered Bonds</i>	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives	
		Entreprises	Grands Comptes (GC) [CA > 500 M€]	6 modèles selon le type de contrepartie et le secteur	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives
	<i>Corporate</i> « de masse » [CA < 500 M€]		3 modèles	Modèles de type quantitatif avec grilles qualitatives à dire d'expert	
	Financements d'acquisition Grands Comptes		1 modèle	Modèle de type expert basé sur une grille comportant des variables qualitatives et quantitatives	
	Financements d'acquisition <i>Corporate</i>		1 modèle	Modèles de type quantitatif combinés à des grilles qualitatives à dire d'expert	
	Financements spécialisés		FS d'actifs : 6 modèles selon le type d'actif, FS de projets : 4 modèles selon le secteur, FS Immobiliers : 1 modèle	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives	
	<i>Autres Corporates</i>		2 modèles : Foncières, Assurances	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives	
	Retail		Particuliers	6 modèles selon le type de prêt (crédit immobilier, compte courant débiteur, etc.)	Modèles de type quantitatif
		Personnes Morales	4 modèles selon la typologie client	Modèles de type quantitatif	
		Entrepreneurs Individuels	3 modèles selon le type de profession (commerçants, artisans, etc.)	Modèles de type quantitatif	
		Agriculteurs	6 modèles selon l'état du compte et le type d'activité (cyclique ou non)	Modèles de type quantitatif	
		Associations	1 modèle	Modèles de type quantitatif	
		SCI	1 modèle	Modèles de type quantitatif	
	LGD	Établissements	Institutions financières	1 modèle	Modèle de type expert dépendant de la contrepartie et du contrat, basé sur des informations quantitatives et qualitatives
			Entreprises	Grands Comptes (GC), Financement d'acquisition, Foncières et Assurances	1 modèle, avec des paramètres sectoriels
<i>Corporate</i> « de masse »		1 modèle appliqué à 8 segments selon le type de prêt et la nature des sûretés		Modèles de type quantitatif s'appuyant sur les flux de récupérations internes	
Retail		-	1 modèle appliqué à 10 segments selon le type de prêt et la nature des sûretés	Modèles de type quantitatif s'appuyant sur les flux de récupérations internes	
CCF	Entreprises	<i>Corporate</i> « de masse »	1 modèle appliqué à 4 segments selon le type de prêt	Modèle quantitatif, calibrage des CCF à partir des données internes	
	Retail	-	1 modèle appliqué à 8 segments selon le type de prêt	Modèle quantitatif, calibrage des CCF à partir des données internes	

TABLEAU 32 : APPROCHE NI – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET ÉCHELLE DE PD (EU CR6)

<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2021	Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF	CCF moyen (%)	EAD
ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES	Sous-total	-	-	-	-
ÉTABLISSEMENTS (BANQUES)	0 à < 0,15	33 528	2 810	28	34 252
	0,15 à < 0,25	341	171	43	415
	0,25 à < 0,50	106	167	31	130
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	283	208	71	429
	2,50 à < 10,00	117	374	65	359
	10,00 à < 100,00	33	25	46	44
	100,00 (défaut)	1	1	32	2
	Sous-total	34 408	3 755	35	35 632
ENTREPRISES	0 à < 0,15	8 006	13 971	50	15 165
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	6 659	16 636	46	14 186
	0,50 à < 0,75	20 560	5 058	46	22 051
	0,75 à < 2,50	28 421	12 652	49	31 792
	2,50 à < 10,00	17 401	5 205	49	18 031
	10,00 à < 100,00	3 524	640	50	3 156
	100,00 (défaut)	2 519	338	66	2 308
	Sous-total	87 090	54 500	48	106 689
dont : financements spécialisés	Sous-total	-	-	-	-
dont : PME	0 à < 0,15	-	-	-	-
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	-	-	-	-
	0,50 à < 0,75	12 032	1 480	51	12 316
	0,75 à < 2,50	11 854	1 740	49	11 343
	2,50 à < 10,00	7 118	1 222	55	7 011
	10,00 à < 100,00	1 203	94	52	1 074
	100,00 (défaut)	982	79	84	926
	Sous-total	33 190	4 614	52	32 670
CLIENTÈLE DE DÉTAIL	0 à < 0,15	107 786	14 370	34	112 721
	0,15 à < 0,25	34 567	3 329	38	35 704
	0,25 à < 0,50	46 042	4 567	36	46 944
	0,50 à < 0,75	21 913	3 376	35	20 914
	0,75 à < 2,50	37 693	5 976	39	38 188
	2,50 à < 10,00	20 020	2 323	39	19 598
	10,00 à < 100,00	5 677	380	40	5 435
	100,00 (défaut)	4 492	129	66	4 338
	Sous-total	278 190	34 450	36	283 841

	PD moyenne [%]	Nombre de débiteurs	LGD moyenne [%]	Échéance moyenne [année]	RWA	Densité de RWA [%]	EL	Corrections de valeur et provisions
	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,03	169	35	2,5	4 201	12	4	1
	0,23	41	42	2,5	272	66	0	0
	0,43	35	50	2,6	135	104	0	1
	-	-	-	-	-	-	-	-
	1,11	42	42	2,5	547	127	2	1
	3,21	31	43	2,4	609	169	5	1
	18,80	45	44	2,5	127	286	4	1
	97,88	4	44	2,3	-	-	1	1
	0,11	367	35	2,5	5 891	17	17	6
	0,10	330	29	2,5	3 115	21	4	11
	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,35	320	34	2,5	6 910	49	17	74
	0,64	12 762	22	2,5	7 892	36	31	32
	1,38	12 709	29	2,5	20 601	65	123	141
	4,30	7 520	26	2,5	14 446	80	194	292
	18,82	1 524	25	2,5	4 073	129	149	348
	100,00	1 892	56	2,5	1 035	45	1 314	1 299
	4,05	37 057	28	2,5	58 072	54	1 832	2 197
	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,64	7 988	21	2,5	3 545	29	16	16
	1,46	8 673	21	2,5	4 152	37	34	59
	4,15	4 753	20	2,5	3 488	50	59	120
	18,81	986	21	2,5	856	80	42	87
	100,00	1 194	59	2,5	625	68	500	484
	5,09	23 594	22	2,5	12 666	39	651	765
	0,07	3 051 235	14	0,0	2 872	3	11	13
	0,20	727 272	15	0,0	2 099	6	10	14
	0,35	881 225	17	0,0	4 455	9	27	31
	0,61	697 541	20	0,0	3 032	14	25	54
	1,42	1 271 135	17	0,0	8 351	22	96	191
	5,06	579 989	18	0,0	7 966	41	181	482
	20,39	289 030	18	0,0	3 813	70	200	435
	100,00	141 473	55	0,0	1 463	34	2 271	2 070
	2,61	7 638 900	17	0,0	34 051	12	2 822	3 289

<i>[en millions d'euros]</i> Au 31/12/2021	Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF	CCF moyen [%]	EAD
dont : expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	0 à < 0,15	60 533	1 925	39	61 290
	0,15 à < 0,25	23 244	701	39	23 519
	0,25 à < 0,50	31 323	793	40	31 637
	0,50 à < 0,75	11 256	335	40	11 391
	0,75 à < 2,50	21 542	807	40	21 864
	2,50 à < 10,00	11 112	327	40	11 244
	10,00 à < 100,00	3 328	59	41	3 352
	100,00 [défaut]	1 996	9	40	2 000
	Sous-total	164 334	4 956	40	166 297
dont : PME	0 à < 0,15	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	1 655	46	39	1 673
	0,25 à < 0,50	8 069	186	40	8 144
	0,50 à < 0,75	6 732	189	41	6 809
	0,75 à < 2,50	5 391	217	41	5 480
	2,50 à < 10,00	3 373	154	42	3 437
	10,00 à < 100,00	1 104	30	41	1 117
	100,00 [défaut]	549	2	41	550
	Sous-total	26 873	824	41	27 210
dont : non-PME	0 à < 0,15	60 533	1 925	39	61 290
	0,15 à < 0,25	21 589	655	39	21 846
	0,25 à < 0,50	23 254	607	39	23 493
	0,50 à < 0,75	4 524	146	40	4 582
	0,75 à < 2,50	16 151	590	39	16 384
	2,50 à < 10,00	7 739	173	40	7 808
	10,00 à < 100,00	2 223	29	40	2 235
	100,00 [défaut]	1 447	8	39	1 450
	Sous-total	137 461	4 132	39	139 088
dont : Revolving	0 à < 0,15	2 659	7 187	20	4 103
	0,15 à < 0,25	633	990	20	831
	0,25 à < 0,50	1 027	1 431	20	1 315
	0,50 à < 0,75	810	963	20	1 004
	0,75 à < 2,50	1 373	1 174	20	1 609
	2,50 à < 10,00	594	328	20	660
	10,00 à < 100,00	284	86	20	301
	100,00 [défaut]	130	4	20	131
	Sous-total	7 509	12 162	20	9 954

	PD moyenne [%]	Nombre de débiteurs	LGD moyenne [%]	Échéance moyenne (année)	RWA	Densité de RWA [%]	EL	Corrections de valeur et provisions
	0,07	440 737	14	0,0	1 572	3	6	7
	0,20	155 851	14	0,0	1 376	6	6	9
	0,36	202 541	16	0,0	3 030	10	17	17
	0,60	54 003	17	0,0	1 653	15	12	20
	1,37	143 821	15	0,0	5 094	23	47	86
	4,93	66 527	16	0,0	5 581	50	87	235
	20,28	21 929	16	0,0	2 825	84	105	226
	100,00	17 399	48	0,0	621	31	903	655
	2,29	1 102 808	15	0,0	21 753	13	1 184	1 255
	0,00	0	-	0,0	-	-	-	-
	0,19	11 503	14	0,0	78	5	0	2
	0,34	44 398	19	0,0	753	9	5	4
	0,60	32 511	18	0,0	918	13	7	15
	1,59	27 398	19	0,0	1 422	26	16	31
	5,09	16 605	19	0,0	1 743	51	33	80
	19,71	6 351	18	0,0	887	79	39	90
	100,00	3 946	49	0,0	214	39	251	180
	4,06	142 712	19	0,0	6 015	22	352	401
	0,07	440 737	14	0,0	1 572	3	6	7
	0,20	144 348	14	0,0	1 299	6	6	7
	0,36	158 143	15	0,0	2 277	10	12	13
	0,61	21 492	16	0,0	735	16	5	5
	1,30	116 423	14	0,0	3 673	22	31	55
	4,86	49 922	14	0,0	3 838	49	54	155
	20,56	15 578	15	0,0	1 938	87	66	136
	100,00	13 453	47	0,0	407	28	653	476
	1,94	960 096	15	0,0	15 738	11	833	854
	0,09	656 071	31	0,0	72	2	1	1
	0,20	103 732	31	0,0	29	3	1	0
	0,30	191 072	31	0,0	64	5	1	1
	0,55	161 840	31	0,0	79	8	2	2
	1,56	269 089	31	0,0	278	17	8	8
	4,83	113 511	31	0,0	255	39	10	11
	17,33	61 095	31	0,0	237	79	16	16
	100,02	21 300	56	0,0	28	21	71	90
	2,56	1 577 710	31	0,0	1 042	10	109	129

<i>[en millions d'euros]</i> Au 31/12/2021		Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF	CCF moyen [%]	EAD
dont : autre – clientèle de détail						
	0 à < 0,15		44 595	5 259	52	47 328
	0,15 à < 0,25		10 691	1 639	49	11 353
	0,25 à < 0,50		13 692	2 343	44	13 992
	0,50 à < 0,75		9 847	2 078	40	8 519
	0,75 à < 2,50		14 778	3 994	44	14 715
	2,50 à < 10,00		8 314	1 669	43	7 693
	10,00 à < 100,00		2 065	235	48	1 782
	100,00 (défaut)		2 365	116	70	2 207
	Sous-total		106 346	17 332	46	107 590
dont : PME						
	0 à < 0,15		0	0	0	0
	0,15 à < 0,25		1 377	336	35	1 362
	0,25 à < 0,50		5 434	1 096	34	5 086
	0,50 à < 0,75		7 849	1 428	33	6 153
	0,75 à < 2,50		8 854	1 440	35	7 547
	2,50 à < 10,00		6 129	974	38	5 161
	10,00 à < 100,00		1 417	133	37	1 072
	100,00 (défaut)		1 700	74	84	1 524
	Sous-total		32 760	5 480	36	27 906
dont : non-PME						
	0 à < 0,15		44 595	5 259	52	47 328
	0,15 à < 0,25		9 314	1 303	52	9 991
	0,25 à < 0,50		8 258	1 247	52	8 906
	0,50 à < 0,75		1 999	650	57	2 366
	0,75 à < 2,50		5 924	2 554	49	7 168
	2,50 à < 10,00		2 184	694	50	2 532
	10,00 à < 100,00		648	102	61	710
	100,00 (défaut)		665	42	45	683
	Sous-total		73 587	11 851	52	79 684
Actions						
Actions	Sous-total		-	-	-	-
TOTAL	TOTAL		399 688	92 705	43	426 162

	PD moyenne [%]	Nombre de débiteurs	LGD moyenne [%]	Échéance moyenne (année)	RWA	Densité de RWA [%]	EL	Corrections de valeur et provisions
	0,06	1 954 427	14	0,0	1 229	3	4	5
	0,20	467 689	15	0,0	694	6	3	5
	0,34	487 612	18	0,0	1 361	10	8	12
	0,62	481 698	21	0,0	1 300	15	11	32
	1,48	858 225	19	0,0	2 979	20	42	97
	5,26	399 951	21	0,0	2 130	28	85	236
	21,12	206 006	21	0,0	751	42	79	193
	100,00	102 774	62	0,0	814	37	1 297	1 325
	3,12	4 958 382	17	0,0	11 256	10	1 529	1 905
	0,00	0	-	0,0	-	-	-	-
	0,19	62 366	20	0,0	88	6	1	1
	0,33	64 189	22	0,0	529	10	4	8
	0,64	123 959	23	0,0	956	16	9	30
	1,55	125 182	23	0,0	1 697	22	27	76
	5,48	103 758	23	0,0	1 490	29	65	191
	22,74	39 645	23	0,0	464	43	55	157
	100,00	37 255	62	0,0	653	43	901	903
	7,98	556 354	25	0,0	5 877	21	1 061	1 365
	0,06	1 954 427	14	0,0	1 229	3	4	5
	0,20	405 323	14	0,0	606	6	3	3
	0,35	423 423	15	0,0	832	9	5	5
	0,58	357 739	17	0,0	344	15	2	2
	1,41	733 043	15	0,0	1 282	18	15	21
	4,81	296 193	16	0,0	641	25	20	46
	18,66	166 361	18	0,0	286	40	23	36
	100,00	65 519	60	0,0	161	24	396	422
	1,42	4 402 028	15	0,0	5 379	7	467	539
	-	-	-	-	-	-	-	-
	2,76	7 676 324	21	2,5	98 013	23	4 671	5 492

<i>[en millions d'euros]</i> Au 31/12/2020	Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF	CCF moyen [%]	EAD
ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES					
	Sous-total	-	-	-	-
ÉTABLISSEMENTS (BANQUES)					
	0 à < 0,15	30 259	2 902	25	30 966
	0,15 à < 0,25	311	148	53	389
	0,25 à < 0,50	416	334	54	563
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	142	223	72	303
	2,50 à < 10,00	123	139	27	160
	10,00 à < 100,00	8	16	39	14
	100,00 (défaut)	1	-	79	2
	Sous-total	31 259	3 762	31	32 396
ENTREPRISES					
	0 à < 0,15	7 108	13 380	48	13 560
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	7 139	18 506	44	15 076
	0,50 à < 0,75	19 413	4 811	44	20 874
	0,75 à < 2,50	28 039	11 538	48	31 319
	2,50 à < 10,00	17 615	4 670	48	18 564
	10,00 à < 100,00	2 969	712	53	3 053
	100,00 (défaut)	2 077	357	59	2 363
	Sous-total	84 359	53 973	46	104 809
dont : financements spécialisés					
	Sous-total	-	-	-	-
dont : PME					
	0 à < 0,15	-	-	-	-
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	-	-	-	-
	0,50 à < 0,75	10 905	1 296	49	11 210
	0,75 à < 2,50	11 336	1 694	45	11 063
	2,50 à < 10,00	6 798	1 271	57	6 980
	10,00 à < 100,00	1 057	106	51	1 021
	100,00 (défaut)	859	74	87	924
	Sous-total	30 955	4 441	50	31 198
CLIENTÈLE DE DÉTAIL					
	0 à < 0,15	99 644	13 192	34	104 182
	0,15 à < 0,25	31 471	2 995	38	32 470
	0,25 à < 0,50	42 719	4 253	36	43 378
	0,50 à < 0,75	19 832	2 999	34	18 975
	0,75 à < 2,50	36 245	5 749	39	36 539
	2,50 à < 10,00	19 836	2 392	40	19 096
	10,00 à < 100,00	5 208	356	41	4 973
	100,00 (défaut)	4 660	109	73	4 618
	Sous-total	259 616	32 043	36	264 231

	PD moyenne [%]	Nombre de débiteurs	LGD moyenne [%]	Échéance moyenne (année)	RWA	Densité de RWA [%]	EL	Corrections de valeur et provisions
	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,03	179	34	2,5	3 793	12	4	2
	0,23	46	41	2,5	247	64	-	-
	0,42	40	35	2,5	407	72	1	1
	-	-	-	-	-	-	-	-
	1,02	31	30	2,4	269	89	1	-
	2,79	43	45	2,6	275	171	2	1
	21,66	21	41	2,6	38	277	1	1
	99,44	6	45	3,0	-	-	1	-
	0,08	366	34	2,5	5 029	16	10	6
	0,10	292	30	2,5	2 899	21	4	10
	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,35	302	29	2,5	6 320	42	15	16
	0,64	11 804	22	2,5	7 526	36	30	20
	1,40	12 661	28	2,5	19 575	63	118	77
	4,28	8 312	26	2,5	15 025	81	201	820
	18,54	1 552	26	2,5	4 014	131	145	214
	100,00	1 933	61	2,5	1 244	53	1 389	1 344
	4,16	36 856	28	2,5	56 602	54	1 901	2 502
	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,64	7 253	21	2,5	3 279	29	15	8
	1,47	8 502	21	2,5	4 172	38	35	24
	4,16	5 179	22	2,5	3 715	53	63	53
	19,15	981	22	2,5	854	84	42	38
	100,00	1 196	66	2,5	690	75	558	472
	5,27	23 111	23	2,5	12 710	41	713	597
	0,07	2 903 432	14	-	2 548	2	10	12
	0,20	689 465	14	-	1 837	6	9	11
	0,35	857 806	16	-	3 840	9	23	22
	0,61	680 546	18	-	2 454	13	20	22
	1,43	1 256 230	16	-	7 366	20	85	118
	5,07	573 943	17	-	6 991	37	162	393
	20,52	278 719	17	-	3 228	65	172	403
	100,00	152 345	54	-	1 630	35	2 384	2 226
	2,85	7 392 486	16	-	29 894	11	2 865	3 206

<i>[en millions d'euros]</i> Au 31/12/2020	Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF	CCF moyen [%]	EAD
dont : expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	0 à < 0,15	55 341	1 637	41	56 011
	0,15 à < 0,25	20 650	559	41	20 880
	0,25 à < 0,50	27 928	648	41	28 195
	0,50 à < 0,75	9 949	256	42	10 055
	0,75 à < 2,50	19 809	705	41	20 100
	2,50 à < 10,00	10 075	273	42	10 189
	10,00 à < 100,00	2 923	47	42	2 942
	100,00 (défaut)	2 147	7	42	2 149
	Sous-total	148 820	4 131	41	150 522
dont : PME	0 à < 0,15	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	1 414	38	41	1 430
	0,25 à < 0,50	6 997	147	42	7 058
	0,50 à < 0,75	5 885	145	42	5 945
	0,75 à < 2,50	4 943	176	42	5 017
	2,50 à < 10,00	3 119	129	43	3 174
	10,00 à < 100,00	1 040	20	43	1 048
	100,00 (défaut)	580	1	45	581
	Sous-total	23 977	655	42	24 254
dont : non-PME	0 à < 0,15	55 341	1 637	41	56 011
	0,15 à < 0,25	19 236	521	41	19 450
	0,25 à < 0,50	20 931	501	41	21 137
	0,50 à < 0,75	4 064	111	41	4 110
	0,75 à < 2,50	14 866	529	41	15 083
	2,50 à < 10,00	6 956	144	41	7 015
	10,00 à < 100,00	1 883	27	41	1 894
	100,00 (défaut)	1 566	6	41	1 569
	Sous-total	124 843	3 476	41	126 268
dont : Revolving	0 à < 0,15	2 643	6 705	20	3 991
	0,15 à < 0,25	634	914	20	818
	0,25 à < 0,50	1 013	1 378	20	1 290
	0,50 à < 0,75	821	950	20	1 012
	0,75 à < 2,50	1 345	1 132	20	1 572
	2,50 à < 10,00	570	310	20	632
	10,00 à < 100,00	255	78	20	271
	100,00 (défaut)	132	6	20	133
	Sous-total	7 413	11 473	20	9 719

	PD moyenne [%]	Nombre de débiteurs	LGD moyenne [%]	Échéance moyenne (année)	RWA	Densité de RWA [%]	EL	Corrections de valeur et provisions
	0,07	417 808	14	-	1 404	3	5	6
	0,20	145 491	14	-	1 200	6	6	7
	0,36	189 283	15	-	2 582	9	15	14
	0,60	49 588	16	-	1 341	13	10	11
	1,38	139 484	15	-	4 452	22	41	65
	4,91	63 112	15	-	4 778	47	74	187
	20,38	20 564	15	-	2 360	80	89	183
	100,00	19 006	47	-	696	32	966	724
	2,50	1 044 336	15	-	18 813	12	1 206	1 198
	0,00	0	-	-	-	-	-	-
	0,19	10 175	14	-	65	5	0	0
	0,34	39 217	17	-	594	8	4	2
	0,60	29 393	17	-	728	12	6	6
	1,59	25 392	17	-	1 171	23	13	17
	5,08	15 878	17	-	1 440	45	27	49
	20,09	6 329	16	-	758	72	34	67
	100,00	4 251	50	-	232	40	271	199
	4,51	130 635	17	-	4 989	21	356	341
	0,07	417 808	14	-	1 404	3	5	6
	0,20	135 316	14	-	1 135	6	5	6
	0,36	150 066	14	-	1 988	9	11	12
	0,61	20 195	15	-	613	15	4	5
	1,30	114 092	14	-	3 281	22	27	49
	4,84	47 234	14	-	3 338	48	47	137
	20,53	14 235	14	-	1 602	85	55	116
	100,00	14 755	47	-	465	30	695	525
	2,12	913 701	14	-	13 824	11	850	856
	0,09	606 806	30	-	69	2	1	1
	0,20	95 897	30	-	28	3	0	0
	0,30	185 153	30	-	62	5	1	1
	0,55	161 437	30	-	79	8	2	2
	1,56	261 129	30	-	268	17	7	7
	4,82	107 376	30	-	240	38	9	10
	17,24	56 131	30	-	210	78	14	15
	100,03	22 378	57	-	30	22	73	94
	2,57	1 496 307	31	-	987	10	109	130

<i>[en millions d'euros]</i> Au 31/12/2020	Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF	CCF moyen [%]	EAD
dont : autre – clientèle de détail					
	0 à < 0,15	41 659	4 850	52	44 179
	0,15 à < 0,25	10 186	1 521	47	10 772
	0,25 à < 0,50	13 779	2 227	44	13 893
	0,50 à < 0,75	9 062	1 793	41	7 908
	0,75 à < 2,50	15 092	3 912	44	14 866
	2,50 à < 10,00	9 192	1 809	43	8 275
	10,00 à < 100,00	2 031	231	48	1 760
	100,00 (défaut)	2 381	97	78	2 336
	Sous-total	103 383	16 439	46	103 990
dont : PME					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	1 316	327	36	1 301
	0,25 à < 0,50	5 620	1 037	34	5 120
	0,50 à < 0,75	7 039	1 185	34	5 546
	0,75 à < 2,50	8 974	1 383	37	7 541
	2,50 à < 10,00	6 944	1 106	39	5 685
	10,00 à < 100,00	1 406	143	39	1 081
	100,00 (défaut)	1 664	82	82	1 611
	Sous-total	32 962	5 262	37	27 883
dont : non-PME					
	0 à < 0,15	41 659	4 850	52	44 179
	0,15 à < 0,25	8 870	1 195	50	9 471
	0,25 à < 0,50	8 159	1 190	52	8 773
	0,50 à < 0,75	2 024	608	56	2 362
	0,75 à < 2,50	6 119	2 529	48	7 326
	2,50 à < 10,00	2 247	703	49	2 591
	10,00 à < 100,00	625	88	62	679
	100,00 (défaut)	718	14	58	725
	Sous-total	70 421	11 177	51	76 107
Actions					
Actions	Sous-total	-	-	-	-
TOTAL	TOTAL	375 234	89 779	42	401 436

	PD moyenne [%]	Nombre de débiteurs	LGD moyenne [%]	Échéance moyenne (année)	RWA	Densité de RWA [%]	EL	Corrections de valeur et provisions
	0,06	1 878 818	13	-	1 075	2	4	4
	0,20	448 077	14	-	609	6	3	3
	0,34	483 370	16	-	1 195	9	7	7
	0,62	469 521	18	-	1 034	13	9	9
	1,50	855 617	17	-	2 646	18	37	45
	5,29	403 455	18	-	1 973	24	78	196
	21,26	202 024	18	-	658	37	68	205
	100,00	110 961	61	-	904	39	1 344	1 408
	3,38	4 851 843	16	-	10 094	10	1 550	1 878
	0,00	0	-	-	-	-	-	-
	0,19	56 585	17	-	73	6	0	1
	0,33	62 771	18	-	434	8	3	3
	0,64	108 126	18	-	707	13	7	6
	1,56	123 051	19	-	1 391	18	22	25
	5,52	110 818	19	-	1 350	24	59	82
	22,89	39 866	19	-	387	36	46	69
	100,00	38 783	62	-	720	45	937	964
	8,41	540 000	21	-	5 062	18	1 075	1 149
	0,06	1 878 818	13	-	1 075	2	4	4
	0,20	391 492	13	-	536	6	2	3
	0,35	420 599	14	-	761	9	4	4
	0,58	361 395	16	-	327	14	2	3
	1,43	732 566	14	-	1 255	17	15	20
	4,79	292 637	15	-	623	24	19	114
	18,66	162 158	18	-	271	40	22	136
	100,00	72 178	58	-	184	25	407	444
	1,54	4 311 843	14	-	5 032	7	475	729
	-	-	-	-	-	-	-	-
	2,97	7 429 708	20	2,5	91 525	23	4 776	5 714

5.8.5.3 *Backtesting*

Le suivi de la qualité du système de notation interne fait l'objet de procédures nationales qui détaillent les thèmes explorés, les seuils d'alertes et les responsabilités des intervenants. Ces documents sont mis à jour par la direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel en fonction des décisions entérinées.

Le *reporting* de suivi des modèles de notation de masse s'articule autour de trois principaux volets que sont :

- l'étude de la stabilité ;
- les performances ;
- les diverses analyses complémentaires.

Ce *reporting* est réalisé sur chaque modèle de notation de masse sur base trimestrielle et complété par des travaux de suivi, de contrôles semestriels et annuels dont les niveaux de détails sont plus importants (analyse de l'ensemble des éléments constituant chacun des modèles).

Concernant les grilles expertes, le dispositif comprend un suivi annuel complet fondé sur la réalisation de tests de performance (analyse des concentrations de notes, des matrices de transition, de concordance avec le système de notation externe).

Le suivi annuel des probabilités de défaut s'effectue préalablement à toute nouvelle estimation du paramètre réglementaire. Selon les portefeuilles, celui-ci est complété par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle. Les dispositifs de suivi de la LGD et des CCF sont annuels et ont pour principal objectif de valider, à l'échelle de chaque segment, les valeurs prises par ces paramètres. Concernant la perte en cas de défaut, cette validation s'effectue notamment en vérifiant la robustesse des méthodes de calcul des marges de prudence et en confrontant les estimateurs de LGD aux dernières données et aux réalisations. Pour le CCF, la validation s'effectue par confrontation des estimateurs aux derniers CCF observés.

Le suivi des paramètres faisant l'objet d'une procédure nationale, les éléments quantitatifs relatifs aux contrôles *a posteriori* des paramètres et à l'évolution des RWA dans le cadre de l'approche NI sont présentés dans le rapport Pilier 3 confédéral.

5.8.5.4 Contrôles permanent et périodique

Le plan de contrôle permanent du dispositif réglementaire bâlois du groupe Crédit Mutuel comporte deux niveaux. À l'échelle nationale, la Fonction de validation de modèles intervient sur la validation des nouveaux modèles et des ajustements significatifs apportés aux modèles existants d'une part, et sur la surveillance permanente du système de notation interne (et notamment des paramètres) d'autre part. À l'échelle régionale, le Contrôle Permanent CNCM assure un rôle d'animation, de coordination et de normalisation de l'ensemble de la filière Contrôle Permanent du groupe Crédit Mutuel. Celui-ci effectue des contrôles portant sur l'appropriation globale du système de notation interne, les aspects opérationnels liés à la production et au calcul des notes, les procédures de gestion des risques de crédit directement en lien avec le système de notation interne et la qualité des données.

Au titre du contrôle périodique, le corps d'inspection du groupe Crédit Mutuel réalise une revue annuelle du système de notation interne. Une procédure cadre définit la typologie des missions à réaliser en mode pérenne sur le dispositif bâlois ainsi que la répartition des responsabilités entre les inspections régionales et nationale.

5.8.5.5 Informations quantitatives complémentaires

Les actifs pondérés des risques des expositions Actions sont obtenus selon la méthode de pondération simple consistant en l'application de pondérations forfaitaires aux valeurs comptables des expositions.

Les actifs pondérés des risques des expositions Financements spécialisés sont obtenus selon la méthode *slotting criteria*.

TABLEAU 33 : APPROCHE NI – PÉRIMÈTRE D'UTILISATION DES APPROCHES STANDARD ET IRB (EU CR6A)

	Valeur exposée au risque		Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'utilisation partielle permanente de SA (en %)	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'approche NI (en %)	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet d'un plan de déploiement (en %)
	au sens de l'article 166 du CRR pour les expositions en approche NI	totale des expositions en approche standard et en approche NI			
<i>(en millions d'euros)</i>					
Au 31/12/2021					
Administrations centrales et banques centrales	-	182 111	100	-	-
<i>dont Administrations régionales ou locales</i>	-	4 618	100	-	-
<i>dont Entités du secteur public</i>	-	34 769	100	-	-
Établissements (banques)	35 723	37 647	4	95	2
Entreprises	124 581	148 803	6	84	11
<i>dont Entreprises – Financements spécialisés hors slotting criteria</i>	-	-	-	-	-
<i>dont Entreprises – Financements spécialisés en slotting criteria</i>	11 196	11 196	-	100	-
Clientèle de détail	290 604	340 675	7	85	8
<i>dont Clientèle de détail – Biens immobiliers – PME</i>	27 210	29 733	8	92	-
<i>dont Clientèle de détail – Biens immobiliers – non-PME</i>	139 088	146 801	5	95	0
<i>dont Clientèle de détail – Revolving</i>	9 954	10 278	1	97	2
<i>dont Clientèle de détail – PME</i>	34 661	40 206	7	86	7
<i>dont Clientèle de détail – Autres non-PME</i>	79 692	113 656	10	70	20
Actions	12 778	14 303	9	89	1
Autres actifs	6 139	7 774	12	79	9
TOTAL	469 826	731 313	30	64	6

TABLEAU 34 : ÉTAT DES FLUX DE RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DANS LE CADRE DE L'APPROCHE NI (EU CR8)

Bilan et Hors Bilan <i>(en millions d'euros)</i>	RWA	EFP
RWA décembre 2020	207 991	16 639
Montant des actifs	8 858	709
Qualité des actifs	1 321	106
Mise à jour des modèles	0	0
Méthodologie et politique	0	0
Acquisitions et cessions	0	0
Mouvements de devises	0	0
Autres ⁽¹⁾	0	0
RWA décembre 2021	218 170	17 454

(1) Dont impact de l'homologation du nouveau défaut.

TABLEAU 35 : APPROCHE NI – CONTRÔLES A POSTERIORI DE LA PD PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS (EU CR9)

Les informations relatives à ce tableau sont traitées à l'échelle nationale dans la publication Pilier 3 du groupe Crédit Mutuel.

TABLEAU 36 : APPROCHE NI – CONTRÔLE A POSTERIORI DE LA PD PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS – UNIQUEMENT POUR L'ESTIMATION (EU CR9-1)

Catégorie d'expositions au 31/12/2021	Fourchette de PD	Notation externe équivalente	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (en %)	PD moyenne (en %)	Taux de défaut annuel historique moyen (en %)
				dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année			
Banques	0,00 à < 0,15	1 à 2	312	1	0,00	0,06	0,07
	0,15 à < 0,50	3	113	-	0,00	0,34	0,13
	0,50 à < 10	4	29	-	0,01	1,91	0,37
	10,00 à < 100,00	5 à 6	14	3	0,03	21,61	2,10
	100,00 (Default)	-	-	-	100,00	100,00	100,00
Grands Comptes	0,00 à < 0,15	1 à 2	1 324	-	0,00	0,07	0,10
	0,15 à < 1,50	3	3 711	7	0,00	0,62	0,20
	1,50 à < 10	4	2 353	20	0,01	2,60	0,84
	10,00 à < 100,00	5 à 6	244	26	0,11	16,58	8,54
	100,00 (Default)	-	-	-	100,00	100,00	100,00

TABLEAU 37 : NI – EXPOSITIONS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉ – PROJETS (EU CR10-1)

Catégories réglementaires au 31/12/2021 (en millions d'euros)	Échéance résiduelle	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Pondération	Montant d'exposition	RWA	Pertes attendues
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	166	90	50 %	220	115	0
	2,5 ans ou plus	2 045	332	70 %	2 267	1 654	9
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	128	82	70 %	181	132	1
	2,5 ans ou plus	945	479	90 %	1 291	1 210	10
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	14	2	115 %	14	17	0
	2,5 ans ou plus	333	142	115 %	440	527	12
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	0	0	250 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	8	0	250 %	8	21	1
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	8	0	0 %	12	0	6
	2,5 ans ou plus	5	0	0 %	6	0	3
TOTAL	MOINS DE 2,5 ANS	316	175	-	427	264	7
	2,5 ANS OU PLUS	3 336	953	-	4 012	3 412	36

CMNE ne présente aucune exposition de financement spécialisé concernant les financements de projets.

TABLEAU 38 : NI – EXPOSITIONS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉ – BIENS IMMOBILIERS (EU CR10-2)

Catégories réglementaires au 31/12/2021 <i>(en millions d'euros)</i>	Échéance résiduelle	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Pondération	Montant d'exposition	RWA	Pertes attendues
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	338	46	50 %	374	195	0
	2,5 ans ou plus	1 621	128	70 %	1 703	1 242	7
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	246	52	70 %	263	192	1
	2,5 ans ou plus	638	66	90 %	686	644	5
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	0	0	115 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	46	0	115 %	46	55	1
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	0	0	250 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	6	0	250 %	6	16	0
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	0	0	0 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	0	0	0 %	0	0	0
TOTAL	MOINS DE 2,5 ANS	584	98	-	637	386	1
	2,5 ANS OU PLUS	2 311	194	-	2 441	1 957	14

CMNE ne présente aucune exposition de financement spécialisé concernant les financements de biens immobiliers au sens de l'état EU CR10.2.

TABLEAU 39 : NI – EXPOSITIONS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉ – ACTIFS (EU CR10-3)

Catégories réglementaires au 31/12/2021 <i>(en millions d'euros)</i>	Échéance résiduelle	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Pondération	Montant d'exposition	RWA	Pertes attendues
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	248	1	50 %	243	127	0
	2,5 ans ou plus	2 732	159	70 %	2 785	2 031	11
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	3	0	70 %	3	2	0
	2,5 ans ou plus	362	0	90 %	336	315	3
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	9	0	115 %	9	11	0
	2,5 ans ou plus	96	70	115 %	148	178	4
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	13	0	250 %	13	33	1
	2,5 ans ou plus	38	0	250 %	10	26	1
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	30	1	0 %	41	0	21
	2,5 ans ou plus	79	0	0 %	91	0	46
TOTAL	MOINS DE 2,5 ANS	302	2	-	309	173	22
	2,5 ANS OU PLUS	3 307	228	-	3 371	2 550	64

CMNE ne présente aucune exposition de financement spécialisé concernant les financements d'actifs.

TABLEAU 40 : NI – FINANCEMENT SPÉCIALISÉ – MATIÈRES PREMIÈRES (EU CR10-4)

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a aucune exposition de financement spécialisé concernant les matières premières.

La situation de CMNE est identique.

TABLEAU 41 : NI – EXPOSITIONS SOUS FORME D' ACTIONS (EU CR10-5)

Catégories au 31/12/2021 <i>(en millions d'euros)</i>	Montant d'exposition	Pondération	RWA	Exigences de fonds propres
Expositions en fonds de capital-investissement	1 800	190 %	3 420	274
Expositions en actions négociées sur les marchés organisés	267	290 %	775	62
Autres expositions sur actions ⁽¹⁾	9 219	370 %	34 112	2 729
TOTAL	11 287	-	38 307	3 065

[1] dont 8 094 millions d'euros d'expositions relatives au Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, traitées selon le compromis danois..

Le montant similaire de RWA présenté par CMNE représente 11% du montant de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

5.9 RISQUE DE CONTREPARTIE (EU CCRA)

Exigences de publication d'informations qualitatives sur le RCC

Objectifs et politiques de gestion des risques en matière de RCC

S'agissant du risque de contrepartie des salles de marché, l'objectif de sa gestion est celui d'estimer la perte économique que subirait le groupe en cas de défaillance instantanée d'une contrepartie avant prise en compte du taux de recouvrement.

La méthode utilisée pour l'affectation des limites opérationnelles en matière de capital interne pour les expositions au risque de crédit de la contrepartie

Les limites de risque de crédit et de contrepartie de la salle de marchés sont essentiellement des notes internes des contreparties et du type d'exposition à ces dernières (marché monétaire, investissement en titres de propriété ou de dette, produits dérivés et pensions livrées).

Politiques relatives aux garanties et autres techniques d'atténuation du risque et aux évaluations du risque de contrepartie

Conformément à ce qui est indiqué dans l'état EU CCR1, le risque de contrepartie des opérations de la salle de marchés sont calculées (i) *via* la méthode utilisant les prix du marché, accompagné d'un add-on, pour les expositions *via* les produits dérivés et (ii) *via* la méthode générale

fondé sur les sûretés financières s'agissant des expositions *via* opérations de pension livrée. Les flux d'appel de marge (collatéralisation) atténuent les risques de ces expositions. Des couvertures *via* des CDS peuvent également être utilisées pour la gestion du risque de crédit sur certaines contreparties Grands Comptes. Enfin, s'agissant de l'atténuation du risque de contrepartie, les mesures appliquées sont : (i) la signature de contrats de compensation avec certaines contreparties pour certains produits (cf. *close out netting* en cas de défaillance de la contrepartie) et (ii) la compensation de transactions sur certains dérivés de gré à gré auprès d'une contrepartie centrale.

Les politiques appliquées en matière d'expositions au risque de corrélation

Le risque de corrélation défavorable, *Wrong Way Risk*, fait l'objet d'une surveillance dans ses deux composantes, le risque spécifique et le risque général. Une procédure de contrôle du risque spécifique de corrélation a été mise en place afin de détecter les opérations susceptibles d'être exposées. Le risque général de corrélation fait l'objet d'un calcul combinant un scénario de dégradation des probabilités de défaut (historiques et marché) et un scénario de déformation des facteurs de risque principaux auxquels le portefeuille est sensible.

TABLEAU 42 : ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RCC PAR APPROCHE [EU CCR1]

<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2021	Coût de remplacement [RC]	Exposition future potentielle [PFE]	EEPE	Facteur alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré [RWEA]
UE – Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	10	108	-	1,4	166	166	166	49
UE – SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	-	-	-	1,4	-	-	-	-
SA-CCR (pour les dérivés)	1 029	1 857	-	1,4	4 058	4 039	4 024	2 178
IMM (pour les dérivés et les OFT)	-	-	-	1,2	-	-	-	-
<i>Dont ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)	-	-	-	-	-	-	-	-
Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)	-	-	-	-	13 486	13 486	6 507	286
VaR pour les OFT	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	17 710	17 691	10 696	2 513

TABLEAU 43 : EXIGENCE DE FONDS PROPRES AU TITRE DE CVA [EU CCR2]

(en millions d'euros)
Au 31/12/2021

	Montant de l'exposition	RWA
Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA avancée	-	-
i) Composante VaR [y compris multiplicateur x 3]	-	-
ii) Composante SVaR en période de tensions [y compris multiplicateur x 3]	-	-
Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA standard	1 787	473
Total de la méthode basée sur l'exposition d'origine	-	-
Total soumis aux exigences de fonds propres au titre de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	1 787	473

(en millions d'euros)
Au 31/12/2020

	Montant de l'exposition	RWA
Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA avancée	-	-
i) Composante VaR [y compris multiplicateur x 3]	-	-
ii) Composante SVaR en période de tensions [y compris multiplicateur x 3]	-	-
Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA standard	1 549	501
Total de la méthode basée sur l'exposition d'origine	-	-
Total soumis aux exigences de fonds propres au titre de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	1 549	501

TABLEAU 44 : APPROCHE STANDARD – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR PONDÉRATION DE RISQUE [EU CCR3]

Catégories d'expositions au 31/12/2021
(en millions d'euros)

	EAD						Total
	Pondération						
	0 %	2 %	20 %	50 %	75 %	100 %	
Administrations centrales ou banques centrales	0	0	0	0	0	0	0
Administrations régionales ou locales	0	0	0	0	0	3	3
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	1	0	0	0	0	3	4
Banques multilatérales de développement	0	0	0	0	0	0	0
Organisations internationales	0	0	0	0	0	0	0
Établissements (banques)	0	473	179	24	0	4	679
Entreprises	0	0	0	0	0	365	365
Clientèle de détail	0	0	0	0	3	0	3
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1	473	179	24	3	375	1 055

Catégories d'expositions au 31/12/2020
(en millions d'euros)

	EAD						Total
	Pondération						
	0 %	2 %	20 %	50 %	75 %	100 %	
Administrations centrales ou banques centrales	0	0	0	0	0	0	0
Administrations régionales ou locales	4	0	0	0	0	3	7
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	0	0	0	0	0	3	3
Banques multilatérales de développement	0	0	0	0	0	0	0
Organisations internationales	0	0	0	0	0	0	0
Établissements (banques)	0	884	45	27	0	1	957
Entreprises	0	0	0	0	0	82	82
Clientèle de détail	0	0	0	0	33	0	33
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	4	884	45	27	33	89	1 082

TABLEAU 45 : APPROCHE NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR ÉCHELON DE PD (EU CCR4)

Montants (en millions d'euros) Au 31/12/2021	Échelle de PD	EAD	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité de RWA
ÉTABLISSEMENTS (BANQUES)	0 à < 0,15	4 185	0,06	136	22	1,8	415	10
	0,15 à < 0,25	716	0,23	24	19	2,2	176	25
	0,25 à < 0,50	31	0,44	5	8	1,7	1	3
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	17	1,02	2	3	1,5	2	9
	2,50 à < 10,00	-	-	-	-	-	-	-
	10,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	4 949	0,09	167	21	1,8	593	12
ENTREPRISES	0 à < 0,15	3 701	0,05	127	13	2,4	270	7
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	342	0,35	87	23	2,5	112	33
	0,50 à < 0,75	133	0,65	1 063	44	2,5	110	83
	0,75 à < 2,50	260	1,26	881	43	2,5	270	104
	2,50 à < 10,00	288	3,74	544	40	2,5	371	129
	10,00 à < 100,00	20	18,67	87	31	2,5	34	174
	100,00 (défaut)	21	100,00	48	44	2,5	-	-
	Sous-total	4 765	0,89	2 837	18	2,5	1 167	24
CLIENTÈLE DE DÉTAIL	0 à < 0,15	2	0,10	39	45	-	0	3
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	2	0,25	24	45	-	0	5
	0,50 à < 0,75	0	0,54	8	45	-	0	8
	0,75 à < 2,50	1	1,56	15	45	-	0	13
	2,50 à < 10,00	0	4,20	2	44	-	0	16
	10,00 à < 100,00	0	10,52	6	45	-	0	19
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	6	0,63	94	45	-	0	6
TOTAL	9 720	0,49	3 098	20	2,4	1 760	18	

(en millions d'euros) Au 31/12/2020	Échelle de PD	EAD	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité de RWA
ÉTABLISSEMENTS (BANQUES)								
	0 à < 0,15	5 146	0,07	148	18	1,7	367	7
	0,15 à < 0,25	446	0,23	18	25	2,0	159	36
	0,25 à < 0,50	234	0,44	10	6	1,6	10	4
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	21	1,02	2	2	1,5	1	5
	2,50 à < 10,00	-	-	-	-	-	-	-
	10,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	5 846	0,10	178	18	1,7	538	9
ENTREPRISES								
	0 à < 0,15	2 982	0,04	120	10	2,4	132	4
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	160	0,35	97	29	2,5	67	42
	0,50 à < 0,75	123	0,65	1 174	43	2,5	101	82
	0,75 à < 2,50	395	1,42	1 046	43	2,5	429	109
	2,50 à < 10,00	138	4,03	731	39	2,5	186	135
	10,00 à < 100,00	17	20,03	102	44	2,5	41	246
	100,00 (défaut)	11	100,00	45	37	2,5	-	-
	Sous-total	3 826	0,72	3 315	17	2,5	956	25
CLIENTÈLE DE DÉTAIL								
	0 à < 0,15	1	0,08	57	45	-	-	2
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	1	0,25	28	45	-	-	5
	0,50 à < 0,75	-	0,54	18	45	-	-	9
	0,75 à < 2,50	-	1,36	15	45	-	-	13
	2,50 à < 10,00	-	4,46	2	44	-	-	22
	10,00 à < 100,00	-	10,11	1	43	-	-	19
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	2	0,46	121	45	-	-	6
TOTAL		9 674	0,34	3 614	18	2,4	1 494	15,4

TABLEAU 46 : EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT [EU CCR6]

<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2021	Couvertures fondées sur des dérivés de crédit		Autres dérivés de crédit
	Protections achetées	Protections vendues	
Montants notionnels			
Contrats dérivés sur défaut sur signature unique	4 606	2 702	-
Contrats dérivés sur défaut indiciaires	2 322	2 726	-
Contrats d'échange sur rendement total	-	-	-
Options de crédit	-	-	-
Autres dérivés de crédit	-	-	-
TOTAL DES MONTANTS NOTIONNELS	6 929	5 428	-
Justes valeurs			
Juste valeur positive (actif)	15	102	-
Juste valeur négative (passif)	- 128	- 11	-

<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2020	Couvertures fondées sur des dérivés de crédit		Autres dérivés de crédit
	Protections achetées	Protections vendues	
Montants notionnels			
Contrats dérivés sur défaut sur signature unique	6 838	3 259	-
Contrats dérivés sur défaut indiciaires	2 083	1 522	-
Contrats d'échange sur rendement total	-	-	-
Options de crédit	-	-	-
Autres dérivés de crédit	-	-	-
TOTAL DES MONTANTS NOTIONNELS	8 921	4 781	-
Justes valeurs			
Juste valeur positive (actif)	-	78	-
Juste valeur négative (passif)	88	46	-

TABLEAU 47 : ÉTAT DES FLUX DE RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RCC DANS LE CADRE DE LA MÉTHODE DU MODÈLE INTERNE [EU CCR7]

<i>(en millions d'euros)</i>	RWA	EFP
RWA décembre 2020	1 958	157
Montant des actifs	418	33
Qualité des actifs	150	12
Mise à jour des modèles	-	-
Méthodologie et politique	-	-
Acquisitions et cessions	-	-
Mouvements de devises	-	-
Autres	-	-
RWA décembre 2021	2 526	202

TABLEAU 48 : EXPOSITIONS SUR DES CONTREPARTIES CENTRALES (EU CCR8)

(en millions d'euros)
Au 31/12/2021

	Valeur exposée au risque post-ARC	RWA
EXPOSITIONS AUX QCCP (TOTAL)		
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions aux fonds de défaillance) ; dont	-	-
(i) Instruments dérivés de gré à gré	390	8
(ii) Dérivés cotés	30	1
(iii) SFT	94	2
(iv) Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	-	-
Marge initiale ségrégée	1 542	-
Marge initiale non ségrégée	-	-
Contributions au fonds de défaillance préfinancées	51	85
Méthode alternative de calcul de l'exigence de fonds propres pour les expositions	-	-
EXPOSITIONS AUX NON-QCCP (TOTAL)		
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions aux fonds de défaillance) dont	-	-
(i) Instruments dérivés de gré à gré	-	-
(ii) Dérivés cotés	-	-
(iii) SFT	-	-
(iv) Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	-	-
Marge initiale ségrégée	-	-
Marge initiale non ségrégée	-	-
Contributions au fonds de défaillance préfinancées	-	-
Contributions au fonds de défaillance non financées	-	-

(en millions d'euros)
Au 31/12/2020

	Valeur exposée au risque post-ARC	RWA
EXPOSITIONS AUX QCCP (TOTAL)		
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions aux fonds de défaillance) ; dont	-	-
(i) Instruments dérivés de gré à gré	617	12
(ii) Dérivés cotés	147	3
(iii) SFT	120	2
(iv) Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	-	-
Marge initiale ségrégée	2 472	-
Marge initiale non ségrégée	-	-
Contributions au fonds de défaillance préfinancées	31	159
Méthode alternative de calcul de l'exigence de fonds propres pour les expositions	-	-
EXPOSITIONS AUX NON-QCCP (TOTAL)		
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions aux fonds de défaillance) dont	-	-
(i) Instruments dérivés de gré à gré	-	-
(ii) Dérivés cotés	-	-
(iii) SFT	-	-
(iv) Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	-	-
Marge initiale ségrégée	-	-
Marge initiale non ségrégée	-	-
Contributions au fonds de défaillance préfinancées	-	-
Contributions au fonds de défaillance non financées	-	-

5.10 TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (EU CRC)

Les sûretés financières, personnelles et réelles peuvent être directement utilisées pour réduire le calcul des exigences de fonds propres (EFP) mesurées au titre du risque de crédit et participant au calcul du ratio de solvabilité du groupe. L'utilisation des garanties en technique de réduction des risques est toutefois soumise au respect de conditions d'éligibilité et d'exigences minimales imposées par la réglementation.

À noter que dans l'hypothèse d'une dégradation de trois crans de sa notation de crédit, l'impact sur le montant des sûretés fournies par le groupe ne serait pas significatif, il serait limité à + 2,5 %.

5.10.1 Compensation et collatéralisation des pensions et des dérivés de gré à gré

Lorsqu'un contrat cadre est passé avec une contrepartie, l'entité signataire applique une compensation des expositions de cette dernière.

Avec les contreparties établissements de crédit, le groupe Crédit Mutuel complète ces accords avec des contrats de collatéralisation

(CSA). La gestion opérationnelle de ces derniers se fait à travers la plate-forme TriOptima.

Grâce aux appels de marges réguliers, le risque de crédit net résiduel sur les dérivés de gré à gré et les pensions est fortement réduit.

5.10.2 Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement

Le groupe Crédit Mutuel exploite les garanties dans le calcul des risques pondérés de manière différenciée selon la nature de l'emprunteur, la méthode de calcul retenue pour l'exposition couverte et le type de garantie.

Pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut calculée de manière statistique sur l'intégralité des créances douteuses et litigieuses du groupe. Sur ce périmètre, le groupe n'a donc pas recours aux techniques de réduction du risque dans son calcul des exigences de fonds propres.

Pour les contrats relevant des portefeuilles Souverains, Établissements et, pour partie, du portefeuille *Corporate*, les sûretés personnelles et les sûretés financières sont exploitées comme techniques de réduction des risques telles que définies par la réglementation :

- les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les dérivés de crédits (achat de protection) font partie de cette catégorie ;

- les sûretés financières sont définies par le groupe comme un droit de l'établissement de liquider, conserver ou d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs tels que les dépôts en espèce nantis, les titres de créances, les actions ou obligations convertibles, l'or, les parts OPCVM, les contrats d'assurance vie et les instruments de toute nature émis par un tiers et remboursables sur simple demande. L'utilisation de la garantie n'est effective que si cette dernière respecte les critères juridiques et opérationnels prévus par la réglementation. Les traitements aval pour le calcul des risques pondérés tenant compte des techniques de réduction des risques sont largement automatisés. La vérification du respect des conditions d'éligibilité et d'exigences minimales imposées par la réglementation doit être conduite et formalisée au moment de l'instruction de la garantie.

5.10.3 Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles

Les procédures de valorisation des garanties varient avec la nature de l'instrument constitutif de la sûreté réelle. Pour le cas général, les études réalisées au sein du groupe Crédit Mutuel se fondent sur des méthodologies d'estimation statistiques, directement intégrées aux outils, à partir d'indices externes auxquels des décotes peuvent être appliquées selon le type de bien pris en garantie (par exemple, la valorisation des biens financés en financement locatif tient compte de l'obsolescence économique du bien). Dans le cas de garanties

immobilières, la valorisation initiale est généralement calculée à partir de la valeur d'acquisition ou de construction du bien.

Par exception, des procédures spécifiques prévoient des valorisations à dire d'expert, notamment en cas de dépassement des seuils fixés sur les encours des opérations. Ces procédures sont établies à l'échelle nationale.

Afin d'effectuer les contrôles nécessaires au respect des conditions portant sur les contrats de garanties et sur les garants, l'identification des garanties dans le système d'information, le respect des normes et règles en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel en matière d'éligibilité ; les groupes régionaux bénéficient d'outils communs et de procédures opérationnelles dédiées listant les typologies de garanties retenues comme pouvant être éligibles, présentant les mécanismes informatiques développés dans les applicatifs de gestion des garanties pour définir l'éligibilité, et détaillant les questions auxquelles le

gestionnaire doit répondre pour se positionner sur l'éligibilité de la garantie au moment de son instruction. Ces procédures sont régulièrement mises à jour par la CNCM et soumises à la validation des instances de la gouvernance Bâle 3. Le contrôle permanent est impliqué en second niveau dans la vérification de l'éligibilité et de sa justification.

Au cours de la vie de la garantie, la revalorisation de cette dernière est réalisée périodiquement selon les règles décrites dans les procédures.

5.10.4 Principales catégories de fournisseurs de protection

En dehors des garanties intra-groupes, les principales catégories de fournisseurs de protection prises en compte relèvent des sociétés de cautionnement mutuel de type Crédit Logement.

TABLEAU 49 : TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) – VUE D'ENSEMBLE (EU CR3)

<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2021	Expositions non garanties – Valeur comptable	Expositions garanties – Valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés ⁽²⁾	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
Total prêts	740 086	16 717	15 051	1 666	0
Total titres de créance	27 914	0	0	0	0
Expositions totales	768 000	16 717	15 051	1 666	0
dont en défaut	5 683	704	660	44	0

[1] Colonne ne contenant que les expositions garanties faisant l'objet d'une technique d'atténuation du risque de crédit au sens réglementaire. Le faible montant d'expositions garanties traduit le fait que pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut, les techniques ARC ne sont donc pas utilisées. Le montant des expositions garanties comprend en 2020 la part des encours PGE garantis par l'État.

[2] Comprend les garanties liées aux Prêts Garantis par l'État (PGE) hors période de moratoires.

Les expositions garanties de CMNE à la date du 31/12/2021 représentent environ 1 % du montant des expositions garanties de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2020	Expositions non garanties – Valeur comptable	Expositions garanties – Valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés ⁽²⁾	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
Total prêts	684 777	17 031	15 772	1 259	0
Total titres de créance	29 127	0	0	0	0
Expositions totales	713 904	17 031	15 772	1 259	0
dont en défaut	6 325	150	113	37	0

[1] Colonne ne contenant que les expositions garanties faisant l'objet d'une technique d'atténuation du risque de crédit au sens réglementaire. Le faible montant d'expositions garanties traduit le fait que pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut, les techniques ARC ne sont donc pas utilisées. Le montant des expositions garanties comprend en 2020 la part des encours PGE garantis par l'État.

[2] Comprend les garanties liées aux Prêts Garantis par l'État (PGE) hors période de moratoires.

En approche standard, les écarts faibles entre les montants d'expositions pré et post ARC montrent que l'impact des sûretés n'est pas significatif.

Les concentrations potentielles découlant des mesures d'ARC (par garant et par secteur) sont suivies dans le cadre de la gestion des risques de crédit et incluses dans le tableau de bord trimestriel, et notamment du suivi du respect des limites en termes de concentration (suivi réalisé après prise en compte des garants). Aucune concentration particulière, hors PGE, ne découle de la mise en place de techniques d'ARC.

TABLEAU 50 : APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DES MESURES D'ARC (EU CR4)

Catégories d'expositions au 31/12/2021 <i>(en millions d'euros)</i>	Expositions nettes		EAD		RWA et densité des RWA	
	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	RWA	Densité des RWA (en %)
Administrations centrales et banques centrales	140 015	1 013	152 896	309	2 386	2
Administrations régionales ou locales	4 480	435	4 612	134	897	19
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	34 692	308	35 189	234	4	-
Banques multilatérales de développement	1 199	-	1 199	-	-	-
Organisations internationales	1 047	-	1 047	-	-	-
Établissement (banques)	1 788	314	1 777	136	424	22
Entreprises	19 552	17 263	18 522	3 304	19 307	88
Clientèle de détail	37 646	12 882	37 308	705	27 571	73
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	9 954	399	9 954	187	4 344	43
Expositions en défaut	2 135	46	2 078	27	2 387	113
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	1 427	187	1 401	93	2 226	149
Obligations sécurisées (Covered bond)	-	-	-	-	-	-
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	381	-	381	-	646	169
Expositions sur actions	425	-	425	-	426	100
Autres actifs	1 635	-	1 635	-	1 625	99
TOTAL	256 376	32 847	268 426	5 129	62 243	23

Le montant similaire de RWA de CMNE à la date du 31/12/2021 représente environ 10 % du montant des RWA de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Catégories d'expositions au 31/12/2020 <i>(en millions d'euros)</i>	Expositions nettes		EAD		RWA et densité des RWA	
	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	RWA	Densité des RWA [%]
Administrations centrales et banques centrales	122 430	782	133 180	204	2 206	2
Administrations régionales ou locales	4 875	419	5 025	130	956	19
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	33 155	218	33 759	295	-	-
Banques multilatérales de développement	1 086	-	1 086	-	-	-
Organisations internationales	1 057	-	1 057	-	-	-
Établissement (banques)	2 073	468	2 068	206	491	22
Entreprises	16 614	17 346	15 806	2 907	16 632	89
Clientèle de détail	35 065	12 754	34 857	708	25 785	73
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	8 547	309	8 547	151	3 920	45
Expositions en défaut	2 460	207	2 422	112	3 002	118
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	1 282	30	1 275	15	1 923	149
Obligations sécurisées (covered bond)	-	-	-	-	-	-
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	59	-	59	-	59	100
Expositions sur actions	416	-	416	-	417	100
Autres actifs	1 474	-	1 474	-	1 456	99
TOTAL	230 591	32 533	241 031	4 726	56 846	23

TABLEAU 51 : APPROCHE NI – EFFET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT UTILISÉS COMME TECHNIQUES D'ARC SUR LES RWA (EU CR7)

L'effet des dérivés de crédit comme technique ARC (EU CR7) n'est pas significatif pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La situation est identique pour CMNE.

TABLEAU 52 : EXPOSITIONS GARANTIS EN APPROCHE IRBA (EU CCR7-A)

	Techniques d'atténuation du risque de crédit										Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA			
	Protection de crédit financée ⁽¹⁾										Protection de crédit non financée ⁽¹⁾		RWEA sans effets de substitution	RWEA avec effets de substitution
	Total des expositions	Partie couverte par des sûretés financières (en %)	Partie couverte par d'autres sûretés éligibles (en %)			Partie couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (en %)				Partie couverte par des garanties (en %)	Partie couverte par des dérivés de crédit (en %)			
			dont sûretés immobilières	dont créances à recouvrer	dont autres sûretés réelles	dont dépôts en espèces	dont polices d'assurance vie	dont instruments détenus par un tiers						
<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2021														
Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements (banques)	35 723	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,32 %	-	5 931	5 891
Entreprises	124 586	0,14 %	-	-	-	-	-	-	-	-	5,76 %	-	70 846	66 814
dont : financements spécialisés	11 196	1,60 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 742	8 742
dont : PME	35 594	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,21 %	-	13 656	12 666
dont : autres entreprises	77 797	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,46 %	-	48 448	45 406
Clientèle de détail	290 652	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,33 %	-	35 529	34 051
dont : biens immobiliers PME	27 210	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 015	6 015
dont : biens immobiliers non-PME	139 088	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 738	15 738
dont : crédit renouvelable	9 954	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 042	1 042
dont : PME	34 709	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19,49 %	-	7 353	5 877
dont : autres non-PME	79 692	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,01 %	-	5 382	5 379
TOTAL	450 961	0,04 %	-	-	-	-	-	-	-	-	3,12 %	-	112 306	106 755

(1) Colonnes ne contenant que les expositions garanties faisant l'objet d'une technique d'atténuation du risque de crédit au sens réglementaire. Le faible montant d'expositions garanties traduit le fait que pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut, les techniques ARC ne sont donc pas utilisées.

TABLEAU 53 : COMPOSITION DES SÛRETÉS POUR LES EXPOSITIONS AU RCC (EU CCR5)

	Sûretés utilisées dans des contrats dérivés				Sûretés utilisées dans les SFT	
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés données		Juste valeur du collatéral reçu	Juste valeur du collatéral donné
	Ségrégré	Non ségrégré	Ségrégré	Non ségrégré		
<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2021						
Cash – devise domestique	38	920	1 152	2 498	174	206
Cash – autres devises	11	845	138	785	107	17
Dettes souveraines – devise domestique	-	-	-	-	3 448	4 480
Dettes souveraines – autres devises	-	-	-	-	2 748	2 883
Dettes des administrations publiques	-	-	-	-	-	13
Obligations d'entreprises	-	-	-	-	1 177	1 314
Actions	-	-	-	-	1 014	7
Autres	-	-	-	-	3 325	4 055
TOTAL	48	1 765	1 289	3 283	11 993	12 975

Ségrégré : s'entend d'une sûreté protégée contre la faillite.

5.11 TITRISATION (EU SECA)

5.11.1 Objectifs poursuivis

Dans le cadre des activités de marché, le groupe intervient sur le marché de la titrisation en prenant des positions d'investissement dans une triple optique de rendement, de prise de risques et de diversification. Les risques sont essentiellement le risque de crédit sur les actifs sous-jacents et le risque de liquidité avec notamment les variations des critères d'éligibilité de la banque centrale européenne.

L'activité est uniquement une activité d'investisseur portant sur des tranches senior ou mezzanine mais bénéficiant toujours d'une notation externe.

Dans le cadre des financements spécialisés, le groupe accompagne ses clients comme sponsor (arrangeur ou co-arrangeur) ou parfois investisseur dans le cadre de titrisation de créances commerciales. Le canal utilisé est l'outil Satellite, mis en place en novembre 2019. Il souscrit aux parts *senior* de véhicules de titrisation et émet des billets de trésorerie.

Satellite est une société de titrisation créée sous la forme d'une société par actions simplifiée et sponsorisée par la banque Crédit Industriel et Commercial. Les programmes d'émission ABCP du conduit Satellite sont notés A-1 [sf] par S&P Global Ratings et P-1 [sf] par Moody's France SAS. Ces programmes d'émission ABCP du conduit Satellite permettront au Crédit Mutuel Alliance Fédérale de constituer une source alternative de financement court terme et notamment de refinancer les opérations de titrisations de la banque avec sa clientèle *corporate*.

Ce canal bénéficie d'une ligne de liquidité accordée par le groupe qui lui garantit le placement de ses billets de trésorerie. Le groupe est principalement exposé à un risque de crédit sur le portefeuille de créances cédées et un risque d'assèchement des marchés de capitaux.

5.11.2 Procédures de suivi et de contrôle dans le cadre des activités de marché

Le suivi des risques de marché des positions de titrisations est effectué par le contrôle des risques et des résultats (CRR) à travers différents axes, procédures quotidiennes qui permettent de suivre l'évolution des risques de marché. Le CRR analyse chaque jour l'évolution du résultat des stratégies de titrisation et l'explique par les facteurs de risque. Il surveille le respect des limites fixées par le corps de règles et validées par la direction des engagements groupe. Les limites font l'objet d'une révision annuelle, au minimum. Le corps de règles encadre de façon rigoureuse les encours et les risques des portefeuilles.

La qualité de crédit des tranches de titrisations est également observée quotidiennement à travers le suivi des notes des organismes externes d'évaluation de crédit Standard & Poors, Moody's et Fitch Ratings. Les actions de ces agences (*upgrades*, *downgrades* ou mises sous surveillance) font l'objet d'une analyse. En outre, une synthèse trimestrielle des changements de notation est réalisée.

Dans le cadre de la procédure de gestion des limites de contreparties, les travaux suivants sont réalisés : analyse approfondie des titrisations ayant atteint le niveau de délégation des engagements du groupe et de certaines titrisations sensibles (issues de pays périphériques de la zone euro ou ayant subi un *downgrade* important). Ces analyses visent notamment à apprécier le niveau de crédit de la position ainsi que les performances du sous-jacent.

De plus, chaque tranche de titrisation et quel que soit le niveau de délégation, fait l'objet d'une fiche. Ces fiches reprennent les principales caractéristiques de la tranche détenue, de la structure et du portefeuille sous-jacent. Pour les titrisations émises à partir du 1^{er} janvier 2011, des informations relatives aux performances du sous-jacent ont été ajoutées. Ces informations sont mises à jour une fois par mois. Les prospectus d'émission et la documentation *pre sale* des agences sont également enregistrés et mis à disposition avec les fiches, ainsi que les rapports d'investisseurs pour les titrisations émises à partir du 1^{er} janvier 2011.

Un dispositif de *stress test* est également déployé dans l'objectif de mesurer l'impact de différents scénarios sur les tranches détenues. Pendant l'année 2021, le dispositif a été enrichi et complètement revu. Les principaux paramètres auxquels les scénarios appliquent des variations sont les prépaiements, les défauts et les taux de récupération (*recovery rates*).

Des tests de résistance sont ainsi réalisés chaque mois sur les portefeuilles. Une revue de la qualité des actifs (AQR) a été réalisée par la Banque Centrale Européenne en 2014, complétée par des *Stress Tests*, en 2014, 2016 et à nouveau en 2018, avec des résultats très satisfaisants.

5.11.3 Données chiffrées dans le cadre des activités de marché

Au cours de l'exercice 2021, les investissements du groupe en matière de titrisations ont augmenté de 703 millions d'euros (+10 %), et représentent 7,648 milliards d'euros d'encours comptables au 31 décembre 2021. Les investissements de la filière des activités de marché de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, intitulée CIC Marchés, représentent 77 % des encours de titrisations. Les statistiques se trouvant dans les tableaux de cette section n'incluent pas 2,3 milliards d'euros en 2021 (2,2 milliards en 2020) de tranches sponsorisées par les agences américaines Ginnie-Mae (Government National Mortgage Association), Freddie Mac (Federal Home Loan Mortgage Corporation), Fannie Mae (Federal National Mortgage Association) et SBA (Small Business Administration). Ces tranches sont pleinement, inconditionnellement et irrévocablement garanties par le gouvernement des États-Unis et de ce fait traitées comme des expositions souveraines et classées dans les expositions aux administrations centrales américaines. Ces encours ne sont donc plus comptabilisés sous la classe réglementaire bâloise « titrisations ».

Les portefeuilles de titrisations sont gérés de façon prudente et sont constitués très largement de titres seniors, de très bonne qualité de crédit. La quasi-totalité des chiffres est Investment grade (86 %) dont l'essentiel classé AAA. Les tranches situées dans la catégorie Non Investment Grade font l'objet d'une surveillance renforcée, et, dans le cas de la Grèce, de provisions. Les portefeuilles sont diversifiés, à la fois en termes de types d'expositions (RMBS, CLO, ABS de prêts auto, ABS de prêts à la consommation, ABS de cartes de crédit), et de zones géographiques (États-Unis, France, Allemagne, Italie, Espagne).

TABLEAU 54 : RÉPARTITION DES ENCOURS DE TITRISATION

Encours par portefeuille (en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille Bancaire	6 794	6 126
Portefeuille de Négociation	626	694
TOTAL DES ENCOURS ⁽¹⁾	7 420	6 820

(1) Ces encours n'intègrent pas les tranches sponsorisées par les agences américaines Ginnie Mae, Fannie Mae, Freddie Mac et SBA.

Encours Investment Grade / Non Investment Grade (en %)	31/12/2021	31/12/2020
Investment Grade	88,9 %	92,4 %
Non Investment Grade	11,1 %	7,6 %
TOTAL DES ENCOURS	100 %	100,0 %

5.11.4 Politiques de couverture du risque de crédit dans le cadre des activités de marché

Les activités de marchés sont traditionnellement acheteuses de titres. Néanmoins des achats de protection par des CDS peuvent être autorisés et sont régis, le cas échéant, par les procédures relatives à l'encadrement des activités de marché.

5.11.5 Approches et méthodes prudentielles

Les entités dans le périmètre d'homologation de l'approche notations internes du risque de crédit appliquent la méthode fondée sur les notations. Dans le cas contraire, c'est l'approche standard qui est retenue.

5.11.6 Principes et méthodes comptables

Les titres de titrisation sont comptabilisés comme les autres titres de dettes, soit en fonction de leur classement comptable. Les principes et méthodes comptables sont présentés dans la note 1 de l'annexe aux états financiers.

5.11.7 Expositions par type de titrisation

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le risque de titrisation est encadré par le nouveau règlement (EU) 2017/2401 qui est venu amender le CRR (règlement (EU) 575/2013).

Ce texte a révisé, notamment, les approches existantes (notation interne, approche standard) et introduit une nouvelle approche basée sur les notations externes pour le calcul des exigences de fonds propres qui ont été renforcées.

Les expositions indiquées ci-dessous sont nettes de provisions et les expositions en méthode Notations Internes pondérées à 1250 % sont déduites des fonds propres.

TABLEAU 55 : EXPOSITION DE TITRISATIONS DANS LE PORTEFEUILLE HORS NÉGOCIATION (EU SEC1)

<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2021	L'établissement agit en tant qu'initiateur				L'établissement agit en tant que sponsor				L'établissement agit en tant qu'investisseur			
	Classiques		Synthétiques		Classiques		Classiques		Classiques		Classiques	
	STS	Non STS	STS	Non STS	STS	Non STS	Synthé- tiques	Sous- total	STS	Non STS	Synthé- tiques	Sous- total
	dont TRS	dont TRS	Dont TRS	Sous- total	Non STS	Synthé- tiques	Sous- total	STS	Non STS	Synthé- tiques	Sous- total	
1 – Total des expositions	-	-	-	-	-	-	-	-	2 430	4 364	0	6 794
2 – Clientèle de détail (total)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 837	787	0	2 624
3 – Prêts hypothécaires résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	627	380	0	1 007
4 – Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	116	10	0	126
5 – Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	1 094	397	0	1 491
6 – Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0
7 – Clientèle de gros (total)	-	-	-	-	-	-	-	-	593	3 577	0	4 170
8 – Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	0	3 128	0	3 128
9 – Prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0
10 – Contrats de locations et créances à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	593	450	0	1 042
11 – Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0
12 – Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0

TABLEAU 56 : EXPOSITION DE TITRISATIONS DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (EU SEC2)

<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2021	L'établissement agit en tant qu'initiateur				L'établissement agit en tant que sponsor				L'établissement agit en tant qu'investisseur			
	Classiques		Synthétiques		Classiques		Classiques		Classiques		Classiques	
	STS	Non STS	Synthé- tiques	Sous- total	STS	Non STS	Synthé- tiques	Sous- total	STS	Non STS	Synthé- tiques	Sous- total
	STS	Non STS	Synthé- tiques	Sous- total	STS	Non STS	Synthé- tiques	Sous- total	STS	Non STS	Synthé- tiques	Sous- total
1 – Total des expositions	-	-	-	-	-	-	-	-	498	137	823	1 458
2 – Clientèle de détail (total)	-	-	-	-	-	-	-	-	466	128	0	594
3 – Prêts hypothécaires résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	124	128	0	253
4 – Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0
5 – Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	341	0	0	341
6 – Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0
7 – Clientèle de gros (total)	-	-	-	-	-	-	-	-	32	9	0	41
8 – Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	0	9	0	9
9 – Prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0
10 – Contrats de locations et créances à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	32	0	0	32
11 – autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0
12 – Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0

TABLEAU 57 : POSITIONS DE TITRISATION ET ACTIFS PONDÉRÉS – INITIATEUR ET SPONSOR (EU SEC3)

Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne présente pas d'expositions de titrisation en tant qu'initiateur ou sponsor.

TABLEAU 58 : POSITIONS DE TITRISATION ET ACTIFS PONDÉRÉS – INVESTISSEURS (EU SEC4)

	Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)					Valeur exposées au risque (par approche réglementaire)			Montant d'exposition pondéré (par approche réglementaire)			Exigence de fonds propres après application du plafond					
	Pondé- ration ≤ 20 %	Pondé- ration > 20 % et ≤ 50 %	Pondé- ration > 50 % et ≤ 100 %	Pondé- ration > 100 % et < 1 250 %	Pondé- ration 1 250 % /déduc- tions	SEC- IRBA	SEC- ERBA (y compris IAA)	SEC- SA	Pondé- ration 1 250 % /déduc- tions	SEC- IRBA	SEC- ERBA (y compris IAA)	SEC- SA	Pondé- ration 1 250 %/ déduc- tions	SEC- IRBA	SEC- ERBA (y compris IAA)	SEC- SA	Pondé- ration 1 250 % /déduc- tions
<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2021																	
1 – Total des expositions	6 310	229	29	226	0	-	5 976	818	0	-	1 309	104	-	-	105	8	-
2 – Titrisation classique	6 310	229	29	226	0	-	5 976	818	0	-	1 309	104	-	-	105	8	-
3 – Titrisation	6 310	229	29	226	0	-	5 976	818	0	-	1 309	104	-	-	105	8	-
4 – Sous-jacent de détail	2 378	227	18	1	0	-	2 624	0	0	-	398	-	-	-	32	-	-
5 – Dont STS	1 784	51	2	-	-	-	1 837	-	-	-	215	-	-	-	17	-	-
6 – clientèle de gros	3 931	2	11	225	-	-	3 352	818	-	-	911	104	-	-	73	8	-
7 – Dont STS	590	2	-	-	-	-	218	375	-	-	24	38	-	-	2	3	-
8 – Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 – Titrisation synthétique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 – Titrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 – Sous-jacent de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 – Clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13 – Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

TABLEAU 59 : EXPOSITIONS TITRISÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT – EXPOSITIONS EN DÉFAUT ET AJUSTEMENTS POUR RISQUE DE CRÉDIT SPÉCIFIQUE (EU SEC5)

Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne présente pas d'expositions de titrisation en tant qu'initiateur ou sponsor.

5.12 RISQUE DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ (EU MRA)

5.12.1 Organisation générale

Les activités de marché du groupe sont organisées autour de trois métiers : la trésorerie du groupe [opérations pour l'essentiel enregistrées dans le bilan de la BFCM], le commercial et l'investissement pour les activités taux-actions-crédits (enregistrées dans le bilan du CIC), ces deux derniers métiers constituant CIC Marchés. Pour les trois métiers, la gestion est « saine et prudente ».

Les activités sont exercées en France et dans les succursales de Londres [Trésorerie groupe], New York [investissement] et Singapour [investissement et commercial]. L'appétit de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour les activités de marché est très faible. La consommation de fonds propres au titre des risques de marché représente 1 % des fonds propres globaux du groupe à fin 2021.

Trésorerie groupe

Le métier est organisé en trois équipes : une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie centrale et la liquidité. Elle centralise l'ensemble du refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et assure la gestion réglementaire des actifs de liquidité. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à Paris, Londres mais aussi aux États-Unis (format US144A), en Asie (format Samourai) et en Australie (format Kangourou) et d'outils de refinancement dont Crédit Mutuel Home Loan SFH. Une équipe est dédiée à la gestion et au suivi du collatéral, une autre équipe dédiée à la Banque de Règlement (dont les différents risques sont intégrés dans les risques du métier).

Les produits traités sont principalement des instruments de dette (marché monétaire et obligataire) et des instruments à terme fermes de couverture de risque de taux et de change.

Au-delà des strictes positions de refinancement, ce métier abrite également un portefeuille de titres classé en actif à la juste valeur par capitaux propres ayant, pour l'essentiel, vocation à pouvoir être mobilisés en cas de crise de liquidité.

Commercial

CIC Market Solutions est, au sein de CIC Marchés, la direction en charge des activités commerciales. C'est une plate-forme complète de solutions de marchés proposées à la clientèle sur tous les marchés primaires ou secondaires mais aussi sur les solutions de dépositaire (dépositaire d'OPC et tenue de comptes titres). Elle permet notamment de mieux accompagner les clients pour leurs financements de marché.

Les équipes de vente disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiés. Elles sont organisées en cinq activités.

L'équipe Solutions de marché secondaire composée des Solutions Globales d'Exécution Taux/Change/Matières Premières opérant depuis Paris ou au sein des banques régionales, est chargée de la commercialisation de produits OTC de couverture de taux, de change, ou encore d'actions et de matières premières. Elle a pour objectifs la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions. L'offre Solutions Globales d'Exécution comporte également des sous-jacents Actions-Obligations-Dérivés. Parallèlement, les équipes d'Exécutions sont assistées par les équipes de Ventes de Solutions. L'activité Vente Actions exercée à Paris, l'est aussi au travers de la filiale CIC Market Solutions Inc., *broker-dealer* régulé par la FINRA, détenu à 100 % par le CIC, dont le siège opérationnel est localisé chez CIC NY avec une clientèle d'investisseurs professionnels aux États-Unis et au Canada.

L'équipe Solutions de Placement (SP) utilise le programme d'émission du CIC pour commercialiser des produits de placement notamment les EMTN CIC et Stork Acceptance, issus de l'expertise du métier investissement, et s'adressent aux clients des différents réseaux Crédit Mutuel et CIC, institutionnels, entreprises et particuliers. En cas de commercialisation partielle ou de sortie anticipée des clients, SP peut être amené à porter temporairement des titres ce qui conduira à une consommation de fonds propres soumise à une limite.

Les trois autres activités commerciales ne comportent pas de risques de marché ou de crédit. Il s'agit de la Recherche globale, des Solutions de marché primaire et Solutions dépositaires.

Sur le périmètre CIC Market Solutions, il n'y a pas de risque de marché sur les matières agricoles car les opérations sont en strict back-to-back. Celles-ci sont réalisées sur demande clientèle, sur des produits de gré à gré. CIC Market Solutions ne peut pas influencer sur le cours de matières premières.

Investissement taux-actions-crédits

Le métier, également inclus dans CIC Marchés, est organisé avec des desks spécialisés dans des opérations d'investissements d'actions/hybrides, crédit (*spread*), taux. Il s'agit essentiellement d'opérations d'achat et de vente de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que d'opérations sur instruments financiers liés à ces dernières. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, ces activités doivent servir de socle au développement commercial, et fournir des expertises ou services à d'autres entités du groupe.

5.12.2 Le dispositif de contrôle

Le dispositif de contrôle s'appuie sur un cadre de référence et sur une structure organisationnelle dédiée.

Le cadre de référence intègre un système de limites unifié qui encadre les activités de marché, y compris celles exercées par les succursales du CIC. Ce cadre de référence est formalisé dans deux « corps de règles ». Un corps de règles CIC Marchés pour les métiers Commercial et Investissement et un corps de règles Trésorerie groupe. Des mises à jour intègrent les nouveaux produits et perfectionnent le suivi de la mesure des risques, régulièrement tout au long de l'année, avec une validation formelle complète au moins une fois par an.

Le groupe dispose d'une politique de négociation qui décrit les règles régissant l'affectation des opérations de marchés dans l'un des deux portefeuilles prudentiels, le portefeuille bancaire et le portefeuille de négociation. La politique de négociation couvre aussi bien les métiers Investissement et Commercial [CIC Marchés] que les opérations menées par la Trésorerie groupe. S'agissant du métier investissement, une annexe de la politique définit de façon granulaire – par spécialité d'investissement – l'horizon de détention des positions, le classement prudentiel et la justification du classement.

Le cadre de référence ainsi que l'application de la politique de négociation font l'objet de contrôles spécifiques dans le cadre du contrôle permanent de premier niveau.

La structure organisationnelle repose sur des acteurs ou des fonctions ainsi que sur une comitologie dédiée aux activités de marché.

Les unités engageant les opérations (*front office*) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) et de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (*back office*).

Les organes de contrôle sont encadrés par la direction des risques groupe qui élabore les tableaux de bord présentant les synthèses des expositions de risques et fait valider les niveaux de fonds propres alloués/consommés par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM.

Le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes du post marché : (i) le contrôle des risques-résultats [CRR] valide la production, effectue le suivi quotidien des résultats et des risques et s'assure du respect des limites, (ii) le post marché comptable et réglementaire [PMCR], responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires, (iii) le service juridique et fiscal marchés [SJFM], en charge des aspects juridiques et fiscaux de premier niveau.

Un contrôle de second niveau organisé autour (i) du contrôle permanent métiers activités de marché [CPM] qui, rattaché à la direction du contrôle permanent (DCP), supervise le contrôle permanent de premier niveau exercé par CIC Marchés et effectue ses propres contrôles directs sur les activités, (ii) de la direction des engagements groupe qui suit les encours de risques par groupe de contreparties, (iii) de la direction juridique et fiscale groupe qui collabore avec le service juridique et fiscal CIC Marchés et (iv) de la direction financière du CIC qui supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires.

Un contrôle de troisième niveau organisé autour (i) du contrôle périodique métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui intervient avec une équipe spécialisée et assure *a posteriori*, par la réalisation d'audits, le contrôle et la conformité des activités de marché et (ii) l'inspection générale de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel [CNCM] qui intervient en complément des audits réalisés par le contrôle périodique métiers.

Un comité des risques de marché mensuel [CRM] et un comité des risques Trésorerie groupe trimestriel [CRTG] sont en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques respectivement de CIC Marchés (en France et dans les succursales) et de la Trésorerie groupe, dans le cadre des limites attribuées par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM.

Le CRM est présidé par le membre de la direction générale en charge de CIC Marchés, il regroupe le directeur général du CIC et de la BFCM, le directeur du Pôle Finances de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et directeur général adjoint de la BFCM en charge de la Liquidité et de la Trésorerie du groupe, les responsables front office, les responsables des équipes du post marché, celle de la direction des risques groupe et celle des Engagements, celui de la Conformité groupe et celui de la direction du contrôle permanent. Il valide les limites opérationnelles établies dans le cadre des limites générales fixées par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM qui sont régulièrement informés des risques et des résultats de ces activités.

Le CRTG est présidé par le directeur général du CIC et de la BFCM, il regroupe le directeur général adjoint de la BFCM en charge de la Liquidité et de la Trésorerie groupe, les responsables Front Office de la Trésorerie groupe, le responsable de l'ALM groupe, les responsables des équipes post marché et celui de la direction des risques groupe. Il analyse les opérations de refinancement de marchés, de refinancement des entités du groupe et celles des actifs de liquidité.

Le comité des risques groupe (niveau exécutif) et le comité de suivi des risques groupe (comité spécialisé de l'organe délibérant), pilotés par la direction des risques groupe, analysent trimestriellement tous les risques auxquels le groupe est exposé, dont les risques de marché. Ils étudient les encours, les risques, les résultats, les consommations de fonds propres (réglementaires et internes), les évolutions réglementaires, les chantiers et les audits (internes et externes) en cours relatifs aux activités de marché.

TABLEAU 60 : RISQUE DE MARCHÉ SELON L'APPROCHE STANDARD (EU MR1)

(en millions d'euros)
Au 31/12/2021

	RWAs	Exigences de Fonds Propres
Produits fermes		
Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	1 106	88
Risque sur actions (général et spécifique)	1 278	102
Risque de change	588	47
Risque sur produits de base	-	-
Options		
Approche simplifiée	-	-
Méthode delta-plus	64	5
Approche par scénario	4	0
Titrisation (risque spécifique)	238	19
TOTAL	3 277	262

(en millions d'euros)
Au 31/12/2020

	RWAs	Exigences de Fonds Propres
Produits fermes		
Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	1 085	87
Risque sur actions (général et spécifique)	1 645	132
Risque de change	427	34
Risque sur produits de base	-	-
Options		
Approche simplifiée	-	-
Méthode delta-plus	23	2
Approche par scénario	-	-
Titrisation (risque spécifique)	220	18
TOTAL	3 400	272

5.12.3 La gestion des risques

Le système de limites de risques de marché repose sur :

- une limite globale en fonds propres réglementaires (CAD/RES), basée sur une mesure standard interne proche de la valeur réglementaire, déclinée par desk, et en VaR (ou VaR stressée) ;
- des règles et scénarios internes (risques CAD, VaR historique et *stress tests*) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité. En cas de dépassement de la limite globale et/ou de la limite allouée à chaque métier, la direction des risques groupe pilote la surveillance et la gestion du (ou des) dépassement(s).

Le suivi des risques s'opère avec des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risque de marché), principalement destinés aux opérateurs et des indicateurs de second niveau (pertes potentielles) qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.

Les fonds propres alloués en 2021 pour les métiers d'investissement taux-actions-crédits et commercial, sont en hausse par rapport à 2020 afin de prendre en compte plus grande utilisation prévue du portefeuille bancaire vs portefeuille de négociation. Pour 2022, les limites ont été légèrement diminuées sur le métier Investissement, même si les calculs seront soumis à une méthodologie un peu plus sévère, puisque l'utilisation des LGD internes ne sera plus autorisée. Le calcul d'une enveloppe en fonds propres pour la charge CVA complète le dispositif de suivi des risques.

La VaR Crédit Mutuel Alliance Fédérale était de 4,8 millions d'euros à fin 2021. Une politique générale de *stress tests* et un dispositif de stress vient compléter la gestion des risques, avec une procédure d'escalade en cas de dépassement de limites. De plus, une limite en VaR Stressée est suivie.

Les indicateurs et limites les plus stratégiques sont intégrés au *Risk Appetite Framework* de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et du CIC, piloté par la direction des risques groupe.

Les activités de marché réalisées au sein des succursales de New York et Singapour sont encadrées par des limites sous la supervision de CIC Marchés.

La position de trésorerie emprunteuse au jour le jour globalisant le CIC et la BFCM ne doit pas excéder une limite fixée à 1 milliard d'euros pour 2022, avec un palier intermédiaire d'alerte, définis par la direction et validés par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM. La durée de refinancement des actifs en portefeuille fait également l'objet d'une surveillance et de limites.

Les principaux risques de la salle de Trésorerie groupe et CIC Marchés sont relatifs aux activités suivantes :

1 Refinancement :

La consommation de fonds propres de la BFCM concerne principalement le portefeuille HQLA. Celle-ci est calculée à partir de la CAD et du RES (très proche des définitions réglementaires). Au cours de l'année 2021, la consommation en fonds propres en CNC est passée globalement de 79 millions d'euros à 88 millions d'euros en fin d'année, niveau le plus haut atteint sur l'année.

Les variations sur l'année portent majoritairement sur le RES Bilan et s'expliquent par l'achat de titres sur la période.

2 Hybrides :

La consommation en fonds propres, s'établit à 53,9 millions d'euros en moyenne en 2021 pour terminer l'année à 55,6 millions d'euros. Le stock d'obligations convertibles est stable à 2 milliards d'euros fin 2021.

3 Crédit :

Les positions correspondent à des titres sur des entités *corporates* ou financières ou à des arbitrages titres/CDS (*credit default swap*), ainsi qu'à des papiers sécurisés (titrisations, *covered bonds*). Sur le

portefeuille de crédit *corporates* et financières, la consommation de fonds propres démarre l'année à 43,2 millions d'euros évolue progressivement tout au long de l'année pour terminer l'année 2021 à 70,1 millions d'euros. Les variations sur l'activité s'expliquent notamment par l'augmentation de la part relative des positions du *Banking Book* au cours de l'année. Sur le portefeuille de papiers sécurisés, la consommation de risques est relativement stable, avec une très large proportion de titres ayant une très bonne notation externe (AAA), et évolue autour de 48,7 millions d'euros (50 millions d'euros en fin d'année).

4 M&A et divers actions :

La consommation de fonds propres s'est établie à 50,6 millions d'euros en moyenne en 2021 avec un plus haut à 57,7 millions d'euros en juin. Ces mouvements suivent l'évolution des encours sur le M&A. L'encours de ce dernier s'élevait ainsi à 423 millions d'euros en juin 2021, contre 320 millions d'euros à fin 2021, proche du niveau de début d'année.

5 Fixed income :

Les positions concernent majoritairement des investissements directionnels ou des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support de titres d'États essentiellement européens. Les positions sur les États périphériques sont très limitées. Sur l'Italie, l'encours termine l'année autour de 117 millions d'euros et est resté faible tout au long de l'année. L'encours global de titres d'États se montait à 1,2 milliard d'euros fin 2021 contre 878 millions d'euros fin 2020 dont 0,5 milliard d'euros sur la France.

5.12.4 Le risque lié au modèle

Le CRR de CIC Marchés est en charge du développement des rares modèles intervenant dans les valorisations de ses positions. En 2021, les modèles concernés sont au nombre de quatre (inchangé par rapport à l'année précédente). Ces modèles sont encadrés par une politique générale validée en comité des risques de marchés tous les ans. Elle prévoit un développement et une documentation par le CRR, un suivi de

leur performance également produit par le CRR et revu par la direction du contrôle permanent et la direction des risques groupe, pour présentation en comité des risques de marchés. Ces modèles sont également intégrés dans le programme d'audit par l'Inspection Générale – Audit Métiers.

5.12.5 Les dérivés de crédit

Ces produits sont utilisés par CIC Marchés et comptabilisés dans son portefeuille de négociation.

CIC Marchés observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont

suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités des risques de marché).

5.13 RISQUE DE GESTION DE BILAN

5.13.1 Organisation générale

La gestion de bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale concerne principalement la gestion du risque de liquidité et du risque de taux d'intérêt. Cette gestion est centralisée.

Les comités décisionnaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en matière de gestion du risque de liquidité et du risque de taux, s'articulent sur plusieurs niveaux décisionnels que sont :

- les comités techniques qui permettent une analyse des risques, notamment de liquidité et de taux d'intérêt, ainsi que la concertation entre les métiers pour une gestion optimisée aidant aux prises de décision ;
- les comités de suivi qui assurent une revue régulière des décisions des comités techniques, et fixent les seuils d'alerte et les limites. Ils représentent un support important dans le cadre d'une gestion globale des risques en adéquation avec le profil de risque du groupe ;
- les comités de contrôle qui ont un rôle de surveillance du dispositif et de *reporting* aux organes de gouvernance.

Les décisions de couverture visent à maintenir les indicateurs de risque (sensibilité de PNI et de VAN, impasses) dans les limites et/ou les seuils d'alerte fixés au niveau global de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et des banques du groupe. Les couvertures sont affectées aux banques concernées, en fonction de leurs besoins.

Les analyses sur les risques de liquidité et de taux d'intérêt sont présentées chaque trimestre devant le comité des risques groupe. Le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité font en outre l'objet d'une revue semestrielle par les conseils d'administration de la CFdeCM et des autres entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (banques régionales du CIC, BECM, etc.).

5.13.2 La gestion du risque de taux (EU IRRBBA)

5.13.2.1 Gouvernance et pilotage du risque de taux d'intérêt

Le dispositif en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale concernant le risque de taux d'intérêt s'inscrit dans les recommandations de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement, celles de l'Autorité bancaire européenne relatives au processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP - *Supervisory Review and Evaluation Process*) de décembre 2014 (2014/13), les recommandations du Comité de Bâle sur le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (BCBS368 - avril 2016) ainsi que les orientations de l'ABE (2018/02) sur la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent aux activités hors portefeuille de négociation.

Le risque de taux d'intérêt est géré et suivi par la gestion de bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont définis comme suit :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de la salle des marchés, disposant de moyens propres ;
- la gestion de bilan a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle d'autre part ;
- la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque et de la maîtrise du risque de liquidité et de taux lié à l'activité du réseau.

La gestion du risque de taux est réalisée par le comité technique ALM qui se réunit trimestriellement. Celui-ci est chargé de gérer ce risque en fonction des limites de risque en vigueur au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le comité de suivi ALM qui est semestriel, examine l'évolution des risques de gestion de bilan et valide les limites de risque et les seuils d'alerte.

5.13.2.2 Systèmes de mesures et de surveillance et dispositif de couverture

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale du groupe et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options implicites (options de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

La situation de risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle du bilan par des opérations dites de macrocouverture. Les opérations d'un montant élevé ou de structure particulière peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques. C'est le comité technique qui est en charge de décider des couvertures à mettre en place et de les répartir au prorata des besoins de chaque entité. Ces couvertures visent à maintenir les indicateurs de risque (sensibilité du PNB et de la VAN, impasses) dans les limites et/ou les seuils d'alerte fixés au niveau global de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et des banques du groupe.

Des limites de risques et des seuils d'alerte sont fixés par rapport au niveau global de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Certaines entités, dans le cadre de leur *Risk Appetite Framework* (RAF) disposent d'un corps spécifique de limites et de seuils d'alerte. Pour les autres entités, des seuils d'alerte de même niveau que les limites globales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appliquent.

L'analyse du risque de taux s'appuie sur les indicateurs suivants, réactualisés chaque trimestre :

- L'impasse statique à taux fixe** correspondant aux éléments du bilan et du hors-bilan, dont les flux sont réputés certains, et ce sur un horizon de temps de un mois à 20 ans, encadrée par des limites ou des seuils d'alerte de trois à sept ans, mesurées par un ratio sur le PNB ;
- L'impasse statique « taux livret et inflation »** sur un horizon de temps de un mois à 20 ans ;
- La sensibilité de la marge nette d'intérêt** calculée sur des scénarios nationaux et encadrée par des limites ou des seuils d'alerte. Elle se mesure par pas annuel, sur un horizon de deux ans et est exprimée en pourcentage du PNB de chaque entité.

Plusieurs scénarios de taux d'intérêt sont analysés. Le scénario central de taux retenu pour le calcul des indicateurs ALM repose sur les prévisions de taux utilisées par la fonction contrôle de gestion pour les prévisions de résultats. Ces prévisions sont élaborées trimestriellement sous l'égide de la CNCM.

Les autres scénarios de taux d'intérêt sont les suivants :

Chocs de taux normalisés :

- scénario de référence S1 : Hausse de la courbe des taux de 100 bp (utilisé pour les limites/seuils d'alerte) ;
- scénario de référence S2 : Baisse de la courbe des taux de 100 bp, sans *floor* (utilisé pour les limites/seuils d'alerte) ;
- scénario S3 : Hausse de la courbe des taux de 200 bp ;
- scénario S4 : Baisse de la courbe des taux de 200 bp, avec un *floor* progressif de - 1 % à spot à 0 % à 20 ans.

TABLEAU 61 : INDICATEURS DE SENSIBILITÉ DU PNB

CHOC DE TAUX NORMALISÉS

Au 31/12/2021	Sensibilité en % PNB	
	1 an	2 ans
Scénario S1	1,87 %	3,17 %
Scénario S2	0,02 %	- 1,39 %
Scénario S3	5,03 %	7,12 %
Scénario S4	0,17 %	- 1,40 %
Scénario S1 Bilan constant	1,62 %	2,71 %
Scénario S2 Bilan constant	0,28 %	- 0,93 %

Au 31/12/2020	Sensibilité en % PNB	
	1 an	2 ans
Scénario S1	2,67 %	2,76 %
Scénario S2	- 1,16 %	- 2,05 %
Scénario S3	6,23 %	6,22 %
Scénario S4	- 0,32 %	- 0,59 %
Scénario S1 Bilan constant	2,67 %	2,75 %
Scénario S2 Bilan constant	- 1,20 %	- 2,13 %

Scénarios de stress :

- scénario S5 : Dépenteur/inversion de la courbe des taux par une hausse des taux court terme de 50 bp tous les semestres durant deux ans (choc cumulé de 200 bp) ;
- scénario S6 : Baisse durable des taux courts et longs conjuguée au maintien des taux réglementés à des niveaux sensiblement supérieurs.

Deux scénarios d'adossment du gap de liquidité sont étudiés :

- un adossment 100 % Euribor 3 mois ;
- un adossment alternatif, applicable aux scénarios pertinents (évolution non linéaire et non progressive des scénarios de taux), reposant sur une indexation distincte des positions en stock (maintien de l'indexation à taux court terme) des positions résultant de la production nouvelle (en fonction des caractéristiques intrinsèques des positions sous-jacentes).

Au 31 décembre 2021, les produits nets d'intérêt du *banking book* de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la BFCM sur périmètre consolidé sont exposés à un an et à deux ans, selon le scénario de référence (scénario 2), à la baisse des taux.

Pour ces deux périmètres, les sensibilités sont les suivantes :

- pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la sensibilité à la baisse des taux est de + 0,02 % à un an (+ 2,91 millions d'euros en valeur absolue) et - 1,39 % à deux ans [- 182,3 millions d'euros], dans le respect des limites de risque ;
- pour la BFCM sur périmètre consolidé, la sensibilité est de - 44,2 millions d'euros en année 1 et - 93,2 millions d'euros en année 2, soit respectivement - 0,46 % et - 0,97 % du PNB.

SCÉNARIOS DE STRESS

Au 31/12/2021	Sensibilité en % PNB	
	1 an	2 ans
Scénario S5	- 1,46 %	- 1,29 %
Scénario S5 bis ^[1]	- 3,29 %	1,46 %
Scénario S6	- 4,40 %	- 4,67 %
Scénario S6 bis ^[1]	- 4,01 %	- 7,11 %

[1] Règle d'adossment alternative.

Au 31/12/2020	Sensibilité en % PNB	
	1 an	2 ans
Scénario S5	0,46 %	- 1,41 %
Scénario S5 bis*	- 1,27 %	1,63 %
Scénario S6	- 1,98 %	- 6,21 %
Scénario S6 bis*	- 2,91 %	- 4,61 %

* Règle d'adossment alternative.

4. **Le risque de base**, lié à des actifs et passifs corrélés sur des index différents, correspond au risque de changement des relations entre les différents taux de marché (emploi à taux variable financé par des ressources à taux variables mais non indexées sur le même indice). Le risque de base est encadré par une limite sur l'encours moyen à un an d'actifs Euribor 3 mois financés par des ressources Eonia.

5.13.2.3 Indicateurs réglementaires

La sensibilité de la VAN est calculée selon les préconisations de l'EBA :

- exclusion des fonds propres et tombée à J+1 des immobilisations ;
- actualisation des flux à l'aide d'une courbe de taux de *swap* (sans *spread* de liquidité, ni *spread* de crédit) ;
- application d'un *floor* progressif de - 1 % à spot à 0 % à 20 ans aux taux de marché ;
- la durée moyenne des dépôts non échancés étant inférieure à cinq ans, le plafonnement à cinq ans demandé par la réglementation est sans objet.

Les sensibilités de VAN sont déterminées à partir des six scénarios de taux EBA :

- déplacement parallèle vers le haut ;
- déplacement parallèle vers le bas ;
- pentification de la courbe ;
- aplatissement de la courbe ;
- hausse des taux courts ;
- baisse des taux courts.

Globalement, Crédit Mutuel Alliance Fédérale présente une sensibilité de VAN en deçà du seuil d'alerte de 20 % des fonds propres Tier 1 et Tier 2, à :

- une baisse des taux de 200 bp, de + 0,36 % [+ 180 millions d'euros en valeur absolue] des fonds propres Tier 1 et Tier 2 ;
- une hausse des taux de 200 bp, de - 3,44 % [- 1 734 millions d'euros].

TABLEAU 62 : SENSIBILITÉ DE LA VAN À + 200 BP ET - 200 BP

<i>En % des fonds propres Tier 1 et Tier 2</i>	31/12/2021
Sensibilité + 200 bp	0,36 %
Sensibilité - 200 bp	- 3,44 %

<i>En % des fonds propres Tier 1 et Tier 2</i>	31/12/2020
Sensibilité + 200bp	- 0,46 %
Sensibilité - 200bp	0,74 %

<i>En % des fonds propres CET1</i>	31/12/2021
Sensibilité + 200 bp	0,41%
Sensibilité - 200 bp	- 3,94 %
Hausse taux court terme	0,98 %
Baisse taux court terme	- 2,97 %
Aplatissement	0,91 %
Pentification	- 2,58 %

<i>En % des fonds propres CET1</i>	31/12/2020
Sensibilité + 200bp	0,85 %
Sensibilité - 200bp	- 0,52 %
Hausse taux court terme	0,66 %
Baisse taux court terme	- 4,17 %
Aplatissement	4,66 %
Pentification	- 3,89 %

TABLEAU 63 : RISQUE DE TAUX DANS LE BANKING BOOK (EU IRRBB1)

<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2021	Δ EVE		Δ NII	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Déplacement parallèle vers le haut (+ 200 bps)	-1 734	- 212	661	780
Déplacement parallèle vers le bas (- 200 bps)	180	344	22	- 40
Pentification de la courbe	400	1 882	-	-
Aplatissement de la courbe	-1 134	- 1 572	-	-
Hausse des taux courts	-1 307	- 1 685	-	-
Baisse des taux courts	430	266	-	-

	31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES DE BASE (TIER 1)	46 257	42 151

5.13.2.4 Déclaration

Crédit Mutuel Alliance Fédérale certifie l'adéquation des dispositifs en matière de gestion du risque de taux d'intérêt au profil de risque des activités commerciales, et à l'appétit au risque défini par la gouvernance.

Les dispositifs de gestion, de mesure, de maîtrise, de contrôle et de suivi du risque de taux d'intérêt sont approuvés par l'organe de direction.

5.13.3 La gestion du risque de liquidité (EU LIQA)

5.13.3.1 Stratégie et pilotage du risque de liquidité

La protection des clients, la défense de la culture et de l'organisation mutualistes, le financement et le soutien de l'activité économique en régions sont au cœur de la stratégie Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, le groupe s'appuie sur le dispositif ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Processes*) ou processus interne d'évaluation de l'adéquation de la liquidité) qui s'inscrit dans les recommandations générales du Comité de Bâle (09-2008), celles de l'Autorité bancaire européenne relatives au processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP – *Supervisory Review and Evaluation Process*) de décembre 2014 (2014/13), de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement, les orientations de l'ABE (2016/10) ainsi que les orientations de la BCE de novembre 2018 relatives à l'ILAAP.

Le groupe a fait le choix de définir une politique d'appétence aux risques qui se définit par une politique de tolérance au risque d'une manière générale et plus particulièrement une politique d'aversion au risque en matière de gestion de la liquidité et du refinancement. Il s'inscrit dans un objectif de gestion saine et prudente au regard de l'exigence de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires, Titre 1^{er} Article 2 privilégiant la pérennité à long terme, avec un émetteur unique de dette à moyen long terme, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (« BFCM »). Son but est d'immuniser les comptes d'exploitation des caisses et des agences contre les risques de liquidité et de taux, révéler les prix de marché nécessaires à une tarification clientèle adaptée, et garantir les marges du réseau commercial.

Le dispositif de pilotage du risque de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale repose sur les axes suivants :

- gouvernance du risque de liquidité assurant son suivi centralisé et les prises de décision en comités techniques, de suivi et de contrôle ;
- détermination des impasses de liquidité faisant l'objet de limites et de seuils d'alerte qui permettent de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement ;
- pilotage et suivi du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR), représentatif de la situation de liquidité à court terme du groupe ;
- pilotage et suivi du coefficient d'engagement (ratio crédits sur dépôts) ;
- détermination et suivi des besoins de liquidité en situation normale et en situation de stress.

Ils s'inscrivent dans la politique générale des risques du groupe et ont été validés par la direction générale et les organes délibérants. Ils sont adaptés au profil de risques, à la nature et à la taille des activités du groupe.

Le risque de taux d'intérêt fait l'objet d'une revue semestrielle par les conseils d'administration de la CFdeCM et des autres entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (banques régionales, BECM, etc.).

5.13.3.2 Gouvernance et structure de la fonction de gestion de la liquidité – Centralisation de la gestion de la liquidité et interactions entre unités du groupe

5.13.3.2.1 Gouvernance et structure de la fonction de gestion de la liquidité

La liquidité est gouvernée par des comités techniques et de suivi et elle est encadrée par des comités de contrôle.

La gestion opérationnelle de la liquidité est partagée entre, d'un côté la Trésorerie groupe dont le métier Trésorerie Centrale et Liquidité assure l'interface entre les marchés et les entités du périmètre centralisé, et de l'autre côté, la gestion de bilan (ALM groupe), qui, sur le périmètre de gestion centralisée, assure la mesure des besoins et la mise en œuvre des couvertures des activités commerciales. La Trésorerie groupe et l'ALM groupe sont rattachés à la direction générale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et agissent conformément aux décisions des comités *ad hoc* (Comité technique ALM, comité risques trésorerie groupe, comité trésorerie centrale et liquidité, comité de gestion du plan d'urgence).

Ni la gestion de bilan, ni la Trésorerie groupe ne constituent des centres de profits, ou gérés comme tels. Les besoins de financement du groupe identifiés par l'ALM, en comité technique ALM, sont communiqués à la Trésorerie Centrale chargée d'emprunter dans les marchés les ressources nécessaires.

Sur le plan du contrôle, la direction des risques assure la fonction de gestion des risques pour toutes les natures de risques et toutes les entités du groupe. Elle est rattachée au directeur général, et rapporte aux organes délibérant et exécutif de la gouvernance.

La Trésorerie groupe

Elle répond aux deux objectifs étroitement liés, de sécuriser et refinancer aux meilleures conditions possible les besoins du groupe, et veiller à la réputation du groupe sur le marché.

Sur les marchés, l'équipe dédiée de la Trésorerie groupe assure la gestion et l'animation des programmes d'émissions, la maîtrise des cotations et la réalisation des opérations de couverture des risques de taux et de change.

Grâce à une relation directe avec les investisseurs, elle maîtrise toutes les composantes de l'accès aux marchés, une présence permanente à travers ses cotations, la gestion centralisée des portefeuilles, la capacité immédiate d'émission d'instruments de liquidité et de refinancement diversifiant les supports, les devises, les pays sources.

La BFCM est l'unique émetteur de dette à moyen long terme sur les marchés de capitaux, ainsi que la dette sécurisée à travers Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH. Elle entretient la capacité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à satisfaire ses besoins de refinancement, à maîtriser les enjeux de son développement et la préservation de sa solvabilité.

La gestion de bilan

La fonction a pour objectif d'immuniser les marges commerciales des entités locales et des métiers spécialisés contre le risque. Son dispositif s'assure de la gestion des risques à travers la révision annuelle des seuils d'alertes et des limites dans le respect des contraintes prudentielles.

La maîtrise du risque de liquidité sur l'activité de banque commerciale est assurée, avec un haut niveau d'exigence, par la couverture automatique en ressources de la transformation générée du trois mois au sept ans, sur des actifs et passifs dont l'écoulement se rapproche des pondérations du LCR et du NSFR, avec des seuils d'alerte restreints sur les impasses de liquidité « scénario de stress Bâle III ».

La direction des risques (DR)

La DR met en œuvre la surveillance et le contrôle du risque de liquidité. Elle informe régulièrement les instances dirigeantes (tableau de bord trimestriel), anime et participe aux différents comités de contrôle (comité de suivi des risques groupe, comité des risques groupe, comité d'audit et des comptes, et comité de contrôle et de conformité), aux comités de suivi, aux comités techniques traitant du risque de liquidité ainsi qu'aux conseils d'administration. Elle anime le réseau de correspondants risques des différents métiers et entités du groupe. La direction des risques est le point d'entrée de la BCE et des banques centrales nationales. Elle coordonne également le suivi des mises en œuvre des recommandations des missions de contrôle des Superviseurs.

5.13.3.2 Centralisation de la gestion de la liquidité et interaction entre unités du groupe

Crédit Mutuel Alliance Fédérale adopte un mode de gestion et un pilotage centralisés de la liquidité tant au niveau de la gestion de bilan que de la Trésorerie groupe, avec des règles communes et homogènes aux lignes métiers pour les mesures de risques ainsi que pour les allocations à travers chaque entité du groupe.

La centralisation permet ainsi d'optimiser la gestion des expositions de trésorerie, et les prises de décision en comités techniques, de suivi, et de contrôle.

La gestion de bilan ne permet pas aux entités de se prêter entre elles, mais administre la liquidité disponible par maturité aux entités en besoin, mutualisant ainsi les positions et optimisant le recours à la Trésorerie groupe et aux marchés.

Le périmètre administré par la gestion de bilan couvre 100 % des prêts à la clientèle, 100 % des dépôts en provenance de la clientèle du groupe, et 100 % des passifs de marchés de la Trésorerie groupe.

Ce périmètre est pertinent pour certifier des mesures de risques de liquidité, de taux et de couvertures de Crédit Mutuel Alliance Fédérale hors Assurances et gestion d'actifs.

Les entités d'Assurances et de gestion d'actifs, bénéficiant d'une autonomie de mesure et de gestion opérationnelle de leur liquidité, disposent d'un dispositif robuste de suivi du risque de liquidité. Elles rendent compte régulièrement au groupe des résultats de leur stress de liquidité adaptés à leur activité.

5.13.3.3 Systèmes de mesures et de surveillance

Les systèmes de mesure et de surveillance des risques sont de portée globale, et couvrent l'intégralité du périmètre du groupe. Les entités non financières sont exclues.

Les indicateurs de gestion de bilan sont restitués au niveau consolidé et par entité. Il s'agit des indicateurs suivants :

- impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors-bilan. Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de trois mois à cinq ans et font l'objet de limites ;
- impasse de liquidité dynamique sur cinq ans, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale ;
- impasse de liquidité en scénario de stress Bâle III, dont les règles d'écoulement sont basées sur les pondérations du *Net Stable Funding Ratio* (NSFR). Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de trois mois à sept ans et font l'objet de limites et de seuils d'alerte, afin de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement.

Le comité technique ALM décide des opérations de couvertures de liquidité à mettre en place au regard de ces indicateurs. Les répartitions se font au prorata des besoins cumulés.

Le système de limite est global, et le cas échéant, se décompose et s'applique à chaque entité ou métier, de façon granulaire (LCR, impasses de liquidité « Bâle III »).

Ce dispositif limite les expositions en liquidité sur toute la courbe de cash afin de prévenir une transformation excessive.

5.13.3.4 Gestion de la trésorerie et concentration des ressources

Les règles prudentes et le dispositif efficace d'accès aux ressources de marché font l'objet d'un descriptif dans le chapitre 2 de l'URD, paragraphe *liquidité et refinancement*.

5.13.3.5 Indicateurs réglementaires et réserve de liquidité

Depuis mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro doivent transmettre à leurs superviseurs les *reportings* de liquidité définis par l'EBA (European Banking Authority), se déclinant comme suit :

- ratio de liquidité court terme dit « LCR » (*Liquidity Coverage Ratio*), à fréquence mensuelle ;
- ratio structurel de liquidité à long terme dit « NSFR » (*Net Stable Funding Ratio*), à fréquence trimestrielle.

Le ratio LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. La réserve de liquidité LCR est financée par de la dette à court terme (maturités jusqu'à un an).

Les dispositions relatives au NSFR ont été publiées dans le nouveau règlement européen (CRR2) du 7 juin 2019. La date de mise en application est en juin 2021. L'EBA est mandatée pour élaborer les normes techniques réglementaires et d'exécution (ITS/RTS) afin de préciser les dispositions de CRR2. En l'état actuel des travaux et de notre compréhension, Crédit Mutuel Alliance Fédérale respecterait d'ores et déjà les exigences de ce ratio.

TABLEAU 64 : RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME – LCR (EU LIQ1)

Portée de la consolidation : consolidé Au 31/12/2021 (en millions d'euros)		Valeur totale non pondérée				Valeur totale pondérée			
		31/03/2021	30/06/2021	30/09/2021	31/12/2021	31/03/2021	30/06/2021	30/09/2021	31/12/2021
Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes : 12									
ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ									
1	Total des actifs liquides de haute qualité					122 962	126 796	133 584	138 753
SORTIES DE TRÉSORERIE									
2	Dépôts de détail et Dépôts de petites entreprises clientes, dont :	260 704	267 528	271 236	269 145	17 535	18 050	18 439	18 555
3	Dépôts stables	183 799	188 859	191 006	187 146	9 190	9 443	9 550	9 357
4	Dépôts moins stables	68 885	70 951	73 181	75 652	8 323	8 584	8 865	9 174
5	Financement de gros non garanti, dont :	121 498	125 053	126 465	128 309	65 089	66 844	67 400	68 420
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives	22 588	22 030	21 928	21 977	5 464	5 343	5 334	5 352
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	90 100	94 014	95 993	98 006	50 814	52 492	53 522	54 742
8	Créances non garanties	8 811	9 009	8 544	8 326	8 811	9 009	8 544	8 326
9	Financement de gros garanti					3 401	2 747	2 249	2 057
10	Exigences supplémentaires, dont :	77 450	78 782	79 485	80 456	8 457	8 600	8 517	8 558
11	Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté	1 145	1 139	1 111	1 081	1 145	1 139	1 111	1 081
12	Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Facilités de crédit et de trésorerie	76 305	77 642	78 374	79 376	7 312	7 461	7 406	7 477
14	Autres obligations de financement contractuel	49	42	56	56	49	42	56	56
15	Autres obligations de financement éventuel	5 549	5 570	5 606	5 613	312	325	341	354
16	TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE					94 843	96 607	97 003	98 000
ENTRÉES DE TRÉSORERIE									
17	Opérations de prêt garantie (par exemple, prises en pension)	10 101	10 172	10 444	10 716	5 152	5 001	4 766	4 557
18	Entrées provenant des expositions pleinement performantes	22 481	22 918	23 083	23 682	13 220	13 382	13 435	13 749
19	Autres entrées de trésorerie	3 687	3 875	3 470	3 046	3 684	3 872	3 467	3 046
EU-19a	Différence entre le total des entrées de trésorerie et sorties					0	0	0	0
EU-19b	Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé					0	0	0	0
20	TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE, dont :	36 269	36 965	36 997	37 444	22 057	22 255	21 668	21 351
EU-20a	Entrées de trésorerie entièrement exemptées					valeur nulle chez Crédit Mutuel Alliance Fédérale			
EU-20b	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %					valeur nulle chez Crédit Mutuel Alliance Fédérale			
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	36 269	36 965	36 997	37 444	22 057	22 255	21 668	21 351
21	COUSSIN DE LIQUIDITÉ					122 962	126 796	133 584	138 753
22	TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE					72 786	74 352	75 335	76 649
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS ET LIQUIDITÉ (en %)⁽¹⁾					169,01 %	170,72 %	177,53 %	181,28 %

(1) Pour chaque date de référence, le ratio affiché correspond à la moyenne des ratios des 12 mois précédant la date considérée et non pas au ratio des composants moyens des 12 mois précédents.

Le ratio moyen de couverture des besoins de liquidité de CMNE à la date du 31/12/2021 est de 184,2 %.

Portée de la consolidation : consolidé

Au 31/12/2020

(en millions d'euros)

Trimestre se terminant le :

Valeur totale non pondérée

Valeur totale pondérée

31/03/2020 30/06/2020 30/09/2020 31/12/2020 31/03/2020 30/06/2020 30/09/2020 31/12/2020

Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes : 12

ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ

1	Total des actifs liquides de haute qualité					89 670	99 110	107 898	116 765
SORTIES DE TRÉSORERIE									
2	Dépôts de détail et Dépôts de petites entreprises clientes, dont :	219 022	228 357	238 925	249 754	14 788	15 405	16 118	16 851
3	Dépôts stables	157 962	163 693	170 197	177 148	7 898	8 185	8 510	8 857
4	Dépôts moins stables	61 030	62 605	64 592	66 452	6 860	7 193	7 582	7 968
5	Financement de gros non garanti, dont :	97 253	103 131	109 307	115 940	53 011	56 198	59 115	62 555
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives	25 423	25 336	25 126	24 292	6 087	6 076	6 035	5 854
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	65 145	70 195	76 304	83 125	40 239	42 523	45 203	48 178
8	Créances non garanties	6 684	7 600	7 877	8 523	6 684	7 600	7 877	8 523
9	Financement de gros garanti					3 531	3 938	3 911	3 719
10	Exigences supplémentaires, dont :	71 232	71 324	73 558	75 647	8 035	7 935	8 130	8 294
11	Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté	1 096	1 089	1 104	1 124	1 096	1 089	1 104	1 124
12	Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Facilités de crédit et de trésorerie	70 136	70 236	72 454	74 523	6 938	6 846	7 026	7 170
14	Autres obligations de financement contractuel	300	295	298	302	299	295	298	302
15	Autres obligations de financement éventuel	4 392	5 673	5 612	5 568	255	318	311	317
16	TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE					79 919	84 089	87 882	92 037
ENTRÉES DE TRÉSORERIE									
17	Opérations de prêt garantie (par exemple, prises en pension)	9 105	9 507	9 959	10 030	3 556	4 100	4 663	4 957
18	Entrées provenant des expositions pleinement performantes	22 433	22 178	22 121	22 006	13 224	13 133	13 100	13 020
19	Autres entrées de trésorerie	2 159	2 565	3 177	3 400	2 159	2 565	3 177	3 397
EU-19a	Différence entre le total des entrées de trésorerie et sorties					0	0	0	0
EU-19b	Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé					0	0	0	0
20	TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE, dont :	33 696	34 250	35 257	35 436	18 938	19 798	20 941	21 374
EU-20a	Entrées de trésorerie entièrement exemptées					valeur nulle chez Crédit Mutuel Alliance Fédérale			
EU-20b	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %					valeur nulle chez Crédit Mutuel Alliance Fédérale			
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	33 696	34 250	35 257	35 436	18 938	19 798	20 941	21 374
21	COUSSIN DE LIQUIDITÉ					89 670	99 110	107 898	116 765
22	TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE					60 980	64 291	66 941	70 663
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS ET LIQUIDITÉ (en %) ⁽¹⁾					147,05 %	154,16 %	161,18 %	165,24 %

(1) Pour chaque date de référence, le ratio moyen est égal au rapport entre la moyenne des coussins de liquidité et la moyenne des sorties nettes de trésorerie sur les 12 mois précédant la date considérée.

Le LCR de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élève à 181,3 % en moyenne mensuelle sur l'année glissante, ce qui représente un excédent de liquidité de 62,1 milliards d'euros par rapport à l'exigence réglementaire. Le ratio est piloté au-delà de 110 %. Le LCR moyen est passé progressivement de 169,0 % en mars 2021 à 181,3 % en décembre 2021.

L'augmentation importante des actifs liquides de haute qualité est compensée partiellement par l'augmentation des sorties de trésorerie. Les tirages T-LTRO 3 effectuées par Crédit Mutuel Alliance Fédérale auprès de la Banque centrale européenne en 2021 expliquent la hausse des actifs liquides.

Les actifs liquides moyens au 31 décembre 2021 sont composés de dépôts en banques centrales à proportion de 82,1 % et de titres souverains publics à proportion de 13,8 %.

Les sorties de trésorerie moyennes à 30 jours stressées sont composées de dépôts *corporate* et *retail* à hauteur de 47,7 %. Les financements auprès des banques et de la clientèle de détail représentent 41,1 %.

Les entrées de trésorerie moyennes à 30 jours stressées sont composées des remboursements de prêts *corporate* et *retail* à hauteur de 46,0 %. Les remboursements des avances et prêts octroyés aux banques et à la clientèle de détail représentent 28,6 %. Les remboursements de repos représentent 21,3 %.

TABLEAU 65 : DÉTAIL DU BUFFER DE LIQUIDITÉ – LCR

Montant après haircut BCE (en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Tier 1	143 246	124 121
Cash déposé en banques centrales	120 854	100 631
HQLA	21 062	22 073
Encaisses	1 329	1 417
Tier 2a	1 671	3 172
Tier 2b	2 745	2 598
TOTAL DU BUFFER	147 661	129 890

La ventilation du bilan consolidé Crédit Mutuel Alliance Fédérale selon la durée résiduelle des flux futurs contractuels de trésorerie se présente de la façon suivante :

TABLEAU 66 : VENTILATION DU BILAN CONSOLIDÉ CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE SELON LA DURÉE RÉSIDUELLE DES FLUX DE FUTURS CONTRACTUELS DE TRÉSORERIE (CAPITAL ET INTÉRÊTS)

(en millions d'euros) Au 31/12/2021	Maturités résiduelles contractuelles						Indéterm. (2)	Total
	≤ 1 mois (1)	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans		
ACTIF								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	5 817	602	2 107	1 426	3 354	2 847	670	16 824
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	5	4	27	34	183	339	5 067	5 660
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	18	3	24	66	1 158	24	0	1 293
Actifs fin. À la JV par capitaux propres	745	1 303	1 857	3 498	13 094	10 994	607	32 098
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	59 122	17 032	41 072	47 700	113 821	227 223	233	506 202
Titres au coût amorti	264	54	192	1 239	785	1 078	63	3 674
Autres actifs	735	8 373	39	2	46	30	83	9 307
PASSIF								
Dépôts de banques centrales	603	2	0	0	0	0	0	605
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	4 318	1 478	1 333	264	2 653	1 919	19	11 985
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du cte de résultat	0	0	124	0	0	0	0	124
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	3	6	7	107	1 675	75	0	1 874
Passifs fin. évalués au coût amorti	385 237	34 326	61 619	37 683	80 090	34 021	1 293	634 268
dont titres de dette, y compris les obligations	7 699	16 929	32 660	13 016	31 282	26 010	0	127 596
dont passifs subordonnés	0	0	1	0	3 748	3 282	1 022	8 054

Hors activités d'assurance.

(1) Comprend les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.

(2) Comprend les titres de créance à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations.

Comprend également pour les instruments financiers marqués au marché les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.

Maturités résiduelles contractuelles

(en millions d'euros)

Au 31/12/2020

	≤ 1 mois ⁽¹⁾	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm. ⁽²⁾	Total
ACTIF								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	6 332	1 849	5 077	2 447	3 717	3 942	1 459	24 823
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	16	10	26	24	255	178	4 714	5 224
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	13	87	18	31	1 814	25	0	1 988
Actifs fin. à la JV par capitaux propres	2 017	1 892	2 449	3 339	11 813	11 608	569	33 686
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	52 374	16 324	52 239	39 767	106 748	208 891	170	476 512
Titres au coût amorti	289	67	175	466	899	1 039	60	2 996
Autres actifs	740	6 964	74	5	39	60	82	7 965
PASSIF								
Dépôts de banques centrales	575	0	0	0	0	0	0	575
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	5 484	3 867	4 878	262	1 985	982	5	17 462
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du cte de résultat	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	4	7	41	37	1 832	163	0	2 084
Passifs fin. évalués au coût amorti	350 920	32 380	70 026	30 845	70 796	35 502	1 541	592 011
<i>dont titres de dette, y compris les obligations</i>	<i>8 170</i>	<i>16 109</i>	<i>39 537</i>	<i>14 593</i>	<i>30 187</i>	<i>25 059</i>	<i>129</i>	<i>133 785</i>
<i>dont passifs subordonnés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 028</i>	<i>4 252</i>	<i>1 024</i>	<i>7 304</i>

Hors activités d'assurance.

⁽¹⁾ Comprend les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.⁽²⁾ Comprend les titres de créance à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations.

Comprend également pour les instruments financiers marqués au marché les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.

Commentaires :

Il s'agit des encours comptables IFRS sur un périmètre prudentiel. Les règles d'échéancement retenues sont :

- les durées contractuelles de remboursement du principal ;
- les actions ont une durée indéterminée, de même que les prêts et titres à durée indéterminée ;
- les dettes et créances rattachées sont ventilées selon leur durée contractuelle réelle et par défaut dans la colonne < 1 mois ;

- les provisions sont ventilées en cohérence avec les actifs concernés ;
- les créances douteuses sont ventilées en fonction de leur date contractuelle lorsqu'elle n'est pas dépassée et sont classées en colonne indéterminée dans le cas contraire, tout comme les créances litigieuses et contentieuses ;
- les dérivés : leur valeur de marché est renseignée dans le flux correspondant à la date de fin de contrat.

Lorsqu'il est impossible de fournir de façon fiable un échéancier, le montant comptable est porté dans la colonne « durée indéterminée ».

TABLEAU 67 : RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET – NSFR (EU LIQ2)

[en millions d'euros] Au 31/12/2021	Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
	Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1 an	1 an et plus	
ÉLÉMENTS DU FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE					
Éléments et instruments de fonds propres	49 912	0	0	6 989	56 901
<i>Fonds propres</i>	49 912	0	0	6 989	56 901
<i>Autres instruments de fonds propres</i>	-	0	0	0	0
Dépôts de la clientèle de détail	-	255 257	220	1 321	239 974
<i>Dépôts stables</i>	-	174 310	176	1 249	167 010
<i>Dépôts moins stables</i>	-	80 947	45	72	72 964
Financement de gros	-	206 458	24 975	118 746	190 832
<i>Dépôts opérationnels</i>	-	22 137	0	0	11 068
<i>Autres financements de gros</i>	-	184 321	24 975	118 746	201 900
Engagements interdépendants	-	32 024	0	0	0
Autres engagements :	909	12 003	1 706	4 314	5 167
<i>Engagements dérivés affectant le NSFR</i>	909	-	-	-	-
<i>Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus</i>	-	12 003	1 706	4 314	5 167
FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE TOTAL	-	-	-	-	492 874
ÉLÉMENTS DU FINANCEMENT STABLE REQUIS					
Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)	-	-	-	-	2 069
Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture	-	1 489	1 509	29 040	27 232
Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles	-	0	0	0	0
Prêts et titres performants :	-	79 609	30 813	354 303	390 924
<i>Opérations de financement sur titres performants avec des clients financier garantis par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %</i>	-	3 920	2 501	0	2 082
<i>Opérations de financement sur titres performants avec des clients financier garantis par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers</i>	-	16 160	1 737	12 758	15 940
<i>Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont :</i>	-	36 356	17 698	129 519	146 653
<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>	-	1 993	1 623	3 605	9 170
<i>Prêts hypothécaires résidentiels performant, dont :</i>	-	9 156	8 220	181 847	140 911
<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>	-	6 131	5 154	111 735	78 270
<i>Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan</i>	-	14 016	656	30 179	30 874
Actifs interdépendants	-	32 024	0	0	0
Autres actifs :	-	-	-	-	-
<i>Matières premières échangées physiquement</i>	-	-	-	0	0
<i>Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats de dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP</i>	-	-	-	1 273	1 082
<i>Actifs dérivés affectant le NSFR</i>	-	-	-	393	393
<i>Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie</i>	-	-	-	2 861	143
<i>Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus</i>	-	20 481	1 122	14 932	20 809
Éléments de hors bilan	-	83 134	95	48	4 355
FINANCEMENT STABLE REQUIS TOTAL	-	-	-	-	392 543
RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (en %)	-	-	-	-	125,6 %

Le ratio de financement stable de CMNE à la date du 31/12/2021 est de 131,4 %.

5.13.3.6 Expositions sur instruments dérivés et appels de garantie

Dans le cadre de sa gestion de son risque de taux et de liquidité, Crédit Mutuel Alliance Fédérale met en place les couvertures appropriées à ses risques. Pour ce qui concerne le suivi des flux du LCR, le groupe suit les appels de garantie des différents contrats existants. Le groupe calcule, par ailleurs, une sortie de trésorerie supplémentaire correspondant à des besoins de sûretés qui résulteraient d'un scénario de marché défavorable.

5.13.3.7 Asymétrie des monnaies dans le RCL

Compte tenu de ses activités commerciales et des marchés domestiques où il intervient, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est très concentré sur l'euro. Seul le dollar américain passe le seuil de 5 % de représentativité sur le total de bilan consolidé.

5.13.4 La gestion du risque de change

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, dont la majeure partie des activités est réalisée en euros (87,6 % du total du passif), est peu exposé au risque de change. La seule autre devise significative est le dollar américain (6,9 % du total du passif).

Dans un souci de diversification géographique de ses sources de financement, Crédit Mutuel Alliance Fédérale lève une partie significative du refinancement à court terme et à moyen long terme sur les marchés américain et anglais. À court terme, ce risque de change est géré grâce au *swap* systématique de la ressource levée. À moyen long terme, une partie des refinancements est conservée en devise d'origine, afin de couvrir les impasses en devises des entités du groupe. Le solde est systématiquement converti en euros à l'aide de *swaps* de change.

5.13.3.8 Déclaration

Crédit Mutuel Alliance Fédérale certifie l'adéquation des dispositifs en matière de gestion du risque de liquidité au profil de risque des activités commerciales, et à l'appétit au risque défini par la gouvernance.

Les dispositifs de gestion, de mesure, de maîtrise, de contrôle et de suivi du risque de liquidité sont approuvés par l'organe de direction.

Ils s'inscrivent dans la politique générale des risques du groupe et ont été validés par la direction générale et les organes délibérants. Ils sont adaptés au profil de risques, à la nature et à la taille des activités du groupe et tiennent compte du contexte économique et des marchés.

Le risque de liquidité fait l'objet d'une revue à minima annuelle par les conseils d'administration de la CFdeCM, de la BFCM et des autres entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (banques régionales, BECM, etc.).

Les positions de change de chaque entité du groupe sont centralisées automatiquement sur la BFCM et la *holding* CIC. Cette centralisation se fait de façon quotidienne pour les opérations commerciales de transferts et pour les encaissements et décaissements de produits et charges en devises. Les résultats latents en devises sont convertis en euro chaque fin de mois et la position de change qui en résulte est également centralisée. Les entités du groupe, sauf rares exceptions, ne supportent aucun risque de change à leur niveau. La BFCM et le CIC se chargent de solder les positions de change dans le marché quotidiennement et mensuellement.

Les positions de change structurelles résultant des dotations en devises des succursales du CIC à l'étranger ne sont pas couvertes. Le résultat de change est constaté dans les comptes de conversion actif ou passif et ne transite donc pas par le compte de résultat. Les résultats des succursales étrangères sont laissés dans les succursales étrangères et viennent ainsi se cumuler à la position de change structurelle.

5.14 RISQUE OPÉRATIONNEL (EU ORA)

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle II, le groupe Crédit Mutuel a mis en place un dispositif complet de gestion des risques opérationnels sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

Il dispose d'une fonction globale de gestion des risques opérationnels clairement identifiée et répartie en pratique entre les fonctions nationales et régionales. Elle porte sur les risques opérationnels, les plans d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA) et les assurances couvrant ces risques.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel s'appuie sur un socle commun à l'ensemble du groupe, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques

aboutissant au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés à ces risques.

Le Crédit Mutuel est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres, depuis le 1^{er} janvier 2010, sur le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères, du Groupe Cofidis et de Crédit Mutuel Factoring.

L'homologation a été étendue à Crédit Mutuel Factoring avec application effective pour l'arrêté au 31 mars 2012, à la Banque de Luxembourg pour l'arrêté au 30 septembre 2013, à Cofidis France pour l'arrêté au 30 septembre 2014 et à Targobank Allemagne pour l'arrêté au 30 juin 2018.

5.14.1 Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer responsabilité, autonomie et contrôles, capitaliser sur les compétences du groupe ;

- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle II et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (arrêté du 3 novembre 2014), optimiser les PUPA des activités essentielles, adapter la communication financière (Pilier 3 des accords de Bâle).

5.14.2 Dispositif de mesure et de maîtrise

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel est basé sur un socle commun à l'ensemble de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques aboutissant au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés à ce risque.

5.14.2.1 Description de la méthode AMA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode avancée du risque opérationnel (AMA) pour l'évaluation des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels, un département dédié de la direction des risques est en charge du risque opérationnel. Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur des cartographies des risques réalisées par ligne de métier, objet et type de risque, en étroite relation avec les directions fonctionnelles et les dispositifs de gestion quotidiens des risques. Les cartographies instituent notamment un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité et conduisent à des modélisations à dire d'experts confrontés à des évaluations probabilistes à base de scénarios.

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes. Cette base est alimentée selon les règles définies dans la procédure nationale de collecte. Au-delà du seuil uniforme de 1000€, chaque sinistre doit être saisi. Des rapprochements entre la base des sinistres et les informations comptables sont opérés.

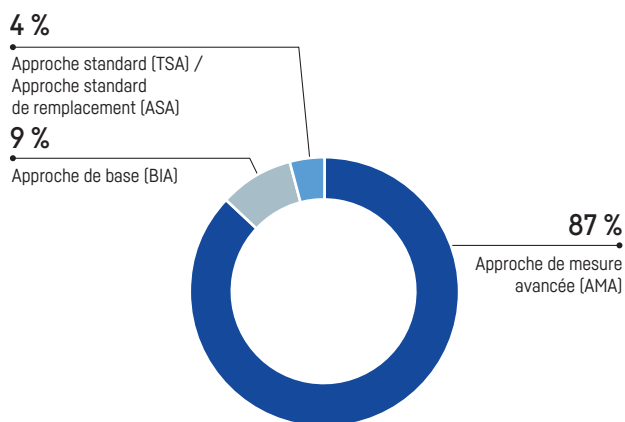
Par ailleurs, le groupe Crédit Mutuel est abonné à une base de données externe dont l'analyse contribue à l'enrichissement des cartographies et plus généralement au système de mesure du risque opérationnel.

5.14.2.2 Périmètre d'homologation en méthode AMA

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée (modèles internes) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel (87,4 % du périmètre au 31.12.2021). Cette autorisation a pris effet au 1^{er} janvier 2010 pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères et du Groupe Cofidis et a été étendu aux sociétés suivantes :

- Crédit Mutuel Factoring à compter de l'arrêté au 31 mars 2012 ;
- Banque de Luxembourg à compter de l'arrêté au 30 septembre 2013 ;
- Cofidis France à compter de l'arrêté au 30 septembre 2014 ;
- Targobank Allemagne à compter de l'arrêté au 30 juin 2018.

GRAPHIQUE 14 : RÉPARTITION DES RWA RISQUES OPÉRATIONNELS PAR APPROCHE AU 31/12/2020 (EU OR2)



5.14.2.3 Politique en matière de couverture et de réduction des risques opérationnels

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention efficaces identifiées dans les cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers les plans d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA) métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles afin de limiter la gravité d'un sinistre en cas de crise.

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le groupe, en lien avec celui de la Place pour l'interbancaire, couvre la communication de crise et les trois phases des plans de continuité des PUPA : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

5.14.3 Reporting et pilotage général

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux dirigeants effectifs et aux organes de surveillance et intègrent les exigences de l'arrêté du 3 novembre 2014.

Chaque année, des actions de formation aux risques opérationnels concernent les directeurs des réseaux, les contrôleurs internes et les opérationnels chargés de leur suivi.

5.14.4 Documentation et procédure

Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'un ensemble de procédures pérennisées, validées par les instances dirigeantes et régulièrement mises à jour, comportant :

- la gouvernance : procédures traitant des rôles et responsabilités des instances dirigeantes, de décision et de pilotage, de la fonction nationale, de la périodicité et des destinataires des reportings, du périmètre de suivi des entités du groupe, de la méthodologie d'intégration des filiales ;

- la collecte des sinistres : procédures donnant les règles de collecte et de contrôle des pertes internes ;
- le système de mesure : procédures concernant notamment les modélisations à dire d'expert et probabilistes, les règles de collectes des Key Risk Indicator (KRI), les clés de répartition des exigences de fonds propres et les déclarations COREP.

Ces procédures font l'objet de contrôles réguliers.

5.14.5 Plans d'urgence et de poursuite de l'activité

Les PUPA relèvent des actions de protection mises en œuvre pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels.

La méthodologie d'élaboration d'un PUPA, document de référence de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, est accessible à toutes les équipes concernées et appliquée au niveau des groupes régionaux.

Ils sont identifiés selon deux types :

- les PUPA métiers sont relatifs à une fonction bancaire donnée, reliée à l'une des lignes de métiers de Bâle 2 ;
- les PUPA transversaux concernent des métiers dont l'objet est de donner aux autres métiers les moyens de fonctionner (PUPA logistique, RH, informatique).

Ils s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours est immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale se prépare peu après le démarrage du plan de continuité ; le temps de mise en œuvre dépend de l'ampleur des dégâts.

5.14.6 Organisation de la gestion de crise

Le dispositif de gestion de crise mis en place au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale couvre la communication et l'organisation la plus efficace pour traiter les trois phases : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

Il est basé sur :

- un comité de crise, présidé en région par le directeur général de la banque et au niveau national par le directeur général du groupe. Ce comité de crise prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe ;

- une cellule de crise qui centralise les informations, met en œuvre les décisions et suit leur réalisation ;
- un point de crise par métier qui coordonne sur le terrain les opérations en relation avec la cellule de crise et notamment l'activation des PUPA jusqu'au retour à la normale.

5.14.7 Utilisation des techniques d'assurance

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a autorisé le groupe Crédit Mutuel à prendre en compte l'impact des assurances en tant que facteur d'atténuation dans le calcul de l'exigence en fonds propres AMA au titre du risque opérationnel avec application effective pour l'arrêté au 30 juin 2012.

Les principes appliqués au financement des risques opérationnels dans le groupe Crédit Mutuel sont fonction de la fréquence et de la gravité de chaque risque potentiel. Ils consistent à :

- financer en rétention sur le compte d'exploitation les risques de fréquence (EL) sans gravité ;
- assurer les risques graves *via* des assureurs et réassureurs externes ;

- développer l'autoassurance en deçà des franchises des assureurs ;
- affecter des réserves de fonds propres prudentiels ou des provisions financées par actifs mobilisables pour les risques de gravité non assurables.

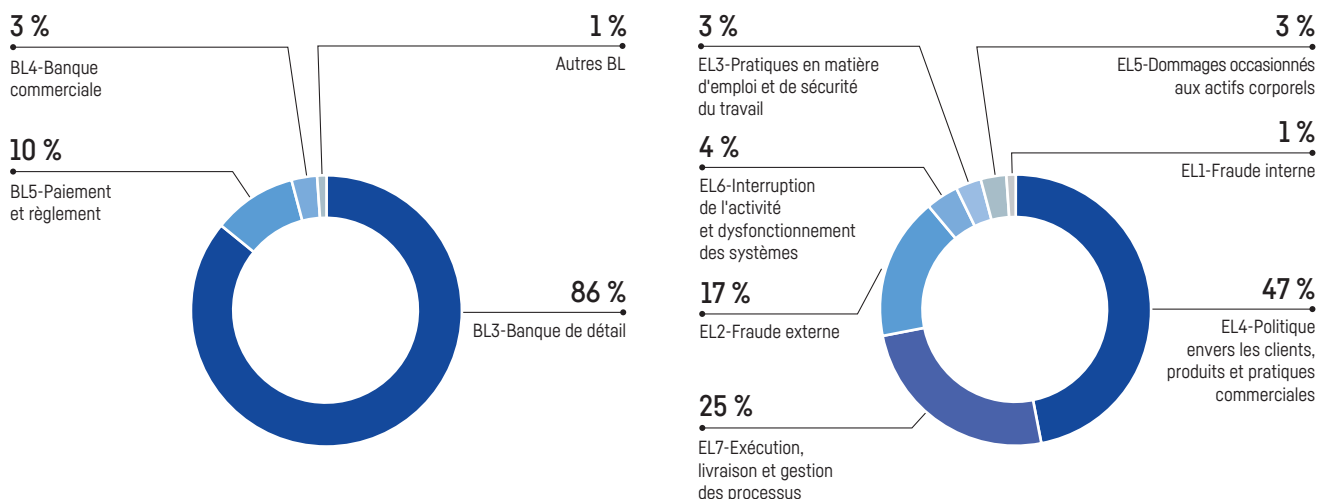
Les programmes d'assurance du groupe Crédit Mutuel respectent les dispositions visées à l'article 323 du règlement (UE) N° 575/2013 du Parlement Européen et du conseil du 26 juin 2013 concernant la déduction des assurances en méthode AMA.

Les couvertures d'assurances retenues dans le processus de déduction couvrent les dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisque), la fraude (globale de banque), la responsabilité civile professionnelle et les cyber-risques (*police cyber*).

5.14.8 Inventaire des sinistres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Le total des sinistres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale atteint 211,3 M€ en 2021, dont 251,7 M€ de pertes, 264,6 M€ de dotations aux provisions et - 305 M€ de reprises de provisions. Il s'est réparti comme suit :

GRAPHIQUE 15 : SINISTRALITÉ ANNUELLE PAR LIGNE DE MÉTIER ET PAR ÉVÉNEMENT DE RISQUE (EU ORI)



5.14.9 Risques opérationnels particuliers

Les risques juridiques sont intégrés dans les risques opérationnels et concernent, entre autres, l'exposition à des amendes, pénalités et dommages pour faute imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

Les risques industriels et environnementaux sont intégrés dans les risques opérationnels et sont analysés sous l'angle de la défaillance des systèmes et de la survenance d'événements naturels majeurs (crue

centennale, déluge, tremblement de terre, pollution...), de leur impact sur l'entreprise et des moyens de prévention et de protection à mettre en place, notamment la gestion de crise et les PUPA.

Concernant la gestion des risques sociaux et environnementaux, la démarche entreprise fait l'objet d'un descriptif dans le volet sociétal du chapitre 3 "Responsabilité sociale et mutualiste".

5.15 INFORMATIONS SUR LES ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS (EU AE4)

Depuis le 31/12/2014 et en application de l'article 100 du CRR, Crédit Mutuel Alliance Fédérale déclare aux autorités compétentes la quantité d'actifs non grevés à sa disposition et leurs principales caractéristiques. Ces actifs peuvent servir de sûreté pour obtenir d'autres financements sur les marchés secondaires ou par la banque centrale, et constituent dès lors des sources de liquidité supplémentaires.

Un actif est considéré comme « grevé » s'il sert de garantie, ou peut-être utilisé contractuellement, dans le but de sécuriser, collatéraliser ou rehausser une transaction de laquelle il ne peut pas être séparé. Par opposition, est « non grevé », un actif exempt de toutes limitations d'ordre juridique, réglementaire, contractuel ou autre, de la possibilité de liquidation, de vente, de transmission, ou de cession.

À titre d'exemple, entrent dans la définition des actifs grevés, les types de contrats suivants :

- transactions financières sécurisées, incluant les contrats de mise en pension, prêts de titres et autres formes de prêts ;
- accords de collatéralisation ;

- garanties financières collatéralisées ;
- collatéraux placés dans des systèmes de clearing, chambres de compensation ou d'autres établissements comme condition d'accès au service. Cela inclut les marges initiales et les fonds contre le risque d'insolvabilité ;
- facilités données aux banques centrales. Les actifs déjà positionnés ne doivent pas être considérés comme grevés, sauf si la banque centrale n'autorise pas le retrait de ces actifs sans accord préalable ;
- actifs sous-jacents des entités de titrisation quand ces actifs n'ont pas été décomptabilisés par l'entité. Les actifs sous-jacents aux titres conservés ne sont pas considérés comme grevés, sauf si ces titres sont utilisés pour nantir ou garantir de quelque manière une transaction ;
- paniers de sûretés constitués pour l'émission d'obligations sécurisées. Ces actifs entrent dans les actifs grevés sauf dans certaines situations où l'entité détient ces obligations sécurisées (obligations émises sur soi-même).

Les actifs placés dans des mécanismes de financement, non utilisés, et qui peuvent être facilement retirés, ne sont pas considérés comme grevés.

Au 31 décembre 2021 le niveau et les caractéristiques des actifs grevés et non grevés pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale se déclinent comme suit :

TABLEAU 68 : ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS ⁽¹⁾ (EU AE1)

(en millions d'euros)	Valeur comptable des actifs grevés		Juste valeur des actifs grevés		Valeur comptable des actifs non grevés		Juste valeur des actifs non grevés	
		dont HQLA et EHQLA		dont HQLA et EHQLA		dont HQLA et EHQLA		dont HQLA et EHQLA
Actifs de l'établissement déclarant (A)	92 500	6 840	-	-	621 774	28 878	-	-
Instruments de capitaux propres	4	0	4	0	6 466	1	6 480	0
Titres de créances	10 657	6 727	11 203	6 739	32 809	24 032	32 245	24 032
Dont obligations sécurisées	338	338	338	338	4 323	4 310	4 323	4 310
Dont titres adossés à des actifs	2 138	1 214	2 415	1 225	1 304	521	901	521
Dont émis par des administrations publiques	4 372	4 171	4 372	4 171	13 631	14 479	13 587	14 479
Dont émis par des entreprises financières	4 142	1 485	5 248	1 496	14 111	8 343	12 621	8 343
Dont émis par des entreprises non financières	1 836	1 092	1 836	1 092	5 220	322	5 209	322
Autres actifs ⁽²⁾	82 588	114	-	-	580 732	6 295	-	-

(1) Les chiffres sont présentés en valeurs médianes des données fin de trimestre de l'année écoulée.

(2) Dont Prêts et avances.

Le total des actifs grevés de CMNE au 31/12/2021 représente environ 4% du montant des actifs grevés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

TABLEAU 69 : SÛRETÉS REÇUES ⁽¹⁾ (EU AE2)

<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créances propres émis grevés	dont HQLA et EHQLA	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créances propres émis disponible pour être grevés	dont HQLA et EHQLA
Sûretés reçues par l'établissement déclarant	13 459	7 980	8 793	2 344
Prêts à vue	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres	1 062	425	627	86
Titres de créances	12 202	7 407	5 420	1 926
Dont obligations sécurisées	63	21	49	49
Dont titres adossés à des actifs	1 806	284	2 452	1 072
Dont émis par des administrations publiques	8 495	6 255	810	636
Dont émis par des entreprises financières	2 874	306	3 586	1 142
Dont émis par des entreprises non financières	893	473	1 075	116
Prêts et avances autres que les prêts à vue	0	0	361	0
Autres sûretés reçues	0	0	2 715	0
Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs	0	0	0	0
Propres obligations garanties et titres adossés à des actifs émis et non encore donnés en nantissement	-	-	0	-
TOTAL ACTIFS, SÛRETÉS REÇUES ET PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	104 041	14 673	-	-

(1) Les chiffres sont présentés en valeurs médianes des données fin de trimestre de l'année écoulée.

Le total des actifs, sûretés reçus et propres titres de créance émis présentés par CMNE au 31/12/2021 représente environ 2% du total similaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

TABLEAU 70 : VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS GREVÉS/COLLATÉRAUX REÇUS ET LES PASSIFS ADOSSÉS ⁽¹⁾ (EU AE3)

<i>(en millions d'euros)</i>	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	83 068	89 842

(1) Les chiffres sont présentés en valeurs médianes des données fin de trimestre de l'année écoulée.

La valeur comptable des passifs financiers et des actifs garanties reçues de CMNE au 31/12/2021 représente environ 2% des montants similaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

5.16 RISQUE ACTIONS

Le risque actions couru par Crédit Mutuel Alliance Fédérale est de différentes natures.

5.16.1 Actifs financiers en juste valeur par résultat

Les portefeuilles actions évalués en juste valeur par résultat s'élèvent à 5 575 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 6 086 un an plus tôt.

5.16.2 Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres

Les encours des actions classées en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres se situent à 603 millions d'euros contre 565 un an plus tôt.

5.16.3 Placements des activités d'assurance

Les encours des actions classées en placements des activités d'assurance sont de 47 308 millions d'euros à fin décembre 2021 contre 41 841 un an plus tôt.

Les titres immobilisés comprennent notamment les titres Desjardins pour 441 millions d'euros et les titres Covivio (ex-Foncière des Régions) pour 586 millions d'euros.

Les actions ont fait l'objet d'une revue pour déceler des dépréciations qui sont constatées pour les actions cotées en cas de baisse significative ou prolongée en dessous du prix de revient.

5.17 CAPITAL-INVESTISSEMENT

L'activité est effectuée *via* des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option.

TABLEAU 71 : RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ CAPITAL-INVESTISSEMENT

Risques liés à l'activité du capital-investissement	31/12/2021	31/12/2020
Nombre de lignes cotées	20	19
Nombre de lignes non cotées	291	301
Nombre de fonds	24	23
Portefeuille réévalué pour compte propre <i>(en millions d'euros)</i>	3 226	2 906
Capitaux gérés pour comptes de tiers <i>(en millions d'euros)</i>	200	121

Source : Crédit Mutuel Equity.

Les investissements en gestion pour compte propre se répartissent sur 311 lignes (hors encours investis dans des fonds), concernant principalement des petites et moyennes entreprises.

5.18 RÉMUNÉRATION (EU OVB & EU REMA)

5.18.1 Fonctions de direction

Nombre de fonctions exercées par les membres de l'organe de direction

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Qualité	Mandats dans le groupe	Mandats hors groupe
THERY Nicolas	Président du conseil d'administration	15 mandats non exécutifs	3 mandats non exécutifs
DUBOIS-THUILLIER Marie-Chantal	Vice-Présidente du conseil d'administration	5 mandats non exécutifs	
CORMORECHE Gérard	Administrateur	14 mandats non exécutifs	1 mandat non exécutif 2 mandats exécutifs
DALBIEZ Bernard	Administrateur	10 mandats non exécutifs	
GRAD Etienne	Administrateur	4 mandats non exécutifs	1 mandat exécutif
HABERT Nicolas	Administrateur	8 mandats non exécutifs	
HEMBERGER Véronique	Administratrice	4 mandats non exécutifs	
LEENDERS Christine	Administratrice	5 mandats non exécutifs	1 mandat exécutif
LEFEBURE Mireille (décédée le 8 septembre 2021)	Administratrice	3 mandats non exécutifs	
MAITRE Jean-Louis	Administrateur	5 mandats non exécutifs	
MARTINS Elia	Administratrice	5 mandats non exécutifs	
MIRAS Laurence	Administratrice	4 mandats non exécutifs	
OLIGER Gérard	Administrateur	4 mandats non exécutifs	
RANCHON Frédéric	Administrateur	5 mandats non exécutifs	4 mandats exécutifs
ROUXEL Agnès	Administratrice	3 mandats non exécutifs	1 mandats non exécutif 2 mandats exécutifs
SCHOEPEF Daniel	Administrateur	6 mandats non exécutifs	
VIROT Annie	Administratrice	5 mandats non exécutifs	
WEIMERT Alex	Administrateur	5 mandats non exécutifs	1 mandat exécutif
HAMMERER Audrey	Administratrice	1 mandat non exécutif	
TORRE Laurent	Administrateur	1 mandat non exécutif	

DIRECTION EFFECTIVE

Nom	Qualité	Mandats dans le groupe	Mandats hors groupe
BAAL Daniel	Directeur général – dirigeant effectif	4 mandats non exécutifs 5 mandats exécutifs	
PETITGAND Eric	Directeur général adjoint – dirigeant effectif	7 mandats non exécutifs 4 mandats exécutifs	

Informations concernant la politique de recrutement pour la sélection des membres de l'organe de direction ainsi que leurs connaissances, leurs compétences et leur expertise.

En application de l'article L.511-91 du Code Monétaire et Financier, le Comité des Nominations couvre depuis le 1^{er} janvier 2018 les entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui lui ont délégué leurs prérogatives en matière de nomination, en France et à l'étranger. Conformément à

l'annexe relative au comité des nominations du règlement intérieur du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et dans le respect des dispositions du Code monétaire et financier, le comité des nominations examine la formation, l'expérience, la compétence, la disponibilité et l'honorabilité des candidats aux postes d'administrateur ou de dirigeant et s'assure ensuite qu'ils disposent en permanence de l'aptitude nécessaire à l'exercice de leurs mandats. Par ailleurs, le comité des nominations évalue périodiquement, et à tout le moins une fois par an pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel : La structure, la taille, la composition et l'efficacité du conseil d'administration au regard de ses missions ainsi que les connaissances, les compétences et l'expérience des membres du conseil d'administration tant individuellement que collectivement.

Diversité du conseil d'administration

Parité

La loi Copé – Zimmermann n° 2011-103 du 27 janvier 2011 et modifiée en 2014, qui s'applique à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, a été mise en œuvre par la nomination de sept administratrices en 2017 et de deux administratrices en 2018.

En 2021, la représentation des femmes au sein du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel était de 44 %.

Représentation des territoires

Les administrateurs de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel proviennent de l'ensemble des fédérations réparties sur le territoire du périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Représentation de la société

La diversité des administrateurs de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel sur les plans sociologiques, d'âge, d'origine et de genre tend à avoir un conseil d'administration représentatif des clients et de la société.

Plan stratégique

Les travaux lancés dans le cadre du plan stratégique ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin ! de Crédit Mutuel Alliance Fédérale réaffirment l'ambition du groupe de renforcer la diversité dans la composition de sa gouvernance, avec notamment l'objectif d'atteindre une égalité de représentation entre les hommes et les femmes dans les postes d'encadrement et de gouvernance.

Informations sur la politique de diversité applicable à la sélection des membres de l'organe de Direction

Conformément à son statut d'entreprise à mission et à son plan stratégique, Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait des carrières des femmes un élément central de son action. Plus aucune session des écoles des directrices et des directeurs dans les réseaux ne démarre aujourd'hui sans être paritaire. Pour toutes les nominations à des postes d'encadrement supérieur et de direction, des candidatures de femmes sont proposées, avec le souci d'aboutir rapidement à la parité. En l'espace d'un an, ce sont 30 femmes qui ont rejoint des comités de direction au sein du groupe.

En 2022, Crédit Mutuel Alliance Fédérale corrigera les écarts salariaux collectifs entre les femmes et les hommes. Au-delà de ces mesures, des actions de fond à moyen et long termes vont se poursuivre avec la formation de l'ensemble des salariés et des élus pour lutter contre toutes les formes de discrimination.

En 2021, le Crédit Mutuel compte en France 42 % de femmes cadres, 33 % de femmes directrices générales et 26 % de femmes membres d'un comité exécutif.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale se fixe pour objectif dans le cadre de son plan stratégique 2023, une égalité femmes-hommes aux postes d'encadrement et de gouvernance.

Au delà des actions menées pour la promotion et l'accompagnement des femmes à tout niveau de l'entreprise, une démarche visant à travailler la diversité sous toutes ses formes est enclenchée: insertion des personnes en situation de handicap, mise en place d'un pacte générationnel : jeunes, alternance et senior, QPV...

Crédit Mutuel Alliance Fédérale souhaite à travers l'ensemble de ces actions incarner un Groupe dont la gouvernance refuse toute forme de discrimination en agissant au quotidien pour construire une société inclusive, plus juste et plus durable : un mutualisme par la preuve.

5.18.2 Organes supervisant la rémunération

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, fait l'objet d'une surveillance de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur une base consolidée et a décidé lors de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2015 de constituer un comité des rémunérations conformément à l'article L.511-89 du Code monétaire et financier.

Lors de sa séance du 17 novembre 2017, le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a décidé la mise en place d'un comité faitier au niveau de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour l'ensemble du périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En conséquence, à partir de cette date, le Comité a pour périmètre de compétence :

- l'ensemble des établissements de crédit et les sociétés de financement ;
- les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale consolidées par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CIB 10278) prise en qualité de société mère du groupe consolidé Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui en raison de leur taille, de leur organisation interne, ainsi que de la nature, l'ampleur, la complexité et le caractère transfrontalier de leur activité entrent dans le périmètre sur décision du conseil d'administration ;

- à l'exception des entités qui, à raison de leur activité, importance ou spécificité, sont dotées d'un comité conforme aux dispositions légales et réglementaires. Dans ce cas, ce comité individuel rend compte au comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel des travaux réalisés et des informations communiquées.

- les sociétés de gestion d'actifs et les entreprises d'assurance et de réassurance.

Le Comité des Rémunérations était composé du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 de

- Mme Annie VIROT, Présidente
- M. Philippe GALIENNE
- Mme Audrey HAMMERER
- M. Jean-François JOUFFRAY
- M. Gérard OLIGER
- Mme Christine LEENDER

Le Comité est composé de trois à six membres du Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, retenus en raison de leurs connaissances et de leurs compétences dans les domaines traités par le comité et obligatoirement d'un administrateur salarié.

A ces membres s'ajoutent des membres associés qui peuvent être censeurs de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel, administrateurs ou censeurs de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, administrateurs ou censeurs de la BECM, ou administrateurs des fédérations de l'alliance fédérale.

Les membres du comité disposent à tout moment de l'honorabilité, des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaire à la compréhension des activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale y compris les principaux risques auxquels il est exposé.

Les membres sont nommés par le Conseil d'Administration sur proposition de son président pour une durée de trois ans.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mandaté une étude externe en 2021 sur les rémunérations des membres de direction et de comité de direction dans la banque de détail en France. Les conclusions ont été présentées en séance du 27 juillet 2021.

En 2021, le Comité des Rémunérations s'est réuni à quatre reprises, le 12 février, le 7 avril, le 27 juillet et le 23 novembre.

L'ordre du jour des réunions est fixé par la présidente du Comité ou par le président du Conseil d'Administration quand celui-ci est à l'origine de la convocation. Il est adressé aux membres du Comité préalablement à la réunion avec un dossier reprenant les points forts de l'actualité bancaire et financière sur les rémunérations et les éléments utiles à leurs débats.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de privilégier une rémunération fixe en cohérence avec ses valeurs mutualistes et ses responsabilités au service de ses sociétaires et clients. Elle intègre dans sa politique la préoccupation permanente du développement durable et de progression de carrière pour ses collaborateurs.

Pour la majeure partie des collaborateurs du Groupe, notamment tous ceux travaillant pour les réseaux, le Groupe a fait le choix (sauf quelques rares exceptions) de ne pas fixer d'objectifs individuels de vente aux clients pouvant générer une rémunération variable.

D'un point de vue général, les éléments de rémunération complémentaire (avantages en nature, rémunérations variables...) sont encadrés et ne concernent que des cas spécifiques de métier ou fonction, justifiés par des considérations particulières. Ainsi les métiers spécialisés au sein du Groupe, prévoient généralement comme dans les autres groupes bancaires des rémunérations variables : salle des marchés, financements spécialisés, asset management, capital investissement, banque privée, crédit à la consommation.

Quand elles existent ces rémunérations doivent faire l'objet d'une documentation sur les règles d'attribution et de détermination des montants attribués.

La rémunération globale des collaborateurs du Crédit Mutuel Alliance Fédérale se décompose de différents éléments :

- la rémunération fixe ;
- la rémunération variable annuelle ;
- la rémunération collective sous forme d'intéressement et participation en France ;
- le régime de retraite supplémentaire et prévoyance santé ;

les avantages en nature (voiture de fonction...).

Selon les métiers, les responsabilités exercées et les performances réalisées, les collaborateurs bénéficient de tout ou partie de ces éléments.

Ainsi une rémunération variable peut être accordée pour certains métiers seulement et sous certaines conditions strictement encadrées. Cette part variable prend en compte une contribution particulière au développement et aux résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ainsi que le respect de règles déontologiques. L'assiette des éléments variables de la rémunération comprend des objectifs financiers et non financiers assignés aux collaborateurs et aux équipes. Dans le calcul de l'enveloppe à distribuer et pour mieux maîtriser les facteurs de risque, les coûts imputables aux activités sont défalqués et notamment les coûts du risque et de la liquidité.

La politique de rémunération 2021 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale prévoit notamment des conditions particulières de rémunération pour les collaborateurs identifiés comme preneurs de risques.

Ainsi, en 2021, le montant des enveloppes de rémunérations variables représentait près de 5 % de la rémunération totale au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale applique l'ensemble des dispositions réglementaires en matière d'encadrement des rémunérations.

Les collaborateurs entrant en 2021 dans la catégorie des preneurs de risques, au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, ont été identifiés conformément à la réglementation en vigueur. L'identification a été réalisée sur base individuelle et consolidée.

Ainsi, conformément à l'article 199 de l'arrêté du 3 novembre 2014 (modifié par l'arrêté du 22 décembre 2020), dès lors qu'ils ne sont pas de grande taille au sens du point 146 du paragraphe 1 de l'article 4 du règlement (UE) no 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, les établissements de crédit, les sociétés de financement, les entreprises d'investissement ainsi que les groupes mentionnés au III de l'article L.511-57 du code monétaire et financier ne sont pas soumis aux dispositions des articles L.511-81 et L.511-82 et du deuxième alinéa de l'article L.511-84 du code monétaire et financier sur base individuelle et, le cas échéant, sur base consolidée lorsqu'ils se trouvent dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- leur total de bilan est inférieur ou égal en moyenne à 5 milliards d'euros sur la période de quatre ans qui précède immédiatement l'exercice en cours ;
- leur total de bilan est inférieur ou égal en moyenne à 10 milliards d'euros sur la période de quatre ans qui précède immédiatement l'exercice en cours et ils respectent cumulativement les critères énoncés aux c, d et e de l'article 4, paragraphe 1, point 145 du règlement (UE) no 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013.

Compte tenu de l'importance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de certaines des entités qui le composent, l'identification des preneurs de risques est faite non seulement au niveau consolidé mais aussi au niveau individuel.

La DRH de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en liaison avec la Direction des Risques et la Conformité, propose à la Direction Générale une liste qui est validée par le comité des rémunérations et le Conseil d'Administration.

■ Au niveau consolidé

Le périmètre concerne donc la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, le CIC, Cofidis et TARGOBANK AG.

Au niveau des critères qualitatifs, la liste des MRT (Material Risk Takers) comprend donc :

- les membres de la Présidence et de la Direction Générale ;
- les administrateurs et tous les membres des comités spécialisés des structures faitières ;

- les responsables de la Conformité, du Contrôle périodique, du Contrôle Permanent et des Risques, au niveau Groupe ;
- les directeurs d'une fonction en charge des affaires juridiques, des finances (y compris la fiscalité et le budget), des ressources humaines, de la politique de rémunération, de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, des technologies de l'information, de l'analyse économique ou de la sous-traitance de fonctions essentielles, au niveau Groupe ;
- les responsables de risques et les responsables managériaux des Unités Opérationnelles Importantes (c'est-à-dire des unités opérationnelles auxquelles ont été attribuées au moins 2% du capital interne du Groupe), sachant que les responsables managériaux pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale comprend les responsables et les collaborateurs lui rapportant directement ;
- les collaborateurs disposant de pouvoirs permettant de formuler des propositions ou d'engager, individuellement ou collectivement en comité, le Groupe à hauteur du seuil réglementaire de 0,5% des fonds propres de catégorie 1 soit via l'octroi de crédit, soit via la prise de participation ;
- les collaborateurs pouvant exposer l'établissement de crédit à un risque de marché égal ou supérieur à 0,5% du CET1 ou 5% de la limite interne en valeur de risque ;
- les collaborateurs manageant un groupe de personnes qui, cumulativement, peuvent atteindre les seuils posés sur les engagements entraînant un risque de crédit ou un risque de marché ;
- les membres des comités chargés de la gestion d'un risque spécifique : comité ALM, comité des risques Groupe, comité risques opérationnels/contrôle permanent, comité contrôle/conformité, comité nouveaux produits.

Pour ce qui est des critères quantitatifs, il faudra considérer comme preneurs de risques les membres du personnel :

- ayant une rémunération totale supérieure ou égale à 750 000 euros ;
- ayant une rémunération supérieure ou égale à 500 000 euros ainsi qu'à la rémunération moyenne des membres de l'organe de direction et de la Direction Générale pour pouvoir recenser le personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque d'une unité opérationnelle importante.

Pour application des critères quantitatifs, la rémunération est sur une base brute et en équivalent temps plein (reconstitution de la rémunération à temps complet et sur l'année complète pour un collaborateur à temps partiel ou recruté en cours d'année), attribuées au cours de l'exercice N-1.

Outre les dirigeants effectifs du Groupe et les dirigeants des établissements de crédit, sociétés de financement et entreprises d'investissement identifiés sur base individuelle (cf. infra), Crédit Mutuel Alliance Fédérale a décidé de considérer comme preneurs de risques l'ensemble des dirigeants effectifs de ses filiales et toutes les membres du personnel dont la rémunération dépasse le seuil de 500 000 euros.

Au niveau individuel

Une identification des preneurs de risques est aussi effectuée au niveau des établissements de crédit, les sociétés de financement et les entreprises d'investissement qui répondent aux critères d'application sur base individuelle énoncés le règlement délégué n° 604/2014 (modifié par l'arrêté du 22 décembre 2020, art 198, 199 et 200)

Chaque année, la liste des établissements concernés sur le périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale est établie par la DRH Groupe avec information du comité des rémunérations

Au niveau des critères qualitatifs, la liste comprend donc :

- les membres de la Présidence et de la Direction Générale ;
- les administrateurs ;
- les responsables de la Conformité, du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent et des Risques, au niveau individuel et des unités opérationnelles importantes identifiées ;
- les directeurs d'une fonction en charge des affaires juridiques, des finances (y compris la fiscalité et le budget), des ressources humaines, de la politique de rémunération, de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, des technologies de l'information, de l'analyse économique ou de la sous-traitance de fonctions essentielles, au niveau de l'établissement et au niveau de l'unité opérationnelle importante lorsque ces activités sont déléguées localement ;
- les responsables managériaux des Unités Opérationnelles Importantes non encore identifiés précédemment (c'est-à-dire des unités opérationnelles auxquelles ont été attribuées au moins 2% du capital interne du Groupe), sachant que les responsables managériaux pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale comprend les responsables et les collaborateurs lui rapportant directement ;
- les collaborateurs disposant de pouvoirs permettant de formuler des propositions ou d'engager, individuellement ou collectivement en comité, le Groupe à hauteur du seuil réglementaire de 0,5% des fonds propres de catégorie 1 soit via l'octroi de crédit, soit via la prise de participation ;
- les collaborateurs pouvant exposer l'établissement de crédit à un risque de marché égal ou supérieur à 0,5% du CET1 ou 5% de la limite interne en valeur de risque ;
- les collaborateurs manageant un groupe de personnes qui, cumulativement, peuvent atteindre les seuils posés sur les engagements entraînant un risque de crédit ou un risque de marché ;
- les membres des comités chargés de la gestion d'un risque spécifique : comité ALM, comité des risques Groupe, comité risques opérationnels/contrôle permanent, comité contrôle/conformité, comité nouveaux produits.

Au niveau des critères quantitatifs, la liste comprend :

- les membres du personnel ayant une rémunération totale supérieure ou égale à 750 000 euros ;
- les membres du personnel ayant une rémunération fixe supérieure ou égale à 500 000 euros ainsi qu'à la rémunération moyenne des membres de l'organe de direction et de la Direction Générale pour pouvoir recenser le personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque d'une unité opérationnelle importante ;
- lorsque l'établissement compte plus de 1 000 membres du personnel, ces derniers font partie des 0,3 % des membres du personnel (nombre arrondi à l'entier supérieur) auxquels, au sein de l'établissement, la rémunération totale la plus élevée a été accordée au cours de l'exercice précédent ou pour ce dernier sur une base individuelle.

5.18.3 Conception et structure des processus de rémunération

Compte tenu des spécificités de ses métiers, de ses entités juridiques et des législations nationales et internationales dans lequel il opère, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un système de rémunération qui répond à ses valeurs tout en assurant à ses collaborateurs une rétribution cohérente vis-à-vis de ses marchés de référence afin d'attirer et conserver les talents dont il a besoin.

La direction générale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale définit les orientations stratégiques en matière de rémunérations (par exemple le choix de privilégier une rémunération fixe, sauf exceptions limitées dans quelques activités spécialisées) ou opérationnelles (par exemple dans le cadre des négociations annuelles) puis examine la politique de rémunération préparée par la DRH Crédit Mutuel Alliance Fédérale en collaboration avec les responsables des métiers et des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La direction des risques, du Contrôle permanent et de la Conformité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale vérifie que la politique proposée :

- est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- prend bien en compte des mesures destinées à éviter les conflits d'intérêts ;
- est conçue pour favoriser une gestion saine et effective des risques ;
- est conforme à la réglementation ;
- est correctement appliquée au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et signale les problèmes de non-conformité aux dirigeants effectifs et à l'organe de surveillance.

Le conseil d'administration adopte et revoit régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et en contrôle la mise en œuvre.

La rémunération globale des collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale se compose de différents éléments :

- d'une rémunération fixe, qui rémunère la compétence, l'expérience, le niveau de qualification et l'engagement du salarié. Elle est fixée en fonction du marché et d'un principe de cohérence interne au Crédit Mutuel Alliance Fédérale en cohérence avec la convention groupe mise en place au 1^{er} janvier 2018 pour la France ;
- d'une rémunération variable, pour certaines catégories de collaborateurs : pour certains métiers et sous certaines conditions, une part variable peut être accordée. Elle prend en compte une contribution particulière au développement et aux résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. L'assiette des éléments variables de la rémunération comprend des objectifs financiers et non financiers explicitement assignés aux collaborateurs et aux équipes. Pour certaines activités, dans le calcul de l'enveloppe à distribuer et pour mieux maîtriser les facteurs de risque, les coûts imputables aux activités sont défalqués et notamment les coûts du risque et de la liquidité. La rémunération variable ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération appliquée par Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur ;
- la rémunération collective sous forme d'intéressement et participation en France : une telle rémunération sera possible, le cas échéant, en fonction de la taille et des accords en place au sein de chaque entité ;

- un régime de retraite supplémentaire et une prévoyance santé ;
- des avantages en nature (voiture de fonction...).

Selon les entités, les métiers et les responsabilités exercés et en fonction des performances réalisées, les collaborateurs bénéficient de tout ou partie de ces éléments.

Dans le cadre de l'examen régulier de la mise en œuvre des principes de la politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le comité des rémunérations a proposé au Conseil d'Administration du 25 novembre 2021 de mettre à jour la politique de rémunération sur les points suivants :

- la prise en compte du cadre confédéral sur les rémunérations de la population des preneurs de risques établi en début d'année 2021 à la demande de la JST. La Confédération est garante du bon fonctionnement, de la solvabilité et de la cohésion du groupe Crédit Mutuel et doit également veiller au respect de la réglementation par ses affiliés. La déclinaison opérationnelle de ce cadre n'alourdit pas le travail déjà réalisé par notre groupe régional qui s'est inscrit depuis le départ dans la co-construction de ce cadre ;
- l'inscription dans notre politique de rémunération d'une référence à nos engagements pris dans le cadre de l'entreprise à mission en termes de rémunération et d'absence de discrimination en la matière ;
- la modification de toutes les règles en matière de versement de rémunération variable pour les preneurs de risques. Il a été souhaité une déclinaison unique et homogène des nouvelles règles dans tous les pays tout en tenant compte des contraintes locales et du marché. Et ce conformément à la mise en place depuis 2017 de la politique de rémunération groupe et du comité faitier des rémunérations. Pour rappel, Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'avait pas retenu jusqu'en 2021 pour l'ensemble de son périmètre, le versement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'instruments financiers. La mise en place de ce dispositif prévu dans le cadre confédéral s'impose à l'ensemble du périmètre. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a défini un indicateur commun au niveau du Groupe qui s'applique aux entités qui contribuent collectivement à la performance consolidée et à la solvabilité globale. La déclinaison d'un indicateur spécifique à chaque unité n'est donc pas souhaitée et ne s'inscrit pas dans les principes fondateurs de notre politique de rémunération qui prône la force du collectif.

Le comité des rémunérations a été informé des impacts pour de nombreux établissements et collaborateurs du groupe. Les entités/métiers impactés ont été informés tout au long du processus débuté il y a près d'un an.

Lors de sa première séance annuelle, le comité des rémunérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a examiné les rémunérations des cadres supérieurs des fonctions risques, conformité, contrôle permanent et contrôle périodique.

Le personnel concerné ne dispose pas de rémunérations variables liées à la performance individuelle et ce depuis de nombreuses années.

Ces rémunérations sont sous la supervision et décision de la Direction des Ressources Humaines Groupe.

5.18.4 Prise en compte des risques dans le processus de rémunération

La politique de rémunération menée par Crédit Mutuel Alliance Fédérale se veut avant tout raisonnée et responsable et cherche en priorité à aligner les intérêts de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ceux de ses collaborateurs. En effet, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est convaincu que la politique de rémunération d'une entreprise est un élément important de cohérence de la stratégie et de maîtrise des risques. Dans ce cadre Crédit Mutuel Alliance Fédérale, fidèle à ses valeurs mutualistes, a défini une politique, conforme aux exigences réglementaires et visant à :

- porter ses valeurs mutualistes dans le respect de l'ensemble des parties prenantes : sociétaires, clients et collaborateurs ;
- favoriser la progression de carrière par la formation interne et encourager l'engagement sur le long terme des collaborateurs ;
- ne pas encourager la prise de risque excessive et éviter la mise en place d'incitations qui pourraient entraîner des conflits d'intérêts et ne pas inciter ou encourager des activités non autorisées ;
- assurer une cohérence entre les comportements des collaborateurs et les objectifs à long terme du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, particulièrement dans le domaine de la maîtrise de la gestion des risques ;

5.18.5 Rémunération de la performance

L'enveloppe de la rémunération variable de chaque métier fait l'objet d'une proposition de la direction de ces métiers à la direction des ressources humaines et à la direction générale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en précisant :

- la cohérence de l'évolution de l'enveloppe avec les performances quantitatives de l'unité (performances commerciales, performances financières...) ;
- la prise en compte du respect des règles en termes de contrôle interne (respect des règles de contrôle, des limites, de la déontologie, conflit d'intérêt...) ;
- la cohérence de l'enveloppe avec l'assise financière de l'unité : l'enveloppe ne réduit pas l'assise financière de l'établissement et préserve les intérêts à long terme (poids sur les frais généraux, poids sur le résultat net...) ;
- l'alignement sur le risque et ajustement préalable : l'enveloppe est également fixée en tenant compte des critères de performance ajustés aux risques : rendement des actifs, consommation de capital

5.18.6 Rémunération variable et différée

Comme indiqué dans sa politique de rémunération, les rémunérations variables sont cantonnées à certains métiers spécialisés en France et à l'étranger. Quand les dispositifs existent, les formes d'attribution sont homogènes et les modalités de report sont encadrées par la politique du Groupe pour le personnel identifié.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'utilisait pas jusqu'en 2021 le paiement sous forme d'instruments financiers pour les rémunérations variables différées. Cette pratique étant corrélée au statut mutualiste du Groupe formé de sociétaires. En conséquence, il n'y a pas de capital social détenu par des actionnaires. Il n'y a donc pas de rémunération variable indexée sur des actions ou des titres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la totalité est versée en espèces.

- assurer une juste rémunération du travail et fidéliser les collaborateurs de talent en leur offrant des niveaux de salaire appropriés, tenant compte du contexte concurrentiel et en relation avec leur séniorité, leur expertise et leur expérience professionnelle ;
- respecter l'égalité entre les femmes et les hommes en matière de rémunération selon la classification, et plus généralement lutter contre les toutes les formes de discrimination ;
- veiller au renforcement régulier des fonds propres.

Ainsi, en 2021, le montant des enveloppes de rémunérations variables représentait près de 5 % de la rémunération totale au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, 1,7 % des frais généraux et 0,33 % des FP CET1. S'agissant du personnel identifié, le montant des rémunérations variables attribuées représente 19 % de la rémunération sur le périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

requis pour les risques des activités, risque de liquidité,...]. Le niveau de l'enveloppe n'est pas le résultat d'une prise de risque excessive ;

- la comparaison avec les pratiques de place si nécessaire.

Les enveloppes fixées pour chacune des entités/unités sont réparties entre les différentes activités en fonction de critères propres à chaque métier ou équipe. La répartition des primes tient compte de différents éléments comme :

- la mesure de la performance ;
- la mesure du risque ;
- le comportement en termes d'esprit d'équipe et de réactivité ;
- le comportement professionnel au regard des valeurs, de la déontologie et des procédures de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

S'agissant du personnel identifié, le montant des rémunérations variables attribuées représente 19 % de la rémunération totale sur le périmètre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et 26 % sur le périmètre du CIC.

Lors de sa séance du 23 novembre 2021, le comité des rémunérations a examiné les modifications apportées à la politique de rémunération et notamment la prise en compte du Cadre Confédéral sur les rémunérations de la population des preneurs de risques établi en début d'année 2021 à la demande de la JST.

Ainsi, des modifications ont été apportées aux règles de versement de rémunération variable pour les preneurs de risques à compter de 2022. La rémunération variable des preneurs de risques doit respecter les critères suivants, pour autant que la rémunération variable soit supérieure à 50 000 euros ou représente plus d'un tiers de leur rémunération annuelle totale :

- 50 % de la rémunération variable est différée quand le montant attribué est inférieur à 500 000 euros et 60 % quand le montant attribué est au-dessus ;

- 50 % de la rémunération variable est versée sous forme d'instruments financiers. Dans le contexte de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, l'obligation de versement en instruments financiers ne peut être appliquée telle quelle et induit l'utilisation d'instruments non numéraires équivalents à des droits de propriété. Ces instruments consistent en l'attribution d'espèces bloquées, indexées sur un indicateur composite reflétant la performance des entités d'appartenance du bénéficiaire. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de retenir un indicateur commun à l'ensemble du Groupe régional qui se base sur l'évolution en moyenne mobile sur les trois dernières années du RORWA (rendement des actifs pondérés du risque). Cet indicateur répond aux objectifs suivants :
- intégrer une logique long terme avec une prise en compte de la solvabilité dans la durée ;
- intégrer une logique de performance en ayant un lien avec l'évolution du résultat net du groupe régional ;
- tenir compte des principes de la politique de rémunération qui prône avant tout la force du collectif, en limitant les rémunérations variables aux métiers spécialisés.

Les conditions ainsi énoncées sont appliquées à l'ensemble des preneurs de risques du Groupe quelque soit leur entité d'appartenance.

Les activités concernées par la demande de dépassement du seuil de 100 % sont les activités de salle de marché (métier investissement) en France et à New York.

Ces activités sont couvertes par 56 opérateurs dont 7 à l'étranger. Près des deux tiers peuvent bénéficier d'un ratio au-delà de 100 %.

La distribution individuelle aux collaborateurs est décidée par la ligne managériale en fonction d'une évaluation globale des performances individuelles et collectives intégrant des éléments d'ordre quantitatifs et qualitatifs. Il n'existe pas de lien direct et automatique entre le niveau des résultats commerciaux et financiers d'un salarié et son niveau de rémunération variable afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêt ou de non-prise en compte des intérêts de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de ses clients.

L'attribution individuelle est effectuée par décision de la hiérarchie sur la base :

- des performances de l'équipe à laquelle appartient l'intéressé ;
- des performances individuelles mesurées selon le couple résultat – risque ;
- des évaluations individuelles prenant en compte les réalisations qualitatives par rapport aux objectifs fixés.

A titre d'exemple, pour les opérateurs de marché, la répartition de l'enveloppe globale est effectuée en fonction des différents critères de performance quantitative et qualitative suivants :

- résultats économiques de l'activité à laquelle sont rattachés les opérateurs ;
- risques pris ;
- respect des limites et des délégations ;
- comportement au sein des équipes ;
- initiatives positives pour le succès des opérations ;
- management des équipes (selon la position hiérarchique) ;
- par ailleurs, le versement effectif de la partie différée est conditionnel et subordonné à une clause de malus portant sur les résultats de l'activité. La rémunération différée peut donc être substantiellement réduite ou même ne pas être versée en cas de défaut de maîtrise des risques entraînant des pertes. Cette clause permet de responsabiliser les collaborateurs sur les risques à moyen terme qu'ils peuvent faire prendre à l'établissement. De plus, le versement de ces sommes est soumis à une condition de présence.

Les rémunérations variables garanties sont interdites, sauf dans le contexte de l'embauche de professionnels des marchés financiers, hors mutations intra-groupe. Dans ce cas, la garantie est limitée à 1 an.

Dans le cas où le départ est contraint et lié à une faute grave ou à une faute lourde, ces éléments de rémunérations « post-départ » sont susceptibles d'être réduits ou supprimés, notamment par application des dispositions prévues par l'entreprise et notamment en France au titre des articles L.511-84 et L.511-84-1 du code monétaire et financier.

TABLEAU 72 : SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE (EU REM1)

		Direction			
		Organe de direction – Fonction de surveillance	Organe de direction – Fonction de gestion	Autres membres de la direction générale	Autres membres de la population identifiée
<i>(en millions d'euros)</i>					
Au 31/12/2021					
Rémunération fixe attribuée pendant l'exercice	Nombre de membres de la population identifiée (ayant perçu une rémunération fixe)	156	134	202	286
	Rémunération fixe totale	4	40	36	49
	Dont : rémunération en espèces/en numéraire	4	37	32	44
	Dont : actions et droits de propriété équivalents	-	-	-	-
	Dont : autres instruments liés à des actions et autres instruments non numéraires équivalents	-	-	-	-
	Dont : autres instruments	-	-	-	-
	Dont : autres formes de rémunération	0	3	-	-
	Rémunération variable attribuée pendant l'exercice	Nombre de membres de la population identifiée (ayant perçu une rémunération variable)	-	54	76
Rémunération variable totale		-	6	7	17
Dont : rémunération en espèces/en numéraire		-	6	7	17
Dont : rémunération différée parmi cette rémunération en espèces/en numéraire		-	-	-	-
Dont : actions et droits de propriété équivalents		-	-	-	-
Dont : rémunération différée parmi cette rémunération en actions et droits de propriété équivalents		-	-	-	-
Dont : instruments liés à des actions et autres instruments non numéraires équivalents		-	-	-	-
Dont : rémunération différée parmi cette rémunération en instruments liés à des actions et autres instruments non numéraires équivalents		-	-	-	-
Dont : autres instruments		-	-	-	-
Dont : rémunération différée parmi cette rémunération en autres instruments		-	-	-	-
Dont autres formes de rémunération		-	-	-	-
Dont : rémunération différée parmi ces autres formes de rémunération		-	-	-	-
RÉMUNÉRATION TOTALE ATTRIBUÉE PENDANT L'EXERCICE		4	47	43	66

TABLEAU 73 : PAIEMENTS SPÉCIAUX PENDANT L'EXERCICE (EU REM2)

		Direction			
		Organe de direction – Fonction de surveillance	Organe de direction – Fonction de gestion	Autres membres de la direction générale	Autres membres de la population identifiée
<i>(en millions d'euros)</i>					
Au 31/12/2021					
Rémunérations variables garanties attribuées pendant l'exercice	Nombre de membres de la population identifiée concernés	-	-	-	-
	Montant total	-	-	-	-
Dont primes d'arrivée, rémunérations variables garanties suite à l'arrivée d'un collaborateur, etc.					
	Dont versées au cours de l'exercice et qui ne sont pas prises en compte dans le plafonnement des primes	-	-	-	-
Indemnités de départ versées pendant l'exercice, attribuées au cours de périodes antérieures	Nombre de membres de la population identifiée concernés	-	-	-	-
	Montant total	-	-	-	-
Indemnités de départ attribuées pendant l'exercice	Nombre de membres de la population identifiée concernés	-	2	3	2
	Montant total	-	1	1	1
	Dont versées au cours de l'exercice	-	1	1	1
	Dont versées au cours de l'exercice et qui ne sont pas prises en compte dans le plafonnement des primes	-	-	-	-
	Dont différées	-	-	-	-
	Dont indemnités les plus élevées attribuées à une seule personne	-	-	-	-

TABLEAU 74 : RÉMUNÉRATION DIFFÉRÉE ET SOUMISE À PÉRIODE DE RÉTENTION (EU REM3)

	Rémunérations différées acquises au titre des exercices précédents N-1 et antérieurs			Mouvements ayant eu lieu en année N (y compris sur des rémunérations qui ne seront pas versées en N+1)			Rémunérations acquises en N g = versées immédiatement en N+1 h = soumises à rétention	
	Montant total des rémunérations différées octroyées au titre des périodes de performance antérieures	Dont : devenant acquises au cours/au terme de l'exercice	Dont : devenant acquises au cours/au terme des exercices suivants	Montant de l'ajustement en fonction des performances appliqué au cours de l'exercice aux rémunérations différées qui devaient devenir acquises au cours de l'exercice	Montant de l'ajustement en fonction des performances appliqué au cours de l'exercice aux rémunérations différées qui devaient devenir acquises au cours d'années de performance futures	Montant total de l'ajustement au cours de l'exercice dû à des ajustements implicites ex post	Montant total des rémunérations différées octroyées avant l'exercice effectivement versées au cours de l'exercice	Montant total des rémunérations différées octroyées au titre des périodes de performance antérieures qui sont devenues acquises mais font l'objet de périodes de rétention
<i>(en millions d'euros)</i> Au 31/12/2021								
ORGANE DE DIRECTION – FONCTION DE SURVEILLANCE	-	-	-	-	-	-	-	-
Espèces	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et Droits de propriété équivalents	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments liés à des actions et autres instruments non numéraires équivalents	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres formes	-	-	-	-	-	-	-	-
ORGANE DE DIRECTION – FONCTION DE GESTION	3	2	2	-	-	-	2	-
Espèces	3	2	2	-	-	-	2	-
Actions et Droits de propriété équivalents	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments liés à des actions et autres instruments non numéraires équivalents	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres formes	-	-	-	-	-	-	-	-
AUTRES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	4	3	2	-	-	-	3	-
Espèces	4	3	2	-	-	-	3	-
Actions et Droits de propriété équivalents	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments liés à des actions et autres instruments non numéraires équivalents	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres formes	-	-	-	-	-	-	-	-
AUTRES MEMBRES DE LA POPULATION IDENTIFIÉE	11	6	5	0	-	-	6	-
Espèces	11	6	5	0	-	-	6	-
Actions et Droits de propriété équivalents	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments liés à des actions et autres instruments non numéraires équivalents	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres formes	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	18	10	8	0	-	-	10	-

TABLEAU 75 : HAUTES RÉMUNÉRATIONS (EU REM4)

(en nombre de personnes)
Au 31/12/2021

Membres de la population identifiée s'étant vu attribuer
une haute rémunération au sein de l'article 450(i) CRR

Entre 1 million et 1,5 million non compris	5
Entre 1,5 million et 2 millions non compris	2
Entre 2 millions et 2,5 millions non compris	-
Entre 2,5 millions et 3 millions non compris	-
Entre 3 millions et 3,5 millions non compris	-
Entre 3,5 millions et 4 millions non compris	-
Entre 4 millions et 4,5 millions non compris	-
Entre 4,5 millions et 5 millions non compris	-
Entre 5 millions et 6 millions non compris	-
Entre 6 millions et 7 millions non compris	-
Entre 7 millions et 8 millions non compris	-

TABLEAU 76 : VENTILATION DE LA POPULATION IDENTIFIÉE PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (EU REM5)

(en millions d'euros) Au 31/12/2021	Direction			Domaines d'activité						Autres
	Organe de direction – Fonction de surveillance	Organe de direction – Fonction de gestion	Ensemble de l'organe de direction	Banque d'investissement	Banque de détail	Gestion d'actifs	Fonctions de contrôle interne indépendant	Fonctions transversales		
NOMBRE TOTAL DE MEMBRES DE LA POPULATION IDENTIFIÉE										290
Parmi lesquels membres de la direction :										
■ organe de direction	156	134	290							
■ direction générale				18	95	7	1	55	26	
Parmi lesquels autres membres de la population identifiée				63	70	2	108	43	0	
RÉMUNÉRATION TOTALE DE LA POPULATION IDENTIFIÉE	4	47	51	38	31	2	17	17	4	
Parmi laquelle rémunération variable	0	6	6	17	4	1	2	1	0	
Parmi laquelle rémunération fixe	4	40	45	21	27	1	16	16	4	

ANNEXES

Annexe 1 : Description des écarts entre les périmètres de consolidation (EU LI3) –
Détail par entité

Nom de l'entité	Méthode de consolidation comptable	Méthode de réglementaire					Description de l'entité
		Intégration globale	Intégration proportionnelle	Méthode de la mise en équivalence	Ni consolidée, ni déduite	Déduite	
Bancas	Mise en équivalence	-	X	-	-	-	B. Filiales du réseau bancaire
FLOA (ex Banque du groupe Casino)	Mise en équivalence	-	X	-	-	-	B. Filiales du réseau bancaire
LYF SA (ex Fivory)	Mise en équivalence	-	X	-	-	-	B. Filiales du réseau bancaire
FCT Factofrance	Intégration globale	-	-	X	-	-	B. Filiales du réseau bancaire
Euro Automatic Cash	Mise en équivalence	-	X	-	-	-	F. Logistique et <i> Holding</i>
Euro Protection Surveillance	Intégration globale	-	-	X	-	-	F. Logistique et <i> Holding</i>
PROTECTION 24	Intégration globale	-	-	X	-	-	F. Logistique et <i> Holding</i>
Lyf SAS (ex Fivory SAS)	Mise en équivalence	-	X	-	-	-	F. Logistique et <i> Holding</i>
ACM GIE	Intégration globale	-	-	X	-	-	G. Sociétés d'assurance
ACM IARD	Intégration globale	-	-	X	-	-	G. Sociétés d'assurance
ACM Services	Intégration globale	-	-	X	-	-	G. Sociétés d'assurance
ACM Vie SA	Intégration globale	-	-	X	-	-	G. Sociétés d'assurance
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	Intégration globale	-	-	X	-	-	G. Sociétés d'assurance
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances SA	Intégration globale	-	-	X	-	-	G. Sociétés d'assurance
Targopensiones, entidad gestora de fondos de pensiones, SA (ex Agrupacion Pensiones)	Intégration globale	-	-	X	-	-	G. Sociétés d'assurance
Agrupació serveis administratius	Intégration globale	-	-	X	-	-	G. Sociétés d'assurance
AMDIF	Intégration globale	-	-	X	-	-	G. Sociétés d'assurance
GACM Seguros, Compañía de Seguros y Reaseguros, SAU (ex AMGEN)	Intégration globale	-	-	X	-	-	G. Sociétés d'assurance
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	Intégration globale	-	-	X	-	-	G. Sociétés d'assurance
Asistencia Avanzada Barcelona	Intégration globale	-	-	X	-	-	G. Sociétés d'assurance
ASTREE Assurances	Mise en équivalence	-	-	X	-	-	G. Sociétés d'assurance
Atlantis Asesores SL	Intégration globale	-	-	X	-	-	G. Sociétés d'assurance
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	Intégration globale	-	-	X	-	-	G. Sociétés d'assurance
Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Intégration globale	-	-	X	-	-	G. Sociétés d'assurance
GACM España	Intégration globale	-	-	X	-	-	G. Sociétés d'assurance
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	Intégration globale	-	-	X	-	-	G. Sociétés d'assurance
ICM Life	Intégration globale	-	-	X	-	-	G. Sociétés d'assurance
MTRL	Intégration globale	-	-	X	-	-	G. Sociétés d'assurance
NELB (North Europe Life Belgium)	Intégration globale	-	-	X	-	-	G. Sociétés d'assurance
Partners	Intégration globale	-	-	X	-	-	G. Sociétés d'assurance
ACM Courtage	Intégration globale	-	-	X	-	-	G. Sociétés d'assurance
Serenis Assurances	Intégration globale	-	-	X	-	-	G. Sociétés d'assurance
Foncière Massena	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés

Nom de l'entité	Méthode de consolidation comptable	Méthode de réglementaire					Description de l'entité
		Intégration globale	Intégration proportionnelle	Méthode de la mise en équivalence	Ni consolidée, ni déduite	Déduite	
SCI ACM	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
SCI ACM Cotentin	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
SCI Provence Lafayette	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
SCI 14 Rue de Londres	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
SCI Saint Augustin	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
SCI Tombe Issoire	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
Affiches d'Alsace-Lorraine	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
AGIR	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
Alsacienne de Portage des DNA	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
EBRA events	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
EBRA Medias Alsace	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
EBRA Medias Lorraine Franche Comté	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
EBRA services	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
Est Bourgogne Médias	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
France Régie	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
Groupe Dauphiné Media	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
Groupe Progrès	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
Journal de la Haute-Marne	Mise en équivalence	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
La Liberté de l'Est	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
La Tribune	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
Le Dauphiné Libéré	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
L'Est Républicain	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
Le Républicain Lorrain	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
Les Éditions Du Quotidien	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
Lumedia	Mise en équivalence	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
Mediaportage	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
NEWCO4	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
Presse Diffusion	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
Publprint Province n° 1	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
SAP Alsace	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
Société d'Investissements Médias (SIM)	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
SCI Le Progrès Confluence	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	Intégration globale	-	-	X	-	-	H. Autres sociétés

Annexe 2 : Informations détaillées sur les fonds propres (EU CCA)

Le 1^{er} janvier 2022, une opération d'apport partiel d'actifs de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord a été réalisée au profit de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM), emportant le transfert universel des actifs et passifs concernés. Cet apport partiel d'actifs a eu pour effet de transférer à la BFCM la qualité d'émetteur pour la totalité des émissions obligataires de CFCMNE. Le tableau détaillé des instruments de fonds propres du Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) est présenté dans le rapport Pilier 3 du CMNE publié sur le site de la BFCM à l'adresse suivante : <https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/investisseurs/information-financiere-reglementee.html>

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (CET1)

Émetteur	Crédit Mutuel Alliance Fédérale – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Crédit Mutuel Alliance Fédérale – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	969500LFTDNMONT2EP08	969500LFTDNMONT2EP08
Droit régissant l'instrument	Loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et article L.512-1 du Code monétaire et financier	Loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et article L.512-1 du Code monétaire et financier
<i>Traitement réglementaire</i>		
Règles transitoires CRR	Fonds propres de base de catégorie 1	Fonds propres de base de catégorie 1
Règles CRR après transition	Fonds propres de base de catégorie 1	Fonds propres de base de catégorie 1
Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé
Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	Parts sociales de type A – liste publiée par l'ABE (article 26, paragraphe 3 du CRR)	Parts sociales de type B – liste publiée par l'ABE (article 26, paragraphe 3 du CRR)
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	216,50 M€	6 682,66 M€
Valeur nominale de l'instrument	15 €	1 €
Prix d'émission	15 €	1 €
Prix de rachat	15 €	1 €
Classification comptable	Capitaux Propres	Capitaux Propres
Date d'émission initiale	Variable	Variable
Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuel	Perpétuel
Échéance initiale	N/A	N/A
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non	Non
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	N/A	N/A
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A
<i>Coupons/dividendes</i>		
Dividende/coupon fixe ou flottant	N/A	Flottant
Taux de coupon et indice éventuel associé	N/A	N/A
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Pleine discrétion	Pleine discrétion
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Pleine discrétion	Pleine discrétion
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
Cumulatif ou non cumulatif	Non cumulatif	Non cumulatif

Émetteur	Crédit Mutuel Alliance Fédérale – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Crédit Mutuel Alliance Fédérale – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Convertible ou non-convertible	Non convertible	Non convertible
Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	N/A	N/A
Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A
Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Oui	Oui
Si réduction, déclencheur de la réduction	Sur décision de l'assemblée générale des associés ou, en cas de résolution, sur décision du collège de résolution de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L.613-31-16 du Code monétaire et financier	Sur décision de l'assemblée générale des associés ou, en cas de résolution, sur décision du collège de résolution de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L.613-31-16 du Code monétaire et financier
Si réduction, totale ou partielle	Réduction totale ou partielle	Réduction totale ou partielle
Si réduction, permanente ou provisoire	Permanente	Permanente
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A	N/A
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Rang inférieur à toutes les autres créances	Rang inférieur à toutes les autres créances
Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A

N/A si non applicable.

CMNE présente au 31/12/2021 un montant total de CET1 de 1 420 Millions d'Euros soit environ 20 % du CET1 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (AT1)

Émetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	XS0207764712	XS0212581564
Droit régissant l'instrument	Anglais sauf subordination	Anglais sauf subordination
<i>Traitement réglementaire</i>		
Règles transitoires CRR (les compléments de la CRR2 inclus)	10 % fonds propres additionnels de catégorie 1 90 % fonds propres de catégorie 2	10 % fonds propres additionnels de catégorie 1 90 % fonds propres de catégorie 2
Règles CRR après transition (les compléments de la CRR2 inclus)	Inéligible à partir du 1 ^{er} janvier 2022	Inéligible à partir du 1 ^{er} janvier 2022
Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé	Consolidé
Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	<ul style="list-style-type: none"> ■ TSS ■ art. 52 et suivants du CRR ■ art. 484 et suivants du CRR 	<ul style="list-style-type: none"> ■ TSS ■ art. 52 et suivants du CRR ■ art. 484 et suivants du CRR
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	733,48 M€	250,00 M€
Valeur nominale de l'instrument	750,00 M€	250,00 M€
Prix d'émission	750,00 M€	250,00 M€
Prix de rachat	750,00 M€	250,00 M€
Classification comptable	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti
Date d'émission initiale	15/12/2004	25/02/2005
Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuel	Perpétuel
Échéance initiale	Sans échéance	Sans échéance
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	<ul style="list-style-type: none"> ■ Option de rachat pour la totalité de la souche à la main de l'émetteur : le 15/12/2014 au pair ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (tax call) : à tout moment au pair ■ Option de rachat pour la totalité de la souche 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Option de rachat pour la totalité de la souche à la main de l'émetteur : 25/02/2015 au pair ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (tax call) : à tout moment au pair ■ Option de rachat pour la totalité de la souche
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 15/12/2014, pour la totalité de la souche	À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 25/02/2015, pour la totalité de la souche
<i>Coupons/dividendes</i>		
Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant
Taux de coupon et indice éventuel associé	6 % puis, à compter du 15/12/2005, EUR CMS10 + 0,10 % avec cap à 8 %	7 % puis, à compter du 25/02/2006, EUR CMS10 + 0,10 % avec cap à 8 %
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Discrétion partielle : clause de <i>compulsory interest provisions</i> (<i>dividend pusher</i>)	Discrétion partielle : clause de <i>compulsory interest provisions</i> (<i>dividend pusher</i>)
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Pleine discrétion	Pleine discrétion
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
Cumulatif ou non cumulatif	Non cumulatif	Non cumulatif

Émetteur	Crédit Mutuel Alliance Fédérale – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Crédit Mutuel Alliance Fédérale – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Convertible ou non-convertible	Non	Non
Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	N/A	N/A
Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A
Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Oui	Oui
Si réduction, déclencheur de la réduction	Événement lié au superviseur tant suite à une détérioration du ratio de solvabilité que suite à sa pleine discrétion, et si une augmentation de capital n'a pas été autorisée ou a été insuffisante.	Événement lié au superviseur tant suite à une détérioration du ratio de solvabilité que suite à sa pleine discrétion, et si une augmentation de capital n'a pas été autorisée ou a été insuffisante.
Si réduction, totale ou partielle	Réduction totale ou partielle	Réduction totale ou partielle
Si réduction, permanente ou provisoire	Temporaire ou permanente	Temporaire ou permanente
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	Reconstitution du principal si retour à la santé financière, <i>i.e.</i> deux résultats nets consolidés positifs consécutivement après la fin de l'intervention du superviseur.	Reconstitution du principal si retour à la santé financière, <i>i.e.</i> deux résultats nets consolidés positifs consécutivement après la fin de l'intervention du superviseur.
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument dit super subordonné, c'est-à-dire subordonné aux éventuels prêts participatifs et titres participatifs, aux instruments subordonnés ordinaires et aux instruments non subordonnés.	Instrument dit super subordonné, c'est-à-dire subordonné aux éventuels prêts participatifs et titres participatifs, aux instruments subordonnés ordinaires et aux instruments non subordonnés.
Existence de caractéristiques non conformes	Oui (mais admis à l'AT1 au titre du régime transitoire)	Oui (mais admis à l'AT1 au titre du régime transitoire)
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Caractéristiques non conformes aux instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 : – discrétion partielle : clause de <i>compulsory interest provisions (dividend pusher)</i> – clause de retour à meilleur fortune non discrétionnaire	Caractéristiques non conformes aux instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 : – discrétion partielle : clause de <i>compulsory interest provisions (dividend pusher)</i> – clause de retour à meilleur fortune non discrétionnaire

N/A si non applicable.

CMNE présente au 31/12/2021 un montant total de TSS de 150 Millions d'Euros soit environ 15 % du montant de TSS de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

Émetteur	Crédit Industriel et Commercial	Lyonnaise de Banque	Crédit Industriel et Commercial	Crédit Industriel et Commercial	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	
Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0000047805	FR0000047789	FR0000584377	FR0000165847	XS1069549761	XS1288858548	
Droit régissant l'instrument	Français	Français	Français	Français	Anglais sauf subordination	Anglais sauf subordination	
<i>Traitement réglementaire</i>							
Règles transitoires CRR (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	
Règles CRR après transition (les compléments de la CRR2 inclus)	Inéligible à partir du 1 ^{er} janvier 2022	Inéligible à partir du 1 ^{er} janvier 2022	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	
Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Inéligible à partir du 1 ^{er} janvier 2022	Consolidé et sous-consolidé	Consolidé et sous-consolidé	Consolidé et sous-consolidé	Consolidé	Consolidé	
Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres participatifs ■ art. 62 et suivants du CRR 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres participatifs ■ art. 62 et suivants du CRR 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés à durée indéterminée ■ art. 62 et suivants du CRR 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés à intérêt progressif et à durée indéterminée ■ art. 62 et suivants du CRR 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR 	
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	8,28 M€	11,49 M€	18,96 M€	0,69 M€	472,91 M€	739,73 M€	
Valeur nominale de l'instrument	137,20 M€	15,43 M€	18,96 M€	7,25 M€	1 000,00 M€	1 000,00 M€	
Prix d'émission	137,20 M€	15,43 M€	18,96 M€	7,25 M€	991,43 M€	990,84 M€	
Prix de rachat	178,37 M€ si exercice de l'option de rachat le 28/05/1997 puis revalorisation annuelle de 1,5 % après le 28/05/1997	20,06 M€ si exercice de l'option de rachat le 01/06/1997 puis revalorisation annuelle de 1,5 % après le 01/06/1997	19,15 M€	7,25 M€	1 000,00 M€	1 000,00 M€	
Classification comptable	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti	
Date d'émission initiale	28/05/1985	01/06/1985	20/07/1987	26/12/1990	21/05/2014	11/09/2015	
Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuelle	Perpétuelle	Perpétuelle	Perpétuelle	Durée déterminée	Durée déterminée	
Échéance initiale	Sans échéance	Sans échéance	Sans échéance	Sans échéance	21/05/2024	11/09/2025	
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	

Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
XS1385945131	XS1512677003	XS1587911451	XS1717355561	XS1824240136	FR0013425162	FR0014006KD4
Anglais sauf subordination	Anglais sauf subordination	Anglais sauf subordination	Anglais sauf subordination	Anglais sauf subordination	Français	Français
Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR	■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR	■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR	■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR	■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR	■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR	■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR
846,03 M€	678,52 M€	500,00 M€	500,00 M€	500,00 M€	1 000,00 M€	750,00 M€
1 000,00 M€	700,00 M€	500,00 M€	500,00 M€	500,00 M€	1 000,00 M€	750,00 M€
990,98 M€	695,09 M€	497,62 M€	495,72 M€	499,43 M€	99,684 %	744,66 M€
1 000,00 M€	700,00 M€	500,00 M€	500,00 M€	500,00 M€	1 000,00 M€	750,00 M€
Passif – coût amorti	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti	Passif – coût amorti
24/03/2016	04/11/2016	31/03/2017	15/11/2017	25/05/2018	18/06/2019	19/11/2021
Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
24/03/2026	04/11/2026	31/03/2027	15/11/2027	25/05/2028	18/06/2029	19/11/2031
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Émetteur	Crédit Industriel et Commercial	Lyonnaise de Banque	Crédit Industriel et Commercial	Crédit Industriel et Commercial	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	<ul style="list-style-type: none"> Option de rachat partiel ou total à la main de l'émetteur : 28/05/1997 à 130 % du nominal 	<ul style="list-style-type: none"> Option de rachat partiel ou total à la main de l'émetteur : 01/06/1997 à 130 % du nominal 	<ul style="list-style-type: none"> Option de rachat partiel ou total à la main de l'émetteur : pendant une période de 45 jours à compter du 20/07/1994 à 101 % du nominal + intérêts courus 	<ul style="list-style-type: none"> Option de rachat partiel ou total à la main de l'émetteur : le 26/12/1999 au pair 	<ul style="list-style-type: none"> Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i> ou <i>Tax deduction event</i>) : à tout moment au pair Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (Capital Event) : à tout moment au pair Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de Gross-Up Event : à tout moment au pair 	<ul style="list-style-type: none"> Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event</i>, <i>Tax deduction event</i> ou <i>Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (Capital Event) : à tout moment au pair
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 28/05/1997	À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 01/06/1997	Pendant une période de 45 jours à compter de chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 20/07/1994	À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 26/12/1999	N/A	N/A
<i>Coupons/dividendes</i>						
Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant	Flottant	Flottant	Flottant	Fixe	Fixe
Taux de coupon et indice éventuel associé	$40 \% \times \text{TAM} + 43 \% \times \text{TAM} \times (\text{Résultat année N-1}/\text{Résultat année 1984})$ avec comme limites : <ul style="list-style-type: none"> minimum $85 \% (\text{TAM} + \text{TMO})/2$ maximum $130 \% (\text{TAM} + \text{TMO})/2$ 	$35 \% \times \text{TMO} + 35 \% \times \text{TMO} \times (\text{Résultat année N-1}/\text{Résultat année 1984})$ avec comme limites : <ul style="list-style-type: none"> minimum 85 % du TMO maximum 130 % TMO 	Moyenne des 12 derniers TME + 0,25 %	PIC + 1,75 % pour les intérêts payables chaque année depuis 2006	3,00 %	3,00 %

Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
<ul style="list-style-type: none"> ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event, Tax deduction event ou Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>Withholding tax event, Tax deduction event ou Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux impactant le paiement du coupon (<i>Withholding tax event, Tax deduction event ou Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux impactant le paiement du coupon (<i>Withholding tax event, Tax deduction event ou Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux impactant le paiement du coupon (<i>Withholding tax event, Tax deduction event ou Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux impactant le paiement du coupon (<i>Withholding tax event, Tax deduction event ou Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux impactant le paiement du coupon (<i>Withholding tax event, Tax deduction event ou Tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>Capital Event</i>) : à tout moment au pair
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe
2,375 %	1,875 %	2,625 %	1,625 %	2,500 %	1,875 %	1,125 %

Émetteur	Crédit Industriel et Commercial	Lyonnaise de Banque	Crédit Industriel et Commercial	Crédit Industriel et Commercial	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire	Discrétion partielle	Discrétion partielle	Obligatoire	Obligatoire	
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	
[[ROW:Retrait]]Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
[[ROW:Retrait]]Cumulatif ou non cumulatif	N/A	N/A	Cumulatif	Cumulatif	N/A	N/A	
Convertible ou non-convertible	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Si réduction, totale ou partielle	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Si réduction, permanente ou provisoire	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instrument subordonné au désintéressement des créanciers subordonnés et des créanciers non subordonnés	Instrument subordonné au désintéressement des créanciers subordonnés et des créanciers non subordonnés	Instrument subordonné au désintéressement des créanciers non subordonnés	Instrument subordonné au désintéressement des créanciers non subordonnés	Instrument subordonné au désintéressement des créanciers non subordonnés	Instrument subordonné au désintéressement des créanciers non subordonnés	
Existence de caractéristiques non conformes	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Mécanisme d'incitation au rachat	Mécanisme d'incitation au rachat	N/A	N/A	N/A	N/A	

N/A si non applicable.

CMNE présente au 31/12/2021 un montant total de titres de 593,03 Millions d'Euros soit environ 10 % du montant de titres de même nature présentés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Instrument subordonné au désintéressement des créanciers non subordonnés	Instrument subordonné au désintéressement des créanciers non subordonnés	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires en vertu de l'article L.228-97 du Code de commerce	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires en vertu de l'article L.228-97 du Code de commerce	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires en vertu de l'article L.228-97 du Code de commerce	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires en vertu de l'article L.228-97 du Code de commerce	Instrument subordonné au désintéressement de tous les créanciers chirographaires en vertu de l'article L.228-97 du Code de commerce
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Annexe 3 : Indicateurs clés de CMNE (EU KM1)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	30/09/2021	30/06/2021	31/03/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES DISPONIBLES (MONTANTS)					
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	3 198	3 101	3 094	2 943	2 952
Fonds propres de catégorie 1	3 213	3 116	3 109	2 958	2 982
Fonds propres totaux	3 805	3 718	3 786	3 645	3 659
MONTANTS D'EXPOSITIONS PONDÉRÉS					
Montant total d'exposition au risque	15 158	16 568	17 023	14 925	14 918
RATIOS DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DU MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ)					
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 <i>(en %)</i>	21,1 %	18,7 %	18,2 %	19,7 %	19,8 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1 <i>(en %)</i>	21,2 %	18,8 %	18,3 %	19,8 %	20,0 %
Ratio de fonds propres totaux <i>(en %)</i>	25,1 %	22,4 %	22,2 %	24,4 %	24,5 %
EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AU SREP (EXIGENCES DE PILIER 2 EN POURCENTAGE DES ACTIFS PONDÉRÉS)					
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif <i>(en %)</i>	1,8 %	1,8 %	1,8 %	1,8 %	1,8 %
<i>dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)</i>	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
<i>dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)</i>	1,3 %	1,3 %	1,3 %	1,3 %	1,3 %
Exigences totales de fonds propres SREP <i>(en %)</i>	9,8 %	9,8 %	9,8 %	9,8 %	9,8 %
EXIGENCE GLOBALE DE COUSSIN ET EXIGENCE GLOBALE DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DU MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ)					
Coussin de conservation de fonds propres <i>(en %)</i>	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau de l'État membre <i>(en %)</i>	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement <i>(en %)</i>	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Coussin pour le risque systémique <i>(en %)</i>	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale <i>(en %)</i>	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Coussin pour les autres établissements d'importance systémique <i>(en %)</i>	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Exigence globale de coussin <i>(en %)</i>	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Exigences globales de fonds propres <i>(en %)</i>	12,3 %	12,3 %	12,3 %	12,3 %	12,3 %
Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP <i>(en %)</i>	8,9 %	6,5 %	5,9 %	7,5 %	7,5 %
RATIO DE LEVIER					
Mesure de l'exposition totale	27 114	26 669	27 058	26 321	26 264
Ratio de levier <i>(en %)</i>	11,5 %	11,4 %	11,2 %	10,9 %	10,9 %
EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLÉMENTAIRES POUR FAIRE FACE AU RISQUE DE LEVIER EXCESSIF (EN POURCENTAGE DE LA MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE)					
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif <i>(en %)</i>	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<i>dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)</i>	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Exigences de ratio de levier SREP totales <i>(en %)</i>	3,1 %	3,1 %	3,1 %	N/A	N/A
EXIGENCES DE COUSSIN LIÉ AU RATIO DE LEVIER ET EXIGENCE DE RATIO DE LEVIER GLOBALE (EN POURCENTAGE DE LA MESURE DE L'EXPRESSION TOTALE)					
Exigence de coussin lié au ratio de levier <i>(en %)</i>	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Exigence de ratio de levier globale <i>(en %)</i>	3,1 %	3,1 %	3,1 %	N/A	N/A
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ					
Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée moyenne)	2 498	2 445	2 313	2 254	2 187
Sorties de trésorerie - Valeur pondérée totale	2 222	2 210	2 179	2 142	2 108
Entrées de trésorerie - Valeur pondérée totale	788	685	686	686	679
Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	1 434	1 525	1 493	1 456	1 429
Ratio de couverture des besoins de liquidité <i>(en %)</i>	184,2 %	160,5 %	155,0 %	155,2 %	153,5 %
RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET					
Financement stable disponible total	23 386	23 633	23 518	N/A	N/A
Financement stable requis total	17 799	17 960	17 491	N/A	N/A
Ratio NSFR <i>(en %)</i>	131,4 %	131,6 %	134,5 %	N/A	N/A

INDEX DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Numéro de tableau	Code réglementaire	Titre	Numéro page rapport
		5.1 Chiffres clés	268
Graphique 1		Fonds propres et risques pondérés	268
Graphique 2		Ratios de solvabilité	268
Graphique 3		Exigences réglementaires et ratios de solvabilité	269
Graphique 4		Actifs pondérés par les risques (RWA) répartis par type de risque <i>(pourcentage)</i>	269
Graphique 5		Expositions au défaut (EAD) répartis par catégorie <i>(pourcentage)</i>	270
Tableau 1		Expositions au défaut (EAD) répartis par zone géographique <i>(pourcentage)</i>	270
Graphique 6		Expositions au défaut (EAD) répartis par zone géographique <i>(pourcentage)</i>	271
Graphique 7		Expositions au défaut (EAD) répartis par zone géographique – Europe <i>(pourcentage)</i>	271
Graphique 8		Risques de crédit pondérés (RWA) répartis par catégorie <i>(pourcentage)</i>	271
Graphique 9		Risques de crédit pondérés (RWA) répartis par zone géographique <i>(pourcentage)</i>	271
Graphique 10		Risques de crédit pondérés (RWA) répartis par zone géographique – Europe <i>(pourcentage)</i>	271
Graphique 11		Ratios de levier phasés	272
Graphique 12		Évolution du LCR et du <i>Buffer</i> de Liquidité sur l'année 2021	272
Tableau 2	EU KM1	Indicateurs clés sur cinq trimestres passés	273
	EU OVA	5.2 Facteurs de risque	274
	EU OVA EU OVB	5.3 Gestion des risques	283
	EU LIA EU LIB	5.4 Champ d'application du cadre réglementaire	293
Tableau 3	EU LI1	Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	293
Tableau 4	EU LI2	Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	295
Tableau 5	EU LI3	Description des écarts entre les périmètres de consolidation	295
Tableau 6	EU PV1	Corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente	296
		5.5 Fonds propres	297
Tableau 7	EU CC1	Informations détaillées sur les fonds propres	298
Tableau 8	EU CC2	Passage du bilan comptable consolidé au bilan prudentiel	302
Tableau 9	EU OV1	Vue d'ensemble des RW - exigences minimales de fonds propres	304
		5.6 Indicateurs prudentiels	305
Tableau 10		Ratios de solvabilité	305
Tableau 11	EU CCY-B2	Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	306
Tableau 12	EU CCY-B1	Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contracyclique	306
Tableau 13		Concentration des risques	307
Tableau 14	EU INS1	Participations non déduites dans des entreprises d'assurance	308
Tableau 15	EU INS1	Instruments de fonds propres T2 émis par une entité du secteur financier déduite des fonds propres	308
Tableau 16	EU INS2	Conglomérats financiers – Informations sur les fonds propres et le ratio d'adéquation des fonds propres	308
	EU LRA	5.6.4 Ratio de levier	309
Tableau 17	EU LR2-LRCOM	Ratio de levier – déclaration commune	309
Tableau 18	EU LR1-LRSUM	Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins de ratio de levier	311
Tableau 19	EU LR3-LRSPL	Ventilation des expositions au bilan – excepté dérivés, SFT et expositions exemptés	311
	EU OVC	5.7 Adéquation du capital	312
		5.8 Risque de crédit	314
	EU CRA	5.8.1 Informations qualitatives générales sur le risqué de crédit	314
Graphique 13		Part des expositions brutes en méthode avancée et standard	317

Numéro de tableau	Code réglementaire	Titre	Numéro page rapport
	EU CRB-a	5.8.3.1 Expositions dépréciées et en souffrance	317
	EU CRB-c	5.8.3.2 Dépréciation pour risque de crédit	318
Tableau 20		Qualité de crédit des prêts garantis par l'état	320
Tableau 21		Qualité de crédit des prêts et avances soumis à des moratoires sur les remboursements de prêts appliqués en raison de la pandémie Covid-19	321
Tableau 22		Volume de prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs selon l'échéance résiduelle	322
	EU CRB-d	5.8.3.5 Expositions restructurées	323
Tableau 23	EU CR1-A	Échéance des expositions - bilan et hors-bilan	323
Tableau 24	EU CQ1	Qualité de crédit des expositions renégociées	323
Tableau 25	EU CQ3	Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par durée restant à courir	324
Tableau 26	EU CQ4	Qualité de crédit des expositions non performantes par pays	325
Tableau 27	EU CQ5	Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité	326
Tableau 28	EU CQ7	Collatéraux obtenus par prise de possession et procédures d'exécution	326
Tableau 29	EU CR1	Expositions performantes et non performantes et provisions associées	327
Tableau 30	EU CR2	Prêts et avances - flux des expositions non performantes	328
Tableau 31	EU CR5	Ventilation des expositions dans le cadre de l'approche standard	329
	EU CRE	5.8.5 Système de notation interne	330
Tableau 32	EU CR6	Approche NI - Exposition au risque de crédit par catégorie d'expositions et échelle de PD	332
Tableau 33	EU CR6A	Approche NI - Périmètre d'utilisation des approches standard et IRB	345
Tableau 34	EU CR8	État des flux de RWA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI	345
Tableau 35	EU CR9	Approche NI - Contrôles à posteriori de la PD par catégorie d'expositions	345
Tableau 36	EU CR9-1	Approche NI - Contrôles à posteriori de la PD par catégorie d'expositions - uniquement pour l'estimation	346
Tableau 37	EU CR10-1	NI - expositions de financement spécialisé - projets	346
Tableau 38	EU CR10-2	NI - expositions de financement spécialisé - biens immobiliers	347
Tableau 39	EU CR10-3	NI - expositions de financement spécialisé - actifs	347
Tableau 40	EU CR10-4	NI - expositions de financement spécialisé - matières premières	347
Tableau 41	EU CR10-5	NI - expositions sous forme d'actions	347
	EU CCRA	5.9 Risque de contrepartie	348
Tableau 42	EU CCR1	Analyse de l'exposition au RCC par approche	348
Tableau 43	EU CCR2	Exigence de fonds propres au titre de CVA	349
Tableau 44	EU CCR3	Approche standard - Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération de risque	349
Tableau 45	EU CCR4	Approche NI - Expositions au RCC par portefeuille et par échelon de PD	350
Tableau 46	EU CCR6	Expositions sur dérivés de crédit	352
Tableau 47	EU CCR7	État des flux de RWA relatifs aux expositions au RCC dans le cadre de la méthode du modèle interne	352
Tableau 48	EU CCR8	Expositions sur des contreparties centrales	353
	EU CRC	5.10 Techniques d'atténuation du risque de crédit	354
Tableau 49	EU CR3	Techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) - Vue d'ensemble	355
Tableau 50	EU CR4	Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets des mesures d'ARC	356
Tableau 51	EU CR7	Approche NI - Effet des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'ARC sur les RWA	357
Tableau 52	EU CR7-A	Expositions garanties en approche IRBA	357
Tableau 53	EU CCR5	Composition des sûretés pour les expositions au RCC	357
	EU SECA	5.11 Titrisation	358
Tableau 54		Répartition des encours de titrisation	359
Tableau 55	EU SEC1	Exposition de titrisations dans le portefeuille hors négociation	360
Tableau 56	EU SEC2	Exposition de titrisations dans le portefeuille de négociation	360
Tableau 57	EU SEC3	Positions de titrisation et actifs pondérés - initiateur et sponsor	361
Tableau 58	EU SEC4	Positions de titrisation et actifs pondérés - investisseurs	361
Tableau 59	EU SEC5	Expositions titrisées par l'établissement - expositions en défaut et ajustements pour risque de crédit spécifique	361

Numéro de tableau	Code réglementaire	Titre	Numéro page rapport
	EU MRA	5.12 Risque des activités de marché	362
Tableau 60	EU MR1	Risque de marché selon l'approche standard	364
		5.13 Risque de gestion de bilan	366
	EU IRRBBA	5.13.2 La gestion du risqué de taux	366
Tableau 61		Indicateurs de sensibilité du PNB	367
Tableau 62		Sensibilité de la VAN à + 200 bp et - 200 bp	369
Tableau 63	EU IRRBB1	Risque de taux dans le <i>banking book</i>	369
	EU LIQA	5.13.3 La gestion du risque de liquidité	370
Tableau 64	EU LIQ1	Ratio de liquidité à court terme – LCR	372
Tableau 65		Détail du <i>buffer</i> de liquidité – LCR	374
Tableau 66		Ventilation du bilan consolidé Crédit Mutuel Alliance Fédérale selon la durée résiduelle des flux futurs contractuels de trésorerie (capital et intérêts)	374
Tableau 67	EU LIQ2	Ratio de financement stable net – NSFR	376
	EU ORA	5.14 Risque opérationnel	378
Graphique 14	EU OR2	Répartition des RWA risques opérationnels par approche	379
Graphique 15	EU OR1	Sinistralité par ligne de métier et par événement de risque	380
	EU AE4	5.15 Informations sur les actifs grevés et non grevés	381
Tableau 68	EU AE1	Actifs grevés et non grevés	381
Tableau 69	EU AE2	Sûretés reçues	382
Tableau 70	EU AE3	Valeur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés	382
		5.16 Risque actions	383
		5.17 Capital-investissement	384
Tableau 71		Risques liés à l'activité capital-investissement	384
	EU OVB EU REMA	5.18 Rémunération	385
Tableau 72	EU REM1	Synthèse des rémunérations attribuées durant l'exercice	392
Tableau 73	EU REM2	Paiements spéciaux pendant l'exercice	393
Tableau 74	EU REM3	Rémunération différée et soumise à période de rétention	394
Tableau 75	EU REM4	Hautes rémunérations	395
Tableau 76	EU REM5	Ventilation de la population identifiée par domaine d'activité	395
Annexe 1	EU LI3	Description des écarts entre les périmètres de consolidation	396
Annexe 2	EU CCA	Informations détaillées sur les fonds propres	398
Annexe 3	EU KM1	Indicateurs clés de CMNE	408



Conformément à son statut d'entreprise à mission, soucieuse de lutter contre le réchauffement climatique, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a annoncé en octobre 2021 stopper tout financement de nouveau projet d'exploration, de production et d'infrastructure dans le pétrole et le gaz, dans le prolongement de ses précédents engagements pour une sortie du secteur du charbon.



Comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

6.1	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	414	6.2	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	420
6.1.1	Bilan	414			
6.1.2	Compte de résultat	416	6.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	492
6.1.3	Tableau de variation des capitaux propres	418			
6.1.4	Tableau des flux de trésorerie	419			

6.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

6.1.1 Bilan

Bilan actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020	Notes
Caisse, Banques centrales	121 181	99 575	4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	22 356	27 804	5a
Instruments dérivés de couverture	1 293	1 988	6a
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	32 095	33 694	7
Titres au coût amorti	3 674	2 996	10a
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	60 915	56 278	10b
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	444 825	419 413	10c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 083	2 453	6b
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	135 552	131 056	13a
Actifs d'impôts courants	1 249	1 444	14a
Actifs d'impôts différés	1 774	1 804	14b
Compte de régularisation et actifs divers	9 496	8 091	15a
Actifs non courants destinés à être cédés	107	0	3c
Participations dans les entreprises mises en équivalence	533	637	16
Immeubles de placement	61	82	17
Immobilisations corporelles	3 832	3 897	18a
Immobilisations incorporelles	740	730	18b
Écarts d'acquisition	3 140	4 036	19
TOTAL DE L'ACTIF	843 906	795 978	-

Bilan passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020	Notes
Banques centrales	605	575	4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	12 080	15 263	5b
Instruments dérivés de couverture	1 874	2 084	6a
Dettes représentées par un titre au coût amorti	121 116	127 004	11a
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	71 755	40 294	11b
Dettes envers la clientèle au coût amorti	425 197	408 901	11c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	13	27	6b
Passifs d'impôts courants	774	668	14a
Passifs d'impôts différés	1 126	1 252	14b
Compte de régularisation et passifs divers	12 783	12 760	15b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0	3c
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	131 424	126 461	13b
Provisions	3 894	3 808	20
Dettes subordonnées au coût amorti	8 054	7 304	21
Capitaux propres totaux	53 211	49 575	-
Capitaux propres – Part du groupe	50 152	46 460	-
Capital et réserves liées	6 905	6 773	22a
Réserves consolidées	38 904	36 463	22a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 100	935	22b
Résultat de l'exercice	3 243	2 289	-
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	3 059	3 115	-
TOTAL DU PASSIF	843 906	795 978	-

6.1.2 Compte de résultat

Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020	Notes
Intérêts et produits assimilés	11 967	12 830	24
Intérêts et charges assimilées	- 4 832	- 5 769	24
Commissions (produits)	5 301	4 722	25
Commissions (charges)	- 1 203	- 1 072	25
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	904	75	26
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	70	23	27
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	1	0	28
Produits nets des activités d'assurance	2 900	2 383	29
Produits des autres activités	1 467	1 951	30
Charges des autres activités	- 652	- 904	30
Produit net bancaire	15 923	14 238	-
Charges de personnel	- 5 475	- 5 281	31 a
Autres charges générales d'exploitation	- 2 965	- 2 865	31 b
Dot./Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	- 697	- 721	31 c
Résultat brut d'exploitation	6 787	5 371	-
Coût du risque de contrepartie	- 699	- 2 377	32
Résultat d'exploitation	6 088	2 994	-
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	- 18	- 13	16
Gains ou pertes sur autres actifs	0	584	33
Variations de valeur des écarts d'acquisition	- 847	- 2	34
Résultat avant impôt	5 222	3 563	-
Impôts sur les bénéfices	- 1 703	- 968	35
Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées	9	0	3c
Résultat net	3 527	2 595	-
Résultat - Intérêts minoritaires	284	306	-
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	3 243	2 289	-

État du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net	3 527	2 595
Écarts de conversion	128	- 108
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de dettes	28	- 21
Réévaluation des placements des activités d'assurance	- 48	160
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	2	- 2
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	1	- 2
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	112	26
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres à la clôture	22	39
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	30	- 64
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	0	-
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	52	- 25
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 691	2 597
<i>dont part du groupe</i>	<i>3 408</i>	<i>2 264</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>283</i>	<i>333</i>

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

6.1.3 Tableau de variation des capitaux propres

[en millions d'euros]	Capital	Primes	Réserves ⁽¹⁾	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net – part du groupe	Capitaux propres – part du groupe	Intérêts mino- ritaires	Total capitaux propres consolidés
				Écarts de con- version	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instru- ments dérivés de cou- verture	Écarts actuariels				
Capitaux propres au 31 décembre 2019	6 482	0	33 552	28	1 281	1	- 349	2 832	43 827	3 319	47 146
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	2 832	-	-	-	-	- 2 832	0	-	0
Augmentation de capital	135	-	-	-	-	-	-	-	135	-	135
Distribution de dividendes	-	-	- 70	-	-	-	-	-	- 70	- 7	- 77
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	135	0	2 762	0	0	0	0	- 2 832	65	- 7	59
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	2 289	2 289	306	2 595
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	- 115	154	- 1	- 64	-	- 26	27	2
Sous-total	0	0	0	- 115	154	- 1	- 64	2 289	2 264	333	2 597
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	-	-	- 196	-	-	-	-	-	- 196	- 514	- 710
Autres variations	155	0	346	-	-	-	-	-	501	- 17	484
Capitaux propres au 31 décembre 2020	6 773	0	36 463	- 87	1 435	0,125	- 413	2 289	46 461	3 115	49 576
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	2 289	-	-	-	-	- 2 289	0	-	0
Augmentation de capital	132	-	-	-	-	-	-	-	132	-	132
Distribution de dividendes	-	-	- 58	-	-	-	-	-	- 58	- 310	- 369
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	132	0	2 231	0	0	0	0	- 2 289	73	- 310	- 237
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	3 243	3 243	284	3 527
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ⁽²⁾	-	-	162	129	4	2	30	-	327	- 1	326
Sous-total	0	0	162	129	4	2	30	3 243	3 570	283	3 853
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	-	-	- 13	-	-	-	-	-	- 13	- 47	- 60
Autres variations ⁽³⁾	-	0	60	-	-	-	-	-	60	19	79
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2021	6 905	0	38 904	42	1 439	2	- 383	3 243	50 152	3 059	53 211

(1) Les réserves sont constituées au 31 décembre 2021 par la réserve légale pour 428 M€, les réserves statutaires pour 6 498 M€, et les autres réserves pour 31 978 M€.

(2) Concerne la cession des titres Visa par TARGOBANK (+ 203 M€) compensé par une baisse liée au résultat de cession directement comptabilisé en capitaux propres Caroline (- 30 M€) et la Compagnie Financière de Gestion (- 11 M€).

(3) Est relatif notamment à la relation d'EPS (+ 47 M€).

6.1.4 Tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net	3 527	2 595
Impôts	1 703	968
Résultat avant impôts (y compris activités abandonnées)	5 231	3 563
+/- Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	696	712
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	845	22
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	- 384	1 391
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	18	13
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	- 7	4
+/- (Produits)/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	7 129	2 564
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	8 298	4 706
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	25 328	- 11 462
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 8 178	31 239
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 10 047	1 300
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	829	- 361
- Impôts versés	- 1 335	- 1 002
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	6 598	19 713
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	20 126	27 983
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	- 455	4 696
+/- Flux liés aux immeubles de placement	- 48	- 180
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 611	- 971
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	- 1 114	3 545
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 240	58
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	2 364	- 3 655
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	2 124	- 3 596
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	187	- 105
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	21 323	27 827
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	20 126	27 983
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	- 1 114	3 545
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	2 124	- 3 596
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	187	- 105
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	96 224	68 397
Caisse, banques centrales (actif & passif)	99 002	70 457
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 2 778	- 2 059
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	117 548	96 224
Caisse, banques centrales (actif & passif)	120 577	99 002
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 3 029	- 2 778
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	21 323	27 827

6.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

SOMMAIRE DES NOTES

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

Note 1	Principes et méthodes comptables	421	Note 23	Engagements donnés et reçus	481
Note 2	Répartition du bilan et du compte de résultat par activité et par zone géographique	442	Note 24	Intérêts et produits/charges assimilés	482
Note 3	Périmètre de consolidation	445	Note 25	Commissions	482
Note 4	Caisse, Banques centrales (actif/passif)	452	Note 26	Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	482
Note 5	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	452	Note 27	Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	483
Note 6	Couverture	454	Note 28	Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	483
Note 7	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	455	Note 29	Produits nets des activités d'assurance	483
Note 8	Hierarchie de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan	456	Note 30	Produits et charges des autres activités	483
Note 9	Note sur les encours de titrisation	459	Note 31	Frais généraux	484
Note 10	Actifs financiers au coût amorti	461	Note 32	Coût du risque de contrepartie	485
Note 11	Passifs financiers au coût amorti	463	Note 33	Gains ou pertes sur autres actifs	487
Note 12	Valeurs brutes et cadrage des dépréciations	465	Note 34	Variations de valeur des écarts d'acquisition	487
Note 13	Placements/actifs et passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	467	Note 35	Impôts sur les bénéfices	487
Note 14	Impôts	469	Note 36	Encours des opérations réalisées avec les parties liées	488
Note 15	Comptes de régularisation et actifs et passifs divers	470	Note 37	Hierarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	489
Note 16	Participation dans les entreprises mises en équivalence	471	Note 38	Relations avec les principaux dirigeants du groupe	490
Note 17	Immeubles de placement	472	Note 39	Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations	490
Note 18	Immobilisations corporelles et incorporelles	473	Note 40	Exposition aux risques	490
Note 19	Écart d'acquisition	474	Note 41	Honoraires des commissaires aux comptes	491
Note 20	Provisions et passifs éventuels	475			
Note 21	Dettes subordonnées	478			
Note 22	Réserves liées au capital et réserves	479			

Note 1 Principes et méthodes comptables

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2021.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2017-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2021, les amendements adoptés par l'UE et la décision IFRIC tels que présentés ci-après :

Amendements à IFRS 16 - Concessions de loyers

Il prolonge les mesures de simplification pour les preneurs bénéficiant d'allègements de loyers jusqu'au 30 juin 2022 (au lieu du 30 juin 2021), dans le cadre de la crise Covid-19.

Il est possible pour un preneur de s'exempter de l'analyse d'une modification du contrat de location si les aménagements de loyers sont une conséquence directe de la pandémie Covid-19, et si les conditions suivantes ont été remplies :

- les loyers amendés sont substantiellement identiques ou plus faibles que les loyers prévus dans le contrat initial ;
- la réduction de paiements de loyers porte que sur les paiements dus jusqu'au 30 juin 2022 ;
- il n'y a aucun changement substantiel des autres termes et conditions du contrat.

Si le preneur opte pour cette exemption, les allègements de loyers seront généralement comptabilisés de manière analogue à des loyers variables négatifs. Ils seront constatés en résultat sur la période pendant laquelle le fait générateur d'octroi intervient, avec une réduction de la dette correspondante.

Enfin, l'amendement est sans impact direct sur l'évaluation du droit d'utilisation du bail concerné.

Cet amendement prévoit une permanence des méthodes par rapport à l'amendement initial.

Le groupe Crédit Mutuel n'est pas impacté par ces dispositions.

Pour tout allègement de loyers accordé en tant que bailleur sur des contrats de location-financement, le Groupe applique les dispositions d'IFRS 9.

Décision IFRIC du 20 avril 2021 sur les principes d'attribution des avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de services

Elle clarifie les modalités de détermination d'engagements relatifs à des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits dépendent de l'ancienneté, sont plafonnés au-delà d'un certain nombre d'années d'ancienneté, tout en étant soumis à la présence du salarié à la date de départ en retraite.

Pour un tel régime, l'engagement de retraite sera constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure au plafond).

Ceci met fin à l'approche jusqu'alors retenue, à savoir l'étalement du coût de l'avantage entre la date d'embauche et celle de retraite du salarié.

Pour le groupe Crédit Mutuel, la décision IFRIC a eu pour principale incidence la constatation d'une situation de régime sur-financé, résultant de la baisse d'engagements de certains régimes d'indemnité de fin de carrière portés par certains Groupes de Crédit Mutuel.

Aux bornes du groupe Crédit Mutuel, les impacts d'une application rétroactive de la décision IFRIC sont non significatifs au 1er janvier 2020, au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021. Le groupe n'a donc pas procédé au retraitement des exercices comparatifs.

Crise sanitaire liée au Covid-19

Le groupe Crédit Mutuel est totalement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire liée au Covid-19. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients, notamment professionnels et entreprises qui pourraient faire face à des difficultés, notamment TPE/PME.

Prêts garantis par l'État (PGE)

Le groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie. Il propose des prêts garantis par l'État ⁽¹⁾ pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels.

Les PGE représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établit à 0%, augmenté du coût de la garantie d'Etat fixé entre 0,25% et 0,50% (et refacturé au client via une commission).

A l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) et ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il pourra obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le groupe Crédit Mutuel estime que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (i.e aménagement de l'échéancier contractuel, avec une 1ère échéance de remboursement annuelle). Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (i.e « unlikely to pay »).

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur. En date d'anniversaire de souscription, les PGE peuvent faire l'objet d'un différé d'amortissement. La révision des flux liée à la prise en compte des commissions de garantie sur la durée d'amortissement est comptabilisée comme un ajustement de la valeur comptable des PGE, avec un impact positif et immédiat en résultat. Cet impact est non significatif en date d'arrêt.

(1) Les principales caractéristiques des prêts garantis par l'État et du mécanisme de déclenchement de la garantie sont récapitulées dans l'article 2 de l'Arrêté du 23 mars 2020, accordant la garantie de l'État aux établissements de crédit et sociétés de financement, ainsi qu'aux prêteurs mentionnés à l'article L.548-1 du Code monétaire et financier.

Au 31 décembre 2021, les prêts garantis par l'État émis par le groupe s'élèvent à 15,2 milliards d'euros, garantis à hauteur de 13,6 milliards d'euros. Les encours déclassés en statut 3 s'élèvent à 806 millions d'euros.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'État (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70 % à 90 % du capital et des intérêts restant dus. Au 31 décembre 2021, la dépréciation s'élève à 137 millions d'euros.

Risque de crédit

Dans le cadre du provisionnement des créances saines, le groupe Crédit Mutuel tient compte du caractère inédit et brutal de la crise Covid-19 sur l'environnement macro-économique.

Il prévoit un scénario de crise prolongée, en lien avec la cinquième vague, avec un impact plus prononcé pour les entreprises appartenant à des secteurs d'activités identifiés.

Dès le 1er semestre 2020, le groupe a adapté son dispositif de détection précoce et de mesure du risque de crédit et a actualisé ses paramètres, afin de tenir compte des incertitudes de la crise sanitaire compensées par des mesures de soutien d'état. Cette approche méthodologique a été maintenue dans le cadre de l'élaboration des comptes 2021.

Pour rappel, les évolutions du modèle de dépréciation des pertes de crédit attendues ont été déclinées à travers 4 axes :

- **Surpondération du scénario pessimiste** : Depuis juin 2020, la pondération du scénario pessimiste a été accrue en lien avec les projections macro-économiques de la Banque de France, pour calibrer les probabilités de défauts Forward looking sur l'ensemble des portefeuilles en méthode notation interne. Au 31 décembre 2021, le scénario défavorable est pondéré à 75%, le scénario neutre à 24% et le scénario optimiste à 1% (pondérations inchangées par rapport à 31 décembre 2020).
- **Durcissement du scénario pessimiste sur les particuliers et les entrepreneurs individuels** : Le scénario pessimiste a été durci sur les particuliers et les entrepreneurs individuels, entraînant le recalibrage des probabilités de défaut afférentes.
- **Ajustement sectoriel** : Une provision complémentaire a été réalisée, depuis 2020, pour anticiper l'augmentation de la sinistralité sur les secteurs jugés comme les plus vulnérables à la crise sanitaire (tourisme, jeux, loisirs, hôtels, restaurants, industrie automobile et aéronautique hors constructeurs, habillement, commerce de boissons, locations de véhicules légers, transport industriel de passagers, transporteurs aériens). Elle a été constituée conformément à une méthodologie groupe définie au niveau national, qui repose sur une analyse par étapes, de la dégradation du risque de crédit.

Identification des secteurs vulnérables : L'ensemble des codes NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne) fait l'objet d'un examen au regard des impacts de la pandémie sur les secteurs économiques ainsi que des mesures gouvernementales de soutien à l'économie. Puis, à l'issue de ces travaux, réalisés à dire d'expert, 59 secteurs ont été identifiés et répartis en 3 groupes, selon l'incidence négative des répercussions liées à de futures restrictions gouvernementales. Les expositions sur secteurs vulnérables ont été intégralement transférées en stage 2. Aucune modification n'a été apportée, en 2021, à la liste des secteurs retenus au cours de l'exercice 2020.

Méthodologie de détermination de l'ajustement sectoriel : Les secteurs ainsi retenus font l'objet d'un suivi spécifique selon deux volets :

- *un volet à dire d'expert avec la mise en place d'un comité ad hoc en charge de donner une vision économique des secteurs d'activité et de proposer des avis motivant l'identification ou la suppression de secteurs vulnérables,*

- *un volet quantitatif avec le suivi mensuel d'indicateurs internes tels que le taux d'encours sains ayant un arriéré supérieur à 30 jours sur le total des encours sains. Celui-ci permet de définir un taux de provisionnement minimum par groupe de secteurs au niveau national, qui peut faire l'objet d'un ajustement à dire d'expert.*

Transfert en stage 2 : Les expositions saines sur secteurs vulnérables sont intégralement transférées en stage 2.

- **Critère additionnel de détérioration du risque de crédit pour les prêts ayant bénéficié d'un second report d'échéances** : le groupe a enrichi ses critères de suivi de détérioration du risque de crédit, pour les prêts ayant fait l'objet d'un second report d'échéance, alors que le premier n'a pas été remboursé. La mise en œuvre d'un tel critère a entraîné des transferts complémentaires en actifs restructurés, et une hausse des pertes de crédit attendues (liée à un transfert en statut 2 ou à une détérioration de la cotation sur les encours déjà dégradés).

Analyse de sensibilité : le groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque (y compris ajustement sectoriel) en considérant une augmentation de la pondération du scénario pessimiste de 10 points pour les entités IRB et de 5 points pour les entités en modèle standard.

Dispositif des prêts participatifs relance

Le groupe Crédit Mutuel s'est engagé dans le dispositif de Prêts participatifs relance (PPR), dont l'objectif est de permettre aux PME et ETI de bénéficier de financements assimilables à des quasi-fonds propres.

Dans ce contexte, à travers son réseau bancaire, le groupe va distribuer des PPR (répondant à des critères stricts d'éligibilité défini par le mécanisme de Place). Ceux-ci représentent des prêts à taux fixe, d'une durée de 8 ans, comportant des options de différé d'amortissement en capital de 4 ans et de remboursement anticipé exerçable à partir de la 4^e année.

Le groupe cédera 90 % des PPR octroyés à un fonds de Place (dénommé fonds de PPR) et en conservera 10 % à son bilan.

Le fonds de PPR est structuré de telle façon, qu'il n'y a pas de compartiments à son passif. Les titres émis par le fonds portent une rémunération représentative de l'ensemble des PPR cédés (principal et intérêts) après prise en compte de la garantie d'État à hauteur de 30 %.

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, les PPR, pour leur quote-part de 10 %, sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

Les encours de PPR au bilan du groupe sont non significatifs à la clôture de l'exercice.

Le mécanisme de cession des PPR, à hauteur de 90 % et le dispositif de Place sont définis en respect avec les critères de « décomptabilisation » d'IFRS 9.

Le groupe, à travers ses entités d'assurance, a vocation à investir dans les titres émis par le fonds de PPR.

Réforme IBOR

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement *Benchmark* dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Tous les indices doivent désormais être conformes au règlement BMR. Les indices existants ont été utilisés jusqu'au 31 décembre 2021 et pour certains termes LIBOR (LIBOR USD) éventuellement jusqu'au 30 juin 2023. A terme, les anciens indices de référence ne pourront plus être utilisés sauf s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation ou bénéficient d'une extension exceptionnelle de contribution.

Afin d'assurer une transition sans heurt, le groupe a lancé un chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019, et s'assure de couvrir les risques (juridiques, commerciaux, organisationnels, outils et financiers/comptables) associés à cette transition.

L'EONIA avait été défini comme un tracker de l'€ster depuis octobre 2019 et jusqu'à sa disparition. L'€STR a été définitivement désigné par la Commission Européenne en tant que successeur de l'EONIA, pour tous contrats non échus début janvier 2022, qui n'intégreraient pas une clause de repli robuste.

Par ailleurs, le SARON majoré d'un ajustement d'écart défini par maturité représentera, par défaut, l'indice remplacement légal du Libor CHF.

Depuis le changement de sa méthodologie de calcul en juillet 2019, l'Euribor est conforme à la réglementation BMR.

Enfin, en novembre 2021, le régulateur britannique Financial Conduct Authority a annoncé la publication de LIBOR GBP et JPY synthétiques jusqu'à la fin 2022 qui pourront être utilisés pour des contrats difficiles à gérer au niveau transition juridique (clauses de repli inexistantes) L'indice de marché successeur du LIBOR GBP est le SONIA, mais cet indice ne bénéficiera pas d'une bascule « réglementaire » contrairement au LIBOR CHF ou à l'EONIA.

Dans ce contexte, le groupe estime que des incertitudes demeurent sur les taux LIBOR USD, et GBP pour les contrats existants non encore amendés sur les périmètres hors marché.

Concernant les contrats en stock, le groupe a poursuivi ses travaux de transition vers les taux de remplacement.

Sur le périmètre des activités de marché, des clauses de repli ont été insérées dans les contrats dérivés de gré à gré, pensions et prêts-emprunts via l'adhésion au protocole ISDA (dont l'application est effective depuis 25 janvier 2021) ou grâce à la mise à jour des « rules books » des chambres de compensation s'agissant des dérivés compensés. Elles ont été activées pour les dérivés compensés à partir d'octobre 2021, et le seront pour les contrats ISDA au plus tard lors de la cessation définitive de la cotation des indices.

Dès 2021, un « avenant technique relatif aux évènements sur indices de références » dans les conventions FBF conclues avec des clients corporates ou des contreparties bancaires, a été intégré afin de s'assurer de la conformité des transactions de taux non échues, conclues avant février 2020.

Le groupe a aussi procédé à la mise à jour des contrats par négociations bilatérales entre parties ou par l'actualisation des conditions commerciales (i.e changement du taux de référence par voie d'avenant).

En particulier, sur les périmètres de la banque de détail et des activités grands comptes, les bascules vers les nouveaux indices de remplacement selon les standards de marché pour les contrats en stock ont été opérées. L'impact lié à la transition de ces contrats est jugé non significatif.

Enfin, en date d'arrêté, la stratégie de gestion des risques de taux du groupe n'a pas été significativement impactée, les opérations traitées sur les nouveaux indices représentant des expositions jugées marginales.

Sur les aspects comptables, le groupe applique les amendements aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, Phase 1 pour la période préparatoire à la réforme et Phase 2, pour la période de transition vers les nouveaux indices dès lors qu'ils seront définis. Sur les traitements et assouplissements introduits par ces textes, cf. Section 3.1.

Les expositions non échues au 31.12.2021 et qui seront soumises aux changements liés à la réforme IBOR sont présentées au sein des informations relatives à la gestion des risques. Les expositions sur dérivés indexés Eonia et GBP-Libor compensés ou sous forme de contrats ISDA transiteront vers les indices de remplacement, dès début janvier 2022.

Les expositions non échues au 31/12/2021 et qui seront soumises aux changements liés à la réforme IBOR sont présentées ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs financiers – Valeurs comptables	Passifs financiers – Valeurs comptables	Dérivés – Notionnels	dont dérivés de couverture
Enoia	304	682	187	19
Euribor	12 227	4 242	16 155	5 248
GBP-Libor	47	5	0	0
USD-Libor	184	683	0	0

Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes, et depuis janvier 2021 de 3 tranches supplémentaires. Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement ont été assouplies par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises.

Certains paramètres cibles ont été « recalibrés ⁽¹⁾ » :

- la capacité d'emprunt des banques a été rehaussée à hauteur de 55 % des encours éligibles à compter de mars 2021 (contre 50 % auparavant) ;
- il est possible de rembourser par anticipation de manière trimestrielle les 7 premières tranches de TLTRO III, un an après le lancement de chaque opération, et les trois dernières à compter de juin 2022 ;
- les conditions de taux plus favorables ont été prorogées, en cas d'atteinte d'objectifs de performance sur une période additionnelle. Le taux d'intérêt TLTRO III est ainsi réduit de 50 bp (*i.e* « surbonification ») sur la période « spéciale » de juin 2020 à juin 2022 (contre juin 2021 initialement) ⁽²⁾.

Le groupe participe aux opérations de refinancement de TLTRO III à hauteur de 43,0 milliards d'euros. Celles-ci représentent des instruments financiers à taux variable comptabilisés au coût amorti.

Le groupe a atteint les objectifs de croissance de performance de crédit fixés par la BCE sur l'ensemble des périodes de référence du programme. En conséquence, le taux d'intérêt effectif des opérations de financement TLTRO est calculé à partir du taux dépôt de liquidités auprès de la BCE (« taux DFR ») et tient compte de l'étalement de la surbonification de 0,50% sur la période « spéciale » d'intérêt.

Le groupe Crédit Mutuel a poursuivi son analyse des éventuelles incidences de la décision provisoire IFRIC 2021 sur le traitement comptable des opérations TLTRO III. Celle-ci fera l'objet de discussion lors de la prochaine réunion de l'IFRS IC en février 2022

1. Périmètre et méthodes de consolidation

1.1 Entité consolidante

Au 31 décembre 2021, Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe 13 fédérations de Crédit Mutuel : Centre Est Europe, Sud-Est, Île-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi Atlantique, Loire-Atlantique Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranée, Anjou, Antilles-Guyane et Massif central.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un groupe mutualiste adhérent à un organe central, au sens des articles L.511-30 et suivants du Code monétaire et financier. Les caisses locales de Crédit Mutuel, intégralement détenues par les sociétaires, sont à la base du groupe, selon une structure de contrôle capitalistique en « pyramide inversée ».

Afin de refléter le plus fidèlement possible la communauté d'intérêts de nos sociétaires en consolidation, l'entité « consolidante » est définie de telle sorte à traduire les liens communs de fonctionnement, de solidarité financière et de gouvernance.

Dans ce cadre, l'entité « consolidante » à la tête du groupe est constituée par les entreprises placées sous le même agrément collectif d'exercice de l'activité bancaire, délivré par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Ainsi, l'entité « consolidante » est constituée par :

- la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE), la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est (FCMSE), la Fédération du Crédit Mutuel Île-de-France (FCMIDF), la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (FCMSMB), la Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique (FCMMA), la Fédération du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest (FCMLACO), la Fédération du Crédit Mutuel du Centre (FCMC), la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie (FCMN), la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (FCMDV), la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée (FCMM), la Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou (FCMA), la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyanes (FCMAG) et la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central (FCMMC). Organes politiques des groupes, elles en déterminent les grandes orientations, décident de leur stratégie et organisent la représentation des caisses ;
- la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Est (CRCMSE), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Île-de-France (CRCMIDF), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique (CRCMMA), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest (CRCMLACO), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre (CRCMC), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie (CRCMN), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (CRCMDV), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée (CRCMM), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou (CRCMA), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyanes (CRCMAG) et la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central (CRCMMC). Au service des caisses locales, la CF de CM est responsable des services communs du réseau, assure son animation et prend en charge la logistique du groupe. Elle centralise les dépôts des caisses, assure parallèlement leur refinancement et porte l'ensemble des emplois réglementaires pour leur compte (réserves obligatoires, ressources affectées, dépôts à la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, etc.) ;
- les caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la FCMCEE, FCMSE, FCMIDF, FCMSMB, FCMMA, FCMLACO, FCMC, FCMN, FCMDV, FCMM, FCMA, FCMAG et FCMMC : ces dernières constituent la base du réseau bancaire du groupe.

1.2 Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28R.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

⁽¹⁾ Décision (UE) 2021/124 de la BCE du 29 janvier 2021 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2021/3 publiée au JOUE le 03/02/2021).

⁽²⁾ Décision (UE) 2020/614 de la Banque centrale européenne du 30 avril 2020 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2020/25).

Le périmètre de consolidation est composé :

- **des entités contrôlées de manière exclusive** : il y a présomption de contrôle lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale ;
- **des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
 - une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
 - une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11 ;

- **des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité « consolidante » mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les participations détenues par des sociétés de capital-investissement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées en juste valeur par résultat.

1.3 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

1.3.1 Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité « consolidante ».

1.3.2 Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

1.4 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuels et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Conformément à IAS 32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans Cofidis Participation à

100 %. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le montant excédent.

1.5 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

1.6 Élimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits ou les pertes résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

1.7 Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change, est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « Réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

1.8 Écarts d'acquisition

1.8.1 Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

1.8.2 Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente selon la norme IFRS 5, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires diminuée du montant net comptabilisé [généralement à la juste valeur] au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du *goodwill* total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (*goodwill* partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Lorsque le *goodwill* concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

2. Principes et méthodes comptables

2.1 Instruments financiers selon IFRS 9

2.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

2.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte) ;
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du *trading*, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente) ;
- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et/ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
 - le groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI (seulement paiement de principal et d'intérêts) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé ^[1] est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10 % du nominal remboursé ; ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts *benchmark* entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles. À cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

À noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non-basique et enregistré en juste valeur par résultat ;

[1] Le groupe applique, par anticipation, l'amendement à IFRS 9 sur les clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative, adopté par l'UE en mars 2018.

- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires ;
- le mode de rémunération des gestionnaires ;
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes ;
- les raisons des ventes ;
- les prévisions de ventes futures ;
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et pour un montant proche du pair ;
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Des cessions fréquentes et/ou significatives ne seraient pas compatibles avec ce modèle de gestion. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2 % pour une maturité moyenne de 8 ans (le groupe ne cède pas ses crédits).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat ;
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité bancaire européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Conformément à l'amendement Phase 2 aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, le groupe applique le traitement comptable dérogatoire des actifs/passifs financiers, dont les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels résultent de la réforme IBOR et sont effectués sur base économique équivalente. Selon celui-ci, le taux d'intérêt effectif de l'actif ou du passif financier modifié est révisé prospectivement ; sa valeur comptable demeure inchangée.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Le groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation [cf. § « 2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 2.1.8 Évaluation du risque de crédit »].

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession [cf. § « 2.1.7. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »]. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Depuis l'exercice 2018, les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Ce changement avait été effectué dans le but d'être en cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du *Short Term Exercise* (STE) et pour avoir une meilleure lecture des intérêts reçus et versés.

En 2019, afin de mieux refléter les produits et charges d'intérêts des instruments de transaction, le groupe a également revu le schéma de comptabilisation et de présentation dans le produit net bancaire des produits et charges d'intérêts de certains de ces instruments financiers à la juste valeur par résultat et a procédé notamment aux retraitements suivants : (i) enregistrement sous forme compensée globalement des intérêts sur les jambes prêteuses et emprunteuses des *swaps* de transaction et (ii) reclassement des intérêts sur instruments dérivés de couverture de la rubrique « produits et charges d'intérêt sur instruments dérivés de couverture ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

2.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat ; ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession [cf. § « 2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »]. Seuls les

dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

2.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

2.1.2.1 Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- Ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture ; et
- les passifs financiers non dérivés que le groupe a classé dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

2.1.2.2 Passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire, les titres de refinancement TLTRO II et III...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) qui sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;

- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

2.1.3 Distinction dettes et capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit incondicional de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité « consolidante » du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

2.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

2.1.4.1 Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

2.1.4.2 Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

2.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;

- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le groupe Crédit Mutuel traite des instruments dérivés simples (*swaps*, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

2.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, *swaps*, accords de taux futurs, *caps*, *floors* et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de *Black and Scholes*, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

2.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

S'agissant d'instruments financiers sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Comptabilités de couverture

– Risques couverts

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, *via* la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des *asset swaps*. Elle vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert :

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ;
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures ;
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

– Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments

financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont « collatéralisés » ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

– Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 (*carve-out*) permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

– Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

Réforme des taux de référence

Dans le cadre de la réforme IBOR, le groupe applique les assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR :

- avant la définition des indices de substitution, maintien des relations de couvertures existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement ;
- après définition des indices de substitution, notamment, la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture. Une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

2.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit,...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe « décomptabilise » tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la « décomptabilisation » d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe « décomptabilise » un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être « décomptabilisé » en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

2.1.8 Évaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et les garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ; et
- statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

2.1.8.1 Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux.

Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IRFS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

2.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (*Low Default Portfolio*, portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants... ;
- les portefeuilles HDP (*High Default Portfolio*, portefeuille qui présente un nombre de défaut pour suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : *Corporate* de masse, *Retail*. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédit à la consommation, *revolving*, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ; et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ; ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de

l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplit plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêt. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt.

Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés « prudentiellement » en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

2.1.8.3 Statuts 1 et 2 – Calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IRFS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie ;

sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

Pertes en cas de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste).

Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits *revolving*, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarios (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans. Le groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêt des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, *via* l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

2.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux

Une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Depuis novembre 2019, le groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Les principales évolutions liées à l'implémentation de cette nouvelle définition sont les suivantes :

- l'analyse du défaut s'effectue dorénavant en traitement quotidien au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (*obligor*) ou d'un groupe d'emprunteurs (*joint obligor*) ayant un engagement commun ;

- Le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 euros *Retail*, 500 euros *Corporate*) et relatif (plus de 1 % des engagements bilan en retard). L'arriéré emprunteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le groupe Crédit Mutuel a fait le choix de déployer la nouvelle définition du défaut sur les entités IRB selon l'approche en deux étapes proposée (*two-step approach*) par l'ABE :

- étape 1 – Elle consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'autorisation de mise en œuvre a été obtenue par le groupe en octobre 2019 ;
- étape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à « recalibrer » le cas échéant les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le groupe estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel. Cette évolution constitue un changement d'estimation, dont l'impact non significatif est comptabilisé en résultat au cours de l'exercice du changement.

2.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêt, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

2.1.8.6 Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie [cf. « 2.1.6 Garanties financières et engagements de financement » et « 2.3.2 Provisions »]. Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

2.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

2.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles [auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation] et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

2.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « *mark-to-model* ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

2.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les *swaps* de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non *via* les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

2.2 Activités d'assurance

Les pôles assurance du groupe relevant de la directive Conglomérat bénéficient, jusqu'en 2022, du différé d'application d'IFRS 9, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne. Leurs instruments financiers restent donc évalués et comptabilisés selon IAS 39. En terme de présentation, le groupe a choisi d'adopter une approche « référentiel IFRS » qui permet de regrouper l'ensemble des instruments financiers sous IAS 39 sur les lignes dédiées de l'actif ou du passif plutôt que d'appliquer *stricto sensu* la recommandation ANC 2017-02, qui conduit à présenter dans certains postes des instruments sous IAS 39 et sous IFRS 9. Ainsi, l'ensemble des instruments financiers des pôles d'assurance est regroupé, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance », incluant également les provisions techniques.

Sont également concernés par le reclassement les immeubles de placements. L'impact en compte de résultat des instruments financiers et provisions techniques est inclus dans la ligne « Produits nets des activités d'assurance ». Les autres actifs/passifs et éléments du compte de résultat figurent dans les postes communs « bancassurance ». Lorsqu'elles sont pertinentes, les informations à fournir selon IFRS 7 sont produites séparément pour les pôles d'assurance.

Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le groupe s'assure de l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet « décomptabilisant », entre l'assurance et les autres secteurs du conglomérat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les 2 secteurs.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

2.2.1 Activités d'assurance – Instruments financiers

Selon IAS 39, les instruments financiers des assureurs peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- passifs financiers au coût amorti.

Ils sont regroupés, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance ».

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

La juste valeur de ces instruments suit les principes généraux repris au § « 3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers ».

2.2.1.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Critères de classement

Le classement d'instruments dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

– a) Instruments détenus à des fins de transaction

Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

– b) Instruments en juste valeur sur option

Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- a. instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- b. instrument présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié ;
- c. instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Cette option est utilisée, notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les actifs classés en « *Actifs à la juste valeur par résultat* » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur ces actifs sont enregistrés au compte de résultat en « *Produits nets des activités d'assurance* ».

2.2.1.2 Actifs financiers disponibles à la vente

Critères de classement

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « *prêts et créances* », ni en « *actifs financiers détenus jusqu'à maturité* » ni en « *juste valeur par résultat* ».

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes latents ou différés* », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés en « *Produits nets des activités d'assurance* », tout comme les dividendes perçus sur les titres à revenu variable.

Dépréciation et risque de crédit

– Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable, en cas de baisse prolongée ou significative de la juste valeur, par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le groupe considère, qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs, entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus, mais pour lesquels la direction estime que la « *recouvrabilité* » du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat en « *Produits nets des activités d'assurance* ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles, tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « *gains ou pertes latents ou différés* ».

– Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « *Coût du risque* ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins-values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat, dans la rubrique « *coût du risque* », en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

2.2.1.3 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Critères de classement

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe, que l'entité a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres, ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cession ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées, compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau groupe dans la catégorie « *actifs financiers disponibles à la vente* » et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés en « *Produits nets des activités d'assurance* » dans le compte de résultat.

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque* ».

2.2.1.4 Prêts et créances

Critères de classement

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque* ».

2.2.1.5 Passifs financiers au coût amorti

Ils recouvrent les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

2.2.2 Actifs non financiers

Les immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

2.2.3 Passifs non financiers

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. À l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

2.3 Instruments non financiers

2.3.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

2.3.1.1 Opérations de location financement bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit :

- à sortir du bilan l'immobilisation louée ;
- constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement ;
- comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évaluée et comptabilisé selon IFRS 9 [Cf. § « 2.1.8 Évaluation du risque de crédit »].

2.3.1.2 Opérations de location financement preneur

Conformément à IFRS 16, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette en « autres passifs ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

2.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

2.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

2.3.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT « inflaté » pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et les produits qu'ils génèrent impactent le résultat. L'écart entre le rendement réel et les produits d'intérêt générés par ces actifs constitue un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

2.3.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

2.3.3.3 Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

2.3.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

2.3.3.5 Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

2.3.4 Immobilisations

2.3.4.1 Immobilisations dont le groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « charges des autres activités » du compte de résultat

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans ;
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné) ;
- Constructions – équipements : 10-40 ans ;
- Agencements et installations : 5-15 ans ;
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans ;
- Matériel de sécurité : 3-10 ans ;
- Matériel roulant : 3-5 ans ;
- Matériel informatique : 3-5 ans.

Immobilisations incorporelles

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans ;
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

[1] des Groupes régionaux qui portent en direct les baux.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.4.2 Immobilisations dont le groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. La flotte automobile n'a été retraitée que lorsqu'elle était localement significative et les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques jugés significatifs, a été activé.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés *via* les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K€). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée du contrat location. Celle-ci représente a minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de 9 ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat^[1]. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le groupe

ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du dé plafonnement des loyers après cette période ;

- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise ;
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

2.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Ainsi, les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

2.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

2.3.6.1 Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus à la clôture de l'exercice et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

2.3.6.2 Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

2.3.7 Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des

prêts à taux réduits, fixés par l'État. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'État une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

2.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant [ou groupe d'actifs] satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

2.4 Jugements et estimations utilisées dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte de la pandémie de la Covid-19.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues ;
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

3. Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe sont les sociétés consolidées au niveau du groupe Crédit Mutuel dans son ensemble, y compris les autres établissements adhérents à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et les sociétés mises en équivalence.

Les transactions réalisées entre le groupe et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées est présentée dans la note 3. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

4. Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées

IFRS 17 – Contrats d'assurance

Elle remplacera IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver l'essentiel de leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur, principalement entre acteurs internationaux.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs.

Publiée en mai 2017 et modifiée par les amendements de juin 2020, cette nouvelle norme entrera en vigueur au 1er janvier 2023. En effet, sa date d'application initiale d'IFRS 17 prévue en 2021 a été décalée de deux ans au 1er janvier 2023. L'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé (cas du GCM) a également fait l'objet d'un amendement de l'IASB pour une prorogation jusqu'à 2023.

La norme IFRS 17 (et les amendements 2020) publiée par l'IASB maintient les exigences de la granularité des calculs de provisions et de regroupement des contrats par année de souscription (cohortes annuelles), malgré une incompatibilité avec le principe de mutualisation intergénérationnelle des rendements des actifs financiers pour les contrats d'assurance-vie avec participation aux bénéfices.

IFRS 17 a été adoptée par l'Union Européenne en novembre 2021, en offrant une possibilité d'exemption de l'exigence des cohortes annuelles pour les contrats participatifs directs. Le périmètre des portefeuilles de contrats auxquels l'entité applique l'exemption devra être communiquée en annexe.

La norme IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, aux traités de réassurance détenus et aux contrats d'investissement avec un élément de participation discrétionnaire.

Elle définit le niveau de regroupement des contrats à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur rentabilité.

La première étape consiste à identifier les portefeuilles de contrats d'assurance (contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble). Chaque portefeuille est ensuite divisé en trois groupes :

- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale ;
- les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaires ;
- et les autres contrats du portefeuille.

Selon la norme IFRS 17, les contrats sont évalués sur la base d'un modèle d'évaluation en valeur courante où le modèle général s'appuie sur une approche générale dite des « building blocks » comprenant :

- les estimations des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité de réalisation, ainsi qu'un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (en actualisant ces flux de trésorerie futurs) et les risques financiers associés aux flux de trésorerie futurs ;
- un ajustement pour le risque non financier ;
- la marge de service contractuelle.

Cette marge de service contractuelle représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance. Elle sera reconnue par l'entité à mesure que celle-ci fournira des services au titre des contrats d'assurance. Cette marge ne peut pas être négative ; tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début de contrat est constaté immédiatement en résultat.

Les contrats d'assurance en période ultérieure sont réévalués : ils représentent la somme du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus.

Les contrats d'assurance avec un élément de participation discrétionnaire sont obligatoirement évalués selon l'approche dite « Variable Fee ». Ils se définissent comme des contrats d'assurances pour lesquels :

- les conditions contractuelles prévoient que l'assuré perçoit une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement identifiés,
- l'entité paie à l'assuré, une part substantielle du rendement résultant de la juste valeur des éléments sous-jacents,
- l'entité s'attend à ce qu'une part substantielle des sommes payées à l'assuré varie en fonction des variations de juste valeur des éléments sous-jacents.

Pour ces contrats, la marge contractuelle de services est principalement ajustée de la part revenant à l'entité, sur la juste valeur des actifs sous-jacents (assimilable au revenu de l'assureur).

Enfin, la norme offre la possibilité d'opter pour une approche simplifiée, dite « Premium Allocation Approach », dès lors que :

- la période couverture des contrats s'assurance n'excède pas un an ou,
- l'évaluation de la couverture restante selon cette approche constitue une approximation raisonnable de l'évaluation qui aurait obtenue en appliquant l'approche générale des « building block ».

La norme IFRS 17 doit être appliquée de manière rétrospective à moins que cela s'avère irréaliste, auquel cas deux options sont possibles :

- l'approche rétrospective modifiée : sur la base d'informations raisonnables et justifiées qui sont disponibles sans coût ou effort excessif pour l'entité, certaines modifications peuvent être appliquées, dans la mesure où une application rétrospective complète n'est pas possible avec toutefois l'objectif d'atteindre le résultat le plus proche possible de celui de l'application rétrospective ;
- l'approche de la juste valeur : la marge de service contractuelle est alors déterminée comme étant la différence positive entre la juste valeur établie selon la norme IFRS 13 et les flux de trésorerie d'exécution (toute différence négative étant reconnue en diminution des capitaux propres à la date de transition).

Les pôles Assurances du Groupe poursuivent leurs travaux de mise en œuvre opérationnelle des dispositions d'IFRS 17 selon les axes suivants :

- réalisation d'une cartographie des contrats d'assurance selon la granularité exigée par la norme (regroupement des contrats de risque similaire et gérés ensemble, avec un niveau de rentabilité comparable, émis à moins d'un an d'intervalle) ;

- définition de la méthodologie des calculs actuariels des provisions des contrats d'assurance et implémentation de celle-ci dans les systèmes informatiques ;
- mise à jour du système et des principes comptables au regard des dispositions d'IFRS 17 et d'IFRS 9, ainsi que du processus de production des comptes IFRS du périmètre concerné ;
- adaptation de la communication financière au niveau de conglomérat en lien.

Amendements à IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel

Il met à jour la référence à la version actualisée du Cadre conceptuel de 2018 (en remplacement de celle relative à sa version antérieure de 1989).

Il introduit une exception pour ne pas créer de divergences avec les conséquences actuelles en matière de reconnaissance d'actifs et de passifs lors d'un regroupement d'entreprise.

Selon celle-ci, un acquéreur doit se référer aux définitions données par IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ou IFRIC 21 Taxes prélevées par une autorité publique, au lieu de celles fournies dans le nouveau Cadre conceptuel.

Un acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Amendements à IAS 37 – Coût d'exécution du contrat

Il clarifie la notion de « coûts inévitables » utilisée dans la définition d'un contrat onéreux.

Les coûts inévitables comprennent les coûts directement liés au contrat. Ils comportent à la fois des coûts incrémentaux et une allocation d'autres coûts directement liés à l'exécution du contrat.

Il s'applique aux contrats pour lesquels le groupe n'aurait pas rempli ses obligations au 1^{er} janvier 2022.

Amendements à IAS 16 – Produit antérieur à l'utilisation prévue

Il interdit de déduire du coût d'une immobilisation corporelle, les produits nets dégagés de la vente d'éléments fabriqués pour amener l'immobilisation jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Le produit de la vente de tels éléments doit être comptabilisé immédiatement en résultat. Le coût de ces éléments doit être évalué selon les dispositions d'IAS 2, Stocks.

Amélioration des normes IFRS – Cycle 2018-2020

Les amendements modifient notamment les normes suivantes :

- IFRS 9 – Instruments financiers : il précise les frais à inclure dans le test de 10 % utilisé pour déterminer si un passif financier doit être « décomptabilisé ». Ceux-ci sont uniquement les frais payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris ceux payés ou reçus pour le compte de l'autre ;
- IFRS 16 – Contrats de location : il modifie l'exemple illustratif 13 afin de lever toute confusion sur le traitement des avantages reçus par le bailleur.

5. Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne

Amendements à IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptables

Il clarifie les informations à fournir sur les méthodes comptables « significatives ». Celles-ci le sont lorsque, prises conjointement avec d'autres informations des états financiers, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions des principaux utilisateurs des états financiers.

Amendements à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable

Il a pour objectif de faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et d'estimations comptables, en introduisant une définition explicite de la notion d'estimations comptables. Celles-ci représentent des montants dans les états financiers faisant l'objet d'une incertitude quant à leur évaluation.

Amendements à IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction

Il généralise la comptabilisation d'un impôt différé pour les contrats de locations et les obligations de démantèlement. Les incidences de cet amendement sont en cours d'analyse.

Amendements à IAS 16 – Concessions de loyers

Il prolonge les mesures de simplification pour les preneurs bénéficiant d'allègements de loyers jusqu'au 30 juin 2022 (au lieu du 30 juin 2021), dans le cadre de la crise Covid-19. Cet amendement prévoit une permanence des méthodes par rapport à l'amendement initial.

Le groupe Crédit Mutuel n'est pas impacté par ces dispositions.

Pour tout allègement de loyers accordé en tant que bailleur sur des contrats de location-financement, le groupe applique les dispositions d'IFRS 9.

Note 2 Répartition du bilan et du compte de résultat par activité et par zone géographique

Les activités sont les suivantes :

- la banque de détail regroupe les caisses du réseau Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les banques régionales du CIC, TARGOBANK en Allemagne et en Espagne, Cofidis ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier ;
- l'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel ;
- les activités de financement et de marché regroupent :
 - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et les succursales étrangères,
 - b) les activités de marché qui comprennent les investissements dans les activités de taux, change et actions, y compris l'intermédiation boursière ;
- les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger ;
- le capital-investissement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière constituent un pôle d'activité ;
- la structure *holding* rassemble les éléments non affectables à une autre activité [*holding*] ainsi que la presse et les structures de logistique : les *holdings* intermédiaires, les participations minoritaires, l'immobilier d'exploitation logé dans des entités spécifiques, la presse et les entités informatiques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, la contribution au compte de résultat et au bilan consolidés de ces deux entités fait l'objet de répartitions analytiques entre les différents secteurs d'activité auxquels ils contribuent.

2a Répartition du bilan par activité

31/12/2021	banque de détail	assurance	finance- ments et marchés	banque privée	capital investis- sment	logistique et holding	Total
ACTIF							
Caisse, Banques centrales	7 870	-	3 324	5 900	0	104 086	121 181
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	405	-	16 391	295	3 323	1 942	22 356
Instruments dérivés de couverture	23	-	360	3	0	907	1 293
Actifs financiers au coût amorti dont :	452 318	-	25 318	20 091	65	11 623	509 413
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	45 234	-	3 639	1 061	3	10 977	60 915
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	406 799	-	20 211	17 171	1	642	444 824
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	451	-	13 762	83	-	17 800	32 095
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	-	135 552	-	-	-	0	135 552
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	16	-	-	-	511	533
PASSIF							
Banques centrales	37	-	3	0	-	565	605
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	-	11 847	89	-	144	12 080
Instruments dérivés de couverture - Passif	30	-	912	51	-	880	1 874
Dettes envers les établissements de crédit	0	-	71 755	-	-	-	71 755
Dettes envers la clientèle	374 471	-	16 094	27 863	1	6 768	425 197
Dettes représentées par un titre	20 232	-	19 469	29	-	81 386	121 116

31/12/2020	banque de détail	assurance	finance- ments et marchés	banque privée	capital investis- sement	logistique et holding	Total
ACTIF							
Caisse, Banques centrales	6 573	-	1 204	3 748	0	88 050	99 575
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	397	-	22 305	161	3 061	1 881	27 804
Instruments dérivés de couverture	7	-	675	8	0	1 298	1 988
Actifs financiers au coût amorti dont :	425 490	-	24 234	18 400	53	10 509	478 687
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	42 317	-	3 062	807	6	10 087	56 278
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	382 891	-	20 399	15 703	2	419	419 413
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	410	-	12 526	84	-	20 673	33 694
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	-	131 056	-	-	-	0	131 056
Participations dans les entreprises mises en équivalence	92	15	-	-	-	530	637
PASSIF							
Banques centrales	1	-	-	0	-	574	575
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2	-	14 876	195	-	189	15 263
Instruments dérivés de couverture – Passif	26	-	1 200	80	-	779	2 084
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	40 294	-	-	-	40 294
Dettes envers la clientèle	356 273	-	19 370	24 861	-	8 397	408 901
Dettes représentées par un titre	19 577	-	19 421	24	-	87 982	127 004

2b Répartition du compte de résultat par activité

31/12/2021	banque de détail	assurance	finance- ments et marchés	banque privée	capital investis- sement	presse, logistique et holding	inter activités	Total
Produit net bancaire	11 014	1 915	809	677	518	2 010	- 1 020	15 923
Frais généraux	- 6 806	- 670	- 367	- 434	- 77	- 1 803	1 020	- 9 136
Résultat brut d'exploitation	4 208	1 245	442	244	442	207	0	6 787
Coût du risque de contrepartie	- 705	0	35	- 8	- 21	0	0	- 699
Gains ou pertes sur autres actifs ⁽¹⁾	- 5	- 2	0	0	0	- 859	0	- 866
Résultat avant impôts	3 499	1 243	477	235	420	- 653	0	5 222
Impôt sur les sociétés	- 1 089	- 358	- 111	- 46	- 4	- 95	0	- 1 703
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	9	-	-	-	-	-	-	9
Résultat net comptable	2 418	884	367	190	416	- 748	0	3 527
Minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	284
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	-	-	-	-	-	-	-	3 243

[1] Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

31/12/2020	banque de détail	assurance	finance- ments et marchés	banque privée	capital investis- sement	presse, logistique et holding	inter activités	Total
Produit net bancaire	10 543	1 457	700	626	190	1 618	- 897	14 238
Frais généraux	- 6 487	- 629	- 347	- 413	- 65	- 1 824	897	- 8 867
Résultat brut d'exploitation	4 056	829	353	213	126	- 206	0	5 371
Coût du risque de contrepartie	- 2 070	-	- 273	- 32	- 1	-	- 1	- 2 377
Gains ou pertes sur autres actifs ⁽¹⁾	- 2	1	4	-	0	567	-	570
Résultat avant impôts	1 984	829	84	181	125	361	- 1	3 563
Impôt sur les sociétés	- 718	- 286	- 11	- 39	3	83	-	- 968
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	-	-	-	-	-	-	-	0
Résultat net comptable	1 266	543	74	142	128	444	- 1	2 595
Minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	306
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	-	-	-	-	-	-	-	2 289

[1] Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

2c Répartition du bilan par zone géographique

	31/12/2021				31/12/2020			
	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total
ACTIF								
Caisses, Banques centrales	104 883	12 975	3 323	121 181	88 869	9 502	1 204	99 575
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	20 788	507	1 061	22 356	24 183	308	3 313	27 804
Instruments dérivés de couverture	1 282	4	6	1 293	1 973	8	6	1 988
Actifs financiers au coût amorti	445 503	54 240	9 671	509 414	419 887	49 997	8 804	478 687
<i>dont prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	57 093	1 359	2 463	60 915	53 283	1 084	1 912	56 278
<i>dont prêts et créances sur la clientèle</i>	387 108	50 509	7 208	444 825	365 956	46 565	6 892	419 413
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	24 876	277	6 943	32 095	26 537	284	6 873	33 694
Placements des activités d'assurance et part de réassureurs dans les provisions techniques	132 295	3 257	0	135 552	127 576	3 480	0	131 056
Participations dans les entreprises MEE	396	11	125	533	517	3	117	637
PASSIF								
Banques centrales	601	1	3	605	574	1	0	575
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	11 234	214	632	12 080	14 132	197	934	15 263
Instruments dérivés de couverture	1 830	43	1	1 874	1 988	80	16	2 084
Dettes envers les établissements de crédit	55 346	8 437	7 971	71 755	26 441	7 528	6 325	40 294
Dettes envers la clientèle	367 570	55 275	2 352	425 197	355 792	51 156	1 953	408 901
Dettes représentées par un titre	108 301	4 148	8 667	121 116	114 708	2 544	9 752	127 004

(1) États-Unis, Canada, Singapour, Hong Kong, et Tunisie.

2d Répartition du compte de résultat par zone géographique

	31/12/2021				31/12/2020			
	France	Europe hors France	Autres Pays ⁽¹⁾	Total	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total
Produit net bancaire ⁽²⁾	12 562	3 156	204	15 923	10 910	3 124	204	14 238
Frais généraux	- 7 206	- 1 838	- 93	- 9 136	- 7 028	- 1 742	- 97	- 8 867
Résultat brut d'exploitation	5 357	1 319	111	6 787	3 882	1 382	107	5 371
Coût du risque de contrepartie	- 264	- 440	5	- 699	- 1 609	- 731	- 37	- 2 377
Gains ou pertes sur autres actifs ⁽³⁾	- 879	2	11	- 866	556	- 2	15	570
Résultat avant impôts	4 214	881	127	5 222	2 829	649	86	3 563
Résultat net global	2 790	624	113	3 527	2 075	444	76	2 595
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 537	596	111	3 243	1 793	422	75	2 289

(1) États-Unis, Canada, Singapour, Hong Kong, Tunisie.

(2) 22,5 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger en 2021 (contre 24,6 % du PNB en 2020).

(3) y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Note 3 Périmètre de consolidation

3a Composition du périmètre de consolidation

Conformément à l'avis de la Commission bancaire, la société mère du groupe est constituée par les sociétés incluses dans le périmètre de globalisation. Les entités qui la composent sont :

- la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est (FCMSE) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel d'Île-de-France (FCMIDF) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (FCMSMB) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (FCMMA) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest (FCMLACO) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Centre (FCMC) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (FCMDV) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée (FCMM) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Normandie (FCMN) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Anjou (FCMA) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central (FCMMC) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (FCMAG) ;
- la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Sud-Est (CRCMSE) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Île-de-France (CRCMIDF) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (CRCMMA) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Loire-Atlantique Centre Ouest (CRCMLACO) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Centre (CRCMC) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (CRCMDV) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée (CRCMM) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Normandie (CRCMN) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Anjou (CRMA) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central (CRCMMC) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (CRCMAG) ;
- les caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe ;
- les caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Île-de-France ;
- les caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc ;
- les caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique ;
- les caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest ;
- les caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Centre ;
- les caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais ;
- les caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée ;
- les caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Normandie ;
- les caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Anjou ;
- les caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central ;
- les caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane.

Depuis le 31 décembre 2020, les changements intervenus sur le périmètre de consolidation sont :

- entrées de périmètre : AGIR, Est Info TV, Ebra Productions, FCT Factofrance, Protection 24, Les Éditions du Quotidien ;
- fusion : BECM Monaco absorbée par CIC Lyonnaise de Banque Monaco, Targo Technology GmbH Singapour clôturée et absorbée par Targo Technology GmbH, Société Presse Investissement (SPI) tupé dans SIM, Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC) tupé dans SIM, Républicain Lorrain TV news tupé dans Le Républicain Lorrain, Républicain Lorrain Communication tupé dans SIM ;
- sorties de périmètre : Targo seguros mediacion ;
- changements de dénomination : Cofidis Participations devient Cofidis Group, Procourtage devient ACM Courtage.

	Pays	31/12/2021			31/12/2020		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
A. RÉSEAU BANCAIRE							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	100	98	IG	100	98	IG
BECM Francfort (succursale de BECM)	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Caisse Agricole du Crédit Mutuel	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Est	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Lyonnaise de Banque Monaco (succursale de CIC LB)	Monaco	100	98	IG	100	98	IG
CIC Nord Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Sud Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Bruxelles (succursale du CIC)	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
CIC Hong Kong (succursale du CIC)	Hong Kong	100	98	IG	100	98	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume-Uni	100	98	IG	100	98	IG
CIC New York (succursale du CIC)	États-Unis	100	98	IG	100	98	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	98	IG	100	98	IG
TARGOBANK AG	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
TARGOBANK Espagne	Espagne	100	98	IG	100	98	IG
B. FILIALES DU RÉSEAU BANCAIRE							
Bancas	France	50	49	ME	50	49	ME
Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	Monaco	-	-	FU	100	98	IG
CCLS Leasing Solutions	France	100	98	IG	100	98	IG
Cofidis Belgique	Belgique	100	78	IG	100	78	IG
Cofidis France	France	100	78	IG	100	78	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	78	IG	100	78	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	78	IG	100	78	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	78	IG	100	78	IG
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	78	IG	100	78	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	78	IG	100	78	IG
Cofidis Italie	Italie	100	78	IG	100	78	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	78	IG	100	78	IG
Creatis	France	100	78	IG	100	78	IG
Crédit Mutuel Asset Management	France	90	92	IG	90	92	IG
Crédit Mutuel Caution Habitat	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Epargne Salariale	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Factoring	France	95	96	IG	95	96	IG
Crédit Mutuel Gestion	France	100	92	IG	100	92	IG
Crédit Mutuel Home Loan SFH	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale de Crédit Mutuel Leasing)	Espagne	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Benelux	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale de Crédit Mutuel Leasing Benelux)	Pays-Bas	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Gmbh	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Real Estate Lease	France	100	98	IG	100	98	IG

	Pays	31/12/2021			31/12/2020		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
Factofrance	France	100	98	IG	100	98	IG
FCT Factofrance	France	100	98	IG	-	-	NC
FLOA (ex Banque du groupe Casino)	France	50	49	ME	50	49	ME
Gesteurop	France	100	98	IG	100	98	IG
LYF SA	France	44	43	ME	44	43	ME
Monabanq	France	100	78	IG	100	78	IG
Paysurf	France	100	89	IG	100	89	IG
SCI La Tréflière	France	100	99	IG	100	99	IG
Targo Factoring GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Leasing GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG

C. BANQUE DE FINANCEMENT ET ACTIVITÉS DE MARCHÉ

Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)	France	98	98	IG	98	98	IG
Cigogne Management	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Satellite	France	100	98	IG	100	98	IG

D. BANQUE PRIVÉE

Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Banque de Luxembourg Belgique (succursale de Banque de Luxembourg)	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Banque de Luxembourg Investments SA (BLI)	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume-Uni	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
CIC Suisse	Suisse	100	98	IG	100	98	IG
Dubly Transatlantique Gestion	France	100	98	IG	100	98	IG

E. CAPITAL-INVESTISSEMENT

CIC Capital Canada Inc	Canada	100	98	IG	100	98	IG
CIC Capital Suisse SA	Suisse	100	98	IG	100	98	IG
CIC Capital Deutschland GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
CIC Capital Ventures Quebec	Canada	100	98	IG	100	98	IG
CIC Conseil	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Capital	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Equity	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Equity SCR	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Innovation	France	100	98	IG	100	98	IG

F. LOGISTIQUE ET HOLDING

Actimut	France	100	100	IG	100	100	IG
Banque de Tunisie	Tunisie	35	35	ME	35	35	ME
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	France	51	54	ME	50	54	ME
CIC Participations	France	100	98	IG	100	98	IG
Centre de Conseil et de Service (CCS)	France	100	100	IG	100	100	IG
Cofidis Group (ex Cofidis Participations)	France	80	78	IG	80	78	IG
Euro Automatic Cash	Espagne	50	40	ME	50	40	ME
Euro-Information	France	80	80	IG	80	80	IG
Euro-Information Développement	France	100	80	IG	100	80	IG
EIP	France	100	100	IG	100	100	IG

	Pays	31/12/2021			31/12/2020		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
Euro Protection Surveillance	France	89	75	IG	100	84	IG
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	France	-	-	FU	100	98	IG
Lyf SAS	France	49	39	ME	49	39	ME
Mutuelles Investissement	France	100	98	IG	100	98	IG
Protection 24	France	100	75	IG	-	-	-
Société d'Investissements Médias (SIM)	France	100	98	IG	100	98	IG
Société de Presse Investissement (SPI)	France	-	-	FU	100	98	IG
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Technology GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Technology GmbH Singapour (succursale de Targo Technology GmbH)	Singapour	-	-	FU	100	98	IG

G. SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

ACM Courtage (ex Procourtage)	France	100	78	IG	100	78	IG
ACM GIE	France	100	78	IG	100	78	IG
ACM IARD	France	97	76	IG	97	76	IG
ACM Services	France	100	78	IG	100	78	IG
ACM Vie SA	France	100	78	IG	100	78	IG
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	France	100	100	IG	100	100	IG
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances SA	Espagne	95	75	IG	95	75	IG
Agrupació serveis administratius	Espagne	100	75	IG	100	75	IG
AMDIF	Espagne	100	75	IG	100	75	IG
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	Espagne	80	63	IG	80	63	IG
Asistencia Avanzada Barcelona	Espagne	100	75	IG	100	75	IG
ASTREE Assurances	Tunisie	30	23	ME	30	23	ME
Atlantis Asesores SL	Espagne	80	63	IG	80	63	IG
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	Espagne	60	47	IG	60	47	IG
Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	88	70	IG	88	70	IG
GACM España	Espagne	100	78	IG	100	78	IG
GACM Seguros, Compañía de Seguros y Reaseguros, SAU	Espagne	100	78	IG	100	78	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	80	78	IG	80	78	IG
ICM Life	Luxembourg	100	78	IG	100	78	IG
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	78	IG	100	78	IG
MTRL	France	100	100	IG	100	100	IG
NELB (North Europe Life Belgium)	Belgique	100	78	IG	100	78	IG
Partners	Belgique	100	78	IG	100	78	IG
Serenis Assurances	France	100	78	IG	100	78	IG
Targo seguros mediacion	Espagne	-	-	NC	90	70	IG
Targopensiones, entidad gestora de fondos de pensiones,SA	Espagne	100	75	IG	100	75	IG

H. AUTRES SOCIÉTÉS

Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	97	IG	100	97	IG
AGIR	France	100	98	IG	-	-	NC
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	97	IG	100	97	IG
Crédit Mutuel Immobilier	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA events	France	100	98	IG	100	98	IG

	Pays	31/12/2021			31/12/2020		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
EBRA Medias Alsace	France	100	97	IG	100	97	IG
EBRA Medias Lorraine Franche Comté	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Productions	France	100	98	IG	-	-	NC
EBRA services	France	100	98	IG	100	98	IG
Est Bourgogne Médias	France	100	98	IG	100	98	IG
Est Info TV	France	100	98	IG	-	-	NC
Foncière Massena	France	100	78	IG	100	78	IG
France Régie	France	100	97	IG	100	97	IG
GEIE Synergie	France	100	78	IG	100	78	IG
Groupe Dauphiné Media	France	100	98	IG	100	98	IG
Groupe Progrès	France	100	98	IG	100	98	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	98	IG	100	98	IG
Journal de la Haute Marne	France	50	49	ME	50	49	ME
L'Est Républicain	France	100	98	IG	100	98	IG
La Liberté de l'Est	France	97	95	IG	97	95	IG
La Tribune	France	100	98	IG	100	98	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	98	IG	100	98	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	98	IG	100	98	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	99	97	IG	99	97	IG
Les Éditions du Quotidien	France	100	98	IG	-	-	-
Lumedia	Luxembourg	50	49	ME	50	49	ME
Mediaportage	France	100	98	IG	100	98	IG
NEWCO4	France	100	98	IG	100	98	IG
Presse Diffusion	France	100	98	IG	100	98	IG
Publprint Province n° 1	France	100	98	IG	100	98	IG
Républicain Lorrain Communication	France	-	-	FU	100	98	IG
Républicain Lorrain - TV news	France	-	-	FU	100	98	IG
SAP Alsace	France	100	98	IG	100	98	IG
SCI ACM	France	100	78	IG	100	78	IG
SCI ACM Cotentin	France	100	78	IG	100	78	IG
SCI Le Progrès Confluence	France	100	98	IG	100	98	IG
SCI Provence Lafayette	France	100	78	IG	100	78	IG
SCI 14 Rue de Londres	France	100	78	IG	100	78	IG
SCI Saint Augustin	France	100	78	IG	100	78	IG
SCI Tombe Issoire	France	100	78	IG	100	78	IG
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100	98	IG	100	98	IG

* Méthode : IG = Intégration Globale ; ME = Mise en Équivalence ; NC = Non Consolidée ; FU = Fusionnée.

3b Informations sur les implantations incluses dans le périmètre de consolidation

L'article L.511-45 du Code monétaire et financier impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque état ou territoire. Le pays de chaque implantation est mentionné dans le périmètre de consolidation.

Le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009 dans les États ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 26 février 2021.

Pays	Produit net bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes et charges sociales	Effectifs	Subventions publiques
Allemagne	1 695	673	- 209	30	- 125	5 593	0
Belgique	171	47	- 11	1	- 11	654	0
Canada	22	20	0	- 2	0	9	0
Espagne	374	8	- 7	11	- 24	2 168	0
États-Unis d'Amérique	87	56	- 3	- 1	- 11	92	0
France	12 562	6 058	- 1 390	- 42	- 1 844	53 290	0
Hong Kong	10	7	- 1	- 0	- 1	18	0
Hongrie	38	5	- 1	- 0	- 2	351	0
Italie	95	5	- 0	0	- 4	315	0
Luxembourg	350	155	- 21	1	- 33	989	0
Monaco	10	6	- 1	- 0	- 0	20	0
Pays-Bas	1	0	- 0	0	- 0	1	0
Pologne	5	- 3	0	0	- 1	80	0
Portugal	182	113	- 33	0	- 8	717	0
République Tchèque	11	- 2	0	0	- 2	167	0
Royaume-Uni	51	41	- 8	0	- 4	69	0
Singapour	85	51	- 7	1	- 5	132	0
Slovaquie	7	- 2	0	0	- 1	68	0
Suisse	167	60	- 7	0	- 13	395	0
Tunisie*	0	11	0	0	0	0	0
TOTAL	15 923	7 309	- 1 700	- 3	- 2 087	65 128	0

* Entité consolidée par mise en équivalence.

3c Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement ⁽¹⁾			
	Pourcentage d'intérêt/ Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
1/12/2021								
Euro-Information	20 %	18	421	- 1	2 311	290	0	1 577
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	22 %	189	1 913	- 307	131 425	833	1 590	1 807
Cofidis Belgique	22 %	3	NA ⁽²⁾	0	989	13	- 1	96
Cofidis France	22 %	16	NA ⁽²⁾	0	10 359	75	- 6	549

(1) Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

(2) Conformément à IAS 32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans Cofidis GROUP à 100 %. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le solde restant.

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement ⁽¹⁾			
	Pourcentage d'intérêt/ Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
31/12/2020								
Euro-Information	20 %	125	267	- 1	2 045	395	0	1 452
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	22 %	112	2 131	- 386	126 838	507	1 640	1 358
Cofidis Belgique	22 %	3	NA ⁽²⁾	0	915	13	- 1	94
Cofidis France	22 %	24	NA ⁽²⁾	0	9 616	62	- 7	551

(1) Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

(2) Conformément à IAS 32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans Cofidis Participation à 100 %. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le solde restant.

3d Participations dans des entités structurées non consolidées

■ Financements d'actifs :

Le groupe octroie des prêts à des entités structurées dont le seul objet est la détention des actifs afin d'être mis en location, les loyers reçus permettant à l'entité structurée le remboursement de ses emprunts. Ces entités sont dissoutes à l'issue de l'opération de financement. Le groupe est généralement le seul actionnaire.

Pour cette catégorie, l'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond à la valeur comptable de l'actif financé de l'entité structurée.

■ Organismes de placement collectif ou fonds :

Le groupe intervient comme gestionnaire et dépositaire. Il propose à sa clientèle des fonds dans lesquels il n'a pas vocation à investir. Le groupe commercialise et gère ces fonds, dédiés ou publics, et pour cela est rémunéré par des commissions.

Pour certains fonds proposant des garanties aux porteurs de parts, le groupe peut être contrepartie aux *swaps* mis en place. Dans les cas exceptionnels où le groupe serait tout à la fois gestionnaire et investisseur de telle façon qu'il serait supposé agir d'abord pour son propre compte, cette entité serait alors intégrée dans le périmètre de consolidation.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le groupe à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

Le risque du groupe est essentiellement un risque opérationnel de manquement à son mandat de gestion ou de dépositaire et, le cas échéant, est également exposé au risque à hauteur des sommes investies.

Aucun soutien financier n'a été accordé aux entités structurées du groupe sur l'exercice.

	31/12/2021			31/12/2020		
	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI) ⁽¹⁾	Autres entités structurées ⁽²⁾	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI) ⁽¹⁾	Autres entités structurées ⁽²⁾
Total bilan	0	34 162	2 188	0	22 872	2 475
Valeurs comptables des actifs financiers	0	16 014	733	0	12 848	881

(1) Les montants indiqués concernent les OPCVM détenus à plus de 20 % et dont le groupe Crédit Mutuel assure la gestion, y compris unités de compte détenues par les assurés.

(2) Les autres entités structurées correspondent à des entités de financement d'actifs.

3e Actifs, passifs et résultat des activités non courantes destinées à être cédées

	31/12/2021	31/12/2020
Actifs non courants destinés à être cédés	107	0
Passifs non courants destinés à être cédés	0	0
Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées	9	0

Les activités de FLOA ont été reclassées en actifs destinés à être cédés au 31/12/2021, suite à la signature d'un accord d'exclusivité en vue de leur cession à BNP Paribas, ainsi que de la mise en place d'un partenariat stratégique entre les groupes BNP Paribas et Casino. La cession de FLOA à BNP Paribas est effective depuis le 31 janvier 2022.

Note 4 Caisse, Banques centrales (actif/passif)

	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, Banques centrales – actif		
Banques centrales	119 851	98 158
<i>dont réserves obligatoires</i>	2 586	3 594
Caisse	1 330	1 417
Total	121 181	99 575
Banques centrales – passif	605	575

Note 5 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

5a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2021				31/12/2020			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	6 338	575	5 080	11 993	11 316	496	4 732	16 544
■ Effets publics	730	0	0	730	408	0	0	408
■ Obligations et autres titres de dettes	4 876	575	238	5 689	9 419	496	135	10 050
Cotés	4 876	90	166	5 132	9 419	97	17	9 533
Non cotés	0	485	72	557	0	399	118	517
<i>dont OPC</i>	232	-	0	232	128	-	0	128
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	732	-	3 898	4 630	1 489	-	3 566	5 055
Cotés	732	-	1 172	1 904	1 489	-	993	2 482
Non cotés	0	-	2 726	2 726	0	-	2 573	2 573
■ Titres immobilisés	-	-	944	944	-	-	1 031	1 031
Titres de participations	-	-	334	334	-	-	341	341
Autres titres détenus à long terme	-	-	209	209	-	-	296	296
Parts dans les entreprises liées	-	-	376	376	-	-	369	369
Autres titres immobilisés	-	-	25	25	-	-	25	25
Instruments dérivés	3 754	-	-	3 754	2 827	-	-	2 827
Prêts et créances	6 597	0	13	6 610	8 426	0	7	8 433
<i>dont pensions</i>	6 597	0	-	6 597	8 426	0	-	8 426
TOTAL	16 689	575	5 093	22 357	22 569	496	4 739	27 804

LISTE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES COMPTABILISÉES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

		% détenu	JV au 31/12/21	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Bank of Africa (ex BMCE) ⁽¹⁾	Coté	< 30 %	9 493	27 981	331 912	14 002	1 364
Crédit Logement	Non coté	< 10 %	77	1 665	11 931	201	99
CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat)	Non coté	< 20 %	76	563	25 352	2	0

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2020.

(1) Bank of Africa (ex BMCE) n'est pas consolidée du fait de l'absence d'influence notable exercée par le groupe. Ses titres sont par conséquent comptabilisés à la juste valeur par résultat.
Chiffres exprimés en millions de Dirhams Marocains.

5b Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	11 956	15 263
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	124	0
TOTAL	12 080	15 263

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	31/12/2021	31/12/2020
Vente à découvert de titres	1 808	1 077
■ Effets publics	0	0
■ Obligations et autres titres de dettes	921	242
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	887	835
Dettes représentatives des titres donnés en pension	6 483	11 447
Instruments dérivés de transaction	3 601	2 706
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	64	33
TOTAL	11 956	15 263

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RÉSULTAT

	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Titres émis	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
Dettes interbancaires	124	124	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0	0
TOTAL	124	124	0	0	0	0

5c Analyse des instruments dérivés de transaction

	31/12/2021			31/12/2020		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instrument de taux	243 323	2 673	2 588	159 351	1 876	1 671
<i>Swaps</i>	78 870	2 392	2 297	95 754	1 660	1 394
Autres contrats fermes	46 578	0	0	36 113	0	0
Options et instruments conditionnels	117 875	281	291	27 484	216	277
Instrument de change	147 685	838	765	137 024	760	685
<i>Swaps</i>	104 121	52	80	95 539	64	59
Autres contrats fermes	11 967	663	562	10 759	582	513
Options et instruments conditionnels	31 597	123	123	30 726	114	113
Autres que taux et change	17 432	244	247	19 325	191	350
<i>Swaps</i>	7 086	69	108	7 972	78	134
Autres contrats fermes	7 863	116	91	6 731	64	153
Options et instruments conditionnels	2 483	59	48	4 622	49	63
TOTAL	408 440	3 755	3 600	315 700	2 827	2 706

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Note 6 Couverture

6a Instruments dérivés de couverture

	31/12/2021			31/12/2020		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Couverture de <i>Fair Value Hedge</i>	177 702	1 293	1 874	154 549	1 988	2 084
<i>Swaps</i>	25 410	1 293	1 874	35 953	1 989	2 084
Autres contrats fermes	152 075	0	0	118 112	0	0
Options et instruments conditionnels	217	0	0	484	-1	0
TOTAL	177 702	1 293	1 874	154 549	1 988	2 084

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

ÉCHÉANCIER DE LA VALEUR NOMINALE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

31/12/2021	De 3 mois				31/12/2021
	Moins de 3 mois	à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Couverture de <i>Fair Value Hedge</i>	15 819	17 189	92 586	52 107	177 702
<i>Swaps</i>	2 229	4 102	16 660	2 419	25 410
Autres contrats fermes	13 514	12 960	75 912	49 688	152 075
Options et instruments conditionnels	76	127	14	0	217
TOTAL	15 819	17 189	92 586	52 107	177 702

31/12/2020	De 3 mois				31/12/2020
	Moins de 3 mois	à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Couverture de <i>Fair Value Hedge</i>	6 934	14 499	88 270	44 846	154 549
<i>Swaps</i>	5 095	5 578	21 438	3 841	35 953
Autres contrats fermes	1 767	8 706	66 636	41 003	118 112
Options et instruments conditionnels	71	214	197	1	484
TOTAL	6 934	14 499	88 270	44 846	154 549

6b Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	31/12/2021	31/12/2020
JUSTE VALEUR DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT PAR PORTEFEUILLES		
■ d'actifs financiers	1 083	2 453
■ de passifs financiers	13	27

6c Éléments couverts en Fair Value Hedge

ÉLÉMENTS COUVERTS À L'ACTIF

	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice
Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	3 538	0	0	1 822	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	123 375	1 081	0	149 501	2 410	3
Titres au coût amorti	1 771	26	- 38	1 800	64	10
Actifs financiers à la JVCP	20 041	906	0	19 798	906	0
TOTAL	148 725	2 013	- 38	172 921	3 380	13

ÉLÉMENTS COUVERTS AU PASSIF

	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice
Dettes représentées par un titre	60 787	1 298	- 5	56 021	1 688	2
Dettes envers les établissements de crédit	46 220	523	0	21 086	929	2
Dettes envers la clientèle	53 353	12	0	50 536	24	0
TOTAL	160 360	1 833	- 5	127 643	2 641	4

Note 7 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2021	31/12/2020
Effets publics	11 680	12 142
Obligations et autres titres de dettes	19 705	20 851
■ Cotés	19 034	19 276
■ Non cotés	671	1 575
Créances rattachées	125	151
Sous-total brut titres de dettes	31 510	33 144
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	0	1
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 18	- 15
Autres dépréciations (S3)	0	- 1
Sous-total net titres de dettes	31 492	33 128
Actions et autres instruments de capitaux propres	199	7
■ Cotés	3	4
■ Non cotés	196	3
Titres immobilisés	405	558
■ Titres de participations	78	74
■ Autres titres détenus à long terme	272	420
■ Parts dans les entreprises liées	55	64
Créances rattachées	0	1
Sous-total instruments de capitaux propres	604	566
TOTAL	32 095	33 694
Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	136	- 48
Dont titres de participation cotés.	0	0

Note 8 Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

31/12/2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	24 447	5 950	1 692	32 089
Effets publics et valeurs assimilées	11 565	100	84	11 750
Obligations et autres titres de dettes	12 879	5 849	1 017	19 746
Actions et autres instruments de capitaux propres	3	0	196	199
Participations et ATDLT	0	0	346	346
Parts entreprises liées	0	0	49	49
Transaction/JVO/Autres	5 383	11 128	5 817	22 328
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	666	14	50	730
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	2 590	2 053	233	4 876
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	25	0	549	574
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	170	56	11	238
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	732	0	0	732
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR ⁽¹⁾	1 177	0	2 721	3 898
Participations et ATDLT – Autres JVPR	2	0	542	544
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	401	401
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	6 597	0	6 597
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	13	0	13
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	21	2 395	1 311	3 726
Instruments dérivés de couverture	0	1 292	1	1 293
TOTAL	29 830	18 369	7 511	55 710
ACTIFS FINANCIERS IAS 39 – PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE				
Juste valeur par résultat	22 062	7 012	0	29 074
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option – titres de dettes	1 277	1 816	0	3 093
Juste valeur sur option – instruments de capitaux propres	20 785	5 196	0	25 981
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	84 838	4 879	881	90 598
Effets publics et valeurs assimilées	17 167	0	0	17 167
Obligations et autres titres de dettes	51 735	368	0	52 103
Actions et autres instruments de capitaux propres	14 892	4 500	0	19 392
Participations, parts entreprises liées et ATDLT	1 044	11	881	1 935
TOTAL	106 900	11 891	881	119 672

31/12/2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
PASSIFS FINANCIERS IFRS 9				
Transaction/JVO	1 837	9 117	1 126	12 080
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	124	0	124
Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes subordonnées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes – Transaction	0	6 483	0	6 483
Dérivés et autres passifs financiers – Transaction	1 837	2 510	1 126	5 473
Instruments dérivés de couverture	0	1 851	22	1 874
TOTAL	1 837	10 969	1 148	13 954
PASSIFS FINANCIERS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE IAS 39				
Juste valeur par résultat	0	6 481	0	6 481
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option	0	6 481	0	6 481
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
TOTAL	0	6 481	0	6 481

[1] comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-investissement du groupe.

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Hiérarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3	Ouverture	Achats	Ventes/ remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	2 597	122	- 443	0	438	0	7	2 721

31/12/2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	26 004	6 236	1 454	33 694
Effets publics et valeurs assimilées	12 148	70	0	12 218
Obligations et autres titres de dettes	13 652	6 164	1 094	20 910
Actions et autres instruments de capitaux propres	5	2	0	7
Participations et ATDLT	199	0	296	495
Parts entreprises liées	0	0	64	64
Transaction/JVO/Autres	9 156	13 450	5 199	27 805
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	226	181	0	408
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	6 381	2 713	326	9 419
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	25	0	471	496
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	23	57	56	135
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	1 489	0	0	1 489
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR ⁽¹⁾	969	0	2 597	3 566
Participations et ATDLT – Autres JVPR	8	0	628	637
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	394	394
Prêts et créances sur établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit – Transaction	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit – Autre JVPR	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	8 426	0	8 426
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	7	0	7
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	34	2 065	728	2 827
Instruments dérivés de couverture	0	1 987	0	1 988
TOTAL	35 160	21 673	6 653	63 486
ACTIFS FINANCIERS IAS 39 – PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE				
Juste valeur par résultat	21 244	6 661	0	27 904
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option – titres de dettes	1 331	2 275	0	3 606
Juste valeur sur option – instruments de capitaux propres	19 913	4 386	0	24 298
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	81 119	4 288	823	86 230
Effets publics et valeurs assimilées	17 432	0	0	17 432
Obligations et autres titres de dettes	50 920	335	0	51 255
Actions et autres instruments de capitaux propres	12 035	3 943	27	16 005
Participations, parts entreprises liées et ATDLT	733	9	796	1 538
TOTAL	102 363	10 948	823	114 134
PASSIFS FINANCIERS IFRS 9				
Transaction/JVO	1 150	13 469	644	15 263
Dettes – Transaction	0	11 447	0	11 447
Dérivés et autres passifs financiers – Transaction	1 150	2 022	644	3 815
Instruments dérivés de couverture	0	2 058	27	2 084
TOTAL	1 150	15 527	670	17 347
PASSIFS FINANCIERS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE IAS 39				
Juste valeur par résultat	0	7 103	0	7 103
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option	0	7 103	0	7 103
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
TOTAL	0	7 103	0	7 103

(1) comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-investissement du groupe.

Note 9 Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB.

Les portefeuilles de *trading* et de titres à la juste valeur par capitaux propres ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux *brokers* ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

SYNTHÈSE

	Valeur comptable 31/12/2021	Valeur comptable 31/12/2020
RMBS	1 260	1 162
CMBS	0	6
CLO	3 137	3 448
Autres ABS	3 033	2 214
TOTAL	7 429	6 830

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

EXPOSITIONS AU 31/12/2021

	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	253	0	9	374	635
Coût amorti	33	0	338	949	1 320
Juste valeur – Autres	1	0	0	0	1
Juste valeur par capitaux propres	973	0	2 790	1 710	5 473
TOTAL	1 344	0	3 165	3 033	7 429
France	565	0	359	716	1 640
Espagne	111	0	0	358	469
Royaume-Uni	22	0	110	277	409
Europe hors France, Espagne, Royaume-Uni	413	0	189	1 236	1 837
États-Unis	29	0	2 479	339	2 847
Autres	120	0	0	108	228
TOTAL	1 344	0	3 165	2 522	7 429
<i>US Agencies</i>	0	0	0	0	0
AAA	1 126	0	2 911	1 391	5 428
AA	112	0	156	814	1 082
A	13	0	70	4	86
BBB	1	0	0	0	1
BB	5	0	0	0	5
Inférieur ou égal à B	3	0	0	7	10
Non noté	0	0	0	818	818
TOTAL	1 344	0	3 165	3 033	7 429
Origination 2005 et avant	13	0	0	0	13
Origination 2006-2008	31	0	0	7	38
Origination 2009-2011	17	0	0	0	17
Origination 2012-2021	1 199	0	3 137	3 026	7 361
TOTAL	1 344	0	3 165	3 033	7 429

EXPOSITIONS AU 31/12/2020

	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	309	0	65	329	704
Coût amorti	44	0	355	598	997
Juste valeur – Autres	1	0	0	0	1
Juste valeur par capitaux propres	808	6	3 027	1 287	5 128
TOTAL	1 162	6	3 448	2 214	6 830
France	531	0	545	590	1 666
Espagne	97	0	0	252	349
Royaume-Uni	47	0	281	116	445
Europe hors France, Espagne, Royaume-Uni	317	0	256	895	1 468
États-Unis	25	6	2 365	232	2 628
Autres	145	0	0	128	273
TOTAL	1 162	6	3 448	2 214	6 830
<i>US Agencies</i>	0	0	0	0	0
AAA	992	6	3 242	1 248	5 487
AA	143	0	144	458	744
A	12	0	51	0	63
BBB	7	0	0	0	7
BB	5	0	0	0	5
Inférieur ou égal à B	3	0	0	7	10
Non noté	0	0	11	502	513
TOTAL	1 162	6	3 448	2 214	6 830
Origination 2005 et avant	19	0	0	0	19
Origination 2006-2008	42	0	0	8	50
Origination 2009-2011	34	6	0	0	40
Origination 2012-2020	1067	0	3448	2 207	6 721
TOTAL	1 162	6	3 448	2 214	6 830

Note 10 Actifs financiers au coût amorti

	31/12/2021	31/12/2020
Titres au coût amorti	3 675	2 996
Prêts et créances sur les établissements de crédit	60 914	56 278
Prêts et créances sur la clientèle	444 825	419 413
TOTAL	509 414	478 687

10a Titres au coût amorti

	31/12/2021	31/12/2020
Titres	3 745	3 166
■ Effets publics	1 604	1 614
■ Obligations et autres titres de dettes	2 141	1 552
Cotés	570	556
Non cotés	1 571	996
Créances rattachées	12	13
TOTAL BRUT	3 757	3 179
dont actifs dépréciés (S3)	110	205
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 2	- 1
Autres dépréciations (S3)	- 80	- 182
TOTAL NET	3 675	2 996

10b Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31/12/2021	31/12/2020
Créances saines (S1/S2)	60 300	55 978
Comptes réseau Crédit Mutuel ⁽¹⁾	34 857	32 539
Autres comptes ordinaires	4 035	2 861
Prêts	6 009	4 464
Autres créances	13 761	13 945
Pensions	1 638	2 169
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
Créances rattachées	616	301
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 2	- 2
Autres dépréciations (S3)	0	0
TOTAL	60 914	56 278

(1) Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A).

10c Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31/12/2021	31/12/2020
Créances saines (S1/S2)	425 387	400 734
Créances commerciales	15 914	13 217
Autres concours à la clientèle	408 834	386 923
■ crédits à l'habitat	226 874	208 066
■ autres concours et créances diverses dont pensions ⁽¹⁾	181 960	178 857
Créances rattachées	639	594
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	11 235	12 008
Créances brutes	436 622	412 742
Dépréciations sur encours sains (S1/S2) ⁽²⁾	- 3 099	- 2 951
Autres dépréciations (S3)	- 5 768	- 6 324
SOUS TOTAL I	427 755	403 467
Location financement (investissement net)	16 910	15 792
■ Mobilier	12 053	11 327
■ Immobilier	4 857	4 465
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	488	489
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 147	- 151
Autres dépréciations (S3)	- 181	- 186
SOUS TOTAL II	17 069	15 944
TOTAL	444 825	419 413
dont prêts subordonnés	13	13
dont pensions	1 066	973

(1) Dont 15,2 milliards d'euros au 31/12/2021 de prêts garantis par l'état (PGE) accordés dans le cadre de la crise Covid-19.

(2) Le poste comprend un provisionnement spécifique afin de tenir compte des effets de la crise Covid-19 - cf. note 1-Principes comptables.

VENTILATION DES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT (PGE)

	Encours			Dépréciations		
	S1	S2	S3	S1	S2	S3
Montants au 31/12/2021	9 937	4 462	806	- 5	- 57	- 74
Montants au 31/12/2020	13 636	3 672	311	- 9	- 7	- 38

OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT AVEC LA CLIENTÈLE

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2021
Valeur brute comptable	16 281	2 369	- 1 867	614	17 397
Dépréciations des loyers non recouvrables	- 337	- 114	122	1	- 328
VALEUR NETTE COMPTABLE	15 944	2 255	[1 745]	615	17 069

VENTILATION PAR DURÉE DES LOYERS FUTURS MINIMAUX À RECEVOIR AU TITRE DE LA LOCATION FINANCEMENT

	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	4 313	9 814	3 510	17 637
Valeurs actualisées des loyers futurs	4 146	9 559	3 497	17 202
PRODUITS FINANCIERS NON ACQUIS	167	255	13	435

Note 11 Passifs financiers au coût amorti

11a Dettes représentées par un titre au coût amorti

	31/12/2021	31/12/2020
Bons de caisse	113	134
TMI & TCN	49 381	58 223
Emprunts obligataires	64 335	63 642
Titres seniors non préférés	6 801	4 379
Dettes rattachées	487	626
TOTAL	121 116	127 004

11b Dettes envers les établissements de crédit

	31/12/2021	31/12/2020
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	0
Autres comptes ordinaires	3 001	2 933
Emprunts	16 938	12 778
Autres dettes	5 278	4 455
Pensions ⁽¹⁾	46 436	20 049
Dettes rattachées	101	79
TOTAL	71 755	40 294

(1) Dans le cadre de la politique monétaire mise en œuvre par l'Eurosystème, le groupe a décidé de participer aux opérations de TLTRO III (Targeted Long Term Refinancing Operation) lancées depuis mars 2020. Le Crédit Mutuel s'est ainsi refinancé en TLTRO III auprès de la BCE à hauteur de 42 965 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Au même titre que les précédentes opérations de TLTRO, les banques participantes au TLTRO III peuvent bénéficier d'un taux plus favorable, une bonification, en fonction de l'évolution du niveau de certaines typologies de leurs encours de crédit sur une période donnée.

Cette bonification étant considérée comme hautement probable, elle a été intégrée au taux d'intérêt appliqué.

11c Dettes envers la clientèle au coût amorti

	31/12/2021	31/12/2020
Comptes d'épargne à régime spécial	149 106	144 418
■ à vue	104 172	100 937
■ à terme	44 934	43 481
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	15	21
Sous-total	149 121	144 439
Comptes à vue	224 866	202 938
Comptes et emprunts à terme	50 994	61 232
Pensions	14	89
Dettes rattachées	164	194
Autres dettes	37	10
Dettes d'assurance et de réassurance	0	0
Sous-total	276 076	264 462
TOTAL	425 197	408 901

11d Compensation des actifs et passifs financiers

31/12/2021	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
ACTIFS FINANCIERS							
Dérivés	8 059	- 3 017	5 042	- 1 640	0	- 1 623	1 779
Pensions	18 579	- 2 951	15 628	0	- 15 547	- 34	47
TOTAL	26 638	- 5 968	20 670	- 1 640	- 15 547	- 1 657	1 826

31/12/2021	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
PASSIFS FINANCIERS							
Dérivés	8 491	- 3 017	5 474	- 1 637	0	- 2 308	1 529
Pensions	62 377	- 2 951	59 426	0	- 58 982	- 350	94
TOTAL	70 868	- 5 968	64 900	- 1 637	- 58 982	- 2 658	1 623

31/12/2020	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
ACTIFS FINANCIERS							
Dérivés	9 106	- 4 291	4 815	- 858	0	- 1 373	2 583
Pensions	17 413	0	17 413	0	- 17 177	- 187	49
TOTAL	26 518	- 4 291	22 227	- 858	- 17 177	- 1 561	2 632

31/12/2020	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
PASSIFS FINANCIERS							
Dérivés	9 081	- 4 291	4 791	- 850	0	- 3 330	611
Pensions	38 697	0	38 697	0	- 38 562	- 128	7
TOTAL	47 778	- 4 291	43 487	- 850	- 38 562	- 3 457	618

Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que les normes IFRS.

Les montants figurant dans la 2^e colonne correspondant à la compensation comptable, selon IAS 32, pour les opérations passant en chambre.

La colonne « impact des conventions-cadre de compensation » correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquels le droit à

compenser s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non *via* des chambres de compensation.

La colonne « instruments financiers reçus/donnés en garantie » comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.

La colonne « trésorerie reçue/versée (cash collateral) » inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les comptes d'actifs ou passifs divers.

Note 12 Valeurs brutes et cadrage des dépréciations

12a Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31/12/2020	Acquisition/ production	Vente/ remboursement	Transfert	Autres	31/12/2021
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances Établissements de crédit soumis	56 280	22 897	- 18 243	0	- 18	60 916
aux pertes attendues à 12 mois (S1)	56 279	22 896	- 18 243	0	- 18	60 914
aux pertes attendues à maturité (S2)	1	1	0	0	0	2
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle soumis	429 025	161 946	- 136 951	0	0	454 020
aux pertes attendues à 12 mois (S1)	375 884	146 456	- 124 010	4 578	0	402 908
aux pertes attendues à maturité (S2)	40 644	14 122	- 9 416	- 5 961	0	39 389
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	12 497	1 182	- 3 722	1 383	0	11 340
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	186	196	0	0	382
Actifs financiers au coût amorti – titres	3 179	7 212	- 6 647	0	15	3 757
soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	2 973	7 177	- 6 516	- 16	15	3 633
soumis aux pertes attendues à maturité (S2)	0	4	- 4	14	0	14
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	205	31	- 126	0	0	110
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	- 2	2	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	33 144	14 162	- 15 796	0	0	31 510
aux pertes attendues à 12 mois (S1)	33 098	14 090	- 15 746	- 5	0	31 437
aux pertes attendues à maturité (S2)	45	72	- 50	5	0	72
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	1	0	- 1	0	0	0
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0
TOTAL	521 628	206 217	- 177 637	0	- 3	550 203

VALEUR COMPTABLE BRUTE DES EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PRÊTS À LA CLIENTÈLE)

Par tranche de probabilité de défaut 12 mois IFRS 9	Dont actifs dépréciés dès l'origine	Soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	Soumis aux pertes attendues à terminaison (S2)	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'origine (S3)
< 0,1	0	100 607	2 703	0
0,1-0,25	0	125 296	394	0
0,26-0,99	1	83 798	3 684	0
1-2,99	5	54 547	8 067	0
3-9,99	8	31 153	14 205	0
>=10	415	7 507	10 337	11 340
TOTAL	429	402 908	39 389	11 340

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES SECTEURS SENSIBLES

Pour ces secteurs jugés vulnérables, des probabilités de défaut spécifiques ont été déterminées afin de prendre en compte leur exposition différenciée à la crise sanitaire et leur capacité de rebond.

Les expositions de statut 1 sur ces secteurs ont été intégralement transférées en statut 2.

Secteur d'activité	Encours bruts ⁽¹⁾			Dépréciations			Encours nets
	S1	S2	S3	S1	S2	S3	
Aéronautique	-	339	29	-	- 10	- 15	343
Distribution spécialisée	-	1 338	146	-	- 61	- 109	1 314
Hôtels, restaurants	-	4 399	349	-	- 528	- 182	4 038
Industrie automobile	-	1 610	77	-	- 82	- 46	1 559
Location de véhicules	-	1 163	27	-	- 45	- 20	1 124
Tourisme, jeux, loisirs	-	1 337	182	-	- 110	- 119	1 291
Transport industriel	-	398	20	-	- 10	- 7	400
Transporteurs aériens	-	271	5	-	- 35	- 4	238
TOTAL	-	10 856	834	-	- 881	- 502	10 306

(1) EAD nets de garantie sur les PGE.

12b Cadrage des dépréciations

	31/12/2020	Dotation	Reprise	Autres	31/12/2021
Prêts et créances Établissements de crédit	- 2	- 1	1	0	- 2
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	- 2	- 1	1	0	- 2
Prêts et créances clientèle	- 9 612	- 2 205	2 634	- 12	- 9 195
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	- 1 174	- 384	297	30	- 1 231
■ pertes attendues à maturité (S2)	- 1 927	- 587	523	- 24	- 2 015
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 6 510	- 1 234	1 814	- 19	- 5 949
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – titres	- 183	- 25	133	- 7	- 82
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	- 1	0	1	- 1	- 1
■ pertes attendues à maturité (S2)	0	- 1	0	0	- 1
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 182	- 24	132	- 6	- 80
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 16	- 9	6	1	- 18
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	- 14	- 6	6	- 1	- 15
■ pertes attendues à maturité (S2)	- 1	- 3	0	0	- 4
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 1	0	0	1	0
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	- 9 813	- 2 240	2 774	- 18	- 9 297

Note 13 Placements/actifs et passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

13a Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques

ACTIFS FINANCIERS

	31/12/2021	31/12/2020
Juste valeur par résultat	29 071	27 904
■ Transaction	0	0
■ Juste valeur sur option – titres de dettes	3 090	3 606
■ Juste valeur sur option – instruments de capitaux propres	25 981	24 298
Instruments dérivés de couverture	0	0
Disponibles à la vente ⁽¹⁾	90 466	86 230
■ Effets publics et valeurs assimilées	17 167	17 432
■ Obligations et autres titres de dettes	51 972	51 256
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	19 392	16 005
■ Participations, parts entreprises liées et ATDLT	1 935	1 537
Prêts et créances	5 951	5 812
Détenus jusqu'à l'échéance	6 350	7 582
Sous total actifs financiers	131 839	127 530
Immeubles de placement	2 727	2 707
Parts de réassureurs dans les provisions techniques et autres actifs	987	821
TOTAL	135 552	131 056

(1) Dont actifs SPPI 66 351 millions d'euros.

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût amorti est de 3 768 millions d'euros au 31/12/2021.

LISTE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES DÉTENUES PAR LES ASSURANCES

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Ardian Holding	Non coté	< 20 %	529	1 218	570	139
Covivio (ex Foncière des Régions)	Coté	< 10 %	12 568	27 380	776	392
Covivio Hôtels (ex Foncière des Murs)	Coté	< 10 %	3 118	6 806	133	- 335
Desjardins ⁽¹⁾	Non coté	10 %	3 683	10 452	5 726	623

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2020.

(1) En millions de Dollars Canadiens.

VENTILATION PAR NOTATION STANDARD AND POOR'S DES ACTIFS D'ASSURANCE SPPI

Notation Standard & Poor's	Actifs d'assurance SPPI (en %)
AAA	9 %
AA+	7 %
AA	29 %
AA-	9 %
A+	7 %
A	6 %
A-	13 %
BBB+	10 %
BBB	7 %
BBB-	1 %
BB+	0 %
Non noté	2 %
TOTAL	100 %

13b Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

	31/12/2021	31/12/2020
Vie	99 771	98 029
Non vie	5 363	4 955
Unités de compte	18 025	15 206
Autres	305	308
Total	123 464	118 498
Dont participation aux bénéfices différée passive	18 881	17 732
Participation aux bénéfices différée active	0	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques	330	429
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	123 134	118 069

PASSIFS FINANCIERS

	31/12/2021	31/12/2020
Juste valeur par résultat	6 481	7 103
■ Transaction	0	0
■ Juste valeur sur option	6 481	7 103
Instruments dérivés de couverture	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	128	132
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes subordonnées	1 053	300
Sous-total	7 662	7 535
Autres passifs	298	428
Total	7 960	7 963
TOTAL DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	131 424	126 461

Note 14 Impôts

14a Impôts courants

	31/12/2021	31/12/2020
Actif (par résultat)	1 249	1 444
Passif (par résultat)	774	668

14b Impôts différés

	31/12/2021	31/12/2020
Actif (par résultat)	1 496	1 514
Actif (par capitaux propres)	278	290
Passif (par résultat)	590	610
Passif (par capitaux propres)	536	642

RÉPARTITION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR GRANDES CATÉGORIES

	31/12/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reports fiscaux déficitaires	-	-	-	-
Différences temporaires sur	-	-	-	-
■ Dépréciations des actifs financiers	999	-	1 128	-
■ Réserve latente de location financement	-	332	-	350
■ Réévaluation des instruments financiers	556	805	583	907
■ Charges à payer et produits à recevoir	245	96	212	100
■ Résultats des sociétés transparentes	-	-	-	-
■ Activité d'assurance	82	75	69	83
■ Autres décalages temporaires	138	101	137	162
■ Déficits fiscaux	38	-	24	-
Compensation	- 283	- 283	- 348	- 348
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	1 774	1 126	1 804	1 252

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable.

Note 15 Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

15a Comptes de régularisation et actifs divers

	31/12/2021	31/12/2020
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF		
Valeurs reçues à l'encaissement	121	136
Comptes d'ajustement sur devises	366	56
Produits à recevoir	654	604
Comptes de régularisation divers	4 170	3 232
Sous-total	5 311	4 028
AUTRES ACTIFS		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	69	64
Débiteurs divers	4 046	3 932
Stocks et assimilés	32	27
Autres emplois divers	38	41
Sous-total	4 185	4 064
TOTAL	9 496	8 092

15b Comptes de régularisation et passifs divers

	31/12/2021	31/12/2020
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	110	78
Comptes d'ajustement sur devises	49	969
Charges à payer	1 796	1 596
Produits constatés d'avance	1 169	1 255
Comptes de régularisation divers	5 945	4 764
Sous-total	9 069	8 661
AUTRES PASSIFS		
Obligations locatives – Immobilier	870	926
Obligations locatives – Autres	1	13
Comptes de règlement sur opérations sur titres	816	1 234
Versements restant à effectuer sur titres	172	274
Créditeurs divers	1 856	1 652
Sous-total	3 714	4 099
TOTAL	12 783	12 761

15c Obligations locatives par durée résiduelle

31/12/2021	≤ 1 an	1 an < ≤ 3 ans	3 ans < ≤ 6 ans	6 ans < ≤ 9 ans	> 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	189	288	222	99	73	871
■ Immobilier	188	288	222	99	73	870
■ Autres	1	0	0	0	0	1

Note 16 Participation dans les entreprises mises en équivalence

16a Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

31/12/2021	31/12/2021					
	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00 %	16	2	2	31
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33 %	135	- 22	8	133
Caisse Centrale du Crédit Mutuel ⁽¹⁾	France	54,07 %	362	5	2	NC*
LYF SAS	France	49,07 %	1	- 11	0	NC*
LYF SA	France	43,75 %	7	0	0	NC*
Autres participations	-	-	1	0	-	-
Total ⁽¹⁾	-	-	521	- 26	11	-
COENTREPRISES						
Bancas ⁽²⁾	France	50,00 %	0	0	0	NC*
Euro Automatic Cash	Espagne	50,00 %	11	8	0	NC*
FLOA (ex Banque du groupe Casino) ⁽²⁾	France	50,00 %	0	0	0	NC*
Total ⁽²⁾	-	-	11	8	0	-
TOTAL (1)+(2)	-	-	533	- 18	11	-

* NC : Non communiqué.

(1) La Caisse Centrale de Crédit Mutuel est maintenue en mise en équivalence du fait d'une influence notable, malgré un taux de détention des droits de vote supérieur à 50 % et compte tenu de l'analyse des règles de gouvernance propres à cette entité du groupe Crédit Mutuel.

(2) Traitement selon IFRS 5 en 2021, cf. note 3e).

31/12/2020	31/12/2020					
	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00 %	15	2	3	25
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33 %	157	- 7	0	164
Caisse Centrale du Crédit Mutuel ⁽¹⁾	France	54,01 %	356	4	5	NC*
LYF SAS	France	49,07 %	12	- 13	0	NC*
LYF SA	France	43,75 %	7	0	0	NC*
Autres participations	-	-	2	0	-	-
Total ⁽¹⁾	-	-	549	- 14	9	-
COENTREPRISES						
Bancas	France	50,00 %	0	0	0	NC*
Euro Automatic Cash	Espagne	50,00 %	3	- 5	0	NC*
FLOA (ex Banque du groupe Casino)	France	50,00 %	85	6	0	NC*
Total ⁽²⁾	-	-	88	1	0	-
TOTAL (1)+(2)	-	-	637	- 13	9	-

* NC : Non communiqué.

(1) La Caisse Centrale de Crédit Mutuel est maintenue en mise en équivalence du fait d'une influence notable, malgré un taux de détention des droits de vote supérieur à 50 % et compte tenu de l'analyse des règles de gouvernance propres à cette entité du groupe Crédit Mutuel.

16b Données financières publiées par les principales entreprises MEE

	31/12/2021					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
ASTREE Assurance ⁽²⁾	679	117	20	21	20	177
Banque de Tunisie ^{(1) (2)}	6 286	373	182	102	NC*	1 021
CCCM	20 053	17	11	9	14	689
LYF SAS	9	1	- 22	- 22	0	2
LYF SA	22	1	0	0	0	15
COENTREPRISES						
Euro Automatic Cash	57	7	- 11	- 12	3	35
FLOA (ex Banque du groupe Casino)	2 143	216	108	18	0	214

(1) Montants 2020.

(2) en millions Dinar Tunisien.

* NC : Non communiqué.

	31/12/2020					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
ASTREE Assurance ⁽²⁾	626	171	41	26	20	173
Banque de Tunisie ^{(1) (2)}	6 023	361	199	135	NC*	918
CCCM	18 245	16	11	9	11	677
LYF SAS	34	1	- 26	- 26	0	25
LYF SA	20	1	0	0	0	15
COENTREPRISES						
Euro Automatic Cash	83	- 3	- 13	- 12	2	46
FLOA (ex Banque du groupe Casino)	1 820	183	87	12	0	170

(1) Montants 2019.

(2) en millions Dinar Tunisien.

* NC : Non communiqué.

Note 17 Immeubles de placement

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2021
Coût historique	150	2	- 16	- 5	131
Amortissement et dépréciation	- 69	- 3	2	0	- 70
Montant net	82	- 1	- 14	- 5	61

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti est comparable à leur valeur comptable.

Note 18 Immobilisations corporelles et incorporelles

18a Immobilisations corporelles

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2021
COÛT HISTORIQUE					
Terrains d'exploitation	575	19	- 2	- 2	590
Constructions d'exploitation	5 152	201	- 159	8	5 202
Droits d'utilisation - Immobilier	1 244	151	- 43	13	1 365
Droits d'utilisation - Autres	39	1	0	0	40
Autres immobilisations corporelles	2 846	326	- 313	18	2 877
Total	9 856	698	- 517	37	10 074
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Terrains d'exploitation	- 12	- 2	0	0	- 14
Constructions d'exploitation	- 3 341	- 174	134	0	- 3 381
Droits d'utilisation - Immobilier	- 325	- 198	17	1	- 505
Droits d'utilisation - Autres	- 26	- 13	0	0	- 39
Autres immobilisations corporelles	- 2 254	- 195	162	- 16	- 2 303
Total	- 5 958	- 582	313	- 15	- 6 242
MONTANT NET	3 898	116	- 204	22	3 831

DONT IMMEUBLES LOUÉS EN LOCATION FINANCEMENT

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2021
Terrains d'exploitation	7	-	-	-	7
Constructions d'exploitation	103	-	- 2	-	101
TOTAL	110	0	- 2	0	108

18b Immobilisations incorporelles

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2021
COÛT HISTORIQUE					
Immobilisations générées en interne ⁽¹⁾	371	74	0	180	625
Immobilisations acquises	1 829	63	- 76	- 170	1 646
■ logiciels	459	25	- 59	- 177	248
■ autres	1 370	38	- 17	7	1 398
Total	2 200	137	- 76	10	2 271
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Immobilisations générées en interne ⁽¹⁾	- 250	- 65	0	- 184	- 499
Immobilisations acquises	- 1 220	- 51	57	182	- 1 032
■ logiciels	- 415	- 27	59	181	- 202
■ autres	- 805	- 24	- 2	1	- 830
Total	- 1 470	- 116	57	- 2	- 1 531
MONTANT NET	729	21	- 19	8	740

[1] Ces rubriques correspondent aux logiciels développés en interne et immobilisés dans nos filiales Euro-information et TARGOBANK AG.

Note 19 Écart d'acquisition

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	31/12/2021
Écart d'acquisition brut	4 535	51	-	-	0	4 586
Dépréciations	- 499	-	-	- 947	-	- 1 446
ÉCART D'ACQUISITION NET	4 036	51	-	- 947	0	3 140

Unités génératrices de trésorerie	Valeur de l'EA au 31/12/2020	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 31/12/2021
TARGOBANK Allemagne	2 851	-	-	- 875	-	1 976
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	497	-	-	-	-	497
Cofidis Group [ex Participations]	378	-	-	-	-	378
Cofidis France	79	-	-	-	-	79
FactoFrance SA	68	-	-	- 68	-	0
Protection 24	-	51	-	-	-	51
GACM Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA	49	-	-	- 4	-	46
SIIC Foncière Massena	26	-	-	-	-	26
Crédit Mutuel Equity SCR	21	-	-	-	-	21
Banque de Luxembourg	13	-	-	-	-	13
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances SA	12	-	-	-	-	12
Cofidis Italie	9	-	-	-	-	9
Banque Transatlantique	6	-	-	-	-	6
Dubly Transatlantique Gestion	5	-	-	-	-	5
Autres	22	-	-	-	-	22
TOTAL	4 036	51	0	- 947	0	3 140

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests au minimum annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Le contexte de crise sanitaire, ses conséquences observées sur les résultats au 31 décembre 2021, ainsi que les incertitudes macro économiques pour les années 2022 et suivantes, ont conduit le groupe à identifier de potentiels indices de perte de valeur des écarts d'acquisition. En conséquence, le groupe a procédé à la mise à jour des tests de dépréciation de ses principales filiales.

La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- la juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- la valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus après prise en compte des exigences de fonds propres : cette méthode est généralement retenue au 31 décembre 2021.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaire déterminés par la direction sur une durée maximum de cinq à sept ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2 % pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période. Les plans d'affaires ont été revus afin de prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire.

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité tiennent enfin compte des exigences de fonds propres prudentiels.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque. La prime de risque est déterminée par observation de la sensibilité du cours par rapport au marché dans le cas d'un actif coté, ou par estimation d'analyste sur les actifs non cotés. Le coût du capital a été actualisé au 31 décembre 2021 avec :

- 8 % pour les UGT de banque de détail et de leasing, implantées en Allemagne ;
- 8 % pour les UGT de banque de détail, de crédit à la consommation et de leasing, implantées en France.

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité sont déterminés sur la base des exigences de fonds propres prudentiels.

Par ailleurs, suite à l'établissement de ces tests, une dépréciation de 875 millions d'euros a été comptabilisée sur TARGOBANK Allemagne au 31 décembre 2021, liée au plafonnement des commissions en Allemagne prévues à partir de 2022. De même, une dépréciation de l'intégralité du goodwill FactoFrance a été portée dans les comptes à cette même date pour 68 millions d'euros.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le taux d'actualisation et le niveau anticipé des flux futurs, lui-même impacté par les facteurs de sensibilité suivants :

- le niveau de réalisation des plans d'affaires ;
- le niveau de fonds propres alloués à chaque UGT ;
- le taux de croissance à l'infini.

Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	TARGOBANK Allemagne	Cofidis ⁽¹⁾	CIC
	Banque de réseau	Crédit à la consommation	Banque de réseau
Coût du capital	8 %	8 %	8 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital	- 6 %	- 8 %	- 7 %
Effet de la baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini	- 4 %	- 6 %	- 5 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse des exigences de fonds propres CET1	- 4 %	- 4 %	- 3 %

(1) Cofidis France et Cofidis Participations.

Si les hypothèses de sensibilité ci-dessus étaient retenues, cela n'impliquerait pas de dépréciation du goodwill sur Cofidis et CIC.

Note 20 Provisions et passifs éventuels

20a Provisions

	31/12/2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/2021
Provisions pour risques	608	300	- 24	- 311	14	587
<i>Sur engagements de garantie ⁽²⁾</i>	<i>418</i>	<i>94</i>	<i>- 1</i>	<i>- 174</i>	<i>0</i>	<i>337</i>
■ dont pertes attendues à 12 mois [S1]	44	25	0	- 25	- 1	43
■ dont pertes attendues à maturité [S2]	227	2	0	- 83	0	146
■ dont provisions pour exécution des engagements sur signature	147	67	- 1	- 66	1	148
<i>Sur engagements de financement ⁽²⁾</i>	<i>92</i>	<i>146</i>	<i>- 1</i>	<i>- 98</i>	<i>1</i>	<i>140</i>
■ dont pertes attendues à 12 mois [S1]	73	70	0	- 70	1	74
■ dont pertes attendues à maturité [S2]	19	72	0	- 28	0	63
<i>Provision fiscales</i>	<i>9</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>- 11</i>	<i>2</i>	<i>2</i>
<i>Provisions pour litiges</i>	<i>69</i>	<i>45</i>	<i>- 10</i>	<i>- 25</i>	<i>0</i>	<i>79</i>
<i>Provisions pour risques sur créances diverses</i>	<i>21</i>	<i>13</i>	<i>- 13</i>	<i>- 4</i>	<i>12</i>	<i>29</i>
Autres provisions	1 523	387	- 247	- 33	- 32	1 598
■ Provision pour épargne logement	269	2	0	- 8	0	263
■ Provisions pour éventualités diverses ⁽³⁾	883	231	- 167	- 11	- 21	915
■ Autres provisions ⁽¹⁾	371	154	- 80	- 14	- 11	420
Provisions pour engagements de retraite	1 676	50	- 49	- 7	40	1 710
TOTAL	3 807	737	- 320	- 351	21	3 894

(1) Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 341 millions d'euros.

(2) Le poste comprend un provisionnement spécifique afin de tenir compte des effets de la crise Covid-19 – cf. note 1-Principes comptables.

(3) Dont une reprise de provision pour risques sur Targobank Allemagne de 100 millions d'euros.

20b Engagements de retraite et avantages similaires

	31/12/2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31/12/2021
ENGAGEMENTS DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET ASSIMILÉS HORS CAISSES DE RETRAITE :					
Indemnités de fin de carrière	1 329	41	- 42	- 1	1 327
Compléments de retraite	153	7	- 12	52	200
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	173	2	- 2	- 1	172
Sous-total comptabilisé	1 655	50	- 56	50	1 699
RETRAITES COMPLÉMENTAIRES À PRESTATIONS DÉFINIES ASSURÉES PAR LES CAISSES DE RETRAITE DU GROUPE :					
Engagements envers les salariés et retraités ⁽¹⁾	22	0	- 1	- 10	11
Juste valeur des actifs	-	-	-	-	-
Sous-total comptabilisé	22	0	- 1	- 10	11
TOTAL COMPTABILISÉ	1 676	50	- 57	40	1 710

RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	31/12/2021	31/12/2020
Taux d'actualisation ⁽²⁾	1,00 %	0,45 %
Taux attendu d'augmentation des salaires ⁽³⁾	Minimum 0,5 %	Minimum 0,5 %

(1) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

(2) Le taux d'actualisation, déterminé par référence aux taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice IBOXX.

(3) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires ; elle est également fonction de l'âge du salarié.

Évolution de la provision relative aux indemnités de fin de carrière

	31/12/2020	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Écarts actuariels liés à l'expérience	Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses		Paiement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert Mobilité	Autres ⁽¹⁾	31/12/2021
						démographiques	financières					
Engagements	1 774	12	0	67	- 1	- 3	- 7	- 54	0	- 4	4	1 789
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	445	0	3	0	0	0	10	0	2	0	0	461
Provisions	1 329	12	- 3	67	- 1	- 3	- 17	- 54	- 2	- 4	4	1 327

Sensibilité taux d'actualisation :

Passif à 0,75 % [- 25 pb] : 76

Passif à 1,25 % [+ 25 pb] : - 67

Duration : 18

	31/12/2019	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Écarts actuariels liés à l'expérience	Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses		Paiement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert Mobilité	Autres ⁽¹⁾	31/12/2020
						démographiques	financières					
Engagements	1 687	13	0	67	- 1	38	43	- 46	0	- 4	- 23	1 774
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	469	0	4	0	0	0	- 11	0	- 17	0	0	445
Provisions	1 218	13	- 4	67	- 1	38	55	- 46	17	- 4	- 23	1 329

VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME

	JV des actifs 31/12/2020	effet de l'actualisation	rendement des actifs du régime	cotisations des participants au régime	cotisations de l'employeur	paiement aux bénéficiaires	effet des variations de change	autres	JV des actifs 31/12/2021	
										écart actuariel
Juste valeur des actifs du régime	1 088	7	- 11	32	2	41	- 30	0	- 18	1 110

DÉTAIL DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME

	Actifs cotés sur un marché actif				Actifs non cotés sur un marché actif			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Composition des actifs du régime	79 %	12 %	0 %	8 %	0 %	0 %	1 %	0 %

20c Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

ENCOURS DES PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT

	31/12/2021	31/12/2020
Ancienneté inférieure à 10 ans	25 395	24 178
Ancienneté supérieure à 10 ans	10 493	10 834
TOTAL	35 888	35 012
Encours de comptes d'épargne logement	3 359	3 258
TOTAL DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT	39 247	38 270

PRÊTS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	31/12/2021	31/12/2020
Encours de prêts d'épargne-logement sources de provisions pour risques inscrits à l'actif du bilan	43	63

PROVISIONS D'ÉPARGNE LOGEMENT

	31/12/2020	Dotations ou reprises nettes	Autres variations	31/12/2021
Sur comptes d'épargne-logement	0	0	0	-
Sur plans d'épargne-logement	268	- 5	0	263
Sur prêts d'épargne-logement	1	- 1	0	0
Total	269	- 6	0	263
ANALYSE PAR ANCIENNETÉ DES PROVISIONS SUR LES PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT				
Ancienneté inférieure à 10 ans	196	- 11	-	185
Ancienneté supérieure à 10 ans	73	5	-	78
TOTAL	268	- 6	0	263

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

L'évolution de la provision s'explique essentiellement par la hausse des taux de marché et l'évolution des encours.

Note 21 Dettes subordonnées

	31/12/2021	31/12/2020
Dettes subordonnées	6 950	6 200
Emprunts participatifs	20	20
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 002	1 003
Dettes rattachées	82	81
TOTAL	8 054	7 304

PRINCIPALES DETTES SUBORDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	Type	Date Émission	Montant Émission	Montant fin d'exercice ⁽¹⁾	Taux	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	21/05/2014	1 000 M€	1 000 M€	3,00	21/05/2024
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11/09/2015	1 000 M€	1 000 M€	3,00	11/09/2025
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	24/03/2016	1 000 M€	1 000 M€	2,375	24/03/2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04/11/2016	700 M€	700 M€	1,875	04/11/2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	31/03/2017	500 M€	500 M€	2,625	31/03/2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15/11/2017	500 M€	500 M€	1,625	15/11/2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	25/05/2018	500 M€	500 M€	2,5	25/05/2028
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18/06/2019	1 000 M€	1 000 M€	1,875	18/06/2029
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	19/11/2021	750 M€	750 M€	1,125	19/11/2031
Crédit Industriel et Commercial	Participatif	28/05/1985	137 M€	8 M€	⁽²⁾	⁽³⁾
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15/12/2004	750 M€	734 M€	⁽⁴⁾	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25/02/2005	250 M€	250 M€	⁽⁵⁾	indéterminé

⁽¹⁾ Montants nets d'intra-groupe.

⁽²⁾ Minimum 85 % (TAM*+TMO)/2 Maximum 130 % (TAM*+TMO)/2.

* Pour les besoins du calcul de ce taux, à compter du 3 janvier 2022, toute référence au taux moyen mensuel du marché monétaire sera réputée être une référence à l'EuroSTR (Règlement (UE) 2021/1848 du 21 octobre 2021).

⁽³⁾ Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28/05/1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

⁽⁴⁾ CMS 10 ans ISDA CIC + 10 points de base.

⁽⁵⁾ CMS 10 ans ISDA + 10 points de base.

Note 22 Réserves liées au capital et réserves

22a Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31/12/2021	31/12/2020
Capital et réserves liées au capital	6 905	6 773
■ Capital	6 905	6 773
■ Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	0	0
Réserves consolidées	38 904	36 463
■ Réserves réglementées	6	6
■ Autres réserves (dont effets liés à la première application)	38 761	36 315
■ dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	141	- 21
■ Report à nouveau	137	142
TOTAL	45 809	43 236

Les caisses de Crédit Mutuel ont un capital social constitué :

- de parts A incessibles ;
- de parts B négociables ;
- de parts P à intérêts prioritaires.

Les parts B ne peuvent être souscrites que par les sociétaires détenant au minimum une part A. Les statuts des caisses locales limitent la souscription de parts B par un même sociétaire à 50 000 euros (à l'exception du réinvestissement du dividende versé en parts B). Conformément à la loi du 10 septembre 1947, le capital ne peut être inférieur, suite à des retraits d'apports, au quart du montant le plus élevé atteint par le capital par le passé.

Le régime de rachat des parts B diffère selon qu'elles aient été souscrites avant ou après le 31 décembre 1988 :

- les parts souscrites jusqu'au 31 décembre 1988 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire pour le 1^{er} janvier de chaque année. Ce remboursement, qui s'effectue sous réserve du respect des dispositions réglementant la diminution du capital, est subordonné à un préavis minimal de 3 mois ;
- les parts souscrites à compter du 1^{er} janvier 1989 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire en observant un préavis de 5 ans, sauf en cas de mariage, de décès ou de chômage. Ces opérations sont également soumises au respect des dispositions réglementant la diminution du capital.

La caisse peut, sur décision du conseil d'administration et en accord avec le conseil de surveillance, dans les mêmes conditions, rembourser tout ou partie des parts de cette catégorie.

Les parts P à intérêts prioritaires sont émises par les caisses régionales de Crédit Mutuel de Normandie et Midi-Atlantique, et par la caisse de Crédit Mutuel « Cautionnement Mutuel de l'Habitat », société de caution mutuelle de crédits qui a émis depuis 1999 des parts sociales à intérêts prioritaires dont la souscription est réservée aux distributeurs de crédits cautionnés hors Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Au 31 décembre 2021 le capital des caisses de Crédit Mutuel se répartit comme suit :

- 216,5 millions d'euros au titre des parts A ;
- 6 684,8 millions d'euros au titre des parts B ;
- 3,4 millions d'euros au titre des parts P.

22b Gains ou pertes latents ou différés

	31/12/2021	31/12/2020
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS ⁽¹⁾ LIÉS AUX :		
■ écarts de conversion	73	- 55
■ placements des activités d'assurance (actifs disponibles à la vente)	1 361	1 405
■ actifs financiers en juste valeur par capitaux propres recyclables – instruments de dettes	- 23	- 50
■ actifs financiers en juste valeur par capitaux propres non recyclables – instruments de capitaux propres	102	81
■ dérivés de couverture (CFH)	2	0
■ quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 32	- 33
■ écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 383	- 413
TOTAL	1 100	935

(1) Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet.

22c Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/2021	31/12/2020
	Mouvements	Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	-	0
Autres mouvements	128	- 118
Sous-total	128	- 118
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de dettes		
Reclassement vers le résultat	-	0
Autres mouvements	28	- 21
Sous-total	28	- 21
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de capitaux propres		
Reclassement vers le résultat	-	0
Autres mouvements	21	39
Sous-total	21	39
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	-	0
Autres mouvements	2	- 2
Sous-total	2	- 2
Réévaluation des placements des activités d'assurance		
Reclassement vers le résultat	-	0
Autres mouvements	- 45	141
Sous-total	- 45	141
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	30	- 64
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	2	- 2
TOTAL	165	- 26

22d Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	128	0	128	- 118	0	- 118
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de dettes	43	- 14	28	- 28	8	- 21
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de capitaux propres	22	- 1	21	42	- 4	39
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	3	- 1	2	- 3	1	- 2
Réévaluation des placements des activités d'assurance	- 129	84	- 45	134	8	141
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	34	- 4	30	- 99	35	- 64
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	2	0	2	- 2	0	- 2
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	102	64	165	- 74	49	- 26

Note 23 Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNÉS

	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement	81 900	76 913
Engagements en faveur d'établissements de crédit	739	724
Engagements en faveur de la clientèle	81 161	76 189
Engagements de garantie	24 717	25 667
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	5 286	4 938
Engagements d'ordre de la clientèle	19 431	20 729
Engagements sur titres	2 186	3 638
Autres engagements donnés	2 186	3 638
Engagements donnés de l'activité d'assurance	6 172	4 606

ENGAGEMENTS REÇUS

	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement	6 963	22 125
Engagements reçus d'établissements de crédit	6 963	22 125
Engagements de garantie	105 177	99 106
Engagements reçus d'établissements de crédit	54 456	50 940
Engagements reçus de la clientèle	50 721	48 166
Engagements sur titres	1 871	1 474
Autres engagements reçus	1 871	1 474
Engagements reçus de l'activité d'assurance	5 893	6 140

TITRES ET VALEURS DONNÉS EN PENSION

	31/12/2021	31/12/2020
Actifs donnés en pension	58 818	38 784
Passifs associés	59 408	38 679

AUTRES ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE DE PASSIF

	31/12/2021	31/12/2020
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	3 706	4 652
TOTAL	3 706	4 652

Pour son activité de refinancement, le groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la non restitution des titres.

Les autres actifs donnés en garantie de passifs concernent les dérivés pour lesquels sont versés des appels de marge lorsque leur juste valeur est négative. Ces montants comprennent les marges initiales et celles versées ultérieurement.

Note 24 Intérêts et produits/charges assimilés

	31/12/2021		31/12/2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales ⁽¹⁾	- 206	196	32	- 176
Clientèle	9 238	- 1 692	9 304	- 1 860
■ dont crédit-bail et location simple	617	- 242	562	- 201
■ dont obligation locative	0	- 7	0	- 7
Instruments dérivés de couverture	2 202	- 2 251	2 448	- 2 215
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	452	- 37	607	- 45
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	244	0	360	0
Titres au coût amorti	38	0	78	0
Dettes représentées par un titre	0	- 1 045	0	- 1 469
Dettes subordonnées	0	- 4	0	- 4
TOTAL	11 968	- 4 833	12 830	- 5 769
dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE :	9 314	- 2 545	9 774	- 3 509

(1) dont - 770 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et + 657 millions d'euros en charges en 2021 et dont - 461 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et + 260 millions d'euros en charges en 2020.

Les charges d'intérêt sur banques centrales comprennent notamment les intérêts calculés dans le cadre des opérations du TLTRO III, qui tiennent compte d'un étalement :

- de la bonification sur la durée de vie de l'opération ;
- de la « surbonification » de 0,5 % sur la période « spéciale » d'intérêt.

Note 25 Commissions

	31/12/2021		31/12/2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	15	- 7	8	- 8
Clientèle	1 782	- 42	1 657	- 36
Titres	1 172	- 99	975	- 72
■ dont activités gérées pour compte de tiers	857	0	670	0
Instruments dérivés	7	- 9	9	- 11
Change	26	- 2	23	- 2
Engagements de financement et de garantie	156	- 53	100	- 3
Prestations de services	2 143	- 991	1 950	- 941
TOTAL	5 301	- 1 203	4 722	- 1 072

Note 26 Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Instruments de transaction	165	4
Instruments à la juste valeur sur option	- 35	- 5
Inefficacité des couvertures	- 23	- 15
Sur couverture de juste valeur (FVH)	- 23	- 15
■ Variations de juste valeur des éléments couverts	- 343	368
■ Variations de juste valeur des éléments de couverture	320	- 383
Résultat de change	67	- 33
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat ⁽¹⁾	730	124
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	904	75

(1) dont 496 millions d'euros provenant de l'activité de capital-investissement en 2021 contre 158 millions d'euros en 2020. Les autres variations correspondent aux variations de juste valeur sur les autres portefeuilles à la JVR.

Note 27 Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes	23	8
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	47	14
TOTAL	70	23

Note 28 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti

	31/12/2021	31/12/2020
Actifs financiers au coût amorti	-	-
PV/MV réalisées sur :	1	0
■ Effets publics	0	0
■ Obligations et TRF	1	0
TOTAL	1	0

Note 29 Produits nets des activités d'assurance

	31/12/2021	31/12/2020
CONTRATS D'ASSURANCE		
Primes acquises	11 807	9 981
Charges des prestations	- 8 561	- 8 726
Variations des provisions	- 5 036	- 1 249
Autres charges et produits techniques et non techniques	69	62
Produits nets des placements	4 619	2 334
Produits nets sur contrats d'assurance	2 898	2 402
Marge d'intérêt/commissions	- 8	- 8
Produits nets sur actifs financiers	- 8	- 8
Autres produits nets	10	- 10
PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	2 900	2 383

Note 30 Produits et charges des autres activités

	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS		
Charges refacturées	100	106
Autres produits	1 367	1 845
Sous-total	1 467	1 951
CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS		
Immeubles de placement :	- 3	- 3
■ dotations aux provisions/amortissements	- 3	- 3
Autres charges	- 649	- 901
Sous-total	- 652	- 904
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	815	1 047

Note 31 Frais généraux

	31/12/2021	31/12/2020
Charges de personnel	- 5 475	- 5 281
Autres charges	- 3 661	- 3 586
TOTAL	- 9 136	- 8 867

31a Charges de personnel

	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements	- 3 472	- 3 388
Charges sociales	- 1 241	- 1 220
Avantages du personnel à court terme	- 2	- 2
Intéressement et participation des salariés	- 385	- 305
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 376	- 364
Autres	1	- 2
TOTAL	- 5 475	- 5 281

EFFECTIFS

Effectifs moyens	31/12/2021	31/12/2020
Techniciens de la banque	37 928	38 709
Cadres	27 200	26 862
TOTAL	65 128	65 571
Dont France	53 302	53 400
Dont étranger	11 826	12 171
TOTAL	65 128	65 571
Effectifs inscrits ⁽¹⁾	72 480	71 994

(1) Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale.

31b Autres charges d'exploitation

	31/12/2021	31/12/2020
Impôts et taxes ⁽¹⁾	- 520	- 536
Locations	- 271	- 254
■ locations à court terme d'actifs	- 110	- 101
■ locations d'actifs de faible valeur/substituables ⁽²⁾	- 147	- 138
■ autres locations	- 14	- 15
Autres services extérieurs	- 2 072	- 1 915
Autres charges diverses	- 103	- 160
TOTAL	- 2 965	- 2 865

(1) Le poste « Impôts et taxes » comprend une charge de (- 231) millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2021, contre (- 197) millions d'euros en 2020.

(2) Inclut le matériel informatique

31c Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2021	31/12/2020
Amortissements :	- 696	- 713
■ immobilisations corporelles	- 581	- 608
dont droits d'utilisation	- 213	- 214
■ immobilisations incorporelles	- 115	- 105
Dépréciations :	- 1	- 8
■ immobilisations corporelles	- 1	- 5
■ immobilisations incorporelles	0	- 3
TOTAL	- 697	- 721

Note 32 Coût du risque de contrepartie

	31/12/2021	31/12/2020
Pertes attendues à 12 mois (S1)	- 80	- 291
Pertes attendues à maturité (S2)	- 31	- 1 063
Actifs dépréciés (S3)	- 587	- 1 023
TOTAL	- 698	- 2 377

31/12/2021	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	- 481	401	-	-	-	- 80
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	- 1	1	-	-	-	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 378	296	-	-	-	- 82
dont location financement	- 27	27	-	-	-	0
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	1	-	-	-	1
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 6	6	-	-	-	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	-	-	-	0
■ Engagements donnés	- 96	97	-	-	-	1
Pertes attendues à maturité (S2)	- 667	636	-	-	-	- 31
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	-	-	-	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 585	523	-	-	-	- 62
dont location financement	- 43	42	-	-	-	- 1
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	- 1	0	-	-	-	- 1
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 4	1	-	-	-	- 3
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	-	-	-	0
■ Engagements donnés	- 75	112	-	-	-	37
Actifs dépréciés (S3)	- 1 288	1 942	- 1 097	- 283	139	- 587
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 1 184	1 735	- 965	- 281	139	- 556
dont location financement	- 11	21	- 10	- 4	1	- 3
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	- 21	132	0	0	0	111
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	- 132	0	0	- 132
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	- 83	75	0	- 2	0	- 10
TOTAL	- 2 434	2 977	- 1 097	- 283	139	- 698

31/12/2020	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	- 685	394	-	-	-	- 291
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	- 1	2	-	-	-	1
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 572	301	-	-	-	- 271
■ dont location financement	- 33	21	-	-	-	- 12
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	- 3	3	-	-	-	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 5	6	-	-	-	1
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	-	-	-	0
■ Engagements donnés	- 104	82	-	-	-	- 22
Pertes attendues à maturité (S2)	- 1 590	527	-	-	-	- 1 063
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	-	-	-	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 1 345	479	-	-	-	- 866
■ dont location financement	- 59	20	-	-	-	- 39
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	-	-	-	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 1	2	-	-	-	1
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	-	-	-	0
■ Engagements donnés	- 244	46	-	-	-	- 198
Actifs dépréciés (S3)	- 1 502	1 516	- 846	- 350	159	- 1 023
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 1 300	1 354	- 738	- 348	159	- 873
■ dont location financement	- 14	16	- 9	- 3	3	- 7
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	- 127	94	0	0	0	- 33
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 2	2	- 102	0	0	- 102
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	- 73	66	- 6	- 2	0	- 15
TOTAL	- 3 777	2 437	- 846	- 350	159	- 2 377

Note 33 Gains ou pertes sur autres actifs

	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 2	- 2
■ Moins-values de cession	- 27	- 42
■ Plus-values de cession	25	40
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	1	587
TOTAL	0	584

Note 34 Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31/12/2021	31/12/2020
Dépréciation des écarts d'acquisition ⁽¹⁾	- 847	- 2
Écart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	- 847	- 2

(1) Dont les dépréciations de FactoFrance et Targobank Allemagne détaillées en note 19 et après une reprise de provisions pour risques associés de 100 millions d'euros.

Note 35 Impôts sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt

	31/12/2021	31/12/2020
Charge d'impôt exigible	- 1 723	- 1 224
Charge d'impôt différé	- 3	255
Ajustements au titre des exercices antérieurs	23	1
TOTAL	- 1 703	- 968

RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat taxable	5 249	3 576
Taux d'impôt théorique	28,41 %	32,02 %
Charge d'impôt théorique	- 1 491	- 1 145
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	112	39
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme	21	217
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	3	28
Décalages permanents	- 246	- 55
Autres	- 102	- 53
Charge d'impôt	- 1 703	- 968
Taux d'impôt effectif	32,45 %	27,07 %

Note 36 Encours des opérations réalisées avec les parties liées**ÉLÉMENTS DE BILAN RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES**

	31/12/2021		31/12/2020	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale
ACTIFS				
Actifs à la juste valeur par résultat	19	9	36	200
Actifs financiers à la JVCP	20	0	20	0
Actifs financiers au coût amorti	12 929	5 390	11 409	4 145
Placements des activités d'assurance	0	114	0	449
Actifs divers	0	0	0	5
TOTAL	12 968	5 513	11 465	4 800
PASSIFS				
Passifs à la juste valeur par résultat	0	9	0	23
Dettes représentées par un titre	0	0	0	10
Dettes envers les établissements de crédit	1 020	1 881	1 297	916
Dettes envers la clientèle	17	501	42	501
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	0	205	0	150
Dettes subordonnées	0	10	0	10
Passifs divers	0	5	0	4
TOTAL	1 038	2 611	1 339	1 616
Engagements de financement donnés	35	0	60	0
Engagements de garantie donnés	15	0	15	0
Engagements de financement reçus	0	0	0	0
Engagements de garanties reçus	0	708	0	699

ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	31/12/2021		31/12/2020	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale
Intérêts reçus	- 7	19	- 2	47
Intérêts versés	4	- 28	3	- 42
Commissions reçues	1	21	0	15
Commissions versées	0	- 3	0	- 4
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	23	- 1	5	- 9
Produits nets des activités d'assurance	- 37	- 231	- 27	- 216
Autres produits et charges	27	103	26	95
Frais généraux	1	- 22	1	- 21
TOTAL	13	- 141	7	- 135

Note 37 Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2021. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux sans risque à laquelle est ajouté pour les calculs des éléments d'actif un *spread* de crédit calculé globalement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale et revu chaque année.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non-monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2021.

31/12/2021

	valeur de marché	valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9	522 849	509 414	13 435	2 195	68 957	451 697	522 849
Prêts et créances sur établissements de crédit	61 502	60 915	587	0	61 330	171	61 502
Prêts et créances à la clientèle	457 591	444 825	12 766	0	6 286	451 305	457 591
Titres	3 756	3 674	82	2 195	1 341	221	3 756
Placements des activités d'assurance au coût amorti	13 265	12 300	965	7 314	5 951	0	13 265
Prêts et créances	5 951	5 951	0	0	5 951	0	5 951
Détenus jusqu'à l'échéance	7 314	6 350	965	7 314	0	0	7 314
Passifs financiers au coût amorti - IFRS 9	630 153	626 122	4 031	0	427 854	202 289	630 143
Dettes envers les établissements de crédit	71 191	71 755	- 564	0	71 181	0	71 181
Dettes envers la clientèle	427 144	425 197	1 947	0	224 868	202 276	427 144
Dettes représentées par un titre	123 078	121 116	1 962	0	123 066	12	123 078
Dettes subordonnées	8 740	8 054	686	0	8 740	0	8 740
Passifs des activités d'assurance au coût amorti	1 182	1 182	0	0	1 185	0	1 185
Dettes envers les établissements de crédit	128	128	0	0	132	0	132
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	1 053	1 053	0	0	1 053	0	1 053

31/12/2020

	valeur de marché	valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9	501 189	478 687	22 502	2 194	64 960	434 035	501 189
Prêts et créances sur établissements de crédit	58 612	56 278	2 334	0	58 468	144	58 612
Prêts et créances à la clientèle	439 532	419 413	20 119	0	5 926	433 606	439 532
Titres	3 045	2 996	49	2 194	565	286	3 045
Placements des activités d'assurance au coût amorti	14 358	13 394	965	8 546	5 812	0	14 358
Prêts et créances	5 812	5 812	0	0	5 812	0	5 812
Détenus jusqu'à l'échéance	8 546	7 582	965	8 546	0	0	8 546
Passifs financiers au coût amorti - IFRS 9	590 558	583 504	7 054	0	381 057	209 502	590 559
Dettes envers les établissements de crédit	39 124	40 294	- 1 170	0	39 124	0	39 125
Dettes envers la clientèle	412 425	408 901	3 524	0	202 939	209 486	412 425
Dettes représentées par un titre	130 880	127 004	3 876	0	130 865	15	130 880
Dettes subordonnées	8 129	7 304	824	0	8 128	0	8 129
Passifs des activités d'assurance au coût amorti	432	432	0	0	432	0	432
Dettes envers les établissements de crédit	132	132	0	0	132	0	132
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	300	300	0	0	300	0	300

Note 38 Relations avec les principaux dirigeants du groupe

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel du 20 février 2019 a mis en place un dispositif de rémunération et d'indemnité de fin de mandat au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, pour le président et le directeur général.

Ce conseil a décidé du versement, sous condition de performance :

- d'une indemnité de cessation de mandat de président du conseil d'administration de M. Nicolas Théry, représentant deux années d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 2 401 000 euros (charges sociales incluses) ;
- d'une indemnité de cessation de mandat de directeur général de M. Daniel Baal, représentant deux années d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 2 423 000 euros (charges sociales incluses).

Les autres mandats et fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général au sein des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont exercés à titre bénévole à compter de cette date.

Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite supplémentaire du groupe. En revanche, ils n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES GLOBALEMENT AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
	rémunérations globales	rémunérations globales
Mandataires Sociaux – comité de direction – Membres du Conseil touchant une rémunération	8 475	9 735

(1) Voir également chapitre sur le gouvernement d'entreprise.

Le montant des provisions pour indemnités de fin de carrière et pour médailles du travail s'élève à 2 483 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Note 39 Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Les comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale clos au 31 décembre 2021, ont été arrêtés par le conseil d'administration du 9 février 2022.

Note 40 Exposition aux risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre 4 sur les risques du rapport de gestion.

Note 41 Honoraires des commissaires aux comptes

	31/12/2021			
	Ernst & Young et autres		PricewaterhouseCoopers France	
	Montant (en millions d'euros HT)	%	Montant (en millions d'euros HT)	%
CERTIFICATION DES COMPTES				
■ Entité mère	0,210	5 %	0,202	4 %
■ Filiales intégrées globalement	2,971	70 %	3,378	71 %
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES				
■ Entité mère	-	0 %	-	0 %
■ Filiales intégrées globalement	1,075	25 %	1,176	25 %
TOTAL	4,256	100 %	4,756	100 %
<i>dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes :</i>	1,529	-	2,659	-
<i>dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes :</i>	0,082	-	0,962	-

	31/12/2020			
	Ernst & Young et autres		PricewaterhouseCoopers France	
	Montant (en millions d'euros HT)	%	Montant (en millions d'euros HT)	%
CERTIFICATION DES COMPTES				
■ Entité mère	0,186	4 %	0,156	4 %
■ Filiales intégrées globalement	3,293	79 %	2,982	80 %
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES				
■ Entité mère	-	0 %	-	0 %
■ Filiales intégrées globalement	0,689	17 %	0,576	16 %
TOTAL	4,168	100 %	3,714	100 %
<i>dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes :</i>	1,519	-	2,700	-
<i>dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes :</i>	0,298	-	0,051	-

Les principales natures de SACC concernent des attestations, lettres de confort et procédures convenues.

6.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'Assemblée Générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Crédit Mutuel Alliance Fédérale comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1. II-1, 10, 12 et 32 des notes annexes aux comptes consolidés). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur ainsi estimées par les dépréciations comptabilisées.
- Crédit Mutuel Alliance Fédérale utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que cela est décrit dans la note 1.II-1 des notes annexes aux comptes consolidés. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et méthodologies, des paramètres utilisés et du recensement des instruments financiers auxquels ils s'appliquent.
- Crédit Mutuel Alliance Fédérale comptabilise des provisions techniques sur les contrats d'assurance emprunteurs et des provisions pour sinistres sur les corporels Auto comme précisé dans la note 1. II-2 des notes annexes aux comptes consolidés. Nous avons apprécié la pertinence des travaux réalisés par les commissaires aux comptes des ACM sur les méthodologies retenues, sur les hypothèses calculatoires ainsi que sur les formules actuarielles utilisées.

- Crédit Mutuel Alliance Fédérale a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition et des participations détenues, qui peuvent conduire, le cas échéant, à la constatation de dépréciations (notes I.1-8 et 19 des notes annexes aux comptes consolidés). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et les paramètres utilisés, ainsi que les estimations qui en résultent.
- Crédit Mutuel Alliance Fédérale détient, à travers ses filiales de capital investissement, des participations comptabilisées à la juste valeur par résultat. Ces instruments sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur ainsi que lors des arrêts ultérieurs et jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » (note I.II-1). Nous avons examiné les processus et testé les contrôles mis en place par votre groupe associés à l'évaluation des participations comptabilisées en niveau 3 du pôle capital investissement.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Caisse Fédérale de Crédit Mutuel par votre assemblée générale du 4 mai 2018 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers France et du 16 mai 1991 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers France était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la trente et unième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre groupe.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 12 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers France

Laurent Tavernier

ERNST & YOUNG et Autres

Hassan Baaj

Cette page a été laissée blanche intentionnellement.



Présent aux côtés de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) depuis 2019, le Crédit Mutuel* a renforcé son engagement auprès de l'athlétisme français début 2022 en devenant partenaire principal de la FFA.

* Crédit Mutuel Alliance Fédérale (Fédérations Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Île-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarois, Méditerranéen, Anjou, Massif Central, Antilles-Guyane et Nord Europe), Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie et Crédit Mutuel Océan.



Comptes consolidés de la BFCM

7.1	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA BFCM	498	7.2	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM	504
7.1.1	Bilan	498	7.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	575
7.1.2	Compte de résultat	500			
7.1.3	Tableau de variation des capitaux propres	502			
7.1.4	Tableau des flux de trésorerie nette	503			

7.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA BFCM

7.1.1 Bilan

Bilan actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020	Notes
Caisse, Banques centrales	120 723	99 110	4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	21 941	27 658	5a
Instruments dérivés de couverture	2 128	3 504	6a
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	32 014	33 643	7
Titres au coût amorti	3 640	2 963	10a
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	57 059	54 797	10b
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	286 482	270 836	10c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	449	975	6b
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	121 042	116 567	13a
Actifs d'impôts courants	801	908	14a
Actifs d'impôts différés	1 364	1 388	14b
Compte de régularisation et actifs divers	8 195	6 873	15a
Actifs non courants destinés à être cédés	107	0	3c
Participations dans les entreprises mises en équivalence	839	903	16
Immeubles de placement	30	50	17
Immobilisations corporelles	2 467	2 522	18a
Immobilisations incorporelles	489	501	18b
Écarts d'acquisition	3 098	4 045	19
TOTAL DE L'ACTIF	662 868	627 244	

Bilan passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020	Notes
Banques centrales	605	575	4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	12 082	15 525	5b
Instruments dérivés de couverture	2 034	2 083	6a
Dettes représentées par un titre au coût amorti	121 463	127 314	11a
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	76 881	44 846	11b
Dettes envers la clientèle au coût amorti	274 257	268 802	11c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	13	27	6b
Passifs d'impôts courants	581	444	14a
Passifs d'impôts différés	1 027	1 137	14b
Compte de régularisation et passifs divers	9 733	10 575	15b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0	3c
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	117 520	112 568	13b
Provisions	2 993	2 968	20
Dettes subordonnées au coût amorti	8 554	7 804	21
Capitaux propres totaux	35 127	32 575	22
Capitaux propres – Part du groupe	31 282	28 527	22
Capital et réserves liées	6 197	6 197	22a
Réserves consolidées	21 759	20 401	22a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	839	645	22b
Résultat de l'exercice	2 487	1 284	
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	3 845	4 048	
TOTAL DU PASSIF	662 868	627 244	

7.1.2 Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020	Notes
Intérêts et produits assimilés	9 511	10 342	24
Intérêts et charges assimilées	- 3 926	- 4 820	24
Commissions (produits)	3 950	3 511	25
Commissions (charges)	- 1 030	- 914	25
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	879	47	26
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	70	23	27
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	1	0	28
Produits nets des activités d'assurance	2 236	1 763	29
Produits des autres activités	739	741	30
Charges des autres activités	- 527	- 431	30
Produit net bancaire	11 902	10 262	
Charges de personnel	- 3 401	- 3 300	31a
Autres charges générales d'exploitation	- 2 632	- 2 448	31b
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	- 317	- 328	31c
Résultat brut d'exploitation	5 553	4 185	
Coût du risque de contrepartie	- 647	- 2 094	32
Résultat d'exploitation	4 906	2 091	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	62	145	16
Gains ou pertes sur autres actifs	- 8	- 5	33
Variations de valeur des écarts d'acquisition	- 847	- 2	34
Résultat avant impôt	4 113	2 229	
Impôts sur les bénéfices	- 1 280	- 721	35
Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées	9	-	3c
Résultat net	2 842	1 508	
Résultat - Intérêts minoritaires	356	224	
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	2 487	1 284	

État du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net	2 842	1 508
Écarts de conversion	131	- 108
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes	76	- 64
Réévaluation des placements des activités d'assurance	- 78	181
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	2	- 2
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0	- 2
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	132	4
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la clôture	22	39
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	32	- 57
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	0	-
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	54	- 17
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 028	1 494
<i>Dont part du groupe</i>	<i>2 680</i>	<i>1 225</i>
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>347</i>	<i>270</i>

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

7.1.3 Tableau de variation des capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital	Primes	Réserves ⁽¹⁾	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net – part du groupe	Capitaux propres – part du groupe	Intérêts mino- ritaires	Total capitaux propres conso- lidés
				Écarts de con- version	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instru- ments dérivés de cou- verture	Écarts actua- riels				
Capitaux propres au 31 décembre 2019	1 689	4 509	18 619	28	949	2	- 275	2 282	27 802	4 269	32 072
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	2 282	-	-	-	-	- 2 282	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	- 301	-	-	-	-	-	- 301	- 1	- 302
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	-	1 981	-	-	-	-	- 2 282	- 301	- 1	- 302
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	1 284	1 284	224	1 508
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	- 117	115	- 2	- 57	-	- 60	47	- 12
dont transférés en réserves (instruments de capitaux propres)											
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves											
Sous-total	-	-	-	- 117	115	- 2	- 57	1 284	1 224	271	1 495
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	-	-	- 163	-	-	-	-	-	- 163	- 498	- 660
Autres variations	-	-	- 37	-	-	-	-	-	- 37	8	- 29
Capitaux propres au 31 décembre 2020	1 689	4 509	20 401	- 89	1 064	0	- 331	1 284	28 527	4 048	32 575
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	1 284	-	-	-	-	- 1 284	0	-	0
Augmentation de capital	0	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Distribution de dividendes	-	-	- 102	-	-	-	-	-	- 102	- 510	- 612
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles	-	-	0	-	-	-	-	-	0	-	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	1 182	0	0	0	0	- 1 284	- 102	- 510	- 612
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	2 487	2 487	356	2 842
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ⁽²⁾	-	-	165	131	29	2	32	-	359	- 8	351
Sous-total	0	0	165	131	29	2	32	2 487	2 846	347	3 193
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaire	-	-	- 13	-	0	-	-	-	- 13	- 47	- 60
Autres variations ⁽³⁾	-	0	24	-	-	-	-	-	24	6	30
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2021	1 689	4 509	21 759	42	1 093	2	- 299	2 487	31 282	3 845	35 127

(1) Les réserves sont constituées au 31 décembre 2021 par la réserve légale pour 169 M€, les réserves statutaires pour 5 705 M€, et les autres réserves pour 15 926 M€.

(2) Concerne la cession des titres Visa par TARGOBANK (+ 207 M€) compensé par une baisse liée au résultat de cession directement comptabilisé en capitaux propres Caroline (- 30 M€) et la Compagnie Financière de Gestion (- 11 M€)

(3) Est relatif notamment à la relation d'EPS (+ 14 M€)

7.1.4 Tableau des flux de trésorerie nette

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net	2 842	1 508
Impôts	1 280	721
Résultat avant impôts (y compris activités abandonnées)	4 122	2 229
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	315	319
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	845	23
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	- 353	1 170
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 62	- 145
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	- 1	6
+/- (Produits)/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	6 998	2 146
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	7 741	3 519
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	28 072	1 378
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 9 302	24 699
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 9 689	1 442
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 715	1 155
- Impôts versés	- 981	- 818
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	7 385	27 855
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	19 248	33 603
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	- 606	4 700
+/- Flux liés aux immeubles de placement	- 45	- 178
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 243	- 463
Total flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement (B)	- 893	4 059
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 566	- 314
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	2 364	- 3 655
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	1 797	- 3 969
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée (D)	187	- 105
Augmentation/nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	20 340	33 589
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	19 248	33 603
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	- 893	4 059
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	1 797	- 3 969
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	187	- 105
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	91 900	58 312
Caisse, banques centrales (actif & passif)	98 537	64 050
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 6 637	- 5 738
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	112 240	91 900
Caisse, banques centrales (actif & passif)	120 120	98 537
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 7 880	- 6 637
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	20 340	33 589

7.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM

Sommaire des notes

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

Note 1	Principes et méthodes comptables	505	Note 23	Engagements donnés et reçus	564
Note 2	Répartition du compte de résultat par activité et par zone géographique	525	Note 24	Intérêts et produits/charges assimilés	565
Note 3	Périmètre de consolidation	529	Note 25	Commissions	565
Note 4	Caisse, Banques centrales (actif/passif)	535	Note 26	Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	565
Note 5	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	535	Note 27	Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	566
Note 6	Couverture	537	Note 28	Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	566
Note 7	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	538	Note 29	Produits nets des activités d'assurance	566
Note 8	Hierarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan	539	Note 30	Produits et charges des autres activités	566
Note 9	Note sur les encours de titrisation	542	Note 31	Frais généraux	567
Note 10	Actifs financiers au coût amorti	544	Note 32	Coût du risque de contrepartie	568
Note 11	Passifs financiers au coût amorti	546	Note 33	Gains ou pertes sur autres actifs	570
Note 12	Valeur brute et cadrage des dépréciations	548	Note 34	Variations de valeur des écarts d'acquisition	570
Note 13	Placements/actifs et passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	550	Note 35	Impôts sur les bénéfices	570
Note 14	Impôts	552	Note 36	Résultat par action	570
Note 15	Comptes de régularisation et actifs et passifs divers	553	Note 37	Encours des opérations réalisées avec les parties liées	571
Note 16	Participation dans les entreprises mises en équivalence	554	Note 38	Hierarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	572
Note 17	Immeubles de placement	555	Note 39	Relations avec les principaux dirigeants du groupe	573
Note 18	Immobilisations corporelles et incorporelles	556	Note 40	Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations	573
Note 19	Écart d'acquisition	557	Note 41	Exposition aux risques	573
Note 20	Provisions et passifs éventuels	558	Note 42	Honoraires des commissaires aux comptes	574
Note 21	Dettes subordonnées	561			
Note 22	Réserves liées au capital et réserves	562			

Note 1 Principes et méthodes comptables

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2021.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2017-02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2021, les amendements adoptés par l'UE et la décision IFRIC tels que présentés ci-après :

Amendements à IFRS 16 - Concessions de loyers

Il prolonge les mesures de simplification pour les preneurs bénéficiant d'allègements de loyers jusqu'au 30 juin 2022 (au lieu du 30 juin 2021), dans le cadre de la crise Covid-19.

Il est possible pour un preneur de s'exempter de l'analyse d'une modification du contrat de location si les aménagements de loyers sont une conséquence directe de la pandémie Covid-19, et si les conditions suivantes ont été remplies :

- les loyers amendés sont substantiellement identiques ou plus faibles que les loyers prévus dans le contrat initial ;
- la réduction de paiements de loyers porte que sur les paiements dus jusqu'au 30 juin 2022 ;
- il n'y a aucun changement substantiel des autres termes et conditions du contrat.

Si le preneur opte pour cette exemption, les allègements de loyers seront généralement comptabilisés de manière analogue à des loyers variables négatifs. Ils seront constatés en résultat sur la période pendant laquelle le fait générateur d'octroi intervient, avec une réduction de la dette correspondante.

Enfin, l'amendement est sans impact direct sur l'évaluation du droit d'utilisation du bail concerné.

Cet amendement prévoit une permanence des méthodes par rapport à l'amendement initial.

Le Groupe Crédit Mutuel n'est pas impacté par ces dispositions.

Pour tout allègement de loyers accordé en tant que bailleur sur des contrats de location-financement, le Groupe applique les dispositions d'IFRS 9.

Décision IFRIC du 20 avril 2021 sur les principes d'attribution des avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de services

Elle clarifie les modalités de détermination d'engagements relatifs à des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits dépendent de l'ancienneté, sont plafonnés au-delà d'un certain nombre d'années d'ancienneté, tout en étant soumis à la présence du salarié à la date de départ en retraite.

Pour un tel régime, l'engagement de retraite sera constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure au plafond).

Ceci met fin à l'approche jusqu'alors retenue, à savoir l'étalement du coût de l'avantage entre la date d'embauche et celle de retraite du salarié.

Pour le Groupe Crédit Mutuel, la décision IFRIC a eu pour principale incidence la constatation d'une situation de régime sur-financé, résultant de la baisse d'engagements de certains régimes d'indemnité de fin de carrière portés par certains Groupes de Crédit Mutuel.

Aux bornes du Groupe Crédit Mutuel, les impacts d'une application rétroactive de la décision IFRIC sont non significatifs au 1^{er} janvier 2020, au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021. Le Groupe n'a donc pas procédé au retraitement des exercices comparatifs.

Crise sanitaire liée au Covid-19

Le Groupe Crédit Mutuel est totalement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire liée au Covid-19. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients, notamment professionnels et entreprises qui pourraient faire face à des difficultés, notamment TPE/PME.

Prêts garantis par l'Etat (PGE)

Le Groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie. Il propose des prêts garantis par l'Etat^[1] pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels.

Les PGE représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établit à 0%, augmenté du coût de la garantie d'Etat fixé entre 0,25% et 0,50% (et refacturé au client via une commission).

A l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) et ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il pourra obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le Groupe Crédit Mutuel estime que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (i.e aménagement de l'échéancier contractuel, avec une 1ère échéance de remboursement annuelle). Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (i.e « unlikely to pay »).

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur. En date d'anniversaire de souscription, les PGE peuvent faire l'objet d'un différé d'amortissement. La révision des flux liée à la prise en compte des commissions de garantie sur la durée d'amortissement est comptabilisée comme un ajustement de la valeur comptable des PGE, avec un impact positif et immédiat en résultat. Cet impact est non significatif en date d'arrêt.

[1] Les principales caractéristiques des prêts garantis par l'Etat et du mécanisme de déclenchement de la garantie sont récapitulées dans l'article 2 de l'Arrêté du 23 mars 2020, accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et sociétés de financement, ainsi qu'aux prêteurs mentionnés à l'article L. 548-1 du code monétaire et financier.

Au 31 décembre 2021, les prêts garantis par l'Etat émis par le Groupe s'élèvent à 12,1 milliards d'euros, garantis à hauteur de 10,9 milliards d'euros. Les encours déclassés en statut 3 s'élèvent à 716 millions d'euros.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'Etat (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70% à 90% du capital et des intérêts restant dus. Au 31 décembre 2021, la dépréciation s'élève à 117 millions d'euros.

Risque de crédit

Dans le cadre du provisionnement des créances saines, le Groupe Crédit Mutuel tient compte du caractère inédit et brutal de la crise Covid-19 sur l'environnement macro-économique.

Il prévoit un scénario de crise prolongée, en lien avec la cinquième vague, avec un impact plus prononcé pour les entreprises appartenant à des secteurs d'activités identifiés.

Dès le 1er semestre 2020, le Groupe a adapté son dispositif de détection précoce et de mesure du risque de crédit et a actualisé ses paramètres, afin de tenir compte des incertitudes de la crise sanitaire compensées par des mesures de soutien d'état. Cette approche méthodologique a été maintenue dans le cadre de l'élaboration des comptes 2021.

Pour rappel, les évolutions du modèle de dépréciation des pertes de crédit attendues ont été déclinées à travers 4 axes :

- **Surpondération du scénario pessimiste** : Depuis juin 2020, la pondération du scénario pessimiste a été accrue en lien avec les projections macro-économiques de la Banque de France, pour calibrer les probabilités de défauts Forward looking sur l'ensemble des portefeuilles en méthode notation interne. Au 31 décembre 2021, le scénario défavorable est pondéré à 75%, le scénario neutre à 24% et le scénario optimiste à 1% (pondérations inchangées par rapport à 31 décembre 2020).
- **Durcissement du scénario pessimiste sur les particuliers et les entrepreneurs individuels** : Le scénario pessimiste a été durci sur les particuliers et les entrepreneurs individuels, entraînant le recalibrage des probabilités de défaut afférentes.
- **Ajustement sectoriel** : Une provision complémentaire a été réalisée, depuis 2020, pour anticiper l'augmentation de la sinistralité sur les secteurs jugés comme les plus vulnérables à la crise sanitaire (tourisme, jeux, loisirs, hôtels, restaurants, industrie automobile et aéronautique hors constructeurs, habillement, commerce de boissons, locations de véhicules légers, transport industriel de passagers, transporteurs aériens). Elle a été constituée conformément à une méthodologie Groupe définie au niveau national, qui repose sur une analyse par étapes, de la dégradation du risque de crédit.

Identification des secteurs vulnérables: L'ensemble des codes NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne) fait l'objet d'un examen au regard des impacts de la pandémie sur les secteurs économiques ainsi que des mesures gouvernementales de soutien à l'économie. Puis, à l'issue de ces travaux, réalisés à dire d'expert, 59 secteurs ont été identifiés et répartis en 3 groupes, selon l'incidence négative des répercussions liées à de futures restrictions gouvernementales. Les expositions sur secteurs vulnérables ont été intégralement transférées en stage 2. Aucune modification n'a été apportée, en 2021, à la liste des secteurs retenus au cours de l'exercice 2020.

Méthodologie de détermination de l'ajustement sectoriel : Les secteurs ainsi retenus font l'objet d'un suivi spécifique selon deux volets :

- un volet à dire d'expert avec la mise en place d'un comité ad hoc en charge de donner une vision économique des secteurs d'activité et de proposer des avis motivant l'identification ou la suppression de secteurs vulnérables,
- un volet quantitatif avec le suivi mensuel d'indicateurs internes tels que le taux d'encours sains ayant un arriéré supérieur à 30 jours sur le total des encours sains. Celui-ci permet de définir un taux de provisionnement minimum par groupe de secteurs au niveau national, qui peut faire l'objet d'un ajustement à dire d'expert.

Transfert en stage 2 : Les expositions saines sur secteurs vulnérables sont intégralement transférées en stage 2.

- **Critère additionnel de détérioration du risque de crédit pour les prêts ayant bénéficié d'un second report d'échéances** : Le Groupe a enrichi ses critères de suivi de détérioration du risque de crédit, pour les prêts ayant fait l'objet d'un second report d'échéance, alors que le premier n'a pas été remboursé.

La mise en œuvre d'un tel critère a entraîné des transferts complémentaires en actifs restructurés, et une hausse des pertes de crédit attendues (liée à un transfert en statut 2 ou à une détérioration de la cotation sur les encours déjà dégradés).

Analyse de sensibilité : Le Groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque (y compris ajustement sectoriel) en considérant une augmentation de la pondération du scénario pessimiste de 10 points pour les entités IRB et de 5 points pour les entités en modèle standard.

Dispositif des prêts participatifs Relance

Le groupe Crédit Mutuel s'est engagé dans le dispositif de Prêts participatifs relances (PPR), dont l'objectif est de permettre aux PME et ETI de bénéficier de financements assimilables à des quasi-fonds propres.

Dans ce contexte, à travers son réseau bancaire, le groupe va distribuer des PPR (répondant à des critères stricts d'éligibilité défini par le mécanisme de Place). Ceux-ci représentent des prêts à taux fixe, d'une durée de huit ans, comportant des options de différé d'amortissement en capital de quatre ans et de remboursement anticipé exerçable à partir de la 4^e année.

Le groupe cédera 90 % des PPR octroyés à un fonds de Place (dénommé fonds de PPR) et en conservera 10 % à son bilan.

Le fonds de PPR est structuré de telle façon, qu'il n'y a pas de compartiments à son passif. Les titres émis par le fonds portent une rémunération représentative de l'ensemble des PPR cédés (principal et intérêts) après prise en compte de la garantie d'Etat à hauteur de 30 %.

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, les PPR, pour leur quote-part de 10 %, sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

Les encours de PPR au bilan du groupe sont non significatifs à la clôture de l'exercice.

Le mécanisme de cession des PPR, à hauteur de 90 % et le dispositif de Place sont définis en respect avec les critères de « décomptabilisation » d'IFRS 9.

Le groupe, à travers ses entités d'assurance, a vocation à investir dans les titres émis par le fonds de PPR.

Réforme IBOR

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement *Benchmark* dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Tous les indices doivent désormais être conformes au règlement BMR. Les indices existants peuvent continuer à être utilisés jusqu'au 31 décembre 2021 et pour certains termes LIBOR (LIBOR USD) éventuellement jusqu'au 30 juin 2023. À terme, les anciens indices de référence (LIBOR, EONIA...) ne pourront plus être utilisés sauf s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation ou bénéficient d'une extension exceptionnelle de contribution.

Afin d'assurer une transition sans heurt, le Groupe a lancé un chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019, et s'assure de couvrir les risques (juridiques, commerciaux, organisationnels, outils et financiers/comptables) associés à cette transition.

L'EONIA avait été défini comme un tracker de l'€ster depuis octobre 2019 et jusqu'à sa disparition. L'€STR a été définitivement désigné par la Commission Européenne en tant que successeur de l'EONIA, pour tous contrats non échus début janvier 2022, qui n'intégreraient pas une clause de repli robuste.

Par ailleurs, le SARON majoré d'un ajustement d'écart défini par maturité représentera, par défaut, l'indice remplacement légal du Libor CHF.

Depuis le changement de sa méthodologie de calcul en juillet 2019, l'Euribor est conforme à la réglementation BMR.

Enfin, en novembre 2021, le régulateur britannique Financial Conduct Authority a annoncé la publication de LIBOR GBP et JPY synthétiques jusqu'à la fin 2022 qui pourront être utilisés pour des contrats difficiles à gérer au niveau transition juridique (clauses de repli inexistantes) L'indice de marché successeur du LIBOR GBP est le SONIA, mais cet indice ne bénéficiera pas d'une bascule « réglementaire » contrairement au LIBOR CHF ou à l'EONIA.

Dans ce contexte, le Groupe estime que des incertitudes demeurent sur les taux LIBOR USD, et GBP pour les contrats existants non encore amendés sur les périmètres hors marché.

Concernant les contrats en stock, le Groupe a poursuivi ses travaux de transition vers les taux de remplacement.

Sur le périmètre des activités de marché, des clauses de repli ont été insérées dans les contrats dérivés de gré à gré, pensions et prêts-emprunts via l'adhésion au protocole ISDA (dont l'application est effective depuis 25 janvier 2021) ou grâce à la mise à jour des « rules books » des chambres de compensation s'agissant des dérivés compensés. Elles ont été activées pour les dérivés compensés à partir d'octobre 2021, et le seront pour les contrats ISDA au plus tard lors de la cessation définitive de la cotation des indices.

Dès 2021, un « avenant technique relatif aux évènements sur indices de références » dans les conventions BFB conclues avec des clients corporates ou des contreparties bancaires, a été intégré afin de s'assurer de la conformité des transactions de taux non échues, conclues avant février 2020.

Le Groupe a aussi procédé à la mise à jour des contrats par négociations bilatérales entre parties ou par l'actualisation des conditions commerciales (i.e changement du taux de référence par voie d'avenant).

En particulier, sur les périmètres de la Banque de détail et des activités Grands Comptes, les bascules vers les nouveaux indices de remplacement selon les standards de marché pour les contrats en stock ont été opérées. L'impact lié à la transition de ces contrats est jugé non significatif (à confirmer par les Groupes).

Enfin, en date d'arrêt, la stratégie de gestion des risques de taux du Groupe n'a pas été significativement impactée, les opérations traitées sur les nouveaux indices représentant des expositions jugées marginales.

Sur les aspects comptables, le Groupe applique les amendements aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, Phase 1 pour la période préparatoire à la réforme et Phase 2, pour la période de transition vers les nouveaux indices dès lors qu'ils seront définis. Sur les traitements et assouplissements introduits par ces textes, cf. Section 3.1.

Les expositions non échues au 31.12.2021 et qui seront soumises aux changements liés à la réforme IBOR sont présentées au sein des informations relatives à la gestion des risques. Les expositions sur dérivés indexés Eonia et GBP-Libor compensés ou sous forme de contrats ISDA transiteront vers les indices de remplacement, dès début janvier 2022.

Les expositions non échues et qui seront soumises aux changements liés à la réforme IBOR sont présentées ci-dessous :

(en millions d'euros)	Actifs financiers – Valeurs comptables	Passifs financiers – Valeurs comptables	Dérivés notionnels	dont dérivé de couverture
Eonia	304	682	187	19
Euribor	12 227	4 242	16 155	5 248
GBP-Libor	47	5	0	0
USD-Libor	184	683	0	0

Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes, et depuis janvier 2021 de trois tranches supplémentaires. Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement ont été assouplies par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises.

Certains paramètres cibles ont été « recalibrés^[1] » :

- la capacité d'emprunt des banques a été rehaussée à hauteur de 55 % des encours éligibles à compter de mars 2021 (contre 50 % auparavant) ;
- il est possible de rembourser par anticipation de manière trimestrielle les sept premières tranches de TLTRO III, un an après le lancement de chaque opération, et les trois dernières à compter de juin 2022 ;
- les conditions de taux plus favorables ont été prorogées, en cas d'atteinte d'objectifs de performance sur une période additionnelle. Le taux d'intérêt TLTRO III est ainsi réduit de 50 bp (i.e « surbonification ») sur la période « spéciale » de juin 2020 à

à juin 2022 (contre juin 2021 initialement).^[2]

Le groupe participe aux opérations de refinancement de TLTRO III à hauteur de 43,0 milliards d'euros. Celles-ci représentent des instruments financiers à taux variable comptabilisés au coût amorti.

Le Groupe a atteint les objectifs de croissance de performance de crédit fixés par la BCE sur l'ensemble des périodes de référence du programme. En conséquence, le taux d'intérêt effectif des opérations de financement TLTRO est calculé à partir du taux dépôt de liquidités auprès de la BCE (« taux DFR ») et tient compte de l'étalement de la surbonification de 0,50% sur la période « spéciale » d'intérêt.

Le Groupe Crédit Mutuel a poursuivi son analyse des éventuelles incidences de la décision provisoire IFRIC 2021 sur le traitement comptable des opérations TLTRO III. Celle-ci fera l'objet de discussion lors de la prochaine réunion de l'IFRS IC en février 2022.

1. Périmètre et méthodes de consolidation

1.1 Entité consolidante

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

1.2 Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28R.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

[1] Décision (UE) 2021/124 de la BCE du 29 janvier 2021 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées [BCE/2021/3 publiée au JOUE le 03/02/2021].

[2] Décision (UE) 2020/614 de la Banque centrale européenne du 30 avril 2020 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées [BCE/2020/25].

Le périmètre de consolidation est composé :

- **des entités contrôlées de manière exclusive** : il y a présomption de contrôle lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale ;
- **des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
 - une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
 - une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence ;

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

- **des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité « consolidante » mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les participations détenues par des sociétés de capital-investissement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées en juste valeur par résultat.

1.3 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

1.3.1 Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité « consolidante ».

1.3.2 Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

1.4 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuels et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres

instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Conformément à IAS32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans Cofidis Participation à 100 %. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le montant excédent.

1.5 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

1.6 Élimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits ou les pertes résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

1.7 Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change, est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « Réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

1.8 Écarts d'acquisition

1.8.1 Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

1.8.2 Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente selon la norme IFRS 5, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires diminuée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du *goodwill* total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (*goodwill* partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Lorsque le concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

2. Principes et méthodes comptables

2.1 Instruments financiers selon IFRS 9

2.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

2.1.1.a Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte) ;
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente) ;
- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et/ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou

- le groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI (Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé^[1] est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10 % du nominal remboursé ; ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêt *benchmark* entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles. À cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

À noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non basique et enregistré en juste valeur par résultat ;
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires ;
- le mode de rémunération des gestionnaires ;
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes ;
- la raison des ventes ;
- les prévisions de ventes futures ;
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et pour un montant proche du pair ;
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Des cessions fréquentes et/ou significatives ne seraient pas compatibles avec ce modèle de gestion. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas par cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2 % pour une maturité moyenne de huit ans (le groupe ne cède pas ses crédits).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

[1] Le Groupe applique, par anticipation, l'amendement à IFRS 9 sur les clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative, adopté par l'UE en mars 2018.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat ;
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité bancaire européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Conformément à l'amendement Phase 2 aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, le groupe applique le traitement comptable dérogatoire des actifs/passifs financiers, dont les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels résultent de

la réforme IBOR et sont effectués sur base économique équivalente. Selon celui-ci, le taux d'intérêt effectif de l'actif ou du passif financier modifié est révisé prospectivement ; sa valeur comptable demeure inchangée.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Le groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation [cf. § « II-1-vii Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « II.1.viii Évaluation du risque de crédit »].

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession [cf. § « 2.1.7. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »]. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Depuis l'exercice 2018, les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Ce changement avait été effectué dans le but d'être en cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du *Short Term Exercise* (STE) et pour avoir une meilleure lecture des intérêts reçus et versés.

En 2019, afin de mieux refléter les produits et charges d'intérêts des instruments de transaction, le groupe a également revu le schéma de comptabilisation et de présentation dans le produit net bancaire des produits et charges d'intérêts de certains de ces instruments financiers à a juste valeur par résultat et a procédé notamment aux retraitements suivants : (i) enregistrement sous forme compensée globalement des intérêts sur les jambes prêteuses et emprunteuses des *swaps* de transaction et (ii) reclassement des intérêts sur instruments dérivés de couverture da la rubrique « produits et charges d'intérêt sur instruments dérivés de couverture ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

2.1.1.b Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat ; ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § «2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers»). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

2.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

2.1.2.a Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- Ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture ; et
- Les passifs financiers non dérivés que le groupe a classé dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

2.1.2.b Passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire, les titres de refinancement TLTRO II et III...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la Loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) qui sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques).

Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

2.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité « consolidante » du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

2.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêt.

2.1.4.a Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

2.1.4.b Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

2.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le groupe Crédit Mutuel traite des instruments dérivés simples (*swaps*, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

2.1.5.a Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, *swaps*, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis [méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation], fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

2.1.5.b Classification des dérivés et comptabilité de couverture

Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;

- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

S'agissant d'instruments financiers sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Comptabilités de couverture

– Risques couverts

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, *via* la microcouverture ou plus largement par le biais de la macrocouverture.

La microcouverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macrocouverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La microcouverture s'effectue notamment dans le cadre des *asset swaps*. Elle vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ;
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures ;
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.



– Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont « collatéralisés » ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

– Dérivés de macrocouverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macrocouverture. En effet, les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 [carve-out] permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de surcouverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macrocouverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

– Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

Réforme des taux de référence

Dans le cadre de la réforme IBOR, le groupe applique les assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR :

- avant la définition des indices de substitution, maintien des relations de couvertures existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement ;
- après définition des indices de substitution, notamment, la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture. Une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

2.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe « décomptabilise » tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou

lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la « décomptabilisation » d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatés en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe « décomptabilise » un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être « décomptabilisé » en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

2.1.8 Évaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et les garanties financières. Ces encours sont répartis en trois catégories :

- statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ; et
- statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

2.1.8.a Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

Au niveau national, le GT Bâle III approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux.

Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IRFS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

2.1.8.b Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP [*Low Default Portfolio*, portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert] : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants... ;
- les portefeuilles HDP [*High Default Portfolio*, portefeuille qui présente un nombre de défauts suffisant pour établir un modèle de notation statistique] : *Corporate* de masse, *Retail*. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédit à la consommation, revolving, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ; et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ; ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées [absence de contagion].

À noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêt. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt.

Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés « prudemment » en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

2.1.8.c Statuts 1 et 2 – Calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à un an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (un à dix ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie ;

sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêt des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste).

Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarios (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur cinq ans. Le groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêt des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes d'un an découle notamment de celle déterminée sur la maturité un an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, *via* l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

2.1.8.d Statut 3 – Encours douteux

Une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Depuis novembre 2019, le groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Les principales évolutions liées à l'implémentation de cette nouvelle définition sont les suivantes :

- l'analyse du défaut s'effectue dorénavant en traitement quotidien au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (*obligor*) ou d'un groupe d'emprunteurs (*joint obligor*) ayant un engagement commun ;
- Le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 euros *Retail*, 500 euros *Corporate*) et relatif (plus de 1 % des engagements bilan en retard).

L'arriéré emprunteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;

- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le groupe Crédit Mutuel a fait le choix de déployer la nouvelle définition du défaut sur les entités IRB selon l'approche en deux étapes proposée (*two-step approach*) par l'ABE :

- étape 1 – Elle consiste à présenter une autoévaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'autorisation de mise en œuvre a été obtenue par le groupe en octobre 2019 ;
- étape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à « recalibrer » le cas échéant les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le groupe estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable [Statut 3] et prudentiel. Cette évolution constitue un changement d'estimation, dont l'impact non significatif est comptabilisé en résultat au cours de l'exercice du changement.

2.1.8.e Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

2.1.8.f Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie [cf. « 2.1.6 Garanties financières et engagements de financement » et 2.3.2 « Provisions »]. Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

2.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

2.1.9.a Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

2.1.9.b Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, *mark-to-model*.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

2.1.9.c Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les *swaps* de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non *via* les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

2.2 Activités d'assurance

Les pôles assurance du groupe relevant de la directive Conglomerat bénéficient, jusqu'en 2022, du différé d'application d'IFRS 9, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne. Leurs instruments financiers restent donc évalués et comptabilisés selon IAS 39. En termes de présentation, le groupe a choisi d'adopter une approche « référentiel IFRS » qui permet de regrouper l'ensemble des instruments financiers sous IAS 39 sur les lignes dédiées de l'actif ou du passif plutôt que d'appliquer *stricto sensu* la recommandation ANC 2017-02, qui conduit à présenter dans certains postes des instruments sous IAS 39 et sous IFRS 9. Ainsi, l'ensemble des instruments financiers des pôles d'assurance est regroupé, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance », incluant également les provisions techniques.

Sont également concernés par le reclassement les immeubles de placements. L'impact en compte de résultat des instruments financiers et provisions techniques est inclus dans la ligne « Produits nets des activités d'assurance ». Les autres actifs/passifs et éléments du compte de résultat figurent dans les postes communs « bancassurance ». Lorsqu'elles sont pertinentes, les informations à fournir selon IFRS 7 sont produites séparément pour les pôles d'assurance.

Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le groupe s'assure de l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet « décomptabilisant », entre l'assurance et les autres secteurs du conglomerat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les deux secteurs.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

2.2.1 Activités d'assurance – Instruments financiers

Selon IAS 39, les instruments financiers des assureurs peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- passifs financiers au coût amorti.

Ils sont regroupés, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance ».

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

La juste valeur de ces instruments suit les principes généraux repris au § « 3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers ».

2.2.1.a Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Critères de classement

Le classement d'instruments dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

– a) Instruments détenus à des fins de transaction

Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

– b) Instruments en juste valeur sur option

Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- a. instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- b. instrument présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié ;
- c. instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Cette option est utilisée, notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les actifs classés en « Actifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur ces actifs sont enregistrés au compte de résultat en « Produits nets des activités d'assurance ».

2.2.1.b Actifs financiers disponibles à la vente

Critères de classement

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « prêts et créances », ni en « actifs financiers détenus jusqu'à maturité » ni en « juste valeur par résultat ».

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance », tout comme les dividendes perçus sur les titres à revenu variable.

Dépréciation et risque de crédit

– Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable, en cas de baisse prolongée ou significative de la juste valeur, par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le groupe considère, qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs, entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus, mais pour lesquels la direction estime que la « recouvrabilité » du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat en « Produits nets des activités d'assurance ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles, tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « gains ou pertes latents ou différés ».

– Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « Coût du risque ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins-values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat, dans la rubrique « coût du risque », en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

2.2.1.c Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Critères de classement

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe, que l'entité a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres, ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cession ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées, compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau groupe dans la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance » dans le compte de résultat.

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la

constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « coût du risque ».

2.2.1.d Prêts et créances

Critères de classement

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif [sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option].

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « coût du risque ».

2.2.1.e Passifs financiers au coût amorti

Ils recouvrent les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

2.2.2 Actifs non financiers

Les immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

2.2.3 Passifs non financiers

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée

sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. À l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

2.3 Instruments non financiers

2.3.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, *in fine*.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

2.3.1.a Opérations de location financement bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit :

- à sortir du bilan l'immobilisation louée ;
- constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement ;
- comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évaluée et comptabilisé selon IFRS 9 [Cf. § « 2.1.8 Évaluation du risque de crédit »].

2.3.1.b Opérations de location financement preneur

Conformément à IFRS 16, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette en « autres passifs ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

2.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

2.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

2.3.3.a Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, préretraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT « inflaté » pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur trois ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et les produits d'intérêts qu'ils génèrent impactent le résultat. L'écart entre le rendement réel et les produits d'intérêts générés par ces actifs constitue un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

2.3.3.b Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

2.3.3.c Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme les médailles du travail.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurance. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

2.3.3.d Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

2.3.3.e Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

2.3.4 Immobilisations

2.3.4.a Immobilisations dont le groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée

d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « charges des autres activités » du compte de résultat

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans ;
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné) ;
- Constructions – équipements : 10-40 ans ;
- Agencements et installations : 5-15 ans ;
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans ;
- Matériel de sécurité : 3-10 ans ;
- Matériel roulant : 3-5 ans ;
- Matériel informatique : 3-5 ans.

Immobilisations incorporelles

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans.
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.4.b Immobilisations dont le groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. La flotte automobile n'a été retraitée que lorsqu'elle était localement significative et les matériels informatique et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques jugés significatifs, a été activé.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés *via* les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 000 euros). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée du contrat location. Celle-ci représente a minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie Groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de 9 ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat.^[1] Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le Groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du déplaçonnement des loyers après cette période.
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise ;
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

2.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Ainsi, les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du

taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

2.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

2.3.6.a Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus à la clôture de l'exercice et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

2.3.6.b Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

2.3.7 Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'État une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

[1] Des Groupes régionaux qui portent en direct les baux.

2.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

2.4 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues ;
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

3. Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe sont les sociétés consolidées au niveau du groupe Crédit Mutuel dans son ensemble, y compris les autres établissements adhérents à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et les sociétés mises en équivalence.

Les transactions réalisées entre le groupe et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées est présentée dans la note 3. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les

sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

4. Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées

IFRS 17 – Contrats d'assurance

Elle remplacera IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver l'essentiel de leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur, principalement entre acteurs internationaux.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs.

Publiée en mai 2017 et modifiée par les amendements de juin 2020, cette nouvelle norme entrera en vigueur au 1er janvier 2023. En effet, sa date d'application initiale d'IFRS 17 prévue en 2021 a été décalée de deux ans au 1er janvier 2023. L'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé (cas du GCM) a également fait l'objet d'un amendement de l'IASB pour une prorogation jusqu' à 2023.

La norme IFRS 17 (et les amendements 2020) publiée par l'IASB maintient les exigences de la granularité des calculs de provisions et de regroupement des contrats par année de souscription (cohorte annuelle), malgré une incompatibilité avec le principe de mutualisation intergénérationnelle des rendements des actifs financiers pour les contrats d'assurance-vie avec participation aux bénéfices.

IFRS 17 a été adoptée par l'Union Européenne en novembre 2021, en offrant une possibilité d'exemption de l'exigence des cohortes annuelles pour les contrats participatifs directs. Le périmètre des portefeuilles de contrats auxquels l'entité applique l'exemption devra être communiquée en annexe.

La norme IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, aux traités de réassurance détenus et aux contrats d'investissement avec un élément de participation discrétionnaire.

Elle définit le niveau de regroupement des contrats à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur profitabilité.

La première étape consiste à identifier les portefeuilles de contrats d'assurance (contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble). Chaque portefeuille est ensuite divisé en trois groupes :

- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale
- les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaires ;
- et les autres contrats du portefeuille.

Selon la norme IFRS 17, les contrats sont évalués sur la base d'un modèle d'évaluation en valeur courante où le modèle général s'appuie sur une approche générale dite des « building blocks » comprenant :

- les estimations des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité de réalisation, ainsi qu'un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (en actualisant ces flux de trésorerie futurs) et les risques financiers associés aux flux de trésorerie futurs ;
- un ajustement pour le risque non financier ;
- la marge de service contractuelle.

Cette marge de service contractuelle représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance. Elle sera reconnue par l'entité à mesure que celle-ci fournira des services au titre des contrats d'assurance. Cette marge ne peut pas être négative ; tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début de contrat est constaté immédiatement en résultat.

Les contrats d'assurance en période ultérieure sont réévalués : ils représentent la somme du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus.

Les contrats d'assurance avec un élément de participation discrétionnaire sont obligatoirement évalués selon l'approche dite « Variable Fee ». Ils se définissent comme des contrats d'assurances pour lesquels :

- les conditions contractuelles prévoient que l'assuré perçoit une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement identifiés,
- l'entité paie à l'assuré, une part substantielle du rendement résultant de la juste valeur des éléments sous-jacents,
- l'entité s'attend à ce qu'une part substantielle des sommes payées à l'assuré varie en fonction des variations de juste valeur des éléments sous-jacents.

Pour ces contrats, la marge contractuelle de services est principalement ajustée de la part revenant à l'entité, sur la juste valeur des actifs sous-jacents (assimilable au revenu de l'assureur).

Enfin, la norme offre la possibilité d'opter pour une approche simplifiée, dite « Premium Allocation Approach », dès lors que :

- la période couverture des contrats s'assurance n'excède pas un an ou,
- l'évaluation de la couverture restante selon cette approche constitue une approximation raisonnable de l'évaluation qui aurait obtenue en appliquant l'approche générale des « building block ».

La norme IFRS 17 doit être appliquée de manière rétrospective à moins que cela s'avère irréaliste, auquel cas deux options sont possibles :

- l'approche rétrospective modifiée : sur la base d'informations raisonnables et justifiées qui sont disponibles sans coût ou effort excessif pour l'entité, certaines modifications peuvent être appliquées, dans la mesure où une application rétrospective complète n'est pas possible avec toutefois l'objectif d'atteindre le résultat le plus proche possible de celui de l'application rétrospective ;
- l'approche de la juste valeur : la marge de service contractuelle est alors déterminée comme étant la différence positive entre la juste valeur établie selon la norme IFRS 13 et les flux de trésorerie d'exécution (toute différence négative étant reconnue en diminution des capitaux propres à la date de transition).

Les pôles Assurances du Groupe poursuivent leurs travaux de mise en œuvre opérationnelle des dispositions d'IFRS 17 selon les axes suivants :

- réalisation d'une cartographie des contrats d'assurance selon la granularité exigée par la norme (regroupement des contrats de risque similaire et gérés ensemble, avec un niveau de profitabilité comparable, émis à moins d'un an d'intervalle) ;
- définition de la méthodologie des calculs actuariels des provisions des contrats d'assurance et implémentation de celle-ci dans les systèmes informatiques ;
- mise à jour du système et des principes comptables au regard des dispositions d'IFRS 17 et d'IFRS 9, ainsi que du processus de production des comptes IFRS du périmètre concerné ;
- adaptation de la communication financière au niveau de conglomérat en lien.

Amendements à IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel

Il met à jour à la référence à la version actualisée du Cadre conceptuel de 2018 (en remplacement de celle relative à sa version antérieure de 1989).

Il introduit une exception pour ne pas créer de divergences avec les conséquences actuelles en matière de reconnaissance d'actifs et de passifs lors d'un regroupement d'entreprise.

Selon celle-ci, un acquéreur doit se référer aux définitions données par IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ou IFRIC 21 Taxes prélevées par une autorité publique, au lieu de celles fournies dans le nouveau Cadre conceptuel.

Un acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Amendements à IAS 37 – Coût d'exécution du contrat

Il clarifie la notion de « coûts inévitables » utilisée dans la définition d'un contrat onéreux.

Il s'applique aux contrats pour lesquels le groupe n'aurait pas rempli ses obligations au 1^{er} janvier 2022.

Amendements à IAS 16 – Produit antérieur à l'utilisation prévue

Il interdit de déduire du coût d'une immobilisation corporelle, les produits nets dégagés au cours des tests de fonctionnement de l'immobilisation. Le produit de la vente de tels éléments doit être comptabilisé immédiatement en résultat.

Amélioration des normes IFRS – Cycle 2018-2020

Les amendements modifient notamment les normes suivantes :

- IFRS 1 – Première application des normes IFRS : il introduit une simplification dans l'application d'IFRS 1 pour une filiale adoptant les normes IFRS après sa mère ;
- IFRS 9 – Instruments financiers : il précise les frais à inclure dans le test de 10 % utilisé pour déterminer si un passif financier doit être « décomptabilisé ». Ceux-ci sont uniquement les frais payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris ceux payés ou reçus pour le compte de l'autre ;
- IFRS 16 – Contrats de location : il modifie l'exemple illustratif 13 afin de lever toute confusion sur le traitement des avantages reçus par le bailleur.

5. Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne

Amendements à IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel

Il met à jour à la référence à la version actualisée du Cadre conceptuel de 2018 (en remplacement de celle relative à sa version antérieure de 1989).

Il introduit une exception pour ne pas créer de divergences avec les conséquences actuelles en matière de reconnaissance d'actifs et de passifs lors d'un regroupement d'entreprise.

Selon celle-ci, un acquéreur doit se référer aux définitions données par IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ou IFRIC 21 Taxes prélevées par une autorité publique, au lieu de celles fournies dans le nouveau Cadre conceptuel.

Un acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Amendements à IAS 37 - Coût d'exécution du contrat

Il clarifie la notion de « coûts inévitables » utilisée dans la définition d'un contrat onéreux. Il s'applique aux contrats pour lesquels le Groupe n'aurait pas rempli ses obligations au 1er janvier 2022.

Amendements à IAS 16 - Produit antérieur à l'utilisation prévue

Il interdit de déduire du coût d'une immobilisation corporelle, les produits nets dégagés au cours des tests de fonctionnement de l'immobilisation. Le produit de la vente de tels éléments doit être comptabilisé immédiatement en résultat.

Amélioration des normes IFRS – Cycle 2018-2020

Les amendements modifient notamment les normes suivantes :

- IFRS 1 – Première application des normes IFRS : il introduit une simplification dans l'application d'IFRS 1 pour une filiale adoptant les normes IFRS après sa mère ;
- IFRS 9 – Instruments financiers : il précise les frais à inclure dans le test de 10% utilisé pour déterminer si un passif financier doit être « décomptabilisé ». Ceux-ci sont uniquement les frais payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris ceux payés ou reçus pour le compte de l'autre ;
- IFRS 16 – Contrats de location : il modifie l'exemple illustratif 13 afin de lever toute confusion sur le traitement des avantages reçus par le bailleur.

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne

Amendements à IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptables

Il clarifie les informations à fournir sur les méthodes comptables « significatives ». Celles-ci le sont lorsque, prises conjointement avec

d'autres informations des états financiers, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions des principaux utilisateurs des états financiers.

Amendements à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable

Il a pour objectif de faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et d'estimations comptables, en introduisant une définition explicite de la notion d'estimations comptables. Celles-ci représentent des montants dans les états financiers faisant l'objet d'une incertitude quant à leur évaluation.

Amendements à IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction

Il généralise la comptabilisation d'un impôt différé pour les contrats de locations et les obligations de démantèlement. Les incidences de cet amendement sont en cours d'analyse.

Amendements à IFRS 17 - Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sur l'information comparative

Il s'applique à des actifs financiers pour lesquels il n'y a pas eu de retraitements des exercices comparatifs IFRS 9 lors de la première application simultanée d'IFRS 17 et d'IFRS 9 (cas des actifs décomptabilisés sur l'exercice 2022 ou choix de l'entité d'opter à l'exemption du retraitement des exercices antérieurs offerte par IFRS 9).

Il introduit la possibilité de présenter des informations comparatives sur ces actifs financiers, comme si les dispositions d'IFRS 9 en matière d'évaluation et de classement leur avaient été appliquées. Cette option, applicable instrument par instrument, repose sur une approche dite par superposition (classification overlay).

Note 2 Répartition du compte de résultat par activité et par zone géographique

Les activités sont les suivantes :

- la banque de détail regroupe les banques régionales du CIC, TARGOBANK en Allemagne et en Espagne, Cofidis ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturation, gestion collective, épargne salariale, immobilier.
- l'activité d'assurance est constituée par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
- les activités de financement et de marché regroupent :
 - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et les succursales étrangères,
 - b) les activités de marché qui comprennent les investissements dans les activités de taux, change et actions, y compris l'intermédiation boursière ;
- les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger ;

- le capital-investissement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière constituent un pôle d'activité ;
- la structure *holding* rassemble les éléments non affectables à une autre activité (*holding*) ainsi que la presse et les structures de logistique : les *holdings* intermédiaires, les participations minoritaires, l'immobilier d'exploitation logé dans des entités spécifiques, la presse et les entités informatiques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, la contribution au compte de résultat et du bilan consolidés de ces deux entités fait l'objet de répartitions analytiques entre les différents secteurs d'activité auxquels ils contribuent.

2a Répartition du bilan par activité

31/12/2021	Banque de détail	Assurance	Finance- ments et marchés	Banque privée	Capital- investis- sment	Logistique et holding	Total
ACTIF							
Caisse, Banques centrales	7 413	-	3 324	5 900	0	104 086	120 723
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	203	-	16 401	295	3 323	1 719	21 941
Instruments dérivés de couverture	23	-	360	3	0	1 742	2 128
Actifs financiers au coût amorti	259 571	-	25 317	20 091	65	42 137	347 179
■ dont Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	10 872	-	3 639	1 061	3	41 484	57 059
■ dont Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	248 449	-	20 211	17 171	1	649	286 481
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	297	-	13 762	83	-	17 873	32 014
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	-	121 042	-	-	-	-	121 042
Participations dans les entreprises mises en équivalence	17	56	-	-	-	767	839
PASSIF							
Banques centrales	37	0	3	0	0	565	605
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	0	11 848	89	0	144	12 082
Instruments dérivés de couverture – Passif	30	0	912	51	0	1 040	2 034
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	76 882	0	0	0	76 881
Dettes envers la clientèle	223 436	0	16 094	27 863	1	6 863	274 257
Dettes représentées par un titre	20 156	0	18 870	29	0	82 408	121 463
31/12/2020							
ACTIF							
Caisse, Banques centrales	6 108	-	1 204	3 748	0	88 050	99 110
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	203	-	22 575	161	3 061	1 660	27 658
Instruments dérivés de couverture	7	-	712	8	0	2 777	3 504
Actifs financiers au coût amorti	244 530	-	24 234	18 400	53	41 379	328 596
■ dont Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	9 973	-	3 062	807	6	40 949	54 797
■ dont Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	234 307	-	20 399	15 703	2	426	270 836
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	287	-	12 526	84	-	20 747	33 643
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	-	116 567	-	-	-	-	116 567
Participations dans les entreprises mises en équivalence	50	54	-	-	-	800	903
PASSIF							
Banques centrales	1	0	0	0	0	574	575
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2	0	15 139	195	0	189	15 525
Instruments dérivés de couverture – Passif	25	0	1 200	80	0	779	2 083
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	44 846	0	0	0	44 846
Dettes envers la clientèle	215 463	0	19 973	24 861	0	8 505	268 802
Dettes représentées par un titre	19 495	0	18 600	24	0	89 195	127 314

2b Répartition du compte de résultat par activité

31/12/2021	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital-investis- sement	Presse, logistique et holding	Inter- activités	Total
Produit net bancaire	7 688	1 810	809	677	518	488	- 88	11 902
Frais généraux	- 4 496	- 649	- 367	- 434	- 77	- 415	88	- 6 349
Résultat brut d'exploitation	3 192	1 161	442	244	442	73	0	5 553
Coût du risque de contrepartie	- 653	0	35	- 8	- 21	0	0	- 647
Gains ou pertes sur autres actifs *	- 8	0	0	0	0	- 785	0	- 793
Résultat avant impôts	2 531	1 161	477	235	420	- 712	0	4 113
Impôt sur les sociétés	- 787	- 326	- 111	- 46	- 4	- 5	-	- 1 280
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	9	-	-	-	-	-	-	9
Résultat net comptable	1 753	834	367	190	416	- 717	0	2 842
Minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	356
Résultat net part du groupe	-	-	-	-	-	-	-	2 487

* Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

31/12/2020	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital-investis- sement	Presse, logistique et holding	Inter- activités	Total
Produit net bancaire	7 352	1 360	700	626	190	103	- 70	10 262
Frais généraux	- 4 279	- 603	- 347	- 413	- 65	- 440	70	- 6 077
Résultat brut d'exploitation	3 073	757	353	213	126	- 337	0	4 185
Coût du risque de contrepartie	- 1 791	-	- 273	- 32	- 1	3	-	- 2 094
Gains ou pertes sur autres actifs *	- 4	2	4	-	0	136	-	138
Résultat avant impôts	1 278	759	84	181	125	- 199	0	2 229
Impôt sur les sociétés	- 505	- 251	- 11	- 39	3	81	-	- 721
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	-	-	-	-	-	-	-	0
Résultat net comptable	773	508	74	142	128	- 118	0	1 507
Minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	224
Résultat net part du groupe	-	-	-	-	-	-	-	1 284

* Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition

2c Répartition du bilan par zone géographique

	31/12/2021				31/12/2020			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
ACTIF								
Caisses, Banques centrales	104 425	12 975	3 323	120 723	88 405	9 502	1 204	99 110
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	20 373	507	1 061	21 941	24 037	308	3 313	27 658
Instruments dérivés de couverture	2 117	4	6	2 128	3 490	8	6	3 504
Actifs financiers au coût amorti	283 269	54 240	9 671	347 180	269 796	49 997	8 804	328 596
<i>dont prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	53 236	1 359	2 463	57 059	51 802	1 084	1 912	54 797
<i>dont prêts et créances sur la clientèle</i>	228 765	50 509	7 208	286 482	217 379	46 565	6 892	270 836
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	24 795	277	6 943	32 014	26 486	284	6 873	33 643
Placements des activités d'assurance et part de réassureurs dans les provisions techniques	117 786	3 257	0	121 042	113 087	3 480	0	116 567
Participations dans les entreprises MEE	713	0	125	839	787	0	117	903
PASSIF								
Banques centrales	601	1	3	605	574	1	0	575
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	11 236	214	632	12 082	14 394	197	934	15 525
Instruments dérivés de couverture	1 990	43	1	2 034	1 987	80	16	2 083
Dettes envers les établissements de crédit	60 477	8 432	7 971	76 881	30 994	7 526	6 325	44 846
Dettes envers la clientèle	216 630	55 275	2 352	274 257	215 693	51 156	1 953	268 802
Dettes représentées par un titre	108 648	4 148	8 667	121 463	115 018	2 544	9 752	127 314

* États-Unis, Canada, Singapour, Hong Kong et Tunisie.

2d Répartition du compte de résultat par zone géographique

	31/12/2021				31/12/2020			
	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total
Produit net bancaire ⁽²⁾	8 541	3 156	204	11 902	6 934	3 124	204	10 262
Frais généraux	-4 419	-1 838	-93	-6 349	-4 238	-1 742	-97	-6 077
Résultat brut d'exploitation	4 123	1 319	111	5 553	2 696	1 382	107	4 185
Coût du risque de contrepartie	-212	-440	5	-647	-1 326	-731	-37	-2 094
Gains ou pertes sur autres actifs ⁽³⁾	-798	-6	11	-793	120	3	15	138
Résultat avant impôts	3 113	873	127	4 113	1 489	654	86	2 229
Résultat net global	2 113	616	113	2 842	985	446	76	1 508
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 778	597	112	2 487	778	430	75	1 284

(1) États-Unis, Canada, Singapour, Hong Kong et Tunisie.

(2) 34,6 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger en 2021 (contre 32,5 % du PNB en 2020).

(3) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Note 3 Périmètre de consolidation

3a Composition du périmètre de consolidation

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Depuis le 31 décembre 2020, les changements intervenus sur le périmètre de consolidation sont :

- entrées de périmètre : AGIR, Est Info TV, Ebra Productions, FCT FactoFrance, Les Editions du quotidien ;

- fusions : BECM Monaco absorbée par CIC Lyonnaise de Banque Monaco, Targo Technology GmbH Singapour clôturée et absorbée par Targo Technology GmbH, Société Presse Investissement (SPI) tupé dans SIM, groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC) tupé dans SIM, Républicain Lorrain TV news tupé dans Le Républicain Lorrain, Républicain Lorrain Communication tupé dans SIM ;
- sorties de périmètre : Targo seguros mediacion ;
- changements de dénomination : Cofidis Participations devient Cofidis Group, Procourtage devient ACM Courtage.

	Pays	31/12/2021			31/12/2020		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
A. RÉSEAU BANCAIRE							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	96	96	IG	96	96	IG
BECM Francfort (succursale de BECM)	Allemagne	100	96	IG	100	96	IG
CIC Est	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Lyonnaise de Banque Monaco (succursale de LB)	Monaco	100	99	IG	100	99	IG
CIC Nord Ouest	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Ouest	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Sud Ouest	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Bruxelles (succursale du CIC)	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
CIC Hong Kong (succursale du CIC)	Hong Kong	100	99	IG	100	99	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume Uni	100	99	IG	100	99	IG
CIC New York (succursale du CIC)	États Unis	100	99	IG	100	99	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	99	IG	100	99	IG
TARJOBANK AG	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
TARJOBANK Espagne	Espagne	100	100	IG	100	100	IG
B. FILIALES DU RÉSEAU BANCAIRE							
Bancas	France	50	50	ME	50	50	ME
Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	Monaco	-	-	FU	100	96	IG
CCLS Leasing Solutions	France	100	100	IG	100	100	IG
Cofidis Belgique	Belgique	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis France	France	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis Italie	Italie	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	80	IG	100	80	IG
Creatis	France	100	80	IG	100	80	IG
Crédit Mutuel Asset Management	France	74	74	IG	74	74	IG
Crédit Mutuel Caution Habitat	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Épargne Salariale	France	100	99	IG	100	99	IG

	Pays	31/12/2021			31/12/2020		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
Crédit Mutuel Factoring	France	95	95	IG	95	95	IG
Crédit Mutuel Gestion	France	100	74	IG	100	74	IG
Crédit Mutuel Home Loan SFH	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale de Crédit Mutuel Leasing)	Espagne	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Leasing Benelux	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale de Crédit Mutuel Leasing Benelux)	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Leasing Gmbh	Allemagne	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Real Estate Lease	France	100	100	IG	100	100	IG
Factofrance SA	France	100	100	IG	100	100	IG
FCT Factofrance	France	100	100	IG	-	-	NC
FLOA (ex-Banque du groupe Casino)	France	50	50	ME	50	50	ME
Gesteurop	France	100	99	IG	100	99	IG
LYF SA	France	44	44	ME	44	44	ME
Monabanq	France	100	80	IG	100	80	IG
Paysurf	France	51	64	IG	51	64	IG
SCI La Tréflière	France	46	46	ME	46	46	ME
Targo Factoring Gmbh	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Finanzberatung Gmbh	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Leasing Gmbh	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG

C. BANQUE DE FINANCEMENT ET ACTIVITÉS DE MARCHÉ

Cigogne Management	Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
Satellite	France	100	99	IG	100	99	IG

D. BANQUE PRIVÉE

Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	99	IG	100	99	IG
Banque du Luxembourg Belgique (succursale de Banque de Luxembourg)	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
Banque de Luxembourg Investments SA (BLI)	Luxembourg	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume Uni	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	99	IG	100	99	IG
CIC Suisse	Suisse	100	99	IG	100	99	IG
Dubly Transatlantique Gestion	France	100	99	IG	100	99	IG

E. CAPITAL-INVESTISSEMENT

CIC Capital Canada Inc	Canada	100	99	IG	100	99	IG
CIC Capital Suisse SA	Suisse	100	99	IG	100	99	IG
CIC Capital Deutschland Gmbh	Allemagne	100	99	IG	100	99	IG
CIC Capital Ventures Quebec	Canada	100	99	IG	100	99	IG
CIC Conseil	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Capital	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Equity	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Equity SCR	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Innovation	France	100	99	IG	100	99	IG

	Pays	31/12/2021			31/12/2020		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
F. LOGISTIQUE ET HOLDING							
Banque de Tunisie	Tunisie	35	35	ME	35	35	ME
CIC Participations	France	100	99	IG	100	99	IG
Cofidis Group (ex Cofidis Participations)	France	80	80	IG	80	80	IG
Euro-Information	France	26	26	ME	26	26	ME
Euro-Protection Surveillance	France	22	22	ME	25	25	ME
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	France	-	-	FU	100	100	IG
Mutuelles Investissement	France	90	90	IG	90	90	IG
SAP Alsace	France	100	100	IG	100	100	IG
Société d'Investissements Médias (SIM)	France	100	100	IG	100	100	IG
Société de Presse Investissement (SPI)	France	-	-	FU	100	100	IG
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Technology GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Technology GmbH Singapour (succursale de Targo Technology GmbH)	Singapour	-	-	FU	100	100	IG
G. SOCIÉTÉS D'ASSURANCE							
ACM GIE	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM IARD	France	97	64	IG	97	64	IG
ACM Services	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM Vie SA	France	100	66	IG	100	66	IG
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances SA	Espagne	95	63	IG	95	63	IG
Agrupació serveis administratius	Espagne	100	63	IG	100	63	IG
AMDIF	Espagne	100	63	IG	100	63	IG
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	Espagne	80	53	IG	80	53	IG
Asistencia Avançada Barcelona	Espagne	100	63	IG	100	63	IG
ASTREE Assurances	Tunisie	30	20	ME	30	20	ME
Atlantis Asesores SL	Espagne	80	53	IG	80	53	IG
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	Espagne	60	40	IG	60	40	IG
Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	88	59	IG	88	59	IG
GACM España	Espagne	100	66	IG	100	66	IG
GACM Seguros, Compañía de Seguros y Reaseguros, SAU	Espagne	100	66	IG	100	66	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	66	66	IG	66	66	IG
ICM Life	Luxembourg	100	66	IG	100	66	IG
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	80	IG	100	80	IG
NELB (North Europe Life Belgium)	Belgique	100	66	IG	100	66	IG
Partners	Belgique	100	66	IG	100	66	IG
ACM Courtage (ex Procourtage)	France	100	66	IG	100	66	IG
Serenis Assurances	France	100	66	IG	100	66	IG
Targo seguros mediacion	Espagne	-	-	NC	90	59	IG
Targopensiones, entidad gestora de fondos de pensiones SA	Espagne	100	63	IG	100	63	IG

	Pays	31/12/2021			31/12/2020		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
H. AUTRES SOCIÉTÉS							
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	99	IG	100	99	IG
AGIR	France	100	100	IG	-	-	-
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Immobilier	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA events	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Medias Alsace	France	100	99	IG	100	99	IG
EBRA Medias Lorraine Franche Comté	France	100	99	IG	100	99	IG
EBRA Productions	France	100	100	IG	-	-	-
EBRA services	France	100	100	IG	100	100	IG
Est Bourgogne Médias	France	100	100	IG	100	100	IG
Est Info TV	France	100	100	IG			
Foncière Massena	France	100	66	IG	100	66	IG
France Régie	France	100	99	IG	100	99	IG
GEIE Synergie	France	100	80	IG	100	80	IG
Groupe Dauphiné Media	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Progrès	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	100	IG	100	100	IG
Journal de la Haute Marne	France	50	50	ME	50	50	ME
L'Est Républicain	France	100	100	IG	100	100	IG
La Liberté de l'Est	France	97	97	IG	97	97	IG
La Tribune	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	100	IG	100	100	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	99	99	IG	99	99	IG
Les Editions du Quotidien	France	100	100	IG	-	-	-
Lumedia	Luxembourg	50	50	ME	50	50	ME
Mediaportage	France	100	100	IG	100	100	IG
NEWCO4	France	100	100	IG	100	100	IG
Presse Diffusion	France	100	100	IG	100	100	IG
Publiprint Province n° 1	France	100	100	IG	100	100	IG
Républicain Lorrain Communication	France	-	-	FU	100	100	IG
Républicain Lorrain – TV news	France	-	-	FU	100	100	IG
SCI ACM	France	80	52	IG	80	52	IG
SCI ACM Cotentin	France	35	23	ME	35	23	ME
SCI Le Progrès Confluence	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI Provence Lafayette	France	90	59	IG	90	59	IG
SCI 14 Rue de Londres	France	90	59	IG	90	59	IG
SCI Saint Augustin	France	88	58	IG	88	58	IG
SCI Tombe Issoire	France	100	66	IG	100	66	IG
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100	100	IG	100	100	IG

* Méthode : IG = Intégration Globale ; ME = Mise en Équivalence ; NC = Non Consolidée ; FU = Fusions.

3b Informations sur les implantations incluses dans le périmètre de consolidation

L'article L.511-45 du Code monétaire et financier impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque état ou territoire. Le pays de chaque implantation est mentionné dans le périmètre de consolidation.

Le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009 dans les États ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 26 février 2021.

Pays	Produit net bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes et charges sociales	Effectifs	Subventions publiques
Allemagne	1 695	673	- 209	30	- 125	5 593	0
Belgique	171	47	- 11	1	- 11	654	0
Canada	22	20	0	- 2	0	9	0
Espagne	374	0	- 7	11	- 24	2 168	0
États-Unis d'Amérique	87	56	- 3	- 1	- 11	92	0
France	8 541	4 192	- 971	- 38	- 1 079	28 011	0
Hong kong	10	7	- 1	0	- 1	18	0
Hongrie	38	5	- 1	0	- 2	351	0
Italie	95	5	0	0	- 4	315	0
Luxembourg	350	155	- 21	1	- 33	989	0
Monaco	10	6	- 1	0	0	20	0
Pays-bas	1	0	0	0	0	1	0
Pologne	5	- 3	0	0	- 1	80	0
Portugal	182	113	- 33	0	- 8	717	0
République tchèque	11	- 2	0	0	- 2	167	0
Royaume-Uni	51	41	- 8	0	- 4	69	0
Singapour	85	51	- 7	1	- 5	132	0
Slovaquie	7	- 2	0	0	- 1	68	0
Suisse	167	60	- 7	0	- 13	395	0
Tunisie*	0	11	0	0	0	0	0
TOTAL	11 902	5 435	- 1 281	1	- 1 321	39 849	0

* Entité consolidée par mise en équivalence.

3c Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

31/12/2021	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement ⁽¹⁾			
	Pourcentage d'intérêt/ Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	34 %	295	3 321	- 508	131 499	834	1 590	1 810
Cofidis Belgique	20 %	3	NA ⁽²⁾	0	989	13	- 1	96
Cofidis France	20 %	15	NA ⁽²⁾	0	10 359	75	- 6	549

⁽¹⁾ Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

⁽²⁾ Conformément à IAS32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans Cofidis Participation à 100 %. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le solde restant.

31/12/2020	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement ⁽¹⁾			
	Pourcentage d'intérêt/ Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	34 %	179	3 660	- 649	126 933	508	1 640	1 360
Cofidis Belgique	20 %	3	NA ⁽²⁾	0	915	13	- 1	94
Cofidis France	20 %	23	NA ⁽²⁾	0	9 616	62	- 7	551

⁽¹⁾ Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

⁽²⁾ Conformément à IAS32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans Cofidis Participation à 100 %. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le solde restant.

3d Participations dans des entités structurées non consolidées

Financements d'actifs

Le groupe octroie des prêts à des entités structurées dont le seul objet est la détention des actifs afin d'être mis en location, les loyers reçus permettant à l'entité structurée le remboursement de ses emprunts. Ces entités sont dissoutes à l'issue de l'opération de financement. Le groupe est généralement le seul actionnaire.

Pour cette catégorie, l'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond à la valeur comptable de l'actif financé de l'entité structurée.

Organismes de placement collectif ou fonds

Le groupe intervient comme gestionnaire et dépositaire. Il propose à sa clientèle des fonds dans lesquels il n'a pas vocation à investir. Le groupe commercialise et gère ces fonds, dédiés ou publics, et pour cela est rémunéré par des commissions.

Pour certains fonds proposant des garanties aux porteurs de parts, le groupe peut être contrepartie aux *swaps* mis en place. Dans les cas exceptionnels où le groupe serait tout à la fois gestionnaire et investisseur de telle façon qu'il serait supposé agir d'abord pour son propre compte, cette entité serait alors intégrée dans le périmètre de consolidation.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le groupe à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

Le risque du groupe est essentiellement un risque opérationnel de manquement à son mandat de gestion ou de dépositaire et, le cas échéant, est également exposé au risque à hauteur des sommes investies.

Aucun soutien financier n'a été accordé aux entités structurées du groupe sur l'exercice.

	31/12/2021			31/12/2020		
	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI) ⁽¹⁾	Autres entités structurées ⁽²⁾	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI) ⁽¹⁾	Autres entités structurées ⁽²⁾
Total bilan	0	34 162	2 188	0	22 872	2 475
Valeurs comptables des actifs financiers	0	16 014	733	0	12 848	881

⁽¹⁾ Les montants indiqués concernent les OPCVM détenus à plus de 20 % et dont le groupe Crédit Mutuel assure la gestion, y compris unités de compte détenues par les assurés.

⁽²⁾ Les autres entités structurées correspondent à des entités de financement d'actifs.

3e Actifs, passifs et résultat des activités non courantes destinées à être cédées

	31/12/2021	31/12/2020
Actifs non courants destinés à être cédés	107	0
Passifs non courants destinés à être cédés	0	0
Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées	9	0

Les activités de FLOA ont été reclassées en actifs destinés à être cédés au 31/12/2021, suite à la signature d'un accord d'exclusivité en vue de leur cession à BNP Paribas, ainsi que de la mise en place d'un partenariat stratégique entre les groupes BNP Paribas et Casino. La cession de FLOA à BNP Paribas est effective depuis le 31 janvier 2022.

Note 4 Caisse, Banques centrales (actif/passif)

	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, Banques centrales – actif	-	-
Banques centrales	119 850	98 158
dont réserves obligatoires	2 586	2 541
Caisse	873	952
Total	120 723	99 110
Banques centrales – passif	605	575

Note 5 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

5a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2021				31/12/2020			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
.Titres	6 338	575	4 654	11 567	11 316	496	4 316	16 128
■ Effets publics	730	0	0	730	408	0	0	408
■ Obligations et autres titres de dettes	4 876	575	238	5 689	9 419	496	135	10 050
Cotés	4 876	90	166	5 132	9 419	97	17	9 533
Non cotés	0	485	72	557	0	399	118	517
dont OPC	232	-	0	232	128	-	0	128
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	732	-	3 795	4 527	1 489	-	3 467	4 956
Cotés	732	-	1 110	1 842	1 489	-	932	2 421
Non cotés	0	-	2 685	2 685	0	-	2 535	2 535
■ Titres immobilisés	-	-	621	621	-	-	714	714
Titres de participations	-	-	165	165	-	-	174	174
Autres titres détenus à long terme	-	-	209	209	-	-	296	296
Parts dans les entreprises liées	-	-	246	246	-	-	243	243
Autres titres immobilisés	-	-	1	1	-	-	1	1
Instruments dérivés	3 764	-	-	3 764	2 835	-	-	2 835
Prêts et créances	6 597	0	13	6 610	8 688	0	7	8 695
dont pensions	6 597	0	-	6 597	8 688	0	-	8 688
TOTAL	16 699	575	4 667	21 941	22 839	496	4 323	27 658

LISTE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES COMPTABILISÉES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

		% détenu	JV au 31/12/21	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Bank of Africa (ex BMCE)*	Coté	< 30 %	9 493	27 981	331 912	14 002	1 364
Crédit Logement	Non coté	< 10 %	77	1 665	11 931	201	99
CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat)	Non coté	< 20 %	76	563	25 352	2	0

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2020

* Bank of Africa (ex BMCE) n'est pas consolidée du fait de l'absence d'influence notable exercée par le groupe. Ses titres sont par conséquent comptabilisés à la juste valeur par résultat. Chiffres exprimés en millions de Dirhams Marocains.

5b Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	11 958	15 525
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	124	0
TOTAL	12 082	15 525

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	31/12/2021	31/12/2020
Vente à découvert de titres	1 808	1 077
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres de dettes	921	242
Actions et autres instruments de capitaux propres	887	835
Dettes représentatives des titres donnés en pension	6 484	11 710
Instruments dérivés de transaction	3 602	2 706
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	64	32
TOTAL	11 958	15 525

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RÉSULTAT

	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Titres émis	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
Dettes interbancaires	124	124	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0	0
TOTAL	124	124	0	0	0	0

5c Analyse des instruments dérivés de transaction

	31/12/2021			31/12/2020		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
<i>Instrument de taux</i>	243 319	2 683	2 589	159 347	1 885	1 671
<i>Swaps</i>	78 868	2 402	2 298	95 752	1 669	1 394
Autres contrats fermes	46 578	0	0	36 113	0	0
Options et instruments conditionnels	117 873	281	291	27 482	216	277
<i>Instrument de change</i>	147 728	838	765	137 069	760	685
<i>Swaps</i>	104 164	52	80	95 584	64	59
Autres contrats fermes	11 967	663	562	10 759	582	513
Options et instruments conditionnels	31 597	123	123	30 726	114	113
<i>Autres que taux et change</i>	17 432	244	247	19 325	191	350
<i>Swaps</i>	7 086	69	108	7 972	78	134
Autres contrats fermes	7 863	116	91	6 731	64	153
Options et instruments conditionnels	2 483	59	48	4 622	49	63
TOTAL	408 479	3 764	3 602	315 741	2 836	2 706

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Note 6 Couverture

6a Instruments dérivés de couverture

	31/12/2021			31/12/2020		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
<i>Couverture de Fair Value Hedge</i>	216 796	2 128	2 034	184 332	3 504	2 083
Swaps	64 403	2 128	2 034	65 474	3 505	2 083
Autres contrats fermes	152 075	0	0	118 112	0	0
Options et instruments conditionnels	318	0	0	746	-1	0
TOTAL	216 796	2 128	2 034	184 332	3 504	2 083

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

ÉCHÉANCIER DE LA VALEUR NOMINALE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an			Plus de 5 ans	31/12/2021
		De 1 an à 5 ans	De 1 an à 5 ans	De 1 an à 5 ans		
<i>Couverture de Fair Value Hedge</i>	18 496	18 156	111 663	68 481	216 795	
Swaps	4 866	5 012	35 733	18 792	64 403	
Autres contrats fermes	13 514	12 960	75 912	49 688	152 075	
Options et instruments conditionnels	116	183	18	0	318	
TOTAL	18 496	18 156	111 663	68 481	216 795	

	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an			Plus de 5 ans	31/12/2020
		De 1 an à 5 ans	De 1 an à 5 ans	De 1 an à 5 ans		
<i>Couverture de Fair Value Hedge</i>	7 065	17 540	105 406	54 322	184 332	
Swaps	5 187	8 498	38 473	13 317	65 474	
Autres contrats fermes	1 767	8 706	66 636	41 003	118 112	
Options et instruments conditionnels	112	336	297	1	746	
TOTAL	7 065	17 540	105 406	54 322	184 332	

6b Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	31/12/2021	31/12/2020
JUSTE VALEUR DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT PAR PORTEFEUILLES		
■ d'actifs financiers	449	975
■ de passifs financiers	13	27

6c Éléments couverts en Fair Value Hedge

ÉLÉMENTS COUVERTS À L'ACTIF

	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice
Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	30 315	0	0	26 985	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	49 421	447	0	60 944	932	3
Titres au coût amorti	1 771	26	- 38	1 800	64	10
Actifs financiers à la JVCP	20 041	906	0	19 798	906	0
TOTAL	101 548	1 379	- 38	109 527	1 902	13

ÉLÉMENTS COUVERTS AU PASSIF

	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice
Dettes représentées par un titre	60 787	1 298	- 5	56 021	1 688	2
Dettes envers les établissements de crédit	46 220	523	0	21 086	929	2
Dettes envers la clientèle	30 879	12	0	29 983	24	0
TOTAL	137 886	1 833	- 5	107 090	2 641	4

Note 7 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2021	31/12/2020
Effets publics	11 680	12 142
Obligations et autres titres de dettes	19 703	20 849
■ Cotés	19 032	19 274
■ Non cotés	671	1 575
Créances rattachées	125	151
Sous-total brut titres de dettes	31 508	33 142
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	0	1
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 18	- 15
Autres dépréciations (S3)	0	- 1
Sous-total net titres de dettes	31 490	33 126
Actions et autres instruments de capitaux propres	192	1
■ Cotés	- 4	- 2
■ Non cotés	196	3
Titres immobilisés	332	516
■ Titres de participations	94	90
■ Autres titres détenus à long terme	120	299
■ Parts dans les entreprises liées	118	127
Sous-total instruments de capitaux propres	524	517
TOTAL	32 014	33 643
dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	99	- 133
Dont titres de participation cotés.	5	5

Note 8 Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

31/12/2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	24 445	5 950	1 619	32 014
Effets publics et valeurs assimilées	11 565	100	84	11 750
Obligations et autres titres de dettes	12 877	5 849	1 013	19 740
Actions et autres instruments de capitaux propres	3	0	190	193
Participations et ATDLT	0	0	214	214
Parts entreprises liées	0	0	118	118
Transaction/JVO/Autres	5 342	11 168	5 433	21 943
Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	666	14	50	730
Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes - Transaction	2 590	2 053	233	4 876
Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	25	0	549	574
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	170	56	11	238
Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	732	0	0	732
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR*	1 136	0	2 660	3 796
Participations et ATDLT - Autres JVPR	2	0	373	375
Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	247	247
Prêts et créances sur la clientèle - transaction	0	6 598	0	6 598
Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	13	0	13
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	21	2 434	1 311	3 765
Instruments dérivés de couverture	0	2 126	1	2 128
TOTAL	29 787	19 244	7 054	56 085
ACTIFS FINANCIERS IAS39 - PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE				
Juste valeur par résultat	20 718	6 691	0	27 409
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option - titres de dettes	1 199	1 816	0	3 016
Juste valeur sur option - instruments de capitaux propres	19 519	4 875	0	24 393
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	74 218	4 311	881	79 410
Effets publics et valeurs assimilées	15 228	0	0	15 228
Obligations et autres titres de dettes	44 926	251	0	45 176
Actions et autres instruments de capitaux propres	13 020	4 040	0	17 060
Participations, parts entreprises liées et ATDLT	1 044	20	881	1 945
TOTAL	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS IFRS 9				
Transaction/JVO	0	124	0	124
Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	6 483	0	6 483
Dettes - Transaction	1 837	2 511	1 126	5 474
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	2 012	22	2 034
Instruments dérivés de couverture	1 837	11 130	1 148	14 115
TOTAL	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE IAS 39				
	0	5 662	0	5 662
Juste valeur par résultat	0	0	0	0
Transaction	0	5 662	0	5 662
Juste valeur sur option	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	5 662	0	5 662
TOTAL	-	-	-	-

* Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-investissement du groupe.

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Hiérarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3	Ouverture	Achats	Ventes/ remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	2 535	122	- 443	0	438	0	7	2 660

31/12/2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	26 006	6 236	1 401	33 643
Effets publics et valeurs assimilées	12 148	70	0	12 218
Obligations et autres titres de dettes	13 654	6 164	1 090	20 908
Actions et autres instruments de capitaux propres	5	2	- 6	1
Participations et ATDLT	199	0	191	389
Parts entreprises liées	0	0	127	127
Transaction/JVO/Autres	9 119	13 842	4 698	27 658
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	226	181	0	408
Retrait Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	6 381	2 713	326	9 419
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	25	0	471	496
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	23	57	56	135
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	1 489	0	0	1 489
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR*	932	0	2 535	3 468
Participations et ATDLT – Autres JVPR	8	0	461	469
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	244	244
Prêts et créances sur la clientèle – transaction	0	8 687	0	8 687
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	7	0	7
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	34	2 197	605	2 835
Instruments dérivés de couverture	0	3 504	0	3 504
TOTAL	35 125	23 582	6 099	64 806
ACTIFS FINANCIERS IAS39 – PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE				
Juste valeur par résultat	19 859	6 426	0	26 285
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option – titres de dettes	1 258	2 268	0	3 526
Juste valeur sur option – instruments de capitaux propres	18 601	4 159	0	22 760
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	70 737	3 777	823	75 337
Effets publics et valeurs assimilées	15 378	0	0	15 378
Obligations et autres titres de dettes	44 097	221	0	44 318
Actions et autres instruments de capitaux propres	10 529	3 533	27	14 089
Participations, parts entreprises liées et ATDLT	733	23	796	1 552
TOTAL	90 596	10 203	823	101 622
PASSIFS FINANCIERS IFRS 9				
Transaction/JVO	1 150	13 732	644	15 525
Dettes – Transaction	0	11 710	0	11 710
Dérivés et autres passifs financiers – Transaction	1 150	2 022	644	3 815
Instruments dérivés de couverture	0	2 058	26	2 083
TOTAL	1 150	15 790	669	17 609
PASSIFS FINANCIERS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE IAS 39				
Juste valeur par résultat	0	6 181	0	6 181
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option	0	6 181	0	6 181
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
TOTAL	0	6 181	0	6 181

* Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-investissement du groupe.

Note 9 Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB.

Les portefeuilles de trading et de titres à la juste valeur par capitaux propres ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux *brokers* ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

SYNTHÈSE

	Valeur comptable	Valeur comptable
	31/12/2021	31/12/2020
RMBS	1 260	1 162
CMBS	0	6
CLO	3 137	3 448
Autres ABS	3 033	2 214
TOTAL	7 429	6 830

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

EXPOSITIONS AU 31/12/2021

	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	253	0	9	374	635
Coût amorti	33	0	338	949	1 320
Juste valeur – Autres	1	0	0	0	1
Juste valeur par capitaux propres	973	0	2 790	1 710	5 473
TOTAL	1 344	0	3 165	3 033	7 429
France	565	0	359	716	1 640
Espagne	111	0	0	358	469
Royaume Uni	22	0	110	277	409
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	413	0	189	1 236	1 837
États-Unis	29	0	2 479	339	2 847
Autres	120	0	0	108	228
TOTAL	1 344	0	3 165	2 522	7 429
<i>US Agencies</i>	0	0	0	0	0
AAA	1 126	0	2 911	1 391	5 428
AA	112	0	156	814	1 082
A	13	0	70	4	86
BBB	1	0	0	0	1
BB	5	0	0	0	5
Inférieur ou égal à B	3	0	0	7	10
Non noté	0	0	0	818	818
TOTAL	1 344	0	3 165	3 033	7 429
Origination 2005 et avant	13	0	0	0	13
Origination 2006-2008	31	0	0	7	38
Origination 2009-2011	17	0	0	0	17
Origination 2012-2021	1 199	0	3 137	3 026	7 361
TOTAL	1 344	0	3 165	3 033	7 429

EXPOSITIONS AU 31/12/2020

	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	309	0	65	329	704
Coût amorti	44	0	355	598	997
Juste valeur - Autres	1	0	0	0	1
Juste valeur par capitaux propres	808	6	3 027	1 287	5 128
TOTAL	1 162	6	3 448	2 214	6 830
France	531	0	545	590	1 666
Espagne	97	0	0	252	349
Royaume Uni	47	0	281	116	445
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	317	0	256	895	1 468
États-Unis	25	6	2 365	232	2 628
Autres	145	0	0	128	273
TOTAL	1 162	6	3 448	2 214	6 830
US Agencies	0	0	0	0	0
AAA	992	6	3 242	1 248	5 487
AA	143	0	144	458	744
A	12	0	51	0	63
BBB	7	0	0	0	7
BB	5	0	0	0	5
Inférieur ou égal à B	3	0	0	7	10
Non noté	0	0	11	502	513
TOTAL	1 162	6	3 448	2 214	6 830
Origination 2005 et avant	19	0	0	0	19
Origination 2006-2008	42	0	0	8	50
Origination 2009-2011	34	6	0	0	40
Origination 2012-2020	1 067	0	3 448	2 207	6 721
TOTAL	1 162	6	3 448	2 214	6 830

Note 10 Actifs financiers au coût amorti

	31/12/2021	31/12/2020
Titres au coût amorti	3 640	2 963
Prêts et créances sur les établissements de crédit	57 059	54 797
Prêts et créances sur la clientèle	286 483	270 836
TOTAL	347 182	328 596

10a Titres au coût amorti

	31/12/2021	31/12/2020
Titres	3 710	3 133
■ Effets publics	1 604	1 614
■ Obligations et autres titres de dettes	2 106	1 519
Cotés	570	556
Non cotés	1 536	963
Créances rattachées	12	13
TOTAL BRUT	3 722	3 145
<i>dont actifs dépréciés [S3]</i>	<i>110</i>	<i>205</i>
Dépréciations sur encours sains [S1/S2]	- 2	- 1
Autres dépréciations [S3]	- 80	- 182
TOTAL NET	3 640	2 963

10b Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31/12/2021	31/12/2020
Créances saines [S1/S2]	56 567	54 592
Comptes réseau Crédit Mutuel*	10 083	9 176
Autres comptes ordinaires	4 018	2 844
Prêts	35 976	35 090
Autres créances	4 851	5 312
Pensions	1 638	2 169
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle [S3]	0	0
Créances rattachées	494	207
Dépréciations sur encours sains [S1/S2]	- 2	- 2
Autres dépréciations [S3]	0	0
TOTAL	57 059	54 797

* Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A).

10c Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31/12/2021	31/12/2020
Créances saines [S1/S2]	267 556	252 710
Créances commerciales	15 884	13 195
Autres concours à la clientèle	251 232	239 114
■ crédits à l'habitat	102 979	93 643
■ autres concours et créances diverses dont pensions ⁽¹⁾	148 253	145 471
Créances rattachées	439	401
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle [S3]	9 252	9 962
Créances brutes	276 809	262 672
Dépréciations sur encours sains [S1/S2] ⁽²⁾	- 2 509	- 2 390
Autres dépréciations [S3]	- 4 887	- 5 390
SOUS TOTAL I	269 413	254 892
Location financement (investissement net)	16 910	15 792
■ Mobilier	12 053	11 327
■ Immobilier	4 857	4 465
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle [S3]	488	489
Dépréciations sur encours sains [S1/S2]	- 147	- 151
Autres dépréciations [S3]	- 181	- 186
SOUS TOTAL II	17 069	15 944
TOTAL	286 482	270 836
dont prêts subordonnés	13	13
dont pensions	1 066	973

(1) Dont 12,1 milliards d'euros au 31/12/2021 de prêts garantis par l'état (PGE) accordés dans le cadre de la crise Covid-19.

(2) Le poste comprend un provisionnement spécifique afin de tenir compte des effets de la crise Covid-19 - cf. note 1-Principes comptables.

VENTILATION DES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT (PGE)

	Encours			Dépréciations		
	S1	S2	S3	S1	S2	S3
Montants au 31/12/2021	7 875	3 495	716	- 4	- 47	- 66
Montants au 31/12/2020	11 196	2 878	263	- 7	- 6	- 31

OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT AVEC LA CLIENTÈLE

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2021
Valeur brute comptable	16 281	2 369	- 1 867	614	17 397
Dépréciations des loyers non recouvrables	- 337	- 114	122	1	- 328
Valeur nette comptable	15 944	2 255	- 1 745	615	17 069

VENTILATION PAR DURÉE DES LOYERS FUTURS MINIMAUX À RECEVOIR AU TITRE DE LA LOCATION FINANCEMENT

	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	4 313	9 814	3 510	17 637
Valeurs actualisées des loyers futurs	4 146	9 559	3 497	17 202
PRODUITS FINANCIERS NON ACQUIS	167	255	13	435

Note 11 Passifs financiers au coût amorti

11a Dettes représentées par un titre au coût amorti

	31/12/2021	31/12/2020
Bons de caisse	34	49
TMI & TCN	49 381	58 223
Emprunts obligataires	64 759	64 035
Titres seniors non préférés	6 801	4 379
Dettes rattachées	488	628
TOTAL	121 463	127 314

11b Dettes envers les établissements de crédit

	31/12/2021	31/12/2020
Autres comptes ordinaires	10 224	8 543
Emprunts	16 147	12 009
Autres dettes	4 036	4 264
Pensions*	46 363	19 970
Dettes rattachées	110	60
TOTAL	76 881	44 846

* Dans le cadre de la politique monétaire mise en œuvre par l'Eurosystème, le groupe a décidé de participer aux opérations de TLTRO III (Targeted Long Term Refinancing Operation) lancées depuis mars 2020. Le Crédit Mutuel s'est ainsi refinancé en TLTRO III auprès de la BCE à hauteur de 42 965 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Au même titre que les précédentes opérations de TLTRO, les banques participantes au TLTRO III peuvent bénéficier d'un taux plus favorable, une bonification, en fonction de l'évolution du niveau de certaines typologies de leurs encours de crédits sur une période donnée.

Cette bonification étant considérée comme hautement probable, elle a été intégrée au taux d'intérêt appliqué.

11c Dettes envers la clientèle au coût amorti

	31/12/2021	31/12/2020
Comptes d'épargne à régime spécial	59 997	61 439
■ à vue	43 094	45 316
■ à terme	16 903	16 123
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	1	1
Sous-total	59 998	61 440
Comptes à vue	170 831	154 863
Comptes et emprunts à terme	43 294	52 307
Pensions	14	89
Dettes rattachées	84	96
Autres dettes	36	9
Sous-total	214 259	207 364
TOTAL	274 257	268 802

11d Compensation des actifs et passifs financiers

31/12/2021	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
ACTIFS FINANCIERS							
Dérivés	8 965	- 3 017	5 948	- 1 641	0	- 2 580	1 727
Pensions	18 019	- 3 213	14 806	0	- 14 713	- 46	48
TOTAL	26 983	- 6 230	20 753	- 1 641	- 14 713	- 2 626	1 775

31/12/2021	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
PASSIFS FINANCIERS							
Dérivés	8 653	- 3 017	5 636	- 1 638	0	- 2 481	1 517
Pensions	61 743	- 3 213	58 531	0	- 58 126	- 321	83
TOTAL	70 396	- 6 230	64 167	- 1 638	- 58 126	- 2 802	1 600

31/12/2020	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
ACTIFS FINANCIERS							
Dérivés	10 642	- 4 291	6 351	- 858	0	- 2 960	2 533
Pensions	18 129	0	18 129	0	- 17 901	- 179	49
TOTAL	28 771	- 4 291	24 480	- 858	- 17 901	- 3 138	2 582

31/12/2020	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
PASSIFS FINANCIERS							
Dérivés	9 080	- 4 291	4 789	- 850	0	- 3 330	610
Pensions	38 307	0	38 307	0	- 38 164	- 136	7
TOTAL	47 388	- 4 291	43 097	- 850	- 38 164	- 3 466	617

Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que les normes IFRS.

Les montants figurant dans la 2^e colonne correspondant à la compensation comptable, selon IAS 32, pour les opérations passant en chambre.

La colonne « impact des conventions-cadre de compensation » correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquels le droit à

compenser s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non *via* des chambres de compensation.

La colonne « instruments financiers reçus/donnés en garantie » comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.

La colonne « trésorerie reçue/versée (cash collateral) » inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les comptes d'actifs ou passifs divers.

Note 12 Valeur brute et cadrage des dépréciations

12a Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31/12/2020	Acquisition/ production	Vente/ remboursement	Transfert	Autres	31/12/2021
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances Établissements de crédit soumis	54 799	26 352	- 24 121	0	31	57 061
aux pertes attendues à 12 mois (S1)	54 798	26 351	- 24 121	0	31	57 059
aux pertes attendues à maturité (S2)	1	1	0	0	0	2
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle soumis	278 953	97 656	- 82 401	0	- 1	294 206
aux pertes attendues à 12 mois (S1)	238 216	88 937	- 75 297	4 386	0	256 241
aux pertes attendues à maturité (S2)	30 286	7 572	- 4 114	- 5 518	0	28 226
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	10 451	1 090	- 3 228	1 133	0	9 446
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	57	238	- 1	- 1	293
Actifs financiers au coût amorti – titres	3 146	7 210	- 6 650	0	15	3 722
soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	2 941	7 175	- 6 517	- 16	14	3 598
soumis aux pertes attendues à maturité (S2)	0	4	- 5	14	1	14
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	205	31	- 126	0	0	110
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	- 2	2	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	33 142	14 162	- 15 797	0	1	31 508
aux pertes attendues à 12 mois (S1)	33 096	14 090	- 15 746	- 5	1	31 436
aux pertes attendues à maturité (S2)	45	72	- 50	5	0	72
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	1	0	- 1	0	0	0
TOTAL	370 040	145 380	- 128 969	0	46	386 497

VALEUR COMPTABLE BRUTE DES EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PRÊTS À LA CLIENTÈLE)

Par tranche de probabilité de défaut 12 mois IFRS 9	Dont actifs dépréciés dès l'origine	Soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	Soumis aux pertes attendues à terminaison (S2)	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'origine (S3)
< 0.1	0	62 048	2 602	0
0.1-0.25	0	63 528	262	0
0.26-0.99	0	53 932	2 851	0
1-2.99	2	43 279	6 033	0
3-9.99	3	26 397	9 142	0
>= 10	315	7 057	7 336	9 446
TOTAL	320	256 241	28 226	9 446

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES SECTEURS SENSIBLES

Pour ces secteurs jugés vulnérables, des probabilités de défaut spécifiques ont été déterminées afin de prendre en compte leur exposition différenciée à la crise sanitaire et leur capacité de rebond.

Les expositions de statut 1 sur ces secteurs ont été intégralement transférées en statut 2.

Secteur d'activité	Encours bruts*			Dépréciations			Encours nets
	S1	S2	S3	S1	S2	S3	
Aéronautique	-	298	26	-	- 8	- 13	303
Distribution spécialisée	-	1 237	134	-	- 54	- 103	1 215
Hôtels, restaurants	-	3 401	263	-	- 403	- 137	3 125
Industrie automobile	-	1 362	59	-	- 68	- 35	1 317
Location de véhicules	-	1 132	24	-	- 42	- 19	1 096
Tourisme, jeux, loisirs	-	1 030	163	-	- 78	- 110	1 005
Transport industriel	-	373	18	-	- 10	- 7	375
Transporteurs aériens	-	270	5	-	- 35	- 4	237
TOTAL	-	9 104	693	-	- 697	- 427	8 673

* EAD nets de garantie sur les PGE

12b Cadrage des dépréciations

	31/12/2020	Dotation	Reprise	Autres	31/12/2021
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances Établissements de crédit	- 2	- 1	1	0	- 2
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	- 2	- 1	1	0	- 2
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle	- 8 117	- 1 786	2 192	- 13	- 7 724
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	- 1 072	- 322	239	31	- 1 124
■ pertes attendues à maturité (S2)	- 1 470	- 387	348	- 23	- 1 532
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 5 576	- 1 077	1 605	- 20	- 5 068
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – titres	- 183	- 25	133	- 7	- 82
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	- 1	0	1	- 1	- 1
■ pertes attendues à maturité (S2)	0	- 1	0	0	- 1
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 182	- 24	132	- 6	- 80
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP – titres de dettes	- 16	- 9	6	1	- 18
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	- 14	- 6	6	- 1	- 15
■ pertes attendues à maturité (S2)	- 1	- 3	0	0	- 4
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 1	0	0	1	0
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	- 8 318	- 1 821	2 332	- 19	- 7 826

Note 13 Placements/actifs et passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

13a Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques

ACTIFS FINANCIERS

	31/12/2021	31/12/2020
Juste valeur par résultat	27 409	26 286
■ Juste valeur sur option – titres de dettes	3 016	3 526
■ Juste valeur sur option – instruments de capitaux propres	24 393	22 760
Disponibles à la vente*	79 409	75 337
■ Effets publics et valeurs assimilées	15 228	15 378
■ Obligations et autres titres de dettes	45 176	44 318
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	17 060	14 089
■ Participations, parts entreprises liées et ATDLT	1 945	1 552
Prêts et créances	5 124	4 882
Détenus jusqu'à l'échéance	5 556	6 678
Sous total actifs financiers	117 498	113 183
Immeubles de placement	2 587	2 567
Parts de réassureurs dans les provisions techniques et autres actifs	956	818
TOTAL	121 042	116 567

* Dont actifs SPPI 58 012 millions d'euros

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût amorti est de 3 604 millions d'euros au 31/12/2021

LISTE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES DÉTENUES PAR LES ASSURANCES

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Ardian Holding	Non coté	< 20 %	529	1 218	570	139
Covivio (ex Foncière des Régions)	Coté	< 10 %	12 568	27 380	776	392
Covivio Hôtels (ex Foncière des Murs)	Coté	< 10 %	3 118	6 806	133	- 335
Desjardins*	Non coté	10 %	3 683	10 452	5 726	623

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2020

* En millions de Dollars Canadiens

VENTILATION PAR NOTATION STANDARD AND POOR'S DES ACTIFS D'ASSURANCE SPPI

Notation Standard & Poor's	Actifs d'assurance SPPI (en %)
AAA	9 %
AA+	7 %
AA	29 %
AA-	9 %
A+	7 %
A	6 %
A-	13 %
BBB+	10 %
BBB	7 %
BBB-	1 %
BB+	0 %
Non noté	2 %
TOTAL	100 %

13b Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

	31/12/2021	31/12/2020
Vie	87 505	85 718
Non-vie	5 362	4 953
Unités de compte	17 210	14 562
Autres	305	308
Total	110 382	105 541
Dont participation aux bénéfices différée passive	16 119	15 089
Participation aux bénéfices différée active	0	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques	330	429
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	110 052	105 112

PASSIFS FINANCIERS

	31/12/2021	31/12/2020
Juste valeur par résultat	5 662	6 181
■ Transaction	0	0
■ Juste valeur sur option	5 662	6 181
Dettes envers les établissements de crédit	128	132
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes subordonnées	1 053	300
Sous-total	6 843	6 613
Autres passifs	295	414
TOTAL	7 138	7 027
TOTAL DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	117 520	112 568

Note 14 Impôts

14a Impôts courants

	31/12/2021	31/12/2020
Actif (par résultat)	801	908
Passif (par résultat)	581	444

14b Impôts différés

	31/12/2021	31/12/2020
Actif (par résultat)	1 088	1 099
Actif (par capitaux propres)	276	289
Passif (par résultat)	535	554
Passif (par capitaux propres)	492	583

RÉPARTITION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR GRANDES CATÉGORIES

	31/12/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reports fiscaux déficitaires	-	-	-	-
Différences temporaires sur	-	-	-	-
■ dépréciations des actifs financiers	721	-	830	-
■ réserve latente de location financement	-	332	-	350
■ réévaluation des instruments financiers	481	759	512	848
■ charges à payer et produits à recevoir	180	36	155	36
■ résultats des sociétés transparentes	-	-	-	-
■ activité d'assurance	81	78	70	85
■ autres décalages temporaires	145	104	143	165
■ déficits fiscaux	38	-	24	-
Compensation	- 282	- 282	- 346	- 346
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	1 364	1 027	1 388	1 137

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable.

Note 15 Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

15a Comptes de régularisation et actifs divers

	31/12/2021	31/12/2020
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF		
Valeurs reçues à l'encaissement	42	43
Comptes d'ajustement sur devises	365	56
Produits à recevoir	594	539
Comptes de régularisation divers	3 776	2 861
Sous-total	4 777	3 499
AUTRES ACTIFS		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	69	64
Débiteurs divers	3 305	3 265
Stocks et assimilés	20	21
Autres emplois divers	24	26
Sous-total	3 418	3 376
TOTAL	8 195	6 873

15b Comptes de régularisation et passifs divers

	31/12/2021	31/12/2020
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	109	77
Comptes d'ajustement sur devises	49	969
Charges à payer	1 082	959
Produits constatés d'avance	488	506
Comptes de régularisation divers	4 937	4 572
Sous-total	6 665	7 083
AUTRES PASSIFS		
Obligations locatives - Immobilier	696	730
Obligations locatives - Autres	1	1
Comptes de règlement sur opérations sur titres	806	1 234
Versements restant à effectuer sur titres	172	274
Créditeurs divers	1 393	1 253
Sous-total	3 068	3 492
TOTAL	9 733	10 575

15c Obligations locatives par durée résiduelle

31/12/2021	≤ 1 an	1 an < ≤ 3 ans	3 ans < ≤ 6 ans	6 ans < ≤ 9 ans	> 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	151	230	178	80,00	58	697
■ Immobilier	150	230	178	80,00	58	696
■ Autres	1	0	0	0	0	1

Note 16 Participation dans les entreprises mises en équivalence

16a Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

31/12/2021	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00 %	16	2	2	31
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33 %	135	- 22	8	133
Euro-Information	France	26,36 %	613	74	1	NC
Euro-Protection Surveillance	France	22,25 %	17	6	205	NC
LYF SA	France	43,75 %	7	0	0	NC
SCI ACM Cotentin	France	35,32 %	40	2	0	NC
SCI La Tréflière	France	46,09 %	10	0	0	NC
Autres participations		-	1	0	-	NC
Total (1)		-	839	62	216	-
COENTREPRISES						
Bancas*	France	50,00 %	0	0	0	NC
FLOA (ex-Banque du Groupe Casino)*	France	50,00 %	0	0	0	NC
Total (2)		-	0	0	0	-
TOTAL (1)+(2)		-	839	62	216	-

NC : Non communiqué

* Traitement selon IFRS5 en 2021, cf. note 3e).

31/12/2020	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00 %	15	2	3	25
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33 %	157	- 7	0	164
Euro-Information	France	26,36 %	541	135	1	NC
Euro-Protection Surveillance	France	25,00 %	48	7	0	NC
LYF SA	France	43,75 %	7	0	0	NC
SCI ACM Cotentin	France	35,32 %	39	1	0	NC
SCI La Tréflière	France	46,09 %	10	0	0	NC
Autres participations		-	1	0	-	NC
Total (1)		-	818	138	4	
COENTREPRISES						
Bancas	France	50,00 %	0	0	0	NC
FLOA (ex-Banque du groupe Casino)	France	50,00 %	85	6	0	NC
Total (2)		-	85	6	0	-
TOTAL (1)+(2)		-	903	145	4	-

NC : Non communiqué

16b Données financières publiées par les principales entreprises MEE

	31/12/2021					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
ASTREE Assurance ⁽²⁾	679	117	20	21	20	177
Banque de Tunisie ^{(1) (2)}	6 286	373	182	102	NC	1 021
Euro-Information ⁽¹⁾	1 907	1 368	74	386	0	1 713
Euro-Protection Surveillance ⁽¹⁾	282	192	45	27	0	226
LYF SA	22	1	0	0	0	15
COENTREPRISES						
FLOA (ex-Banque du groupe Casino)	2 143	216	108	18	0	214

(1) Montants 2020.

(2) En millions Dinar Tunisien

NC : Non communiqué.

	31/12/2020					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
ASTREE Assurance ⁽²⁾	626	171	41	26	20	173
Banque de Tunisie ^{(1) (2)}	6 023	361	199	135	NC	918
Euro-Information ⁽¹⁾	1 534	1 359	138	122	0	1 328
Euro-Protection Surveillance ⁽¹⁾	248	183	36	24	0	199
LYF SA	20	1	0	0	0	15
COENTREPRISES						
FLOA (ex-Banque du groupe Casino)	1 820	183	87	12	0	170

(1) Montants 2020.

(2) En millions Dinar Tunisien

NC : Non communiqué.

Note 17 Immeubles de placement

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2021
Coût historique	83	0	- 14	- 5	64
Amortissement et dépréciation	- 33	- 2	0	1	- 34
MONTANT NET	50	- 2	- 14	- 4	30

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti est comparable à leur valeur comptable.

Note 18 Immobilisations corporelles et incorporelles

18a Immobilisations corporelles

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2021
COÛT HISTORIQUE					
Terrains d'exploitation	482	3	- 2	- 1	482
Constructions d'exploitation	3 063	73	- 115	6	3 026
Droits d'utilisation - Immobilier	977	124	- 32	9	1 078
Droits d'utilisation - Autres	3	1	0	0	4
Autres immobilisations corporelles	1 218	97	- 88	- 2	1 225
Total	5 743	298	- 237	12	5 815
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Terrains d'exploitation	- 12	- 2	0	0	- 14
Constructions d'exploitation	- 2 039	- 85	97	- 1	- 2 028
Droits d'utilisation - Immobilier	- 254	- 149	11	1	- 391
Droits d'utilisation - Autres	- 2	- 1	0	0	- 3
Autres immobilisations corporelles	- 912	- 51	56	- 4	- 911
Total	- 3 219	- 288	164	- 4	- 3 347
MONTANT NET	2 522	10	- 73	8	2 467

18b Immobilisations incorporelles

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2021
COÛT HISTORIQUE					
Immobilisations générées en interne *	110	- 6	0	181	285
Immobilisations acquises	1 313	33	- 69	- 174	1 103
■ logiciels	459	25	- 59	- 177	248
■ autres	854	8	- 10	3	855
Total	1 423	27	- 69	5	1 386
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Immobilisations générées en interne *	- 98	5	0	- 183	- 276
Immobilisations acquises	- 825	- 33	55	182	- 621
■ logiciels	- 415	- 27	59	181	- 202
■ autres	- 410	- 6	- 4	1	- 419
Total	- 923	- 28	55	- 1	- 897
MONTANT NET	500	- 1	- 14	4	489

* Ces rubriques correspondent aux logiciels développés en interne et immobilisés dans nos filiales Euro-Information et TARGOBANK AG.

Note 19 Écart d'acquisition

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	31/12/2021
Écart d'acquisition brut	4 544	0	-	-	0	4 544
Dépréciations	- 499	-	-	- 947	-	- 1 446
ÉCART D'ACQUISITION NET	4 045	-	-	- 947	0	3 098

Unités génératrices de trésorerie	Valeur de l'EA au 31/12/2020	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 31/12/2021
TARGOBANK Allemagne	2 851	-	-	- 875	-	1 976
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	506	-	-	-	-	506
Cofidis Group (ex-Cofidis Participations)	378	-	-	-	-	378
Cofidis France	79	-	-	-	-	79
Factofrance SA	68	-	-	- 68	-	0
GACM Seguros, Compañía de Seguros y Reaseguros, SAU	49	-	-	- 4	-	46
SIIC Foncière Massena	26	-	-	-	-	26
Crédit Mutuel Equity SCR	21	-	-	-	-	21
Banque de Luxembourg	13	-	-	-	-	13
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances SA	12	-	-	-	-	12
Cofidis Italie	9	-	-	-	-	9
Banque Transatlantique	6	-	-	-	-	6
Dubly Transatlantique Gestion	5	-	-	-	-	5
Autres	22	-	-	-	-	22
TOTAL	4 045	0	0	- 947	0	3 098

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests au minimum annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Le contexte de crise sanitaire, ses conséquences observées sur les résultats au 31 décembre 2021, ainsi que les incertitudes macroéconomiques pour les années 2022 et suivantes, ont conduit le groupe à identifier de potentiels indices de perte de valeur des écarts d'acquisition. En conséquence, le groupe a procédé à la mise à jour des tests de dépréciation de ses principales filiales.

La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- la juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- la valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus après prise en compte des exigences de fonds propres : cette méthode est généralement retenue au 31 décembre 2021.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaire déterminés par la direction sur une durée maximum de cinq à sept ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2 % pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période. Les plans d'affaires ont été revus afin de prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire.

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité tiennent enfin compte des exigences de fonds propres prudentiels.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque. La prime de risque est déterminée par observation de la sensibilité du cours par rapport au marché dans le cas d'un actif coté, ou par estimation d'analyste sur les actifs non cotés. Le coût du capital a été actualisé au 31 décembre 2021 avec :

- 8 % pour les UGT de banque de détail et de leasing, implantées en Allemagne ;
- 8 % pour les UGT de banque de détail, de crédit à la consommation et de leasing, implantées en France

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité sont déterminés sur la base des exigences de fonds propres prudentiels.

Par ailleurs, suite à l'établissement de ces tests, une dépréciation de 875 M€ a été comptabilisée sur TARGOBANK en Allemagne au 31 décembre 2021, liée au plafonnement des commissions en Allemagne prévues à partir de 2022. De même, une dépréciation de l'intégralité du goodwill Factofrance a été portée dans les comptes à cette même date pour 68 M€.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le taux d'actualisation et le niveau anticipé des flux futurs, lui-même impacté par les facteurs de sensibilité suivants :

	TARGOBANK Allemagne	Cofidis*	CIC
	Banque de réseau	Crédit à la consommation	Banque de réseau
Coût du capital	8 %	8 %	8 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital	- 6 %	- 8 %	- 7 %
Effet de la baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini	- 4 %	- 6 %	- 5 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse des exigences de fonds propres CET1	- 4 %	- 4 %	- 3 %

Si les hypothèses de sensibilité ci-dessus étaient retenues, cela n'impliquerait pas de dépréciation du goodwill sur Cofidis et CIC.

* Cofidis France et Cofidis Participations

Note 20 Provisions et passifs éventuels

20a Provisions

	31/12/2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/2021
Provisions pour risques :	543	278	- 22	- 276	12	535
Sur engagements de garantie ⁽²⁾	383	91	0	- 164	0	310
■ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	42	24	0	- 25	1	42
■ dont pertes attendues à maturité (S2)	209	9	0	- 81	- 1	136
■ dont provisions pour exécution des engagements sur signature	132	58	0	- 58	0	132
Sur engagements de financement ⁽²⁾	81	135	- 1	- 89	1	127
■ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	66	65	0	- 64	1	68
■ dont pertes attendues à maturité (S2)	15	66	0	- 25	0	56
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provisions fiscales	11	2	0	- 11	2	4
Provisions pour litiges	48	37	- 8	- 8	- 2	67
Provisions pour risques sur créances diverses	19	13	- 13	- 3	11	27
Autres provisions :	1 311	365	- 237	- 26	- 33	1 378
■ Provision pour épargne logement	87	1	0	- 3	0	85
■ Provisions pour éventualités diverses ⁽³⁾	852	210	- 157	- 9	- 22	874
■ Autres provisions ⁽¹⁾	371	154	- 80	- 14	- 11	420
Provisions pour engagements de retraite	1 115	50	- 49	- 7	- 29	1 080
TOTAL	2 969	693	- 308	- 309	- 50	2 993

(1) Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 341 millions d'euros.

(2) Le poste comprend un provisionnement spécifique afin de tenir compte des effets de la crise Covid-19 – cf. note 1 – Principes comptables.

(3) dont une reprise de provision pour risques sur Targobank Allemagne de 100 millions d'euros.

20b Engagements de retraite et avantages similaires

	31/12/2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31/12/2021
ENGAGEMENTS DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET ASSIMILÉS HORS CAISSES					
Indemnités de fin de carrière	928	41	- 42	- 18	909
Compléments de retraite	86	7	- 12	- 2	79
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	82	2	- 2	0	82
Sous-total comptabilisé	1 096	50	- 57	- 18	1 070
RETRAITES COMPLÉMENTAIRES À PRESTATIONS DÉFINIES ASSURÉES PAR LES CAISSES DE RETRAITE DU GROUPE :					
Engagements envers les salariés et retraités ⁽¹⁾	20	0	- 1	- 10	9
Juste valeur des actifs	-	-	-	-	-
Sous-total comptabilisé	20	0	- 1	- 10	9
TOTAL COMPTABILISÉ	1 115	50	- 58	- 28	1 080

RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	31/12/2021	31/12/2020
Taux d'actualisation ⁽²⁾	1,00 %	0,45 %
Taux attendu d'augmentation des salaires ⁽³⁾	Minimum 0,5 %	Minimum 0,5 %

(1) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

(2) Le taux d'actualisation, déterminé par référence aux taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice IBOXX.

(3) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires ; elle est également fonction de l'âge du salarié.

ÉVOLUTION DE LA PROVISION RELATIVE AUX INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

	31/12/2020	Effet de l'actua- lisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres dont coût des services passés	Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses		Paiement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert Mobilité	Autres	31/12/2021
						démogra- phiques	finan- cières					
Engagements	1 376	10	0	47	- 1	0	- 12	- 36	0	- 3	- 15	1 365
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	449	0	3	3	- 1	- 5	6	- 2	2	0	0	456
Provisions	928	10	- 3	44	0	4	- 18	- 35	- 2	- 3	- 15	909

SENSIBILITÉ TAUX D'ACTUALISATION

Passif à 0,75 % [- 25 pb]	Passif à 1,25 % [+ 25 pb]	Duration
63	- 57	18

	31/12/2019	Effet de l'actua- lisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres dont coût des services passés	Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses		Paiement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert Mobilité	Autres	31/12/2020
						démogra- phiques	finan- cières					
Engagements	1 309	11	0	48	- 1	38	35	- 34	0	- 10	- 20	1 376
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	470	0	4	3	- 1	0	- 10	- 2	- 17	0	0	449
Provisions	839	10	- 4	45	0	38	45	- 32	17	- 10	- 20	928

VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME

	JV des actifs 31/12/2020	Effet de l'actua- lisation	Écart actuariel	Rendement des actifs du régime	Cotisations des participants au régime	Cotisations de l'employeur	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres	JV des actifs 31/12/2021
Juste valeur des actifs du régime	656	2	10	26	2	24	- 12	0	- 13	695

DÉTAIL DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME

	Actifs cotés sur un marché actif				Actifs non cotés sur un marché actif			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Composition des actifs du régime	73 %	16 %	0 %	9 %	0 %	0 %	2 %	0 %

20c Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

	31/12/2021	31/12/2020
Encours des plans d'épargne logement		
Ancienneté inférieure à 10 ans	7 551	7 202
Ancienneté supérieure à 10 ans	4 157	4 304
Total	11 708	11 506
Encours de comptes d'épargne logement	711	695
TOTAL DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT	12 419	12 201

PRÊTS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	31/12/2021	31/12/2020
Encours de prêts d'épargne-logement, source de provisions pour risques, inscrits à l'actif du bilan	9	13

PROVISIONS D'ÉPARGNE LOGEMENT

	31/12/2020	Dotations ou reprises nettes	Autres variations	31/12/2021
Sur comptes d'épargne-logement	-	-	-	-
Sur plans d'épargne-logement	87	- 2	-	85
Sur prêts d'épargne-logement	0	0	-	0
Total	87	- 2	-	85
ANALYSE PAR ANCIENNETÉ DES PROVISIONS SUR LES PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT				
Ancienneté inférieure à 10 ans	61	- 3	-	58
Ancienneté supérieure à 10 ans	26	1	-	27
TOTAL	87	- 2	-	85

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagement :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

L'évolution de la provision s'explique essentiellement par la hausse des taux de marché et l'évolution des encours.

Note 21 Dettes subordonnées

	31/12/2021	31/12/2020
Dettes subordonnées	6 950	6 200
Emprunts participatifs	20	20
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 502	1 503
Dettes rattachées	82	81
TOTAL	8 554	7 804

PRINCIPALES DETTES SUBORDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	Type	Date émission	Montant émission	Montant fin d'exercice ⁽¹⁾	Taux	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	21/05/2014	1 000 M€	1 000 M€	3,00	21/05/2024
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11/09/2015	1 000 M€	1 000 M€	3,00	11/09/2025
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	24/03/2016	1 000 M€	1 000 M€	2,375	24/03/2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04/11/2016	700 M€	700 M€	1,875	04/11/2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	31/03/2017	500 M€	500 M€	2,625	31/03/2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15/11/2017	500 M€	500 M€	1,625	15/11/2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	25/05/2018	500 M€	500 M€	2,500	25/05/2028
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18/06/2019	1 000 M€	1 000 M€	1,875	18/06/2029
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	19/11/2021	750 M€	750 M€	1,125	19/11/2031
CIC	Participatif	28/05/1985	137 M€	8 M€	⁽²⁾	⁽³⁾
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Emprunt	28/12/2005	500 M€	500 M€	⁽⁴⁾	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15/12/2004	750 M€	734 M€	⁽⁵⁾	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25/02/2005	250 M€	250 M€	⁽⁶⁾	indéterminé

⁽¹⁾ Montants nets d'intragroupe.

⁽²⁾ Minimum 85 % $(TAM^* + TMO)/2$ Maximum 130 % $(TAM^* + TMO)/2$.

* Pour les besoins du calcul de ce taux, à compter du 3 janvier 2022, toute référence au taux moyen mensuel du marché monétaire sera réputée être une référence à l'EuroSTR (Règlement [UE] 2021/1848 du 21 octobre 2021).

⁽³⁾ Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28/05/1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

⁽⁴⁾ Taux Euribor 1 an + 0,3 point de base.

⁽⁵⁾ CMS 10 ans ISDA CIC + 10 points de base.

⁽⁶⁾ CMS 10 ans ISDA + 10 points de base

Note 22 Réserves liées au capital et réserves**22a Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)**

	31/12/2021	31/12/2020
Capital et réserves liées au capital	6 197	6 197
■ Capital	1 689	1 689
■ Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	4 509	4 509
Réserves consolidées	21 758	20 401
■ Réserves réglementées	9	9
■ Autres réserves (dont effets liés à la première application)	21 750	20 392
dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	144	- 22
■ dont Report à nouveau	0	1
TOTAL	27 957	26 599

22b Gains ou pertes latents ou différés

	31/12/2021	31/12/2020
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :	-	-
■ écarts de conversion	81	- 50
■ placements des activités d'assurance (actifs disponibles à la vente)	1 041	1 093
■ actifs financiers en juste valeur par capitaux propres recyclables – instruments de dettes	- 22	- 82
■ actifs financiers en juste valeur par capitaux propres non recyclables – instruments de capitaux propres	75	53
■ dérivés de couverture (CFH)	2	0
■ quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 39	- 38
■ écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 299	- 331
TOTAL	839	645

* Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflect.

22c Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/2021		31/12/2020	
	Mouvements		Mouvements	
Écarts de conversion	-	-	-	-
Reclassement vers le résultat	0	0	0	0
Autres mouvements	131	- 114	- 114	- 114
Sous-total	131	- 114	- 114	- 114
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de dettes	-	-	-	-
Reclassement vers le résultat	0	0	0	0
Autres mouvements	60	- 49	- 49	- 49
Sous-total	60	- 49	- 49	- 49
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Reclassement vers le résultat	0	0	0	0
Autres mouvements	21	39	39	39
Sous-total	21	39	39	39
Réévaluation des placements des activités d'assurance	-	-	-	-
Reclassement vers le résultat	0	0	0	0
Autres mouvements	- 52	125	125	125
Sous-total	- 52	125	125	125
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
Reclassement vers le résultat	0	0	0	0
Autres mouvements	2	- 2	- 2	- 2
Sous-total	2	- 2	- 2	- 2
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	32	- 57	- 57	- 57
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0	- 2	- 2	- 2
TOTAL	194	- 59	- 59	- 59

22d Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	131	0	131	- 114	0	- 114
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de dettes	86	- 26	60	- 69	20	- 49
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de capitaux propres	23	- 1	21	43	- 4	39
Réévaluation des placements des activités d'assurance	- 124	72	- 52	129	- 4	125
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	2	- 1	2	- 2	1	- 2
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	37	- 4	32	- 89	33	- 57
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0	0	0	- 2	0	- 2
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	156	39	194	- 105	45	- 59

Note 23 Engagements donnés et reçus**ENGAGEMENTS DONNÉS**

	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement	62 204	58 171
Engagements en faveur d'établissements de crédit	739	724
Engagements en faveur de la clientèle	61 465	57 447
Engagements de garantie	28 596	29 464
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	5 267	4 916
Engagements d'ordre de la clientèle	23 329	24 548
Engagements sur titres	2 185	3 636
Autres engagements donnés	2 185	3 636
Engagements donnés de l'activité d'assurance	5 697	4 220

ENGAGEMENTS REÇUS

	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement	6 963	22 125
Engagements reçus d'établissements de crédit	6 963	22 125
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	93 084	86 437
Engagements reçus d'établissements de crédit	53 402	49 908
Engagements reçus de la clientèle	39 682	36 529
Engagements sur titres	1 870	1 472
Autres engagements reçus	1 870	1 472
Engagements reçus de l'activité d'assurance	5 071	5 133

TITRES ET VALEURS DONNÉS EN PENSION

	31/12/2021	31/12/2020
Actifs donnés en pension	58 015	38 033
Passifs associés	58 516	37 940

AUTRES ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE DE PASSIF

	31/12/2021	31/12/2020
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	4 127	4 774
TOTAL	4 127	4 774

Pour son activité de refinancement, le groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la non-restitution des titres.

Les autres actifs donnés en garantie de passifs concernent les dérivés pour lesquels sont versés des appels de marge lorsque leur juste valeur est négative. Ces montants comprennent les marges initiales et celles versées ultérieurement.

Note 24 Intérêts et produits/charges assimilés

	31/12/2021		31/12/2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
.Établissements de crédit & banques centrales*	- 289	177	33	- 198
Clientèle	6 527	- 754	6 570	- 875
■ dont crédit-bail et location simple	621	- 242	562	- 201
■ dont obligation locative	0	- 6	0	- 6
Instruments dérivés de couverture	2 539	- 2 258	2 693	- 2 221
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	452	- 37	607	- 47
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	244	0	360	0
Titres au coût amorti	38	0	78	0
Dettes représentées par un titre	0	- 1 050	0	- 1 475
Dettes subordonnées	0	- 4	0	- 4
TOTAL	9 511	- 3 926	10 342	- 4 820
<i>Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE :</i>	<i>6 520</i>	<i>- 1 631</i>	<i>7 041</i>	<i>- 2 552</i>

* Dont - 747 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et + 685 millions d'euros en charge en 2021, et dont - 447 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et + 284 millions d'euros en 2020.

Les charges d'intérêt sur banques centrales comprennent notamment les intérêts calculés dans le cadre des opérations du TLTRO III, qui tiennent compte d'un étalement :

- de la bonification sur la durée de vie de l'opération ;
- de la « surbonification » de 0,5 % sur la période « spéciale » d'intérêt.

Note 25 Commissions

	31/12/2021		31/12/2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	9	- 7	3	- 7
Clientèle	1 211	- 20	1 119	- 17
Titres	1 118	- 108	921	- 82
■ dont activités gérées pour compte de tiers	833	0	650	0
Instruments dérivés	7	- 9	9	- 11
Change	24	- 2	21	- 2
Engagements de financement et de garantie	60	- 45	35	- 3
Prestations de services	1 520	- 839	1 403	- 793
TOTAL	3 950	- 1 030	3 511	- 914

Note 26 Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Instruments de transaction	168	4
Instruments à la juste valeur sur option	- 35	- 5
Inefficacité des couvertures	- 24	- 19
Sur couverture de juste valeur (FVH)	- 24	- 19
■ Variations de juste valeur des éléments couverts	502	75
■ Variations de juste valeur des éléments de couverture	- 526	- 94
Résultat de change	52	- 47
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat*	718	115
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	879	47

* Dont 496 millions d'euros provenant de l'activité de capital-investissement en 2021 contre 158 millions d'euros en 2020. Les autres variations correspondent aux variations de juste valeur sur les autres portefeuilles à la JVR.

Note 27 Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes	23	8
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	47	14
TOTAL	70	23

Note 28 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti

	31/12/2021	31/12/2020
Actifs financiers au coût amorti	-	-
PV/MV réalisées sur :	1	0
■ Effets publics	0	0
■ Obligations et TRF	1	0
TOTAL	1	0

Note 29 Produits nets des activités d'assurance

	31/12/2021	31/12/2020
CONTRATS D'ASSURANCE		
Primes acquises	11 419	9 883
Charges des prestations	- 7 941	- 8 091
Variations des provisions	- 4 860	- 1 517
Autres charges et produits techniques et non techniques	69	63
Produits nets des placements	3 546	1 441
Produits nets sur contrats d'assurance	2 233	1 779
Marge d'intérêt/commissions	- 8	- 8
Produits nets sur actifs financiers	- 8	- 8
Autres produits nets	11	- 9
PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	2 236	1 763

Note 30 Produits et charges des autres activités

	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS		
Charges refacturées	91	97
Autres produits	647	644
Sous-total	739	741
CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS		
Immeubles de placement :	- 2	- 2
■ dotations aux provisions/amortissements	- 2	- 2
■ moins values de cession	0	0
Autres charges	- 525	- 429
Sous-total	- 527	- 431
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	211	310

Note 31 Frais généraux

	31/12/2021	31/12/2020
Charges de personnel	- 3 401	- 3 300
Autres charges	- 2 949	- 2 777
TOTAL	- 6 348	- 6 077

31a Charges de personnel

	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements	- 2 238	- 2 199
Charges sociales	- 760	- 753
Avantages du personnel à court terme	- 2	- 2
Intéressement et participation des salariés	- 202	- 152
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 200	- 192
Autres	1	- 2
TOTAL	- 3 401	- 3 300

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2021	31/12/2020
Techniciens de la banque	23 669	24 381
Cadres	16 180	16 265
TOTAL	39 849	40 646
Dont France	28 023	28 475
Dont étranger	11 826	12 171
TOTAL	39 849	40 646
Effectifs inscrits*	45 806	46 085

* Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale.

31b Autres charges d'exploitation

	31/12/2021	31/12/2020
Impôts et taxes ⁽¹⁾	- 390	- 390
Locations	- 172	- 164
■ locations à court terme d'actifs	- 84	- 74
■ locations d'actifs de faible valeur/substituables ⁽²⁾	- 78	- 78
■ autres locations	- 10	- 12
Autres services extérieurs	- 2 099	- 1 919
Autres charges diverses	30	24
TOTAL	- 2 632	- 2 448

(1) Le poste « Impôts et taxes » comprend une charge de (- 181) millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2021, contre (- 159) millions d'euros en 2020.

(2) Inclut le matériel informatique.

31c Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2021	31/12/2020
Amortissements :	- 316	- 320
■ immobilisations corporelles	- 289	- 296
dont droits d'utilisation	- 151	- 153
■ immobilisations incorporelles	- 27	- 24
Dépréciations :	- 1	- 8
■ immobilisations corporelles	- 1	- 5
■ immobilisations incorporelles	0	- 3
TOTAL	- 317	- 328

Note 32 Coût du risque de contrepartie

	31/12/2021	31/12/2020
Pertes attendues à 12 mois (S1)	- 77	- 284
Pertes attendues à maturité (S2)	- 9	- 844
Actifs dépréciés (S3)	- 561	- 966
TOTAL	- 647	- 2 094

31/12/2021	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	- 413	336	-	-	-	- 77
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	- 1	1	-	-	-	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 315	238	-	-	-	- 77
■ dont location financement	- 27	27	-	-	-	0
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	1	-	-	-	1
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 6	6	-	-	-	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	-	-	-	0
■ Engagements donnés	- 91	90	-	-	-	- 1
Pertes attendues à maturité (S2)	- 465	456	-	-	-	- 9
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	-	-	-	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 385	348	-	-	-	- 37
■ dont location financement	- 43	42	-	-	-	- 1
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	- 1	0	-	-	-	- 1
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 4	1	-	-	-	- 3
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	-	-	-	0
■ Engagements donnés	- 75	107	-	-	-	32
Actifs dépréciés (S3)	- 1 126	1 735	- 1 033	- 271	134	- 561
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 1 030	1 536	- 901	- 269	134	- 530
■ dont location financement	- 11	21	- 10	- 4	1	- 3
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	- 21	132	0	0	0	111
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	- 132	0	0	- 132
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	- 75	67	0	- 2	0	- 10
TOTAL	- 2 004	2 527	- 1 033	- 271	134	- 647

31/12/2020	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	- 614	330	-	-	-	- 284
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	- 1	2	-	-	-	1
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 508	243	-	-	-	- 265
■ dont location financement	- 33	21	-	-	-	- 12
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	- 3	3	-	-	-	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 5	6	-	-	-	1
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	-	-	-	0
■ Engagements donnés	- 97	76	-	-	-	- 21
Pertes attendues à maturité (S2)	- 1 215	371	-	-	-	- 844
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	-	-	-	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 990	326	-	-	-	- 664
■ dont location financement	- 59	20	-	-	-	- 39
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	-	-	-	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 1	2	-	-	-	1
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	-	-	-	0
■ Engagements donnés	- 224	43	-	-	-	- 181
Actifs dépréciés (S3)	- 1 329	1 318	- 773	- 337	155	- 966
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 1 138	1 166	- 670	- 335	155	- 822
■ dont location financement	- 14	16	- 9	- 3	3	- 7
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	- 127	94	0	0	0	- 33
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	- 102	0	0	- 102
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	- 64	58	- 1	- 2	0	- 9
TOTAL	- 3 158	2 019	- 773	- 337	155	- 2 094

Note 33 Gains ou pertes sur autres actifs

	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 8	- 5
■ Moins-values de cession	- 19	- 17
■ Plus-values de cession	11	12
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	0	0
TOTAL	- 8	- 5

Note 34 Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31/12/2021	31/12/2020
Dépréciation des écarts d'acquisition*	- 847	- 2
Écart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	- 847	- 2

* Dont les dépréciations de FactoFrance et de Targobank Allemagne détaillées en note 19 et après une reprise de provisions pour risques associés de 100 millions d'euros.

Note 35 Impôts sur les bénéfices

DÉCOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPÔT

	31/12/2021	31/12/2020
Charge d'impôt exigible	- 1 305	- 950
Charge d'impôt différé	1	231
Ajustements au titre des exercices antérieurs	24	- 2
TOTAL	- 1 280	- 721

RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat taxable	4 060	2 084
Taux d'impôt théorique	28,41 %	32,02 %
Charge d'impôt théorique	- 1 153	- 667
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	112	39
Impact du taux réduit sur les plus-values à long terme	19	25
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	3	28
Décalages permanents	- 240	- 41
Autres	- 21	- 105
Charge d'impôt	- 1 280	- 721
Taux d'impôt effectif	31,53 %	34,60 %

Note 36 Résultat par action

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net part du groupe	2 487	1 284
Nombre d'actions à l'ouverture	33 770 590	33 770 590
Nombre d'actions à la clôture	33 770 590	33 770 590
Nombre moyen pondéré d'actions	33 770 590	33 770 590
Résultat de base par action	73,63	38,02
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	73,63	38,02

Note 37 Encours des opérations réalisées avec les parties liées

ÉLÉMENTS DE BILAN RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	31/12/2021			31/12/2020		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale
ACTIFS						
Actifs à la juste valeur par résultat	0	28	0	0	236	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	835	0	0	1 517
Actifs financiers à la JVCP	20	0	0	20	0	0
Actifs financiers au coût amorti	1 852	4 200	30 522	1 577	2 679	30 868
Placements des activités d'assurance	0	19	0	0	352	0
Actifs divers	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1 872	4 247	31 357	1 597	3 267	32 384
PASSIFS						
Passifs à la juste valeur par résultat	0	9	0	0	23	0
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	10	0
Dettes envers les établissements de crédit	112	438	8 427	136	320	7 833
Dettes envers la clientèle	1 193	501	25	1 218	501	25
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	0	205	0	0	150	0
Dettes subordonnées	0	10	500	0	10	0
Passifs divers	33	5	0	27	4	0
TOTAL	1 338	1 168	8 952	1 381	1 019	7 858
Engagements de financement donnés	35	0	0	60	0	0
Engagements de garantie donnés	0	0	4 486	0	0	4 372
Engagements de financement reçus	0	0	0	0	0	0
Engagements de garanties reçus	0	708	2 755	0	699	2 516

ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	31/12/2021			31/12/2020		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Intérêts reçus	12	18	426	9	41	417
Intérêts versés	0	- 31	- 36	0	- 42	- 42
Commissions reçues	6	0	19	12	0	4
Commissions versées	- 47	- 3	- 28	- 34	- 3	- 22
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	60	12	0	1	- 10	0
Produits nets des activités d'assurance	- 36	- 231	- 553	- 27	- 216	- 520
Autres produits et charges	- 10	0	0	- 9	0	0
Frais généraux	- 675	0	- 130	- 630	1	- 114
TOTAL	- 690	- 235	- 302	- 679	- 229	- 277

Note 38 Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2021. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est-à-dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2021.

	31/12/2021						
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Actifs financiers au coût amorti – IFRS 9	355 279	347 180	8 100	2 195	64 078	289 006	355 279
Prêts et créances sur établissements de crédit	57 276	57 059	217	0	57 151	125	57 276
Prêts et créances à la clientèle	294 282	286 482	7 800	0	5 621	288 660	294 281
Titres	3 722	3 640	82	2 195	1 306	221	3 722
Placements des activités d'assurance au coût amorti	11 517	10 681	836	6 392	5 124	0	11 517
Prêts et créances	5 124	5 124	0	0	5 124	0	5 124
Détenus jusqu'à l'échéance	6 392	5 556	836	6 392	0	0	6 392
Passifs financiers au coût amorti – IFRS 9	485 002	481 154	3 848	0	379 890	105 112	485 002
Dettes envers les établissements de crédit	77 404	76 881	524	0	76 396	1 009	77 404
Dettes envers la clientèle	274 934	274 257	677	0	170 831	104 103	274 934
Dettes représentées par un titre	123 423	121 463	1 961	0	123 423	0	123 423
Dettes subordonnées	9 240	8 554	686	0	9 240	0	9 240
Passifs des activités d'assurance au coût amorti	1 181	1 181	0	0	1 181	0	1 181
Dettes envers les établissements de crédit	128	128	0	0	128	0	128
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	1 053	1 053	0	0	1 053	0	1 053

	31/12/2020						
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Actifs financiers au coût amorti – IFRS 9	341 794	328 596	13 198	2 194	62 228	277 371	341 793
Prêts et créances sur établissements de crédit	56 448	54 797	1 651	0	56 380	68	56 448
Prêts et créances à la clientèle	282 334	270 836	11 498	0	5 283	277 051	282 334
Titres	3 012	2 963	49	2 194	565	253	3 012
Placements des activités d'assurance au coût amorti	12 396	11 560	836	7 514	4 882	0	12 396
Prêts et créances	4 882	4 882	0	0	4 882	0	4 882
Détenus jusqu'à l'échéance	7 514	6 678	836	7 514	0	0	7 514
Passifs financiers au coût amorti – IFRS 9	454 795	448 766	6 029	0	338 479	116 315	454 794
Dettes envers les établissements de crédit	44 755	44 846	- 91	0	44 300	454	44 754
Dettes envers la clientèle	270 224	268 802	1 422	0	154 863	115 361	270 224
Dettes représentées par un titre	131 188	127 314	3 874	0	131 187	0	131 187
Dettes subordonnées	8 629	7 804	824	0	8 629	0	8 629
Passifs des activités d'assurance au coût amorti	432	432	0	0	432	0	432
Dettes envers les établissements de crédit	132	132	0	0	132	0	132
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	300	300	0	0	300	0	300

Note 39 Relations avec les principaux dirigeants du groupe

Les dirigeants du groupe (Président du conseil d'administration et Directeur général) ont bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite supplémentaire du groupe. En revanche, ils n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES GLOBALEMENT AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS*

	31/12/2021	31/12/2020
<i>(en milliers d'euros)</i>	rémunérations globales	rémunérations globales
Mandataires Sociaux – Comité de direction – Membres du Conseil touchant une rémunération	8 475	9 735

* Voir également chapitre sur le gouvernement d'entreprise

Le montant des provisions pour indemnités de fin de carrière et pour médailles du travail s'élève à 2 483 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Note 40 Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Les comptes consolidés du groupe BFCM, clos au 31 décembre 2021, ont été arrêtés par le conseil d'administration du 9 février 2022.

Note 41 Exposition aux risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre 4 sur les risques du rapport de gestion.

Note 42 Honoraires des commissaires aux comptes

	31/12/2021			
	Ernst & Young et Autres		PricewaterhouseCoopers France	
	Montant (en millions d'euros HT)	%	Montant (en millions d'euros HT)	%
CERTIFICATION DES COMPTES				
■ BFCM	0,139	4 %	0,252	6 %
■ Filiales intégrées globalement	2,832	72 %	3,075	70 %
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES				
■ BFCM	0,051	1 %	0,833	19 %
■ Filiales intégrées globalement	0,905	23 %	0,228	5 %
TOTAL	3,927	100 %	4,388	100 %
<i>dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes :</i>	1,319		2,406	-
<i>dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes :</i>	0,082		0,962	-
31/12/2020				
	Ernst & Young et Autres		PricewaterhouseCoopers France	
	Montant (en millions d'euros HT)	%	Montant (en millions d'euros HT)	%
	CERTIFICATION DES COMPTES			
■ BFCM	0,220	6 %	0,24	7 %
■ Filiales intégrées globalement	3,073	77 %	2,678	78 %
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES				
■ BFCM	0,292	7 %	0,05	1 %
■ Filiales intégrées globalement	0,397	10 %	0,470	14 %
TOTAL	3,982	100 %	3,439	100 %
<i>dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes :</i>	1,333		2,480	-
<i>dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes :</i>	0,298		0,051	-

Les principales natures de SACC concernent des attestations, lettres de confort et procédures convenues.

7.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Banque Fédérative du Crédit Mutuel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

RISQUE DE CRÉDIT ET ÉVALUATION DES DÉPRÉCIATIONS SUR LES PORTEFEUILLES DE PRÊTS À LA CLIENTÈLE

Risque identifié

Les banques du groupe BFCM sont exposées à des risques de crédit qui sont inhérents à leurs activités.

A ce titre et comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe comptabilise des dépréciations selon le modèle de la norme IFRS 9 :

- pour les encours sains non dégradés (statut 1) et sains dégradés (statut 2), le provisionnement est réalisé sur la base des pertes de crédit attendues respectivement à douze mois et à maturité, dès l'entrée au bilan des actifs financiers ;
- pour les encours douteux (statut 3), la dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties.

Le classement des encours entre les différents statuts prévus par la norme IFRS 9 et l'évaluation des pertes de crédit attendues ou avérées pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requièrent l'exercice d'un jugement accru et la prise en compte d'hypothèses par le groupe BFCM, en particulier dans le contexte de prolongement de la crise liée à la pandémie de Covid-19 et de ses conséquences économiques, notamment pour :

- déterminer les modalités d'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit pour classer les encours en statuts 1 et 2 ou du risque avéré (statut 3), en fonction notamment des secteurs d'activité ;
- estimer le montant des pertes de crédit pour les différents statuts, notamment sur les secteurs jugés comme les plus vulnérables par la Direction et en tenant compte des dispositifs de soutien mis en place.

Comme présenté dans la note 10c de l'annexe aux comptes consolidés, au 31 décembre 2021, le montant total des encours bruts de prêts à la clientèle s'élève à 294 206 M€ et le montant total des dépréciations s'élève à 7 724 M€.

Compte tenu de l'importance du jugement dans l'appréciation du risque de crédit et la détermination des dépréciations sur prêts à la clientèle (statuts 1 à 3), nous avons considéré que le classement des encours de crédit à la clientèle entre les différentes catégories prévues par la norme IFRS 9 et l'évaluation des dépréciations comptabilisées constituaient un point clé de l'audit.

Notre réponse

S'agissant des encours classés en statuts 1 et 2, les travaux que nous avons réalisés ont consisté à :

- prendre connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés par les commissaires aux comptes du groupe Crédit Mutuel sur les options méthodologiques et les modèles de dépréciations définis par la Direction. Ces travaux ont couvert en particulier :
 - un examen du dispositif mis en place pour classer les créances entre les différents statuts et évaluer le montant des pertes de crédits attendues,
 - un examen des méthodes et des mesures retenues pour les différents paramètres et les modèles de calcul des pertes de crédits attendues,
 - l'analyse des modalités de prise en considération par la Direction du contexte de la crise liée au Covid-19 dans les différents scénarios macroéconomiques retenus pour le calcul des corrections de valeur, ainsi que l'information financière afférente,
 - examiner les travaux et les conclusions de la Direction relatifs à l'identification des secteurs d'activité jugés vulnérables à la crise sanitaire, ainsi que les principales hypothèses retenues pour le classement des encours de ces secteurs par statuts et pour l'estimation des pertes de crédits attendues,
 - la réalisation de tests sur la qualité des données ainsi que des contrôles réalisés sur les systèmes d'information utilisés dans la détermination des pertes de crédit attendues ;
- réaliser des travaux d'analyse de données relatifs à la correcte classification des encours par catégorie (statuts 1 et 2) ;
- examiner les rapprochements réalisés entre les données des outils informatiques de calcul des pertes attendues et la comptabilité ;
- analyser les évolutions du portefeuille et des niveaux de dépréciation, par statut et pour une sélection d'entités entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 afin d'en apprécier la cohérence d'ensemble.

S'agissant des encours classés en statut 3, nous avons examiné le processus et testé les contrôles mis en place par votre groupe pour identifier les prêts et créances présentant un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures d'estimation des dépréciations correspondantes, dans un contexte de prolongement de la crise liée au Covid-19. Les travaux ont principalement consisté à examiner :

- l'application des règles de classement des encours en statut 3 sur un échantillon de créances ;
- les dispositifs qui garantissent la qualité des données utilisées en faisant appel à nos spécialistes en systèmes d'information ;
- le processus de suivi du risque de crédit, en prenant connaissance des conclusions des comités spécialisés en charge du suivi des créances en statut 3 et de la comptabilisation des dépréciations associées ;
- les principales hypothèses retenues pour l'estimation des dépréciations individuelles sur un échantillon de dossiers de crédits de la banque de financement, et contrôler la documentation de la note de crédit en tenant compte, le cas échéant, de l'impact de la crise liée au Covid-19 et des dispositifs de soutien sur les notations ou les garanties ;
- l'évolution dans le temps des indicateurs clefs : rapport des encours en statut 3 sur les encours totaux et taux de couverture des encours en statut 3 par des dépréciations. Chaque fois qu'un indicateur s'est écarté de la moyenne nous avons analysé les écarts constatés.

Enfin, nous avons rationalisé l'évolution du coût du risque nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'information présentée dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPLEXES CLASSÉS EN NIVEAUX 2 ET 3 DE JUSTE VALEUR

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre de ses activités de marchés pour compte propre et de trésorerie groupe et en lien avec son offre de services à la clientèle, votre groupe détient des instruments financiers à des fins de transaction.</p> <p>Ces instruments financiers sont des actifs ou des passifs financiers comptabilisés au bilan pour leur juste valeur tels que mentionnés dans la note II-1-v de l'annexe aux comptes consolidés. La contrepartie de la réévaluation au bilan en date d'arrêté de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des instruments financiers complexes classés en niveaux 2 et 3 de juste valeur était un point clé de l'audit du fait d'un risque important d'anomalies significatives dans les comptes consolidés car elle requiert l'exercice du jugement, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la détermination des paramètres d'évaluation non observables sur le marché et la catégorisation des instruments selon la hiérarchie de la juste valeur des actifs et des passifs financiers ; ■ l'utilisation de modèles internes d'évaluation ; ■ l'estimation des principaux ajustements d'évaluation permettant de tenir compte des risques de contrepartie ou de liquidité. 	<p>Nous avons examiné les processus et testé les contrôles mis en place par votre groupe pour identifier et évaluer les instruments financiers complexes et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la gouvernance autour des modèles d'évaluation et les ajustements de valeur ; ■ la justification et la validation indépendante des résultats comptabilisés sur ces opérations ; ■ les contrôles relatifs aux processus de collecte des paramètres nécessaires à l'évaluation des instruments financiers complexes classés en niveaux 2 et 3. <p>Des spécialistes en évaluation d'instruments financiers complexes ont été inclus dans notre équipe d'audit. Avec leur assistance, nous avons également :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ réalisé nos propres tests d'évaluation sur un échantillon d'instruments financiers complexes ; ■ analysé les processus internes d'identification et de validation des principaux ajustements de valeur appliqués sur les instruments financiers et leur évolution dans le temps. Nos analyses ont porté sur l'examen des méthodologies retenues sur les réserves de marché et les ajustements de valeur, et le dispositif de gouvernance mis en place pour contrôler les ajustements réalisés ; ■ examiné les principaux écarts d'appels de marge, afin d'apprécier la cohérence des évaluations précédemment retenues ; ■ analysé les critères utilisés dans la hiérarchie de la juste valeur tels que décrits dans la note 8 « Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan » de l'annexe aux comptes consolidés.

ÉVALUATION DES PARTICIPATIONS COMPTABILISÉES EN NIVEAU 3 DU PÔLE CAPITAL INVESTISSEMENT

Risque identifié	Notre réponse
<p>Votre groupe détient, à travers des filiales de capital investissement, des participations comptabilisées à la juste valeur par résultat.</p> <p>Ces instruments sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur ainsi que lors des arrêts ultérieurs et jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».</p> <p>La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté. Pour estimer la juste valeur, lorsque les titres ne sont pas cotés sur un marché actif, votre groupe applique une approche <i>mark-to-model</i> fondée notamment sur des données non observables, comme indiqué dans le paragraphe « Détermination de la juste valeur des instruments financiers » de la note II-1-ix « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>En raison du recours au jugement dans la détermination de la juste valeur pour les instruments financiers non cotés et de la complexité de sa modélisation, notamment dans le contexte de la crise évolutive liée au Covid-19, nous avons estimé que l'évaluation des participations comptabilisées en niveau 3 du pôle capital développement constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons examiné les processus et testé les contrôles mis en place par votre groupe associés à l'évaluation des participations comptabilisées en niveau 3 du pôle capital développement.</p> <p>Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, et sur la base d'un échantillon, nos travaux ont également consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ analyser les méthodes de valorisation et les données de valorisation non observables retenues par votre groupe pour les lignes évaluées sur la base d'une approche <i>mark-to-model</i>, et apprécier la prise en compte du contexte de la crise liée au Covid-19 dans les données utilisées pour la valorisation ; ■ et le cas échéant contrôler que la valorisation retenue par votre groupe était comparable au prix observé lors d'une transaction récente.

ÉVALUATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Risque identifié

Votre groupe a réalisé des opérations de croissance externe ayant conduit à la comptabilisation d'écarts d'acquisition. Ces écarts d'acquisition s'élèvent à 3 098 M€ en valeur nette au 31 décembre 2021 et sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement comme indiqué dans la note 19 de l'annexe aux comptes consolidés.

Comme indiqué dans la note 1.8 de l'annexe aux comptes consolidés, les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs des entités acquises.

Les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou dès la présence d'un indice de perte de valeur. Lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée. Comme indiqué dans la note 19 de l'annexe aux comptes consolidés, la valeur recouvrable est déterminée selon deux méthodes :

- la juste valeur nette des coûts de vente, qui est fondée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- la valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus.

S'agissant de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaires moyen terme déterminés par la Direction, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme.

Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition constituait un point clé de l'audit en raison de :

- leur montant significatif au bilan consolidé de votre groupe ;
- l'importance du jugement de la Direction dans le choix de la méthode de détermination de la valeur recouvrable et, dans le cas de la valeur d'utilité, des hypothèses de résultats futurs des sociétés concernées et du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie prévisionnels.

Notre réponse

Les travaux effectués avec l'aide de nos experts en évaluation et modélisation pour examiner la valeur recouvrable déterminée par votre groupe ont notamment consisté en :

- une analyse de la méthodologie retenue ;
- une appréciation des principaux paramètres et des hypothèses utilisés par comparaison avec les données de marché disponibles.

S'agissant de la méthode reposant sur la valeur d'utilité, nous avons également :

- effectué un examen des plans d'affaires prévisionnels à partir desquels ont été déterminés les flux de trésorerie prévisionnels ;
- procédé à un recalcul des valeurs d'utilité déterminées par votre groupe pour un échantillon d'écarts d'acquisition ;
- examiné les tests de sensibilité disponibles tels que présentés dans la note 19 de l'annexe aux comptes consolidés afin d'apprécier la valeur d'utilité retenue.

ÉVALUATION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE EMPRUNTEURS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES SUR LES CORPORELS AUTO

Risque identifié

Les principes comptables et les règles d'évaluation appliqués aux passifs générés par les contrats des sociétés d'assurance sont ceux de la norme IFRS 4 comme indiqué dans la note 2.2.3 « Passifs non financiers » de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2021, les provisions techniques nettes des contrats d'assurance s'élèvent à 10 052 M€ comme indiqué dans la note 13b « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance » de l'annexe aux comptes consolidés.

Parmi ces passifs, les provisions mathématiques des contrats d'assurance emprunteurs correspondent aux valeurs de rachat des contrats d'assurance-vie et les provisions pour sinistres sur les contrats d'assurance non-vie [corporel Auto] correspondent aux primes non acquises (car relatives à des exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

L'évaluation de ces provisions fait appel à des méthodes actuarielles qui requièrent l'exercice du jugement professionnel de la direction.

Compte tenu de l'importance du jugement dans leur évaluation, nous avons considéré que les provisions mathématiques des contrats d'assurance emprunteurs et les provisions pour sinistres sur les corporels Auto, constituaient un point clé de l'audit.

Notre réponse

Pour les provisions spécifiques mentionnées ci-contre les travaux réalisés, avec l'aide d'experts en actuariat, ont principalement consisté à :

- analyser la cohérence entre la méthodologie d'évaluation des provisions et les conditions contractuelles ;
- analyser la pertinence des hypothèses calculatoires au regard des risques assurés et de la réglementation applicable (taux d'actualisation, tables réglementaires, etc.) ;
- vérifier les formules actuarielles utilisées ;
- analyser le niveau des provisions pour sinistres survenus mais non encore déclarés ;
- revoir des dossiers corporels Auto afin d'apprécier le niveau de provisionnement calculé par les ACM.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque Fédérative du Crédit Mutuel par votre assemblée générale du 11 mai 2016 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers France et du 29 septembre 1992 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers France était dans la sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la trentième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 11 avril 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers France

Laurent Tavernier

ERNST & YOUNG et Autres

Hassan Baaj

Cette page a été laissée blanche intentionnellement.





Lancée en mars 2021, la Fondation
Crédit Mutuel Alliance Fédérale
s'engage aux côtés de celles et ceux
qui œuvrent pour construire une société
plus juste et plus durable.
Parmi ses actions, la Fondation s'est
engagée aux côtés de l'association
Astrée qui agit contre l'isolement
des personnes et les aide à retrouver
un lien social.



Comptes sociaux de la BFCM

8.1	ÉTATS FINANCIERS DE LA BFCM	584	8.2	RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS	612
8.1.1	Comptes annuels	584			
8.1.2	Notes annexes aux comptes annuels	587	8.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	616

8.1 ÉTATS FINANCIERS DE LA BFCM

8.1.1 Comptes annuels

Actif

<i>(en euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, banques centrales, CCP		57 401 119 619,48	35 525 720 838,47
Effets publics et valeurs assimilées	2.8, 2.15	7 855 049 369,82	8 631 678 558,47
Créances sur les établissements de crédit	2.2, 2.3	124 613 209 609,34	117 147 253 272,98
Opérations avec la clientèle	2.3, 2.4	1 967 197 795,69	2 047 958 493,83
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.3, 2.15	15 514 185 325,82	17 382 937 688,83
Actions et autres titres à revenu variable	2.8, 2.15	905 096 351,18	725 528 542,14
Participations et autres titres détenus à long terme	2.17	353 771 451,18	394 125 603,77
Parts dans les entreprises liées	2.17	16 092 975 340,31	16 289 302 858,64
Crédit-bail et location avec option d'achat		0	0
Location simple		0	0
Immobilisations incorporelles	2.0, 2.21	8 000 141,00	8 000 141,00
Immobilisations corporelles	2.0	53 045,88	60 633,62
Capital souscrit non versé		0	0
Actions propres		0	0
Autres actifs	2.24	4 391 130 585,92	4 066 431 275,49
Comptes de régularisation	2.25	1 715 519 519,63	904 292 574,56
TOTAL DE L'ACTIF		230 817 308 155,25	203 123 290 481,80

Hors-bilan

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financement	3.0	1 196 725 036,48	1 596 650 913,67
Engagements de garantie	3.1	5 063 348 333,32	5 171 634 023,52
Engagements sur titres		65 424 796,76	304 001 481,66

Passif

<i>(en euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Banques centrales, CCP		600 000 000,00	574 000 000,00
Dettes envers les établissements de crédit	2.2, 2.3	111 804 022 948,86	82 190 466 683,41
Comptes créditeurs de la clientèle	2.3	9 529 209 794,06	9 395 182 763,37
Dettes représentées par un titre	2.3	83 825 686 887,10	85 994 130 851,79
Autres passifs	2.24	1 682 964 530,85	3 060 800 152,43
Comptes de régularisation	2.25	803 926 819,45	1 317 649 566,40
Provisions pour risques et charges	2.27	670 690 227,22	569 674 326,85
Dettes subordonnées	2.7	8 528 156 397,43	7 776 740 001,69
Fonds pour risques bancaires généraux	2.20	61 552 244,43	61 552 244,43
Capitaux propres hors FRBG	2.20	13 311 098 305,85	12 183 093 891,43
<i>Capital souscrit</i>	2.20	1 688 529 500,00	1 688 529 500,00
<i>Primes d'émission</i>	2.20	4 508 844 923,87	4 508 844 923,87
<i>Réserves</i>	2.20	5 883 409 955,26	5 305 409 955,26
<i>Écarts de réévaluation</i>		0	0
<i>Provisions réglementées et subventions d'investissement</i>	2.20	0	0
<i>Report à nouveau</i>	2.20	322 330,50	584 825,40
<i>Résultat de l'exercice</i>	2.20	1 229 991 596,22	679 724 686,90
TOTAL DU PASSIF		230 817 308 155,25	203 123 290 481,80

Hors-bilan

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financement	3.0	6 733 727 606,69	21 921 978 638,01
Engagements de garantie	3.1	0	0
Engagements sur titres		0	223 001 516,14

Compte de résultat

<i>(en euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
+ Intérêts et produits assimilés	4.1	2 709 000 264,83	3 205 656 218,98
- Intérêts et charges assimilés	4.1	- 2 685 475 516,73	- 3 247 333 592,17
+ Produits sur opérations de crédit-bail & de LOA		0	0
- Charges sur opérations de crédit-bail & de LOA		0	0
+ Produits sur opérations de location simple		0	0
- Charges sur opérations de location simple		0	0
+ Revenus des titres à revenu variable	4.2	1 398 024 321,13	1 025 397 727,95
+ Commissions (Produits)	4.3	116 455 208,00	101 693 078,93
- Commissions (Charges)	4.3	- 103 461 215,35	- 104 829 465,51
+/- Gains sur opérations des portefeuilles de négociation	4.4	9 333 990,04	5 420 588,92
+/- Gains sur opérations des portefeuilles placement et assimilés	4.5	192 997 117,83	- 114 527 854,61
+ Autres produits d'exploitation	4.6	1 235 335,64	31 213 848,13
- Autres charges d'exploitation	4.6	- 100 797 740,08	- 1 386 853,83
Produit net bancaire		1 537 311 765,31	901 303 696,79
- Charges générales d'exploitation	4.7	- 74 438 895,49	- 72 722 192,96
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles		- 7 587,74	- 7 715,98
Résultat brut d'exploitation		1 462 865 282,08	828 573 787,85
+/- Coût du risque	4.8	6 315 590,70	- 29 544 199,53
Résultat d'exploitation		1 469 180 872,78	799 029 588,32
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	4.9	- 208 231 511,86	- 118 901 127,46
Résultat courant avant impôts		1 260 949 360,92	680 128 460,86
+/- Résultat exceptionnel	4.10	0	- 474 060,46
+/- Impôt sur les bénéfices	4.11	- 30 957 764,70	70 286,50
+/- Dotation/reprise de FRBG et provisions réglementées		0	0
RÉSULTAT NET		1 229 991 596,22	679 724 686,90

8.1.2 Notes annexes aux comptes annuels

SOMMAIRE DES NOTES

Note 1	Principes comptables et méthodes d'évaluation	587	Note 3	Notes annexes au hors-bilan	605
Note 2	Notes annexes au bilan	592	Note 4	Notes annexes au compte de résultat	608

Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes sociaux de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux règlements de l'Autorité des normes comptables (ANC) dont le règlement 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation ;
- la permanence des méthodes ;
- l'indépendance des exercices.

Crise sanitaire liée au Covid-19

Face à la crise exceptionnelle et inédite provoquée par la pandémie due au virus Covid-19, les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont eu pour priorité de protéger l'ensemble de leurs collaborateurs et d'apporter un soutien maximal à leurs clients.

La banque n'a jamais cessé d'exercer son activité durant les confinements décidés par les pouvoirs publics en 2020 et en 2021, en adaptant ses dispositifs de fonctionnement afin d'assurer la continuité des opérations vis-à-vis de ses clients particuliers et professionnels. Les dispositifs de fonctionnement ont été adaptés au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie, des recommandations et des réglementations des Autorités sanitaires et publiques.

En 2021, le travail sur site des salariés a repris, avec des mesures d'hygiène et de distanciation adaptées [fourniture d'équipement de protection individuel, protocole de nettoyage des locaux spécifiques, etc.]. Le recours au télétravail s'inscrit dans les accords de groupe et d'entreprise « Qualité de Vie au Travail » ou dans les dispositifs dérogatoires qui peuvent être demandés par les Pouvoirs publics.

La banque n'a pas eu recours au chômage partiel financé par l'État, ni à d'autres dispositifs de soutien public liés à la crise de la Covid-19.

Les conséquences chiffrées de la pandémie sur l'activité de la banque ne sont pas déterminables avec pertinence, en raison :

- de l'amplitude et de la rémanence des effets des mesures de soutien à l'économie, en particulier sur la solvabilité des clients (sur l'ensemble de l'année 2021, les défaillances d'entreprises sont en diminution de près de 45 % par rapport à 2019 ; le chômage est au plus bas en France depuis 2012) et sur la tenue des marchés financiers, qui n'ont connu ni crise boursière, ni de tensions sur les marchés de taux ;
- de la difficulté de mesurer objectivement les impacts possibles de l'événement sur les différents postes du compte de résultat potentiellement affectés dans un établissement de crédit (marge d'intérêt, commissions, charge du risque...), dont les variations peuvent relever de nombreux autres facteurs (politique monétaire et niveau des taux d'intérêt, contraintes prudentielles, situation du marché immobilier, stratégie de couverture financière de l'établissement, politique de tarification des opérations, etc., etc.) ;

- enfin, de la durée d'une potentielle crise et de son aggravation toujours possible avec l'émergence éventuelle de variants nouveaux, l'efficacité de la couverture vaccinale, l'ampleur et la date d'une reprise économique, qui restent autant de variables très largement inconnues.

Dans ces conditions, conformément aux recommandations de l'Autorité des normes comptables (ANC) parues sur la « Prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établies à compter du 1^{er} janvier 2020 », seuls les effets chiffrés jugés pertinents de l'évènement doivent être fournis en annexe, selon une approche ciblée.

À cet égard, il convient de noter que notre établissement s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie en proposant des prêts garantis par l'État (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels. Ces financements s'effectuent sous la forme de prêts qui comportent un différé d'amortissement d'un an et une clause actionnable par l'emprunteur pour lui permettre, à l'issue de la première année, de décider d'amortir son crédit sur une période d'un à cinq ans. Le traitement comptable de ces prêts suit le même principe de comptabilisation que les autres types de prêts.

À la BFCM, au 31 décembre 2021, il n'y a aucun encours de prêt garanti par l'état dans les comptes.

D'autre part, le « Prêt participatif relance » est un nouveau type de prêt ouvert depuis 2021 aux petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI), destiné à offrir un financement de long terme s'insérant entre les fonds propres et la dette classique. Aucun prêt de cette nouvelle catégorie, encore très récente, n'a été mis en force durant l'exercice.

Enfin, en mesure d'appui immédiat à ses emprunteurs, la banque a accordé à partir d'avril 2020 des reports de remboursement sur les échéances des crédits amortissables à moyen et long terme aux entreprises, professionnels et agriculteurs, sans pénalités ou coûts additionnels, jusqu'à fin septembre 2020. À l'issue de cette période de report des échéances, un aménagement définitif des contrats a été effectué. Aucune dépréciation n'a été constatée au titre de ce premier report d'échéances s'inscrivant dans un dispositif de place, qui ne s'est pas traduit pas par des pertes pour la banque mais par un décalage dans le temps des échéances initiales à percevoir. Lorsque l'entreprise emprunteuse a demandé un second report d'échéances à l'issue du dispositif précité, le crédit est qualifié de restructuré.

Au 31 décembre 2021, il n'y a aucun crédit dont l'échéance a été reportée dans les comptes.

Dans ces conditions, conformément aux recommandations de l'Autorité des normes comptables (ANC) parues sur la « Prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établies à compter du 1^{er} janvier 2020 », seuls les effets chiffrés jugés pertinents de l'évènement doivent être fournis en annexe, selon une approche ciblée. En l'état, il n'y a pas d'éléments mesurables objectivement concernant la BFCM.

1.1 Évaluation des créances et dettes et utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition, s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas concernant :

- la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- les régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- la valorisation des titres de participation ;
- les provisions pour risques et charges.

1.2 Créances et risque de crédit

Le système de déclassement en encours douteux est conforme au règlement ANC n° 2014-07, selon lequel les créances de toute nature sont déclassées dans les situations suivantes :

- en cas de constatation d'impayés depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures de surendettement, de redressement, de liquidation judiciaire, faillite, etc.) ;
- lorsque la créance, indépendamment de l'existence de tout impayé, présente d'autres risques de non-recouvrement total ou partiel.

En effet, les traitements de passage en douteux, provisionnement et retour en sain de la clientèle sont automatisés en cohérence avec les règles prudentielles, (règlement délégué de l'UE 2018/171) et aux orientations d'application EBA/GL/2016/07 de l'Autorité bancaire européenne (ABE). Ainsi :

- l'analyse du défaut (*i.e.* le fait générateur du déclassement de la créance) est effectuée quotidiennement, au niveau de l'ensemble des engagements d'un emprunteur, l'appréciation du défaut étant déterminée par emprunteur ou groupe d'emprunteurs ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs ;

- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés et de douze mois pour les crédits restructurés.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance enregistrées en coût du risque.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La dépréciation constituée couvre la perte provisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes provisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux provisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps, à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ».

La banque a défini des règles internes qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

L'article 2221-5 du règlement ANC précité prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Les encours redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

L'impossibilité de recouvrer toute ou partie de la ou des créances douteuses entraîne le passage en perte. L'absence de possibilité de recouvrement résulte principalement :

- de l'attestation d'irrécouvrabilité délivrée par la société de recouvrement comportant les motifs de l'échec ;
- de l'absence de solvabilité du ou des débiteurs des créances du dossier, constatée après que toutes les procédures internes du service contentieux ont été mises en œuvre ;
- d'un jugement défavorable à la banque entraînant l'impossibilité de poursuivre le recouvrement de ses créances ou d'une décision de justice ordonnant l'effacement des dettes ;
- d'un plan de surendettement incluant un abandon partiel de créance.

1.3 Opérations sur titres

Les postes du bilan :

- « Effets publics et valeurs assimilées » ;
- « Obligations et autres titres à revenu fixe » ;
- « Actions et autres titres à revenu variable ».

enregistrent des titres de transaction, de placement et d'investissement, selon leur nature.

Cette classification résulte de l'application du règlement ANC 2014-07, qui prescrit la ventilation des titres en fonction de leur destination.

Titres de transaction

Sont classés dans ce portefeuille les titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et qui sont négociables sur un marché dont la liquidité est assurée, avec des prix de marché significatifs. Ils sont enregistrés coupon couru éventuel à l'achat inclus, les frais d'acquisition étant portés en charges. À la date de clôture, les titres de transaction sont évalués au prix de marché. Le solde global des gains et des pertes résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres de placement

Les titres de placement sont la catégorie de classement par défaut des titres qui ne relèvent pas d'un autre classement comptable. Les primes ou décotes constatées lors de l'acquisition de titres à revenu fixe sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné. À la clôture de l'exercice, les moins-values latentes sur titres de placement, corrigées éventuellement des amortissements et reprises des différences visées ci-dessus, font l'objet d'un provisionnement individuel par code valeur ou par ensembles homogènes ; les titres de placement sont valorisés au cours de cotation lorsque le marché est actif, à défaut par des techniques de valorisation s'appuyant sur des transactions récentes ou des modélisations couramment utilisées par les intervenants de marché. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d'investissement

Sont classée dans ce portefeuille les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « titres de transaction » ou de la catégorie « titres de placement » avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant des capacités de détention à terme nécessaires (notamment financières et juridiques). L'écart constaté entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalé sur la durée de vie du titre. Les moins-values latentes ne font pas l'objet de dépréciations, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les bons du Trésor, titres de créances négociables (court terme et moyen terme) et les instruments du marché interbancaire classés dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont enregistrés au prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. Les produits d'intérêts sont calculés au taux négocié, le montant de la prime ou de la décote faisant l'objet d'un amortissement selon la méthode actuarielle.

Les obligations comprises dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont comptabilisées hors coupon couru. Les produits d'intérêts sont calculés au taux nominal des titres. Lorsque leur prix d'acquisition est différent de leur valeur de remboursement, cette différence est amortie actuariellement et portée en charges ou produits selon le cas.

Les titres libellés en devises sont évalués au cours de change à la date de clôture ou à la date antérieure la plus proche. Les différences

d'évaluation sont portées en pertes ou en gains sur opérations financières.

Reclassement d'actifs financiers

Les reclassements de titres entre les différentes catégories comptables obéissent aux dispositions prévues par les articles 2381-1 à 2381-5 du règlement ANC 2014-07.

Cessions temporaires de titres

Les cessions temporaires de titres sont destinées à garantir des prêts ou des emprunts de trésorerie par des titres. Elles prennent principalement deux formes distinctes, selon le mécanisme juridique utilisé, à savoir :

- les pension ;
- les prêts et emprunts de titres.

La pension consiste juridiquement à céder en pleine propriété des titres, l'acheteur s'engageant irrévocablement à les rétrocéder et le vendeur à les reprendre, à un prix et une date convenus lors de la conclusion du contrat. Comptablement, les titres donnés en pension sont maintenus dans leur poste d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables aux portefeuilles auxquels ils se rattachent. Parallèlement, la dette représentative du montant encaissé est enregistrée au passif. La créance représentative d'une pension sur titres reçus est enregistrée à l'actif.

Les prêts de titres sont des prêts à la consommation régis par le Code civil dans lesquels l'emprunteur s'engage irrévocablement à restituer les titres empruntés à l'échéance. Ces prêts sont généralement garantis par la remise d'espèces, qui restent acquises au prêteur en cas de défaillance de l'emprunteur. Dans ce dernier cas, l'opération est assimilée à une opération de pension et enregistrée comptablement comme telle. En cas de prêt dit « sec » sans remise d'espèces, les titres prêtés ne figurent plus au bilan et une créance représentative de la valeur des titres prêtés est inscrite à l'actif, cette créance étant évaluée à chaque arrêté selon les règles applicables au portefeuille d'origine des titres. En cas d'emprunt dit « sec », les titres empruntés sont inscrits dans le portefeuille de transaction et une dette est constatée au passif, au prix de marché à la mise en place et lors des arrêts ultérieurs. Dans les états de synthèse, le montant de la dette représentative de la valeur des titres empruntés au passif est diminué du montant des titres empruntés comptabilisés à l'actif.

1.4 Options

Les primes payées ou perçues sont enregistrées en compte de bilan lors de leur paiement ou à leur encaissement. Les primes sur options non dénouées sont évaluées à la clôture de l'exercice lorsqu'elles sont traitées sur un marché organisé. L'écart est enregistré au compte de résultat. Les gains et les pertes sur les opérations de gré à gré traitées en dehors des marchés organisés et assimilés sont enregistrés au compte de résultat lors du dénouement.

1.5 Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion.

Les titres de participation et de filiales sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d'en assurer le contrôle.

Ces titres sont comptabilisés au coût historique. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de Bourse des derniers mois.

1.6 Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle, les durées de vie usuelles étant :

- logiciels : 1 à 10 ans ;
- constructions – gros œuvre structure : 20 à 80 ans ;
- constructions – équipements : 10 à 40 ans ;
- agencements et installations : 5 à 15 ans ;
- matériel de transport : 3 à 5 ans ;
- mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans ;
- matériel informatique : 3 à 5 ans.

Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

1.7 Conversion des opérations en devises

Les créances et dettes, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu.

Les actifs corporels sont maintenus au coût historique. Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture (voir précisions notes précédentes).

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

1.8 Contrats d'échange (swaps)

En application du règlement ANC 2014-07, la banque est susceptible de constituer trois portefeuilles distincts enregistrant les contrats selon qu'ils ont pour objet de maintenir des positions ouvertes et isolées (a),

de couvrir le risque de taux d'un élément isolé ou d'un ensemble d'éléments homogènes (b), ou de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (d). Il n'existe pas de portefeuille de contrats d'échange destinés à couvrir le risque global de taux, dit portefeuille de catégorie (c).

Dans ces conditions, les transferts d'un portefeuille à l'autre ne sont possibles que du :

- portefeuille (a) vers le portefeuille (b) ;
- portefeuille (b) vers les portefeuilles (a) ou (d) ;
- portefeuille (d) vers le portefeuille (b).

Les contrats sont inscrits à leur valeur nominale au hors-bilan. La valeur de marché retenue pour les contrats d'échange dits de transaction est issue de l'application de la méthode d'actualisation des flux futurs avec une courbe de taux zéro coupon. La branche à taux fixe est estimée à partir des différentes échéances actualisées en fonction de la courbe de taux, alors que la valeur actuelle de la branche à taux variable est estimée à partir de la valeur du coupon en cours majoré du nominal. La valeur de marché résulte de la comparaison de ces deux valeurs actualisées, après prise en compte du risque de contrepartie et des frais de gestion futurs. Le risque de contrepartie est calculé conformément à l'article 2525-3 du règlement ANC 2014-07, auquel est appliqué un coefficient de fonds propres de 8 %. Les frais de gestion sont ensuite déterminés en majorant ce montant de fonds propres d'un taux de 10 %.

Les soultes éventuellement perçues ou versées lors de la conclusion d'un contrat d'échange sont constatées au compte de résultat *pro rata temporis* sur la durée du contrat. En cas de résiliation anticipée d'un contrat, la soulte perçue ou versée est immédiatement constatée en résultat, sauf lorsque le contrat a été initié dans le cadre d'une opération de couverture. La soulte est alors rapportée au compte de résultat en fonction de la durée de vie de l'élément initialement couvert.

Afin de mesurer et de suivre les risques encourus en raison de ces opérations, des limites globales de sensibilité incluant les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises sont fixées par activité. Ces positions font l'objet d'une information régulière à l'organe exécutif de la banque, pris au sens de l'article L 511-13 du Code monétaire et financier.

1.9 Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n° 2013-02 de l'ANC.

Régimes de retraite des employés

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la banque et ses salariés versent périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Ces contrats de type article 83 CGI assurent le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. L'engagement relatif à ce régime est entièrement couvert par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

Les futures indemnités de fin de carrière et les primes à verser pour l'attribution de médailles du travail sont intégralement couvertes par contrat d'assurance

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurances. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62^e anniversaire.

1.10 Fonds pour risques bancaires généraux

Les fonds pour risques bancaires généraux sont définis comme les montants que la banque décide d'affecter à la couverture de tels risques, lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques particuliers inhérents aux opérations bancaires.

Les montants affectés à ces fonds s'élèvent à 61,6 millions d'euros, aucun mouvement n'ayant affecté ce poste durant l'exercice.

1.11 Provisions

Les dépréciations affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

La BFCM peut être partie à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

1.12 Commissions

Les commissions sont généralement enregistrées à leur encaissement, à l'exception de celles rémunérant un service dans le temps, ou lorsqu'elles sont relatives aux opérations financières constatées dès la clôture de l'émission ou de leur facturation.

1.13 Impôt sur les bénéfices

Avec effet au 1^{er} janvier 2016, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) a exercé l'option pour « l'intégration fiscale mutualiste » conformément aux dispositions de l'article 223 A, 5^e alinéa du Code général des impôts.

Le mécanisme de l'intégration fiscale permet de payer l'impôt sur les sociétés sur un résultat global obtenu en faisant la somme algébrique des résultats positifs et négatifs des différentes entités du groupe. Le groupe d'intégration fiscale de la CF de CM est constitué de :

- la CF de CM, société « tête d'intégration » ;
- les caisses locales et régionales qui lui sont affiliées en vertu d'un agrément d'exercice collectif délivré par le régulateur bancaire ;
- la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et 27 de ses filiales qui ont exercé l'option pour y participer.

Par convention, chaque membre de l'intégration fiscale est tenu de verser à la CF de CM, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si le membre était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les membres auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

La rubrique « Impôts sur les bénéfices » comprend :

- le montant d'impôt sur les sociétés et de la contribution additionnelle calculé comme si la société était imposée séparément ;
- la contribution additionnelle de 3 % sur les revenus distribués ;
- les éventuelles régularisations afférentes aux exercices antérieurs et aux rappels d'impôt ;
- la charge ou le produit d'impôt afférent aux crédits d'impôt sur prêts à taux zéro et prêts assimilés.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les contributions additionnelles sont déterminés selon la réglementation fiscale applicable. Les crédits d'impôt attachés aux revenus de valeurs mobilières ne sont pas comptabilisés. Leur imputation est faite directement en déduction de la charge d'impôt.

1.14 Implantations dans les États ou territoires non coopératifs en matière de transparence et d'échange d'informations en matière fiscale

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les États ou territoires visés par le premier alinéa de l'article L.511-45 du Code monétaire et financier.

1.15 Consolidation

La société est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale faisant lui-même partie du périmètre de consolidation de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Note 2 Notes annexes au bilan

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

2.0 Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

	Valeur brute au 31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Transferts ou remboursement	Valeur brute au 31/12/2021
Immobilisations financières	24 025 849	2 020 255	474 632	- 1 969 899	23 601 573
Immobilisations corporelles	1 572	-	-	-	1 572
Immobilisations incorporelles	8 000	-	-	-	8 000
TOTAUX	24 035 421	2 020 255	474 632	- 1 969 899	23 611 145

2.1 Amortissements et dépréciations sur actif immobilisé

AMORTISSEMENTS

	Amortissements au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/12/2021
Immobilisations financières	0	-	-	0
Immobilisations corporelles	1 512	7	-	1 519
Immobilisations incorporelles	0	-	-	0
TOTAUX	1 512	7	0	1 519

DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciations au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Dépréciations au 31/12/2021
Immobilisations financières	1 347 846	16 890	473 585	891 151
Immobilisations corporelles	0	-	-	0
Immobilisations incorporelles	0	-	-	0
TOTAUX	1 347 846	16 890	473 585	891 151

2.2 Répartition des créances et dettes

A) CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS ET LES BANQUES CENTRALES

	Montant 2021		Montant 2020	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes Ordinaires	982 038	-	1 135 598	-
Prêts, valeur reçues en pension ⁽¹⁾	54 100 000	119 696 243	31 500 000	111 627 571
Titres reçus en pension livrée	-	490 829	-	497 450
Valeurs non imputées	-	-	-	-
Créances rattachées ⁽¹⁾	- 751	36 949	- 438	39 483
Créances douteuses	-	-	-	-
[Dépréciations]	-	-	-	-
TOTAL	55 081 287	120 224 021	32 635 160	112 164 504
Prêts subordonnés	-	3 407 151	-	3 847 151
TOTAL DES CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET BANQUES CENTRALES	-	178 712 459	-	148 646 815

(1) dont Banques Centrales

54 099 249

31 499 562

B) DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS ET LES BANQUES CENTRALES

	Montant 2021		Montant 2020	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes Ordinaires	24 553 055	-	22 976 284	-
Emprunts ⁽¹⁾	2 352 605	41 238 371	3 442 552	37 637 513
Valeurs données en pension ⁽¹⁾	-	42 966 800	-	17 092 400
Titres donnés en pension livrée	-	266 146	-	411 027
Valeurs non imputées	-	-	-	-
Dettes rattachées ⁽¹⁾	4	22 125	8	204 473
Autres sommes dues	1 004 917	-	1 000 210	-
TOTAL	27 910 581	84 493 442	27 419 054	55 345 413
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET BANQUES CENTRALES	-	112 404 023	-	82 764 467

(1) dont Banques Centrales

600 000

42 560 090

574 000

16 993 215

2.3 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle

ACTIF

	Inférieure ou égale à trois mois	De trois mois à un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LES BANQUES CENTRALES						
À vue	55 082 038	-	-	-	- 751	55 081 287
À terme	14 707 560	19 480 846	61 584 402	27 821 415	36 949	123 631 172
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE						
Créances commerciales	-	-	-	-	-	-
Autres concours à la clientèle	328 606	15 691	202 300	959 362	2 270	1 508 229
Créances douteuses	-	-	-	21 911	-	21 911
Comptes ordinaires débiteurs	436 975	-	-	-	83	437 058
OBLIGATIONS & AUTRES TITRES À REVENU FIXE	1 469 658	1 506 046	4 817 089	7 676 830	44 562	15 514 185
<i>dont titres de transaction</i>	3 381	-	-	-	-	3 381
TOTAUX	72 024 837	21 002 583	66 603 791	36 479 518	83 113	196 193 842

Les créances douteuses sont considérées comme étant remboursables à plus de cinq ans.

PASSIF

	Inférieure ou égale à trois mois	De trois mois à un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
DETTE ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LES BANQUES CENTRALES						
À vue	27 910 577	-	-	-	4	27 910 581
À terme	6 934 547	7 183 133	55 313 637	15 040 000	22 125	84 493 442
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE						
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-	-	-	-	-
À vue	-	-	-	-	-	-
À terme	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-	-	-
À vue	8 288 459	-	-	-	-	8 288 459
À terme	740 000	500 000	-	-	751	1 240 751
DETTE REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	16 072 650	14 678 103	1 740 814	297 510	51 042	32 840 119
Emprunts obligataires	1 390 000	6 172 069	28 445 953	7 811 359	218 651	44 038 032
Autres titres	-	-	-	6 909 714	37 822	6 947 536
DETTE SUBORDONNÉES	-	-	3 700 000	4 750 000	78 156	8 528 156
TOTAUX	61 336 233	28 533 305	89 200 404	34 808 583	408 551	214 287 076

2.4 Répartition des créances sur la clientèle

Hors créances rattachées de 2 353 milliers d'euros sur créances brutes.

	Montant 2021			Montant 2020		
	Créances brutes	dont Créances douteuses	Dépréciations	Créances brutes	dont Créances douteuses	Dépréciations
RÉPARTITION PAR GRANDS TYPES DE CONTREPARTIE						
Sociétés	1 964 612	25 027	3 116	2 043 242	114 582	32 197
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-
Particuliers	14	-	-	7	-	-
Administrations publiques	219	-	-	1 980	-	-
Administrations privées	-	-	-	-	-	-
Total	1 964 845	25 027	3 116	2 045 229	114 582	32 197
RÉPARTITION PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ						
Agriculture et industries minières	-	-	-	-	-	-
Commerces de détails et de gros	15 614	-	-	28 123	-	-
Industries	-	-	-	60 615	89 555	28 940
Services aux entreprises et holding	27 911	25 027	3 116	71 772	25 027	3 257
Services aux particuliers	-	-	-	-	-	-
Services financiers	1 574 637	-	-	1 528 269	-	-
Services immobiliers	114 810	-	-	138 443	-	-
Transports et communication	227 142	-	-	214 101	-	-
Non ventilé et autres	4 731	-	-	3 906	-	-
Total	1 964 845	25 027	3 116	2 045 229	114 582	32 197
RÉPARTITION PAR SECTEURS GÉOGRAPHIQUES						
France	1 711 124	25 027	3 116	1 716 990	114 582	32 197
Europe hors France	253 721	-	-	328 239	-	-
Autres pays	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 964 845	25 027	3 116	2 045 229	114 582	32 197

Sur l'exercice 2021, la BFCM a comptabilisé des reprises de provisions nettes pour 29 081 milliers d'euros. L'encours de créances douteuses est de 25 027 milliers d'euros.

Parmi les créances ci-dessus, aucune créance n'est compromise ou restructurée.

2.5 Montant des engagements sur participations et filiales intégrées globalement

ACTIF

	Montant 2021	Montant 2020
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
À vue	129 185	159 277
À terme	86 611 634	79 154 189
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE		
Créances commerciales	-	-
Autres concours à la clientèle	689 527	707 320
Comptes ordinaires débiteurs	-	124 154
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	6 193 476	6 364 549
CRÉANCES SUBORDONNÉES	3 995 875	4 428 527
TOTAL	97 619 697	90 938 016

PASSIF

	Montant 2021	Montant 2020
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
À vue	18 623 363	19 239 574
À terme	35 663 295	32 244 999
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE		
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-
À vue	-	-
À terme	-	-
Autres dettes	-	-
À vue	316 811	292 288
À terme	-	-
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE		
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	500 000	650 000
Emprunts obligataires	3 285 141	3 635 781
Autres dettes représentées par un titre	-	-
DETTES SUBORDONNÉES	16 516	16 414
TOTAL	58 405 126	56 079 056

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation de la BFCM.

2.6 Répartition des actifs subordonnés

	Montant 2021		Montant 2020	
	Montant subordonné	dont prêts participatifs	Montant subordonné	dont prêts participatifs
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
À terme	3 116 151	-	3 556 151	-
Indéterminée	291 000	-	291 000	-
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE				
Autres concours à la clientèle	683 950	683 950	683 950	683 950
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	190 596	132 873	139 596	132 873
TOTAL	4 281 697	816 823	4 670 697	816 823

2.7 Dettes subordonnées

Type d'emprunt	Montant 2021			Montant 2020		
	Devise	Encours	Échéance	Devise	Encours	Échéance
TSR 3 %	EUR	1 000 000	21/05/2024	EUR	1 000 000	21/05/2024
TSR 2,5 %	EUR	500 000	25/05/2028	EUR	500 000	25/05/2028
TSR 3 %	EUR	1 000 000	11/09/2025	EUR	1 000 000	11/09/2025
TSR 2,375 %	EUR	1 000 000	24/03/2026	EUR	1 000 000	24/03/2026
TSR 1,875 %	EUR	700 000	04/11/2026	EUR	700 000	04/11/2026
TSR 2,625 %	EUR	500 000	31/03/2027	EUR	500 000	31/03/2027
TSR 2,625 %	EUR	500 000	15/11/2027	EUR	500 000	15/11/2027
TSR 1,875 %	EUR	1 000 000	18/06/2029	EUR	1 000 000	18/06/2029
TSR 1,125 %	EUR	750 000	19/11/2031	EUR	-	-
Emp. SUB	EUR	500 000	indéterminée	EUR	500 000	indéterminée
Emp. TSS	EUR	1 000 000	indéterminée	EUR	1 000 000	indéterminée
		8 450 000			7 700 000	
		78 156	Créances rattachées		76 740	Créances rattachées
Conditions	Les emprunts et les titres subordonnés occupent un rang inférieur par rapport aux créances de tous les autres créanciers, à l'exclusion des titres participatifs. Les titres supersubordonnés occupent le dernier rang, car ils sont expressément subordonnés à toutes les autres dettes de l'entreprise, qu'elles soient chirographaires ou subordonnées.					
Possibilité remboursement anticipé	Pas de possibilité les cinq premières années sauf si augmentation concomitante du capital. Interdit pour l'emprunt TSR, sauf en cas de rachat en bourse, OPA ou OPE. Restreintes pour les titres supersubordonnés (TSS) car ils sont assimilés à des fonds propres de base.					

2.8 Portefeuille titres : ventilation entre portefeuilles de transaction, de placement et d'investissement

	Montant 2021			Montant 2020		
	Portefeuille transaction	Portefeuille placement	Portefeuille investissement	Portefeuille transaction	Portefeuille placement	Portefeuille investissement
Effets publics et valeurs assimilées	-	7 855 049	-	-	8 631 678	-
Obligations et autres titres	3 381	9 580 036	5 930 769	640	11 376 255	6 006 643
Actions et OPC	-	905 096	-	-	725 529	-
TOTAUX	3 381	18 340 181	5 930 769	640	20 733 462	6 006 643

Il n'y a aucun encours de titre de transaction sur un marché actif au sens de l'article ANC 2321-1

2.9 Portefeuille titres : titres ayant fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre

Suite aux modifications du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres introduites par le règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement », la BFCM n'a opéré aucun reclassement au 31 décembre 2021.

2.10 Portefeuille titres : différences entre prix d'acquisition et prix de remboursement des titres de placement et des titres d'investissement

NATURE DES TITRES	Décotes/surcotes nettes restant à amortir			
	Montant 2021		Montant 2020	
	Décote	Surcote	Décote	Surcote
Titres de placement				
■ Marché obligataire	10 859	199 745	6 870	222 654
■ Marché monétaire	-	-	-	49
Titres d'investissement				
■ Marché obligataire	3 169	-	3 579	-
■ Marché monétaire	-	100	58	-

2.11 Portefeuille titres : plus et moins-values latentes sur titres

	Montant 2021	Montant 2020
Montant des plus-values latentes sur titres de placement	888 163	1 323 958
Montant des moins-values latentes sur titres de placement et ayant fait l'objet d'une dépréciation	361 583	497 947
Montant des moins-values latentes sur titres d'investissement	-	-
Montant des plus-values latentes sur titres d'investissement	12 301	13 629

2.12 Portefeuille titres : montant des créances représentatives des titres prêtés

	Montant 2021	Montant 2020
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Actions et OPC	0	0

2.13 Portefeuille titres : montant des créances et dettes se rapportant à des pensions livrées sur titres

	Montant 2021		Montant 2020	
	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
À vue	-	-	-	-
À terme	490 829	-	497 450	-
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE				
Autres concours à la clientèle	-	-	-	-
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
À vue	-	-	-	-
À terme	-	266 146	-	411 027
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE				
Autres dettes	-	-	-	-
À vue	-	-	-	-
À terme	-	-	-	-
TOTAL	490 829	266 146	497 450	411 027

Les actifs mis en pension au 31 décembre 2021 correspondent à :

- des fonds commun de créances (FCC) pour 330 000 milliers d'euros ;
- des emprunts d'État pour 160 829 milliers d'euros.

2.14 Portefeuille titres : ventilation des obligations et autres titres à revenu fixe selon l'émetteur

	Montant 2021			Montant 2020		
	Émetteur organismes publics	Autres	Créances rattachées	Émetteur organismes publics	Autres	Créances rattachées
Effets publics, obligations et autres titres	11 186 157	12 083 524	99 554	11 594 024	14 291 829	128 763

2.15 Portefeuille titres : ventilation selon la cotation

	Montant 2021			Montant 2020		
	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées
Effets publics et val. assimilés	7 800 057	-	54 992	8 519 369	50 049	62 261
Obligations et aut. titres	13 524 300	1 945 324	44 562	14 067 198	3 249 237	66 502
Actions et OPC	901 647	3 449	-	721 986	3 543	-
TOTAUX	22 226 004	1 948 773	99 554	23 308 553	3 302 829	128 763

2.16 Portefeuille titres : informations sur les OPC

	Montant 2021			Montant 2020		
	Montant des parts d'OPC français	Montant des parts d'OPC étrangers	TOTAL	Montant des parts d'OPC français	Montant des parts d'OPC étrangers	TOTAL
Titres à revenu variable : OPC	-	26	26	-	26	26

	Montant 2021			Montant 2020		
	Montant des parts d'OPC de capitalisation	Montant des parts d'OPC de distribution	TOTAL	Montant des parts d'OPC de capitalisation	Montant des parts d'OPC de distribution	TOTAL
Titres à revenu variable : OPC	-	26	26	-	26	26

2.17 Portefeuille titres : participations et parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit

	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2021	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2020
Participations et activité de portefeuille	206 198	212 168
Parts dans les entreprises liées	6 850 716	6 787 716
TOTAL	7 056 914	6 999 884

2.18 Portefeuille titres : information sur l'activité de portefeuille

Au 31 décembre 2021 il n'y a pas d'encours de titres sur l'activité de portefeuille.

2.19 Sociétés à responsabilité illimitée dans lesquelles l'établissement est associé

Nom de la société	Siège social	Forme juridique
REMA	Strasbourg	Société en nom collectif
CM Foncière	Strasbourg	Société en nom collectif

2.20 Ventilation du poste « Capitaux Propres »

	Montant 2020	Affectation du résultat	Augmentation de capital et autres variations	Montant 2021
Capital souscrit	1 688 530	-	-	1 688 530
Primes d'émission	4 508 845	-	-	4 508 845
Réserve légale	168 853	-	-	168 853
Réserves statutaires et contractuelles	5 127 062	578 000	-	5 705 062
Réserves réglementées	0	-	-	0
Autres réserves	9 495	-	-	9 495
Report à nouveau	585	- 263	-	322
Résultat de l'exercice	679 725	- 679 725	-	1 229 992
Distribution de dividendes	-	101 988	-	-
TOTAL	12 183 095	0	0	13 311 099
Fonds pour risque bancaire généraux	61 552	-	-	61 552

Le capital est composé de 33 770 590 actions d'une valeur nominale de 50 euros.

2.21 Frais d'établissement, frais de recherche et de développement et fonds commerciaux

	Montant 2021	Montant 2020
Frais d'établissement		
Frais de constitution	-	-
Frais de premier établissement	-	-
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-
Fonds commerciaux	-	-
Autres immobilisations incorporelles	8 000	8 000
TOTAL	8 000	8 000

2.22 Créances éligibles au refinancement d'une banque centrale

Les créances éligibles sont exclusivement constituées de créances sur la clientèle. Au 31 décembre 2021, ces créances clientèle éligibles BFCM au refinancement d'une banque centrale se montent à 24 699 406 milliers d'euros sur un encours groupe mobilisable de 37 633 430 milliers d'euros.

2.23 Intérêts courus à recevoir ou à payer

ACTIF

	Intérêts courus à recevoir	Intérêts courus à payer
Caisse, banques centrales	- 751	-
Effets publics et valeurs assimilées	54 992	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
À vue	-	-
À terme	36 949	-
Créances sur la clientèle	-	-
Créances commerciales	-	-
Autres concours à la clientèle	1 591	-
Comptes ordinaires débiteurs	762	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	44 562	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Participations et activités de portefeuille	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-

PASSIF

Banques centrales ⁶¹⁴	-	- 406 710
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
À vue	-	4
À terme	-	428 835
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-
À vue	-	-
À terme	-	-
Autres dettes	-	-
À vue	-	-
À terme	-	751
Dettes représentées par un titre	-	-
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	51 042
Emprunts obligataires	-	218 651
Autres dettes représentées par un titre	-	37 822
Dettes subordonnées	-	78 156
TOTAL	138 105	408 551

2.24 Postes « Autres actifs » et « Autres passifs »

AUTRES ACTIFS

	Montant 2021	Montant 2020
Instruments conditionnels achetés	13 781	25 439
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	11 590	7 398
Débiteurs divers	4 365 760	4 033 594
Créances de <i>carry back</i>	-	-
Autres stocks et assimilés	-	-
Autres emplois divers	-	-
TOTAL	4 391 131	4 066 431

AUTRES PASSIFS

	Montant 2021	Montant 2020
Autres dettes de titres	-	-
Instruments conditionnels vendus	9 857	18 196
Dettes de titres de transaction	-	-
<i>dont dettes sur titres empruntés</i>	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	188 683	708 836
Versement restant à effectuer sur titres non libérés	-	1 191
Créditeurs divers	1 484 425	2 332 578
TOTAL	1 682 965	3 060 801

2.25 Comptes de régularisation

ACTIF

	Montant 2021	Montant 2020
Siège et succursale – Réseau	-	-
Comptes d'encaissement	242	211
Comptes d'ajustement	147 660	37 549
Comptes d'écarts	-	-
Pertes potentielles sur contrats de couverture d'instruments financiers a terme non dénoués	-	-
Pertes à étaler sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme dénoués	37 496	26 830
Charges à répartir	257 533	252 364
Charges constatées d'avance	4 816	3 580
Produits à recevoir	410 909	508 291
Comptes de régularisation divers	856 864	75 468
TOTAL	1 715 520	904 293

PASSIF

	Montant 2021	Montant 2020
Siège et succursale – Réseau	-	-
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	291	641
Comptes d'ajustement	36 919	663 022
Comptes d'écarts	-	-
Gains potentiels sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non dénoués	-	-
Gains à étaler sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme dénoués	438 080	448 923
Produits constatés d'avance	39 047	38 247
Charges à payer	80 788	85 547
Comptes de régularisation divers	208 802	81 270
TOTAL	803 927	1 317 650

Les articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour notre société et aucune facture n'a connu de retard de règlement.

2.26 Solde non amorti de la différence entre montant initialement reçu et prix de remboursement des dettes représentées par un titre

	Montant 2021	Montant 2020
Prime d'émission des titres à revenu fixe	189 219	183 739
Primes de remboursement des titres à revenu fixe	1 060	1 657

2.27 Provisions

	Montant 2021	Dotation	Reprise	Montant 2020	Délai de retournement
Pour éventualités diverses	468 500	99 500	-	369 000	> 3 ans
Pour engagement par signature	0	-	106	106	-
Sur <i>swaps</i>	806	-	5 994	6 800	< 1 an
Pour risque titres immobilisés	63 400	-	-	63 400	> 3 ans
Pour engagement de garantie	7 483	-	-	7 483	< 1 an
Pour impôts et redressements	120 000	-	-	120 000	> 1 an
Autres provisions	10 501	8 061	445	2 885	< 1 an
TOTAL	670 690	107 561	6 545	569 674	

2.28 Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises hors zone euro

ACTIF

	Montant 2021	Montant 2020
Caisse, banques centrales, CCP	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit	13 484 086	13 216 745
Créances sur la clientèle	66 529	83 290
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	904 879	725 308
Promotion immobilière	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Participations et activités de portefeuille	162 881	189 712
Parts dans les entreprises liées	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Autres actifs	173 010	162 808
Comptes de régularisation	182 357	115 421
TOTAL ACTIVITÉ DEISES	14 973 743	14 493 285
Pourcentage du total actif	6,49 %	7,14 %

PASSIF

	Montant 2021	Montant 2020
Banques centrales, CCP	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	7 422 224	6 303 092
Comptes créditeurs de la clientèle	944 382	603 819
Dettes représentées par un titre	28 198 420	26 563 335
Autres passifs	142 202	206 749
Comptes de régularisation	48 561	47 522
Provisions	-	-
Excédent de charges sur les produits	207 091	- 141 193
TOTAL ACTIVITÉ DEISES	36 962 879	33 583 324
Pourcentage du total passif	16,01 %	16,53 %

Note 3 Notes annexes au hors-bilan

3.0 Engagements de financement donnés et reçus

	Montant 2021	Montant 2020
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES		
Établissements de crédits	445 000	384 501
Clientèle	751 725	1 212 150
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS		
Établissements de crédits	6 733 728	21 921 979
<i>dont BDF</i>	6 733 728	21 921 979
Clientèle	0	0
TOTAL	7 930 453	23 518 630

3.1 Engagements de garantie donnés et reçus

	Montant 2021	Montant 2020
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS		
Établissements de crédits	4 959 310	5 025 834
Clientèle	104 038	145 800
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS		
Établissements de crédits	0	0
Clientèle	0	0
TOTAL	5 063 348	5 171 634

3.2 Actifs donnés en garantie d'engagements

	Montant 2021	Montant 2020
Valeurs affectées en garantie d'op. sur marches à terme	0	0
Pensions données en nantissement	42 638	76 770
Autres valeurs affectées en garantie	49 501 262	38 967 949
<i>dont BDF</i>	49 501 262	38 967 949
<i>dont BEI</i>	0	3 000
TOTAL	49 543 900	39 044 719

La société CM HOME LOAN SFH est une filiale à 99,99 % de la BFCM. Elle a pour objet d'émettre pour le compte exclusif de sa société mère des titres sécurisés par des crédits hypothécaires et assimilés distribués par les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC. En application des dispositions contractuelles liées à ces opérations, la BFCM serait tenue d'apporter des actifs en garantie des émissions de CM HOME LOAN SFH sous certaines conditions potentielles (telles que la dégradation de la notation en dessous d'un certain niveau ou le dimensionnement des crédits hypothécaire). Au 31 décembre 2021 ce mécanisme dérogatoire n'a pas eu à être mis en œuvre.

3.3 Actifs reçus en garantie

	Montant 2021	Montant 2020
Valeurs reçues en garantie d'opérations sur marches à terme	0	0
Autres valeurs reçues en garantie	3 000	3 000
<i>dont BEI</i>	3 000	3 000
TOTAL	3 000	3 000

La banque se refinance auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat par émission de billets à ordre en mobilisation de créances visées à l'article L.313-42 du Code monétaire et financier pour un total de 3 059 194 milliers d'euros au 31 décembre 2021. Les prêts à l'habitat garantissant ces billets à ordre sont apportés par Alliance Fédérale dont la BFCM est filiale et s'élèvent à la même date à 4 084 837 milliers d'euros.

3.4 Opérations à terme en devises non encore dénouées à la date de clôture du bilan

Opérations de change à terme	Montant 2021		Montant 2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euros à recevoir contre devises à livrer	7 597 749	7 927 139	5 133 408	5 104 623
<i>dont swaps de devises</i>	7 597 749	7 927 139	5 116 283	5 088 135
Devises à recevoir contre euros à livrer	31 884 931	31 409 342	27 453 933	28 349 661
<i>dont swaps de devises</i>	13 742 134	13 705 325	11 736 442	12 209 285
Devises à recevoir contre devises à livrer	8 661 824	8 770 143	8 482 799	8 219 215
<i>dont swaps de devises</i>	0	0	0	0

3.5 Autres opérations à terme non encore dénouées à la date de clôture du bilan

	Montant 2021	Montant 2020
OPÉRATIONS EFFECTUÉES SUR MARCHÉS ORGANISÉS ET ASSIMILÉS D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT		
Opérations fermes de couverture	-	-
<i>dont Ventes de contrats futures</i>	-	-
<i>dont Achats de contrats futures</i>	-	-
Opérations conditionnelles de couverture	-	-
Autres opérations fermes	-	-
<i>dont Ventes de contrats futures</i>	-	-
OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT		
Opérations fermes de couverture	225 430 111	196 160 843
<i>dont Swaps de taux</i>	212 944 751	189 731 304
<i>dont Swaps de taux en devises</i>	12 485 360	6 429 539
<i>Achat de floor</i>	0	0
<i>Vente de floor</i>	0	0
Opérations conditionnelles de couverture	100 000	100 000
<i>dont Achat swap option</i>	-	-
<i>dont Vente swap option</i>	-	-
<i>dont Achat de cap/floor</i>	100 000	100 000
<i>dont Vente de cap/floor</i>	-	-
Autres opérations fermes	1 370 000	1 140 000
<i>dont Swaps de taux</i>	1 370 000	1 140 000
<i>dont Swaps de taux en devises</i>	-	-
Autres opérations conditionnelles	-	-
OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE		
Opérations conditionnelles de couverture	117 348	217 002
<i>dont Achat d'option change</i>	50 265	92 979
<i>dont Vente d'option change</i>	67 083	124 023
OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR D'AUTRES INSTRUMENTS QUE LES INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT ET DE COURS DE CHANGE		
Opérations fermes de couverture	-	-
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>	-	-
<i>dont Vente d'engagement à terme (NDF)</i>	-	-
Opérations conditionnelles de couverture	-	-
<i>dont Achat d'option</i>	-	-
<i>dont Vente d'option</i>	-	-

3.6 Ventilation des opérations à terme non encore dénouées selon la durée résiduelle

	Montant 2021			Montant 2020		
	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans
OPÉRATIONS EN DEVICES	31 043 651	12 925 937	4 137 036	27 585 541	9 536 286	4 538 829
OP. EFFECTUÉES SUR MARCHÉS ORGANISÉS D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT						
Opérations fermes	-	-	-	-	-	-
<i>dont Ventes de contrats futures</i>	-	-	-	-	-	-
<i>dont Achats de contrats futures</i>	-	-	-	-	-	-
Autres opérations fermes	-	-	-	-	-	-
<i>dont Ventes de contrats futures</i>	-	-	-	-	-	-
OP. EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT						
Opérations fermes	64 538 781	90 786 670	71 474 660	60 057 209	81 069 064	56 174 570
<i>dont swaps</i>	64 538 781	90 786 670	71 474 660	60 057 209	81 069 064	56 174 570
<i>Achat de floor</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Vente de floor</i>	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles de couverture	-	-	100 000	-	-	100 000
<i>dont Achat de swap option</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Vente de swap option</i>	-	-	-	-	-	-
<i>dont Achat de cap/floor</i>	-	-	100 000	-	-	100 000
<i>Vente de cap/floor</i>	-	-	-	-	-	-
Autres opérations conditionnelles	-	-	-	-	-	-
OP. EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE						
Opérations conditionnelles de couverture	-	117 348	-	-	217 004	-
<i>dont achat d'option change</i>	-	50 265	-	-	92 979	-
<i>Vente d'option change</i>	-	67 083	-	-	124 025	-
OP. EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR AUTRES INSTRUMENTS À TERME						
Opérations fermes	-	-	-	-	-	-
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles	-	-	-	-	-	-
<i>dont Achat d'option</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Vente d'option</i>	-	-	-	-	-	-

3.7 Engagements avec participations et filiales intégrées globalement

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Montant 2021	Montant 2020
Engagements de financement	217 850	160 000
Engagements de garantie	4 990 215	5 062 637
Engagements sur opérations devises	3 233 461	388 903
Engagements sur instruments financiers à terme	24 948 265	19 696 036
Engagements sur titres	-	300 000
TOTAL	33 389 791	25 307 576

ENGAGEMENTS REÇUS

	Montant 2021	Montant 2020
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements sur opérations devises	1 743 165	299 599
Engagements sur instruments financiers à terme	-	-
Engagements sur titres	-	-
Engagements sur opérations conditionnelles	67 082	124 023
TOTAL	1 810 247	299 599

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation de la BFCM

3.8 Juste valeur des instruments dérivés

	Montant 2021		Montant 2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
RISQUES DE TAUX – COMPTABILITÉ DE COUVERTURE (MACRO-MICRO)				
Instruments conditionnels ou optionnels	-	5 344	-	13 677
Instruments fermes autres que <i>swaps</i>	-	967	-	1 365
Dérivés incorporés	74 213	-	30 471	76 393
<i>Swaps</i>	2 550 937	2 593 620	4 237 429	2 947 738
RISQUES DE TAUX – HORS COMPTABILITÉ DE COUVERTURE				
Instruments conditionnels ou optionnels	-	-	-	-
Instruments fermes autres que <i>swaps</i>	-	-	-	-
Dérivés incorporés	25 792	43 626	83 262	-
<i>Swaps</i>	18 658	99 698	38 167	141 006
RISQUES DE CHANGE				
Instruments conditionnels ou optionnels	-	-	-	-
Instruments fermes autres que <i>swaps</i>	-	-	-	-
<i>Swaps</i>	32 304	4 453	45 025	3 122

La présentation de cette annexe résulte de l'application des règlements du CRC n° 2004-14 à 2004-19 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée par rapport à la valeur de marché, ou à défaut par l'application de modèles de marchés.

Note 4 Notes annexes au compte de résultat

4.1 Produits et charges d'intérêts

	Produits 2021	Produits 2020
Produits sur opérations avec les établissements de crédits	2 365 182	2 752 921
Produits sur opérations avec la clientèle	4 096	8 759
Produits sur obligations ou autres titres à revenu fixe	278 949	379 652
Produits sur prêts subordonnés	53 505	56 508
Autres produits à caractère d'intérêts	7 268	7 782
Reprises/dotations sur provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses	-	34
Reprises/dotations sur provisions à caractère d'intérêts	-	-
TOTAL	2 709 000	3 205 656

	Charges 2021	Charges 2020
Charges sur opérations avec les établissements de crédits	1 664 622	1 892 819
Charges sur opérations avec la clientèle	- 31 370	29 401
Charges sur obligations ou autres titres à revenu fixe	767 096	998 019
Charges sur emprunts subordonnés	150 377	182 938
Autres charges à caractère d'intérêts	134 677	144 122
Dotations/reprises sur provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses	-	-
Dotations/reprises sur provisions à caractère d'intérêts	74	34
TOTAL	2 685 476	3 247 333

4.2 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	Montant 2021	Montant 2020
Revenus des actions et autres titres à revenu variable de placement	21 391	19 544
Revenus des titres de participation et de filiales	1 376 633	1 005 854
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	-	-
TOTAL	1 398 024	1 025 398

4.3 Commissions

	Produits 2021	Produits 2020
Commissions sur opérations avec les établissements de crédits	7 009	167
Commissions sur opérations avec la clientèle	437	1 312
Commissions relatives aux opérations sur titres	24	40
Commissions sur opérations de change	16	4
Commissions sur prestations de service financiers	108 781	99 980
Commissions sur opérations de hors-bilan	-	-
Commissions diverses d'exploitation	188	190
Reprises sur provisions relatives à des commissions	-	-
TOTAL	116 455	101 693

	Charges 2021	Charges 2020
Commissions sur opérations avec les établissements de crédits	1 208	2 161
Commissions sur opérations avec la clientèle	6	3
Commissions relatives aux opérations sur titres	5 745	6 834
Commissions sur opérations de change	827	935
Commissions sur prestations de service financiers	94 098	93 203
Commissions sur opérations de hors-bilan	-	-
Commissions diverses d'exploitation	1 577	1 693
Dotations aux provisions relatives à des commissions	-	-
TOTAL	103 461	104 829

4.4 Gains ou pertes sur portefeuille de négociation

	Montant 2021	Montant 2020
Titres de transaction	- 21	- 13
Change	21 994	1 608
Instruments financiers à terme	- 18 633	- 111
Dotations/reprises nettes de provisions	5 994	3 937
TOTAL	9 334	5 421

4.5 Gains ou pertes sur portefeuille titres de placement et assimilés

	Montant 2021	Montant 2020
Frais d'acquisition sur titres de placement	-	-
Plus ou moins-values nettes de cessions	38 742	46 791
Dotations ou reprises nettes de provisions	154 255	- 161 319
TOTAL	192 997	- 114 528

En 2021, les reprises ont enregistré un montant de 153 708 milliers d'euros lié au titre BOA. Au 31 décembre 2020, la BFCM avait constitué une provision de 159 229 milliers d'euros sur ce même titre BOA.

4.6 Autres produits ou charges d'exploitation

	Montant 2021	Montant 2020
Produits divers d'exploitation	1 235	31 214
Charges diverses d'exploitation	- 100 798	- 1 387
TOTAL	- 99 563	29 827

Au 31 décembre 2020, la BFCM disposait d'un stock de provision pour éventualité diverse de 369 000 milliers d'euros liée à son exposition sur le continent de l'Afrique. Au 31 décembre 2021, cette exposition a été ajustée (dotation) à la hausse de 99 500 milliers d'euros.

4.7 Charges générales d'exploitation

	Montant 2021	Montant 2020
Salaires et traitements	8 162	8 722
Charges de retraites	1 073	1 064
Autres charges sociales	2 592	3 003
Intéressement et participation des salariés	1 102	737
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	2 221	1 726
Autres impôts et taxes	6 642	9 055
Services extérieurs	39 187	38 008
Dotations/reprises sur provisions sur charges générales d'exploitation	397	0
Autres charges diverses	15 820	15 153
Charges refacturées	- 2 757	- 4 746
TOTAL	74 439	72 722

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de rémunération et d'indemnité de fin de mandat au sein de la CFdeCM pour le président et le directeur général à compter du 1^{er} juin 2019, le conseil d'administration de la BFCM du 20 février 2019, a décidé que les mandats de président du conseil d'administration et de directeur général ne seraient plus rémunérés à compter du 1^{er} juin 2019.

Le montant global des rémunérations directes et indirectes versées aux dirigeants de la BFCM par le groupe s'est élevé à 8 475 385,45 euros en 2021 contre 9 735 155,80 euros en 2020. Aucun jeton de présence n'a été alloué.

Conformément au règlement de l'ANC 2016-07, les honoraires versés aux commissaires aux comptes sont détaillées ci-dessous :

(en milliers d'euros HT)	PricewaterhouseCoopers France	ERNST&YOUNG et autres
Certification des comptes	252	139
Services autres que la certification des comptes*	553	51

* Les prestations fournies couvrent les SACC fournis à la demande de l'entité, correspondant aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché et aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.

4.8 Coût du risque

	Montant 2021	Montant 2020
Dotations aux provisions liées à des créances	- 748	- 29 294
Reprises de provisions liées à des créances	29 918	4 196
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	- 22 748	- 4 196
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provisions	- 106	- 250
TOTAL	6 316	- 29 544

4.9 Gains/Pertes sur actifs immobilisés

	Montant 2021	Montant 2020
Gains ou pertes sur immobilisations corporelles	-	3
Gains ou pertes sur immobilisations financières	- 320 926	- 2 672
Dotations/reprises de provisions sur actifs immobilisés	112 695	- 60 177
Dotations/reprises de provisions sur risques et charges	-	- 56 055
TOTAL	- 208 231	- 118 901

En 2021, la provision sur la filiale Espagnole TARGOBANK SA a été ajustée de 16 800 milliers d'euros (dotation) contre 44 600 milliers d'euros (dotation) en 2020. Celle de Factofrance de 44 000 milliers d'euros (reprise) contre 30 000 milliers d'euros (reprise) en 2020.

Par ailleurs, la filiale Allemande TARGOBANK a fait l'objet d'un provisionnement (dotation) de 344 000 milliers d'euros en 2021.

Enfin, le groupe de presse dont la BFCM est actionnaire a procédé à une simplification de son organigramme. Aussi, les sociétés de presse : EST Républicain, SAP Alsace, Édition du Quotidien ont été cédées ou d'autres : SPI et GRLC ont été intégrées à la Holding SIM. Cette opération a généré 421 334 milliers d'euros de reprises de provisions et 397 163 milliers d'euros de pertes sur cessions d'immobilisations financières au 31 décembre 2021.

4.10 Résultat exceptionnel

	Montant 2021	Montant 2020
Résultats de sociétés de personnes	0	- 365
Autres produits exceptionnels	0	0
Dotations/reprises de provisions sur sociétés de personnes	0	- 109
TOTAL	0	- 474

4.11 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Montant 2021	Montant 2020
(A) Impôt du afférent au résultat ordinaire	- 24 101	0
(B) Impôt du afférent aux éléments exceptionnels	0	- 27
(C) Impôt du afférent aux exercices antérieurs	74	97
(A+B+C) Impôt sur les bénéfices du au titre de l'exercice	- 24 027	70
Dotations aux provisions à caractère d'impôt sur les bénéfices	- 6 931	-
Reprises de provisions à caractère d'impôt sur les bénéfices	0	0
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DE L'EXERCICE	- 30 958	70

4.12 Autres informations : Effectifs

Effectifs moyens (ETP)	2021	2020
Techniciens de banque	17	20
Cadres	55	53
TOTAL	72	73

8.2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les montants sont exprimés en milliers d'euros.

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR COMPTABLE BRUTE EXCÈDE 1 % DE NOTRE CAPITAL À SAVOIR : 16 885 295 EUROS

	Capital au 31/12/2020	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au 31/12/2020	Quote-part du capital détenu au 31/12/2021 en %
1) FILIALES (PLUS DE 50 % DU CAPITAL EST DÉTENU PAR NOTRE SOCIÉTÉ)			
Mutuelles Investissement SA [Ex DEVEST 15], Strasbourg	930 000	115 803	90,00
CM Caution Habitat SA [ex-Devest 16], Strasbourg	310 037	13 855	100,00
Crédit Mutuel – Home Loan SFH [ex-CM CIC Covered Bonds], SA, Paris	220 000	1 979	100,00
SIM [ex-EBRA], SAS, Houdemont	376 938	- 326 011	100,00
CM Immobilier [ex Ataraxia], SAS, Orvault	31 760	64 249	100,00
Banque Européenne du Crédit Mutuel, BECM, SAS, Strasbourg	134 049	1 266 913	96,08
Crédit Industriel et Commercial, SA, Paris	611 858	13 988 000	93,18
Cofidis Group [ex Cofidis Participations], SA, Villeuneuve-d'Asq	112 658	1 567 212	79,99
Factofrance SAS, Paris	507 452	608 762	100,00
TARGOBANK Espagne [ex-Banco Popular Hipotecario], Madrid	326 045	- 123 918	100,00
TARGOBANK Deutschland GmbH, Düsseldorf	625 526	2 509 104	100,00
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, SA, Strasbourg	1 241 035	9 987 288	50,04
2) PARTICIPATION (DE 10 À 50 % DU CAPITAL SONT DÉTENUS PAR NOTRE SOCIÉTÉ)			
Floa [ex-Banque du groupe Casino], SA, Saint-Étienne	92 470	82 482	50,00
Crédit Mutuel Real Estate Lease, sa, paris	64 399	31 006	45,94
Caisse de Refinancement de l'Habitat, SA, Paris	539 995	22 598	13,58
Banque de Tunisie, Tunis	225 000 ⁽¹⁾	769 637 ⁽¹⁾	35,33
3) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION (LE CAPITAL DÉTENU PAR NOTRE SOCIÉTÉ EST INFÉRIEUR À 10 %)			
Néant	-	-	-

(1) Montants exprimés en milliers de Dinars Tunisiens (TND)

(2) PNB et Bénéfice net exprimés en milliers de Dinars Tunisiens (TND)

(3) Chiffre d'Affaires « Sans objet » pour la société

(4) PNB pour les Établissements de Crédits ou Financiers

Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2021		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés au 31/12/2021	Montant des cautions et avals fournis par la Banque au 31/12/2021	Chiffre d'affaires au 31/12/2020	Bénéfice net ou perte au 31/12/2020	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31/12/2021	Observations
Brute	Nette						
837 000	837 000	0	0	0 ⁽³⁾	65 007	0	
310 037	310 037	100 000	0	358 ⁽⁴⁾	- 4 936	0	
220 000	220 000	4 156 797	0	6 462 ⁽⁴⁾	3 858	3 630	
412 937	113 600	227 087	82 850	16 890	- 480	0	
100 986	100 986	2 450	0	5 572	869	869	
465 755	465 755	5 361 658	3 035 000	300 831 ⁽⁴⁾	95 461	0	
4 146 391	4 146 391	59 460 621	1 613 439	5 139 000 ⁽⁴⁾	662 000	462 497	Activité Consolidée
1 553 768	1 553 768	12 373 496	0	1 357 764 ⁽⁴⁾	135 588	0	Activité Consolidée
1 460 802	1 313 402	5 212 384	400 000	120 313 ⁽⁴⁾	17 278	17 169	
585 548	193 298	949 972	0	59 085 ⁽⁴⁾	- 42 587		
5 696 196	5 352 196	2 189 881	0	54 576	361 281	70 000	Activité Consolidée
1 269 111	1 269 111	500 000	0	10 429 543	553 626	750 413	Activité Consolidée
136 072	106 072	1 862 000	35 000	183 082 ⁽⁴⁾	9 360	0	Activité Consolidée
47 779	47 779	4 854 800	0	32 209 ⁽⁴⁾	9 184	0	
76 203	76 203	0	193 989	2 197 ⁽⁴⁾	29	0	
210 802	210 802	0	0	380 424 ⁽²⁾	94 411 ⁽²⁾	7 674	Activité Consolidée
-	-	-	-	-	-	-	



B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES PARTICIPATIONS

	Capital au 31/12/2020	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au 31/12/2020	Quote-part du capital détenu au 31/12/2021 <i>(en %)</i>	
1) FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE A				
a) filiales françaises (ensemble)	-	-	-	
<i>dont SNC Rema, Strasbourg</i>	-	-	-	
b) filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	
2) PARTICIPATION NON REPRISES AU PARAGRAPHE A				
a) participations françaises (ensemble)	-	-	-	
b) participations étrangères (ensemble)	-	-	-	
3) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION NON REPRIS AU PARAGRAPHE A				
a) autres titres de participations dans les sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	
b) autres titres de participations dans les sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-	

Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2021		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés au 31/12/2021	Montant des cautions et avals fournis par la Banque au 31/12/2021	Chiffre d'affaires au 31/12/2020	Bénéfice net ou perte au 31/12/2020	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31/12/2021
Brute	Nette					
60 372	42 723	58 383	0	-	-	3 176
305	305	0	0	-	-	0
0	0	-	-	-	-	-
32 882	28 807	10 349	0	-	-	52 048
909	807	0	0	-	-	6 400
23 933	23 595	0	0	-	-	2 072
1 146	1 146	0	0	-	-	0

8.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'Assemblée Générale de la société Banque Fédérative du Crédit Mutuel,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Banque Fédérative du Crédit Mutuel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

RISQUE DE VALORISATION DES PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME ET DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2021, les participations et autres titres détenus à long terme et les parts dans les entreprises liées s'élèvent respectivement à M€ 354 et M€ 16 437 et sont parmi les postes dont la valeur est la plus importante au bilan de votre société. Ils doivent faire l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur coût d'acquisition.</p> <p>Comme indiqué dans la note 1.5 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité, la perspective de rentabilité et les cours de Bourse des derniers mois.</p> <p>L'estimation de la valeur d'utilité requiert l'exercice du jugement de la direction dans le choix des éléments à considérer qui peuvent correspondre selon les cas à des données historiques ou à des informations prévisionnelles.</p> <p>En raison du recours au jugement dans le choix des critères et des informations prévisionnelles retenues par la direction pour l'estimation de la valeur d'utilité, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des parts dans les entreprises liées constituait un point clé de notre audit.</p>	<p>Pour apprécier l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation et des parts dans les entreprises liées, nos travaux ont consisté principalement à examiner, d'une part, la documentation des valeurs retenues par la direction et, d'autre part, l'application appropriée des méthodes d'évaluation des titres concernés.</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nos travaux ont consisté à examiner la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques, et à examiner la documentation des ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres.</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des données de marché observables, nos travaux ont consisté à examiner la concordance des cours de Bourse retenus par votre société.</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des informations prévisionnelles, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">■ prendre connaissance de la documentation justifiant les valeurs d'utilité retenues ;■ analyser, en incluant nos experts en évaluations, les méthodes et les paramètres de valorisation retenus par la direction. <p>En sus de l'appréciation de la valeur d'utilité, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque Fédérative du Crédit Mutuel par votre assemblée générale du 11 mai 2016 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers France et du 29 septembre 1992 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers France était dans la sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la trentième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 11 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers France
Laurent Tavernier

ERNST & YOUNG et Autres
Hassan Baaj

Cette page a été laissée blanche intentionnellement.



En octobre 2021, IBM et Crédit Mutuel ont annoncé une nouvelle étape dans leur partenariat stratégique initié il y a plus de 50 ans, avec la signature du contrat *AmbitionS* entre Euro-Information, la filiale technologique du Crédit Mutuel, et IBM. La création d'un pôle d'excellence dédié à l'innovation technologique à Strasbourg autour de l'intelligence artificielle, de la donnée, du *cloud* et du *mainframe* va permettre d'accélérer le déploiement des offres au service des clients et des sociétaires.



Capital et informations juridiques

9.1	CAPITAL SOCIAL	622	9.6	RENSEIGNEMENTS DIVERS	628
9.2	ACTIONNARIAT	622	9.6.1	Raison sociale et nom commercial	628
9.2.1	Répartition du capital de la BFCM au 31 décembre 2021	622	9.6.2	Lieu de constitution, numéro d'enregistrement et LEI	628
9.2.2	Personnes physiques ou morales qui exercent un contrôle sur la BFCM	623	9.6.3	Date de constitution et durée de vie	628
9.2.3	Changement de contrôle	623	9.6.4	Objet social et raison d'être	628
9.3	DIVIDENDES	623	9.6.5	Autres informations concernant l'émetteur	628
9.4	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 MAI 2022	624	9.6.6	Législation régissant les activités et forme juridique	628
9.5	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLMENTÉES	626	9.6.7	Date des dernières informations financières	628
			9.6.8	Changements significatifs	628
			9.6.9	Événements récents propres à la BFCM et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	629
			9.6.10	Contrats importants	629
			9.6.11	Procédures judiciaires et d'arbitrage	629
			9.6.12	Situation de dépendance	629

9.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à 1 688 529 500,00 euros. Il est divisé en 33 770 590 actions de 50,00 euros de nominal chacune, toutes de même catégorie. Il n'y a pas eu de modifications du capital social de la BFCM sur les trois derniers exercices. Une augmentation de capital réservée à la caisse régionale du CMNE a eu lieu le 6 janvier 2022 par l'émission de 455 004 actions nouvelles d'une valeur nominale de 50,00 euros.

La BFCM ne dispose pas de capital autorisé non émis, ni d'obligations convertibles échangeables ou remboursables donnant accès au capital.

Les actions de la BFCM ne sont cotées ou traitées sur aucun marché.

Les actionnaires de la BFCM ne détiennent pas de droits de vote différents.

9.2 ACTIONNARIAT

9.2.1 Répartition du capital de la BFCM au 31 décembre 2021

Raison sociale détentrice	% détenu	Nombre d'actions	Montant nominal détenu (en euros)
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	92,98 %	31 401 262	1 570 063 100
CCM Centre Est Europe	0,17 %	59 066	2 953 300
Fédération de Crédit Mutuel Centre Est Europe	0,00 %	81	4 050
CRCM du Sud Est	0,18 %	61 535	3 076 750
CCM Sud Est	0,02 %	5 704	285 200
CRCM d'Ile de France	0,43 %	146 411	7 320 550
CCM d'Ile-de-France	0,01 %	1 890	94 500
CRCM Savoie-Mont Blanc	0,00 %	10	500
CCM Savoie-Mont Blanc	0,00 %	500	25 000
CRCM Midi-Atlantique	0,07 %	24 484	1 224 200
CCM Midi-Atlantique	0,00 %	1 172	58 600
CRCM de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest	2,20 %	741 949	37 097 450
CCM Loire-Atlantique et du Centre-Ouest	0,00 %	1 480	74 000
CRCM du Centre	0,91 %	308 716	15 435 800
CCM Centre	0,00 %	1 040	52 000
CRCM Dauphiné-Vivaraïs	0,01 %	2 470	123 500
CCM Dauphiné-Vivaraïs	0,00 %	551	27 550
CRCM Méditerranéen	0,22 %	74 460	3 723 000
CCM Méditerranéen	0,00 %	1 440	72 000
CRCM de Normandie	0,37 %	123 766	6 188 300
CCM Normandie	0,00 %	910	45 500
CRCM d'Anjou	0,52 %	175 991	8 799 550
CCM Anjou	0,00 %	400	20 000
CRCM Antilles-Guyane	0,01 %	2 851	142 550
CCM Antilles-Guyane	0,00 %	260	13 000
CRCM Massif Central	0,00 %	10	500
CCM Massif Central	0,00 %	300	15 000
Cautionnement Mutuel de l'habitat	0,00 %	300	15 000
CF du Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie	1,36 %	459 722	22 986 100
CF du Crédit Mutuel Océan	0,51 %	172 116	8 605 800
CF du Crédit Mutuel Nord Europe	0,00 %	1	50
Personnes physiques	0,00 %	42	2 100
TOTAL	100,00 %	33 770 590	1 688 529 500

CRCM : Caisses régionales de Crédit Mutuel. CCM : Caisses de Crédit Mutuel. CF : Caisse Fédérale.

9.2.2 Personnes physiques ou morales qui exercent un contrôle sur la BFCM

Au 31 décembre 2021, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel contrôle à 92,98 % la BFCM.

En matière de modalités de prévention de tout contrôle abusif, il convient de noter que toutes les opérations entre la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la BFCM sont conclues à des conditions normales de marché.

Le président du conseil d'administration de la BFCM est également président du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et le directeur général de la BFCM est également directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

La société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

9.2.3 Changement de contrôle

Les statuts de la BFCM comportent des stipulations qui ont pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle en ce qu'elles limitent à certaines personnes strictement déterminées la possibilité de devenir actionnaires de la BFCM et imposent un agrément préalable du conseil d'administration pour le transfert des actions.

À la connaissance de la BFCM, il n'existe aucun accord, dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

9.3 DIVIDENDES

En matière de politique de distribution de dividendes, la BFCM privilégie un actionariat de long terme composé quasi-exclusivement d'entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Dans ce cadre, elle verse régulièrement à ses actionnaires un dividende raisonnable tout en privilégiant le renforcement de ses fonds propres en reportant en réserves une part importante des bénéfices nécessaires à son développement et à la couverture de ses risques dans le respect des ratios réglementaires.

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS ET DES DIVIDENDES

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'actions au 31 décembre	33 770 590	33 770 590	33 770 590	33 770 590	33 770 590
Bénéfice <i>(en euros par action)</i>	- 4,81	29,36	59,33	20,14	36,42
Dividende <i>(en euros par action)</i>	2,40*	3,85	8,90	3,02	6,72

* Par prélèvement sur la réserve facultative.

En cas de non-réclamation d'un dividende, celui-ci sera soumis aux dispositions de l'article L.1126-1 alinéa 3 du Code général de la propriété des personnes publiques qui dispose que « sont définitivement acquis à l'État [...] les dépôts de sommes d'argent et, d'une manière générale, tous avoirs en espèces dans les banques, les établissements de crédit et tous autres établissements qui reçoivent des fonds en dépôt ou en compte courant, lorsque ces dépôts ou avoirs n'ont fait l'objet de la part des ayants droit d'aucune opération ou réclamation depuis trente années [...] ».

9.4 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 MAI 2022

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise joint à ce rapport, du rapport des commissaires aux comptes et des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés et qui se soldent par un bénéfice de 1 229 991 596,22 euros.

L'assemblée générale constate l'absence de dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés, en conséquence l'absence d'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges.

L'assemblée générale donne aux administrateurs et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice de 1 229 991 596,22 euros majoré du report à nouveau de l'exercice antérieur de 322 330,50 euros, soit la somme de 1 230 313 926,72 euros comme suit :

- de verser un dividende de 6,72 euros à chacune des 33 770 590 actions existantes au 31 décembre 2021 ;
- de verser un dividende de 6,72 euros à chacune des 455 004 actions portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2022, suite à l'augmentation de capital du 6 janvier 2022 ;
 - Soit une distribution totale de 229 995 991,68 euros,
 - Ces dividendes sont éligibles à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI.
- de ne verser aucune somme à la réserve légale, cette dernière ayant atteint le minimum réglementaire de 10% du capital social ;
- d'affecter à la réserve facultative un montant de 1 000 000 000 d'euros ;
- de reporter à nouveau le solde de 317 935,04 euros.

Exercice	2018	2019	2020
Montant en euros	3,85 €	8,90 €	3,02 €
Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	OUI	OUI	OUI

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise joint à ce rapport, du rapport des commissaires aux comptes et des comptes consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel au 31 décembre 2021, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions mentionnées à l'article L.225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte de l'absence de telles conventions.

Cinquième résolution

En application de l'article L.511-73 du code monétaire et financier, l'assemblée générale approuve l'enveloppe globale des rémunérations indiquée dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Cette enveloppe inclut les rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux dirigeants effectifs et aux catégories de personnel régulé visés à l'article L.511-71 du même code.

Sixième résolution

L'assemblée générale approuve l'enveloppe des indemnités prévue par la charte des moyens d'exercice des fonctions de membres des conseils d'administration et de surveillance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui s'élève pour l'exercice 2022 à un montant maximal de 1 000 000 euros. Ce montant est un montant global maximal pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et la Banque Européenne du Crédit Mutuel prises dans leur ensemble.

Septième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Gérard Cormorèche, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2024.

Huitième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Claude Courtois, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2024.

Neuvième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Philippe Gallienne soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2024.

Dixième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de Mme Gislhaine Ravanel, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2024.

Onzième résolution

L'assemblée générale nomme, pour une durée de trois années, Mme Catherine Lamblin Messien en qualité de membre du conseil de d'administration, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2024.

Douzième résolution

L'assemblée générale renouvelle PRICEWATERHOUSE COOPERS France en tant que commissaire aux comptes pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027

Treizième résolution

L'assemblée générale nomme KPMG en remplacement du cabinet ERNST & YOUNG et Autres, en tant que commissaire aux comptes pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Quatorzième résolution

L'assemblée générale constate que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de M. Jean-Baptiste Deschyver est échu et décide de ne pas le renouveler.

Quinzième résolution

L'assemblée générale constate que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de PICARLE et Associés est échu et décide de ne pas le renouveler.

Seizième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie d'un extrait du procès-verbal de cette assemblée générale pour accomplir toutes les formalités nécessaires

9.5 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale de la société Caisse Fédérale de Crédit Mutuel,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention relative à l'indemnité de M. Nicolas Théry (président du conseil d'administration) à la cessation de son mandat social.

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 20 février 2019, après avis favorable du comité des rémunérations du 18 février 2019, a décidé de fixer, à compter du 1^{er} juin 2019, une rémunération fixe annuelle de € 880 000 pour M. Nicolas Théry en sa qualité de président du conseil d'administration.

Le même conseil d'administration, après avis favorable du comité des rémunérations du 18 février 2019, a décidé d'octroyer une indemnité d'un montant équivalent à deux ans de salaire annuel brut lors de la cessation de son mandat social, sous réserve de la réalisation de la condition de performance définie par le comité des rémunérations.

Au titre de son mandat social, M. Nicolas Théry bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite et d'un régime de retraite complémentaire dont les conditions sont identiques à celles des salariés de votre société.

Convention relative à l'indemnité de M. Daniel Baal (Directeur Général) à la cessation de son mandat social.**Nature, objet et modalités**

Le Conseil d'administration du 20 février 2019, après avis favorable du comité des rémunérations du 18 février 2019, a décidé de fixer, à compter du 1^{er} juin 2019, une rémunération fixe annuelle de € 880 000 pour M. Daniel Baal en sa qualité de directeur général.

Le même conseil d'administration, après avis favorable du comité des rémunérations du 18 février 2019, a décidé d'octroyer une indemnité d'un montant équivalent à deux ans de salaire annuel brut lors de la cessation de son mandat social, sous réserve de la réalisation de la condition de performance définie par le comité des rémunérations.

Au titre de son mandat social, M. Daniel Baal bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite et d'un régime de retraite complémentaire dont les conditions sont identiques à celles des salariés de votre société.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 11 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers France

Laurent Tavernier

ERNST & YOUNG et Autres

Hassan Baaj



9.6 RENSEIGNEMENTS DIVERS

9.6.1 Raison sociale et nom commercial

Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Sigle : BFCM

9.6.2 Lieu de constitution, numéro d'enregistrement et LEI

Strasbourg B 355 801 929
Code APE/NAF : 6419Z
Numéro LEI : VBHFXYT70G62HNT8T76

9.6.3 Date de constitution et durée de vie

La société a été créée le 1^{er} juin 1933 sous la dénomination de « Banque Mosellane ». Sauf prorogation ou dissolution anticipée, elle prendra fin le 1^{er} juin 2032.

9.6.4 Objet social et raison d'être

[Article 2 des statuts]

La société a pour objet :

- d'organiser et de développer les activités de diversification du groupe qu'elle constitue avec les Caisses de Crédit Mutuel de son ressort d'activité, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel du Centre Est Europe, la fédération du Crédit Mutuel du Centre Est Europe ;
- de faire pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, en France et à l'étranger, toutes opérations de banque ainsi que toutes opérations connexes et annexes, d'effectuer toutes activités de courtage d'assurances et plus généralement toutes activités d'intermédiation en assurances ainsi que toutes autres opérations entrant dans le champ d'activité d'une banque conformément à la réglementation et à la législation en vigueur ;
- de prendre et de gérer toute participation directe ou indirecte dans toute société française ou étrangère par voie de créations de sociétés nouvelles, d'apports, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux, fusions, associations ou participations, syndicats de garantie ou autrement ;
- et généralement faire toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets précités ou entrant dans le champ d'activité d'une banque.

La société a également pour objet la prestation de services d'investissements régie par le Code monétaire et financier.

[Article 2bis des statuts]

L'action de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel s'inscrit dans le Groupe Crédit Mutuel. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel, au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, fait sienne la raison d'être : *Ensemble, écouter et agir*.

9.6.5 Autres informations concernant l'émetteur

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Adresse du siège social de la BFCM : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg.

Adresse de contact de la BFCM : 6 rue de Provence, 75452 Paris Cedex 09

Téléphone : + 33 (0)1 53 48 77 02

Site internet : www.bfcm.creditmutuel.fr ^[1]

Les statuts, les procès-verbaux d'assemblée général et les rapports peuvent être consultés au siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg.

9.6.6 Législation régissant les activités et forme juridique

La BFCM, société anonyme française, est régie par les dispositions du Code de commerce sur les sociétés anonymes et les lois applicables aux établissements de crédit français, codifiées pour l'essentiel dans le Code monétaire et financier. La BFCM est une banque adhérente à la Fédération bancaire française (FBF).

9.6.7 Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières de la BFCM arrêtées datent du 31 décembre 2021.

9.6.8 Changements significatifs

Aucun changement significatif de performance financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la BFCM n'est intervenu entre le 31 décembre 2021 et la date de dépôt du présent document d'enregistrement universel.

[1] Les informations figurant sur le site internet ne font pas partie du prospectus, à l'exception de celles figurant le cas échéant par référence dans le document d'enregistrement universel.

9.6.9 Événements récents propres à la BFCM et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité

Aucun événement significatif relatif à la situation financière ou commerciale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de BFCM consolidés n'est intervenu depuis la publication le 10 février 2022 des comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de nature à altérer la solvabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de BFCM consolidés.

9.6.10 Contrats importants

Il n'existe à ce jour aucun contrat important signé par la BFCM ces deux dernières années qui pourrait altérer la situation financière de la BFCM au point que la BFCM ne puisse assumer les obligations liées à l'émission de ses titres.

9.6.11 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Dans le cadre du contentieux à la suite de la décision de l'Autorité de la Concurrence du 20 septembre 2010 de sanction à l'encontre des banques, dont le CIC, concernant les commissions d'échange image chèques, la Cour d'Appel de Paris, sur 2^e renvoi de la Cour de Cassation, suivant arrêt du 2 décembre 2021, a statué qu'il n'y a pas eu d'infraction aux règles de la concurrence et a pleinement donné raison aux banques. L'Autorité de la Concurrence s'est pourvue en cassation.

Il n'existe pas d'autre procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris les procédures en cours ou menaces de procédure dont l'émetteur a connaissance) qui pourrait avoir ou a eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

9.6.12 Situation de dépendance

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet ou licence, ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.



Le Crédit Mutuel et le CIC sont classés respectivement premier et deuxième dans le palmarès des 500 « Meilleurs employeurs 2022 » parmi les banques de réseaux et occupent la deuxième et troisième position du secteur de la banque et des services financiers (enquête annuelle du magazine Capital publiée en janvier 2022).



Informations complémentaires

10.1	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	632	10.5	TABLES DE CONCORDANCE	634
10.2	RESPONSABLE DE L'INFORMATION	632	10.5.1	Table de concordance du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	634
10.3	RESPONSABLE DU DOCUMENT	632	10.5.2	Table de concordance du rapport financier annuel de la BFCM	636
10.4	RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	633	10.6	GLOSSAIRE	639

10.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du document d'enregistrement universel, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés :

Par voie électronique sur le site internet de la BFCM

<http://www.bfcm.creditmutuel.fr>

- Les informations financières historiques de la BFCM et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement universel.
- Le présent document d'enregistrement universel et ceux des deux exercices précédents.

Les informations figurant sur le site internet ne font pas partie du document d'enregistrement universel.

Sur support physique

- L'acte constitutif et les statuts de l'émetteur.
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement universel.
- Les informations financières historiques des filiales de la BFCM pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement universel.

En adressant une demande par courrier à :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Département Juridique

4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67913 STRASBOURG Cedex 9

+ 33 (0)3 88 14 88 14

10.2 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

M. Alexandre Saada

Directeur général adjoint de la BFCM

Directeur du Pôle Finances de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Email : alexandre.saada@creditmutuel.fr

10.3 RESPONSABLE DU DOCUMENT

M. Daniel Baal,

Directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Attestation du responsable

J'atteste, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (dont la table de concordance

du rapport financier annuel figurant dans le chapitre 10 du présent document d'enregistrement universel indique le contenu) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Strasbourg, le 13 avril 2022

10.4 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par M. Hassan Baaj – 1/2, place des saisons 92400 Courbevoie Paris-La Défense 1.

Début du premier mandat : 29 septembre 1992.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 11 mai 2016.

Renouvellement : l'assemblée générale du 11 mai 2016 a renouvelé le mandat du Cabinet Ernst & Young et Autres comme commissaire aux comptes titulaire pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

PricewaterhouseCoopers France, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par M. Laurent Tavernier – 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine.

Début du premier mandat : 11 mai 2016.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 11 mai 2016.

L'assemblée générale du 11 mai 2016 a nommé pour les comptes sociaux et consolidés, PricewaterhouseCoopers France commissaire aux comptes titulaire pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Commissaires aux comptes suppléants

Cabinet Picarle & Associés, Jean-Baptiste Deschryver.

10.5 TABLES DE CONCORDANCE

10.5.1 Table de concordance du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Rubriques de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement pour les titres de capital »	N° de page du document d'enregistrement universel déposé le 13 avril 2022
1. Personnes responsables	632
2. Contrôleurs légaux des comptes	633
3. Facteurs de risque	274-282
4. Informations concernant l'émetteur	628-629
5. Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	6-7 ; 20-36
5.2 Principaux marchés	6-7 ; 20 ; 48 ; 49 ; 443-442 ; 450
5.3 Événements importants dans le développement des activités	60 ; 68
5.4 Stratégie et objectifs	10-11
5.5 Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	629
5.6 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	20
5.7 Investissements	NA
6. Structure organisationnelle	
6.1 Description du groupe	14-17
6.2 Principales filiales	14-17
7. Examen de la situation financière et du résultat	
7.1 Situation financière	41-72
7.2 Résultats d'exploitation	41-72
8. Trésorerie et capitaux	
8.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	418 ; 502
8.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	419 ; 503
8.3 Informations sur les besoins de financement et la structure de financement	55-58
8.4 Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les activités	NA
8.5 Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2	NA
9. Environnement réglementaire	43-44
10. Informations sur les tendances	60 ; 68
11. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
12.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la BFCM	215-230 ; 243-258
12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	232 ; 259
13. Rémunération et avantages	240-242 ; 263
14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
14.1 Date d'expiration des mandats actuels	219-230 ; 247-258
14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à une de ses filiales	232 ; 260
14.3 Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	235-237 ; 262
14.4 Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	216 ; 244
14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	244

Rubriques de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement pour les titres de capital »	N° de page du document d'enregistrement universel déposé le 13 avril 2022
15. Salariés	
15.1 Nombre de salariés	484 ; 567 ; 611
15.2 Participations et <i>stock-options</i>	NA
15.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	NA
16. Principaux actionnaires	
16.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	622
16.2 Existence de droits de vote différents des actionnaires susvisés	N/A
16.3 Contrôle de l'émetteur	623
16.4 Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	623
17. Transactions avec des parties liées	488 ; 571
18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
18.1 Informations financières historiques	414-491 ; 498-574 ; 584-615
18.2 Informations financières intermédiaires et autres	NA
18.3 Vérification des informations financières historiques annuelles	492-494 ; 575-580 ; 616-618
18.4 Informations financières <i>pro forma</i>	NA
18.5 Politique en matière de dividendes	623
18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	629
18.7 Changement significatif de la situation financière	628-629
19. Informations supplémentaires	
19.1 Capital social	622
19.2 Acte constitutif et statuts	628
20. Contrats importants	629
21. Documents disponibles	632

Rubriques de l'annexe 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 : « document d'enregistrement universel »	n° de page du document d'enregistrement universel déposé le 13 avril 2022
1. Informations à fournir concernant l'émetteur	
1.1 Informations requises conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980	voir table de correspondance ci-dessus
1.2 Déclaration de l'émetteur	1

En application de l'article 19 du règlement UE n° 2017/1129 du 14 juin 2017, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020 présentés respectivement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux pages 359 à 437, 40 à 58, 73 à 154, 207 à 357 et 438 à 439 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2020 (https://www.bfcm.creditmutuel.fr/partage/fr/CC/BFCM/telechargements/information-financiere/CM_Alliance_F%C3%A9d%C3%A9rale_URD_2020.pdf), déposé à l'AMF le 21 avril 2021 sous le numéro D.21-0334 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2020, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 441 à 517, 59 à 71, 73

à 154, 207 à 357 et 518 à 523 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2020 (https://www.bfcm.creditmutuel.fr/partage/fr/CC/BFCM/telechargements/information-financiere/CM_Alliance_F%C3%A9d%C3%A9rale_URD_2020.pdf), déposé à l'AMF le 21 avril 2021 sous le numéro D.21-0334 ;

- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019 présentés respectivement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux pages 325 à 402, 37 à 55, 71 à 139, 187 à 322 et 403 à 405 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2019 (https://www.bfcm.creditmutuel.fr/partage/fr/CC/BFCM/telechargements/information-financiere/CM_Alliance_F%C3%A9d%C3%A9rale_URD_2019.pdf), déposé à l'AMF le 27 avril 2020 sous le numéro D.20-0360 ;

- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2019, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 407 à 482, 56 à 70, 71 à 139, 187 à 322 et 483 à 488 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2019 (https://www.bfcm.creditmutuel.fr/partage/fr/CC/BFCM/telechargements/information-financiere/CM_Alliance_F%C3%A9d%C3%A9rale_URD_2019.pdf), déposé à l'AMF le 27 avril 2020 sous le numéro D.20-0360 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2018 présentés respectivement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux pages 108 à 183, 68 à 107 et 184 à 186 du document de référence de Crédit Mutuel Alliance Fédérale – Exercice 2018, déposé à l'AMF le 18 avril 2019 (https://www.bfcm.creditmutuel.fr/partage/fr/CC/BFCM/telechargements/information-financiere/CM_Alliance_F%C3%A9d%C3%A9rale_document_de_r%C3%A9f%C3%A9rence_2018.pdf), déposé à l'AMF le 18 avril 2019 sous le numéro D.19-0359 ;

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le rapport financier annuel que la BFCM doit publier en tant que société émettrice de titres cotés conformément aux articles L.451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'AMF.

10.5.2 Table de concordance du rapport financier annuel de la BFCM

	Articles du Code du commerce	Articles du Code monétaire et financier	Articles du Code général des impôts	Articles du règlement général de l'AMF	Pages
1 Attestation du responsable du document de référence					632
2 Rapport de gestion					
2.1 Situation de la société et du groupe durant l'exercice écoulé	L.232-1 II, L.233-26				4-5 ; 41-74
2.2 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société et du groupe	L.225-100-1 I 1°				4-5 ; 41-74
2.3 Indicateurs clés de performance de nature financière et non financière de la société et du groupe	L.225-100-1 I 2°				4-5 ; 11
2.4 Autres informations sur la situation de la société et du groupe					
Évolution prévisible de la société et du groupe	L.232-1 II, L.233-26				68
Événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	L.232-1 II, L.233-26				68
Activités en matière de recherche et de développement de la société et du groupe	L.232-1 II, L.233-26				NA
Succursales existantes	L.232-1 II				NA
Informations relatives aux implantations par état ou territoire		L.511-45, R.511-16-4			533
Prise, au cours d'un exercice, de participation ou de contrôle dans des sociétés ayant leur siège social en France	L.233-6, L.247-1				NA
Activité et résultats de l'ensemble de la société, des filiales de la société et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité	L.233-6				20-36 ; 612-613
2.5 Informations sur les risques et les procédures de contrôle interne					
Principaux risques et incertitudes auxquels la société et le groupe sont confrontés	L.225-100-1 I 3°				274-282
Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mise en œuvre d'une stratégie bas carbone	L.225-100-1 I 4°				281-282
Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société et le Groupe relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	L.225-100-1 I 5°				287-292

	Articles du Code du commerce	Articles du Code monétaire et financier	Articles du Code général des impôts	Articles du règlement général de l'AMF	Pages
Objectifs et politique en matière de couverture de chaque catégorie principale de transactions de la société et du Groupe	L.225-100-1 I 6°				279
Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la société et du Groupe	L.225-100-1 I 6°				275-278
Dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires soumis à l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges			223 quater		624-625
Montant et les caractéristiques des prêts qu'ils financent ou qu'ils distribuent tels que définis au III de l'article 80 de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et bénéficiant à ce titre de garanties publiques		L.511-4-1			NA
2.6 Déclaration de performance extra-financière					
Informations sur la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société, des filiales et des sociétés contrôlées, les effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale	L.225-102-1 III, R.225-105				112-135
Conséquences sur le changement climatique de l'activité et de l'usage des biens et services produits	L.225-102-1 III, R.225-105				127
Engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal, d'une alimentation responsable, équitable et durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités	L.225-102-1 III, R.225-105, R.225-105-1				108-111
Accords collectifs conclus dans l'entreprise, les filiales et les sociétés contrôlées et de leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise, des filiales et des sociétés contrôlées ainsi que sur les conditions de travail des salariés	L.225-102-1 III				112-117
Modèle d'affaires	R.225-105				6-7
Description des principaux risques extra-financiers liés à l'activité de la société et des filiales et sociétés contrôlées, des politiques et des résultats de ces politiques de prévention, d'identification et d'atténuation de ces risques	R.225-105				87-97
2.7 Plan de vigilance	L.225-102-4				159-170
3 Avis de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales et environnementales	L.225-102-1, R.225-105-2 II				175-177
4 Rapport sur le gouvernement d'entreprise	L.225-37				
4.1 Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux (section 13 de l'annexe 1 du règlement délégué 2019/980)					263
4.2 Principes et règles de rémunération de la population identifiée		L.511-73			263
4.3 Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	L.225-37-4				247-258
4.4 Tableau récapitulatif des délégations dans le domaine des augmentations de capital	L.225-37-4				NA
4.5 Modalités d'exercice de la direction générale	L.225-37-4				262
4.6 Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil	L.225-37-4				245-246 ; 259-262
4.7 Politique de diversité	L.225-37-4				259
4.8 Éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général	L.225-37-4				262
4.9 Déclaration indiquant si la société se réfère ou non à un Code de gouvernement d'entreprise	L.225-37-4				244
4.10 Modalités de la participation des actionnaires à l'assemblée générale	L.225-37-4				624

	Articles du Code du commerce	Articles du Code monétaire et financier	Articles du Code général des impôts	Articles du règlement général de l'AMF	Pages
5 Informations concernant le capital social	L.233-13				
5.1 Nom des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital social ou des droits de vote et modifications intervenues au cours de l'exercice	L.233-13				622
5.2 Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la société qu'elles détiennent	L.233-13				612-615
5.3 État de la participation des salariés au capital social	L.225-102				NA
5.4 Informations relatives aux opérations de rachat par la société de ses propres actions pendant l'exercice	L.225-211				NA
5.5 État récapitulatif des opérations réalisées par les mandataires sociaux, les dirigeants, certains cadres de la société et des personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels étroits au cours du dernier exercice si applicable		L.621-18-2 et R.621-43-1		223-26	NA
5.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	R.225-31				626-627
6 Autres informations comptables, financières et juridiques					
6.1 Informations sur les délais de paiement	L.441-6-1 et D.441-4				70
6.2 Montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices et montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %			243 bis		71
6.3 Informations sur les instruments financiers dont le sous-jacent est constitué d'une matière première agricole et moyens mis en œuvre par la société afin d'éviter d'exercer un effet significatif sur le cours des matières premières agricoles		L.511-4-2			NA
6.4 Montant et caractéristiques des prêts finances ou distribués par la société ou qu'ils distribuent tels que définis au III de l'article 80 de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et bénéficiant à ce titre de garanties publiques. Si applicable		L.511-4-1			NA
6.5 Rendement des actifs de la société		R.511-16-1			NA
7 États financiers					
7.1 Comptes sociaux					584-611
dont résultats de la société au cours des 5 derniers exercices	R.225-102				72
7.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels					616-618
7.3 Comptes consolidés					497-574
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes					574
7.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés					575-580

10.6 GLOSSAIRE

Ce glossaire répertorie certains termes techniques et abréviations présents dans ce document. La liste n'est pas exhaustive.

Acronymes

ACPR Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

AMF Autorité des marchés financiers.

APR Actifs pondérés par le risque. Voir RWA.

ARC Atténuation du risque de crédit. Voir CRM.

BCE Banque centrale européenne.

CRD *Capital Requirement Directive* Directive européenne sur les fonds propres réglementaires.

CRBF Comité de réglementation bancaire et financière.

DDA Directive de distribution d'assurance.

EBA *European Banking Authority* Voir ABE.

ETI Entreprise de taille intermédiaire.

ETP Équivalent temps plein.

FBF Fédération bancaire française.

FCPE Fonds commun de placement entreprise.

FCPI Fonds d'investissement de proximité dans l'innovation. OPCVM disposant d'importants avantages fiscaux acquis sous réserve de conserver les parts au minimum cinq ans.

FED *Federal Reserve System* Banque centrale des États-Unis.

FRA *Forward Rate Agreement* Accord futur sur les taux d'intérêt.

HQLA (*level 1/level 2*) *High Quality Liquid Assets (level 1/level 2)* Actifs liquides de haute qualité (*level 1* : liquidité et qualité extrêmement élevées/*level 2* : liquidité et qualité inférieures au *level 1*).

IARD Incendie, accidents et risques divers.

IAS *International Accounting Standards*.

IDA Impôt différé actif.

IFRS *International Financial Reporting Standards* Normes internationales d'information financière.

M&A *Mergers and acquisitions* Fusions et acquisitions.

NACE (code) Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne.

NRE Loi sur les nouvelles régulations économiques.

OPCVM Organisme de placement collectif en valeurs mobilières.

OST Opérations sur titres.

OTC *Over-the-counter* Marché de gré à gré.

PACTE (loi) Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises.

PNI Produit net d'intérêt.

RES Ratio européen de solvabilité.

SCPI Société civile de placement immobilier.

TMO Taux moyen obligataire.

Définitions

A

ABCP *Asset-Backed Commercial Paper* [Billet de trésorerie adossé à des actifs] Titre de créance négociable dont le paiement provient des flux de trésorerie d'un portefeuille d'actifs sous-jacents. Conduits d'ABCP : véhicules de titrisation hors-bilan dont l'objet est de financer des actifs bancaires variés par des billets de trésorerie d'une maturité inférieure à un an.

ABE *Autorité bancaire européenne* (EBA) Autorité européenne de supervision qui a remplacé le Comité européen des superviseurs bancaires (CEBS). Elle a pour but de promouvoir des normes européennes harmonisées et plus sûres et peut primer sur les superviseurs nationaux en cas de situation d'urgence. En plus des nouveaux *stress-tests*, l'EBA doit notamment veiller à l'application des nouvelles normes internationales de solvabilité et de liquidité.

ABS *Asset-Backed Securities* [titres adossés à des actifs] Titres représentatifs d'un portefeuille d'actifs financiers hors prêts hypothécaires et dont les flux sont basés sur ceux de l'actif ou du portefeuille d'actifs sous-jacents.

Add-on ^[1] Exigence additionnelle.

Agence de notation Agence qui apprécie le risque de solvabilité financière d'une entreprise, d'une banque, d'un État, d'une collectivité locale (communes, départements, régions) ou d'une opération financière. Son rôle est de mesurer le risque de non-remboursement des dettes qu'émet l'emprunteur.

ALM *Asset and Liability Management* Gestion Actif Passif. Ensemble des techniques et outils de gestion visant à mesurer, maîtriser et analyser les risques financiers globaux du bilan et du hors-bilan

(essentiellement risque de liquidité et risque de taux).

AQR *Asset Quality Review* Revue de la qualité des actifs : comprend l'évaluation prudentielle des risques, la revue de la qualité des actifs proprement dite et les tests de résistances.

Arbitrage 1 – Sur un marché : opération qui consiste à vendre une valeur mobilière, un produit financier ou une devise pour en acheter une autre. Pour un contrat d'assurance vie, opération qui consiste à transférer tout ou partie de l'épargne d'un support à un autre. 2 – Terme juridique désignant un règlement amiable d'un litige. Il consiste à confier la solution du litige à un tiers, l'arbitre, choisi par les parties, et dont la décision s'impose à elles (contrairement à la médiation).

[1] Source : <https://acpr.banque-france.fr/glossaire-acpr-et-notice-relative-aux-modalites-de-calcul-des-ratios-prudentiels-dans-le-cadre-de-la-crd-4>.

AT1 *Additional Tier 1* Fonds propres additionnels de catégorie 1. Ces instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts de rémunération). Les instruments d'AT1 sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio CET1 est inférieur à un certain seuil.

Auto-contrôle Actions détenues par une société dans son propre capital notamment dans le cadre du programme de rachat d'actions. Les actions d'auto-contrôle sont privées de droits de vote et n'entrent pas dans le calcul du bénéfice par action.

B

Bâle I (les accords de) Dispositif prudentiel établi en 1988 par le Comité de Bâle, visant à assurer la solvabilité et la stabilité du système bancaire international en fixant une limite minimale et standardisée au niveau international au montant de fonds propres des banques. Il instaure notamment un ratio minimal de fonds propres sur le total des risques portés par la banque qui doit être supérieur à 8 %.

Bâle II (les accords de) Dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender et limiter les risques des établissements de crédit. Il comporte trois piliers complémentaires et interdépendants : - le Pilier 1, socle des exigences minimales : il vise à assurer une couverture minimale par les fonds propres, des risques de crédit, de marché et opérationnel ; - le Pilier 2 institue le principe d'un dialogue structuré entre établissements et superviseurs ; - le Pilier 3 est centré sur la discipline de marché. Il vise à améliorer la transparence financière des banques en leur imposant de communiquer les informations nécessaires pour permettre à des tiers d'apprécier l'adéquation de leurs fonds propres.

Bâle III (les accords de) Au cours de l'année 2009, le Comité de Bâle a annoncé plusieurs séries de mesures ayant pour objectif de renforcer la régulation et la supervision financière. De nouvelles règles ont été publiées afin de renforcer le dispositif Bâle II en matière de couverture prudentielle des risques de marché et des opérations de titrisation, gestion des risques dans le cadre du Pilier 2, transparence dans le cadre du Pilier 3.

Banking book ^[1] Portefeuille bancaire. Ensemble des éléments d'actifs ou de hors-bilan qui n'appartiennent pas au portefeuille de négociation.

BCBS 239 *Basel Committee on Banking Supervision* Le Comité de Bâle a édicté 14 principes relatifs à l'agrégation des données sur les risques et les pratiques de reporting (*principles for effective risk data aggregation and risk reporting*) afin de renforcer la capacité des banques à agréger leurs données de risques.

Broker Intermédiaire de bourse qui achète et vend pour le compte de ses clients.

Buffer de liquidité Réserve de liquidité permettant de faire face aux sorties de liquidité dans l'hypothèse d'une « fermeture » des marchés et de l'accès à toute liquidité.

Bureau de représentation ^[2] Représentation d'une banque dans un pays étranger limitée à une activité d'information et de représentation. Ce bureau ne peut pas effectuer des opérations de banques.

C

Cash Flow Hedge Couverture d'une exposition à la variation des flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé ou d'une transaction future hautement probable et qui peut affecter le résultat.

CAD *Capital Adequacy Directive* (exigences minimales de fonds propres) Directive imposant des exigences aux fonds propres des entreprises d'investissement et établissements de crédit.

CCF *Credit Conversion Factor* Facteur de conversion des encours hors bilan. Il s'agit du rapport entre (i) le montant non utilisé d'un engagement qui pourrait être tiré et en risque au moment du défaut et (ii) le montant non encore utilisé de l'engagement. En méthode standard, ce facteur est fourni par le régulateur. En méthode notation interne (IRB), il est calculé par la banque à partir de l'étude du comportement de sa propre clientèle.

CDS *Credit Default Swap* ^[1] Couverture de défaillance. Contrat par lequel un établissement désireux de se protéger contre le risque de non-remboursement du crédit qu'il détient verse à un tiers une somme régulière en contrepartie de laquelle il recevra, en cas de survenance de la défaillance redoutée, une somme prédéfinie.

CET1 *Common Equity Tier 1* Fonds propres de base de catégorie 1 correspondant au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves, aux résultats non distribués et aux fonds bancaires pour risque bancaire généraux.

CLO *Collateralized Loan Obligations* Titrisation de prêts de différentes tailles et structurés en tranches multiples.

CMBS *Commercial Mortgage-Backed Securities* Titre de dette adossé à un portefeuille d'actifs constitué de prêts immobiliers d'entreprises donnant lieu à une hypothèque.

Coefficient d'exploitation Ratio indiquant la part de PNB (produit net bancaire) utilisée pour couvrir les charges d'exploitation (coûts de fonctionnement de l'entreprise). Il se détermine en divisant les frais de gestion par le PNB.

Collatéral Actif transférable ou garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement.

COREP *Common Solvency Ratio Reporting* Appellation du reporting prudentiel promu par le Comité européen des superviseurs bancaires (CEBS).

Coût du risque avéré Dotations aux provisions nettes sur actifs dépréciés (créances douteuses).

Coût du risque non avéré Instauré par la norme IFRS 9 qui impose un nouveau modèle de dépréciation fondé sur le principe du provisionnement de tout ou partie des pertes attendues, c'est-à-dire un provisionnement statistique dès l'octroi du crédit.

Covered bond (Obligations sécurisées) Instruments simples de la titrisation. Obligations sécurisées comparables à des obligations classiques à la différence d'une protection en cas d'insolvabilité de l'émetteur de l'obligation. Les *covered bonds* reposent sur un pool d'actifs, permettant alors de rémunérer les détenteurs. Les *covered bonds* sont adossés le plus souvent à des créances hypothécaires ou bien à des créances du secteur public (collectivités locales).

CRD 4 Directive européenne qui transpose les propositions des accords de Bâle III, encadrant notamment les règles en matière de fonds propres des banques. Elle présente une définition harmonisée des fonds propres, propose des règles relatives à la liquidité et cherche à lutter contre la procyclicité.

[1] Source : <https://acpr.banque-france.fr/glossaire-acpr-et-notice-relative-aux-modalites-de-calcul-des-ratios-prudentiels-dans-le-cadre-de-la-crd-4>.

[2] Source : <http://fbf.fr/fr/secteur-bancaire-francais/lexique>.

CRM Credit Risk Mitigation (Atténuation du risque de crédit) Atténuation du risque de crédit par la prise en compte de sûretés réelles, de sûretés personnelles et dérivés de crédit, ou de mécanismes de compensation ou de novation.

CRR (dans le cadre du Pilier 3) Capital Requirement Regulation Règlement européen sur les exigences de fonds propres (comme la CRD 4) qui vise à stabiliser et à renforcer le système bancaire en contraignant les banques à mettre davantage de capitaux de côté dont des capitaux de haute qualité pour atténuer les effets des crises.

CVA Credit Valuation Adjustment Ajustement de valeur de crédit. Ajustement comptable sur la valorisation à la juste valeur des produits dérivés de gré à gré (*swaps* de taux collateralisés ou non...). Il consiste à intégrer à la valorisation des produits une décote d'un montant égal à la valeur de marché du risque de défaut des contreparties.

D

Dérivé ^[1] Instrument financier dont le prix dépend de celui d'un autre instrument (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

Desk Tables spécialisées par produits ou segment de marché dans une salle de marché.

E

EAD Exposure At Default Montant d'exposition probable en risque au moment du défaut. Il s'agit des expositions inscrites au bilan et en hors-bilan de l'établissement en cas de défaut de la contrepartie. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires.

EFP Exigence en fonds propres Son montant s'obtient par l'application d'un taux de 8 % aux risques pondérés (ou RWA).

EL Expected Loss Perte attendue en cas de défaut. Elle s'obtient en multipliant l'exposition en risque (EAD) par la probabilité de défaut (PD) et par le taux de perte (LGD).

EMTN Euro Medium Term Note Titre de créance d'une durée généralement entre cinq et dix ans. Ces titres peuvent présenter des caractéristiques très diverses selon les programmes d'émission, notamment des montages plus ou moins complexes en termes de rémunération ou de capital garanti.

Entreprise à mission Notion introduite par la loi Pacte de 2019 permettant à une entreprise de déclarer sa raison d'être dans ses statuts à travers un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux. Un organisme tiers indépendant doit être désigné pour vérifier de l'exécution des missions énoncées dans les statuts.

Eonia Euro OverNight Index Average Taux de référence quotidien des dépôts interbancaires en blanc (c'est-à-dire sans être gagés par des titres) effectués au jour le jour dans la zone euro.

Épargne assurance Encours d'assurance vie détenus par nos clients – données de gestion (compagnie d'assurance).

ETF Exchange Traded Funds Fonds qui reproduit les variations d'un indice. En achetant un ETF, un épargnant s'expose aux variations à la hausse ou à la baisse des titres qui composent l'indice en question sans avoir besoin de les acheter. Un ETF peut être acheté ou vendu en bourse tout au long de la journée de cotation, comme des actions « classiques ». Les ETF sont soumis à l'agrément de l'AMF ou d'une autre autorité européenne.

Euribor Euro Interbank Offered Rate Taux interbancaire offert en euro. Taux de référence du marché monétaire de la zone euro.

European Securities and Markets Authority « ESMA » (Autorité européenne des marchés financiers « AEMF ») L'ESMA réunit les régulateurs des marchés financiers des États membres de l'Union européenne. Cette autorité contribue à la création de normes et de pratiques communes en matière de réglementation et de surveillance.

Exposition brute Exposition avant prise en compte des provisions, des ajustements et des techniques de réduction de risque.

F

Fair value hedge Couverture d'une exposition au changement de la juste valeur d'un instrument financier attribuable à un risque particulier et qui peut affecter le résultat.

FIP Fonds d'investissement de proximité Fonds dont l'actif est composé au minimum de 70 % de PME françaises non cotées issues de quatre régions limitrophes et créées depuis moins de sept ans.

Fonds propres Tier 1 Ensemble des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) et des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT 1).

Fonds propres Tier 2 Fonds propres de base de catégorie 2 correspondant aux instruments de dettes subordonnées d'une durée minimale de cinq ans. Les incitations au remboursement anticipé sont interdites.

Front office Opérateurs dans une salle de marché qui traitent les opérations de marché, de change, de taux.

FRU Fonds de résolution unique Fonds destiné à aider les banques en difficulté à se refinancer pendant la phase de résolution. Cette phase consiste à appliquer le plan avalisé par le comité de résolution unique CRU et bloque, pour la banque en question, l'accès au marché interbancaire.

FSB Financial Stability Board Organisme regroupant 26 autorités financières, plusieurs organisations internationales et groupements élaborant des normes dans le domaine de la stabilité financière. Ses objectifs relèvent de la coopération dans le domaine de la supervision et de la surveillance des institutions financières.

G

GAAP Generally Accepted Accounting Principles ^[1] Normes comptables en vigueur aux États-Unis, définies par le *Financial Accounting Standards Board*.

GAFI Groupe d'actions financières Organisme intergouvernemental qui a pour objectifs l'élaboration des normes et la promotion de l'efficace application de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres menaces liées pour l'intégrité du système financier international.

H

Hybride (titre) Titres ayant des caractéristiques d'actions et de dettes (obligations convertibles, obligations remboursables en actions...).

[1] Source : <https://acpr.banque-france.fr/glossaire-acpr-et-notice-relative-aux-modalites-de-calcul-des-ratios-prudentiels-dans-le-cadre-de-la-crd-4>.

I

Iboxx Indice composé de titres obligataires de toutes maturités.

ICAAP *Internal Capital Adequacy Assessment Process* Procédure réglementaire qui permet d'évaluer si les fonds propres sont suffisants pour couvrir l'ensemble des risques auxquels sont soumis les établissements bancaires. L'ICAAP doit décrire les procédures de calcul et de *stress-tests* des différents risques de l'établissement. La validation de l'ICAAP d'un établissement par le superviseur est annuelle.

ILAAP *Internal Liquidity Adequacy Assessment Process* Procédure réglementaire qui permet d'évaluer si la situation de l'établissement est suffisante pour couvrir le risque de liquidité. Le principe est notamment de savoir quelles sont les mesures que l'établissement met en œuvre pour maîtriser et atténuer ce risque.

Investment grade Notation long terme fournie par une agence externe allant de AAA/Aaa à BBB-/Baa3 d'une contrepartie ou d'une émission sous-jacente. Une notation de BB+/Ba1 et en dessous qualifie les instruments *Non Investment Grade*.

IRB *Internal Rating Based* Système de notation interne. La réglementation a fixé un système de notation standard mais chaque établissement peut développer en interne son propre système de notation.

ISR Investissement Socialement Responsable Processus de sélection, par les sociétés de gestion de portefeuille [SGP] des valeurs mobilières qui composent leur portefeuille, en se fondant sur des critères autres que financiers comme les pratiques environnementales, sociales/sociétales et de gouvernance [ESG] de l'entreprise. Cette gestion s'accompagne idéalement d'un dialogue avec les dirigeants et d'un exercice actif des droits de vote attachés aux titres.

Itraxx Indice des dérivés de crédit. Il se compose des noms les plus liquides des marchés européen et asiatique.

K

KRI *Key Risk Indicators* Indicateurs clés de risques opérationnels. Éléments de la

modélisation des méthodes internes [AMA - *Advanced Measurement Approach*] implémentées par les banques. Identifiés grâce aux cartographies des risques établies au préalable. Les indicateurs doivent être des données objectives, quantifiables et suivies en continu. À chaque indicateur est associé un seuil au-delà duquel des actions systématiques sont déclenchées. Les indicateurs doivent être revus sur une base périodique car de leur pertinence dépend l'efficacité des mesures de contrôle des risques mises en place.

L

LCR *Liquidity Coverage Ratio* Ratio à court terme sur 30 jours qui vise à demander aux banques de maintenir en permanence un stock d'actifs liquides permettant de supporter une crise aiguë. Ce ratio mensuel fait partie des dispositions Bâle III.

LGD *Loss Given Default* Perte en cas de défaut exprimé sous forme de pourcentage de l'EAD.

LGD* (lire LGD étoile) LGD spécifique pour les expositions « non *Retail* » en approche notation interne.

Liquidité Capacité à couvrir ses échéances à court terme. Un marché ou un titre est liquide lorsque les transactions [achat-vente] s'effectuent de façon fluide, sans forte variation de cours, en raison de l'abondance des titres négociés.

M

Marché secondaire Marché sur lequel se négocient et s'échangent des titres déjà émis, également appelé bourse des valeurs.

Mark-to-model Valorisation d'un instrument financier à la juste valeur sur la base d'un modèle financier, en l'absence de prix de marché.

Mezzanine Forme de financement se situant entre les actions et la dette. En termes de rang, la dette mezzanine est subordonnée à la dette dite « senior », mais reste senior par rapport aux actions.

Micro-couverture Couverture des risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit d'un portefeuille d'actifs, actif par actif.

Mid cap Capitalisation boursière moyenne.

MIF 1/MIF 2/MIFID 2/MIFIR Directive européenne sur les Marchés d'Instruments Financiers (MIF 1), entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2007, qui définit les grandes lignes du cadre d'exercice des activités de marché en Europe. La directive MIF 1 a été complétée, en 2018, par la MIF 2. MIF 2 vise à améliorer la sécurité, la transparence et le fonctionnement des marchés financiers mais aussi à renforcer la protection des investisseurs.

MREL *Minimum Requirement Eligible Liabilities* Niveau minimum de dettes éligibles au renflouement interne (MREL) dont doit disposer un établissement de crédit. De l'ordre de 8 % du passif selon la directive *Bank Recovery and Resolution Directive*, le taux reste toutefois à la discrétion de l'autorité de résolution nationale.

N

Netting Compensation. Les systèmes de *netting* permettent de réduire le nombre des règlements interbancaires, les risques encourus sur les contreparties et les besoins en liquidité des participants.

Notation Appréciation, par une agence de notation financière [*Moody's, Fitch Ratings, Standard & Poor's*], du risque de solvabilité financière, d'un État ou d'une autre collectivité publique ou d'une opération donnée : emprunt obligataire, titrisation, etc. La notation a un impact direct sur le coût de levée du capital.

O

OAT *Obligations assimilables du trésor* ^[1] Emprunts effectués par le Trésor Public, donc par l'État. Ces obligations cotées en bourse sont dites « assimilables », car chaque nouvelle série (tranche) émise est rattachée à une série déjà existante dont elle possède les mêmes caractéristiques : taux d'intérêt, valeur nominale, échéance, modalités de remboursement.

Obligation sécurisée Obligation dont le versement des intérêts et le remboursement du nominal sont garantis par des prêts hypothécaires de première qualité ou des prêts au secteur public sur lesquelles les investisseurs bénéficient d'un droit préférentiel.

[1] Source : <http://fbf.fr/fr/secteur-bancaire-francais/lexique>.

OCI Other Comprehensive Income Autres éléments du résultat. Le montant correspond aux produits, charges, profits, pertes et autres éléments de même nature qui ont contribué à l'augmentation ou à la diminution des capitaux propres, mais qui sont exclus de l'état de compte de résultat. Il comprend notamment les profits et pertes latents sur les titres susceptibles de vente portés au bilan à leur juste valeur, et les gains ou pertes de change latents.

OPC Organisme de placement collectif ^[1] Organisme de placement collectif (un « fonds d'investissement ») qui réunit l'épargne d'un grand nombre d'épargnants pour l'investir dans des valeurs mobilières (actions, obligations...) ou dans l'immobilier (pour les OPC). Cette épargne est investie de façon diversifiée par des professionnels (sociétés de gestion) selon une stratégie annoncée.

OPE Offre publique d'échange ^[1] Opération par laquelle une personne annonce publiquement aux actionnaires d'une société cotée (la société visée) qu'elle s'engage à acquérir leurs titres. L'acquisition des titres est proposée contre d'autres titres, émis ou à émettre.

Option ^[2] Instrument financier qui permet à un investisseur d'obtenir le droit, à une date future, d'acheter (*call*) ou de vendre (*put*), un actif financier (action, obligation, devises...) à un cours fixé à l'avance. Une option est un produit risqué.

P

PD Probability of Default Probabilités de défaut (en %) à horizon d'un an calculées par la banque à partir de l'observation des taux de défaut sur longue période. La PD est calculée par type d'emprunteur et de créance.

Perte en cas de défaut (Loss Given Default - LGD) Voir LGD.

Production de crédits Montants des nouveaux crédits débloqués à la clientèle - source données de gestion, somme des données individuelles des entités du secteur « banque de détail - réseau bancaire ».

Produits dérivés Instruments financiers dont la valeur dépend d'un produit de base ou d'une valeur mobilière sous-jacents, comme le prix du pétrole ou des céréales par exemple, ou les taux d'intérêt et l'évolution monétaire. Ils peuvent être utilisés de différentes manières, notamment comme assurance contre certains risques ou à des fins d'investissement ou de spéculation.

PUPA Plan d'urgence et de poursuite de l'activité Ensemble de mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant, de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes de l'entreprise assujettie, puis la reprise planifiée des activités et à limiter ses pertes.

R

Raison d'être Notion intégrée dans la loi Pacte de 2019, la raison d'être est une ligne de conduite que l'entreprise se donne à elle-même. Elle peut être insérée dans les statuts. Elle fournit « un cadre pour les décisions les plus importantes, afin de concrétiser l'intérêt propre de la société et de l'entreprise, et les considérations sociales et environnementales » selon le rapport Notat-Senard.

Ratio CET1 Rapport entre les fonds propres Common Equity Tier 1 et les actifs pondérés par les risques (RWA), selon les règles CRD 4/CRR.

Ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio) Ratio à un an qui met en regard le financement stable disponible et le financement stable nécessaire. Le taux de couverture à un an des emplois par les ressources doit être de 100 %. Les emplois à financer sont pondérés selon leur liquidité, les sources de financement selon leur stabilité. Ce ratio trimestriel fait partie des dispositions Bâle III.

Ratio Tier 1 Rapport entre les fonds propres Tier 1 et les actifs pondérés par les risques (RWA), selon les règles CRD 4/CRR.

RCC Risque de crédit de la contrepartie Risque de perte suite à la défaillance d'une contrepartie. Les APR et exigences de fonds propres relatifs au RCC incluent les montants relatifs à la couverture du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) inhérent aux dérivés de gré à gré autres que les dérivés de crédit reconnus comme réduisant les APR pour risque de crédit, ainsi que les APR et EFP afférents aux contributions au fonds de défaillance d'une contrepartie centrale.

Retail Activité de commerce de détail. *Retail banking* : banque de détail.

Risque de liquidité Risque pour un établissement à trouver les fonds nécessaires au financement des engagements à un prix raisonnable.

Risque de marché Risque lié aux activités de marché et à la volatilité des marchés (taux, change, liquidité, contrepartie) qui présente un risque de perte sur un instrument suite à une évolution défavorable des prix de marché, pendant la durée minimale nécessaire à liquider la position (un jour, un mois...).

RMBS Residential Mortgage-Backed Securities Titrisation de crédits hypothécaires résidentiels.

RWA Risk Weighted Assets Actifs pondérés par le risque. Montant des actifs calculé à partir des expositions des banques et du niveau de risque qui leur est associé, lequel est fonction de la qualité de crédit des contreparties, mesurée selon les modalités prévues par le dispositif Bâle II.

S

Senior (titre) Titre bénéficiant de garanties spécifiques et d'un remboursement prioritaire.

SFH Société de financement de l'habitat Filiales de banques généralistes dont objectif exclusif est celui de consentir ou de financer de prêts à l'habitat.

Sous-jacent Actif financier (action, obligation...) sur lequel est basé un placement. L'évolution de la valeur du sous-jacent détermine l'évolution de la valeur du placement.

Sponsor (dans le cadre des titrisations) ^[1] Un sponsor est un établissement, distinct de l'originateur, qui établit et gère un programme de papier commercial adossé à des actifs (ABCP), ou toute autre opération, ou montage de titrisation dans le cadre duquel il achète des expositions de tiers.

Spread (de crédit d'une obligation) Différence entre le taux de rendement de l'obligation et le taux d'un emprunt sans risque de durée identique pour lequel on peut prendre en référence soit un taux d'emprunt d'État soit le taux du *swap*.

SREP Supervisory Review and Evaluation Process L'objectif du SREP est de s'assurer que les entités ont mis en place des dispositions, stratégies, procédures et mécanismes adéquats ainsi que du capital et de la liquidité qui permettent une gestion saine et prudente des risques auxquels elles peuvent être exposées, notamment ceux identifiés par les *stress-tests* ainsi que les risques systémiques.

[1] Source : <https://acpr.banque-france.fr/glossaire-acpr-et-notice-relative-aux-modalites-de-calcul-des-ratios-prudentiels-dans-le-cadre-de-la-crd-4>.

[2] Source : <http://fbf.fr/fr/secteur-bancaire-francais/lexique>.

Stress-test (test de résistance) Tests de résistance des résultats et des fonds propres ayant pour objet d'évaluer la capacité de résistance de l'entreprise à différents scénarios de crise et de dégradation de l'économie. La réalisation de *stress-tests* est obligatoire dans le cadre du Pilier 2 de Bâle II.

Sûreté réelle Garantie qui engage un bien déterminé sur lequel pourra se faire payer le créancier en cas de défaillance de son débiteur. (Ex. : gage sur un bien immobilier ou hypothèque sur un bien immobilier).

Swap Contrat d'échange qui revient à s'échanger uniquement le différentiel de valeur.

T

TCN Titre de créance négociable Formules de placements à court terme qui regroupent des bons à moyen terme négociables, des certificats de dépôts ou encore des billets de trésorerie négociés de gré à gré.

Titrisation (securitization en anglais) Technique financière qui consiste à transférer à des investisseurs des actifs financiers tels que des créances (par exemple des factures émises non soldées, ou des prêts en cours), en transformant ces créances, par le passage à travers une société *ad hoc* (appelé *Special Purpose Vehicle*), en titres financiers émis sur le marché des capitaux.

TLTRO Targeted Long Term Refinancing Operation Opérations ciblées de refinancement à long terme proposées par la BCE aux banques leur permettant d'emprunter (pour le TLTRO2) jusqu'à trois fois le montant net des prêts accordés aux agents privés non financiers (hors prêts immobiliers aux ménages).

TRAFICIN Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins Organisme du ministère des finances français chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent.

Trading/négociation Le *trading* qualifie des opérations d'achats et de ventes sur différents types d'actifs (actions, matières premières, devises...) ayant pour finalité la réalisation d'un profit. Le *trading* s'effectue généralement par un trader qui achète et vend des produits financiers à partir de la salle des marchés d'une institution financière.

TSS Titres super-subordonnés Émission subordonnée de caractère perpétuel entraînant une rémunération perpétuelle. Leur durée indéterminée provient de l'absence d'un engagement contractuel de remboursement qui s'effectue au gré de l'émetteur. En cas de liquidation, ils sont remboursés auprès des autres créanciers.

U

UGT Unité génératrice de trésorerie Plus petit groupe identifiable d'actifs qui génèrent des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, selon la norme IAS 36.

V

Value at Risk (VaR) ^[1] Se définit comme la perte potentielle maximale consécutive à une évolution défavorable des prix du marché, dans un laps de temps spécifié et à un niveau de probabilité donnée (appelée aussi seuil de confiance). Elle constitue une mesure globale et probabilisée du risque de marché.

Valeur en risque stressée (SVaR) Corrige la procyclicité de la VaR en appliquant des scénarios calibrés sur une période de stress et non uniquement sur l'observation des 12 derniers mois aux positions de portefeuille à une date de calcul donnée.

Volatilité Amplitude de variation d'un titre, d'un fonds, d'un marché ou d'un indice sur une période donnée. Cette amplitude donne une indication sur le risque du placement. Plus elle est élevée et plus le titre, le fonds ou l'indice risque de subir des variations importantes à l'avenir.

[1] Source : <https://acpr.banque-france.fr/glossaire-acpr> et notice relative aux modalités de calcul des ratios prudentiels dans le cadre de la CRD 4.

Sites Internet :
www.bfcm.creditmutuel.fr
www.creditmutuelalliancefederale.fr

Responsable de l'information financière

M. Alexandre Saada
Directeur général adjoint de la BFCM

Édition

L'Agence ComFi by CIC Market Solutions,
agence de communication financière du CIC

Créations graphiques

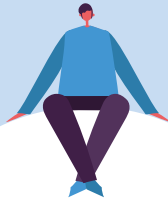
Couvertures, cahier introductif, infographies
O'communication

Retrouvez quelques-unes des actualités et avancées de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en images au fil du présent document.

Crédits photos

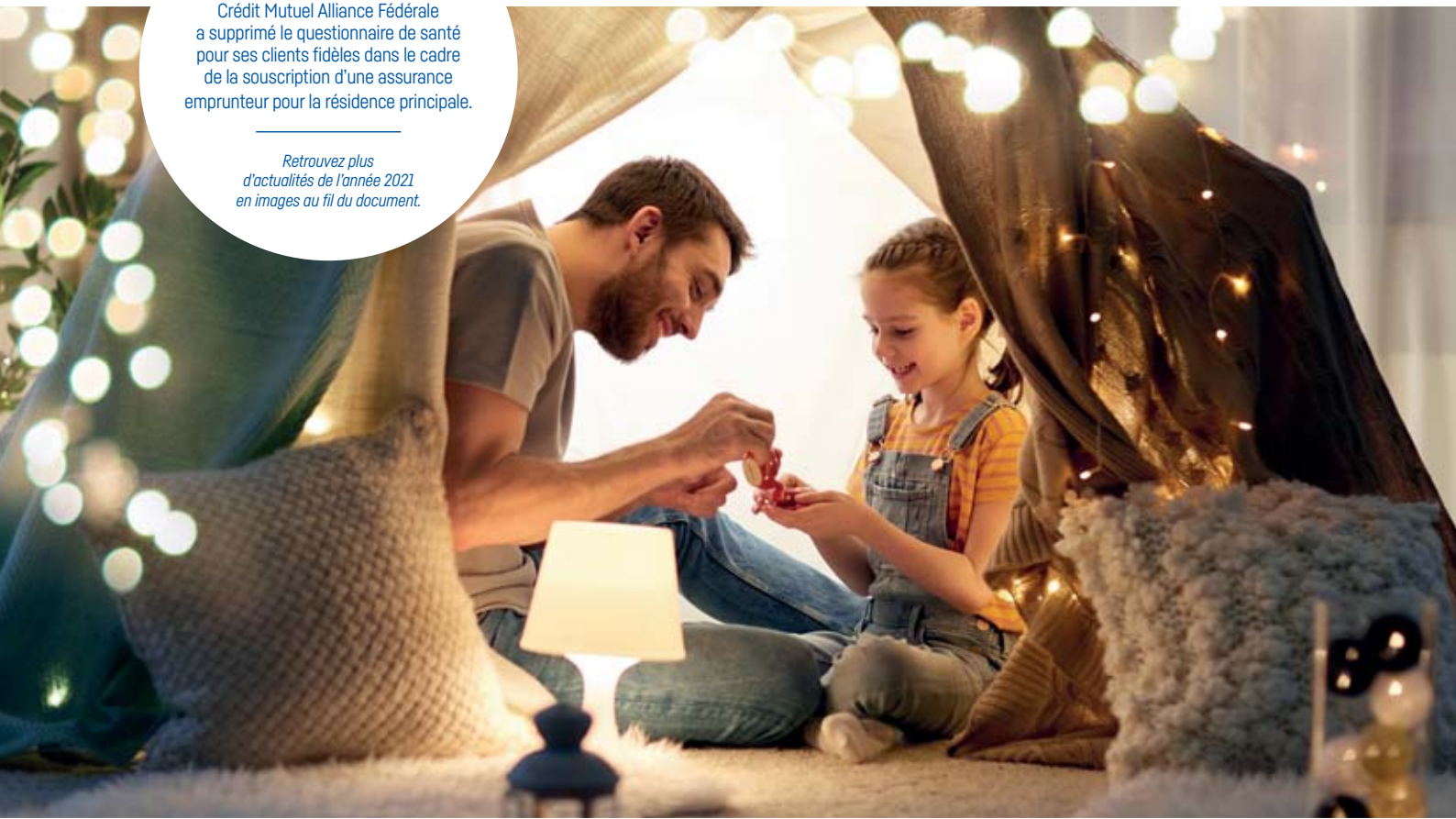
Photo de Messieurs Théry et Baal : Antoine Doyen
Photo Chapitre 2 : Valerio Vincenzo
Photo Chapitre 3 : CIC
Photo Chapitre 5 : Christophe Breschi
Autres photos : Adobe Stock

Le document d'enregistrement universel est également édité en version anglaise.



En 2021,
Crédit Mutuel Alliance Fédérale
a supprimé le questionnaire de santé
pour ses clients fidèles dans le cadre
de la souscription d'une assurance
emprunteur pour la résidence principale.

*Retrouvez plus
d'actualités de l'année 2021
en images au fil du document.*



Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Société anonyme au capital de 1 688 529 500 €

Siège social : 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67913 Strasbourg Cedex 9 – Tél. 03 88 14 88 14

Adresse télégraphique : CREDITMUT – Telex : CREMU X 880034 F – Télécopieur : 03 88 14 67 00

Adresse SWIFT : CMCIFRPA – R.C.S. Strasbourg B 355 801 929 – ORIAS N° 07 031 238

N° d'identification de TVA intracommunautaire : FR 48 355 801 92